Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

QUATRIÈME ANNÉE

1902

TOME II

(Juillet-Décembre)

TOME VIII

de la Collection

PARIS

10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VIe)

—

1902

Quatrième Année. — N° 99
Samedi 5 Juillet 1902

Le Mouvement Socialiste

Revue hebdomadaire Internationale



LE NUMÉRO :
France et Belgique.... 0 fr. 20
Autres Pays.......... 0 fr. 25

10, Rue Monsieur-le-Prince
PARIS (6e)

LE

Mouvement Socialiste

Revue hebdomadaire Internationale

PARAISSANT CHAQUE SAMEDI

10, Rue Monsieur-le-Prince. — PARIS (6e).

DIRECTION :

Hubert LAGARDELLE

(Tous les soirs de 5 à 7 heures.)

SECRÉTARIAT :

Émile BURÉ

(Pour tout ce qui concerne l'*Administration*, s'adresser au *Secrétariat*)

DIRECTION LITTÉRAIRE :

Lucien BESNARD

(Le lundi soir de 4 à 7 heures)

(Adresser la Correspondance : 138, rue de Tocqueville, Paris-17e)

Pour l'*Administration* en Belgique,
s'adresser à Edmond HASEN, *Maison du Peuple*, Bruxelles.

RÉDACTION :

**Raoul BRIQUET, Dr Georges FAUQUET, Philippe LANDRIEU,
Marcel LANDRIEU, Jean LONGUET, Marcel MAUSS, André MORIZET,
Maurice OLIVIER, Louis RÉVELIN,
J. RIVIÈRE, Dr Jules THIERCELIN, Jules UHRY, Dr D. VERHAEGHE.**

Correspondants de l'Étranger :

Allemagne : Karl MEYER ; Georges WEILL.
Angleterre : Mary-A. MACPHERSON ; R. BRANDT.
Autriche : R. HILFERDING ; G. ROTBART.
Belgique : G. VANDERMEEREN.
Bulgarie : Ch. DENTKOFF.
Danemark : Nina BANG ; E. JACOBSEN.
Espagne : Pablo IGLESIAS.
Etats-Unis : A.-M. SIMONS ; S.-A. RICHARDSON.
Finlande : J. DECK.
Hollande : W.-H. VLIEGEN.
Italie : Alessandro SCHIAVI.
Japon : KATAYAMA.
Norwège : DANIELSON.
Roumanie : Chrétien KARR.
Russie : NIKTO.
Serbie : POPOVITCH.
Suède : E. JENSEN.
Suisse : Otto LANG.

LE NUMÉRO

France et Belgique........ **0,20** | Autres Pays.............. **0,25**

ABONNEMENTS

Six Mois.	France et Belgique. **5 fr.**	**Un An.**	France et Belgique. **10 fr.**
	Autres Pays....... **6 fr.**		Autres Pays....... **12 fr.**

A nos Abonnés

Pour faciliter l'abonnement d'**un An** à ceux qui voudraient le payer en plusieurs fois, nous consentons, à tous ceux qui nous en feront la demande, la faculté de verser le prix de l'abonnement en quatre fois 2 fr. 50, à la condition expresse qu'ils les envoient *eux-mêmes, directement*, au Secrétariat.

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer au Secrétariat une somme de **0** *fr.* **50**

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

LE IIIᵉ LIVRE

DU

"CAPITAL" DE MARX[1]

Bien que le troisième volume du *Capital*, mis au point par Fr. Engels, ait paru en 1894, et soulevé de nombreuses discussions en Allemagne, il n'a guère pénétré, jusqu'à présent dans les milieux de langue française. Nous en donnerons une analyse rapide.

Nous supposons connue, naturellement, la théorie de la valeur qui a ses racines dans l'économie politique classique, et à laquelle Marx a donné son expression la plus complète. Elle se trouve formulée de la manière suivante, dans le Livre I du *Capital :*

> C'est le ***quantum*** de travail ou le temps de travail nécessaire dans une société donnée, à la production d'un article, qui en détermine la quantité de valeur. Chaque marchandise se comporte, en général, comme un exemplaire moyen de son espèce. Les marchandises dans lesquelles sont contenues d'égales quantités de travail, ou qui peuvent être produites dans le même temps, ont, par conséqent, une valeur égale. La valeur d'une marchandise est à la valeur de toute autre marchandise, dans le même rapport que le temps de travail nécessaire à la production de l'une est au temps de travail nécessaire à la production de l'autre.

Ceux qui — s'en tenant exclusivement au Livre I du *Capital* — ont prononcé contre cette théorie, une condamnation qu'ils croyaient sans appel, ont prétendu ' réfuter, en montrant qu'elle semble contredite par uantité de faits de la vie courante; tels sont, par

(1) La traduction du IIIᵉ Livre du *Capital*, vient de paraître chez les 'teurs Giard et Brière (2 forts vol.)

exemple, ceux qu'Emile de Laveleye signale, dans ce passage de son livre sur le *Socialisme contemporain :*

Voici des faits qui prouvent que la valeur n'est pas en proportion du travail. En un jour de chasse, j'abats un chevreuil et vous, un lièvre. Ils sont le produit des mêmes efforts pendant le même temps ; auront-ils la même valeur ? Non, le chevreuil me nourrit pendant cinq jours, le lièvre pendant un. La valeur de l'un sera cinq fois plus grande que celle de l'autre. Le vin du château Lafitte vaut 15 francs la bouteille et celui du vignoble voisin 1 franc. Et cependant, le premier n'a pas exigé deux fois plus de travail que l'autre. Le blé récolté sur une terre fertile a plus de valeur que celui qui vient d'une terre ingrate, et, cependant, il a coûté « socialement », c'est-à-dire régulièrement et toujours, moins de travail. Le beurre se vend quatre francs le kilogramme, et pourtant il est le produit presque spontané des herbages où la vache se nourrit. Ainsi on obtient tantôt pour une même somme d'efforts, des valeurs très inégales, et tantôt des valeurs égales pour des quantités de travail inégales. La valeur n'est donc pas en proportion du travail.

On conviendra que si des constatations de fait aussi élémentaires suffisaient à réfuter la théorie marxiste, il se comprendrait difficilement que celle-ci trouve encore des partisans et que des théoriciens non socialistes — le professeur Sombart, de Breslau, par exemple — déclarent qu'elle est peut-être réfutable, mais qu'elle n'est pas encore réfutée (1).

Seulement, pour comprendre la pensée de Marx, il est indispensable de la connaître tout entière ; il faut spécialement chercher dans les deux derniers volumes de son grand ouvrage, l'explication des contradictions apparentes, qui existent entre les faits de la vie courante et les déductions théoriques, abstraites, du Livre I.

En effet, le premier volume du *Capital* s'occupe exclusivement du « développement de la production

(1) *Zür kritik des okonomischen System von Karl Marx.* Braun's Archiv für sozial Gesetzgebund und Statistik, Viertes Heft, 1894.

capitaliste », du *procès de production* considéré en lui-même. abstraction faite des facteurs étrangers à la production proprement dite ; l'action de la concurrence, par exemple.

Mais, dans le monde réel, ce *procès de production* n'épuise pas tous les cours de l'existence du capital. Il est complété par le *procès de circulation*, dont les phénomènes sont étudiés dans le Livre II.

Enfin, dans le troisième Livre, le développement de la production capitaliste est considérée dans son ensemble. Au lieu d'étudier, d'une manière abstraite, le procès de circulation et le procès de production (dans le sens restreint du terme), on les envisage dans leur unité réelle, et on se rapproche, graduellement, des formes de la production capitaliste, telles qu'elles apparaissent à la surface de la société, et dans la concurrence, l'action des capitaux, les uns sur les autres, et dans la concurrence même des agents de la production.

Tandis que dans le Livre I, Marx découvre les ressorts cachés du système capitaliste, dans le troisième, au contraire, il montre comment ces « dessous » sont recouverts et dissimulés par des phénomènes, plus apparents et plus superficiels, qui tombent plus directement sous le sens, mais qui, par cela même, ne vont pas jusqu'au fond des choses.

C'est ainsi, par exemple, qu'ayant à expliquer la formation des prix, il ne se refuse nullement à tenir compte des motifs individuels des échangistes et admet, --ec tous les économistes, que les prix sont déterminés · la concurrence, par l'offre et la demande. Seulement ainsi que nous le verrons plus loin — la concurrence réglée par le taux des profits; le taux des profits, · le taux de la plus-value ; la plus-value, par la valeur

du produit, qui est elle-même l'expression d'un fait conditionné socialement, la force productive du travail social.

En allant ainsi, du dehors au dedans, de la surface au fond des choses, nous obtenons la série suivante : Prix — Concurrence — Profit — Plus-value — Valeur — Travail social.

Dans les analyses de Marx, au contraire, cette même série se présente en sens inverse : Travail social — Valeur — Plus-value — Profit — Concurrence — Prix.

Nous savons par le Livre I, et nous nous bornons à rappeler :

1° Que la *valeur* d'une marchandise est déterminée par le quantum de travail matérialisé en elle, par le temps socialement nécessaire à sa production, ou, plus exactement, à sa reproduction ;

2° Que le capital employé dans la production se compose de deux parties : le capital constant et le capital variable :

Dans le cours de la production, la partie du capital qui se transforme en moyens de production, c'est-à-dire en matières premières, matières auxiliaires et instruments de travail, ne modifie pas la grandeur de sa valeur. C'est pourquoi, nous la nommons partie constante du capital, ou, plus brièvement, *capital constant.*

La partie du capital transformée en force de travail, change au contraire de valeur dans le cours de la production. Le capitaliste achète la force travail des salariés qu'il exploite, à sa valeur d'échange, et s'en sert comme valeur d'usage. Elle reproduit son propre équivalent, et, de plus, une *plus-value* qui peut elle-même varier et être plus ou moins grande. Cette partie du capital se transforme donc, sans cesse, de grandeur constante en grandeur variable. C'est pourquoi nous la nommons partie variable du capital, ou, plus brièvement, *capital variable.*

Nous avons ainsi les deux premiers termes de notre série — Valeur, Plus-value — et nous renvoyons pour ces deux points aux chapitres I, II, VI et VII du Livre I.

Nous allons maintenant exposer, d'après le Livre III, comment la plus-value se transforme en profit et comment, sous l'action de la concurrence, le profit se transforme en profit moyen *(Durchschnitts profit)*.

SECTION I

TRANSFORMATION DE LA PLUS-VALUE EN PROFIT ET DU TAUX DE LA PLUS-VALUE EN TAUX DU PROFIT

Cette première section (1) se compose de sept chapitres : I. Coût de production et du profit. — II. Le taux du profit. — III. Rapport entre le taux du profit et le taux de la plus-value. — IV. Influence des transactions sur le taux du profit. — V. Economies dans l'emploi du capital constant. — VI. Influence des fluctuations des prix. — VII. *Addenda*.

Dans l'exposé qui va suivre nous n'avons pas cru devoir tenir rigoureusement compte de cette division en chapitres, dont l'importance inégale et les répétitions parfois fastidieuses, se ressentent des conditions dans lesquelles ils ont dû être rédigés.

I. — Valeur et coût de production.

En régime capitaliste, la valeur de toute marchandise (M) s'exprime par la formule : $M = c + v + pl$, c'est-à-dire que la valeur de cette marchandise égale la valeur du capital [capital constant (c) et capital variable (v)] consommé pour la produire + la plus-value (pl) résultant du travail non payé, qui s'est incorporé dans la marchandise.

Si nous retranchons cette plus-value de la valeur produite, nous obtenons une valeur qui remplace, purement et simplement, la valeur du capital ($c + v$) dépensé dans la production. Cette valeur exprime ce que la marchandise a coûté au capitaliste, et constitue par conséquent, pour celui-ci, le coût de production *(Kostpreis)* de cette marchandise.

---

(1) *Das Kapital.* Buch III. Der Gesammtprocess der kapitalistischen Produktion, I. S. 1-119.

Il y a donc une différence essentielle entre la valeur d'une marchandise et son coût de production.

Le coût de production représente ce que cette marchandise coûte au capitaliste, c'est-à-dire le *capital* dépensé pour sa production ; la valeur, au contraire, exprime ce qu'elle coûte réellement, c'est-à-dire le *travail* dépensé pour sa production.

Cet élément de la valeur du produit, qui constitue la plus-value, n'entre pas dans le coût de production, ne coûte rien au capitaliste, précisément parce qu'il coûte au travailleur du travail non payé.

Telle est la réalité, le fond des choses ; mais il en est tout autrement dans ce que Marx appelle *Erscheinungswelt*, le monde des apparences.

En régime capitaliste, celui qui détient le capital apparaît comme le véritable producteur de la marchandise, et à son point de vue, peu importe la dépense de travail que coûte la production de celle-ci ; il tient compte seulement de la dépense en capital qu'elle exige ; et ce coût capitaliste *(Kostpreis)* constitue à ses yeux, le coût réel de la marchandise, son prix naturel, sa valeur intrinsèque. Il semble dès lors, quand il fait un bénéfice, vendre sa marchandise au-dessus de sa valeur, et, grâce à cette opération, créer lui-même la plus-value, au cours du procès de circulation.

Seulement, ne l'oublions pas, c'est là une illusion, une pure apparence, qui masque la réalité et sert à dissimuler l'exploitation du travail. La plus-value ne dérive pas de la différence entre la valeur et le prix de vente, mais de la différence entre la valeur et le coût de production. Elle se *réalise*, sous forme de profit, au cours du procès de circulation, mais elle *naît* — du travail

gratuitement approprié par le capitaliste — au cours du procès de production.

En résumé donc, le coût de production ne représente pas la valeur de la marchandise, mais seulement la valeur du capital ($c + v$) dépensé pour la produire, et si nous désignons par k ce coût de production *(Kostpreis)*, la formule $M = c + v + pl$ se change en $M = k + pl$.

Dans cette formule nouvelle, capital constant et capital variable se confondent sous la même rubrique, et cette confusion correspond parfaitement à ce qui se passe dans l'esprit du capitaliste.

Ce dernier, en effet, pour qui toutes les dépenses se traduisent en argent, ne fait pas de distinction entre les parties de son capital qu'il dépense en salaires (capital variable) et celui qu'il consacre à l'achat des matières premières, des matières auxiliaires et autres moyens de production (capital constant).

A ses yeux, la seule distinction qui ait de l'importance est celle qui existe entre le *capital fixe* — dont une partie seulement est consacrée dans le procès de production — et le *capital circulant*, dont la valeur passe tout entière dans le produit.

II. — Plus-value et Profit.

Après avoir considéré l'un des éléments de la valeur de la marchandise, le coût de production, tournons-nous maintenant vers l'autre élément, la *plus-value*.

Nous avons déjà vu que la plus-value bien que provenant exclusivement d'un changement de valeur du ,ital variable (v), forme cependant, à l'issue du procès production — si l'on se place au point de vue capita-.e — un accroissement de valeur de l'ensemble du ital dépensé dans la production ($c + v$). La formule

$c + (v + pl)$, qui indique que *pl* dérive exclusivement de v, est remplacée dès lors par $(c + v) + pl$.

Il faut remarquer, en outre, que — toujours au point de vue du capitaliste — cette plus-value (*pl*) constitue un accroissement, non seulement du capital réellement *dépensé*, mais de l'ensemble du capital *engagé* dans la production, alors même que ce capital n'est pas entièrement consommé au cours de celle-ci.

La plus-value semble donc jaillir, non seulement du capital variable transformé en force de travail et du capital constant réellement consommé, mais indistinctement de toutes les parties du capital engagé dans la production. Elle devient, dans ces conditions, le *profit* que tire le capitaliste de l'ensemble de son capital.

La formule $M = c + v + pl = k + pl$, se change en $M = k + p$ ou valeur de la marchandise = coût de production + profit.

Par conséquent, le *profit*, tel qu'il nous apparaît à ce moment de notre exposé, n'est pas autre chose que la plus-value, dans une forme mystifiée, qui se développe, et doit nécessairement se développer, en régime de production capitaliste. C'est la plus-value, mise en rapport avec l'ensemble du capital engagé dans la production, au lieu d'être mise en rapport seulement avec la partie variable de ce capital.

Dans ces conditions, si la marchandise, réalisée par le procès de circulation, se vend à sa valeur $(k + pl)$, le profit reste égal à la plus-value. Seulement nous verrons bientôt que, d'après Marx, l'une des caractéristiques du régime capitaliste, c'est précisément, qu'en règle générale, les marchandises ne se vendent pas à leur valeur, mais à un prix inférieur ou supérieur à celle-ci. Sous l'action de la concurrence entre les capitaux, qui tendent à se porter vers les branches de

la production où les profits sont plus considérables, ces derniers tendent à s'égaliser et à se tranformer en profit moyen. Il va sans dire que, dès lors, le profit se différencie de la plus-value, comme le prix se différencie de la valeur.

III. — Le taux du profit

Nous venons de voir que, si la marchandise se vend à sa valeur, le profit n'est pas autre chose que la plus-value, exprimée d'une manière différente.

Le taux de la plus-value, déterminé par le rapport entre la plus-value et la partie variable du capital, devient le taux du profit quand on la met en rapport avec l'ensemble du capital.

Au lieu de $\frac{pl}{v}$, taux de la plus-value, nous obtenons le taux du profit : $\frac{p}{C} = \frac{p}{c+v}$.

Ce taux du profit est déterminé par deux facteurs : *le taux de la plus-value* et la *composition* (*Werthzusammensetzung) du capital*, c'est-à-dire le plus ou moins d'importance relative du capital constant et le capital variable. Il est évident, en effet, que, toutes autres conditions restant égales, le taux du profit sera d'autant plus élevé que la partie existante du capital — non productive de plus-value — sera moins considérable.

Supposons, par exemple, un capital de 100 ($80c + 20v$), produisant une plus-value de 20. Le taux de la plus-value, mise en rapport avec le capital variable, $20v$ sera de 100 p. c.; le taux du profit, résultant du rapport de cette plus-value avec C 100, sera de 20 p. c. Si plus tard, la plus-value et le capital variable restant les mêmes, la partie constante du capital se réduit de moitié, le profit, qui n'était que d'un cinquième du capital,

considéré dans son ensemble, s'élèvera du tiers de celui-ci.

Par conséquent, l'accroisssement du taux du profit pourra résulter, soit de l'augmentation de la plus-value, soit de la réduction du capital constant.

C'est ce qui arrive, dans l'un ou l'autre des cas que nous allons énumérer brièvement ci-après.

1. *Le taux du profit s'accroît — toutes les autres conditions restant égales — quand la plus-value augmente — par suite de la réduction du temps de transaction (Umschlagszeit).*

On sait, en effet, par le Livre II, que la réduction du temps consacré, soit au procès de circulation, soit au procès de production, accroît la masse de plus-value produite, par le même capital, pendant une période donnée. Or, tout ce qui a été dit de la plus-value, dans le Livre II, doit être répété pour le taux du profit, puisque celui-ci dépend du rapport entre $p = pl$ et l'ensemble du capital engagé. Les deux grandes séries d'influences qui agissent de cette manière, dans le sens de l'accroissement du taux du profit, sont, d'une part, le développement des moyens de transport, — qui réduit le temps de circulation — et d'autre part, l'augmentation de la productivité du travail, que l'on désigne sous le nom de progrès de l'industrie, et qui réduit le temps de production.

2. *Le taux du profit s'accroît — la composition du capital, le nombre des ouvriers et le salaire nominal restant les mêmes — quand la plus-value absolue augmente, par l'allongement de la journée de travail.*

Il en est autrement lorsque le nombre des ouvriers, ou l'intensité plus grande du travail exigent l'emploi de locaux plus vastes, de machines plus coûteuses et en-

suite de l'insuffisance du cube d'air de l'éclairage, de l'aérage, etc.

b) Economies réalisées dans la production de la force motrice, la transmission de cette force et l'aménagement plus rationnel des installations.

c) Economies réalisées par suite de l'utilisation des excréments de la production (rognures, résidus, etc.) et de la consommation (chiffons, etc.).

d) Economies résultant des inventions nouvelles, conditionnées par la socialisation progressive du travail, qui, seule, les rend pratiquement réalisables.

Il importe de noter, à cet égard, que l'introduction de ces inventions dans la pratique, est souvent fort onéreuse pour ceux qui en prennent l'initiative. Il arrive même, quand il s'agit d'inventions importantes, que les premiers qui les introduisent vont à la banqueroute et que ce sont seulement ceux qui font, à bon compte, l'acquisition de leur matériel, qui en tirent un réel profit.

En résumé donc, c'est le travail qui, sous des formes diverses, supporte en réalité toutes les charges de l'accroissement du profit; travail des ouvriers, dont on prolonge la journée de travail, dont on compromet la sécurité ou la santé par des économies sordides; travail des inventeurs et des agents de la production dans d'autres branches d'industrie, qui augmente la productivité du travail, développe les moyens de transport, réduit le coût de production, ou la masse du capital constant; travail simple ou complexe, manuel ou intellectuel, y compris celui des capitalistes eux-mêmes, quand ils sont en même temps les capitaines de l'industrie, recevant, de ce chef, un salaire de direction.

Mais ici encore, et de plus en plus profondément, à mesure que le mode de production capitaliste se déve-

loppe, la réalité se dissimule sous les apparences, et les travailleurs semblent rester étrangers aux divers facteurs qui tendent à accroître le profit.

1° Les moyens de production, qui servent à former le *capital* constant, représentent seulement l'argent dépensé par des capitalistes pour les acquérir, tandis que les ouvriers ne s'en servent que comme valeur d'usage — moyens de travail ou matière de travail. Il est donc naturel que l'augmentation ou la diminution de la valeur d'échange du capital constant, leur apparaisse comme absolument indifférente, et qu'ils ne songent pas à s'en préoccuper;

2° De même, en régime capitaliste, le travailleur considère le caractère social de son travail, sa combinaison avec le travail des autres, en vue de réaliser un but commun, comme une puissance qui lui est étrangère; les conditions qui lui permettent de réaliser cette combinaison, de tirer du travail collectif tous ses avantages, sont une propriété d'autrui, qu'il ne se ferait aucun scrupule de gaspiller, si on ne le contraignait pas à l'économie, par une surveillance de tous les instants. Il en est tout autrement dans les fabriques appartenant aux ouvriers eux-mêmes, comme à Rochdale;

3° Dans la pensée du capitaliste, c'est la vente de la marchandise qui produit la plus-value; la réalisation de celle-ci, dans le procès de circulation, lui fait oublier, ou lui permet de dissimuler ce fait, qu'elle est créée, dans le procès de production, par le travail non payé, le *surtravail* des salariés qu'il exploite. En outre, cette plus-value restant la même, le taux de son profit dépend de l'habilité, de l'expérience, de l'économie avec laquelle il achète et emploie les moyens de production engagés dans son entreprise. Il ressort, en effet, de l'exposé que

Au-dessous de 10	pfennigs pour	4 Bourses	60	pfennigs pour	40 Bourses
10	—	14 —	61-79	—	3 —
11-19	—	12 —	80	—	5 —
20	—	102 —	90	—	1 —
21-39	—	18 —	100	—	2 —
40	—	81 —	104	—	3 —
41-59	—	6 —	120	—	7 —

La Bourse qui n'a pas de cotisation (Weisenau) pourvoit autrement à ses dépenses ; d'ailleurs, chaque Bourse, outre les cotisations, dispose d'autres ressources. Nous sommes loin de voir dans le renoncement à toute cotisation l'idéal des Bourses du Travail ; avec des cotisations peu élevées on ne peut fournir qu'un travail médiocre. Ce principe, fondé sur l'expérience, peut être appliqué aussi bien aux Bourses du Travail qu'aux syndicats eux-mêmes ; et si une Bourse veut faire avancer énergiquement son action, il faut qu'elle ait des moyens suffisants. Naturellement l'élévation des cotisations dépend en première ligne du nombre de membres cotisants. Il est clair que les Bourses qui ont beaucoup d'adhérents, par exemple celles des grandes villes, peuvent se contenter de cotisations moins élevées que celles qui ont un nombre moindre d'adhérents. Ajoutez à cela que les petits syndicats sont bien plus souvent obligés d'avoir recours aux efforts combinés que les syndicats qui ont beaucoup d'adhérents, qui peuvent faire beaucoup par eux-mêmes et travailler au développement d'institutions telles, par exemple, que les bureaux spéciaux pour la protection légale de leurs membres, l'office de placement, la propagande, les bibliothèques, etc.

Le cercle des travaux en commun devient plus grand à mesure que les propres forces des syndicats diminuent et, si pour les petites Bourses, il survient encore d'autres

ennuis, manque de locaux pour affaires et pour assemblées, il faut des ressources qui demandent de grands efforts et beaucoup de dévouement aux syndicats adhérents. Cela, parfois, peut facilement leur être un obstacle dans l'accomplissement de leurs devoirs comme organisations centralisées. Trouver ici une juste limite, ce doit être une tâche urgente des secrétaires des Bourses, parce qu'une charge trop lourde pour les syndicats pourrait être finalement nuisible à l'existence même des Bourses du Travail.

D'un autre côté, de nombreuses Bourses des grandes villes ont créé des secrétariats ouvriers et d'autres institutions durables et d'une grande valeur qui ont exigé de permanents efforts; et c'est pourquoi l'on trouve chez elles des cotisations de 80 pfennigs et plus. D'ailleurs, il nous faut remarquer ici que ce n'est pas partout que les cotisations pour les secrétariats ouvriers sont comprises dans les cotisations des Bourses; celles-ci sont parfois prélevées dans certaines villes en dehors des Bourses. Ce recouvrement des cotisations pour les secrétariats ouvriers est fait à part pour sauvegarder les rapports que les syndicats ont avec les Bourses. En tout cas la création des institutions qui demandent des frais élevés et permanents nécessite des délibérations préliminaires des plus sérieuses et l'accord de toutes les organisations participantes. Car, plus importante que de telles institutions est encore l'existence sûre et indivisible des Bourses; le meilleur secrétariat ouvrier aura coûté trop cher s'il apporte un germe de désorganisation. Il est absolument nécessaire d'éviter avant tout d'imposer aux syndicats des frais pour une œuvre qui n'est pas, dans le sens étroit du mot, impartie aux Bourses, mais aux syndicats eux-mêmes, comme par exemple les secours de grève.

Utiliser les caisses des Bourses à cet effet ne devrait généralement pas se faire, particulièrement là où il s'agit de grèves non locales. Même pour les grèves locales, les ressources ne devraient être employées que dans des cas exceptionnels; et dans ces impositions continuelles des membres, pour les grèves, il faut voir un danger direct pour les attributions essentielles des Bourses. Ces impôts font obstacle à la création de fonds de grève par les fédérations et retirent aux Bourses les ressources pour leurs attributions locales essentielles. On fera mieux de faire rentrer les secours de grève par des répartitions et par la mise en circulation de timbres de grève, selon le besoin, comme par des listes de souscription qui, au moment décisif, sont plus avantageuses. Si on ne peut bien souvent rien objecter aux subventions données à une grève occasionnellement, quand les ressources le permettent, le prélèvement de cotisations élevées ne peut être justifié par cette subvention.

Extension des Bourses du Travail

Le nombre d'ensemble des organisations représentées dans les 319 Bourses est de 3.995. Là, où il y a plusieurs représentations d'une même fédération (sections et syndicats des faubourgs ou des localités des environs) ceux-ci ont chaque fois été comptés pour une seule représentation.

61	Bourses	comptent	1-5	Syndicats.
118	—	—	6-10	—
58	—	—	11-15	—
33	—	—	16-20	—
28	—	—	21-30	—
10	—	—	31-40	—
5	—	—	41-50	—
5	—	—	plus de 50	—

429,079 pour l'année 1900. Le résultat est donc un faible accroissement de membres. Ce résultat peut-il être réparti sur l'ensemble des organisations syndicales? On ne le peut pas encore bien établir. Un accroissement des membres a eu lieu dans 117 Bourses, une diminution dans 118; tandis que 5 Bourses maintiennent leurs chiffres.

De ces 481,718 membres des syndicats adhérant aux Bourses, 10,572 seulement appartiennent aux Unions professionnelles locales dont 5,676 sont de la Bourse de Solingen. On trouve encore de fortes Unions professionnelles locales dans les Bourses de : Brunswick (2 avec 917 membres), Elbing (Association générale des ouvriers avec 930 membres) et Waldenburg (1 avec 723 membres). Il faut remarquer ici qu'en parlant des organisations locales il ne s'agit pas toujours d'Unions professionnelles car quelques-unes des Bourses admettent des sociétés d'éducation ouvrière et même des unions électorales. Les Unions locales de Berlin appartiennent, comme on sait, depuis l'année 1899 à une Bourse particulière.

D'après le nombre des membres, les Bourses se groupent comme suit :

12	Bourses	jusqu'à 100	membres.
50	—	de 101-200	—
42	—	201-300	—
60	—	301-500	—
66	—	501-1000	—
55	—	1001-2500	—
15	—	2501-5000	—
12	—	5000-10000	—
5	—	10000-25000	—
2	—	de plus de 25000	—

Parmi les Bourses qui ont le plus grand nombre de membres, on cite : Berlin (71,327), Hambourg (31,409), Munich (17,275), Dresde (15,549), Nuremberg (12,191), Breslau (10,603), et Brême (10,262). Ces 7 Bourses comprennent à elles seules 168,621 membres, ou 35 pour cent de tous les membres représentés dans les Bourses; tandis que les 12 Bourses suivantes avec 5,000-10,000 membres représentent un nombre total de 81,245 membres, ou 16,8 pour cent du nombre total. Plus de la moitié de tous les membres représentés dans les Bourses est donc réunie dans des Bourses qui ont plus de 5,000 membres.

La statistique montre que le nombre des organisations qui n'adhèrent pas encore aux Bourses est beaucoup plus grand qu'on ne le pouvait présumer jusqu'ici. La statistique ne peut examiner si la faute en est aux rapports tendus entre les Bourses et les Syndicats non adhérents. Comme notre statistique repose essentiellement sur les secrétaires des Bourses l'appréciation ne pourrait être sur ce point que partiale. Nous nous bornons donc à la reproduction des résultats statistiqués. Sur 319 Bourses 150 seulement ont le plaisir de voir tous les Syndicats de la localité adhérer. 169 Bourses ont ensemble 328 Syndicats qui vivent en dehors d'elles. Pour :

75	Bourses	toujours	1	Syndicat.	
51	—	—	2	—	
26	—	—	3	—	
15	—	—	4	—	
1	—	—	6	—	(Brunswick)
1	—	—	7	—	(Posen).

Sur le nombre des membres des Syndicats non adhérents aux Bourses, nous avons reçu des informations si peu authentiques qu'un nivellement juste des deux

LES COOPÉRATIVES

Le 34e CONGRÈS de l'UNION COOPÉRATIVE ANGLAISE, à EXETER

Le Mouvement coopératif dans les Iles Britanniques

Nous faisons précéder le compte rendu des séances du Congrès, d'un exposé succinct de l'état actuel du mouvment coopératif d'Outre-Manche.

Nous avons puisé nos documents dans le rapport du Central Board de l'Union coopérative anglaise (1), publié dans le nº 22 des « Cooperative News » (2).

I

	1901	1900	AUGMENTATION EN 1901
Nombre des Sociétés coopératives de consommation . .	1.464		
Nombre de familles, membres de ces Sociétés.	1.793.770	1.709.371	84.399
Chiffre d'affaires de ces Sociétés en francs	1.319.029.050	1.251.339.175	67.690.175
Moyenne de consommation par par famille et par an. Francs.	741	732	9

(1) L'Union coopérative anglaise est l'organe moral qui réunit les Sociétés coopératives de Grande-Bretagne et d'Irlande, son siège est à Manchester. Elle est administrée par un comité central (Central Board) dont le secrétaire est M. J. C. Gray. L'Union coopérative nomme un certain nombre de Comités qui ont des attributions particulières tels que le Comité de la Production coopérative, le Comité de l'Education et le Comité de Propagande.

De plus deux Comités mixtes se rattachent à l'Union coopérative. Le « Joint Comitee of Trade Unionist and Cooperateors », composé de délégués de coopérateurs et de trade-unionistes et qui est l'arbitre choisi entre les Coopératives et les Syndicats ouvriers lorsque surgit un conflit au sujet du travail et des salaires.

Le « Joint Parlementary Comnuttee », Comité parlementaire qui comprend des délégués de l'Union coopérative et des deux « Wholesales » anglais et écossais.

Les « Wholesales », anglais et écossais sont absolument indépendants de l'Union coopérative, ils ne relèvent que des Sociétés actionnaires.

(2) « The Cooperative News ». Abonnement : un an, 11 fr. 25. Long Millgate, Manchester.

Ces Sociétés de consommation sont fédérées pour l'achat et la production ; elles se groupent autour de deux centres, deux magasins de gros (Wholesale) :

L'un, le Wholesale anglais (Coopérative Wholesale Society ou C. W. S.) dont le siège est à Manchester ;

L'autre, le Wholesale écossais (Scottish Cooperative Wholesale Society ou S. C. W. S.) dont le siège est à Glasgow.

II

Ventes faites aux Sociétés en 1901 par le « Wholesale anglais » . . . . Fr.	441.052.075
Ventes faites aux Sociétés en 1901 par le « Wholesale écossais »	142.518.575
TOTAL.	583.570.650

Les deux « Wholesales » produisent dans leurs propres usines une partie des marchandises qu'ils répartissent aux Sociétés.

Les marchandises ainsi produites sont :

1o Dans le « Wholesale » anglais (C. W. S.) :

Bottines, chaussures, usines de Leicester Heckmoudwicks Rushen.

Savon, Bougies, usine à Irlam.

Biscuit, confiture, confiserie, usines à Crumpsall.

Conserves, Pickles et sauces, usine à Middletorn.

Lard, jambon, charcuterie, usines à West Harpool et à Tralee (Irlande).

Lainages, usine à Batley.

Vêtements, usines à Leeds et Broughton.

Farines, moulins de Dunston on Tyne et Silvertown.

Flanelles, usine à Littleborough.

Tabacs, usine à Manchester.

Papeterie et imprimerie, usine à Manchester.

Ameublements, usine à Broughton.

Le « Wholesale anglais possède 5 navires pour l'importation de ses thés, beurres, œufs, légumes, fruits, etc.

2° Le « Wholesale » écossais (S. C. W. S.) produit lui-même :

Bottines, chaussures.
Filature et vêtements.
Brosserie et boissellerie.
Farines, moulins à Chancelot et Junctown.
Conserves.
Tabacs.
Savon, usine à Graugemouth.
Papeterie et imprimerie.

Depuis quelques temps, des essais de production agricole ont été tentés, soit par des Sociétés de consommation, soit par les « Wholesales ». Jusqu'ici les « Wholesales » seuls semblent avoir réussi, le C. W. S. surtout dans son domaine de Roden fait avec succès la culture des fruits, groseilles, framboises, fraises, pommes, concombres et tomates.

Les chiffres relatifs à la production des Wholesale sont consignés dans le tableau ci-dessous :

III

	Nombre d'employés	Capital	Chiffre d'affaires	Trop perçu	AUGMENTATION de 1901 sur 1900
Wholesale anglais C.W.S.	9.244	23.608.450	66.401.700	1.833.850	17 0/0
Wholesale écossais S.W.C.S.	4.988	13.377.625	36.795.150	2.002.225	5,9 0/0
TOTAL...	14.232	36.986.075	103.196.850	3.846.075	

Le Wholesale anglais fait la banque pour les Sociétés coopératives. Le mouvement de fonds dans le Banking departement du C. W. S., a été en 1901, le suivant :

IV

RECETTES	PAIEMENTS
Fr. 945.167.100	Fr. 941.064.600

En dehors des *Productive Departments* des Wholesales, existent un certain nombre de Sociétés coopératives de production, qui, bien qu'en relations avec le marché général, tendent de plus en plus à écouler leurs marchandises dans les Sociétés de consommation. Ces Coopératives de production appartiennent à différents types, on y trouve des sociétés à caractère fédératif dont les actions se trouvent, pour la plupart, dans les portefeuilles des Sociétés de consommation, des Associations ouvrières, où le capital est entre les mains des ouvriers et employés de la Société, et enfin de véritables Sociétés anonymes, dont le capital est divisé en actions d'un prix peu élevé.

Les usines du Wholesale font, sur le marché coopératif, une dure concurrence à ces Sociétés de production, et tandis que le chiffre d'affaires de la production des Wholesale augmente très rapidement, le total des affaires faites par les Sociétés indépendantes de production s'accroit dans des proportions beaucoup plus faibles.

Production des Sociétés autonomes

V

	Nombre d'employés	Capital	Affaires	Profit	AUGMENTATION des affaires de 1901 sur 1900
Angleterre.... (117 sociétés en 1901 contre 130 en 1900).	6.393	24.448.425	58.030.950	2.943.650	1.4 0/0
Écosse........ (19 sociétés en 1901 et 1900).	1.614	9.480.425	13.928.850	1.699.375	2.2 0/0
TOTAL...	8.007	33.928.850	71.959.800	4.643.025	

Ouverture du Congrès. — Adresse inaugurale.

Le lundi 19 mai 1902, s'est ouvert le trente-quatrième congrès de la coopération anglaise, à Exeter, capitale du Devon. M. *Hawhins* (président de la succursale londonnienne du Wholesale anglais) avait été désigné comme président pour toute la durée du Congrès, et selon la coutume, c'est lui qui, au début de la première séance, prononça l'adresse inaugurale. Après avoir retracé les progrès de la coopération durant ces dernières années, l'orateur parla des problèmes nouveaux auxquels il fallait donner une solution pour que le mouvement put se développer encore et donner tous les avantages qu'en attendait la classe ouvrière. En premier lieu, la coopérative doit atteindre les « très pauvres, les miséreux », qui trop souvent dans les grandes villes restent en dehors du mouvement. Il faut pour cela apporter des modifications à l'organisation intérieure des Sociétés, diminuer les versements à l'entrée. faciliter le retrait des fonds, vendre en petites quantités, etc. Le président exhorta ensuite les Sociétés à bien payer leurs employés — les missionnaires derrière le comptoir — dont dépend la réussite des œuvres coopératives. Puis en terminant son discours, il rappela aux coopérateurs qu'ils ne doivent jamais oublier leurs devoirs politiques, et que les travailleurs anglais, désormais convaincus des avantages matériels de l'association pour leurs fins économiques, doivent en outre comprendre quelle force ils pourront trouver dans cette association pour faire valoir leurs droits de citoyens de la démocratie anglaise. Actuellement surtout, c'est sa puissance d'association que la classe ouvrière doit opposer aux projets anti-démocratiques du gouvernement sur les taxes nouvelles, et surtout sur l'éducation nationale.

Réception des délégations.

Délégations étrangères. — Après le discours du président, le secrétaire de l'Union Coopérative, M. Gray,

donna lecture des lettres d'excuses des coopérateurs allemands, hollandais, français et suisses, qui n'avaient pu se faire représenter au Congrès d'Exelter. Puis une délégation de l'Union coopérative danoise fut introduite. MM. *Weller* et *Kofœd* vinrent assurer leurs camarades anglais des sympathies des coopérateurs danois, dont une partie, groupée dans les Sociétés agricoles, sont en relations d'affaires avec les Sociétés de Grande-Bretagne pour la vente du beurre et des œufs.

DÉLÉGATION DES TRADE-UNIONS. (Syndicats ouvriers). — M. Steadman, président du Comité parlementaire des Trade-Unions, apporte les remerciements des trade-unions pour la façon dont les coopérateurs avaient mené la campagne en faveur des retraites pour la vieillesse. La solution de semblables questions dépend de l'action de la classe ouvrière dans le pays. Les Trade-Unionistes, dit-il, sont coopérateurs et les coopérateurs sont Trade-Unionistes. L'ordre du jour du congrès d'Exeter est plein de questions d'ordre social qui se rapportent aux questions traitées dans le congrès des Trade-Unions. Il faut espérer que dorénavant les deux formes d'organisation de la classe ouvrière, les coopératives et les syndicats, marcheront fermement unies dans leur action, car aujourd'hui nos libertés essentielles sont visées par le Bill sur l'Éducation, et le bien-être des travailleurs est menacé par les nouveaux impôts dont le gouvernement veut frapper le blé et la farine.

Après Steadman, *Cummings*, de l'Union des Chaudronniers vint à son tour apporter le salut fraternel du mouvement trade-unioniste. Le but des Trade-Unions, dit-il, est d'obtenir de meilleurs conditions de travail, et celui des coopératives d'obtenir un plus fructueux emploi des salaires gagnés ; un même sentiment de fraternité doit amener ces deux mouvements, et coopérateurs et trade-unionistes doivent, en toute circonstance, se prêter main-forte et appui.

DÉLÉGATION DES INSTITUTEURS. — Depuis 9 ans, l'Union des Instituteurs envoie une délégation aux congrès coopé-

ratifs. Cette année la discussion du Bill sur l'Éducation figurant à l'ordre du congrès, cette délégation avait un intérêt particulier. M. *Coward*, au nom de l'Union des Instituteurs vint demander au congrès d'étudier la question sans passion et sans parti pris. Le congrès dont l'opinion était faite à ce sujet et qui devait par la suite violemment condamner le projet du gouvernement, fit à cet appel à la conciliation un accueil peu enthousiaste.

Après la réception des délégations, s'ouvrirent les débats du congrès; suivant l'usage, le rapport du Central Board (Comité Central) de l'Union coopérative servit de base aux discussions.

Production Coopérative

T. Adams, secrétaire du Comité de la Production Coopérative proposa la résolution suivante :

« Le congrès note avec satisfaction les progrès de la pro- « duction coopérative, et invite avec insistance le Conseil « d'administration à encourager dans leurs Sociétés la « vente des marchandises produites « coopérativement ».

Trop de produits (44 % environ) viennent encore du commerce ou de l'industrie privée. Le Comité de la Production Coopérative a fait tout le nécessaire et il compte sur l'aide de tous les délégués pour lui permettre de mener à bonne fin la tâche qu'il s'est tracée.

Burnley (Leeds) appuie la résolution. Les Conseils d'administration ne font pas toujours leur devoir. Ainsi les « Wholesales » et les Sociétés de production indépendantes ne produisent que pour 26,190,275 francs de chaussures, alors qu'il y a dans les Sociétés 8 millions de travailleurs à chausser.

Il faut mettre en pratique les résolutions votées dans les congrès et acheter le moins possible aux commerçants.

Barnet se plaint de la concurrence que se font les « Wholesales » et les Sociétés indépendantes.

La résolution est votée à l'unanimité.

Buckley (Equitable d'Oldham), expose qu'à leur Société, ils empruntent à 5 0/0 pour prêter à 4 0/0 à ceux qui veulent devenir propriétaire de leurs maisons.

Pour *Whalley* (Plymouth Painters), la question de la vente ou de la location des maisons est très importante. Si on loue on créera ainsi une propriété collective, tandis que si l'on vend, on encourage les sentiments de propriété individuelle, qui sont tout à fait contraires aux principes coopératifs.

Un délégué de Carlisle est d'avis que les Sociétés arriveront à mieux faire si elles marchent avec les Trade-Unions, pour décider les municipalités à s'occuper de la question.

La discussion se termine sur des remarques faites par plusieurs délégués sur les avantages qu'il y aurait à changer l'architecture des maisons ouvrières, à les isoler les unes des autres, à les entourer de jardins, etc.

(A suivre). Ph. LANDRIEU.

LE DROIT OUVRIER

Les Grèves devant les Tribunaux français

Il est remarquable de constater que c'est à l'heure même où certains socialistes affirment leur confiance dans la légalité bourgeoise et déclarent que c'est par le développement même de cette légalité que s'accomplira l'affranchissement du prolétariat; c'est à ce moment même que le grand patronat redouble d'énergie contre les diverses manifestations du mouvement ouvrier et, en se servant justement des moyens légaux créés par lui, s'efforce de l'écraser.

L'histoire des grèves nous en fournit un exemple typique.

Tandis que les gouvernements, par des projets d'arbitrage tentent d'empêcher leur naissance ou tout au moins, d'entraver leur généralisation et de leur enlever par suite ce qui les rendaient menaçantes; tandis que par les mêmes projets ils tentent, quoiqu'ils en disent, de diviser les travailleurs et d'opposer aux syndicats qui étaient jusqu'ici les seuls représentants de la classe ouvrière, une multitude de petites chapelles instituées dans chaque usine et éparpillées sur tout le territoire, les tribunaux rendent des jugements et des arrêts qui aboutissent à la suppression du droit de grève, et cela simplement par une interprétation nouvelle et curieuse des textes de lois existantes.

Un ouvrier avait formé un pourvoi en cassation contre un jugement du tribunal de Montbéliard du 25 juillet 1900, qui l'avait condamné à payer à son patron une somme de 28 francs à titre de dommages et intérêts pour abandon de son travail sans avoir observé le délai de prévenance en usage. (L'ouvrier s'était mis en grève avec ses autres camarades du bâtiment.)

La Chambre des Requêtes de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi par l'arrêt suivant rendu le 18 mars 1902 (1)

(1) *Le Droit*, 3 avril 1902.

« La Cour,

« Sur le moyen pris de la violation des articles 1280 et 1382 du Code civil, 1° de la loi du 27 décembre 1890, 414 et 415 du Code pénal, 7 de la loi du 20 avril 1890 et du principe de la liberté du travail;

« Attendu que Loichot, ouvrier serrurier, au service d'Hufflen ayant de son plein gré quitté ce dernier pour se mettre en grève a été condamné à payer une indemnité de 28 francs pour n'avoir point observé vis-à-vis de son patron, le délai ordinaire de prévenance, que cette décision est vainement critiquée par le pourvoi;

« Qu'il est en effet constaté par le jugement attaqué que d'après l'usage existant à Montbéliard, le patron comme l'ouvrier doivent se prévenir une semaine à l'avance de leur intention de rompre le contrat de travail;

« Que d'autre part, la grève quelque légitime qu'en fut l'exercice, ne laissait pas moins les parties dans les liens de l'engagement qu'elles avaient pris d'observer entre elles les délais d'usage;

« Par ces motifs,

« Rejette. »

Forts de cette décision les patrons s'en prévalurent dans la suite vis-à-vis de leurs ouvriers en grève et d'autres jugements suivirent. C'est ainsi que le 30 avril dernier, le Conseil des prud'hommes de Reims, rendait un jugement absolument conforme à l'arrêt de la Cour de Cassation.

A la suite des grèves de Reims les patrons avaient réembauché la plupart de leurs anciens ouvriers, mais ils avaient refusé de reprendre certains d'entre eux qui avaient joué un rôle plus actif dans la cessation du travail. Ces derniers avaient donc formé contre les patrons des instances en paiement :

1° Du montant des salaires de la huitaine de prévenance, attendu suivant eux que la grève n'étant que la suspension du contrat de travail, la non reprise de l'ouvrier par le patron après la grève équivaudrait à un brusque renvoi sans délai de prévenance;

Et 2° de la somme de 200 francs à titre de dommages-intérêts, par le motif que les conditions dans lesquelles ils ont été privés de leur emploi leur rend plus difficile de trouver du travail dans les autres usines de Reims,

Le Conseil de prud'hommes rejetait ces demandes ces termes : (1)

« Attendu, dit-il, que la loi de 1864 sur les grèves que celles qui ont suivi donnent droit de coalitior ne portent aucune atteinte à la liberté du travai s'agisse de liberté du travail pour les ouvriers ou de du travail pour les patrons, qu'il s'agisse purement plement du droit commun ;

« Attendu que l'article 2 de la loi du 2 juillet textuellement : « Le contrat de louage entre les directeurs des établissements industriels et leurs est soumis aux règles du droit commun et peut ê faté dans les formes qu'il convient aux parties tantes d'adopter; qu'il n'existe aucune dérogatio lorsqu'il s'agit de différents spéciaux, au cas de de travail ou de grève ;

« Attendu que s'il convient aux ouvriers d'ab le travail pour forcer l'entrepreneur à modifier rablement les conditions du travail, ils le fo risques et périls, comme la cessation du tra patron n'empêcherait pas les ouvriers de se pou d'autres entreprises ;

« Attendu que nulle loi n'empêche les patro continuer le travail par qui bon leur semble chant de nouveaux ouvriers, comme l'ouvrier jours, en cas d'arrêt brusque de la part du procurer du travail dans une autre entreprise

« Attendu que la dénonciation du cont qu'elle soit faite amiablement, pacifiquement armes économiques de la loi sur les grèves c 2 juillet 1890 sur le contrat de louage de s existe pas moins effectivement et juridiquem

« Attendu que cette dénonciation qui se f grève ou la cessation du travail, ce qui est l entraîne forcément derrière elle la fin du co autrement dit de rupture individuelle ou rupture du contrat de travail est sans auc mise aux mêmes règles du droit commun, ilité de la rupture incombe fatalement, également à celui qui l'a provoquée, que ou que ce soit l'ouvrier.

« Attendu que l'état de grève ne confèr en sert le droit de causer un préjudic

---

(1) *Gazette des Tribunaux* nos 5 et 6, mai 1902.

l'arrêt partiel ou total d'une usine cause un préjudice certain au patron comme le renvoi partiel ou collectif des ouvriers causerait un préjudice aux ouvriers s'il était opéré dans un court espace de temps et surtout sans aucun délai.

« Attendu que lorsqu'il existe un délai-congé dans l'entreprise, c'est ce délai-congé qui doit servir de base aux intéressés pour établir le temps pendant lequel un accord pourra intervenir avant la rupture définitive si elle doit avoir lieu.

« Attendu que s'il n'existe pas de délai-congé dans l'entreprise, la rupture peut être immédiate puisqu'elle est l'application du contrat intervenu entre les parties en conformité de l'article 2 de la loi du 2 juillet 1890.

« Attendu que lorsque le demandeur qui n'a pas réussi dans sa demande de transaction, ne continue pas l'exécution de son contrat, il confirme de fait la dénonciation de son contrat de louage de services en cessant le travail et en rompant ainsi définitivement son contrat; les parties contractantes sont alors séparées et aucune loi, ni ancienne, ni récente, ne peut être invoquée comme contraire à cette affirmation, la loi du 2 juillet 1890 en est, au contraire, la confirmation.

« Attendu que l'article 3 de la loi du 2 juillet 1890 dit textuellement : « Toute personne qui engage ses services « peut, à l'expiration du contrat, exiger de celui qui les a « loués, sous peine de dommages et intérêts, un certificat « contenant exclusivement la date de son entrée, celle de « sa sortie et l'espèce de travail auquel elle a été employée.»

« *Attendu qu'il résulte de ces données que les différends ayant trait à la grève sont soumis aux mêmes règles que les différends particuliers; qu'il y a lieu alors d'appliquer purement et simplement l'article 1780 du code civil, complété par la loi du 27 décembre 1890 et la loi du 2 juillet 1890, paragraphe 2 et 3.*

« Par ces motifs,

« Renvoie les demandeurs des fins de la demande ».

On aperçoit facilement les conséquences tout à fait importantes de cette jurisprudence. C'est l'entrave la plus grande apportée à l'exercice du droit de grève, c'est, pour ainsi dire, la suppression même de ce droit qui en résulte, finalement. Désormais, avant de se mettre en grève, il faudra que les ouvriers préviennent à l'avance leurs patrons, leur donnant ainsi le temps de remplacer,

par un personnel nouveau, les ouvriers grévistes, et, si ce délai de prévenance n'a pas été observé, les ouvriers ou le syndicat, si c'est lui qui a déterminé la grève, se verront, à la demande des patrons, condamnés à des dommages et intérêts. Toute grève devient impossible dans ces conditions. Le droit de coalition devient entre les mains des travailleurs une « arme de paille. »

Sur quels principes juridiques la cour de cassation s'est-elle fondée pour établir la solution qu'elle a consacrée ? C'est dans les conclusions de M. l'avocat général Feuilloley qu'il faut les rechercher (1).

« Le pourvoi, déclare-t-il, émet cette prétention véritablement exorbitante que le délai de prévenance ne doit pas être observé en cas de grève ; que la grève est non seulement un acte licite mais l'exercice du droit supérieur de travailler ou de ne pas travailler, droit consacré par la loi et qu'aucune sanction pénale ni même civile ne peut ni directement ni indirectement en entraver l'exercice, hormis le cas de menaces, de violences ou de manœuvres frauduleuses.

« Ainsi, selon le pourvoi, la brusque cessation du travail, au mépris d'une convention expresse ou tacite qui serait passible de dommages et intérêts, s'il s'agissait d'un acte individuel ne saurait motiver aucune condamnation s'il s'agit d'un acte corporatif ou collectif.

« Singulier système et combien dangereux ! Et où donc, dans quel texte le pourvoi trouverait-il cette distinction entre l'acte individuel et l'acte collectif. Oui, assurément la grève est l'exercice d'un droit. Et il est loin de ma pensée de chercher à en entraver l'exercice, mais un droit si étendu qu'il soit, trouve troujours sa limite dans le droit d'autrui et surtout dans le respect des conventions. A côté des droits, dont on parle trop souvent, il y a les devoirs dont on ne parle pas assez. Si c'est un droit pour les ouvriers et les patrons, c'est un devoir pour eux de tenir leurs engagements !

« Où donc a-t-on vu que l'état de grève crée des droits particuliers aux grévistes ou les délie de leurs engagements ?

« Qu'on m'en cite un seul exemple !

« Est-ce que l'état de grève dispense les grévistes de

Le Droit, nº précité.

27 décembre 1870 pour se rendre compte que c'est un brusque renvoi d'un ouvrier par son patron, à la brusque cessation individuelle du travail, à cet usage abusif du droit de résiliation que le législateur a voulu mettre fin. Mais il n'a jamais été question d'appliquer les règles de l'article 1780 à *la cessation collective et concentrée du travail* qui constitue la grève.

Ici, ce n'est plus un ouvrier qui par pur caprice quitte son patron et rompt le contrat qui les lie, ce n'est plus l'individu, c'est *la masse des travailleurs* qui cesse le travail. L'individu disparaît dans la collectivité. On se trouve en période de guerre industrielle et par suite les contrats qui ont pu être formés disparaissent devant cette « force majeure ».

C'est la collectivité des ouvriers de l'usine qui occupe le premier plan, c'est elle qui va négocier avec le patron, c'est elle qui décidera la reprise à l'usine et fixera les nouvelles conditions du contrat. Comment assimiler deux situations aussi dissemblables?

Aucun texte n'autorise cette distinction dit M. Feuilloley, aucune exception n'a été faite pour les grèves déclare le Conseil des prud'hommes de Reims. Cela est vrai. Mais c'est que le législateur n'avait en vue que la rupture en temps normal, il ne s'occupe que du *brusque congédiement donné par un patron à son ouvrier*. Il n'avait point à prévoir le cas de grève. Il savait, et c'est le bon sens même, que la grève ne peut se concevoir comme une *œuvre individuelle*, qu'elle est une *œuvre collective* et *d'usage exclusivement collectif :* La loi de 1864 n'a pas voulu porter atteinte aux règles de droit commun qui gouvernent les contrats. Cela est inexact objecte-t-on ensuite. Elle a voulu consacrer les droits de coalition, et l'histoire de toute la législation antérieure prouve suffisamment que c'est une liberté absolue de la grève que le Second Empire a voulu consacrer.

Les lois de 1791, de l'an II et de germinal an VIII, déclaraient que la rupture du contrat de travail par les ouvriers

en grève étaient considérés comme une atteinte à la propriété de l'entrepreneur. La loi de l'an II en particulier obligeait les ouvriers à prévenir leurs patrons à l'avance et devant témoins; de donner les motifs qui les déterminaient à rompre le contrat. C'est toutes ces entraves que le législateur de 1864 a voulu faire disparaître. Apporter aujourd'hui par une interprétation hardie de l'article 1780, une entrave nouvelle, c'est méconnaître, à notre avis, l'esprit du législateur et se mettre en contradiction avec lui. Espérons que la Cour de Cassation reviendra sur sa jurisprudence. Si non, il faudrait que le législateur ajoutat à l'article 1780 une disposition additionnelle qui préciserait sa portée et soustrairait à son application le cas de grève.

Jules UHRY,
Avocat à la Cour d'Appel.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

L'assurance obligatoire contre la maladie et les Sociétés de secours mutuels en France, par A. Crochard, docteur en droit; Giard et Brière, Paris, 1902. — M. Crochard étudie l'organisation et le fonctionnement des Sociétés de secours mutuels en France. Il leur reproche : d'être obligées de compter sur les ressources facultatives qui leur viennent des membres honoraires pour couvrir leurs dépenses obligatoires d'assurance contre la maladie, — de ne donner, en général, que des indemnités insuffisantes et de trop courte durée, — enfin, de n'avoir pu englober jusqu'ici qu'une trop faible partie de la classe ouvrière. D'ailleurs l'étude des Friendly Sociétés anglaises montre que même dans le pays où elle est le plus développée, la mutualité libre n'échappe pas au grave reproche de laisser exposés à tous les risques ceux qui ont le plus besoin d'être protégés. Après avoir exposé les résultats obtenus en Allemagne par l'organisation de l'assurance obligatoire, M. Crochard conclut à la nécessité de l'introduire en France, ou plutôt, puisqu'elle fonctionne déjà depuis 1864 pour les ouvriers mineurs, de l'étendre aux autres catégories de salariés. Une place prépondérante devrait être réservée aux Sociétés actuelles dans l'organisation de l'assurance obligatoire.

L'Année Sociologique, cinquième année, 1900-1901, publiée sous la direction de M. E. Durkheim (Paris, Félix Alcan, 1902).

Nous avons signalé régulièrement, ici-même, l'apparition des précédents volumes de l'*Année sociologique*. Nos lecteurs savent l'utilité de ce recueil annuel, où se trouvent analysés tous les travaux intéressant non seulement les sociologues, mais encore les historiens des religions, du droit, les économistes, etc. Le tome V contient quelques innovations importantes. Les auteurs font précéder les analyses des divers groupes d'ouvrages d'introductions exposant l'état de la question. De plus, dans cette partie bibliographique, des cadres nouveaux ont été créés : le langage, la guerre.

Les mémoires qui précèdent les analyses de travaux, sont au nombre de deux. M. Simiand étudie d'abord le *Prix du charbon en France et au XIXe siècle*. Ce travail est d'un très vif intérêt. M. Simiand analyse progressivement les facteurs qui peuvent être supposés agir sur les prix : consommation du produit, production nationale et importation (demande et offre, influences qui différencient

le prix sur les lieux de consommation du prix sur le carreau, éléments du prix sur les lieux de production coût de la main-d'œuvre, bénéfice patronal, etc.) Cette analyse est faite au moyen de données empruntées principalement à la statistique de l'industrie minérale. Au terme de l'étude, M. Simiand dégage les facteurs de psychologie sociale dont le phénomène qu'il a étudié paraît manifester l'action. Cette étude sera consultée avec fruit.

Le second travail est l'œuvre de M. Durkheim, il a pour objet de déterminer la signification de découvertes récentes qui ont été faites relativement au totémisme.

LES REVUES

The International Socialist Review (juin) publie la traduction de l'article de Vandervelde sur la grève générale en Belgique, paru dans le *Mouvement Socialiste*.

« Julian » en réponse aux interprétations du matérialisme économique données par « Marxist », maintient rigoureusement la théorie du déterminisme économique et tourne en ridicule la théorie des « accidents » dans le développement des lois historiques qu'avait soutenue son contradicteur.

Le professeur Harlow Gale, du laboratoire de psychologie de l'Université de Minnesota, consacre un remarquable article à l'évolution d'un américain moderne qui, attiré dans sa jeunesse par les côtés idéalistes du christianisme, arrive bientôt à concevoir la supériorité d'un idéalisme purement agnostique et se dégage complètement de toute idée de Divinité, d'immortalité de l'âme, etc. Dans un curieux dialogue le héros de M. Harlow Gale oppose à l'idéalisme superficiel du christianisme représenté par le pasteur de son ancienne paroisse, la somme d'idéalisme beaucoup plus élevée qui se dégage d'une haute culture philosophique, littéraire et artistique, de la connaissance de grands génies musicaux tels que Bach, Mozart, Beethoven, Schubert, Schumann et Brahms, c'est en vain que le pasteur, très habile représentant du protestantisme « dernier cri », essaie de retenir le jeune libre-penseur en lui présentant un christianisme très édulcoré qui n'exige de ses fidèles que la conception assez vague d'un Dieu imma- ... et la croyance que le Christ représente un « idéal très ...é de Divinité » dans le sens où l'entendait Emerson. ... héros de M. Gale préfère rompre nettement avec ...ise.

...tre ami et collaborateur A.-M. Simons donne un ...lent exposé sur la situation des mineurs de Pensyl... qui, au nombre de 147,000, ont quitté le travail depuis près de deux mois. Il espère qu'ils ne se laisseront ...romper par les manœuvres suspectes des politiciens

L'Art, la Littérature

NOUS VOULONS DE LA TERRE!.. (1)

Affamés, nus, sans refuge,
Tu as chargé nos épaules tant que tu as voulu,
Et tu as craché sur nous, et tu nous as frappés.
Et tu nous a traités comme des chiens!
Parvenu vagabond, qu'apporta le vent,
Si tu as fait un pacte avec l'enfer
Pour que nous soyons tous tes chiens, frappe-nous!
Nous supportons des fardeaux, nous supportons des souf-[frances,]
Les harnais de chevaux et les jougs de bœufs :
Mais nous voulons de la terre!

Une croûte de *malaiû* (2) de la veille,
Si tu la vois chez nous, tu nous l'arraches;
Nos fils, tu nous les prends pour la guerre,
Nos filles tu t'en empares,
Tu outrages ce que nous avons de plus cher et de plus [sacré;]
Pas de pitié, pas de confiance!
Nos enfants meurent de faim sur les routes,
La tristesse nous consume,
Mais tout cela, nous le subirions encore
S'il y avait de la terre

Quand nous avons un cimetière dans le village,
Tu en fais ton champ, tu nous mets un joug,
Et derrière la charrue avide
Sortent des os, et c'est péché!
Ce sont les os des nôtres :
Mais que vous importe! Vous nous avez mis hors
Des maisons, nus, au gel et au vent,
Vous avez chassé même les morts des tombeaux,
Oh! pour prix de ces morts sacrifiés
Nous voulons de la terre!

---

(1) Nous publions avec plaisir ce chant populaire roumain qui nous paraît intéressant. Nos lecteurs verront qu'il s'éloigne beaucoup des idées qui sont développées dans cette Revue, mais ils nous remercieront de le leur avoir fait connaître.

(2) Bouillie de maïs que mangent les paysans roumains.

Et nous voudrions nous aussi, nous aussi, savoir
Que nos os auront une place,
Que vos pareils ne se joueront pas
De nous, après notre mort.
Les orphelins et ceux qui nous sont chers,
S'ils veulent pleurer sur une tombe
Ne sauront pas dans quel fossé nous gisons,
Car, même pour une tombe, nous n'avons
Pas de terre — et nous sommes des chrétiens!
Et nous voulons de la terre!

Nous n'avons pas même le temps de prier,
Car notre temps est dans vos mains;
Nous avons encore une âme en nous,
Et il semble que vous l'avez oublié!
Vous avez tous fait serment

Que nous n'aurions ni droits ni parole :
Coups et tortures, quand nous bougeons,
Du plomb, quand, écrasés, nous clamons
Que nous voulons de la terre!

Vous, qu'avez-vous ici d'enseveli?
Du blé ? mais nous, des ancêtres, des pères,
Des mères, des sœurs et des frères!
Arrière, Aventuriers!
Notre terre est chère et sacrée,
Elle nous est berceau et tombe :
C'est notre sang fumant qui l'a défendue,
Et l'eau qui l'a arrosée,
Ce sont les larmes que nous avons versées;
Nous voulons de la terre!

Nous ne pouvons plus désormais
Vivre, mendiant sans cesse,
Car ils nous torturent trop comme il leur plaît,
Les maîtres de hasard!
Que Dieu saint ne fasse pas
Que nous voulions du sang au lieu de Terre!
Quand nous ne pourrons plus nous résigner,
Quand la faim nous soulèvera,
Fussiez-vous des christs, vous n'échapperez pas,
Même dans le tombeau!

George COSBUC.

(Traduction du roumain, par Mme Hortense Paquier).
Paris, 3, quai d'Anjou.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Gabriel Trarieux.— **La Lanterne de Diogène** (Notes sur le Théâtre), librairie Molière. — Sous ce titre symbolique, le poète symboliste de *La Coupe de Thulé* et de la grave trilogie dramatique *Joseph d'Arimathie, Hypatie, Savonarole*, Gabriel Trarieux, bien connu des lecteurs du *Mouvement*, réunit une suite d'articles parus à la *Revue Bleue*, à la *Revue des Revues* et à la *Grande France*. Mais le lien, pour être léger, n'est nullement factice. Il y a d'abord en ce livre l'unité de l'âme noblement attentive qui « erre d'un maître à l'autre, sa lampe incertaine à la main, souhaitant un modèle où fixer son cœur », c'est-à-dire une sorte d'unité d'enthousiasme ; les auteurs étrangers, Tolstoï, Ibsen, Bjornson, Hauptmann, Nordau, ou les auteurs français Maeterlinck, Ancey, Hervieu, François de Curel, Alfred de Vigny, dont il est ici traité avec gravité, érudition, mesure et juste admiration, appartiennent tous plus ou moins à une même *espèce* d'âmes morales et sociales qui nourrissent de la connaissance parfois très réaliste de la réalité, une préoccupation de logique idéalisme. Tous à peu près encore ont ceci de commun qu'ils sont des « anarchistes » en même temps que des moralistes, ce qui, d'ailleurs, se commande sans nul doute. On voit l'intérêt, qu'en dehors du talent de l'auteur, peut présenter la matière même de ce volume, où une sommaire biographie prépare très intelligemment l'exposition de chaque œuvre, et où presque toutes les pièces importantes du théâtre social contemporain, étranger et français, sont analysées avec un rare talent. Ce qui n'empêche nullement *ensuite* Trarieux de prendre très nettement parti, de défendre les idées et les hommes avec une vivacité qui n'a que trop raison de se vouloir cruelle pour l'ignorance d'un Filon, appelé à instruire l'immense public anglais des nouveautés du théâtre contemporain et ne nommant ni Porto-Riche, ni Jean Jullien, ni presque Curel et Maeterlinck.

LA POÉSIE

Scène lyrique en l'honneur d'Auguste Comte (éditions de *La Revue*). La poésie officielle qui fête les anniversaires, salue les princes et inaugure les statues ne vaut pas, le plus souvent, le papier employé à la répandre. Il nous souvient que dans ce genre, M. de Heredia a failli égaler M. Rostand — qui n'est pas tout à fait un aigle.

M. Jean Canora a loué Auguste Comte en vers éloquents et très souvent d'un harmonieux lyrisme : notre camarade a ignoré, pour louer son héros, les platitudes que bavent sans effort les plumes de nos meilleurs nationaux. Au reste Auguste Comte ne se peut comparer à un czar et il importe que sa gloire ne soit ternie par aucune comparaison.

Nous citons les strophes où le philosophe positiviste nous dit son désir d'une société organisée selon son rêve :

La puissance est à ceux qui recouvrent la terre
Du lourd manteau doré des fertiles moissons,
Tirent du sol la houille, élèvent les maisons !
Ceux-là seuls sont les forts, dont le labeur utile
Fait fleurir les jardins, et bourdonner la ville
Et dévorer l'espace aux machines d'acier ;
Non les tristes oisifs, producteurs de fumier
Dont un juste mépris balayera la race !
Aux caprices du sort, l'ordre, un jour, fera place,
Qui gardera la femme, et le faible, et l'enfant.
Harmonisant enfin vos efforts triomphants !
Lors, on ne verra plus la hideuse misère
Planer sur le logis — quand, malade, le père
Se lamente, impotent. — La femme, à l'atelier,
Laissant aux tout petits la garde du foyer
Sur un labeur ingrat inclinant son front blême !
La mère veillera sur les enfants qu'elle aime,
Souriante. L'époux saura seul la nourrir.
Près d'elle il goûtera le repos, le loisir,
Les entretiens exquis dont l'âme sort meilleure,
Et maître désormais de son humble demeure,
Des puissants de jadis ne redoutant plus rien,
Libre, il pourra parler, agir, en citoyen !
Ouvriers, vous aurez votre part de science
Et d'art et de beauté, vous aurez l'espérance
De voir par l'univers, au règne de vos fils,
Les usines bruire ainsi que de grands nids !
Lors, plus d'oppression, de luttes criminelles
Par le fer ou la faim ; la tâche sera belle
Et vous aurez fondé le travail glorieux
Par qui l'Humanité triomphera des dieux !

LE THÉATRE

L'Art dramatique et musical en 1901. — Nous tenons à signaler, à tous ceux qui s'intéressent à la littérature dramatique aussi bien qu'aux choses et gens de théâtre, la publication d'un très intéressant volume qui, sous le titre l'*Art dramatique et musical en 1901*, contient l'analyse de toutes les pièces jouées dans l'année sur les théâtres du monde entier, le répertoire courant dans les principaux pays, la liste de toutes les œuvres de théâtre ou sur le théâtre publiées dans l'année et des notes biographiques sur tous les auteurs ou artistes cités. Dans la préface de cette véritable encyclopédie dramatique et musicale qui lui fait le plus grand honneur, M. Eugène Morel, directeur de la *Revue d'art dramatique* écrit : « Je ne puis que dire ceci ; les collaborateurs sont restés libres. Il en est dont je réprouve les idées, et je leur suis particulièrement reconnaissant de m'avoir aidé, le sachant. Il ne fut pas toujours possible de trouver pour chaque œuvre l'homme qui devait en parler, mais on a fait de grands efforts pour cela. La contradiction y a été cherchée, et si telle forme d'art est trop vantée ici, je prie de remarquer qu'elle est est plus loin trop violemment dénigrée. » Aussi ce volume, impartialement composé, demeurera-t-il comme un document des plus précieux et les plus utiles à consulter.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. Maume, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

En Vente au MOUVEMENT SOCIALISTE

les éditions de la Librairie G. JACQUES, 1, rue Casimir-Delavigne, 1 — Paris.

Ces ouvrages se recommandent tout spécialement aux bibliothèques des Coopératives, des Syndicats, des Groupes d'études sociales et aux militants soucieux d'une instruction solide et sérieuse.

		Prix nets
Mme **Lipinska.** — Histoire des femmes médecins, 1 vol. in-8, prix	**10** fr. »	9 »
Le Febvre. — L'ouvrier étranger et la protection du travail national, 1 vol. in-8, prix . . .	**4** fr. »	3 50
G. Sorel. — La valeur sociale de l'Art, brochure in-8	**1** fr. »	» 95
G. Sorel. — Essai sur l'Eglise et l'État, brochure in-8	**2** fr. »	1 75
K. Kautsky. — Parlementarisme et Socialisme. Préface de JEAN JAURÈS, 1 vol. in-18. . .	**3** fr. »	2 75
Karl Marx. — La Commune de Paris, traduction de Ch. LONGUET, 1 vol. in-18.	**2** fr. **50**	2 25
G. Sorel. — L'avenir socialiste des Syndicats, nouvelle édition, 1 vol. in-18.	**1** fr. »	» 95
Ed. Berth. — Dialogues socialistes, 1 vol. in-18	**3** fr. **50**	3 »
Jules Guesde. — Quatre ans de lutte de classe, 2 vol. in-18, chaque	**3** fr. »	2 75
K. Kautsky. — La lutte des classes en France en 1789, 1 vol. in-18.	**2** fr. »	1 75
Joseph Sarraute. — Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classe, 1 vol. in-18.	**2** fr. »	1 75
Fr. Engels. — Religion, philosophie, socialisme, 1 volume.	**3** fr. »	2 75
G. Sorel. — La ruine du monde antique, 1 vol. in-18	**3** fr. **50**	3 »
Karl Marx. — A propos d'unité (lettre sur le programme de Gotha).	**0** fr. 3[illegible]	» 30
Jules Guesde. — La loi des salaires et ses conséquences.	**0** fr. **20**	» 20
Jules Guesde. — Services publics et socialisme.	**0** fr. **20**	» 20
F. Lassalle. — Qu'est-ce qu'une Constitution ?	**0** fr. **20**	» 20
K. Marx et F. Engels. — Manifeste communiste.	**0** fr. **20**	» 20
Onze ans d'histoire socialiste	**0** fr. **60**	» 60
E. Vandervelde. — Socialisme et collectivisme	**0** fr. **20**	»
En. Ferri. — Evolution économique et évolution sociale	**0** fr. **25**	»
Bracke. — Leur Congrès, *à la salle Wagram*.	**0** fr. **10**	»
Paul Lafargue. — La légende de Victor Hugo	**0** fr. **30**	»
Sorgue. — Unité révolutionnaire. . . .	**0** fr. **15**	»
F. Dauphin. — Les lointaines, 1 vol. in-18	**3** fr. **50**	3

L'Émancipatrice, 3, r. de Pondichéry. — 2448-7-07

Quatrième Année. — N° 100
Samedi 12 Juillet 1902

Le Mouvement Socialiste

Revue hebdomadaire Internationale



LE NUMÉRO :
France et Belgique ... 0 fr. 20
Autres Pays......... 0 fr. 25

10, Rue Monsieur-le-Prince
PARIS (6e)

LE

Mouvement Socialiste

Revue hebdomadaire Internationale

PARAISSANT CHAQUE SAMEDI

10, Rue Monsieur-le-Prince. — PARIS (6e).

DIRECTION :
Hubert LAGARDELLE
(Tous les soirs de 5 à 7 heures.)

SECRÉTARIAT :
Émile BURÉ
(Pour tout ce qui concerne l'*Administration*, s'adresser au *Secrétariat*)

DIRECTION LITTÉRAIRE :
Lucien BESNARD
(Le lundi soir de 4 à 7 heures)
(Adresser la Correspondance : 138, rue de Tocqueville, Paris-17e)

Pour l'*Administration* en Belgique,
s'adresser à Edmond HASEN, *Maison du Peuple*. Bruxelles.

LE NUMÉRO

France et Belgique........ **0,20** | Autres Pays.............. **0,25**

ABONNEMENTS

Six Mois.	France et Belgique.	**5** fr.	**Un An.**	France et Belgique.	**10** fr.
	Autres Pays.......	**6** fr.		Autres Pays.......	**12** fr.

A nos Abonnés

Pour faciliter l'abonnement d'**un An** à ceux qui voudraient le payer en plusieurs fois, nous consentons, à tous ceux qui nous en feront la demande, la faculté de verser le prix de l'abonnement en quatre fois 2 fr. 50, à la condition expresse qu'ils les envoient *eux-mêmes, directement*, au Secrétariat.

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Pour tout changement d'adresse, envoyer au Secrétariat une somme de **0** *fr.* **50**

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

LE IIIe LIVRE

DU

"CAPITAL" DE MARX[1]

(Fin.)

SECTION II

TRANSFORMATION DU PROFIT EN PROFIT MOYEN

Cette section se divise en cinq chapitres : VIII. Différence des taux de profit dans les différentes sphères de production par suite de la composition différente du capital. — IX. Formation d'un taux de profit, général ou moyen, et transformation des valeurs en prix de production. — X. Égalisation du taux général des profits par la concurrence. Prix de marché et valeur de marché. — XI. Influence des oscillations générales du salaire sur les prix de production. — XII. Supplément.

La section II est consacrée tout entière à résoudre la contradiction, au moins apparente, qui existe entre la loi de la valeur — dans la conception marxiste — et le taux réel des profits, en régime capitaliste.

L'expérience démontre, en effet, que — sauf les frottements qui s'opposent toujours à l'action des lois économiques, et les compensations résultant du plus ou moins d'étendue des risques — les profits tendent à s'égaliser dans toutes les sphères de la production capitaliste.

« Chacun, dit Ricardo, étant libre d'employer son capital comme il lui plaît, il est naturel qu'il cherche à le placer de la manière la plus avantageuse ; il ne se ntentera pas d'un profit de 10 0/0, si, par un autre nploi, il peut en tirer 15 0/0. Ce désir inquiet, qu'a ut capitaliste, d'abandonner un placement moins

1) Voir notre précédent numéro.

lucratif pour un autre qui le soit davantage, tend singulièrement à établir l'égalité dans le taux de tous les profits, ou à en fixer les proportions de telle sorte que les individus intéressés puissent estimer ou compenser tout avantage que l'un des profits aurait, ou paraîtrait avoir, sur l'autre. »

Il y a donc tendance permanente à l'égalité du taux des profits, et, dès lors, se pose la question de savoir comment cette tendance peut se concilier avec ce que nous avons dit précédemment sur l'identité du profit et de la plus-value; en d'autres termes, comment il se fait que des capitaux d'égale grandeur, mais de composition organique différente, puissent donner les mêmes profits?

Nous avons vu, en effet, dans la section I, que, d'après Marx, la masse du profit = la masse de la plus-value, et que la plus-value créée dépend exclusivement de la grandeur du capital variable. Or, la proportion du capital variable et du capital constant, de la partie active et passive du capital, considérée dans son ensemble, est bien loin d'être la même dans toutes les sphères de la production. Comment concilier, dès lors, cette diversité nécessaire des profits avec leur égalité tendantielle, telle que nous la constatons dans la réalité?

C'est le grand mystère, la fameuse *Enigme du profit moyen*, qui a donné naissance à toute une littérature, depuis qu'elle a été proposée par Engels, dans la préface du Livre II, et qui a provoqué, de nouveau, des commentaires et des discussions sans nombre, en Italie et en Allemagne, au lendemain de la publication du Livre III. D'après les uns, le dernier volume du *Capital* expose la difficulté, mais il ne la résout pas. Le professeur Loria va jusqu'à dire que la prétendue solution apportée par Marx, est une pure mystification, une véritable banque-

route théorique, un « suicide scientifique, accompli avec une pompe et une solennité sans pareilles ».

D'autres, au contraire, M. K. Schmidt, par exemple, dans *Sozial politisches Central Blatt*, et M. Werner Sombart, professeur à Breslau, dans *Braun's Archiv fur soziale Gesetzgebung*, considèrent la loi de la valeur de Marx, avec les compléments qu'elle reçoit dans le Livre III, comme étant surtout une conception théorique indispensable à la saine compréhension des phénomènes de la production capitaliste.

Ces opinions divergentes ont été rencontrées et critiquées par Engels, dans le dernier écrit qui soit sorti de sa plume : *Erganzung und Nachtrag zum dritten Buch des « Capital »*. Cet article, qui comble certaines lacunes de l'œuvre inachevée de Marx, a été plusieurs fois utilisé par nous, dans l'exposé ci-après.

Signalons encore, parmi les publications que le Livre III du *Capital* a fait naître, l'importante étude de M. Bœhm-Baverk : *Zum Abschluss des Marx'schen Systems* (1).

I. — Loi de la valeur et taux du profit.

Conformément à sa méthode habituelle, Marx pose le problème, la soi-disant énigme, du profit moyen, abstraction faite des circonstances, des complications étrangères à la question même, et qui pourraient la rendre plus obscure et plus difficile encore à résoudre.

Il suppose donc que, dans un pays donné, le degré d'exploitation du travail et, par conséquent, le taux de la plus-value sont les mêmes dans toutes les sphères de production.

---

(1) Enthalten in *Staatswissenschaftliche Arbeiten*.— Festgaben für Karl Knies. Herausgegeben von O. v. Bœnigh. Berlin, 1896.

Cette supposition, d'ailleurs, par suite de la concurrence entre les travailleurs, correspond à la réalité, si, bien entendu, l'on ne tient pas compte des facteurs accidentels, des « frictions », des obstacles locaux, qui entravent le nivellement des conditions du travail et que le développement du capitalisme tend à faire disparaître. Aussi peut-on dire que, de plus en plus, le même quantum de capital variable produit la même quantité de plus-value, dans toutes les sphères de production.

Mais — le taux de la plus-value étant supposé constant — nous avons vu dans la section I, que le taux du profit, que rapporte un capital déterminé, dépend de deux facteurs : *a*) le rapport qui existe entre *c* et *v*, entre la partie active (*v*) et la partie passive (*c*) de ce capital; *b*) la durée du temps de transaction (*Umschlagszeit*) de ce même capital.

Or, s'il en est ainsi pour les modifications successives qui se produisent dans la composition et dans le temps de transaction d'un même capital, il en est évidemment de même, si l'on compare entre eux des capitaux engagés dans des sphères de production différentes.

Le taux de la plus-value étant supposé le même, la masse de cette plus-value dépendra de l'importance proportionnelle plus ou moins grande de *v*, le capital variable, seul productif de plus-value ; et, par conséquent, le taux du profit — rapport de la plus-value à l'ensemble du capital — variera d'après la composition organique moyenne des capitaux engagés dans les différentes sphères de production.

Ainsi donc, des capitaux d'égale grandeur, mais de composition organique différente, n'ont pas, et ne peuvent pas avoir, le même taux de profit.

Tout ceci, bien entendu, à condition que les marchandises soient vendues à leur valeur, conformément à la

formule : $M = c + v + pl$. Dans cette hypothèse, le taux de la plus-value restant le même (100 0/0, par exemple), deux capitaux d'égale grandeur, 100, produiront 90 ou 10 *pl* selon que la proportion du capital variable (v) sera de 90 ou de 10; et, si les marchandises produites se vendent à leur valeur, le prix des unes sera : $10c + 90v + 90pl = 190$; le prix des autres $90c + 10v + 10pl = 110$.

Les mêmes observations s'appliquent à la durée du temps de transaction des capitaux engagés dans les différentes sphères : des capitaux variables d'égale grandeur produiront en un temps donné — un exercice annuel par exemple — des quantités de plus-value, et, par conséquent, de profit, en rapport avec la durée de leurs révolutions.

En résumé donc, si les marchandises se vendaient à leur valeur, le taux moyen des profits différerait dans chaque sphère et les capitalistes toucheraient des profits en rapport avec la composition organique de leur capital. Or, nous avons vu, dans la section I, que, pour les mêmes dépenses de capital, les coûts de production sont les mêmes, quelle que soit la composition organique des capitaux consommés. Une marchandise, pour la production de laquelle un capitaliste doit dépenser 100, lui coûte 100, ni plus ni moins, que ce soit $90v + 10c$ ou $10v + 90c$. L'inégalité du taux des profits aboutirait, par conséquent, à rémunérer d'une manière très inégale les mêmes dépenses de capital, et cet état de choses est manifestement incompatible avec l'existence même du régime capitaliste.

Aussi, dans la réalité, les marchandises produites capitalistiquement ne se vendent pas à leur valeur et les profits des différentes sphères se transforment en profit moyen.

II. — Profit moyen et prix de production.

Pour nous rendre compte de la formation du profit moyen, prenons, par hypothèse, cinq sphères de production où les capitaux engagés aient une composition organique différente, et, afin de simplifier notre analyse, supposons, comme nous l'avons fait précédemment, que le taux de la plus-value et la durée du temps de transaction soient les mêmes dans ces différentes sphères.

Nous obtenons ainsi le tableau suivant :

CAPITAUX	TAUX de la PLUS-VALUE	PLUS-VALUE	VALEUR DU PRODUIT	TAUX DU PRODUIT
I $80c + 20v$	100 0/0	20	120	20 0/0
II $70c + 30v$	»	30	130	30 »
III $60c + 40v$	»	40	140	40 »
IV $85c + 15v$	»	15	115	15 »
V $95c + 5v$	»	5	105	5 »

Soit donc — avec le même degré d'exploitation du travail — des taux de profit très différents, qui existent dans la composition organique des capitaux engagés.

Le total de ces capitaux = 500; le total de la plus-value produite = 110; la valeur totale des marchandises = 610.

Considérons, maintenant, ces divers capitaux comme n'en formant qu'un seul : par exemple, le capital engagé dans un établissement de l'industrie textile et se divisant entre la carderie, la préparation, la filature, le tissage et la teinturerie, avec une composition différente dans chacune de ces branches, et une composition moyenne pour l'ensemble de la production. Cette composition

moyenne sera : 500 = 390*c* + 110*v* et, pour chaque cinquième du capital engagé = 78*c* + 22*v*. Donc, la plus-value moyenne = 22; le taux moyen du profit est également de 22, et le produit de chaque cinquième du capital avancé doit se vendre à 122, pour que le total des prix de vente = la valeur du produit total.

Seulement, pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que le capital constant soit consommé tout entier dans le procès de production, et nous savons qu'en règle générale, le phénomène contraire se produit : la partie fixe du capital ne fait passer dans le produit qu'une fraction de sa valeur, égale à l'usure résultant de son emploi. Cette circonstance n'influe, d'ailleurs, que sur la valeur et le coût de production des marchandises; elle est sans action sur le taux du profit, qui se détermine en rapport avec l'ensemble du capital avancé et non du capital consommé.

Nous résumons ces diverses observations dans le tableau hypothétique suivant :

CAPITAUX	TAUX de la PLUS-VALUE	PLUS-VALUE	TAUX DU PROFIT	C CONSOMMÉ	VALEUR des marchandises	COUT de Production
I 80*c* + 20*v*	100 0/0	20	20	50	90	70
II 70*c* + 30*v*	»	30	30	51	111	81
III 60*c* + 40*v*	»	40	40	51	131	91
IV 85*c* + 15*v*	»	15	15	40	70	55
V 95*c* + 5*v*	»	5	5	10	20	15
390*c* + 110*v*	»					Total
78*c* + 22*v*	»					Moyenne p. c.

L'on voit donc que, malgré la différence de valeur des produits, la composition du capital, considéré dans son ensemble, la composition moyenne de ses parties et la plus-value moyenne restent les mêmes. Dans ces conditions, les prix de vente des produits s'établissent de la manière suivante :

CAPITAUX	PLUS-VALUE	VALEUR des MARCHANDISES	COUT des MARCHANDISES	PRIX	TAUX DU PROFIT	DIFFÉRENCE DU PRIX et de la valeur
I 80c + 20v	20	90	70	92	22 0/0	+ 2
II 70c + 30v	30	111	81	103	»	— 8
III 60c + 40v	40	131	91	113	»	— 18
IV 85c + 15v	15	70	55	77	»	+ 7
V 95c + 5v	5	20	15	37	»	+ 17

Considérées dans leur ensemble, les marchandises sont, par conséquent, vendues 2 + 7 + 17 = 26 au-dessus de leur valeur, et 8 + 18 = 26 au-dessous de leur valeur. C'est seulement grâce à ces différences en plus ou en moins, entre la valeur et le prix, que le taux du profit est le même dans nos cinq branches de production, malgré la différence de composition organique des capitaux y engagés.

Le même phénomène que nous venons de décrire, se produit, *mutatis mutandis*, pour l'ensemble du capital social engagé dans l'ensemble des sphères de production.

Seulement, il va sans dire que, dans la réalité, les capitaux, dont la concurrence a pour effet de constituer le profit moyen, ne se partagent pas, entre les différentes sphères, par fractions égales, comme dans l'exemple que nous avons pris. Aussi, le taux général des profits

est-il déterminé par le concours de deux facteurs : d'une part, la composition des capitaux dans les différentes sphères de production ; d'autre part, la grandeur relative du capital engagé dans chaque sphère distincte, et produisant, par conséquent, un taux de profit distinct. Prenons, par exemple, pour préciser notre pensée, quatre capitaux, A, B, C, D, ayant le même taux de plus-value, 100 0/0, et une composition organique différente : le capital variable pour A = 25 0/0, pour B 40, pour C 15, pour D 10. Chaque fraction de 100 donnera donc une plus-value ou un profit de 25 pour A, 40 pour B, 15 pour C et 10 pour D. Soit ensemble = 90. Si donc nos quatre capitaux étaient d'égale grandeur, le taux moyen du profit serait 90/4, soit 22 1/2 0/0. Mais, si A = 200, B = 300, C = 1.000, D = 4.000, leurs profits seront respectivement de 50, 120, 150 et 400. Soit, pour un capital total de 5.500, un profit de 720, et un taux moyen de profit de 13 1/2 0/0.

En somme donc, au point où nous en sommes arrivés, la valeur et le prix — dans le sens que Marx donne à ces mots, — la plus-value et le profit, transformé en profit moyen, sont des choses essentiellement différentes.

Dans chaque spère de production, le profit moyen s'ajoute au coût de production des marchandises pour former ce que Marx appelle le *prix de production* (Productions preis). Ce prix de production, autour duquel gravitent les prix de marché, n'est en somme pas autre chose que le *prix nécessaire* des physiocrates, ou bien encore ce qu'A. Smith appelle *natural price* et Ricardo, *price of production*, *cost of production*.

Remarquons cependant que si, chez Ricardo, prix de production et coût de production sont synonymes, dans la terminologie marxiste, au contraire, ces deux termes n'ont pas du tout la même signification.

Le coût de production d'une marchandise est déterminé par le quantum de travail payé qu'elle contient; sa valeur, par l'ensemble du travail, payé ou non payé, qui s'est incorporé en elle; son prix de production (coût de production + profit moyen), par le travail payé qu'elle a coûté à produire, plus une certaine quantité de travail non payé, indépendante du quantum de travail non payé, mis en œuvre dans la sphère de production dont s'agit.

Ajoutons, pour compléter la série de ces définitions, que Marx appelle capitaux de composition supérieure (*von höherer Zuzammensetzung*), ceux qui contiennent plus de capital constant et, par conséquent, moins de capital variable, que le capital social moyen ; capitaux de composition inférieure (*von niedrieger Zusammensetzung*) ceux qui présentent le phénomène inverse. Les marchandises produites par des capitaux de composition supérieure ont un prix de production plus élevé que leur valeur; celles qui sont produites par des capitaux de composition inférieure doivent se vendre au-dessous de leur valeur, et ce n'est qu'accidentellement que, les capitaux engagés dans une sphère de production ayant une composition moyenne, la valeur et le prix de production tendent à se confondre.

Par conséquent, sauf les cas exceptionnels de cette dernière catégorie, les capitalistes ne réalisent pas, dans la vente de leurs produits, la plus-value, et par suite le profit, qui ont été créés dans leur sphère de production; cette plus-value, ou ce profit, s'étant transformée en profit moyen, l'ensemble de la plus-value, produite par le capital social engagé dans toutes les sphères de la production, tend à se répartir, sur un pied d'égalité, entre toutes les fractions de même import, du capital engagé.

Les capitalistes, dans leur ensemble, doivent être considérés dès lors — en ce qui concerne le profit — comme les actionnaires d'une vaste société anonyme, qui se partagent les bénéfices réalisés par celle-ci, au prorata du nombre de leurs actions.

Ainsi donc, en règle générale, le prix de production des marchandises n'est pas égal à leur valeur. Néanmoins, il est, en dernière analyse, régi par la loi de la valeur, étant donné que, si l'on considère la totalité des sphères de production, la somme des prix de production des marchandises produites = la somme de leurs valeurs.

III. — Valeur de marché et prix de production.

Nous savons maintenant ce que, dans la terminologie marxiste, il faut entendre par profit moyen : ce n'est pas autre chose que « la masse totale de la plus-value partagée entre les différentes masses de capital, dans chaque sphère de production, en proportion de leur grandeur ».

Seulement, la véritable difficulté consiste à savoir comment, sous la pression de la concurrence entre les capitaux, cette égalisation du taux des profits tend à s'opérer entre les différentes sphères de la production.

A première vue, ce sont deux choses essentiellement contradictoires, et ne pouvant dériver l'une de l'autre, que la vente des marchandises à leur valeur, c'est-à-dire à des prix de valeur *(Werthpreise)* correspondant à la valeur qu'elles contiennent, et leur vente « au prix de production », c'est-à-dire à des prix qui assurent les mêmes profits aux capitaux d'égale grandeur, avancés pour leur production respective.

Toute la difficulté provient, d'après Marx, de ce qu'à partir d'un certain degré de développement du régime

capitaliste, les marchandises ne sont plus échangées purement et simplement comme *marchandises*, mais comme *produits de capitaux*, qui réclament, à grandeur égale, à l'ensemble de la plus-value produite.

Pour rendre plus saisissable le passage de la forme « marchandise », qui est, théoriquement et historiquement la première, à la forme « produit de capitaux », qui lui succède, Marx suppose, comme point de départ, un régime de production dans lequel les travailleurs sont propriétaires de leurs moyens de travail, travaillent, en moyenne, pendant le même temps et avec la même intensité, et échangent directement leurs marchandises les unes contre les autres.

Dans ces conditions, deux travailleurs produisent, en une journée, la même quantité de plus-value, mais la valeur de leurs produits diffère, en raison du travail contenu dans les moyens de production qu'ils ont consommés. Ce dernier élément représente le capital constant du régime capitaliste ; les moyens d'existence consommés par nos deux travailleurs, pendant la journée, correspondent au capital variable; le surplus de la valeur produite constitue la plus-value qui, dans notre hypothèse, revient aux producteurs eux-mêmes. Ces derniers produisent donc, abstraction faite de ce qui représente le capital constant, les mêmes valeurs; mais le rapport entre la partie de cette valeur qui correspond à la plus-value, à la valeur des moyens de production — ce qui exprime le taux du profit capitaliste — peut être fort différent dans les deux cas. Seulement, c'est là une circonstance qui ne présente ancun intérêt pour les producteurs autonomes, et, sous pareil régime, les marchandises s'échangent les unes contre les autres, proportionnellement à leur valeur, c'est-à-dire à la quantité de travail social incorporé en elles.

Il suffit, pour cela, des trois conditions suivantes : 1° qu'il n'existe pas de monopole, artificiel ou naturel, au profit de l'une des parties contractantes ; 2° que l'offre et la demande s'équilibrent ; 3° qu'il ne s'agisse pas d'échanges accidentels ou intermittents, mais d'un marché régulièrement constitué, soumis aux lois de la concurrence.

Sous l'action de celle-ci, la valeur individuelle des produits se transforme en valeur de marché (*Marktwerth*), résultante de ces valeurs individuelles, centre de gravité, dont les prix tendent à se rapprocher constamment, malgré des écarts plus ou moins considérables. Dans le cas où les marchandises produites se vendent à leur valeur de marché, ou approximativement, ceux qui les produisent dans des conditions moins onéreuses, réalisent une plus-value, un profit extra (*Extramerverth und Surplus-profit*) ; ceux, au contraire, qui produisent dans des conditions plus onéreuses, ne parviennent pas à réaliser toute la plus-value qu'ils ont produite.

La transformation des valeurs individuelles en valeurs de marché précède, non seulement en théorie, mais historiquement — Engels consacre à le démontrer, presque tout le travail dont nous avons parlé ci-dessus — la constitution des prix de production. C'est seulement après que la concurrence a constitué les valeurs de marché, pour chaque sphère de production, que la concurrence des capitaux, dans les différentes sphères, égalise les profits et fait naître le profit moyen.

Il faut pour cela que le régime capitaliste se substitue ux régimes antérieurs et que, de plus, il atteigne un gré de développement assez avancé pour que les capiux acquièrent la mobilité, la fluidité nécessaires pour sser facilement d'une sphère de production dans une tre.

des produits échangés, d'après la quantité de travail social qu'ils contenaient.

Il n'est donc pas exact de prétendre, comme le fait Loria, que, d'après Marx, les marchandises ne sont jamais échangées à leur valeur.

D'autre part, nous avons vu qu'en régime capitaliste, les marchandises ne s'échangent généralement pas en proportion de leur valeur; la quantité d'argent contenue dans le « prix normal » d'un produit, représente le plus souvent un autre quantum de valeur, *id est* de travail, que celui qui est contenu dans le produit lui-même. C'est également pour cela qu'il est possible, et qu'il arrive fréquemment qu'un quantum de valeur-argent soit donné pour des choses qui n'ont pas de valeur — au sens marxiste du mot — c'est-à-dire pour des choses qui n'ont pas coûté de travail (sol) ou qui ne peuvent être reproduites par le travail (raretés, antiquités, etc.).

Néanmoins, si la loi de la valeur est sans application directe aux phénomènes superficiels de l'échange, en régime capitaliste, c'est elle qui, en dernière analyse, détermine le taux moyen des profits, et, par conséquent, les prix de production.

En effet, le profit moyen, doit toujours être égal, ou approximativement égal, au quantum de plus-value qui revient à un capital donné, comme partie aliquote de l'ensemble du capital social. Or, c'est la valeur de l'ensemble des marchandises, en rapport avec leur coût de production, qui détermine le montant de la plus-value générale *(Gesammtmerwerth);* celle-ci règle à son tour la hauteur du profit moyen; c'est donc, en définitive, la loi de la valeur qui régit les prix de production — centre de gravité autour duquel oscillent les prix en régime capitaliste.

Il résulte de ce fait que les capitalistes, considérés

isolément, sont intéressés à l'exploitation de l'ensemble des travailleurs par l'ensemble du capital, non pas seulement d'une manière indirecte, par sympathie de classe, mais directement, par intérêt personnel, puisque le taux moyen des profits, dans chaque branche, dépend de la productivité et du degré d'exploitation de l'ensemble du travail social.

En résumé donc, le prix et la valeur, dans le sens marxiste du mot, sont deux choses essentiellement différentes.

Dans ces oscillations, le prix tend à coïncider avec le coût de production et le profit normal du producteur; la valeur dépend, au contraire, du quantum de travail social incorporé dans la marchandise.

Chaque capitaliste, considéré isolément, fait produire aux travailleurs qu'il exploite, une certaine masse de plus-value, mais il ne s'ensuit nullement qu'il réalise cette plus-value dans le prix de vente de ses marchandises. Ces dernières peuvent se vendre, soit au-dessus, soit au-dessous de leur valeur. Les unes gagnent, les autres perdent. Seulement, la classe des travailleurs, manuels ou intellectuels, produit un excédent, une plus-value globale, que la classe capitaliste se partage, sous forme de rente, de profits et d'intérêts.

E. VANDERVELDE.

LES PARTIS SOCIALISTES

ALLEMAGNE

Le VIe Congrès du Parti Socialiste Bavarois

C'est tous les deux ans que la Social-démocratie bavaroise tient son Congrès. Le *Mouvement Socialiste*, dans son numéro du 15 janvier 1901, a publié le compte rendu du cinquième Congrès, réuni à Fürth en décembre 1900. Je dois vous dire aujourd'hui ce qui s'est passé au sixième Congrès, qui vient d'avoir lieu à Ludwigshafen, les 15 et 16 juin.

Les délégués étaient au nombre de 93, et ils représentaient 101 groupes. C'était la première fois que notre Parti tenait ses assises dans le Palatinat, et cela nous a permis de constater que notre organisation et nos forces sont en progrès dans cette province tout autant que dans la Bavière proprement dite.

La matinée de la première journée a été consacrée à la lecture de deux rapports : celui de Vollmar au nom du Comité-Directeur (*Landesvorstand*), et celui de Ehrhart au nom de la fraction parlementaire, c'est-à-dire, des onze camarades qui représentent le Parti à la Chambre des députés du Landtag, — de la Diète, si l'on préfère. Les deux rapports ont été approuvés, sous réserve de ce qui, dans le texte rédigé et lu par Ehrhart, avait trait à la réforme électorale.

En fin de Congrès, on a adopté, avec de légères modifications et des adjonctions d'ordre secondaire, le programme municipal que le Comité-Directeur avait préparé en vertu d'une résolution votée à Fürth il y a

deux ans. Après quoi, il a été décidé que le prochain Congrès (en 1904) se réunirait à Augsbourg.

Les trois quarts au moins du temps dont disposaient les délégués, ont été consacrés à la discussion de la conduite tenue par nos députés au Landtag dans les débats sur la réforme électorale. On s'était déjà beaucoup occupé de la question aux quatre Congrès précédents (Fürth 1900, Würzbourg 1898, Nüremberg 1896, et Münich 1894). Mais jamais encore la discussion ne s'était développée avec une telle ampleur. On va comprendre pourquoi.

En 1893, des socialistes pénétrèrent pour la première fois dans le Landtag bavarois. Ils étaient cinq, — sur 159. L'un de leurs premiers actes parlementaires fut de soumettre à leurs collègues une proposition de loi tendant à appliquer le suffrage universel aux élections pour la Chambre des députés, — au lieu du suffrage censitaire plural et à deux degrés, dont notre pays est affligé depuis 1848. On affirma à nos camarades que la Constitution s'opposait à ce que l'on modifiât la Constitution *(sic)* pendant une Régence, et la proposition fut rejetée par 142 voix contre 17.

En 1895, nouvelle proposition de loi tendant au même but, — avec les changements de détail, changements surtout protocolaires, que nécessitait un article du règlement de la Chambre : une motion repoussée ne peut être formulée à nouveau qu'au bout de trois sessions. Le centre demanda le passage à l'ordre du jour et l'obtint. Cependant, nos camarades constatèrent avec atisfaction que la minorité comprenait cette fois 3 voix.

En 1897, troisième proposition, — toujours modifiée rotocolairement. Le centre plaidait l'enterrement par s soins d'une Commission. Ce fut alors que notre

regretté camarade Grillenberger prononça, le 19 octobre, le célèbre discours à la suite duquel il tombait foudroyé par une attaque d'apoplexie. La Chambre adopta, bien qu'à une faible majorité, une résolution où elle invitait le gouvernement à lui apporter un projet de loi tendant à l'établissement du suffrage universel, direct et secret, avec toutes mesures convenables pour assurer l'indépendance des votes. Les circonscriptions devaient être désormais à peu près égales en population, c'est-à-dire découpées d'après les données des recensements (jusqu'à présent, on s'est toujours arrangé pour que les campagnes aient une prépondérance électorale sur les villes). Enfin, le projet de loi devait englober un système quelconque de représentation proportionnelle.

Le *Reichsrat* ou Chambre Haute, notre Sénat, annula à l'unanimité la motion, comme *insuffisamment précise*.

En 1899, quatrième proposition. Vollmar et Segitz obtinrent le renvoi à une Commission de vingt-et-un membres, parmi lesquels purent s'introduire deux socialistes : Segitz et Franz Schmitt. Dix-neuf des commissaires étaient bien décidés à ne jamais se réunir. Il fallut en effet deux ans d'insistance, et finalement une lettre virulente adressée par nos onze députés au président de la Chambre, et reproduite par toute notre presse, pour que la Commission se mît au travail. Peu de temps après, elle profita bien des débats sur la nouvelle loi scolaire pour suspendre ses séances, mais nos amis veillèrent à ce que cet intermède ne se prolongeât pas au-delà de délais plausibles.

Les Agrariens du Centre et les représentants de la Ligue des Paysans admettaient que l'on basât le découpage des circonscriptions sur la répartition de la population, mais à condition que l'on s'en référât, jusqu'à la consommation des siècles, au recensement de 1865. Les

Libéraux voulaient que l'on réduisît de 159 à 148 le nombre des députés. Le gouvernement acceptait le vote direct, mais entendait que l'on fixât à vingt-cinq ans l'âge de l'électorat, et à trente ans celui de l'éligibilité, et que l'on exigeât trois ans de résidence. Et ainsi de suite.

On en vint à un projet transactionnel, que la Commission adopta à l'unanimité, et que la Chambre vota, à l'unanimité aussi, le 16 mai dernier, après deux jours de débats. Une Commission spéciale, nommée par le Reichsrat, vient d'approuver la chose, toujours à l'unanimité.

Voici pourquoi les bourgeois de tous les partis ont été, cette fois, favorables à la loi. L'âge d'électorat est fixé à vingt-cinq ans; la loi actuelle le fixe à vingt-et-un ans. Pour être électeur, il faut avoir payé des impôts directs quelconques depuis un an au moins; la loi actuelle ne prescrit qu'un semestre. Et il faut un an de résidence; la loi actuelle ne prescrit également qu'un semestre.

Et voici pourquoi les onze socialistes du Landtag ont cru devoir faire bon marché des trois clauses ci-dessus. La loi nouvelle consacre le suffrage direct, et indique certaines précautions à prendre en vue d'assurer le secret et l'indépendance des votes. Elle abaisse de trente à vingt-cinq ans l'âge d'éligibilité; prolonge jusqu'à six heures du soir (au lieu de deux) la fermeture du scrutin; ordonne la revision annuelle des listes électorales; abolit le vote plural; prescrit de découper les circonscriptions d'après les données des recensements, à commencer par celui de 1900, et indique un maximum d'étendue pour chaque circonscription. Enfin elle porte de 159 à 163 le nombre des députés. Ce sont surtout les grandes villes qui gagneront à cette augmentation.

Münich aura onze députés au lieu de six; Nüremberg, six au lieu de quatre; Würzbourg, deux au lieu d'un.

On voit qu'a été abandonnée par la fraction socialiste du Landtag la revendication de la représentation proportionnelle, et qu'il n'a pas été question une seule fois du suffrage féminin.

Dès qu'il fut connu que la proposition de loi avait été adoptée à l'unanimité, et par la Commission, qui comprenait deux socialistes, et par la Chambre, qui en comprend onze, la plupart des organes de notre Parti dans l'Allemagne du Nord formulèrent d'assez dures protestations contre la conduite des députés bavarois. Le *Vorwærts*, en particulier, déclara que, si habitué que l'on soit à l'opportunisme de la majorité des camarades d'ici, on n'aurait jamais osé supposer que cette tendance pourrait un jour les entraîner si loin. Et dans la *Neue Zeit* du 31 mai, Bebel insista. Il montra que les avantages assurés par la nouvelle loi ne suffisaient pas à compenser les trois reculs qu'elle faisait opérer à des points de vue d'importance primordiale. Les débats de la Commission auraient dû suffire pour prouver à nos camarades : 1° qu'il fallait que la loi proposée fût bien réactionnaire, puisqu'elle plaisait à tous les partis bourgeois et au gouvernement; 2° que les améliorations en cause ne couraient pas le risque d'être repoussées au moment du vote, puisque cette unanimité précisément du ministère, des Libéraux, du Centre, agrarien ou non, et des représentants de la Ligue des Paysans, promettait une majorité de plus des deux tiers de la Chambre, — majorité exigée en Bavière pour une modification à la Constitution.

On ne pouvait donc plaider en faveur des « Onze », ni que leur bonne foi avait été surprise par leurs adversaires, ni qu'ils avaient lieu de craindre que leur absten-

tion privât la démocratie bavaroise d'un embryon de réforme électorale. Et même on n'eût pas compris leur abstention. Leur devoir était de voter contre la loi. Celle-ci n'en eût pas moins été adoptée avec les avantages qu'elle consacre, mais les « Onze » n'auraient pas été complices, même passifs, de trois mesures violemment opposées à nos principes, et même aux principes de la démocratie pure et simple.

Les socialistes du Landtag bavarois avaient coopéré à un effort réactionnaire presque identique à celui que le cabinet de Dresde avait accompli contre les socialistes saxons. Et le succès de cet effort avait même été dû en grande partie, non pas à leurs votes, dont on n'avait pas besoin, mais à leur appui moral. Nos adversaires de classe ne s'y étaient pas trompés, puisque les orateurs du gouvernement et des divers groupes bourgeois, en particulier le président de la Chambre, M. von Orterer, homme du centre, avaient à maintes reprises félicité les « Onze » de leur esprit de conciliation, de leurs dispositions raisonnables, de leur agissement.

C'était le camarade Ad. Müller que la fraction socialiste du Landtag avait délégué pour expliquer la conduite de nos élus, c'est-à-dire pour tâcher de la justifier. Il fit mieux encore que ses dix collègues n'avaient espéré : il glorifia la conduite en question. Selon lui, le vote de la fameuse proposition de loi, après neuf années de propagande intensive en faveur de la réforme électorale, ce vote constitue un succès éblouissant. C'est tout juste s'il ne considère pas que par là le capitalisme pulvérisé et que nous n'avons plus qu'à dissoudre groupements et à cesser la publication de nos journx, les uns et les autres étant désormais sans la ndre utilité!

D'autant plus que Ad. Müller n'est pas du tout content de la presse socialiste. Il affirme que le *Vorwærts* est mal informé sur les choses de Bavière, il dépense autant d'esprit qu'il peut contre l'article de Bebel dans la *Neue Zeit*, et c'est avec amertume qu'il constate la reproduction intégrale de cet article par tous nos organes bavarois. Le point culminant de son discours, c'est l'épithète de « garde-principes » *(Principienwæchter)* qu'il réédite, lui millième, contre les leaders du parti dans l'Allemagne du Nord. Evidemment, Bebel ne s'en relèvera pas!

Par contre, Ad. Müller cite une profusion d'articles de la presse bourgeoise de toutes nuances. Il veut prouver que ni le centre, ni la Ligue des Paysans, ni les libéraux ne sont satisfaits de la nouvelle loi.

Enfin il déclare que, si les « Onze » ont voté, c'est qu'ils craignaient qu'au dernier moment la défection de l'un quelconque des partis bourgeois n'empêchât d'obtenir la réglementaire majorité des deux tiers.

Le contre-rapport est développé par Rollwagen, d'Augsbourg, qui s'étonne que des socialistes se préoccupent de savoir si nos adversaires se réjouissent ou se chagrinent d'une réforme quelconque. Nos élus ne doivent jamais envisager d'autre but que celui de servir les intérêts du prolétariat, de rester constamment d'accord avec les principes fondamentaux du Parti. Or, personne n'osera soutenir que le suffrage censitaire, bien mieux, l'aggravation de ce système, et que l'aggravation aussi des conditions de résidence, et que le recul de quatre années dans la fixation de l'âge d'électorat constituent des avantages pour la classe ouvrière et de fidèles applications de notre doctrine.

Les délégués Dickreiter, de Ludwigshafen, et Witti, de Münich, puis Segitz, un des « Onze », insistent sur

divers aspects de la tactique opportuniste. Le Dr Adolph Braun, de Nüremberg, les réfute. Erhart reprend la thèse de ses collègues Ad. Müller et Segitz, et il enthousiasme Schellhammer, de Spire, au point que celui-ci dépose un ordre du jour de louanges à l'adresse des « Onze ». Clément, de Kaiserslautern, riposte par un ordre du jour de blâme.

Alors se déchaîne un déluge de petits papiers. Deuxième ordre du jour de louanges, émanant de Hermann, de Würzbourg. Second ordre du jour de blâme, émanant de Rollwagen et Braun. Troisième ordre du jour de louanges, émanant de Ed. Schmid, de Münich.

Vollmar enfin se dresse et, d'un geste, apaise les flots en courroux. Puis il déverse sur eux l'huile de son éloquence. Et dire que, vous autres Français, vous vous imaginez avoir le monopole de l'impressionnabilité aux influences verbales!

Le bureau profite de l'attendrissement déterminé par les phrases de Vollmar, et met aux voix la motion Schmid, qui exprime aux « Onze » la pleine confiance du Congrès, les félicite de leurs efforts en faveur de la réforme électorale, et proclame que l'on compte sur eux pour renouveler ces efforts jusqu'à ce que la Bavière jouisse enfin d'un suffrage sans tache.

Cet ordre du jour est adopté par 74 voix contre 1 (Rollwagen), et 11 abstentions (Braun, Rudolph, de Nüremberg, Clément, de Kaiserslautern, etc.).

D'ailleurs, aussitôt connus les résultats du vote, Rudolph, au nom des abstentionnistes, proteste contre le procédé dictatorial du bureau.

Lorsque lui et Braun, à leur retour à Nüremberg, ont rendu compte de leur mandat, on a pu constater que le prolétariat de la grande cité industrielle est, en majorité, loin encore de se rallier au socialisme oppor-

tuniste. Tous les orateurs qui ont parlé après les délégués au Congrès se sont prononcés contre la fraction du Langtag. Notamment ils ont appelé l'attention sur ce fait que jamais les « onze » n'ont risqué la moindre allusion au régime électoral de la Chambre-Haute, du Reichrat, régime cependant aussi odieux que celui que l'on prétend avoir amélioré pour la Chambre des Députés.

Quant au *Vorwærts,* il ne pouvait laisser sans réplique le coup de pointe qu'Ad. Müller lui avait lancé au cours de son rapport. Mais il s'est contenté de plaisanter notre camarade au sujet de cette assertion que l'organe général de la social-démocratie allemande était mal renseigné sur ce qui se passe en Bavière. — Pour quiconque lit quotidiennement le *Vorwærts*, il est en effet amusant de le voir accusé de partialité, car c'est bien entendu par ce terme qu'il faut traduire la phrase d'Ad. Müller.

L'organe central du Parti ajoute simplement qu'il espère ne pas voir rester à l'état de lettre morte la dernière partie de la motion adopté par les congressistes du Ludwingshafen à une si forte majorité. La fraction du Landtag aura à cœur, on n'en doute pas, de poursuivre sa propagande comme si de rien n'était. Elle n'a pas de meilleur moyen de prouver qu'elle ne s'est résignée qu'avec douleur à formuler en faveur des mesures réactionnaires innovées ou aggravées par la nouvelle loi, un vote — dont elle eût d'ailleurs pu et dû se dispenser.

Bebel se devait, lui aussi, de répondre, et il l'a fait dans le *Vorwærts* du 25 juin : « — Le rôle d'un garde-principes, je le jouerai tant que je pourrai prononcer une parole et manier une plume. Je ne considère pas du tout cette désignation comme vexatoire. Elle m'honore au contraire grandement — surtout quand celui qui me

l'applique est en retard sur moi de quelques dizaines d'années dans le service du Parti et au Parlement, et alors qu'on est à attendre qu'il gagne ses éperons. J'avais conquis les miens à l'époque où lui se trémoussait encore sur les bancs de l'école. »

Puis, notre ami se moque des prétentions des Bavarois, ces félibres de la social-démocratie allemande, qui revendiquent avec un grand sérieux le monopole de la justesse d'appréciations en tout ce qui concerne leur pays :

« Evidemment, la Bavière est une petite Chine, et, pour comprendre ce qu'elle vaut et ce qui s'accomplit dans son sein, il est indispensable de remonter, le long de son arbre généalogique, à travers maintes et maintes générations, jusqu'à la souche baïouvarique. Aussi bien, il appartenait tout spécialement au camarade Ad. Müller de se poser en coryphée des Bavarois pur sang, comme il l'a fait à Ludwigshafen. A l'entendre, on jurerait que ses ancêtres ont vu le jour dans l'Athènes de l'Isar ou sur les Alpes voisines du Tyrol. Pourtant il est de ce côté-ci de la ligne des poteaux bleu et blanc, et un minime nombre de printemps ont fleuri depuis qu'il a l'avantage d'être membre de la nation bavaroise. C'est égal, ce sont de surprenants originaux que ces internationalistes — particularistes de Bavière. »

Je ne cite cette polémique qu'afin de vous montrer à quel point la question passionne l'opinion socialiste dans l'Allemagne entière. C'est qu'en effet jamais encore les partisans de la tactique opportuniste n'avaient osé ...sser aussi loin l'oubli des principes essentiels de ...re doctrine et la méconnaissance des intérêts du pro...riat, intérêts dont notre parti, ne saurait, sans ...ide, perdre la charge. Franz MÜLLER.

...ünich, le 5 Juillet 1902.

(Traduit par A. C.)

P.-S. — Pour vous mettre en mesure de juger en connaissance de cause, je crois utile de terminer en vous communiquant le texte même de la résolution votée par l'unanimité de la Chambre bavaroise, y compris les onze membres socialistes, le 16 mai dernier.

« Le Gouvernement royal est invité à soumettre au Landtag, dès la première session, le projet d'une nouvelle loi électorale, basée sur les principes ci-dessous énoncés, et, subséquemment, le projet d'une nouvelle répartition de circonscriptions électorales :

« 1° Le suffrage sera exprimé directement (à un seul degré) ;
« 2° Les élections auront lieu à la majorité relative, un candidat ne pouvant être proclamé élu que s'il a obtenu au moins la moitié des suffrages exprimés ; en cas d'un second tour de scrutin la majorité absolue sera seule exigée ;
« 3° Nul ne pourra être électeur s'il n'est sujet bavarois depuis une année au moins ;
« 4° Nul ne pourra être, ni électeur, ni éligible, s'il n'est âgé d'au moins vingt-cinq ans ;
« 5° Nul élu ne pourra siéger qu'après avoir prêté serment de fidélité à la Constitution ;
« 6° Nul ne pourra être électeur s'il ne paye une contribution directe depuis une année au moins ;
« 7° Chaque électeur n'aura qu'une voix, et ne pourra voter qu'une fois, — dans la circonscription où il aura sa résidence et où il sera enregistré sur la liste électorale ;
« 8° Sont exclus du droit de suffrage : les interdits ; les étudiants, pendant leurs périodes d'examens ; les personnes qu'une sentence judiciaire a privées du droit de suffrage, tant que dure l'effet de cette sentence ; les personnes qui ont recours à l'assistance publique, ou qui y ont eu recours pendant l'année précédant la revision des listes électorales, — sans que toutefois l'on puisse ranger dans cette catégorie les personnes dont les enfants bénéficient de l'assistance publique sous des formes scolaires ;
« 9° A la revision des listes électorales sera appliquée une règlementation analogue à celle promulguée le 31 mai 1869 pour les élections au Reichstag ; par conséquent il n'y aura plus de listes fixes ;
« 10° Le Gouvernement royal adoptera des bulletins de vote d'un type unique quant aux dimensions, à l'épaisseur et à la couleur, et dont le caractère officiel puisse être facilement reconnu. Il publiera les noms et adresses des imprimeries où ces bulletins seront disponibles. Les

bulletins autres que ceux de ce type, ne seront pas admis, et en tous cas ne seront pas comptés ;

« 11° Le scrutin demeurera ouvert jusqu'à six heures du soir ;

« 12° Le nombre des députés sera calculé proportionnellement à la population du royaume, et de telle sorte que chaque député représente une moyenne de 38,000 habitants. Pour ce calcul on se basera sur le recensement officiel du 1er décembre 1900 ;

« 13° L'entière étendue du royaume sera divisée en circonscriptions, dont chacune élira un député, ou, exceptionnellement, deux députés. Une circonscription ayant droit à un député, ne devra comprendre, ni moins de 32,000 habitants, ni plus de 44,000. Une circonscription ayant droit à deux députés, ne devra comprendre, ni moins de 64,000 habitants, ni plus de 82,000. La différence entre ces deux nombres extrêmes sera utilisée de manière à établir l'équilibre électoral entre les grandes villes et les campagnes, en tenant compte spécialement de ce fait que, dans les grandes villes, la proportion des non-électeurs est aujourd'hui plus élevée que dans les campagnes ;

« 14° Pour la création des circonscriptions, il y aura avantage à se conformer aux limites des cercles, districts ou communes. Lorsque plusieurs districts ou communes limitrophes posséderont ensemble la population voulue, on les réunira en une circonscription. »

LES SYNDICATS OUVRIERS

ALLEMAGNE

Les Bourses du Travail en Allemagne en 1901 [1]

(*Suite.*)

L'aperçu suivant renseignera, autant qu'il nous a été possible de l'établir, sur l'indépendance ou la collaboration des différentes organisations centrales avec les Bourses du travail.

Il y a eu en 1901 :

	Représentés dans :		Non représentés dans :	
Boulangers	65	Bourses	7	Bourses
Coiffeurs	47	—	2	—
Ouvriers en bâtiment	95	—	6	—
Mineurs	16	—	5	—
Sculpteurs	71	—	7	—
Tonneliers	96	—	4	—
Brasseurs	115	—	2	—
Relieurs	80	—	3	—
Typographes	153	—	55	—
Aides-typographes	13	—	»	—
Employés de bureau	4	—	»	—
Musiciens	9	—	»	—
Couvreurs	77	—	11	—
Travailleurs de chemins de fer	5	—	»	—
Ouvriers de fabriques	132	—	1	—
Bouchers	12	—	4	—
Graveurs sur bois	14	—	2	—
Jardiniers	6	—	2	—
Employés d'hôtels	14	—	»	—
Ouvriers municipaux	23	—	1	—
Verriers	29	—	1	—

(1) Voir les deux précédents numéros du *Mouvement Socialiste*.

	Représentés dans :		Non représentés dans :	
Vitriers	66	Bourses	4	Bourses
Graveurs	22	—	»	—
Ouvriers des ports	25	—	2	—
Ouvriers de commerce et de transports	71	—	10	—
Employés de commerce	18	—	»	—
Ouvriers sur bois	301	—	3	—
Chapeliers	30	—	3	—
Pâtissiers	14	—	»	—
Chaudronniers	49	—	8	—
Pelletiers, Apprêteurs	5	—	1	—
Garçons de magasins	24	—	»	—
Ouvriers en cuir	59	—	3	—
Lithographes	57	—	2	—
Peintres	169	—	13	—
Mécaniciens, Conducteurs et Chauffeurs	47	—	15	—
Masseurs	1	—	3	—
Maçons	236	—	30	—
Ouvriers métallurgistes	252	—	9	—
Meuniers	40	—	2	—
Porcelainiers	36	—	1	—
Selliers	67	—	3	—
Gantiers	29	—	3	—
Charpentiers de navires	16	—	»	—
Forgerons	70	—	6	—
Tailleurs	188	—	6	—
Cordonniers	160	—	8	—
Marins	9	—	»	—
Tailleurs de pierres	72	—	1	—
Paveurs	56	—	11	—
Stucateurs	33	—	2	—
Ouvriers des tabacs	136	—	4	—
Tapissiers	65	—	5	—
O...riers de l'industrie tex-...le	98	—	4	—
...iers	96	—	4	—
...eurs	16	—	1	—
...riers de chantiers	11	—	»	—
...urs de cigares	8	—	1	—
...rpentiers	204	—	22	—

Activité et institutions des Bourses du travail.

Les attributions principales des Bourses sont du ressort de la propagande locale : représentation des intérêts des ouvriers vis-à-vis de l'inspection du travail et des autorités; direction des élections pour la représentation ouvrière, et création d'institutions d'utilité générale pour les ouvriers organisés, à la création desquelles les forces des syndicats seuls ne suffisent pas. Nous avons essayé d'obtenir, par nos recherches, des renseignements sur le fonctionnement des Bourses à cet effet, et nous pouvons constater ici que les réponses que nous avons reçues aux questions formulées ont, en général, été très exactes; de manière que notre statistique offre une description fidèle de l'action et des institutions des Bourses. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits de l'action elle-même; la statistique fait clairement ressortir que, dans beaucoup de Bourses, on fait encore bien peu d'efforts et que souvent l'émulation fait défaut pour une action énergique, non seulement en ce qui concerne la propagande, mais plus encore pour la création des institutions nécessaires aux intérêts des ouvriers organisés.

Ainsi, comme le montre notre tableau d'ensemble (1) dans 128 Bourses, aucune réunion professionnelle de propagande n'a été organisée, quoiqu'il y ait un peu partout des professions où les ouvriers ne sont pas encore organisés. 105 Bourses n'ont pas, même une fois, essayé de réunir les ouvriers pour discuter de questions économiques et sociales, des élections, etc.; quoiqu'il ne manque nulle part de propagande à faire et qu'aucune Bourse ne doive laisser échapper l'occasion de s'affirmer

(1) Nous avons déjà indiqué que nous ne pouvions reproduire ici ce ce trop long tableau. *(Note du traducteur).*

comme facteur influent de la vie publique. Nous présumons, d'ailleurs, que le nombre de ces Bourses est, en réalité, bien plus grand, parce qu'il y a des raisons qui nous permettent de supposer que quelques Bourses ont indiqué leurs réunions régulières comme réunions générales, c'est-à-dire publiques. Il faut encore signaler que 57 Bourses n'ont organisé ni réunion professionnelle, ni réunion ouvrière générale.

Le nombre total des réunions professionnelles organisées par les Bourses est, pour 184 Bourses, de 855; le nombre des réunions ouvrières générales et des réunions publiques s'élève, pour 205 Bourses, à 629.

La propagande féminine laisse encore beaucoup à désirer. L'exemple qu'a donné la Bourse de Berlin, qui a institué déjà depuis longtemps une Commission de propagande pour les ouvrières, n'a encore été suivi, dans tout l'Empire, que par 5 Bourses (Cologne, Furth, Giessen, Mylau et Reichenbach). Il est hors de doute que cette propagande parmi les ouvrières peut être plus active. C'est pourquoi il est nécessaire d'attirer toujours de nouveau l'attention des Bourses sur leur devoir et de leur rappeler les succès appréciables de la Bourse de Berlin, qui a permis de fonder plusieurs organisations qui se composent principalement d'ouvrières.

L'action et le succès des Bourses à l'occasion des élections, pour la représentation des ouvriers, nécessitent un rapport particulier que nous avons dû ajourner pour ne pas retarder davantage la publication de cette statistique.

Sur le terrain de la défense des intérêts ouvriers, l'intervention des Bourses est absolument nécessaire pour rendre efficace la protection légale des travailleurs. C'est donc dans trois directions qu'elles doivent déployer

leur activité. D'abord, il faut faire en sorte qu'il soit donné aux ouvriers l'occasion et la possibilité de faire parvenir leurs plaintes, sur les anomalies et les illégalités commises dans l'atelier, aux autorités compétentes, sans que cela ait pour conséquence un préjudice matériel pour le plaignant. Là où les secrétaires des Bourses ne peuvent pas eux-mêmes se charger de l'entremise et où il n'y a pas non plus d'employé rétribué du secrétariat ouvrier qui soit chargé de cette affaire, on devra nommer une Commission de réclamations à cet effet, ou un homme de confiance, qui auront, entre autres, le devoir d'examiner consciencieusement les faits en vertu desquels la réclamation a été faite. Mais il est particulièrement nécessaire d'assurer aux *ouvrières* l'occasion de pouvoir transmettre leurs griefs, qui sont souvent d'une nature délicate, à des camarades de leur sexe et, pour cela, on doit nommer des femmes comme personnes de confiance.

D'autre part, les Bourses doivent avoir soin d'accélérer les demandes qui concernent l'inspection de la protection légale des ouvriers en bâtiments par l'institution de commissions spécifiques pour le contrôle de la protection légale des ouvriers en bâtiments.

Sur 319 Bourses, 104 seulement ont institué des Commissions de réclamations pour les relations avec l'inspection du travail ; tandis que pour 24, les secrétariats ouvriers sont chargés de cette affaire. C'est donc dans 191 Bourses que de telles institutions pour les réclamations des ouvriers manquent, en tant que les secrétaires des Bourses ne se sont pas chargés eux-mêmes de cette entremise. D'autre part, des femmes de confiance n'ont été nommées, en somme, que par 15 Bourses, dont 7 se trouvent en Wurtemberg; le 8 autres sont les Bourses de : Augsburg, Spire, Berlin, Cassel,

Cologne, Reichenbach, Offenbach et Dessau; tandis que Charlottenburg participe à l'institution de Berlin.

Si la nomination de femmes de confiance est déjà nécessaire eu égard au petit nombre de femmes nommées par l'Inspection du Travail, la présence d'inspectrices du travail ne délivre pas les Bourses de la nécessité de nommer des médiatrices pour les rapports des ouvrières avec les inspectrices du travail, d'autant plus que ces dernières ont reconnu sans réserve l'avantage de cette intervention.

Il est regrettable que nous soyons obligés de constater qu'il n'y a encore qu'un nombre infime de Bourses qui se soient acquittées de ce devoir. Avec plus de succès, on a travaillé sur le terrain de la protection légale des ouvriers en bâtiment, et cela grâce, à l'initiative des organisations centrales des ouvriers en bâtiment elles-mêmes. Des Commissions pour le contrôle de la protection légale des ouvriers en bâtiment existent dans 130 Bourses. Mais aussi sur ce terrain, on peut faire bien plus, et on doit faire plus encore ; car les accidents dans les travaux du bâtiment existent également dans les localités moins grandes, et c'est là justement que les règlements de la police des constructions, concernant la protection des travailleurs en bâtiment, laissent encore beaucoup à désirer.

L'application efficace de la protection légale des travailleurs et la sauvegarde des intérêts ouvriers sont étroitement liées à la nécessité de mettre les ouvriers au courant des affaires de droit et de protection ouvrière, le leur assurer l'assistance de la justice et la protection le la loi. Les Bourses ont déjà reconnu de bonne heure 'importance de cette tâche, et ont créé des institutions onformes à ces besoins. L'activité des représentants uvriers dans les Conseils de prud'hommes, leur donne

pour la première fois la possibilité de faire fournir aux ouvriers des conseils et des renseignements par des hommes versés dans le droit. Par ces mêmes représentants ouvriers, il fut possible de donner dans les « corporations d'assurance contre la maladie » (1) des renseignements nécessaires dans les questions d'assurance ouvrière. Des bureaux syndicaux pour la protection légale des ouvriers, et des bureaux de renseignements pour les Conseils des prud'hommes, etc., furent donc la première forme de cette institution. Ce ne fut qu'après la réussite de l'entreprise des ouvriers de Nuremberg, qui, en 1894, fondèrent le premier Secrétariat ouvrier, que, dans un certain nombre de villes grandes et moyennes, furent créés des Secrétariats ouvriers avec des employés rétribués, qui furent chargés dans la plus large mesure, de toutes ces obligations.

D'autres Bourses ont des bureaux où un employé rétribué, à côté de ses occupations d'affaires courantes d'administration, donne, dans une mesure restreinte, des renseignements et l'assistance judiciaire. Si nous jettons un coup d'œil sur les institutions qui ont été créées à cet effet, nous pouvons constater que 117 Bourses se sont préoccupées de pourvoir aux besoins de renseignements et d'assistance judiciaire en créant une de ces institutions. D'abord il y a 7 Bourses qui ont des bureaux syndicaux dont l'action, consiste surtout en propagande et en statistique. Ce sont les Bourses de Berlin, Francfort-sur-le-Main, Hambourg, Magdebourg, Munich, Posen et Stuttgart. En outre,

(1) Ce sont des Sociétés d'assurance contre la maladie, qui, dans les premières années de la loi d'exception contre les socialistes, après la dissolution des premiers syndicats par les autorités, furent constituées par métier ou par industrie, et qui servaient à cette époque douloureuse pour maintenir quelques liens entre les différentes corporations. (*Notes du traducteur.*)

22 Bourses ont des secrétariats ouvriers, tandis que 6 ont l'occasion de se servir des Secrétariats ouvriers existant dans la localité (Gelsenkirchen, Gotha, Hanovre, Iéna, Nuremberg, Posen) (1). 19 Bourses participent à des secrétariats ouvriers d'une localité voisine, dont 12 en Wurtemberg, au secrétariat de la ville de Stuttgart et toujours une Bourse aux secrétariats ouvriers de Berlin, Brême, Cologne, Hambourg, Kiel, Manheim, Nuremberg. Enfin, il y a 69 Bourses qui ont des bureaux d'assistance judiciaire ou de renseignements.

D'après ce qui précède, c'est donc dans 202 Bourses qu'il manque aux ouvriers totalement une institution quelconque pour l'assistance judiciaire et les renseignements nécessaires. On peut admettre cependant que le cercle d'activité des Secrétariats ouvriers s'étend encore sur une partie de ces Bourses, et que dans un certain nombre de villes les renseignements peuvent être fournis par les rédactions des journaux ouvriers, par les personnes de confiance du parti (2), par les représentants ouvriers dans les conseils des villes, etc. Toutefois, il serait à désirer que les Bourses se chargeassent, plus qu'elles ne l'ont jusqu'ici fait, de cette tâche, d'autant plus que la répartition des conseils de prud'hommes, sur plus de 300 villes, offre certainement la possibilité de trouver des représentants ouvriers versés dans le droit, en état de donner des renseignements.

L'activité pratique de ces hommes n'élargira pas seulement la connaissance de la condition réelle de l'ouvrier et ne stimulera pas seulement la propagande, mais aussi elle aidera à la défense des intérêts ouvriers

(1) Voir aussi : *Die deutschen Arbeitersekretariate* dans le n° 18 du *Correspondenzblatt*.
(2) *La Socialdémokratie* (note du traducteur).

dans les assemblées législatives des communes, des Etats et de l'Empire.

A l'organisation de la propagande se rattache étroitement la question des bibliothèques, qui gagne surtout en importance dans des localités les moins grandes, là où manque l'impulsion intellectuelle du dehors et où le journal ouvrier rédigé dans l'esprit du mouvement ouvrier moderne fait défaut. L'impossibilité de créer et d'entretenir pour chaque petit syndicat une bibliothèque spéciale, a forcé les ouvriers à agir en commun.

(A suivre.) Paul Umbreit.

(Traduit par Henri Bögelsack).

FINLANDE

Le Mouvement Syndical en Finlande

L'industrie finlandaise occupait en 1889, 53,263 ouvriers, et avait une production brute de presque 150 millions de francs. En 1899, les chiffres correspondants étaient 101,970 et un peu plus de 350 millions. Soit le double en 10 ans. L'industrie finlandaise elle aussi devient de plus en plus de l'industrie en grand. Les petites exploitations sont absorbées par les grosses. Pour ces raisons et d'autres encore, la question ouvrière prend chez nous aussi une importance croissante, et les autres classes de la société se voient obligées de lui accorder chaque jour plus d'attention.

Le mouvement ouvrier finlandais est encore tout récent. Il ne date à proprement parler que de 1884, et c'est seulement en 1899 qu'apparut « le parti ouvrier finlandais ». Le gros en est constitué par les « associations ouvrières » pour qui les associations ouvrières autrichiennes en train de

disparaître, offrent le point de comparaison le plus exact. Elles comprennent tous les éléments qui portent intérêt à la question ouvrière, bien qu'en ce moment depuis la formation d'un parti indépendant, à racines socialistes, les élément « supérieurs » se soient tant soit peu retirés.

Le mouvement syndical n'a encore pris qu'un faible développement. Le pire est qu'il n'existe aucune statistique soit officielle, soit syndicale, bien que plusieurs syndicats, surtout dans les assemblées générales aient vivement signalé cette lacune. Malheureusement on n'a pas passé *from sounds to things* (du désir au fait). L'on tâtonne encore dans les ténèbres sur ce point.

Quelle extension l'idée du syndicat a prise chez nous, il est possible de s'en rendre compte par ce seul fait que, en 1889, il n'existait dans la capitale que 8 syndicats (comptant chacun environ de 20 à 30 adhérents) et que, en 1890 dans le Manchester finlandais, Tampere (Tammerfors), où plus de 28 o/o des habitants appartiennent à la classe ouvrière, il n'existait que deux syndicats, dont l'un fut dissout l'année suivante.

En 1900, au total 143 syndicats étaient affiliés au nouveau parti ouvrier, et quelques-uns seulement restaient en dehors. Le premier cartel syndical (Bourse du Travail, Trades Council) fut institué dans la capitale en 1899. C'est seulement de 1897 à 1901 que les fédérations de syndicats (fédérations corporatives, non industrielles) se formèrent. A l'heure actuelle, on en compte 13 ou plus exactement 12 (imprimeurs, relieurs, menuisiers, ouvriers en métaux, maçons (poêliers) charpentiers, tailleurs de pierre, peintres, cordonniers, tanneurs, tailleurs, et les femmes). Les bureaux des fédérations de syndicats sont dans la capitale, sauf pour ceux des menuisiers et des peintres qui se trou- nt à Turku (Abo). Le nombre total des syndiqués inscrits ns les fédérations s'élevait en 1900 de 4,500 à 5,000. En hors, il en existe un assez petit nombre. Mais le senti- nt de leur force est encore si peu développé, qu'en obre 1901, par exemple, on pouvait proposer à l'assem-

blée générale des peintres de dissoudre la fédération. Ce qui fut d'ailleurs repoussé après un vif débat.

Les discussions dans les syndicats ont porté sur les sujets habituels : avant tout naturellement sur le salaire et la durée du travail. Dans des conditions ordinaires le salaire des ouvriers de la capitale a été en moyenne de 2 fr. 50 à 3 fr. Les femmes gagnent naturellement moins. Une enquête a prouvé en 1890 que les couturières de la capitale gagnaient en moyenne 536 francs. Cette même enquête a montré que les dépenses se répartissaient ainsi : loyer, manger, ménage, chauffage, éclairage, vêtements, 82 %; extras (nourriture) 10 %; distractions 2 %; culture 1 1/2 %; impôts 1 %; le tout en chiffres ronds. Les frais d'entretien sont en particulier dans la capitale très élevés. Le loyer surtout : en moyenne 20 francs par mois pour une chambre à peu près convenable.

La durée du travail dépasse en moyenne 10 heures. Une enquête de 1894 a montré que dans la capitale sur 642 ouvriers 79 seulement travaillaient 10 heures au moins. La situation est naturellement encore plus mauvaise en province. A Tempere, par exemple, en 1896, 29 ouvriers seulement ne travaillaient que 10 heures; 1490, de 10 à 11 heures; 605, 11; 35, de 11 à 12; 76, 12; 8, de 12 à 13; 65, 13; 15, 15 heures ou même davantage. Dans la même ville, les maçons, en 1890, recevaient en moyenne 35 centimes de l'heure pendant l'été, la seule époque où ils peuvent amasser de l'argent. L'État même en ce moment ne donne pas davantage. C'est pourquoi des grèves assez nombreuses ont éclaté dans le pays depuis 1890.

Si l'on veut jeter un coup d'œil sur le mouvement syndical en Finlande, il faut — car les sources de renseignements sont très précaires — étudier les procès-verbaux imprimés des congrès généraux des divers syndicats, et les rapports bien insuffisants des bureaux des fédérations. Je voudrais à l'aide de ces maigres données, tracer quelques traits principaux du mouvement syndical en Finlande,

et avant tout, ceux qui sont communs à tous les syndicats. Naturellement, c'est le salaire et la durée du travail qui ont été les principaux sujets de discussion. Jusque dans ces derniers temps on n'a encore réclamé qu'une durée de travail de 10 heures au maximum. C'est seulement depuis que la journée de 8 heures figure dans notre programme, qui est copié sur celui d'Erfurt, que des voix se sont élevées en faveur des 8 heures.

On a longuement discuté sur le salaire minimum. On a même (chez les ouvriers en métaux et les maçons) réclamé une fixation légale de ce salaire. Les exigences étaient d'ailleurs fort modestes : les ouvriers en métaux ne réclamaient en 1899 que 40 centimes de l'heure dans la capitale (35 centimes pour les manœuvres) et 35 centimes dans la province (30 centimes pour les manœuvres). Dans de nombreux syndicats, on a demandé énergiquement la suppression du travail aux pièces, parce que l'expérience a montré l'abaissement de cette façon des salaires. De même on a demandé (chez les ouvriers en métaux, les charpentiers, les tailleurs de pierre) une réglementation des grèves. Elles ne devaient pas être entreprises sans l'assentiment du cartel local et (dans les plus importantes) du bureau de la fédération.

On a porté assez généralement de l'intérêt aux caisses de grève (caisses des sans-travail). Les ouvriers en métaux vont même jusqu'à constituer des statuts assez précis pour une caisse de ce genre dans leur Fédération : droit d'entrée 25 centimes, cotisations régulières 10 centimes par membre et par mois, cotisations qui, pendant de grosses grèves, peuvent être portées à 1 franc par semaine. Les secours atteignaient au plus 2 francs par jour, quinze jours après la cessation du travail.

La plupart des congrès des syndicats ont également recommandé une certaine propagande : par des cartes d'invitation à des réunions de propagande ; par des brochures et par des hommes de confiance. On considérait comme particulièrement efficace la fondation d'une publi-

cation spéciale : les typographes, les ouvriers en métaux, les tailleurs, les maçons, les cordonniers, les menuisiers et les femmes (à l'exception des couturières) étaient surtout de cet avis. Mais seules les trois premières Fédérations réussirent à fonder une publication de métier ; les menuisiers, en 1898, sous forme d'un calendrier, où l'on peut trouver quelques chiffres utiles sur leur profession.

Un autre trait saillant du mouvement syndical en Finlande est la tendance très marquée en faveur de l'abstinence, qui ne trouve son pendant qu'en Belgique et en Autriche. On réclame une interdiction absolue par la loi comme dans le programme du parti.

On a pris parti pour le relèvement des connaissances techniques et pour l'amélioration de la situation des apprentis.

Enfin, il faut remarquer que presque toutes les fédérations et leurs statuts ont été institués dans les congrès généraux. Il serait beaucoup trop long d'examiner en détail ces statuts. Je veux simplement indiquer que la fixation des cotisations est laissée aux bureaux. Seuls les imprimeurs versent 1 franc par mois et par membre du syndicat à la caisse de la Fédération. Les menuisiers s'imposent une cotisation annuelle d'au moins 6 francs, dont 3 reviennent à la Fédération. Les peintres demandent 1 franc par dix membres du syndicat comme droit d'inscription, et 0 fr. 50 annuellement par membre. De même les tanneurs ; mais 0 fr. 25 au lieu de 0 fr. 50. Les ouvriers en métaux paient 0 fr. 50 par syndiqué lors de l'inscription et 0 fr. 50 annuellement. Les femmes 0 fr. 50 au maximum par membre et par année (en fait, seulement 0 fr. 10). Bien que les cotisations soient très faibles, on se plaint qu'elles ne rentrent pas facilement dans la caisse.

De tous les syndicats, celui des imprimeurs est le plus développé. En 1890, déjà, éclata une grande grève chez eux, dans la capitale, grève qui fut aussi importante en ceci, qu'elle fut la première grande grève en Finlande, et modifia l'opinion des classes dirigeantes sur nos « pai-

sibles » ouvriers. En 1894, les imprimeurs tinrent leur premier congrès général à Helsinbi (Helsingfors). Plusieurs questions furent examinées. La question des tarifs fut déjà soulevée. Mais la résolution la plus importante, fut de fonder la Fédération des Imprimeurs, qui vit le jour en 1897. Cette fédération organisa son congrès en 1899, dans la capitale.

Parmi les questions traitées, deux méritent surtout l'attention. Il fallait prendre position vis-à-vis du Parti ouvrier finlandais, fondé un mois plus tôt. Le bureau proposa, bien que l'on n'eût pas encore adhéré au Parti, d'approuver le programme ouvrier et d'inviter les syndiqués à travailler de tout leur zèle à sa réalisation. Mais sous cette forme, la proposition fut rejetée par 378 voix contre 160 (on ne votait pas par tête). En second lieu, on formula une résolution plus générale avec certaines restrictions.

(A suivre.) Dr N. R. af Ursin.

(Traduit par C. R.)

L'Art, la Littérature

L'ÉTAPE

Par Paul Bourget (1)

M. Bourget fut jadis le peintre attitré des élégances mondaines.. Une fâcheuse aventure narrée par cette mauvaise langue de Bernard Lazare (2) — il s'agissait, je crois, d'un corset noir prêté à l'une des ses héroïnes, — faillit le disqualifier. Est-ce pour la faire oublier qu'il se mit à voyager? Ce dandy se fit une âme cosmopolite. Il rapporta d'Italie un livre de *Sensations*, où il dépeignait avec sincérité, car il est toujours sincère, l'attachante douceur des petites villes de Toscane et d'Ombrie. Ce livre ne fut malheureusement suivi d'aucun autre. L'automne dernier, au fond des sauvages langadas du Taygète, une flamboyante signature me révéla la trace de son passage en une auberge perdue; mais le peintre attendri d'Orvieto et de Pérouse n'a pas voulu devenir celui des solitudes du Magne; la sévère grandeur de la Laconie ne l'a point touché.

M. Bourget se réservait pour une œuvre plus haute : la sociologie le tentait. Il avait l'ambition de dire enfin son mot dans « le vaste drame de guerre civile dont la France est le théâtre depuis un siècle » et de scruter « l'erreur française. »

Voilà pourquoi, abandonnant la psychologie du boudoir pour la philosophie politique, M. Bourget nous a donné l'*Étape*. Nous avons enfin, — qui ne lui en saurait gré? — le code complet de l'homme du monde : il doit être habillé par Yauss, chemisé par Charvet, botté par Hellstern, cravaté et blanchi à Londres, et pourvu par Bonald et Le Play des meilleurs principes de gouvernement.

---

(1) Plon, Nourrit, éditeurs.
(2) Figures contemporaines.

La thèse de l'*Etape* est simple, si simple qu'elle ne se discute guère. M. Bourget s'est borné à reproduire les idées de Le Play sur la famille et l'autorité paternelle, gardienne de la tradition : tout groupement ne s'élève que par étapes de classe en classe; tout transfert de milieu trop brusque amène dans un être des troubles profonds. Quiconque l'oublie et brûle une étape « paie la rançon de ce que j'appelle l'Erreur Française », et contribue a augmenter le mal d'anarchie dont souffre notre malheureux pays, depuis que les « faux dogmes de 89 ont offert en holocauste la France et la civilisation », depuis que la nuit du 4 août a consacré « la plus honteuse des démissions, celle des privilégiés qui abandonnent l'héritage national pour ne pas en remplir les devoirs ».

Pour donner à ces idées un cadre, M. Bourget imagine un drame dont les péripéties trop brutales sont directement empruntées à l'art de Ponson du Terrail. Ses deux héros sont deux professeurs : l'un, Ferrand, catholique et traditionnaliste, a respecté les étapes nécessaires, fils de riches bourgeois, il a pu sans danger entrer dans l'Université, mener une vie paisible et opulente au milieu d'une famille qui donne l'exemple de toutes les vertus. L'autre, Monneron, fils de paysans qui, par d'énergiques efforts, a pu conquérir une situation analogue, a attiré sur lui et les siens des calamités fatales en se « déclassant par en haut » : sur lui, car le transfert de classe lui a troublé l'esprit; cet homme, excellent et honnête, ce lettré délicat et fin est devenu par la force des choses démocrate, anticlérical et... sectaire, avec cette « infaillible logique dans le faux qui caractérise les hommes de son parti »; sur les siens, car, de ses quatre enfants, le fils aîné, employé de banque, deviendra par le jeu des mêmes lois inéluctables, l'amant de cœur d'une personne de mœurs légères, pour laquelle il finira par devenir escroc; la fille, n'ayant pour guide que « ces vides et inefficaces principes sans justification supérieure par lesquels les laïcisateurs insensés prétendent remplacer le Dieu vivant et aimant »,

arrivera tout aussi fatalement à être la maîtresse d'un jeune noble qui ne remplit pas, d'ailleurs, un rôle très élégant ; le cadet, s'il n'est encore coupable d'aucun crime, étant à l'âge tendre du lycéen, montrera en parlant un argot précocement c[illegible]lle, qu'il a déjà les plus mauvais instincts. Un seul rés[illegible] pour racheter l'erreur dont les autres furent victimes : esprit faible et indécis, pour qui se libérer définitivement est une tâche trop lourde, il retournera à la foi catholique. M. Ferrand lui donnera sa fille et lui tiendra sans rire ce discours ravissant : Les souffrances de votre père ont fini par vous éclairer. Il a cru à la toute puissance du mérite personnel. Il aura du moins été votre expérience ; c'est pour vous qu'il aura fait l'*Etape*. « Vous pouvez réussir maintenant où votre père a échoué, et fonder une famille bourgeoise. Il faut plusieurs générations pour cette œuvre, car c'en est une, et qui ne s'improvise pas ».

Est-il besoin de dire que cette histoire un peu grosse, n'a en elle-même aucune portée ? Car, s'il a plu à M. Bourget de la présenter sous cette forme, il aurait été aussi facile, usant du même procédé aprioristique, de la présenter sous la forme contraire. On aurait tout aussi facilement pu montrer la famille Monneron comme une famille de braves gens, travailleurs et modestes ; c'est le tableau qu'a très joliment esquissé M. Collière, dans sa chronique de l'*Européen* (1). Et cela ne prouverait ni plus ni moins.

Aussi bien n'est-ce pas la donnée romanesque qu'il faut considérer dans l'*Etape*, mais l'ingéniosité et la conscience apportées par l'auteur dans la peinture des différentes scènes : la description de l'intérieur de Ferrand et de celui de Monneron sont tout simplement délicieuses. Le philosophe catholique habite rue de Tournon, un grand appartement noblement décoré dans le style du XVIIIe siècle. Dans son cabinet de travail, les livres reliés s'alignent dans les bibliothèques de chêne. C'est là que « ce grand

(1) 26 juin 1902.

bourgeois français » travaille paisiblement pour « un de ces périodiques qui ont eu le courage, dans ces dernières crises, de défendre la cause sacrée de la conservation sociale en face de la sauvagerie des révolutionnaires d'en bas, et de la mauvaise foi ou de l'illuminisme de ceux d'en haut ». Sa fille, « Antigone intellectuelle, immaculée et tendre créature », recopie ses manuscrits et cite le cardinal Newman, à défaut de M. de Tocqueville.

Le malencontreux démocrate habite, rue Gay-Lussac, dans une de ces maisons qui sont de grandes casernes, un appartement exigu. Dans son bureau, tous les monuments de la folie révolutionnaire : *Les Châtiments, le Contrat social*, etc..., gisent, débrochés, sur des rayons de bois blanc. Une « cuisinière de rencontre » confectionne des « ragouts brûlés », les ronds de serviettes sont dévernis, la lampe fume...

Mais tout serait à citer. Il faut lire cette description d'Université populaire, l'*Union Tolstoï*, ainsi qu'on la dénomme en souvenir du « néfaste utopiste russe », ou plutôt l'U. T., comme on la désigne par « une abréviation empruntée aux habitudes anglo-saxonnes et qui trahirait seule l'origine étrangère et artificielle de ces groupements périlleux ». Ecole de basse envie, de niais orgueil et de destructive anarchie! Des ouvriers, d'ailleurs étranges, y chantent l'*Internationale,* cantate de convulsionnaires. Et M. Bourget, en les observant, trouve pour nier l'existence des classes des arguments aussi nouveaux qu'inattendus : les cigarettes que fume l'ouvrier sont celles que le bourgeois achète pour les mêmes trente centimes, dans les mêmes bureaux de tabac... tous deux se procurent les mêmes dyspepsies avec le même café et le même petit verre. La seule différence est dans le décor. M. Leroy-Beaulieu n'avait pas songé à cela.

.a gravité avec laquelle M. Bourget a écrit toutes ces ases étranges, et émis toutes ces idées saugrenues, a .lque chose d'attendrissant. Son livre n'est pas un mphlet. C'est une étude faite de bonne foi, par un

homme inintelligent, sur un sujet qu'il ignore; le plus étrange serait que l'étude des boudoirs et des alcôves l'aït préparé à le traiter, et son livre satisfera sans doute les quelques centaines de gens du monde pour lesquels il l'a écrit.

« Ce serait, disent, dans leur journal, les Goncourt, un grand débarras de la bêtise chic et de l'imbécilité élégante qu'une machine infernale qui, par un beau jour, tuerait tout le Paris faisant de quatre à six heures le tour du lac du bois de Boulogne. » Nous qui n'avons pas les instincts sanguinaires de quelques littérateurs, nous regretterons seulement que l'*Etape* soit d'une lecture trop longue et trop fatigante pour devenir ce que son innocence lui aurait permis d'être, un bon roman de propagande démocratique.

André MORIZET.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

La Noblesse de la Terre, par Maurice de Faramond (éd. de l'*Effort*). — Le beau drame qui obtint, il y a quelques années au théâtre de l'Œuvre, le succès que l'on sait, marque, malgré l'emploi du vers libre, un retour à la vie et à la santé. Aussi éloigné des fadeurs romantiques du prétendu théâtre de rêve, dont M. Mendès est toujours le champion un peu défraîchi, que des complications saugrenues et puériles de la dramaturgie symboliste, nous y voyons rendre selon la vérité un milieu précis et des mœurs particulières à une race d'hommes. C'est dans la campagne, aux environs d'Albi, que se déroule ce drame émouvant et plein de noblesse tragique. Il faut louer M. de Faramond qui, ayant un idéal d'artiste, le garde intact et le défend de toute promiscuité douteuse. C'est d'un courage si rare aujourd'hui que le fait mérite d'être signalé.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE & D'ÉDITION
17, rue Cujas, Paris (v), TÉLÉPHONE 801-04.

VIENT DE PARAITRE :

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

N° 13

ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

I

Conte pour commencer l'année
Crainquebille — Clopinel — Roupart
Allocutions

Un volume in-16 de 100 pages . . . . . **0 fr. 50**

Pour paraître le 10 juillet

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

N° 14

ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

II

La Religion et l'Antisémitisme
L'Armée et l'Affaire — La Presse
La Justice civile et militaire

Un volume in-16 de IV-118 pages. . . . . **0 fr. 5**

L'Émancipatrice, 3, r. de Pondichéry. — 2478-7-02.

Quatrième Année. — N° 101

1er Août 1902

Le Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle Internationale



LE NUMÉRO DOUBLE

France et Belgique .. 0 fr. 50
Autres Pays .. 0 fr. 60

10, Rue Monsieur-le-Prince

PARIS (6e)

A nos Lecteurs

et

A nos Dépositaires



Durant la période des

VACANCES

Le " Mouvement Socialiste "

paraitra en

Fascicules doubles

de 96 pages

au prix de 0 fr. 50

les 1er et 15 du mois



Révolution verbale et Révolution pratique (1)

Dans les réunions publiques, il se glisse toujours quelque chose des conventions théâtrales. On ne saurait y énoncer une vérité toute nue, dans sa simplicité. Il faut l'habiller de couleurs voyantes, lui faire faire de grands gestes éperdus. Il faut lui donner des proportions exagérées, au risque de la faire méconnaître. Les auditeurs, de même que dans les salles de spectacles, se chargent de faire d'eux mêmes et sans réfléchir, tant ils y sont habitués, le départ nécessaire. Lorsque tel innocent réformateur parle, en périodes enflammées, de massacre général, ceux qui l'entendent, et en trépignent d'aise, savent fort bien que l'orateur ne massacrera rien du tout.

Il se fait ainsi le plus étrange abus des mots. Certains fougueux révolutionnaires qui tous les soirs nous convient à « foutre tout par terre », sans délai, sont dans leurs actes, les plus paisibles des bourgeois et, ce qui est plus fâcheux, dans leurs pensées, les plus attachés aux puissances du passé. Mais les mots les soulagent, et soulagent aussi ceux qui les applaudissent, car ni les uns ni les autres ne songent, le plus souvent, à s'imposer le moindre effort ultérieur pour traduire dans les faits ce que ces mots exprimaient.

Après la petite fièvre de révolte généreuse qui les avait un instant soulevés, ils retournent à la vie courante qu'ils acceptent en aveugles, et s'en remettent à je ne sais quel hasard imprévu du soin de réaliser la justice.

La *grrrande* Révolution, la sainte Révolution sociale viendra quelque jour, comme un messie nouveau, au

(1) Conférence faite à Paris, sous les auspices du *Groupe des Étudiants collectivistes*, le 6 juin 1902.

milieu des tonnerres et des incendies, et brusquement, les hommes deviendront aussi bons qu'ils sont méchants, aussi heureux et souriants qu'ils sont souffrants et tristes aujourd'hui. Puisque cette catastrophe bienfaisante doit arriver, il suffit de l'attendre, en l'appelant à grands cris.

Ce révolutionnarisme purement verbal me paraît assez misérable. C'est dans le domaine politique surtout qu'il se manifeste. Là, pullulent les désastreuses figures de rhétorique, les phrases ampoulées et sonores, les verbes creux et dépourvus de tout sens précis. L'abus est tel que la sincérité qui veut s'exprimer ne trouve plus pour le faire que des mots usés et avilis par de trop compromettantes équivoques. La profession de foi d'un candidat est généralement une si bizarre traduction de ses idées qu'elle cesse d'être compréhensible sans quelques explications préparatoires. Il y a là des énigmes curieuses auxquelles s'amusent les spécialistes, mais la confusion est immense.

Immense et déplorable. Car elle tend à détourner de l'action sociale féconde les âmes sincères que séduisirent la beauté des proclamations solennelles et que bientôt déconcerte la vilenie contradictoire des actes. C'est ainsi qu'il faut avouer que parmi les révolutionnaires politiques, il est de bien étranges révolutionnaires.

Les uns — et peut-être les plus nombreux — sont enragés contre l'autorité parce qu'elle n'est point à eux. Ils souffrent extrêmement des dénis de justice, des abus de pouvoirs, des passe-droit et des tyrannies, — aussi longtemps qu'ils en sont victimes. Mais si une renverse inattendue les rend plus forts, ils trouveront excusables, légitimes, excellentes, les pratiques qu'ils dénonçaient

comme abominables, quand ils étaient les plus faibles. Ils trouveront des justifications, de l'ingéniosité la plus fantasque, ils auront des complaisances infinies pour toutes les formes de l'oppression, toutes les sottises de la vanité, toutes les âpretés au gain, — dès que celles-ci leur profiteront à eux ou à leurs amis.

D'autres sont révolutionnaires tout simplement parce qu'ils trouvent la société mal faite et voudraient y voir régner un peu plus d'équité. Ceux là ne demandent et n'espèrent rien pour eux mêmes. La prospérité ou l'infortune ne modifiera point leur tempérament. S'ils veulent conserver l'autorité, ce n'est point pour en user à leur profit, mais pour mieux organiser la tutelle sociale des faibles. Et leur esprit de liberté en souhaite, en définitive, la ruine progressive. Chaque fois qu'un homme, indigné d'une injustice qu'il lui fut donné de voir, se rebelle contre la possibilité de cette injustice, et s'applique avec patience à ce qu'elle ne puisse se renouveler, chaque fois qu'il songe, pour y parvenir, à modifier la constitution même de la société présente, il est révolutionnaire.

Ai-je besoin de vous dire qu'à mon sens, parmi ces deux groupes, les derniers seuls sont de vrais révolutionnaires? Ai-je besoin d'insister sur l'invincible dégoût que provoque une mêlée limitée à une compétition féroce d'égoïsmes, hideux et répugnants malgré leurs parures, et sur l'immense indifférence avec laquelle nous assisterions au remplacement, dans la direction des affaires, du personnel d'un parti par un autre personnel, continuant les mêmes traditions et perpétrant les mêmes injustices?

Cela est tellement évident qu'il est des révolutionnaires — et des meilleurs — qui ont proposé de déserter

la bataille politique et de l'abandonner dédaigneusement aux creux verbiages et aux ambitions des politiciens.

Je perçois vivement les fondements d'une telle thèse, mais la conclusion m'en paraît excessive. Quelques dérisoires, quelques insignifiants que soient les résultats positifs de cette énorme agitation qu'est la politique, ils ne sont point nuls. Et lorsqu'il s'agit de réformer la société, d'améliorer la vie des autres, il faut toujours avoir le courage d'un effort considérable pour un maigre résultat.

Ensuite, dans ce tumultueux conflit de mots qui semblent vains, tous ne sont pas inutiles. Il s'en prononce des milliards que le vent emporte, en apparence stériles ; mais il en suffit d'un, parfois, pour inquiéter une conscience. Les heures d'agitation politique sont des occasions particulièrement propices pour lancer dans la circulation des idées nouvelles, et même si elles se présentent gauchement, vêtues de mots prostitués, il n'est point sûr que nul ne les adoptera. Car les mots, les premiers mots dont la politique fait un si trompeur usage, restent toujours et quand même des éveilleurs.

Le « révolutionnarisme verbal » n'est donc point à dédaigner tout à fait. Dans l'ensemble de l'évolution, il a son rôle et sa mission. Mais il semble insuffisant pour exalter les jeunes enthousiasmes. Ils veulent davantage ; ils veulent — et si raisonnablement ! — s'habituer en ce domaine comme dans tous les autres, à une vision réaliste des choses, à ne pas se payer de mots, à chercher la vérité dans les faits.

Ils veulent aller plus loin, plus profond ; où trouveront-ils la révolution, si elle n'est qu'à peine dans la lutte politique ?

Est-il d'autres directions de leurs efforts et de leurs bons vouloirs ?

Avez-vous vu la mer, déjà ? Sans doute il vous est arrivé de gravir la dune ou la falaise et d'avoir tout à coup, selon le beau vers de J.-M. de Heredia,

L'ivresse de l'espace et du vent intrépide.

Au loin, à l'infini, jusqu'à l'horizon pâle qui se confond avec le ciel, l'immensité de l'eau, les vagues qui bougent et dansent et se pourchassent avec un peu d'écume à leur crête et en dentelle le long de la grève ; du mouvement, de la couleur, du bruit; toute une agitation charmante ou formidable. Parfois au-dessus des flots, des épaves apparaissent, morceaux de bois auxquels l'œil amusé s'attache. Ils vont, viennent, ont l'air très affairé, se rapprochent ou se dispersent, au gré des courants. La vague les suit, les pavoise d'écume : sans doute ils se croient les chefs des vagues !

Mais si, s'essayant à une compréhension plus intime du phénomène auquel il assiste, le voyageur cherche à mieux comprendre, plus pleinement et plus profondément, il ne tardera point à penser que toute cette agitation formidable ou charmante, cette couleur, ce bruit et ce mouvement — et l'outrecuidance de ces bâtons qui se figurent conduire les vagues — tout cela n'est que superficiel, et bien secondaire en somme, en comparaison de la masse colossale des eaux. C'est l'Océan, dans les profondeurs duquel s'élabore une vie complexe et infinie, qui soulève et détermine la vague, et celle-ci n'est que son sourire au soleil.

Il en est de même si nous contemplons l'activité sociale. Nous y reconnaîtrons d'abord le mouvement,

la couleur et le bruit, et l'écume aussi, des agitations politiques; mais à la réflexion, nous apercevrons vite que ces aspects de surface sont déterminés par des facteurs moins apparents, mais autrement complexes et puissants : les conditions économiques. Le conflit des intérêts matériels, la poussée des individus et des groupes vers plus de bien-être, la production et la répartition des richesses, voilà où nous trouverons l'explication de l'histoire, voilà où, plus efficacement que dans le tapage politique, il faut chercher à entrevoir et à préparer demain.

Il importe que l'attention ouvrière soit spécialement appelée sur cette conception des choses. Cela est indispensable pour que puisse se réaliser le salutaire appel à leur initiative constante : L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. C'est pourquoi il m'est souvent arrivé de dire aux auditoires de prolétaires qui m'écoutèrent dans les régions industrielles : Ne vous laissez point trop entraîner par l'agitation politique. N'en attendez point un salut, que votre effort seul vous donnera. Préoccupez-vous surtout du mouvement économique. Il m'est sans doute agréable que vous soyez des électeurs socialistes, mais j'aime mieux, et beaucoup, que vous fassiez partie de votre syndicat, de votre mutualité, de votre coopérative.

En cela, je suis bien d'accord avec eux. Le Parti Ouvrier Belge ne s'est organisé en parti politique qu'en proclamant avant tout qu'il entendait être et rester un parti de classe. C'est sur le terrain économique qu'il a cherché à grouper tous ceux que l'organisation capitaliste actuelle oblige à abandonner une part du produit de leur travail, aux détenteurs des instruments de ce travail. Les meilleurs propagandistes ont cherché à éveiller dans la masse la féconde conscience de classe, à grouper

les ouvriers, à les faire réfléchir sur leurs intérêts communs, à les organiser pour la défense de ceux-çi.

Notre devise nationale était l'*Union fait la force*; les traditions et les instincts de notre race nous poussaient vers l'association; et de l'autre côté du Rhin un des grands théoriciens du socialisme avait jeté ce cri retentissant: Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! Les ligues, les groupes, les unions, les sociétés, se sont multipliés: les résultats en sont merveilleux.

Les conditions économiques sont si réellement dominantes, que fatalement toute association d'ouvriers, c'est de la révolution pratique. C'est l'esprit de classe averti, l'iniquité présente soupçonnée. Ceci, assurément, n'a rien d'absolu, et je ne donne point les syndicats de Belgique, les mutualités ou les coopératives comme la solution de la question sociale. Les groupements doivent varier à l'infini, selon le milieu, selon les circonstances. Ce qui est excellent ici, peut être médiocre là-bas, même funeste ailleurs. Question d'adaptation aux mœurs, à l'ambiance. Mais je salue les œuvres économiques du Parti Ouvrier Belge comme la démonstration que dès à présent l'ouvrier peut travailler à l'amélioration de son sort et, bien qu'hostile évidemment, l'organisation capitaliste ne l'empêche point d'une façon absolue de hâter son émancipation effective.

Dans ce domaine surtout, il faudra beaucoup de courage et de persévérance. Les commencements seront pénibles et les échecs fréquents. Mais qu'importe, si l'œuvre obscure et silencieuse aboutit à des conséquences sonnantes et trébuchantes, si dans le ménage ouvrier pénètre un peu plus d'aisance, et, avec l'aisance, un peu plus de dignité.

La révolution pratique, la voilà en partie : — les syn-

dicats professionnels qui défendent le salaire, les conditions du labeur, la subsistance précaire de la famille ouvrière contre la cupidité patronale ou les hasards industriels; — la mutualité, obligeant à un peu de prévoyance, manifestation effective d'affection pour la femme et les enfants, qui interviendra aux mauvais jours pour atténuer la maladie ou l'accident, conjuration de fléaux véritables, intercession dont la valeur morale est de ne dépendre d'aucune charité, d'être une libre assistance promise entre égaux; — la coopérative, qui, si le syndicat n'a pu faire augmenter le salaire, essayera, du moins, d'en augmenter l'effet utile en l'échangeant contre des denrées plus abondantes et de meilleure qualité.

La variété extrême de ces œuvres, leurs combinaisons ingénieuses, leurs conséquences tangibles, les conditions de leur prospérité et leur importance dans l'évolution sociale et socialiste, tout ce qu'elles peuvent avoir eu du passé et tout ce qu'elles peuvent avoir de l'avenir, seraient l'occasion d'une étude bien intéressante, et, si elle pouvait avoir pour effet de susciter des imitations, bien utile.

Mais les étudiants qui ont bien voulu m'inviter à leur tribune me sauront gré peut-être de ne point me borner à des indications destinées surtout à des ouvriers, et d'essayer de chercher avec eux, — et pour eux — si nous ne trouverions pas, dans d'autres domaines, à poursuivre cette révolution pratique à laquelle nous nous sommes voués.

Pour certains socialistes, cela paraîtra chimère. Il en est qui se refusent à admettre qu'il y ait autre chose à considérer que le mouvement économique. C'est une vue courte et erronée à mon sens. Car, si je conçois le

facteur économique comme d'une importance extrême, je ne puis le considérer comme l'unique. La conception matérialiste de l'histoire veut qu'on se préoccupe surtout des réalités, mais parmi ces réalités, il n'en est point seulement d'ordre matériel, mais aussi d'ordre intellectuel et sentimental.

En vérité, les événements sociaux sont d'une complexité telle qu'il nous est littéralement impossible d'en apercevoir et d'en démêler toutes les causes; le sociologue le plus patient, le plus érudit, le plus consciencieux ne pourra jamais discerner et évaluer qu'un certain nombre de ces causes et il est extrêmement probable que ces causes qu'il aura découvertes et dénombrées après un labeur admirable ne seront qu'une toute infime partie à côté de celles qu'il n'aura pas même soupçonnées.

En sociologie, dans toute proposition exacte et absolue, il y a toujours une part d'erreur : c'est son absolu. Une notion vraie cesse de l'être dès qu'on la présente de façon exclusive.

La lutte des intérêts matériels n'explique point toute la marche de la civilisation. *Primum vivere, deinde philosophari*. Assurément. Mais il arrive qu'une fois nées, les philosophies réagissent sur les éléments économiques qui leur avaient permis d'éclore. Et depuis l'aube du monde, c'est ainsi une action et une réaction constante d'influences diverses. Parmi celles-ci, celles qui dérivent de la pensée et du sentiment sont d'une importance capitale. Il n'est point de plus hautes, de lus nobles forces sociales que le *Droit*, la *Science*, l'*Art* t la *Morale*.

Les siècles n'ont point connu d'agitation parmi les ommes qui n'ait essayé de s'en réclamer. Il serait iconcevable qu'un mouvement tel que le socialisme,

aux vastes espoirs, se limitât, décapité de toute velléité supérieure, à des soucis d'ordre économique et ne se consacrât point, puisqu'il veut révolutionner le monde, à révolutionner d'abord les conceptions qui mènent ce monde!

Qui prétend modifier les faits, doit d'abord modifier les idées! Nos actes ne sont que la traduction dans les faits de notre manière de penser ou de sentir, et que de fois, un motif d'ordre intellectuel ou sentimental nous décida à agir contrairement à notre intérêt matériel immédiat. Il en est ainsi pour les individus, pour des groupes, pour des sociétés.

Il n'est point de besogne plus pratiquement révolutionnaire — et je vous y convie, vous, les étudiants, avec la même insistance que je convierais des ouvriers à fonder et à fortifier leurs œuvres économiques — que celle qui consiste à ruiner dans les cerveaux contemporains les conceptions sur lesquelles la bourgeoisie a fondé son empire, et d'y clarifier celles qui présideront à la construction du monde de demain.

En voulez-vous quelques exemples?

Qu'est-ce, au fond, que ce passionnant problème de la propriété, si ce n'est une question de droit? A l'idée périmée de la propriété individuelle, nous opposons celle de la propriété collective. Le sauvage qui, aux temps de la préhistoire, chassait dans une forêt sans maître, pouvait se croire le légitime propriétaire du gibier qu'il avait abattu, des pierres qu'il avait façonnées en armes, des ennemis qu'il avait réduit en servitude de la caverne ou de la hutte où il habitait. Aujourd'hui, la moindre jouissance ne nous est permise que grâce à l'effort accumulé de milliers de générations antérieures, grâce à l'effort coordonné de milliers de générations présentes. L'appropriation, ainsi centuplée

par tous, se trouve dès lors conditionnée. Le *jus utendi et abutendi* se restreint chaque jour. On a d'abord mis, hors ce droit, la personnalité humaine et ce fut la fin de l'esclavage. On a ensuite déclaré inaliénables et imprescriptibles les biens de la nation. De plus en plus se précise la notion que certaines valeurs, les richesses naturelles, par exemple, appartiennent à tous; que certaines propriétés, telles les grandes usines, ateliers, moyens de production et de transport, ne peuvent être abandonnées à la fantaisie individuelle.

La civilisation accroit sans cesse le nombre et l'importance des services publics; et devant leur envahissement nécessaire et bienfaisant pour tous, que devient un droit qui doit le plus précieux de son essence et de son étendue à cette civilisation même?

La propriété qui semble la plus personnelle de toutes, celle de l'auteur, de l'inventeur, n'échappe point à cette observation.

Car si l'inventeur a pu inventer, c'est peut-être à raison de facultés individuelles, mais c'est surtout au travail antérieur de l'humanité dans laquelle il a grandi, à mille recherches, à mille essais que firent ses devanciers. Ce qu'il crée, il est juste qu'un avantage le récompense, mais il serait *fou* qu'à perpétuité il put en disposer au gré de son caprice. Son droit est grevé d'un droit social.

La propriété n'ayant d'autre fondement que l'utilité générale, cette utilité exigeant que les grandes entreprises soient exploitées au profit de tous, — une fois ces notions révolutionnaires accréditées dans les cerveaux, tout le reste s'en suivra et le ministre qui consacrera en formules législatives le triomphe du collectivisme n'aura fait qu'enregistrer une révolution antérieurement faite dans les idées juridiques.

Et si les droits réels se transforment, nous voyons en un sens analogue se muer les droits d'obligation. Le droit romain proclamait avec une rigueur absolue le respect des conventions : *facta sunt servanda*. Aujourd'hui encore notre droit l'exige, mais de plus en plus la société se réserve d'examiner si la convention peut être exécutée sans iniquité. C'est là un point de droit tout moderne. Déjà le code civil s'en inspire, timidement : la vente est résolue en cas de lésion de plus de sept douzièmes; on ne peut engager ses services qu'à temps, etc... Mais c'est surtout dans ces dernières années que nous en vîmes déduire toutes les conséquences et toute la législation qu'on a appelée « Socialisme d'Etat », toutes les mesures d'intervention lors du contrat de travail entre le patron et l'ouvrier en découlent nécessairement. Ici, comme pour la propriété, on restreint la liberté théorique de quelques-uns pour assurer la liberté effective du très grand nombre : limitation de la journée de travail, fixation d'un minimum de salaire, assurances contre les accidents, caisse de chômage, repos hebdomadaire, retraites ouvrières, qu'est-ce que tout cela sinon la société venant suppléer aux contrats individuels, affirmant son droit de n'accorder à l'observation des pactes le secours de sa force qu'à condition de vérifier au préalable si la faiblesse n'a point été exploitée dans une mesure inacceptable pour la conscience collective de l'époque? Et cette conscience se sensibilisant sans cesse, il viendra un jour où le salariat du XIXe siècle laissera à nos descendants la même impression d'étonnement douloureux que nous fait l'esclavage.

De plus en plus, le droit des faibles s'organisera. Celui de la femme, celui de l'enfant ne sont encore qu'ébauchés. Celui de l'ouvrier sera puissamment

transformé par l'action syndicale. Combien il est intéressant, pour un juriste averti, de causer avec des ouvriers s'occupant d'action syndicale et de découvrir dans leurs esprits des compréhensions sur les coalitions, les grèves, les droits des syndicats, etc., qui semblent monstrueuses aux économistes et aux magistrats bourgeois! Tout cela est à préciser, à coordonner, à justifier : que d'ouvrage, de bon ouvrage révolutionnaire pour vous, les jeunes!

Que d'ouvrage encore dans toutes les questions qui se rattachent à la justice répressive! Abandon de la vieille théorie du droit de punir, la société ne pensant plus qu'à amender, avec douceur et avec bonté, les coupables, se défendant contre les incorrigibles, et prévenant le crime par une refonte générale des lois sur la mendicité, le vagabondage, la bienfaisance, l'enfance abandonnée.

Vous qui allez vous consacrer au droit, songez que la grandeur de votre rôle social, c'est que toujours, dans une mesure variable, mais toujours, une plaidoirie, un jugement dépasse la cause qui les occasionne. Même dans votre activité judiciaire, vous pouvez être révolutionnaire. Le président Magnaud ne l'est-il point, autant que maint député fameux?

En tout, un droit nouveau, dont les grandes lignes s'indiquent à peine et dont nos devanciers ne purent prévoir l'importance et l'intérêt, appelle vos études : le droit international, destiné à devenir le grand régula-r des efforts concertés des peuples.

;e que je viens de vous dire — trop sommairement — Droit, il faudra vous le répéter pour la Science. Qui ıtestera qu'elle soit, elle aussi, une des grandes ces sociales et qu'elle puisse, elle aussi, être révolu-

tionnaire? Qui niera que les savants à qui nous devons la vapeur et l'électricité n'aient bouleversé la terre? Demain d'autres inventions : la navigation aérienne, l'emmagasinement de la lumière solaire, l'utilisation des marées, le transport de la force à distance, peut-être celles-là, et très probablement d'autres auxquelles personne ne pense, viendront nous faire un avenir insoupçonné.

Et malgré des perturbations passagères — car l'enchevêtrement des influences est tel que nul ne saurait dire les conséquences d'un procédé nouveau, et parmi ces conséquences s'il en est qui peuvent être momentanément funestes, — toutes ces découvertes aboutissent, en définitive, à accroître les richesses de l'humanité ou à diminuer son labeur.

Mais il ne s'agit point uniquement de la science considérée en ses applicatitions pratiques et industrielles. La science pure a aussi son rôle dans la préparation des siècles qui s'approchent. Elle diminue l'ignorance et le mystère, et c'est l'ignorance qui est la source principale des misères humaines, et c'est sur le mystère que l'on a pu fonder les hiérarchies les plus oppressives et les plus lourdes tyrannies.

On nous dira que cette science n'est point invariable, qu'elle apporte successivement des explications contradictoires des phénomènes, que la vérité d'aujourd'hui ne sera vraisemblablement plus celle de demain. C'est certain, mais de ce qu'elle se perfectionne, ce n'est point une raison pour l'estimer moins. Au contraire, ses variations nous enseignent une vertu éminemment sociale : la modestie pour nos convictions personnelles, et la tolérance pour celles d'autrui. Si l'humanité avait pu la pratiquer mieux, elle n'eut point jonché sa route de tant de cadavres.

Vous me demandez ce que vous pouvez faire dans cette direction? Suivre votre voie d'abord, étudier et découvrir plus de lumière; surtout, dès maintenant, la montrer aux autres hommes. Car, ne l'oubliez point, vous, les jeunes intellectuels — pour employer un mot un peu galvaudé, mais toujours expressif — vous êtes des privilégiés, et vous pouvez, vous devez profiter des faveurs du destin pour aider vos frères en leur émancipation intellectuelle.

Les œuvres ? Elles sont multiples : la presse, les revues, les cercles d'étude, les bibliothèques, l'extension universitaire, les Universités populaires, la Libre Pensée, toutes les tentatives de vulgarisation et d'affranchissement dont la classe ouvrière a si besoin.

Vous la voyez avec joie s'élever dans l'ordre politique et dans l'ordre économique : comment justifiera-t-elle, comment conservera-t-elle sa puissance si elle est ignorante et, dans l'ordre intellectuel, serve de quelques dirigeants?

Pour ses œuvres de classe, et pour sa mission dans les assemblées de la commune ou de l'État, il est indispensable qu'elle ait des hommes d'intelligence ouverte et dûment informée, et l'organisation capitaliste présente n'est pas de nature à former beaucoup de ces hommes là ! Je sais qu'ils se forment d'eux-mêmes, et ce n'est point un des aspects les moins touchants de la force ouvrière que ces autodidactes nombreux. Mais fussent-ils cent fois plus nombreux encore, qu'ils ne le seraient point assez pour les multiples tâches qu'ils auront à assumer. Il faut que l'ouvrier lise; qu'il lise, tous les jours, un journal, plusieurs si possible; qu'il lise des revues; qu'il lise des livres. Ces lectures, vous pouvez les lui choisir, les lui faciliter, les lui expliquer. Vous devez aider fraternellement son ascension intellectuelle,

non pour en faire un adepte de telle opinion déterminée ou un électeur d'un parti politique, mais pour l'aider à devenir un homme libre.

L'importance de l'Art n'est pas moindre à mes yeux, que celle de la Science et du Droit. C'est, de toutes les forces sociales, l'une des plus actives et des plus indéfinissables. Elle touche ce que nous avons de meilleur en nous : l'enthousiasme et l'admiration. Elle excite les plus merveilleux élans de la nature humaine. Partout où des sociétés subsistèrent, elle s'affirma impérissable, fascinatrice et souveraine. L'art d'un temps en donne la mesure. Et qui donc oserait croire que cette organisation socialiste de l'avenir n'aura point son expression esthétique ?

Ces idées sont, je le sais, parfois controversées parmi nous. Il en est que l'indépendance railleuse des artistes effraie. Il en est qui, personnellement, insensibles aux charmes des œuvres d'art, n'en comprennent point le besoin pour les autres. Il en est qui considèrent l'art comme le délassement frivole des gens oisifs ou comme un accessoire d'un luxe qu'ils haïssent. Et certains étalages ostentatoires de parvenus, certaines affectations d'aristocratie par des poètes retirés dans leur tour d'ivoire, leur fournissent de faciles arguments. Mais ce sont là de toutes petites raisons. D'autres disent : les ouvriers sont trop loin de l'art. Comment voulez-vous qu'un malheureux surmené par un travail excessif, sans culture préparatoire puisse apprécier la sérénité d'un temple grec, la couleur d'un Rembrandt ou la passion d'un Wagner ? — Ce n'est que trop vrai. Mais ce n'est point ainsi que se pose la question. Tous les ouvriers ne sont point abrutis par un travail excessif : il en est — et leur nombre croîtra à mesure que la législation inter-

ventionniste se développera — qui ont quelque loisir et quelque culture. De plus, s'il est des beautés qu'une érudition préparatoire permet seule de faire apprécier pleinement, il en est d'autres qui sont plus accessibles. Et puis, il ne s'agit point d'imposer l'amour du beau à la classe ouvrière, il s'agit seulement de ne point l'en écarter.

Car, je vous le demande, en vertu de quelle prétentieuse notion de votre supériorité pourriez-vous croire à vous seuls réservées les jouissances exquises de l'œuvre d'art ? Dans ce domaine sentimental, qui sait si les émotions d'un simple ne valent point celles d'un lettré ? Il y a là des trésors dont la richesse n'éclate qu'aux yeux qui savent la voir; il y a là des fontaines réconfortantes dont l'eau ne désaltère que ceux qui en ont soif; laissez qui veut, admirer le trésor et boire à la fontaine. Le vrai maître d'une œuvre d'art, ce n'est point son détenteur, c'est qui l'aime et la comprend. Et c'est là un des caractères sacrés des richesses esthétiques, c'est qu'à la différence des matérielles, elles ne s'épuisent point par l'usage : on a beau emporter dans ses yeux le trésor, son éclat ne faiblit point et l'eau de la fontaine verse intarissablement l'enthousiasme et la joie !

L'art élargit la vie : nul ne peut en être éloigné. Et j'ajoute : le besoin de beauté est beaucoup plus général qu'on ne le croirait, si l'on se bornait à songer seulement à l'indifférence de tel ouvrier ou de tel bourgeois devant une fresque de Giotto ou une fugue de Bach. Car, comment expliquer autrement que par ce besoin de eauté, la fièvre curieuse avec laquelle les publics de ut âge, de toute condition se précipitent aux cérémonies ficielles, aux pompes religieuses, aux passages des giments ? Que va chercher là l'œil amusé, si ce n'est

un peu de mouvement et de couleur, un spectacle, un décor, une sensation furtive et inférieure de beauté?

Et notez l'artifice et la sagacité des puissances conservatrices! Elles se gardent bien, elles, de méconnaître cet incompressible besoin de distraction, aussi impérieux que celui de manger et de boire! Elles lui fournissent des aliments; elles séduisent, en la satisfaisant, la foule irréfléchie. L'Eglise catholique, qui s'y connaît en moyens de dominer les âmes, a eu soin de rendre prestigieuses les cérémonies de son culte. Comment voulez-vous que la pauvre femme qui a besoin d'être réconfortée en des jours de tristesse ne se précipite pas sous la voûte majestueuse de la cathédrale, où la beauté du décor lui fera oublier un instant son intérieur misérable? Comment voulez-vous que les fidèles grisés d'encens, étourdis de chants et de musique, éblouis par l'or des autels, les feux multicolores des verrières et la splendeur des prêtres, pensent encore aux trafics mesquins et répugnants auxquels donne lieu leur foi? Comment voulez-vous encore, quand dans la rue défile l'armée aux uniformes éclatants, sous les drapeaux fiers, et clairons sonnants, que le passant songe que ce décor héroïque déguise mal une préparation à d'odieuses boucheries humaines? O la séduction et la force du spectacle! Quelle folie, pour ceux qui cherchent à faciliter l'évolution sociale, que la laisser à nos adversaires et à en méconnaître l'essentielle importance. L'histoire de Rome eut dû nous apprendre pourtant que la plèbe mit un jour sur la même ligne la revendication des spectacles et la revendication de sa nourriture. *Panem et circences!* Ce pourrait être un programme, si vous voulez bien prendre *circences* au sens noble. Il nous indiquerait que nous avons à résoudre en même temps le problème du pain et celui de l'art. Et l'homme, en

effet, n'est pas seulement un ventre, c'est aussi, et surtout, un cœur et un cerveau !

L'art à tous, pour tous, par tous. L'art du passé, ses joies immenses et ses trésors, mis à la disposition de tous ceux susceptibles d'en jouir ! Avez-vous remarqué ce fait — confirmant les idées que je vous exposai — que ce fut pour les collections d'art que s'affirma tout d'abort la notion du droit collectif? L'art de l'avenir, mêlé à la vie, épanoui jusqu'à devenir l'expression du travail joyeux, selon les théories de Ruskin et de Morris, imprégnant la vie publique agrandie, et aussi les objets usuels : le souci de Beauté dans les plus futiles occasions et dans les plus solennelles !

Oh ! je ne réclame point d'odes au suffrage universel, des sculptures radicales et des symphonies socialistes ! Ce serait nier l'art lui-même que chercher à l'asservir, que rêver follement à lui enlever son indépendance farouche et nécessaire. Je veux des réformateurs assez larges d'esprit pour ne point exiger des œuvres d'art conformes à leurs préférences, mais assez clairvoyants pour ne point dédaigner l'importance considérable du facteur esthétique.

Le socialisme belge s'y est essayé. Sa tentative la plus intéressante, à cet égard, est la Section d'Art de la Maison du Peuple de Bruxelles. Elle a osé présenter les Maîtres à des auditoires ouvriers qui se montrèrent plus respectueux, plus compréhensifs et plus empressés que maints auditoires bourgeois.

Mais quelque méritoire qu'il soit, il n'y a là qu'un rès petit effort. Pour une âme éprise à la fois de socialisme et de beauté, il y a l'estampe, il y a la chanson, il y a le théâtre — le théâtre surtout — il y a les fêtes, les manifestations, les cortèges. Avez-vous songé parfois au souvenir que laisse en un cerveau d'enfant l'éclat

magnifique d'un drapeau rouge dans le soleil? Les premières œuvres de Victor Hugo furent napoléoniennes, parce qu'un jour, étant enfant, le poète avait vu passer Napoléon! Certains souvenirs émotifs ont une intensité qui impressionne l'existence entière.

Vous qui désirez agir, pour leur faciliter leur marche vers le mieux, sur les destinées des hommes, ne négligez donc point l'art! Et ne négligez pas non plus la morale! Forces sentimentales d'une énergie incalculable!

Un peuple ne peut pas vivre sans Droit, sans Science, sans Art, sans Morale. Une théorie sociale qui négligerait l'un ou l'autre de ces aspects essentiels serait par suite de cette circonstance frappée de stérilité.

Le socialisme doit avoir son idéal moral.

J'entends par là un ensemble d'éducations selon lequel l'être intérieur dirige son activité, discerne le bien du mal, découvre son devoir. Chez la très grande majorité des hommes, ces indications sont plutôt des impressions irréfléchies que des règles raisonnées. Notre conscience est rarement sensible à des déductions par syllogismes. Elle sent. Et cette manière de sentir détermine tous nos actes.

C'est pourquoi il est malaisé d'exposer la morale, et plus spécialement la morale nouvelle, en aphorismes et en définitions. Nous la sentons vivement pourtant et le défaut d'expression précise ne serait point un motif pour nier sa réalité.

Nous sentons, par exemple, l'importance qu'il y a à substituer aux idées catholiques de résignation le fécond esprit de révolte; aux idées de sacrifice, de renoncement, de mort, celles d'énergie, d'activité, de vie; à la malédiction du travail, son excellence et sa dignité. Et si, dans ce conflit angoissant entre la morale préten-

duement relevée du passé et la morale réellement humaine de l'avenir, le désarroi des consciences a pu laisser éclore certaines notions bassement matérialistes, nous sentons aussi l'infériorité et l'impuissance de celles-ci.

Nous percevons qu'il y a autre chose que des satisfactions d'estomac et nous restituons aux grandes forces intellectuelles et sentimentales leur prééminence dans la nature. Si la science parut pendant quelques années — avec le darwinisme des premiers temps — légitimer l'âpre égoïsme dans la lutte pour la vie et la victoire des forts, la science, mieux informée, nous révéla ce que nous criait la voix morale : c'est que les espèces qui survivent et qui triomphent ne sont point celles où les individus sont les plus forts, mais celles où les individus, même faibles, se prêtent un mutuel appui et s'organisent pour une entre aide fraternelle. L'histoire naturelle nous démontra la nécessité de la solidarité, la première des lois est la loi d'amour.

Et ce que les savants nous confirmèrent, les artistes, les écrivains du siècle nous l'annonçaient à l'envi. Une nouvelle de Tolstoï est intitulée : *Ce qui fait vivre les hommes*. Et ce qui fait vivre les hommes, ce n'est ni l'argent, ni le pouvoir, ni la renommée, c'est l'amour. C'est l'amour encore qui exalte si magnifiquement son cri dans l'œuvre énorme de Wagner; et la tétralogie : l'*Anneau* des *Nibelungen* peut se résumer en ceci : le triomphe de l'Amour et la défaite de l'Or!

Les poètes, de leur côté, clament l'éthique nouvelle. *Les Forces tumultueuses*, d'Emile Verhaeren, sont un chant passionné de la vie élargie, et j'extrais du *Visage de la vie*, cette autre œuvre splendide, ces quelques vers. Le poète cherche l'acte héroïque par lequel il s'illustrera et dit :

Et je le veux trempé, dans un baptême,
De nette et claire humanité,
Montrant à tous sa totale sincérité
Et reculant, en un geste suprême,
Les frontières de la bonté.

O vivre et vivre et se sentir meilleur,
A mesure que bout plus violent mon cœur;
Vivre plus clair, dès qu'on marche, en conquête,
Vivre plus haut encore, dès que le sort s'entête
A dessécher la force et l'audace des bras;
Rêver les yeux hardis à tout ce qu'on fera
De pur, de grand, de juste en ces Chanaans d'or
Qui surgiront quand même au bout du saint effort.

O vivre et vivre éperdument,
En ces heures de solennel isolement,
Où le désir attise, où la pensée anime
Avec leurs espoirs fous l'existence sublime.

Et Maeterlink, un autre poète de mon pays, précise, en ce merveilleux et réconfortant volume, *la Sagesse et la Destinée*, que l'activité ne peut être bonne et heureuse que dans et par l'Amour :

« Il n'est pas donné à tout homme d'être héroïque, admirable, victorieux, génial ou simplement heureux dans les choses extérieures, mais le moins favorisé parmi nous peut être juste, loyal, doux, fraternel, généreux; le moins doué peut s'accoutumer à regarder autour de soi sans malveillance, sans envie, sans rancune, sans tristesse inutile; le plus déshérité peut prendre je ne sais quelle silencieuse part, qui n'est pas toujours la moins bonne, à la joie de ceux qui l'environnent; le moins habile peut savoir jusqu'à quel point il pardonne une offense, excuse une erreur, admire une parole ou une action humaine; et le moins aimé peut arriver à respecter l'amour ».

Cette exaltation de la vie par l'amour me paraît être le caractère dominant de la morale de demain. Car, voyez, avec ce sentiment comme principe directeur,

combien tout ce que nous avons ensemble étudié, s'éclaire et se magnifie! Agitations politiques, œuvres économiques, travaux juridiques, scientifiques, esthétiques, tout cela n'était en somme que des contenants, sans éclat propre. Traversez-les de l'idée morale, et c'est une illumination rayonnante. Telle l'ampoule de verre dans laquelle fait irruption le courant électrique. La politique, qui pouvait n'être qu'une poursuite vile des avantages du pouvoir, devient une entreprise désintéressée, d'un dévouement d'autant plus chevaleresque qu'il est généralement incompris et méconnu; le syndicat, qui pouvait n'être qu'un agglomérat d'égoïsme étroit, devient une manifestation de solidarité; la coopérative, fort peu intéressante si elle n'est qu'une boutique à cent patrons soucieux de faire des bénéfices, devient un des moyens les plus efficaces de l'émancipation humaine; le Droit, la Science et l'Art prennent des significations inattendues et révolutionnaires.

La voilà donc esquissée en ses lignes maîtresses, l'œuvre titanesque à laquelle le socialisme vous convie, l'œuvre qui permettra la refonte totale de notre société et dont l'accomplissement sera la Révolution. Sa grandeur n'est-elle point digne d'enflammer vos cœurs de vingt ans?

Mais l'énormité du but le rend peut-être vague et, dès lors, insuffisant pour vos jeunes enthousiasmes impatients. Peut être croirez-vous que je ne vous propose un programme de pareille envergure que pour vous détourner d'une réalisation plus soudaine, de la révolution au sens usuel du terme, de la victoire brusque et violente des revendications populaires? Ce serait très mal me comprendre.

Je n'entends point désavouer le droit à l'insurrection.

Au contraire ! Dans le passé, certains soulèvements s'inscrivent en dates étincelantes dans l'histoire des peuples, et, dans l'avenir, on peut prévoir que longtemps encore le décisif recours à la Force restera une nécessité. Spécialement, dans un parti comme le nôtre, en révolte perpétuelle contre les iniquités du temps présent, en lutte constante contre l'oppression du pouvoir et les retours offensifs du passé, il faut maintenir chez nos amis un état d'âme insurrectionnel et prêt à profiter de toutes les éventualités. Je ne puis comprendre ces socialistes qui déclarent vouloir tout demander à la tranquille évolution des phénomènes et à la complaisance éclairée de nos adversaires. De pareils propos contiennent l'implicite aveu d'une certaine légitimité des constitutions actuelles et découragent, alors qu'elles ont tant besoin d'être stimulées, les énergies populaires. Il ne faut renoncer à aucune des possibilités que nous offrira l'avenir. Il est aussi dangereux de proclamer qu'on ne fera jamais de révolution que d'annoncer à tout propos qu'on va la faire. Soit pour la conquête de libertés nouvelles, soit, tout au moins, pour l'ardente défense de celles que les générations antérieures nous ont acquises au prix de tant de sacrifices, il convient de rester en éveil et, à certaines heures de crise, de ne pas hésiter à sortir d'une légalité, souvent fort peu respectable, pour rentrer dans le droit.

Mais ce que je vous ai dit ce soir est de nature à situer les révolutions de ce genre en leur vraie place. Elles apparaissent comme un accident exceptionnel, une ressource suprême, quand toutes les autres furent usitées sans succès. Il va de soi que ce serait d'un enfantillage ridicule que de décider la révolution toutes les semaines. Ici encore, et surtout, il faut se garder des mots creux et sonores. Une révolution est une chose grave et il faut

n'en parler qu'avec gravité et réflexion. Dans les meetings, les phrases à panaches et les fanfaronnades belliqueuses font merveille, mais il vaudrait mieux ne point les prononcer, il vaudrait mieux ne pas les applaudir, si l'on n'est point intimement décidé à passer de la verbalité à l'action.

Car, lorsque le moment solennel de celle-ci sera arrivé, les mots ne suffiront plus. Que faire, alors ? C'est cet aspect pratique de la question qui est vraiment intéressant. Nous venons d'en faire la cruelle expérience en Belgique. La plupart purent croire que, comme en 1893 et en 1899, la perspective seule de l'émeute suffirait à assurer le triomphe de la réforme électorale. Mais lorsqu'on constata la résistance décidée du gouvernement, on s'aperçut qu'on avait négligé d'étudier les moyens de les vaincre.

Entrer en conflit, dans les rues spacieuses, avec des régiments pourvus d'un armement redoutable, faire des barricades, suivre les vieilles tactiques révolutionnaires de jadis, apparut comme manifestement impossible.

D'instinct, et quasi spontanément, la classe ouvrière eut recours à la grève générale. Et il y a là des indications précieuses pour les luttes futures ! Puis, elle s'arrêta de nouveau, déconcertée....

Je n'entends point, ce soir, vous professer un cours d'émeute. Mais je dénonce encore le danger des verbalités pures et j'appelle la méditation de vos esprits vers des solutions pratiques. Si nous devons connaître les secousses des heures d'orage, il importe qu'elles ne nous prennent pas au dépourvu. Nous avons autre chose à faire qu'à nous laisser inspirer par des souvenirs, à restaurer les méthodes de 1789 ou de 1830. Nous sommes au xxe siècle, en 1902, et une émeute, pour réussir, doit être de son temps.

Enfin, ce qui me paraît être essentiel, et ceci me ramène aux considérations générales, trop abrégées, qui précédent, c'est que nous soyons bien convaincus qu'une destruction de l'ordre social présent ne peut être légitimée, ne peut être utile que pour autant que les matériaux d'une reconstruction soient réunis. Une catastrophe, quelle que soit son étendue, n'a point de valeur créatrice ; aux flancs de la montagne Pelée, où périrent trente mille hommes, l'indomptable vie va renaître au milieu des ruines et s'ordonner selon les mêmes lois.

Si vous voulez changer le monde, que ce soit par la calme évolution, respectueuse des formes, ou par la révolution violente, appliquez-vous donc, en ordre principal, à changer les esprits et les âmes : telle est la vraie besogne pratique. Telle soit notre mission !

Et, allez, quel que soit le milieu où votre destinée, humble ou éclatante, vous mènera, quelque forme spéciale que prenne votre activité, allez avec modestie, avec le sentiment du peu que vous êtes dans l'immense jeu des forces, mais avec fermeté, avec la conviction tenace qu'aucun bon vouloir n'est stérile ; allez sans crainte et sans espoir de récompense, et, selon la belle parole de Saint-Just, « sans autre témoin que votre cœur ».

Jules Destrée,

Député au Parlement Belge.

POLITIQUE ET SYNDICATS [1]

Le travail qu'on va lire a paru en une série d'articles dans la *Neue Zeit*, il y a deux ans, à un moment où l'on discutait avec chaleur, en Allemagne, la question des rapports entre la démocratie-socialiste et les syndicats. C'est dans tous les pays capitalistes un problème de la plus haute importance que l'établissement de ce *modus vivendi*, mais la question ne se pose pas de la même façon dans les différents pays et elle admet les solutions les plus diverses. Il me paraît utile de le constater ici de façon à prévenir tout malentendu. Car, ce que je sais des syndicats français suffit pour me prouver que le problème de la neutralité des syndicats est absolument différent en France et en Allemagne : les arguments présentés pour ou contre la neutralité en Allemagne ne valent donc pas nécessairement pour la France.

La différence essentielle entre la France et l'Allemagne à cet égard me paraît consister en ce fait qu'en France la neutralité est plutôt une question *d'organisation*, en Allemagne plutôt une question de *propagande*.

En Allemagne, sauf une minorité insignifiante, socialistes et syndiqués admettent, d'un accord unanime, que les syndicats, en tant qu'organisation, doivent être absolument indépendants des groupements politiques de la démocratie-socialiste. C'est d'ailleurs là une nécessité, car dans la plupart des Etats allemands, malgré quelques adoucissements partiels obtenus dans ces dernières années, les lois sur les associations sont encore aujourd'hui très sévères pour les groupements politiques ; on sait que, par exemple, les femmes et les mineurs

(1) Préface à une brochure in-18, qui va paraître prochainement chez [Cornély?] ...iard et Brière. 16, rue Soufflot, Paris.

n'ont pas le droit d'en faire partie. Si les syndicats veulent échapper à toutes ces mesures restrictives, il faut qu'ils restent en dehors de la politique. Mais il y a des considérations de fait qui sont beaucoup plus décisives. La fonction des syndicats est absolument différente de celle des partis politiques ; une union étroite entre les deux organismes les mettrait tous deux en danger, et rendrait plus difficile à chacun l'accomplissement de sa tâche.

Mais, malgré l'organisation tout à fait indépendante des syndicats, il existe entre eux et la démocratie-socialiste l'entente la plus étroite. Ce sont, la plupart du temps, les mêmes hommes qui se trouvent groupés dans l'une et l'autre organisation. Les démocrates-socialistes se montrent les meilleurs syndiqués, et presque tous les syndiqués vraiment actifs, sont aussi de bons démocrates-socialistes.

Si la question des rapports d'*organisation* entre la démocratie-socialiste et les syndicats est hors de discussion en Allemagne, il m'apparaît par contre qu'en France cette question est extrêmement controversée. Les solutions les plus divergentes sont proposées ; tandis que le plus grand nombre veut mettre les syndicats dans la dépendance absolue, au point de vue de l'organisation, des groupements politiques socialistes, que les autres préconisent non seulement l'*indépendance* des syndicats vis-à-vis des organisations politiques, mais même l'*opposition* à celles-ci, ils ne considèrent pas l'action syndicale et l'action politique comme les deux aspects d'un même phénomène — la lutte de classe du prolétariat — mais comme deux phénomènes différents et incompatibles.

Examinée au point de vue de la propagande, la question prend un tout autre aspect. Certains syndiqués

socialistes allemands ne se contentent pas de l'indépendance des syndicats vis-à-vis de la démocratie-socialiste, au point de vue de l'organisation. Ils demandent encore aux syndiqués démocrates-socialistes de s'abstenir de toute démonstration socialiste à l'intérieur des syndicats, de faire ailleurs leur propagande socialiste, parce que cela éloignerait des syndicats les éléments non socialistes. C'est là le fond de la thèse neutraliste, qui est discutée dans ce travail. Je n'ai donc pas à examiner ici les arguments, ni leur valeur. Il me suffit de faire observer qu'à ma connaissance cette question n'existe pas pour les socialistes français. Du moins, je ne sais pas de socialiste français qui ait jamais prétendu qu'on devait s'efforcer de gagner les syndiqués « *jaunes* » aux syndicats de la lutte de classe, en bannissant des syndicats et de la presse syndicale toute propagande socialiste, qui serait capable de blesser ou d'effrayer les « *jaunes* ».

Sur ce point, je crois bien que l'unité la plus complète règne entre les socialistes français.

Et je suis heureux de pouvoir constater qu'en Allemagne aussi, la conception de la neutralité qui est combattue dans les pages qui suivent, n'a pas pris racine. Le prolétariat militant d'Allemagne a l'idée socialiste trop dans le sang, pour qu'il ne trouve pas à la manifester dans tous ses actes, en dépit de tous les accès passagers de tiédeur politicienne. La discussion qui a donné lieu aux articles traduits ici ne date que de deux ans. Mais, au récent congrès des syndicats tenu à Sttutgart, l'esprit socialiste a dominé aussi complètement et aussi ouvertement que dans n'importe quel congrès de la démocratie-socialiste. L'écrasante majorité des congressistes n'a laissé aucun doute à cet égard : pour eux, les syndicats n'exerceront une action utile que par une entente

harmonieuse avec les démocraties-socialistes. Pour la rendre plus facile le congrès de Sttutgart a transporté le siège du Conseil général de la Fédération des syndicats de Hambourg à Berlin, où se trouve également le siège du Comité directeur du parti démocrate-socialiste.

En un certain sens, cette brochure est donc vieillie. Les tendances que je combats ici ont perdu beaucoup de terrain et ne jouent plus aucun rôle dans la vie syndicale allemande. Il y a tout lieu d'espérer qu'elles ne reprendront pas de sitôt de nouvelles forces. Les syndicats anglais dont elles se réclamaient, ne peuvent plus guère, depuis ces dernières années, servir de modèles. Eux-mêmes s'efforcent de sortir de cette neutralité où ils s'étaient embourbés. A la vérité, ça ne leur est pas très facile de se dépêtrer eux-mêmes, mais plus ça leur est difficile, moins leur exemple peut engager les autres à suivre leurs traces, et à aller consciemment de soi-même se jeter dans le marais.

Malgré toutes les modifications qui se sont produites dans ces deux dernières années, je n'ai rien à changer à ma brochure. Je me trouve dans cette situation particulièrement agréable de voir ces modifications, elles-mêmes, confirmer, purement et simplement, ce que j'avais dit.

Berlin, *21 juin 1902*.

Karl Kautsky.

LES FAITS POLITIQUES

ALLEMAGNE

Le Parti Socialiste et les Élections Municipales en Alsace-Lorraine

En Alsace-Lorraine, le 15 juin dernier, il a été procédé au renouvellement des conseils municipaux. On s'attend sans nul doute à ce que nous récapitulions le nombre des voix exprimées en faveur de notre programme et le nombre des élus, les progrès réalisés depuis la précédente consultation du suffrage universel, bref, à ce que nous produisions une statistique analogue à celles que l'on est en mesure de dresser à la suite de n'importe quel genre d'élections dans le reste de l'Allemagne, ou en France, en Belgique, etc.

Par malheur, lorsqu'il s'agit du Reichsland, il est vain, et d'ailleurs à peu près impossible, de se livrer à des calculs au sujet d'élections quelconques.

Comme rien ne vaut la matérialité des faits pour légitimer une assertion, même aussi étrange, au premier abord, que celle formulée ci-dessus, nous dirons immédiatement ce qui s'est passé il y a un mois, dans les trois principales villes de l'Alsace.

A Strasbourg, les candidats socialistes combattaient isolés. Leur programme était celui que le Comité Directeur Régional (*Landeskomite*) avait préparé sur invitation du Congrès Régional (*Landeskonferenz*) de 1900, et fait adopter au Congrès régional de 1901. Les 7.000 électeurs qui se sont comptés sur les noms de ces camarades, savaient se prononcer pour des candidats de classe, pour des hommes hostiles à tous les cultes indistinctement, et insoucieux des antagonismes de races, — si tant est qu'il ait jamais existé la moindre différence ethnique entre les Alsaciens-Lorrains soi-disant de pur-sang, les Français de l'Est et les Allemands de l'Ouest.

Un socialiste a été élu au premier tour de scrutin, et douze autres représentants du prolétariat sont venus le rejoindre après le ballottage. Le Conseil de Strasbourg comprend trente-six membres. Nous ne pouvons donc que nous réjouir, à tous égards, de la lutte soutenue *dans cette ville*.

A Mulhouse, nous sommes considérés comme ayant dix élus, — un du premier tour, neuf du ballottage. Seulement, ces dix camarades avaient écourté et atténué le programme dans des proportions notables. C'est qu'ils avaient jugé à propos de s'allier avec les Démocrates, un parti qui correspond à celui des Radicaux français, puisqu'il a été constitué par des bourgeois libre-penseurs mais anti socialistes.

A Colmar enfin, il n'y avait en concurrence que deux listes : celle de ces catholiques ultracléricaux que l'on est doublement fondé à qualifier de parti des curés, car la majorité de leurs orateurs, de leurs polémistes, de leurs candidats, sont toujours et partout des ministres du culte ; — et une cohue de gouvernementaux, de démocrates,... et de socialistes. On ne s'étonnera pas que ces derniers nous intéressent aussi peu que possible.

Dans plusieurs villes secondaires de l'Alsace, nos amis avaient adopté la tactique mulhousienne. Dans d'autres, au contraire, ils avaient fait liste commune avec les cléricaux, en face des gouvernementaux alliés aux démocrates.

Nous voudrions exposer ici les causes essentielles d'une situation si confuse.

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'Alsace-Lorraine, *Reichsland*, terre d'Empire, propriété commune des vingt-cinq « nations » confédérées, est soumise à un régime d'exception, qui ressemble fort à l'état de siège. Le gouverneur ou statthalter, représentant direct de l'Empereur considéré comme chargé d'affaires de la Confédération, jouit de pouvoirs autocratiques ou peu s'en faut.

On a mené grand bruit, il y a quelques semaines, au sujet du retrait du fameux paragraphe que l'on avait qua-

lifié de dictatorial, parce qu'il permettait au statthalter de suspendre ou supprimer un journal, d'interdire une réunion publique, de faire exécuter des violations de domicile aux fins de dissolutions de réunions privées, d'ordonner saisies de correspondance, perquisitions, expulsions, — tout cela selon son bon plaisir, sans la moindre forme juridique, et sans appel possible.

Le paragraphe visait naturellement les gallophiles. Mais, par une évolution fatale, il ne tarda pas à être utilisé surtout, — et avec quelle prodigalité ! — contre les socialistes. Aussi bien, il avait vite perdu sa destination primitive, car on verra plus loin ce qu'est devenu l'irrédentisme alsacien-lorrain, en dépit de la légende encore entretenue dans quelques estaminets parisiens par des personnalités dont l'on ne sait trop si elles sont plus ignorantes qu'hypocrites, ou inversement.

Il faudrait une remarquable dose de candeur pour s'imaginer que les statthalters d'aujourd'hui et de demain restent désarmés en face de nous, parce qu'on a retiré le paragraphe dictatorial, parce qu'on les a privés de l'un quelconque des innombrables prétextes qui s'offraient au déploiement de leur arbitraire. Par conséquent, au point de vue des entraves gouvernementales apportées à la diffusion de nos idées et à l'organisation de notre parti, l'avenir ne s'annonce pas moins pénible que ne l'a été le passé.

Si l'on a retiré le paragraphe, c'est que l'on n'en a plus besoin contre l'irrédentisme, pour l'excellente raison que depuis longtemps il n'y a plus d'irrédentisme, — et c'est que d'autre part, on tient pour suffisantes contre le socialisme les lois non-dictatoriales ou prétendues telles.

Sous le régime qui vient de prendre fin, on a accablé de ·océs notre organe, la *Freie Presse* (Presse Libre), dirigée ır le Dr Paul Lensch. Il n'y a pas lieu de croire que l'on ra désormais plus clément à son endroit.

L'unique différence consistera en ceci que, pour élire ·nuellement la Commission administrative de ce journal,

les camarades strasbourgeois ne seront pas obligés, comme jusqu'à ce jour, de passer le pont de Kehl, d'aller tenir en territoire badois ce meeting statutaire. La première fois qu'une réunion publique a été, non pas autorisée, mais tolérée, dans le Reichsland, c'était à Strasbourg, le 10 août 1900.

Voilà pour la presse et les assemblées non privées. Quant aux assemblées privées, — et c'est cette forme que l'on a dû adopter pour le Congrès annuel, où sont élus les cinq membres du Comité Directeur, — elles ne peuvent avoir lieu, naturellement, que sur invitations personnelles. On a vu que, étant donné le paragraphe, cette précaution suffisait rarement à garantir nos camarades contre l'irruption de la police. Il est peu probable qu'elle soit dorénavant plus efficace, même après le retrait du paragraphe.

Mais, enfin, ce sont là des misères communes aux socialistes des deux côtés du Rhin, et elles n'ont pas empêché le parti de prospérer dans l'Allemagne proprement dite. Et nous ferons la même observation au sujet des « hommes de confiance » (*Vertrauensmænner*), que nous sommes contraints d'avoir pour seuls truchements entre le *Vorstand* ou Comité général de Berlin, et le Comité régionnal de Strasbourg. Sous cette réserve, que les socialistes de la rive droite du Rhin peuvent élire leurs hommes de confiance dans une réunion publique à ordre du jour quelconque ou peu s'en faut, et que les socialistes de la rive gauche ne peuvent élire les leurs que dans des réunions publiques strictement électorales, quand celles-ci sont tolérées par le statthalter.

Mais voici où l'on comprendra mieux les difficultés administratives avec lesquelles on a dû lutter pour organiser le parti en Alsace-Lorraine, — et le peu d'importance que peut avoir à nos yeux le retrait du paragraphe.

C'était en vertu de ce texte que l'on persécutait nos groupements jusqu'au 1er janvier 1900. Depuis cette date, c'est en vertu de l'article 291 du code civil français, et de la loi française du 16 avril 1834, — parce que, depuis le 1er jan-

vier 1900, le code civil allemand est appliqué au Reichsland, considéré, à ce point de vue, comme vingt-sixième État fédéré, et que ledit code civil allemand laisse aux États fédérés leur autonomie législative en matière d'associations.

Cette chinoiserie a pour conséquence que les Alsaciens-Lorrains ne peuvent former sans autorisation des associations de plus de vingt membres. Comme nous avons lieu de penser que toute autorisation nous serait refusée, force nous est de maintenir partout au maximum de vingt l'effectif des adhérents de nos groupements. D'où une dissémination évidemment très préjudiciable à notre homogénéité morale, à nos finances, à notre propagande.

On a autorisé à Mulhouse et à Colmar la constitution de groupes électoraux, purement électoraux, à personnel illimité. Il est aisé de comprendre qu'ils sont tenus à de perpétuels excès de circonspection. Ceux-ci, d'ailleurs, ne répugnent pas au tempérament de nos camarades des deux villes. Il est même permis de supposer que c'est en raison de ce tempérament bien connu, que la police de Mulhouse et de Colmar a cru pouvoir se montrer moins rigoureuse que celle de Strasbourg, par exemple. Dans la capitale du Reichsland, toujours on a refusé l'autorisation nécessaire à la création de groupes électoraux.

Quelques-uns de nos lecteurs français, sachant qu'il existe en Alsace-Lorraine une sorte de Diète, la Délégation, se demanderont sans doute pourquoi les socialistes, en vue de travailler à une amélioration des conditions politiques locales, ne s'efforcent pas de pénétrer dans cette assemblée, comme ils se sont déjà introduits dans le Landtag de tant d'États allemands.

Nous répondrons que, d'abord, la Délégation est un arlement fantôme. Le gouvernement ne la consulte mais que pour la forme, et se contente, le plus souvent, e requérir d'elle une sanction protocolaire à des faits complis. Il ne tiendrait nul compte d'une désapproban ou d'une protestation, pas plus que d'une revendica-

tion ou incrimination exprimées par ce corps, — lequel, du reste, n'en exprime en aucune circonstance.

Cette atonie complète s'explique par le régime électoral d'où émane la Délégation, et l'exposé de ce régime démontrera l'impossibilité où le prolétariat se trouverait de se faire représenter dans notre parodie de Landtag, — s'il avait intérêt à cette représentation, ce qui n'est pas le cas, nous venons de le voir.

La Délégation comprend 58 membres qui sont élus pour trois ans. Sur ces 58 parlementaires, 34 sont élus par les Chambres de Cercle, assemblées analogues, *en principe*, aux Conseils généraux des départements français. La Chambre du Cercle de Basse-Alsace en élit 13 ; celle du Cercle de Lorraine en élit 11, et celle du Cercle de Haute-Alsace en élit 10.

De plus, les Conseils municipaux de Colmar, Metz, Mulhouse et Strasbourg élisent chacun un membre de la Délégation.

Enfin, les 20 autres parlementaires sont élus au second degré, c'est-à-dire par des électeurs que désignent tous les Conseils municipaux autres que les quatre ci-dessus nommés.

Alors, s'écriera-t-on, que les socialistes tâchent de conquérir les Chambres de Cercle et les Conseils municipaux !

C'est bien ce qu'ils font. Mais, dans ce domaine, ils ont à lutter contre quelque chose de plus énervant que les tracasseries administratives : le provincialisme qui domine la vie politique en Alsace-Lorraine. Si énervant, en effet, et si démoralisant, que c'est là surtout qu'il faut chercher la cause de la stagnation où végète notre Parti dans le Reichsland.

On aurait tort de croire que, parlant de provincialisme, nous voulions désigner un tempérament irrédentiste, ou simplement autonomiste. Il y a longtemps que les petits bourgeois et les paysans d'Alsace-Lorraine ont réduit leur antigermanisme à des taquineries puériles et que, d'ailleurs, la haine de « race » a fait place chez eux à la haine

de culte. Les fonctionnaires impériaux seraient adorés dans ce milieu s'ils professaient le catholicisme. Il suffit, pour s'en convaincre, de noter que les cléricaux du terroir trouvent toujours et partout de dévoués auxiliaires parmi leurs coreligionnaires, les immigrés bavarois. Or, ceux-ci ont beau détester les Prussiens et, en général, les Germains du Nord, ils n'en sont pas moins étroitement attachés au principe de l'unité allemande, et ils ne participeraient point, même temporairement, à des manœuvres attentatoires à cette unité.

Le provincialisme, cet état d'esprit où l'on n'a que des idées rares, et jamais plus d'une à la fois, et toujours longue à se former et lente à se dissocier, et des idées bornées au rayon du clocher de village et à la liste des gens dont l'on sait les prénoms, la parenté, etc.; le provincialisme a longtemps illusionné les cléricaux sur le compte du socialisme. Sans compter l'ignorance soigneusement entretenue par les ministres du culte, lesquels vouent aux tourments quiconque oserait seulement éprouver le désir de se renseigner sur ce qui se passe dans l'Allemagne du Nord, pays hérétique, et en France, pays représenté comme apostat.

Petits bourgeois et paysans d'Alsace-Lorraine ne se doutaient donc point de ce que peuvent être la doctrine socialiste et le parti socialiste. Mais ils se faisaient le raisonnement suivant : 1° L'Alsace-Lorraine est le centre de l'univers; 2° la communauté catholique est la raison d'être de l'Alsace-Lorraine; 3° par conséquent, tout ce qui n'appartient pas à cette communauté est méprisable; 4° cependant, il y a lieu de distinguer entre les non-catholiques : Les uns, — ce sont les fonctionnaires impériaux, — représentent un pouvoir hérétique, et il est à craindre que leurs efforts de « prussianisation » impliquent des arrière-pensées de « luthérianisation ». Les autres, — ce sont les socialistes, — se montrent neutres à l'égard de tous les cultes, y compris le nôtre, et c'est principalement au gouvernement que s'attaque leur propagande; 5° le gouver-

nement, d'ailleurs, persécute les socialistes encore plus qu'il ne nous persécute, nous; 6° donc, afin d'ennuyer les pouvoirs publics, nous voterons pour les socialistes chaque fois que les circonstances ne nous permettront pas d'espérer un succès catholique.

La seconde partie de la quatrième réflexion n'était que trop justifiée. Par l'exposé que nous avons fait des entraves administratives exceptionnelles apportées à la diffusion de nos idées et à notre organisation, on comprendra que la propagande socialiste se soit déployée jusqu'à ce jour sur le terrain purement politique bien plus que dans le domaine économique. Et, d'un autre côté, il faut convenir que beaucoup de nos militants, encore enlisés, eux aussi, dans le provincialisme, ne se sentaient pas le courage de heurter de front le cléricalisme de leur entourage, — ou bien ménageaient en lui un allié anti-gouvernemental. Aux élections législatives de Strasbourg, en 1890, le candidat socialiste n'avait pas obtenu 100 voix. En 1893, Bebel fut élu par 7,000 suffrages. Seulement, cette fois, il n'y avait pas de candidat clérical. En 1898, il y en eut un. Aussi le socialiste resta-t-il sur le carreau. Et cela dans la seule ville où notre doctrine se soit toujours affirmée sans réserve. Que l'on juge de ce qui se passe là où, comme à Mulhouse, le candidat socialiste n'a guère pour programme que les déclarations suivantes, d'un provincialisme orthodoxe : « — Vous me connaissez tous, je suis, comme vous, un enfant du pays. Vous êtes catholiques, je ne le suis plus, mais nous avons le même ennemi politique, etc... »

Par bonheur pour nous, les bourgeois du Reichsland commencent à prendre conscience de leurs intérêts de classe. En maintes circonstances déjà, les cléricaux, — ceux que vos revanchards tiennent pour des Français à jamais irréductibles, — ont fait cause commune avec les immigrés, c'est-à-dire avec les gouvernementaux, contre les socialistes. Cela s'appelle le Parti de l'Ordre, et cela s'est manifesté pour la première fois aux

élections législatives de 1898, où M. Riff, vieil Alsacien considéré en France comme un grand patriote, a été élu à Strasbourg grâce à la pression officielle. Cela s'est reproduit l'année d'après à Mulhouse, où M. Schlumberger, autre vieil Alsacien, et dont plusieurs parents occupent en France des situations éminentes, a été élu par la coalition des « autochtones » et des immigrés. M. Schlumberger est d'ailleurs l'un des plus zélés adhérents de la Ligue pour l'Extension de la marine militaire allemande. Cela s'est vu, enfin, à Strasbourg aux récentes élections municipales.

Il faut souhaiter de toutes nos forces que ces alliances, encore temporaires et sporadiques, aboutissent à une fusion définitive et générale. Les prolétaires alors comprendront qu'eux aussi doivent renoncer à maintenir parmi eux des distinctions de race et de langue, de nationalité, d'origine confessionnelle : nul de nos propagandistes ne sera plus tenté de croire utiles les compromissions auxquelles la plupart d'entre eux se sont laissés aller jusqu'à ce jour, et le parti socialiste d'Alsace-Lorraine sera enfin un parti de classe.

A. WISNER.

Strasbourg, 5 juillet 1902.

(Traduit par A. C.)

ANGLETERRE

Arthur J. Balfour

Il y a un saisissant symbole dans la modification qui ient de s'opérer sur la façade du ministère Chamberain.

Le vieux conservatisme, représenté par l'aristocratie oncière, n'a plus, ni la force de résister à la démagogie mpérialiste, déchaînée par l'aristocratie industrielle et ommerciale, ni le courage de lui prêter plus longtemps

le concours de son prestige. La fonction de paravent qu'il avait, depuis quelques années, accepté de remplir au profit moral du nouveau parti, il la transmet à des êtres falots qui ne sont que ses suprêmes déchets, à des individualités dépourvues d'aptitudes même au cynisme, — mieux encore : même au scepticisme — à des espèces d'ombres nonchalentes dont l'utilité appartient au domaine des hypothèses bizarres. Le paravent n'est plus qu'un voile tremblottant.

Arthur J. Balfour a cinquante-quatre ans. Sa mère était la sœur de Lord Salisbury, et par son père il descend d'une bourgeoisie écossaise semi-intellectualisée, d'un milieu de professeurs, de fonctionnaires, de médecins, d'ecclésiastiques et de légistes.

Il a, comme la moitié des dirigeants du monde britannique, fait ses études à Eton, puis à Cambridge. Vous savez que l'autre moitié a passé par Rugby ou Harrow, et ensuite Oxford.

C'est un fervent humaniste, dans l'acception qu'il convient d'attribuer à ce mot lorsqu'il s'agit d'un Anglais. C'est-à-dire que trois passions le dominent : salir d'un fourmillement de notules au crayon les marges des classiques grecs et latins, bibliothéqués en belles éditions et très fréquemment relus ; jouer au golf ; ratiociner sur la théologie, disséquer les cirons de la métaphysique, couper en quatre les fils d'araignée dont le réseau constitue la morale, — en respectant, comme de juste, les fils blancs dont cela est reprisé, et les ficelles qui rattachent l'éthique judéo-chrétienne aux plus bas instincts du pithécanthrope.

En conséquence, M. Balfour s'est vu conférer, par les Universités de Cambridge, d'Oxford, d'Edinburgh, de Glasgow et de Dublin, le doctorat en droit. Il est aussi membre du Sénat de l'Université de Londres, chancelier de l'Université d'Edinburgh, et recteur de l'Université de Glascow. Enfin il appartient à la Royal Society, le pendant britannique de l'Institut de France. Parmi

les Intellectuels anglais, c'est le type le plus éminent peut-être de l'amateur éclairé, de l'homme que l'on enveloppe de diplômes parce qu'il est sympathique et bien apparenté, — mais en ayant soin que ces diplômes demeurent purement honorifiques. Précaution sage au point de vue des principes, et charitable pour l'amateur éclairé.

M. Balfour a cependant écrit diverses choses, notamment un livre sur le doute philosophique, et un sur les bases de la croyance. Le premier, publié voilà une vingtaine d'années, frisait l'irréligion. Le second, tout récent, fleure le mysticisme. Personne n'a d'ailleurs gâché une minute à réfléchir sur cette évolution à rebours. On n'avait à prendre au sérieux ni l'un ni l'autre des ouvrages en cause. De même que jadis vos magistrats se délassaient à traduire Horace, et à le traduire en vers! — de même nos hommes d'Etat s'amusent de loin en loin à disserter sur des thêmes transcendentaux. Gladstone commenta-t-il pas la Bible et Homère? On ne lui en a point gardé rancune. Il y a là une certaine catégorie de fantaisies à laquelle l'indulgence est acquise depuis longtemps.

On pourrait croire, — par analogie avec ce qui se passe pour votre Académie française, — que la mondanité a joué un rôle dans l'élection de M. Balfour à la Royal Society. Ce serait commettre une grave erreur. M. Balfour est si peu répandu dans les salons et les clubs, il se montre si rarement et brièvement dans les solennités traditionnelles, — sauf, bien entendu, aux matches de golf, — qu'on le soupçonne d'agoraphobie. Au reste, c'est jusque dans son *home* qu'il est peu répandu. Ce long maigre, onduleux, presque vacillant, est toujours absent de partout, y compris sa propre personnalité. Sa silhouette est celle d'un point d'interrogation qui n'insisterait pas, et dont il n'y aurait par conséquent pas lieu de s'intriguer.

On s'explique ainsi qu'il n'ait pas d'ennemis. C'est de

très bon cœur que les Irlandais eux-mêmes, et même les représentants ouvriers l'applaudirent lorsqu'il eut annoncé qu'il prenait la succession de son oncle au poste honorifique, — je vous dis que tout aura été honorifique dans cette existence! — de gérant de la firme gouvernementale dont M. Chamberlain est le directeur.

Il n'a pas non plus d'intimes. C'est la confiance et ce sont les confidences qui créent l'intimité. Pourquoi diable n'importe qui ferait-il n'importe quelle confidence à M. Balfour, et quelle confiance voulez-vous qu'inspire une individualité dont il n'est pas jusqu'à l'enveloppe corporelle qui ne semble honorifique ?

En politique aussi, Arthur J. Balfour est un amateur éclairé. Il appartient à la Chambre des Communes depuis vingt-huit ans. Il y représentait Hertford de 1874 à 1885. Puis il est devenu le perpétuel élu d'East-Manchester. Il a pris part à tous les débats, ou peu s'en faut. Jamais il n'a déplacé un suffrage. C'est le *manager* des intermèdes agréables, reposants, hygiéniques, le sommelier oratoire préposé aux sirops. Quelquefois il les sert avec des chalumeaux, et l'on serait alors tenté de les trouver savoureux, s'il était capable de fournir aussi la glace et surtout la *soda water*. Mais il est si distrait!

Il débuta par manifester quelques velléités de vague libéralisme. Il faut bien s'amuser pendant qu'on est jeune. Mais il avait peu de gourme à jeter, et d'ailleurs un homme fort vint à passer. Par une fatale inclination, qui a évidemment une origine physiologique, M. Balfour vénère le biceps chez les autres. Emmené au Congrès de Berlin dans l'innombrable état-major d'êtres ternes et flasques dont lord Beaconsfield aimait à se faire escorter, il en revint disraëliste. Son oncle, depuis peu converti à la même religion, ne tarda pas à lui confier une sinécure au Foreign Office. Puis, comme il était évident que désormais il aurait toujours et partout une bonne tenue, — par organique impossibilité d'en

avoir une mauvaise, — on le promena à travers une série de fonctions aussi variées que lucratives et qu'inutiles.

C'est de la sorte que, de 1887 à 1894, les Irlandais furent en mesure d'affirmer qu'il était un homme ne valant ni mieux ni pis qu'un autre. On leur accordait quelques menues réformes, et il se trouvait qu'à ce moment-là il était secrétaire-général pour l'Ile-Cendrillon.

En ces dernières années, M. Chamberlain a pris sur lui le même ascendant qu'autrefois Disraëli. Voyant lord Salisbury toujours prêt à se retirer, il lui préparait méthodiquement un successeur dans la personne de son neveu. Il sait à merveille que le parti impérialiste ne peut *régner* encore, et que, pour *gouverner* en toute sécurité, il lui faut laisser au vieux conservatisme l'apparence du pouvoir. Il a donc achevé le dressage de M. Balfour, lui ménageant un rôle dans la défense des trois récentes mesures réactionnaires : les restrictions apportées à la liberté de la tribune, l'impôt sur le blé, le haut contrôle de l'enseignement primaire transféré des conseils communaux aux conseils de comté.

Quand le roi eut proposé à M. Balfour de remplacer son oncle, M. Balfour subordonna son acceptation à la question de savoir s'il était bien l'homme que M. Chamberlain agréerait pour chef nominal. Ce détail suffit à indiquer ce qu'est et sera le cabinet remanié. Il accentuera chaque jour davantage la tendance à l'impérialisme de moins en moins « ganté », jusqu'à ce qu'enfin le poing d'acier apparaisse en sa franche brutalité.

Arthur J. Balfour est, avec le monocle et l'orchidée, un des bibelots sympathiques dont l'on croit utile de encadrer durant quelque temps encore.

F. Mudley

Londres, 20 juillet 1902.

(Traduit par E. F.)

LES SYNDICATS OUVRIERS

ALLEMAGNE

Les Bourses du Travail en Allemagne en 1901 [1]

(Fin.)

Notre statistique peut enregistrer le résultat appréciable de 117 Bourses, la plupart dans des petites localités, qui ont ainsi créé des bibliothèques syndicales. Dans les grandes villes, les différents syndicats préfèrent garder leurs bibliothèques qui existent depuis leur fondation et contribuent à augmenter la force attractive de leurs réunions. Toutefois, on trouve aussi déjà dans les grandes villes des bibliothèques centrales: tel est le cas à Bochum, Cassel, Dortmund, Hambourg, Manheim, Posen et Stuttgart, dont la dernière est une des bibliothèques ouvrières les plus riches, les mieux dirigées et les plus fréquentées.

Que 11 Bourses, à la suite de la création des bibliothèques centrales, aient pu également instituer des salles de lecture, cela prouve qu'elles se sont efforcées, dans une mesure plus large, d'offrir aux ouvriers désireux de s'instruire les commodités nécessaires. Partout où il est possible, sans de trop grands frais, de mettre à la disposition des ouvriers un tel local, on doit tout faire pour le créer.

Enfin 12 Bourses sont en possession d'un office central de placement; ce sont celles de Crimmitschau,

---

(1) Voir les précédents numéros du *Mouvement Socialiste*.

Detmold, Erlangen, Hameln, Holzminden, Magdebourg, Merane, Posen, Rosenheim, Stargard, Zerbste et Zwickau.

Une des choses les plus importantes pour les Bourses, c'est la question du logement. Des milliers d'ouvriers sans travail, secourus par leurs organisations, trimardent chaque année de ville en ville, attendant l'occasion de trouver du travail; leur offrir un abri confortable, le commerce avec des camarades syndiqués, la lecture stimulante des journaux ouvriers et syndicaux, et un asile de nuit à bon marché, sont des devoirs qui sont communs à tous les syndicats. Il était aussi nécessaire de réagir contre l'exploitation et l'abêtissement des ouvriers en voyage dans les auberges chrétiennes; c'est pourquoi la création d'auberges syndicales compte parmi les premières préoccupations des Bourses.

On doit cependant pour cette question prendre en considération les conditions locales. Là où il y a dans la localité plusieurs auberges à la disposition des ouvriers organisés, il n'est peut-être pas nécessaire d'instituer une auberge centrale. Celle-ci se rencontre le plus fréquemment dans les petites villes.

Notre statistique montre que 115 Bourses ont subvenu de cette manière aux besoins des ouvriers en voyage. Dans les grandes villes, on préfère multiplier le nombre des auberges, parce que les anciennes ne suffisent pas au mouvement des voyageurs. Mais certains inconvénients ont déterminé la centralisation du mouvement des voyageurs sur une base conforme aux nécessités de l'époque, par la création d'auberges centrales modernes, et de maisons syndicales en régie propre. Notre statistique signale six de ces auberges centrales à Berlin, Dusseldorf, Francfort-sur-le-Main, Heilbronn, Munich et Stuttgart, qui en partie sont des institutions exem-

obligé d'avoir recours au crédit avec des payements d'intérêts très élevés. Cette charge devient plus lourde, si les Syndicats, lors de l'achat, sont victimes de l'agiotage. Économiser les intérêts à servir sur les gros sous des travailleurs, c'est un tour d'adresse qui ne réussit que rarement; d'autant plus que les locaux placés sous la direction des ouvriers doivent souscrire à bien des conditions que l'on n'impose pas aux entrepreneurs particuliers. D'autre part, la dépendance d'une brasserie a eu bien souvent de funestes conséquences. Cela justifie le désir d'avoir son foyer, mais il est nécessaire d'examiner, avec précaution, si l'on peut mener à bien une telle entreprise. De grandes illusions en pareil cas ont dû souvent faire place à d'amères déceptions.

Enfin, de nombreuses Bourses du Travail (55) participent, en partie financièrement, en partie par leur initiative et leur concours actifs à des institutions d'utilité générale, à la détermniation desquelles nous avons dû renoncer parce que nous n'avions pas ici assez de place à notre disposition. Nous nous contentons donc d'en donner, dans le tableau qui suit, un petit aperçu. Ont participé :

9 Bourses à des salles publiques de lecture.
22 — à l'organisation de cours et de conférences d'université.
29 — à l'organisation de représentations et de concerts populaires.
3 — à des salles de bains publics et de chauffoirs.
15 — à des distributions de cadeaux pour la fête de Noël et d'autres institutions et arrangements d'utilité publique.
3 — à des colonies de traitement par le lait et de colonies de vacances.

Cette participation fait voir que la lutte économique n'empêche aucune autre forme d'activité.

Les recettes et les dépenses des Bourses du Travail.

Notre tableau d'ensemble ne donne que les recettes et dépenses de 311 Bourses parce que 8 n'ont pas fourni de renseignements à cet effet; quelques-unes s'excusent du manque d'informations par l'impossibilité de pouvoir dresser le bilan eu égard à l'état désordonné des affaires administratives et financières. Nous espérons que la publication régulière de statistiques annuelles contribuera à une meilleure organisation.

Notre statistique des recettes ne s'étend que sur les recettes totales et la partie qui en revient aux cotisations; elle ne donne (et c'est aussi le cas pour les dépenses) que les sommes arrondies, en mark entier. Les souscriptions extraordinaires pour les grèves sont indiquées séparément dans la quatorzième colonne du même tableau. En ce qui concerne les dépenses, on doit tenir compte de la durée de la période du Rapport et de la gestion financière indiquée dans la première colonne, laquelle colonne, au cas où la période diffère de l'année du calendrier, fait connaître le jour, mois ou année, du commencement et de la fin de celle-ci.

Les recettes totales des 311 Bourses s'élèvent à 294.189 marcks dont 104.080 pour 297 Bourses. En outre, 199 Bourses réalisèrent, par voie de souscriptions extraordinaires, pour secours de grève, la somme de 214.104 marcks; de telle sorte qu'il y eut, en tout, pour es Bourses une recette de 508.293 marcks. Il faut emarquer ici, que cette somme contribue à l'entretien les Secrétariats ouvriers, que la ou les cotisations pour la Bourse et le Secrétariat sont unies, quand le Secrétariat dépend directement de la Bourse. En dehors de cela, il

Si, malgré ces efforts des Bourses, leurs dépenses pour les grèves, en dehors des recettes réalisées par les souscriptions qu'elles ont ouvertes, restent dans des limites restreintes, cela prouve que la valeur des Bourses comme mécanisme pour subventionner les grèves, a été estimée, à beaucoup d'égards, trop grande. Les dépenses des Bourses pour les grèves, pendant l'année du Rapport, sont un peu plus élevées que celles rapportées dans notre Statistique de l'année 1900 à comprendre des souscriptions et des versements d'autres organisations mis en ligne de compte (voir *Correspondenzblatt*, année 1901, p. 460) et n'atteignent pas la dixième partie des dépenses de grèves des organisations centralisées, calculées pour l'année 1901 (environ 2.517,000 marks). Le support principal des secours de grève, c'est donc les Fédérations centrales elles-mêmes.

Cela ne veut pas dire que l'appui des Bourses, dans quelques grèves, ne peut pas être très important ; ainsi, lors des luttes des verriers de l'année dernière, 18 pour cent de tous les secours de grève on été recueillis par leur intermédiaire. A l'occasion de luttes moins grandes et locales, leur appui est souvent encore plus efficace.

Aussi, sommes-nous bien loin de repousser la solidarité des Bourses qui, au contraire, là où elle est mise en action, d'accord avec les directions des Fédérations centrales, mérite la plus grande attention. En statisticien cependant, nous avons le devoir d'examiner objectivement, d'après la quantité de secours fournis par les Bourses, dans quelle mesure celles-ci, comme facteurs des finances de grèves, sont à prendre en considération. La Statistique des Bourses confirme nos expériences établies par les chiffres des statistiques annuelles des grèves des Fédérations centrales. Les Bourses elles-mêmes pourront en tirer quelque bénéfice, borner leur

intervention, et n'agir que dans les luttes extraordinaires quand leur appui sera sollicité par les Secrétaires des Fédérations intéressées. Elles pourront d'ailleurs seconder les directions des Fédérations dans leurs efforts pour amener les Syndicats à la création de fonds exclusivement réservés aux grèves.

Bourses d'autres groupements ouvriers

Nos recherches essaient de connaître aussi les Bourses d'autres groupements syndicaux, comme ceux de l'école Hirsch-Duncker et ceux de tendance chrétienne, existant à côté de celles dont nous venons de parler. Les résultats sont, pour les deux groupes, également intéressants et ils prouvent, qu'aussi dans ces groupements particuliers le concours de groupements analogues est bien plus fréquent qu'on ne le croyait jusqu'ici. Notre tableau I, colonnes 28-31, donne des indications, à cet effet, sur toutes les localités où il y a une Bourse du travail, du mouvement ouvrier moderne. Naturellement on peut présumer que d'autres Bourses de ces groupements ouvriers existent encore dans un certain nombre d'autres localités où il n'y a pas de Bourse se rattachant au mouvement ouvrier moderne, ou là où celles-ci n'ont pas pris part à cette statistique. Ainsi, les Syndicats Hirsch-Duncker sont répandus surtout dans la province rhénane et de la Westphalie.

D'après nos constatations, il y a des Associations locales des Syndicats Hirsch-Duncker dans 164 localités sur 316 avec une Bourse moderne. Le nombre des Sociétés locales représentées n'est cependant indiqué que pour 137 Associations où il s'élève à 457 ; elles se répandent de telle sorte qu'il y a, dans 47 localités, une seule société locale, dans 18, toujours 2, dans 16, toujours 3, dans 18, toujours 4, dans 16, toujours 5, dans 9, toujours

6, dans 4, toujours 7, dans 2, toujours 8, dans une, 10, dans 3, toujours 11, dans une, 15 et dans une, 18 sociétés locales. Des bureaux dassistance judiciaire ont été indiqués pour 6 localités, tandis qu'il n'existe de Secrétariats ouvriers qu'à Dusseldorf.

Moins répandues sont les Bourses chrétiennes, qui ont été indiquées pour 29 localités ; par contre, on trouve dans 27 localités, des bureaux populaires créés par les catholiques, dans 10, des bureaux d'assistance judiciaire également catholiques. Le nombre des Syndicats chrétiens, représentés dans ces Bourses, n'est connu cependant que pour 20 Bourses et s'élève ioi à 25, dont 2 localités ont toujours 2 syndicats, 4, toujours 3 syndicats, 5, toujours 4 syndicats, 4, toujours 5 syndicats, 3, toujours 6 syndicats et 3 toujours 7 syndicats adhérents.

Toutefois, comme ces constatations sont loin d'être complètes, nous croyons qu'il est nécessaire, dans l'intérêt des Syndicats, que les Bourses doivent, plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, avoir en vue ces groupements syndicaux très particuliers. Cela d'autant plus, que dans des questions qui concernent l'intérêt général de tous les ouvriers, il n'est pas impossible qu'on soit amené à marcher la main dans la main avec eux, pour un effort combiné. Il se peut qu'il y ait des conflits entre les Syndicats, et la connaissance de ces groupements particuliers est conséquemment utile. Aussi, l'activité de ces Bourses spéciales doit-elle être, pour nos Bourses de la même localité, un stimulant pour ne pas se lasser dans la propagande, et pour faire valoir, en face du but particulier des sociétés professionnelles, progressistes et religieuses, les véritables intérêts des ouvriers, défendus par nos organisations centralisées.

Paul UMBREIT.

(Traduit par Henri Bögelsack).

FINLANDE

Le Mouvement Syndical en Finlande[1]

(Fin.)

La seconde question importante fut celle des tarifs. Dès le début de 1899, le Syndicat des imprimeurs prépara un projet qui fut discuté par le bureau de la Fédération et les Syndicats, et que le Congrès adopta alors. En octobre de la même année, le bureau envoya ce projet à tous les patrons imprimeurs du pays, en leur demandant une réponse avant Noël de la même année. On ne reçut de réponse que de l'imprimerie ouvrière (unique alors), bien que la demande fut rédigée en termes très polis. Il y eut cependant des négociations entre les patrons et les représentants des ouvriers. Mais la question des machines à composer et celle des apprentis occasionnèrent des difficultés. Il y eut rupture, et en février 1900, on en vint à la grève. Les typographes déclarèrent qu'ils consentaient à céder sur la question des apprentis, à condition que les autres points leur soient accordés. Les patrons refusèrent. Ils repoussèrent même un compromis. Entre temps, les députés s'étaient réunis, l'horizon politique s'était obscurci, il était difficile de faire imprimer les débats du Landtag. Les patrons en profitèrent pour mener une campagne dans la presse contre les ouvriers « sans patrie ». La jeunesse universitaire — masculine et féminine — égarée dans ses sentiments patriotiques, se mit aux casses, c'est-à-dire, prêta aux patrons sa force de travail, pour les sauver d'un consentement humiliant. On publia même un journal composé par des étudiants, *L'étudiant typographe*. ·s ouvriers cédèrent encore davantage et un tarif appli- ›le à tout le pays fut mis en vigueur.

'ai insisté sur cette question de tarif pour deux raisons.

---

1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

En premier lieu, toute cette affaire offre chez nous le premier exemple de négociations entre patrons et ouvriers sur un pied d'égalité, ou à peu près. Ensuite, je voulais montrer combien l'incident politique dont j'ai parlé, contrastait avec la conduite généreuse des typographes une année auparavant. En effet, alors que la pression venue du dehors avait fait supprimer plusieurs journaux et que le gouverneur général offrait d'ouvrir une caisse destinée à soutenir les ouvriers sans travail, le bureau de la Fédération repoussa cette proposition « parce qu'elle abaissait la valeur humaine des ouvriers, et était contraire à la conception finlandaise du droit. » Cette déclaration virile excita de l'admiration dans les milieux bourgeois et même aristocratiques, et procura des cotisations même de Suède et de Norvège. Mais un an plus tard, elle était oubliée, et les typographes combattant pour un meilleur salaire, furent traités de « sans-patrie ». Cependant les typographes obtinrent le tarif désiré depuis si longtemps, avec des modifications sans doute, mais que l'on considéra comme insignifiantes.

Il serait trop long d'exposer ici toutes les clauses du tarif. Il suffit de remarquer qu'on était enfin débarrassé du tarif par « carrés » et que désormais on recevait pour 1,000 lettres : de 39 à 47 centimes, suivant les caractères. La durée du travail fut réglée : dix heures au plus de travail de jour (avec exceptions pour les journaux). Les heures supplémentaires devaient être payées d'après un pourcentage fixe, Il était établi un salaire mensuel minimum d'après différentes catégories, et l'égalité entre le personnel féminin et le masculin.

La Fédération des Typographes a plusieurs caisses de secours, un indicateur du travail, un journal spécial *(Gutemberg)* bi-mensuel en hiver; le nombre des adhérents s'élevait à la fin de 1900 à 836 (répartis dans 23 sections), et la caisse à 24,236 francs.

Les autres fédérations et syndicats n'égalent pas les typographes. Il suffira de quelques observations. Les menuisiers furent les plus actifs, bien que leur premier congrès, en 1896, n'ait pas été entièrement libre de l'esprit de corporation. La fédération fut fondée au second congrès en 1899. Mais 5 syndicats seulement y adhérèrent, la première année. La plus grande part de son temps, le bureau de la fédération le consacra aux soins de la fondation et à l'édition d'un journal technique, qui, d'ailleurs ne réussit pas. En 1897, il existait dans les quatre plus grandes villes de Finlande, 113 exploitations de menuiserie occupant 704 ouvriers, la journée de travail était de dix heures et demie, le salaire hebdomadaire de 16 fr. 50 à 21 francs. Le nombre des adhérents à la fédération n'était, en 1900, que d'environ 300, bien que dans 14 villes seulement (à peine la moitié des villes), on comptât, en 1897, 950 menuisiers. Le troisième congrès général fut tenu en 1900; le prochain aura lieu cet été.

L'une des plus grandes fédérations est celle des maçons. Le nombre des adhérents s'élevait, en 1900, à 647, et cependant on calcule en 1901 que si dans les endroits seuls où il existe des syndicats de maçons, tous en faisaient partie, on atteindrait au moins 3,000. Ce fait et d'autres prouvent que la propagande n'est pas assez active parmi les syndiqués finlandais. Au Congrès général de 1898, abstraction faite des questions débattues dans presque toutes les réunions, on discuta les questions suivantes : meilleure organisation de la grève ; liberté industrielle (contre laquelle l'esprit de corporation des manœuvres réclame encore) ; la loi sur les accidents que l'on apprécia assez défavorablement ; l'introduction d'ouvriers étrangers que l'on condamna sévèrement lorsqu'on la pratique en vue de vaincre les ouvriers indigènes (on appelle surtout des russes).

Comme indications sur l'industrie des maçons et sur la situation des ouvriers chez nous en général, je reproduis ici quelques chiffres empruntés à un rapport d'un maçon distingué, sur le salaire minimum. On ne peut compter que

le café, 50 pour le tabac, au total 1,152 francs. Si l'on ajoute les dépenses pour la santé, l'assurance, l'instruction et les distractions, la somme est bien de 4 à 5 francs par jour, mais le travail est loin d'être régulier. De là le déficit. Le rapporteur propose donc d'établir une entreprise coopérative, installée dans la capitale, comme on l'a proposé aussi chez les tanneurs, peintres et tailleurs de pierre.

Les délibérations des autres fédérations sont moins intéressantes. Même au second Congrès des cordonniers, on pouvait encore sentir les restes du vieil esprit de corporation. Les femmes — environ 800 adhérentes à la Fédération en 1900 — ont plaidé avec succès pour la nomination d'une inspectrice du travail : le gouvernement est en effet décidé d'en nommer une, en plus des trois inspecteurs. Elles se sont en outre occupées de la question des bonnes. Déjà en 1892, existait à Wiipuri (Wiborg), un syndicat de domestiques femmes et un second fut fondé en 1899, dans la capitale.

En plus de ces syndicats dont nous avons parlé, qui ont fondé des fédérations, il en existe d'autres isolés dans les autres industries. Il n'est pas possible d'en connaître le nombre.

Il reste donc beaucoup à faire dans le mouvement syndical finlandais. Il faudra encore beaucoup de sacrifices et de dévouement avant que tous les syndicats en arrivent au même point que les typographes, qui ont obligé les patrons qui prétendent « être maîtres chez soi », à discuter avec leurs ouvriers les conditions de travail, à consentir à ce que Sidney Webb nomme un « collective bargaining ». Cependant, il faut reconnaître que les bases d'une action efficace ont été posées, et que l'on aperçoit déjà certains résultats. Ainsi, sans parler du tarif commun à tout le pays, obtenu par les typographes, certains tarifs locaux ont été obtenus par les syndicats, comme par exemple celui des tailleurs à Turku (Abo). De même, par une agitation syndicale les menuisiers ont obtenu à Tampere, en 1898, la

journée de 10 heures et un salaire minimum de 21 francs par semaine. De même les menuisiers à Turku (Abo). Les peintres de Tampere conquirent, en 1898, la journée de 10 heures et une augmentation de 25 0/0 pour le travail supplémentaire (50 0/0 les dimanches et jours de fériés ou en dehors de la ville) en même temps qu'un salaire minimum de 45 centimes. Dans certaines villes les peintres ont même obligé les patrons à n'employer que des ouvriers syndiqués. De même les ouvriers en métaux ont obtenu la journée de 10 heures, avec un supplément de 50 0/0 pour le travail supplémentaire.

Le mouvement syndical n'a donc pas été inutile chez nous. Et il aurait encore plus d'effet, s'il avait été possible, conformément à la résolution de Bruxelles, en 1893, de fonder une organisation syndicale, s'étendant à tout le pays et comprenant toutes les fédérations. Mais cette tentative — il y eut à la fin de 1899 et au commencement de 1900 deux organisations générales mort-nées — échoua par suite du manque de discipline et de modération, qui se retrouve en Finlande aussi bien qu'en France. Il est possible aussi que cette idée soit apparue trop tôt et qu'une telle organisation suppose un développement plus complet et plus solide des fédérations, et que si cette idée reparaissait sous une forme plus mûre, ses bienfaits pour le mouvement finlandais n'en seraient que plus grands et plus durables. C'est ce que nous espérons avec confiance !

Turku (Abo), en Finlande.

Dr N. R. AF URSIN.

(Traduit par C. R.)

LES GRÈVES

ÉTATS-UNIS

La Grève des Mineurs américains

Je crois pouvoir affirmer aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* qu'il n'existe point dans le monde entier une région vaste et peuplée comme la Pensylvanie, qui soit autant que ce grand État de l'Union américaine livrée à la corruption du capitalisme moderne. Par une étrange ironie de la destinée, l'État que les braves Quakers anglais fondèrent, si l'on en croit l'histoire, sans tirer un coup de fusil, a été dans ces dernières années le théâtre de plusieurs des épisodes les plus sanglants de la guerre internationale des classes. Homestead, Latimer et Hazelton sont des mots qui évoquent les plus tristes souvenirs et qui dans les annales de la classe ouvrière américaine rappellent les crimes les plus odieux commis au nom du capitalisme.

Tout l'État est dominé politiquement par la bande de politiciens la plus dépourvue de scrupules qu'il soit possible de trouver même dans ce pays où le « boodle politician » se rencontre si fréquemment. La Pensylvanie est toute entière entre les mains de la « machine » ou organisation du parti républicain, et, en fait, malgré les terribles leçons du passé, rien n'a été tenté jusqu'ici pour changer cette situation. Un mouvement socialiste existe et grandit, qui, quoique encore peu important, peut donner corps aux aspirations politiques des travailleurs. Mais à l'heure actuelle — quelque douloureuse que doive être cette constatation — il faut reconnaître qu'il y a très peu de conscience de classe chez les prolétaires de Pensylvanie. Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'en est nullement de même chez les propriétaires de mine et chez les grands maîtres de forges

de l'État; les uns et les autres ont, au contraire, au plus haut degré, la conscience de leurs intérêts de classe.

A l'heure actuelle, les yeux d'une grande partie de l'univers sont fixés sur ce pays, suivant les péripéties d'une grande bataille économique, notant ses conséquences sur la vie nationale et se demandant quelle en sera l'issue. C'est du sol de la Pensylvanie qu'est extrait à peu près tout le charbon « dur » ou anthracite que consomment les États-Unis. Les mineurs, en cessant complètement le travail ont bouleversé toute l'industrie et le commerce national. Le charbon « mou » ou bitumineux ne peut servir dans la plupart des cas où l'anthracite est employé, et, en outre, son usage est très souvent interdit à cause de l'épaisse fumée noire qu'il produit. On dit, il est vrai, que des gisements abondants d'anthracite existent au Canada, tout près de la frontière des États-Unis, mais la lourdeur des tarifs douaniers serait un grand obstacle à leur importation. Une partie des journaux bourgeois se plaint maintenant de ce mur douanier et fait une campagne en faveur de l'abandon de la politique protectionniste. Quel en sera le résultat, il n'est pas facile de le dire actuellement.

Durant un quart de siècle les conditions du travail ont été très mauvaises dans les mines d'anthracite de Pensylvanie. La moyenne du salaire annuel était bien inférieure à celle qui était payée dans les autres métiers et le nombre des accidents y était en revanche beaucoup plus grand, même tout à fait effrayant. Il y a deux ans, à la faveur de leur relativement récente organisation, les mineurs se mirent en grève, demandant de meilleurs salaires et d'une façon générale de meilleures conditions de travail. Après six semaines de lutte, ils étaient vainqueurs, obtenant plusieurs résultats importants, notamment une augmentation e salaire de dix pour cent.

Le résultat de la grève de 1900 joue un rôle important ans le conflit actuel, les patrons prétendant qu'une nou-elle demande d'augmentation de salaire est déraisonnable : la part des ouvriers, dont ils se déclarent par consé-

quent obligés de combattre l'organisation jusqu'au bout, pour défendre leurs intérêts. En réalité, les demandes des mineurs n'ont rien d'excessif et sont au contraire tout à fait naturelles.

Il y a environ 147,000 ouvriers, employés dans les mines d'anthracite de Pensylvanie, soit au fond, soit à la surface, et ils travaillent en moyenne moins de 200 jours par an. De 1890 à 1900, le nombre moyen des journées de travail n'a été chaque année que de 182. En 1901, il a été de 184 jours 1/2. Le salaire moyen a été durant cette même année de 1 dollar et 28 cents, soit environ 6 fr. 40 par journée de travail. Maintenant, si nous voulons établir la moyenne pour une année entière, en comptant les 365 jours pendant lesquels le boucher et le boulanger doivent être payés, on obtient un salaire moyen de moins de 80 cents (soit 4 francs) par jour.

En même temps la terrible mortalité des mines permet de se rendre compte des misérables conditions d'existence des mineurs de Pensylvanie. L'on estime en effet qu'*un ouvrier sur deux cents meurt chaque année accidentellement dans la mine*. Cette effrayante quantité d'accidents s'explique par le fait qu'un grand nombre des ouvriers employés dans les mines d'anthracite sont des étrangers très ignorants, surtout des Polonais, des Lithuaniens, et des Belges et Français, ces derniers peu nombreux (1).

A l'appui de leur demande d'augmentation de salaire et en réponse à une allégation des patrons selon laquelle la production aurait décru de 12 1/2 pour cent par ouvrier mineur, depuis l'augmentation de 10 pour cent sur les salaires, accordée en 1900, le président de l'Union des Mineurs, John Mitchell publie un exposé dont j'extraie les chiffres suivants, qui parlent par eux-mêmes.

Tout d'abord, en réponse à l'allégation des patrons, con-

---

(1) L'organe socialiste de langue française l'*Union des Travailleurs* est publié à Charleroi, dans l'un des districts miniers de Pensylvanie où se trouvent un certain nombre de mineurs français ou borains. Son rédacteur en chef est le citoyen Goazion. (N. du T.)

cernant la productivité ouvrière, il montre que, tandis que le nombre des journées de travail n'avait été que de 182 par an, de 1890 à 1900, et la production moyenne par ouvrier et par an d'environ 362 tonnes 1/2 ou 2 tonnes 16 par jour, en 1901, le nombre des journées de travail a été de 184 1/2 et la production moyenne de 475 tonnes 1/2 pour l'année, soit 2 tonnes 36 par jour. En outre, les statistiques officielles montrent que les propriétaires des mines ont réalisé, pendant cette même durée de temps, des bénéfices considérables, malgré l'augmentation des salaires. Les employeurs prétendent aussi que le coût de la production a augmenté de 13 cents (soit 65 centimes) par an, ce qui est généralement contesté. Mais, même en admettant cette allégation, il n'en subsiste pas moins que le trust du charbon est parvenu, pendant la même période, à augmenter le prix du charbon de 39 cents, soit 1 fr. 95, par tonne. De plus, les ouvriers déclarent que l'augmentation de 10 pour cent, consentie par les patrons au lendemain de la grève de 1900, a été largement compensée par la hausse générale des prix, et, en fait, il est évident que, pendant les cinq dernières années, les prix ont considérablement monté aux États-Unis. Une de nos grandes revues bourgeoises estimait dernièrement à plus de 30 pour cent l'accroissement du prix de la vie.

Mais les mineurs ne se plaignent pas seulement de la faiblesse de leurs salaires : la façon dont l'on pèse le charbon leur fournit un autre motif de plainte. Les mineurs payés par tonne de charbon (certains sont payés à la journée) se plaignent d'être sans cesse volés et de souvent être obligés d'extraire 3,190 livres de charbon pour recevoir le paiement d'une tonne de charbon, alors que la onne légale est de 2,240 livres. Voici par quel *modus operandi* ce vol flagrant se produit : des voitures sont fournies par les compagnies (on les construit sans cesse plus vastes) aux ouvriers, et une certaine hauteur de charbon dans la voiture représente une « tonne ». Les propriétaires des mines reconnaissent eux-mêmes que la quantité de char-

bon ainsi évaluée est de beaucoup supérieure à une tonne, mais ils déclarent que le surplus représente une compensation pour la poussière et le déchet mêlé au charbon. Cela pourrait à la rigueur se soutenir, s'ils n'entretenaient pas des « docking boss » ou contrôleurs, chargés d'examiner le contenu de chaque benne de charbon et d'infliger des amendes aux mineurs dont les voitures contiennent du déchet. De telle sorte que les mineurs doivent fournir un surplus de charbon en raison du déchet que chaque tonne extraite du sol est censé contenir, et qu'ils doivent en même temps payer des amendes, dans la mesure où le charbon qu'ils ont extrait contient du déchet et des matières non utilisables! Il faut ajouter à cela que le surveillant est, en général, un instrument servile du patron, sans scrupule et sans cœur, qui, sachant que les ouvriers n'ont pas de recours contre lui, fait peser sur eux l'autorité la plus tyrannique : c'est un véritable César. Cette question de l'évaluation de chaque benne de charbon passionne beaucoup les mineurs qui réclament l'établissement d'un système de pesée équitable, sous la garantie de la présence d'un représentant des ouvriers, payé par eux et chargé de vérifier l'opération conjointement avec le représentant des patrons. Cette revendication est même celle que les mineurs désirent le plus vivement voir triompher.

Les mineurs devaient primitivement déclarer la grève le 1er avril, mais sous l'influence de la « Fédération Civique », ils attendirent jusqu'en mai. Cette « Fédération Civique » est une organisation récemment constituée sur l'initiative du sénateur Marcus Hanna, l'un des pires types de politicien bourgeois que nous ayons, qui vise la présidence de la république et personnifie les plus mauvaises tendances de notre ploutocratie. Avec un certain nombre d'hommes de sa classe et aussi quelques « leaders » ouvriers (parmi lesquels le président de l'Union des Mineurs, John Mitchell), il arriva à former la « Fédération Civique », dont le but était d' « établir l'harmonie entre le capital et le travail, et d'amener la paix sociale ». Cette organisation ne

tarda pas à montrer quel était son véritable but, celui que nos camarades socialistes dénoncent en toutes occasions, c'est-à-dire d'amener le plus souvent possible la défaite des travailleurs. C'est ce qui se produisit lors de la récente grande grève des tramways de Boston, dont l'échec n'eut pas d'autre cause que l'intervention et les agissements de la « Fédération Civique ». De même, le retard apporté à la grève des mineurs, a permis aux employeurs de se préparer à la lutte.

Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, les ouvriers se décidèrent à la grève, au début de mai. Voici quelles étaient leurs demandes :

1° La journée de huit heures, pour ceux qui sont payés à la journée ;

2° Une augmentation de 5 0/0, pour ceux qui sont payés par tonne de charbon ;

3° Un système plus équitable de pesée du charbon ;

4° La reconnaissance par les patrons de l'organisation syndicale.

Aux propositions d'arbitrage des ouvriers, les seigneurs de la mine répondirent, comme c'est généralement le cas, « qu'ils n'avaient rien à faire arbitrer ». En même temps, ils commençaient à faire élever des « barricades », vastes retranchements autour des puits, montrant qu'ils se préparaient à une grande et, s'il était nécessaire, sanglante lutte. Dans plusieurs mines, ces « barricades » sont entourées de filets métalliques munis de dynamos assez puissants pour « électrocuter » ceux qui voudraient les franchir.

La grève s'est maintenant poursuivie avec succès depuis pt semaines, et la cessation du travail actuelle est la s complète et la plus prolongée qui se soit produite s l'histoire des mines. Au début l'on craignait qu'il fut possible d'agir sur les nombreux mineurs ne parlant l'anglais, mais leur attitude a été parfaite. Tous les riers ont cessé ensemble le travail, comme un seul ne, et entre les 147,000 mineurs la solidarité est

complète. En outre, un grand nombre de mécaniciens et d'ouvriers employés aux pompes, sur le concours desquels on ne croyait pas pouvoir compter, se sont joints aux grévistes. Ce qui veut dire que les mines seront inondées si les patrons ne veulent pas céder ou s'ils ne peuvent pas trouver des *scabs* (sarrazins).

La lutte actuelle apprend aux ouvriers mineurs que dans notre grande République où tous les hommes sont « libres et égaux », il existe un terrible despotisme de classe et ils voient le tort qu'ils ont eu de ne pas se servir de leur puissance politique. Je crois qu'avant peu, ils suivront l'exemple qui vient de leur être donné par leurs camarades des Montagnes-Rocheuses, qui, il y a quelques semaines, décidaient, dans leur congrès de Denver, d'adopter le programme du parti socialiste et de soutenir sa politique.

Jusqu'ici, le mot d'ordre des mineurs de Pensylvanie avait été « pas de politique dans l'Union », et leurs leaders leur recommandaient vivement la neutralité politique, tout en faisant les affaires des partis bourgeois. Ils voient aujourd'hui les résultats de cette tactique funeste et il n'est pas probable qu'ils consentent à se laisser conduire plus longtemps dans cette voie sans issue : en tous cas, un grand nombre d'entre eux s'y refuseront.

J'ai tout récemment parcouru les champs de grève de Pensylvanie, et j'ai eu l'occasion, ainsi que quelques autres camarades, de leur montrer leur erreur. J'ai vu à Harrisburg, le gouverneur républicain de l'État, élu par les votes des mineurs, très occupé à donner des instructions à une bande de sacripants, amenés des grandes villes et armés de carabines Winchester, pour servir de police aux Compagnies. J'ai vu, dans les divers centres, les régiments de l'armée régulière, prêts à tirer sur les mineurs pour défendre les intérêts du roi Capital et, chose réellement navrante, le vote des mineurs était derrière le gouverneur et derrière les soldats. La semaine dernière, les étranges représentants de l'ordre recrutés par le

gouverneur Stone dans la lie des grandes villes, fusillaient un malheureux gamin qui jouait près des barricades patronales. Et lorsque les mineurs manifestent leurs colères devant de semblables faits, les journaux bourgeois sont pleins d'histoires et d'articles terrifiants sur les excès des grévistes. Il n'en est pas moins incontestable que les rapports de police attestent la tranquillité complète qui règne dans les centres de la grève et témoignent que le nombre des délits y est moins grand qu'en temps ordinaire.

Quel sera le résultat de cette grande lutte, il est difficile de le dire. Personnellement, je ne crois pas à la victoire des grévistes. Il est cependant possible que le président Roosevelt, qui voudrait être réélu à la présidence en 1904, intervienne dans le conflit et provoque une solution moyenne. Ceci est possible... Tout est possible.

Les leaders des mineurs ont décidé la tenue d'un vaste congrès de l'Union des Mineurs, au cours du mois de juillet, et il est possible que la grève des ouvriers des mines de charbon bitumineux y soit décidée, non seulement en Pensylvanie mais dans tous les États où les mineurs sont organisés. Si ce mouvement général se produit et qu'il soit suivi, nul ne peut dire quel en sera le résultat.

Au moment où je termine cet article, des nouvelles me parviennent de la Virginie occidentale, où les mineurs en charbon mou (bitumineux) sont déjà en grève. D'après les dépêches très courtes que j'ai sous les yeux, un grand nombre de militants de l'Union auraient été arrêtés. Je pense que plus d'un de nos camarades français sera surpris en apprenant que dans ce grand pays « libre », les juges peuvent lancer des « injonctions » par lesquelles ils interdisent, pour une période prolongée, l'entrée dans un État des agitateurs jugés dangereux. Parmi ceux qui ont été arrêtés pour avoir contrevenu à un ukase de ce genre, se trouve « Jones Mother » (la mère Jones), une femme de plus de soixante ans, qui est la propagandiste la plus admirable que possède l'organisation ouvrière des

mineurs et qui conduit les hommes à la lutte comme aucun homme ne saurait le faire.

Choisie comme organisatrice officielle par le Syndicat, elle a été, à maintes reprises, victime d'attentats de la part d'adversaires de la classe ouvrière ou de stipendiés du patronat. De ces choses et, en particulier, de « Mother Jones », je vous parlerai une autre fois.

New-York, 26 juin.

John Spargo,

Rédacteur en chef du *Comrade*, de New-York.

(Traduit par Jean Longuet).

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

La FÉDÉRATION des COOPÉRATIVES de la RÉGION du NORD

Du Congrès de Roubaix (2 Juin 1901) au Congrès de Saint-Amand (15 Juin 1902)

Nous avons montré dans un article précédent (*Mouvement Socialiste*, 15 septembre 1901), comment s'était peu à peu créée la *Fédération des Coopératives du Nord*, et nous avons exposé le but poursuivi :

1° Sur le terrain économique, la création d'un magasin de gros coopératif ;

2° Sur le terrain politique, l'union de toutes les coopératives socialistes de la région.

Nous avons dit également les décisions du 2e Congrès régional (Roubaix, 2 juin 1901) :

Sur le premier point, le Conseil d'administration de la Fédération chargé d'élaborer un projet de magasin de gros, lequel, après avoir été examiné par le Congrès national, devait être soumis au prochain Congrès régional ;

Sur le deuxième point, la Fédération se rangeant à l'opinion suivante : « La participation des coopérateurs dans le mouvement politique doit être limitée au concours financier destiné à la propagande socialiste, sans qu'elles aient à s'immiscer directement dans le comité politique qui, seul, dirige son action selon la volonté de ses membres et ns lequel tout coopérateur adhérent est admis à la libre cussion, en adoptant comme condition *sine quâ non* admission dans son sein l'adhésion aux principes fonmentaux du *Parti Ouvrier Français* et l'obligation de élever, « les coopératives de consommation 2 0/0 sur r chiffre d'affaires et les sociétés de production 10 0/0

sur leurs bénéfices, pour être remis à une commission dite de propagande et de prévoyance, et dont le tiers devait être versé au Comité fédéral du P. O. F. pour sa propagande. »

Une année s'est écoulée depuis le Congrès de Roubaix. Qu'est-il advenu de la *Fédération du Nord* ?

Tout d'abord, au point de vue purement économique, le Conseil d'administration trouva tant de difficultés juridiques à l'établissement d'un magasin de gros coopératif, cette entreprise lui parut tellement complexe, qu'il abandonna — momentanément — cette idée et aboutit à cette conclusion que, en attendant une organisation plus compacte, les Coopératives fédérées devaient limiter leur action commerciale à l'achat en commun.

Ainsi fut fait par les Coopératives de boulangerie pour l'achat des farines. Le 17 novembre 1901, les délégués de ces Coopératives, réunis au siège de la Fédération, contractaient en commun un marché de farines de 1,700,000 francs, s'assurant ainsi pour plus d'un an contre les aléas et les fluctuations commerciales.

Ce marché était ainsi réparti :

La *Paix*, Roubaix	26.000	sacs.
L'*Union de Lille*	25.000	—
L'*Union d'Houplines*	5.000	—
L'*Avenir des Ouvriers*, d'Armentières.	3.690	—
La *Solidarité Ouvrière*, Tourcoing..	2.000	—
La *Fraternelle Amandinoise*	600	—
L'*Humanité*, de Wattrelos	400	—
Soit un total de	62.690	sacs.

Cette manière de voir et d'agir fut approuvée par le 3e Congrès régional (Armentières, 1er décembre 1901) et ratifié par l'assemblée constitutive de la *Bourse Nationale des Coopératives socialistes* (30-31 mars 1902) laquelle renvoya la question au prochain Congrès national.

Cependant, et malgré la décision du Congrès d'Armen-

tières : « Toutes les coopératives adhérentes s'engagent à respecter les décisions du Congrès en achetant en commun tous les articles pour lesquels on peut avantageusement contracter marché », l'exemple donné par les Coopératives de boulangerie ne fut pas suivi.

Le VIe Congrès régional (Saint-Amand, 15 juin 1902) dut constater que les Coopératives d'épicerie continuaient à agir isolément, au grand détriment matériel de leurs membres et au grand détriment moral de la Fédération. Il est à souhaiter vivement que les décisions prises dans les Congrès par les délégués dûment mandatés ne restent plus lettre morte, et que les Conseils d'administration abandonnent une telle manière d'agir particulariste, flatteuse peut-être pour la vanité de quelques-uns, mais des plus nuisibles à l'intérêt de tous.

Cette même négligence dans l'observation des décisions votées par les Congrès se retrouve malheureusement trop souvent, et, il ne faut pas se le dissimuler, il y a là un indice fâcheux sur l'état d'esprit qui anime certaines coopératives et un danger pour la solidité et la vitalité de la Fédération.

Un fait — important, car il est un acte de vie de la Fédération — en donnera une nouvelle preuve. Il a trait à la sauvegarde d'une des sociétés adhérentes, menacée dans son existence par l'égoïsme de quelques individualités, et maintenue dans son intégrité grâce à la tutelle de la Fédération.

Pour les besoins de son développement, la coopérative l'*Humanité* de Wattrelos, avait contracté envers différents coopérateurs un emprunt de 8,500 francs, à l'effet de se rendre acquéreur d'un immeuble qu'elle occupe aujourd'hui pour l'exploitation de ses différents commerces, entres autres la boucherie et la boulangerie.

A la suite du Congrès de Roubaix, et soucieuse de se conformer aux décisions prises, elle votait en Assemblée générale le prélèvement obligatoire de 2 0/0 destiné

à alimenter la caisse de secours et de propagande socialiste.

Cette résolution déplut aux coopérateurs créanciers qui, d'un commun accord, exigèrent le remboursement de leurs fonds, jetant ainsi la perturbation dans les finances de la Société.

Celle-ci fit appel au concours de la Fédération et sollicita de son administration un prêt de 10,000 francs. Le Bureau de la Fédération décida d'adresser la demande de fonds à la Coopérative la *Paix*, de Roubaix : cette dernière en ferait l'avance et chacune des Sociétés rattachées à la Fédération prendrait par la suite dans ce prêt, afin de couvrir la *Paix*, une part proportionnelle au nombre de ses membres.

La Coopérative la *Paix* acceptait ces conditions dans son assemblée générale du 1er septembre 1901. L'*Humanité*, de Wattrelos était sauvée. Et le Congrès d'Armentières prenait la résolution suivante :

« Les Societés adhérentes à la Fédération verseront à la Coopérative la *Paix* leur quote-part au prorata de leurs membres sur le prêt de 10,000 francs consenti par elle à la Coopérative l'*Humanité*, de Wattrelos, ou tout au moins, par une décision prise en Assemblée générale, chaque coopérative donnera sa garantie à la *Paix* pour la part qui lui incombe. »

Or, sur les dix coopératives présentes à Armentières (non compris la *Paix* et l'*Humanité*), quatre seulement, à la date du 15 juin 1902 : l'*Union de Lille*, l'*Union d'Houplines*, l'*Avenir des Ouvriers*, d'Armentières, la *Fraternelle*, de Saint-Amand, s'étaient conformées à la décision prise en votant leur quote-part.

Le Congrès de Saint-Amand jugea nécessaire de mettre un terme à ces attermoiements et décida :

« Un nouvel et dernier appel sera adressé aux Coopératives qui n'ont pas observé les décisions du dernier Congrès ; et, si dans le délai d'un mois le Bureau de la Fédération ne reçoit pas de réponse, il devra faire le nécessaire

pour se rendre au sein des Conseils d'administration afin de connaître les raisons pour lesquelles elles n'ont pas répondu. »

Les réponses seront soumises au prochain Congrès qui prendra une fois pour toutes les mesures nécessaires.

Au point de vue politique, le Congrès d'Armentières avait confirmé la résolution du Congrès de Roubaix. Quelques délégués ayant demandé de laisser à chaque coopérative le soin d'employer le tiers du 2 0/0 prélevé pour la propagande à l'action socialiste locale, au lieu de le verser au Comité fédéral du P. O. F., le Congrès déclara :

« Seules pourront être admises aux Congrès régionaux et nationaux, les Coopératives qui justifieront de leurs versements à une œuvre de propagande socialiste ;

« Etant entendu que les coopératives de consommation de la Fédération du Nord devront verser 0.66 0/0 de leur chiffre d'affaires au Comité fédéral du P. O. F. »

La question semblait résolue définitivement. Toutefois, les événements survenus dans le courant de l'année la firent reposer devant le Congrès de Saint-Amand.

D'une part, c'était la Constitution de la *Bourse Nationale des Coopératives socialistes de France*. Déjà le Congrès d'Armentières avait approuvé le projet du Congrès national de Lille, relatif à la création de cette Bourse des Coopératives, et avait incité « les coopératives fédérées à discuter dans leur prochaine assemblée générale l'autorisation pour leurs délégués de voter le versement de 0 fr. 05 par membre comme cotisations à la *Bourse Nationale des Coopératives de France*, si l'utilité leur en était démontrée ».

L'assemblée constitutive de la *Bourse Nationale des Coopératives socialistes de France* eut lieu les 30 et 31 mars 1902. Et le Congrès de Saint-Amand, à l'unanimité, approuva l'attitude des délégués de la Fédération à cette assemblée et ratifia leur vote, donnant ainsi son adhésion à la Bourse socialiste, dont la constitution définitive

n'exige plus que la ratification par le prochain Congrès national des décisions prises par la dite assemblée constitutive.

D'autre part, les coopératives de la région de Denain et d'Anzin qui, au nombre d'une douzaine, dans une réunion tenue à Fresnes, avaient décidé d'adhérer à la Bourse Nationale des Coopératives socialistes et de se conformer à ses statuts, demandent leur admission à la Fédération du Nord — tout en déclarant vouloir rester en dehors du P. O. F.

La question posée était sérieuse. Il s'agissait de savoir si la Fédération du Nord accepterait dans son sein toutes les coopératives susceptibles d'adhérer à la Bourse Nationale des Coopératives socialistes, ou si elle resterait dans le *statu quo*, laissant volontairement en dehors d'elles toutes celles qui ne voudraient pas venir au P. O. F.

Maintenir la décision de Roubaix et d'Armentières semblait, de prime abord, la seule résolution possible, car seule elle paraissait réaliser le but si opiniâtrement poursuivi dans le Nord par les militants socialistes : l'unité d'action dans l'unité d'organisation.

Mais cela aurait été, en réalité, créer au sein de la Bourse nationale un dualisme d'organisation et d'action : la *Fédération du Nord* — organisme régional — exigeant l'*adhésion au P.O.F.*, la *Bourse Nationale des Coopératives socialistes*, — organisme national — prenant comme base d'organisation la formule de Delory acceptée par le Congrès de Lille (1901) :

« Pourra seule être admise à la Bourse des Coopératives socialistes toute Société qui versera au minimum une somme de 0 fr. 10 par membre et par an à *toute œuvre de propagande et d'action socialistes*, étant entendu que les sommes versées pour les grèves ne sont pas considérées comme telles. »

Maintenir la décision de Roubaix et d'Armentières, après avoir voté la constitution de la Bourse nationale selon la formule Delory, cela aurait été accepter dans l'organisme

national des éléments que l'on repoussait dans l'organisme régional, c'est-à-dire créer la confusion et la division au lieu de cette unité d'organisation et d'action ; ç'aurait été faire acte d'illogisme, pour ne pas dire d'indiscipline.

N'a-t-on pas vu d'ailleurs récemment dans l'organisation politique socialiste un exemple identique d'élargissement des cadres, de subordination des fédérations régionales ou départementales à un nouvel organisme central du Parti ?

La constitution du *Parti Socialiste de France* (U. S. R.) n'a-t-elle pas amené comme conséquence logique et nécessaire, là où existaient des groupes appartenant à des organisations différentes, la création de fédérations départementales nouvelles où trouvèrent place tous les groupements — quelque fût leur origine — qui firent acte d'adhésion à l'U. S. R. Ainsi, dans l'Allier, où les deux fédérations départementales du P. O. F. et du P. S. R. ne forment plus actuellement qu'une fédération unique.

Bien plus, n'a-t-on pas vu, lors des élections législatives dernières, le *Parti Socialiste de France* (U. S. R.) prêter son appui à des groupements non encore adhérents, mais qui offraient toute garantie au point de vue socialiste révolutionnaire ? Et tel est justement le cas de nos camarades de Denain, dont le député actuel, le citoyen Selle, fut soutenu par le P. O. F., de ces mêmes camarades qui, aujourd'hui, font un second pas vers la fusion définitive en demandant — comme socialistes — leur admission dans la *Fédération des Coopératives du Nord*.

Toutefois, le Congrès de Saint-Amand ne voulut pas prendre une décision ferme relative à une transformation aussi radicale des bases mêmes de la Fédération, les délégués n'ayant aucun mandat à ce sujet. La question fut ajournée au prochain Congrès régional (Houplines, septembre 1902).

Pour ceux qui connaissent l'esprit d'organisation et de discipline du prolétariat du Nord, nul doute que, tout en

sauvegardant l'intégrité de la *Fédération* et les principes qui ont présidé à sa constitution, le Congrès d'Houplines n'aboutisse à l'unification des forces coopératives socialistes du Nord sur le terrain défini par les Congrès nationaux et adopté par la *Bourse Nationale des Coopératives*, et redonne ainsi pleine satisfaction aux coopératives de la région d'Anzin et de Denain. Mais nos militants ne s'en montreront que plus stricts quant à l'observation des conditions d'admission, et ce leur sera un stimulant nouveau pour que cette clause : « Avoir versé des subsides à une caisse de propagande et d'action socialistes », encore bien vague et indéterminée, reçoive une interprétation de plus en plus précise, et plus conforme à leur idéal d'unité et de coordination dans l'action et la propagande socialistes.

Lille, 5 Juillet 1902.

Dr D. VERHAEGHE.

P.-S. — Nous signalons que l'inauguration des nouveaux locaux de la coopérative l'*Union de Lille,* — sur laquelle le *Mouvement Socialiste* du 15 janvier 1901 a publié une monographie complète — aura lieu les dimanche 7, et lundi 8 septembre.

ANGLETERRE

Le 34e CONGRÈS de l'UNION COOPÉRATIVE ANGLAISE, à EXETER

(SUITE) (1)

Construction des Immeubles coopératifs.

W. H. Brown dépose la résolution suivante :

« Etant données les statistiques qui ont trait aux dé-
« penses faites par les Sociétés pour la construction de
« leurs immeubles, le Congrès invite les Sociétés à recher-
« cher si elles ne pourraient augmenter l'emploi de la

(1) Voir l'avant-dernier numéro du *Mouvement Socialiste.*

« main-d'œuvre et de capitaux coopératifs en donnant les « travaux à exécuter à des organisations coopératives. »

En 1901, 270 Sociétés ont dépensé en constructions, pour elles-mêmes ou pour leurs membres 26,249,250 francs; sur cette somme, 16,947,750 francs ont été touchés par des architectes ou entrepreneurs privés et 9,301,590 francs seulement ont été versés à des organisations coopératives de construction, ou dépensés directement par les Sociétés elles-mêmes, faisant bâtir en régie.

L'auteur de la proposition fait remarquer que la proportion des travaux donnés à l'industrie privée est trop élevée. Les Sociétés doivent employer dans la construction, leurs membres ouvriers et leur propre capital, et garder ainsi pour elles-mêmes les profits que les entrepreneurs privés mettent dans leurs poches.

Elliott (Barnsley) appuie la résolution. Sa Société bâtit elle-même ses immeubles en employant comme ouvriers des sociétaires que l'on paye au plus haut tarif syndical.

Hayhurst (Central Board), dit que depuis longtemps, dans le Lancashire et le Yorshire, on fait ce qui est recommandé par la résolution. La Société d'Accrington, par exemple, possède un rayon (department) pour la construction, la menuiserie et même la fabrication des meubles; vingt ou trente Sociétés dans le pays font de même.

Cheetham (Sherness), invite les petites Sociétés qui ne peuvent faire travailler elles-mêmes, à inscrire dans leurs contrats avec les entrepreneurs, que les salaires syndicaux seront payés aux ouvriers.

Un délégué de Plymouth vient exposer au Congrès, que sa Société est devenue propriétaire d'un domaine, et qu'elle a l'intention d'y bâtir elle-même des maisons pour ses membres.

La résolution mise aux voix est votée.

Éducation coopérative.

Au sein des Sociétés coopératives anglaises et sous les auspices du *Committee of Education* de l'Union coopérative,

a été organisée l'éducation des coopérateurs et de leurs enfants.

Les matières enseignées dans les « Classes coopératives », peuvent se répartir en quatre groupes principaux.

1° Histoire de la Coopération ;
2° Histoire de l'Industrie ;
3° Droits et devoirs des citoyens ;
4° Tenue des livres.

En fin d'année, des brevets et certificats sont distribués aux élèves après examen.

En 1902, 1,034 coopérateurs adultes et 1,996 enfants se sont présentés à ces examens.

Depuis peu, le *Committee of Education* a organisé une sorte d'enseignement supérieur de la coopération, à l'usage des candidats à l'administration des Sociétés; on enseigne la haute comptabilité et les principes de la législation sur les Sociétés coopératives.

Chaque année, un sujet politique ou social est proposé par le Comité, pour être traité dans les nombreuses fêtes, causeries ou réunions de propagande organisées par les Sociétés. Le Comité envoie aux orateurs un plan de conférence et une liste des ouvrages qui traitent de la question. L'année dernière, le sujet proposé était : « Des habitations ouvrières » et, cette année, « La question de la terre ». Le plan-circulaire qui avait trait à cette dernière question, s'inspirait de la résolution votée par le Congrès coopératif de l'an passé (Congrès de Middlesbrough), résolution que nous donnons à titre de document :

« Le Congrès,

« Reconnaissant que l'état de la législation de la terre rend impossibles les réformes réclamées impérieusement par les besoins des travailleurs, que les lois barrent la route à tout progrès national, municipal, industriel ou commercial, grâce au pouvoir qu'ont les propriétaires d'imposer leurs volontés, et cela au détriment de l'intérêt

public, que de plus les propriétaires qui sont en rapport avec les entreprises industrielles, obtiennent de ce fait des avantages indus et immérités ;

« Appuie sur la nécessité d'une législation sur la question, afin de faciliter l'acquisition du sol à de bonnes conditions, dans tout but de réforme sociale et industrielle, et afin d'arriver à placer la terre sous le contrôle de la nation pour qu'elle soit désormais utilisée dans l'intérêt général du peuple ».

Le budget de l'éducation dans les Sociétés coopératives anglaises est de 1,500,000 francs.

Mais cette année, ce n'était pas seulement la question de l'éducation à l'intérieur de leurs organisations qui devait être discutée par les coopérateurs. Le Congrès devait aussi s'occuper de la question de l'éducation nationale en déclarant la guerre au projet réactionnaire du cabinet Salisbury-Chamberlain. Le mouvement coopératif anglais est si puissant, si vaste, qu'il n'y a plus de questions générales qui soient en dehors de lui ; d'ailleurs lorsqu'une organisation basée sur l'intérêt réel de la classe ouvrière, groupe un si grand nombre de travailleurs, animés du même esprit, parce que placés dans les mêmes conditions sociales, lorsque ceux-ci y agissent par eux-mêmes et pour eux-mêmes, il ne faut pas croire qu'ils se limiteront éternellement à l'étude et à la discussion des seuls intérêts qui les ont réunis d'abord. Ils abordent bientôt tous les sujets qui, de près ou de loin, touchent à leur condition. Les ouvriers ont, en quelque sorte, un tel besoin de s'émanciper, que partout où ils sont groupés, ils ne peuvent négliger d'avoir une opinion, ou de prendre une attitude vis-à-vis de faits extérieurs. Une conscience collective s'éveille en eux parce qu'ils ont les mêmes intérêts. A l'atelier ou sur le chantier s'en forme déjà l'ébauche, elle croît et se précise lorsque le groupement s'étend, comme dans le Syndicat et la Coopérative, où les ouvriers sont rassemblés pour la défense et la satisfaction de leurs intérêts les plus généraux.

S'il est certain que le mouvement syndical et le mouvement coopératif s'occuperont de plus en plus des questions politiques, nous n'entendons pas par là qu'ils « feront de la politique », c'est-à-dire que les Syndicats ou les Coopératives s'occuperont eux-mêmes des questions électorales ou qu'ils s'affilieront aux partis. Dans l'état actuel du mouvement ouvrier, seule l'action politique indirecte, celle que les travailleurs peuvent faire en restant eux-mêmes et sans sortir de leurs organisations, est possible et profitable. Et il en sera ainsi jusqu'au jour où la classe ouvrière plus instruite et mieux organisée, sera capable de manier elle-même contre les classes adverses l'arme qu'elle est obligée de laisser aujourd'hui aux mains de professionnels non ouvriers et même d'aventuriers, combattant plutôt pour eux-mêmes que pour elle.

La classe ouvrière anglaise en est encore au stade de l'action politique indirecte. Déjà, cependant, on aperçoit chez elle des tendances vers l'action politique directe et dans le mouvement coopératif lui-même, il n'est pas rare que l'on parle de la nécessité pour les ouvriers d'avoir au Parlement ou dans les conseils municipaux, leurs propres représentants. Néanmoins, dans la question de l'éducation comme dans les autres questions qui furent discutées par la suite, comme les droits sur le blé, les retraites pour la vieillesse, c'est encore par une pression de l'extérieur sur les Chambres et le gouvernement, que les ouvriers anglais espèrent faire triompher leurs revendications.

Le projet du gouvernement anglais, déposé il y a quelques mois, tend à unifier l'éducation en Angleterre et à effacer la distinction entre les *Voluntary schools* (Écoles confessionnelles presqu'entièrement soutenues par le gouvernement) et les *Boards Schools*, écoles contrôlées par ceux qui paient la taxe pour l'éducation. *Voluntary schools*, *Boards schools*, écoles secondaires et professionnelles, seraient placées sous le contrôle du Conseil de comté, sauf dans les villes de plus de 20,000 habitants, qui formeraient elles-mêmes leur conseil de l'éducation. Les *Voluntary*

Schools et les *Board Schools* seraient au même titre aidées par les taxes, et le contrôle du conseil de comté ne s'exercerait que sur l'éducation laïque, l'instruction religieuse restant entre les mains de l'Église d'État *(Established Church)*.

Ce projet blessait, en deux points surtout, les sentiments démocratiques des coopérateurs anglais :

1° Il ne respecte pas la liberté de conscience, parce que l'instruction religieuse est entièrement remise à l'église d'État ;

2° Ceux qui paient la taxe n'en contrôlent plus l'emploi.

Enfin il ne répond point au désir qu'ont les travailleurs de voir donner à leurs enfants l'instruction la plus complète qu'il soit actuellement possible de donner.

Avant l'ouverture du Congrès, la question du Bill de l'éducation avait été posée et discutée dans toutes les assemblées coopératives et dans les fréquentes réunions de coopérateurs et syndiqués. Très généralement, le projet du gouvernement avait été violemment repoussé. Le *Committee of Education*, cependant, n'apportait point au Congrès une condamnation bien nette de ce projet. Il proposait même d'en accepter le principe et d'y apporter certains amendements et notamment les suivants :

Un conseil contrôlant toutes les écoles d'un comté serait élu par ceux qui paient la taxe. Les femmes pourraient y siéger au même titre que les hommes.

Au Congrès, cette proposition fut violemment repoussée.

F. Maddison (Union des Imprimeurs de Blackpool) proposa de ne point discuter la proposition du Comité, de ne point chercher à amender le projet du gouvernement, ıais de le repousser purement er simplement. A cet effet, déposa la résolution suivante :

« Le Congrès — bien que reconnaissant la nécessité d'organiser l'instruction à tous les degrés, — condamne énergiquement le Bill du gouvernement, parce qu'il n'améliore pas l'éducation générale du peuple, et qu'il

« enlève la question des mains des représentants direc-
« tement élus par celui-ci. »

C'est en vain que les membres du Comité de l'éducation défendirent leur projet, l'opinion du Congrès était acquise au rejet pur et simple du bill. Les sentiments des congressistes semblent avoir été exprimés par un délégué d'une des belles Sociétés du Lancashire, de Bolton, et dont les paroles furent vigoureusement applaudies :

« L'instruction laïque de nos enfants, dit-il, a une importance plus grande que l'enseignement de la foi ou du dogme (*applaudissements*). Le bill ne reconnaît pas ce principe et nous ramène en arrière sur la route où nous et nos pères avons progressé en luttant. Il faut créer une opinion publique contre ce bill. Il enlève le contrôle de nos mains, à nous qui payons l'impôt. Les Conseils de comté qui auront à diriger l'éducation ont déjà bien assez à faire. L'éducation de nos enfants est une chose trop importante pour qu'elle soit mêlée à d'autres préoccupations. Le sentiment des travailleurs du Lancashire est que le bill est dangereux et qu'il faut le rejeter sans même chercher à l'amender. »

Maddison en terminant la discussion dit que sa motion n'est ni plus ni moins que l'affirmation faite par une grande organisation démocratique du droit qu'a le peuple de garder dans ses propres mains et sous son propre contrôle la chose dont dépend l'avenir du pays tout entier, l'éducation des citoyens. Il souhaite que le Congrès se prononce nettement et que l'on en revienne au système des School Boards.

La proposition *Maddison* fut votée à une très grande majorité.

Bill contre la corruption

L'année dernière, au Congrès de Middelsbrough, le Comité parlementaire avait été chargé de faire parvenir au Lord Chancelier la résolution suivante :

« Le Congrès se déclare en faveur d'une législation contre

« la corruption dans les affaires, il invite le Gouvernement
« à faire voter une loi qui ait une efficacité pour réprimer
« le mal. Le Congrès est d'avis qu'aucun bill ne sera satis-
« faisant s'il ne porte pas que ceux qui offrent ou donnent
« les commissions (*pots de vin*), sont passibles de peines
« au même titre que ceux qui les demandent ou les reçoi-
« vent. »

La proposition de loi ne vint pas en discussion pendant la précédente session, le Comité parlementaire demanda au Lord Chancelier de la réintroduire au début de la nouvelle session, mais il ne reçut point de réponse. C'est pourquoi *H. Vivian* proposa au Congrès de voter la motion suivante :

« Le Congrès regrette que la législation contre la cor-
« ruption n'ait fait aucun progrès, et particulièrement que
« le Lord Chancelier n'ait point au début de la présente
« session réintroduit la proposition de loi déposée l'année
« dernière à ce sujet. »

Il faut, dit-il, que l'on se prononce énergiquement contre les pots-de-viniers. Ce sont de dangereuses canailles, plus coupables que les voleurs ou les faussaires. Ne craignons pas d'en parler. Le mal existe chez nous et aussi chez les syndicats. Dans certaines coopératives le Conseil est aussi coupable que le gérant ou le secrétaire (1). Il faut, d'ailleurs, rechercher une des causes de cette corruption dans ce fait que souvent les employés sont insuffisamment payés. Il y a des gérants, des secrétaires qui gagnent à peine 200 francs par mois dans des Sociétés qui font 150.000 fr. d'affaires par semaine.

Hayhurst (Auruyton) ne pense pas que la corruption soit générale, mais elle existe. Il faut qu'elle tombe sous le coup de la loi.

---

(1) Les coopératives anglaises sont généralement administrées par un gérant (manager), responsable devant le Conseil. Le secrétaire est un employé à demeure, appointé.

Pumphrey appuie la résolution, mais il craint que l'on ne pense, après les paroles de *Vivian*, que la coopération est dans un triste état.

En réalité, les secrétaires, gérants, conseillers, ne sont généralement pas corrompus ; il faut néanmoins faire tout le possible pour que le bill soit voté. Nous montrerons ainsi que nous voulons en finir avec les pots-de-vin sous toutes leurs formes.

La résolution est votée à la presqu'unanimité.

Importation du Bétail canadien

Les marchands de bestiaux écossais boycottent depuis quelques temps les Sociétés coopératives. Le « Wholesale écossais » (S. C. V. S.) qui fait un commerce de 75.000 fr. de bétail par semaine, ne pouvant s'approvisionner dans les foires ou marchés d'Écosse, s'est mis à faire l'importation du Bétail canadien, mais aussitôt le Gouvernement sous de vagues prétextes d'hygiène, a interdit cette importation : « Ce sont les commerçants, dit M. *Glass* du S. C. W. S., qui lui ont imposé cette décision. Le « Wholesale » en souffre beaucoup, puisqu'il ne peut acheter facilement en Écosse, et qu'il avait l'intention d'avoir au Canada de grandes fermes pour y produire lui-même son bétail »; Au nom du « Wholesale écossais », M. *Glass* dépose donc la mention suivante :

« Le Congrès est d'avis que l'interdiction de l'importa-
« tion du Bétail canadien n'a plus de raison d'être, puisque
« depuis longtemps aucune maladie n'a sévi sur lui; il
« condamne, en outre, une mesure qui en réalité est une
« taxe sur la nourriture du peuple et un moyen de protec-
« tion pour les intérêts de la classe des propriétaires fon-
« ciers. »

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Les Droits sur le Sucre

Par la nouvelle convention de Bruxelles, l'Angleterre sera autorisée à mettre des droits sur les sucres des pays qui maintiendront le système des primes directes ou indirectes.

Cette clause est favorable aux intérêts des consommateurs continentaux, puisque les primes forment un surcroît d'impôt sur la consommation et ont pour effet de rarefier le sucre sur le marché intérieur ; elle est défavorable, au contraire, aux consommateurs anglais qui bénéficient, grâce aux primes, d'une réduction de prix sur le sucre qu'ils demandent à la production continentale ; elle est enfin profitable aux producteurs de sucres des colonies anglaises, qui ont à subir sur le marché du Royaume-Uni la concurrence des sucres primés par les gouvernements continentaux.

Les coopérateurs anglais en demandant la continuation du système actuel des primes ne semblent pas avoir eu conscience que les avantages qu'ils en retirent ont comme contre-partie un surcroît d'impôt pour leurs frères, les travailleurs continentaux. Cette partie de la question n'a point été mise en lumière dans la discussion, où les orateurs semblent avoir eu surtout pour but d'attaquer le Gouvernement et ses tendances protectionnistes.

B. Jones (C. W. S.) propose la résolution suivante :

« Le Congrès, représentant une grande partie de la « classe des travailleurs, consommateurs de sucre, proteste « contre la proposition, contenue dans la récente conven- « tion passée avec les autres pays, d'imposer un droit sur « le sucre importé d'un pays qui donne une prime à l'ex- « portation ou à la production, l'effet de ce droit revenant à protéger quelques producteurs au détriment de tous les consommateurs. »

B. Jones invite les coopérateurs à se prononcer nettement contre des taxes qui détruisent le principe du libre hange. Ce qui est en question, c'est la lutte du sucre de

cannes contre le sucre de betteraves, on veut en réalité permettre à quelques producteurs des Antilles d'augmenter leurs bénéfices. Jusqu'à présent les nations continentales avaient machiné un système de primes, taxes, surtaxes, combinaisons, qui avait comme résultat de faire à la classe ouvrière anglaise un cadeau de 2 ou 3 millions par an. Pour favoriser les planteurs de cannes, le gouvernement a forcé les différentes nations à ne plus donner ces primes, il a fait aussi son possible pour empêcher la classe ouvrière anglaise d'avoir à bon compte un aliment de première nécessité.

La résolution est votée à l'unanimité.

(A suivre.) Ph. LANDRIEU.

ERRATUM

C'est par erreur que mon nom a figuré sur la couverture du numéro 98 (samedi 28 juin 1902) à la rubrique : Chroniques, France.

Le document que nous avons soumis à nos lecteurs émane de la Commission d'organisation de la Fédération parisienne, dont le brillant rapporteur au Congrès du 29 juin était notre camarade Jullien.

Ph. LANDRIEU.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

A bas la caserne, par Urbain Gohier (éditions de la *Revue Blanche)*. — Les articles publiés par Gohier dans l'*Aurore* furent applaudis de tous les socialistes : ils apportaient des documents soigneusement colligés dont la propagande antimilitariste profita. Trop vite malheureusement le journaliste travailleur céda le pas au pamphlétaire et au pire des pamphlétaires. Gohier, qui ne veut connaître aucune doctrine positive, s'exaspéra dans un individualisme outrancier. Il attaque Jaurès, Grave et Kropotkine avec une mauvaise foi indicible. Gohier croit qu'un changement dans le personnel administratif peut tout et pour cela il s'en prend aux individus, oubliant que les hommes ne sont rien et qu'une nouvelle organisation seule brisera leur pouvoir malfaisant.

Ces critiques ne m'empêcheront pas de reconnaître que le livre de Gohier *A bas la caserne* comptera parmi les meilleurs, parce qu'il n'apporte que des documents sévèrement contrôlés.

Quelques chapitres : *La caserne, foyer de mort. — La caserne, foyer de tuberculose. — La caserne, foyer de syphilis. — La caserne, foyer d'alcoolisme. — La caserne, foyer de vices infâmes*, disent tout l'intérêt de ce livre que nous recommandons à nos amis.

LES REVUES SOCIALISTES

REVUES DE LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit (7, 14, 21 juin). — Clara Zetkin essaye de faire comprendre à Mme Else Lüders, la protagoniste de la Fédération allemande des Sociétés de Femmes progressistes, qu'il n'y a pas de différence essentielle entre son féminisme « radical » et le féminisme chrétien. C'est toujours du féminisme bourgeois, autrement dit, un puéril « antimasculinisme ». Mme Else Lüders ne voudra jamais en convenir. Max Zetterbaum s'amuse aux dépens du Dr Alfred Nossig, qui, dans un livre tout récent, se proclame Reviseur du Socialisme. Encore un? N'en jetez plus!

Emil Fischer expose où en est le patronat allemand dans ses efforts d'organisation antiprolétarienne, efforts redoutables parce que les travailleurs syndiqués et le parti socialiste ne les observent généralement pas d'assez près. Otto Hué conseille aux Syndicats socialistes de se montrer

L'Art, la Littérature

LA SAISON THÉATRALE

1901-1902

En septembre dernier, dans un article sur l'ensemble du théâtre actuel (1), je m'étais montré optimiste au sujet de son avenir. Non certes, que je me laisse prendre aux discours de nos esthètes qui, au tuyau de l'oreille, vous glissent : « Il y a du Shakespeare dans l'air! Les milieux fermentent. Et les grandes œuvres, innombrables, vont éclater ! » — Je ne crois pas non plus que le désir, si noble et si beau, d'offrir aux générations nouvelle, avides et généreuses, un théâtre digne d'elles, soit spécialement efficace. Les chefs-d'œuvre sont d'origine capricieuse. — Si je crois cependant qu'une action, plus neuve et plus forte qu'elle ne fut jamais, est à espérer au théâtre, c'est, d'abord, parce que tous les genres en vogue tombent l'un après l'autre dans le dégoût public, et que cela est de bon augure pour un genre dont la vérité serait le dominant souci.

La Saison qui se termine m'apparaît donc comme un vaste organisme dont certains côtés vibrants d'ardeur furent comme en éruption, tandis que d'autres languirent et d'autres demeurèrent comme morts.

En premier lieu, il est impossible de ne pas s'apercevoir, aussi cordial que l'on soit à M. Ginisty, que l'Odéon depuis fort longtemps ne nous donne rien, et que ce théâtre qui appartient par destination aux jeunes poètes leur a été enlevé au profit de quelques vagues vaudevillistes. Il y a détournement, et de la façon la plus nette. Or, le mandat de M. Ginisty vient à échéance. Voilà, je suppose, l'occasion de placer au fauteuil directorial d'autres gens que des littérateurs nantis de l'esprit le plus rétrograde, ou des ex-directeurs usés jusqu'à la

(1) Paru à l'*Ermitage*.

corde ! Et pour trancher toute difficulté, pourquoi ne laisserait-on pas régir le théâtre par un Comité de jeunes Revues, indéfiniment renouvelable, qui l'inclinerait sans nul doute dans le sens plus intéressant, soit le plus hardi ? La direction de l'Odéon n'est pas un bureau de tabac. Ce n'est pas davantage une succursale des Invalides. Ce devrait être la Maison bruyante et vivante de la Jeunesse. Avis donc au pouvoir.

La Comédie-Française est à un point critique. Elle liquide. Et il faut attendre qu'elle ait fini. L'opération est longue... Et après ? L'on ne sait rien encore, sinon que le Comité de lecture a toutes chances de reparaître. Attendons.

— Parmi les ouvrages de cette année : *L'Enigme*, de M. Paul Hervieu. Par une ironie, que je trouve excellente, on a fait à *l'Enigme* l'ovation qu'eut méritée la pièce précédente du même auteur, *la Course du Flambeau*. — Je n'ai pu voir *le Marquis de Priola*. — Le sujet de *Petite Amie* serait fort émouvant s'il était présenté avec plus de sincérité. M. Brieux voit souvent juste, mais il ne creuse pas suffisamment ses idées, et se laisse entraîner, pour nous convaincre, à des moyens qui ne sont pas toujours bons. — *Les Burgraves* ont été repris mal à propos. Il y a dans Hugo assez de grandeur pour qu'on se dispense d'exhumer de lui ce qui ne vaut rien, n'a jamais rien valu et jamais rien ne vaudra, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse. — Par contre, il faut applaudir à la reprise du *Passé*, de M. Georges de Porto-Riche, une des pièces les mieux composées qui soient ; et l'on peut dire la mieux composée des œuvres de sa génération.

Le genre cultivé par le théâtre du Vaudeville et ses pareils ayant donné les fruits qu'il portait en lui, et les ayant donnés depuis longtemps, que peut-on en espérer encore, sinon des redites sans intérêt ? Bornons-nous à citer *le Masque*, de M. Henry Bataille, ou il y a une très bonne scène. Et constatons une fois de plus le charme des ouvrages de M. Alfred Capus, le charme léger !

M. Antoine n'a pas eu de chance. L'aveugle censure lui a soufflé deux pièces sur lesquelles, sans doute, il comptait beaucoup : *Les Avariés* de M. Brieux, *Ces Messieurs* de M. G. Ancey. — *La Fille Sauvage*, de M. François de Curel, fut une audacieuse tentative, mais d'anthropologie plutôt que d'art théâtral ; *la Terre*, un prétexte à décors. — M. Antoine est en pleine crise. Il ne trouve plus d'ouvrages à son goût. C'est peut être qu'il n'a pas évolué avec son temps.

M. Gémier, à la Renaissance, nous a donné le spectacle d'une activité parfois aventureuse, souvent intéressante. Pêle-mêle, avec les inévitables scories on ne sait d'où venues, il nous a servi quelques excellents blocs : *La Vie publique*, de M. Emile Fabre ; — *Stella*, de MM. Jules Case et Eugène Morel ; — *Le 14 juillet*, de M. Romain Rolland.

L'Œuvre nous a fait connaître *Monna Vanna*, de M. Maurice Mæterlinck. — Le théâtre des Bouffes-Parisiens : *Le Barbier de Midas*, de M. Edouard Ducoté. — *Les Poètes :* Quelques ouvrages en hexamètres.

Résumons : Beaucoup de pièces intéressantes, pas beaucoup d'entièrement réussies. Mais un effort visible et qui ne peut que grandir, Quelques tentatives hardies et presque un chef-d'œuvre : *la Vie publique*.

Comme phénomène : Eclipse totale des théâtres voués au culte du faux idéal ou de la puérile psychologie.

Et comme chance : nous n'avons pas eu cette année le vaudeville Rostand, en vers pistaches et calembours rotatoires. Mais, d'autre part, nous manquent aussi bien des auteurs de premier ordre, dont les nouveaux ouvrages paraîtront sans doute la saison prochaine.

Quant au théâtre social, son idée continue à se joindre assez vainement à celle d'un théâtre populaire, et parfois les deux se confondent. Il serait heureux qu'il en fût ainsi un jour, on peut en attendant marquer la différence. Un théâtre populaire me semble une vaste entreprise, en réalité une affaire d'Etat, mais dont le

but peut se restreindre à une exhibition de beauté présente ou passée, tandis qu'un théâtre social nous doit l'étude profonde, sincère, impartiale des mœurs de notre époque, offrant au peuple avec l'occasion de tout connaître la facilité de choisir ce qui est bien et beau. Un pareil théâtre risquerait beaucoup à être organisé par l'Etat, il est de sa nature d'entrer souvent en lutte avec les pouvoirs publics, toutefois il ne peut exister sans leur assentiment. Et un Etat démocratique, soucieux de vérité proclamée, lui doit spontanément aide et protection. Eh bien! soyons sincères. Fut-il jamais un pouvoir aussi réactionnaire, aussi nul, aussi *pompier* en art théâtral que celui dont nous jouissons? Jamais aucun. Et le précédent ministère là-dessus nous a comblés.

Pareil non-sens n'a rien qui m'étonne outre mesure. En pleine révolution, alors que s'élaborait la *Déclaration des droits de l'homme*, quelle littérature faisait donc fureur au théâtre? La plus vide et la plus sotte. De même à notre époque, à notre heure en gésine d'une société nouvelle, en plein courant démocratique, dites-moi quels auteurs favorisent les pouvoirs publics? Les plus niais ou les plus dangereux. L'Odéon, théâtre d'Etat (pour ne citer que celui-là) forfait à son rôle. Et n'avons-nous pas vu M. Rostand chargé d'honneurs pour un opéra comique à panache d'abord, ensuite pour le plus absurde des vaudevilles impérialistes? Pendant ce temps, les auteurs sérieux voient leurs œuvres interdites et leurs idées traquées. Ceux même qui n'ont pas eu à souffrir n'osent plus être hardis. Et cependant nulle époque ne fut plus que la nôtre, où tout se mêle, s'unit ou se combat, favorable à un art [illegible]umatique puissant et nouveau.

[illegible]ugné-Poë m'a raconté qu'un jour, ayant demandé [illegible] Jaurès de faire une conférence qui servit de pré[illegible]e aux représentations d'une pièce populaire : « Si je [illegible]s cette conférence, répliqua Jaurès, le théâtre [illegible]cial sera-t-il fondé? » — « Non! » dut répondre

Lugné-Poë. C'est que le théâtre social a besoin d'œuvres surtout. Et nulle parole, aussi éloquente soit-elle, ne peut les faire surgir à son appel. Il faut que les hommes patiemment les composent dans la solitude et la méditation. Mais du moins appartient-il au pouvoir de ne pas décourager ceux que cette ardeur possède, et de les encourager au contraire, non par des faveurs banales, mais par ce qui peut convenir à des citoyens : une juste répartition de ces forces heureuses et de ces biens publics qui naissent de la liberté.

Maurice de FARAMOND.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES

Claudine en Ménage par Willy (éd. du *Mercure de France*). — Connaissez-vous Claudine? C'est une jeune lesbienne qui ne manque point d'intérêt lorsqu'elle se présente à nous sous les traits de Polaire et qui a fourni à M. Gauthier Villars, entrepreneur de travaux littéraires en tous genres (on traite à forfait), trois volumes pornographiques de mauvaise qualité littéraire, mais d'excellent débit. Ecolière aux mœurs douteuses, Claudine venue à Paris y épouse Renaud, bellâtre déjà mûr, qui trouve plaisant de favoriser les vices de sa femme et de lui ménager des rendez-vous avec son amie.

Ce livre s'est beaucoup vendu. Moi j'aime mieux, dans le genre, les *Mémoires d'un Pantalon* de feu Dubust de la Forest. On dit bien que Claudine est un ouvrage plus vrai, mais un livre ne donne jamais l'impression de la réalité et, en l'espèce, les amateurs peuvent, pour des sommes relativement modiques, se procurer dans des maisons spéciales, la vue même de ce que M. Willy nous décrit, pour 3 fr. 50 seulement, il est vrai, mais en un style aussi plat que les bords de son chapeau. Quoiqu'il en soit, il parait que ceci inaugure un genre. Peut-être aurons-nous bientôt *Claudine à Rebours* et ce ne sera pas plus gai.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. MAUME, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)

En Vente au MOUVEMENT SOCIALISTE

les éditions de la Librairie G. JACQUES, 1, rue Casimir-Delavigne, 1 — Paris.

		Prix nets
Mme Lipinska. — Histoire des femmes médecins, 1 vol. in-8, prix	10 fr. »	9 »
Le Febvre. — L'ouvrier étranger et la protection du travail national, 1 vol. in-8, prix	4 fr. »	3 50
G. Sorel. — La valeur sociale de l'Art, brochure in-8	1 fr. »	» 95
G. Sorel. — Essai sur l'Eglise et l'État, brochure in-8	2 fr. »	1 75
K. Kautsky. — Parlementarisme et Socialisme. Préface de JEAN JAURÈS, 1 vol. in-18	3 fr. »	2 75
Karl Marx. — La Commune de Paris, traduction de Ch. LONGUET, 1 vol. in-18	2 fr. 50	2 25
G. Sorel. — L'avenir socialiste des Syndicats, nouvelle édition, 1 vol. in-18	1 fr. »	» 95
Ed. Berth. — Dialogues socialistes, 1 vol. in-18	3 fr. 50	3 »
Jules Guesde. — Quatre ans de lutte de classe, 2 vol. in-18, chaque	3 fr. »	2 75
K. Kautsky. — La lutte des classes en France en 1789, 1 vol. in-18	2 fr. »	1 75
Joseph Sarraute. — Socialisme d'opposition, socialisme de gouvernement et lutte de classe, 1 vol. in-18	2 fr. »	1 75
Fr. Engels. — Religion, philosophie, socialisme, 1 volume	3 fr. »	2 75
G. Sorel. — La ruine du monde antique, 1 vol. in-18	3 fr. 50	3 »
Karl Marx. — A propos d'unité (lettre sur le programme de Gotha)	0 fr. 30	» 30
Jules Guesde. — La loi des salaires et ses conséquences	0 fr. 20	» 20
Jules Guesde. — Services publics et socialisme	0 fr. 20	» 20
F. Lassalle. — Qu'est-ce qu'une Constitution?	0 fr. 20	» 20
K. Marx et F. Engels. — Manifeste communiste	0 fr. 20	» 20
Onze ans d'histoire socialiste	0 fr. 60	» 60
E. Vandervelde. — Socialisme et collectivisme	0 fr. 20	»
En. Ferri. — Evolution économique et évolution sociale	0 fr. 25	»
Bracke. — Leur Congrès, *à la salle Wagram*	0 fr. 10	»
Paul Lafargue. — La légende de Victor Hugo	0 fr. 30	»
Sorgue. — Unité révolutionnaire	0 fr. 15	»
F. Dauphin. — Les lointaines, 1 vol. in-18	3 fr. 50	3

Ces ouvrages se recommandent tout spécialement aux bibliothèques des Coopératives, des Syndicats, des Groupes d'études sociale et aux militants soucieux d'une instruction solide et sérieuse.

L'Emancipatrice, 3, r. de Pondichéry. — 200

Quatrième Année. – N° 102

15 Août 1902

Le Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle Internationale



LE NUMÉRO DOUBLE

France et Belgique ... 0 fr. 50
Autres Pays. ... .. 0 fr. 60

10, Rue Monsieur-le-Prince

PARIS (6ᵉ)

A nos Lecteurs

et

A nos Dépositaires



Durant la période des

VACANCES

Le " Mouvement Socialiste "

paraitra en

Fascicules doubles

de 96 pages

au prix de 0 fr. 50

les 1er et 15 du mois



La Politique Anticléricale

La loi sur le contrat d'association votée, il y a un an, avec un enthousiasme délirant par la majorité républicaine est entrée dans sa période d'application. Tandis que M. Waldeck-Rousseau croisait dans les mers septentrionales et recevait le *Kaiser* à bord de son yacht, M. Combes se démenait, sinon avec bonheur, du moins avec constance, au milieu des difficultés que lui a léguées le « grand homme d'État », son prédécesseur. Les congrégations autorisées ayant négligé de solliciter l'autorisation du gouvernement pour leurs établissements scolaires, le Ministère en a ordonné la fermeture. On conçoit aisément la colère des catholiques. Dans la Bretagne et la Vendée, où la foi subsiste dans sa brutale sincérité, c'est un petit renouveau des guerres civiles d'il y a un siècle. A Paris, les choses ont été moins tragiques : les catholiques se sont contentés d'accompagner triomphalement les sœurs expulsées et de manifester, sur quelques places publiques, leur indignation. Sur le même rythme dont ils scandaient, au temps de l'Affaire Dreyfus, leurs cris de : « Mort aux Juifs » et de : « Vive l'Armée », ils ont fait retentir le Quartier latin des mots : « Liberté, liberté » ; et ils ont entonné, pour glorifier leur foi, les strophes de cette Marseillaise aux sons de laquelle les sans-culottes marchaient jadis au sac des couvents et des églises ! A ces manifestations, assez ridicules en somme, les partisans du Ministère ont ondu par des contre-manifestations : les socialistes nme à « Longchamps » et au « Triomphe de la publique », sont descendus dans la rue, et ont donné gouvernement l'appui moral qui lui était nécessaire.

Malgré toute la joie que nous éprouvons à voir la révolte du prolétariat contre le cléricalisme, c'est-à-dire contre une des forces d'oppression de l'humanité, nous avouons l'inquiétude que nous causent la politique anticléricale du Ministère et de la majorité républicaine, et le concours passionné que les socialistes accordent à cette politique. Ce n'est pas que la légalité des décrets Combes nous paraisse douteuse : bien que l'article 13 dise seulement que les congrégations autorisées ne pourront « fonder » d'établissement annexe sans y être autorisées par décret, il nous paraît évident que le législateur a voulu soumettre à la même exigence les établissements déjà existants lors de la promulgation de la loi. Il suffit, notamment, de se reporter au commentaire que M. Trouillot a donné de l'article 13, dons la séance du 18 mars (1), à la Chambre, pour se convaincre que telle est bien la signification de ce texte. On ne saurait donc, sans injustice, accuser M. Combes d'avoir violé la loi et il faut reconnaître, au contraire, qu'il a apporté beaucoup de modération dans son application. Mais, si on laisse de côté cette discussion de droit positif, et si l'on examine la politique anticléricale dans son ensemble, telle que l'ont pratiquée le ministère actuel et le ministère précédent et telle que le Parti socialiste l'a secondée, il est permis de penser que cette politique n'est pas exempte de péril, d'abord pour la liberté, qu'elle compromet par des mesures d'exception, ensuite pour les destinées du socialisme qu'elle détourne de sa véritable mission : la lutte contre la classe capitaliste.

Nous avons, ici même (2), critiqué la loi sur le contrat d'association et l'attitude des députés socialistes au

---

(1) Séance du 18 mars 1902, de la Chambre des Députés, page 792.

(2) *Le Mouvement Socialiste*, numéros des 1er et 15 août 1901.

cours des débats mémorables qui en précédèrent le vote. Nous avons montré la pauvreté des conceptions juridiques de MM. Waldeck-Rousseau, Trouillot et Vallé et leur ignorance absolue de la doctrine moderne qui fait de la personnalité morale des associations un droit pour elles et non pas une faveur du gouvernement. Il nous a été pénible de constater que si le régime légal des associations a été amélioré au cours de la discussion parlementaire, le mérite en revient surtout aux députés de la droite. Nous n'insisterons pas davantage sur les mesures exceptionnelles votées contre les associations internationales (c'est-à-dire contre les organisations socialistes), avec la déplorable complaisance de certains députés socialistes. Mais il convient de revenir sur les critiques que nous avons adressées à la loi du 1er juillet 1901, dans sa partie anticléricale même, en ce qu'elle prétend être une arme de combat contre les congrégations. Nous avons dit alors que cette loi posait mal le problème de la lutte — nécessaire — contre le cléricalisme. L'expérience qui a suivi le vote de la loi n'a fait que confirmer notre opinion.

Il est incontestable que le cléricalisme doit être combattu par les socialistes. Sans doute la nécessité n'en est pas également impérieuse dans tous les pays : en Amérique et en Angleterre beaucoup de socialistes restent des chrétiens convaincus et l'on compte des prêtres parmi les meilleurs propagandistes du parti. Mais il ne faut pas oublier qu'entre le protestantisme — sorte de morale déiste — et le catholicisme — religion à ambitions temporelles — il y a une différence profonde. 'ailleurs, en Angleterre et en Amérique même, le clergé anifeste de plus en plus sa haine du socialisme et les ɔilleurs théoriciens socialistes, tel le professeur Herron, cien pasteur, réagissent énergiquement contre les

tendances de ceux qui voient dans le collectivisme un simple prolongement du christianisme. Entre le socialisme qui prêche la révolte contre les injustices terrestres, et le christianisme qui ordonne aux malheureux de les accepter avec résignation en échange d'une félicité éternelle, il y a une contradiction évidente. A plus forte raison le catholicisme, avec toute la puissance que lui donnent son long passé de domination temporelle et les institutions scolaires et charitables qu'il conserve, doit-il être combattu énergiquement par les socialistes. Mais, profitant des leçons de l'histoire, les socialistes ne doivent pas oublier combien les querelles religieuses sont odieuses et quel détestable souvenir les peuples ont conservé des atteintes portées à leurs croyances. Il est possible que certains radicaux — esprits bornés — qui ne tolèrent la religion que lorsqu'elle flatte leur vanité bourgeoise, ne comprennent pas combien la religion tient à l'âme humaine par des liens mystérieux et puissants, que des efforts maladroits resserrent au lieu de briser. Mais les socialistes, esprits de formation historique, ne doivent pas commettre pareille erreur. Lorsqu'ils combattent l'Église, ils ne sauraient s'attarder à des vexations inutiles qui n'ont d'autre effet que de la rendre sympathique à ses fidèles : ils doivent lui porter des coups décisifs, non par des mesures d'exception, mais par des lois générales qui l'atteignent dans sa force vitale, dans les institutions mêmes qui font sa puissance redoutable.

Une première réforme négative s'impose : c'est la séparation de l'Église et de l'État, promise sans cesse, jamais réalisée. Il est absurde que l'État fournisse l'argent destiné à prolonger la domination d'un pouvoir rival; il est suprêmement injuste de faire payer les dépenses du culte par ceux qui n'y participent pas.

Mais, la séparation de l'Église et de l'État une fois réalisée, la plus grande partie de la tâche anticléricale reste encore à accomplir : car, si le budget des cultes pour l'Eglise est précieux, sa force essentielle découle de ses fonctions scolaires et charitables.

L'Église façonne les esprits des enfants, non seulement parce que les parents leur transmettent leur religion, mais parce qu'une portion trop considérable de l'enseignement lui est abandonnée et que des milliers d'écoliers, au lieu d'être initiés à la science, à la philosophie, à l'histoire par des maîtres soucieux de la vérité, le sont par des maîtres préoccupés avant tout de conserver dans l'âme de leurs élèves les croyances religieuses.

Le droit pour les pères de famille de confier l'instruction de leurs enfants à des maîtres de leur choix, et notamment aux congréganistes, est pour les catholiques un axiôme indiscutable. C'est là un de ces sophismes dont ils sont coutumiers. D'abord la liberté du père de famille n'est souvent qu'un vain mot : bien des ouvriers sont forcés de mettre leurs enfants chez les frères et chez les sœurs, parce que les patrons, qui ont ouvert ces écoles, l'exigent; ou bien, ce pouvoir du père de famille s'exerce de la façon la plus bizarre : pour des motifs de convenance personnelle, pour des rancunes à satisfaire, ou bien pour se ménager une clientèle d'une certaine catégorie, les parents mettent leurs enfants à l'école laïque ou à l'école congréganiste.

Mais à supposer même que le choix du père fût toujours libre et réfléchi, la liberté de l'enseignement ne serait encore qu'une liberté menteuse. Sans doute, tout individu a le droit, comme le dit la Déclaration des Droits de l'Homme, de communiquer sa pensée à autrui et nous sommes persuadés que c'est par une erreur

manifeste que le Congrès de Tours a réclamé le monopole de l'enseignement supérieur pour l'État. Mais quand il s'agit de l'instruction de l'enfant, de sa formation intellectuelle, il ne saurait s'agir d'autre liberté que de celle de l'enfant, d'autre droit que du droit de l'enfant à recevoir une éducation qui développe sa personnalité. La question se pose donc de savoir laquelle de ces deux autorités, l'autorité paternelle ou l'autorité sociale, doit déterminer quelle sera l'instruction de l'enfant. Or il est incontestable que l'homme appartient bien plus à la Société qu'à ses parents; la Société est un groupement moins égoïste, moins conservateur que la famille; et l'histoire de la législation nous montre que des restrictions nouvelles sont apportées sans cesse à ce qu'on appelle inexactement les *droits du père de famille* (loi de 1881 sur l'enseignement obligatoire; loi de 1889 sur la déchéance de la puissance paternelle, etc.). Evidemment, nul n'oserait reprendre l'utopie platonicienne et exiger des parents qu'ils renoncent à connaître leurs enfants : ce serait une tyrannie odieuse et inutile, à la supposer possible; mais il appartient à la Société, d'établir un système national d'instruction, conçu dans un esprit rationnel, et dégagé de toute influence confessionnelle. Je sais bien que le monopole de l'enseignement soulève des objections (1) : on dit que l'État actuel est aussi hostile au socialisme que l'Église : On rappelle que notre enseignement primaire laïque est trop souvent nationaliste, voir même clérical. Il n'en est pas moins vrai que le monopole de l'enseignement mettrait la Société en mesure de donner à l'instruction de *tous* les enfants les tendances laïques et

(1) Voir dans le *Mouvemen Socialiste* les articles publiés par Révelin, dans ce sens.

socialistes, à mesure que la démocratie progresserait : au contraire, celle-ci est impuissante vis-à-vis des écoles privées. Le monopole porterait donc à la puissance cléricale un coup décisif : il déchaînerait sans doute une résistance acharnée du clergé, mais l'importance du résultat obtenu vaudrait bien les troubles soulevés, et, en tout cas, ce serait là une mesure générale, procédant d'une conception supérieure des droits et des devoirs de la Société, et que nul esprit libre ne saurait accuser d'être une loi d'exception.

La lutte menée actuellement contre l'enseignement clérical ne ressemble, que de très loin, à cette lutte idéale. La loi sur les Associations n'interdit pas l'enseignement clérical. L'enseignement catholique non congréganiste garde une liberté complète et l'enseignement congréganiste lui-même subsiste, avec l'autorisation de l'État. Les décrets Combes ne visent qu'une partie des écoles cléricales, les écoles congréganistes qui n'ont pas demandé l'autorisation. Et pourtant, si restreinte que soit cette mesure, elle révèle combien la Société laïque est encore inférieure à ses devoirs d'enseignement : des écoles congréganistes ont été fermées mais, en dépit de toutes les statistiques officielles, les écoles laïques sont insuffisantes pour recevoir les élèves congédiés. Aucun crédit n'a été voté pour construire des écoles nouvelles, pour augmenter le personnel enseignant, pour améliorer sa situation. Et, cependant, les écoles des frères, congrégation autorisée, continuent à instruire une bonne partie des fils des ouvriers, tandis que les Jésuites, congrégation non autorisée, ont recons-ié à l'aide d'un personnel laïque, mais sur lequel ils dent la haute direction, leurs collèges où s'empres-it les rejetons de la bourgeoisie, et que l'École de la des Postes donne à l'armée son contingent annuel futurs généraux.

Le second élément de la puissance cléricale, c'est la « charité ». Par ses hôpitaux, par ses ouvroirs, par ses crèches, par ses aumônes, elle reste, dans la société actuelle, la grande institution charitable. La Société laïque, en effet, malgré les progrès accomplis, n'a pas réalisé les promesses faites par elle, il y a plus d'un siècle. La Constitution de 1793, expression des tendances démocratiques de la Grande Révolution, disait : « La Société doit la subsistance aux citoyens malheu-« reux, soit en leur procurant du travail, soit en assu-« rant des moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état « de travailler ». Or les hôpitaux laïques restent insuffisants; l'assistance publique ne verse aux malheureux sans-travail que des secours dérisoires; les vieux travailleurs meurent sans avoir goûté les quelques années de repos qui leur sont dûes; et la loi sur les accidents ne donne trop souvent aux victimes du travail qu'une indemnité insignifiante.

Les décrets Combes sont une manifestation caractéristique de cette banqueroute sociale de la bourgeoisie. Malgré la situation illégale des établissements charitables qui n'ont pas demandé l'autorisation gouvernementale, M. Combes a dû renoncer à les atteindre. Ainsi les anticléricaux, qui dénoncent la scandaleuse exploitation des ouvroirs catholiques et la violation des consciences dans les hôpitaux religieux, s'arrêtent impuissants au seuil de ces institutions, parce que, si mauvaises soient-elles, elles sont nécessaires en l'absence d'œuvres de solidarité laïque!

Si le ministère et sa majorité étaient animés par un anticléricalisme moins bruyant mais plus sincère, ils se diraient que la véritable politique anticléricale, c'est encore la politique sociale. Il est évident que si par un système complet d'assurance sociale l'ouvrier échappait,

pour lui et les siens, à la nécessité de recourir à la charité cléricale, lorsqu'il est atteint par le chômage, la maladie, la vieillesse ou quelqu'un de ces événements qui, actuellement, plongent tout à coup les familles ouvrières dans la misère la plus noire, le cléricalisme serait en grande partie désarmé.

Mais nos anticléricaux bourgeois se gardent bien de raisonner ainsi. Ces « mangeurs de curés » ne se soucient pas d'être « mangés » par les ouvriers. L'anticléricalisme leur est une diversion commode, par laquelle ils se concilient les faveurs du prolétariat contre les cléricaux, tout en détournant du capitalisme l'ardeur de leur fougueux allié. Tandis, en effet, que la démagogie anticléricale sévit dans les milieux socialistes, la politique ouvrière subit un arrêt prolongé : les lois sociales restent inachevées sur le chantier parlementaire ; tous les jours, les tribunaux de commerce réforment avec une monstrueuse partialité les sentences des prud'hommes ; les tribunaux civils interprètent dans un sens réactionnaire la loi sur les accidents ; la loi Millerand-Colliard est violée systématiquement et, le jour même où la presse républicaine et socialiste célébrait le triomphe du ministère à la Chambre, M. Trouillot faisait paraître un décret apportant de nouvelles dérogations à cette loi. Il est déplorable que le parti socialiste soit absorbé par la passion anticléricale au point de négliger sa fonction essentielle. L'idée de lutte de classe pâlit devant le prestige du « bloc républicain » et le cri de guerre « Sus à la calotte ! » a remplacé la maxime marxiste : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Certes, nous sommes partisans d'une politique démocratique. Il est évident que le Parti socialiste ne peut rien, au Parlement, s'il reste isolé et nous approuvons

entièrement le beau discours par lequel Jaurès a tracé un programme d'action parlementaire démocratique et montré « comment la politique républicaine peut et doit s'élargir peu à peu en politique socialiste. » Mais cette collaboration des socialistes et des démocrates non socialistes n'est admissible qu'à une double condition : c'est d'abord qu'elle s'exerce pour une politique nettement démocratique, c'est ensuite que le parti socialiste garde une indépendance absolue vis-à-vis des autres républicains et continue sans trève son œuvre de propagande socialiste. Or, la politique du ministère Combes, si elle est anticléricale, n'est pas démocratique, et, d'autre part, à force de voisiner avec les radicaux, les socialistes finissent par oublier les principes directeurs et le caractère propre du socialisme.

L'importance trop grande, donnée à une des préoccupations étrangères à la politique ouvrière, n'est d'ailleurs pas le seul danger que présente, à notre avis, la politique anticléricale des socialistes français. C'est aussi que le prolétariat se laisse entraîner à approuver et à proposer des mesures contraires aux idées de liberté et de tolérance qui devraient être plus sacrées encore pour les socialistes que pour tout autre parti. Dans le débat de la loi sur les associations, les députés socialistes ont non seulement approuvé le régime exceptionnel imposé aux congrégations, mais ils ont voulu interdire absolument toute association congréganiste : le projet Allemane qui allait jusqu'à édicter des peines de réclusion contre les congréganistes rebelles caractérise à merveille ce déplorable état d'esprit. La proposition Zévaès qui confisquait les biens des congrégations ne se justifie pas davantage : vainement présentait-il cette mesure comme un commencement de socialisation : il n'y a rien d'analogue entre la socialisation des

moyens de production et d'échange et la mainmise de l'Etat sur telle ou telle propriété spéciale. Rappelons aussi la proposition Breton qui privait du droit de vote les membres des congrégations.

Depuis le vote de cette loi l'esprit sectaire n'a pas diminué au sein du parti socialiste; la circulaire de M. Combes, qui tend à transformer tous les fonctionnaires indistinctement, même ceux des services qui n'ont pas un caractère politique mais un caractère économique, en agents électoraux, a recueilli les approbations de la presse socialiste. Les conseils municipaux socialistes mettent leur gloire à interdire les processions, alors que la liberté de manifestation devrait être sacrée à leurs yeux. Les maires collectivistes dépensent toute leur énergie à poursuivre les prêtres qui paraissent sur le territoire de leur commune en soutane. Dans la *Petite République* (1), l'un des rédacteurs osait écrire, à propos de l'exécution des décrets Combes, les lignes suivantes : « Les cafards crient, hurlent et se démènent; « ils invoquent la liberté qu'ils ont toujours méconnue, « foulée aux pieds. Pas de liberté pour les ennemis de la « liberté, pas de justice pour les ennemis de la justice, « pas de solidarité pour les ennemis des peuples et des « despotes ! » Nous avons lu souvent, dans les journaux réactionnaires, des lignes semblables à l'adresse des socialistes et des libre-penseurs.

Cet esprit tyrannique, mesquin, constitue pour le socialisme un danger considérable, non seulement parce qu'il révèle chez nos militants le mépris de la justice, mais parce qu'il est de nature à éloigner de notre Parti aucoup d'esprits retenus à la religion par un vague spect traditionnel, mais entraînés par leur sentiment

(1) Numéro du 6 août 1902.

de la justice vers les conceptions socialistes. Il est regrettable que le socialisme qui pourrait, tout en restant fidèle à sa mission propre, porter contre l'Église des coups décisifs, s'attarde à violenter inutilement les consciences.

L'anticléricalisme exagéré n'a pas toujours sévi à ce point dans le Parti socialiste. Le projet Charles Gras, déposé en 1898 sur le bureau de la Chambre, reconnaissait la liberté de toutes les associations, même congréganistes. Le socialisme, à cette époque, était tout aussi sincèrement anticlérical que maintenant, mais la guerre aux curés était reléguée à sa véritable place, c'est-à-dire à la seconde. Carette, en 1892, lorsqu'il institua les cantines scolaires de Roubaix, établit un *repas maigre* pour le vendredi. Si un maire socialiste faisait pareille chose, aujourd'hui, il s'attirerait les foudres de toute la franc-maçonnerie ! Mais Carrette, avec son bon sens d'ouvrier, pensait sans doute que la lutte contre les patrons suffisait à son activité et qu'il ne devait pas s'aliéner, par des vexations inutiles, la sympathie des femmes ouvrières.

Le Parti socialiste a vraiment mieux à faire que d'endosser les actes de la politique anticléricale du ministère. A ceux qui, reprenant le vieux mot d'un des plus décidés adversaires du socialisme, disent : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », il faut que le prolétariat réponde : « Le premier ennemi à abattre, c'est le capitalisme. »

Raoul Briquet.

LE IVe CONGRÈS DES SYNDICATS ALLEMANDS (1)

Le Congrès que les syndicats allemands viennent de tenir à Stuttgart est d'une importance considérable, tant à cause du nombre des délégués et de leurs mandants, que par suite des questions étudiées et des résolutions adoptées. Et il a en outre occasionné une imposante manifestation de la solidarité internationale des travailleurs organisés.

Les fédérations professionnelles (*Zentral-Verbænde*), au nombre de 58, avec un effectif de 681,118 adhérents, étaient représentées par 156 délégués. Parmi ceux-ci, on trouvait 61 membres d'unions locales (*Gewerkschafts kartelle*, « bourses du travail », si l'on veut), puis trois des six membres présents de la *Commission générale* et deux des neuf rapporteurs. En somme, les assistants admis, tant à délibérer qu'à voter, étaient au nombre de 166.

Les « hôtes » étaient de trois catégories. D'abord un représentant de la fédération des portefeuillistes, non admis à prendre part aux travaux parce que les statuts de son organisation ne sont pas rédigés en conformité avec le schéma fixé par la Commission générale; un représentant du *kartell* (de l'union locale) de Leipzig, un du kartell de Münich et un du syndicat des électromonteurs, invités tous trois parce que leurs organisations respectives étaient sur la sellette comme on le verra plus loin.

Il y avait aussi quelques personnalités officielles

---

(1) Voir le compte rendu du IIIe Congrès dans le *Mouvement Socialiste* des 1er et 15 août 1899, et, sur les syndicats allemands, les articles de Max Quarck, 1er août 1899, et Adolf Braun, 1er août 1900.

venues sur invitations adressées aux pouvoirs publics. L'inspection du travail du royaume de Würtemberg était représentée par quatre fonctionnaires, dont une femme; la municipalité de Stuttgart, par son bourgmestre (maire) et un conseiller communal; le ministère Würtembergeois de l'Intérieur, par un de ses chefs de service. Enfin, innovation remarquable, le ministère impérial de l'intérieur avait aussi envoyé un délégué.

Les grandes organisations syndicales de l'étranger avaient délégué treize camarades, savoir : France, Griffuelhes; Grande-Bretagne, Pete Curran et J. O'Grady; Pays-Bas, G. van Erkel; Danemark, J. Jensen; Norvège, A. Pedersen; Suède, H. Lindquist; Autriche, A. Hueber; Bohême, J. Rouschar; Suisse, H. Greulich et A. Calame; Italie, A. Cabrini, et Espagne, A.-G. Quejido. Les organisations de Belgique, de Finlande et de Hongrie n'avaient pu qu'envoyer des adresses de salutations fraternelles.

C'était la première fois que la Fédération des Trade-Unions Britanniques se faisait représenter à un Congrès syndical allemand. Pete Curran a été acclamé lorsqu'il a parlé de la transformation profonde qui s'opère dans le syndicalisme anglais, où l'on tend de plus en plus à utiliser l'action politique de classe.

Les comptes de l'exercice englobant la période du 1er avril 1899 au 31 mars 1902, vérifiés, pour la *Commission générale*, par A. Demuth et Fritz Pæplow, et, pour le conseil syndical, par B. Grosse, ont été présentés au Congrès par le trésorier Albert Röske et approuvés à l'unanimité. En voici l'analyse.

Les recettes se sont élevées à 298,379 marks 02, dont 34,792 m. 90 représentant l'encaisse au 31 mars 1899. Les cotisations trimestrielles des fédérations ont fourni

193,948 m. 07, et les abonnements à l'organe officiel, le *Correspondenzblatt,* 2,341 m. 31. Il a été remboursé à la *Commission générale* 49,260 marks sur les prêts faits par elle à des fédérations. La souscription ouverte en faveur des victimes du grand lock-out danois de 1899 s'est close avec un reliquat de 7,994 m. 57, dont les camarades de Copenhague n'ont plus voulu entendre parler. Le service de librairie a encaissé 5,281 m. 99, dont 2,363 m. 93 produits par la vente du compte rendu du Congrès de Frankfort, 977 m. 79 par celle de la brochure sur le *Droit de Coalition*, 886 m. 77 par celle du *Manuel du Droit d'Association*, 738 m. 04 par celle de la brochure sur les *Assurances Ouvrières.*

Les dépenses se sont élevées à 240,350 marks 60. Il restait donc, au 31 mars 1902, une encaisse de 58,028 m. 42. La propagande a coûté 146,252 m. 32. On a dépensé 6,171 m. 68 pour l'élection des représentants ouvriers au conseil impérial des assurances, 19,960 m. pour les appointements des employés de la *Commission générale,* 5,106 m. 05 pour envois de délégations, 2,793 m. 38 pour l'organisation du Congrès de Frankfort, 33,168 m. 20 pour l'impression du *Correspondenz blatt.* On a prêté 44,000 m. à des fédérations et remboursé 15,220 m. sur les avances faites par l'imprimerie de Auer.

La *Commission générale* est parfois exposée à n'être jamais désintéressée des prêts qu'elle fait à des fédérations. C'est ainsi que la fédération des flotteurs de bois et celle des orfèvres se sont dissoutes au moment où elles lui devaient encore respectivement 1,000 et 3,000 marks.

D'ailleurs, même pour des fédérations vivaces, il y a ieu souvent de se montrer indulgent. Le Congrès a dû asser l'éponge sur des prêts de 3,000 et 5,000 marks

consentis aux fédérations du cuir et de la pierre. Ces organisations sont très pauvres encore. De même, il a fallu renoncer à 1,571 marks de cotisations que les fédérations des coiffeurs, des serruriers, des cordonniers et des tapissiers devaient depuis 1896. Et tout bien considéré, n'est-il pas déjà satisfaisant que, dans une organisation ouvrière de près de 700,000 membres, l'arriéré de cotisations n'atteigne pas, en six années, deux mille francs!

L'ordre du jour du Congrès de Stuttgard était le plus chargé et le plus varié qui eût jamais encore été fixé à une Assemblée corporative allemande. Pour l'épuiser en une semaine, il fallut, durant les deux derniers jours, tenir trois séances quotidiennes, dont celle du soir ne se terminait qu'à minuit.

Il nous est absolument impossible, on le comprendra, de fournir ici même une analyse des débats, séance par séance et question par question. Nous ne savons si, pour un résumé de ce genre, il suffirait d'un fascicule entier de cette revue. Nous nous bornerons donc à peu près exclusivement à citer les résolutions adoptées.

Disons tout d'abord que toutes les séances furent présidées, comme d'ordinaire, par Bœmelburg, et que la *Commission générale*, telle qu'elle fut renouvelée là, se compose désormais des camarades : Cohen, Dœblin, Knoll, Kube, Legien, Sabath, Sassenbach, Robert Schmidt et Silberschmidt. On voit que les membres sont au nombre de neuf, au lieu de sept comme précédemment. Ce n'est pas, tant s'en faut, la seule modification que le Congrès ait apportée au grand organisme corporatif. Il y avait une quantité de propositions tendant à la refonte complète des statuts adoptés à Frankfort. On les renvoya toutes à une Commission spéciale, dont le rapporteur fut le camarade Bringmann, et nous allons résumer les textes définitifs votés à ce propos.

Les Congrès réglementaires des Syndicats allemands ont lieu au moins tous les trois ans. La *Commission générale* doit convoquer un Congrès extraordinaire dès qu'elle en est requise par la moitié des organisations adhérentes.

Peuvent participer à un Congrès : 1° Les Fédérations professionnelles nationales, à condition qu'elles aient participé au Congrès précédent, ou qu'elles aient adhéré à la *Commission générale* depuis le Congrès précédent; 2° les Syndicats pour la profession desquels il n'existe pas encore de Fédération nationale; 3° les kartells, ou Unions locales, formés par des Syndicats auxquels il est impossible, pour une raison ou une autre, d'adhérer à une Fédération nationale. C'est le Conseil syndical, — on verra plus loin ce qu'est cet organisme, — qui prononce sur l'admission d'un Syndicat isolé ou d'un kartell. Il n'opine naturellement dans le sens de l'admisssion, que s'il est bien établi qu'il n'existe pas encore, parmi les organisations adhérentes à la *Commission générale*, un autre Syndicat isolé, ou une Fédération nationale, de la même profession que le Syndicat postulant, — ou un autre kartell de la même localité que le kartell postulant, — et s'il est prouvé aussi qu'il y a, pour chacun des éléments constitutifs du kartell postulant, réelle impossibilité d'adhérer à une Fédération nationale de la même profession.

Ne peut participer à un Congrès, une organisation qui, sans excuse valable, doit à la *Commission générale*, plus de trois trimestres de la cotisation statutaire.

Chaque organisation a droit, pour le Congrès, à un délégué par trois mille membres ou fraction de trois mille. Elle demeure libre pour le choix du mode d'élection de sa délégation.

Au Congrès, les votes sur les questions importantes

sont émis conformément au nombre de voix représentées. D'ailleurs, ce mode de votation est obligatoire dès que l'emploi en a été demandé. Les autres votes sont émis « par têtes » de congressistes. Jamais l'on ne vote par organisations, considérées comme personnes morales, indépendamment de leur effectif et du nombre de leurs délégués.

Ne sont soumises au Congrès que les propositions communiquées à la *Commission générale* six semaines à l'avance, et publiées par la *Commission générale* quatre semaines à l'avance. Cependant, le Congrès peut délibérer sur une motion introduite à l'improviste par un délégué, à condition que cette motion soit appuyée par plusieurs autres délégués, ou par la direction (le *Vorstand*) de l'organisation à laquelle appartient l'auteur de la proposition nouvelle.

La cotisation dûe par chaque organisation adhérente à la *Commission générale*, est de 4 pfennig par trimestre et par membre. Jusqu'à présent, elle n'était que de 3 pfennig. L'augmentation a été nécessitée par la fondation du Secrétariat Ouvrier Central, dont nous parlerons plus loin.

La *Commission générale* comprend neuf membres, qui sont rééligibles. Elle est renouvelée à chaque Congrès, et responsable devant le Congrès suivant. C'est elle qui convoque et prépare les Congrès. Elle a pour fonctions : de mener la propagande dans les régions, les localités, et les professions, où l'organisation syndicale n'existe pas encore ou est encore insuffisante; de travailler à ce que les Syndicats isolés de la même profession se rattachent à une Fédération nationale, ou en fondent une s'il n'en existe pas encore parmi les organisations adhérentes, et à ce que tous les Syndicats groupés en un kartell se relient à la Fédération natio-

nale de leur profession respective ou en fondent une, naturellement sans se désintéresser de la vitalité du kartell; de recueillir les éléments d'une statistique du mouvement syndical et des grèves et lock-outs, en Allemagne et à l'étranger, de les publier dans l'organe officiel hebdomadaire, le *Correspondenzblatt*, et de les résumer en un manuel à faire paraître tous les ans. Ce manuel, où la *Commission générale* doit insérer aussi un rapport annuel sur son fonctionnement, sa gestion, sa propagande, etc., est une innovation. Jusqu'à présent les rapports étaient publiés dans le *Correspondenzblatt*, et seulement à la veille des Congrès; ils n'étaient donc que triennaux.

La *Commission générale* a également mission de recueillir, pour l'insérer dans le *Correspondenzblatt*, tout ce qui peut être intéressant et utile pour le prolétariat organisé, en fait de statistique, de jurisprudence, d'informations diverses, dans les périodiques officiels de l'Empire, des Etats, des communes, des sociétés savantes, des organisations patronales, dans les rapports de l'inspection du travail, des chambres de commerce, des services d'assurance, des caisses d'assistance aux malades, enfin dans les revues et les quotidiens de l'Allemagne et de l'étranger. Elle peut en outre publier des brochures monographiques. On a vu, par notre extrait du compte des dépenses de l'exercice 1899-1902 qu'elle a déjà profité de cette latitude, et pour le mieux des intérêts de ses commettants.

La *Commission générale* peut, sur l'initiative de son président, convoquer une conférence annuelle de délégués des directions des organisations adhérentes. Mais il est bien entendu que les décisions prises dans une conférence de ce genre n'engagent point le Congrès suivant, lequel demeure souverain.

La *Commission générale* s'efforce de procurer directement aux propagandistes de chaque organisation, ou de leur faire trouver dans les autres organisations, les adresses et références, les tracts et brochures, enfin tous les renseignements et tout le matériel, dont ils peuvent avoir besoin.

A dater du 1er janvier 1903, c'est à Berlin que la *Commission générale* aura son siège. Cette décision a été prise par 104 délégués, représentant 463.109 syndiqués, contre 47, représentant 200.276 syndiqués. Elle est très importante, puisque désormais la *Commission générale* se trouvera en communications directes et constantes avec, d'une part, la direction et la fraction parlementaire du Parti socialiste, et d'autre part, avec tous les services impériaux qui intéressent à des titres divers la classe ouvrière. Indépendamment des résultats moraux de ce rapprochement, il y aura économie d'argent et de temps. D'ailleurs, les pouvoirs publics ayant un peu atténué, en ces dernières années, leur hostilité à l'égard des syndicats socialistes, ceux-ci n'avaient plus de raison pour maintenir leur organe fédéral sur le territoire de la ville de Hambourg. D'autant plus que, étant donnés les progrès de l' « impérialisation » des États fédérés, Hambourg n'est plus guère une ville libre, et s'il se rouvrait une ère de persécution comme au temps de Bismarck, la *Commission générale* ne serait pas plus en sûreté sur les bords de l'Elbe que sur ceux de la Sprée.

Autre motif du transfert, et autre décision considérable du Congrès de Stuttgard : la *Commission générale* est chargée de créer à Berlin un Secrétariat Ouvrier Central, qui sera inauguré le 1er janvier 1903, et aura trois attributions essentielles : servir de lien fédéral entre tous les Secrétariats ouvriers disséminés dans l'Empire; contrôler le fonctionnement et la gestion de

Commission générale; préparer et soutenir les recours portés par des syndiqués devant le Conseil impérial des assurances ouvrières.

Cette création, qui impliquait, comme nous l'avons dit, un exhaussement de cotisation, a été adoptée par 119 délégués représentant 538.993 voix, contre 31 délégués, représentant 119.112 voix. Il a été entendu que, durant les trois années à courir jusqu'au prochain Congrès, le Secrétariat sera doté de 15.000 marks par an. Il est probable que cette première période d'expérimentation démontrera l'insuffisance de la somme.

La *Commission générale* demeure chargée de seconder pécuniairement les Secrétariats ouvriers locaux, là où les organisations ne seraient pas en mesure d'assurer complètement la vitalité de ceux-ci. Mais le Congrès de Stuttgard a recommandé aux syndicats isolés et aux kartells la prudence en matière de fondations de Secrétariats ouvriers. Certains de ceux-ci pèsent lourdement sur le budget de la *Commission générale*, sans rendre de services importants aux organisations qui les ont institués.

Le Congrès a aussi conseillé aux Secrétariats de se conformer, dans leur fonctionnement, aux indications déjà formulées à plusieurs reprises par la *Commission générale*, et à celles que pourra énoncer par la suite le Secrétariat central. Il a laissé à chacun d'eux le soin de décider s'il devait fournir ses services gratuitement ou non, et aux syndiqués seuls ou à tout le monde, mais il a déclaré désirable que tous se rendent utiles à tout le monde et gratuitement.

Une motion soumise au Congrès tendait à ce qu'il fut créé une sorte de bulletin technique, organe officiel des Secrétariats ouvriers, des conseillers prud'hommes ouvriers, et des membres ouvriers des Conseils d'adminis-

tration, des Assurances de l'Empire, des divers États. Cette proposition a été repoussée, le Congrès estimant avec raison que le *Correspondenzblatt* suffit amplement pour la publication de tout ce qui concerne les trois susdites catégories de « fonctionnaires ».

Enfin, le Congrès a énergiquement protesté contre l'hostilité déployée de droite et de gauche par les pouvoirs publics à l'égard des Secrétariats, et contre le régime de surveillance policière auquel sont soumises ces institutions. Des démarches seront faites auprès de la fraction parlementaire du Parti socialiste pour que ces protestations ne demeurent pas vaines.

A propos de fraction parlementaire, le Congrès a chargé la *Commission générale* de publier désormais, dans le *Correspondenzblatt*, les votes des membres de cette fraction sur toute question de législation ouvrière soumise au Reischtag. La *Commission générale* a été aussi invitée à étudier deux propositions apportées au Congrès, et tendant, l'une à fonder une commission de propagande, spéciale pour la région du Bas-Rhin, et l'autre, à organiser des cours réguliers de théorie et pratique du syndicalisme, cours à faire suivre par les militants des fédérations avant de les envoyer en tournées de propagande.

La motion relative au Bas-Rhin est basée sur ce fait, que la partie septentrionale de la Prusse rhénane et l'Ouest de la Westphalie constituent l'une des régions les plus industrialisées de l'Empire, et en même temps l'une de celles où les syndicats Hirsch-Duncker et les syndicats chrétiens sont les plus puissants, comparativement aux syndicats socialistes des mêmes parages.

Les relations officielles avec les organisations corporatives de l'Étranger demeurent attribuées exclusivement à la *Commission générale* qui, à cet égard, relève

tout droit des Congrès, et non du Secrétariat Ouvrier Central, ni du Conseil syndical (*Gewerkschafts ausschuss*.

Celui-ci est composé d'un délégué par organisation adhérente à la *Commission générale*. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de la *Commission générale*, qui doit lui fournir des rapports succincts sur ce qu'elle a fait durant le trimestre écoulé et ce qu'elle compte faire durant le trimestre à venir. Les procès verbaux des séances du Conseil syndical, — y compris les rapports ci-dessus mentionnés, — sont imprimés en nombre voulu pour qu'un exemplaire puisse être envoyé à la direction de chaque organisation adhérente, et un exemplaire gardé par chaque membre du Conseil syndical et de la *Commission générale*, sans compter les archives de celle-ci et de celui-là.

Il y a naturellement incompatibilité entre les fonctions de conseiller et celle de commissaire. Mais les membres de la *Commission générale* ont droit de délibération et de vote aux séances du Conseil syndical.

Les employés de la *Commission Générale* n'ont que voix délibérative aux séances de la Commission du Conseil.

Au début de chaque exercice triennal, c'est-à-dire au lendemain d'un Congrès, il y a réunion plénière des deux corps. C'est là que l'on établit le plan de travail de la Commission, que l'on fixe le nombre, les fonctions et les appointements de ses employés, et que l'on élit son ıreau. Celui-ci comprend un président, un trésorier, secrétaire, et deux reviseurs des comptes.

Ces comptes sont, en outre, une fois par an, soumis contrôle d'un Comité composé du tiers du Conseil ndical. Les membres de celui-ci n'ont que voix conltative aux séances de la *Commission générale*.

suivre.) (Traduit par A. C.) Otto Hirsch.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

Défaites Socialistes

La lutte contre le cléricalisme accapare les énergies socialistes et nos récents échecs à Marseille et à Lille ont à peine été ressentis.

La *Petite République* — après élection faite — a seulement signalé l'influence préfectorale qui a sévi contre Flaissières : il aurait mieux valu la prévenir. Le préfet, M. Lutaud — paraît-il — se faisait l'exécuteur des volontés gouvernementales du ministre défunt Waldeck-Rousseau, à qui l'élection de M. Ripert — obtenue grâce à un savant découpage des circonscriptions électorales et à une bonne pression officielle — n'avait pas suffi. Pour être un « grand homme d'Etat » on n'en est pas moins homme! Nous avons pourtant le droit de nous demander ce que faisait, pendant cette élection, le ministre « à poigne » Combes : sur ses lauriers il s'endormait, sans doute, à la douce musique des acclamations socialistes.

Pour si grande que soit l'influence du préfet Lutaud, nous ne doutons pas cependant que d'autres causes soient intervenues pour faire échec à nos amis. Si Flaissières était membre du P. O. F. nous pourrions croire, comme certains, au lendemain de l'échec de Roubaix, qu'une attitude politique a écarté de lui de pauvres électeurs timorés : il n'en est rien et le maire de Marseille passait pour un homme de tact nullement effrayant. Mais il n'est pas nécessaire d'être effrayant pour effrayer un capitaliste, même marseillais, et nous toucherons aux vraies causes de l'échec des conseillers municipaux sortants, quand nous saurons qu'aux instants graves Flaissières se souvint toujours qu'il était socialiste. Lors des grèves dernières, il sut bravement

accepter les responsabilités qui lui incombaient et faire respecter les droits des ouvriers. Les bourgeois blancs, bleus, rouges, n'entendirent pas comme Flaissières le culte de la justice cher à la *Ligue des Droits de l'homme :* ils voulurent qu'à Marseille comme dans la plupart des villes, liberté du travail signifiât liberté d'exploitation.

Pour combattre les socialistes qui avaient du démissionner, une ligue anticollectiviste — comprenant toutes les nuances de la politique conservatrice *jusques et y compris les radicaux* — fut donc fondée, qui mit à sa tête un M. Chanot. On reprocha naturellement aux conseillers socialistes — 1° d'avoir sacrifié au népotisme; 2° d'avoir dilapidé les fonds de la ville. — Le premier reproche, devrait n'être jamais formulé par des candidats bourgeois. On sait en effet avec qu'elle impudeur ces gens-là usent de leur influence pour caser leur progéniture et leurs protégés. D'ailleurs si un maire socialiste n'exclut pas des fonctions municipales un camarade bon travailleur, qui n'a eu que le tort d'adhérer à notre parti, nous ne pouvons que l'en féliciter. Il n'est pas plus sérieux d'accuser Flaissières d'avoir été mauvais administrateur. — On s'en serait dans ce cas aperçu bien tard, puisque plusieurs fois déjà le suffrage universel lui avait accordé sa confiance. Il faut donc avouer tout simplement qu'après la construction du plus bel et du moins coûteux édifice, il se trouve toujours un architecte qui déclare qu'il aurait travaillé mieux et à meilleur marché. Laissons aux nationalistes le soin de tromper le peuple en lui promettant les économies qu'ils savent ne pas pouvoir réaliser et sachons qu'une grande ville a un budget qui ne peut pas facilement être réduit sans dommages. Il est vrai que Flaissières est qualifié « meneur » de grèves ! Un lecteur de l'*Intransigeant* peut seul croire qu'un maire socialiste ait intérêt à se créer les pires ennuis.

Après ces quelques observations, l'échec de Marseille doit signaler la difficulté pour notre parti, aujourd'hui encore, de garder une mairie. Trop souvent le maire bon admi-

nistrateur ne trouve pas autour de lui tous les éléments dont il aurait besoin, et la tâche pour une municipalité socialiste est plus délicate que pour une municipalité bourgeoise. Les socialistes belges, dont la puissance politique est déjà grande, ont compris qu'il fallait créer les cadres d'une bonne administration municipale, et ils s'occupent d'éduquer ceux qu'ils destinent à leurs mairies.

Les radicaux qui ont fait échouer, à Marseille, le socialiste indépendant Flaissières, ont eu la gloire de faire battre, à Lille, le « guesdiste » Ghesquière. Ils triomphent au Midi et au Nord (1).

Au premier tour de scrutin, Ghesquière recueillait 5,125 voix contre 5,842 au réactionnaire Bonte et 1,168 au radical Werquin. Le succès de notre parti était assuré au second tour si les radicaux avaient bien voulu se souvenir de la « Défense républicaine ». Malheureusement pour nous, trop souvent ils ne l'invoquent que lorsque le socialiste a été moins favorisé qu'eux au premier tour. L'amnésie des radicaux lillois amena l'élection de Bonte qui obtint 6,413 voix contre 5,819 à Ghesquière. Le résultat était d'ailleurs prévu.

L'*Écho du Nord*, journal méliniste, rappelait, quelques jours avant le vote, le marché qui avait été conclu entre ses fidèles et les représentants du radicalisme. Aux élections cantonales, les cléricaux avaient travaillé en faveur des candidats radicaux. Alors, donnant donnant :

« Républicains radicaux, comme nous, vous avez toujours été adversaires irréconciliables des doctrines collectivistes révolutionnaires.

« Pour éloigner ce danger, tous nos amis ont voté pour MM. Werquin et Tribourdaux (radicaux) aux dernières élections cantonales.

« L'union de tous les braves gens contre les révolution-

(1) Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'aux élections législatives, Ghesquière, bien qu'ayant plus de voix que Werquin, avait proposé de se désister pour lui afin d'assurer le vote des radicaux pour Delory. La section lilloise du P. O. F. avait refusé.

naires et les violents qui s'est affirmée il y a un an, il faut la refaire aujourd'hui même dans l'intérêt de la République.

« Radicaux, vous voterez tous pour Auguste Bonte. »

Encore une fois, il est prouvé que tandis que les socialistes — sauf d'infiniment rares exceptions — savent, au second tour, se rallier au candidat qui donne quelques garanties démocratiques, les radicaux, au contraire, très peu souvent se décident à voter pour un socialiste. Les manifestes de la rue Tiquetonne n'y font rien ; le bourgeois radical a beau haïr « les suppôts du cléricalisme », il vote pour eux tout de même. — *La lutte de classe domine les luttes politiques.*

Emile BURÉ.

N.-B. — Nous enregistrons que la forte fédération de l'Isère, adhérente au P. O. F., est actuellement divisée : d'un côté, Zévaès et ses amis; de l'autre, les principaux membres du Comité fédéral et parmi eux Dognin, Mistral, le Dr Greffier. — Ces derniers reprochent à Zévaès de s'être emparé du *Droit du Peuple*, primitivement l'organe de la Fédération. Ils désavouent le groupe ouvert récemment fondé à Grenoble et que Zévaès a fait adhérer *directement* au P. O. F. — Zévaès répond qu'il veut un parti de libre discussion et surtout il prétend rallier à la Fédération autonome, en formation, les groupes de Vienne. Cette Fédération adopterait la tactique de la Fédération des Bouches-du-Rhône et n'adhérerait à aucune organisation.

Deux Congrès — l'un réuni par le Comité fédéral, sous la présidence de Lafargue, et l'autre par Zévaès et ses amis, semblent n'avoir fait qu'accentuer la division. Sans avoir à nous prononcer sur les faits, nous regretterons de trouver les uns contre les autres des camarades qui, par leur union, avaient su fonder l'une des plus belles Fédérations de France.

E. B.

ITALIE

Vers la Législation sociale

Enfin nous avons en Italie une ébauche de législation ouvrière. Chez nous, comme en Angleterre, — ainsi que l'a démontré un volume fort bien documenté paru cette année, *Labour legislation, Labour mouvements, Labour leaders,* de G. Howells, le doyen du trade-unionisme, — cette ébauche de législation est un premier et mince résultat de l'effort du prolétariat des usines et des champs. Rien n'a été octroyé bénévolement : ce qui est acquis, nous l'avons arraché aux classes possédantes. Et nous le devons aux conditions spéciales qui s'imposent à notre Parlement, au gouvernement et au pays — où les germes nouveaux en voie de développement ont à lutter contre les forces encore vives du passé. On peut dire de la législation sociale ce que Turati a dit de la politique gouvernementale : elle fait « l'école buissonnière ».

A la Chambre des députés, les deux forces — conservatrice réactionnaire et conservatrice libérale — se heurtent, et l'extrême-gauche peut parfois, grâce à son élan et par son propre poids, donner la majorité à la gauche. Dans le pays, à peu près partout, l'organisation prolétarienne profite de la liberté partielle qui existe actuellement pour se développer et les grèves ne trouvent pas devant elles les obstacles de jadis. Néanmoins, les vieux cadres réactionnaires — les maires, les députés, les préfets — interviennent encore assez souvent au profit de la réaction. Malgré cela l'esprit démocratique s'éveille et les élections municipales dont je parlerai prochainement, le prouvent bien.

L'an dernier, et durant les premiers mois de 1902, l'agitation prolétarienne a été conduite assez vigoureusement pour l'obtention d'une loi protectrice du travail des femmes et des enfants, l'extension de la loi sur les accidents de travail, l'organisation des prud'hommes agricoles et le

repos hebdomadaire. Les deux premières lois ont été votées ; mais elles sont évidemment incomplètes.

La discussion de la loi sur *la protection du travail des femmes et des enfants* porta sur trois projets — celui du gouvernement, des socialistes et de la Commission parlementaire. Ce dernier, qui est un moyen terme entre les deux autres, a été adopté avec quelques modifications. Aujourd'hui, sur propositions des socialistes, dans les établissements industriels, les ateliers et les industries du bâtiment, on ne peut employer les enfants âgés de moins de douze ans — avant la présente loi, on les admettait à neuf ans. — Dans les travaux souterrains on ne peut employer que les enfants âgés de treize ans et on exige pour les travaux dangereux et antihygiéniques, l'âge de quinze ans. Il est interdit d'employer des femmes, quel que soit leur âge, dans les travaux nocturnes et souterrains et les mineures dans les travaux dangereux et antihygiéniques. — Les accouchées ne doivent reprendre leur travail que un mois après l'accouchement. — Les socialistes jugeaient insuffisant ce temps de repos et ils le voulaient fixer à six semaines au lieu d'un mois. Le ministre qui est un médecin distingué n'accepta pas cette proposition et, patriote décidé, il sacrifia les intérêts de la race aux intérêts patronaux. Pourtant il s'engagea à poursuivre la création d'une caisse de maternité qui pourvoirait à l'assistance des femmes avant et après l'accouchement. — Tout établissement industriel devra, en attendant — s'il compte au moins cinquante ouvrières — avoir une crèche où les nourrissons pourront être allaités ; dans les autres établissements, les femmes auront la iberté de sortir pour porter à leurs enfants la nourriture.

La journée de travail est fixée à huit heures pour les enfants de dix à douze ans, à onze heures pour ceux de douze à quinze ans. Les femmes ne doivent pas travailler plus e 12 heures. Le travail dans les rizières est considéré par loi comme antihygiénique. Une journée de repos heb-

domadaire est accordée aux femmes et aux enfants âgés de moins de quinze ans.

Les socialistes avaient proposé d'adjoindre aux écoles primaires des écoles professionnelles complémentaires. Le gouvernement a repoussé cette proposition. L'agitation va donc continuer pour l'obtention des caisses de maternité et des écoles professionnelles. Pendant ce temps, à Milan, la section des instituteurs à la Chambre du Travail va expérimenter une école professionnelle sur le modèle de celles proposées par les socialistes.

La loi sur les accidents, insuffisante jusqu'ici, a été étendue à plusieurs catégories nouvelles de travailleurs : gaziers, téléphonistes, déchargeurs, pêcheurs, ouvriers affectés aux machines agricoles, etc... On a aussi augmenté cinq à six fois la quote part qui doit être payée aux ouvriers infortunés. Parmi les socialistes qui ont le mieux contribué à l'élaboration de cette loi et qui sont intervenus avec le plus d'éclat dans la discussion sont : Anna Kulichoff et les députés Turati, Cabrini, Chiesa. Le Dr Badoni profita de cette loi pour nous donner une relation sur la *pellagre* en fournissant les moyens de prévenir et de guérir cette maladie. La pellagre est un fléau qui fait encore une moyenne de 110 victimes par million d'habitants chaque année et cette moyenne ne diminue pas. La maladie se propage moins dans les plaines, c'est vrai, mais dans les pays de montagnes, où la misère est horrible, elle fait plus de victimes. La nouvelle loi défend la vente du maïs qui n'est pas mûr ou qui est pourri, elle prévoit l'établissement de locaux pour l'essication du maïs et la distribution gratuite du sel aux familles atteintes de la pellagre. Une loi ordonne la distribution du sulfate de quinine à bas prix aux établissements de charité pour combattre la *malaria*.

Un *office du travail* a été créé sur le modèle du vôtre. La Chambre des Députés, sur la proposition des socialistes, avait accepté que les représentants ouvriers au Conseil du

Travail fussent élus directement par les organisations ouvrières des Chambres du Travail, des Fédérations de paysans et des travailleurs de la mer. Le Sénat sous le prétexte que ces organisations n'avaient pas d'existence légale, a donné au gouvernement le droit de nommer ces délégués, annulant par là, le vote de la Chambre.

Bien que l'activité législative ait été fiévreuse cette année — on a adopté en moyenne trois projets de loi par jour — la discussion de certaines lois utiles pourtant au prolétariat n'a pu être abordée. Sous la pression du dehors, le ministre de l'agriculture a déposé un projet de loi pour l'institution de *chambres d'arbitrage agricoles* facultatives, dont le président est nommé par le pouvoir exécutif, et qui n'ont pas à se prononcer sur les conflits collectifs. Elles doivent décider entre propriétaires et tenanciers d'un côté, et entre ces deux derniers et les travailleurs de la terre de l'autre. On propose donc trois listes électorales — les propriétaires — les tenanciers (métayers, fermiers, etc.) et les travailleurs.

Le député radical Alessio a demandé que les organisations qui ont une existence légale puissent élire les tribunaux d'arbitrage et en outre il voudrait que l'arbitrage soit obligatoire. La commission de conciliation et le tribunal d'arbitrage (c'est-à-dire le collège des prud'hommes) seraient nommés seulement par les associations constituées. Les arrêts de ces tribunaux (surtout pour les contrats collectifs) seront rendus obligatoires et un cautionnement sera déposé par les associations qui ne pourra pas dépasser le tiers des sommes qu'elles ont encaissé.

.e projet en lui-même n'est pas mauvais : mais il est ;maturé pour des organisations encore en formation. Fédération des Travailleurs de la terre, qui compte ourd'hui 1,050 ligues et 210,000 membres, a repoussé la onnaissance juridique des organisations comme daneuse pour la liberté du mouvement prolétarien. C'est les organisations, sans cesse combattues par les pro-

priétaires, n'ayant d'autre part aucune confiance dans une Chambre qui est encore celle de M. Pelloux, craignent pour leur existence même.

La question des *habitations ouvrières* qui préoccupe tous les philanthropes a été abordée en Italie. Le député Luzzatti a déposé une demande d'exemption d'impôts pour les coopératives, les sociétés et les municipalités qui bâtiraient des habitations ouvrières.

Enfin les députés socialistes Cabrini, Chiesa et Nofri ont déposé un projet de loi qui doit assurer un repos hebdomadaire aux paysans, aux ouvriers et aux employés.

Tous ces projets sont renvoyés à novembre, avec la question du divorce.

Alessandro Schiavi.

Rome, 25 juillet 1902.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Congrès Ouvriers

I. Congrès des Bucherons. — Un congrès très important des bûcherons s'est tenu à Bourges le 29 juin dernier.

A la suite des grèves de 1891 et 1892, les ouvriers bûcherons du Cher s'étaient constitués en syndicat. Le 7 février 1892, dans une réunion des délégués du syndicat, le citoyen Baudin, député du Cher, exposait tout un plan d'organisation syndicale et invitait les ouvriers syndiqués à s'unir en une Fédération rayonnant sur tout le département. Cette idée avait été adoptée et le 17 mars, à Meillan, un congrès composé de 250 délégués, représentant 38 communes, décidait la constitution *de la chambre syndicale des ouvriers bûcherons et travaux similaires du département du Cher.*

Le 5 juin, un deuxième congrès était tenu, 50 délégués représentant 60 communes, y assistaient et annonçaient le chiffre de 6000 syndiqués (1).

Malheureusement, à la suite des grèves de 1893, des poursuites intentées contre les secrétaires et les meilleurs militants des syndicats, à la suite aussi de divisions politiques, la Fédération vit son influence diminuer sans être complètement dissoute; elle n'était formée le 31 décembre 1897 que de trois syndicats, sur onze existant encore dans le département du Cher. Au commencement de 1902, certains militants pensèrent que le moment était venu de reprendre l'idée ancienne et de créer, non plus une Fédération départementale, mais une Fédération nationale. Une

---

(1) *Les Associations professionnelles ouvrières*, Tome I, pages 296 et suivantes.

circulaire fut adressée à cet effet à tous les syndicats de bûcherons. La plupart ayant répondu favorablement, la Commission qui avait été instituée décidait la réunion du Congrès au 29 mai et établissait l'ordre du jour suivant :

« Approbation des statuts de la Fédération;
« Choix du siège social;
« Nomination du Conseil fédéral;
« Adhésion à la Confédération générale du Travail;
« Des salaires et de la tactique à employer par les organisations pour la marche du travail dans les bois. »

Six mille bûcherons s'étaient faits représenter à ce Congrès, présidé par le citoyen Duloire, du Syndicat des bûcherons de Cuffy (Cher), assisté des délégués des Syndicats du Poigounet (Indre) et de Saint-Fargeau (Yonne).

Le citoyen Hervier rappelle les luttes soutenues par les bûcherons et expose quelques-unes des revendications à réclamer :

« Faire appliquer intégralement les décrets du 10 août « 1899 sur les conditions du travail, demander leur application dans toutes les administrations de bois de l'État « et en demander énergiquement la transformation par « une loi applicable également aux départements et aux « communes, telle sera une des premières questions qui « devra être étudiée par la Fédération.

« Les législateurs vous ont oublié dans la fabrication « des lois ouvrières. Ils n'ont point pensé à vous mentionner dans la loi sur les retraites ouvrières, et la loi « de 1898 ne vous est pas applicable. Ce sera à vous, « Syndicats bûcherons, réunis dans votre Fédération, à « réclamer énergiquement le bénéfice de ces lois ».

Après ce discours et l'exposé de la tactique employée par les Syndicats du Cher, qui traitent eux-mêmes avec les marchands de bois et répartissent ensuite le travail entre les syndiqués, tactique qui a donné d'excellents résultats, on discute les statuts de la Fédération qui est définitivement constituée et son siège est fixé à la Guerche (Cher).

Comme le remarque notre camarade Grifuelhes (1), le

(1) *Voix du Peuple*, nos des 15, 22 juin 1902.

Congrès du 29 juin marque une étape importante dans l'organisation ouvrière. Nos camarades bûcherons vivent de la vie des champs. Employés pendant l'hiver aux bois, ils reviennent aux travaux agricoles pendant les huit autres mois de l'année. Ils connaissent donc mieux que personne les souffrances des ouvriers des campagnes. Par là des éléments de propagande pour des milieux véritablement agricoles pourront être rassemblés.

II. — Congrès des Ouvriers textiles. — Dans quelques jours doit se tenir à Amiens le deuxième Congrès de la Fédération nationale du textile. Il s'agira d'établir dans ce Congrès les bases définitives de cette Fédération et de créer ainsi une action générale et un groupement compact, qui permettra de mettre fin aux abus dont souffrent nos camarades de l'industrie textile. De cette manière, il sera tenu enfin compte de leurs légitimes revendications.

III. Fédération des Travailleurs de l'Hérault. — Les tentatives faites pour éveiller l'esprit syndical chez les travailleurs de la terre, commencent à donner quelques résultats. Un Congrès préparatoire, en vue de la création d'une Fédération d'ouvriers agricoles, a été tenu à Béziers le dimanche 29 juin, et une commission a été chargée d'élaborer un projet de statuts.

Avant de se séparer, le Congrès a adopté l'ordre du jour suivant :

« Les Syndicats d'ouvriers cultivateurs de l'arrondisse-
« ment de Béziers, réunis à Béziers le dimanche 29 juin,
« pour la formation d'une Fédération de travailleurs de la
« terre, protestent contre les gouvernements et les légis-
« lateurs qui ont décidé, contre tout principe humanitaire,
« que les lois dites ouvrières ne soient pas appliquées à
« notre corporation, et ils reconnaissent qu'elle ne doit
« compter que sur elle-même pour avoir le bien-être dû
« aux travailleurs. »

IV. Congrès des ouvriers du tabac. — Dans ce Congrès, qui a eu lieu au commencement de juillet, on a discuté la question des retraites ouvrières. Dans la corporation, tous les délégués se sont prononcés pour que la limite d'âge soit abaissée à soixante ans au lieu de soixante-cinq. Un certain nombre même ont demandé que la pension soit facultative à partir de cinquante ans, pour ceux des ouvriers et ouvrières que leur état de santé obligerait à quitter les manufactures.

Le Congrès s'est ensuite prononcé pour l'application de la journée de travail de huit heures et émis un vœu demandant : 1° que les soins médicaux et pharmaceutiques soient donnés gratuitement aux ouvriers; 2° que des femmes médecins soient adjointes aux médecins hommes.

V. Les ouvriers des arsenaux. — A la même date, se tenait le Congrès des ouvriers des Arsenaux. Deux vœux intéressants ont été adoptés par ce Congrès.

En ce qui concerne les périodes des vingt-huit et treize jours, le Congrès demandait qu'au cas où un ouvrier serait classé comme indisponible, ces périodes lui soient comptées comme étant effectuées.

Enfin, le Congrès réclamait l'application de la loi du 12 juin 1898, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

VI. Les employés d'octroi ont tenu leur deuxième Congrès à Bourges, le 15 juin. Soixante villes à octroi étaient représentées.

Les principales questions traitées ont été :

1° Retraites proportionnelles en cas de suppression d'emplois ;

2° Création obligatoire de caisses de retraites ;

3° Remboursement des avances faites aux veuves des décédés avant d'avoir droit à la pension ;

4° Réduction de la durée du service journalier.

VII. Une fédération des syndicats ouvriers des Vosges vient de se créer. Elle a tenu son premier Congrès le

22 juin, à Épinal. Il a décidé d'adopter le principe de la journée de huit heures et émis le vœu qu'un minimum de salaire soit fixé par la loi.

Il a de même adopté le vœu qu'un décret interdise aux maires et aux commissaires de légaliser aucun congé d'ouvriers, autrement que sur une feuille volante ne portant qu'un seul congé, ceci pour rester dans les termes de la loi du 2 juillet 1890 qui a supprimé les livrets d'ouvriers.

Le Congrès réclame aussi l'interdiction et la suppression des économats patronaux.

A propos des amendes, la motion suivante fut adoptée :

« Considérant que les amendes sont toujours abusives, « surtout lorsqu'elles ont pour effet de retenir, pour une « faute, plusieurs journées du salaire des ouvriers, le Con- « grès exprime le vœu que cette question soit étudiée « d'une façon plus équitable par les syndicats patronaux « et ouvriers et qu'une solution plus juste intervienne. »

VIII. Congrès régional du Nord. — Un Congrès doit avoir lieu en ce moment, à Roubaix, pour décider la formation d'une Fédération régionale des Syndicats du Nord. Ont adhéré à ce Congrès : les Syndicats des Mineurs d'Anzin, des Apprêteurs-teinturiers de Roubaix, Métallurgistes de Vieux-Condé, Emballeurs de Condé, Emballeurs de Roubaix, Verriers à vitres de Fresnes, Ferblantiers-zingueurs de Roubaix et l'importante Fédération des Verriers à bouteilles du Nord.

« Dans le département du Nord, foyer essentiellement « ouvrier, dit dans son appel le citoyen Delzart, secrétaire « du Comité d'organisation, une faiblesse existe dans nos « moyens de lutte syndicale, c'est l'isolement dans lequel « nous vivons les uns les autres. Nous ne nous connaissons « pas. Telle tactique employée est ignorée par des grou- « pements à qui elle pourrait être appropriée utilement.

« Nous ne devons pas faire de distinction de corpora- « tions. Sauf pour nos questions purement profession- « nelles, nous ne devons former qu'un bloc.

« Compléter l'action forcément exclusiviste et particula- « riste de nos Syndicats, par l'action intensifiée et géné- « ralisée de l'organisation fédérale.

« Combiner notre action, coordonner nos efforts de

« façon à en recueillir le maximum d'effet, de puissance et « de profit. — Tel doit être notre mot d'ordre et notre cri « de ralliement » (1).

IX. Congrès des ouvriers des ports. — Le 24 mai 1902 avait lieu à Marseille le deuxième congrès des ouvriers des Ports. Trente-deux organisations étaient représentées. Un des premiers résultats de ce Congrès a été de préconiser l'union de tous les travailleurs dans un même groupement afin d'éviter l'émiettement et l'éparpillement des forces ouvrières. C'est donc toujours la tendance vers la formation d'organismes centraux et unitaires qui se manifeste une fois de plus dans la classe ouvrière.

Le Congrès a décidé son adhésion à la Confédération générale du Travail et préconisé la tactique de la grève générale pour faire aboutir les revendications des ouvriers des ports.

X. Congrès des Bourses du Travail. — On se rappelle qu'au Congrès de Nice il avait été décidé que le prochain Congrès des Bourses du Travail se tiendrait à Alger du 15 au 19 septembre 1902. La Commission d'organisation adresse à cet effet un appel où elle invite toutes les Bourses à envoyer un grand nombre de délégués afin d'apporter « au Prolétariat naissant de l'Afrique française « l'accolade des vieux lutteurs de l'ancienne France » et de se rendre compte sur place des richesses du pays, des conditions économiques de la colonie.

« Sans qu'il soit nécessaire de vous indiquer les grandes « lignes de l'ordre du jour, ajoute-t-elle, vous savez d'ores « et déjà que nous aurons à discuter l'*unité* avec toutes ses « conséquences, c'est là la question importante primor- « diale même du Congrès.

« Les autres questions à discuter seront nombreuses, « aussi nombreuses que les plaies qui font gémir le Pro- « létariat mondial. Nous chercherons ensemble à cica- « triser les blessures ou bien à apaiser la douleur.

« Pour cela nous comptons sur un délégué au moins de « chacune des Bourses fédérées.

---

(1) *Voix du Peuple*, nos 6 et 13 juillet 1902.

« Vive l'émancipation des travaillleurs par les travailleurs « eux-mêmes.

« Pour la Fédération des Bourses du Travail, le Secré- « taire fédéral, signé : Georges Yvetot ;

« Pour la Bourse du Travail d'Alger : Jérôme Girardin, « Simounet, Rigal, Ballester, Soulery, Niel, Meton-Cres- « cent. »

XI. Congrès corporatif de Montpellier. — La Commission d'organisation du Congrès de la Confédération générale du Travail adresse aux organisations ouvrières un appel dont nous reproduisons les passages essentiels :

« *Travailleurs organisés,*

« C'est de vous et *de vous seuls* que dépend le suprême « salut. Ils l'ont bien compris les bourgeois qui, apeurés « par l'approche de l'heure fatale, se sont réfugiés dans la « plus hypocrite des tactiques prétendant en vain d'em- « poisonner par le virus jaune nos organisations ouvrières « toujours plus unies sur le terrain de la lutte économique.

« Ils l'ont bien compris les maîtres du jour qui, pour « enrayer la marche désormais progressive du syndica- « lisme vers la Grève générale, ont essayé de nous acca- « bler d'une quantité de projets de lois, plus ou moins de « *protection ouvrière* mais surtout de *défense capitaliste.*

« L'heure n'est ni aux phrases ni aux discours. Elle est « à l'organisation.

« Vous viendrez à Montpellier pour compléter cette « unité ouvrière indispensable pour abattre l'unité patro- « nale, en entraînant à votre suite vers cette immense et « puissante Confédération de Travailleurs les traînards et « les indécis.

« Vous aurez aussi à étudier les meilleurs moyens de « production, de consommation et d'échange dans la future « société que pourra nous amener la Grève générale ; la « manière d'organiser une propagande efficace dans le prolétariat agricole.

« A l'œuvre donc et que vos efforts viennent seconder notre action pour faire du Congrès de Montpellier la plus imposante preuve de notre conscience éclairée et le nos viriles volontés.

« *Le Secrétaire de la Commission d'organisation,*

« Niel.

Pour le Comité confédéral :

« *Le Secrétaire,*

« Griffuelhes. »

Les principales questions à l'ordre du jour sont : le label; l'unité ouvrière; les lois ouvrières; de l'expropriation pure et simple ou du rachat des Compagnies de chemins de fer; le machinisme et ses conséquences; le prolétariat agricole; enquête sur la grève générale.

Le *Mouvement Socialiste* publiera un compte rendu complet du Congrès de Montpellier.

Jules Uhry.

ALLEMAGNE

Les Syndicats allemands en 1901.

Le récent congrès tenu par les syndicats allemands à Stuttgart a montré la force croissante du mouvement ouvrier en Allemagne. Il est utile à ce propos, de signaler les résultats de la statistique syndicale publiée cette année, par la *Commission générale* des syndicats allemands.

C'est avec un intérêt tout particulier que cette statistique était, cette année, attendue. Les organisations ouvrières avaient eu à subir, au cours de l'exercice précédent, une rude épreuve. A une période de remarquable essor économique, avait soudain succédé une crise, où avaient sombré beaucoup d'entreprises capitalistes, et dont la répercussion sur le mouvement général de l'industrie, avait eu fatalement des conséquences désastreuses pour le prolétariat. Des milliers de travailleurs s'étaient vus privés de leur emploi, réduits à la famine, et les autres n'avaient pu échapper au chômage qu'en acceptant une diminution de leur salaire.

Durant l'ère de prospérité qui avait pris fin avec l'année 1900, les Syndicats s'étaient rapidement accrus, et en puissance respective, et en nombre. On se demandait s'ils avaient, eux aussi, cédé à la dépression de 1901, ou s'ils avaient au contraire pu maintenir leurs positions au milieu de la débâcle, — si, en d'autres termes, ils avaient eu à souffrir par suite de l'extension du chômage et de l'avilissement des salaires.

A notre grande satisfaction, nous pouvons constater à présent que la situation est meilleure que l'on était porté à le supposer. La *Commission générale* vient de publier la statistique des effectifs et des budgets des organisations à elle adhérentes, et il en résulte que celles-ci, en 1901, n'ont point déchu de ce qu'elles étaient l'année précédente. C'était tout ce que l'on pouvait souhaiter, car la crise était trop grave pour que l'ensemble de nos Syndicats en sortit absolument intact.

Sur les 57 Fédérations professionnelles qui se rattachent à la Commission générale, 19 seulement ont eu à enregistrer une diminution de leur effectif, tandis que les 38 autres ont vu augmenter le nombre de leurs membres. Il est vrai que cet accroissement n'a pas suffi à compenser nos pertes. Mais le total de celles-ci est de 2,917, et l'on conviendra que, sur un un ensemble de 680,427 adhérents, c'est là une proportion infime.

Le tableau suivant montre le mouvement de nos effectifs au cours des onze dernière années.

Années	Nombre des organisations centrales	Nombre des adhérents des organisations centrales	Dont, en adhérents féminins	Nombre des adhérents des Unions locales	Total	Pertes des Syndicats de Mineurs
1891	62	277.659	»	10.000	287.659	13.000
1892	56	237.094	4.355	7.640	244.734	29.700
1893	51	223.530	5.384	6.280	229.810	26.526
1894	54	246.494	5.251	5.550	252.044	194
1895	53	259.175	6.697	10.781	269.956	11.801
1896	51	329.230	15.265	5.858	335.088	»
1897	56	412.359	14.644	6.803	419.162	»
1898	57	493.742	13.481	17.500	511.242	»
1899	55	580.473	19.280	15.946	596.419	»
1900	58	680.427	22.844	9.860	690.287	»
1901	57	677.510	23.699	9.360	686.870	»

Les quelques renseignements que l'on possède sur les Syndicats non socialistes, permettent d'affirmer que ceux-ci également ont conservé leurs effectifs en dépit de la crise.

Les Syndicats Hirsch-Duncker se connaissaient 96,765 adhérents en 1901, ce qui faisait 5,104 de plus qu'en 1900.

Les Syndicats chrétiens n'ont pas encore publié leur statistique pour 1901. L'année d'avant, leurs membres étaient au nombre de 159,770.

Enfin, on évalue à 49,651 le nombre des membres des Syndicats que l'on a qualifié d'indépendants parce qu'ils n'ont adopté les tendances d'aucune des trois grandes organisations ci-dessus mentionnés. De sorte que l'on peut estimer à 993,056 le nombre approximatif des ouvriers syndiqués en Allemagne au 31 décembre 1901.

L'effectif des Syndicats « libres, » c'est-à-dire socialistes, se répartit comme suit entre les diverses organisations centrales (ou Fédérations professionnelles):

Métallurgistes : 102.905 — Maçons : 80.869 — Travailleurs des industries du bois : 70.251 — Mineurs : 38.042 — Ouvriers de fabrique : 31.857 — Typographes : 30.974. — Travailleurs des industries textiles : 28.836 — Charpentiers : 24.151 — Cordonniers : 19.585 — Travailleurs du trafic, des transports et des communications : 18.274 — Travailleurs des tabacs : 17.737 — Travailleurs de la terre : 17.500 — Tailleurs : 16.769 — Travailleurs des ports : 13.719 — Brasseurs : 12.121 — Peintres : 11.894 — Relieurs : 9.971 — Tailleurs de pierre : 9.000 — Porcelainiers : 8.702 — Potiers : 7.584 — Verriers : 7.531 — Dessinateurs et imprimeurs lithographes : 6.530 — Maréchaux-ferrants : 6.392 — Tonneliers 6.238 — Mécaniciens et chauffeurs : 6.000 — Travailleurs municipaux : 5.176 — Tanneurs : 4.830 — Boulangers : 4.651 — Paveurs : 4.644 — Sculpteurs : 4.412 — Tapissiers : 4.411 — Selliers : 4.241 — Gantiers : 3.170 — Travailleurs du carénage : 3.668 — Chaudronniers : 3.525 — Marins : 2.996 — Couvreurs : 2.961 — Chapeliers : 2.810 — Vitriers : 2.595 — Charpentiers en navires : 2.033 — Garçons d'hôtel : 1.950 — Stucateurs : 1.933 — Ouvriers minotiers : 1.838 — Auxiliaires d'imprimerie : 1.815 — Doreurs : 1.501 — Bouchers : 1.464 — Graveurs sur métal : 1.380 — Trieurs de cigares : 1.054 — Employés de maga-

sins : 900 — Fourreurs : 850 — Confiseurs : 814 — Garde-magasins : 625 — Coiffeurs : 515 — Graveurs sur bois : 355 — Jardiniers : 323. — Employés de bureau : 322 — Masseurs : 316.

Dans certaines branches, la proportion du nombre des syndiqués sur celui des professionnels, est très élevée. Il est vrai que l'on ne saurait atteindre à une absolue exactitude dans des calculs de ce genre, car on est obligé de se baser sur le recensement de 1895, où le classement professionnel ne correspond pas toujours à celui adopté par le prolétariat organisé. Néanmoins, on peut considérer comme très proches de la vérité les pourcentages établis par la *Commission générale.*

Dans les professions où se sont formés des syndicats « libres », il existe 4.977.765 salariés — dont 901.383 du sexe féminin — que l'on peut répartir entre des corps de métier bien déterminés, et 38.528 que la statistique industrielle a dû qualifier de non-spécialisés, ceux qu'en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis on appelle les *unskilled.* Sur ce total de 5.016.293 travailleurs, on trouve qu'en 1901 la proportion des syndiqués était de 16,04 0/0 quant au personnel masculin, de 2,63 0/0 quant au personnel féminin, — de 13,51 0/0 quant à l'ensemble. Il est bon de noter qu'avant de chercher ces proportions, on a éliminé de l'effectif des professionnels les jeunes gens de moins de 18 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans, deux catégories de travailleurs sur l'adhésion desquels les Syndicats ne sauraient guère compter.

Si l'on envisage isolément chacune des Organisations centrales, on trouve les proportions suivantes :

Sculpteurs 73,53 0/0 des professionnels — Typographes auxiliaires d'imprimerie, ensemble : 72,06 0/0 — Chaudronniers : 54,24 0/0 — Gantiers ; 51,50 0/0 (le Comité direc-ur de cette Fédération va jusqu'à dire : 81,4 0/0) — veurs : 45,34 0/0 — Vitriers : 41,47 0/0 — Travailleurs s ports 39,09 0/0 — Dessinateurs et imprimeurs litho-phes : 36 0/0 — Charpentiers en navires et travailleurs

du carénage, ensemble : 35,70 0/0 — Tapissiers : 35,44 0/0 — Maçons : 34,08 0/0 — Potiers : 32,05 0/0 — Travailleurs municipaux 29,70 0/0 — Brasseurs : 28,64 0/0 — Tonneliers : 28,52 0/0 — Porcelainiers : 27,91 0/0 — Doreurs : 26,52 0/0 — Stucateurs : 25,42 0/0 — Graveurs sur bois, graveurs sur métal (et ciseleurs), ensemble : 25,16 0/0 — Relieurs : 24,36 0/0 — Charpentiers : 23,71 0/0 — Travailleurs des industries du bois : 22,51 0/0 — Chapeliers : 21,69 0/0 — Couvreurs : 21,22 0/0 — Verriers : 21,09 0/0 — Métallurgistes : 19,25 0/0 — Peintres : 18,83 0/0 — — Cordonniers : 18,11 0/0 — Travailleurs des tabacs et trieurs de cigares, ensemble : 17,98 0/0 — Selliers : 16,34 0/0 — Mécaniciens et chauffeurs : 15,10 0/0 — Marins : 14,43 0/0 — Tanneurs : 14,12 0/0 — Fourreurs : 13,28 0/0 — Mineurs : 10,15 0/0 — Travailleurs du trafic, des transports et des communications 10,15 0/0 — Tailleurs de pierre : 9,25 0/0 — Tailleurs : 9,16 0/0 — Ouvriers de fabrique et auxiliaires d'industries diverses, ensemble : 9,01 0/0 — Confiseurs : 8,14 0/0 — Maréchaux-ferrants : 7,02 0/0 — Boulangers : 6,26 0/0 — Travailleurs de la terre : 5,34 0/0 — Travailleurs des industries textiles : 4,82 0/0 — Ouvriers minotiers : 4 0/0 — Coiffeurs : 3,27 0/0 — Bouchers : 2,60 0/0 — Jardiniers : 0,58 0/0 — Employés de magasins et garde-magasins, ensemble : 0,53 0/0 — Garçons d'hôtel : 0,51 0/0.

Au point de vue financier, les données fournies par la *Commission générale* sont extrêmement satisfaisantes. En 1901, le total des recettes des Organisations centrales s'est élevé à 9.722.720 marks, et celui des dépenses, à 8,967,168 marks. Il y avait au fonds de réserve, le 31 décembre, 8.798.333 marks. Les recettes de 1901 ont dépassé de 268.645 marks celles de 1900, et les dépenses, de 879.147 marks. Indiquons pour mémoire que la récapitulation de l'exercice 1901 est incomplète encore ; on n'a pas été en mesure d'y englober, sous leurs rubriques respectives, les ressources exceptionnelles et leur emploi.

Le tableau suivant montre comment les 8,967,168 marks dépensés en 1901 par l'ensemble des Organisations cen-

trales, se sont répartis entre les diverses institutions solidaritaires ou branches d'administration.

OBJET DE LA DÉPENSE	NOMBRE des organisations centrales contribuant à la dépense.	SOMME dépensée (en marks)
Organe corporatif	56	782.737
Propagande	56	324.755
Grèves dans la profession	47	1.823.389
Grèves dans d'autres professions	47	55.403
Défense judiciaire	47	89.705
Secours statutaires	39	198.173
— de voyage	38	607.127
— de chômage	22	1.238.197
— de maladie	15	772.586
— d'invalidité	4	130.941
— divers	40	194.668
Placement	10	5.502
Bibliothèques	12	6.865
Dépenses diverses	45	382.778
Assemblées générales et Congrès	35	130.740
Contribution versée à la Commission générale	49	73.770
Condamnations	15	4.909
Administration. — Personnel	54	218.894
Administration. — Matériel	52	218.186

Pour trois rubriques, les débours ont dépassé de beau-oup ceux de n'importe lequel des exercices antérieurs. ı 1900, par exemple, on n'avait dépensé, en secours sta-taires, que 97,092 marks; en secours de voyage, que ˈ,028 marks, et en secours de chômage, que 501,078 rks. Le total des sommes affectées en 1901 à ces trois

formes d'assistance est de 994,299 marks supérieur à celui que l'on avait constaté en 1900.

Il y a lieu d'observer que, par contre, les frais de grève sont tombés de 2,525,642 marks, en 1900, à 1,878,792 marks en 1901. Les circonstances économiques étaient trop fâcheuses pour que l'on pût espérer obtenir à coups de grèves des résultats importants. Force était de reléguer au second plan les luttes pour le salaire, afin de pouvoir consacrer aux institutions solidaritaires des sommes plus élevées que d'ordinaire.

Et justement c'est le développement de ces institutions qui a permis aux Syndicats de conserver, à travers la récente crise, toute leur stabilité. Les secours de chômage sont désormais inscrits dans les statuts de vingt-deux organisations centrales, les Boulangers, les Couvreurs et les Travailleurs des industries du bois ayant adopté l'année dernière cette nouvelle forme d'assistance.

Les syndiqués allemands peuvent donc être pleinement rassurés sur la vitalité de leurs organisations, s'ils considèrent quelle a été la tenue de celles-ci au cours d'une année si défavorable. Mais nous ne devons naturellement pas nous dissimuler que nous sommes loin encore de nous trouver à l'abri du mauvais temps. Il nous est impossible d'espérer, avant une période longue peut-être, une sérieuse amélioration dans l'ensemble du mouvement industriel, une reprise de l'essor économique. Celui-ci, d'ailleurs, ne deviendra définitif que par le concours inlassable des efforts de tous. Mais le prolétariat allemand est malgré tout sur la bonne voie : il la poursuivra jusqu'au bout.

Berlin, le 18 juillet 1902. R. LANG.

(Traduit par A. C.)

LES GRÈVES

AUTRICHE

Les Grèves en Autriche de 1894 à 1902

Les bureaucrates viennois semblent s'être décidés à commencer l'apprentissage de leurs fonctions, du moins en ce qui concerne la statistique des grèves. Jusques et y compris 1901, ces messieurs se contentaient de publier des données mensuelles et d'attendre, pour la récapitulation de celles-ci, la fin de l'année suivante ; c'est-à-dire au moment où les chiffres avaient déjà perdu la majeure part de l'intérêt qu'ils peuvent offrir. Mais voici que cette fois ils se mettent en avance d'un semestre sur la périodicité qu'exigeait la sérénité de leurs digestions. Il y a mieux, on nous livre d'un bloc une tabulation qui englobe huit années, du 1er janvier 1894 au 31 décembre 1901 ! Où allons-nous, justes dieux, si l'on ose bouleverser à ce point la routine, même en un pays assujetti aux Habsbourg!

La statistique de 1901 est fort intéressante à examiner, en raison de la crise qui, durant l'année en cause, ou, plus exactement, durant cette année-là surtout, a sévi sur toute l'Europe centrale, avec ses fatales répercussions sur les salaires, sur la proportion des non-chômeurs, et sur l'évolution des organisations corporatives. Nous signalerons les données essentielles, telles qu'elles ont été contrôlées par le docteur Fritz Winter pour la Commission des syndicats (Gewerkschafts-Kommission), laquelle comme vous savez, est pour les syndicats d'Autriche ce que la Commission générale de Hambourg est pour les syndicats d'Allemagne.

Il y a eu dans les pays cisleithans, en 1901, 249 grèves, de 23,137 grévistes appartenant à 672 établissements. En 1900 on avait relevé 303 conflits, atteignant 1,003 établis-

sements, et auxquels avaient participé 105,128 ouvriers. La différence est énorme. Il convient d'observer vite que l'année 1900 était exceptionnelle, à cause de la prédominante proportion de mineurs parmi les corporations où il y a eu grève.

Cependant, le total des chômeurs volontaires de 1901 est le plus faible que l'on ait eu à enregistrer au cours des huit dernières années. Ainsi, on trouvait :

En 1894......	67.061	grévistes
1895......	28.652	—
1896......	66.234	—
1897......	38.467	—
1898......	39.658	—
1899......	54.763	—
1900......	105.128	—
1901......	23.137	—

Voici les industries où les grèves ont été le plus nombreuses en 1901 : mines, 39 — industries textiles, 30 — confection et modes, 26 — pierre, terre et verre, 26 — industries du bois, 23 — métallurgie, 23 — charpenterie, 23. Au point de vue du nombre de grévistes, le classement est le suivant : mines, 7,017 — charpenterie, 2,988 — industries textiles, 2,543 — industries du bois, 2,527.

La durée moyenne des grèves a été de 9 jours, alors qu'en 1900 elle était d'un peu plus de 14 jours et demi (14,6).

Pour ce qui est des causes, les revendications relatives au salaire et au temps de travail ont déterminé :

En 1894.....	41,7 0/0	des conflits
1895.....	57,4	—
1896.....	67,9	—
1897.....	66,3	—
1898.....	69,8	—
1899.....	68,5	—
1900.....	72,9	—
1901.....	55,9	—
Moyenne.....	62,5	—

La proportion si faible de 1901 montre bien que la dépression industrielle avait induit le prolétariat autrichien à ne livrer bataille qu'à la dernière extrémité pour l'obtention de deux améliorations cependant primordiales pour lui. La victoire était plus chanceuse que jamais, le patronat ayant alors, pour la discuter avec une âpreté exceptionnelle, des motifs majeurs ou des prétextes difficiles à déjouer.

D'ailleurs la proportion des succès, absolus ou relatifs, a été en effet la plus faible des huit années envisagées.

La voici pourcentée quant aux grèves :

	Réussites —	Echecs —
1894......	52,91	47,09
1895......	53,67	48,33
1896......	57,38	42,62
1897......	54,47	45,53
1898......	60 »	40 »
1899......	60,45	39,55
1900......	65,02	34,98
1901......	52,60	45,40
Moyennes.....	57,06	42,93

Le phénomène est plus sensible encore si l'on établit la même proportion pour les grévistes, — et si l'on prend garde aussi de comparer avec la moyenne, et de considérer que l'année 1894 fut exceptionnelle à cause surtout de l'insuffisance d'informations du bureau impérial, alors au lendemain de son installation :

	Réussites —	Echecs —
1894......	46,46	53,54
1895......	73,50	26,50
1896......	67,40	32,60
1897......	63,50	36,50
1898......	74,82	25,18
1899......	82,20	17,80
1900......	90,19	9,81
1901......	59,60	34,60
Moyennes.....	69,71	29,56

Une autre remarque s'impose à propos des résultats donnés pour 1900 dans tous nos tableaux. Les chiffres accusent partout, pour cette année-là, des proportions énormes comparativement aux sept autres années, — parce que le bureau impérial n'a pas voulu tenir pour une grève générale la lutte menée par les mineurs. Elle a assimilé à autant de grèves isolées le nombre des exploitations minières où a éclaté le conflit.

Il nous reste à noter que 23,7 0/0 des conflits de 1901 étaient des grèves défensives, alors qu'en 1900 on n'avait trouvé que 16,5 0/0.

Quel que soit le point de vue auquel on se place pour examiner la statistique de 1901, on est donc obligé de convenir que cette année a été la pire des huit dernières pour la lutte prolétarienne au sujet des conditions du travail.

Dr Fritz Winter.

Vienne, le 4 juin 1902.

LES COOPÉRATIVES

BELGIQUE

Congrès Coopératifs Régionaux

Ainsi que je vous l'ai signalé (nº 97 du *Mouvement Socialiste*, 21 juin 1902), la Fédération des Coopératives belges avait organisé pour la fin du mois de juin et pour le mois de juillet, ses premiers Congrès coopératifs régionaux (1).

I. — Congrès de Charleroi et de Roux. — Le dimanche 29 juin, au « Temple de la Science », à Charleroi, à dix heures du matin, et, dans l'après midi, à Roux, le Congrès annoncé avait réuni les Coopérateurs socialistes en fort grand nombre. L'ordre du jour et les résolutions qui ont

(1) Nous croyons utile de donner la statistique des Coopératives existant en Belgique au 31 décembre 1901 :

Provinces	1897	1898	1899	1900	1901
Anvers	69	86	108	139	174
Brabant	149	190	212	239	276
Flandre Occidentale	31	51	64	99	108
Flandre Orientale	64	89	103	122	137
Hainaut	171	208	230	265	289
Liège	179	222	251	280	307
Limbourg	66	109	127	141	155
Luxembourg	86	104	124	147	166
Namur	52	69	78	90	94
TOTAUX	873	1128	1297	1522	1706

es provinces qui comptent le plus de coopératives sont celles de nant et de Liège, deux provinces socialistes. La plupart de ces pératives sont des coopératives ouvrières de consommation : un très nd nombre est affilié au Parti Ouvrier belge.
u contraire, les Flandres, le Brabant et la province d'Anvers, ainsi la majeure partie des autres provinces, comptent en majorité des pératives agricoles dirigées par des prêtres ou des seigneurs.

été prises disent suffisamment l'importance de ces Assemblées :

1° *Rapport sur la marche de la Société La Concorde.* — Les membres ont appris que pendant les onze premiers mois de l'année sociale, le nombre des coopérateurs a augmenté de 1,272; que la production de pains a augmenté de 145,600 pains; que les économies placées par les ouvriers ont été de 245,000 francs; que les retraits d'argent se sont élevés à 128,000 francs.

Le débit des deux magasins d'épicerie s'est élevé à 68,000 francs; la fabrication des chaussures à 6,524 paires et les réparations à plus de 6,000 francs.

La production de pains dépasse 9,000 francs par jour et un marché de 10,000 sacs de farine à 20 fr. 60, permet, pendant trois mois, la vente du pain au même prix, soit 45 centimes.

Comme on le voit, la marche de la Société est progressive.

2° *Diminution de l'intérêt de l'argent.* — En présence de la baisse constante de l'intérêt de l'argent (la Caisse d'épargne vient de décider de le porter à 2 0/0 à partir du 1er janvier 1903), de la baisse de la Rente belge, de la baisse du taux de l'escompte en banque, les assemblées ont décidé de porter l'intérêt aux obligataires à 4 0/0 au lieu de 5 0/0 et de maintenir le taux primitif aux associations ouvrières.

Les membres consultés par voie de referendum à domicile, avaient répondu affirmativement par 2,300 oui contre 300 non environ.

3° *Intervention des coopérateurs en faveur des charges de la caisse de secours et de la caisse de pensions.* — Les charges de la caisse sont supportées entièrement par la Société à raison de plus de 25 francs par année; celles de la caisse de pensions à créer, s'élèveront à environ 15,000 francs.

Pour éviter à la société *La Concorde* de grever davantage ses ressources, les assemblées ont voté la proposition

du Conseil exécutif, d'une retenue annuelle de 3 0/0 sur les bénéfices, pour couvrir *une partie des charges de la caisse de secours et l'entièreté des charges de la caisse de pensions*.

Les membres consultés à domicile, avaient répondu par 2,500 oui contre 200 non environ.

4° *Création de la pension aux vieux coopérateurs.* — A l'unanimité, après discussion approfondie, les membres ont chargé le Comité exécutif de préparer le projet d'octroi d'une pension aux vieux coopérateurs de la Société *La Concorde*.

Celle-ci sera combinée de façon, à ce qu'un membre coopérateur, qui sera en même temps syndiqué et mutuelliste, pourra toucher une pension minimum de 30 francs par mois, payable par la société *La Concorde*, le Syndicat et la Mutualité.

Elle sera payée à tout coopérateur âgé de 60 ans et ayant 10 ans de consommation régulière.

En cas de mort du membre, la veuve profitera de la pension également.

La consommation de pain, d'épicerie, mercerie, aunages et chaussures comptera dans l'évaluation du maximum de la pension.

La pension totale pour la société *La Concorde* pourra s'élever à 15 francs par mois ou 180 francs par année.

Cela vaut mieux, n'est-ce pas, ouvriers et ménagères, que les 8 fr. 33 que donne la caisse de prévoyance des mineurs et les 65 francs annuels du gouvernement.

En présence de pareils avantages créés au profit de la classe ouvrière, il est ridicule de voir encore des ouvriers et femmes d'ouvriers, attaquer la coopération socialiste qui les garantit contre la misère.

5° *Devoirs des ouvriers attachés dans les établissements coopératifs vis-à-vis de la coopération socialiste.* — Les assemblées votent une résolution disant que les ouvriers et employés attachés aux institutions coopératives sont tenus de s'approvisionner de ce dont ils ont besoin, en épi-

cerie, mercerie, aunages, chaussures et bière aux magasins et brasserie coopératifs socialistes du bassin de Charleroi ; ils sont tenus également à faire de la propagande pour ces institutions coopératives.

6° *Direction générale.* — Il s'agit pour la Société *La Concorde* d'obtenir le consentement du citoyen H. Léonard à la direction générale de la Société.

Pour des raisons spéciales, le Comité exécutif a renvoyé la décision définitive à l'assemblée du mois d'octobre.

Les assemblées se sont séparées enchantées de la marche de la Société, dont la prospérité est assurée par l'effort collectif des associations ouvrières affiliées au nombre de quatre-vingt-trois, savoir :

Quarante-huit mutualités, vingt syndicats de mineurs, quinze syndicats métallurgistes, qui jouissent des avantages suivants :

1° De l'intérêt de 5 0/0 payé aux capitaux ;

2° Du droit de présenter et de nommer le personnel nécessaire à la Société ;

3° Elles jouissent encore de 15 0/0 des bénéfices nets réalisés par la Société *La Concorde*.

Ces 15 0/0 doivent servir à subsidier chaque Fédération affiliée qui créera un secrétariat permanent au moyen d'un subside annuel de 1,200 francs ; le surplus est réparti entre les associations au prorata des membres.

Grâce à ces mesures financières, qui montrent bien l'esprit socialiste de l'institution, il y aura dans le bassin de Charleroi le secrétariat permanent de l'organisation mutuelliste, de l'organisation syndicale, de la coopération alimentaire, et la classe ouvrière deviendra la mieux et la plus fortement organisée du pays.

Sur 44 communes que compte le bassin de Charleroi, les socialistes possèdent 19 Maisons du Peuple, 27 magasins alimentaires, 3 boulangeries, 2 brasseries et un atelier de cordonnerie, occupant 18 ouvriers, dont les chaussures sont vendues dans des magasins tenus par nos amis.

La coopération socialiste au bassin de Charleroi

occupe 150 ouvriers et possède un capital de plus d'un million de francs.

Comme le faisait remarquer, le dévoué organisateur du mouvement coopératif dans le bassin de Charleroi, notre compagnon Léonard, ce résultat réconfortant n'a été obtenu que depuis peu d'années, depuis 1894 environ. Quelle expansion les coopératives prendront-elles, si l'avenir nous donne ce que le passé nous permet d'en attendre?

II. — **Congrès de Frameries.** — Le Congrès s'est tenu, le dimanche 6 juillet, à la Maison du Peuple de Frameries, sous la présidence du citoyen Pépin. Ses délibérations ont surtout porté sur la constitution d'une Bourse des Coopétives. C'est Victor Serwy, le secrétaire de la Fédération des Coopératives Socialistes qui a, dans un très clair exposé, formulé la question. Il a longuement exposé les multiples avantages que l'on peut retirer de l'achat en commun des marchandises diverses réparties dans les Sociétés coopératives.

Les discussions ont abouti au vote d'une proposition consistant à faire réunir par la Fédération Boraine les coopératives de la région, pour continuer la discussion des statuts, un moment entreprise puis abandonnée, et fonder définitivement la Bourse pour l'achat en commun des denrées.

III. — **Congrès de Thuin.** — Le Congrès s'est réuni, sous la présidence du compagnon Berloz, le 13 juillet. Comme dans les précédents Congrès, une exposition avait été organisée, des marchandises livrées par la Fédération des Coopératives. Il a été ainsi possible aux gérants des Sociétés représentées, de comparer les prix des marandises exposées, ainsi que leur qualité.

.e compagnon Serwy a indiqué très nettement le but Congrès. Il a montré les avantages indiscutables pour coopératives de faire leurs achats en commun. Les égués coopérateurs présents l'ont bien compris, et ils

apporteront à la création de la Bourse d'achats les concours de leurs Sociétés.

Le Congrès, avant de se séparer, a décidé que désormais, il n'y aurait pas lieu de tenir de réunion plénière des Coopératives régionales à Thuin, ville trop rapprochée de Charleroi. C'est à Charleroi que se réuniront les assemblées générales des Sociétés de la région.

Le succès de ces premiers Congrès régionaux assure le plein triomphe de la propagande entreprise par la Fédération des Coopératives. Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* seront tenus régulièrement au courant des progrès réalisés par la Bourse des Coopératives belges.

Bruxelles, 25 juillet 1902,

Louis Durieu.

ANGLETERRE

Le 34e CONGRÈS de l'UNION COOPÉRATIVE ANGLAISE, à EXETER

(Fin) (1).

La Taxe sur le Blé

Le budget proposé par le gouvernement anglais prévoit une taxe à l'importation sur les blés, farines, riz, légumes secs, graines alimentaires, etc., etc.

Vers la fin d'avril dernier, le chancelier de l'Échiquier, Sir Michel Heaks Beach, a fait voter cette taxe à la Chambre des communes, malgré l'opposition des libéraux et notamment de Sir Charles Dilke, W. Harcourt, Fowler, etc., etc. D'après les estimations des administrateurs du Wholesale, ces taxes coûteraient aux coopérateurs 3,425,000 francs par an.

---

(1) Voir les numéros 99 et 101 du *Mouvement Socialiste*.

Maddison ouvre, au Congrès, la discussion par la proposition suivante :

« Le Congrès proteste énergiquement contre toutes les « taxes de protection sur le blé, les farines, etc., non seulement à cause de leur répercussion sur la classe ouvrière, « mais aussi parce que l'application de ces taxes est un « abandon du principe et de la pratique du libre échange « qui a donné au pays une si remarquable prospérité ».

Il dit qu'il est surprenant que l'on soit obligé de faire une telle proposition au commencement du XXe siècle. La taxe proposée n'est pas un impôt ordinaire, c'est un impôt de protection. On dit que c'est une taxe pour solder les frais de la guerre, mais ces frais ont été en grande partie payés par l'emprunt. Le chancelier de l'Échiquier prétend que la taxe est légère et que les travailleurs ne s'en apercevront pas; il est possible que cela soit vrai pour la moyenne des travailleurs, mais il est certain qu'elle se fera sentir durement à cette partie de la classe ouvrière, que les recherches de Sir *Charles Booth* et *Rowntree*, de York, nous montrent si nombreuse encore. Durant les 40 ou 50 dernières années l'industrie et le commerce ont progressé à pas de géants et généralement le bien-être s'est accru, mais si l'on envisage la classe ouvrière on s'aperçoit qu'une partie n'a point participé à la prospérité générale, et c'est justement sur ces travailleurs pauvres, qui mangent plus de pain que les autres, que tombera tout le poids de la taxe proposée. Dans certaines familles la taxe enlèvera un shilling (1 fr. 25) sur un salaire d'une livre (25 francs).

Aldridge (Guildford) appuie la résolution. Il fait remarquer que lorsque les banquiers ont protesté contre l'impôt insignifiant que l'on avait mis sur les valeurs, on a retiré l'impôt. Il faut protester aussi contre la taxe sur le blé qui au fond n'est qu'un odieux impôt de protection qui, tombant surtout sur les « plus pauvres des pauvres », doit être repoussé avec indignation par les coopérateurs et les syndiqués.

Douse (Nottingham) pense que l'opinion du Congrès est unanime contre la taxe du gouvernement. 50 pour 100 des enfants qui vont aux écoles primaires, dit-il, sont incapables de recevoir l'instruction parce qu'ils ne mangent pas à leur faim, et les hommes qui posent aux éducateurs du peuple essayent de taxer ce pain qui est la nourriture des enfants pauvres !

Keir (North Aberdeen Society) estime que la proposition du gouvernement est faite dans l'intérêt des propriétaires fonciers. Il faut, dit-il, que la classe ouvrière se lève avec indignation et fasse comprendre au gouvernement qu'elle n'entend pas que l'on taxe le pain du peuple. On aurait pu, pour se procurer l'argent, augmenter l'impôt sur le revenu au lieu de renchérir le prix du pain. La plus grosse partie de l'argent payé par les ouvriers ira dans la poche des propriétaires fonciers et non dans les caisses du gouvernement.

Heys (Bury) dit que dans son pays les coopérateurs ont fait ce qu'ils devraient faire partout. Ils ont envoyé au Parlement un député qui s'est engagé à ne pas voter les taxes sur le pain.

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Les Retraites pour la Vieillesse

La question des retraites ouvrières est depuis plus de 20 ans étudiée en Angleterre, d'une part par les gouvernements et les hommes politiques, d'autre part par les organisations ouvrières, syndicats et coopératives.

En 1879, Canon Blaekley publia un système d'assurance obligatoire : L'État retenait sur le salaire des ouvriers, âgés de 18 à 70 ans, une somme nécessaire pour produire à 70 ans une rente de 160 francs par an ; de son côté, l'État grâce à un impôt spécial doublait cette somme. Les idées principales de Canon Blaekley furent adoptées par la Ligue de la Prévoyance Nationale et n'ont pas été sans influence sur le fameux projet publié quelques années plus

tard par M. Chamberlain. C'est vers 1890 que M. Chamberlain fit adopter par un Comité parlementaire un projet de retraites dont le principe était le suivant : Toute personne qui à 25 ans verserait un fonds de rente de 125 francs, verrait ce fonds augmenté de 375 francs par un versement de l'État. Toute personne qui pendant 40 ans aurait versé 25 francs par an, aurait, grâce à une contribution de l'État, une pension viagère de 6 fr. 25 par semaine.

En 1892, au projet de M. Chamberlain s'opposa celui de M. Charles Booth publié pour la première fois dans un livre « Pauperism and the endowment of old age. » Ce projet légèrement modifié a été définitivement exposé dans une petite brochure : « Old age pensions, a proposal (1). »

M. Booth est partisan d'une pension pour tous les citoyens et citoyennes du Royaume-Uni, sans qu'aucune contribution individuelle soit demandée. Il avait d'abord dans son premier projet, fixé cette rente à 6 fr. 25 par semaine (5 shillings), pour les hommes et les femmes âgées d'au moins 65 ans. Le nouveau projet fixe cette rente à 8 fr. 25 pour les hommes et à 6 fr. 25 pour les femmes, mais l'âge du pensionné est reporté à 70 ans. Le service de cette rente coûterait, par an, à l'État, 475.000.000, sur lesquels il faut déduire 25.000.000 de pensions des gens aisés qui, suivant M. Booth, ne prendraient pas la peine de se faire inscrire sur les registres, et 62.500.000, diminution sur les dépenses actuelles de l'État pour l'assistance publique.

Dès 1892, lorsqu'il parut, ce projet fut qualifié de « projet irréalisable », devant éternellement rester en dehors du terrain de la politique pratique par M. Chamberlain qui, d'un autre côté, affirmait que de tous les systèmes présentés, le sien « était celui qui offrait le plus d'avantages aissait le moins de place aux objections. » Il est à arquer, néanmoins, que depuis cette époque, le projet mberlain, qui fut un moment très en vogue, est peu à

(1) Chez Macmillan and C°, Londres.

peu tombé dans l'oubli, tandis que les principes du projet Booth ont trouvé de plus en plus faveur dans les masses ouvrières et même dans le monde politique qui se préoccupe de la question.

M. Chamberlain avait espéré avoir le concours des Sociétés de Secours Mutuels et les faire marcher d'accord avec l'État pour le service des rentes aux vieillards, mais son projet fut toujours regardé par celles-ci avec hostilité, et en 1899, le Grand Ordre uni des Oddfellows, vota une résolution demandant au gouvernement de servir une rente de 5 shillings par semaine à toute personne âgée d'au moins 60 ans. Ce fut une condamnation retentissante du projet Chamberlain.

Il ne faut donc pas s'étonner que ce projet ait été abandonné par les Commissions officielles spécialement nommées par le gouvernement pour s'occuper de la question.

Une de ces Commissions a dernièrement donné le jour à un projet qui, discuté à la Chambre des Communes, a été adopté au commencement d'avril 1902 en deuxième lecture. L'économie de ce projet est la suivante :

Un conseil de pensions serait établi dans chaque circonscription de l'Assistance publique (Poor law union). Les frais des pensions seraient supportés moitié par le budget de l'Assistance publique locale, moitié par le budget de l'État.

Les pensions seraient de 7 shillings et 5 shillings par semaine pour les hommes et les femmes ayant plus de 65 ans. Mais, pour être pensionné, il faut n'avoir encouru aucune peine, n'avoir point été inscrit à l'Assistance publique, n'avoir point de revenu supérieur à 10 shillings par semaine et avoir fait preuve de prévoyance, surtout en ayant fait partie d'une Société de secours mutuels. Les frais entraînés par ce projet seraient de 260,000,000 par an. Avant le vote au Parlement, M. Long, au nom du gouvernement, a déclaré, d'ailleurs, que dans l'état actuel des ressources du Budget, il ne fallait pas espérer que le gouvernement apporterait à ce projet son concours financier.

Les organisations ouvrières ont rejeté ce projet, comme elles avaient déjà rejeté celui de M. Chamberlain; il leur apparaît odieux, en effet, que les pensionnés soient sous la dépendance de l'Assistance publique.

C'est donc toujours pour le projet Booth qu'elles se sont prononcées. Au Congrès de Middlesboroug (1901) fut votée la résolution suivante: « Le Congrès, s'appuyant sur la « force de l'opinion publique, qui s'est exprimée dans les « conférences coopératives tenues pendant l'année, dé- « clare la nécessité pour le gouvernement de fournir une « pension de vieillesse à tous les citoyens hommes ou « femmes »; que le dernier Congrès des Trade Unions vota une résolution semblable, et demanda que la pension fut versée à partir de 60 ans, et qu'enfin une conférence tenue à Londres, cette année, entre délégués des Trade Unions et des coopératives, rejetant les deux projets dont nous avons parlé plus haut (le projet Chamberlain et le projet de la Commission spéciale), affirma, elle aussi, la nécessité d'une rente pour tous les citoyens, sans contribution personnelle.

Nous avons vu plus haut que les Sociétés de secours mutuels, elles-mêmes, s'étaient déclarées partisans des principes sur lesquels repose le projet Booth.

Le Congrès d'Exeter ne fit qu'appuyer les résolutions déjà adoptées par ces précédents Congrès ouvriers. La motion suivante fut proposée par *S. C. Gration* (de Leeds):

« Le Congrès fait siennes avec plaisir les résolutions « votées par la Conférence mixte des Syndicats et Coopé- « ratives sur les retraites pour la vieillesse. Il invite le « gouvernement à établir un système national de pensions « qui dans son application sera étendu à tous les citoyens « et citoyennes âgés de plus 60 ans. La pension sera au « moins de 5 shillings par semaine; les frais de ces pen- « sions seront entièrement inscrits au Budget de l'État »

La Conférence mixte, dit l'auteur de la proposition, a montré nettement que le même état d'esprit animait les deux organisations ouvrières. Le travail de la classe ou-

vrière produit la richesse du pays, donc ce n'est que justice de donner quelque chose aux vieux ouvriers,

La motion proposée demande que ces retraites soient étendues à tous les citoyens; il n'y a aucune objection à faire à ce que les millionnaires aient une retraite s'ils prennent la peine de la demander. Pour distinguer ceux qui ont besoin de la retraite de ceux qui n'en ont pas besoin, il faudrait instituer une chambre d'inquisition. Avec e système des pensions pour tous les citoyens, chacun pourra réclamer la sienne sans être victime d'une enquête. On a parlé autrefois de retraite à 65 ans, nous demandons aujourd'hui la retraite à partir de 60 ans.

Quand les hommes et les femmes ont bravement travaillé jusqu'à 60 ans, ils ont droit à un peu de repos et de bien-être. Reste la question des frais. C'est l'État qui doit les couvrir, il a bien trouvé des centaines de millions pour faire la guerre. Il saura trouver encore une fois l'argent là où il se trouve.

Stephen (Glasgow) expose qu'il s'est constitué comme syndiqué une petite rente pour sa vieillesse, mais il demande une rente pour les travailleurs qui n'ont pu en faire autant. A soixante ans, un homme trouve avec peine du travail. C'est à l'Etat de l'aider. Il faut penser aussi aux femmes et aux enfants.

Argyle est heureux de constater que la question fait des progrès. La conférence des syndiqués et coopérateurs a eu une excellente influence, et de plus, à la surprise de tout le monde, les Sociétés de secours mutuels ont voté une résolution favorable aux retraites pour tous les citoyens. Enfin la guerre a montré que l'on trouvait de l'argent quand on le voulait.

Salmon (Colchester) dit qu'actuellement une sourde campagne est menée contre le plan accepté par les travailleurs. On leur dit que dans ce projet, les retraites profiteront surtout aux prodigues et aux imprévoyants.

Harker répond que l'on essaye toujours de tromper les travailleurs; on ne doit pas prêter l'oreille aux sornettes

que débitent les intéressés. On disait tout à l'heure que les travailleurs ne trouvent plus à s'employer lorsqu'ils ont les cheveux gris. Il y a, en effet, une tendance chez les capitalistes à n'employer que des jeunes gens. Ceux qui ont donné le meilleur de leur vie à la production de la richesse ont besoin d'un peu de bien-être lorsqu'ils sont vieux, c'est pitié de voir les vieux travailleurs, hommes ou femmes, obligés de solliciter la froide charité du « workhouse » (1).

Jeukinson, appuie la résolution. Les travailleurs, dit-il, créent la richesse dans le monde ; ils participent insuffisamment à cette richesse qu'ils ont produite. Quelques coopérateurs prévoyants ont pu économiser pour leur vieillesse, mais les bûcherons, les casseurs de bois, les porteurs d'eau, ne sont généralement pas aussi bien partagés. C'est pourquoi la question des retraites est une question d'Etat. Il faut la faire aboutir.

Baggaley (Ecclesall) regrette que Coopérateurs et Trade Unionistes n'aient pas fait appel aux Sociétés de secours mutuels pour mener la lutte de concert.

Russel (Reading) dit que la classe des naufragés (submergest class, les très pauvres) est une honte pour le pays. Les Sociétés de secours mutuels ne peuvent rien faire pour elles. Et cependant, ces travailleurs ont contribué eux aussi, à la richesse de la communauté, ils ne doivent pas être oubliés parce qu'ils ne peuvent se sauver eux-mêmes.

La résolution proposée n'indique pas comment on trouvera l'argent pour les retraites ; il faut proposer une augmentation de l'impôt sur le revenu et une taxe sur les millionnaires, sans cela le gouvernement imposera la --urriture.

Walker King (Exeter) dit qu'un homme s'est identifié un ›ment avec la question des retraites, c'est M. Chamber-

(1) Sorte de dépôt de mendicité où l'on fait travailler les indigents.

lain *(Huées et vivats ironiques)*. Eh bien, on lui a remis la résolution votée par les Syndicats et les Coopératives de la Conférence mixte et il a dit qu'il ne pouvait l'accepter. Nous devons donc choisir entre M. Chamberlain et les retraites pour la vieillesse *(Rires)*. Le jour où la question sera posée devant les partis politiques, nous saurons quelle doit être notre action.

Il y a 2 millions d'ouvriers agricoles dont la majorité ne gagne pas plus de 12 shillings (14 fr. 65) par semaine. Ces hommes peuvent-ils penser à placer de l'argent pour leurs vieux jours. Ils ne sont pas prodigues pourtant. Pourquoi ne participeraient-ils pas aux retraites?

La résolution est votée à l'unanimité moins trois voix.

La Coopération et les Pauvres.

La question « Comment atteindre les très pauvres » (How to reach the very poor), est à l'ordre du jour de la coopération anglaise. Pendant toute l'année, cette question a été traitée dans les conférences coopératives, et une action suivie a été entreprise par la Guilde des Femmes (Women's Guilde) qui a fait, pendant les mois de décembre 1901, janvier et février 1902, une large enquête dont l'objet était de rechercher :

1° Dans quelle mesure le mouvement coopératif s'étend-il aux plus pauvres classes de la société ?

2° Que peut faire la coopération contre le paupérisme dans les grandes villes ?

Cette enquête, qui a été publiée dans le numéro du 15 avril 1902 des *Cooperative News*, conclut à la nécessité pour les Sociétés coopératives de modifier certains articles de leurs statuts, afin de faciliter l'entrée dans leur sein des familles les plus pauvres.

Les modifications, suivant le rapport de la Guilde, devraient porter sur les points suivants :

1° *Suppression du droit d'entrée.* — En Angleterre, comme en France, à son entrée dans une Société, le

nouveau membre doit acquitter certains droits : droit d'entrée fixe, paiement d'un livret d'achat, et d'un livret de statuts, etc., il doit verser en plus une certaine somme sur la première action.

Cette coutume tient à l'écart du mouvement coopératif ceux qui n'ont jamais, dans leur bourse, les quelques francs disponibles nécessaires pour se faire inscrire dans une Société. En F rance, pour remédier à cet état de choses, on a souvent préconisé la vente à tout le monde et la prise de la patente. La vente à tout le monde a le grand inconvénient d'amener un antagonisme entre les intérêts de la collectivité des consommateurs qui demandent que la Société fonctionne avant tout pour leur propre satisfaction et le petit nombre d'actionnaires, maîtres de la Société, qui tendent, au contraire, à ce qu'elle devienne une source de bénéfices soit pour eux-mêmes, soit pour le parti qu'ils représentent. La Société ne répartissant qu'à ses membres et dirigée par eux est déjà un organe socialiste; la Société vendant à tout le monde est, quelque soit le dévouement de ceux qui l'administrent, un organe capitaliste dans son essence, qui vend, recherche des bénéfices, est partant est appelé à tromper, à falsifier. L'une se plie d'elle-même à tous les besoins de ses membres consommateurs, puisque ceux-ci lui donnent en dernier ressort sa direction; l'autre ne satisfait sa clientèle que si elle y trouve avantage, elle ne se perfectionne que si la concurrence l'y force : elle serait donc, en dehors du milieu capitaliste, un organisme néfaste aux intérêts généraux, et la démocratie des consommateurs aurait à y renverser l'oligarchie des actionnaires.

La question de la vente à tout le monde, ne se pose pas en Angleterre, aussi nettement que chez nous, parce qu'elle n'est pas liée à la question de la patente; tout le monde peut acheter aux Sociétés anglaises, mais en réalité elles ne vendent qu'à leurs membres (1); elles font d'ail-

(1) Une part des trop-perçus est répartie aux non membres, dans les Sociétés anglaises : or, dans le bilan de ces Sociétés, le total des trop-perçus à distribuer aux non membres est infime à côté de celui à distribuer aux membres.

leurs tout leur possible pour que leurs acheteurs deviennent membres.

C'est pourquoi lorsque les coopérateurs anglais parlent d'étendre le mouvement aux pauvres, ils n'entendent pas seulement leur faciliter l'entrée du magasin coopératif, ils veulent aussi leur faciliter celle de la Société.

Un coopérateur anglais a dit: Il ne suffit pas que les travailleurs pauvres soient avec nous, il faut encore qu'ils soient une part de nous (They must not only be with us but of us).

Et c'est pour arriver à ce résultat qu'il faut, d'après le rapport de la Guilde, abolir les droits d'entrée, ne demander aucun versement sur les actions et constituer entièrement celles-ci par des retenues sur le trop-perçu.

2° *Diminution des prix de vente.* — Dans un grand nombre de Sociétés anglaises, les prix de vente sont élevés; les consommateurs préfèrent payer cher et voir augmenter le trop-perçu. (Il en est de même en Belgique où dans certaines Sociétés le pain est vendu encore 30 centimes le kilo, avec un trop-perçu de 22 0/0). Ce système qui revient au fond à prendre chaque jour un peu d'argent au sociétaire et à le lui rendre en fin d'exercice, est un système d'épargne forcée qui peut donner de bons résultats là où les ouvriers gagnent assez pour faire face à un surcroît de dépenses journalières. Mais là où les travailleurs gagnent très peu, là où la modicité de leur salaire ne leur permet pas d'économiser, c'est le système de la vente au plus bas prix possible qui seul répond à leurs besoins.

Donc, pour sauver les travailleurs pauvres des mains du commerçant qui, vendant à crédit, les endettent et les font tomber dans la misère, les coopératives doivent vendre à bon marché et réduire le taux du trop-perçu distribué.

3° *Vente en petites quantités.* — Les Sociétés ne vendent pas toutes au détail comme le commerçant; elle ne vendent pas pour de petites sommes, pour un sou, deux sous; il faut avoir une certaine avance pour pouvoir s'y approvisionner.

Il faut donc que les Sociétés vendent en petites quantités les objets de première nécessité, des pots de confitures d'un penny, des tranches de jambon, du charbon au détail, etc., etc.

4° *Augmentation des facilités pour le retrait de l'argent déposé.* — A un certain moment, le sociétaire a une somme à son avoir dans la caisse de la Société, puisque le montant de la ou des actions qu'il a souscrites à son entrée est parfait par des retenues sur le trop-perçu à distribuer. Si le sociétaire est dans la gêne, il est porté à démissionner pour se faire rembourser son avoir, quitte à se faire inscrire à nouveau.

Quelques Sociétés de Paris, pour éviter un mouvement de fonds préjudiciable aux affaires de la société, ont créé une Caisse de Prêt qui a ses fonds et son administration spéciale, et qui prête au sociétaire sur son actif.

En Angleterre, la société retient une certaine somme lorsqu'elle fait un remboursement. Le rapport de la Guilde des femmes demande que ces retenues soient abolies, que le remboursement des fonds soit facilité et que le sociétaire puisse ne laisser à la Société que 1 schilling (1 fr. 25) sans perdre sa qualité de membre.

Dans certaines coopératives, les sociétaires peuvent faire escompter par avance les trop-perçus qu'ils ne doivent toucher qu'en fin d'exercice. Le rapport invite les Sociétés à généraliser ce système qui évite une partie des inconvénients de la vente à prix élevé.

Après avoir exposé les modifications à apporter au fonctionnement des Sociétés, le rapport expose les œuvres organisées par certaines coopératives pour conquérir les quartiers pauvres, la *Société de Sunderland* par exemple, [illegible]uvert trois succursales dans les quartiers pauvres de la [illegible]le, où l'on vend des marchandises à bon marché et en [illegible]ites quantités, des mets tout préparés; elle entreprend [illegible]ellement la construction d'immeubles avec chambres, [illegible]es de restaurant, lecture, etc.

[illegible]e rapport de la Guilde des femmes servit naturellement

de base à la discussion de la question : La Coopération et les Pauvres. Au début, *May* proposa la résolution suivante :

« Le Comité Central (Central Board) est prié d'envoyer « une circulaire aux Sociétés pour appeler leur attention « sur les besoins des « très pauvres » et les Sociétés sont « invitées à entreprendre dans leurs localités une propa- « gande spéciale dans le but de faire participer la partie « la plus pauvre de la population aux bienfaits de la Coopé- « ration ».

Cette résolution, dit *May*, mérite un vote unanime des délégués, surtout après ce que l'on vient de dire sur les retraites pour la vieillesse. Il faut aider les pauvres à se sortir de la misère ; jusqu'ici la Coopération n'a rien fait pour eux, et cependant, Robert Owen que nous révérons tous ici, pensait bien que la Coopération permettrait un jour aux pauvres de s'émanciper.

Davies (de la Guilde des femmes) se félicite des progrès que la question a fait cette année. On en est arrivé enfin à un projet pratique et qui ne bouleverse pas les principes coopératifs. A côté du projet publié par *Gray* dans l'annuaire du Wholesale, le nôtre, dit-elle, est modeste. *Gray* avait eu le tort de traiter la question au point de vue philanthropique.

Notre rapport conclut à quelques modifications dans les statuts et règlements de nos Sociétés. Et cela n'est pas impossible. Une grande Société avait, il y a huit ans, un droit d'entrée de 5 shillings (6 fr. 25) et les membres, à cette époque, croyaient qu'il était impossible de le diminuer ; actuellement ce droit d'entrée est de 1 shilling, et la Société ne s'en porte que mieux. Une seule coopérative, jusqu'à présent, a complètement aboli le droit d'entrée, c'est la Société d'Hartlepool ; l'administration y fait son possible pour attirer les pauvres. Les pauvres veulent bien consommer mais n'ont pas d'argent d'avance pour payer les droits d'entrée, il ne faut donc pas leur en demander.

Il faut aussi faciliter le retrait des fonds par les socié-

taires. A Plymouth, 800 membres par trimestre retirent leur argent, et réadhèrent ensuite, cela montre qu'ils en ont besoin. Une pauvre femme disait qu'elle ne demandait pas mieux que de laisser son argent à la Société, mais qu'elle avait à payer le médecin, il valait certes mieux qu'elle le retire plutôt que d'aller au mont-de-piété.

Slewellyn (Sheffield) connaît beaucoup les pauvres : le plus souvent ils le sont par leur faute. Ils trouvent bien de l'argent pour payer les amendes que leur infligent les tribunaux. La Coopération n'est pas de la philanthropie. Les pauvres peuvent acheter comme non membres, et payer leur droit d'entrée sur leur dividende.

Maxwell (S. C. W. S.) expose que la question a été pour la première fois traitée au Congrès de Lincoln en 1891. Tant que nous n'aurons pas résolu la question, dit-il, il y aura comme une tache sur notre mouvement; actuellement nous sommes dans la bonne voie. Laissons donc les expériences se faire, les discussions se produire encore, et nous arriverons à notre but. Les miséreux qui habitent les taudis sont tombés dans des habitudes de vice et d'alcoolisme, plutôt à cause du mauvais entourage qu'à cause d'une inclination naturelle. Si nous pouvons améliorer leur entourage et leur parler nous-mêmes en frères et en sœurs, nous ferons plus pour eux qu'en leur faisant des conférences sur leur situation économique, nous pouvons aussi les attirer à nous par des fêtes, des concerts, et surtout en leur faisant comprendre les avantages que nous leur apportons.

Hayhurst est étonné que dans le rapport on compte comme pauvre celui qui gagne 23 shillings (30 fr. 75) par semaine : à sa Société il y a plus de mille coopérateurs qui n'ont pas 18 shillings (22 fr. 50) par semaine, et cependant ils sont fidèles sociétaires. Il croit en outre qu'il n'est pas pratique d'établir des succursales dans les quartiers pauvres.

Miss Spooner, qui a pris part à la confection du rapport,

voit qu'il y a encore quelques malentendus au sujet de la question. Néanmoins tout le monde est d'accord sur la nécessité d'étendre la coopération aux pauvres, et de chercher à résoudre aussi, dans la mesure du possible, l'effrayant problème de la misère.

Certes nous ne pouvons, dit-elle, améliorer immédiatement la situation générale des pauvres, mais nous pouvons avoir sur eux une bonne influence. La coopération peut les sauver des mains de ces prêteurs à gages, de ces commerçants, de ces trafiquants qu'ils nourrissent et habillent au lieu de se nourrir et de s'habiller eux-mêmes.

On dit que nous ne pouvons pas le faire.

La Société Sunderland l'a bien fait. Elle a déjà ouvert des succursales dans les quartiers pauvres, et le « Wholesale » leur fournit des paquets de thé et des pots de confiture à deux sous. Elle a l'intention d'aller même plus loin, et d'établir au milieu des quartiers misérables une colonie de missionnaires de la coopération. Voilà l'exemple que doivent se proposer nos Sociétés.

La résolution est votée à l'unanimité et avec enthousiasme.

Écoles pour les employés et fonctionnaires des coopératives.

Deans (section écossaise) propose la résolution suivante :

« Le Congrès estime qu'il faut établir des cours et des « centres d'instruction pour former les employés et les « fonctionnaires des coopératives ; il prie le Comité central « de préparer un plan pour mener à bien la question et « de soumettre un projet sur ce rejet au prochain Congrès. »

L'auteur de la proposition n'entend pas incriminer les capacités des employés et fonctionnaires actuellement en service. Il pense que la grande majorité de ceux-ci est en dehors de toute suspicion au sujet de leur valeur technique et de leur dévouement ; néanmoins, si dans ces derniers temps il y a eu quelques échecs regrettables, ils sont

dus à une insuffisance de direction. Autrefois, dit-il, nous avons remporté des succès retentissants, mais aujourd'hui les conditions dans lesquelles évolue notre mouvement ont changé. Nous avons affaire à des trusts, à des syndicats qui font la loi au commerce, nous devons renforcer notre mouvement, de façon à ce qu'aucune puissance commerciale ou industrielle extérieure ne puisse lui faire concurrence. Et la meilleure façon de la renforcer est encore de ne remettre la direction de nos affaires qu'entre des mains expérimentées. De là la nécessité de la proposition.

Greening appuie la résolution. Il croit que les trusts, les cartels, les syndicats, se développent surtout grâce aux capacités de ceux qui les dirigent. Et si nous ne développons les capacités dans notre mouvement, nous ne serons plus capables de vaincre la concurrence extérieure.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Vente à crédit

Lorain (Exeter), propose :

« Le Congrès voit avec peine l'augmentation du système « de la vente à crédit dans les Sociétés coopératives, il « pense qu'un tel système est opposé aux principes de la « coopération et retarde la croissance du mouvement. »

L'auteur de la proposition expose que dans la Société d'Exeter, qui a 2,000 membres, on ne fait pas un sou de crédit. Et cependant les salaires sont bas dans ce pays. Au début de la Société, les ouvriers agricoles gagnaient 1[illegible] shillings et les artisans 10 shillings par semaine. Il a vu ns le rapport du Comité central que la vente à crédit gmente surtout là où les salaires sont élevés, ce n'est nc pas par nécessité que certaines Sociétés font du crédit; ut arrêter ce mouvement, car si la vente à crédit augnte le chiffre d'affaires, elle diminue la puissance du vement coopératif.

Campbeel maintient qu'il y a des Sociétés qui ne peuvent faire certaines affaires sans crédit. Les ouvriers ont besoin de bicyclettes, de baignoires et d'appareils à douches : ils ne peuvent les acheter au comptant.

Travailleurs, il y a pour tous les ouvriers des moments d'adversité où sans crédit la famille n'aurait pas de pain. La Coopération n'est-elle pas l'école de la fraternité et de la solidarité, il faut donc aider les coopérateurs momentanément gênés. Si, à Exeter, les ouvriers ont de bas salaires, ils ont de petits loyers; à Londres, on paye pour une chambre autant qu'à Exeter pour une maison.

D'autres orateurs parlent ensuite en faveur de la motion qui, mise aux voix, est votée malgré l'opposition de quelques membres du Congrès.

On décide ensuite que le prochain Congrès se tiendra à Doucaster.

Après les remerciements d'usage adressés à la Société d'Exeter, qui avait pris à sa charge l'organisation matérielle du Congrès, le Président en proclame la clôture, en faisant appel à tous les délégués, pour que, grâce au dévouement de chacun, la Coopération fasse encore « de nouveaux pas, dans de nouvelles voies ».

Ph. Landrieu.

LES QUESTIONS FÉMINISTES

FRANCE

Le Travail des Femmes en France [1]

L'emploi des femmes à d'autres travaux que ceux de l'économie purement domestique n'est pas un phénomène caractéristique du XIXe siècle. Dans l'antiquité, comme au Moyen-Age, la femme a participé aux travaux agricoles et industriels. Mais, au XIXe siècle, la question du travail féminin a revêtu des aspects nouveaux. D'une part, le machinisme industriel a constitué les bataillons compacts et misérables des ouvriers d'usines, et, par la création incessante d'outillages où une force musculaire moins grande est requise, sollicite l'emploi des femmes pour de nouvelles professions. D'autre part, les progrès de l'instruction, la pénétration des idées d'égalité et d'émancipation dans les cerveaux féminins, ont provoqué le mouvement d'aspiration des femmes aux professions libérales, jadis réservées sans conteste aux hommes. Féministes ardents, partisans parfois téméraires de l'égalité des sexes; catholiques sociaux, pleins de respect pour l'idéal de la « femme au foyer », qui n'a, d'ailleurs, jamais existé d'une façon absolue; capitalistes, avides d'une main-d'œuvre docile et à bon marché; ouvriers syndiqués, luttant parfois contre une concurrence désastreuse pour leurs salaires; politiques, soucieux de l'avenir de la race, hygiénistes, moralistes, tous ont une façon spéciale d'envisager ce problème. Mais pour tous il est également intéressant de connaître la situation exacte du travail des femmes.

L'étude que Mlle Schirmacher a publié récemment sur le *travail des femmes en France*, à l'aide du recensement

---

(1) *Le travail des femmes en France*, par Mlle Schirmacher (*Le Musée Social;* mémoires et document, mai 1902).

de 1896 et des statistiques données dans le *Bulletin de l'Office du Travail*, présente donc une grande utilité. Sans doute, le travail de Mlle Schirmacher comporte quelque aridité, mais c'est l'aridité voulue d'une statistique : l'auteur a pensé que l'éloquence des chiffres se suffisait à elle-même, et elle s'est bornée à un rapide commentaire, où son indignation des misérables conditions faites à la main-d'œuvre féminine n'enlève pas à son étude le caractère de sereine impartialité qui est la qualité essentielle de toute statistique.

Le recensement de 1896 comptait 38.517.375 habitants, c'est-à-dire 19.346.360 femmes et 18.922.651 hommes, soit une majorité de 424,709 femmes. En comparant la population adulte (1) : 28.329.988 personnes, c'est-à-dire 14.382.402 femmes et 13.947.526 hommes, la supériorité numérique des femmes monte à 434.930. Sur une population adulte de 28.329.988 personnes, la statistique officielle, publiée par l'Office du Travail en juin 1900 constate une population active de 18.467.338 individus, c'est-à-dire 12.061.121 hommes et 6.382.658 femmes. Cette statistique ne range pas dans la population active les ménagères (7.728.854 femmes mariées). Complétant cette lacune, Mlle Schirmacher relève la statistique générale suivante du travail féminin :

Ménagères	7.728.854	hommes	—
Forêts et agriculture .	2.754.593	—	5.674.713
Industrie	1.188.947	—	3.488.077
Service domestique. .	737.941	—	217.197
Commerce	571.079	—	1.030.977
Manutention et transports	160.760	—	551.731
Professions libérales .	138.460	—	199.546
Religieuses.	120.000	—	—
Service de l'Etat et des communes	104.648	—	584.134
Spectacles et agences.	12.645	—	57.615
Soins personnels . . .	6.418	—	52.098
Pêche.	5.236	—	66.388
Mines et carrières. . .	4.759	—	222.040

(1) Au-dessus de 15 ans.

Ces chiffres comprennent les propriétaires, patronnes, employées et ouvrières engagées dans les diverses professions. On remarquera que dans aucune profession le travail des femmes ne fait défaut, et que dans certaines même (services domestiques), il l'emporte sur celui des hommes.

M[lle] Schirmacher reproche aux statistiques officielles de ne pas parler du travail des ménagères. C'est pourtant là, dit-elle, la profession féminine par excellence. On pourrait peut-être répondre à M[lle] Schirmacher que les 7.727.854 femmes mariées qu'elle compte comme ménagères ne le sont pas toutes en réalité. Mais, d'une façon générale, sa critique est juste. Le travail de la femme mariée, qui comprend l'éducation des enfants, l'administration de la maison, est évidemment un travail d'une utilité sociale considérable. Il est bon de remarquer que ce travail, qui à lui seul peut suffire pour absorber l'activité d'une femme, se double souvent d'un autre travail professionnel. Les statistiques évaluent à 2.685.789 le nombre des femmes que les nécessités de la vie contraignent à ce double travail. Au reste, ce n'est pas cette dualité de tâche qui nous paraît criticable : nous pensons même que dans une société bien organisée, elle devrait être la règle, car l'idéal de la « femme *exclusivement* au foyer » nous paraît peu en rapport avec les aspirations libérales et égalitaires de notre siècle; mais ce qu'il faut blâmer, ce sont les conditions déplorables pour la santé de la femme et l'éducation des enfants, où s'exerce ce double travail.

Nous ne pouvons suivre Mlle Schirmacher dans son exposé de la situation des femmes dans les diverses pro-sions; nous nous bornerons à relever quelques-uns des ffres qu'elle donne sur le travail des femmes dans riculture, l'industrie et les professions libérales.

griculture. — La population active employée dans riculture et les forêts comprend 8.430.059 individus, mi lesquels 2.754.593 femmes et 5.674.713 hommes.

Sur ce nombre, on compte :

Femmes chefs.........	1.250.738	Hommes	1.822.000
Employées et ouvrières	1.073.650	—	2.185.975
Disséminées	412.824	—	1.604.014

(Les statistiques comprennent sous le nom de disséminés, les petits patrons, les ouvriers travaillant isolément, les personnes sans place fixe et unique).

Ces chiffres manquent de netteté, comme ceux publiés par toutes les statistiques agricoles jusqu'à ce jour. Que faut-il au juste entendre par femmes chefs ? Sont-elles toutes propriétaires ? Ont-elles, toutes, la direction effective de leur exploitation, ou ne sont-elles que des veuves, gardant, à la mort du maître, la direction nominale d'une ferme, en réalité dirigée par un des fils ? Ces questions, et d'autres encore, restent pour nous insolubles. D'autre part, le chiffre de 2.754.593 femmes, pour quiconque connaît un peu les habitudes agricoles, est au-dessous de la vérité. Toutes les femmes et les jeunes filles, et même les enfants, à la campagne, participent au travail agricole. Le travail de la ménagère y constitue une partie importante de l'exploitation agricole (basse-cour, laiterie, etc.), et les filles du petit cultivateur sont, pendant toute l'année, et surtout lors de la moisson, de véritables ouvrières, au même titre que ses fils.

L'agriculture compte peu de femmes syndiquées. Sur 1.250.738 femmes chefs, il n'y a que 3.720 femmes qui fassent partie des syndicats agricoles. C'est, qu'en effet, les syndicats agricoles ont presque toujours un certain caractère politique, et la femme s'en tient éloignée comme des autres manifestations de la vie publique.

Les salaires moyens des ouvrières agricoles varient entre 2 fr. 01 (Seine), jusqu'à 0 fr. 90 (Morbihan). Le salaire des femmes est en moyenne inférieur de 1 franc à celui des hommes.

Industrie. — Sur une population de 5.605.815 personnes employées dans l'industrie, les femmes sont 1.893.706.

(Chiffre inférieur à celui des femmes employées dans la culture.)

Dans aucun genre d'industrie, le travail féminin ne fait défaut. Dans la confection et l'industrie textile, le nombre des femmes est même supérieur à celui des hommes :

Vêtement.......	Femmes	1.135.553	Hommes	168.096
Industrie textile	—	463.217	—	438.082

Les 1.893.706 femmes occupées dans l'industrie, se répartissent ainsi :

Femmes chefs...........	193.905	Hommes	499.746
Employées et ouvrières.	829.057	—	2.315.562
Disséminées............	782.021	—	732.468

Les femmes chefs se rencontrent surtout dans les industries suivantes :

Vêtement....................................	117.115
Alimentation................................	37.039
Industrie textile............................	19.650

De même que les femmes chefs dans l'agriculture, les patronnes industrielles montrent peu d'empressement pour les syndicats. Sur les 158.300 membres des syndicats industriels patronaux, on ne compte que 1.960 femmes.

Les employées et ouvrières industrielles, dont le sort a plus particulièrement attiré l'attention des législateurs et des sociologues et doit, naturellement, intéresser davantage les lecteurs du *Mouvement Socialiste*, forment un contingent de 829.057 femmes. Les effectifs d'ouvrières se répartissent de la façon suivante :

Vêtement........	321.229	Industries chimiques...........	8.563
Industrie textile..	306.705	Plumes et crins...	7.136
Alimentation.....	42.956	Métaux fins.......	6.244
Cuirs et peaux....	30.862	Mines............	3.429
Fer, acier.........	23.102	Terrassement.....	1.542
Bois..............	22.976	Taille et polissage de pierres......	1.349
Papier, carton....	22.077	Carrières.........	998
Pierres et terres à feu.............	14.148	Métallurgie.......	792
Polygraphie......	13.640	Pierres précieuses	654

(Off. trav., Bull. juin 1900)

A cette liste, il convient d'ajouter celle des petites patronnes et des ouvrières isolées, dont la situation matérielle est souvent plus mauvaise encore que celle des ouvrières :

Vêtement	629.851	Aliments	582
Industrie textile	124.544	Métaux fins	567
Cuirs et peaux	9.750	Pierres et terres à feu	370
Bois	7.433	Polissage des pierres	144
Fer, acier	3.782	Terrassement	144
Plumes, crins	2.812	Industries chimiques	63
Papier, carton, caoutchouc	726		
Pierres précieuses	671		
Polygraphie	600		

(*Off. trav., Bull. juin 1900*)

De ces tableaux, il résulte que les femmes sont employées dans tous les métiers, même très pénibles (mines, métallurgie, etc.). On voit aussi que les industries textiles et la confection sont les industries féminines par excellence. Ce sont elles qui comprennent aussi le plus grand nombre d'ouvrières isolées (*sweating system)*, ce qui exerce une conséquence déplorable sur les salaires de ces industries.

L'*Office du Travail* évalue ainsi la moyenne des salaires par jour des femmes dans les diverses industries :

	Province	Paris	Effectif d'ouvrières
Pierres précieuses	5 15	9 25	1.717
Polygraphie	2 15	3 40	15.749
Cuirs et peaux	2 10	3 15	46.453
Industrie textile	2 10	2 70	463.217
Taille et polissage des pierres	2 10		1.493
Alimentation	2 »	2 90	81.640
Ferronnerie	1 95		23.102
Métaux communs	1 95	2 60	
Pierres et terres à feu	1 90	2 80	15.898
Vêtement	1 90	3 »	1.135.553
Bois	1 85	2 50	37.273
Industries chimiques	1 85	2 70	9.143
Métaux fins	1 75	3 30	8.198
Papier, carton, caoutchouc	1 70	2 90	24.287
Mines	1 65		3.429
Ebénisterie	1 55	3 40	
Métallurgie	1 55		799
Construction	1 15		1.542
Carrières	1 »		998

Le tableau est navrant, remarque Mlle Schirmacher, les effectifs féminins industriels les plus considérables (industrie textile et vêtements) sont réduits à une paye de 2 fr. 10, 1 fr. 90 par jour.

La moyenne des salaires dans toute la France, sauf Paris, est de 2 francs à peine.

Mlle Schirmacher donne encore le tableau suivant, que nous croyons intéressant de reproduire.

Salaires industriels de femmes par profession :

	Coût de la vie	
Salaires de 1re classe, 5 15 (1 industrie)...	3 » à 2 25	Bénéfice.
Salaires de 2e classe, 2 45 à 2 fr. (5 ind.).	3 » à 2 05	Equilibre partiel.
Salaires de 3e classe, 1 95 à 1 50 (11 ind.).	2 50 à 1 55	Le déficit domine.
Salaires de 4e classe, 1 45 à 1 fr. (1 ind.)..	2 25 à 1 55	Le déficit est absolu.

Ainsi, sur 18 industries, les ouvrières de 17 n'arrivent que difficilement ou pas du tout à équilibrer leur budget. Et le travail dans l'industrie est en moyenne de 9 h. 1/2 à 11 heures.

Naturellement, les femmes qui, plus que les autres travailleurs, auraient besoin de se syndiquer, sont rebelles à l'organisation syndicale. Il n'y a que 27.044 ouvrières syndiquées sur 492.647 syndiqués des deux sexes et sur 829.057 ouvrières iudustrielles (1 syndiquée par 36 ouvrières au lieu de 1 syndiqué par 5 ouvriers.)

Professions libérales. — Le progrès des idées féministes a fait conquérir aux femmes le droit d'exercer la médecine, et même d'être avocats. Mais toutes les hautes ıctions publiques leur restent encore fermées.

.a femme, dans les professions libérales n'exerce généement que des emplois subalternes : sténo-dactyloıphes, institutrices, employées des postes.

e préjugé de la supériorité masculine, sanctionné par ›rivilège électoral des hommes et, il faut bien le dire,

la résignation des femmes à leur asservissement séculaire, n'a pas encore permis à la femme, sauf de rares exceptions, de partager avec l'homme la royauté intellectuelle.

Les conclusions qui se dégagent de l'étude de Mlle Schirmacher sont, en somme, pessimistes, mais elles constituent pour les socialistes un encouragement précieux. La quantité de travail fournie par les femmes dans toutes les professions, est considérable, et pourtant l'employée, l'ouvrière, la paysanne, gagnent un salaire insuffisant. Cette situation déplorable tient, pour une grande part, à ce que la femme, éloignée de la vie publique, s'écarte volontairement de l'organisation ouvrière, qui lui permettrait d'obtenir de meilleures conditions de travail, mais elle a pour cause principale la conception qui domine encore les esprits et les mœurs sur le salaire et sur le rôle de la femme. Le salaire de la femme n'est qu'un salaire d'appoint; il est fixé d'après un calcul qui pose en axiôme que la femme « doit avoir recours à quelqu'un qui l'aide ». Normalement, ce quelqu'un est le mari, et de là déroule la sujétion de la femme dans le mariage; mais ce n'est pas toujours le mari, et ici éclate la profonde immoralité du régime capitaliste, qui, non seulement pousse les femmes à la prostitution par les déplorables conditions de travail qu'il leur impose, mais encore spécule sur la faculté qu'ont les ouvrières de trouver un supplément de salaire dans le trafic de l'amour, pour payer leur travail à un taux dérisoire.

La question du travail des femmes ne sera résolue que par l'institution d'un régime de travail nettement socialiste, qui leur accordera la protection spéciale due à leur sexe et à leur qualité de mères et d'épouses, sans leur faire payer cette protection par des restrictions à leur liberté et à leur bien-être.

Raoul Briquet.

PAYS SCANDINAVES

Un Congrès Féministe Scandinave

Les questions ouvrières ont occupé la majeure part des séances au Congrès que les Femmes Féministes des trois pays scandinaves et de Finlande viennent de tenir à Kristiana. C'est d'ailleurs une innovation dans la série des assemblées générales annuelles de la Fédération, et visiblement elle n'a pas été du goût de toutes les assistantes. Il est en effet curieux de constater que la lutte des classes a trouvé des répercussions jusque dans cette sorte de vaste salon, où n'avait cependant pénétré aucune représentante directe des travailleuses.

On a pu aussi, au cours des débats sur les questions ouvrières, saisir sur le vif les différences de profondeur et de caractère que présente la culture mentale des femmes des quatre pays en cause au Congrès. Les Français et autres Occidentaux ont l'habitude, si je ne me trompe, de considérer les Norvégiennes et les Finlandaises comme progressistes au point de s'égarer parfois dans des tendances subversives. Elles ont poussé, en effet, jusqu'à l'extrême limite le culte du développement individuel. Elles ont la coquetterie de l'anarchisme, de même que les marquises françaises du XVIII[e] siècle avaient la coquetterie du philosophisme. D'où l'illusion qu'elles produisent à distance. Mais en réalité, dès que les problèmes sociaux viennent sur le tapis, elles se révèlent férocement réactionnaires. C'est du reste fatal, et c'est ce que l'on a bien vu au Congrès de Kristiania, où les Danoises au contraire, soutenues généralement par la majorité des Suédoises, et par deux Norvégiennes seulement, ont prouvé un sens très sûr des réalités modernes.

M[lle] Eline Hansen, de Copenhague, avait exposé tout ce qui, dans la nouvelle législation industrielle promulguée ...n dernier en Danemark, a trait au travail des femmes.

Elle avait montré que cette législation consacrait d'importantes améliorations. Elle avait ajouté que celles-ci n'avaient été obtenues que grâce à une intime collaboration entre les associations féministes et les syndicats d'ouvrières. Les résultats eussent été à peu près nuls, affirmaient-elles, si les deux catégories de groupements avaient milité isolément. « D'ailleurs, nous n'avons eu qu'à nous féliciter, à tous les égards, de notre entrée en relations avec les ouvrières. Elles sont venues à nos réunions, elles y ont pris part à toutes les discussions, elles s'y sont montrées réfléchies et pleines de tact... »

Applaudissements vifs et prolongés. Les propriétaires des mains qui faisaient ce vacarme étaient délicieusement émerveillées d'apprendre que les ouvrières danoises n'avaient pas mis le doigt dans leur nez et n'avaient pas craché sur les tapis.

Mais Mme Blehr, femme du ministre norvégien, se hâta de remédier à pareil enthousiasme. Certes, nous devons plaider la cause de toutes les femmes, y compris celles de la classe inférieure. Il y a mieux, il faut que nous nous occupions en tout premier lieu de celles qui vivent dans l'insécurité économique. C'est par les basses couches sociales que nous souhaitons de voir débuter l'émancipation de la femme. Par malheur, dès que nous entreprenons de discuter avec des ouvrières, surtout avec celles qui subissent l'influence du socialisme, elle nous déclarent que nous ne pouvons avoir aucune idée de leurs besoins et intérêts, parce que nous sommes « de la Haute ».

— Elles ont raison, riposte Mlle Anna Brunn, de Copenhague. Avant d'aborder la discussion des questions ouvrières, nous avons toute une éducation à acquérir, nous, femmes « de la Haute », comme vous dites. Et le féminisme fera banqueroute, si nous ne nous hâtons dans cette voie. Le temps a creusé un abîme entre « la Haute » et ce que vous appelez « la classe inférieure ». Nous ne savons si cet abîme est possible à combler, mais nous ne serions ni femmes, ni féministes, si nous n'agissions pas comme

s'il y avait là une possibilité et comme si elle dépendait surtout de nos efforts.

— Comment voulez-vous que les ouvrières norvégiennes trouvent du plaisir à discuter avec Mme Blehr et ses amies! s'écrie Mme Närug, de Kristiania. Il existe ici un syndicat de servantes. Mme Blehr s'est alarmée de le voir tendre vers le socialisme, et vite elle a fondé un syndicat jaune, sous ce nom attendrissant : *Hjemmenes Val,* le Bonheur du Foyer! Au Congrès de l'an dernier, j'ai demandé que nous nous occupions de la situation sociale, économique, juridique, des servantes. Depuis lors, la plupart des femmes féministes me battent froid. On m'injurie par téléphone, on me montre au doigt. Pour que les ouvrières norvégiennes prennent confiance dans le féminisme libéral, progressiste, radical, etc., il faudrait que celui-ci aboutisse à quelque chose en fait de réformes d'une portée sociale. Or, jusqu'à présent, il s'est contenté de papotter.

Mais cela va devenir de plus en plus sérieux, car Mlle Maikki Friberg, Finlandaise, monte à la tribune, et elle est doctoresse, et elle passe pour une farouche socialiste. — Oh là! Elle proclame que les lois prétendues protectrices du travail des femmes sont de machiavéliques inventions des hommes pour restreindre la liberté de travail des femmes!

Une Norvégienne renchérit. Si la loi de son pays interdit aux femmes le graissage des machines et le travail dans les pièces où passent des courroies de transmission, c'est pour empêcher les femmes de s'élever dans les usines jusqu'aux emplois les mieux rétribués!

Mme Gjöstein, de Stavanger, apporte enfin la note du ›n sens. Elle affirme que le Congrès n'a pas la moindre npétence pour apprécier la législation du travail, isqu'il ne comprend aucune ouvrière. Mais en tout cas, r a un point certain, c'est que les femmes féministes ' le devoir d'aider toujours et partout les ouvrières à enir l'amélioration de leurs salaires. Il n'est besoin de le compétence technique pour savoir que toujours et

partout les ouvrières reçoivent des salaires de famine. L'oratrice rappelle en passant que, récemment, les ouvrières des fabriques de conserves de Stavanger ont fait grève pour tâcher d'obtenir une légère augmentation. Elles ont échoué. Mme Gjöstein est persuadée qu'elles auraient triomphé si les femmes féministes avaient appuyé la revendication.

Les ministresses norvégiennes et les doctoresses finlandaises ne soufflent plus mot; et c'est avec une sympathique attention que la majorité des congressistes écoutent le dernier rapport. Il est de Mlle Anna Brunn et il expose la campagne menée par les féministes danoises en vue d'aboutir au suffrage universel sans distinction de sexe et à l'abolition de la règlementation de la prostitution. L'oratrice indique aussi ce qu'elle et ses amies ont fait pour l'organisation économique des servantes. Celles-ci ont maintenant à Copenhague un syndicat puissant, avec bureau de placement. Et grâce à ce syndicat, un grand nombre de bourgeoises sont désormais liées à leurs domestiques féminins par un formel contrat de travail.

L'accueil fait aux discours de Mlle Anna Brunn et des autres Danoises permet d'espérer que la Fédération Féministe de Scandinavie et de Finlande manifestera de plus en plus des tendances, sinon socialistes, tout au moins démocratiques.

Emma Lucht.

(Traduit par A. C.)

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

La Belgique, morale et politique (1830-1900), par M. Maurice Wilmotte, avec une préface de M. Emile Faguet (A. Colin, Paris 1902). Pris entre les catholiques et les socialistes, le parti libéral belge diminue de plus en plus en nombre et en influence. C'est un fait que chaque événement nouveau confirme. Il éclate plus fortement encore quand on suit l'histoire du parti libéral en Belgique. Le livre de M. Wilmotte nous retrace fidèlement les principales phases de la vie politique belge dans ses rapports avec les partis en lutte, et la décadence libérale y est décrite d'une façon précise et sûre. Le plus curieux, c'est que M. Wilmotte est lui-même un libéral, qui analyse ainsi avec sérénité la décomposition des idées auxquelles il reste attaché. Il ne se fait pas d'illusion sur l'évolution politique de la Belgique, et c'est impassiblement qu'il divise son étude en trois parties significatives : I. Le Passé libéral; II. Le Présent catholique; III. L'Avenir socialiste. — Le Passé libéral, c'est la grande époque du parti, avec ses chefs de grande allure : Charles Rogier, Frère-Orban, Bara. M. Wilmotte donne de ses trois libéraux une complète monographie, en caractérisant de traits décisifs leur action : Rogier apparaît comme le type du libéral démocrate; Frère-Orban a tous les traits du libéral doctrinaire, tandis que Bara symbolise, par sa souplesse et sa compréhension des concessions nécessaires, la phase décadente du parti. — Le Présent catholique c'est, plus que l'influence de quelques chefs de parti, l'action méthodique des œuvres catholiques au pouvoir, leurs tendances, les difficultés rencontrées et les luttes soutenues. — L'Avenir socialiste : ce titre seul de la troisième partie de son livre, montre à quel point l'auteur, bien qu'il s'en défende, sent invincible la poussée socialiste en Belgique. Il préconise d'une façon très décidée l'alliance des libéraux et des socialistes : ceux-ci infuseraient à ceux-là une vie nouvelle et les sauveraient d'une chute irrémédiable. La conclusion de M. Wilmotte est sur ce point significative : « *Un ministère libéral-socialiste est dans les possibilités de l'avenir, à Bruxelles, comme il est dans la réalité aujourd'hui, à Paris, avec les mêmes atténuations de programmes et les mêmes compromissions de classes; on peut dire que s'il se constitue*

un jour, il fera plus pour la **paix sociale,** *après cette traversée indéfiniment longue d'un désert aride, que tous les congrès de partis et que tous les écrits des philosophes* »

Ces lignes sont à retenir. Elles tracent, pour le parti libéral, la politique la plus habile qu'il puisse adopter : absorber le socialisme, le dénaturer, le transformer en un simple mouvement démocratique. Le Parti Ouvrier Belge se prêtera-t-il, l'heure venue, à ce sauvetage du libéralisme belge et subira-t-il les déformations nécessaires qu'espère l'auteur de cette intéressante étude ? L'avenir répondra à M. Wilmotte.

Le Socialisme et l'Agriculture, par G. Gatti, avec une introduction de G. Sorel (Giard et Brière, Paris 1902). L'intéressante étude de Gatti a gagné beaucoup à paraître en français, raccourcie et élaguée. Elle est plus concentrée, moins diffuse, plus facile à suivre dans ses déductions. Pour Gatti, le coopératisme rural doit conduire au socialisme, tout aussi bien que le capitalisme rural. L'évolution économique agraire n'ira pas, comme l'évolution économique industrielle, par la voie unique du capitalisme de l'ancien régime féodal au futur régime collectiviste. Elle rattachera le passé féodal à l'avenir collectiviste par deux grandes lignes à peine ébauchées encore : le capitalisme (concentration capitaliste de la propriété) et la coopération (association coopérative de la propriété). — Cette conception de Gatti a été critiquée : On se souvient que dans une conférence, parue ici-même, Vandervelde l'a combattue. Nous ne l'examinerons pas plus à fond pour le moment : le *Mouvement Socialiste* consacrera à l'ouvrage de Gatti une étude spéciale.

La traduction française du livre est précédée d'une préface de Sorel pleine d'aperçus ingénieux, nouveaux et variés. « Les associations rurales — dit-il, entre autres — deviennent singulièrement importantes pour les socialistes, le jour où ceux-ci comprennent que tout changement social suppose l'élaboration de nouvelles formes d'association et l'éducation juridique du peuple. C'est à la campagne, bien plutôt qu'à la ville, qu'ils doivent aller chercher des exemples capables d'éclairer la notion d'association. D'autre part, les associations agricoles se présentent à nous comme les facteurs directs et indispensables du progrès technique actuel dans les campagnes : elles agissent donc dans le sens du socialisme ».

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

Le **Parti Socialiste de France** (Unité Socialiste Révolutionnaire) a décidé la publication d'un *Bulletin Officiel* mensuel, dont le premier numéro a paru en juillet. On y trouve les procès-verbaux des séances du Conseil Central du Parti, de sa Commission exécutive et du Groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre, ainsi que d'autres textes documentaires, que tout militant a intérêt à connaître et conserver. C'est le camarade Louis Dubreuilh qui est chargé de la rédaction. Les bureaux sont : 1, rue Casimir-Delavigne (VI[e]).
Abonnement : 1 franc par an.

La Revue socialiste (Juillet). — *Eugène Fournière :* « Le Nationalisme », lettre à M. Jules Soury. — *Camille Mauclair :* « Psychologie des grèves ». — *G. Sorel :* « Les Syndicats industriels et leur signification ». Première partie d'une étude que nous analyserons, après sa publication intégrale. — *Marius-Ary Leblond :* « L'idéal artistique du socialisme et son élaboration au XIX[e] siècle. — *Gustave Rouanet :* « Les Juifs en Roumanie ». — *Paul Dramas :* « A propos du Programme de Tours ». — *Henri Lucas :* « Revue des Livres ».

L'Avenir social (Juillet). — *Adolphe Braun* fixe la vraie portée de la *Législation du Travail :* les lois ouvrières ne sont pas une concession de la bourgeoisie, mais une conquête du prolétariat. *Braun* fait un rapide exposé de l'état de la Législation du travail dans les divers pays. On lira son article de vulgarisation avec fruit. — *Antoine Delporte* donne une *Chronique politique* pour la Belgique, fort substantielle. Une revue du *Mouvement ouvrier et socialiste* [in]*ternational*, par *Victor Serwy* signale les faits, docu[m]ents, statistique, etc.. qui doivent être retenus.— *Octors* [ét]udie brièvement l'état actuel de l'*Industrie textile*, en [ré]sumant le rapport général fourni aux délégués du récent [co]ngrès international, dont le *Mouvement Socialiste* a [re]ndu compte. — Le *Bulletin communal* donne une série de [fa]its et informations, de consultations et communications [du] plus vif intérêt. — Le *Bulletin coopératif* fournit sur les [derni]ers événements du monde coopératif des renseignements [...]s.

LANGUE ALLEMANDE

Neue Zeit (5, 12 et 19 juillet). — *Johannes Timm* met en garde les militants des syndicats et des coopératives contre les prêches des *Sozialreformer* qui s'ingénient à établir une confusion entre la neutralité et l'indifférence, et même l'hostilité, dans l'attitude que, selon eux, les leaders du mouvement économique doivent conserver à l'égard des partis politiques. On sait que nos camarades allemands englobent sous cette dénomination de sozial-reformer, ces espèces de philanthropes, qui rêvent d'une tendre réconciliation du Capital et du Travail, moyennant quelques concessions accordées à celui-ci.

Karl Kautsky, étudiant l'*agitation agraire des Etats-Unis*, constate qu'elle ne ressemble que très superficiellement aux mouvements agrariens de l'Europe. Elle se manifeste parmi de petits fermiers intelligents, relativement lettrés, et en tout cas imbus d'idées modernes. Il y a lieu d'espérer que peu à peu se dissipera tout malentendu entre eux et le prolétariat des centres industriels.

Le docteur *Bruno Borchardt* combat l'opinion récemment émise par Molkenbuhr, qui voudrait voir l'assurance contre le chômage organisé en service impérial. Borchardt repousse aussi la municipalisation de cette assurance, qui doit, selon lui, demeurer dans les attributions des syndicats ouvriers.

J.-L. Franz, de New-York, démontre que la fameuse Commission d'arbitrage élue par un Congrès spécial de la « National Civic Federation » des Etats-Unis, n'aboutira jamais à rien — sauf dans le sens des intérêts patronaux.

H. Strobel demande que les socialistes se préoccupent d'une littérature pour la jeunesse. Les livres, pédagogiques ou récréatifs, que l'on met actuellement entre les mains des enfants, sont rédigés de sorte à bien affermir dans le cerveau des petits lecteurs une morale qui, confessionnelle ou laïque, se résume en le principe de la résignation sociale. On voit que le problème se pose identiquement des deux côtés du Rhin. On le verra mieux de ce côté-ci, lorsque les livres scolaires auront été expurgés de toute religiosité, comme il en est question dans les milieux officieux — mais resteront empuantis de patriotisme et de militarisme, ainsi que de morale gendarmesque.

Socialistische Monats-Hefte (Berlin, mai, juin et juillet). — Article de *Jean Jaurès* sur République et Socialisme.

Adolphe von Elm conseille aux syndicats ouvriers de laisser l'Etat organiser à sa guise l'assurance contre le chômage. *Paul Kamppffmeyer* affirme que, le fameux volume de Bernstein en étant à son dixième mille de vente, la cause du « Revisionnisme » est définitivement gagnée.

Max Schippel et *Bernstein* apprécient, à leur point de vue bien connu, les œuvres posthumes de Marx et d'Engels. *Eduard David* se réjouit de voir les socialistes aborder enfin l'étude approfondie de la question agraire. Sigmund *Kaff*, raconte les efforts désespérés que les conservateurs autrichiens multiplient en vue de sauver le petit commerce.

Edouard Anseele et *Hjalmar Branting*, épiloguent sur les grèves générales déclarées en Belgique et en Suède pour pousser à l'adoption du suffrage universel. Bernstein en profite pour développer la thèse que la grève générale est une excellente arme politique, mais que l'on est un vulgaire utopiste si on la considère comme un procédé de révolution économique et sociale.

Wolfgang Heine insiste sur la rigoureuse indépendance que, selon lui, il convient de maintenir entre les mouvements politique et économique du prolétariat.

Oda Olberg analyse la doctrine de Vilfredo Pareto, un des « sozialreformer » qui pullulent en Italie. *Leo Winter*, de Prague, expose l'état actuel de la « Question des langues en Bohême », et *Henriette Fürth*, les conditions de travail et d'existence des bijoutiers de Pforezheim. *Hugo Lindemann* demande que l'on simplifie et que l'on unifie dans tout l'empire allemand, le programme socialiste de revendications communales.

Max Schippel proclame qu'il est impossible de rester marxiste orthodoxe après la convention sucrière de Bruxelles, laquelle, à son avis, constitue une formidable révolution politique. *Emile Vandervelde* donne une profusion de précieux renseignements sur le travail à domicile dans les campagnes belges. *Paul Gœhre* disserte sur le matérialisme et la religion, c'est-à-dire sur la question la plus oiseuse que l'on puisse imaginer à notre époque, attendu que le matérialisme tend à devenir partout une religion d'Etat aussi intolérante et intolérable que le christianisme, et aussi peu scientifique, et que visiblement il s'élabore dans le monde actuel une philosophie et une esthétique, aussi étrangères (et supérieures) aux superstitions de M. Homais qu'à celles du Concile de Trente.

Heinrich Wetzker, étudiant les statistiques officielles en 'lemagne, démontre que l'accroissement continu de cette

criminalité a pour cause essentielle l'évolution normale du régime capitaliste. *Ellen Key*, de Stockholm, puise dans la récente expérience norvégienne des arguments en faveur du droit électoral de la femme. *Fanny Imle* expose les résultats que plusieurs organisations ouvrières d'Allemagne ont déjà obtenus en matière d'assurance contre le chômage, et en conclut que les pouvoirs publics devraient seconder les efforts de ces syndicats, au lieu d'inaugurer pour cette assurance un nouveau service d'Etat.

Wilhelm Kolb applique le « Revisionnisme » au problème de la nationalisation des transports ; il voudrait qu'un Congrès du Parti se prononce en faveur de l'autonomie des chemins de fer de l'Allemagne du Sud, contre la nationalisation absolue des réseaux allemands !

Documente des Socialismus (mai, juin et juillet). — Traduction du discours prononcé par *Pierre Leroux*, à l'Assemblée Nationale, le 30 août 1848, en faveur d'une *limitation légale de la journée de travail* (dix heures à Paris et onze en province) et de *la suppression du marchandage*. Les huit *lettres* adressées par *Karl Marx* à *Arnold Ruge*, en 1842-1843. *Fanny Imle* écrit l'histoire du mouvement de classe qui se manifesta parmi les *typographes allemands* en 1848-1851, et publie les manifestes, protestations, pétitions, etc., lancés alors par cette corporation. Etude sur les idées sociologiques d'Aristophane dans son « Assemblée des Femmes », — en somme, son « Congrès Féministe Bourgeois ». — Notes historiques sur le *Communisme* de *Robert Owen*. Traduction de l'exposé d'*Economie sociale*, publié en 1831 par *William Carpenter*, en guise de programme de sa revue mensuelle, le *Political Magazine*. Traduction du *Programme socialiste polonais*, publié à Bruxelles en 1878, et du manifeste lancé en 1882 par le « Proletaryat, Parti Social-Révolutionnaire Polonais ».

La bibliographie socialiste, et la revue des revues socialistes sont, comme toujours, complètes et très soignées.

A. CHABOSEAU.

L'Art, la Littérature

TOUNG-FOUNG-TSÉ ET LA FLAMME

(CONTE)

Toung-Foung-Tsé était un jeune médecin très savant et un peu bizarre qui était venu s'installer au cœur d'un des faubourgs les plus populeux de Pékin. C'était par esprit de bienfaisance et de renoncement qu'il avait pris cette résolution étrange, ses titres et sa science lui permettant d'aspirer à la clientèle des princes et des hommes les plus riches. Mais il avait préféré la clientèle obscure des charpentiers, des porteurs de palanquins et des matelots. Et il méditait, le soir, à la lueur de sa lampe, dans la salle la plus élevée de sa petite maison.

Sur les planches de bois de sycomore qui étaient fixées tout le long des murs, il n'y avait que des manuscrits et des livres, parmi lesquels la grande édition impériale de Bouddha, en huit cents volumes, tenait la première place. Quant aux statuettes de cuivre et d'or, aux plateaux et aux vases d'antimoine et d'argent habilement ciselés, aux belles aquarelles et aux gravures en couleur qu'il possédait jadis, ils lui avaient été volés par les soldats européens lorsqu'ils étaient venus ven-... la civilisation des offenses que les compatriotes de ...ng-Foung-Tsé lui avaient faites.

...y avait encore, rangés par ordre dans des boîtes, ... fioles et des étuis, différentes sortes d'herbes et de ...ums, des feuilles de tamarin grillées, des fientes de ...elle et de diverses sortes d'animaux, mille variétés ...baumes et d'onguents, qu'il prescrivait indifférem-... ses malades, lorsque ceux-ci croyaient qu'ils

leur feraient du bien, et malgré qu'il n'y crût pas lui-même. Il n'ignorait pas, en effet, qu'il suffit d'y croire pour qu'un remède guérisse, et il ne se moquait pas plus qu'il ne convient de la naïveté de ceux qui le consultaient.

Or, tandis qu'il songeait, le coude appuyé sur le tome 660 du divin Bouddha, la flamme de sa lampe se mit à baisser. C'était déjà la cinquième heure de la nuit. Les étoiles pâlissaient et semblaient s'éteindre une à une, sous la main légère des génies célestes. L'Orient prenait une teinte plus vive, et le soleil s'apprêtait à paraître.

La lampe se mit donc à vaciller; le docteur s'aperçut qu'elle n'avait plus d'huile et il conclut sans émotion qu'elle allait s'éteindre. Pourtant, il adressa familièrement la parole à sa lampe, qui était la compagne assidue de ses travaux, car il ne lui semblait pas plus ridicule de parler aux objets inanimés qu'aux animaux et aux hommes. Il lui dit donc :

— Flamme, tu vas t'éteindre. Il ne te reste plus qu'une goutte d'huile. Ta dernière heure est venue.

La flamme, après s'être abaissée lentement, sur le point de s'éteindre, eut deux ou trois sursauts et comme de brefs et éblouissants retours à la vie, avant de disparaître tout à fait. Elle dit au médecin, avec un certain orgueil :

— Je meurs peut-être, c'est vrai, mais je ne mourrai pas tout entière. Il restera quelque chose de moi. Il est de toute impossibilité qu'une essence si subtile, si brillante, si victorieuse que celle dont je suis faite, disparaisse à jamais. Mon corps visible périt faute d'aliment, mais l'âme immortelle qui m'animait et qui se répandait autour de moi sous forme de rayons étincelants, mon âme invisible s'échappera, car elle participe de la

grande Flamme immortelle et divine. Toi, docteur, qui es un homme instruit et bien élevé, tu es certainement de mon avis, car il n'y a que les va-nu-pieds et ceux qui ne se respectent pas qui sont matérialistes et athées.

Le docteur sourit. C'était le langage qu'une jeune veuve lui avait tenu la veille.

— Flamme, répondit-il, ton orgueil est grand et naïf. Tu préfères recourir à des causes inconnues que d'avouer que tu dépends d'une goutte d'huile. Il en coûte, il est vrai, de reconnaître le peu que nous sommes, mais le divin Bouddhâ a dit que tout être n'est rien de plus que ce que devient le grain de sel jeté à la mer. Toutefois, je ne veux pas railler ta croyance, puisqu'elle te procure quelque consolation.

Un instant après, tandis qu'elle agonisait, le docteur dit encore à la Flamme :

— Flamme, tu meurs. Ton âme va rejoindre celle de la Grande Flamme Divine dont elle est partie intégrante. Si tu le désires, j'ai les moyens de te rappeler à la vie. Il suffit que je verse dans les flancs rebondis de la lampe un peu de cette huile que les hommes vont puiser dans les vastes nappes liquides qui s'étendent à certains endroits sous la terre. Mais je ne puis t'offrir que de prolonger cette existence commune qui t'est connue et qui touche heureusement à sa fin. Que préfères-tu, ou le prolongement de cette vie, à la vérité sans gloire, ou bien la mort glorieuse qui te fera monter dans le sein de la Grande Flamme Immortelle ?

La Flamme fit d'une voix mourante :

— Ah ! docteur, je t'en prie, sauve-moi !... Ce n'est pas le moment de plaisanter... Verse-moi vite l'huile, si l'huile doit m'empêcher de mourir.

— Comment, fit le docteur, quand tu es sûre de l'immortalité, tu préfères cette vie terrestre, qui est si parfaitement plate et fastidieuse, tu préfères éclairer

trivialement le soir les vaines besognes auxquelles je me livre, ou les ébats grossiers qu'il m'arrive de prendre avec certains de mes semblables, tu préfères affronter encore les hasards, les périls et les risques auxquels ta destinée et ma négligence t'exposent, tu préfères ce lot d'humiliations et de douleurs à la certitude du bonheur serein que goûtera ton âme immortelle, lorsque, détachée de cette mèche charbonneuse et puante, qui constitue son corps, elle ira rejoindre dans la béatitude céleste, la grande Flamme éternelle et toute-puissante? Petite flamme, permets-moi de te le dire, tu n'es pas d'accord avec toi-même...

Et le docteur assista aux dernières affres de l'agonie. Quand la chambre fut retombée dans l'obscurité, il garnit de nouveau la lampe. Une autre Flamme jaillit à la place de la première. Elle se mit à explorer curieusement les lieux dans lesquels elle allait briller.

La jeune Flamme était pleine d'ardeur et d'innocence :

— Quel vaste avenir j'ai devant moi! se disait-elle. Quel rayonnement prodigieux et incalculable je vais répandre sur le monde!....

— Veux-tu, lui dit le docteur, que je te dise exactement ce que durera ta vie? Juste le temps que mettra à brûler la mesure d'huile que j'ai versée dans la lampe, c'est-à-dire cinq heures trente-cinq minutes et dix-huit secondes environ. Cela, à supposer que rien n'arrive. Car il suffit d'un brusque courant d'air froid pour que tu ne sois plus.

Et il souffla sur la lampe.

« — Voilà, Flamme, dit-il, ce que c'est que la vie. D'autres Flammes naîtront quand il en sera besoin. Et, à la rigueur, il n'est pas nécessaire qu'il y ait des Flammes. »

Adapté du chinois, par Paul Ballaguy.

Le Mouvement Artistique

LES REVUES

Le patriotisme de Stendhal. — Jean Mélia tient rang parmi ceux qui ont contribué à l'enrichissement de la bibliothèque Stendhalienne — aujourd'hui si copieuse. — Il a recueilli dans le dernier numéro du *Mercure de France* les opinions sur le patriotisme de son auteur préféré.

Stendhal croyait comme quelques français de notre époque que l'*honneur national* est une religion qui pourrait fort bien se passer des mensonges ou des flatteries de mauvais goût dont les profiteurs de son culte l'accablent. Il trouve ridicule « de flatter un romain sur Rome. » Le patriotisme étroit qui ne tolère pas l'esprit d'examen était admissible chez les anciens, lorsque la guerre mettait directement en péril tous les habitants de la cité. Il est puéril dans une société où beaucoup de gens d'une certaine classe ne s'engagent dans l'armée que par vanité ou pour avoir le plaisir « de porter un brillant uniforme. »

Stendhal n'admet, au reste, la gloire d'une bataille que lorsqu'elle a servi à défendre la patrie attaquée. Un de ses personnages Lucien Leuwen déclare que « pour se battre avec plaisir il faudrait que la patrie fut réellement intéressée au combat, car s'il s'agit seulement de plaire à ce juste milieu, à cette halte dans la boue qui a fait les généraux si insolents, ma foi ! ce n'est pas la peine ! »

Naturellement Stendhal fut l'adversaire de ce chauvinisme, *patriotisme d'antichambre* qui empêche de goûter les chefs-d'œuvre de l'Etranger.

Turgot avant Stendhal l'avait flétri et, à ce propos, Mélia nous conte une anecdote qui n'a pas vieilli... En 1873, on représentait le *Siège de Calais* du poète de Belloy. Cette pièce remportait le succès « le plus fou et le plus national », car de Belloy avait eu « l'idée lucrative, depuis exploitée par d'autres, de se faire le flatteur de ses concitoyens. » Comme le duc d'Ayen se moquait de la pièce, Louis XV dit qu'il n'était pas un bon français. Le duc repartit ı sans esprit : Plut à Dieu, Sire, que les vers de la tra- lie le fussent autant que moi ! Turgot assistait à cette cussion : « Il ne voyait — disait-il — dans la flatterie : le commerce d'un fripon avec un sot et il donna le n de *patriotisme d'antichambre* à l'engouement des ɔes qui admiraient les grossiers compliments du sieur Belloy. »

ılgré son patriotisme très accentué, Stendhal, pour sa ·ʰise, fut accusé de n'être pas français. Il croyait, en

effet, qu'avant d'être partagé par les frontières le monde est divisé en deux moitiés, très inégales d'ailleurs, « les sots et les fripons d'un côté et de l'autre les êtres privilégiés auxquels le monde a donné une âme noble et un peu d'esprit. » Qu'on ne s'étonne pas après cela que tant d'autorités qui vraisemblablement n'étaient pas de sa patrie aient pu nier son amour du sol natal, fort réel pourtant. Dans ses *Lettres intimes* où il se confie tendrement à sa sœur, il a écrit ces phrases harmonieuses : « J'ai repassé dans ma mémoire tout le temps que nous avons passé ensemble... nos promenades dans ces chemins environnés d'eaux croupissantes vers Saint-Joseph. Comme je regardais la chute des montagnes du côté de Voreppe en soupirant! C'était surtout au crépuscule du soir, en été; le contour en était dessiné par une couleur orangée ! Comme je sentais ce nom de *Porte de France!* — c'est Stendhal qui souligne ces mots — comme j'aimais ce mot *France* pour lui-même. »

E. B.

L'ART!

« Un jour où je dînais chez un personnage politique, je vis arriver un des membres les plus importants du centre gauche. Les présentations faites, il me dit : « Je suis enchanté de vous rencontrer; si vous voulez bien, nous partirons ensemble. »

« La politesse me commandait d'accepter. « Allons, me dis-je, encore un qui a du dialogue. »

« Nous nous retirâmes ensemble et, je l'avoue, j'y mis de la désobligeance. Je le laissai venir. Je ne le pressai pas. Je comptais que quelque honte le prendrait au dernier moment. Enfin, après des discours de toute sorte, il me dit brusquement :

« Voyez-vous, M. Becque, *avec un talent comme le vôtre,* vous devriez nous faire *une féerie contre le socialisme* ».

Souvenirs d'un auteur dramatique (p. 130). Henry Becque.

Le Secrétaire-Gérant : Jean LONGUET.

L'Émancipatrice (Imprimerie communiste) 3, rue de Pondichéry, Paris.
A. Maume, administrateur-délégué.

(Travail exécuté par des Syndiqués en commandite généralisée)



SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE & D'ÉDITION
17, rue Cujas, Paris (Vᵉ), TÉLÉPHONE **801-04.**

VIENT DE PARAITRE

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

N° 14

ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

II

La Religion et l'Antisémitisme

L'Armée et l'Affaire — La Presse

La Justice civile et militaire

Un volume in-16 de IV-118 pages. **0**



L'Émancipatrice, 3, r. de Pondichéry. — 260

QUATRIÈME ANNÉE
N° 103

1er Septembre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VIe)
1902

LE
MOUVEMENT SOCIALISTE
Revue bi-mensuelle internationale
PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

10, rue Monsieur-le-Prince, PARIS (VIe)

LE NUMÉRO :
France et Belgique. . 0.50 | Autres pays 0.60

ABONNEMENT :
France et Belgique : { *Six mois : 5 fr.* *Un an : 10 fr.* | Autres Pays : { *Six mois : 6 fr.* *Un an : 10 fr.*

A NOS LECTEURS

De nombreux camarades nous font remarquer que la forme de la Revue bi-mensuelle, telle que nous l'avons provisoirement reprise, convient mieux au but que nous poursuivons, et nous engagent fort à nous y tenir.

D'accord avec eux, nous redonnerons d'une façon définitive au *Mouvement Socialiste* la périodicité bi-mensuelle, qu'il avait avant le 1er Janvier 1902.

Nos lecteurs n'y perdront rien, puisqu'ils retrouveront dans chacun de nos nouveaux fascicules largement l'équivalent de deux numéros anciens.

Pour nous, il nous sera possible de leur donner une Revue plus méthodique et plus scientifique, de toutes façons plus conforme aux exigences mêmes de notre œuvre.

NOS LECTEURS

voudront bien excuser le retard de numéro, dû à notre changement d'impr

RÉFORMES SOCIALES

ET

RÉVOLUTION SOCIALE [1]

I

L'Idée de la Révolution sociale

Il est peu d'idées au sujet desquelles on se dispute autant qu'à propos de celle de *révolution*. Cela doit être attribué, d'abord et pour une bonne part, à ce fait qu'il existe peu de notions aussi hostiles aux intérêts et aux préjugés dont le milieu actuel est dominé, mais ensuite

---

(1) Le présent travail a été élaboré à l'instigation du Club Socialiste de Lecture d'Amsterdam. Ce groupement, composé surtout d'intellectuels, m'avait invité à faire des conférences dans la ville où il a son siège, et aussi à Delft. Le sujet de la révolution sociale se trouvait parmi ceux que je traitai alors. Les camarades néerlandais admettaient parfaitement que je parlasse sur le même thème dans les deux localités. Je tenais cependant à ne pas me répéter, et je divisai mon sujet en deux parties, indépendantes à maints égards, mais liées au fond par l'enchaînement des idées : Réformes sociales et Révolution sociale, puis : Au Lendemain de la Révolution sociale.

Ce qui paraît ici n'est pas du tout une sténographie des deux conférences. En écrivant celles-ci après coup, j'y ai introduit bien des choses qu'à la tribune j'avais dû laisser de côté pour n'être pas trop long. Je me suis néanmoins astreint à ne pas déborder du cadre qui s'impose à un conférencier, car je ne voulais point faire un livre.

Le but de mon travail est assez évident pour n'avoir pas besoin d'être expliqué. Il y avait d'ailleurs une opportunité toute particulière à traiter le sujet dans les Pays-Bas à la fin d'avril 1902 (le 22 à Amsterdam, et le surlendemain à Delft). M. Pierson, ancien .istre, venait de développer en réunion publique cette opinion, une révolution prolétarienne était vouée à un échec inévitable, :ela pour des causes tenant à son origine même. Mes deux confé-:ces apportèrent une riposte presque immédiate. M. Pierson fut reste assez aimable pour assister à la seconde. Il y prit même : profusion de notes. Seulement il ne daigna pas demander la :ole pour me réfuter.

'ajouterai qu'en outre des considérations de propagande géné-

à cet autre fait que le mot de *révolution* comporte une rare multiplicité d'acceptions.

En règle générale, il est impossible de percevoir aux événements une délimitation précise, comme celle qui se manifeste pour les choses. Cela est vrai surtout des éventualités d'ordre social, qui sont extrêmement complexes et le deviennent toujours davantage à mesure qu'évolue la société, c'est-à-dire à mesure que se diversifient les formes des rapports entre les individus. Or, c'est à la catégorie des éventualités les plus complexes de toutes qu'appartient une révolution sociale, autrement dit un complet bouleversement des formes jusqu'alors revêtues par les rapports individuels.

Il ne faut pas s'étonner qu'un pareil mot, employé par tout le monde, n'évoque point pour tout le monde les mêmes idées, — mieux encore, que le sens en varie avec le temps pour la même personne, cas assez fréquent. Pour certaines gens, il évoque des barricades, des incendies de châteaux, des guillotinades et des septembrisades, enfin l'accumulation de toutes les atrocités imaginables. D'autres voudraient, au contraire, lui enlever tous ses piquants, — si l'on peut dire, — lui

---

rale et locale, ce qui m'avait plus spécialement encore induit à parler sur la révolution sociale, c'était le fait que mon auditoire était en majeure partie composé d'intellectuels. Ce sont les intellectuels, en Allemagne du moins, qui se familiarisent le plus difficilement avec l'idée de la révolution. Il faut croire qu'en Hollande il en va autrement. Mes conférences ne provoquèrent nulle contradiction, et l'approbation générale recueillie par mes paroles me surprit agréablement. Je pense que cela n'est pas attribuable seulement à la courtoisie internationale, car il est notoire que le marxisme compte parmi les intellectuels néerlandais quelques-uns de ses plus fermes représentants.

Tout ce que je puis souhaiter de mieux, c'est que mon exposé trouve auprès des camarades français le même assentiment. Et c'est pour moi un devoir et un plaisir de profiter de l'occasion pour remercier une fois encore les camarades néerlandais de leur accueil fraternel.

Berlin-Friedenau, 2 Juin 1902. KARL KAUTSKY.

donner le sens d'une transformation sociale, considérable, mais pacifique et à peine sensible pour les contemporains, à peu près comme celles qu'ont déterminées la découverte de l'Amérique et l'invention de la machine à vapeur. Et entre ces deux extrêmes il y a une foule de nuances usuelles.

Karl Marx, dans la préface à la *Critique de l'Économie Politique*, appelle révolution sociale, la transformation, lente ou brusque, qui, pour le vaste ensemble des superstructures politiques et juridiques de la société, résulte du changement des assises économiques de celle-ci.

S'en tenir à cette définition, c'est établir une distinction fondamentale entre l'idée de révolution sociale et le fait du changement des assises économiques, par exemple, du bouleversement amené par l'invention de la machine à vapeur ou la découverte de l'Amérique. C'est admettre que de pareils bouleversements, loin de constituer par eux-mêmes des révolutions, ne jouent dans celles-ci que le rôle de causes premières.

Mais il me semble impossible de se contenter de la définition de Marx. Je crois bien que l'on peut atteindre à plus de précision. Toute transformation des superstructures politique et juridique de la société ne constitue pas nécessairement une révolution ; celle-ci n'est, à proprement parler, qu'une catégorie, une méthode spéciale, de transformation.

Les socialistes sont tous portés à donner au *terme* de révolution sociale l'acception la plus ample. Cela empêche d'ailleurs point certains de nos camarades vouloir éliminer la *chose*, d'affirmer que la transformation sociale peut s'opérer à coups de réformes seulement. On oppose ainsi, à la doctrine de la révolution ciale, celle des réformes sociales, et c'est cette oppo-

sition qui aujourd'hui fait le fond des discussions poursuivies dans notre parti. Pour en parler ici, je m'en tiendrai à l'acception la plus étroite, je n'entendrai par révolution sociale qu'une spéciale méthode de transformation sociale.

S'il y a opposition entre les réformes et la révolution, cela ne tient pas à ce que la violence soit employée dans l'un des deux cas à l'exclusion de l'autre. Toute mesure politique ou juridique est une mesure coercitive imposée par l'État à l'aide de la force. D'autre part, des catégories spéciales de violences, — par exemple les combats dans les rues ou les exécutions en masse, — ne caractérisent pas essentiellement une révolution en tant que phénomène opposé à celui des réformes. Elles peuvent résulter de circonstances isolées, c'est-à-dire ne se rattachant pas le moins du monde à une révolution ; elles peuvent corroborer un mouvement réformiste. Lorsque, en France, le 17 juin 1789, les députés du Tiers-État se constituèrent en Assemblée nationale, ils accomplirent un acte éminemment révolutionnaire, et cependant il n'y eut pas là le moindre déploiement de violence. En France encore, en 1774 et 1775, on avait vu de grandes insurrections, qui avaient cet objectif unique et nullement révolutionnaire, d'aboutir à une taxation du pain, pour en finir avec la cherté de cet aliment.

Il est toutefois incontestable que les combats dans les rues et les exécutions en masse, s'ils ne suffisent pas à caractériser une révolution, n'en sont pas moins susceptibles de nous éclairer indirectement sur ce qu'est en réalité une révolution. Le grand bouleversement qui a débuté pour la France en 1789 est devenu le type classique de toute révolution. C'est à lui que tout le monde pense lorsqu'il est question de révolution. C'est en l'étudiant que nous pourrons le mieux comprendre ce qu'est

une révolution, et en elle-même et en opposition avec les réformes.

La révolution avait été précédée d'une série de tentatives réformistes, en particulier de celles de Turgot, pour ne citer que les plus connues, et ces tentatives avaient, à beaucoup d'égards, le même objectif que celui où devait tendre ensuite la révolution. Or, qu'est-ce qui distingue les réformes de Turgot des mesures analogues prises par les pouvoirs révolutionnaires? C'est que les secondes résultaient de la conquête de la puissance politique par une classe nouvelle. Là réside la différence essentielle entre des réformes et une révolution.

Des mesures tendant à adapter les superstructures politique et juridique de la société à des conditions économiques nouvelles sont des réformes, si elles émanent des classes qui, jusqu'alors, ont exercé dans la société la souveraineté politique et économique. Ce sont aussi des réformes si, au lieu d'avoir été accordées de bon gré, elles ont été arrachées par un effort des classes dominées, ou simplement imposées par la force des circonstances. Ce sont au contraire des phases d'une révolution, si elles sont l'œuvre d'une classe qui, jusqu'alors opprimée politiquement et économiquement, vient de conquérir le pouvoir politique, et l'utilise, comme c'est nécessaire et d'ailleurs fatal, pour métamorphoser à son profit, et lentement ou promptement, la totalité des superstructures politique et juridique, et instituer de nouveaux modes de rapports sociaux.

La conquête de la force gouvernementale par une classe jusqu'alors opprimée, autrement dit la révolution politique, est donc une caractéristique essentielle de la révolution sociale dans le sens le plus étroit de ce terme, dans le sens directement opposé à celui de la réformation sociale. Rejeter en principe la révolution poli-

tique comme moyen de transformation sociale, vouloir restreindre cette transformation aux mesures que l'on peut obtenir des classes dirigeantes, c'est être un réformiste, — un *Sozialreformer*, dit-on en Allemagne, — quand même on nourrirait un idéal en opposition absolue avec les modalités sociales existantes. Au contraire, c'est être un révolutionnaire, que de vouloir la conquête des pouvoirs publics par une classe jusqu'alors opprimée. Et ce n'est pas cesser d'être un révolutionnaire, que de préparer et hâter cette conquête à l'aide de mesures susceptibles d'être arrachées aux classes dominantes. Le réformiste et le révolutionnaire veulent l'un et l'autre des réformes ; ce qui les distingue, c'est que le premier restreint la transformation sociale à une série de réformes.

D'autre part, une révolution politique ne devient une révolution sociale que si elle est accomplie par une classe jusqu'alors opprimée et obligée d'assurer par son émancipation sociale son affranchissement politique, parce que sa condition sociale en est arrivée à faire irréductiblement obstacle à sa domination politique. De sorte qu'un conflit au sein des classes dirigeantes aura beau présenter les plus violents caractères de guerre civile, ce ne sera pas le moins du monde une révolution sociale.

Je ne m'occuperai ici de la révolution sociale que dans le sens dont il vient d'être question.

II

Évolution et Révolution

Il n'y a pas d'incompatibilité fondamentale entre les intérêts des classes dirigeantes et une réforme sociale;

celle-ci consolide pour un moment la situation sociale de celles-là ; elle peut même la renforcer. Une révolution sociale est au contraire en opposition absolue avec les intérêts des classes dominantes, puisque toujours elle équivaut pour celles-ci à l'anéantissement de leur hégémonie.

Il n'est donc pas étonnant que les classes dirigeantes de tous les temps aient maudit et calomnié la révolution et que, à peine leur souveraineté semblait-elle menacée, elles se soient efforcées de substituer à l'idée de la révolution sociale celle des réformes sociales, — et encore en se contentant bien souvent d'opérer dans le ciel lesdites réformes.

Toujours c'est aux doctrines les plus en vogue que l'on a emprunté des arguments contre la révolution. Tant que le christianisme a régi la pensée humaine, on a réprouvé la révolution comme une satanique rébellion contre les autorités instituées par Dieu. Le Nouveau Testament est riche en anathèmes de ce genre, parce qu'il a vu le jour à l'époque des Césars, c'est-à-dire alors que toute rébellion contre les puissances temporelles semblait désespérément vaine, et que toute indépendance avait disparu de la vie politique. Les classes révolutionnaires pouvaient d'ailleurs riposter par des arguments empruntés à l'Ancien Testament, — arguments que l'on retrouve encore sous maintes formes dans l'esprit de certaine démocratie paysanne d'origine assez récente.

Plus tard, quand la mentalité théologique fut remplacée par les conceptions juridiques, on tint le raisonnement suivant : la révolution est une rupture violente du droit en vigueur, mais, personne n'ayant le droit d'attenter au droit, le droit à la révolution serait une absurdité, et la révolution ne peut être que la négation

du droit. Alors les protagonistes des classes montantes opposaient, au droit en vigueur, c'est-à-dire déjà devenu historique, le droit revendiqué par ces classes, un droit éternel, affirmaient-ils, parce que, fondé sur la raison et la nature, l'inaliénable et l'imprescriptible droit humain. Il ne s'agissait que de restaurer un ordre juridique, lequel, étant le seul légitime, n'avait évidemment pu être aboli que par une violation du droit, et il était par conséquent impossible de considérer cette restauration comme un attentat au droit, même si l'on était, pour la réaliser, obligé de recourir à une révolution.

Aujourd'hui, les arguments théologiques n'ont plus de prise, tout au moins sur les masses révolutionnaires. Et le droit historique a, lui aussi, perdu de sa puissance persuasive. L'origine révolutionnaire du droit actuel et des gouvernements d'à présent, est encore trop récente, pour que l'on soit bien venu à invoquer en leur faveur la légitimité ? Ce n'est pas seulement le gouvernement de la France, qui est d'origine révolutionnaire, c'est également celui de l'Italie, et de l'Espagne, et de la Bulgarie, et de l'Angleterre, et de la Hollande. Les rois de Bavière, et de Württemberg, les grands ducs de Bade et de Hesse, doivent, et leur titre, et de considérables portions de leurs États, à un révolutionnaire parvenu, Napoléon. C'est sur les ruines d'une quantité de trônes que les Hohenzollern ont pu arriver à installer le leur. Les Habsbourg eux-mêmes ne se sont-ils pas inclinés devant la révolution de Hongrie ? Si Andrassy, pendu en effigie en 1852 comme coupable de haute trahison, est devenu ministre impérial en 1867, c'est en vertu de l'influence exercée par les idées de la révolution nationale hongroise en 1848.

La bourgeoisie avait d'ailleurs un intérêt capital à

toutes ces violations du droit historique. Et une fois devenue classe dirigeante, elle pouvait d'autant moins condamner, au nom de ce droit, la révolution, que ses juristes multipliaient leurs efforts pour concilier le droit naturel et le droit historique. Il lui fallait donc chercher, afin d'anathématiser la révolution, des arguments plus efficaces. Elle en trouva dans une mentalité nouvelle dont l'avènement résultait en somme du sien même, dans la théorie moderne des sciences naturelles. Tant que la bourgeoisie fut révolutionnaire, les sciences naturelles étaient dominées, tant en biologie qu'en géologie, par les théories catastrophiques. Il était entendu que tout dans la nature procédait par grands et brusques sursauts. Quand la révolution bourgeoise eut été accomplie, les théories catastrophiques furent remplacées par l'idée d'un développement continu, insensible, s'opérant par une succession d'innombrables et infimes progrès et adaptations, et à l'aide d'une perpétuelle concurrence vitale. La bourgeoisie révolutionnaire avait bien volontiers tenu pour logiques et normales toutes catastrophes quelconques, la bourgeoisie conservatrice déclara déraisonnable et antinaturelle une pareille conception.

KARL KAUTSKY.

(*A suivre*).

Les Préoccupations Intellectuelles, Esthétiques et Morales

DANS LE PARTI OUVRIER BELGE (1)

La déclaration de principes du Parti ouvrier de Belgique énonce très justement que la Révolution sociale ne pourra être consommée que pour autant qu'une transformation fondamentale se sera opérée dans tous les domaines de l'activité des hommes ; qu'elle exige donc une série de révolutions particulières, non seulement politiques, mais économiques, intellectuelles, esthétiques et morales.

Ces derniers côtés de l'évolution ne sont pas les moins curieux à examiner. Selon les pays, c'est tantôt l'aspect politique, tantôt l'aspect économique du problème qui passionne les esprits ; ils apparaissent aux premiers plans ; mais, quelque essentiels qu'ils soient, ils ne doivent pas faire négliger les autres modes d'action sur la pensée et l'énergie humaine.

Aussi le socialisme belge, qui a depuis longtemps compris la nécessité de ces évolutions parallèles, s'en est préoccupé assez vivement. La puissance de nos admirables institutions coopératives (le *Vooruit* à Gand, la *Maison du Peuple* à Bruxelles, le *Progrès* à Jolimont, pour ne citer que celles-là), le réseau fécond des mutualités socialistes, le nombre et la variété des syndicats professionnels (2) sont généralement connus, de même que l'intensité de notre propagande politique, qui nous a assuré des représentants dans tous les corps électifs. Mais il peut être intéressant de compléter ces notions par l'indication rapide de ce que le Parti socialiste belge a réalisé, tenté ou préconisé dans les domaines intellectuel, esthétique et moral.

---

(1) L'étude de notre collaborateur et ami Jules Destrée, que nous publions ici, formera une des parties remaniées de la seconde édition du livre, écrit par lui en collaboration avec Emile Vandervelde : *Le Socialisme en Belgique*, qui paraîtra prochainement chez Giard et Brière.

(2) On trouvera, en outre, des renseignements dans les *Comptes rendus des Congrès annuels du Parti Ouvrier* qui sont publiés chaque année, 35, rue des Sables, à Bruxelles.

I

Préoccupations Intellectuelles

§ 1. — *La presse socialiste*

Avant de se réaliser en fait, toute réforme doit d'abord s'être élaborée dans un cerveau. La plus puissante influence sur les intelligences contemporaines s'exerce par la presse. Celle-ci était donc l'instrument indispensable de toute action politique ou économique. Le parti socialiste, dès ses débuts, fut obligé de s'assurer de ce mode de communication avec l'opinion publique. Il voulut avoir sa presse à lui, indépendante de toute combinaison commerciale ou financière.

La mission principale de cette presse, on le comprendra, fut d'intervenir dans la discussion quotidienne des événements politiques et économiques; de défendre le programme du Parti; de batailler dans les luttes électorales et d'apprécier les débats et les votes des assemblées délibérantes. A ce titre, elle pourrait paraître étrangère à l'objet de cette étude. Mais elle eut aussi pour but d'affranchir, d'une manière plus haute et plus générale, le travailleur de toute ignorance. C'est le manque d'instruction, le défaut de notions claires et précises, l'absence de lumières scientifiques, qui tient encore tant d'hommes dans l'esclavage. A ceux-là nos journaux s'efforcèrent, dans la mesure du possible, d'apporter, d'indiquer tout au moins, des modes d'émancipation de leur esprit asservi.

L'organe officiel du Parti ouvrier, *Le Peuple*, s'édite à Bruxelles, rue des Sables, 35. Il eut les plus modestes commencements. Il succéda au *National belge*, journal indépendant, dirigé par un étranger, G. Marchi, que le gouvernement fit xpulser, et auquel collaboraient Jean Volders, Jules Wilnart, et d'autres. Le *National* ayant disparu en 1885, le parti lémocratique socialiste se trouva sans organe quoditien. Volers fonda la *République* hebdomadaire, qui n'eut que quelques numéros. Bertrand rédigeait un autre journal hebdomalaire : *La Voix de l'Ouvrier*. Ils résolurent de fondre ces deux

publications et de créer un petit journal quotidien à deux centimes, qui serait le Moniteur du Parti ouvrier.

Le premier numéro du *Peuple* parut ainsi le samedi 12 novembre 1885, imprimé par Maheu, qui faisait crédit. Les bureaux furent installés dans une salle du premier étage d'un cabaret de la rue des Sables. Pour meubles, on emprunta les tables et les chaises de l'estaminet. Il faisait froid : il fallut se procurer un poêle, puis des lampes pour s'éclairer. Cela fut acheté chez le quincailler d'en face. Pour le charbon on se cotisa A six heures et quelques minutes, l'employé du quincailler se présenta avec sa facture acquittée. Milot, maintenant encore éditeur du *Peuple*, avait été nommé caissier et administrateur ; il mit gravement ses lunettes et dit à l'employé :

— Mon ami, il est six heures dix, la caisse est fermée, il faudra repasser.

La caisse, c'était une boîte à cigares vide. Quelques instants plus tard le *Peuple* paraissait et se vendit... A l'heure actuelle, il ne le cède à aucun des grands journaux quotidiens de la capitale, quant au nombre et au mérite de ses rédacteurs et collaborateurs, au soin de sa publication ou à l'abondance de ses informations.

Son diminutif, *l'Écho du Peuple*, quotidien à deux centimes, est extrêmement répandu et résiste vaillamment aux prodiges de presse à bon marché que peuvent se payer les réactionnaires.

D'autres journaux quotidiens paraissent en province : le *Journal de Charleroi* dans la partie wallonne et, dans la partie flamande, le *Vooruit* à Gand et le *Werker* à Anvers (1). A côté d'eux, une série de journaux hebdomadaires mènent le bon combat. Citons le *Volkswil* (Molenbeek) ; *Toekomst* (Malines) ; l'*Avant-Garde*, spécialement anti-militariste (Bruxelles) ; le *Suffrage universel* (Borinage) ; l'*Égalité* (Tournai) ; l'*Éclaireur Socialiste* (Thuin) ; la *Tribune* et le *Combat* (Liège) ;

---

(1) A la suite des élections de mai 1902, on a mis à l'étude la création d'un journal flamand pour la région bruxelloise.

le *Clairon* (Soignies); la *République* (Nivelles); *En Avant* (Namur); le *Courrier de la Sambre* (Marchiennes); le *Devoir* et le *Parti Ouvrier* (Verviers); *Volkswil* (Louvain); l'*Appel au Peuple* (Seraing); le *Travailleur* (Huy), et accordons une mention spéciale au journal socialiste destiné aux paysans : *Le Laboureur*, dirigé par Debarsy.

Enfin, complétant ce robuste faisceau d'influences, une revue d'un caractère plus dogmatique : l'*Avenir Social*, fondée en 1895, a déjà publié d'importantes études. Elle comprend de plus un Bulletin communal (1), un Bulletin Coopératif et un Bulletin Syndical, ce qui a contribué à lui assurer une diffusion notable. Cette seule et rapide énumération atteste la force et la vitalité du Parti ouvrier belge; elle démontre une abondance d'activité, une maturité de développement social que lui pourrait envier maint parti socialiste de plus grandes nations (2).

§ 2. — *Bibliothèques*

A côté de l'œuvre des journaux, il faut mentionner celle des brochures de propagande. Elles nous ont rendu d'incontestables services. Elles préparent ou complètent merveilleusement la propagande orale. Depuis plusieurs années déjà, c'est par millions que le Parti socialiste a distribué aux paysans et aux ouvriers de Belgique ces légères brochures exposant notre programme ou en précisant tel ou tel point particulier. Elles ont en général seize ou trente-deux pages et coûtent trois ou six francs le cent. Plusieurs d'entre elles ont labouré profondément l'intelligence populaire. Nos adversaires cléricaux, émus de cette diffusion énorme des principes socialistes, ont, depuis quelque temps, tenté de nous imiter et d'opposer à nos brochures d'analogues brochures de propagande réactionnaire. Mais malgré leurs sacrifices financiers

---

(1) Il a été décidé, à partir de juin 1902, de publier séparément e *Bulletin communal*.

(2) Cf. L'*Enquête sur la Presse Socialiste*, poursuivie en 1901 ır le *Mouvement socialiste* de Paris, et notamment l'article de F. ·ICHER (15 novembre 1901) sur la *Belgique*.

considérables, malgré l'habileté perfide des rédacteurs à leur solde, leurs publications sont mal distribuées, peu lues et restent sans effet. Le type de celles ci est *le Bilan Rouge*, lancé lors des élections législatives de 1896, qui se compose uniquement de citations socialistes, tronquées, dénaturées, présentées de façon à en fausser le sens, le tout avec une indéniable maëstria dans le mensonge et la calomnie.

Parmi nos brochures (1), qu'il nous soit permis de citer quelques titres pour donner au lecteur une idée de la diversité des matières traitées : *les Trois-Huit* (Bertrand), *Collectivisme* (Vandervelde), *le Premier Mai*, *l'Action socialiste au Parlement* (Grimard), *la Morale Rationaliste* (Denis), *Syndicats Professionnels* (Hardyns), *la Bienfaisance publique* (Alice Bron), *Cantines Scolaires* (Léo), *Art et Socialisme* (J. Destrée), *Vive la Commune* (E. Vandervelde), *aux Paysans* (Bertrand), *le Socialisme et les Femmes* (J. Destrée), etc., plus une série de *tracts* d'intérêt électoral. On a aussi distribué sous cette forme le *Manifeste du Parti communiste* et des discours de Jaurès à la Chambre française. La moyenne des tirages est de dix mille; mais un grand nombre ont considérablement dépassé ce chiffre.

D'autre part, la plupart des grandes coopératives ont installé à la disposition de leurs membres et de la classe ouvrière d'importantes bibliothèques. C'est ainsi qu'au *Vooruit*, à Gand, se trouvent rassemblés plus de 7.000 volumes traitant de sciences sociales ou d'économie politique, collection superbe dont le noyau fut l'ancienne bibliothèque du syndicat des tisserands. Jolimont possède à La Louvière la remarquable bibliothèque de César de Paepe, contenant diverses publications devenues très rares. Enfin le *Temple de la Science* à Charleroi renferme également un certain nombre de livres. L'organisation généralement libérale des bibliothèques populaires suffisant, dans les grands centres, aux besoins de la classe ouvrière, les institutions socialistes sont restées jusque

---

(1) Editées par Milot, librairie du *Peuple*, 35, rue des Sables, Bruxelles.

dans ces dernières années, sauf les exemples ci-dessus, sommaires et limitées à des corporations.

En 1900, Jules Destrée, frappé de la nécessité de favoriser l'émancipation intellectuelle des travailleurs, se consacra à la création de Bibliothèques dans les *Maisons du Peuple*. Il fit appel au Parti pour le choix d'une vingtaine d'ouvrages pouvant constituer un noyau-type pour de semblables bibliothèques (1). Sous son impulsion, une quinzaine d'institutions de ce genre, accompagnées de Cercles d'Etudes, se sont fondées, notamment à Marcinelle, Monceau S. S., Montigny-sur-Sambre, Dampremy, Lodelinsart, Courcelles, Ransart, Moha, Soignies, Beyne-Heusay, Waremme, Quevaucamps, Carnières, Braine-le-Château, Ecaussines. D'autres sont en préparation.

§ 3. — *La Libre-Pensée*

Le Parti ouvrier belge est un parti de classe (art. 25 de ses statuts). C'est assez dire que pour y adhérer, on n'exige point une profession de foi philosophique ou religieuse quelconque. Croyants et incroyants peuvent y fraterniser. C'est un axiome banal de notre propagande que la religion est affaire de conscience personnelle et que le pouvoir politique n'a point à s'en occuper, pas plus pour l'entraver que pour la favoriser. Nous devons à tous le même droit commun de large tolérance et de liberté.

Néanmoins, le parti conservateur s'appuyant, en Belgique, sur les forces de la religion catholique, il en est résulté, en fait, un antagonisme fréquent entre cette confession et le socialisme. A ce titre, nous devons mentionner ici les très nombreuses *Sociétés de Libre-Pensée* répandues un peu partout en Belgique, surtout dans la partie wallonne du pays, dont la plupart des membres sont socialistes. Ces sociétés travaillent assidûment par des conférences et des publications à l'émancipation philosophique de la nation. Elles cherchent à assurer à leurs membres des funérailles décentes, dépourvues

(1) *Bibliothèques Ouvrières*, par J. DESTRÉE. Une brochure à ... centimes, 35, rue des Sables, Bruxelles,

de tout caractère religieux. Elles sont constituées en Fédération : La Fédération nationale des Sociétés de Libres-Penseurs, et ont publié longtemps un bulletin mensuel qui a été remplacé par le journal hebdomadaire international *La Raison*, dirigé à Paris, par Charbonnel, et à Bruxelles, par notre ami Léon Furnémont, à qui on pourra s'adresser (13, rue du Moniteur, Bruxelles) pour tous renseignements plus amples.

§ 4. — *Extension universitaire*

Venons-en à présent aux préoccupations de science pure, dégagées de tout souci politique ou économique, au moins comme conséquence immédiate ; l'effort le plus intéressant à cet égard est assurément l'*Extension universitaire* (1).

Uniquement scientifique, évidemment, peuvent figurer dans cette récapitulation des œuvres socialistes, parce que, d'une part, la plupart des professeurs appartenant à cette institution sont des socialistes avérés ; d'autre part, parce que les groupes démocrates ont partout accordé leur appui aux cours ainsi organisés et ont engagé leur membres à y assister.

Dès 1892, le *Cercle des Etudiants et anciens Etudiants socialistes* avaient fondé à la *Maison du Peuple* de Bruxelles une section d'art et d'enseignement. En octobre 1892, on fit appel aux membres du Parti ouvrier, les invitant à désigner eux-mêmes les cours qui leur paraîtraient les plus utiles. Ce referendum aboutit au programme suivant : Droit civil (Max Hallet), Economie sociale (Emile Vandervelde), Mathématiques (Louis de Brouckère), Histoire de Belgique (Pinard), Sténographie (Mévisse).

Ces cours n'obtinrent pas un très grand succès ; ce qui s'explique par la multiplicité des organismes analogues dans une grande ville et à la *Maison du Peuple* même, où avaient

---

(1) Pour plus de détails sur l'organisation, les règlements et instructions aux professeurs ou aux comités locaux, les programmes des cours, etc., s'adresser au secrétariat, rue de Ruysbroeck, 28, à Bruxelles.

lieu des conférences, des séances nombreuses de groupes divers ; et ils disparurent tout naturellement lorsque, l'année suivante, les professeurs de l'Université de Bruxelles, notamment Vandervelde et Léon Leclère, décidèrent de créer, à l'instar de ce qui s'était fait en Angleterre, l'Extension universitaire. La section d'art et d'enseignement devint alors une Section d'art et nous aurons l'occasion d'en reparler dans la suite de ces notes.

L'extension universitaire organisa dès l'année de sa fondation un ensemble de vingt-cinq cours, soit cent quatre-vingt-trois leçons dans différentes parties du pays. Quatre mille auditeurs environ les suivirent. Parmi ceux-ci, on remarqua des fonctionnaires, des instituteurs, des employés, d'anciens universitaires et un fort contingent d'ouvriers dans les régions industrielles. Les cours les plus demandés se rattachaient à l'histoire et à la sociologie.

Le corps professoral était composé exclusivement de professeurs de l'*Université libre* de Bruxelles. Il ne resta point étranger aux déchirements qui passionnèrent le monde de l'enseignement supérieur en 1894. On se rappelle qu'à la suite du refus, opposé par le doctrinaire conseil d'administration, de laisser donner un cours demandé à Elisée Reclus, l'éminent géographe, divers incidents retentissants eurent lieu qui aboutirent à la constitution d'une école libre d'enseignement supérieur, doublé d'un Institut des Hautes Etudes, qu'on ne tarda pas à appeler couramment l'*Université nouvelle*.

Certains membres de l'*Extension*, notamment nos amis G. de Greef et Reclus, avaient pris parti pour l'*Université nouvelle*. On essaya de les exclure de l'*Extension* ; mais la tentative ayant échoué, les promoteurs de ce mouvement démissionnèrent et créèrent l'*Extension de l'Université libre de* *ruxelles*. Depuis cette crise (juin 1894), les deux Extensions onctionnent parallèlement, avec des principes d'organisation nalogues et différenciés seulement par la tendance philosobique ou sociale qu'indique la personnalité des professeurs.

Le règlement de l'Extension universitaire proclame qu'elle

a pour but la diffusion de la culture scientifique, basée sur le principe du libre examen; elle institue à cet effet des cours populaires d'enseignement supérieur (art. 7).

Il peut être institué dans toutes les localités un ou plusieurs comités qui arrêtent leurs statuts et sont soumis à l'agrément du comité central. Les comités locaux veillent aux détails de l'organisation matérielle des cours. Ceux-ci se donnent, autant que possible, dans des locaux scolaires. Ils ont lieu, soit en semaine, le soir, soit le dimanche. Ils se composent, en général, de six leçons. Un syllabus, résumé de l'enseignement du professeur, est distribué à tous les élèves. La leçon dure une heure; elle peut être suivie d'une classe ou répétition. Une rétribution modique est réclamée des auditeurs ou fournie par les comités locaux pour parer aux frais; ceux-ci sont peu élevés, étant donné le désintéressement des professeurs, auxquels est allouée seulement une indemnité de dix francs par leçon.

Les matières enseignées sont très diverses (on pourra d'ailleurs s'en procurer le programme au secrétariat, 28, rue de Ruysbrœck, à Bruxelles); parmi les professeurs nous relevons les noms de La Fontaine et Edmond Picard, sénateurs socialistes; Houzeau, sénateur radical; de C. Demblon, Delbastée, van Kol, Toelstra, Jules Destrée, Emile Vandervelde, députés socialistes; de L. de Brouckère, conseiller communal socialiste de Bruxelles, d'Elisée et d'Elie Reclus, de G. de Greef, E. Vinck, L. Hennebicq, etc.

Le beau mouvement qui a créé à Paris les Universités populaires n'a point eu, en Belgique, à cause de l'existence du Cercle d'Etudes et des Comités d'Extension, de retentissement notable. Il faut citer toutefois l'intéressante tentative, très réussie, d'une Université Populaire à Mons (1), en 1901 et 1902, ainsi que l'Université populaire, instituée au Temple de la Science, à Charleroi, qui n'a point jusqu'ici réalisé complètement l'espoir de son titre, mais a organisé une série de conférences intéressantes.

(1) V. François André, *L'Université Populaire*, brochure éditée par l'*Idée Libre*, rue des Minimes, 26, Bruxelles.

Plus récemment, d'autres U. P. ont été créées à Bruxelles et dans l'agglomération Bruxelloise, notamment à la *Maison du Peuple* de Bruxelles, où les cours organisés par l'U. P. l'*Emancipation*, attirent de nombreux auditeurs.

Le 14 juillet 1902, les U. P. de Paris vinrent en excursion à Bruxelles et ce fut une excellente occasion de rapprochement et d'enseignements mutuels.

§ 5. — *Université nouvelle* (1)

Nous venons de dire dans quelles conditions ce magnifique établissement a été créé. Notre ami Ed. Picard, dans un article de la *Société nouvelle* (2), expliquait ainsi les intentions de ses promoteurs :

Les promoteurs de l'œuvre pensent que les quatre facultés légales des Universités sont loin d'embrasser l'ensemble des matières que doit comprendre un enseignement vraiment universitaire. Ces facultés, « organisées en vue de préparer à certaines carrières libérales déterminées », ne peuvent, sans perdre entièrement leur délinéature actuelle, faire une place suffisante aux sciences qui, comme la sociologie, la biologie abstraite, les mathématiques supérieures et bien d'autres, ne représentent aucune utilité professionnelle immédiate. Celles-ci doivent cependant occuper une place éminente dans une école supérieure répondant aux exigences de la société moderne. Aujourd'hui le savoir positif tend à exercer une action de plus en plus considérable sur toutes les branches de l'activité humaine, depuis la production industrielle jusqu'à l'élaboration des lois et à l'organisation politique des sociétés, et les liens qui unissent toutes les sciences particulières apparaissent de plus en plus nettement. Une vue d'ensemble synthétique, à la fois spéculative et pratique, du domaine intellectuel, est donc indispensable à ceux qui veulent exercer une action sociale réfléchie, comme à ceux qui veulent aborder d'une façon pleinement rationnelle l'étude d'une branche particulière des connaissances humaines.

Et plus loin :

Comme on le voit, la partie intellectuelle de l'Œuvre avait été

(1) Pour tous renseignements, détails d'organisation, programmes [des] cours, s'adresser à l'Université, 28, rue de Ruysbroeck. Bruxelles.
(2) *L'Université nouvelle* (94-95), dans la *Société Nouvelle*, 1894, 113. Bruxelles. Lacier, éditeur. Voyez encore un article d'Edmond [Pica]rd dans l'*Humanité nouvelle* d'octobre et novembre 1897.

comprise et organisée dans des proportions grandioses. Elle dépassait vaillamment les limites étriquées de l'enseignement usuel, toujours préoccupé de maintenir les esprits des étudiants dans les liens d'une discipline bourgeoise, destinée à former des esprits circonspects, attentifs à ne rien changer à l'état de choses capitaliste et conservateur qui assure aux *beati possedentes* la jouissance d'un si beau pays de cocagne, et n'ayant d'autre idéal que de prendre leur part dans cette riante et alléchante combinaison de l'égoïsme et du bien-être.

La partie matérielle fut organisée avec promptitude et simplicité. Le hasard, cet éternel railleur, voulut que les promoteurs pussent s'assurer la disposition d'un vaste immeuble dans lequel Théodore Verhaegen, le fondateur de l'ancienne université dévoyée, avait vécu et était mort. Le rapprochement fit sourire et parut de bon augure. Les superstitieux pouvaient y voir une mystérieuse attraction et une vengeance posthume de celui qui avait rêvé de faire de son université « libre » le symbole, en Belgique, d'un enseignement d'avant-garde.

La vieille demeure fut aménagée avec un désir de ne pas la rendre identique aux sanctuaires moroses, dans lesquels les prêtres du professorat initient d'ordinaire les étudiants au culte des sciences asséchées de tout suc révolutionnaire. Il y avait des artistes parmi les fervents de l'Université nouvelle. Ils mirent quelque coquetterie à démontrer que l'auditoire d'un cours ne doit pas avoir nécessairement l'aspect d'une cave ou d'un greffe de prison. Ils esthétisèrent ces locaux avec une grâce simple. Ils mirent de l'originalité où il semblait qu'elle fût impossible. Ils fournirent à la pédanterie rageuse des cuistres, cette occasion de rire et de se moquer de ce qu'ils nommèrent « l'élégance scolaire », « le dandysme académique », donnant ainsi, sans qu'ils s'en doutassent, une nouvelle preuve de leur irrémédiable racornissement.

En dépit des hostilités sourdes ou avouées, des plaisanteries faciles, des prévisions pessimistes, l'Ecole libre d'enseignement supérieur s'installa et fonctionna.

Dans la liste de ses professeurs, nous retrouvons les mêmes noms que nous venons de rencontrer à l'Extension universitaire ; et, en outre, MM. Jean Chalon, Félix Thomé, Charles Dejongh, Des Cressonnières, G. Eekhoud, Feron, Furnemont, Ghysbrecht, Hennebicq, Janson, Kufferath, Camille Lemonnier, Dr Moreau, Eug. Robert, G. Schoenfeld, Vandevelde, Vinck, Verhaeren, qui se sont tous distingués déjà au barreau, dans la science, la littérature ou la politique, et qui appartiennent au parti socialiste ou au parti radical. En

outre, l'Université nouvelle fit appel à des personnalités marquantes de l'étranger qui vinrent faire à l'*Institut des Hautes Etudes* des cours temporaires et spéciaux très suivis (1).

Alors que les autres Universités ne songeaient guère à sortir du cadre officiel de l'enseignement et se bornaient à fabriquer méthodiquement un certain nombre de candidats aux professions libérales : avocats, médecins, ingénieurs, etc., l'Université nouvelle se signala comme ardente de bon vouloir scientifique et d'audaces innovatrices. C'est ainsi qu'autour du noyau central sont venus successivement s'organiser et se grouper une série d'Instituts extrêmement intéressants. A l'*Institut des Hautes Etudes*, dont nous avons déjà parlé, s'ajouta l'*Institut des fermentations*, dirigé par M. Jean Effront.

Un autre Institut, appelé au plus grand dévelopement, s'est constitué : l'*Institut d'Histoire naturelle générale des sciences, des arts et des métiers*, qui se propose de rechercher les conditions de la production intellectuelle dans l'humanité, sous l'une quelconque de ses trois principales faces, soit dans l'activité purement scientifique, soit dans l'activité esthétique, soit dans l'activité industrielle qui se trouve souvent si étroitement liée aux deux autres. Il a fait appel à tous les savants pour qu'ils contribuent, en transmettant les remarques qu'ils auraient l'occasion de faire au cours de leurs travaux, à constituer ainsi en un endroit donné des archives scientifiques d'une incroyable richesse et utilité, qui pourront devenir pour tout le monde savant une mine de documents et de renseignements précis. L'Institut réalise ainsi une œuvre dont M. Théodore Wechniakoff avait déjà, en 1865, conçu le projet dans un mémoire adressé à l'Académie royale de Belgique, et auquel il s'intéresse encore aujourd'hui en acceptant la Présidence de l'Institut en question.

Grâce à la générosité de l'un de ses professeurs, le docteur

(1) V. l'article d'Emond Picard dans *L'Humanité nouvelle*, livraisons d'octobre et novembre 1897.

Bonmariage, l'Université a reçu le don d'un *Institut d'hygiène* admirablement aménagé.

Mentionnons, parmi ces collaborations précieuses qui affirment le caractère international de l'œuvre, celles de MM. D[r] Sollier, D[r] G. Treille, Hamon, Tarbouriech, A. Métin, Frey, Ghio, Ch. Morice, P. Quillard (France); D[r] Mayer, D[r] Joseph (Allemagne); D[r] Forel (Suisse); Enrico Ferri, Et. Lorini, Pasq. Fiore, Alex. Pado, Scipio Sighele, Fred. Enriquez (Italie); Maxime Kovalesky, Eug. Anitchkof, P. de Mitrofanoff, D[r] N. Bajenow, Winavert, W. M. Kozlowski, Isaïeff, Iv. Stchoukine, E. de Roberty (Russie).

Certaines municipalités, sur l'initiative des socialistes, comprirent la portée de la tentative et votèrent des subsides à l'œuvre ainsi organisée : Saint-Gilles, Ixelles, Molembeek-Saint-Jean, qui comptent parmi les importants faubourgs de la capitale, et dans le Hainaut : Paturages, Frameries, Familleureux et d'autres petites communes socialistes. Mais dans cette province, ces subsides n'ont pas été ratifiés par la doctrinaire députation permanente du conseil provincial.

Les conservateurs de toute opinion se liguèrent d'ailleurs contre l'œuvre et le gouvernement catholique ne se montra pas moins obtus et réactionnaire.

En 1899, l'Université nouvelle était parvenue, au prix d'un effort énorme, à installer les quatre facultés : philosophie, droit, science et médecine qui, selon la législation, constituaient l'essence d'un établissement d'instruction supérieure. Elle réclama vainement d'être mise, au point de vue des jurys et de la délivrance des diplômes, sur le même pied que les autres universités. Malgré une éloquente et péremptoire interpellation d'Edmond Picard au Sénat (1), la mauvaise volonté du gouvernement clérical fut invincible et, dans ces conditions, l'Université nouvelle fut forcée de se limiter à ses Instituts. Ses ennemis avaient cru la voir périr dans cette

(1) *Annales Parlementaires*, Sénat. Séance du 24 février 1899. On trouvera dans le discours de Edmond Picard les détails les plus complets sur les intentions, les débuts et le développement de l'Université nouvelle.

redoutable crise : il n'en fut rien. Peut-être, à certain point de vue, l'épreuve fut salutaire, en écartant définitivement toute conception utilitaire pour ne lui laisser que des préoccupations purement scientifiques. A l'heure actuelle (1902) l'Université nouvelle se compose de l'Institut des Hautes Études (ou Faculté de sciences sociales) (1), d'une Faculté de Droit, de l'Institut industriel placé sous le patronage du Parti ouvrier, de l'Institut de Géographie, dirigé par Reclus, de l'Institut d'Hygiène, de l'Institut des Fermentations, et de l'Institut d'Histoire Naturelle des Sciences, Arts et Métiers. Elle est dans sa huitième année et, dans ces conditions, son existence paraît assurée.

Chaque année, l'Université nouvelle organise une séance de rentrée solennelle et publique, où elle expose les méthodes et les objets de son enseignement. MM. Camille Lemonnier, Edmond Picard. Eug. Robert, De Greef, P. Janson, de Brouckère, Royer, J. des Cressonnières, P. Spaak, Bonmariage, J. Destrée, parmi les Belges ; MM. Enrico Ferri, Roberty, Dr P. Solier, Kovalesky, Métin, parmi les étrangers, eurent ainsi l'honneur de parler en son nom, sur des sujets variés de philosophie, de science ou de droit. La plupart de ces études ont été publiées.

§ 6. — *Académie libre de Belgique* (*fondation Ed. Picard*)

Ce serait, certes, diminuer cette fondation que de prétendre vouloir la revendiquer comme une œuvre du Parti socialiste. Mais elle nous paraît une continuation si logique du mouvement intellectuel qui créa l'Université nouvelle que nous croyons devoir la mentionner ici.

(1) Ne pas confondre avec cette Faculté l'*Institut des sciences sociales*, créé en 1894 par M. Solvay, sénateur libéral de Bruxelles, rec la collaboration des citoyens G. De Greef, H. Denis et Emile andervelde. Cet Institut s'occupa surtout, conformément aux vues son fondateur, du problème de la monnaie et des banques, tamment du système dit comptabiliste. De 1894 à 1900, ses *Annales* blièrent divers travaux intéressants qu'on pourra se procurer tel Ravenstein, à Bruxelles. En 1901, M. Solvay crut devoir se arer de ses premiers collaborateurs et sa fondation perdit tout itact avec le socialisme.

En décembre 1901, diverses personnalités du monde judiciaire, littéraire, artistique et politique se réunirent pour honorer, par une manifestation solennelle, la belle vie qu'avait vécue Edmond Picard. Ce fut une cérémonie pathétique et touchante dont le souvenir restera vivace (1).

Au lieu du portrait ou du bronze dont on gratifie inexorablement le jubilaire en pareilles occasions, une somme de plus de 25,000 francs fut recueillie pour servir à la fondation d'un prix qui, selon le désir d'Edmond Picard, devra être décerné, d'année en année, à l'œuvre d'un jeune compatriote qui, dans le Droit, la Littérature, la Sociologie ou les Beaux-Arts, se sera distingué par des tendances originales et novatrices.

Le jury, chargé d'administrer cette fondation, fut désigné dans cet esprit et baptisé du titre : *Académie libre*, par Edmond Picard, qui lui confia la mission de contribuer « à l'infusion, dans la mentalité générale du pays, de l'invigorante dose de neuf sans laquelle on risque de s'ankyloser dans la sénilité ou de déchoir dans la stagnation ». Nous retrouvons, parmi ses membres, la plupart des écrivains, avocats, artistes, hommes politiques qui collaborèrent à l'Université nouvelle.

§ 7. — *Institut industriel*

L'Institut industriel fait partie de l'Université nouvelle. Mais nous lui devons un intérêt spécial parce qu'il s'est fondé sous le patronage direct du Parti ouvrier. Nous extrayons de sa brochure-programme les passages suivants qui en caractérisent les intentions et l'organisation :

Au fur et à mesure que notre organisation grandit et se complique le besoin d'hommes se fait sentir plus vivement. L'action politique exige que la classe ouvrière fournisse des députés, des conseillers municipaux convenablement préparés à cette tâche délicate ; il faut des conseillers prud'hommes, des inspecteurs ouvriers du travail, des élus plus nombreux au fur et à mesure que le prolétariat s'em-

(1) V. Compte-rendu dans le *Journal des Tribunaux* du 29 décembre 1901. Pour tous renseignements sur la fondation, s'adresser à M. J. des Cressonnières, avocat et professeur à l'Université nouvelle, rue de l'Union, à Bruxelles.

pare davantage de tous les organes de la société bourgeoise ; il faut plus impérieusement encore des hommes pour remplir les diverses fonctions de l'organisation ouvrière elle-même, secrétaires de syndicats et de mutualités, administrateurs de coopératives, dont la besogne devient chaque jour plus compliquée et plus difficile. Il faut aussi des propagandistes de tout genre : orateurs, journalistes, brochuriers.

On les a trouvés jusqu'ici : nombreux sont chez nous les *self-made men*, ceux qui sont arrivés tout seuls à l'instruction nécessaire. Mais leur nombre n'est pas indéfini, et plus nos progrès sont rapides, plus la demande grandit, plus il est aussi à craindre que nous nous trouvions, à l'avenir, devant une disette d'hommes.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de former une élite de militants. C'est la masse entière du prolétariat qu'il faut élever à un niveau supérieur pour la mettre à même de sentir et de comprendre pleinement le socialisme, sous peine de voir ses progrès forcément entravés. L'instinct de classe a suffi pour grouper les travailleurs et pour les élever aux préoccupations spéciales ; un cerveau bien développé et bien meublé est indispensable pour les mener plus avant.

Cette nécessité s'impose de plus en plus à l'attention des partis ouvriers, et le Congrès international de Londres s'en faisait l'écho, quand il proclamait la nécessité de rendre accessible à tous l'enseignement supérieur et qu'il instituait une commission internationale permanente pour l'étude des questions d'enseignements.

L'une des préoccupations de l'avenir sera *la conquête des Universités par le peuple.*

Sans doute, le moment n'est pas encore venu pour le socialisme de tenter la réalisation intégrale de ses idées en matière d'enseignement. Trop d'obstacles s'y opposent et, par-dessus tout, l'organisation même de notre société.

Mais il ne peut être question de nous croiser tranquillement les bras en attendant la venue de temps meilleurs et, de même que nos coopératives annoncent et préparent, au sein même de la société capitaliste, le régime collectiviste de demain, tout en adoucissant la misère présente, de même il faut que des tentatives d'enseignement rationnel annoncent et préparent la renaissance spirituelle qui marquera l'ère nouvelle, tout en nous fournissant, dès aujourd'hui, l'appoint d'intelligences et de caractères qui nous est indispensable.

C'est à ce point de vue que se recommande l'*Institut industriel*, créé l'année dernière, sous le patronage du Parti ouvrier.

Le but de l'Institut est de former, parmi les jeunes gens de la classe ouvière, des hommes instruits, capables de franchir les premiers échelons de la hiérarchie industrielle, de devenir contremaîtres, conducteurs de travaux, dessinateurs, employés techniques de toute espèce, et même de s'élever, plus tard, en passant par les cadres, aux fonctions d'ingénieur. Il se propose aussi, il se propose surtout de fournir aux diverses organisations ouvrières les administrateurs et les hommes développés dont elles ont besoin.

Si l'on veut que l'école soit la préparation à la vie, il faut que l'essentiel de la vie soit aussi l'essentiel de l'école, que son enseignement soit un enseignement d'action. Non pas l'action par le développement exclusif des muscles, le sport des grands collèges anglais, qui ne forme guère que des aristocrates stériles, mais l'action productive, féconde : le métier

Les humanités, à l'Institut Industriel, sont donc, si l'on peut se servir de cette expression hardie, mais qui répond bien à la réalité des choses, des *humanités techniques*.

Il prend les enfants à 14 ans, au sortir des études primaires, et les tient quatre années. Chaque jour, quatre heures sont consacrées à l'apprentissage général des métiers de bois et de fer dans les ateliers de l'établissement, à l'exécution de dessins, à des travaux de mécanique, de physique et de chimie, présentant, autant que possible, un caractère industriel. Durant les trois premières années, l'apprentissage demeure strictement commun, sans aucune spécialisation, pour que l'étudiant acquière une vue d'ensemble de l'activité industrielle. La quatrième année, on spécialise les élèves vers une profession déterminée. Ils deviennent qui chimiste, qui menuisier, qui électricien, qui dessinateur, qui conducteur de travaux. Pendant toutes les études, on évite les exercices « à blanc » : tout objet, toute opération doit être effectivemeut utilisée, soit pour l'établissement, soit pour la vente au dehors. Dès que le travail des étudiants représente une valeur, ils reçoivent un salaire.

La vie de l'Institut, dont l'enseignement est gratuit, est assurée par une Société coopérative constituée, le 30 août 1899, par actions de 25 francs.

L'Institut s'est ouvert en octobre 1899, avec deux années d'études seulement. Dès aujourd'hui, il possède son organisation complète, installée dans de vastes locaux rue de Ruysbroeck, 28. Son matériel scientifique et technique, perfectionné peu à peu, est déjà très considérable.

Il compte actuellement une cinquantaine d'élèves et une vingtaine de professeurs, tous épris du but à atteindre et dirigés par notre ami De Brouckère.

Le Parti ouvrier, au Congrès de Louvain de 1901, a manifesté sa grande sympathie pour l'œuvre entreprise ; différentes Coopératives la subsidient et les Conseils municipaux, où nos amis possèdent le pouvoir, commencent à s'y intéresser très vivement pour augmenter ses ressources, mais aussi et surtout pour développer l'organisation technique nécessaire aux études. L'Institut devient de plus en plus

pour les Coopératives, les particuliers, les municipalités, un centre de renseignements et de recherches : il élabore les avant-projets de distribution d'électricité, d'eau, de gaz et d'autres travaux qui lui sont demandés; il possède un laboratoire d'analyses très bien outillé, etc.

§ 8. — *École normale Frœbel, de Charleroi*

Aux termes de l'article 2 de la loi du 20 septembre 1884 sur l'enseignement primaire, tout ce qui concerne l'établissement et l'organisation des écoles gardiennes est réglé par le Conseil communal. L'État favorise cet enseignement par l'allocation de subsides, qui sont un peu plus élevés si l'institutrice est diplômée. Un arrêté royal du 7 juin 1898 institue un certificat de capacité d'institutrices gardiennes, mais l'État n'a créé jusqu'ici aucun établissement destiné à délivrer semblable certificat. Ce sont donc des écoles privées établies et dirigées par des cléricaux qui fournissaient seules le personnel de l'enseignement Frœbel.

Les conseillers communaux socialistes se trouvaient ainsi obligés de désigner comme institutrices gardiennes des élèves des Congrégations. Ceux du pays de Charleroi décidèrent, en 1900, de profiter à leur tour de la liberté d'enseignement pour créer, à l'exemple du parti catholique, des instituts normaux Frœbel. Et, en 1901, une École normale fut fondée à Charleroi, compta bientôt vingt-cinq élèves et se développa avec un tel succès que l'on a mis à l'étude la création d'une École normale primaire et d'une École normale ménagère.

§ 9. — *Cours d'adultes et Écoles industrielles*

Après ces méritoires efforts de l'initiative privée pour la diffusion, parmi les humbles, du trésor des connaissances supérieures, il convient de citer ceux que firent diverses communes démocrates pour organiser ou réorganiser les cours d'adultes.

On appelle ainsi des cours d'instruction, primaire ou moyenne, donnés le soir aux ouvriers des régions industrielles. Ceux que la nécessité d'accroître les ressources fami-

liales enleva trop tôt à l'école peuvent ainsi rafraîchir, compléter les souvenirs de l'enseignement primaire et apprendre les notions les plus utiles à leur vie sociale et à l'exercice de leur métier.

Le compagnon P. Pastur, leader de la minorité socialiste au Conseil provincial du Hainaut, a publié (1), en 1896, une intéressante notice sur ce qu'il a fait dans cet ordre d'idées comme échevin de l'instruction publique à Marcinelle. Depuis, les cours d'adultes ont été réorganisés ou créés dans toutes les communes où il y a des socialistes dans l'Administration. Rien que dans l'arrondissement de Charleroi, on en a instauré plus de deux cents.

Un enseignement du même genre et destiné surtout à la classe ouvrière, mais plus développé et plus spécialisé, se donne dans les *Écoles industrielles*. Ces Écoles ont préoccupé vivement les mandataires du Parti socialiste. Depuis 1896, à leur instigation, on en a créé un grand nombre, et plus de dix dans la seule région de Charleroi.

Il s'explique que cette ville ait été choisie par le Conseil provincial du Hainaut pour le siège d'une *École industrielle supérieure* et d'un *Musée industriel professionnel*, institutions décidées en 1901 sur la proposition du citoyen Pastur.

Jules Destrée,
Député au Parlement belge.

(A suivre).

(1) *Réorganisation des cours d'adultes à Marcinelle*, par P. Pastur, échevin de l'instruction publique, Charleroi, imprimerie Reytter, 1896.

LES PARTIS SOCIALISTES

FRANCE

Documents Socialistes

L'agitation continue dans le parti conservateur. La série des « grandes » rébellions semble pour l'instant close, et l'ordre règne dans les basses-cours que l'exécution des décrets avait si étrangement troublées. C'est l'imagination des juristes qui se donne maintenant carrière, et les propositions saugrenues ont succédé aux manifestations enfantines. On s'est en dernier ressort arrêté à un projet de refus de l'impôt. Personne ne semble d'ailleurs d'accord sur la façon dont il convient de l'organiser. MM. Lemaître et Coppée sont trop ignorants du fonctionnement des services publics pour savoir combien est inoffensive leur nouvelle tactique ; il ne faut pas en vouloir aux gens depuis longtemps endormis dans une douce quiétude de ne pas savoir comment on se défend, et la résistance des conservateurs à des mesures *légales* sera sans doute à peine suffisante pour pousser à des actes vraiment décisifs, une Chambre dont le naturel serait volontiers apathique.

Les Conseils généraux, dans leur session d'août, ont, pour la plupart, manifesté par des vœux ou des adresses au gouvernement leur opinion sur les actes du ministère. Une statistique, publiée par l'officieuse Agence Havas, nous apprend que 13 Conseils généraux ont envoyé leurs félicitations au président de la République et 35 au gouvernement ; 7 d'entre d'eux y ont joint un vœu en faveur de la séparation des Églises et de l'État, de la suppression de toutes les Congrégations enseignantes ou du monopole de l'enseignement. 13 Conseils seulement, ceux de Seine-et-Oise, de la Vienne, de la Loire et de plusieurs départements bretons ou lorrains, ont

demandé la réouverture des écoles fermées avec ou sans conditions.

Compter sur les protestations des Conseils généraux, comme le faisaient « des politiciens de Paris, qui ne seront jamais que des littérateurs, c'était, dit M. de Cassagnac, donner des verges pour nous faire battre. Ça n'a pas manqué. » Une fois de plus, l'enfant terrible du parti conservateur a montré qu'il avait des choses une assez exacte notion.

M. Combes est donc assuré — s'il en a jamais douté — d'avoir avec lui la grande majorité du pays.

Il ne lui manque même pas l'appui des socialistes, dont les ordres du jour lui portent quotidiennement, de tous les points du pays, de toutes les fractions du parti, les chaleureuses félicitations !

Encore qu'il soit impossible d'imaginer qu'un socialiste se désintéresse de la lutte anticléricale, il serait peut-être à souhaiter que nos amis y missent un peu de retenue. Les socialistes seuls, dans la lutte contre l'Église, sont guidés par des raisons sérieuses et profondes, et tous les efforts véritables contre toutes les puissances d'oppression seront par eux toujours secondés, cela est évident. Mais il conviendrait peut-être d'attendre quelque acte plus sérieux qu'une douzaine d'exécutions tapageuses qui n'auront d'intérêt qu'autant qu'elles seront un prélude, et de ne pas partir, dès l'abord, pour la place de la Concorde ou la place Maubert, comme on partit jadis pour Longchamps ou la place de la Nation.

Nous donnerons bientôt sur ce point quelques « opinions » intéressantes.

Nous nous bornerons à rassembler aujourd'hui les quelques documents qui ont vu le jour et les quelques événements qui se sont produits récemment dans les milieux socialistes.

L'*Unité socialiste à la Chambre.* — Les députés des Bouches-du-Rhône ont tenté de reconstituer, au début de la législature, l'ancienne « Union Socialiste » au Parlement. Ils ont pressenti à ce sujet les élus du *Parti Socialiste de France* qui leur ont adressé la réponse suivante :

« Paris, 10 Juin 1902.

« Aux citoyens Carnaud, Cadenat, Baron, Boyer, Pastre, Fournier et Lassalle.

« Chers citoyens,

« C'est comme représentant et comme organe parlementaire du Parti Socialiste de France que nous avons, sur les bases de ses déclarations, constitué le Groupe socialiste révolutionnaire. Comme nous l'avons dit dans le procès-verbal de notre première séance, nous avons, d'accord avec notre Parti, maintenu notre groupe parce que les raisons qui nous l'avaient fait fonder à l'ancienne législature ont autant de force que jamais. Nous ne pouvons donc répondre à votre invitation de fusion.

« Nous vous déclarons d'ailleurs, citoyens, que nous serons toujours prêts à entrer en rapport par l'intermédiaire de nos deux secrétaires avec vos délégués, comme avec tous autres, chaque fois qu'une circonstance particulière l'exigera.

« Recevez, chers citoyens, notre salut socialiste.

« *Les Secrétaires* : « DEJEANTE, DELORY. »

Les élections. — Le « groupe socialiste parlementaire » ayant perdu l'un de ses membres, le citoyen Calvinhac, député de Toulouse, les socialistes avaient décidé, d'un commun accord, de présenter la candidature du citoyen Viviani. Celui-ci ayant refusé l'offre qui lui était faite, *parce qu'il ne pouvait être le candidat unique du « bloc républicain »*, la candidature a été offerte, au dernier moment, au citoyen Rogalle, ainsi qu'en rend compte le manifeste suivant (1) :

« Les groupes révolutionnaires qui s'étaient effacés devant l'unique candidature socialiste, ne pouvant, après le retrait de cette candidature, se résigner à l'abstention, décident de mettre à la disposition du parti le nom du *citoyen Rogalle*, du P. O. F., comme candidat socialiste révolutionnaire.

« Les groupes indépendants s'effacent à leur tour devant cette candidature, le *citoyen Rogalle* devient candidat unique du Parti socialiste tout entier, tel qu'il était groupé au Congrès du 2 août, et les militants comptent que les ouvriers toulousains, conscients de leurs intérêts de classe, voteront tous pour le camarade dévoué qui accepte de tenir, en cette circonstance, le drapeau des revendications prolétariennes. »

Voici les résultats qu'a donnés le scrutin du 10 août :

Serres, maire de Toulouse, rad. soc. . . .	8.461	voix ÉLU.
Labat, progressiste	3.913	»
Rogalle, soc. (parti ouvrier français) . . .	1.782	»

(1) *Le Peuple* de Toulouse.

Jamais les socialistes n'avaient obtenu à Toulouse un chiffre de voix aussi élevé. Calvinhac, qui adhérait au « Groupe socialiste parlementaire, » était l'élu du bloc républicain. Contre lui, aux dernières élections, s'était présenté le Dr Bach, du P. O. F.

A Toulon, les élections municipales complémentaires ont eu lieu le 17 août. La municipalité ayant à sa tête M. Micholet, maire, et comptant 31 membres anticollectivistes, n'avait pas présenté de candidats.

Sur 21,537 inscrits, il y a eu 3,500 votants.

Les cinq candidats collectivistes ont été élus par 3,400 voix.

Les Fédérations. — Les fédérations de l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* tiennent en ce moment leurs congrès, en prévision du congrès national, qui aura lieu à Commentry du 25 au 27 septembre. Le « Bulletin officiel du Parti Socialiste de France » (n° 2, août 1902) a publié les procès-verbaux de ceux du Cher, de Seine-et-Oise et de l'Aube. Nous retenons du second le passage suivant, au sujet de la situation créée en Seine-et-Oise par les dernières élections législatives.

« Le Congrès décide qu'à l'avenir, en l'absence d'une résolution prise par le Parti tout entier en Congrès national concernant l'attitude de tous les candidats du Parti au second tour, toute candidature socialiste-révolutionnaire en Seine-et-Oise devra être soumise, au premier comme au second tour de scrutin, à la ratification préalable d'un Congrès ou d'une réunion plénière de la Fédération de l'U. S. R. en Seine-et-Oise, et que seul le Congrès de la Fédération aura qualité pour porter son appréciation sur la manière dont la campagne électorale aura été faite. »

Cette résolution a trait au fâcheux incident qui se produisit à Corbeil lors des élections législatives; on se souvient que le candidat socialiste Jean Bertrand, en refusant de se retirer au second tour, avait assuré le succès du nationaliste Berthoulat.

Il convient également de retenir la discussion qui s'est élevée au sein de la *Fédération Socialiste Révolutionnaire de*

la Seine, adhérente au *Parti Socialiste Français*, et que rapportent les procès-verbaux des séances des 4-21 juillet et 18 août derniers (1).

Notre camarade Vieu, justement étonné de voir que le groupe socialiste parlementaire, au lieu de se constituer conformément aux résolutions du congrès de Tours (art. 30) (2), persiste à compter parmi les siens tous ceux qui jugent bon d'y adhérer, avait soulevé ce débat en « demandant au comité interfédéral d'user de son droit de contrôle sur les différents organismes du Parti pour saisir le prochain congrès de la question de la *constitution irrégulière* du groupe parlementaire ». Cet ordre du jour a été repoussé. Repoussé également par 39 voix contre 37, celui du secrétaire de la Fédération, le citoyen Lepert, qui, pour ménager la situation des élus des fédérations indépendantes, proposait « d'inviter le comité interfédéral à faire le nécessaire pour que le groupe parlementaire, *conformément à la constitution du Parti*, n'admette dans ses rangs que des élus rattachés au Parti socialiste, soit par l'intermédiaire d'une fédération unitaire, soit tout au moins par l'intermédiaire d'une fédération autonome déjà représentée à un précédent congrès ».

L'éternel ordre du jour pur et simple, l'ordre du jour Ponce Pilate, a du moins été rejeté ; celui du citoyen Orry, qui a été adopté par 46 voix contre 24 données à celui de Vieu, « invite seulement le Comité interfédéral à *soumettre au congrès de Bordeaux* la question de la réglementation de la Fédération du groupe socialiste parlementaire ».

Ah ! le bon billet qu'a la Fédération de la Seine ! Le règlement de Tours n'a jamais été voté pour être appliqué, ce vote le prouve bien. Les camarades sincèrement socialistes et qui veulent une discipline ne pourront donc pas bien longtemps s'égarer dans le *Parti Socialiste français*. Ils comprendront qu'en voulant briser les vieilles organisations, ils n'ont abouti

(1) *Petite République* des 9 et 26 juillet, et 22 août.

(2) « Le groupe parlementaire est formé des députés qui ont été élus dans les conditions déterminées par l'art. 15) » (présentation par la fédération, affichage du programme).

qu'à placer hors de tout contrôle les élus et autres journalistes qui n'ont eu qu'un désir, prendre la place de ceux qu'ils appelaient jadis les *pontifes*. *L'Unité socialiste révolutionnaire*, si elle sait faire les concessions nécessaires à l'esprit fédéraliste et si elle impose à tous ces groupes une organisation définitive qui empêchera les rivalités entre alliés du P. O. F. et du P. S. R., réunira bientôt peut-être tous les socialistes français. Mais attendons le congrès de Commentry ! A. MORIZET.

N.-B. — Le citoyen Claude, secrétaire de la *Fédération socialiste révolutionnaire varoise*, m'a prié d'insérer une rectification que je m'excuse de n'avoir pu faire plus tôt. Elle concerne le citoyen Vigne, député de Brignoles, dont j'avais écrit qu'il avait été élu comme radical contre un socialiste, Théodore Jean. Il appartient, m'écrit le citoyen Claude, à la F. S. R. varoise, fédération indépendante de tout parti, qui a soutenu sa candidature. L'erreur vient précisément de ce dispersement, qui ne permet pas de connaître exactement les conditions dans lesquelles se livre la lutte, réduite à une série d'escarmouches entre des comités locaux. On ne peut recourir qu'aux lumières des grands quotidiens, et aucun d'eux n'avait donné le citoyen Vigne comme socialiste, *même* pas la *Petite République*, qui, malgré son désir d'accueillir tous les hommes de bonne volonté, ne l'a compté dans son groupe qu'après une lettre où il y revendiquait sa place.

A. M.

BELGIQUE

Le Congrès des Jeunes Gardes socialistes

Une étude de notre camarade Gaston Vandermeeren — parue ici-même, n° 15, 15 août 1899 — a mis les lecteurs de cette Revue au courant de la propagande antimilitariste organisée par les Jeunes Gardes socialistes belges (1). Il était plus

(1) Voir aussi les Nos 28, 36 du *Mouvement Socialiste*.

particulièrement important, cette année, de suivre le Congrès annuel des Jeunes Gardes, après l'échec du dernier mouvement pour le S. U. et les fusillades sanglantes que l'on sait.

Des deux journées de discussion qui ont constitué le Congrès — tenu les 20 et 21 juillet dans la salle des Fêtes de la Maison du Peuple —, on peut dire qu'il est résulté un renforcement de l'action antimilitariste de nos groupes de jeunesse, et que, loin d'être abattus par les derniers événements, les Jeunes Gardes n'en sentent que plus fortement la gravité de leur tâche et la nécessité d'un redoublement d'énergie.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants : 1° le rapport du Conseil général de la « Fédération nationale des Jeunes Gardes socialistes »; 2° la nouvelle loi militaire; 3° la propagande dans l'armée; 4° le rôle des Jeunes Gardes; 5° le suffrage universel; 6° la presse, les cercles d'études, l'éducation de la jeunesse; 7° la propagande antialcoolique; 8° questions diverses.

76 délégués, représentant 47 groupes, assistaient au Congrès. La première séance fut ouverte par le compagnon Dupont, qui insista sur l'œuvre à accomplir, surtout au lendemain d'une bataille âpre et meurtrière. La présidence du Congrès fut donnée au député Léon Troclet, un des plus ardents propagandistes antimilitaristes du P. O. belge.

1. *Rapport du Conseil général.* — Le rapport sur la situation morale de la « Fédération nationale des Jeunes Gardes » fut présenté, au nom du Conseil général, par le compagnon Coenen. Ses constatations sont réconfortantes :

La prospérité de nos Jeunes Gardes ne fait que croître. L'arrondissement de Charleroi compte 36 groupes ; en Flandre 17 Jeunes Gardes sont fédérées. L'arrondissement de Liège a 5 groupes, celui de Verviers 6, celui de Huy 4, celui de Waremme 1, celui de Namur 4, celui de Soignies 11, celui de Thuin 9, celui de Nivelles 6, et la province du Luxembourg 3. Enfin la Fédération bruxelloise compte 9 groupes. Soit en tout 115 groupes, disséminés dans tous les coins du pays.

Cependant il est à désirer que dans les régions aussi profondément socialistes que Liège, Verviers, Huy, Namur et Waremme, de nouveaux groupes soient créés. Il est à déplorer que dans le Borinage la jeunesse socialiste manque totalement d'organisation. Une qua-

rantaine de groupes seulement ont répondu à la demande du rapport sur la marche de leur cercle.

La discussion de la nouvelle loi militaire a fourni le moyen de parler de nos revendications à la jeunesse dans les communes rurales de Synghem, Nosseghem, Sempst, Deurne, Contich, Luithagen, Wuestwezel, Wilmansdonck, Selzaete, Nederzwalm, Saventhem, Berchem, Salandinger, Overboelaere, Slane, Schendelbeke, Oukerzeele, Zele, Moerbeke, Allembeke, etc.

La Jeune Garde de Gand a traduit à 25.000 exemplaires la brochure de Troclet, à 5.000 exemplaires une brochure sur l'affaire du capitaine Schuermans ; elle a fait distribuer 15.000 manifestes, etc.

Le rapport flamand signale également l'activité des Jeunes Gardes de Renaix, de Tongres, de Courtrai, de Malines, de Grammont, de Menin... Il annonce la formation prochaine de groupes à Wervicq, Moerbeke, Comines, Berchem, Ledeberg et Bergems (Renaix). Le rapport propose une adresse de sympathie au citoyen Volckaert.

Le Conseil général a fait un lancement de 50.000 circulaires notifiant les résolutions du dernier congrès. Il a tenu vingt séances et trois assemblées plénières.

Le rapport de Coenen est adopté par acclamations. Le rapport financier, lu par le citoyen Schoepen, constate une encaisse assez considérable : il provoque également les applaudissements du Congrès.

II. — *La nouvelle loi militaire.* — Le rapport est présenté par le citoyen Troclet. Il rappelle que les socialistes ont proposé à la Chambre l'abolition du tirage au sort et du remplacement. Il signale les tentatives des cléricaux, qui ont fondé des comités de recrutement de volontaires. Ils demandent qu'il soit accordé aux intéressés des avantages dans la vie civile. Ils veulent aussi leur faire attribuer des primes supplémentaires d'engagement. Ces comités escomptent même les mauvais salaires payés aux ouvriers des campagnes pour les pousser au volontariat, et ils engagent aussi les administrations communales à se préoccuper de ces engagements.

Troclet propose contre une si abominable campagne et contre le régime actuel, une série de moyens de lutte, qu'il résume dans l'ordre du jour suivant, adopté à l'unanimité :

Considérant : 1° Que la dernière loi militaire consacre une fois de

plus l'inique remplacement et l'odieuse loterie humaine pour les centres industriels et pour la plupart des cantons agricoles;

2° Que la loi a diminué la rémunération des miliciens pour augmenter la haute paie des volontaires;

3° Que la minime réduction du temps de service ne compte guère, si l'on tient compte de l'augmentation du service général et de la suppression des congés;

4° Que le contingent annuel est augmenté ainsi que les charges financières du budget de la guerre;

5° Que le volontariat tel que la loi l'organise est destiné à créer en Belgique, non pas une armée nationale, mais bien une armée presqu'exclusivement cléricale, puisqu'elle sera recrutée par le cercle catholique organisé pour cet objet;

6° Que l'armée cléricale belge ainsi constituée sera un danger permanent pour les libertés constitutionnelles et pour la sécurité des citoyens;

7° Que l'armée cléricale belge serait impuissante — c'est l'avis de tous les officiers supérieurs qui prennent leur rôle de défenseur du pays au sérieux — mais absolument impuissante à défendre le pays contre l'envahisseur.

Pour ces raisons :

La *Fédération des Jeunes Gardes socialistes belges*, réunis en congrès annuel le 20 juillet 1902, à la Maison du Peuple, décide :

1° D'accentuer sa propagande générale contre le militarisme;

2° D'organiser une propagande intense et toute spéciale auprès des soldats volontaires pour les amener aux idées socialistes;

3° D'entamer une campagne énergique en faveur de l'abrogation de la loi militaire actuelle;

4° De poursuivre la refonte générale de notre système militaire dans le sens de la nation armée;

5° D'organiser une série de conférences et de publier une brochure de propagande, basée autant que possible sur des témoignages techniques pour démontrer — tant au point de vue de la diminution des charges financières et personnelles — la supériorité d'une armée de milices sur les armées permanentes.

III. — *La propagande dans l'armée.* — Il est de coutume, dans les Congrès annuels de Jeunes Gardes, lorsqu'on arrive à ce point de l'ordre du jour, de se constituer en comité secret. Ce serait, en effet, détruire par avance tous les effets de la propagande antimilitariste dans l'armée, que de divulguer les moyens employés par les Jeunes Gardes pour constituer des cercles militaires socialistes et faire pénétrer nos idées à l'intérieur des casernes. Or, on peut dire, que c'est là l'œuvre peut-être primordiale des Jeunes

Gardes : préparer les ouvriers en habits de soldats à ne pas tirer sur les ouvriers en habits de travail.

On voit l'énorme difficulté d'une pareille tâche. Le Congrès n'a pas dissimulé qu'il reste encore beaucoup à faire pour amener les soldats aux conceptions antimilitaristes. Mais, ces réserves faites, il est résulté de la longue discussion qui a eu lieu sur ce sujet, que l'action des Jeunes Gardes est singulièrement efficace, là où elle parvient à pénétrer. Des faits significatifs, restés inconnus, sur l'attitude des soldats au cours des derniers événements, ont été révélés Aussi est-ce d'enthousiasme que le Congrès vote l'ordre du jour présenté par le citoyen Souplit :

» Le congrès, prenant connaissance de l'effet utile produit par nos frères des casernes durant les événements d'avril, les félicite de tout cœur pour leur esprit de fraternité et de dignité dont ils ont fait preuve.

» Les engage à être de plus en plus du côté du droit, de la justice et de se souvenir de plus en plus (dans les nouveaux combats que nous devons mener d'une façon plus efficace pour marcher à la victoire) de la belle doctrine que l'on enseigne dans les Jeunes Gardes socialistes. »

Le citoyen Devis propose de répandre, à l'occasion des scandales militaires, des manifestes courts et simples, qui seraient jetés à profusion dans les casernes. On adopte ce vœu sans discussion.

IV. *Le Rôle des Jeunes Gardes.* — Il s'agit de bien faire comprendre aux Jeunes Gardes le rôle propre qui leur convient. Il est nécessaire aussi que se rendent compte de cette tâche spéciale, les militants du parti qui sont en contact avec les Jeunes Gardes. C'est pour répondre à cette double préoccupation que ce point de l'ordre du jour a été longuement discuté.

De cet échange d'idées, auxquels prirent part les citoyens Dupont, Fischer, Minain, Vandervelde, Morris, Tillmanns, etc., il résulte que ce qui doit, à cette heure, préoccuper surtout les groupes de jeunesse socialiste, c'est le développement intellectuel et moral de leurs membres. La fréquentation des Universités Populaires et des cours de l'Extension

Universitaire est recommandée fortement par les orateurs. L'intervention de Vandervelde dans le débat, où il prononça de fortes et décisives paroles, doit être rapportée. Vandervelde insista sur le fait que les Jeunes Gardes ont pour but essentiellement « d'éduquer, d'émanciper la jeunesse ouvrière et d'entretenir en elle la flamme révolutionnaire ».

On ne peut être socialiste, a déclaré énergiquement Vandervelde (1), sans être révolutionnaire. Un trop grand nombre de nos camarades confondent l'idée révolutionnaire avec l'emploi violent de la force.

Ces deux idées ne sont pas indissolublement liées, bien que souvent l'une ait concouru à la réalisation de l'autre. Une révolution est un changement profond des institutions politiques et sociales. Mais il n'est pas nécessaire que cette transformation s'accomplisse par la violence.

On peut faire des révolutions sans recourir à la violence, témoin, dans le régime économique, l'abolition du servage en Russie.

On peut recourir à la force sans accomplir de révolution, ainsi qu'en témoignent les fréquents soulèvements à main armée dans l'Amérique du Sud. Mais ce serait un véritable malheur pour le parti, qu'un socialiste puisse être accusé de ne pas être un révolutionnaire, parce qu'il n'aurait pas toujours le fusil au ratelier.

Les Jeunes Gardes socialistes doivent avoir le courage d'être prêts à tirer d'une révolution tout le bénéfice que la classe ouvrière peut en attendre. Il faut, d'après la pensée de Lassalle, faire marcher avec courage toute la science du siècle qui vient de finir!

Pour cela il est indispensable que l'on sache pourquoi l'on est socialiste. La Belgique a une organisation politique et économique ouvrière qui fait son honneur; il est à déplorer qu'un même progrès n'ait pas été réalisé dans l'ordre intellectuel.

Nous souffrons d'être un pays sans instruction obligatoire; ceux-là mêmes qui savent lire, lisent imparfaitement.

Nous vous supplions de faire appel à la jeunesse ouvrière pour qu'elle s'instruise. Dans dix ans, vous serez au poste de combat. Il y a dans nos bibliothèques des trésors de richesses intellectuelles. Faites un effort pour que tous puissent s'abreuver à cette source de science et de savoir.

Il faut aussi que les jeunes ouvriers luttent avec force pour affranchir les travailleurs d'une autre servitude : l'alcoolisme. La fin de l'alcoolisme sera la fin de la résignation.

J'espère que les Jeunes Gardes nous donneront une génération

(1) *Le Peuple*, de Bruxelles, 22 juillet.

intellectuellement et moralement supérieure, celle de la classe avec laquelle nous voulons faire la révolution.

Le Congrès adhère entièrement aux éloquentes paroles de Vandervelde, longuement applaudi.

V. *Le Suffrage Universel.* — Le rapporteur de cette question, le citoyen Jouniaux, de Thuin, affirme qu'il est nécessaire de continuer plus énergiquement que jamais la campagne pour le S. U. Les orateurs suivants parlent dans le même sens, et le Congrès adhère à une proposition de création dans tous les groupes de caisses de résistance.

L'ordre du jour suivant, présenté par le citoyen Jauniaux, est voté à l'unanimité :

Le congrès annuel des Jeunes Gardes socialistes belges, considérant que le S. U. pur et simple sera une puissante arme d'émancipation de la classe ouvrière et que cette réforme seule nous donnera un système militaire vraiment démocratique, déclare :

La jeunesse ouvrière socialiste est plus décidée que jamais à seconder le Parti Ouvrier dans tout ce qu'il entreprendra pour la conquête de cette réforme.

VI. — *La Presse antimilitariste, les Cercles d'Etudes, l'Education de la Jeunesse.* — Le citoyen Devis présente un rapport sur la presse antimilitariste flamande : on a édité 25.000 *Kazerne* et 20.000 *Loteling*. Un long débat s'engage sur la presse antimilitariste en langue française. Le Congrès décide que le journal mensuel de la jeunesse socialiste devra continuer à paraître. Il aura un caractère essentiellement éducatif, et sera l'intermédiaire entre la feuille de combat et la revue scientifique. La rédaction en sera confiée au camarade Franz Fischer.

Le Congrès adopte ensuite, sur les Cercles d'études, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès des Jeunes Gardes socialistes,

Considérant que la jeunesse ouvrière doit travailler à son émancipation intellectuelle d'une manière essentiellement systématique ;

Considérant qu'elle peut arriver à ce résultat par une propagande suivie et par la création de groupes qui n'ont en vue que la diffusion de l'instruction chez leurs membres :

Engage les Jeunes Gardes socialistes à organiser dans chacune

des séances de leurs groupes des causeries et des discussions intimes;
Les engage également à assister aux conférences organisées par les extensions universitaires et même à constituer des universités populaires où il n'existe pas encore de groupe similaire.

Le Congrès entend un long rapport du citoyen Minain, de Huy, sur la création de Cercles socialistes d'adolescents, et il dépose, comme conclusion, l'ordre du jour qui suit :

Attendu que le rôle des Jeunes Gardes socialistes comprend non seulement la propagande antimilitariste, mais aussi une propagande d'éducation d'eux-mêmes et de ceux qui doivent leur succéder dans l'avenir.
Attendu que l'éducation de l'enfance est une question rentrant dans le mouvement des Jeunes Gardes, et qu'il appartient à celles-ci, de créer des groupes d'Enfants du Peuple ;
Attendu que c'est seulement par une instruction et une éducation approfondies de l'enfance, jeunes gardes prochaines, que le Parti ouvrier saura élever ses membres à un niveau d'intellectualité pour mener à bien sa propagande,
Le congrès des Jeunes Gardes socialistes émet le vœu de voir se constituer au sein de nos organisations ouvrières et par les Jeunes Gardes socialistes, des cercles d'Enfants du Peuple.

Après quelques observations du citoyen Franz Fischer, faisant remarquer que l'organisation des adolescents doit regarder autant le parti tout entier que les groupes spéciaux de Jeunes Gardes, le Congrès adopte l'ordre du jour présenté.

VII. — *La Propagande Antialcoolique.* — Il n'est pas un Congrès des Jeunes Gardes qui n'ait vivement préconisé la propagande antialcoolique. Ce congrès se devait à lui-même de poursuivre la tâche entreprise les années précédentes. C'est le citoyen Morris qui prend la parole sur ce sujet. Il estime que l'alcoolisme doit être combattu par les Jeunes Gardes socialistes aussi violemment que le Militarisme.

L'alcoolisme, dit le citoyen Morris, fait plus de victimes que le militarisme. Il diminue la force de travail de l'ouvrier, altère les facultés intellectuelles et remplit les prisons et les maisons d'aliénés.
L'alcoolisme fait plus de 20.000 victimes par an en Belgique. Or, la consommation de l'alcool a augmenté de 30 p. c. en Belgique.
En Angleterre, l'alcoolisme fait tous les ans plus de victimes que la guerre. Le Parti ouvrier s'honorera grandement en luttant contre

l'alcool avec autant de vigueur qu'il en déploie pour tenir le militarisme en respect.

La Ligue antialcoolique socialiste tient à la disposition des groupes des orateurs qui feront dans leur sein l'utile et nécessaire propagande que j'ai préconisée.

Il dépose l'ordre du jour suivant, que le congrès vote unanimement :

Le congrès national des Jeunes Gardes socialistes, réuni à Bruxelles, le 21 juillet 1902,

Considérant que l'alcoolisme est un des plus puissants facteurs de l'asservissement moral et économique du prolétariat ;

Émet le vœu de voir les Jeunes Gardes socialistes combattre l'alcoolisme de toutes leurs forces, adhérer à la Ligue socialiste antialcoolique, et créer des sections de cette ligue dans les communes où il n'en existe pas encore.

VIII. *Questions diverses.* — Il faut signaler quelques autres questions soumises aux décisions du Congrès. Une proposition de joindre à la propagande antimilitariste la question antireligieuse est présentée par le citoyen Julio. Troclet amende cette proposition en ce sens que la propagande antireligieuse ne doit être faite *qu'au sein du Parti Ouvrier*. Par contre, Fischer estime qu'il ne faut rien modifier à la tactique actuelle du parti.

Ce serait, dit-il, desservir l'intérêt de la classe ouvrière et même celui de l'émancipation morale du peuple, que de permettre aux conservateurs de diviser la démocratie à la faveur des dissentiments religieux !

De plus en plus, c'est *sur le terrain de la lutte de classe* que se livreront les batailles d'où le prolétariat sortira victorieux.

La question est grave. Le Congrès, ne voulant pas prendre de résolution hâtive, décide de remettre la question antireligieuse à l'ordre du jour du Congrès prochain.

Nous devons citer également une résolution du Congrès sur la diminution de la durée du travail, présentée par le citoyen Coenen, en réponse à une demande du syndicat des travailleurs du lin de Courtrai :

Considérant que la durée excessive du travail est une cause de dégénérescence ;

Considérant que les ouvriers belges sont généralement employés

durant un trop grand nombre d'heures au travail et qu'ils sont ainsi exposés non seulement à s'affaiblir eux-mêmes, mais à procréer des enfants malingres, rachitiques ou débiles ;

Considérant que la lutte pour la vie est devenue si intense que les jeunes gens doivent être sains, vigoureux et intelligents s'ils veulent y faire face ;

Considérant que la Fédération des Jeunes Gardes socialistes doit pouvoir compter sur la jeunesse belge ;

Le congrès émet le vœu de voir la législation belge voter une loi limitant les heures de travail de manière à ce que les patrons ne puissent plus surmener les producteurs ; demande au Conseil général et à la Commission syndicale d'organiser un mouvement en faveur d'une loi de ce genre.

Le Congrès nomme encore son Conseil Général et désigne le citoyen Louis Coenen comme délégué au Conseil Général du Parti Ouvrier.

Le citoyen Troclet put avec raison, dans son discours de clôture du Congrès, se féliciter de la besogne accomplie par la Fédération des Jeunes Gardes Socialistes. Le Congrès des 20 et 21 juillet en a affirmé la croissante vitalité. Nous devons envisager l'avenir avec confiance : un parti de rénovation sociale peut être sûr de lui, qui dans les jeunes d'aujourd'hui voit se préparer les hommes de demain.

L. Durieu.

Bruxelles, 10 août 1902.

BRÉSIL

Le 2e Congrès du Parti Socialiste Brésilien

Du 29 au 31 mai 1902 s'est réuni à Sao Paulo, troisième ville de la République du Brésil et capitale de la riche confé-ration de Sao Paulo, le deuxième Congrès des ouvriers cialistes brésiliens, qui a donné à cette fraction du parti cialiste international un programme et une solide organi-tion.

Au Brésil on rencontre des populations venues de tous les nts de la terre — Espagnols, Portugais, Italiens, Allemands,

Anglais, Français, Suisses, Autrichiens, Turcs, Arméniens, Arabes, Américains du Nord, Suédois, Danois, Belges, Polonais — à côté d'eux se trouvent les vrais « Brésiliens » descendants des colons noirs ou mulâtres ou des anciens esclaves.

Toutes ces nations sont représentées dans les ports de mer et dans les provinces qui ont quelque importance pour le parti socialiste.

Le Congrès de Sao Paulo a été une assemblée très cosmopolite et l'on a dû publier le procès-verbal des discussions en cinq langues — portugaise, italienne, espagnole, allemande et française. Il n'est pas étonnant que dans cet état de choses on ait singulièrement élargi les limites du socialisme. C'est ainsi qu'un nouveau « camarade » qui, à l'ouverture du Congrès, était accueilli de tout cœur, se révélait dans la suite comme un chrétien-social.

Il n'y avait au Congrès qu'une partie des groupes socialistes brésiliens, ce qui s'explique par l'absence d'organisation unifiée et de programme commun. Etaient représentés les États, de Bahia, de Pernambuco, de Sao Paulo, de Rio-Grande do Sul, de Parana, de Para et de Parahiba do Norte. Les Allemands de Sao Paulo avaient comme délégués: l'Union générale des ouvriers, Pierre Konen, et le Cercle socialiste de lecture de Silla Marianna : Richard Menge. La première femme qui parut officiellement dans la ville du Congrès, Madame Lina Ranzenigo, envoyée par l'Union des femmes socialistes de Ribeiro Preto, fut accueillie avec grand enthousiasme. Les organisations ouvrières de Rio de Janeiro ne furent pas représentées, le Congrès ne les reconnaissait pas comme socialistes.

L'ordre du jour du Congrès comportait les points suivants : 1° Fixation des principes ; 2° Organisation économique ; 3° Organisation politique ; 4° Organe officiel du parti ; 5° Programme local ; 6° Fixation du prochain Congrès.

Le programme fondamental de nos camarades brésiliens ne doit pas être critiqué aussi sévèrement que nous avons le droit et le devoir de le faire chez nous.

Déjà les programmes des différents partis socialistes d'Europe présentent de fréquentes différences et des contradictions : à plus forte raison cela doit-il se produire dans un pays où il y a des nations si diverses, et comprenant des régions industrielles, des régions de culture des régions complètement incultes ; et où le mouvement socialiste est encore très récent. Si nous considérons toutes ces circonstances, nous trouverons même une certaine clarté dans la partie critique du programme fondamental adopté au congrès, clarté qui, malheureusement, ne se maintient pas toujours dans les conclusions. On attache souvent une trop grande importance à des détails, qui n'ont qu'un rapport très lointain avec les principes, mais qui, cependant, ne sont pas pour nous sans intérêt.

C'est d'après un projet du camarade de Ambrys, rédacteur au journal socialiste italien *L'Avanti*, à Sao Paulo, et à la suite d'un vif débat, qui amena une révision par une Commission de Rédaction, que le programme a été arrêté comme suit :

Principes du Parti socialiste brésilien

Les grandes misères et injustices qui infestent la société actuelle ont leur source dans le fait que l'humanité est divisée en deux classes distinctes : capitalistes et travailleurs.

La classe des capitalistes est, par la monopolisation des moyens de production et d'échange des richesses, en état d'exercer sur le travail d'autrui une domination et une exploitation insupportables, exploitation qui doit fatalement conduire à l'asservissement économique, à la dégénérescence physique et morale de la classe ouvrière et à son oppression politique. De sorte qu'actuellement le capitaliste est en fait maître de la vie du travailleur et de sa famille, parce que non seulement il fixe, par sa toute-puissance, le montant du salaire, mais parce qu'il décide de la durée du travail et, de plus, amène, à l'occasion, le fils du travailleur à faire concurrence à son père ou la femme à l'homme. Il est d'ailleurs indifférent à l'employeur si les locaux où l'on travaille sont

sains ou non, si les enfants des ouvriers dépérissent ou non dans les ateliers malsains, quoique tous les hommes aient un droit commun aux bienfaits de la vie sociale, qu'ils ont créée, et au maintien de laquelle ils sont appelés, chacun selon ses forces.

La guerre allumée par toute la terre pour amener une amélioration dans les conditions d'existence du prolétariat a commencé aussi sur le continent sud-américain, et particulièrement au Brésil, où la crise économique et industrielle pousse chaque jour davantage à la solution des problèmes sociaux, problèmes dont on ne s'occupait pas jusqu'ici, parce qu'on s'imaginait se trouver dans le bien-être.

C'est pourquoi les prolétaires de ce pays, à quelque nationalité, à quelque couleur ou à quelque sexe qu'ils appartiennent, considérant que les revendications des travailleurs sont identiques dans le monde entier, que leur exploitation par le capitalisme ne se limite pas à un ou plusieurs pays, que par conséquent la résistance et la lutte du prolétariat doivent être universelles, ont le devoir de se rattacher au grand Parti international, qui s'est donné comme but de travailler dans le monde entier à établir les droits des prolétaires. Mais l'émancipation du prolétariat et l'égalité des droits pour tous ne peuvent être amenés sans que les moyens de production, de transport, d'échange et de répartition de biens (propriété foncière, mines, fabriques, chemins de fer, machines, etc.) desquelles la vie de tous dépend comme de l'air, *passent de la propriété individuelle à la propriété collective*.

Pour atteindre le but, il est nécessaire et indispensable *que le prolétariat s'organise avant tout* et que les travailleurs du Brésil, sans distinction de nationalité, de couleur ou de sexe, se constituent en parti en vue de l'émancipation de leur classe, sur la base du présent programme.

Les moyens à employer doivent être les suivants :

Active propagande par la presse et la parole pour amener les ouvriers à la conscience de leurs droits et pour les persuader que l'organisation est une condition *sine qua non* du

succès de leur revendication ; exhortation des ouvriers à la tempérance, à la lutte contre l'alcoolisme et la paresse.

Action sur l'esprit de la bourgeoisie pour amener au socialisme des intelligents et des laborieux de la classe privilégiée.

Création de conseils du travail, de sociétés ouvrières, d'associations pour l'amélioration immédiate de la situation des ouvriers.

Agitation en vue d'obtenir des mesures législatives pour la protection des travailleurs notamment dans les campagnes : protection de leur vie et de leur santé, ces mesures s'étendant à leurs femmes et à leurs enfants.

Pression des ouvriers sur le patronat en vue de la réduction du temps de travail ; en cas de nécessité, recours à la grève pour obtenir une augmentation de salaire et une amélioration de la situation du prolétariat.

Participation active des ouvriers à la vie publique, non seulement par la discussion, mais encore par le contrôle de l'emploi des fonds publics, surtout quand ils sont destinés à la satisfaction des revendications du prolétariat.

En somme : c'est un but à atteindre que d'acquérir l'influence et la force politique dans la confédération, les États et les municipalités pour transformer ces organes d'exploitation et s'en servir pour briser le monopole économique et politique des classes dominantes. »

Nous voyons dans ce programme des considérations politiques et économiques. Tout d'abord les ouvriers doivent être exhortés à la tempérance et à l'activité ; en second lieu il est recommandé de gagner à la cause socialiste les sympathies des intelligents et des laborieux de la classe privilégiée ; enfin le programme s'occupe de la nécessité des syndicats (des bourses du travail) de la politique sociale -esures législatives pour la protection des travailleurs) : la réduction des temps de travail, au besoin par des grèves en agissant sur l'opinion publique. Cependant on n'a pas -du de vue le but : la socialisation des moyens de produc-n et d'échange et l'action internationale.

Dans le cours de leur congrès nos camarades brésiliens ont ajouté à la partie de principe de leur programme, un programme dit local, on lui a donné ce nom de programme local, parce que les groupes socialistes locaux ne sont pas tenus de le suivre à la lettre et qu'ils ont la faculté de le modifier ou de l'élargir.

Dans les 33 articles de ce programme local nous retrouvons bien des choses qui nous sont déjà connues, mais aussi quelques revendications qui n'ont pas une signification de programme, le tout est exposé sans ordre.

Programme local

1. Impôt proportionnel. Abolition des impôts indirects et particulièrement des impôts de consommation et des droits de douane.

2. Revendication du droit de vote. Les élections doivent avoir lieu le dimanche.

3. Durée de travail maximum : 8 heures pour les adultes, 6 heures pour les mineurs de 14 à 18 ans. Prescription d'un repos ininterrompu de 36 heures par semaine pour les jeunes ouvriers de moins de 14 ans.

4. *Responsabilité des entrepreneurs* dans les accidents du travail.

5. Abolition des armées permanentes. — Organisation des milices.

6. Diminution *progressive du papier monnaie*, jusqu'à son entière suppression ; et appui donné aux mesures qui ont pour but de maintenir la stabilité du cours et des valeurs commerciales.

7. Attribution du *droit de citoyen* à tous les étrangers qui peuvent justifier d'une année de séjour au Brésil.

8. *Obligation scolaire* pour les enfants jusqu'à 14 ans. S'il est nécessaire, mise à la charge de l'État des frais d'entretien de l'écolier. — Création d'écoles d'agriculture et d'écoles professionnelles pour les ouvriers ; création d'écoles du soir pour les adultes.

9. *Révocation du mandat des représentants du peuple qui ne remplissent pas leur devoir ou le remplissent mal.*

10. Prescriptions d'hygiène pour les ateliers. Limitation du travail de nuit dans la mesure du possible. Interdiction du travail des femmes dans le cas où la maternité et la morale l'exigent.

11. Création de Comités d'inspection des fabriques, des usines et des exploitations agricoles. Ces Comités sont nommés par les ouvriers; leurs membres doivent être payés par l'État.

12. Tribunaux d'arbitrage, dont les membres doivent être nommés *pour les deux tiers* par les ouvriers et pour l'autre tiers par les patrons. Ces tribunaux d'arbitrage jugent des différends entre les employeurs et les ouvriers.

13. A travail égal, le salaire doit être le même pour les hommes et pour les femmes.

14. Séparation de l'Église et de l'État. Suppression des privilèges du clergé et restitution des biens donnés au clergé et à l'Église par l'État.

15. Institution du jury pour tous les délits. Les membres de ceux-ci et des autres tribunaux sont nommés par le peuple et payés par l'État.

16. *L'émigration* ne doit pas être favorisée par des moyens artificiels.

17. Etablissement d'une loi du divorce *sous la condition de la dissolution complète de tous liens.*

18. Référendum politique et économique sur l'initiative populaire directe.

19. Gratuité de la Justice.

20. Impôt progessif sur les successions, tendant à l'abolition des droits d'héritage.

21. Egalité politique et juridique des deux sexes.

22. Droit d'élection et d'éligibilité pour les citoyens des eux sexes à partir de 18 ans.

23. Neutralité absolue de l'État dans les conflits entre le ravail et le capital. Droit de coalition, *et liberté de grève; econnaissance du droit de la majorité dans les cas de cessation*

de travail. Suppression du paragraphe du code qui limite la liberté des grèves. Action d'ensemble des ouvriers pour la défense des droits de classe et des intérêts de classe.

24. Réforme du système pénitencier, suppression du régime cellulaire et des autres peines démoralisantes, suppression de l'emprisonnement des mineurs. Liberté conditionnelle des condamnés. Réglementation du travail dans les prisons, de manière que les détenus ne soient pas exploités et ne fassent pas concurrence aux travailleurs libres.

25. Privilège des créances des ouvriers en matière de salaire dans les cas de faillite et de liquidation judiciaire.

26. Interdiction de payer les salaires en marchandises.

27. Entretien des invalides et des ouvriers qui ont dépassé 60 ans.

28. Concession des travaux publics aux associations ouvrières.

29. Suppression des articles du code civil qui restreignent les droits de l'homme, et la liberté individuelle.

30. Liberté absolue du commerce, peines d'emprisonnement contre les délinquants.

31. Substitution de commissions exécutives aux présidences.

32. *Vote public des jurés*.

33. Interdiction des jeux de hasard et des loteries.

Nous avons souligné quelques singularités de ce programme minimum. Dans ce court exposé il nous a été naturellement impossible de discuter les points particuliers.

Nous terminons par les statuts d'organisation qui ont été élaborés par ce premier congrès.

Statuts

Le parti socialiste brésilien porte le nom de *Parti socialiste brésilien*.

Sont considérés comme membres du parti tous ceux qui acceptent son programme et contribuent à sa réalisation dans la mesure de leurs forces. Peuvent adhérer au parti des

groupes fermés. — L'organe suprême du parti est le congrès socialiste national. Le congrès est composé des délégués des fédérations.

La direction du parti est attribuée à un comité de sept membres ; il porte le nom de *Conseil général*.

A la tête des fédérations locales se trouve une commission administrative. Les fédérations locales sont complètement autonomes, mais elles doivent se soumettre aux prescriptions du programme et peuvent être exclues, s'il est prouvé qu'elles s'écartent des principes du parti.

Dès qu'il apparaît utile on doit constituer des fédérations ; municipales, régionales et d'État. On doit organiser des centres d'agitation, pour la propagande. Ces centres ont encore le devoir de s'efforcer d'obtenir le droit d'élection pour ceux de leurs membres qui ne le possèdent pas encore.

Les membres du parti doivent acquitter une contribution annuelle de 3000 Reis (7 fr. 55) pour subvenir aux besoins de l'administration et venir en aide, dans la mesure du possible, aux victimes de l'arbitraire politique.

Les fédérations locales ont le devoir de soutenir les camarades dans l'adversité, d'accord avec le comité directeur du parti.

Remarquons encore dans les travaux du Congrès que la création d'un organe du Parti a été l'objet d'une très vive discussion; la décision à intervenir a été renvoyée au Comité exécutif.

La direction du Parti est confiée à trois Commissions : la Commission exécutive, qui comprend les camarades de Ambrys, Dr Ascendino Reis et le Dr Ludgero de Souza ; puis la Commission économique, avec les camarades Lorenzo Monaco et B. de Belli, et, en troisième lieu, la Commission politique, avec les camarades Dr Paranhos et E. Estrella.

Le prochain Congrès se réunira en 1904, entre le mois de juin et le mois de septembre; il se tiendra à Rio de Janeiro.

La Commission provisoire de l'Etat de Sao Paulo est composée de l'Allemand Richard Menge, de Bernardino Fervaz,

de Alcibiades Bertolotti, de Dante Ramenzoni, de Laurenzo Gomes, de Valentin Diogo et César Golfarelli.

Les ouvriers de la capitale fédérale de Rio de Janeiro avaient proposé au Congrès fédéral de décréter le 1er mai jour férié et manifestation en faveur de la journée de huit heures. Le Congrès socialiste a refusé de soutenir cette proposition, malgré l'appùi du camarade Estrella, parce que les camarades de la capitale ne s'étaient pas préoccupés du Congrès et n'avaient pas envoyé de délégués. Dans une résolution qui a trait aux démonstrations des habitants de Rio de Janeiro contre le monopole de la boucherie, il est dit textuellement :

« Ceux qui sont lésés ne font qu'user de leur bon droit, mais il faut reconnaître que ces démonstrations ont été organisées sans la moindre raison et en conséquence il n'y avait pas lieu d'espérer le moindre succès. Le Congrès profite de la circonstance pour rappeler aux travailleurs de la capitale qu'ils doivent s'organiser pour pouvoir lutter avec plus de chances de succès pour les droits du peuple. »

Malgré l'opposition de Bertolotti, le Congrès adopte une proposition de de Ambrys qui invite tous les travailleurs non Brésiliens à se faire naturaliser. On remet au prochain Congrès la discussion d'un projet de loi sur la protection des travailleurs agricoles dans les haziendas.

A notre avis les camarades brésiliens ont fait une œuvre très minutieuse et très consciencieuse. Si l'on considère que le Congrès a réussi à terminer ses travaux sans la moindre note discordante, bien qu'il ait été composé des représentants des nations les plus diverses, on peut espérer que dans la République brésilienne le socialisme aura bientôt une de ses branches les plus vigoureuses.

Paul Löbe.

LES SYNDICATS OUVRIERS

BELGIQUE

Ier Congrès des Bourses du Travail

Le mot Bourse de Travail est pris souvent dans des acceptions différentes, ou du moins il sert à désigner des institutions, qui sans doute ont entre elles quelques similitudes, mais entre lesquelles se constatent des différences profondes. En France, le mot a un sens très précis : il correspond à un ensemble d'institutions nettement déterminé, important et apprécié de tous ceux qui suivent le développement des organisations ouvrières dans les divers pays. En Allemagne, les *unions locales* de syndicats peuvent de loin rappeler par quelques points les Bourses du Travail françaises : c'est ainsi que, dans de récents numéros du *Mouvement Socialiste*, le traducteur du rapport rédigé par Umbreit pour le Congrès de Stuttgart a cru pouvoir désigner ces unions locales par le nom de Bourses du Travail.

En Belgique, les Bourses du Travail ne ressemblent ni aux institutions de la France ouvrière ni aux unions locales des syndicats allemands. Il faut entendre par Bourses du travail, dans notre pays, trois catégories fort différentes d'organisations : 1° des Bourses officielles communales ; 2° des Bourses officieuses, dues à l'organisation de groupes spéciaux ou de comités philanthropiques ; 3° des Bourses spéciales ou corporatives, dues à l'initiative de groupes syndicaux ou politiques — Le placement des ouvriers, la mise en rapport permanent de la demande et de l'offre du travail, c'est le but essentiel que poursuivent ces trois ordres de Bourses.

Les principales Bourses communales sont celles de Molenbeek-Saint-Jean, Alost, Schaerbeek, Enghien, Malines, Saint-Nicolas (Waes), Saint-Gilles (Bruxelles), etc... Parmi les

Bourses officieuses, citons celles de Liège, Bruxelles, Gand, Pâturages, Charleroi. Enfin un grand nombre de sociétés mutualistes, syndicats, groupes politiques ont créé des Bourses du travail ou bureaux de placement. Les syndicats qui se réclament du Parti Ouvrier ont presque tous un service de placement ; les associations démocratiques chrétiennes, l'union des ouvriers libéraux, etc..., préconisent et créent également les Bourses du travail.

L'origine de ces institutions est purement bourgeoise, en Belgique. Le plus souvent, elles furent créées contre les syndicats et fournissaient des supplanteurs aux patrons, qui se refusaient de payer les tarifs syndicaux. Mais il s'est produit dans les diverses Bourses du travail une évolution décisive : la classe ouvrière est devenue consciente peu à peu, et elle a modifié l'essence de ces Bourses. De plus, les socialistes ont pénétré dans les administrations communales, et ils ont puissamment aidé à cette transformation de l'esprit des Bourses. Si bien que l'on peut dire que désormais les Bourses du travail, en Belgique, cessent de plus en plus d'être des institutions bourgeoises pour devenir réellement des organisations ouvrières, ne relevant que du prolétariat, et de lui seul.

Le congrès qui s'est tenu, au mois de juillet, à Liège, a été le premier qui ait réuni les Bourses du travail belges. Son but était la création de *Fédération belge des Bourses du Travail*. L'idée avait été déjà lancée en 1892, et même la Fédération avait été créée sur le papier.

Les séances du Congrès ont été tenues dans le local de la Bourse de Liège, la plus ancienne des institutions officieuses, créée en 1888 par l'Œuvre des chauffoirs publics et la Chambre de commerce. La présidence était échue à M. Frédo Goebel, ingénieur, président de la Bourse de Liège, assisté des citoyens Arents, vice-président, et Mathieu Thone, secrétaire.

Parmi les délégués de la Belgique il faut citer : MM. Dermond et Witman, délégués de la Bourse d'Anvers ; M. Ch. De Quecker et Ed. Coune, pour la Bourse de Bruxelles ; MM. Ch.

Dewagenaere, président de la Ligue du commerce et de l'industrie, et Victor De Muynck, président du comité de surveillance de la Bourse du travail de Gand; M. Constant Pinard, de la Bourse de Schaerbeek; M. Vercruyse, chef de bureau au ministère du travail, délégué du gouvernement, était présent. S'étaient fait excuser les Bourses du travail de Pâturages et de Charleroi. Etaient absents les délégués des Bourses d'Alost, Bruges, Malines, Saint-Nicolas (Waes).

Le Congrès a consacré ses séances à la discussion des statuts de la Fédération, qui, après discussion, ont été adoptés comme suit :

Article I. — Sous le nom de Fédération belge des Bourses du travail, il est fondé une union fédérale entre les Bourses du travail adhérant aux présents statuts et constituées en dehors de tout esprit politique, philosophique ou religieux.

Article II. — Cette fédération a pour but :

1° D'étudier les questions qui se rattachent à l'organisation des Bourses du Travail ;

2° De fortifier leur action commune dans l'accomplissement de leur mission ;

3° De former la création de Bourses nouvelles.

Les articles suivants portent :

Les Bourses du Travail affiliées conservent leur autonomie pleine et entière.

La fédération est administrée par un comité composé de deux délégués de chacune des Bourses affiliées et lorsqu'une Bourse ne sera représentée que par un délégué, celui-ci aura droit à deux voix.

La commission nomme dans son sein un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire. Les trois premiers mandats sont annuels et renouvelables, sauf celui du président, qui ne pourra être renouvelé plus de trois années consécutivement. Le même office ne pourra détenir la présidence pendant deux périodes successives.

L'article est adopté avec la modification suivante : « L'office de la présidence ne pourra avoir une durée supérieure à une période triennale. »

Le siège de la fédération est fixé au siège de l'office auquel est dévolue la présidence.

L'assemblée décide d'ajouter que les séances de la fédération auront lieu à Bruxelles.

Le bureau convoque obligatoirement dans la deuxième quinzaine de février de chaque année une réunion qui portera à l'ordre du jour la lecture du rapport relatif à l'année écoulée, ainsi que les questions dues à l'initiative des offices affiliés. L'assemblée adopte cet article en fixant la réunion dans la deuxième quinzaine de juin.

La cotisation annuelle est fixée à cinquante francs.

Le congrès décide de porter les questions qui suivent à l'ordre du jour de la prochaine réunion :

1. Quels sont les principes de la Bourse du travail ?
2. Quel est le but qu'elle veut atteindre ?
3. Demande aux pouvoirs publics tendant à l'obtention de la franchise de port ;
4. Quelle sera l'attitude des Bourses du travail en cas de grève, etc. ;
5. Y a-t-il lieu de favoriser la mobilité du travail dans le pays?

Le congrès a constitué, avant de se séparer, son comité fédéral.

On voit que ce premier congrès des Bourses du Travail n'a pas été sans intérêt. Il faut espérer que l'organisation nouvelle rendra à la classe ouvrière des services importants. Au prolétariat de s'emparer complètement de l'institution, et de la faire sienne.

J. Claes.

Bruxelles, juillet 1902.

ALLEMAGNE

Le IVe Congrès des Syndicats allemands (1)

(FIN)

Le Congrès s'est ensuite occupé de la situation des camarades salariés, à des titres divers, par les organisations syndicales. La Commission générale a été invitée à s'entendre avec la Fédération des garçons d'hôtel et de café pour qu'à l'avenir les hommes de service dans les « maisons syndicales » (Bourses du Travail, Maisons du Peuple) soient recru-

---

(1) Voir notre dernier numéro.

tés exclusivement au sein de ladite fédération, et jouissent pleinement des conditions de travail revendiquées par celle-ci.

D'autre part, il a été fondé une caisse d'assistance pour les employés des organisations, — Commission générale, Directions de Fédération ou de Kartell, maisons syndicales, secrétariats ouvriers. Le taux de la cotisation sera de six marks par mois, sans distinction d'emploi ou de traitement des adhérents. Les fonds seront administrés par un comité où l'ensemble des adhérents, la commission générale, et l'union de la presse ouvrière, seront représentés à égalité de voix. L'institution doit fonctionner dès le 1er septembre 1902. Pour avoir droit à une pension d'invalidité, il faudra être adhérent, et en règle avec la trésorerie, depuis cinq ans au moins. Le droit à un secours en cas de maladie sera acquis au bout d'un an d'adhésion. De même, recevront un secours la veuve et les orphelins de l'adhérent inscrit depuis un an. Pour les frais funéraires, il n'y a pas de limitation de ce genre.

La Commission générale est chargée des démarches voulues pour arriver à englober dans cette mutualité les rédacteurs, employés, et ouvriers, de la direction du parti socialiste, ainsi que de la presse de ce parti.

Enfin, le congrès a adopté un règlement pour le taux des salaires des employés des organisations ouvrières. Le minimum est fixé à 2.000 marks par an. L'augmentation sera de 100 marks par an pendant les cinq premières années, et de 50 pendant les années ultérieures, jusqu'au maximum de 3.000 marks.

L'ordre du jour portait le règlement de divers conflits, qui avaient fait venir l'eau à la bouche de nos adversaires. Ceux-ci prophétisaient un dédoublement du bloc syndical, ou bien une rupture entre celui-ci et le parti socialiste. Ils en sont à présent pour leurs vains espoirs, — et ils n'auraient d'ailleurs eu garde de concevoir la moindre possibilité de scission quelconque, s'ils daignaient se tenir au courant de la mentalité qui domine désormais dans le prolétariat organisé de l'Allemagne.

Il y avait un différend entre la direction de la Fédération des verriers et la *Holzarbeiterzeitung* (gazette des ouvriers du bois); on accusait celle-ci d'avoir parlé de la récente grève générale des verriers dans des termes tels que l'on pouvait lui imputer une bonne part de responsabilité dans l'échec de ce mouvement. Les deux délégations ont apporté leurs explications au Congrès, et l'on n'a pas eu de peine à leur démontrer qu'il n'y avait eu entre elles qu'un malentendu sans gravité.

Il y avait un différend entre le kartell de Leipzig et la Commission générale qui avait rayé cette union locale de la liste des organisations adhérentes. On a constaté que le kartell de Leipzig, au point de vue de la rédaction de ses statuts, n'était pas en règle avec la Commission générale, et l'on a déclaré audit kartell qu'il ne serait réadmis qu'après revision de ses statuts conformément aux principes adoptés par les autres organisations.

Il y avait un conflit entre les deux syndicats de typographes de Leipzig, l'un adhérent à la Commission générale, et l'autre, composé de dissidents du premier, et demandant son adhésion. L'origine de cette scission vous est connue, les quotidiens démocratiques de Paris ayant disserté là-dessus avec autant de complaisance que la presse réactionnaire de ce côté-ci des Vosges. Le Congrès s'est contenté de rappeler aux dissidents que la Commission générale ne peut admettre deux syndicats de la même profession dans la même localité.

Certes la discussion a été chaude. L'affaire des maçons de Hambourg est même revenue sur le tapis, comme il fallait s'y attendre. Mais finalement tout le monde s'est trouvé d'accord pour proclamer que de plus en plus le bloc syndical, s'il veut servir efficacement les intérêts du prolétariat, doit se maintenir en relations constantes et intimes avec le parti socialiste.

Il y avait enfin des différends entre le syndicat des électromonteurs et la Fédération des Métallurgistes, et entre le syndicat des conducteurs de brasseuse et la Fédération des Brasseurs. Les électro-monteurs veulent former une Fédération distincte, et les Métallurgistes veulent englober toutes les

spécialités qui sont juxtaposées déjà dans tant de grandes usines : électro-monteurs, ajusteurs, fraiseurs, ferblantiers, polisseurs, graveurs, bronziers, lamineurs, fondeurs de cuivre, mouleurs, tréfileurs, horlogers, orfèvres, etc. Les conducteurs de brasseuse veulent adhérer à la Fédération des Transports, et non à celle des Brasseurs, et ceux-ci font observer que, dans leur industrie, les petites entreprises pullulent encore, où les ouvriers sont alternativement employés, tantôt à la fabrication de la bière, tantôt à la conduite des voitures de livraison. Le règlement des deux questions a été renvoyé au prochain Congrès, et en attendant, la Commission Générale étudiera un projet de régime de relations à instituer une bonne fois entre les petites fédérations spécialitaires et les grandes organisations des professions complexes.

En passant, on a spécifié qu'un kartell ne serait désormais admis dans les Congrès que si tous les syndicats qui le composent sont eux-mêmes adhérents, par un joint quelconque, à la Commission Générale. Et l'on a recommandé aux kartells de ne jamais s'immiscer, sous aucun prétexte, dans les questions strictement professionnelles débattues au sein des Fédérations.

A la suite d'un remarquable rapport de la camarade Tietz, on a voté une résolution tendant à l'organisation d'une propagande plus active parmi les ouvrières, et tant dans les ateliers exclusivement féminins que dans les ateliers mixtes, — propagande à confier surtout à des femmes. D'ailleurs, d'une manière générale, le Congrès insiste pour que l'on hâte le développement du syndicalisme dans toutes les catégories de travailleurs que le capitalisme utilise pour entretenir la concurrence des salaires. Il y a donc lieu de s'occuper aussi très activement des ouvriers « non qualifiés » et des victimes du « sweating system ».

A ce dernier égard, un rapport du camarade Kaming a eu pour conclusion le vote de la motion suivante :

« Considérant que le travail à domicile, avec son absence de limitation de la durée du labeur quotidien, avec ses salaires infimes, et avec ses conditions aussi antisanitaires que possible, a pour

résultat l'appauvrissement économique et moral des ouvriers et ouvrières qui s'y consacrent; qu'il permet au patronat de maintenir à l'état de lettre morte toute mesure législative de protection ouvrière; et que, par la concurrence qu'il fait au travail des fabriques, ateliers normaux, etc., il menace les ouvriers et ouvrières de la grande industrie du danger de voir leur situation sociale ramenée au niveau le plus bas;

» Le Congrès déclare qu'il n'y a de remède à ces maux que dans l'absolue interdiction du travail à domicile;

» Il revendique, à titre de mesures transitoires:

» 1. L'extension, à tous les travailleurs domiciliaires, des mesures de protection ouvrière et de la législation des assurances;

» 2. L'interdiction absolue du travail domiciliaire des enfants;

» 3. L'extension, à tous les ateliers domiciliaires, de l'inspection du travail;

» 4. La promulgation de prescriptions rigoureuses sur les conditions sanitaires du travail à domicile;

» 5. Que les patrons faisant travailler à domicile, et leurs intermédiaires (les entrepreneurs), soient obligés de tenir constamment à la disposition des inspecteurs la liste des noms et adresses de toutes les personnes qu'ils employent directement ou indirectement;

» 6. Que le travail à domicile soit interdit les dimanches et autres jours fériés, — et la nuit;

» 7. Que le travail à domicile soit interdit dans les maisons ou locaux où s'est déclarée une maladie contagieuse;

» 8. Que les travailleurs domiciliaires bénéficient de la juridiction prud'homale;

» 9. Que les mesures de protection et les prescriptions sanitaires soient édictées conformément aux exigences spéciales de chaque branche d'industrie domiciliaire;

» 10. Que des pénalités soient prévues pour les patrons ou entrepreneurs convaincus d'avoir violé les prescriptions ci-dessus indiquées. »

Il a d'ailleurs été décidé qu'un Congrès serait convoqué à Berlin, lors de la prochaine session parlementaire, pour discuter à fond une législation applicable au travail à domicile. Tous les partis politiques, et toutes les autorités impériales compétentes, seront invités à se faire représenter là.

Aux débats sur la question du chômage ont pris part surtout les camarades Päplow et von Elm. — Il est du devoir de l'Empire, des divers États, et des communes, déclare la résolution adoptée, d'assister les ouvriers contre le chômage involontaire, le manque de travail qui n'a pour cause ni la

grève, ni la paresse. Mais jamais cette assistance ne doit revêtir le caractère de charité, ni entraîner une restriction des droits civils et politiques ».

Ces réserves s'expliquent par ce fait que, dans plusieurs États de l'Empire, le droit de suffrage n'est pas accordé aux citoyens secourus par l'assistance publique. Et l'on devine avec quel empressement les gouvernements profiteraient de cette particularité pour assimiler juridiquement les chômeurs assistés à des indigents secourus.

Le Congrès indique, à titre de remèdes au fléau du chômage : d'abord, l'extension du droit de coalition à toutes les catégories de travailleurs : ouvriers domiciliaires, ouvriers non qualifiés, travailleurs des entreprises publiques, de la navigation, de l'agriculture, du service domestique. Ensuite, il faudrait que, toutes les organisations ouvrières étant tenues pour personnes civiles ni plus ni moins que les organisations patronales, les tarifs de salaires et les horaires, arrêtés entre patrons et ouvriers, aient force juridique à l'égal de tous autres contrats civils. Puis, le placement des travailleurs devrait être assuré par des bourses installées et entretenues par les divers États et les communes, et contrôlées au point de vue général par l'Empire, mais administrées par les organisations ouvrières.

Enfin il y a urgence à instituer l'assurance impériale contre le chômage, les frais en incombant pour une moitié au budget impérial, pour un quart aux organisations patronales, et pour le dernier quart aux organisations ouvrières. Mais il est bien entendu que le système n'aurait d'efficacité que si la répartition des secours était confiée aux organisations ouvrières, qui, de toutes les personnes morales imaginables, sont évidemment les plus compétentes en la matière.

La Commission générale a été invitée à envoyer un de ses membres exposer ces vues au Congrès que vont tenir à Hambourg les caisses locales d'assurance contre la maladie.

Revenant sur le droit de coalition, le Congrès proteste contre les sentences juridiques en vertu desquelles ce droit a été dénié l'an dernier aux employés de tramways, et contre

l'interprétation que les ministres prussiens de l'Intérieur et de la Justice, consultés à cette occasion, ont donnée de l'article 152 de l'Ordonnance sur le Régime de l'Industrie. L'article en question proclame le droit de coalition pour les ouvriers de toute industrie, sans distinction.

Et ce n'est pas seulement aux employés de tramways que l'on refuse le bénéfice de l'article 152, c'est aussi aux employés de chemins de fer. Le congrès constate que les intérêts économiques et sociaux des employés de chemins de fer ou des tramways, sont fondamentalement identiques à ceux des salariés de toutes les autres branches ou spécialités de l'industrie et du commerce; que le régime appliqué à leur travail a des répercussions presque immédiates sur leur sécurité et sur celle du public; que l'exception invoquée à leur détriment n'a pour résultat, et peut-être pour but, que de soustraire à la protection des lois ouvrières une très nombreuse catégorie de salariés ; que par conséquent il importe qu'à l'article 152 soit ajoutée au plus tôt une formule spécifiant que le droit consacré par cet article ne souffre aucune limitation professionnelle.

Le Congrès insiste sur ce point, que les ouvriers des champs doivent, eux aussi, jouir du droit en cause, et il ajoute cet argument, que le suffrage universel, sur quoi repose, en théorie tout au moins, le gouvernement de l'Empire et des divers États, implique inéluctablement la faculté légale de coalition. On ne saurait sans iniquité et absurdité refuser à des citoyens le droit de se concerter pour la défense de leurs intérêts économiques, alors qu'on les autorise à se concerter pour la défense de leurs intérêts politiques.

Puis l'on s'est occupé de la situation juridique des jardiniers. L'horticulture est devenue une industrie bien caractérisée. Et c'est au point que, selon le recensement professionnel de 1895, sur 83 583 salariés qu'elle emploie, on ne trouve plus que 22.248 travailleurs non qualifiés. Néanmoins ces malheureux ne bénéficient d'aucune mesure de protection ouvrière. Le Congrès demande qu'il soit remédié à une pareille situation, et que désormais les jardiniers aient droit, comme les

autres salariés, au repos hebdomadaire, à l'assurance contre la maladie, à l'inspection de leurs conditions de travail, à la coalition, etc.

Enfin, après avoir renouvelé la recommandation au prolétariat organisé de solenniser le Premier Mai, le Congrès a voté une protestation contre le fameux projet du nouveau tarif douanier. Il rappelle qu'au sujet des mesures fiscales il ne saurait y avoir divergence de vues dans le prolétariat conscient ; les charges qui tombent sur les denrées indispensables à la subsistance constituent la plus inique des formes d'impôts ; en dernière analyse, elles sont intégralement supportées par la classe ouvrière ; à plus forte raison doit-on s'élever contre des projets tendant à aggraver ces charges, comme le désirent actuellement le gouvernement allemand et les Agrariens.

On le voit, le Congrès de Stuttgart a beaucoup travaillé. Les économistes à la Sombart et à la Brentano, les politiciens à la Berlepsch et à la Naumann, lui reprochent même d'avoir trop travaillé. Ces messieurs ne se consolent pas de voir les syndicaux affirmer avec de plus en plus d'énergie l'irréductibilité de l'opposition des classes, et la nécessité, pour le prolétariat organisé, de ne jamais s'écarter de la voie qui lui est indiquée par le parti socialiste.

Les congressistes, à aucun moment des débats, n'ont semblé disposés à considérer comme souhaitable, ni même possible, la conciliation sentimentale des intérêts du Capital et du Travail, et à prendre pour une solution définitive de la question sociale les quelques réformes immédiates que l'on peut obtenir par les voies légales. Par-dessus le marché ils se sont bien gardés d'étroitement nationaliser la question sociale.

Et pour que nos adversaires, ou nos trop tendres « amis », e se trompent point à ce dernier égard, plusieurs délégués e la Commission générale ont tenu, après le Congrès, une onférence officieuse avec les délégués étrangers que nous vons nommés au début de cet article. Il a été décidé là, sur proposition du camarade Legien, que l'on allait étudier,

dans les divers pays : 1° une réglementation de l'assistance internationale en cas de grève, — assistance morale et matérielle ; — 2° la création d'un service d'échange international (en trois langues : anglais, français, allemand) de documents statistiques sur le mouvement syndical, — échange périodique ; — 3° l'institution d'un bureau international chargé de contrôler l'application des deux mesures ci-dessus indiquées.

Sur la proposition du camarade Pete Curran, on a ajouté ceci, que le bureau international serait également chargé de recueillir, et de transmettre aux divers pays, tous les textes législatifs, décrets, règlements d'administration publique, etc., adoptés dans l'un quelconque de ces pays, sur des matières intéressant le prolétariat organisé.

Enfin, sur la proposition du camarade Jensen, il a été arrêté qu'à l'avenir les secrétaires des diverses organisations nationales tiendraient des conférences annuelles. La prochaine de celles-ci aura lieu à Londres en 1903, à l'issue du congrès de la Fédération Générale des Trades-Unions.

Voici la liste des organisations adhérentes à cette Internationale des syndicaux :

Danemark : *De Samvirkende Fagforbund* (siège à Copenhague) ;
Grande-Bretagne : *General Federation of Trade-Unions* (Londres) ;
France : Confédération Générale du Travail ;
Italie : *Federazione delle Camere del Lavoro* (Milan) ;
Pays-Bas : *Nationaal-Arbeids-Secretariaat* (Amsterdam) ;
Norvège : Fédération Nationale des Syndicats (Kristiania) ;
Autriche et Bohême : *Gewerkschaftskommission* (Vienne) ;
Suède : Fédération Nationale des Syndicats (Stockholm) ;
Suisse : *Gewerkschaftsbund* (Berne) ;
Espagne : *Union General de los Trabajadores* (Madrid) ;
Allemagne : *Generalkommission der Gewerkschaften* (Hambourg, bientôt Berlin).

(*Traduit par A. C.*) Otto HIRSCH.

LES GRÈVES

ALLEMAGNE

Les Grèves en 1901

Selon la statistique officielle, revisée et complétée par la *Commission générale des Syndicats* d'Allemagne, il y a eu, l'année dernière, 727 grèves, d'une durée totale de 3.283 semaines, et 48.522 grévistes, que l'on estime avoir perdu pour 2.515.888 marks de salaires. Si l'on ajoute 68 grèves et 444 grévistes dont les statisticiens officiels n'ont pu tenir compte, parce qu'ils n'avaient reçu à leur égard que des renseignements incomplets, — mais que la *Commission générale* n'a pas les mêmes raisons de passer sous silence —, on trouve 795 grèves et 48.966 grévistes.

En 1900, — toujours en comprenant les conflits négligés par les enquêteurs impériaux, — on avait constaté 934 grèves et 116.214 grévistes. L'année 1901 accuse donc une diminution de 139 grèves et de 67.248 grévistes.

267 des conflits de 1901, soit 36 8 °/₀, ont abouti au succès des travailleurs intéressés ; 171, soit 23,6 °/₀, à une transaction, — à ce que les optimistes appellent un succès partiel, et les autres, un échec partiel, bref, un résultat provisoire, une cote mal taillée. Le nombre des échecs à été de 237. On ignore l'issue de 30 grèves, et 18 n'étaient pas terminées au 1er janvier 1902. En 1900, la proportion des succès avait été de 44,1 °/₀ ; celle des transactions, de 25,3 °/° ; et celle des échecs, de 25,5 °/₀. De l'une à l'autre des deux années envisagées, il s'est donc produit, au détriment de la classe ouvrière, un recul bien marqué. Le phénomène était d'ailleurs à prévoir, étant donné la crise économique.

La déplorable situation de l'industrie ne pouvait manquer l'avoir une répercussion aussi sur le caractère des conflits. Ceux de 1901 se subdivisent en 291 grèves offensives, soit 0 °/₀, et 436 grèves défensives, soit 60 °/₀.

En 1900, on avait constaté une proportion à peu près exactement inverse, bien que la dépression économique eut commencé alors à se manifester. Et il va de soi que la plus forte proportion de grèves offensives s'était rencontrée, cette année-là, dans les premiers mois, c'est-à-dire avant l'apparition des prodrômes de la crise.

Pour en revenir à 1901, ce sont les maçons qui tiennent la tête de la liste de répartition professionnelle, avec 158 grèves et 9.273 grévistes. Viennent ensuite les travailleurs des industries du bois, avec 84 grèves; les métallurgistes, avec 70; et les charpentiers, avec 36. Le nombre des grévistes est de 4.177 parmi les verriers; de 3.845 parmi les travailleurs des industries textiles; de 2.989 parmi ceux des fabriques; de 2.906 parmi les métallurgistes; de 2.490 parmi les tailleurs; de 2.390 parmi les travailleurs des industries du bois; et de 2.210 parmi les peintres. Dans les autres industries, il est inférieur 2.000.

La perte de journées de travail est de 1.276.122 pour 44.392 grévistes engagés dans 661 conflits. La part des grèves offensives est de 605.221 journées, et celle des grèves de résistance, de 670 901 journées. Cette perte est évaluée à 2.089.802 marks pour 19.542 travailleurs engagés dans des grèves offensives, et de 1.907.280 marks dans des grèves défensives.

La majorité proportionnelle des conflits de 1901 est constituée par des grèves déclarées à la suite de réductions de salaires : 213 grèves, avec 8.533 grévistes, dans 26 industries. 80 de ces conflits, soit 37,6 %, ont abouti à des résultats plus ou moins satisfaisants pour les travailleurs intéressés; 2.220 de ceux-ci ont obtenu un succès complet, et 2.283 un succès partiel.

La revendication d'une élévation de salaire a causé, dans 28 industries, 127 grèves, englobant 11.323 grévistes, dont 4.127 ont obtenu plein succès, et 3.705, un succès relatif. Le nombre des réussites quelconques a été là de 55, soit 43,3 %.

Dans 25 industries, 6.316 travailleurs ont déclaré 108 grèves en vue de conquérir à la fois une augmentation de salaire et

une diminution du temps de travail. 1.815 ont obtenu gain de cause et 3.180 ont bénéficié d'une transaction. Ensemble 37 grèves, soit 34,3 %, dont l'issue a été plus ou moins heureuse.

60 grèves, avec 2.813 participants, ont éclaté au sujet du travail aux pièces; 95 grèves, avec 6.901 participants, ont été dues à des causes diverses et ont abouti au succès complet pour 895 grévistes et au succès relatif pour 566.

Il y a eu 35 lockouts, atteignant 8.460 travailleurs, dont 25,7 % ont triomphé de l'offensive patronale, — 2.956 parvenant à une réussite absolue et 4.185 obtenant une transaction.

Mentionnons encore au point de vue des causes de conflit : non-observation des conditions normales de travail, 21 grèves, avec 764 participants : — prolongation du temps de travail : 19 grèves, avec 1.235 participants ; — maintien de contremaîtres ou autre personnes en dépit des vœux exprimés à ce sujet par les travailleurs : 15 grèves, avec 289 participants ; — défense syndicale : 15 grèves, avec 1.230 participants ; — intolérables agissements à l'égard des travailleurs : 7 grèves, avec 168 participants ; — questions relatives aux règlements d'atelier : 6 grèves avec 168 participants ; — demande de diminution du temps de travail : 5 grèves, avec 188 participants ; — revendication du repos hebdomadaire : 1 grève, avec 27 participants.

Il est à remarquer que, dans les grèves ayant pour but la suppression du travail aux pièces ou la défense syndicale, la proportion des réussites a été, au cours des deux dernières années, plus faible que dans les conflits amenés par d'autres causes.

Si nous classons d'après la proportion des réussites les divers genres de conflits, nous trouvons en effet le classement suivant :

GRÈVES GROUPÉES SELON LEURS CAUSES	RÉSULTATS °/₀	
	1901	1900
Règlements d'atelier	83,3	»
Demande de diminution du temps de travail	60,0	68,7
Agissements intolérables	57,1	16,6
Maintien de contre-maîtres indignes	53,3	40,0
Non-observation des conditions normales du travail	47,7	44,4
Prolongation du temps de travail	47,3	63,6
Demande d'augmentation du salaire	43,3	46,6
Réduction du salaire	37,6	46,0
Demandes simultanées de diminution du temps de travail et d'augmentation du salaire	34,3	43,3
Travail aux pièces	33,3	37,2
Lockout	25,7	34,8
Défense syndicale	6,7	20,0

Quant aux grèves offensives attribuables à d'autres causes que celles mentionnées ci-dessus, elles n'ont réussi en 1901 que dans la proportion de 17,2 °/₀, alors qu'en 1900 le pourcent des succès avait été de 51,4. Une pareille différence est due en partie à ce que la statistique a enregistré comme 21 conflits isolés la grève générale des verriers, laquelle a échoué dans les 21 établissements où elle avait éclaté.

Il manque trop de données pour que l'on puisse dire avec exactitude quel a été le nombre des exploitations atteintes par les conflits de 1901. De même pour le nombre des grévistes. Cependant les renseignements ont été bien moins incomplets qu'ils ne l'avaient été pour 1900. En tout cas, on a trouvé des minima de 4.000 exploitations, 53.791 grévistes du sexe masculin, et 4.946 grévistes du sexe féminin.

Sur 45.196 grévistes hommes, 36.098 étaient syndiqués, et 25.233 de ceux-ci appartenaient à leurs organisations

respectives depuis six mois au moins lorsqu'ils suspendirent leur travail.

Sur 3.326 grévistes femmes, 1.151 étaient syndiquées, et 542 de celles-ci appartenaient à leurs organisations respectives depuis six mois au moins.

Un autre point élucidé par la statistique c'est que jamais les patrons ne sont hors d'état de satisfaire aux revendications de leurs salariés. Il arrive fréquemment que des travailleurs soient contraints de déclarer une grève en vue d'obtenir des conditions qui, dans la même localité, ont déjà été accordées à leurs camarades de la même profession sans que ceux-ci aient eu besoin de recourir à la lutte économique et parfois sans qu'ils les aient demandées. Voici d'ailleurs les constatations numériques, faites à cet égard par la Commission générale des Syndicats. Sur 6,482 exploitations. — avec 29,307 ouvriers, — existant dans les localités où des grèves ont éclaté en 1901, il y en avait 693 où 4,115 ouvriers avaient obtenu, sans lutte, les améliorations revendiquées par les grévistes ; et d'autre part, ces améliorations ne consistaient en réalité qu'en une égalisation de conditions, au niveau où 1,394 autres ouvriers s'étaient trouvés d'emblée avant que les 4,115 ci-dessus mentionnés eussent formulé la moindre demande amiable.

Dans aucune circonstance, ce n'était par conséquent l'impossible qu'exigeaient les grévistes. Il est vrai que le patronat est peu enclin à convenir de ces choses.

L'an dernier, les travailleurs, dans 679 cas, n'ont cessé le travail qu'après avoir vainement tenté la conciliation, et dans 841 cas ils ont essayé de la même voie pacifique pour mettre un terme à la grève. Mais dans 325 cas sur ces 841, le patronat a repoussé catégoriquement les avances qu'on lui faisait ainsi.

Si l'on décompose l'ensemble des grèves qui ont abouti à une transaction, on trouve d'abord que, dans 303 cas, l'accord a été conclu directement entre les parties. Puis, dans 126 cas, il a fallu la médiation de la justice de paix ou de l'administration locale, et dans 33 cas, celle du conseil des prud'hommes.

Enfin l'arbitrage de particuliers quelconques est intervenu dans 15 cas.

Nous n'avons plus à signaler que les débours effectifs consentis par le prolétariat en vue de soutenir les grèves de 1901. Ces débours se sont élevés à 2.515.888 marks. Les syndicats ont contribué à somme pour 1.734.491 marks destinés aux grévistes de leurs professions respectives, et pour 238.779 marks destinés aux grévistes d'autres professions. D'autre part, les souscriptions ont produit 370.088 marks dans les milieux syndicaux, 85.568 marks dans le public, et 103.306 marks à l'étranger. Sur cette dernière somme, les verriers ont reçu 99.029 marks, les chaudronniers, 2.038 marks, et les travailleurs des tabacs, 1.403 marks. Ce sont là les trois seules professions où les grévistes aient fait appel à la solidarité internationale.

Nous ne pouvons mieux conclure qu'en citant l'appréciation formulée par le camarade Legien à qui l'on doit la revision et le parachèvement de la statistique officielle des grèves en 1901. La campagne de l'année dernière a eu, pour les travailleurs allemands, des résultats attristants. Par ce fait que les grèves défensives y ont été plus nombreuses que les grèves offensives, on est amené à constater une fois de plus qu'en période de crise économique l'oppression patronale s'aggrave encore. Cependant la statistique de 1901 nous apporte cette certitude précieuse qu'une dépression industrielle n'a point pour conséquence fatale un recul dans le mouvement syndical, un affaiblissement dans la capacité de résistance du prolétariat. Ce n'est pas à dire que, au milieu de pareilles circonstances, il ne faille réfléchir plus que jamais avant de livrer bataille. Mais enfin les prolétaires peuvent considérer qu'ils ont toujours trop de chance de victoire pour tolérer qu'une crise serve de prétexte à une aggravation du régime dont ils sont victimes. Plus ils développeront la puissance de leur organisation syndicale, moins ils seront exposés à ce que les périodiques débâcles de la finance aient une répercussion sur leurs conditions de travail.

Berlin, 15 juillet 1902. Oscar Fülle.

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

La Fédération coopérative de la région parisienne

La coopération semble être parvenue, en notre pays, au maximum de développement qu'elle puisse atteindre avec son organisation actuelle. Les obstacles qui entraveront les progrès de la coopération, aussi longtemps que les sociétés coopératives n'auront pas constitué entre elles une organisation fédérative d'achat et de production, ont été analysés par notre camarade Philippe Landrieu, dans une étude sur « les essais d'achat et de production en commun » paru dans le *Mouvement socialiste* du 18 janvier 1902.

Les coopératives ne se bornent plus à acheter et à répartir entre un petit nombre de sociétaires quelques denrées d'achat faciles ; elles doivent pourvoir aux besoins les plus variés d'un nombre considérable de familles ; leur administration est devenue complexe et délicate ; leur gestion nécessite toute l'attention des camarades à qui elle est confiée ; les administrateurs qui ne peuvent accorder aux affaires de la société que quelques heures par semaine, sont dans l'impossibilité d'acquérir toutes les connaissances techniques nécessaires pour l'achat de quantités énormes de marchandises les plus diverses, il leur est difficile de se tenir au courant des lieux de production, des variations de prix, des frais de transport, des risques de détérioration.

D'autre part, les coopératives, par suite de l'évolution capitaliste du commerce, ne se trouvent plus en présence des petites boutiques de coin de rue tenues par des détaillants ignorants et routiniers, mais en présence de grands magasins de détail dirigés par des commerçants habiles, expérimentés et merveilleusement renseignés sur le cours et la qualité des marchandises.

Si la coopérative réalise des économies par la diminution des frais généraux et par la suppression du profit de l'intermédiaire détaillant, elle est, vis-à-vis du commerçant, dans un état d'infériorité sensible au point de vue de l'achat des marchandises.

Cependant, la coopération a atteint un tel développement qu'elle pourrait aisément, en réunissant les forces d'achats constituées par chacune des sociétés, créer une organisation puissante, un marché considérable. Que cette organisation soit administrée, sous le contrôle permanent des sociétés constitutives, par des spécialistes rémunérés qui lui consacrent tout leur temps, toute leur intelligence, toute leur activité, et, en raison de son importance, les producteurs lui consentiront, pour la vente de leurs produits, des conditions plus avantageuses qu'à quelque commerçant que ce soit. Elle sera le seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur ; elle pourra même devenir son propre producteur d'un nombre de marchandises de plus en plus grand. Les coopérateurs retireront de la coopération le maximum d'avantages ; la classe ouvrière montrera son aptitude à se charger de l'administration des intérêts généraux les plus considérables et les plus complexes ; la société capitaliste fera un pas de plus dans la voie de l'évolution vers le socialisme, s'il est vrai que la tâche essentielle du socialisme consiste dans la suppression du prélèvement capitaliste effectué sur le travail des prolétaires par les intermédiaires inutiles et parasitaires et par les propriétaires des instruments de production.

Ce progrès dans l'organisation coopérative est déjà réalisé dans tous les pays où la coopération a acquis un certain développement : l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, le Portugal. La France seule reste en retard, en cela comme en bien d'autres choses d'ailleurs. Ce n'est pas impunément qu'une nation se fait à soi-même la réputation d'être la première nation du monde. Ça lui permet de vivre sur sa réputation et de se montrer la nation la plus inerte.

Il en est de la fédération coopérative, dans notre pays, comme de la fédération corporative. Divers essais durent être

tentés avant de constituer la *Fédération nationale des syndicats* qui se désagrégea pour faire place à la *Confédération générale du travail*. Celle-ci ne fut reconnue comme l'organisation syndicaliste nationale qu'après de longues hésitations. Plusieurs congrès consécutifs étudièrent, abrogèrent, remanièrent, complétèrent ses statuts. Aujourd'hui encore, la Confédération générale du travail groupe à peine un quart des syndiqués. Tous les travailleurs organisés reconnaissent cependant que dans maintes circonstances leurs syndicats auraient une force irrésistible s'ils étaient soutenus par une organisation fédérale qui englobât l'ensemble des 600.000 syndiqués.

De même, les coopératives, au nombre de 1559, qui réunissent plus de 550.000 sociétaires, dont les ventes s'élèvent chaque année à plus de 230 millions, et qui distribuent annuellement à leurs membres, à titre de boni, 20 millions de francs (1), reconnaissent toutes, les services qu'elles retireraient d'un organisme fédératif.... mais se gardent bien de créer cet organisme.

Dès le premier congrès national coopératif tenu à Paris en 1885, la nécessité d'une fédération nationale fut proclamée. En 1887, la fédération fut créée. Après une période de succès assez rapide et de développement assez brillant, puisqu'elle dépassa le chiffre d'affaires annuel de deux millions, la *Fédération nationale* fut mise en liquidation en 1893.

Les sociétés parisiennes n'avaient pris qu'une part insignifiante à la création de la Fédération; quatre ou cinq d'entre elles seulement entrèrent en relations d'affaires avec celle-ci, encore lui retirèrent-elles bientôt leur clientèle; et le brusque fléchissement provoqué par ces démissions fut une des causes principales de la mise en liquidation de la Fédération.

(1) En raison de l'absence de statistique complète et détaillée de la coopération française, les chiffres ci-dessus sont approximatifs. Je les ai établis en me servant de la statistique générale donnée par le *Bulletin de l'Office du Travail* d'août 1901 (pp. 575 et 576) et de la statistique partielle recueillie par « l'Union coopérative » et publiée dans le *Mouvement socialiste* du 15 décembre 1899 (p. 740).

Cette expérience malheureuse démontra l'impossibilité de faire vivre une fédération nationale sans le concours des sociétés parisiennes et montra la répugnance de celles-ci à entrer dans la voie fédérative. Enfin, elle leur donna beau jeu pour crier à l'impossibilité de la tentative. Cependant, moins que quiconque elles avaient le droit de reprocher aux coopératives plus audacieuses leur échec, puisque l'insuccès était dû à leur propre abstention.

Tous ceux qui ont suivi de près le mouvement coopératif de ces dernières années se rappellent qu'il y a trois ans à peine, dès qu'un camarade prononçait le mot de Fédération ou de Magasins de gros, l'ensemble des administrateurs *prudents*, *pratiques*, *expérimentés*.... et, pour quelques-uns, intéressés, répondait par l'exemple de la fameuse Fédération de 1893.

Toutefois on ne pouvait nier les inconvénients de l'isolement des coopératives. On consentait à proclamer théoriquement qu'un magasin de gros était indispensable au développement de la coopération, mais on se refusait à en reconnaître la possibilité pratique de réalisation. Le congrès de Lyon de 1894 déclara qu'il fallait commencer par un magasin d'échantillons et par un bureau de renseignements commerciaux. Le congrès de Paris de 1896 ne mit même pas la question à l'ordre du jour.

L'*Union coopérative*, qui s'était fondée à la suite du congrès de 1885 et qui avait pris l'initiative de la Fédération de 1887-1893, avait été découragée par l'insuccès de celle-ci ; elle se cantonna dans l'étude des principes généraux ; son *Comité central* borna son activité à fournir aux sociétés les renseignements juridiques dont elles avaient besoin et se désintéressa des intérêts commerciaux et économiques.

Sur ces entrefaites les sociétés parisiennes créèrent une *Bourse des Sociétés Coopératives ouvrières de consommation*, en vue d'échanger entre elles des informations économiques et commerciales. Ce fut d'abord un simple bureau de renseignements. Les délégués des sociétés se réunissaient tous les mois et se communiquaient les uns aux autres les offres qui

avaient été faites à leurs sociétés par les fournisseurs. A partir de 1898, la *Bourse* entra dans une période d'activité propre. Elle eut une commission d'études d'achats qui, aux moments favorables, dressait la statistique des besoins des sociétés et sollicitait des fournisseurs les offres les plus avantageuses pour la fourniture de l'ensemble des coopératives. Les offres des divers fournisseurs étaient publiées dans le *Bulletin de la Bourse* et chaque société passait ses commandes à l'un quelconque de ces fournisseurs. Ce système, malgré ses avantages apparents, portait en soi son principe de négation.

D'abord, il ne répondait pas au besoin de compétence commerciale et de connaissances techniques éprouvé par les sociétés. Les membres du bureau de la *Bourse* ou de sa commission d'études d'achats, choisis parmi les délégués, c'est-à-dire parmi des administrateurs de coopératives, ne pouvaient utilement remplir leur tâche. Dans la journée, ils devaient travailler chez leurs patrons pour gagner leur vie, une partie de leurs soirées était prise par l'administration de leurs sociétés. Que leur restait-il pour les études d'intérêt coopératif général, pour les opérations de la commission d'études d'achats ? A quel moment pouvaient-ils acquérir les connaissances nécessaires, se livrer aux recherches utiles, se mettre au courant des lieux de production, des variations des cours, des circonstances favorables ou défavorables ? Telle société demandait des renseignements sur deux ou trois articles, une autre sur trois ou quatre, etc. La Commission, débordée, se bornait à étudier chaque année les quelques articles dont l'achat est le plus facile.

En outre, les fournisseurs qui répondaient aux lettres de la *Bourse des Coopératives* offraient des conditions avantageuses dans l'espoir d'obtenir les commandes des quatre-vingts sociétés adhérentes à la *Bourse*. Mais, chacune de celle-ci commandant individuellement, les unes s'adressaient au fournisseur A, d'autres à B, d'autres encore à C, etc., les commandes étaient éparpillées entre les 10 ou 15 fournisseurs sollicités par la *Bourse*. L'année suivante, ceux-ci firent des

offres moins favorables et le plus grand nombre d'entre eux finit peu à peu par refuser même de répondre.

L'expérience parut probante et les délégués des sociétés à la Bourse des coopératives reconnurent l'insuffisance de ce procédé et la nécessité d'une organisation qui pourrait jouer à la fois le rôle de syndicat d'achat et de magasin de gros

Le congrès des coopératives socialistes, tenu sous les auspices de la *Bourse* au Palais du Travail en 1900, se prononça en faveur de cette institution. En même temps le congrès coopératif organisé au Palais des Congrès par l'Union coopérative invitait les sociétés à créer des agences de renseignements et d'*achats*, à « apporter leur concours dans tous les plans ayant pour objet de réaliser un progrès économique par la coopération » et à « se mettre en mesure d'aborder la coopération de production, afin de pouvoir s'approvisionner elles-mêmes et d'être fournisseurs de leurs instruments de travail ».

Le principe était de nouveau hautement proclamé par tous.

Le *Comité central* de l'*Union coopérative* se mit à l'œuvre en créant un office de renseignements commerciaux, simple agence de renseignements, comme l'indique son titre. et la *Bourse des coopératives socialistes*, — tel est le titre que prit la *Bourse* par suite d'une décision du Congrès de 1900 — fit un essai de magasin de gros en organisant une *Brûlerie de cafés*.

Philippe Landrieu a donné les détails les plus complets sur le fonctionnement et les résultats de ces deux organismes (*Mouvement socialiste*, 18 janvier 1902). Il a montré comment l'*Office de renseignements* commerciaux, entaché des mêmes vices que l'ancienne *Commission d'études d'achats* de la *Bourse des Coopératives* ne rendait que des services insignifiants aux sociétés et comment la *Brûlerie des Cafés*, grâce à ses opérations directes, à la plasticité de son fonctionnement, à la spécialisation de ses administrateurs, avait, tout en réalisant des bénéfices importants, libéré un grand nombre de coopératives de l'exploitation abusive des fournisseurs de cafés.

Le développement pris depuis quelques mois par l'*Office*

de renseignements, semble dû à quelques opérations directement effectuées, en contradiction par conséquent avec l'activité d'une simple agence de renseignements, et à ce fait que par suite d'une entente entre l'*Office* et le *Comité Central*, l'*Office* est dirigé par une personne appointée qui peut lui consacrer tout son temps et toute son intelligence.

Quant à la *Brûlerie*, ses progrès s'accentuent de plus en plus. Elle fournit, chaque semaine, plus de 600 kilogs de cafés brûlés à une quarantaine de sociétés. Elle peut procurer les cafés verts aux grandes coopératives qui procèdent elles-mêmes à leur brûlage, avec une diminution de 15 à 20 francs par 100 kilogs, sur les prix qu'elles paient à tous les marchands capitalistes. Ces jours-ci elle vient de conclure un marché de 25.000 kilogs de café pour deux des plus grosses sociétés parisiennes.

En raison de cette expérience décisive, la *Bourse des coopératives*, dès l'année dernière, avait résolu de se transformer en *fédération nationale*, en prenant la forme juridique d'une société à capital et personnel variables qui n'aurait accepté comme actionnaires que des sociétés coopératives. Le congrès des coopératives socialistes tenu à Lille en octobre 1901 approuva cette transformation.

Notre camarade Landrieu a exposé, dans le *Mouvement socialiste* du 26 avril 1902, comment ce projet dut être abandonné par suite de la décision prise par une réunion préparatoire tenue à Pâques dernier et comment, le 13 avril suivant, une assemblée générale de la *Bourse des coopératives* nomma une commission chargée d'élaborer un projet d'organisation d'une fédération des coopératives de la région parisienne.

Sur ces entrefaits une détente s'était opérée entre la *Bourse des coopératives* socialistes et le Comité central de l'union coopérative. La *Bourse* demande au Comité central de participer à la constitution de la fédération parisienne. Le *Comité central*, dans sa réunion du 4 mai, acquiesça à cette proposition et désigna six de ses membres pour faire partie de la Commission d'organisation.

La *Fédération parisienne* s'annonçait dès lors sous les

auspices les plus favorables. La commission chargée de préparer un projet de statuts comprenait six membres de la *Bourse*, six du *Comité central* et un certain nombre de délégués de sociétés non groupées, qui assistaient à l'assemblée générale de la Bourse du 13 avril et qui avaient été désignés par cette assemblée. Tous les éléments, toutes les opinions et tous les intérêts y étaient représentés. Le projet qu'elle élaborerait devait présenter toutes les garanties d'impartialité désirables.

Dès la première réunion, la Commission décida de proposer, pour la Fédération, la constitution juridique d'une société à capital et personnel variables. Un membre du Comité central émit l'idée de créer de petites fédérations locales embrassant un arrondissement de Paris ou un ou plusieurs cantons de la banlieue. Il lui fut répondu qu'en raison des petites rivalités et des mesquines jalousies qui existent souvent entre sociétés rapprochées, les coopératives entreraient plus facilement dans une fédération rayonnant sur toute l'Ile-de-France que dans de petites fédérations de quartier. On fit observer également que, puisque la raison d'être d'une fédération c'était d'augmenter les moyens d'action de la coopération, la force de consommation d'une fédération de 100 ou 150 sociétés serait beaucoup plus considérable que celle d'une fédération qui ne grouperait que quatre ou cinq coopératives. Les représentants du Comité central eux-mêmes se rangèrent à cette opinion et le principe de petites fédérations locales n'eut d'autre voix que celle de l'auteur de la proposition.

Les travaux de la commission se poursuivirent avec la plus grande cordialité et le plus vif désir — en apparence du moins — de réaliser enfin le vœu depuis si longtemps exprimé par les sociétés coopératives. Au commencement de juin, un projet de statuts était envoyé, par les soins de la Commission, à toutes les sociétés des départements suivants : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Eure-et-Loir. Les grandes lignes de ce projet étaient les suivantes :

La *Fédération* aurait, dans ses débuts, pour mission principale de procéder aux études et aux recherches de renseigne-

ments nécessaires pour permettre aux sociétés de passer des marchés collectifs importants.

Elle prendrait la forme juridique d'une société anonyme à capital et personnel variables pour jouir de la personnalité civile. La passation de marchés en commun serait ainsi facilitée, car les fournisseurs auraient la garantie de la fédération, outre celle de chacune des sociétés contractantes. La personnalité civile donnerait de plus, à la *Fédération*, la possibilité de devenir peu à peu un magasin de gros et lui permettrait, dès le début, d'acheter directement certains articles qui, par la variabilité de leur prix ou la difficulté de leur achat, ne s'accommodent pas des délais et des formalités qu'entraîne toujours, pour la passation de marchés collectifs, le recours aux sociétés intéressées. Ces opérations directes enfin, auraient l'avantage de faire réaliser à la *Fédération* les bénéfices nécessaires pour payer un employé spécial, cheville ouvrière indispensable d'un organisme d'achats.

Le capital social serait constitué par la souscription initiale d'une action de 100 francs par chacune des sociétés adhérentes. Celles-ci pourraient souscrire autant d'actions qu'elles comporteraient de fois cent membres, mais cette souscription complémentaire ne serait exigible qu'à mesure que le paiement en serait assuré par la part des bénéfices de la fédération qui devrait revenir aux sociétés. La commission respectait ainsi les hésitations d'un grand nombre de coopératives qui, émues par le souvenir de la déconfiture de la fédération de 1887-1893, se refuseraient à exposer des capitaux importants, dans une nouvelle entreprise, avant d'être assurées de la réussite.

Le conseil d'administration serait composé de représentants de sociétés adhérentes nommés par l'assemblée générale des délégués des coopératives actionnaires.

La *Fédération* s'intéresserait aux services rendus, par l'*Union coopérative* et par la *Bourse des coopératives*, aux intérêts généraux de la coopération et à la propagande coopérative, en versant un tant pour cent de son chiffre d'affaires à chacune de ces deux organisations.

Les bénéfices de la *Fédération* seraient répartis entre les sociétés adhérentes, proportionnellement à leurs achats, après prélèvement d'une partie pour la constitution d'un fonds de réserve et d'une caisse de solidarité ouvrière et coopérative.

Ces statuts étaient accompagnés d'un rapport dans lequel la Commission insistait sur ce point que la Fédération devait être l'émanation des sociétés coopératives, aussi bien au point de vue de sa constitution que de son administration. Elle recommandait aux sociétés d'étudier le projet pour que leurs délégués puissent y proposer toutes les modifications qu'elles auraient décidées. Le rapport se terminait par la convocation d'un congrès de toutes les sociétés de l'Ile-de-France pour le 29 juin.

Rapports et statuts avaient été votés par l'unanimité des membres de la commission, à l'exception du partisan des petites fédérations locales. Ce dernier ne se tint pas pour battu; il se fit le centre de l'opposition qui se dessina bientôt dans certains milieux.

Quelques précautions qu'eût prises la commission pour écarter les craintes des conseils d'administration qui ne voulaient ni exposer des capitaux dans l'affaire, ni abandonner une parcelle de leur autonomie, certains administrateurs de sociétés crurent, ou feignirent de croire, que les partisans de la fédération voulaient centraliser toutes les opérations coopératives, accaparer tous les achats, engager des sommes considérables dans des affaires hasardeuses et mal étudiées, se livrer à des combinaisons commerciales prématurées. Le partisan des fédérations locales donna un corps à ces accusations par quelques filets fielleux et par un article virulent et inexact dans un journal très répandu dans le monde coopérateur, *l'Association coopérative*. Il prétendit qu'une majorité sectaire avait, dans le sein de la commission, étouffé la voix d'une minorité importante, escamoté un vote de surprise et imposé un rapport tout imprimé.

Il faudrait ignorer la puissance des intérêts menacés, des amours-propres inquiétés et des hésitations éveillées par une fédération coopérative, pour ne pas deviner le retentis-

sement de ces accusations. Commerçants, représentants et intermédiaires divers, craignant de ne plus toucher des bénéfices ou des courtages importants ; gérants malhonnêtes, certains de ne plus percevoir des pots-de-vin rémunérateurs ; administrateurs vaniteux, dépités par la perspective de recevoir quelques fournisseurs de moins à leurs séances de conseil d'administration ; cerveaux routiniers, incapables de concevoir l'utilité d'une organisation dont ils s'étaient passés jusque-là ; esprits timorés, enclins à prévoir l'échec de toute tentative nouvelle, coopérateurs *pratiques* et poncifs prêts à surenchérir de prudence à toute occasion et à crier casse-cou au moindre gué à franchir, tout ce monde se réjouit des attaques et en profita pour prêcher l'abstention au congrès ou l'opposition à la fédération.

Néanmoins, 53 sociétés étaient représentées au Congrès du 29 juin. Dès le début un délégué demanda des explications sur les critiques dirigées contre l'œuvre de la commission. Le rapporteur rétablit les faits et ses rectifications furent approuvées même par les membres qui, avec l'auteur des fausses accusations, représentaient le Comité central dans le sein de la commission.

Cet incident clos, un certain nombre de délégués de la *Banlieue-ouest* proposèrent un contre-projet qui provoqua une longue discussion. Ils critiquèrent vivement la forme proposée de la société avec personnalité civile et souscription d'un capital social. Ils rappelèrent l'échec de la première fédération et demandèrent qu'on constituât une simple agence de renseignement chargée de provoquer des offres avantageuses de la part des fournisseurs et de communiquer ces offres aux sociétés. Ils ne se déclarèrent pas pour cela les adversaires du syndicat d'achat ou du magasin de gros, mais ils posèrent ces institutions comme l'idéal vers lequel on devait tendre et qu'on ne pourrait réaliser qu'après une certaine période d'éducation coopérative qui serait faite précisément par l'agence de renseignements.

Les partisans de la fédération avec personnalité civile répondirent que des agences de renseignements avaient déjà

existé et que, loin de faire l'éducation coopérative, elles avaient vu peu à peu diminuer le nombre de leurs sociétés adhérentes, en raison du peu d'importance des services qu'elles avaient rendus. Ils firent remarquer qu'au contraire, toutes les fédérations qui avaient prospéré à l'étranger étaient dotées d'une constitution analogue à celle proposée par la commission.

La discussion ne portait que sur un point d'opportunité. Aussi le rapporteur de la commission proposa-t-il la nomination d'une commission de résolutions qui serait chargée de soumettre en congrès une motion transactionnelle. Cette proposition fut votée à une grosse majorité, qui comprenait notamment tous les délégués de la *Banlieue-ouest*. Au moment de nommer les membres de la commission de résolution, un délégué de la *Fédération de la Banlieue-ouest* déclara que les représentants de cette fédération refusaient d'en faire partie. Cette volte-face soudaine et inexpliquée provoqua un profond étonnement et une vive réprobation. La proposition de résolution transactionnelle fut retirée et on passa immédiatement au vote sur le principe de la fédération avec personnalité civile qui fut adopté par 35 sociétés contre 13 ; sept sociétés s'étaient abstenues.

Cette discussion avait tenu les deux séances du matin et de l'après-midi. Le congrès fut prorogé au 20 juillet pour le vote des statuts.

Les débats du 29 juin avaient permis de discerner l'opinion des sociétés sur le projet de statuts qui leur était soumis. Il avait été aisé de voir qu'elles désiraient que la *Fédération* fût très prudente et qu'elles craignaient qu'en cas de déconfiture, leur responsabilité ne fût engagée malgré elles. Ces réserves étaient trop légitimes pour qu'on négligeât d'en tenir compte.

La commission envoya un deuxième rapport aux sociétés pour la convocation de la seconde séance du congrès du 20 juillet. Dans ce rapport elle donne satisfaction aux désirs exprimés le 29 juin ; elle propose elle-même deux modifications à son projet de statuts ; l'une pour stipuler expressément que

pendant les premiers temps, la *Fédération* aurait surtout pour but de faciliter aux sociétés la passation de marchés en commun et qu'elle ne créerait des organismes de production ou un magasin de gros que lorsque les sociétés adhérentes en auraient reconnu l'opportunité ; l'autre, pour abaisser à 30 francs le montant de l'action, pour limiter à 50 francs par 200 membres la part du capital social que chaque société pourrait posséder et pour mentionner, en termes formels, que les sociétés seraient responsables seulement du nombre d'actions qu'elles auraient expressément souscrites.

Le congrès du 20 juillet réunit presque toutes les sociétés qui s'étaient fait représenter le 29 juin. Un certain nombre de celles qui avaient repoussé le principe revinrent néanmoins et prirent une part active aux discussions. Trois des sept sociétés qui s'étaient abstenues de voter le 29 juin adhérèrent formellement à la fédération le 20 juillet, ainsi que quatre autres coopératives qui, pour des raisons diverses, n'avaient pas envoyé de délégués le 29 juin.

On limita aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise la région embrassée par la *Fédération,* tout en acceptant les sociétés d'autres départements qui ne seraient pas déjà dotés d'une fédération régionale, et on supprima la subvention prévue par le projet pour la *Bourse des coopératives* et pour le *Comité Central*. La raison invoquée en faveur de cette dernière modification, c'est que les statuts, prévoyant une caisse de propagande coopérative, les assemblées générales de la Fédération pourraient à chaque fin d'exercice voter les sommes qu'elle jugerait convenable pour la *Bourse des coopératives* et le *Comité Central* ; il n'y avait donc pas lieu de s'engager statutairement à subventionner des organisations dont le fonctionnement et l'activité provoquaient de vives critiques de la part de certaines sociétés.

Telles furent les deux seules modifications importantes apportées par le Congrès au projet de statuts élaboré par la Commission.

Le Congrès fixa enfin au 24 août, la date de la constitution légale et définitive de la *Fédération*.

Et maintenant, quel sera le sort de cette *Fédération* ? Il semble au premier abord qu'elle ait de grandes chances de développement. Si toutes les sociétés qui ont assisté au Congrès et qui ont voté les statuts donnent leur adhésion effective, la *Fédération* est, dès maintenant, certaine de grouper 42 sociétés comptant 40.000 membres. C'est plus qu'il n'en faut pour faire œuvre efficace, d'autant plus que ces sociétés sont enserrées dans une circonférence assez petite, qu'elles ont des besoins communs, qu'elles sont reliées entre elles par des moyens de communication rapides et commodes, qu'elles sont composées de sociétaires ayant les mêmes habitudes de vie, qu'elles constituent en un mot, un milieu homogène. La *Fédération* pourra d'ailleurs prendre rapidement de l'extension, les départements de la Seine et Seine-et-Oise comptent en effet 136 sociétés coopératives avec 130.000 membres.

Si les coopératives avaient une conscience suffisante de leurs intérêts pour attendre les résultats et, au besoin, pour faire des sacrifices pendant quelque temps, le succès de la *Fédération* serait pleinement assuré. Quel est le capitaliste intelligent qui hésiterait à dépenser quelque argent, à titre de fonds de premier établissement, et à s'accorder quelque crédit de temps, pour asseoir définitivement une maison qui lui promettrait autant de bénéfices que la *Fédération* aux coopératives ?

Mais les coopératives sont les organisations dans lesquelles le prolétariat fait son éducation économique. D'autre part, ce sont des groupements d'intérêts ; elles veulent recevoir des services d'intérêts rapides.

Ainsi la *Fédération* est placée entre deux difficultés. D'une part, les sociétés adhérentes lui marchanderont temps et argent ; d'autre part, elles lui demanderont des résultats avantageux. Pourra-t-elle concilier ces deux contradictions ? C'est une affaire d'administration. Si les premiers administrateurs sont assez habiles et assez actifs pour faire obtenir rapidement aux sociétés des avantages appréciables, ne

serait-ce que pour un ou deux articles, la *Fédération* vivra, car, par la suite, les adhésions arriveront nombreuses et les sacrifices ne seront pas marchandés. Sinon, il y a des chances pour qu'au bout de quelques mois, tout soit désagrégé.

Voilà de quoi dépend le sort d'un grand nombre d'institutions économiques importantes, et voilà pourquoi il faut souvent tenter plusieurs essais infructueux avant de créer un organisme viable.

Henri JULLIEN.

Paris, 15 août 1902.

AUTRICHE

Le Parti Socialiste Autrichien et les Coopératives

Le Dr Victor Alder, dans le *Mouvement Socialiste* du 1er Mars dernier, a exposé ce que le parti socialiste autrichien pense de l'action syndicale. Plus récemment, il a prononcé, à l'assemblée générale annuelle de la *Bretze*, coopérative viennoise de consommation, un discours, dont nous croyons utile de donner ici — d'après l'*Arbeiter Zeitung* de Vienne — la traduction, parce que l'on y trouve développée la conception que le même parti s'est faite des rapports nécessaires et suffisants entre les coopératives et l'action politique. (N. D. L. R.).

Les travailleurs autrichiens ont longtemps éprouvé une sorte de méfiance à l'égard des coopératives, et il y avait à ce sentiment une justificatien d'ordre historique.

Vers la fin de la décade 1860-1870, les libéraux de Vienne, sous l'impulsion du Dr Menger, s'efforçaient de persuader à la classe ouvrière de s'organiser selon le système Schulze-Delitzsch, c'est-à-dire en faisant abstraction de toutes préoccupations politiques. A la même époque, les idées lassaliennes se répandaient quelque peu en Autriche. Il y eut donc lutte entre les partisans de la prétendue indépendance politique et ceux de l'Étatisme.

Les « indépendants », parmi lesquels se recrutaient alors la totalité des coopérateurs, ne tardèrent pas à être battus par

les Étatistes, qui, durant cette période, étaient à peu près les seuls représentants du Socialisme dans notre pays. Il en résulta que, pendant des années, les coopératives ne jouèrent aucun rôle dans le mouvement ouvrier, les leaders de celui-ci ne leur prêtant même nulle attention.

Comment se fait il que maintenant au contraire la Social démocratie préconise le coopératisme ? C'est que nous avons été amenés à juger celui-ci à un point de vue bien différent de celui qui s'imposait à nos prédécesseurs.

Le coopératisme nous était jadis présenté par les bourgeois comme appelé à résoudre la question sociale, ni plus ni moins. On disait aux travailleurs : — « Certes votre situation est déplorable, mais vous n'avez qu'à économiser, puis à former entre vous des ententes de consommateurs, et votre situation sera définitivement améliorée. Mais surtout, loin de rien demander à l'Etat, ne comptez que sur vous-mêmes. »

Aujourd'hui aussi, la classe ouvrière est bien décidée à ne compter que sur elle-même. Seulement, il y a une fière différence entre la façon dont elle entend son indépendance et celle dont la comprennent les apôtres du libéralisme. Ce que ceux-ci recommandent, c'est l'autonomie de l'individu. Ce que nous voulons, nous, c'est l'autonomie d'une classe, organisée en un bloc bien homogène et bien cohérent, l'autonomie du prolétariat dans sa lutte contre tout ce qui n'est pas lui, lutte pour la conquête du pouvoir politique et de la suprématie économique. Bref, l'indépendance de la classe ouvrière en tant qu'organisation politique.

Lorsque, aujourd'hui, nous vous invitons à fonder des coopératives, ce n'est donc point pour que, ce faisant, vous garantissiez vos intérêts individuels sans souci de votre solidarité sociale avec le reste du prolétariat. Nous ne vous exhortons pas, nous, à renoncer à toute lutte, à tâcher de vous entendre amiablement avec les autres classes en vue d'améliorer votre situation. Le temps est passé de cette utopie de l'entente amiable. Quand nous, Socialdémocrates, nous vous disons aujourd'hui que l'organisation économique est nécessaire, elle aussi, à votre lutte de classe, c'est parce que

nous avons constaté que désormais il n'y a plus de déviations à craindre de ce côté, et parce que nous sommes fermement convaincus que, dans la chaîne de groupements que le prolétariat doit se forger, le syndicat et la coopérative représentent des maillons d'un intérêt essentiel.

Cela ne signifie naturellement point que ces maillons aient une importance quelconque lorsqu'on les envisage isolément. Une coopérative qui ne serait rien d'autre qu'une épicerie organisée selon une méthode particulière pourrait certes assurer à ses adhérents beaucoup d'avantages, mais ne rendrait aucun service à la classe ouvrière.

Et comment une coopérative doit-elle être organisée pour rendre des services à la classe ouvrière ? Si nous voulons le savoir, nous n'avons qu'à étudier le coopératisme tel qu'il fonctionne dans d'autres pays, et surtout en Belgique. Là, les coopératives forment pour ainsi dire la colonne vertébrale du parti socialiste. Là, le terme de camarade (1) porte sa pleine signification. Chez nous, celui-là est notre camarade, qui adhère aux mêmes organisations politique et syndicale que nous. En Belgique, il faut que par-dessus le marché il adhère à l'organisation coopérative, ou bien on ne le tiendra que pour un ami encore sujet à caution, pour un amateur.

Je sais que, étant donné la stupide législation autrichienne sur les associations, il nous est impossible de suivre complètement l'exemple des socialistes belges. Mais j'estime que nous devons renoncer à l'abstentionnisme que nous avons jusqu'à présent observé sur le terrain coopératif. Nous devons ouvrir la porte du Parti aux deux catégories d'organisations économiques. Il y a des gens qui disent : « C'est bien tôt encore. » D'autres prétendent que c'est trop tard. J'affirme, moi, que l'heure n'a jamais été ni ne sera jamais plus favorable pour exhorter nos camarades socialistes à se préoccuper du coopératisme, méthodiquement, sans précipitation, mais sans relâche aussi.

---

(1) Le terme allemand *Genosse*, qu'il faut bien traduire par *camarade*, signifie littéralement associé, collègue, coparticipant.

Nous aurons à compter avec de nombreuses difficultés, et notamment avec l'aversion que, dans certains milieux ouvriers, on garde contre le coopératisme. Cette aversion provient de ce que l'on a vu fonder à la légère bien des coopératives, et tomber en déconfiture celles-ci et d'autres. Et puis voici comment la question se présente actuellement à nous en tant que parti. Jusqu'à ce jour, nous ne nous sommes pas, en tant que parti, occupés des coopératives, et cependant, de deux choses l'une, ou les coopératives, quand elles prospéraient, nous soutiraient des forces, ne prospéraient qu'à nos dépens, — ou bien, quand elles déclinaient, affirmaient que c'était par notre faute. Cent fois on nous a mis sur le dos des responsabilités de ce genre. Et l'accusation n'émanait pas seulement d'adversaires politiques ; elle était souvent formulée par certains de nos plus proches camarades. Eh bien, il nous faut proclamer maintenant que nous avons assez de n'avoir part qu'aux échecs, que nous voulons aussi avoir notre lot dans les avantages.

Et pour que nous puissions accepter toute la responsabilité des échecs, il est équitable qu'on nous laisse d'abord travailler à les éviter.

A ce propos, nous avons à nous réjouir de la récente fondation du *Vorwärts* (1), cette coopérative dont la direction a été assumée par quelques « hommes de confiance » du parti. Elle a déjà absorbé plusieurs petites sociétés dont l'existence était demeurée à l'état végétatif. Nous pouvons donc saluer en elle une organisation importante dès la première heure, et administrée de sorte à ne pouvoir que prospérer.

Mais il ne suffira pas que les socialistes y adhèrent nombreux et s'y fournissent assiduement. Le devoir est de se rappeler, là comme partout, le parti dont l'on relève. S'il ne nous est pas possible de donner à cette coopérative nouvelle la forme qu'on lui donnerait en Belgique, il nous faut du moins y introduire l'esprit socialiste. Il faut que les adhé-

(1) En avant ! — C'est l'exact équivalent allemand du flamand *Vooruit*, nom adopté par la célèbre coopérative gantoise.

rents soient bien pénétrés de cette idée, qu'ils sont venus là, non point pour acheter telle ou telle denrée à meilleur compte que chez les boutiquiers, mais pour participer à une association économique vouée à seconder le mouvement syndical et le mouvement politique, pour utiliser une arme de plus dans la lutte de classe. Et nous comptons fermement que cette arme ne tardera guère à devenir l'une des plus efficaces.

(*Traduit par A. C.*). Dr Victor Adler.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Essai sur la Conception matérialiste de l'histoire, par Antonio Labriola (Giard et Brière. Paris, 1902). Le livre désormais classique du savant professeur de l'Université de Rome parait en seconde édition. C'est dire l'accueil que lui a fait le public français. L'étude est digne de ce succès. Lorsqu'elle parut, elle déterminait pour la première fois, la vraie signification du *Manifeste Communiste* et elle donnait du matérialisme historique une exposition originale. Les lecteurs trouveront à la suite de cette deuxième édition, une brillante étude, sur la Crise du Marxisme, où Antonio Labriola critique l'ouvrage, qui fit du bruit, du professeur Mazaryck, sur les Fondements philosophiques et sociologiques du marxisme « Comme la politique ne peut-être, — dit-il, en concluant — « que l'interprétation pratique et vivante d'un moment historique « donné, le socialisme doit aujourd'hui résoudre — pour nous en « tenir aux traits généraux, et sans tenir compte des différences « qu'il y a entre les différents pays — ce problème vraiment com- « pliqué et difficile : tout en évitant de se perdre dans les tentatives « vaines d'une reproduction romantique du révolutionnarisme tradi- « tionnel, il doit éviter également ces modes d'adaptation et d'ac- « quiescement qui, par la voie des transactions, le feraient dispa- « raitre dans le mécanisme élastique du monde bourgeois. » On ne saurait mieux poser le problème de même qu'il importe au socialisme de résoudre au plus tôt, sous peine de décadence et de dislocation.

Essai d'une Philosophie de la Solidarité, conférences et discussions présidées par MM. Léon Bourgeois et Alfred Croiset (1 vol. in-8, Félix Alcan, Paris, 1902). — Nous avons signalé, en une note précédente, les discussions qui ont eu lieu cet hiver sur l'idée que M. Léon Bourgeois se fait de la solidarité, et auxquelles avaient été appelés à prendre part et étaient venus des universitaires et des philosophes de talent. Ce sont ces discussions que contient, avec les conférences qui leur ont donné sujet, le volume que nous signalons. Nous n'avons pas, en quelques lignes, à juger toute une série d'études aussi importantes par la difficulté de la matière que par la valeur de leurs auteurs. Ces travaux réclament une plus complète analyse et une plus profonde critique.

Le livre comprend : trois conférences de M. Léon Bourgeois sur

l'Idée de solidarité et ses conséquences sociales; puis de M. DARLU, *la Solidarité et la Morale personnelle;* de M. F. RAUH, *la Propriété individuelle et la propriété solidaire;* de M. F. BUISSON, *la Solidarité à l'école;* de M. Ch. GIDE, *la Solidarité économique;* de M. Xavier LÉON, *le fondement de la Solidarité d'après Fichte;* de M. H. LA FONTAINE, *le Socialisme et la Solidarité;* de M. E. BOUTROUX, *le Rôle de l'Idée de Solidarité.* Une préface de M. Alfred CROISET sert d'introduction au volume.

Napoléon Antimilitariste, par G. Canton (1 vol. in-12. Félix Alcan, Paris, 1902). — Titre paradoxal, peut-il sembler à première vue, mais que l'ouvrage, ingénieux et rempli d'intérêt, justifie pleinement. M. G. Canton a soigneusement rassemblé tous les documents, et son œuvre vaut par les recherches auxquelles il s'est livré avec succès. Napoléon apparait sous un jour plutôt nouveau !

C'est un Napoléon qui proclame l'absurdité du régime militaire et la prééminence du civil, qui raille et rabat la prétention des militaires à former une caste à part, qui réprime leurs impertinences et leurs abus de pouvoir à l'égard des fonctionnaires civils et des citoyens, qui interdit aux officiers d'employer les soldats comme domestiques et palefreniers, qui confie à des civils des attributions, des enquêtes, des missions d'ordre militaire, qui projette de civiliser dans l'armée le service des finances, qui condamne avec vigueur la justice des conseils de guerre, l'emploi de la force armée contre les citoyens, qui rêve même de supprimer les armées permanentes ou de les transformer en armées industrielles. — On peut croire sur parole un des hommes qui sont une des gloires du militarisme : mieux que personne il en a connu tous les côtés. Et mieux que personne aussi il en a, dans des heures inévitables de sincérité, marqué les tares et les vices. — Livre de bonne propagande antimilitariste.

De la Réalité du Monde sensible, par Jean Jaurès (1 vol. in-8°, deuxième édition. Félix Alcan, Paris, 1902). — Réédition de la thèse de philosophie de Jean Jaurès. Les philosophes pourront trouver un peu trop « extérieure » cette étude doctorale. Mais les lecteurs de cette dissertation brillante y trouveront les qualités littéraires qui forment le fond du talent de l'auteur : ampleur de la phrase, éclat du style, coloris des images. C'est, peut-on dire, un livre écrit par un orateur bien plus que par un philosophe

L'auteur prend la question classique : « Le monde sensible que nous voyons, que nous touchons, où nous vivons, est-il réel ? » Selon lui, le vrai problème est autre. Ce n'est pas : « Le monde est-il réel ? » mais : « En quel sens, de quelle manière, à quelle profondeur le monde est-il réel ? » Il développe son étude dans une série de chapitres : *Problème et Méthode*, *Le Rêve et le Cerveau*, *Du*

Mouvement, La Sensation et la Quantité, la Sensation et la Forme, De l'Espace, Conscience et Réalité.

Les Congrès socialistes internationaux (éditeur : Société Coopérative Volksdrukkerij, à Gand). — C'est la première publication du *Bureau Socialiste International*. Elle est éditée en vertu de la décision du Congrès de Paris de 1900 disant qu'il était nécessaire de codifier les résolutions des Congrès socialistes internationaux. On y trouvera, dans l'ordre chronologique et groupés méthodiquement, les ordres du jour adoptés par les Congrès de Paris (1889), de Zürich (1893), de Londres (1896) et de Paris (1900), sur les questions politiques, économiques et sociales soulevées par la critique socialiste.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

L'**Avenir social** (Août).—Ce numéro donne la publication intégrale du discours de réception à l'Université Nouvelle de Bruxelles des délégués des U. P. de France, par Guillaume de Greef Le professeur belge a parlé de l'*enseignement populaire* : il en a parlé pour faire un exposé complet, que tout le monde lira avec fruit, de toutes les tentatives faites en ce sens, en Belgique. On y trouvera sur l'Université Nouvelle des renseignements précieux. — Victor Serwy donne quelques *indications bibliographiques*. — Le *Bulletin syndical* comprend une étude documentée sur *la situation sociale des paveurs* en Allemagne. — Le *Bulletin commercial* publie d'E. Vinck un examen du *Projet Giolitti des régies communales ;* et le *Bulletin coopératif* donne un rapide compte-rendu du récent Congrès coopératif international de Manchester.

LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit. — N° 18. — Paul-Louis étudie les idées de François Vidal et leur influence sur les hommes de 1848. — Un Frère Morave raconte l'histoire de sa secte et surtout comment celle-ci — association dont les membres, très mystiques, mais enfin de condition laïque, se sont imposé le régime d'un curieux communisme théocratique — s'est peu à peu abandonnée à la direction de son clergé. Emil Eichhorn expose la conduite tenue par la fraction socialiste du Landtag du grand-duché de Bade au cours des débats qui ont eu lieu depuis quatre ans dans cette Assemblée, — dont les 63 députés se répartissent ainsi : 24 Nationaux-Libéraux, 23 membres du Centre (catholiques), 6 Socialistes, 5 Démocrates, 2 « Libres-Penseurs » (il y a des gens qui croient que c'est là une qualification

politique suffisante), 1 « Conservateur », 1 Antisémite (même observation) et un élu de la Ligue des Paysans.

N° 19. — Bel article de Franz Mehring sur le poète autrichien Nicolas Lenau et ses tendances très modernement humanitaires, presque socialistes parfois. — Etude de F. von der Goes sur la concentration du capital en Belgique. — Fin de l'étude de Paul-Louis sur François Vidal. — Etude du Dr Georg Wagner sur les relations entre les médecins et les Administrations des caisses ouvrières d'assistance aux malades. — Suite des lettres de Marx au Dr L. Kugelmann.

N° 20. — A propos de la grande grève des paysans galiciens, S. Haecker donne une quantité de précieux documents sur les conditions de travail et la situation sociale de ces prolétaires. — Etudes de Gustave Hoch sur le suffrage proportionnel; de J. Witt sur la question scolaire en Belgique; de G. Maurer sur les conditions de travail des travailleurs de la minoterie en Allemagne; de Henriette Roland-Holst sur l'œuvre de Mæterlinck. La conclusion est peu tendre et fort juste, d'ailleurs : « Les héros de Mæterlinck ne sont pas des êtres humains: ce sont des personnifications, ou plutôt des glorifications, de tout ce qu'il y a d'inconscient dans l'homme. » Cela fait plaisir de lire de temps en temps quelques saines vérités sur les suprêmes représentants de la littérature exsangue.

LANGUE ANGLAISE

The Social Democrat. - N° 8. — E. Belfort-Bax adresse au camarade Askew une riposte, par laquelle il espère, dit-il, que sera close leur polémique. Hasardeuse assertion, car, depuis que le monde est monde, il n'y a pas de terme imaginable à une discussion, du moment que celle-ci porte sur un point considérable comme la pointe d'une aiguille. Askew ayant reproché à Belfort-Bax d'être inscrit dans un club dont la plupart des adhérents sont des libéraux militants, voici comment se justifie Belfort-Bax. Quel est le critérium de l'intégrité en matière de socialisme ? Faut-il s'en référer aux écrits, aux paroles publiques, enfin à l'action politique, de l'individualité en cause ? Ou bien ne doit-on tenir compte que du milieu où vit celle-ci, de ses relations, de ses moyens d'existence, de ces divertissements ? Est-il possible à qui que ce [soi]t de vivre « socialistement », dans l'ère présente ? Un collectiviste [es]t-il traître à son parti parce qu'il va de loin en loin passer la [so]irée dans une association qui, sans être collectiviste, n'est cependa[nt] pas constituée expressément pour lutter contre le collectivisme, — et où, d'ailleurs il ne dissimule rien de ses opinions, [s'e]fforçant au contraire de convertir ses collègues à une bienveil[la]nte neutralité, tout au moins, à l'égard des dites opinions.

The International Socialist Review (juillet). — Marcus Hibch a traduit pour l'excellente revue de nos camarades des Etat-Unis, la préface qu'Engels écrivait en 1895 à la nouvelle édition des « Luttes de Classes » en France, de Marx. Jean Longuet examine la situation du parti socialiste en France, au lendemain des élections et s'efforce de donner une analyse aussi complète que possible des scrutins du 27 avril et du 11 mai dernier. Il insiste vivement sur les dangers que le socialisme d'Etat et l'introduction d'idées étrangères au mouvement prolétarien, peuvent faire courir à notre parti. Dans la mesure où les principaux militants français sentiront la nécessité de répudier ses dangereuses tendances ils rendront possible l'unité d'organisation.

Seymour Steadman et Gaylord Wilshire examinent chacun, quoique à des points de vue différents, la question du programme minimum. Steadman croit que les très grandes libertés fédérales et municipales dont jouissent les Américains permettraient la réalisation partielle de nombreux articles du programme mininum et que les socialistes doivent profiter de toutes les occasions pour réaliser les différents points de leur programme minimum. Au contraire Gaylord Wilshire qui dirige a Ontario une curieuse magazine socialiste, The *Wilhires Magazine*, dont nous avons déjà parlé — pense qu'au point de l'évolution économique auquel les Etats-Unis sont arrivés, il serait aussi facile de réaliser la transformation totale de la société capitaliste en société socialiste que d'obtenir l'une quelconque des réformes essentielles du programme minimum socialiste. La nationalisation des chemins de fer, réclamée par la plupart des fabiens et des démocrates petits-bourgeois, entraînerait, selon Wilshire, une révolution sociale complète aux Etats-Unis.

Le même numéro contient la lettre adressée par Kautsky à Ferri, lors de l'apparition du 1er numéro de *Il Socialismo*, la fin de l'interprétation économique de l'histoire des Etats-Unis de L. Franze, l'article que notre ami A. M. Simons consacre au récent congrès les Unions du *Far-West* tenu à Denver, dans le Colorado, nous semble tout à fait décisif. Il était parfaitement inutile de condamner la tactique de division syndicale pratiquée par les De Leonistes si l'on est décidé dans le parti socialiste americain à renouveler, presque sous la même forme, une erreur analogue. En constituant un organisme syndical central opposé à la Fédération américaine du Travail, Debs et les unionistes des Etats de l'Ouest agissent absolument de la même façon que De Leon lorsqu'il voulait constituer, sous le titre de « Socialist Trade and Labor Alliance », un organisme syndical « socialiste » opposé au mouvement syndical pur et simple. La seule différence, c'est que, cette fois, l'initiative vient de milieux purement syndicaux, mais l'erreur est la même.

— (Août). — On demande une nouvelle loi de l'évolution, déclare Jack London. Lorsque sera réalisé le régime collectiviste,

il y aura, entre les « forts » et les « faibles » au point de vue biologique, absolue égalité de facultés sociales. Mais il est incontestable que peu à peu cette égalité entrainera l'équivalence biologique. Comme l'espèce n'en poursuivra pas moins son développement, il faudra, pour expliquer celui-ci, trouver autre chose que l'hypothèse darwinienne.

Articles de William Mailly sur la grève des mineurs pennsylvaniens ; de Max Wood Simons sur les réformes démocratiques qui s'imposent dans le régime pédagogique aux Etats-Unis ; de A. M. Simons sur les deux tendances des socialistes américains. Les camarades du sud, du centre et de l'ouest (à l'exception de quelques centres californiens) ont des idées particularistes, en tout cas fortement teintées d'agrarianisme ; ceux du nord-est professent la même doctrine que les Socialistes d'Europe ; ce sont d'ailleurs, pour la plupart, des immigrés, et des salariés de la grande industrie, tandis que la majorité des autres sont nés sur le Nouveau-Continent, et employés dans les exploitations rurales. A.-M. Simons, désireux, naturellement, d'une fusion, conseille aux uns de se moderniser par la lecture des « classiques » du collectivisme, et aux autres, de tenir compte des formes spéciales que le développement économique et social présente aux Etats-Unis.

The Comade (juillet) publie un intéressant article sur l'école d'Economie sociale organisée par le citoyen Walter Thomas Mills et qui contient aujourd'hui des élèves correspondants dans tous les Etats de l'Union américaine au Canada, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. Le Comité directeur, chargé des examens, comprend nos amis et collaborafeurs A. M. Simons, John Spargo, le professeur Herron, les citoyens Max Hayes, de la Fédération américaine du Travail; Thurston, Brown, Charles Vail, Smiley, Stitt Wilson, Reynolds, dont *le Comade* publie les portraits.

Le même numéro contient un article documenté de Spargo sur le travail des enfants aux Etats-Unis, orné de saisissantes illustrations; un article illustré sur la Maison du Peuple de Bruxelles.

LANGUE ITALIENNE

Critica Sociale. — N° 15. — Garzia Cassola explique que la ...thode révolutionnaire est un tissu d'*illusions*. — Turati demande ...e les Chambres (Bourses du Travail) ne reçoivent pas l'adhésion ... syndicats d'employés de l'Etat, et cela, dit-il, dans l'intérêt des ...x genres d'organisations. — Attilio Cabiati et Luigi Einaudi ...dient l'influence exercée par les industries manufacturières de ...alie par le régime douanier de ce pays. — Giovanni Merloni ...rouve les socialistes espagnols d'avoir dégagé leur responsa-

bilité des troubles de Barcelone. — Article de notre collaborateur Alessandro Schiavi sur la législation sociale en Angleterre.

Il Socialismo. — N° 11. — Enrico Ferri dit ce qu'il espère du Congrès national annuel qui va se réunir à Imola. Ses vœux sont naturellement pour la victoire de la méthode révolutionnaire et le maintien de la fraternelle solidarité entre les champions de celle-ci et les réformistes. — Etude du Dr Giovanni Petrini sur les revendications que le Parti doit défendre en matière d'hygiène publique. — Notre collaborateur Jean Longuet apprécie les admirables relations qui existent entre le ministère Combes et le groupe socialiste (tout court) de la Chambre.

N° 12. — Enrico Ferri expose la banqueroute du « popularisme ». Le « popularisme » est à l'union des partis populaires (socialiste, républicain et radical, ce dernier terme n'ayant pas du tout en Italie, on le sait, la même signification qu'en France) ce que le parlementarisme est aux institutions parlementaires et le militarisme aux institutions militaires : une dégénérescence, avec tous ses résultats d'infection politique et sociale.

Article de Parvus sur le militarisme en Allemagne. — Historique et statuts de la Maison des Socialistes à Milan.

A. Chaboseau.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la partie : L'Art, la Littérature.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES



LE

MOUVEMENT SOCIALISTE

Revue bi-mensuelle internationale

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

10, rue Monsieur-le-Prince, PARIS (VIe)

LE NUMÉRO :

France et Belgique. . 0.50 | Autres pays 0.60

ABONNEMENT :

France et Belgique : { *Six mois : 5 fr.* *Un an : 10 fr.* | Autres Pays : { *Six mois : 6 fr.* *Un an : 10 fr.*

A NOS LECTEURS

De nombreux camarades nous font remarquer que la forme de la Revue bi-mensuelle, telle que nous l'avons provisoirement reprise, convient mieux au but que nous poursuivons, et nous engagent fort à nous y tenir.

D'accord avec eux, nous redonnerons d'une façon définitive au *Mouvement Socialiste* la périodicité bi-mensuelle, qu'il avait avant le 1er Janvier 1902.

Nos lecteurs n'y perdront rien, puisqu'ils retrouveront dans chacun de nos nouveaux fascicules largement l'équivalent de deux numéros anciens.

Pour nous, il nous sera possible de leur donner une Revue plus méthodique et plus scientifique, de toutes façons plus conforme aux exigences mêmes de notre œuvre.

RÉFORMES SOCIALES
ET
RÉVOLUTION SOCIALE [1]

(SUITE)

II

Évolution et Révolution

(SUITE)

Je ne prétends pas sans doute que les naturalistes, dans leurs théories successives, se soient déterminés d'après les besoins politiques et sociaux de la bourgeoisie. Les représentants des théories catastrophiques professaient des opinions foncièrement réactionnaires et nullement révolutionnaires. Mais l'esprit de la classe où il vit influe sur chacun, sans qu'il s'en doute et chacun en teinte quelque peu ses convictions scientifiques. Pour Darwin, nous le savons positivement : ses hypothèses se ressentent beaucoup des idées économiques de Malthus, adversaire décidé de la révolution. Les théories de l'évolution sont nées en Angleterre (Lyell, Darwin). Ce n'est pas là un effet du hasard : depuis deux cent cinquante ans, l'histoire de ce pays se compose de poussées révolutionnaires ; mais les classes dominantes ont toujours su les dépouiller à temps de leur acuité.

Une idée peut être déterminée par l'opinion des sses dont elle émane ; cela ne prouve nullement 'elle soit vraie ou fausse. Mais son succès historique pend de cette opinion. Les nouvelles théories sur

(1) Voir notre dernier numéro.

l'évolution ont été adoptées rapidement et avec enthousiasme par de grandes masses populaires, auxquelles toute impossibilité de les vérifier était interdite. La raison en est que ces théories répondaient chez elles à des besoins profonds. D'un côté — et c'est ce qui les rendait précieuses dans les couches révolutionnaires —, elles supprimaient beaucoup plus radicalement que les anciennes théories catastrophiques la nécessité de reconnaître une puisssance surnaturelle qui crée le monde par des actes successifs. D'autre part — et c'est par là qu'elles plaisaient surtout à la bourgeoisie —, elles voyaient dans toute révolution, dans toute catastrophe, quelque chose de monstrueux, de contraire aux lois de la nature, d'absurde. Quiconque veut aujourd'hui combattre la révolution au nom de la science se réclame de la théorie de l'évolution : elle démontre, en effet, que la nature ne fait pas de saut; toute modification soudaine des conditions sociales est impossible; le progrès n'est que la somme de très petites modifications, de très minces améliorations, que l'on appelle réformes sociales s'il s'agit de la société. Considérée à ce point de vue, la révolution est, dit-on, une notion anti-scientifique qui ne provoque plus qu'un haussement d'épaules chez les gens cultivés.

On pourrait répondre qu'il ne convient cependant pas de mettre directement sur le même plan des procès sociaux et des procès naturels. Inconsciemment, la conception que nous avons des uns influera sur l'idée que nous avons des autres, nous venons de le voir. Mais ce n'est là nullement un avantage. Il nous faut bien plutôt restreindre que favoriser ce passage d'une loi d'une sphère dans une autre. Certes, tout progrès dans les méthodes d'observation, une compréhension plus parfaite des phénomènes dans un domaine, peut

tourner au profit de nos méthodes et de nos connaissances dans une autre sphère et le fera sans aucun doute; mais il n'est pas moins sûr que chacun de ces ordres de phénomènes est soumis à des lois qui ne s'appliquent pas à un autre.

Il est déjà nécessaire de distinguer rigoureusement la nature inanimée de la nature animée. Personne ne songera, en se fondant sur des analogies extérieures, à transporter purement et simplement une loi qui est valable pour un ordre de choses dans un autre ordre de choses. Il ne viendra à l'esprit de personne de vouloir résoudre les problèmes de la reproduction sexuelle et de l'hérédité, grâce aux lois des combinaisons chimiques. Mais on commet la même faute en appliquant directement les lois naturelles à la société, quand, par exemple, se réclamant de la lutte pour l'existence, on proclame la nécessité naturelle de la concurrence, quand, s'appuyant sur les lois de l'évolution naturelle, on repousse, on déclare impossible la révolution sociale.

Disons mieux. Si les anciennes théories catastrophiques ont disparu des sciences naturelles, les nouvelles théories qui font de l'évolution la somme de modifications infimes, insignifiantes, se heurtent à des objections de plus en plus fortes. D'un côté, on incline aux théories quiétistes, conservatrices, qui réduisent même l'évolution à un minimum; d'autre part, les faits obligent à donner dans l'évolution naturelle une place de plus en plus grande aux catastrophes. Cette remarque pplique aussi bien aux théories de Lyell sur l'évolu- géologique qu'à celles de Darwin sur l'évolution anique.

Il se produit une espèce de synthèse des anciennes ories catastrophiques et des nouvelles théories tionnistes semblable à celle que le marxisme a

déjà effectué sur ellès. Le marxisme distingue entre la lente évolution économique et le bouleversement subit de la superstructure politique et économique. De même beaucoup de théories modernes, tant biologiques que géologiques, reconnaissent, outre l'accumulation de modifications parfois infimes, des changements de forme soudains, profonds, des catastrophes qui ont leur origine dans l'évolution plus lente.

Un exemple remarquable nous est fourni par les observations communiquées par De Vries au dernier Congrès des sciences naturelles tenu à Hambourg. Il a trouvé que les espèces végétales et animales restent longtemps sans subir de modifications; les unes disparaissent finalement quand elles sont devenues vieilles et ne sont plus adaptées aux conditions d'existence, qui ont changé. D'autres espèces sont plus heureuses : elles « explosent » tout-à-coup, comme il le dit lui même, pour donner naissance à nombre de formes nouvelles, dont les unes se maintiennent et se multiplient et dont les autres disparaissent parce qu'elles ne sont pas adaptées aux conditions d'existence.

Je n'ai nullement l'intention de tirer de ces observations une conclusion en faveur de la révolution. Ce serait tomber dans la même erreur que si je déduisais de la théorie de l'évolution l'impossibilité de la révolution. Mais les observations que nous avons rapportées prouvent du moins que les naturalistes eux-mêmes ne sont pas d'accord sur le rôle des catastrophes dans l'évolution géologique ou organique. Pour cette seule raison, il serait déjà dangereux de déduire d'une quelconque de leurs hypothèses le rôle que doit jouer la révolution dans l'évolution sociale.

Tient-on absolument à le faire, nous répondrons par un exemple très vulgaire et qui est connu de chacun;

nous montrerons d'une façon palpable que la nature, elle aussi, fait des sauts. Je veux parler de la naissance, de l'accouchement. Il y a là un saut. D'un seul coup, un fœtus, qui constitue une partie de l'organisme de la mère, qui partage sa circulation, qui reçoit d'elle sa nourriture, qui ne respire pas, devient un être humain indépendant, doué d'une circulation propre, qui respire et crie, prend sa nourriture propre et l'évacue par l'intestin.

Révolution et naissance procèdent donc par saut, par bonds. Mais l'analogie de ces deux phénomènes ne s'arrête pas là. Examinons-les d'un peu plus près. Nous nous convaincrons alors que, dans la naissance, cette transformation soudaine est limitée aux fonctions. Les organes ne se développent que lentement. Il faut que leur développement ait atteint un certain degré ; alors est possible le bond qui dégage leurs nouvelles fonctions. Si cet événement se produit avant que ce développement n'ait été atteint, le résultat n'est pas que les nouvelles fonctions des organes commencent, elles s'arrêtent au contraire et le nouvel être meurt. D'autre part, si le lent développement des organes dans le sein de la mère pouvait se poursuivre encore il leur était impossible de commencer leurs nouvelles fonctions avant l'acte révolutionnaire de la naissance. Celle-ci devient inévitable dès que les organes ont atteint un certain degré de développement.

Si nous observons la société, nous arrivons à la même constatation. Là encore les révolutions sont le résultat d'évolutions lentes, progressives. Là encore, ce sont les organes sociaux qui se développent lentement. Ce qui peut être modifié aussitôt d'un coup, révolutionnairement, ce sont leurs fonctions. Les chemins de fer ne se sont développés que peu à peu. Par contre, on

ne peuvent passer graduellement de la forme capitaliste à la forme socialiste. C'est d'un seul coup, dans tous leurs organes, simultanément, qu'ils peuvent devenir, d'organes du capital, organes de la classe ouvrière. Cependant, cette transformation n'est possible qu'autant que tous les organes sociaux ont atteint un certain degré de développement. Remarquons qu'ici le cas est différent s'il s'agit de la société ou de l'organisme maternel : pour la première, il est impossible d'établir scientifiquement le moment où le degré de maturité nécessaire est atteint.

D'autre part, la naissance ne marque pas la fin du développement des organes, mais, au contraire, le début de leur nouvelle évolution. L'enfant est placé dans de nouvelles conditions. De nouveaux organes se créent; ceux qui existent déjà continuent à se parfaire. Les dents poussent, les yeux apprennent à voir, les mains saisissent, les jambes marchent, la bouche parle, etc. Une révolution sociale ne peut donc constituer le terme de l'évolution sociale; elle est l'origine d'un nouveau développement. Une révolution socialiste peut, d'un seul coup, faire passer une fabrique, propriété capitaliste, dans la propriété sociale. Mais ce n'est que graduellement, au cours d'une évolution se poursuivant lentement, qu'on peut transformer la fabrique où sévit un travail forcé, monotone, rebutant, en un lieu séduisant où, joyeusement, l'homme exercerait son activité. Une révolution socialiste pourrait aussi faire entrer d'un eul coup dans la propriété sociale les grandes exploita ons agricoles. Mais, par contre, dans les régions où gne la petite exploitation paysanne, il faut comncer par créer les organes d'une production sociale, ialiste : ce ne peut être le résultat que d'une lente lution.

Nous le voyons : l'analogie entre la naissance et la révolution se poursuit assez longuement, cela ne prouve que ceci : on a tort quand, se réclamant de la nature, on affirme que la révolution sociale est nécessairement chose absurde, monstrueuse. Mais nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas le droit de déduire des procès naturels des conclusions s'appliquant directement aux procès sociaux. Nous n'avons donc nullement le droit de poursuivre et, nous fondant sur cette analogie, de conclure ainsi : de même que tout animal doit passer par une catastrophe, pour arriver à un degré supérieur de développement (subir la naissance ou briser la coquille de l'œuf), de même une société ne peut s'élever à un degré supérieur que grâce à une catastrophe.

III

Les révolutions dans l'antiquité et au moyen-age

Des analogies tirées de l'histoire naturelle ne nous autorisent pas à décider si la révolution est ou non une nécessité. Nous ne pouvons trancher la question qu'en étudiant les faits que nous offre l'évolution sociale. Un simple coup d'œil suffit à nous montrer que la révolution sociale, au sens étroit où nous l'entendons ici, n'est nullement la conséquence nécessaire de toute évolution sociale. Avant même l'apparition des antagonismes de classe et du pouvoir politique, il existait une évolution sociale. Mais, à ce stade, une conquête du pouvoir politique, une révolution sociale étaient naturellement impossibles.

Même après que se furent constitués ces antagonismes de classe et le pouvoir politique, pendant longtemps encore, nous ne trouvons rien, ni dans l'antiquité ni au

Moyen-Age, qui réponde à notre conception de la révolution sociale. Nous rencontrons bien des luttes de classes exaspérées, nombre de guerres civiles et de catastrophes politiques ; mais nous voyons qu'aucune d'elles n'a amené une rénovation profonde et durable des conditions de propriété, n'a, par suite, institué une forme nouvelle de société.

A mon sens, les raisons en sont les suivantes : dans l'antiquité et même au moyen-âge, la commune était le centre de la vie économique et politique. Toute commune formait une communauté se suffisant à elle-même, sur tous les points essentiels. Elle n'était rattachée au monde extérieur que par des liens fort lâches. De grands Etats n'étaient que des agglomérations de communes. Une dynastie, une commune plus puissante, en dominant, en exploitant d'autres maintenaient l'union. Chacune d'elles jouissait d'une évolution économique propre qui répondait aux conditions locales particulières. Aussi, toutes avaient-elles leurs luttes de classes spéciales. A cette époque, les révolutions politiques n'étaient que des révolutions communales. Il était de prime abord impossible de bouleverser par une révolution politique toute la vie sociale d'une grande région.

Dans un mouvement social, plus est faible le nombre des individus qui y participent, moins est forte la mesure où la masse s'y rallie, et moins aussi arrive à prévaloir ce qui a un caractère général, tout ce qui se produit en vertu d'une loi ; le fortuit, le personnel l'emportent. La diversité des luttes de classes dans les différentes communes ne pouvait qu'exagérer encore ce phénomène. Les masses n'intervenant pas dans ces luttes, le fortuit et le personnel masquant tout ce qui a un caractère général, tout ce qui se produit en vertu d'une loi, la connaissance profonde des buts, des causes

sociales des mouvements de classes, devenait impossible. Quelque grande qu'ait été la philosophie grecque, l'économie scientifique lui resta toujours étrangère. Aristote n'a donné que des essais. Dans le domaine économique, les Grecs et les Romains ont surtout produit des instructions pratiques d'économie domestique, concernant spécialement les exploitations agricoles, telles que Varron et Xénophon en ont composées.

Les causes sociales profondes de la situation des diverses classes restaient donc ignorées. Les actes de personnages isolés, les incidents locaux les masquaient. Rien de surprenant dès lors que les classes opprimées, dès qu'elles avaient conquis le pouvoir politique, s'en servissent pour écarter certaines personnalités, pour abolir quelques institutions locales. Elles n'allèrent jamais jusqu'à instituer une nouvelle forme de société.

Mais la lenteur de l'évolution économique formait la cause principale qui contrariait ces efforts révolutionnaires. Elle se poursuivait sans qu'on s'en aperçût. Paysans, artisans, tous travaillaient suivant la coutume de leurs pères et de leurs ancêtres. Les procédés anciens, ayant fait leurs preuves, étaient seuls parfaits. Tentait-on quelque chose de nouveau, on cherchait à se persuader à soi-même et aux autres que l'on revenait seulement à une tradition oubliée. Les progrès de la technique ne faisaient pas sentir le besoin de nouvelles formes de propriété : ils consistaient uniquement dans les progrès de la division du travail social; dans la division d'une industrie en plusieurs. Mais dans chacune des nouvelles branches, c'était toujours le travail de l'artisan qui s'exerçait comme dans les anciennes, les moyens de production restaient insignifiants, l'habileté manuelle était décisive. Nous rencontrons bien, à côté des paysans et des artisans de grandes exploi-

tations, — industrielles même, à la fin de l'antiquité, — mais elles étaient confiées aux esclaves qui, comme des étrangers, restaient en dehors de la communauté. Ce ne sont que des entreprises de luxe qui ne peuvent développer aucune force économique particulière, sauf momentanément, aux époques des grandes guerres qui ruinent l'agriculture et font baisser l'esclave de prix. Une forme économique supérieure, un nouvel idéal social ne peuvent sortir d'un régime fondé sur l'esclavage.

Les seules formes du capital qui se développent dans l'antiquité et au moyen-âge sont le capital usuraire et le capital commercial. A certains moments, tous deux peuvent provoquer des modifications économiques rapides. Mais le second ne peut que favoriser la division des anciennes industries en d'autres plus nombreuses et accélérer le progrès des grandes entreprises fondées sur le travail servile. Le capital usuraire n'exerça qu'une influence perturbatrice sur les formes de production existantes, sans en créer de nouvelles. La lutte contre le capital usuraire et contre les grandes exploitations agricoles confiées aux esclaves fit naître parfois des luttes politiques qui ressemblent aux révolutions sociales de notre époque. Mais elles ont pour unique but le rétablissement d'un état antérieur ; elles ne tendent pas à une rénovation sociale. Ce fut le cas pour l'amortissement des dettes que Solon sut mener à bonne fin au profit des paysans de l'Attique. Il en est de même des mouvements des paysans et prolétaires nains auxquels les Gracques ont donné leur nom.

A toutes ces causes, — lenteur de l'évolution éconoque, ignorance des rapports sociaux les plus profonds, rpillement de la vie politique dans de nombreuses nmunes, toutes différentes, — venait s'en ajouter une

autre : dans l'antiquité classique et au moyen-âge, les moyens de réduire une classe naissante étaient relativement faibles. La bureaucratie n'existait pas, du moins là où la vie politique était active et où les luttes de classe étaient menées le plus énergiquement. Dans le monde romain, par exemple, la bureaucratie ne se développa qu'à l'époque impériale. Dans les diverses communes, les relations intérieures, celles qu'elles entretenaient avec leurs voisines, étaient simples, faciles à surveiller, et cet office n'exigeait pas de connaissances spéciales. Les classes dominantes n'avaient donc pas de peine à trouver dans leur sein les fonctionnaires publics nécessaires. D'ailleurs, la domination s'accompagnait de loisirs et l'on s'occupait d'art, de philosophie, de politique. Ces classes ne se contentaient pas de régner, elles gouvernaient aussi.

D'autre part, la masse du peuple n'était pas absolument sans défense. Au plus beau temps de l'antiquité classique, le système des milices était en vigueur. Chaque citoyen portait les armes. Une très légère modification dans la puissance des classes suffisait souvent dans ces conditions pour appeler au pouvoir un nouveau groupe de citoyens. Il était difficile que les antagonismes prissent un caractère aigu assez accusé du moins pour que les classes opprimées songeassent sérieusement à bouleverser complètement l'ordre existant ; les groupes oppresseurs ne s'attachaient pas avec trop d'opiniâtreté à tous leurs privilèges. De plus, comme nous l'avons déjà remarqué, les révolutions politiques tendaient surtout à remédier à des inconvénients isolés, à écarter certains personnages. Aussi n'était-il pas rare que des compromis réussissent à prévenir de semblables révolutions.

De tous les grands Etats modernes, l'Angleterre est

celui qui, sinon au point de vue économique, du moins dans ses formes politiques, est resté le plus près du moyen-âge. La démocratie et le militarisme s'y sont peu développés. Elle possède une aristocratie qui ne se contente pas de régner, mais gouverne. Aussi, dans ce grand Etat moderne, les efforts des classes opprimées se bornent-ils souvent à remédier à des maux particuliers, et ne s'attaquent pas à tout le système social. C'est chez elles que l'on cherche surtout à prévenir les révolutions par des compromis.

L'armement général du peuple ne favorisait donc pas les grandes révolutions sociales. Mais, d'un autre côté, il produisait ce résultat : pour les causes les plus futiles, les classes avaient recours aux armes. Les soulèvements violents, les guerres civiles ne font pas défaut dans l'antiquité et au moyen-âge. Souvent les luttes sont furieuses et elles aboutissent à l'exil, à l'expropriation, et même au massacre des vaincus. Si c'est dans la violence que l'on cherche le caractère de la révolution sociale, on ne manquera pas de rencontrer beaucoup de mouvements de cette espèce aux époques qui nous ont précédés. Mais si l'on pense qu'il y a révolution sociale seulement quand la conquête du pouvoir politique par une classe, opprimée jusque-là, bouleverse la superstructure juridique et économique de la société et, en particulier, les rapports de propriété, il en est autrement ; on ne découvrira pas de révolution sociale dans ces périodes. Le développement social y procède par bonds, pièce par pièce. Il ne se concentre pas en quelques grandes catastrophes. Il se fractionne à l'infini, paraît manquer de cohérence et de continuité, ne cesse de varier en se renouvelant, se poursuit inconsciemment. La plus grande transformation sociale qu'aient vue l'antiquité et le moyen-âge, l'abolition de l'esclavage en

Europe, se produit si insensiblement que les contemporains n'y donnent point garde ; on est obligé aujourd'hui de reconstruire ce procès à l'aide d'hypothèses.

IV

La révolution sociale de la période capitaliste

L'aspect change complètement dès que se développe le mode de production capitaliste. Si je voulais ici exposer son mécanisme, énumérer ses conséquences, l'entreprise nous entraînerait trop loin ; je ne ferais d'ailleurs que répéter ce que chacun sait. Bref, ce mode de production crée l'Etat moderne qui met fin à l'indépendance politique des communes et des districts ; d'autre part, leur indépendance économique cesse d'exister. Chacune d'elles devient la partie d'un tout, perd ses privilèges, son caractère spécial, le nivellement est général, toutes sont soumises à la même législation, aux mêmes impôts, aux mêmes juridictions, à la même administration. Aussi l'Etat moderne doit-il s'efforcer de compléter les autres égalités par l'égalité dans le langage.

L'influence exercée par l'autorité publique sur la vie sociale est toute différente de ce qu'elle était dans l'antiquité et au moyen-âge. Dans un grand Etat moderne, toute modification politique importante agit profondément sur une sphère énorme, également, d'un seul coup. La conquête du pouvoir politique par une classe opprimée jusqu'alors doit donc entraîner des effets sociaux bien différents des conséquences qu'elle aurait eues autrefois.

Ensuite, la puissance, les moyens dont dispose l'Etat moderne se sont accrus dans des proportions énormes.

La révolution technique amenée par le capitalisme s'étend à la technique des armes de guerre. Depuis la Réforme, elles ne cessent de devenir plus parfaites, mais aussi plus coûteuses. Elles rentrent parmi les privilèges de l'autorité publique. Ce seul fait suffit à séparer l'armée de la nation alors même que l'obligation du service militaire est générale quand elle n'est pas complétée par l'armement général du peuple, ce qui n'est le cas dans aucun grand Etat. Partout lés chefs militaires sont des soldats de profession, séparés de la nation et formant une caste privilégiée.

Mais la puissance économique, les moyens économiques dont dispose un Etat moderne centralisé sont, eux aussi, énormes si on les compare aux forces de cette nature que possédaient les groupements politiques antérieurs. L'Etat moderne concentre la richesse d'un domaine énorme dont les moyens techniques accessoires laissent bien loin derrière eux ceux des civilisations les plus avancées de l'antiquité.

Il possède en outre une bureaucratie centralisée inconnue autrefois. Les devoirs de l'Etat se sont multipliés si effroyablement qu'il est impossible de les exercer sans une large division du travail et des connaissances professionnelles fort étendues. Le mode de production capitaliste prive les classes dominantes des loisirs dont elles jouissaient. Bien que ne produisant pas et vivant de l'exploitation des classes productrices, leur parasitisme n'est pas oisif. Grâce à la concurrence, à ce ressort de la vie économique actuelle, les exploi-rs se voient contraints de sans cesse se livrer mutuel-ıent les combats les plus exténuants qui menacent ; vaincus d'un anéantissement complet.

Iais les capitalistes n'ont ni le temps, ni la tran-llité, ni les connaissances préliminaires indispensa-

bles pour s'occuper d'art ou de science. Les conditions préalables d'une participation régulière à l'administration des affaires publiques leur font même défaut. Comme l'art et comme la science, cet office cesse d'être exercé par les classes dominantes. Elles l'abandonnent à des salariés, aux bureaucrates. La classe capitaliste règne mais ne gouverne pas. Elle se contente de commander au gouvernement. La noblesse féodale à son déclin, en devenant une noblesse de cour, s'est satisfaite du même emploi. Mais ce qui, chez elle, est le produit de la corruption, de la renonciation à ses fonctions sociales, découle, au contraire, pour la classe capitaliste, de ses devoirs sociaux, appartient à son essence.

Quand une classe jouit d'une puissance si considérable, elle peut se maintenir longtemps après qu'elle est devenue superflue et même nuisible. Et plus l'autorité publique est forte, plus aussi une classe dominante s'en prévaudra, plus elle s'attachera opiniâtrément à ses privilèges, moins elle sera disposée à des concessions. Mais assurer ainsi sa domination, c'est donner encore plus d'acuité aux antagonismes de classe, c'est ménager un caractère d'autant plus violent à la catastrophe politique quand elle finira par se produire. Les bouleversements sociaux qui en découleront en seront plus profonds. La conquête du pouvoir politique par une classe opprimée se transformera d'autant mieux en une révolution sociale.

(*A suivre.*) Karl KAUTSKY.

Les Préoccupations Intellectuelles, Esthétiques et Morales

DANS LE PARTI OUVRIER BELGE (1)

(FIN)

II

Préoccupations esthétiques

A. Principes

§ 1. — *Art et Socialisme*

Il règne dans certains milieux les idées les plus saugrenues au sujet d'une prétendue incompatibilité entre l'art et le socialisme. Dans les milieux artistes, on considère en général le parti socialiste comme fermé, voire même hostile à toute préoccupation esthétique, tandis que dans les milieux socialistes on se montre trop souvent indifférent ou dédaigneux des choses de l'Art.

Il convient de réagir vigoureusement contre ces fâcheux malentendus. Ce fut dans ce but que l'un de nous publia, en 1897, dans la collection de propagande du parti, une brochure intitulée : *Art et Socialisme.*

La préface en précisait ainsi les intentions :

Aux socialistes, je voudrais faire comprendre combien il est indispensable qu'ils s'intéressent aux choses d'art. La vie supérieure de l'humanité ne peut leur être indifférente. Poursuivre des améliorations matérielles, c'est bien, mais c'est insuffisant. Notre marche en avant vers la société future exige des transformations morales et intellectuelles autant que des transformations économiques. Toutes ces évolutions doivent marcher de pair et nous devons les provoquer toutes et les soutenir avec une égale sollicitude, si nous voulons réaliser un jour la Révolution sociale. La déclaration du Parti ouvrier belge le dit avec infiniment de raison et en termes formels.

C'est une déplorable erreur que de considérer l'art comme le délassement frivole des gens riches, de penser que les artistes ne sont que des oisifs inutiles ou mêmes nuisibles. Trop de circonstances, malheureusement, peuvent parfois, à l'époque actuelle, jus-

(1) Voir notre dernier numéro.

tifier ces préventions ; il faut que nos amis s'en dégagent ; qu'ils se persuadent de la puissance et de l'utilité suprême de l'Art : une des plus nobles forces sociales, l'un des plus éclatants modes de la libre expansion de la personnalité humaine. Loin de le mépriser ou le haïr, il faut l'honorer et l'aimer, le conserver précieusement pour les hautes jouissances qu'il réserve à ses élus.

Je voudrais, de même, montrer aux artistes combien sont injustes les préjugés que la presse bourgeoise à fait naître chez eux à notre égard. Elle aime à nous représenter comme soucieux uniquement d'intérêts matériels, décapités de toute préoccupation élevée, et quand elle parle de l'avènement socialiste, c'est avec des accents éplorés, comme s'il s'agissait de l'invasion de nouveaux barbares. A l'en croire, notre triomphe serait le signal de vandalismes effroyables. Rien n'est plus absurde. Il ne sera point difficile, je pense, d'établir que la situation de l'Art et des artistes serait bien meilleure dans une société socialiste, mais je crois même pouvoir affirmer que la renaissance des arts décoratifs, tant cherchée aujourd'hui, n'est possible qu'en suite d'une modification des conditions économiques des travailleurs, n'est réalisable que par le socialisme.

§ 2. — *Raison d'être et limite des devoirs de l'État vis-à-vis de l'Art*

L'État doit d'abord, par probité, conserver pieusement les monuments, tableaux ou objets d'art légués par les siècles antérieurs et dont nous ne sommes que les usufruitiers. Nous devons, sous peine de malversation, rendre intacts à nos descendants les trésors que nous ont confiés les ancêtres.

En aucun autre domaine, peut-être, la notion de la propriété collective, n'est plus saisissante. Mais outre ces devoirs élémentaires, on a pu se demander si l'État avait, vis-à-vis des artistes, des devoirs spéciaux de protection et d'encouragement. Nous pensons que oui. Et nous en justifions ainsi le fondement :

C'est parce que l'œuvre d'art n'est, en général, pas immédiatement lucrative, parce que, sauf de très rares exceptions, elle ne rémunère pas immédiatement le travail qui l'a créée, que nous avons pu conclure à un certain devoir d'intervention de l'État.

Ce devoir se justifie encore par une autre considération : c'est le caractère illimité de la valeur produite par l'artiste.

L'Etat doit protéger les artistes, et ne doit pas protéger de la même manière les cordonniers et les pharmaciens, par exemple, parce que les valeurs créées par les premiers sont absolument diffé-

rentes, comme caractère et comme nature, de celles fournies par les seconds.

Lorsque le pharmacien fait une boite de pilules, lorsque le cordonnier a confectionné une paire de chaussures, le produit de leur travail à tous deux aura une destination déterminée et strictement limitée; il se consommera et s'épuisera par l'usage qui en sera fait. Au contraire, l'œuvre d'art n'a pas ce caractère de relativité et de contingence; elle a une inépuisabilité en quelque sorte absolue, et nul ne saurait démontrer et préciser les sensations agréables, les émotions grandes et généreuses qu'elle peut susciter. Les chaussures s'useront, les pilules produiront ou ne produiront pas leur effet; l'œuvre d'art, après avoir été contemplée par des milliers d'hommes, pourra l'être encore par d'autres milliers et donner ainsi, d'une façon infinie, de nouvelles jouissances à l'humanité. En faut-il des exemples? Qui comptera les nobles et les sereines pensées qu'ont engendrées les marbres de la Grèce? Qui fera le calcul des consolations tombées des voûtes des cathédrales gothiques? Combien a-t-elle enflammé de courages, la chanson sacrée que clament les foules en marche vers l'avenir : la *Marseillaise?* Et statues, édifices, chansons et poèmes, après avoir réjoui tant de cœurs et élevé tant d'esprits, sont toujours immortellement jeunes, aussi vivants, aussi inépuisables que jadis, toujours prêts à donner, à ceux qui savent les comprendre, les mêmes sensations sublimes. Ce sont des fontaines aux ondes toujours fraîches, jamais taries, auxquelles viennent boire successivement les générations assoiffées de beauté.

Mais ces devoirs n'impliquent aucun droit. Leur accomplissement ne peut jamais devenir le prétexte d'une oppression ou d'une contrainte. L'Art exige une absolue liberté. L'Art officiel a, dans tous les temps, été l'apanage des intrigants et des médiocres.

§ 3. — *L'Art dans une société collectiviste*

Il conviendrait d'abord de noter le point de départ, de constater à quel destin misérable sont réduits les véritables et grands artistes dans la société capitaliste. On pourrait rappeler Schubert vendant 2 fr. 50 la mélodie du *Roi des* *[Au]lnes*; Wagner végétant misérablement à Paris; Millet [don]nant quatre de ses plus beaux dessins pour une paire de [sou]liers, et tant d'autres lamentables exemples qui justifient [l'iro]nie amère de H. Heine : « Peut-être les artistes sont-ils [com]me les nèfles, qui ne mûrissent que sur la paille. »

[Ma]is si nous essayons maintenant de voir plus loin dans

l'avenir, de jeter quelques clartés sur ce que deviendrait l'Art dans une société collectiviste, nous pouvons présager sûrement un accroissement considérable de l'art public et décoratif :

Le domaine national, d'abord, sera augmenté dans des proportions dont nous ne pouvons avoir aucune idée; à mesure que des lois protectrices des humbles auront assuré aux foules plus de loisirs et de bien-être, les besoins intellectuels s'accroîtront sans cesse; il sera permis à tous de s'intéresser aux sciences et aux arts. Il faudra gonfler de trésors nos collections nationales, nos musées, nos bibliothèques. Il faudra les multiplier jusque dans les centres secondaires. Partout naîtront des besoins nouveaux d'instruction et d'émotion esthétique.

De plus, un autre changement se fera dans les esprits. La solidarité, s'étant développée jusqu'à des degrés que notre égoïsme actuel ne peut s'imaginer, chacun s'habituera à jouir des propriétés publiques comme on jouit aujourd'hui des propriétés privées; chacun goûtera le charme de marcher dans des promenades publiques ornées de statues, la joie de voir dans les musées nationaux les œuvres qu'il aime, la satisfaction de consulter dans les bibliothèques de l'Etat les livres et les documents nécessaires à ses études; et la promenade dans un beau parc, l'admiration du tableau, la lecture du livre, n'est-ce pas tout ce que la propriété peut donner de meilleur? Qu'importe que le parc, le tableau et le livre ne m'appartiennent pas matériellement, si j'ai été admis à toutes les jouissances qui s'en peuvent déduire; si je puis recommencer demain ou chaque fois que la fantaisie ou le besoin m'en prendra? Et n'est-ce pas un bonheur de plus de penser que d'autres âmes fraternelles le peuvent à leur tour, de penser que dans mon contentement il n'y a point de privation ni de peine pour autrui?

Cela ne vaudra-t-il pas mieux que la propriété individuelle d'aujourd'hui, dont le plaisir est fait de l'humiliation du prochain? A présent, on a des tableaux par ostentation et vanité; on les montre avec une joie ravivée par le dépit de celui qui les regarde; sentiments égoïstes et sots, car l'œuvre d'art est bien plus possédée par celui qui la comprend que par celui qui la paie!

Quand une solidarité plus intime et mieux comprise sera établie et pratiquée entre les hommes, que tous pourront profiter fraternellement de ce qui est à tous, qu'importera alors l'appropriation égoïste? N'aurons-nous pas assuré aux individus ce qu'il y a de seul digne d'envie, ce qu'il y a de meilleur dans la propriété? La splendeur des monuments publics, la richesse des collections nationales, la beauté des promenades, tout cela sera tel qu'on ne pourrait le concevoir actuellement. Et qu'on ne me taxe point de rêveur fantaisiste, les faits du passé sont éloquents.

Lorsqu'un peuple a conscience de sa vie commune, lorsqu'il est pénétré de cette solidarité, que nous espérons voir se développer superbement, lorsque tous les cœurs d'un peuple battent d'un seul battement, les chefs-d'œuvre sortent d'une telle civilisation, fatalement et naturellement, comme des fleurs. Cela s'est vu en Grèce au Moyen-Age, parce qu'alors le même idéal hantait les cerveaux.

Et dans l'avenir que nous espérons, comme dans ces époques du passé, l'Art sera partout. Non seulement il formulera d'une façon magnifique l'élan général vers l'idéalité, mais il descendra aux objets usuels de la vie quotidienne, il accompagnera toutes les actions humaines. Il enveloppera toute l'existence dans ses manifestations les plus diverses. Il ne sera pas seulement le privilège de quelques riches, mais tous en seront imprégnés et heureux.

Déjà, en Angleterre, certains phénomènes annoncent ces évolutions. C'est le pays où le travailleur a su réduire le plus ses heures de travail et s'assurer quelque loisir ; c'est aussi le pays où les bibliothèques et les musées sont les plus nombreux et les mieux organisés ; c'est aussi le pays où les arts mineurs sont le plus en faveur. La liaison des faits économiques et esthétiques est manifeste.

Nous ne pouvons qu'indiquer ces points sans les développements qu'ils mériteraient ; on trouvera quelques-uns de ceux-ci dans une conférence donnée par nous à Anvers, le 28 janvier 1897, et publiée dans le *Peuple* de février 1897.

B. Œuvres

§ 1. — *Section d'Art*

Nous avons dit, précédemment, comment s'était formée, à la *Maison du Peuple* de Bruxelles, la Section d'art.

Elle fit appel, dans un but d'enseignement esthétique populaire, aux artistes, littérateurs, peintres, musiciens très nombreux, que compte notre pays. Pour leur assurer leur complète et entière indépendance, il fut décidé que leur adhésion n'entraînerait pas affiliation au Parti ouvrier.

Dès les premières années, les résultats furent encourageants et dépassèrent les espérances des promoteurs. L'un d'eux, Émile Vandervelde, put écrire ce qui suit, en sa préface à un « Annuaire de la Section d'art », qui parut en 1894, avec la collaboration des principaux écrivains de Belgique :

Beaucoup de personnes, au début, se montrèrent aussi défiantes que les maîtres chanteurs, quand Hans Sachs leur proposa d'en

appeler au peuple. Il ne s'agissait pas, en effet, de suivre les sentiers battus, et d'adopter, en les améliorant un peu, les programmes habituels des réunions populaires. A ces auditeurs frustes, mais sans préjugés, nous apportions, grâce au dévouement de nos meilleurs artistes, des sonates de Beethoven, des quatuors de Brahms ou des transcriptions de Wagner.

— Vous ne serez pas compris, disait-on. — L'expérience a démontré le contraire. A toutes les soirées, la salle était comble ; à plusieurs reprises, il fallut refuser du monde.

A la dernière séance, on dut se transporter dans un autre local. On peut évaluer à huit cents le nombre de ceux qui ont assisté régulièrement aux auditions. Et tous les artistes qui sont venus à la *Maison du Peuple* déclarent, à l'envi, qu'ils n'ont jamais rencontré d'auditeurs plus attentifs, plus respectueux des œuvres, et, en même temps, plus enthousiastes (1).

Les programmes des soirées de la Section d'art, en 1892-93, ont été composés comme suit :

1° La *littérature russe*, conférence par Jules Destrée.

Partie musicale organisée par Oct. Maus (œuvres des musiciens russes Glasounow, Tschaïkowsky, Rimsky-Korsakoff).

2° *La vie de Jésus et les contes d'Yperdamme*, conférence par Ed. Picard.

Partie musicale organisée par O. Maus (œuvres de Berlioz, J. S. Bach, César Franck et R. Wagner).

3° *Brahms*, soirée musicale avec le concours de M. Gustave Keier, Laoureux, Lefèvre et Bouserez.

4° *H. Ibsen*, conférence par G. Eckhoud.

Partie musicale consacrée à l'audition d'œuvres d'Edward Grieg.

5° *Charles Decoster et Camille Lemonnier*, conférence par Louis Delmer.

6° *Piano-récital* par Litta, consacré à l'audition des œuvres de Haydn, Beethoven, Chapuis, Vincent d'Indy, Liszt.

7° *L'éducation dans la commune socialiste*, par Slyus.

Partie musicale consacrée à l'audition d'œuvres de Georges Flé, Désiré Pâques et Ruhlmann.

Indépendamment de ces soirées, les membres de la Section

---

(1) *Annuaire de la section d'art et d'enseignement de la Maison du Peuple de Bruxelles en 1895* (imprimerie Blondeau). Articles de : Jules Destrée, Eugène Demolder, Max Elskamp, G. Eekhoud, Paul Janssens, Hubert Krains, F. Knopff, C. Lemonnier, H. La Fontaine, M. Mæterlinck, Oct. Maus, F. Nautet, S. Pierron, Ed. Picard, P. Sainte-Brigitte, H. Stiernet, Emile Verhaeren et Vandervelde. Il est regrettable que ces Annuaires n'aient pas été continués.

d'art ont visité les musées de peinture, le musée des échanges et les expositions du *Vorwaerts*, du Sillon, des XX et des aquarellistes.

Pendant l'année 1893-94, notons quatre conférences littéraires : la *Chanson de Jean Renaud*, par M. Wilmotte; une lecture de fragments inédits de l'*Arche*, par Camille Lemonnier; une étude sur *Léon Cladel*, par Edm. Picard; sur *Émile Zola*, par Jules Destrée; la conférence de M. Wilmotte était illustrée d'auditions musicales par des artistes distingués, de même que celle que fit M. Kufferath, le directeur actuel de notre Opéra, sur la *Romance*, la *Chanson* et le *Lied*. Enfin M. F. Khnopff fit une causerie, accompagnée de projections lumineuses, sur les *peintres gothiques*.

En 1894-95, conférence par Henri La Fontaine : les *Instruments à cordes pincées et frappées*, et par Émile Vandervelde : le *Mois de Marie*, toutes deux suivies d'une partie musicale; lecture par Jules Destrée d'un ouvrage inédit : *Une campagne électorale au pays noir*.

En 1895-96, auditions d'œuvres de Brahms, de Schumann, de Wagner, organisées par Georges Kefer; d'œuvres de Mozart et de J. S. Bach, organisées par Erasme Raway; conférence par le poète Émile Verhaeren sur la *Chanson Populaire*; par le romancier, G. Eekhoud, sur la *Période Shakespearienne*.

En 1896-97, nous avons eu une conférence de Fr. Mahutte sur *Un prêtre d'aujourd'hui : Victor Charbonnel*; une autre de R. de Marès : *Multatuli*; une autre d'Edm. Picard sur le *Renouveau au théâtre*; une quatrième de L. Bazalgette : *l'Internationale des Poètes*, et trois séances de musique : la première consacrée à Vincent d'Indy, avec le concours de M. Maître et une causerie d'Octave Maus sur *l'œuvre de Vincent d'Indy*; la seconde à Wagner, Borodine et Glazounow, la d—nière à Haydn, Brahms et César Franck. L'excellent qua- r interprétant ces œuvres était dirigé par M. A. Dubois.

ı 1897-98, deux conférences d'Edmond Picard sur *Nansen* .n *Expédition vers le Pôle Nord*, une autre d'Enrico Ferri, 'avant criminologiste italien, sur *Vacher, le tueur de ber-* : une causerie de H. Van de Velde sur *William Morris*,

avec projections lumineuses ; une conférence d'Octave Maus sur les *Maîtres Chanteurs de R. Wagner*, avec audition de fragments de cette œuvre ; une autre de d'Alhem sur *Moussorgski et le Peuple* et deux séances de quatuor.

Pendant l'hiver 1898-99, l'activité fut particulièrement notable au point de vue musical ; on eut plusieurs séances consacrées à l'exécution de fragments de maîtres, des conférences de Maurice Kufferath et Cohen. Des conférences sur l'*Italie* par Ém. Vinck et Ch. Gheude, et sur la *Sicile*, par Hennebicq, accompagnées de projections lumineuses, et une causerie de Francis de Pressensé sont encore à noter.

En 1899-1900, trois causeries de Victor Horta sur l'*architecture*, l'*action et le rêve* de F. André, et des séances musicales.

En 1900-1901, des auditions musicales consacrées à César Franck, Mozart, Brahms, Wagner, Grieg, une conférence de H. La Fontaine sur *Mozart*, une autre d'Octave Maus sur l'*Art décoratif en Belgique*, une autre de M. de Bules, l'ancien bourgmestre de Bruxelles, sur son *Voyage au Siam*, et la représentation des *Aubes* d'Émile Verhaeren.

En 1901-1902, sous l'action impulsive de la citoyenne Vandervelde, la Section d'art offrit aux habitués de la *Maison du Peuple*, une conférence d'Enrico Ferri : *les Formes futures du travail humain*, une autre de J. Destrée sur le poète *Émile Verhaeren*, une autre d'E. Picard : *Quand, comment et pourquoi j'écrivis* ; une autre de Royer : *Victor Hugo social démocrate* ; une autre de l'ex-abbé Renard, professeur à l'Université de Gand, *le Passé de la terre* ; une lecture de fragments de deux nouvelles œuvres inédites par Émile Verhaeren ; des séances musicales consacrées à J. S. Bach, Mozart et Haydn, avec causeries par les compagnons Van den Borren et La Fontaine, et audition d'œuvres de ces maîtres ; enfin, destinée surtout aux enfants, une charmante fête de Noël où l'on chanta de vieux noëls flamands, français et anglais.

Elle a même essayé d'étendre son action au théâtre. Edmond Picard (1) y fit une conférence en 1896 et Jules

(1) Edmond Picard, *Le Renouveau au théâtre*, Bruxelles, Larcier.

Destrée une autre en 1902 sur le *Renouveau au théâtre* (1), chacun à un point de vue différent.

En 1897, avec la collaboration du Cercle dramatique le *Toekomst* (L'Avenir) (2). la section organisa une représentation très remarquable des *Tisserands* de G. Haupmann. Les années suivantes, avec des succès divers, on mit à la scène une tragédie de l'époque shakespearienne, *Philaster ou l'Amour qui saigne*, de Baumond et Fletscher, traduit par G. Eekhoud; les *Mains* et *Un Mâle*, de Camille Lemonnier; le *Chemineau*, de Richepin; l'*Ennemi du Peuple* et *Solness le constructeur*, d'Ibsen ; deux joyeusetés de Courteline et les *Aubes*, d'Émile Verhaeren.

L'admirable salle des fêtes qui couronne la nouvelle *Maison du Peuple* de Bruxelles se prête à souhait à ces grandes festivités. Lorsqu'on l'inaugura naguère, on avait espéré obtenir de l'excellent orchestre du Conservatoire une audition de la *Neuvième symphonie* de Beethoven ou de la *Passion selon saint Mathieu* de J. S. Bach, et des démarches pressantes furent faites dans ce but auprès du gouvernement. Mais les difficultés matérielles s'opposèrent à la réalisation de ce beau rêve.

Comme on peut en juger par ces quelques indications, l'œuvre n'est point banale. Elle a osé présenter hardiment, sans déformation ni trituration, les maîtres les plus considérables dans tous les domaines de l'Art.

Nous avons parlé un peu longuement de la section d'art de la *Maison du Peuple* de Bruxelles, parce qu'elle est le type des entreprises de ce genre. Les dévoués camarades qui s'y

---

(1) Jules Destrée, *Le Renouveau au théâtre*. Paris, dans le *Mouvement socialiste*, n° du 22 février 1902.

(2) Ce cercle fut fondé dès février 1883, donc avant la section d'Art. C'était un cercle choral et dramatique flamand. Quelques [ann]ées plus tard fut fondé l'*Echo du Peuple*, section chorale ; le [Toe]*komst* s'occupa alors exclusivement de théâtre. Les promoteurs, [les] compagnons Eraerst et Cocquel cherchaient à attirer au socia[lism]e, par le théâtre, les indifférents. Le cercle a représenté diverses [pièc]es flamandes : *Bloemcken* et de *Heideboecren*, etc., et fran[çais]es : La *Clairière*, Les *Tisserands*, *Un Mâle*, etc. Son régisseur [est] le compagnon von Huffelien. Les femmes y sont admises. Il [com]pte actuellement 75 membres.

sont consacrés, P. Deutscher et Max Hallet et la citoyenne L. Vandervelde, donneront, j'en suis sûr, avec le plus grand plaisir, de plus amples renseignements à ceux qui les leur demanderont.

Mentionnons encore les visites périodiques aux Musées et aux expositions des cercles d'art. Les membres du Parti ouvrier sont admis à ces dernières, gratuitement à certains jours, et un compagnon de la Section d'art leur donne les explications essentielles.

Les imitations que l'on a tentées en province de la Section d'art de la *Maison du Peuple* de Bruxelles ont généralement échoué, faute d'éléments artistes autant que faute du public. Il faut toutefois excepter les concerts de musique classique du *Vooruit* de Gand et signaler un curieux effort de réaction contre les orgies stupides du Carnaval par l'organisation, en 1897, d'une représentation du *Tannhauser,* au théâtre communal à Gand, le jour du mardi-gras. Le spectacle, très fréquenté et très apprécié, était précédé d'une conférence par E. Anseele.

La Fédération ouvrière gantoise a d'ailleurs admirablement compris la nécessité de l'émancipation intégrale du prolétariat. A côté de ses organisations politiques et de la grande coopérative *Vooruit*, existent toute une série de cercles ayant pour but l'éducation, la distraction ou la moralisation de la classe ouvrière : *Cercles d'Etudes Sociales, Société de lecture des Tisserands, Société de propagande pour l'achat de livres, Sociétés de chant, Marx-Kring* (hommes), *Nellie Uccle* (femmes), *Enfants du Peuple, Cercle Dramatique, Cercle de Gymnastique, Cercles d'abstinents de boissons alcooliques* (1). Des groupements analogues existent encore dans les grandes Fédérations du Parti, à Charleroi et à Liège, par exemple (2).

---

(1) V. la monographie de M. Varlez. — *La Fédération ouvrière gantoise* dans le *Musée Social*, n° de janvier 1899, Paris.

(2) A ces diverses organisations gantoises, il faut ajouter les *Pupilles du Vooruit* qui firent, pendant l'été de 1902, sous la direction du compagnon Bogaert, un voyage à travers l'Europe, dont les frais furent entièrement couverts par les fêtes socialistes organisées par ces enfants.

§ 2. — *Enseignement.*

Rien ne démontrera mieux, pensons-nous, la place considérable que tiennent les préoccupations esthétiques dans les efforts des membres du parti socialiste, que la liste des cours organisés dans les institutions d'enseignement dont nous avons parlé précédemment.

Université nouvelle. — Demblon, Eekhoud, Lemonnier, Zanardelli : *Histoire des littératures grecque, française, moderne*, etc.

Institut des Hautes Études. — Nordau : *Psychologie et sociologie de l'art*; Kufferath : *Histoire de la musique*; Destrée : *Les primitifs italiens*; H. Van de Velde : *Les arts industriels et d'ornementation*; Docteur Joseph : *L'art primitif de la Grèce*, etc.

Extension universitaire. — C. Demblon : *Littérature française;* J. Destrée : *Les écrivains belges contemporains;* Ed. Picard : *Evolution de l'art;* H. Van de Velde : *Les arts d'industrie et d'ornementation*, le *Livre et son ornementation*, les *Dentelles*, les *Papiers peints;* A.-J. Wauters : la *Dominante dans les œuvres d'art*; Zanardelli : *Littérature italienne.*

Mentionnons aussi d'une manière spéciale une série d'articles plein de verve d'Ed. Picard, parus dans le *Peuple*, et sa conférence à la Libre esthétique, dont est resté un élégant syllabus sur la *Socialisation de l'Art*.

§ 3. — *Action parlementaire.*

Au Parlement, le groupe socialiste s'est efforcé, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, d'affirmer ses sympathies pour la science et l'art. Vandervelde a obtenu une majoration de crédit pour la Bibliothèque royale et réclamé la restauration de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, et de l'abbaye d'Aulne, à Landelies.

Il a fallu l'arrivée des socialistes pour qu'un hommage ...nt fût rendu, au Parlement, à la jeune littérature belge ...t certains noms : Lemonnier, Maeterlinck, Verhaeren, ...khoud se sont imposés à l'attention européenne. Célestin ...blon a récité un jour, au milieu de la stupeur de la droite

et du centre, un admirable sonnet d'Albert Giraud, écrit à la gloire de C. Lemonnier.

Destrée, à diverses reprises, a développé la thèse suivante : En attendant l'éclosion des formes nouvelles que ne manqueront point de provoquer les transformations économiques prochaines, les pouvoirs publics devraient s'efforcer tout au moins de ne pas accentuer encore les côtés déplaisants de la civilisation contemporaine. Ils croient avoir largement acquitté leurs obligations en créant dans les ministères une section administrative chargée du soin des beaux arts. En dehors de ce petit coin réservé et spécial, il est presque paradoxal et ridicule de parler d'une tentative artistique quelconque. Le laid règne en souverain indiscuté. L'idée ne vient même pas aux multiples fonctionnaires préposés aux rouages de la machine nationale que leur influence pourrait être plus salutairement dirigée et s'inspirer d'ambitions esthétiques. Exprimez-leur cette opinion et vous les verrez éclater de rire ou vous traiter de personnage subversif.

Il convient de répéter sans cesse que l'art peut et doit être partout, non seulement dans les musées et dans les ateliers, mais dans la rue, dans le paysage, dans les moindres objets de la vie ordinaire. Il peut tout illuminer, tout transfigurer, tout marquer de son empreinte ennoblissante et réconfortante. Répétons que les époques les plus heureuses dans la vie des peuples sont précisément celles où les plus insignifiants détails du décor quotidien avaient une allure esthétique. Si, au siècle actuel, l'art semble avoir divorcé d'avec la vie courante, la faute en est surtout au régime capitaliste qui, par les labeurs trop prolongés, la division extrême des tâches, la fabrication à bon marché, a étouffé chez les petits le sens du décor et a entouré la vie du pauvre de choses disgracieuses et laides.

Or, ce qu'un gouvernement préoccupé des petits pourrait faire, ce serait de diminuer le plus possible le nombre de ces choses disgracieuses et laides; de tout tenter, au contraire, pour procurer des jouissances d'art à ceux qui ne peuvent posséder dans leurs modestes demeures les œuvres des maîtres.

En exécution de ce programme, il a pu demander : au ministre des finances : des monnaies d'un caractère esthétique plus élevé, moins banales et veules, et un effort pour égaler les admirables médailles antiques (1) ; au ministre des chemins de fer : des gares de style moderne, décorées par nos artistes, des wagons où le confortable s'égaierait d'un souci de beauté, des timbres moins plats (2) ; au ministre de l'agriculture : le respect, le long des routes nationales, des vénérables arbres dont les frondaisons ont pour les passants pauvres les charmes que cultivent les riches dans leurs domaines (3) ; au ministre de l'industrie et du travail : une réorganisation de l'enseignement professionnel des industries d'art, par les musées, les écoles et les ateliers (4) ; au ministre de l'instruction publique : une plus vive et plus éclairée sollicitude pour les lettres belges (5).

Au Sénat, Edmond Picard s'est fait à diverses reprises l'interprète éloquent de revendications analogues.

§ 4. — *Les estampes*

Dans le désir de donner à l'intérieur ouvrier une décoration d'art à bon marché et un accord avec l'idéal nouveau, le compagnon G. Serwy a été chargé, avec les deux auteurs de ce livre, de publier des estampes murales. L'œuvre est toute récente et n'a pu faire paraître encore qu'une belle gravure en couleurs de Von Biesbroeck : *Germinal*, mais ses promoteurs espèrent développer, autant qu'il convient, cet effort de propagande esthétique socialiste.

§ 5. — *Manifestations*

C'est à Bruxelles surtout, et notamment lors des manifestations du 1er mai, que se sont révélés d'incontestables

(1) *Annales Parlementaires*, séance du 21 juin 1895.
(2) *Ibid.*, séance de mai 1896.
(3) *Ibid.*, séance du 17 avril 1896.
(4) *Ibid.*, séances du 11 mars 1897.
(5) *Ibid.*, séances des 3 et 4 juillet 1895.

désirs de rehausser d'un mérite d'art l'impression produite par l'étendue des cortèges.

En 1896, la manifestation eut lieu le soir, aux lumières. Certains groupes portaient des cartels, harmonieusement disposés, où l'on avait essayé de synthétiser, par quelques mots typiques, soit l'histoire, soit les aspirations du Parti. Des transparents tentaient, d'autre part, d'inspirer, par des effets de contrastes, de tenaces souvenirs dans les âmes populaires. Mais ce qui laissa surtout à tous ceux qui en furent témoins une extraordinaire impression, ce fut dans ce prestidigieux décor de la Grande-Place, le défilé patient, en longues files se repliant sur elles-mêmes et serpentant comme dans les tableaux des vieux maîtres, de milliers et de milliers d'hommes, portant chacun une lanterne vénitienne en papier rouge ; toutes ces petites lumières pourpres, innombrables, se mouvant et étincelant sur la confuse masse noire de la foule, constituaient un émouvant spectacle.

A Gand, le *Vooruit* organisa des groupes et des chars, des cartels et des chœurs.

En 1897, à Bruxelles, l'impression fut plus grande encore et les journaux bourgeois eux-mêmes reconnurent que la manifestation du 1er mai avait eu une allure esthétique incontestable.

En 1898, à Charleroi, la manifestation du 1er mai eut également une grande allure décorative.

On ne saurait trop encourager ces tentatives. Il est indispensable de donner une satisfaction aux aspirations esthétiques des plèbes. Elles vivent de pain d'abord et de spectacles ensuite : *Panem et circenses* ! Les deux besoins sont aussi impérieux. Ne viser qu'à assouvir le premier est inférieur et insuffisant. Même si l'on pouvait concevoir une société parfaitement organisée au point de vue de la satisfaction des intérêts matériels et en même temps décapitée de tout souci élevé, de toute jouissance d'art, il n'est pas téméraire d'avancer qu'une telle société de gavés ne tarderait pas à mourir d'ennui.

La fascination qu'exercent sur le public les pompes eccle-

siastiques, les cortèges militaires, les parades de toute sorte, n'a pas d'autre secret. L'homme, la femme, l'enfant qui s'y précipitent pour se griser de bruit, de couleur, de mouvement, courent à la satisfaction d'un besoin inconscient peut-être, mais pressant, puissant comme le manger et le boire. Et quand leur imagination est ainsi mise en joie, croyez-vous qu'elle n'étourdit point la Raison qui leur ferait découvrir sous les fêtes de l'Église des dessous répugnants de cupidité et d'hypocrisie ; au milieu des fanfares et des drapeaux de l'armée, les hontes de l'encasernement et l'imminence des épouvantes de la guerre.

Si l'on veut remplacer les uns et les autres de ces spectacles, il faut penser à trouver pour l'âme populaire d'autres aliments de beauté, d'autres fantaisies de sensations décoratives (1).

Il y a encore, dans le Parti, un grand nombre de sociétés vouées à l'art dramatique ou musical. Les dénombrer toutes nous entraînerait, sans utilité, à de trop longs développements. Rappelons seulement les diverses organisations qui ont leur siège à la *Maison du Peuple* de Bruxelles. *L'Echo du Peuple* est une phalange chorale célèbre en raison des nombreuses distinctions remportées par elle dans les concours. Mais en général les Sociétés de ce genre constituées dans le Parti s'interdisent par leurs statuts la participation aux concours et se consacrent exclusivement à la propagande socialiste et à l'éducation artistique de la classe ouvrière. C'est ainsi qu'on admet les fillettes et les garçons dans les *Enfants du Peuple* pour leur enseigner la prononciation, la déclamation, le chant individuel, le chant d'ensemble. Après 14 ans, l'éducation des filles se poursuit dans la *Jeunesse Socialiste*. Le directeur de ce cercle est le compagnon Julien Schoepen, typographe ...*euple*, un dévoué et un vaillant dont le nom mérite une ...e d'honneur parmi ceux qui se sont préoccupés de ...ancipation esthétique des travailleurs.

---

(1) Cf. Dans *Le Peuple* de novembre 1901 un article de J. Destrée, ...*tique des cortèges*, à propos de l'enterrement d'Alfred De...ux.

Citons enfin la brillante *Harmonie de la Maison du Peuple*, fondée en 1894, comptant maintenant 80 exécutants sous la direction de Gustave Dubin, musicien au théâtre de la Monnaie, et dont le principal organisateur est le compagnon Romain Van Loo.

Très appréciée à Bruxelles, en province et à l'étranger, elle prend part aux plus importantes manifestations de la vie du Parti. Elle a organisé des cours, solfège, instruments de cuivre, instruments de bois.

Ajoutons, pour finir, que le Parti ouvrier a su faire appel, le cas échéant, aux artistes novateurs et originaux ; c'est ainsi que les plans de la nouvelle *Maison du Peuple* de Bruxelles sont l'œuvre de l'éminent architecte Horta, et le monument en souvenir de Jean Volders, demandé d'abord au sculpteur Georges Minne, fut définitivement exécuté par Van Biesbroeck, dont on se rappelle le succès à l'Exposition Internationale de Paris en 1900.

III

Préoccupations morales.

Le socialisme belge, enfin, a fait aussi les plus louables efforts pour moraliser la classe ouvrière. La vertu ne se décide point par décret ; elle est la résultante de l'éducation, des exemples, d'influences morales. Si l'on considère la lenteur de toute évolution humaine de ce genre, l'inévitable des défaillances individuelles, on doit reconnaître que le Parti ouvrier a beaucoup tenté à ce point de vue et que partout où sa discipline est puissante, il a suscité de beaux témoignages de son action moralisatrice, qu'on peut considérer spécialement selon les catégories ci-après.

§ 1. — *Solidarité.*

C'est la vertu mère du socialisme. Son nom résume plus expressivement encore que l'éloquente trilogie républicaine, nos aspirations et nos tendances. Il indique mieux que le

mot charité, la loi d'amour qui s'impose aux hommes ; la solidarité semble une charité plus complète, une charité entre égaux, un partage des joies autant que des douleurs.

Cette expansion du sentiment altruiste inspire la plupart des réformes du programme politique socialiste, donne vie et puissance aux institutions économiques du Parti, se manifeste en toute circonstance. En préciser des réalisations serait faire l'histoire même du socialisme belge et nous entraînerait trop loin.

Disons seulement que lors du retentissant débat sur la loi scolaire, notre ami Hector Denis, professeur à l'Université de Bruxelles et député de Liège, en a montré toute l'ampleur dans un discours élevé, publié en brochure : la *Morale rationaliste*.

Et citons les beaux élans de la Belgique ouvrière lorsqu'en 1895 on réunit par des souscriptions dans le *Peuple* plus de 57.000 francs au profit d'une grève de métallurgistes à Gand, et en 1893, plus de 73.000 francs pour soutenir les menuisiers de Bruxelles.

§ 2. — *Dignité, tempérance : Campagne contre l'alcool, le jeu, le carnaval.*

La dignité personnelle est une des conséquences de la liberté conquise. Le jour où l'homme peut diriger à son gré son activité consciente, il se pénètre en même temps des sentiments de ses devoirs envers lui-même autant qu'envers autrui. L'ouvrier affranchi par le socialisme de l'oppression patronale, le paysan émancipé des tutelles cléricales, vont devant eux, avec une dignité plus grande.

Cette vertu de premier ordre, il importe de ne pas la laisser compromettre en cédant aux déplorables entraînements de passions inférieures. Ceux qui s'adonnent à la boisson, au jeu, sont des esclaves, comme ceux que dominent le maître de fabrique ou le curé. Le Parti ouvrier fait son devoir en luttant contre tous ces asservissements.

Sa campagne anti-alcoolique a été menée avec vigueur et sans courage. Les propagandistes, à la suite d'une déci-

sion délibérée en Conseil général du Parti ouvrier, sur la proposition d'E. Vandervelde, se sont élevés énergiquement, devant des auditoires d'ouvriers, contre l'abus du genièvre empoisonneur ; et, au risque parfois de mécontenter des adeptes, ils ont usé de toute leur influence pour combattre l'ivrognerie. Les journaux réactionnaires eux-mêmes ont dû rendre hommage à ces vaillantes tentatives (1). A la *Maison du Peuple* de Bruxelles, et dans quelques autres, malgré l'énorme intérêt financier qu'il y aurait à vendre des boissons alcooliques, cette vente est rigoureusement prohibée.

Une *Ligue nationale socialiste anti-alcoolique* s'est fondée en 1898, à la *Maison du Peuple* de Bruxelles. Elle réclame de ses membres une cotisation minime et un engagement d'honneur d'abstinence et de propagande constante par l'exemple. Elle a fondé des groupes à Gand, à Poulseur, à Huy, à Fayt, à Molenbeck. Elle a organisé des conférences de MM. J. Le Jeune, Dr Forel, Vandervelde, etc. Elle a publié de ce dernier une conférence-type : *La lutte sociale contre l'alcoolisme*, faisant suite à maints autres travaux attestant le même effort (2). Il ne faudrait point cependant s'exagérer les résultats de cette méritoire entreprise ; les habitudes anciennes, les préjugés par lesquels on essaya de les justifier ont encore dans la masse une puissance énorme et la campagne anti-alcoolique est restée jusqu'ici sans pénétration suffisante.

On a pu remarquer aussi dans les mœurs électorales une heureuse transformation partout où le parti socialiste était en lice. Jadis, sous le régime censitaire, les partis politiques

(1) Ceci fut nié, naguère, par la presse cléricale. Depuis le temps où nous l'écrivîmes, nous avons perdu le souvenir des textes précis qui nous rendaient cet hommage. Mais si certains scribes cléricaux regrettent cet accès de véracité, tant pis... pour eux, car de quel hommage plus flatteur et plus considérable pourrions-nous être fiers que de celui de M. J. Le Jeune, le jurisconsulte au grand cœur, l'ancien ministre de la justice dans le cabinet catholique, l'ancien sénateur, qui vint à la *Maison du Peuple* de Bruxelles, conférencier sur *l'anti-alcoolisme* !

(2) Cf. Emile Vandervelde. *Le Parti ouvrier et l'Alcool*, Bruxelles, 35, rue des Sables. — *L'Alcoolisme en Belgique*, dans l'*Humanité nouvelle*, mai et juin 1899. — Discours à Lille, à Paris.

offraient à leurs fidèles des banquets et des beuveries qui finissaient généralement de la manière la plus crapuleuse, et on ramassait dans les ruisseaux les électeurs souverains. Depuis, les opérations électorales se passent avec infiniment plus de calme et de dignité.

Le jeu est une autre passion aux conséquence funestes. Il semblerait, à première vue, que c'est surtout là une tare de classe et que la bourgeoisie seule doive en être atteinte, par les pièges financiers de la Bourse ou les tripots du monde élégant. Malheureusement, le travailleur lui-même n'y échappe point. Selon le temps, selon les lieux, la frénésie du gain acquis sans travail, la fringale d'aventure ou d'imprévu se révèlent dans des tirs à l'arc, des concours de pinsons ou des combats de coqs. Le parti socialiste peut s'enorgueillir aussi d'avoir condamné ces divertissements malsains, souvent sanguinaires et cruels, où les prolétaires cherchent une sorte d'ivresse, moins fâcheuse peut-être que celle de l'alcool, mais aussi pernicieuse et génératrice de tristesses pour les familles. Il a contribué à faire voter une loi réprimant l'exploitation du jeu, loi que, par un scandaleux mépris du Parlement, le gouvernement clérical et le roi négligent de promulguer.

Nous avons déjà parlé de l'essai de réaction contre le Carnaval, inauguré à Gand ; il faut en rapprocher ces déclarations que put faire l'un de nous, en mars 1897, lors d'une importante réunion :

Et c'est pourquoi, bien que je perçoive parfaitement à quelles coutumes indéracinables, en apparence, je me heurte, c'est pourquoi je ne me suis pas gêné pour dire ce que je pense du Carnaval. Il est vieux de bien des siècles, le Carnaval, m'a-t-on répliqué. Et il aura la vie plus dure que vous. Oui, il est vieux, bien vieux ; il remonte ux temps où l'homme était esclave. Alors, une fois par an, le maître ermettait à son esclave d'être, pour un jour, pour quelques heures, aître à son tour. Il faisait comme son maître, imitait ses vices, vait comme s'il n'eût pas été esclave, et le lendemain retournait, ruti, au travail imposé. Et l'esclavage a disparu, mais la tradition t restée, correspondante à d'analogues nécessités sociales. — *tare!* Réjouis-toi, a-t-on dit au serf, au prolétaire : Habille-toi ce

jour-là en soldat, en général ; donne-toi l'illusion d'une souveraineté ou d'une liberté quelconque ; mets-toi sur la figure des masques de carton, des plumes dans les cheveux, ou des anneaux dans le nez, comme un sauvage ; bois, chante et cours les routes. Va, pendant ce temps-là, tu n'iras pas aux réunions socialistes, tu laisseras ton esprit en friche, tu ne permettras point à ton âme de se laisser envahir par le salutaire esprit de révolte ; va, mon ami, oublie ta dignité d'homme, et demain, pour ton loisir, tu te seras conduit en abruti, je pourrai te traiter en abruti. Ainsi raisonnent les capitalistes.

Les mêmes raisons expliquent la tolérance des autorités vis-à-vis des combats de coqs. Ces jeux cruels et odieux sont défendus ; mais les gendarmes et les policiers qui m'écoutent là-bas savent avec quelle indulgence on les tolère. Sévérité sans nom pour : « djambe de bos » (1), indulgence sans bonne pour les combats de coqs. Divertissements féroces qui viennent pomper l'argent dans les poches ouvrières ; les conservateurs les voient d'un œil favorable quand ils espèrent qu'ainsi l'ouvrier échappera à la propagande socialiste.

Quant à moi, je ne puis voir de différence morale entre un gommeux qui tire des pigeons et un ouvrier qui fait battre des coqs, entre un joueur de la haute qui perd en une nuit une fortune et un parieur de la classe ouvrière qui perd sur un coq, un pigeon ou une quille, le pain de sa femme et de ses enfants. Si vous voulez avoir le droit de flétrir les vices de la bourgeoisie, tâchez d'abord de vous en préserver vous-mêmes.

§ 3. — *Bonté, Respect des faibles, Culte des souvenirs.*

Ces qualités découlent presque nécessairement de la pratique de la solidarité et de la dignité.

Mais il peut ne pas être inutile de faire remarquer que le Parti socialiste non seulement s'est rallié à toutes les mesures législatives destinées à assurer l'égalité des sexes, à organiser la protection de l'enfance, à éviter les actes de cruauté envers les animaux, mais qu'il a également fait porter l'effort de sa propagande vers la réalisation immédiate de ces mesures de bonté envers les faibles.

Vandervelde le disait naguère encore à un public attentif : « Combien de vous, mes amis, s'indigneraient justement s'ils

(1) Djambe de bos — jambe de bois est une injure (?) assez pittoresque envoyée par les ouvriers grévistes à ceux qui ne suivent pas. Cette épithète, plus gouailleuse que malveillante, a suffi pour motiver des condamnations à des mois de prison !

étaient grossièrement apostrophés, rudoyés, brutalisés par un contre-maître, et combien de ceux-là font supporter à leurs femmes et à leurs enfants le rude traitement qu'ils ne tolèreraient pas de la part de leur maître ? » Et il rappelait les paroles évangéliques, ces pures sources de bonté qui résument la règle des races en marche vers des sociétés meilleures : « Aimez-vous les uns les autres ! Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ! »

Une autre affirmation de ce sentiment est la reconnaissance des services rendus, le respect aux morts, le culte du souvenir : le Parti ouvrier sait dignement honorer ses morts ; Bruxelles se rappelle encore avec étonnement les émouvantes et grandioses funérailles que la démocratie socialiste fit à César de Paepe et à Jean Volders. Il en fut de même à Gand, en 1897, lors de l'enterrement de Van Beveren, à Charleroi, en 1899, lors des funérailles de Léop. Fagnart, et à Frameries, en 1901, lors de celles d'Alfred De Fuisseaux. Ce furent d'impressionnantes et majestueuses cérémonies.

Chaque année, pieusement, un pèlerinage touchant ramène les membres du Parti ouvrier autour des tombes des compagnons en allés.

Sur la proposition d'Hector Denis et de Jules Destrée, il a été décidé en 1901 de créer à la *Maison du Peuple* de Bruxelles (et la Section d'art s'en occupe activement) une galerie des portraits des socialistes défunts. Ce sera une attestation constante de la réalité de la grande famille socialiste et de la reconnaissance du peuple pour les ancêtres et les précurseurs de la Révolution.

De même, les socialistes belges ont su prendre énergiquement la défense des hommes de la Commune, en des occasions parfois où il y avait quelque péril à contrecarrer les légendes bourgeoises.

§ 4. — *Tolérance, Haine des institutions, non des hommes*

Il est indéniable que le Parti socialiste, en déclarant son respect pour toute conviction philosophique sincère, en pro-

clamant que la religion était affaire privée, à traiter dans l'intimité de chacun en dehors de toute intervention de la puissance publique, a beaucoup contribué à faire éclore chez nous une tolérance plus grande des opinions d'autrui ; si l'on songe aux discussions étroites, sectaires, pénibles qu'avait provoquées l'ancien libéralisme doctrinaire, il y a assurément progrès.

L'objet du débat entre les citoyens s'est singulièrement déplacé ; il s'agit aujourd'hui de s'affranchir non seulement de la tyrannie cléricale là où elle est encore présente, mais surtout de la tyrannie capitaliste, partout présente, celle-là.

Même dans ce conflit, autrement redoutable, le Parti ouvrier s'est efforcé de se libérer du mesquin point de vue des personnalités. On nous reproche souvent d'être des artisans de haine ; en effet, la haine est nécessaire : elle est l'une des faces de l'amour. On ne peut être fervent de justice sans détester en même temps l'injustice. La haine est bonne, elle est salutaire, elle inspire le fécond esprit de révolte sans lequel il n'y a point de progrès. Mais cette haine, nous l'avons contre les institutions et non contre les personnes ; nous savons faire, ou, tout au moins, nous désirons toujours faire la part d'irresponsabilité individuelle de l'homme qui, à un moment donné, profite d'un privilège ou d'une iniquité.

Et de même qu'il se garde de la haine, le Parti ouvrier se méfie aussi des personnalités dans l'amour. On aime à exalter les idées, non les hommes, et, quels que soient le talent, la science, l'ingéniosité de ceux qui paraissent diriger le mouvement, ils ne le dirigent pas plus que ne mènent le navire ces figures sculptées à la proue des vaisseaux, que l'on voit émerger au gré des vagues, en avant.

De la manifestation du 1er mai 1898, à Charleroi, est resté un document curieux, indiquant les tendances que nous venons d'exposer. De nombreux ouvriers l'ont conservé avec soin dans quelque coin familier de leur demeure. Le voici :

Ce jour-là, PREMIER MAI 1898, ceux que le Peuple avait élus pour le défendre par la parole, lui parlèrent ainsi, au milieu d'une foule immense :

Prolétaires de tous pays, unissez-vous !
(Karl Marx)
Aimez-vous les uns les autres !
(Jésus)

En cette heure de fête et de printemps, l'Évolution perpétuelle de la nature apparaît plus éclatante; comme elle, gonfle-toi d'espoirs et prépare-toi pour la Vie Nouvelle.

O Peuple, prends conscience de tes droits et prend conscience de tes devoirs. Sois fraternel et bon ; des joies et des douleurs d'autrui, déclare-toi solidaire. Ne cherche pas ton bonheur ailletrs que dans le bonheur général. Partout respecte la faiblesse et la souffrance, chez la femme, chez l'enfant, même chez l'animal et que la force de tous protège la détresse des petits !

C'est tous les jours qu'il faut être socialiste : la Foi nouvelle sera plus propagée par des actes quotidiens que par des discours. Sois soucieux de ta dignité : Redoute les boissons qui enivrent et les passions qui avilissent. Méprise la résignation morne · épuisés et des lâches. Que le ›nd esprit de révolte te pose, et que la haine vigoureuse choses mauvaises (mais non s hommes qui les conservent), ‑amme ton fier courage.

Gloire aux laborieux : le travail honore et réconforte. Il est saint ! mais l'excès de travail est maudit : il abrutit et déprime. Nous voulons la Journée de Huit Heures, pour que après huit heures de repos, huit heures encore chaque jour, tu puisses vivre avec les tiens, te distraire et t'instruire...

Instruis-toi ; les cours et les écoles, les journaux et les livres, sont des instruments de liberté. Bois aux fontaines de la Science et de l'Art ; tu deviendras alors assez puissant pour réaliser la justice. Fais l'inventaire des idées et des religions : tu les trouveras multiples et contradictoires et tu seras tolérant pour toute conviction sincère.

Tes frères sont, non seulement les hommes de ton pays, mais ceux de l'univers entier. Bientôt s'évanouiront les frontières ; bientôt viendra la fin des guerres et des armées. Chaque fois que tu pratiqueras les Vertus Socialistes de Solidarité et d'Amour, tu avanceras cet avenir prochain ; et, dans la paix et la joie, surgira le monde où, le devoir social de tous mieux compris pour le développement total de chacun, triomphera le Socialisme !

Et lorsqu'ils eurent ainsi parlé, ils distribuèrent des milliers de feuilles pareilles à celle-ci, afin que s'en gardât le Souvenir.

Ont signé : LA FONTAINE, Edmond PICARD, sénateurs ; Jean CAELUWAERT, Ferdinand CAVROT, Jules DESTRÉE, Léopold FAGNART, Léon FURNÉMONT, Joseph LAMBILLOTTE, Henri LÉONARD, Émile VANDERVELDE, députés ; et pour le Comité Organisateur de la Manifestation : Paul PASTUR, président ; EMILIO, secrétaire.

Peut-être contestera-t-on la fidélité de tel ou tel détail en ce tableau, peut-être nous accusera-t-on d'avoir insisté complaisamment sur des côtés trop flatteurs ; peut-être triomphera-t-on aisément en nous citant quelque défaillance accidentelle.

Faut-il déclarer que nous n'avons jamais songé à prétendre que les socialistes belges fussent tous des savants, des artistes, des modèles des plus hautes qualités morales ? Nous avons voulu seulement apprécier dans leur ensemble les tendances du Parti (1), et compterait-il, comme tout autre groupement humain, une inévitable proportion d'ignorants et de barbares, d'ivrognes ou de gens faibles ou méchants, que ce serait encore, et quand même, un noble et réconfortant spectacle que l'élan de notre masse ouvrière vers l'Art, la Science et la Bonté.

Jules Destrée,
Député au Parlement belge.

---

(1) Cf. encore notre conférence : *Révolution verbale et Révolution pratique*, faite le 13 juin 1902 à Paris, au cercle des étudiants collectivistes et publiée dans le *Mouvement socialiste*.

LES FAITS POLITIQUES

ANGLETERRE

Élection d'un député ouvrier à Clitheroe — Projet d'un fonds d'indemnité parlementaire

Le siège parlementaire vacant, dans la circonscription de Clitheroe (Lancashire), par suite de la nomination à la Chambre des Lords du précédent député, a été conquis par un candidat ouvrier, D. J. Shackelton, secrétaire des Tisserands de Darwen. Malgré les efforts considérables déployés par l'exécutif du parti libéral pour opposer un concurrent au candidat ouvrier, aucun libéral n'avait voulu affronter la lutte, et, de leur côté, les conservateurs n'avaient présenté aucun candidat. M. Shackelton a donc été élu sans concurrent. Le nouveau député de Clitheroe n'appartient à aucun parti politique et ne se considère que comme le représentant des travailleurs. Son succès est dû en grande partie à l'intervention du « Comité de Représentation ouvrière » ; en effet, avant même que la vacance ne fût officielle, le Comité avait tenu une conférence préparatoire dans le district, et dès qu'elle fut déclarée, il constitua un comité pour s'entendre avec les chefs des organisations ouvrières locales et organisa sans tarder l'agitation électorale, si bien que M. Sackelton fut choisi à l'unanimité comme le candidat des travailleurs.

exécutif du « Comité de Représentation ouvrière », conformément aux instructions que lui avait données la conférence ...e au mois de février dernier, a élaboré le projet d'un ...s pour indemniser les députés ouvriers. En voici les ...des lignes :

I. *Objet.* — Il sera constitué un Fonds Parlementaire pour subvenir aux dépenses électorales et indemniser les représentants de la classe ouvrière.

II. *Montant de la cotisation.* — La cotisation pour les sociétés affiliées, à l'exception des trades conseils, sera de un penny par membre et par an.

III. *Trustees.* — Le comité annuellement élu choisira dans son sein trois membres comme *trustees*. Les chèques seront signés par deux d'entre eux et par le secrétaire.

IV. a). *Dépenses, Indemnité parlementaire.* — Tous les membres élus sous les auspices du Comité de Représentation ouvrière recevront une indemnité uniforme qui ne dépassera pas 200 livres sterling (5.000 francs) par an. — b). *Dépenses électorales.* — Les frais d'élections seront payés aux candidats approuvés par le Comité, jusqu'à concurrence de 25 °/ₒ, mais sans que les sommes dépensées de ce chef puissent dépasser 25 °/ₒ du fonds parlementaire.

V. *Paiements.* — Aucune somme ne sera payée avec le fonds, tant qu'il n'atteindra pas 2.500 livres sterling, sauf en cas d'élections générales.

L'effectif actuel du « Comité de Représentation ouvrière » étant de 650.000 membres, le revenu annuel serait d'environ 3.000 livres sterling (75.000 francs) qui permettraient de rémunérer dix députés à 200 livres sterling par an. Actuellement il n'y a que quatre députés ouvriers qui pourraient prétendre aux subventions du fonds projeté.

Londres, 18 août 1902. Mary A. MACPHERSON.

(*Traduit par R. B*).

ITALIE

Les élections municipales en Italie

La conquête par les forces socialistes et démocratiques des Municipalités et des Conseils provinciaux (Conseils généraux de France), s'effectue progressivement.

Déjà, en 1899, dans 372 municipalités, allaient siéger 1.268 conseillers socialistes ; au récent renouvellement par moitié, le succès est encore plus éclatant. La presse bourgeoise le reconnaît et dans la *Tribuna*, on peut lire : « Le plus évident résultat des élections municipales a été de renforcer les partis populaires et particulièrement le parti socialiste. Ces partis ont crû en progression géométrique. »

L'activité des partis populaires dans les municipalités pendant les trois dernières années écoulées s'est manifestée par la création des cantines scolaires, la municipalisation du gaz à Livourne, Padoue, Reggio-Emilia, par la laïcisation des hôpitaux à Imola et Ravenne. Padoue a en outre municipalisé l'octroi, elle a installé un pavillon pour les tuberculeux et elle s'apprête à racheter les tramways électriques.

Reggio-Emilia a aussi municipalisé l'octroi, institué un bureau gratuit de renseignements pour les émigrants, et ouvert un cabinet anthropologique de pédagogie scientifique, pour diriger l'éducation des enfants vers la science anthropologique, jusqu'ici négligée dans les écoles primaires.

Milan, en même temps qu'elle instituait des cantines scolaires, pourvoyait à la défense des intérêts ouvriers par un règlement imposé aux établissements industriels, par des inspections régulières et enfin par le projet d'un institut pour l'étude et la guérison des maladies dont les ouvriers sont accablés.

Enfin les municipalités où siégeait une majorité et même une minorité démocratique ou socialiste, s'efforcèrent d'obtenir le plus possible d'argent pour les Chambres de Travail et elles soutinrent à l'occasion les organisations ouvrières dans les grèves. La *camorra* trouva en elles de redoutables adversaires.

La tactique suivie par les socialistes a été différente selon les lieux lorsqu'il fallait chasser d'une municipalité la clique ctionnaire qui y régnait, lorsqu'il y avait à craindre l'effort s partis clérico-réactionnaires presque partout coalisés, les cialistes et à leur défaut les organisations ouvrières (à ilan par exemple) n'hésitèrent pas à s'allier aux républi-

- Suisse.

Victoire socialiste à Zürich.

La démocratie socialiste vient de remporter à Zürich une éclatante victoire. Les 27 candidats dont les mandats au conseil cantonal, régulièrement acquis cependant, avaient été invalidés par la majorité bourgeoise de cette assemblée, ont été tous réélus à une majorité imposante.

Ce tour de coquin, dont la brutalité et l'infamie rappellent les coups exécutés par Axmann dans les élections des employés de commerce à Vienne, a reçu la récompense qu'il méritait. Nos bourgeois partisans de la politique de violence ont essuyé une défaite dont il est presqu'impossible encore d'apprécier les conséquences politiques et morales. Ce n'est pas une défaite électorale que l'on peut espérer réparer comme d'autres, quand les circonstances seront plus favorables. Le résultat des élections récentes condamne toute la politique de la bourgeoisie de Zürich. Ces élections dénotent l'aversion des masses populaires pour les phrases perfides des démagogues capitalistes.

Les évènements qui ont amené ces élections étaient d'ailleurs bien propres à ouvrir les yeux aux prolétaires les moins clairvoyants, à faire bouillir le sang chez les plus tièdes. Dans le conseil cantonal de Zürich, ce sont les différents partis bourgeois qui jusqu'à présent ont régné presque sans restriction. Quelques représentants socialistes restaient impuissants en présence de cette majorité bornée. On comprend la fureur de celle-ci quand, d'un seul coup, la troisième circonscription de Zürich (Aussersihl) envoya au conseil 27 démocrates socialistes. Ces trouble-fête incommodes devaient à toute force être tenus à l'écart. A première vue, l'entreprise pouvait paraître difficile. Les socialistes avaient en moyenne obtenu 4.810 voix, les candidats bourgeois 3.685 seulement.

Les premiers avaient donc été élus à une majorité de 1.125 voix. Comment éluder ce fait ?

Les bourgeois en trouvèrent les moyens : le mensonge et la violence. On fabriqua une protestation qui accusait les démocrates socialistes d'avoir escroqué leur majorité. Ne trouvant rien d'autre, les protestataires s'appuyaient surtout sur ce fait que certains socialistes avaient rempli le bulletin de leurs camarades. C'est là une pratique universellement employée, et par tous les partis. On n'y peut relever la plus légère trace de corruption. Et parce qu'une centaine d'ouvriers socialistes, pour éviter des fautes de forme et ne pas faire perdre de voix à leurs candidats, avaient fait écrire les noms de ceux-ci par leurs « hommes de confiance », l'élection fut annulée. Cent soixante-quatorze conseillers cantonaux se prononcèrent pour l'invalidation, quatorze contre. Parmi ces derniers, il ne se trouvait que deux membres du Parti démocratique bourgeois qui ne voulaient pas soutenir l'infamie de leurs collègues.

La décision du Conseil cantonal frappa comme un soufflet la classe ouvrière de Zurich. Le jour suivant, six mille démocrates socialistes se réunirent au Rothwandfeld pour faire une démonstration grandiose, telle que Zurich n'en avait pas vue depuis le grand mouvement démocratique de 1860. Dès ce jour, les travailleurs déployèrent une activité fiévreuse pour faire payer aux Partis bourgeois cette violation du droit commise au nom d'une morale électorale hypocrite. La peur et la honte s'emparèrent bientôt des bourgeois. La plus grande partie des candidats bourgeois prit la fuite. Leurs chefs firent de nécessité vertu. Seuls, douze candidats leur étaient demeurés. Ils déclarèrent donc n'en point vouloir présenter d'autres et demandèrent aux ouvriers de voter pour les douze bourgeois comme représentants de la minorité. En un tour de main, les adversaires les plus furieux du vote proportionnel, revendiqué par la classe ouvrière, demandaient qu'on en applique volontairement le principe.

Les travailleurs ne se laissèrent naturellement pas prendre à ce piège. Ils comprirent que la liste mixte des bourgeois

n'était qu'un grossier tour de paysan. « Justice et Liberté », telle était maintenant la devise de ces mêmes gens qui, au premier scrutin, avaient pris pour mot d'ordre : « Inscrivez sur vos bulletins vingt-sept noms de bourgeois. Ne votez pour aucun socialiste. » Mais les partis capitalistes ne se contentèrent pas de cet appel hypocrite au sentiment de justice; ils employèrent encore la tromperie et usèrent du terrorisme. Ils fabriquèrent des placards rouges que l'on prétendait émaner d'ouvriers ; ils invitaient à ne pas faire violence aux bourgeois, racontaient que la victoire des socialistes ferait tomber la circonscription dans l'estime du pays tout entier et amènerait une baisse des affaires. Ils n'épargnaient naturellement pas les phrases patriotiques, dirigées contre la démocratie socialiste sans-patrie.

Rien ne leur servit. Les travailleurs de Zurich menèrent la lutte électorale avec une ardeur admirable. La force de la nouvelle démocratie socialiste suisse, unifiée depuis peu, s'est puissamment développée au cours de ces évènements. Dans nos nombreuses réunions, dans les polémiques infatigables de la presse — la campagne de notre organe de Zurich le « Volksrecht » est un modèle de genre, tout en étant populaire elle n'abandonne rien des principes —, un travail a été accompli dont les effets ne sont pas épuisés par les élections récentes. Les travailleurs de Zurich ont parfaitement compris les nécessités de la lutte de classe que leur a rappelé la politique brutale et stupide de la bourgeoisie. La sotte croyance en la mission libératrice de la démocratie bourgeoise qui a sévi si longtemps parmi les travailleurs suisses, qui en a fait si longtemps les servants des cliques politiques des capitalistes, est enfin détruite à jamais.

La proportion des chiffres obtenus dimanche prouve que les violences des politiciens bourgeois et l'active propagande des socialistes ont réveillé même les couches de la population inféodées jusqu'alors à la démocratie de cabarets. Sur 11.360 électeurs, 9.563 ont pris part au vote. Les candidats démocrates socialistes obtinrent de 5.594 à 6.315 voix. Les douze apôtres de la bourgeoisie de 3.272 à 3.648 seulement.

Le chiffre moyen des voix socialistes s'est accru de près de 1.200, celui des candidats bourgeois est descendu de près de 200. Le candidat bourgeois ayant obtenu le nombre de suffrages le plus élevé n'a même pas atteint la moyenne que son parti recueillait autrefois. Tandis qu'aux premières élections du 27 avril, la différence entre les deux partis était de 1.125 voix, elle s'est cette fois élevée à 2.400.

La victoire de Zurich est un résultat précieux de l'énergique politique de classe à laquelle s'est consacrée la classe ouvrière sous la vigoureuse direction de la démocratie socialiste suisse. Un souffle vivifiant ranime la classe ouvrière de notre pays. La croyance utopique en une « démocratisation » générale qui rendrait inutile la lutte des classes a reçu un coup mortel dans la capitale même de la démocratie. Le prolétariat échappe heureusement aux périls de la corruption politique et, sous le drapeau de la démocratie-socialiste, marche à des combats décisifs.

HERMANN FOREL.

Zürich, 3 septembre 1902.

LES PARTIS SOCIALISTES

NORWÈGE

Le 16e Congrès du Parti Socialiste Norwégien (1)

Le XVIe Congrès du « Parti ouvrier norwégien » s'est tenu à Trondhjem, du 22 au 25 août ; 68 délégués étaient présents.

Voici les renseignements que l'on peut emprunter au rapport sur l'activité du parti : Du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902, 76 groupes ont adhéré ; deux s'en sont séparés : l' « Union typographique » et le groupe allemand « Freiheit », ayant tous deux leur siège à Christiania. Le Parti compte actuellement 211 groupes, comprenant environ 12.000 membres. Conformément à la décision du Congrès précédent, le Comité a adressé au Storthing des pétitions ayant trait au droit de coalition, à l'exécution de travaux publics à l'étranger et à des modifications à apporter à la loi sur l'inspection des fabriques. Une autre décision du précédent Congrès, concernant un projet de loi établissant la journée de huit heures, n'a pu être exécutée par le Comité du Parti, déjà surchargé de travail, mais on s'emploie à la faire aboutir.

Plus de 150 réunions de propagande ont été tenues dans différentes localités avec l'appui du Comité directeur. Les *groupes de jeunesses socialistes* ont beaucoup contribué à répandre les idées démocratiques-socialistes. Ils ont réussi, en effet, à y intéresser les jeunes gens.

Le *bureau des listes électorales* (mandtals-kontor) établi par

---

(1) Voir le compte-rendu du 15e et précédent Congrès dans le *Mouvement socialiste* du 1er octobre 1901 (N° 67), p. 438.

le Parti à Christiania pour faciliter la participation aux élections a dû répondre à de nombreuses demandes, émanant soit de la ville, soit de la campagne, et déployer ainsi une utile activité. Aux élections communales de 1901, le nombre des voix démocratiques et socialistes s'est considérablement accru. Pourtant, à Christiania, l'augmentation sur le chiffre atteint en 1900, dans les élections au Storthing ne s'est élevée qu'à 500 suffrages, résultat qu'il faut surtout attribuer à l'effroyable chômage qui sévissait; le nombre des électeurs de la capitale s'est trouvé diminué de 4000 environ depuis les élections de 1900. L'établissement du droit de suffrage pour les femmes a tourné surtout à l'avantage du parti conservateur, et tel a dû être particulièrement le cas à Christiania. Les femmes ont participé aux élections dans la proportion de 48 % dans les villes, de 9,4 % seulement dans les campagnes. Les électeurs ont envoyé siéger dans les conseils communaux 147 élus démocrates-socialistes.

L'organe central, le *Socialdemokraten*, est toujours aux prises avec des difficultés financières. L'incendie qui a éclaté dans les locaux du journal, dans la nuit du 27 au 28 février, a causé des dommages assez sensibles.

L'assurance était malheureusement insuffisante. De plus l'édition du recueil de chants socialistes, livrée depuis peu, a été détruite : elle n'était pas assurée. On prévoit que la situation du journal s'améliorera bientôt. Une souscription ouverte dans ce but a fourni 2.093 couronnes.

La section de *Trondhjem* a publié un rapport spécial. Le parti y compte environ 700 membres et 16 groupes. Son organe, « *Ny Tid* », va devenir quotidien.

A *Bergen*, 11 groupes comprenant environ 1.000 membres adhèrent à l'organisation. Leur nombre n'a pas beaucoup augmenté, vraisemblablement à cause de l'effroyable chômage qui frappe cette région.

Le rapport du comité directeur a été approuvé à l'unanimité.

Il fut décidé ensuite que tous les groupes adhérents auraient à verser à la caisse du parti une couronne par mem-

bre jusqu'au 1er juillet 1903 pour permettre ainsi de payer les dettes du *Socialdemokraten*. Sur leur demande, des actions représentant les sommes payées seront remises aux groupes.

Le groupe allemand de Christiania, « Vorwœrts » a proposé de nommer une commission de la presse pour le *Socialdemokraten*. Jessen, délégué de ce groupe, a appuyé ce projet et rappelé les bons effets des commissions semblables qui existent en Allemagne. Après de longs débats cette proposition a été repoussée à l'unanimité, Jessen seul s'est prononcée pour elle.

Oskar Nissen et M. Ormestad ont présenté leurs rapports sur l'assurance contre la maladie et contre les accidents. Ensuite a été élaborée une longue résolution, rejetant, avec les motifs à l'appui, le projet de loi émanant de la commission parlementaire du travail et tendant à établir l'assurance contre la maladie. Le congrès revendique l'institution progressive d'une assistance publique et gratuite.

Au sujet du *programme agricole*, le rapporteur Torgeir Vraa remarque que c'est là le point le plus important de l'ordre du jour. La presse bourgeoise en effet terrorise les paysans avec le spectre du socialisme Au cours des débats, peu de divergences se font jour. La résolution est adoptée sans modification.

On traite ensuite de la *réorganisation du Parti*. Le projet de la majorité du comité est adopté en principe. Il demande que les groupes isolés entrent dans les organisations établies pour une ville ou pour une subdivision administrative, ces organisations devant constituer la base du Parti. Le comité est chargé de présenter au prochain congrès un projet détaillé.

Après un rapport de C. Jeppesen, on adopte une résolution sur la question des *Sans-Travail*. Rappelant d'abord que c'est le mode de production fondé sur la propriété privée du capital qui amène l'instabilité des ressources et les maux qui y sont attachés, elle se termine ainsi :

« Pour remédier au chômage et à ses suites, les ouvriers

doivent, au moyen de leurs organisations politiques et syndicales, poursuivre la réalisation des mesures suivantes : soumettre les exploitations industrielles au contrôle et à la direction de l'État; mettre en œuvre toutes les sources de richesses inutilisées; organiser systématiquement le travail; par ce moyen, supprimer les périodes de stagnation; réduire le temps de travail; élever le salaire ; obliger l'État ou la commune à consentir des secours aux caisses syndicales contre le chômage. »

Le Comité du Parti est invité à s'entendre avec les représentants des syndicats et à élaborer, d'accord avec eux, des propositions concernant les Sans-Travail, que l'on présentera au Storthing et aux municipalités.

La décision prise au sujet de la tactique est la suivante : « Les alliances avec d'autres Partis politiques peuvent être conclues à une condition : une représentation répondant à la situation politique doit nous être assurée, mais le programme ne peut jamais être sacrifié à une entente de ce genre. Aucune section du Parti n'a le droit de conclure une alliance sans l'approbation du Comité directeur. Le prochain Congrès devra être convoqué assez tôt pour que la tactique et le programme puissent être définitivement fixés avant les élections. »

Le Congrès national adopte encore à l'unanimité un manifeste aux travailleurs. Il attire leur attention sur la politique suivie par le Parti actuellement au pouvoir, par la gauche; cette tactique est, en partie, directement dirigée contre l'ouvrier ou témoigne d'une grande inintelligence de la situation sociale. « Les travailleurs de notre pays, dit-il, sont, au point de vue politique, en bien meilleure posture que ceux de la plupart des autres pays. Nous avons conquis un droit de suffrage assez large pour qu'il nous soit possible de faire pencher la balance en notre faveur. Dans ces conditions, il serait impardonnable de se contenter des résultats obtenus. Aussi, fort de sa conscience de classe, tout travailleur est-il tenu de combattre avec décision la réaction, qui ne cesse de se développer et, dans son aveuglement, chasse les forces de travail du pays vers les autres parties du monde. » On s'occupe en dernier

lieu des élections au Storthing, qui auront lieu l'année prochaine, et l'on décide de se livrer dès maintenant à une active propagande.

Chr. H. Knudsen a été élu président du Parti, à l'unanimité moins une voix; A. Buen a été nommé rédacteur en chef de l'organe central, à la même majorité.

O. Danielson.

Christiania, 4 septembre 1902.

(Traduit par L. R.).

LES SYNDICATS OUVRIERS

ANGLETERRE

Fédération générale des trade-unions. — Une décision juridique importante pour le mouvement trade-unioniste

La Fédération générale des trade-unions vient de publier son troisième rapport annuel (1).

De ce rapport il résulte que :

	£	$	d
Le revenu pour l'année a été de.	29.962	9	1
Les dépenses ont été de . .	— 9.957	5	5
Soit un excédent de	20.005	3	8
Les sommes restant en caisse en juillet 1901 étaient de .	47.007	5	2
Ce qui fait un fonds de réserve actuel de.	67.012	8	10
Soit, en monnaie française, environ 1.675.310 francs.			

Au cours de l'année dernière l'effectif s'est accru de 409.849 à 419.606 membres, et le nombre des sociétés affiliées de 72 à 77.

(1) Nous publierons, dans un prochain numéro, le compte-rendu du récent congrès annuel des Trades-Unions anglaises (N. D. L. R.).

Le président Pete Curran et James O Grady ont représenté la Fédération Générale au Congrès international des délégués des organisations ouvrières, tenu à Stuttgart en juin dernier.

La Glamorgan Coal Company et 73 autres propriétaires de houillères du South Wales avaient intenté — on le sait — contre les trustees et contre l'Exécutif de la Fédération des mineurs du South Wales, une action tendant au paiement d'environ 100.000 livres sterling, en réparation du dommage que les intéressés leur avaient causé, en amenant *malicieusement* les ouvriers à abandonner le travail à certains jours déterminés de 1900 et de 1901 ! Les demandeurs sollicitaient également une *injonction* pour interdire aux défendeurs de commettre pareils actes à l'avenir, et une *déclaration* pour dire que la Fédération serait pécuniairement responsable des torts et dépenses qui pourraient être imposés aux plaignants.

Rappelons les faits dont il s'agissait : le 9 novembre 1900, la Fédération avait ordonné un jour de chômage. Aucun avis préalable n'en fut donné aux employeurs et ils l'apprirent seulement par la lecture du discours de M. Abraham, président de la Fédération. Les patrons acceptèrent les explications du Conseil de la Fédération et l'incident fut clos pour cette fois. L'année suivante, le Conseil exécutif de la Fédération tint plusieurs réunions où la question des jours de chômage fut discutée. On décida de fixer le chômage aux 25 et 26 octobre 1901. A cet effet, un manifeste fut publié et des télégrammes envoyés dans tout le South Wales. Plus tard, deux autres jours de chômage furent encore ordonnés. Les ouvriers chômèrent donc pendant quatre jours, semblant ainsi rompre leur contrat de travail avec les employeurs.

Les défendeurs niaient qu'ils eussent amené les ouvriers à rompre leurs contrats. Après des débats qui durèrent plusieurs jours, le Banc de la Reine rendit le 7 août, par l'organe du juge Brigham, un jugement en faveur de la Fédération des mineurs. Le juge déclare que l'attitude de la Fédération et des autres défendeurs en 1901 a été dictée par le désir « honnête » de soutenir les intérêts des ouvriers et

n'a été nullement inspirée par l'intention de nuire aux patrons. Les défendeurs, dit-il, n'avaient rien à gagner en agissant ainsi et leur unique désir semble avoir été de protéger les ouvriers ; ils n'ont fait que donner un avis, comme les travailleurs avaient eu coutume de le leur demander chaque fois qu'ils le pensaient utile à leurs intérêts. Dans l'espèce actuelle la Fédération a agi « honnêtement » en ordonnant les jours de chômage ; les défendeurs ont une justification ou une excuse légale à leur conduite et ne sont coupables d'aucune *conspiracy* en vue de nuire aux plaignants, puisqu'ils n'ont eu aucune intention malicieuse. Le jugement a donc été rendu en faveur des intimés, et les demandeurs condamnés aux dépens. En terminant M. Brigham conseilla vivement aux deux parties de s'entendre pour mettre fin au différend. Il leur fit remarquer qu'une nouvelle action n'aurait aucune utilité et ne pourrait qu'empirer les rapports des maîtres et des ouvriers.

Londres, 18 août 1902. Mary A. Macpherson.

(Traduit par R. B.).

BELGIQUE

Congrès Ouvriers

Conférence Syndicale. — Si les organisations coopératives et les groupements politiques du Parti Ouvrier Belge sont arrivés à un point de développement considérable, il n'en est pas tout-à-fait de même des associations professionnelles. Sans doute, depuis quelques années, par suite des orts inlassables et de la propagande méthodique de nos litants syndicaux, des progrès notables ont été réalisés. is le travail d'organisation doit redoubler encore pour nner à nos groupements professionnels la solidité nécese à la lutte qu'ils poursuivent contre le régime capita-.

C'est ce qu'ont compris les dévoués compagnons de la *Commission Syndicale*. Et c'est à cette idée qu'ils ont obéi en réunissant, le 17 août, une *Conférence syndicale*, essentiellement privée, où, dans l'intimité, les propagandistes syndicaux ont pu examiner longuement les meilleurs moyens pour donner à notre mouvement d'organisation professionnelle la plus grande extension possible.

De cette *Conférence Syndicale*, le caractère privé ne nous permet pas d'en dire plus que quelques renseignements généraux. Les divers points examinés ont été ; 1° L'organisation syndicale ; 2° La « Commission Syndicale » ; 3° La Propagande syndicale ; 4° Les Fédérations Nationales ; 5° L'alcoolisme et l'institution de cours populaires ; 6° La grève générale.

a) Les débats sur *l'organisation syndicale* ont montré que les militants syndicaux belges se rendent bien compte que les syndicats à faible cotisation, n'ayant que le rôle unique de caisse de résistance, ont fait leur temps. Le mouvement syndical en arrive en Belgique, à cette phase de développement où les institutions essentielles, qui constituent sa plus grande raison d'être, s'imposent : caisses de secours, de chômage, de pensions, de mutualités, etc.

La question de la neutralité syndicale a été également discuté. Mais elle ne peut avoir, en Belgique, le même aspect qu'en Allemagne et en France, par exemple. En Belgique, les partis politiques pénètrent les organisations : il y a des coopératives socialistes et des coopératives cléricales ; de même les organisations corporatives ne peuvent se tenir à l'écart des partis. Les syndicats, notamment, doivent comprendre que le parti socialiste, en Belgique comme partout ailleurs, est le seul représentant des intérêts ouvriers, en face de tous les partis de défense capitaliste.

Nous devons rappeler, à ce propos de la neutralité syndicale, que la *Commission syndicale*, bien qu'adhérente au Parti ouvrier et formant une section de son Conseil Général, admet également des syndicats non affiliés au Parti ouvrier, mais qui reconnaissent l'utilité de l'action politique : elle a

reçu ainsi l'adhésion de la Fédération du Livre, de l'Union verrière, du Syndicat des gantiers.

b) La *Commission syndicale* a été créée en vertu d'une résolution prise le 11 avril 1898, au Congrès du Parti ouvrier tenu à Verviers. Depuis quatre années qu'elle fonctionne, elle a déjà rendu de notables services et son importance croît tous les jours. Toutefois, tous les syndicats ne lui apportent pas encore leur concours : ils en méconnaissent la portée et en négligent l'action. Une active propagande doit être faite pour faire connaître l'utilité de la *Commission syndicale :* les exemples des organisations étrangères, d'Allemagne, d'Autriche, etc., sont à divulguer. La *Conférence* a pris des dispositions pour activer ce développement de la *Commission syndicale.*

Elle a eu aussi à bien rappeler le rôle de la *Commission générale.* Elle n'est pas un juge suprême, s'interposant entre syndicats où se mêlant à la vie intérieure des organisations. Elle a une tâche d'ordre essentiellement général : elle s'occupe de toutes les questions touchant à l'intérêt supérieur des syndicats, assurant leur progrès, leur amélioration, leur solidité.

c) Malgré les efforts tentés par les membres de la *Commission syndicale* pour rendre méthodique la *propagande syndicale*, il reste encore beaucoup à faire sur ce point. La conférence a appelé l'attention des propagandistes syndicaux sur la systématisation nécessaire de leur action : ce n'est plus au hasard des luttes patronales et ouvrières que doivent se constituer ou s'accroître les syndicats, mais d'une façon constante et suivie. Les principes et règles indispensables à la formation ou à l'administration des syndicats doivent être mis à la portée de tous les militants ouvriers.

d) Les *fédérations nationales* de syndicats sont la forme 'organisation qu'atteignent les groupements professionnels léjà développés ; elles constituent le second stade de l'orga-ıisation syndicale. La Conférence a décidé d'activer la réation de fédérations et de faire comprendre aux syndicats ue leur action est diminuée et impuissante, tant qu'elle

n'est pas généralisée et ne constitue pas un vaste mouvement d'ensemble ; ils doivent se grouper en fédérations nationales de syndicats, si le syndicat national n'est pas possible.

e) C'est un fait d'expérience : l'*alcoolisme* est l'ennemi le plus redoutable des organisations ouvrières. Tous les propagandistes syndicaux ont pu observer que l'organisation des ouvriers est la plus difficile dans les régions où les ouvriers sont le plus ignorants. De même les membres de syndicats dont il faut craindre le plus l'action dissolvante en cas de conflit avec les patrons sont ceux qui s'adonnent à l'alcool. On peut constater que dans les régions où la classe ouvrière n'est pas ou n'est que peu organisée, l'alcoolisme fait des ravages inouïs, et que le Parti ouvrier, sans tomber dans le ridicule de certains groupes antialcooliques, a déjà fait énormément pour le relèvement moral de la classe ouvrière. La *Conférence* a pris des décisions en ce sens.

f) La question de la *grève générale* est des plus complexes et la Conférence n'a eu qu'à émettre des idées générales. Cette arme ne saurait être employée à tous propos, et si la classe ouvrière veut recourir aux sacrifices du chômage, il faut naturellement que le résultat à atteindre vaille tout l'enjeu.

La *Conférence syndicale* du 17 août donnera une impulsion nouvelle à notre mouvement d'organisation professionnelle ; les militants syndicaux qui y ont pris part en ont retiré des enseignements décisifs et en ont emporté une ardeur redoublée pour la lutte. La presse réactionnaire ne s'est pas dissimulé son importance ; elle sent que l'organisation ouvrière est la meilleure réponse que nous puissions faire à la victoire politique bien précaire que le gouvernement clérical a remportée sur nous. L'officieux *Journal de Bruxelles* déclarait à propos de la *Conférence syndicale*, que le pouvoir aurait raison du « socialisme syndical » aussi facilement qu'il était venu à bout du socialisme politique. L'avenir apprendra au *Journal de Bruxelles* et aux dirigeants capitalistes qu'il défend, ce que vaut la puissance de l'organi-

sation ouvrière, tant sur le terrain politique que sur le terrain économique.

Congrès des Prud'hommes. — Le cinquième congrès national de la Fédération des conseillers prud'hommes ouvriers s'est tenue à Mons, le 7 septembre. Des 13 groupes que comprend la Fédération, — sur 35 conseils que compte le pays, — 12 étaient représentés. Ce sont : Bruxelles, Ixelles, Molenbeek, Schaerbeek, Charleroi, Liège, Huy, Namur, Dour, Pâturages, Soignies et Auvelais. — Verviers s'était fait excuser.

L'ordre du jour comprenait les questions suivantes : 1° rapport du secrétaire; 2° projet de loi Defnet étendant la juridiction des Conseils de Prud'hommes à tous les ouvriers manuels et employés; 3° compétence des Conseils de Prud'hommes en matière de secours aux ouvriers blessés ou malades; 4° extension du ressort des Conseils de Prud'hommes.

a) Le *rapport* du citoyen *Hubert*, secrétaire de la Fédération, constate que la situation des prud'hommes, au point de vue des réformes, n'a pas varié. Il voudrait que des conférences soient données, afin que les ouvriers soient mis au courant des rouages des prud'hommes. Il regrette que 13 groupes seulement adhèrent à la Fédération.

b) Il est donné lecture du *projet de loi*, présenté à la Chambre par le député socialiste *Defnet*, étendant la juridiction des Prud'hommes à tous les ouvriers manuels et employés. Voici l'économie du projet :

Après avoir démontré le but et l'utilité des lois de 1859 et de 1889 créant des Conseils de prud'hommes dont une certaine partie seulement de la population bénéficie, le député socialiste de Namur fait ressortir « toute l'utilité qu'il y a pour les justiciables à être jugés par des pairs, c'est-à-dire [des] personnes du métier, qui ont par là-même une compé[ten]ce toute spéciale, à laquelle nos juges ordinaires sont [obli]gés de suppléer par des enquêtes souvent lentes et coû[teu]ses ».

Les arguments qui militent en faveur de l'extension des Conseils de prud'hommes sont probants.

« En effet, dit le rapporteur, pourquoi donc restreindre la loi aux ouvriers purement manuels et pourquoi faire parmi ceux-ci, une nouvelle sélection et n'admettre que ceux dont le travail a pour résultat la transformation d'une matière première? Pourquoi écarter du bénéfice de cette juridiction une foule de travailleurs dont la situation aussi bien que la nature des occupations ne permettent pas de se servir des juridictions lentes et onéreuses? Notre projet a donc pour but d'étendre la loi non seulement à tous les ouvriers manuels, mais également à l'ouvrier intellectuel. »

Le rapporteur examine ensuite les anomalies existant dans la loi actuelle et la jurisprudence qui l'interprète. Il cite un rapport adressé par le Conseil de prud'hommes de Bruxelles du ministre de la justice, protestant contre un jugement du tribunal de commerce de Bruxelles, statuant en appel sur une décision rendue par ce Conseil et le déclarant incompétent pour juger une contestation entre un restaurateur et son cuisinier, — le tribunal basant son jugement sur ce que le restaurateur ne façonne pas des matières premières, qu'il se borne à tirer profit de la revente des denrées auxquelles il fait subir la préparation nécessaire pour les rendre propres à la consommation. Dès lors, on se demande comment l'arrêté royal du 18 avril 1861, déterminant la composition du Conseil de Bruxelles, peut parler de boulangers, pâtissiers, confiseurs, fabricants de pâtes alimentaires, bouchers, charcutiers, etc., qui se bornent, cependant, eux aussi, à faire subir une préparation aux denrées pour les rendre propres à la consommation.

D'autre part, les Conseils de prud'hommes d'Anvers, Alost, Ypres, Verviers sont d'un avis opposé. Il y a là une singulière anomalie! « Mais, ajoute Defnet en terminant, il est une autre catégorie importante de travailleurs qui demandent à jouir de la même juridiction, ce sont ceux que l'on désigne sous le nom générique d'*employés*. Toutes les raisons qui font l'avantage des Conseils de prud'hommes

pour les justiciables actuels, n'existent-elles pas également pour ces travailleurs et surtout pour ceux qui, par la nature de leur travail, se trouvent à la limite qui sépare le travail intellectuel du travail manuel, leur situation matérielle n'est pas souvent meilleure; ils ont donc besoin de la même juridiction rapide et peu coûteuse, et ils auraient tout avantage à être jugés par leurs pairs, par des hommes pris parmi eux, patrons et employés. »

Tel est le projet Defnet. Nous devons ajouter que, de son côté, l'*Union Syndicale* (Chambre de Commerce de Bruxelles), rejetant un projet de *M. Verheyen*, le député « ouvrier doctrinaire » d'Anvers, s'est rallié à la proposition *Defnet*.

Le Congrès, après une discussion intéressante, est d'avis que la juridiction prud'hommale soit étendue à tous les *salariés*, et par là il entend *tous ceux qui reçoivent un salaire ou des appointements*.

Le Congrès demande ensuite que la justice soit gratuite *dans tous les Conseils*, ce qui n'a pas lieu actuellement.

c) Le Congrès émet un vœu motivé en faveur de *l'extension de la compétence des Prud'hommes aux questions concernant les secours aux ouvriers blessés ou malades*.

Ce sont les juges de paix qui règlent actuellement ces questions. Les prud'hommes sont cependant tout indiqués pour rendre des jugements rapides et consciencieux dans les actions en dommages-intérêts, motivées par les accidents de travail. Nous devons rappeler qu'il y a quelques années, le Conseil des prud'hommes des cantons de Pâturages et de Dour a rendu un jugement dans ce sens, parce que, à son avis, il était compétent. Ce jugement fut réformé par le tribunal de première instance de Mons, qui déclara le conseil de Pâturages incompétent.

d) Une longue discussion s'engage sur les moyens prati-ıes à employer pour *étendre les ressorts des Conseils de ·udhommes*.

En suite de cette discussion, le congrès émet le vœu de .r le gouvernement accéder aux requêtes des communes i demandent la création de Conseils de prud hommes, et

d'obliger les communes d'en créer là où la chose est reconnue nécessaire.

L'assemblée se rallie à une proposition de Dufrasne, consistant en ce que le nombre des membres des Conseils de prud'hommes ne soit pas diminué, c'est-à-dire que les audiences ne puissent être tenues que lorsque sont présents au moins deux membres patrons et deux membres ouvriers.

Un congrès extraordinaire sera réuni aussitôt que paraîtra le projet du gouvernement concernant la révision de la loi. Il aura lieu à Bruxelles.

Les Conseillers ouvriers prud'hommes qui composent la Fédération peuvent être satisfaits du travail accompli depuis le premiers Congrès, tenu en 1897. Mais leur œuvre ne sera plus efficace que si les syndicats et les groupes du Parti Ouvrier leur viennent activement en aide. Il faut que des conférences soient organisées partout, sur l'origine et le fonctionnement des Conseils de prud'hommes. La plupart des ouvriers — comme le faisait récemment remarquer le citoyen *Hubert*, secrétaire de la Fédération — ignorent les rouages de l'institution prud'hommale, et sont souvent, par cette négligence, victimes d'abus qu'ils auraient pu faire réprimer, s'ils avaient connu les moyens de défense qui leur sont assurés, de même que la manière de procéder pour obtenir les indemnités que la loi leur octroie. Espérons que dans un avenir prochain, il n'en sera plus ainsi.

CONGRÈS DES MINEURS. — Le Congrès national des mineurs belges a eu lieu, à Charleroi, le 7 septembre, sous la présidence du citoyen *Fauvieau*.

Les délégués étaient venus fort nombreux. En voici le nombre : Les « Chevaliers du Travail, » de Charleroi, avec 30 groupes et 80 délégués ; la Fédération boraine, avec 22 délégués et 17 groupes ; la Fédération de Liège, avec 9 groupes ; la Fédération des mineurs de Charleroi, avec 15 groupes et 20 délégués.

L'ordre du jour du Congrès comportait les deux questions de la limitation des heures de travail et des pensions de retraite aux vieux mineurs. Ces deux points ont été traités avec le plus grand soin par le Congrès, et les discussions ont eu une réelle ampleur.

La limitation des heures du travail dans les mines à 8 heures, est un vœu que les précédents Congrès avaient émis, et sur lequel l'unanimité des délégués était d'accord. Il ne s'agissait donc pas d'en discuter la légitimité, mais d'en étudier les moyens d'application. C'est sur ce point que les divergences étaient profondes.

Elles portaient sur deux points : 1° Faut-il une loi générale fixant pour toutes les catégories d'ouvriers la limitation du temps de travail, et tenant compte de la situation spéciale des mineurs ? Ou bien faut-il une loi spéciale aux seuls mineurs ? 2° Faut-il fixer aux patrons une date ultime, avec menace de grève générale, pour réaliser la journée de huit heures ? Ou bien s'en tenir à des moyens de propagande générale et d'agitation intensive ?

Sur le premier point, la discussion ne s'est pas attardée longtemps. La grande majorité des délégués était d'accord qu'une loi spéciale aux mineurs s'imposait. Le citoyen *Pépin* (Pâturages), député, a fait part au Congrès de ce qui s'est passé, à ce sujet, au Conseil général du Parti ouvrier :

Les députés mineurs présenteront un projet de loi spécial. Une partie des délégués n'étaient pas d'accord avec nous. Ils disaient qu'une loi sur la journée de travail devait englober tous les métiers du pays et fixer un maximum d'heures.

Sur le fond de la question, le désaccord existait aussi, parce que les tisserands qui travaillent aujourd'hui 72 heures par semaine, disaient qu'on ne saurait arriver tout de suite à 8 heures.

D'autres catégories d'ouvriers voulaient un maximum de 60 heures ar semaine, d'autres de 40 heures.

Mais les mineurs sont décidés à aller de l'avant et si un projet loi général, comprenant les desiderata des mineurs, n'est pas aboré, un projet spécial pour les mineurs sera déposé dès la ntrée.

Le citoyen *Troclet*, député de Liège, insiste à son tour :

Les intérêts des travailleurs sont communs, dit-il, mais, comme la journée de travail est différente dans les diverses corporations, il serait difficile de fixer le même nombre d'heures dans tout le pays, pour toutes les catégories d'ouvriers.

Cela jetterait de la perturbation dans certaines industries...

Le citoyen *Lombard* (Souvret) parle dans le même sens :

Anseele préconisait une loi générale pour tous les ouvriers, dans laquelle on tiendra compte de la situation des mineurs. Seulement, la situation des mineurs est tout à fait spéciale. A Gand, les ouvriers se contenteraient déjà de dix heures de travail. Mais dans les charbonnages, les huit heures sont nécessaires, parce qu'on travaille déjà maintenant neuf, dix et onze heures, descente et remonte comprises.

Une loi générale rencontrera plus de résistance qu'une loi spéciale pour les mineurs.

Sur le second point, *Cochart* (Forchies) dépose un ordre du jour fixant aux patrons un délai de six mois pour diminuer la journée de travail; s'ils refusent, on déclarera la grève générale des mineurs.

Ainsi, ajoute-t-il, en motivant son ordre du jour, ils ne pourront pas dire qu'ils ne sont pas prévenus.

Pendant ces six mois, une propagande sera faite dans tout le pays.

Ne faisons pas de grève, mais établissons la journée de huit heures nous-mêmes.

Au délai fixé, nous irons travailler tous comme d'habitude et, après huit heures de travail, nous cesserons l'ouvrage, quoiqu'il arrive.

C'est *Maroille*, le député de Mons, qui combat surtout cette proposition, en déposant un ordre du jour contraire :

Nous ne devons pas, dit Maroille, fixer de date. On dira aux ouvriers : « Vous sortez d'une crise de menaces qui a échoué, vous recommencez à employer la menace, nous ne céderons pas. »

Il se pourrait que dans trois mois, par suite de circonstances spéciales, nous obtenions satisfaction. Allons-nous ajourner à un an?

Nous ne savons pas ce que les Français, les Anglais, les Allemands feront dans trois mois, ce que les Belges feront dans l'avenir. Il est regrettable que les mineurs belges ne soient pas mieux organisés et représentés au sein de la Fédération internationale, qui sera capable, plus tôt qu'on ne croit, de faire obtenir aux mineurs une législation sur la question.

Je suis partisan d'un projet de loi spécial pour les mineurs. Dans les autres pays, on a légiféré spécialement pour eux ; en Belgique, non.

Si les autres catégories de travailleurs marchent avec nous, tant mieux, mais nous devons avoir, pour les mineurs, qui font des 12 et 14 heures dans les travaux souterrains, une loi spéciale.

Les patrons donneront des avantages marquants aux ouvriers qui travailleront 9, 10 et 11 heures, et entre leur salaire et leur journée de 8 heures, il est des ouvriers non conscients qui choisiront le travail supplémentaire.

Ce sera la discorde chez les mineurs, la journée de huit heures, leur sera enlevée dans leur désunion. La question reculera.

Il faut que tous les mineurs soient éduqués et organisés et alors nous ferons en Belgique ce qu'on n'a pas su faire ailleurs. Nous voulons marcher.

Il faut une loi spéciale. Un grand mouvement d'opinion publique et un vaste pétitionnement aux Chambres, auront raison du gouvernement.

L'ordre du jour déposé par *Maroille*, repoussant la fixation d'un délai avec menace de grève générale, a été adopté à la presque unanimité. Il est ainsi conçu :

« La Fédération nationale des Mineurs Belges, en son Congrès extraordinaire tenu le dimanche 7 septembre 1902 au Temple de la Science, à Charleroi ;

» Après avoir pris connaissance des rapports émanant des différentes fédérations régionales du pays et entendu les discours des nombreux délégués en ce qui concerne la question des heures de travail ;

» Attendu qu'il résulte de cette longue et importante discussion que la journée de travail imposée aux mineurs est de beaucoup trop exagérée et que la fixation de celle-ci à 8 heures est réclamée par l'unanimité des délégués au Congrès ;

» Attendu, d'ailleurs, que cette réforme s'impose à bref délai, non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue physiologique ;

» Attendu qu'il est indéniable que la journée de huit heures aura pour résultat de mettre un terme à l'avilissement des salaires et de ménager les forces et la santé du houilleur ;

» Considérant, en outre, que cette réforme est à peu près réalisée ..ns tous les pays miniers d'Europe ;

Qu'une loi récente l'a établie en France pour dans deux ans ;

Qu'en Angleterre la journée de travail est de 9 heures au ..imum dans certains comtés miniers et qu'elle atteint à peine .. heures par jour dans les autres régions, descente et remonte ..ises ;

» Qu'en Autriche une loi appliquée depuis le 1er juillet dernier fixe la prestation journalière du travail dans les mines à 9 heures ;

» Qu'il en est de même en Allemagne depuis un certain temps déjà ;

» Considérant enfin que la Belgique est le seul pays minier d'Europe où les pouvoirs publics ont négligé de légiférer en faveur de la réforme si juste et si humanitaire de la journée de travail,

» Le congrès,

» En ce qui concerne la question de principe :

» Confirme ses résolutions des congrès antérieurs en ce qui concerne la fixation à huit heures de la journée de travail ;

» Quant aux moyens de propagande, il décide :

» 1° Qu'il y a lieu d'entamer immédiatement une campagne active et incessante en faveur de la réalisation à bref délai de cette importante réforme ;

» 2° D'organiser des meetings nombreux et répétés dans toutes les communes des bassins houillers du pays ;

» 3° Qu'une affiche-manifeste appelant tous les mineurs à la conquête de cette revendication si juste et si légitime sera placardée dans tout le pays minier ;

» 4° Qu'en vue d'attirer l'attention des pouvoirs publics et du pays sur la scandaleuse situation faite aux ouvriers mineurs, au point de vue de la journée de travail, un pétitionnement monstre sera organisé dans tout le pays minier ;

» 5° Qu'un projet de loi appliquant le système actuellement en vigueur en France sera dès la rentrée déposé sur le bureau de la Chambre ;

» 6° Que dans le but d'appuyer ce projet de loi, des manifestations régionales imposantes auront lieu le même jour et à la même heure, si possible dans chacun des bassins houillers du pays :

» 7° Les fédérations régionales ont pour devoir de veiller à l'application rigoureuse du présent ordre du jour. »

Il ne faudrait pas interpréter cet ordre du jour dans le sens d'une répudiation de la grève générale. Le congrès n'a entendu que prendre la décision qui convient le mieux aux circonstances actuelles : il ne repousse aucun moyen de lutte, prêt à les employer tous, au gré des éventualités.

Le Congrès a discuté, après le vote de cet ordre du jour, la question des *pensions des vieux mineurs*.

Cavrot pense que la pension des mineurs doit être résolue par un projet spécial. *Fouillen* n'est pas partisan de la réso-

lution de la question par la loi : il soutient qu'on n'a pas besoin de la loi pour avoir la pension, puisque le taux de la pension des caisses de prévoyance est plus élevé que celui de la loi. *Cavrot* riposte, en citant l'exemple de nombreux charbonnages disparus, où existaient des caisses de prévoyance alimentées par les ouvriers, qui ont ainsi tout perdu. Mieux vaut la loi, quelle que minime que soit la satisfaction donnée. *Maroille* dépose l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès des mineurs,

Après avoir entendu les nombreux délégués sur la question de la pension des vieux travailleurs,

Attendu qu'il résulte de cette discussion que le Congrès est unanimement d'accord pour revendiquer en faveur des vieux travailleurs une pension de retraite sur les bases du projet d'Alfred Defuisseaux et qui sont définies comme suit :

1° Pension de 600 francs par an à 50 ans pour les ouvriers du fond, et à 55 ans pour les ouvriers du jour ;

2° Intervention des ouvriers, à concurrence de 3 p. c. des salaires ;

3° Intervention identique des patrons ;

4° Intervention de l'État pour les deux tiers de la subvention ouvrière et patronale ;

Attendu que la pension de retraite est d'une nécessité incontestable, absolue ;

Attendu que tout gouvernement, animé de sentiment de justice et d'humanité, ne peut, sans forfaire à son devoir le plus élémentaire, méconnaître le droit pour l'ouvrier à une pension suffisante pour vivre, lorsqu'il ne peut plus travailler ou lorsque l'âge du repos a sonné pour lui ;

Attendu, d'ailleurs, que ce principe a été reconnu et appliqué par l'octroi de pensions aux employés et fonctionnaires des administratitons publiques et des grandes industries ;

Attendu qu'il existe dans chaque bassin houiller des caisses dites de prévoyance, instituées depuis un certain nombre d'années déjà ;

Considérant que ces caisses de prévoyance ne produisent pas les résultats désirés par la classe ouvrière quant au taux de la pension, à l'âge de la pension, etc. ;

Considérant que dans tous les pays miniers d'Europe, il existe pour les mineurs des caisses de pensions accordant des avantages beaucoup plus favorables que ceux accordés aux mineurs belges ;

Qu'il en est ainsi notamment en France, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche ;

Le Congrès,

Ratifie ses votes antérieurs en ce qui concerne l'octroi de pensions de vieillesse ou de retraite.

Considère comme sien le projet Defuisseaux déposé à la Chambre en 1895 déjà,

Invite les députés mineurs à faire tous leurs efforts pour faire aboutir à bref délai ce projet de loi.

Quant aux moyens d'action, le Congrès décide :

Qu'il y a lieu d'entreprendre pour l'obtention de cette loi de justice et d'humanité, les mêmes moyens de propagande que ceux indiqués pour la conquête de la loi des huit heures. »

Le projet déposé à la Chambre par *Defuisseaux* est l'objet de commentaires approbatifs. *Dewiest* le défend, en insistant surtout sur ce fait que les mineurs doivent intervenir comme fonctionnaires dans la constitution de leur pension. *Lombard* propose d'amender le projet Defuisseaux en ce sens qu'au lieu de 30 ans de fosse, il faudrait seulement 25 ans de travail dans les fosses pour avoir la pension. Il dépose un ordre du jour dans ce sens.

La proposition de *Lombard* est adoptée, comme amendement à l'ordre du jour *Maroille*. L'ensemble *Maroille-Lombard* est voté à l'unanimité.

Le Congrès des mineurs, peut-on dire, a fait preuve d'un réel sens pratique. Il est certain que la meilleure tactique en ce moment possible a été adoptée. Nous verrons, à l'épreuve, les résultats, sans nul doute satisfaisants, qu'elle donnera.

Bruxelles, 9 septembre 1902.

J. Claes.

LES GREVES

La grève des ouvriers agricoles en Galicie

La grande grève des paysans en Galicie, qui vient d'attirer l'attention de toute l'Europe sur ce pays qui n'était jusqu'ici fameux, ou plutôt diffamé, que par des « élections à la galicienne », a amené divers phénomènes très instructifs pour le socialisme et dont la signification va bien plus loin que les frontières de Galicie. C'est pourquoi nous nous proposons de parler sommairement des causes, du cours et des effets de ce mouvement gréviste.

Toute la Galicie orientale s'est mise en grève. D'après les derniers renseignements dont nous disposons au moment où ceci est écrit, le terrain de la grève comprend 24 circonscriptions politiques. On ne peut faire maintenant de relevés statistiques exacts, mais d'après un calcul à première vue, on peut évaluer le nombre des villages dans lesquels la grève est terminée ou dure encore, à environ 250, le nombre des ouvriers agricoles qui ont pris part à la lutte ou qui sont encore en grève, à un total de plus de 100.000. La grève a commencé précisément avec le commencement de la moisson. Le 20 mai, la première grève paysanne a éclaté dans un village; le mouvement s'est étendu comme une traînée de poudre sur toute la moitié orientale du pays. La population paysanne de la Galicie orientale est en majorité de nationalité ruthène ; mais il y a aussi des colonies polonaises et allemandes disséminées. Les grands propriétaires et leurs miers sont presque tous des nobles polonais (les hommes la *Schlachta*) ou des juifs ; il n'y a qu'un petit nombre de ›priétaires et de fermiers ruthènes. La grève n'est pas .e ; c'est plutôt une série de soulèvements indépendants, ‑nt éclaté avec une force élémentaire et qui se sont poursui- indépendamment les uns des autres sur chaque domaine.

Le mouvement gréviste ne vise que la grande propriété foncière. Partout les paysans en grève réclament des élévations de salaires, souvent aussi une diminution du temps de travail.

La cause unique de la grève a été l'exploitation énorme, inconcevable pour des habitants de l'Europe orientale. Pour en faciliter l'intelligence, il nous faut exposer brièvement la condition économique de la population agricole de la Galicie.

I

La classe des paysans « indépendants » a été formée de la classe des paysans serfs en 1848. C'est cette année-là, le 14 avril, que la patente impériale leur donna de la terre cultivable et les libéra du travail de la corvée. Mais au lieu de former, dans son propre intérêt, une forte classe de paysans aisés, qui est partout le principal soutien de la réaction, on a fait naître dès le début une classe de tout petits cultivateurs condamnés à la prolétarisation. Ladite patente faisait de ces paysans des propriétaires de biens-fonds, possédant du sol à cette époque. D'après le calcul du Père Kalinka, ils formaient les cinq sixièmes de la population rurale.

Etaient possesseurs :

d'un champ de moins de 2 *jougs* (1)	215.997	paysans
» de 2 à 5 »	133.035	»
» de 5 à 20 »	378.526	»
Total des champs jusqu'à 20 jougs.	727.558	paysans

soit 94.19 pour cent de la totalité des petits propriétaires (ayant moins de 100 jougs) et 98.78 pour cent de tous les propriétaires fonciers de la Galicie. 349.032 propriétés paysannes, ayant moins de 5 jougs, devaient nourrir 1.750.000 âmes. De 20 à 100 jougs, les propriétaires étaient 64.870, soit seulement 8.17 °/₀ de la paysannerie et 8.08 °/₀ de la totalité des propriétaires fonciers. En échange de cette « émancipa-

(1) 2 *jougs* égalent 1 hectare, 128 (1 h. 128) ; 1 joug = 0.564 hect.

tion des paysans », le pays lui-même (abstraction faite de l'Etat) dut payer à la Schlachta comme compensation 91 millions de florins (1). Moyennant ce don de joyeux avènement, le pays recevait 91,9 °/ₒ de propriétés paysannes qui ne pouvaient pas même nourrir les hommes qui y étaient établis. Ajoutez à cela que les nobles féodaux s'arrangèrent, lors de la libération des paysans, pour s'arroger les forêts et les prés communaux, ce qui rendait à peu près impossible pour les paysans l'élève du bétail.

La propriété paysanne constituée de cette façon n'était donc absolument pas viable. Si nous considérons en outre que la taxation cadastrale fut établie de façon à déprécier le revenu net cadastral de la grande propriété foncière de 3.053.000 florins de moins qu'il n'aurait été possible avec une estimation impartiale, et que de cette façon un surcroît de charge de 681.000 florins par an passa des épaules de la noblesse sur celles des paysans ; que de plus les paysans durent payer, pour l'abolition d'un privilège de la noblesse au moyen-âge, la *propination* (droit de brasser et de bouillir le cru), une somme de 13.500.000 florins, nous pouvons nous faire une idée de la manière dont la culture minuscule nouvellement établie fut conduite systématiquement à la ruine. Le coup de grâce devait lui être donné par le progrès du morcellement et par l'usure.

Le morcellement de la petite propriété foncière et la concentration de la grande propriété en Galicie sont visibles d'après le tableau suivant, fait de chiffres officiels. De 1848 à 1893, il y eut pour les propriétés.

au-dessous de 2 jougs,	augmentation	de nombre de	540.603,	soit 2[illegible]0 °/ₒ
de 2 à 5 »	»	»	205.300,	soit 154 »
de 5 à 10 »	»	»	146.857,	soit 76 »
de 10 à 20 »	diminution	»	52.027,	soit 34 »
de 20 à 50 »	»	»	15.009,	soit 24 »
de 50 à 100 »	augmentation	»	5.864,	soit 106 »
de 100 à 500 »	diminution	»	263,	soit 6 »
de 500 à 1.000 »	»	»	314,	soit 194 »
au-dessus de 1000 »	»	»	555,	soit 45 »

(1) Le florin = 2 fr. 12 1/2 centimes (8 florins font 17 francs).

Le nombre total des propriétés paysannes en Galicie est actuellement de 1.627.350, qui se répartissent comme suit :

au-dessous de 1,94 joug . . .	756.600	propriétés
de 1,94 à 3,90 . .	338.335	»
de 3,90 à 9,95 . .	339.928	»
au-dessus de 9,95 . .	192.487	»

Il faudrait encore retrancher de la dernière catégorie 1.676 domaines paroissiaux.

Il en résulte donc que presque la *moitié* de toutes les propriétés ont moins de 2 jougs, *deux tiers* (1.094.935) moins de 4 jougs, et *sept huitièmes* (1.434.863) moins de 10 jougs, tandis qu'un huitième à peine sont plus grandes que 10 jougs. Si nous retirons de cette dernière catégorie les biens paroissiaux et 133.418 propriétés comprenant de 9,95 à 19,93 jougs, il ne reste sur les 1.627.350 propriétés paysannes que 67.480 ayant une étendue de plus de 20 jougs, soit seulement 1/24 !

Si nous considérons encore que beaucoup de lopins de terre ont plusieurs co-propriétaires, nous verrons que *la propriété paysanne en Galicie n'est pas en état de nourrir ses propriétaires.*

Au reste, le paysan galicien n'est que le propriétaire nominal de son sol, celui-ci étant grevé pour une moitié d'impôts, pour l'autre moitié de dettes.

La *dette hypothécaire* de la propriété paysanne en Galicie comportait :

En 1868,	465.513	florins.
» 1878,	15.155.479	»
» 1888,	43.523.542	»
» 1893,	72.431.435	»

Plus de 50 °/₀ de son revenu net cadastral est payé par le paysan en impôt de classe, foncier et immobilier ; ce qui lui reste est pris par l'usurier. Il a été établi que les paysans galiciens paient aux usuriers (l'usure est faite soit par des juifs, soit par des gros cultivateurs riches et des nobles) un intérêt *de 24 à 520* (*sic*) pour cent ! Le taux d'intérêt usuel atteint de 50 à 150 pour cent.

Tel est l'aspect de la « propriété individuelle » paysanne en Galicie. Le paysan n'est autre chose que l'administrateur et le travailleur de son sol ; le rapport de son domaine va dans les poches d'autrui.

Pour être en état de vivre, le paysan doit donc chercher, en dehors de sa propriété, du travail salarié.

Il ne le trouve pas dans l'industrie : il n'y a pas d'industrie en Galicie (77 % de la population des campagnes vit d'agriculture, 9 % de l'industrie). Il ne lui reste donc que l'expatriation, l'émigration (temporaire) en Saxe ou, s'il reste au pays, un travail salarié agricole dans la grande propriété et, dans une faible mesure, chez le petit nombre de propriétés paysannes plus considérables. *L'armée des travailleurs agricoles de Galicie se recrute donc tant dans la masse de la population des campagnes sans propriété que dans la majorité des petits propriétaires*. D'après la statistique officielle, les personnes occupées dans l'agriculture en 1895 se répartissaient ainsi :

Indépendants.	841.981 =	16,55 %
Membres de leurs familles . . .	1.887.600 =	37,10 —
Employés et ouvriers	2.345.201 =	46,09 —
Domestiques	13.203 =	0,26 —
Total.	5.087.985	

Avec les personnes occupées aux travaux de forêt et de pêche, le nombre total de la population agricole de Galicie se monte à 5,113,370. Si nous retranchons de ce total la population des domaines seigneuriaux (272,375), la population agricole en Galicie s'élève à 4 4/5 millions de personnes, dont environ 2 1/2 millions sont des prolétaires sans propriété.

Parmi les paysans vivant, d'après la statistique officielle, d'un salaire constant dans la profession agricole.

En Galicie orientale....	21,0 %	sont propriétaires	et 4,5 %	copropriétaires	d'une maison		
» occidentale.	20,7 »	»	3,2 »	»	»		
» orientale....	5,2 »	»	1,2 »	»	d'une pièce de terre		
» occidentale.	2,9 »	»	1,0 »	»	»	»	

Mais même parmi ceux que la statistique officielle désigne

comme « indépendants », une petite fraction seulement vit exclusivement de son propre fonds, comme cela ressort clairement des chiffres cités plus haut sur la superficie des propriétés. On peut dire que l'existence des petits cultivateurs galiciens dépend du travail salarié. Ce sont aussi bien des prolétaires que les travailleurs à domicile et que les habitants des campagnes complètement dépourvus de propriété. L'opposition de classe entre paysans et nobles est donc *l'opposition moderne de classe* entre salarié et patron.

Mais non pas si « moderne » que cela ! Car les conditions des salaires dans l'agriculture de Galicie font tout bonnement honte aux idées les plus modestes d'un Européen occidental sur l'existence d'un homme civilisé. Ces salaires (*Statistique de l'Autriche*, tome 44) atteignent par jour :

Dans les travaux de printemps :

	Galicie orientale	Galicie occidentale
Hommes.........	de 27 à 57 kreutzer (1)	de 30 à 90 kreutzer
Femmes.........	de 18 à 55 »	de 20 à 60 »
Enfants.........	de 15 à 35 »	de 15 à 50 »

Au temps de la moisson :

Hommes.........	de 32 à 112 »	de 35 à 120 »
Femmes.........	de 22 à 75 »	de 25 à 100 »
Enfants.........	de 16 à 58 »	de 20 à 80 »

Dans les autres saisons :

Hommes.........	de 23 à 45 »	de 25 à 70 »
Femmes.........	de 15 à 32 »	de 17 à 50 »
Enfants.........	de 12 à 27 »	de 15 à 60 »

Nous voyons ainsi que dans la Galicie occidentale, les salaires sont plus élevés que dans la Galicie orientale. Dans la première, la majorité des salaires se rapproche du chiffre indiqué ici comme maximum ; dans la seconde, au contraire, les salaires n'atteignent en général que les minimum ici indiqués. La grève actuelle a montré cependant que dans beaucoup de régions de la Galicie, règnent *des salaires plus*

(1) 12 kreutzer = 25 centimes.

bas encore que ceux portés dans la statistique officielle. Dans un village, il s'est trouvé que le fermier payait *un salaire quotidien de 4 kreutzer*, ce qui constitue, sans doute, un fait unique dans toute l'Europe centrale.

Les salaires payés chez les propriétaires paysans sont en général de 10 à 20 kreutzer plus élevés que ceux payés sur les domaines seigneuriaux.

Le temps de travail atteint, en été, 12 à 15 heures, en hiver, 8 à 10 heures.

Le *travail à forfait* est payé soit en espèces, soit avec la moitié de la récolte. Pour les espèces, le moissonneur reçoit en moyenne 1 florin 38 kreutzer par hectare. Pour le salaire en nature, il reçoit de 1/8 à 1/6 de la récolte en foin et de 1/13 à 1/10 (la plupart du temps 1/12) de la récolte en blé.

Dans les grands domaines de la Galicie orientale, les premiers paient souvent aux nobles des fermages si élevés qu'ils ne peuvent se soutenir qu'au moyen de ces salaires effroyablement bas.

Dans beaucoup de domaines seigneuriaux (par exemple dans les vastes domaines du comte Romane Potocki) règne une forme spéciale d'exploitation, une espèce de *système de Schwitz*. Le terrain à moissonner est divisé en unités de 5 jougs chacune; une telle unité s'appelle *ryza*. Plusieurs de ces unités sont confiées à un paysan riche pour l'accomplissement entier de la récolte. Il reçoit pour cela la seconde récolte de foins de 4 unités. Le petit nombre de paysans dans le village qui entreprennent la récolte seigneuriale de cette manière louent pour cela des ouvriers agricoles. On peut se faire une idée de l'horrible façon dont ceux-ci sont exploités, si l'on songe que l'entrepreneur intermédiaire ne reçoit pour cela qu'une fraction de la deuxième récolte en foin, sur laquelle il doit aussi bien prendre les salaires de ses ouvriers que réaliser un profit d'entreprise.

Dans les ensembles de terres dudit comte, riches en forêts, il existe encore une sorte spéciale d'exploitation : ce que le noble seigneur paie d'une main aux gens comme ouvriers, il sait le leur retirer de l'autre comme consommateur. C'est

ainsi que le bois à brûler de ses forêts est vendu par lui sur place à un prix beaucoup plus élevé que le même bois ne coûte à Lemberg, où il est déjà grevé de frais de transports considérables !

A ces conditions de fortune du paysan galicien correspond son train d'existence. La cabane du paysan dans la Galicie orientale est faite de boue et de paille et couverte d'un toit de chaume. Il n'y a ni plancher ni cheminée: la fumée s'échappe par tous les trous et fentes possibles. C'est ainsi qu'il habite avec ses poules, ses veaux et ses vaches, s'il est assez heureux pour en posséder.

La nourriture du paysan de Galicie défie toute description : des pommes de terre et de la choucroûte forment son principal aliment. Le pain est une friandise rare ; quant à la viande, il n'en mange jamais, ou tout au plus une fois l'an, à Pâques. Le docteur Napoléon Gybulski, professeur de physiologie à l'Université de Cracovie, dit dans son livre sur l'alimentation de la population des campagnes en Galicie que la manière de préparer les mets et la nourriture du paysan galicien rappellent celles des sauvages de l'Afrique centrale.

Feu l'économiste libéral Szczeponowski, député au Reichsrath, a inventé la célèbre maxime : « Le paysan galicien mange comme une moitié d'homme et travaille comme un quart d'homme. » En réalité, la phrase devrait être retournée : « le paysan galicien mange comme un quart et travaille comme une moitié d'homme. » Cette alimentation épouvantable l'a fait dégénérer, a affaibli sa force de travail et a enlevé à son organisme la capacité de résistance contre les épidémies.

Ces données sommaires permettront sans doute au lecteur de se faire une idée de l'abîme de misère sans fond où le paysan galicien passe son existence. Ces conditions sociales inhumaines constituent d'ailleurs l'unique cause de l'indignation qui a poussé les paysans de la Galicie orientale à une grève presque générale.

II

La crise agraire de Galicie est la première grève d'ouvriers agricoles en grandes proportions, si nous faisons abstraction des grèves agraires en Italie, où règnent des conditions toutes spéciales, essentiellement différentes de celles de notre zone.

Comme il a été dit dès le début, le mouvement gréviste s'est étendu à toute la Galicie orientale. Les paysans (polonais) de la Galicie occidentale n'ont pas suivi l'exemple de leurs compagnons de classe ruthènes; la cause de ce fait est qu'en Galicie occidentale, les salaires du travail sont plus élevés et aussi que l'émigration temporaire en Saxe est plus répandue parmi les paysans de cette partie du pays. Au contraire, dans la Galicie orientale, où la population des campagnes vit dans des conditions économiques beaucoup plus défavorables, les paysans sont entrés dans la grève *sans distinction de nationalité* : à côté des Ruthènes, les colons polonais et allemands.

La grève a éclaté sans préparation avec une force élémentaire. Les démocrates socialistes ont assuré le rôle d'organisateurs et de dirigeants du mouvement. Dans toutes les communes du théâtre de la grève, on a tenu des réunions et élu des comités de grève, qui formulèrent les revendications des grévistes, établirent des tarifs de salaires précis et entamèrent des négociations avec les grands propriétaires fonciers, ou avec les intendants, ou les fermiers. Il faut signaler une admirable solidarité parmi ces masses inorganisées. Les intendants *n'ont pu presque nulle part trouver de réfractaires à la grève*, quoique une misère indicible se fût installée dans les cabanes des grévistes. Les petits cultivateurs se sont partout déclarés solidaires des grévistes et les ont soutenus en leur procurant de tout leur pouvoir des moyens d'existence. Presque toute la population des campagnes de la Galicie orientale s'est montrée comme une masse compacte de prolétaires ayant des intérêts de classe identiques.

Les revendications des grévistes étaient assez modestes. On a combattu pour l'élévation du salaire journalier à

40, 50, 60 ou 80 kreutzer, pour l'élévation du travail à forfait du 12e au 9e de la récolte. Dans une circonscription même l'obtention de 30 kreutzer de salaire a été célébrée comme une victoire. Dans la plupart des cantons fut demandée et conquise la journée de 10 heures, dans plusieurs celle de 9 heures. Dans un domaine, les paysans réclamaient la journée de 8 heures. Nous insistons expressément sur ce fait que ces revendications n'avaient pas été soufflées aux paysans par les propagandistes socialistes, mais qu'elles étaient clairement exprimées et posées par les paysans eux-mêmes. Là où régnait le système de Schwitz, les travailleurs des champs réclamaient la suppression des entrepreneurs intermédiaires. Dans plusieurs régions, ils réclamaient aussi la suppression du salaire à forfait et du salaire en nature. Dans les grands domaines du comte Romane Potocki, ils demandaient, en outre, l'abaissement du prix du bois, démesurément élevé. Sur beaucoup de domaines, les domestiques adhérèrent aussi à la grève; ils réclamaient l'augmentation des gages annuels et l'amélioration du régime. Un maire apporta au gouverneur de Sbaraz des échantillons du blé que la domesticité recevait comme nourriture d'un fermier; le gouverneur dut avouer qu'il était absolument immangeable.

Durant cinq semaines, le mouvement gréviste, en dépit des provocations de la part des gouverneurs et des gendarmes, eut un cours paisible. Les paysans s'abstenaient de tout excès. De grands services ont été rendus à cet égard par la brochure en ruthène du camarade Wityk : *Comment on doit se conduire pendant une grève*, laquelle a été répandue sur le théâtre de la grève à 20.000 exemplaires. Mais ce calme de la grève inquiétait les nobles, parce qu'il apportait aux grévistes victoire sur victoire. Ils devinrent furieux et commencèrent, par leur presse et leurs députations aux autorités, à exercer une pression sur le gouvernement pour qu'il prît des mesures contre les paysans.

Les nobles polonais et les organes chauvins qui sont à leur solde firent de la grève une cause nationale : ils disaient qu'il s'agissait là proprement d'un soulèvement des Ruthènes

contre l'élément polonais (représenté en Galicie orientale par la grande propriété foncière et les villes), pour chasser les Polonais du pays ; c'est pour cela que les paysans présentaient des revendications impossibles, afin de ruiner la propriété polonaise ; tout le mouvement, selon eux, était monté par les nationalistes ruthènes.

Dans tout cela, il n'y avait pas un mot de vrai. *L'idée de la Grève* avait été portée chez les paysans ruthènes, il y a des années, par les socialistes organisés en parti radical ruthène. Ce parti s'est scindé il y a quelques années : les dupeurs de paysans chauvins ont passé au parti nationaliste; les éléments placés sur le terrain de la lutte de classe ont fondé la démocratie-socialiste ruthène. Les premiers niaient la possibilité d'une pure lutte de classe à la campagne. La réalité a donné raison aux démocrates-socialistes. La grève des ouvriers agricoles a éclaté d'elle-même ; elle n'était pas inspirée par les nationalistes.

Comme organisateurs de la grève, aucun nationaliste n'a paru non plus. A côté de notre camarade ruthène Wityk, qui a rendu des services véritablement extraordinaires, et quelques paysans exceptionnellement intelligents et cultivés, comme les camarades Szmigielski et Ostapczuk, la grève fut aussi dirigée par des socialistes polonais et juifs, comme les camarades Brojole et Dr Mosler, dont le premier organisa excellemment la grève dans le district de Tarnopol, et le second dans celui de Buczacz. A Buczacz, par exemple, les négociations entre paysans et propriétaires furent entamées à l'Association des ouvriers juifs, sous la présidence du Dr Mosler, et menées à bonne fin. Les députés nationalistes ruthènes ne se sont fait voir sur le théâtre de la grève que les derniers jours, pour ne pas se découvrir entièrement aux yeux des paysans. A la vérité, la presse nationaliste prétend que la grève a une base nationale ; mais ce n'est qu'un pendant des criailleries de la presse chauvine polonaise. Le mouvement a *un caractère purement social* : ce qui le prouve, c'est que les paysans polonais et allemands participent à la grève. Et les « moutons noirs » ont été trouvés

parmi les montagnards ruthènes des Carpathes de l'Est. Les grévistes se sont mis en opposition directe avec le clergé ruthène et dans un district ils ont assailli les églises catholiques grecques, parce que leurs prêtres ruthènes s'étaient mis du côté des propriétaires. Ainsi le mouvement n'a aucune couleur nationaliste ni antisémite.

Il est certes indéniable qu'une amélioration des conditions d'existence des paysans ruthènes va fortifier en même temps leur situation nationale et il est juste et équitable d'ailleurs que les ruthènes asservis livrés par le gouvernement autrichien au profit exclusif des nobles polonais revendiquent un libre jeu pour leur développement et l'égalité des droits. Cela — et rien de plus de ce côté — sera une *conséquence de la grève* et non pas sa *cause efficiente*.

Cependant, les nobles polonais ont pensé : Nous prêtons sans murmurer notre aide à tout ce que désire le gouvernement ; notre club polonais est le seul parti purement dynastique au Reichsrath ; nous avons le droit de réclamer en échange du gouvernement la défaite de la grève par la force. Ils sont allés trouver le gouverneur de la province, le comte Pininski et lui ont dit carrément : « Ou fais tirer ou nous te faisons tomber. » Puis ils se rendirent à Vienne chez le président des ministres Kœrber et ont exigé de lui la mise en état de siège, l'établissement de tribunaux d'exception et l'emploi des soldats aux travaux de la moisson.

Alors, l'attitude du gouvernement fut modifiée. Des militaires furent logés dans les villages en grève; la gendarmerie de la Galicie occidentale et orientale fut réquisitionnée; les « travailleurs volontaires » furent escortés par les soldats ; les postes de grévistes furent arrêtés, etc. Il serait trop long de décrire ici toutes les provocations, les excès et les cruautés des autorités et des soldats qui suivirent. Les troupes et la gendarmerie commencèrent à fusiller les grévistes ; des charges de cavalerie furent dirigées contre les paysans; le sang ouvrier a coulé, comme c'est l'usage en Autriche dans de pareilles occasions. En même temps eurent lieu des arrestations en masse ; on délègue pour les procès de grévistes des

juges spéciaux, sachant s'arranger pour le mieux avec les lois et avec leur conscience; bref, le gouvernement cherche à étouffer par la violence le mouvement gréviste. Journellement, arrivent du théâtre de la grève des nouvelles comme d'un théâtre de guerre. Les vœux de la Schlachta ont été exaucés, même sans la déclaration d'état de siège. En Autriche, nous n'avons une constitution que sur le papier.

En dehors du gouvernement autrichien, les nobles polonais ont encore, dans ce cas, un allié : le gouvernement russe. Celui-ci redoutait, en effet, que le mouvement de grève ne s'étendît au-delà des limites de la Galicie et n'entraînât aussi les paysans de l'Ukraine (1). Les dernières révoltes de l'Ukraine ne rendaient pas ces suppositions invraisemblables. C'est pourquoi le gouvernement russe a mobilisé ses agents en Galicie : le parti russophile ou vieux ruthène s'est opposé à la grève et a fourni des supplanteurs de grévistes autant qu'il était en son pouvoir. Les popes russophiles ont engagé les paysans à rompre la grève, ce qui a amené les hostilités mentionnées plus haut ; l'agitateur polonais, socialiste chrétien et russophile, le père Stojalowski, a engagé les paysans polonais de la Galicie occidentale à aller en Galicie orientale remplacer les grévistes, ce qui n'a eu que peu de résultats, la démocratie-socialiste polonaise s'y étant énergiquement opposée.

Quelle que doive être l'issue des grèves non terminées encore, qu'elles doivent être écrasées par la force ou aboutir à des succès comme les précédentes, en tout cas, ce mouvement aura des conséquences énormes pour le développement de la lutte de classe en Galicie, dans l'avenir. Le paysan est éveillé à la conscience de classe, et en cela réside la grande importance de cette grève gigantesque. Elle n'a pas seulement élevé le niveau intellectuel et moral des paysans (dans un

1) Ces craintes ont d'ailleurs été justifiées. Après l'impression de article, des nouvelles sont arrivées, portant que le mouvement [illegible]san avait gagné la Podolie russe tout contre les frontières de la [illegible]ie.

village, après la victoire de la grève, les paysans ont résolu de s'abstenir d'alcool), elle leur a inculqué la conviction de la nécessité d'une organisation de classe. Presque partout ils ont résolu de créer un syndicat d'ouvriers agricoles sur le modèle des syndicats d'ouvriers de l'industrie et en se rattachant à eux. Si l'on réussit à réaliser ces résolutions et à fonder une organisation des ouvriers agricoles, le mouvement ouvrier gagnera par là, sur cette terre presque exclusivement agricole, une puissance qu'il ne pourrait atteindre autrement.

D'un autre côté, la grève des ouvriers de la terre a eu pour conséquence que les grands propriétaires ont commencé sans retard à introduire des moissonneuses mécaniques. Ainsi la grève agricole de Galicie fait entrer le pays de toutes façons dans les voies modernes.

Et de plus, la démocratie-socialiste galicienne a montré par l'exemple, que sans abandonner rien de ses principes et de ses revendications fondamentales, elle peut gagner à son programme la masse de la population des campagnes.

28 août 1902. S. HAECKER.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Histoire des Bourses du Travail, ouvrage posthume de Fernand Pelloutier, avec une préface de Georges Sorel et une notice biographique de Victor Dave (Paris, Schleicher, 1902). — Les institutions sont toujours ce que les font les hommes qui les inspirent. La *Fédération des Bourses du Travail* a pris en France une importance croissante, par cela même qu'elle a mis à sa tête un homme qui avait au plus haut degré le sens de l'organisation ouvrière et de la lutte de classe. Pelloutier a consacré sa vie à grouper les Bourses du Travail et à tirer d'elles le maximum d'utilité pour le combat de chaque jour que le prolétariat mène contre le régime capitaliste, tout en préparant une société nouvelle. Les amis de Pelloutier ont obéi à un noble sentiment, dont il faut leur être reconnaissant, en groupant les études qu'il a consacrées, sa vie durant, aux Bourses du Travail, à leur origine, à leur fonctionnement, à leur avenir. — Nos camarades doivent lire ces pages, ordonnées sous les rubriques suivantes : 1) *Après la Commune.* — 2) *Les Partis ouvriers et les Syndicats.* — 3) *Naissance des Bourses du Travail.* — 4) *Historique des Bourses du Travail.* — 5) *Comment se crée une Bourse du Travail.* — 6) *L'Œuvre des Bourses du Travail.* — 7) *Le Comité fédéral des Bourses du Travail.* — 8) *Conjectures sur l'Avenir des Bourses du Travail.* — Sorel a fait précéder d'observations judicieuses le livre posthume de Pelloutier. Il met en garde les militants syndicaux contre les illusions dangereuses que la conception de l'*unité* peut faire naître. Sans doute, une *unité intellectuelle* est désirable dans le prolétariat ; mais il y a loin de là à une *unité gouvernementale* du socialisme. Sorel montre, avec beaucoup d'originalité et de perspicacité, les bases solides et réelles que trouve l'institution des Bourses du Travail. « L'organisation des Bourses du » travail a pour base première l'existence des relations qui décou- » lent entre les travailleurs, appartenant à diverses professions, de » la vie dans un même lieu. On n'attache pas toujours assez d'im- » portance aux liens locaux.... Dans le plus grand nombre de cas, » les ouvriers d'une même ville ont plus d'intérêts communs que les » ouvriers d'une même profession habitant des villes éloignées.... » On peut dire que, dans toute localité où le socialisme a pris de » l'extension, il existe une *commune ouvrière* en voie de forma- » tion .... Les Bourses peuvent devenir facilement des adminis- » trations de la *commune ouvrière* en formation, et diriger l'œuvre

» d'éducation morale, administrative et technique, nécessaire pour » rendre viable une société d'hommes libres. »

Au moment où la *Fédération des Bourses du Travail* tient, à Alger, son congrès annuel, et où la question de l'*unité ouvrière* préoccupe au plus haut degré les organisations syndicales, le livre posthume de Pelloutier est de brûlante actualité. Il rendra de réels services à ceux qui le liront. Un seul regret est à formuler : c'est qu'il soit incomplet. On n'y trouve pas l'histoire des congrès tenus par la *Fédération des Bourses*, et qu'a publiée le *Mouvement socialiste*. Il est vrai que le biographe de Pelloutier, Victor Dave, a négligé totalement de rappeler la collaboration *continue* donnée par Pelloutier à notre Revue. L'oubli est d'autant plus inexplicable qu'une étude parue ici même sur le *Comité fédéral des Bourses du Travail* se trouve reproduite dans le volume.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

Le Socialiste. N° 86. — Quelques indications statistiques sur la *disparition de la petite culture* dans le département de l'Oise, données par le citoyen Compère-Morel. — Compte-rendu du Congrès de la Fédération de la Dordogne du P. O. F. — Reproduction d'un article de *Mehring*, paru dans la *Neue Zeit : L'art de gouverner*.

N° 87. — D'un article sur les exploits des Chouans : « On a pu voir les socialistes-ministériels célébrer les exploits des gendarmes : c'est toujours amusant de la part d'ex-révolutionnaires !.... Ceux qui jadis chantaient (faux) la *Carmagnole* invoquent le respect des lois et le culte du gendarme à pied et à cheval. »

N° 88. — De la chronique de la semaine : « A supposer que l'enseignement devînt *monopole* de l'État, qu'y gagnerait l'émancipation des prolétaires ? La classe qui les opprime se chargerait toujours, officiellement, de les préparer, tout petits, pour la servitude.... » — Reproduction d'un article de Parvus sur l'*Action parlementaire*.

LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit. N° 21. — *Max Adler* examine le *Chaos autrichien* actuel : les complications de l'empire austro-hongrois croissent sans fin. Le parti socialiste autrichien, par sa fidélité aux principes de l'internationalisme socialiste, a su résoudre pour lui, par l'union étroite de ses fractions, le rude problème des nationalités. — *A. Erdmann* étudie les théories réformistes du célèbre *Bischof Ketteler*.

N° 22. — *J. Karski* publie ses récentes *impressions de voyage* dans la Pologne autrichienne. Il donne les plus précieux détails sur

les paysans de Galicie et les ouvriers polonais de Bohême et de Moravie. — *Emmanuel Wurm* publie sa *revue politique et sociale* habituelle, où il étudie les résultats de l'Inspection du travail en 1901. — *Henriette Roland Holst* termine sa critique de *Maeterlinck*.

Nº 23. — *Bebel*, à la veille du Congrès de Munich, expose son opinion concernant les divers points de l'ordre du jour ; il rappelle quelques souvenirs historiques curieux et oubliés, que lui rémémore cette tenue du premier Congrès des socialistes allemands dans une ville bavaroise.— *Karl Liebknecht*, dans un article de vive critique : *La nouvelle méthode* défend son père, Wilhelm Liebknecht, contre les appréciations des « révisionnistes » et autres ministérialistes, surtout contre l'interprétation que Jaurès a donnée de quelques pages posthumes de Liebknecht, qu'il a travesties et défigurées. — *Molkenbuhr*, à propos des discussions qui ont eu lieu dans la presse socialiste et syndicale, défend ses idées sur les *Assurances ouvrières*. Le Congrès de Munich se prononcera sur la question pendante, qui met aux prises les partisans de l'assurance organisée par les syndicats, et de l'assurance créée par l'Etat.

Socialistische Monatshefte. — Août. — *Von Elm*, le militant syndical bien connu, jette un *coup d'œil sur le quatrième Congrès des syndicats allemands*, tenu à Stuttgard, et dont cette Revue a publié un compte-rendu. Il espère que l'union de tous les prolétaires allemands, sur le terrain neutre de l'organisation syndicale, se fera un jour ou l'autre, et que les syndicats chrétiens n'auront été que les recruteurs pour l'organisation de classe des travailleurs. — *Hertz* examine, à propos d'un livre récent de Rudolf Springer : *La lutte des nationalités en Autriche*, les problèmes que soulève ce grave problème. — *Ed. Bernstein* critique la conception de la résolution sociale, exposée par Kautsky dans ses conférences en Hollande. Notre Revue publie en ce moment le travail de Kautsky. Nous résumerons, quand elle sera terminée, la critique de Bernstein. — *Fuchs* publie une étude sur la *Caricature en France en 1870-71*. — *Helma Steinbach* commente la résolution du Congrès de Stuttgart concernant les femmes.

Documente des Socialismus. — Août. — Revue critique des diverses publications intéressant le socialisme, dans les divers pays. — Une proclamation d'Ernest Jones sur la *Question agraire*, qui constitue une contribution précieuse à l'histoire du mouvement chartiste. — *L'utopie sociale dans les comédies d'Aristophane*. — *rogramme du Parti socialiste brésilien* que nous avons publié ı cette Revue (nº 103, article de Lôbe). — Le texte des résolu- ıs du Congrès syndical de Stuttgart. — Les sommaires des revues ialistes de toutes langues.

LANGUE ANGLAISE

ɜocial Democrat. — Septembre. — Notre collaborateur *John ˜go*, en rendant compte dans votre numéro 101 (1er août) de la

grande grève des mineurs américains, à ses débuts, avait fait entrevoir la figure au plus haut degré passionnante de la "Mère Jones", *Mother Jones*, cette admirable propagandiste de soixante ans, qui conduit si inlassablement le syndicat des mineurs, dans son organisation et ses luttes. *William Mally* en donne un portrait précis et du plus vif intérêt. — *H. Quelch* apprécie les récentes discussions du Congrès des Trades-Unions concernant l'action politique. — Une discussion s'engagea, en 1895, entre *Belfort Bax* et *Kautsky* sur la *Conception matérialiste de l'histoire* : la revue socialiste anglaise la reproduit. — Elle publie aussi les lettres de Marx à Kugelmann que la *Neue Zeit* porte à la connaissance du public.

LANGUE ITALIENNE

Critica sociale. N° 17. — Avant le Congrès d'Imola, *Garzia Cassola* en attend plus d'ordre qu'on ne croit, et plus d'unité que les journalistes ne l'affirment. Il s'attache à démontrer que les divergences ne sont pas irréductibles ni profondes entre les nuances qui s'opposent. — *Pietro Chiesa* et *Gino Murialdi* publient la première partie du rapport par eux préparé pour le Congrès d'Imola sur l'*Organisation économique du prolétariat industriel*. Ils étudient d'abord l'évolution du mouvement ouvrier depuis le Congrès de Rome, en 1900 : les progrès ont été constants. Nous résumerons le rapport, après sa publication intégrale. — La *Critica sociale* expose et commente brièvement les autres résolutions qui seront déposées au Congrès.

Il Socialismo. N° 13. — *Arturo Labriola* précise les rapports du ministère Zanardelli et de l'extrême gauche. — *Enrico Ferri* oppose au directeur de l'*Avanti*, *Leonida Bissolati*, une préface qu'il écrivit en 1899 à un opuscule : *Pour la démocratie socialiste*, contenant une partie de la polémique Kautsky-Bernstein. — *Tom Mann* envoie de Nouvelle-Zélande quelques notes intéressantes, et, de New-York, *Serrati* donne des renseignements sur la grève des mineurs de Pensylvanie. — *Oda Lerda-Olberg* analyse avec soin les Revues socialistes allemandes.

LANGUE ESPAGNOLE

La Nueva Era. — Nos 11 et 12. — *Rafael Buck* commence une étude sur la *sélection naturelle et le socialisme*. — *Kerr* répond à cette question : *Qui sont les socialistes?* — *Sevillano* préconise les *coopératives socialistes*. — *Arraga* consacre aux *Universités populaires* quelques pages sympathiques. — Sur l'inspection des fabriques et les accidents de travail, *Cadarso* donne quelques renseignements de *Législation ouvrière* de vif intérêt. — Le texte complet est publié de l'*Organisation générale du Parti socialiste ouvrier Espagnol*.

L'Art, la Littérature

LE SECRET DE FRÉDÉRIC MARCINEL (1)

Dans le cadre d'un récit anecdotique, c'est une critique complète de la juridiction pénale qui a été esquissée par Jules Destrée. En quelques traits sûrs, l'avocat socialiste trace des vices et des ridicules du Palais, des tableaux pleins d'un réalisme ironique; en quelques pages vibrantes d'humanité, il oppose au néant de la jurisprudence répressive, telle que l'administrent les magistrats de Belgique ou de France, des conceptions d'une justice infiniment sage, clémente et efficace.

Frédéric Marcinel est un gendarme, un beau type de l'espèce, un de ces paysans ardennais chez qui la fonction officielle n'a pas étouffé la sensibilité native, mais qui, pendant vingt-cinq ans, a collaboré avec un zèle infini à une œuvre qu'il croyait bonne et utile, mais dont un événement imprévu lui révèle tout-à-coup la vanité et la tyrannie. Un jour, il découvre, parvenus à une déchéance atroce, tombés aux derniers échelons de la misère et de l'alcoolisme, l'ouvrier Opinet et sa famille. Or, ces malheureux ne sont pas des inconnus pour Marcinel : c'est lui et son collègue Servais qui verbalisèrent contre Opinet un jour où il allait, titubant, le long de la route, en compagnie d'un autre « pochard ».

C'est Servais qui, par sa brutalité, provoqua la rébellion des deux ivrognes, et c'est Marcinel qui, au

(1) *Le Secret de Frédéric Marcinel*, par Jules Destrée (Bruxelles, lit. Larcier, 1901).

lieu de tempérer cet excès de zèle, prêta main-forte à son collègue et fit devant le tribunal une déposition sévère, qui entraîna pour Opinet une condamnation à six mois de prison sans sursis. « Quand il sortit des geôles, gangrené par l'oisiveté, déshabitué de son métier, taré, il chercha du travail et n'en trouva que d'une façon intermittente. Il s'enivra. La femme essaya péniblement d'élever ses enfants. Ces quatre malheureux, dont trois au moins étaient innocents, dégringolèrent les degrés de la misère. »

Ce fait très simple a produit sur l'âme de Marcinel un effet révolutionnaire. Il ne s'était jamais interrogé sur la valeur de l'œuvre à laquelle il participait; il n'avait jamais douté de sa légitimité et de son efficacité. Et voilà que la réalité brutale lui révèle que cette œuvre avait parfois des conséquences funestes. « Ah! si j'avais laissé passer paisiblement l'inoffensif pochard! si j'avais tempéré la fougue de Servais! si j'avais, devant le tribunal, relaté les faits avec moins d'esprit de corps, avec plus d'indulgence, avec plus de vérité, oui, avec plus de vérité! l'ajusteur serait encore à l'atelier, la femme au logis familial, élevant ses mioches avec amour. » Ainsi raisonne l'esprit simpliste et honnête de Marcinel; et, à mesure qu'il réfléchit, il comprend que l'histoire de Opinet n'est pas un cas isolé et que la justice répressive, avec sa brutalité et son insouciance du « lendemain », fait chaque jour des centaines et des milliers de Opinet. Il revient à la maxime de l'Évangile; il se décide à quitter le métier, auquel il a travaillé avec tant de joie, parce qu'il le croyait légitime et utile, mais où, maintenant, sa conscience d'honnête homme l'étouffe.

Avant de rompre à jamais avec le Palais, Marcinel fait part de sa décision au président Louvrier : il lui dévoile son « secret »; il développe, à la grande sur-

prise et à l'indignation du magistrat, les idées nouvelles qui ont germé, puis se sont épanouies triomphalement dans son âme d'homme simple et juste :

Le président Louvrier était un de ces exemplaires trop répandus du magistrat chez lequel l'habitude de sa fonction a étouffé peu à peu l'humanité normale. Il était assurément d'intentions droites, mais son esprit était borné et paralysé par une série d'idées toutes faites dont il ne pensait pas même à vérifier l'exactitude. Il avait assurément, dans les choses de la vie ordinaire, bon cœur ; mais il aurait cru manquer au mandat que lui avait confié le Pouvoir en se permettant, dans les choses de la vie judiciaire, le moindre attendrissement.

Il s'appliquait à suivre religieusement la loi et lorsque, d'un ensemble complexe de faits, il avait pu dégager une solution manifestement absurde, contrairement à toute équité, mais paraissant conforme aux textes et aux auteurs, il s'écriait triomphalement que c'était du Droit et n'hésitait pas à s'y rallier. Quand il avait accueilli une prescription invoquée par un débiteur de mauvaise foi, annulé une procédure longue et coûteuse, débouté un demandeur intéressant n'ayant pas fait toute sa preuve, il n'avait pas un instant la pensée que la loi n'exigeait pas nécessairement une telle rigueur ; il n'avait point de souci ni de remords, ne soupçonnant même pas qu'il avait pu consacrer une injustice. De même, en matière correctionnelle, les innocents lui semblaient bien invraisemblables, les témoins accusateurs lui paraissaient péremptoires et infaillibles, les témoins à décharge suspects et vaguement complices, et les agents de l'autorité ne pouvaient ni se tromper ni mentir. Ce fut lui qui ...'éra un jour ce propos mémorable : « Le tribunal n'admet ...t qu'un commissaire de police puisse rapporter inexac...ent les déclarations qui lui sont faites. » Jamais il n'eût ... acquitter quand le fait était établi : il était un peu hon...t que la Magistrature comptât dans ses rangs un juge ...me celui de Château-Thierry, dont il trouvait les sen-

tences excentriques et subversives. Habitué à appliquer servilement la loi, il n'admettait guère que cette loi pût être modifiée. Toute innovation lui semblait périlleuse, et il fut un des derniers à se résoudre à appliquer la condamnation conditionnelle. Il était profondément honnête et impartial et nul, à prix d'or, n'eût acheté sa conscience ; mais il suffisait d'être de son opinion politique pour être considéré avec bienveillance. Il admettait qu'on fît au gouvernement une opposition modérée, mais ceux qui rêvaient d'une société meilleure et parlaient de réformes radicales étaient, pour lui, des êtres dangereux vis-à-vis desquels toutes les sévérités sont légitimes.

Combien n'en voyons-nous pas tous les jours, de ces présidents Louvrier, étalant avec une inconscience cynique leur mépris des garanties les plus élémentaires de la justice, leur indifférence pour les malheureux qu'ils condamnent souvent à une déchéance souvent définitive et leur répulsion invincible pour l'acquittement, ne se relâchant de leur sévérité que lorsqu'ils ont à juger quelque patron violateur des lois du travail ? On comprend qu'un homme d'une pareille mentalité accueille comme de dangereuses « extravagances » les idées nouvelles de Marcinel. Et lorsque le gendarme, en termes éloquents, lui reproche de ne pas se préoccuper de ce que sera « demain » pour les hommes qu'il condamne, le président Louvrier s'écrie que ce sont là des billevesées et que le magistrat n'a qu'à appliquer la loi.

Appliquer la loi servilement, tirer des articles du Code les mois et les années de prison comme on déduit les théorèmes des axiomes, telle est, en effet, la besogne qui suffit à l'activité de trop de magistrats et satisfait leur intelligence et leur honnêteté médiocres. Cependant la force des idées justes est telle qu'elles pénètrent peu à peu dans les consciences les plus fermées : la Magistrature, si réactionnaire soit-elle, n'échappe pas à cette

loi fatale, et la jurisprudence marche lentement, sinon vers plus de justice, au moins vers moins d'injustice. Les idées jetées par Marcinel ne restent pas stériles : l'âme du vieux magistrat, gâtée par les préjugés professionnels, ne parvient pas, comme celle de l'honnête gendarme, à la vérité lumineuse, mais le doute s'infiltre en elle et mine peu à peu les dogmes jusque-là incontestés par lui. C'est à ce combat intérieur, qui se livre dans l'âme du président Louvrier, que Destrée nous fait assister. Dans une série de conversations, où il donne pour contradicteur au vieux magistrat le juge Jacquard, esprit audacieux et ouvert aux idées novatrices, Destrée aborde les questions les plus élevées de la science pénale. Successivement, Louvrier et Jacquard discutent les problèmes si graves et si complexes de la récidive, de l'interprétation des textes, de la condamnation conditionnelle. Les préjugés du vieux magistrat s'écroulent peu à peu sous la logique serrée et la science profonde du jeune assesseur, qu'aiguillonnent les sentiments de justice et d'amour, si simplement et si fortement exprimés par Marcinel. « Il faudrait juger les autres comme on se jugerait soi-même. » « ... Il faudrait savoir ce que sera demain pour l'accusé, » avait dit Marcinel au président Louvrier : les raisonnements du juge Jacquard ne sont que la démonstration éclatante de ces maximes. Si la récidive reste pour les criminologistes un écueil redoutable, malgré la sévérité des lois, c'est qu'au lieu de chercher à connaître l'hérédité, les antécédents de l'inculpé, les mobiles de son acte, les conséquences de la condamnation pour lui et pour ceux qui dépendent de lui, les juges se contentent de jeter un regard sur son casier judiciaire et évaluent à la quantité des condamnations subies la gravité de celle qu'ils édictent. La répression de la récidive, qui devrait tendre

à l'amélioration du coupable et à la protection de la société, devient ainsi une simple opération d'arithmétique, sans profit pour la collectivité ni pour l'individu. De même, dans l'interprétation des textes, bien peu de magistrats usent de l'élasticité de la loi pour l'appliquer avec bienveillance : la plupart s'en tiennent aux jurisprudences établies, alors que l'exemple du président Magnaud montre que l'on peut très bien concilier le respect dû aux textes avec les nécessités de l'esprit moderne. Enfin, la défiance que trop de magistrats ont encore pour la loi de sursis prouve qu'ils ne comprennent pas l'idée géniale de cette loi, qui, forçant le condamné à se surveiller lui-même, aboutit, par une simple contrainte morale, à des résultats plus efficaces pour l'amendement du coupable que la prison avec toutes ses rigueurs.

Je regrette de ne pouvoir faire ici quelques citations des pages où Destrée expose ces problèmes passionnants de la science pénale. Une analyse aussi brève ne peut donner qu'une idée bien imparfaite de son œuvre : elle ne saurait rendre sa fine ironie pour les théories surannées de la vieille magistrature, la maîtrise superbe avec laquelle il décrit les institutions et les mœurs du Palais, le ton alerte des conversations de couloirs et de Chambres du Conseil, l'éloquence chaude et simple du jeune réformateur exposant le plan d'une justice vraiment humaine. Aux magistrats, las de punir inutilement ; à nos confrères du Barreau, parfois inconscients de la noble tâche à remplir ; à tous les socialistes, soucieux d'apporter aux problèmes du droit pénal une solution que les lois de la société capitaliste n'ont su leur donner, la lecture des pages si vraies et si éloquentes de Jules Destrée sera d'un profit certain.

Raoul Briquet.

Le Mouvement Artistique

LES ROMANS.

ADOLPHE LACUZON : *Éternité* (Lemerre). — Il faut féliciter l'auteur d'avoir voulu et su écrire un long poème sur un sujet aussi épuisant sans avoir peur de l'ennui ni de la grandiloquence. C'est un esprit grave, noble, plein de son rêve, qui est altier et altruiste, une très belle âme de méditation *en même temps* que de spontanéité : je veux dire que, chez lui, le mouvement de la méditation se propage directement du mouvement de l'instinct, et, sans doute, la vraie et la plus haute poésie est-elle cette fusion égalitaire, en une sorte de fervent amour, de la cérébralité et de l'instinct. Il me semble convié par sa nature à écrire de belles pages de fraternité en ce rythme où se nombre la plénitude de sa sincérité; et on ne peut que souhaiter des poèmes à l'exemple de ce long poème, traversé avec ampleur par tant de beaux vers.

La préface sur la poésie est d'une belle et sérieuse simplicité, sans fausse modestie ni méridionalisme : on y trouvera de claires et belles idées, pensées avec réflexion et érudition, reliées en l'harmonie d'un esprit qui se possède. J'estime particulièrement son goût de la santé, et il sait ce qu'est la simplicité, qui n'est que l'ordre de la richesse naturelle. *Marius-Ary Leblond.*

LES REVUES.

PATRIOTISME RÉGIONAL ! — On lit dans l'*Action régionaliste*, sous la signature de M. Henri Mazel : « Pourquoi y avait-il autrefois un patriotisme régional? Parce que la région portait un nom qu'elle avait fleuri naturellement, Auvergne, Provence, Artois. Et pourquoi n'y a-t-il plus d'amour de la petite patrie? Parce que cette petite patrie souffre d'un vocable grotesque qui tue l'amour, comme une difformité tue la séduction. Le peuple est aussi ombrageux ici qu'un fiancé : il ne s'éprendra jamais d'une *Seine-Inférieure* ou de *Bouches-du-Rhône*. Mais comment a-t-il pu se faire qu'en un temps capable de trouver les euphoniques appellations de Nivôse et de Thermidor, on ait bien pu étiqueter des régions les *Basses-Alpes* ou la *Haute-Marne?* » — Les petites causes produisent ainsi les grands effets... à moins que tout cela ne soit que littérature !

L'ESTHÉTIQUE DES BATAILLES !

[illegible] RÉCIT DE LA BATAILLE DE WATERLOO. — Le *Temps* du 17 août [illegible]ait l'information suivante :

[illegible]n signale à Viesvilles, dans le Hainaut, une nouvelle centenaire, veuve Jean-Joseph Givron, née Jeanne-Marie-Thérèse Poty, à [illegible]-à-Celles, le 28 août 1802. D'excellente mémoire, la vénérable [illegible]ait comme suit, le récit de la bataille de Waterloo :

« En 1815, j'avais alors treize ans, je me trouvais au bois de Zeuwé, gardant les vaches, lorsque nous apprimes, mes frères et moi, que Napoléon s'avançait vers Waterloo. Je courus à la maison, dont nous trouvâmes les portes ouvertes « par ordre des autorités ». Ma mère était en larmes. Mon père était réquisitionné pour conduire des vivres avec son chariot. Nous vimes les soldats se diriger sur Bruxelles par la grande chaussée.

» C'était six semaines avant le désastre qui devait coûter le trône et la liberté à Napoléon. Nous vécûmes des semaines dans le bois où nous nous étions sauvés.

» Pendant ces longs jours, nous fûmes obligés, ma mère, mes trois frères et moi, de nous nourrir du lait de nos vaches, d'herbes et de racines Je ne comptais plus revoir mon père.

» Un soir, je partis à pied pour Waterloo. La veille, nous avions entendu le bruit de la fusillade. Le canon tonnait. Des soldats étaient étendus de tous côtés; toutes les maisons brûlaient; les murs étaient transpercés de part en part. Des récoltes, il ne restait plus rien.

» Si vous allez à Waterloo, vous verrez encore la trace des coups de canon dans un mur de la ferme d'Hogoumont, que je crois située le long de la chaussée.

» Une ferme brûlait et nous faisions des signes de croix. On avait peur, moi et mes compagnons; nous entendions les fenêtres trembler. On aurait dit que le monde allait finir.

» Les soldats se sauvaient à travers les champs. Dans la nuit, on fit une meule avec des cadavres et on y mit le feu. On n'avait pas le temps de les enterrer. Les chevaux furent enfouis près de leurs cavaliers.

» En revenant, nous aperçûmes des fermes, des maisons et un château en feu.

» Je n'oublierai jamais la figure de Napoléon. Entouré de ses officiers, il battait en retraite. On me le montra petit, voûté, abattu, le visage laissant voir la fatigue de la longue lutte. Non, jamais je n'oublierai cette figure. Lorsque je rentrai à la maison, on mourait de faim. Les fermiers devaient sauver leur bétail, sinon on l'enlevait. »

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE & D'ÉDITION
17, rue Cujas, Paris (vᵉ), TÉLÉPHONE 801-04

VIENT DE PARAITRE

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

Nº 13

ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

I

Conte pour commencer l'année
Crainquebille — Clopinel — Roupart
Allocutions

…lume in-16 de 100 pages . . . . 0 fr. 50



QUATRIÈME ANNÉE
N° 105

1er Octobre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VIe)
1902

LETTRES A KUGELMANN [1]

AVANT-PROPOS

Les lettres que nous publions ont été adressées par Marx au Dr Kugelmann. Parmi celles que Kugelmann a rassemblées, on rencontre, à côté des lettres de Marx lui-même, d'autres lettres qui émanent de la femme de Marx, de sa fille Jenny et de F. Engels. Elles sont du plus grand intérêt et seront très précieuses pour les futurs biographes de Marx. Cette remarque s'applique tout particulièrement aux lettres de Jenny Marx, qui devint plus tard madame Ch. Longuet. Elle s'y montre la digne fille de son père. Ses lettres se distinguent par leur enthousiasme, par l'intelligence des faits historiques, par la hardiesse et la vigueur du style. Mais elles sont si nombreuses que nous devons renoncer à les publier. Nous laisserons également de côté les lettres qui n'ont trait qu'à des affaires personnelles de peu d'intérêt. Bien qu'on nous ait qualifié du titre de « gardien de relique », nous ne tenons pas à imiter ces admirateurs de Gœthe, qui considèrent comme une relique précieuse, digne d'être transmise à la postérité, le moindre chiffon de papier portant quelques mots tracés de la main du génie olympien. Quand, dans les lettres que nous publions, nous rencontrons de semblables passages ne présentant aucun intérêt, nous les laissons de côté. En outre, nous nous sommes permis de supprimer certaines parties ayant trait presque toutes à des affaires personnelles. Nous supposons qu'en aucun cas, Marx n'en aurait souhaité la publication. Il n'y a pas de règle générale à suivre quand on opère des suppressions de cette nature. C'est une question tact. L'instant où ces passages ont été écrits joue un rôle

---

1) Ces lettres sont en cours de publication dans la *Neue Zeit.* ues ont été dépouillées par Karl Kautsky, dont nous reproduisons .vant-Propos à cette correspondance de Marx avec Kugelmann . D. L. R.)

sement troublée que celle de 1864-74, beaucoup d'événements déjouent les prévisions, et Marx fait bien des prophéties qui ne se réalisent pas à la lettre. En présence de l'action, le philistin le plus obtus est toujours plus judicieux que le plus grand génie ; mais sans prophéties, c'est-à-dire sans prévisions, on ne peut faire aucune politique : le politicien dit réaliste fait également les siennes, — il est vrai qu'il choisit la plus fausse de toutes, tout subsiste comme devant et rien ne sert. Mais dans ses prophéties, le philistin a cet avantage sur le génie que personne ne s'inquiète plus de celles qu'il a faites, tandis qu'après des siècles, on a les yeux encore fixés sur celles du second.

Celui qui ne se place pas vis-à-vis des prophéties de Marx au point de vue critique de ce marqueur de Walther von Stolzing, qui est préoccupé seulement de marquer les fautes, celui qui ne s'inquiète que de comprendre la marche de la pensée, pour découvrir ainsi la source de ces erreurs, celui-là tirera beaucoup de profit même des prophéties qui ne se sont pas réalisées et découvrira combien les autres sont remarquablement nombreuses.

Quand par exemple, en 1862, Marx pensait que nous allions à une nouvelle révolution, il s'est trompé si l'on prend son attente à la lettre : il a évidemment trop favorablement jugé la bourgeoisie et la petite bourgeoisie allemandes ; mais il ne s'est trompé que sur la forme et non sur la direction que les événements devaient prendre en Europe : il voyait clairement que les conditions d'une nouvelle révolution étaient mûres. En fait, la ruine de l'ancien ordre se produisit. Mais la force révolutionnaire active, ce ne fut pas la bourgeoisie, mais Bismarck, c'est-à-dire l'intérêt révolutionnaire de la dynastie des Hohenzollern, que Marx avait reconnu et qui se manifestait.

Si, immédiatement avant la guerre de 1866, Marx prédisait que si l'on n'en venait pas à une révolution, l'Allemagne était menacée d'une guerre de Trente ans et d'un démembrement, c'est qu'il avait estimé trop haut la force de résistance de l'Autriche (et de Napoléon) ; la guerre de Trente ans fut une guerre de trente jours.

Mais il n'y avait également là qu'une erreur portant sur la forme et non sur la direction du mouvement. Il y eut bien, en effet, une division de l'Allemagne, division qui s'affirme d'autant plus que la bourgeoisie cesse d'être une classe révolutionnaire; sauf la démocratie socialiste révolutionnaire et « sans-patrie », il n'y a plus de grand parti qui pense sérieusement à réunir toute la nation allemande en un organisme unitaire. Même les braillards pangermanistes se montrent la plupart du temps bons patriotes autrichiens, quand il leur faut faire leurs preuves.

Une prédiction qui s'est accomplie au moins jusqu'à présent sans restriction, c'est celle que fit Marx dans une lettre du 15 février 1870, antérieure à la guerre par conséquent. Il attendait plus, pour le socialisme, de l'Allemagne que de la France.

La direction que donne un penseur détermine son importance pour le développement de l'humanité; il peut se tromper ici ou là, sur la structure et le temps des formations futures qu'il attend ; c'est à peine si cela présente quelque inconvénient, si nous ne plaçons jamais nos désirs et nos espoirs au-dessus de la réalité, si nous les observons toujours d'un œil libre, si nous partons du terrain solide du donné. Or, c'était toujours le cas, chez Marx.

I

L'époque même où tombent les lettres que nous publions nous fournit une excellente pierre de touche ; c'était le moment où naissait l'Europe nouvelle, où se créait le terrain sur lequel il nous faut encore agir aujourd'hui. Un petit nombre seulement des anciens démocrates et socialistes se montrèrent à la hauteur de cette nouvelle situation. D'un côté, nous trouvons les vieux de 1848, nobles et fermes caractères, mais qui ne comprenaient nullement la nouvelle situation, à laquelle ils ne surent opposer que des protestations et dans laquelle ils ne surent s'orienter. D'un autre côté, les éléments les plus légers, qui trouvaient bien que de nouvelles conditions étaient créées auxquelles il fallait s'adapter, mais qui avaient perdu tout lien avec l'ancienne tradition,

et même toute tenue politique ou morale, et se prosternaient dans la poussière devant les idoles du jour. Ce fut l'époque où les Bucher et Becker, les Bürgers et les Miquel trouvaient leur chemin de Damas, où même un Freiligrath devenait chancelant. Maintes remarques dans ces *Lettres* s'appliquent à l'un ou à l'autre.

Marx fut un des rares qui reconnurent, aussitôt après 1866, que de nouvelles bases étaient données au mouvement révolutionnaire et qu'il devait s'y adapter ; comme chef de l'Internationale et comme conseil de nos vétérans, il a contribué puissamment, surtout en Allemagne, à développer la nouvelle tactique.

C'est précisément dans ce travail d'adaptation que se montre le mieux la valeur d'un homme, et quelle est sa fermeté théorique et morale, s'il avance avec une claire conscience et sans découragement, ou s'il tâtonne, incertain et timoré, buttant à chaque pas sur des *si* et des *mais*.

Mais la nouvelle situation signifiait aussi l'ajournement de la victoire des éléments révolutionnaires, que ceux-ci avaient prévue beaucoup plus proche. La révolution d'en haut délivrera pour des dizaines d'années l'Europe des matières inflammables qui, sans elle, auraient nécessairement amené une révolution d'en bas. Mais celle-ci aurait brisé pour toujours les soutiens de l'état existant, aurait développé beaucoup plus vite la puissance et la maturité du prolétariat, aurait hâté le développement vers le socialisme beaucoup plus que ne le fit la révolution d'en haut.

Ce ne ne fut pas seulement pour ces raisons que la période embrassée par les *Lettres* suivantes, si pleine de promesses à ses débuts, fut pour Marx une époque de douloureuses désillusions : la Commune de Paris fut vaincue, l'Internationale paralysée et tuée par une confusion triomphante et la révolte d'éléments auxquels faisait horreur la lutte de classe du prolétariat, menée sans interruption et sans compromission. Enfin le grand livre révolutionnaire auquel Marx avait consacré les meilleures forces de son existence fut passé sous silence. Marx assista bien encore à l'essor du

mouvement prolétarien avec la nouvelle tactique, aux brillants succès électoraux de la démocratie socialiste allemande depuis 1874, il vit encore, contraints par ses succès, les professeurs et littérateurs allemands abandonner leur tactique du silence vis-à-vis du « Capital », pour l'anéantir scientifiquement avec le bonheur que l'on sait : son effet est d'autant plus vivant qu'on le tue plus souvent ! Mais la date de ses succès dépasse la période que comprennent ces *Lettres*. Si nous joignons aux désillusions, la maladie et les soucis pécuniaires, il y a là assez de raisons pour abattre les plus forts, et cependant les *Lettres* les plus confiantes ne contiennent jamais une parole de faiblesse, de découragement, jamais un mot de doute sur le triomphe final de sa cause.

Puisse cette confiance dans la victoire enflammer notre génération qui vit dans des temps plus calmes ; depuis longtemps elle n'a pas été obligée de reculer à la suite d'un échec ; elle s'avance irrésistiblement et pourtant montre de temps en temps des signes de fatigue, parce que la lutte ne cesse de tourner autour de petites choses et parce que manquent les grandes décisions qui réveillent et tendent les nerfs, qui déchaînent, parmi la jeunesse qui monte, les grandes pensées et les grandes passions. Tant que durera cette paix relative (nous n'avons ici en vue que l'Europe occidentale et non la Russie), il est doublement nécessaire de nous élever à considérer les hommes qui ont formé leur pensée et leur volonté dans les grands bouleversements. Les *Lettres* suivantes pourront peut-être y contribuer.

Karl Kautsky.

I

28 décembre 1862.
Londres, 9, Grafton Terrace, Maitland Park, Haverstock Hill.

Monsieur,

Freiligath m'a communiqué, il y a quelque temps, une lettre que vous lui aviez adressée. Je vous aurais répondu plus tôt, si toute une série de malheurs survenue dans ma famille ne m'avait rendu incapable d'écrire pour *some time* (1). J'ai été très heureux d'apprendre par votre mot que vous et vos amis preniez un si fort intérêt à ma « Critique de l'Economie politique ». Enfin la seconde partie est terminée : il ne reste plus qu'à la recopier pour l'impression : elle comprendra à peu près 30 feuilles. C'est la suite de la 1re livraison. Mais elle portera comme titre « Le Capital », et seulement comme sous-titre « Critique de l'Economie politique. » Elle ne comprend, il est vrai, que ce qui devait former le 3e chapitre de la 1re section : « Le Capital en général » ; je n'y traiterai donc pas de la concurrence des capitaux et du crédit. En somme, ce tome comprend ce que les Anglais appellent *The principles of political Economy*. En y joignant la 1re partie, il contiendra la quintessence de la question ; le développement de ce qui suit, si l'on excepte peut-être le rapport des différentes formes politiques aux différentes structures économiques, pourrait être facilement mené à bonne fin par d'autres, en s'appuyant sur ce que j'ai déjà publié.

Les raisons de ce long retard sont les suivantes :

(1) Quelque temps.

tout d'abord, en 1860, le scandale Vogt m'a fait perdre beaucoup de temps : j'étais obligé de me livrer à une quantité de recherches sur des objets indifférents en soi, d'entamer des procès, etc. En 1861, la guerre civile américaine m'a privé de la principale de mes ressources, les correspondants pour la *New-York Tribune*. Ma collaboration à ce journal est suspendue jusqu'à maintenant ; j'étais ainsi et suis encore obligé de me charger de beaucoup de travaux fastidieux, pour ne pas me trouver sur le pavé avec ma famille. Je m'étais même déterminé à devenir « praticien », et je devais entrer au commencemant de l'année dans un office de chemins de fer. Est-ce un bien ou un mal, ma mauvaise écriture fut cause que je n'obtins pas cette place. Vous voyez donc qu'il me restait peu de temps et de loisirs pour les travaux théoriques. Il est vraisemblable que les mêmes raisons retarderont plus que je ne le désirerais la mise au point définitive.

Pour ce qui est de l'éditeur, je ne donnerai à aucun prix le second tome à M. Duncker : il a reçu le manuscrit du 1er tome en décembre 1858, et il ne l'a fait paraître qu'en juillet ou en août 1859. Je suppose que Brockhaus se chargera de l'affaire bien que je n'en sois pas absolument sûr. La « Conspiration du Silence » dont toute la séquelle des écrivains allemands m'honore dès qu'elle s'aperçoit qu'elle ne s'en tirera pas avec des plaisanteries, me dessert auprès des libraires, sans parler d'ailleurs de la tendance de mes travaux. Dès que le manuscrit sera mis au net (je commencerai en janvier 363), je l'apporterai moi-même en Allemagne, parce ju'il est plus commode de venir à bout des éditeurs uand on leur parle personnellement.

J'ai toutes les raisons de croire que dès l'apparition u livre en allemand, on en préparera une édition fran-

çaise à Paris. Je n'ai absolument pas le temps de le franciser moi-même, d'autant plus que je tiens soit à continuer d'écrire en allemand la suite, c'est-à-dire la fin de mon exposé sur le capital, crédit et concurrence, soit à réunir ces deux premiers travaux dans un même ouvrage pour le public anglais. Je ne crois pas qu'il produira en Allemagne le moindre effet, avant d'avoir reçu un certificat de l'étranger. Sans doute, dans le 1er livre, le mode d'exposition était fort peu accessible au peuple : la raison en était dans la nature abstraite du sujet, l'espace restreint qui m'était imposé et le but même de mon travail. Cette seconde partie est plus facilement intelligible, parce qu'elle traite de rapports plus concrets. Les tentatives scientifiques de révolutionner une science ne peuvent jamais être réellement intelligibles pour la foule : dès que la base scientifique est posée, la vulgarisation est facile. La situation se trouble-t-elle ? c'est alors qu'on peut décider sous quelles couleurs on présentera au peuple ces questions. Par contre, je n'aurais jamais supposé que les savants de profession, en Allemagne, auraient le front d'ignorer si complètement mon travail. En outre, j'ai fait l'expérience, nullement réjouissante, qu'en Allemagne, les amis du parti qui depuis longtemps s'occupaient de cette science, qui m'écrivaient *privatim*, qui me témoignaient un enthousiasme exagéré pour mon 1er volume, n'ont pas fait la moindre démarche pour publier, je ne dis pas une critique, mais une annonce dans les périodiques dont ils disposent. Si c'est là la tactique du parti, j'avoue n'en pas pénétrer le mystère !

Je serai très heureux que vous m'envoyiez, le cas échéant, des nouvelles sur la situation en Allemagne. Nous allons à une révolution, et je n'en ai jamais douté depuis 1850. Le 1er acte sera une réédition nullement

plaisante des sottises de 1848-49 : d'ailleurs, c'est la marche de l'histoire, il faut la prendre comme elle est.

Avec mes meilleurs souhaits de nouvelle année,

Votre

KARL MARX.

II

29 novembre 1864.

1. Modena Villas, Maitland Park, Haverstock Hill, N. W. London.

Mon ami,

Vous recevez aujourd'hui par la poste six exemplaires du « Adress of the Workingmens International Association » (1), que j'ai rédigée. Voulez-vous être assez bon pour en envoyer une, avec mes meilleures salutations, à Mme Markheim (Fulda) ainsi qu'à M Miquel.

L'Association, ou plutôt son Comité, a de l'importance : en effet, il comprend les chefs des Trades-Unions de Londres. Ce sont ces mêmes gens qui ont organisé l'énorme réception de Garibaldi (2) et ont fait échouer, grâce aux meetings monstres de Saint-James Hall, le projet de Palmerston d'une guerre avec les États-Unis. Les chefs des ouvriers parisiens sont également en relations avec eux. Ces dernières années, j'ai été souvent frappé par la maladie (des anthrax pendant ces derniers 14 mois). Ma situation personnelle s'est améliorée, à la suite d'un héritage, à la mort de ma mère.

Je crois que l'année prochaine, mon travail sur le Capital (60 feuillets) sera mûr pour l'impression.

(1) C'est l'Adresse inaugurale de l'Association Internationale des ravailleurs. Elle fut proposée et adoptée à l'unanimité, au nom du onseil général provisoire auquel appartenait déjà Marx, dans la union tenue dans Martins Hall, le 28 septembre 1864, où fut fondée nternationale.— Le *Mouvement Socialiste* l'a publiée.

(2) Garibaldi visita l'Angleterre au printemps en 1864.

Vous comprendrez sans que je vous les formule en détail, les raisons pour lesquelles je ne sois pas, du vivant de Lassalle, entré dans son mouvement, mais je ne puis pourtant pas m'empêcher de le défendre après sa mort, contre des ..... (1) comme ce braillard de Karl Blind, surtout quand des personnes qui l'ont approché m'en prient.

Je crains pour le commencement de l'été ou le milieu du printemps de l'année prochaine, une guerre italo-austro-française : ce serait très préjudiciable au mouvement intérieur, qui prend des proportions importantes en France et en Angleterre.

J'espère bientôt avoir de vos nouvelles.

Bien à vous,

KARL MARX.

III

15 janvier 1866.

I. Modena Villas, Maitland Park, Haverstock Hill, London.

Cher ami,

. . . .

Notre Association a fait de grands progrès. Elle possède déjà trois organes officiels, un à Londres « *The Workmans advocate* », un autre à Bruxelles, « *La Tribune du Peuple* », et un de la section française de Suisse « *Journal de l'Association internationale des Travailleurs, section de la Suisse romande* (Genève), et enfin un journal de la section suisse-allemande « *Der Vorbote* » paraîtra dans quelques jours sous la direction de J.-B. Becker (adresse : 6, rue du Môle, Genève, — au cas où vous voudriez donner des correspondances politiques ou sociales).

(1) Le mot est barré dans l'original.

Nous avons réussi à faire entrer dans le mouvement la seule organisation ouvrière vraiment importante, les Trades-Unions anglaises, qui autrefois s'occupaient exclusivement de la question du salaire. Grâce à elles, la société anglaise que nous avons fondée pour établir l'*Universal suffrage* (1), (le comité central est composé pour la moitié de membres — ouvriers — de notre comité central), a organisé, il y a quelques semaines, un meeting monstre, où seuls des travailleurs ont pris la parole. Vous pouvez juger de l'effet produit, quand je vous aurai dit que le *Times* s'en est occupé dans ses leaders dans deux numéros successifs.

Pour ce qui est de mon ouvrage, je suis occupé à le recopier douze heures par jour. Je pense porter moi-même le manuscrit du premier tome à Hambourg, au mois de mars, et je vous verrai à cette occasion. Les petitesses de l'imitateur de Justus von Möser (2) m'ont beaucoup amusé. Comme il est malheureux pour un homme de talent de chercher et de trouver sa satisfaction dans de semblables bagatelles !

Pour Bürgers (3), il a certainement de bonnes intentions, mais il est faible : il n'y a pas beaucoup plus d'un an qu'il déclarait dans une réunion publique à Cologne (on peut le lire dans les journaux de cette ville) que Schulze-Delitzsch avait définitivement résolu la question sociale et que c'était seulement par

---

(1) Suffrage universel. Le résultat de cette propagande fut d'obtenir au moins le *Houschold Suffrage* (1867), c'est-à-dire le droit de suffrage pour tous les représentants de chaque ménage possédant un domicile soit comme propriétaire, soit comme locataire.

(2) Marx désigne évidemment Miquel, qui était devenu en 1865 bourgmestre d'Osnabrück et membre de la Diète provinciale. Möser avait occupé à Osnabrück des situations analogues.

(3) Bürgers était membre de la Ligue des Communistes, un des accusés du grand procès des communistes de Cologne, en 1852, et avait été condamné à sept ans de prison de forteresse.

amitié personnelle pour moi que lui, Bürgers, s'était laissé entraîner dans les erreurs communistes. Après de semblables déclarations publiques, puis-je le considérer autrement que comme un renégat ?

Votre tout dévoué,

KARL MARX.

IV

5, Lansell's Place, Margate.
6 avril 1866.

Cher ami,

Après-demain, je reviendrai à Londres. Mon médecin m'avait exilé sur ce rivage, où je me suis bien rétabli. . . . .

Les nouvelles d'Allemagne sont peu réjouissantes : la Prusse est poussée par la Russie (et Bonaparte), l'Autriche par ce dernier (à contre-cœur, mais contrainte par la nécessité). Est-ce que nos bourgeois renforcés finiront par comprendre què, sans une révolution qui chassera les Habsbourg et les Hohenzollern (il est inutile de parler de toute la petite vermine), il faudra en arriver encore une fois à une guerre de Trente ans et à un nouveau démembrement de l'Allemagne !

La Prusse pourrait appuyer un mouvement partant de l'Italie. Mais si l'on s'en tient uniquement à l'Autriche et à la Prusse, ces deux Etats seraient sûrement en désavantage, malgré toutes les fanfaronnades. Bénédeck est certainement un meilleur général que le prince Frédéric-Charles. L'Autriche pourrait bien forcer la Prusse à la paix, mais *single handed* (1), la Prusse ne pourrait en faire autant.

(1) Agissant seule.

Tout succès prussien ne pourrait qu'engager Bonaparte à intervenir.

Pendant que je vous écris ces lignes, Bismarck a peut-être déjà rentré ses cornes, mais cela ne pourrait que retarder le conflit ; ce retard d'ailleurs est à mon avis très vraisemblable.

Pour Bonaparte, tous ces embarras de l'Allemagne sont pour lui une chance extraordinaire : sa position est complètement minée, mais la guerre lui ferait gagner du temps.

Ecrivez-moi vite, surtout sur les choses d'Allemagne.

Votre,

KARL MARX.

V

Londres, 23 août 1866.

Mon cher ami,

Vous devez être très mécontent, et à bon droit, de mon long silence, malgré vos nombreuses lettres amicales.

Mais il faut m'excuser. Je me trouve dans des conditions extraordinaires. A la suite de ma longue maladie, ma situation économique a atteint un point critique. J'ai accumulé des dettes qui me pèsent sur la cervelle et me rendent incapable de tout travail qui ne m'absorbe pas. Si je ne réussis pas à emprunter au moins 1000 thalers à 5 % par exemple, je ne vois vraiment pas d'issue. Malgré toutes les lettres élogieuses que je reçois d'Allemagne, je ne sais où m'adresser ; je ne puis appeler à mon aide que des amis particuliers, sans en faire auprès des étrangers. Vous comprenez que dans des conditions semblables, il est difficile d'écrire des lettres.

Je n'ai pas encore réussi à rétablir mes lucratives

relations avec l'Amérique. On a beaucoup trop à faire avec le propre mouvement du pays et l'on regarde toute dépense pour la correspondance européenne comme « faux-frais de production ». Je pourrais y remédier si j'émigrais moi-même, mais je considère comme une obligation de rester en Europe et de terminer mon travail de plusieurs années.

En ce qui concerne ce travail, je ne crois pas pouvoir apporter à Hambourg avant octobre le manuscrit du premier tome (il y en aura trois). Je ne puis travailler productivement que très peu d'heures par jour sans m'en ressentir physiquement, et, par égard pour ma famille, je dois, malgré moi, me décider à observer les limites prescrites par l'hygiène, jusqu'à ce que je sois complètement rétabli. En outre, des circonstances extérieures défavorables interrompent souvent le travail.

Bien que je consacre beaucoup de temps aux travaux préparatoires pour le congrès de Genève, je ne puis ni ne veux m'y rendre, parce qu'il m'est impossible d'abandonner pendant quelque temps mon travail. Je pense faire, grâce à lui, quelque chose de bien plus important pour la classe ouvrière que ce que je pourrais personnellement dans un congrès « quelconque ».

Selon moi, les conditions internationales en Europe sont absolument provisoires. Pour l'Allemagne, spécialement, il faut prendre les choses comme elles sont, c'est-à-dire faire prévaloir l'intérêt révolutionnaire d'une façon qui corresponde aux modifications. As to Prussia (1), plus que jamais il est plus important que ses « relations to Russia to watch and to denonce » (2).

Votre tout dévoué,

KARL MARX.

(1) Pour ce qui est de la Prusse.
(2) D'observer et de dénoncer ses relations avec la Russie.

VI

9 octobre 1866.

I. Modena Villas, Maitland Park, Haverstock Hill, London.

Cher ami,

J'espère que je ne dois pas conclure de votre long silence que ma dernière lettre vous ait froissé en quelque façon. Tout au contraire. Tout homme dans une position difficile a parfois le besoin de se donner de l'air, mais il ne le fait qu'avec des personnes auxquelles il accorde une confiance tout à fait extraordinaire. Je vous assure que mes relations sociales me causent beaucoup plus de tourment, parce qu'elles m'empêchent de terminer mon travail, que toutes autres raisons personnelles ou de famille. Je pourrais dès demain mettre fin à cette situation, si je voulais prendre une occupation pratique au lieu de travailler pour la cause. J'espère, en outre, que vous n'éprouvez pas de gêne à ne pouvoir remédier à mes embarras : cela serait tout-à-fait sans fondement.

Passons maintenant aux questions générales. Je craignais beaucoup pour le premier congrès de Genève, mais il a en somme mieux réussi que je ne le pensais. Son effet en France, en Angleterre et en Amérique a été inespéré ; je ne pouvais ni ne voulais m'y rendre, mais j'ai rédigé le programme des délégués de Londres. Je l'ai limité à dessein aux points qui peuvent être immédiatement compris par les travailleurs, permettent leur action en commun, et satisfont et stimulent les besoins de la lutte des classes et l'organisation des travailleurs (1).

(1) Au Congrès de Genève, sur la proposition du Conseil général, on discuta et adopta les statuts et l'organisation de l'Internationale,

Messieurs les Parisiens avaient la tête pleine des phrases de Proudhon les plus vides ; ils parlent de science et ne savent rien ; ils repoussent toute action révolutionnaire, *id est* résultant de la lutte des classes, tout mouvement social concentré, c'est-à-dire réalisable par des moyens politiques.

Sous le prétexte de liberté, d'antigouvernementarisme et d'individualisme anti-autoritaire, ces messieurs qui, depuis seize ans, endurent et ont enduré le despotisme le plus misérable, prônent maintenant uniquement la société bourgeoise en se contentant de l'idéaliser à la Proudhon. Proudhon a fait un mal énorme : son semblant de critique et son semblant d'opposition aux utopistes (lui-même n'est qu'un utopiste bourgeois renforcé, tandis que dans les utopies d'un Fourier, d'un Owen, etc., on soupçonne et on exprime fantastiquement un nouveau monde) ont d'abord séduit et corrompu la « jeunesse brillante », les étudiants, puis les ouvriers, surtout les Parisiens qui, en qualité d'ouvriers de luxe, tiennent fortement, sans le savoir, à l'ordure ancienne. Ignorants, vaniteux, arrogants, bavards, emphatiques, enflés, ils étaient sur le point de tout gâter ; ils s'étaient en effet rendus au Congrès en un nombre qui ne correspondait nullement à celui de leurs adhérents. Dans le « report, » je leur donnerai sur les doigts, en sous-main.

Le Congrès ouvrier américain, qui se tenait à la

---

l'établissement d'une statistique internationale du travail, des résolutions sur la journée normale de travail, la limitation du travail des enfants, l'institution d'une instruction rationnelle des coopératives, de syndicats, les impôts directs et indirects, la nécessité de combattre la Russie absolutiste et de reconstituer une Pologne démocratique, les armées permanentes. Les résolutions adoptées peuvent, aujourd'hui encore, être signées de nous presque mot pour mot; c'est, encore aujourd'hui, ce que l'on a dit de plus clair et de plus précis en quelques phrases sur toutes ces questions.

même époque, m'a causé beaucoup de joie : le mot d'ordre était l'organisation de la lutte contre le capital, et, chose remarquable, la plupart des revendications que j'avais rédigées pour Genève, ont été également adoptées là-bas par le sûr instinct des travailleurs.

Le mouvement réformiste (1) que notre Conseil général (quorum magna pars) (2) a appelé à la vie, a pris des dimensions qui le rendent irrésistible. Je me suis toujours tenu dans la coulisse et je ne m'occupe plus de l'affaire, depuis qu'elle est en bonne voie.

Votre,

KARL MARX.

— « A propos ». Le *Workmann* est un organe bourgeois et n'a rien de commun avec nous. Le *Commonwealth* nous appartient, mais pour le moment, et pour des raisons moitié financières, moitié politiques, on le transformera en un pur organe de réformes.

J'ai lu il y a peu de temps « Dr P. Moilin : Leçons de médecine physiologique » qui parut en 1865, à Paris. Il s'y trouve beaucoup de fantaisies et trop de « constructions ». Cependant, il contient aussi beaucoup de critiques contre l'ancienne thérapeutique. Je voudrais que vous lisiez cet ouvrage et que vous me communiquiez votre avis en détail. Je vous recommande aussi Trémaux « De l'origine de tous les êtres, etc... », bien que ce livre soit d'un style débraillé, qu'il soit plein d'erreurs géologiques, et qu'il manque de critique historique et littéraire — whit all that and all that —, il constitue un progrès sur Darwin.

(*A suivre*).

1) Le mouvement pour la réforme électorale pour obtenir le rage universel.

2) Le dernier mot est biffé et illisible. Il s'agit de la citation de *ide* de Virgile, « quorum pars magna fui. »

RÉFORMES SOCIALES

ET

RÉVOLUTION SOCIALE[1]

(SUITE)

IV

La révolution sociale de la période capitaliste

(SUITE)

Mais en même temps les classes en lutte prendront une conscience de plus en plus parfaite des conséquences sociales de leurs combats politiques. Dans le mode de production capitaliste, le rythme de l'évolution économique se précipite d'une façon peu commune. Le bouleversement économique qu'amenèrent les découvertes géographiques fut accéléré par l'introduction de la machine dans l'industrie. Depuis lors, nos conditions économiques sont soumises à des changements constants. Non seulement les formes anciennes se dissolvent rapidement, mais encore de nouvelles apparaissent avec tout autant de célérité. La notion d'antique, de traditionnel cesse de se confondre avec celle d'éprouvé, de respectable, d'intangible. Elle répond plutôt à l'idée d'imparfait, d'insuffisant, de vieilli. De la vie économique, cette conception passe dans les arts et dans les sciences, dans la politique. Si jadis on s'en tenait sans examen à tout de ce qui était ancien, on aime aujourd'hui à le rejeter sans plus d'examen, simplement parce que c'est de l'ancien. L'espace de temps suffisant pour qu'une machine, une institution, une théorie, une école artistique deviennent vieilles, surannées, se réduit de plus en plus. Si autrefois on travaillait avec la conscience que c'était pour l'éternité, avec tout l'abandon qu'inspire un tel sentiment, aujour-

(1) Voir les numéros précédents : 103 et 104.

d'hui on ne travaille plus que pour l'effet fugitif du moment, avec toute la légèreté que comporte cette conviction. Souvent, ce que l'on crée aujourd'hui ne se contente pas de passer de mode, mais, en fait, le produit devient inutilisable, suranné en très peu de temps.

Ce sont les faits nouveaux que l'on observe tout d'abord et que l'on cherche à approfondir. Tout ce qui nous a été livré par la tradition, ce que nous rencontrons journellement s'entend de soi. Il est certain que l'homme a réfléchi sur les causes des éclipses de soleil bien avant de s'inquiéter des raisons du lever et du coucher de cet astre. Aussi le désir d'étudier les lois des phénomènes sociaux a-t-il dû rester faible tant que ceux-ci étaient traditionnels, se comprenaient d'eux-mêmes, étaient « naturels ». Mais il est devenu puissant dès que des formes nouvelles inconnues ont apparu dans la vie sociale. Ce ne fut pas l'économie féodale antique, surannée qui provoqua au XVIIe siècle l'observation scientifique, ce fut l'économie capitaliste naissante.

Une autre circonstance favorisa davantage encore le progrès de la science économique : la production capitaliste procède par masses, le type de l'Etat capitaliste moderne est le grand Etat. L'économie moderne comme la politique moderne se trouvent en présence de phénomènes de masses. Mais plus est grande la quantité de faits que l'on observe, plus aussi prévaut parmi eux ce qui est général, ce qui se produit en vertu d'une loi. Nous l'avons déjà remarqué. L'individuel, le fortuit s'effacent. Il devient plus facile de découvrir les lois de ces phénomènes. L'observation méthodique des faits sociaux, la statistique, la science de la société qui découle de l'économie politique et atteint son point culminant dans la conception matérialiste de l'histoire ne devinrent possibles que dans le mode de production capita-

liste. Alors seulement les classes pouvaient prendre pleinement conscience de l'objet social de leurs luttes ; alors seulement elles pouvaient se proposer de grands buts qui n'étaient plus des rêveries arbitraires, de vains désirs, se heurtant toujours à la brutalité des faits, mais procédaient de la connaissance scientifique de ce qui économiquement est possible et nécessaire. Cette science peut se tromper, plusieurs de ses conclusions se trouveront être des illusions. Mais quelque grandes que soient ces erreurs, elles ne peuvent effacer le caractère qui distingue toute science véritable : la tendance à réunir tous les phénomènes en un tout unique, exempt de contradictions. La science sociale reconnaît par exemple que toute la société est un organisme unitaire dont on ne peut arbitrairement, isolément modifier quelque partie. Dans leur critique théorique, les classes opprimées cessent de plus en plus de s'attaquer à des personnes, à des institutions particulières, elles s'en prennent à toute la société existante. Aussi toute classe opprimée qui conquiert le pouvoir politique se sent-elle portée à bouleverser toutes les bases de la société.

La société capitaliste, née de la révolution de 1789 et de ses conséquences, avait été devinée dans ses traits principaux par les physiocrates et par leurs disciples anglais.

Ces différences entre l'Etat moderne, entre la société moderne et les organisations antiques ou médiévales cause la dissemblance de leurs formes d'évolution. Chez ces dernières, l'évolution est généralement inconsciente, elle se morcelle en rebellions, luttes, querelles personnelles et locales d'innombrables petites communautés, arrivées aux degrés de développement les plus divers. Dans les temps modernes, l'évolution devient de plus en plus consciente, elle se propose un but social impor-



tant, reconnu, que la critique scientifique a établi, a fait connaître. Les révolutions politiques sont plus rares, mais elles sont plus vastes et leurs conséquences sociales plus puissantes.

La Réforme qui appartient à la fois au moyen-âge et aux temps modernes forme la transition entre les guerres civiles antiques ou médiévales et la révolution moderne, la révolution sociale telle que nous l'entendons. La révolution anglaise du milieu du XVIIe siècle constitue déjà un stade supérieur jusqu'à ce qu'enfin la grande révolution française nous présente le type classique de la révolution sociale, dont les insurrections de 1830 et de 1848 ne sont qu'un faible écho.

La révolution sociale, au sens où nous prenons ce terme, est un moment de l'évolution sociale particulier à la société capitaliste et à l'Etat capitaliste. On ne la rencontre pas antérieurement. Le cadre politique était alors trop étroit, l'intelligence sociale trop peu développée. Elle ne disparaîtra qu'avec le capitalisme. Celui-ci ne peut en effet être vaincu que par le prolétariat. La dernière de toutes les classes ne peut employer sa puissance qu'à supprimer toute domination de classe, à abolir toutes les classes; dès lors disparaît la condition préliminaire à toute révolution sociale.

Maintenant se pose une grave question, une question qui nous touche profondément; elle influe, en effet, puissamment sur notre conduite actuelle : le temps des révolutions sociales est-il déjà passé ? Est-ce qu'aujourd'hui nous nous trouvons en présence de conditions olitiques telles que le passage du capitalisme au sociasme puisse se faire sans révolution politique, sans que prolétariat conquière le pouvoir politique ? Devonsous au contraire prévoir une période de combats décis dont l'enjeu sera ce pouvoir, une époque révolu-

tionnaire ? L'idée d'une révolution sociale rentre-t-elle dans ces concepts vieillis, auxquels seuls peuvent tenir les absurdes partisans de conceptions surannées, les démagogues qui spéculent sur l'approbation de masses ignorantes, mais que doit repousser tout honnête homme de notre époque, qui observe impartialement les faits dans notre société.

Telle est la question. Elle est importante, et quelques phrases ne suffisent pas à la trancher.

Nous avons vu que la Révolution sociale est un produit de certaines conditions historiques. Elle ne suppose pas seulement des antagonismes de classe accusés, mais aussi un grand Etat national qui, supprimant tous les privilèges provinciaux et communaux, s'élève sur un mode de production qui nivelle tout particularisme. Elle sous-entend également une autorité publique rendue puissante par la bureaucratie et le militarisme, une science de l'économie politique, la rapidité du progrès économique.

Aucun de ces facteurs de la Révolution ne s'est affaibli dans ces dernières dizaines d'années ; au contraire, ils ont vu croître leur importance. Jamais le rythme de l'évolution économique n'a été plus rapide. L'économie scientifique progresse, du moins en largeur sinon en profondeur, grâce aux journaux. Jamais l'intelligence des choses économiques n'a été aussi répandue qu'aujourd'hui. Jamais les classes dominantes et les masses populaires n'ont pu mieux comprendre les conséquences dernières de leurs actes. Tout cela nous prouve déjà que nous n'accomplissons plus sans nous en douter le prodigieux passage du capitalisme au socialisme. Nous ne pouvons plus saper même lentement la domination des classes qui nous exploitent, sans qu'elles s'en aperçoivent, sans qu'elles ne se

mettent sur la défense et n'emploient toutes leur puissance à réduire le prolétariat qui croît en force et en influence.

Mais si la connaissance des rapports sociaux n'a jamais été plus répandue qu'aujourd'hui, jamais aussi le pouvoir public n'a été plus fort. Jamais les moyens dont il dispose, bureaucratie, armée, forces économiques, n'avaient été si puissamment développés. Il s'ensuit que le prolétariat, en conquérant le pouvoir public, acquiert par là même la faculté d'entreprendre des transformations sociales extrêmement profondes. Il s'ensuit également qu'à l'aide de ce pouvoir, les classes qui nous dominent peuvent maintenir leur existence et perpétuer l'exploitation des masses laborieuses, bien après que leur rôle économique aura cessé. Mais plus les classes dominantes se reposent sur l'Etat et l'emploient à assurer l'exploitation et l'oppression, plus aussi s'accroît l'exaspération du prolétariat. Sa haine de classe grandit et les efforts pour conquérir le pouvoir deviennent de plus en plus puissants.

On a objecté que cette conception ne tenait pas compte des phénomènes sociaux les plus récents ; ils prouveraient clairement que l'évolution suit une autre direction. L'antagonisme entre le prolétariat et la bourgeoisie ne gagnerait pas en acuité, mais s'affaiblirait plutôt. Dans tous les Etats modernes on rencontrerait suffisamment d'institutions démocratiques qui lui permettraient sinon de conquérir *le* pouvoir, du moins d'acquérir du pouvoir. Il l'augmenterait successivement, petit à petit, peu à peu, et la Révolution sociale cesserait dès lors d'être nécessaire. Examinons en quelle mesure ces reproches sont justifiés.

(A suivre) Karl KAUTSKY.

LES PARTIS SOCIALISTES

AUTRICHE

Le Congrès des Socialistes allemands d'Autriche

Dans un pays déchiré par l'antagonisme des nationalités et dont l'unité fragile est encore maintenue artificiellement par des concessions mutuelles que le gouvernement a l'unique mission d'arracher aux diverses fractions, le parti socialiste ne peut se tenir complètement à l'écart. Il doit, au contraire, prévoyant une décomposition certaine, assimiler son organisation aux formes prochaines de l'empire autrichien, qui deviendra un jour une fédération de nations autonomes. C'est une folie funeste et terrible au sain développement économique de ces vastes pays, que d'empêcher par des moyens factices l'écroulement final de ce misérable empire. Ce crime, tous les gouvernements autrichiens le commettent au profit des Habsbourg, pour rétablir l'ancienne puissance de cette dynastie et en arrêter la chute, qui a eu son commencement dans les guerres de Marie-Thérèse avec Frédéric-le-Grand.

Le parti socialiste ne saurait se rendre complice d'un tel crime. Tout en conservant son intégrité, il prépare le lendemain où l'Autriche fédérale se sera relevée de la ruine amenée par la maison régnante, soucieuse de ses seuls intérêts dynastiques.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer, nous semble-t-il, pour comprendre la raison d'être des congrès *nationaux* du Parti socialiste autrichien. Ils se réunissent tous les deux ans, séparés par le Congrès général de tout le socialisme autrichien qui peut, de la sorte, compléter leur œuvre et, en même temps, la préparer. Et c'est ainsi qu'au milieu des luttes nationales les plus violentes, les diverses fractions de la social-démocratie autrichienne peuvent main-

tenir intacte leur unité et réaliser, dans une certaine mesure, la parole du *Manifeste communiste*: Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!

La fraction allemande, grâce à son histoire, grâce aussi aux puissants liens qui la rattachent à la social-démocratie allemande, joue le rôle le plus important, et son congrès qui vient d'avoir lieu à *Aussig*, en a manifesté, une fois de plus, la force victorieuse

En donnant aux lecteurs de cette Revue un aperçu de ses travaux, nous tenons avant tout à les mettre au courant de la situation du Parti et de sa position vis-à-vis des questions qui agitent tout l'empire. Nous ne retiendrons donc des débats que les parties intéressantes à ce double point de vue.

1° *Les Rapports.* — Au nom du Comité-Directeur, Skaret et Ellenbogen exposent la situation du Parti. Leurs rapports signalent des progrès considérables de l'idée socialiste et une forte augmentation des cotisations.

2° *L'organisation du parti.* — Il est évident que dans un pays où la situation politique est aussi embrouillée qu'en Autriche, les questions de tactique et d'organisation sont bien plus difficiles à résoudre que là où les partis se présentent d'une façon plus nette et plus distincte. Le Congrès d'Aussig réunissant pour la première fois les délégués du socialisme allemand après les dernières élections générales, devait naturellement discuter les moyens de remédier aux vices de l'organisation qui avaient été mis à découvert au courant des dernières années. L'organisation repose, en théorie, sur les organisations locales groupées en organisations fédérales, qui, à leur tour, forment les organisations régionales. En fait, l'organisation locale, c'est-à-dire la base du parti, n'existe que rarement, de sorte que le parti est fondé quelque peu sur un fantôme. Le rapporteur Skaret osa ces défauts, mais il faut craindre que les remèdes posés par le Comité directeur et adoptés par le Congrès uront qu'un effet peut-être bien limité. Ces propositions bornent à des détails, mais sans changer le système qui

pourtant est vicieux *a priori*. Ajoutons que Skaret, d'ailleurs, a fait prévoir des propositions radicales pour le prochain Congrès.

Les débats, fort longs, eurent pour objet surtout une proposition de l'organisation locale de Vienne, tendant à diminuer le nombre des Congrès, et une proposition Winarsky tendant à l'organisation de la jeunesse. Disons tout de suite que celle-ci fut adoptée, tandis que l'autre rencontra une résistance presqu'unanime. Mais il nous faut noter un incident, qu'on doit à l'excitation des passions nationalistes en Autriche. Les promoteurs de la première proposition avaient songé purement et simplement aux difficultés pratiques et surtout d'ordre financier, mais le député Pernerstorfer crut y voir un abaissement de la nationalité allemande au sein du parti socialiste. Cette réflexion provoqua les critiques énergiques de tous, même de ceux qui avaient combattu aussi la proposition des Viennois.

3° *La presse.* — Dans la dernière séance qui eut lieu à huis-clos, le Congrès discuta la situation de la presse et le projet de réformes déposé par le gouvernement. On décida de hâter la discussion du projet au Parlement, pour permettre enfin à notre parti d'agrandir ses journaux et d'augmenter le nombre de leurs lecteurs.

4° *L'action parlementaire et la tactique.* — En 1897, le parti socialiste autrichien conquit quinze mandats législatifs; il en perdit cinq en 1901, par suite de la démagogie honteuse des partis nationaliste et clérical. Avant les élections de 1897, la tactique du parti consistait surtout dans des démonstrations et manifestations, qui pouvaient attirer sur lui l'attention de la population et lui amener des adhérents.

Depuis que le socialisme autrichien est représenté au Parlement, une autre tactique s'est imposée : celle du travail parlementaire. De la tribune du Reichsrath, les députés socialistes peuvent désormais parler au peuple et ajouter à la propagande socialiste, l'œuvre réformatrice, *partie intégrante de l'œuvre révolutionaaire*.

En peu d'années donc, le parti socialiste autrichien a subi

une évolution notable de sa tactique, et il n'est guère étonnant que l'action parlementaire n'ait pu contenter si vite tous les camarades habitués à un mode d'action plus violent, et moins fécond, sans doute. Au surplus, il faut se représenter la manière de discuter, qui en est en vogue au Parlement de l'empire autrichien : conformément à la lutte sauvage des partis politiques, c'est à coups de poing et aux sons du trombone qu'on combat l'adversaire politique ; une fraction parlementaire de la minorité n'a jamais hésité à user de l'*obstruction* vis-à-vis de la majorité. Grâce à ces combats plus ou moins héroïques, l'obstruction a été à la mode en Autriche, si bien que dans une grande partie de la population, on ne peut presque pas imaginer des débats parlementaires se passant différemment.

L'énergie plus tenace et plus silencieuse de nos députés a pu frapper des esprits naïfs, qui en conçurent l'impression d'une action trop peu soutenue. Le souvenir des luttes violentes d'antan, dans la rue, et la comparaison facile avec les partis de démagogie bruyante, fait comprendre les critiques trop faciles de l'attitude des députés socialistes.

Comme en Autriche, l'action parlementaire n'est qu'une forme relativement nouvelle de l'action socialiste et que, d'autre part, elle n'a pas tardé a y prendre la place la plus importante parmi toutes les formes de cette action, il est logique que le rapport de l'action parlementaire, présenté par Pernerstorfer, ait été discuté, en même temps que le discours d'Adler sur la tactique du parti.

Le parti est représenté au Reichsrath par dix députés, qui forment une infime minorité, vu qu'il y a 425 sièges législatifs. Mais l'influence morale de ce petit groupement est infiniment plus considérable Si les députés socialistes avaient vraiment tenté, à l'aide d'une obstruction entêtée, de rendre impossible tout travail dans ce parlement, ils auraient vite fait de se ridiculiser. En aidant, au contraire, ce parlement à réaliser la faible somme de travail dont il est capable, nos députés ont agi plus raisonnablement et au mieux des intérêts du prolétariat autrichien. Cette attitude plus simple et plus

avantageuse leur a valu l'influence morale dont nous venons de parler et leur a permis de hâter le vote de réformes sociales qui, sans eux, n'auraient peut-être jamais été adoptées.

Il est évident que là où les intérêts de la bourgeoisie capitaliste étaient en jeu, les députés socialistes ne pouvaient changer la situation : dans les débats sur les troubles de Trieste, où des grévistes tombèrent sous les balles de l'infanterie, la protestation énergique de nos députés ne put pas arracher au président des ministres le désaveu de ses subordonnés ou même le moindre blâme à leur égard. Mais personne ne pouvait attendre et exiger cela du groupe parlementaire !

Les critiques préparées d'avance, mais facilement combattues par Pernerstorfer et Adler, ne pouvaient avoir une portée réelle, de sorte que l'ordre du jour de confiance fut voté avec une immense majorité.

Le discours d'Adler fut admirable de netteté et de clarté. Notre vaillant camarade, un des plus remarquables représentants du socialisme révolutionnaire, a précisé exactement quelle doit être, selon lui, la tactique socialiste.

Après avoir rappelé les efforts pour conquérir les mandats législatifs et après avoir accentué les succès de notre petit groupe, Adler continua :

« . . Dans la mesure de l'action parlementaire, l'action extérieure des organisations, l'action dans les réunions, l'action des masses, pour ainsi dire, est placée à l'arrière plan, en tant que levier politique. Lorsque nous n'étions pas représentés au Parlement, nous avions l'habitude d'exprimer la volonté de la classe ouvrière par des actions grandes et démonstratives, telles qu'on ne les connaît peut-être nulle part... Une des raisons pour lesquelles cette forme de combat devient de plus en plus difficile en Autriche, c'est *l'expression de la volonté ouvrière au moyen du Parlement*....

« ...Je déclare ouvertement qu'aujourd'hui la tactique consiste à *renoncer à ces formes extérieures de lutte* qui ne sont pas nécessaires et utiles, et que nous disons en

toute conscience : *Retournons dans l'intérieur, dans les groupes, à un travail éducateur* ! »

Continuant, Adler examina ensuite les succès de notre groupe parlementaire et montra que l'obstruction n'est possible que lorsqu'on peut s'appuyer sur la masse du peuple. Puis, il envisagea l'autre côté de la tactique, l'attitude vis-à-vis des divers partis bourgeois, et là il déclara que l'ennemi le plus formidable, celui qu'il faut écraser avant tout, c'est *la petite bourgeoisie sous son aspect politique qui, tantôt clérical, tantot nationaliste, menace d'arrêter tout progrès*. Et dans cette guerre avec les éléments les plus dangereux, il faut, pour une raison purement utilitaire, reconnaître la possibilité d'alliances *momentanées* avec les partis de la bourgeoisie avancée qui combattent eux aussi le cléricalisme et le nationalisme poussé à outrance.

Et Adler termina par ces paroles bien senties :

«... Nous n'avons jamais été malhonnêtes et n'avons jamais suivi une politique menteuse. Nous n'avons qu'un devoir : celui de diriger le parti selon la classe ouvrière, selon les possibilités psychologiques et réelles. Il serait aussi puéril de sonner le tocsin dans une époque silencieuse que d'exhorter à la tranquillité en pleine tempête. Maintenant, il faut prendre place dans les groupements ; il faut avant tout nous occuper de la base morale de notre parti, de l'éducation de nos camarades. Ne laissons pas passer le temps ! »

5° *L'accord austro-hongrois*. — Cette question, très importante pour l'existence de la monarchie, est trop complexe pour que nous songions à l'exposer en quelques lignes, dans ses détails et sa portée. C'est une étude plus longue qu'il faudra lui consacrer, pour l'exposer comme il convient aux lecteurs de cette Revue. On sait que les Hongrois, par une résistance acharnée qu'ils n'ont pas cessé d'opposer à la domination autrichienne, sont arrivés à forcer l'empire, en 1867, c'est-à-dire après deux guerres malheureuses, d'établir un « accord » entre les deux parties du pays, accord qui assure à la Hongrie une complète indépendance et met l'Autriche dans la situation la plus défavorable sous tous les rapports. Le

rapporteur, Ellenbogen, n'hésita pas à proclamer que si le nouvel accord n'assurait pas à l'Autriche une complète liberté de développement, il fallait lui préférer la séparation complète. Cette solution s'impose dans l'intérêt des deux pays.

6° *Les partis bourgeois et le mouvement ouvrier en Autriche.* — Le rapporteur Schrammel expliqua comme les partis bourgeois, par une habile démagogie, ont réussi, trop souvent, à donner au mouvement ouvrier une tendance absolument fausse et à l'exploiter à leur profit ; il exposa les divers moyens à employer pour combattre cette attitude de nos adversaires de classe.

Ce qui frappe dans le Congrès d'Aussig, c'est le calme des débats, qui s'en tinrent uniquement aux faits. On peut dire que nos camarades autrichiens n'ont pas vainement employé leur temps. Le Congrès portera ses fruits.

G. ROTBART.

Vienne, fin août.

ITALIE

Le Congrès des socialistes italiens à Imola.

1° *Trente ans d'histoire.*

Il y a trente ans, au Congrès de Rimini, s'affirmait en Italie le socialisme international, suivant les idées révolutionnaires de Bakounine ; il y a dix ans, à Gênes, les socialistes italiens rompaient avec les anarchistes, en constituant le *Parti socialiste italien*, proclamant la participation aux luttes politiques ; cette année, à Imola, le prolétariat, organisé sous les couleurs socialistes, a reconnu la nécessité d'ajouter à la propagande révolutionnaire des débuts du Parti, l'action politique de chaque jour pour la conquête des réformes législatives et l'amélioration des conditions pri-

mordiales des travailleurs, pour le maintien d'un milieu de liberté, par la participation aux luttes politiques et économiques, par les alliances et les appuis donnés aux fractions des partis bourgeois, au dedans et au dehors du Parlement, selon les circonstances, les lieux et l'opportunité. Ce sont-là les trois phases de l'évolution historique de l'action socialiste en Italie.

A Imola, la ville romagnole de l'Italie centrale, choisie comme siège du septième congrès socialiste italien, la tradition socialiste remonte aux origines mêmes du mouvement socialiste, par l'œuvre d'agitation et de propagande d'Andréa Costa, qui y est né, et qui est aujourd'hui le doyen du Parti. Le milieu d'Imola est absolument démocratique, l'administration municipale est socialiste, l'organisation ouvrière y est répandue autant dans la ville, où les artisans accomplissent une première évolution en se constituant en coopératives de production, que dans les campagnes, où les métayers groupés en ligues ont réussi à obtenir de nouveaux contrats.

La ville tout entière enfin était si fière d'avoir dans son sein un Congrès socialiste, que même les propriétaires de maisons, monarchistes, conservateurs, ont offert gratis une chambre pour loger les délégués.

En vue du grand nombre des délégués annoncés, les Compagnies de Chemin de fer et l'Etat avaient accordé des réductions de tarifs, et la presse bourgeoise avait envoyé presque 60 correspondants à Imola, pour les comptes-rendus du Congrès.

On s'expliquera l'intérêt exceptionnel que la presse bourgeoise portait aux débats de Imola, si l'on pense que depuis deux ans les socialistes italiens polémiquaient entre eux avec beaucoup de vivacité, et parfois même avec âpreté, sur la question des « tendances », — discussions dont le résultat attendu par les conservateurs était la division du Parti en deux fractions.

Il faut ajouter que nos adversaires ne pouvaient dissimuler l'importance grandissante et l'influence acquise par le Parti socialiste dans les luttes politiques et dans leurs résultats

depuis l'obstruction jusqu'à la grève de Gênes, si bien qu'un journal de Rome, à la veille du Congrès, écrivait que les décisions prises à Imola provoqueraient une nouvelle orientation des partis en Italie.

2° *La question du jour passionnante.*

La question qui passionnait tous les délégués, avant même l'ouverture, c'était la question des tendances : l'une intransigeante, révolutionnaire, — l'autre transigeante, autonomiste.

Le soutien donné par le groupe parlementaire au cabinet Zanardelli-Giolitti, la modération dans les grèves conseillée pour éviter une suite de débâcles économiques, la neutralité des chambres de travail et des ligues de paysans, l'alliance avec les républicains et les radicaux, et même avec une fraction de la bourgeoisie anticléricale dans les élections, l'acceptation de la triplice pour contrebalancer les dangers qui pourraient arriver par la combinaison des appétits russes et du chauvinisme français, tels étaient les griefs les plus graves que les socialistes « révolutionnaires » faisaient aux socialistes dits « modérantistes », ministérialistes, ou encore « apprivoisés ».

Malgré que les résultats de cette politique suivie par le groupe parlementaire et par l'*Avanti*, aient été la conquête ou la pénétration dans un grand nombre de municipalités, une organisation de paysans qui compte 227.791 membres, un réseau de chambres de travail qui compte 300.000 adhérents, une augmentation des groupes socialistes de 546 à 1289 en deux ans avec 60.000 membres ; et malgré que, d'un côté, on niât l'existence de ces tendances, qu'on voulait d'autre part comparer aux tendances Jaurès-Guesde, Bernstein-Kautsky, le malaise dans le Parti était parvenu à un tel degré, qu'on ne pouvait se dérober à une discussion de la plus grande ampleur. Et, en fait, dès qu'on eut abordé cette question après les souhaits de bienvenue du maire d'Imola et du Président Andréa Costa, comme un délégué proposait de la restreindre à la question du ministérialisme qui était plus compréhensible aux masses, le député Turati demanda les



plus larges débats possibles sur tous les aspects de la question, pour la résoudre une fois pour toutes.

3° — *Le débat sur les " tendances "*

Je tâcherai de résumer le plus possible les arguments des orateurs les plus importants des deux tendances.

Bernaroli, secrétaire d'une confédération de paysans de Mantoue : La question des deux tendances surgie parmi les intellectuels du parti dans la province de Mantoue est débattue seulement par les militants socialistes du pays où l'organisation économique est faible. La politique sur les tendances n'entre pas dans la pensée du prolétariat, qui a besoin surtout d'organisation. Le socialisme « réformiste » effraie beaucoup plus que le socialisme théorique, parce qu'il commence où ce dernier finit.

Rigola, député, ancien menuisier. Bien que révolutionnaire, il reconnait qu'il y a des circonstances où le parti socialiste doit pour son avantage voter une réforme, ou une loi proposée par le ministère. Il approuve les socialistes français d'avoir pris position pour Dreyfus et, à présent, pour Combes. Mais les votes en faveur du ministère ne devraient pas être des votes de confiance, mais dans l'intérêt seul du prolétariat. Enfin, il est pour l'intransigeance comme règle, et pour l'autonomie avec les alliances, seulement dans des circonstances exceptionnelles.

Perotti, un jeune ouvrier piémontais, préfère le travail pratique, obscur, réel et positif, aux belles paroles de meeting qui ne produisent aucun résultat. Il approuve la conquête des communes et du pouvoir par la tactique transigeante, qui ne contraint pas nullement à perdre de vue les « finalités » du parti.

Comme la discussion trainait en longueur à la fin de la première journée, on décida de choisir trois orateurs pour chaque tendance : Chiesa, Treves et Turati pour les réformistes ; Rigola, Arturo, Labriola, Ferri pour les révolutionnaires.

Chiesa, vernisseur, député de Sampierdarena, après la

grève de Gênes, profitant de la liberté, les socialistes ont dirigé leur propagande vers le prolétariat des campagnes, et les réformistes, sans oublier la doctrine socialiste-collectiviste, ont ajouté à la propagande de l'idéal le travail de réformes de tous les jours. Et ils veulent obtenir des réformes du Parlement, par l'action du groupe socialiste et par la pression des masses organisées, et arracher aux patrons de hauts salaires par les grèves et l'organisation ; ils ne se refusent pas d'imposer leurs revendications par les démonstrations de la force, comme cela arriva à Gênes et à Turin. Où est donc leur faute ?

Rigola développa ses arguments de la veille, en ajoutant qu'il ne faut pas trop attendre des petites réformes, mais qu'il faut faire de la propagande pour former les consciences socialistes.

Treves, directeur du *Tempo*, de Milan, journal socialiste. Avec une verve et un charme qu'il est impossible de traduire, il affirme qu'il y a des différences de tempérament, mais il nie l'existence de deux tendances fondamentales. L'unité des buts et des idéals est absolue. Les révolutionnaires mêmes ne nient pas les réformes qui portent à faire que le travail ne soit entièrement à la merci du capitaliste. Les agitations de ces deux années ont été conduites par les organisés, tandis que les agitations plus politiques sont l'œuvre de la Direction du Parti (où les révolutionnaires étaient la majorité), de ceux qui accusaient les réformistes de s'être attardés aux réformes immédiatement ouvrières. Trèves est pour la tactique de l'*effort minimum*, par laquelle les réformes sont conquises par la pression immédiate autant que par la *persuasion*. Il préfère cette méthode plus civile à la méthode qui jonche la rue de cadavres, parce que le parti socialiste n'oublie jamais que l'amour de l'humanité constitue l'âme de son action.

Labriola, rédacteur de la *Propaganda*, de Naples : L'action des réformistes est conservatrice. Dans les pays avancés la lutte existe vraiment entre le capital et le travail organisé ; mais, chez nous, avec le chômage et la faim, il manque une telle compression capitalistique. En Italie, la tendance du

socialisme doit être d'abolir le profit qui ne vient pas du travail, cette forme de parasitisme qui se cache dans le militarisme, les primes à la marine marchande, les tarifs douaniers sur les blés, etc. Comment appliquer la législation sociale à un prolétariat ouvrier qui n'est rien, qui n'est tout simplement qu'affamé ? Il croit que les socialistes réformistes ne suivent pas avec assez d'énergie ces conquêtes primordiales, et il est convaincu que le parti doit en arriver à une division, quoique les deux tendances existent.

4° *La discussion Turati-Ferri*

Après une magnifique démonstration de plus de 15.000 personnes, nous arrivons enfin à la troisième journée, au duel fiévreusement attendu entre Turati et Ferri.

Turati, député de Milan : Il faut s'entendre avant tout sur le mot de tendance: si on entend une simple division de travail déterminée par une différence de talent, de tempérament, de milieu, de circonstances, la question n'existe plus. On ne peut pas dire que représentent deux tendances les deux bras, les deux yeux d'un même individu.

Or, bien que, sur le terrain de la doctrine, existent latentes diverses tendances, dans l'action pratique, aujourd'hui, en Italie, ces deux tendances n'existent pas.

Les représentants des deux tendances ont pour but le collectivisme avec l'exclusion de l'intervention de la violence. Les révolutionnaires déclarent qu'ils veulent, eux-mêmes, les réformes, obtenues par la propagande du but final, par la crainte inspirée par le recrutement de nombreux fidèles à la foi nouvelle ; les réformistes déclarent que leurs réformes sont coordonnées et subordonnées à la révolution socialiste, qu'elles doivent être obtenues par la lutte de classe.

Ferri croit que les réformes s'imposent seulement par la crainte, et en partie, c'est vrai ; mais les réformistes croient pouvoir coopérer à leur élaboration, leur imposer le cachet prolétarien, autant que possible.

Il est vrai qu'aux débuts du mouvement, et dans certains endroits primitifs, une propagande simple, mystique, est

utile pour éveiller les têtes fermées, bien que cette propagande ait ses dangers ; mais c'était une conception tout à fait métaphysique de croire à l'improvisation des « consciences socialistes » par des discours. Nous, matérialistes, positivistes et marxistes, nous croyons que ce ne sont pas les mots, mais les conditions matérielles de la vie, les rapports sociaux, l'atmosphère des intérêts de tous les jours qui moulent la pensée humaine.

Il est vrai que nous autres, dans les milieux plus avancés nous répétons moins souvent le mot « collectivisme » et « lutte de classe » : mais les personnes cultivées lisent sans scander les syllabes. Dira-t-on que nous avons oublié l'alphabet ?

Après avoir démontré la profonde différence entre les socialistes et les radicaux et les républicains, Turati affirme que la vraie cause de ce qu'on a prétendu le dualisme de tendances, c'est la *paresse*. L'actuel débat est fils du chômage. Là où l'on travaille, dans les ligues, dans les organisations économiques, ces questions ne surgissent point. Dans ces organisations, les difficultés à vaincre, les problèmes nouveaux, les conquêtes à obtenir sont nombreuses, et il n'y a pas de temps pour se regarder dans le miroir, afin de juger si on a le fier geste révolutionnaire, ou le modeste geste réformiste. Ces questions surgissent dans les cercles socialistes qui n'ont point de bonne besogne à accomplir, et réussissent à envenimer la polémique, à salir dans des journaux socialistes des hommes tels que Prampolini, tandis que la bourgeoisie nous guette et attend une division.

Nous n'avons pas donné nos votes au ministère pour en obtenir des réformes sociales, mais pour conserver les ligues de paysans. Lorsque nous serons convaincus qu'il faut voter contre le ministère, nous le ferons, parce que nous n'avons point de liaison avec le gouvernement. Ceux qui donnent trop d'importance à l'antiministérialisme oublient que la liberté est la plus grande aide de l'organisation, qu'elle permet les réformes, et que la somme des réformes, c'est la révolution.

Dans les grèves, nous n'avons pas à nous imposer au prolétariat, mais c'est notre devoir de lui dire que des grèves comme celles de Florence et de Pise, sont inopportunes ou folles.

Enfin, on nous accuse de n'avoir conduit avec assez d'énergie les agitations pour l'abolition des tarifs douaniers sur le blé, et contre le militarisme. Mais nous n'y avons pas renoncé ; par la loi du moyen minimum, nous avons été obligés d'insister surtout sur les agitations plus immédiatement ressenties par le prolétariat parce qu'elles le touchaient directement. Lorsqu'il comprendra que les dépenses militaires et la vente publique sont les obstacles à une efficace législation sociale, il changera de cible. Et la bourgeoisie, sous la pression du travail, sera obligée de diminuer les dépenses militaires.

En concluant, Turati s'écrie : Mais il y a une seule chose, que nous vous demandons : « Laissez-nous travailler ! Car, entre la haine et la lutte intérieure, on perd toute énergie, et il est impossible de continuer ! »

Ferri, député de Ravenne : Les deux tendances existent, mais elles sont deux nuances doctrinaires sur le mode de considérer les phénomènes, elles ne sont pas deux partis. Au nord de l'Italie, on peut faire de l'organisation économique, on peut prêcher les réformes, mais cela est impossible dans le midi, où il faut continuer la même propagande qu'on a faite pendant dix ans dans le nord. Il soutient la nécessité de porter la politique socialiste dans les organisations économiques, sous peine de les voir se dissoudre ou se flétrir, comme les Trades-Unions anglaises.

Il reconnaît qu'étant données les différences dans l'évolution du prolétariat italien, il faut se diviser le travail, et que la conséquence de cette vérité serait l'autonomie; mais ıme il est impossible de la régler, l'intransigeance s'ime pour éviter des dangers.

Les alliances avec les radicaux ont affaibli l'esprit de nbat des socialistes. Le vote de confiance au ministère ›litti fut donné à la veille de la fusillade de Berra : s'il avait

été demandé au lendemain, personne ne l'aurait donné, malgré le danger qui en serait résulté pour les ligues de paysans. Il faut donc s'arrêter sur le plan incliné, et il faut décider de voter toujours contre le ministère. Il conclut en répétant qu'être révolutionnaire ne signifie vouloir la barricade : ça dépendra de l'attitude de la bourgeoisie. Il fait un vibrant appel à l'unité et à la fraternité socialiste.

5° *Le vote.*

On arriva enfin, au soir du troisième jour, au vote sur l'ordre du jour Ferri, qui est le suivant :

> Le Congrès, considérant :
> « Que l'action du parti socialiste doit être inspirée par son caractère révolutionnaire, en tant que chaque réforme qu'il poursuit » doit être conquise directement par la masse des travailleurs et » doit se coordonner et se subordonner au but final de la transformation de la société politique et économique actuelle, qui doit » s'accomplir par l'œuvre du prolétariat organisé en parti de classe;
> » Attendu que l'unité du parti ne peut courir aucun danger par » l'activité coexistante des deux tendances ;
> » Décide que dès aujourd'hui le parti socialiste, dans les différents domaines de son action politique et économique, suivra une » ligne de conduite indépendante et distincte de tout autre classe ou » couche sociale que ce soit, ou de tout autre parti politique ».

Au vote, par appel nominal, l'ordre du jour de Ferri est repoussé par 456 voix, contre 279.

L'ordre du jour Bonomi, qui représentait les idées développées par Turati, fut approuvé à mains levées, à une grande majorité.

En voici le texte :

> « Le Congrès,
> » Attendu que pour arriver à la révolution socialiste, c'est-à-dire » au collectivisme par la lutte de classe, opèrent effectivement toutes » les réformes qui élèvent les conditions économiques, politiques et » morales du prolétariat, ou qui modèrent l'exploitation capitaliste ;
> » Le Congrès déclare que, cette conception étant donnée, l'existence » de deux tendances différentes fondées sur des différences substantielles n'est pas possible, et affirme que l'action du Parti est réformiste parce qu'elle est révolutionnaire, et qu'elle est révolutionnaire

» parce qu'elle est réformiste, c'est-à-dire que l'action du Parti est » tout simplement socialiste ;

» Le Congrès donc, tout en rendant hommage à la loi fondamen- » tale de la variété des efforts dans l'unité des buts, confirme la » tactique de l'autonomie des sections votée à Rome pour les alliances » électorales, avec cette règle que les congrès régionaux peuvent » réprimer les manifestations qui sortent de toute évidence des » limites du socialisme ;

» Le Congrès, en maintenant la conception démocratique que la » représentation politique doit être le reflet de la souveraineté de » la masse, et doit presque se confondre avec elle par un contact » intime et immédiat entre le député et les représentés ;

» Déclare que le groupe parlementaire socialiste, autonome dans » ses actions, doit se maintenir continuellement en communion avec » la conscience et la volonté de la grande masse prolétarienne, vis- » à-vis de laquelle les organisations politiques du parti ont le strict » devoir d'aiguiser et de maintenir vif l'esprit de critique, de con- » trôle, par de nombreuses convocations, par de continuelles agita- » tions de propagande, d'organisation, d'éducation politique ;

» Et en reconnaissant que, bien que l'action chancelante et sou- » vent peu libérale du cabinet actuel soit à blâmer, l'appui que lui » a donné notre Groupe parlementaire a réussi à protéger le dévelop- » pement de l'organisation prolétarienne contre la possibilité d'un » retour de la réaction, le Congrès approuve l'œuvre du Groupe » parlementaire socialiste, et l'invite à conserver, vis-à-vis du » gouvernement et des autres partis, la liberté plus absolue d'action » dans les questions parlementaires, en lui rappelant que toutes les » coalitions avec des partis de classe non prolétaires, sont nécessai- » rement contingentes et transitoires et doivent se former seulement » en vue d'un avantage évident du parti, et avec la conscience de » leur fatale disparition.

» Souhaite enfin que, l'unité du Parti étant raffermie, commence » une nouvelle époque plus féconde de propagande et d'organisation » socialistes. »

Comme on l'a vu, deux modes différents de concevoir la doctrine ou l'action socialiste, n'existaient pas, selon nous, en réalité ; il n'y avait en fait que deux modes différents d'*apprécier* les conditions actuelles de notre pays. Jusqu'en 1899, tous reconnaissaient la nécessité d'une propagande pure, évangélique ; après qu'un peu de liberté fut conquise, une partie des socialistes italiens a continué à faire cette propagande, en la proclamant la seule utile, l'unique pour progresser ; une autre partie, au contraire, a ajouté à cette propagande, une action

plus complexe, en se mêlant à toutes les luttes pour conquérir des améliorations et des réformes.

Et le vote des délégués a répondu à ce mode différent d'*appréciation* selon les différences mêmes d'évolution du prolétariat. Ainsi ont voté l'ordre du jour Bonomi, les délégués, en grande majorité ouvriers et paysans, de la Romagne, de l'Emilie, de la Basse-Lombardie, de la Ligurie, c'est-à-dire des pays où l'économie agricole et industrielle est la plus avancée, où l'organisation est la plus forte, où l'on sent la nécessité de jouir de la liberté et d'obtenir des mesures protectrices du travail ; tandis que l'ordre du jour Ferri a été voté par les représentants du Latium, de la Toscane et en grande partie du Midi, où l'économie agricole est arriérée, où l'économie industrielle est presque inexistante.

On pourrait affirmer que même le parti socialiste ne peut se soustraire au contraste qui existe entre le Nord et le Sud, et qui est dans les choses mêmes.

Il ressort aussi du vote que les grandes villes, Turin, Venise, Milan (en partie), Rome, Florence, Naples, Gênes, ont voté pour l'intransigeance. Mais il faut noter que dans les grands centres, les dangers pour la liberté sont moins graves que dans les campagnes, et que dans ces grandes villes les cercles politiques représentent une très faible minorité de la masse travailleuse (à Gênes 60 socialistes ont voté l'intransigeance, ce nombre si faible ne peut représenter les 20.000 travailleurs de la grande grève de 1900), lorsque dans les petits centres et dans les campagnes les cercles socialistes et les ligues comprennent la majorité des travailleurs organisés, et la représentation des intérêts de classe est plus ample et plus sincère.

Il faut ajouter que dans certaines villes, par des débâcles de grève générale (Turin, Florence, Biella, centre industriel) il y a un refroidissement à l'égard de l'action économique et un redoublement de l'action politique à outrance ; et que dans certaines villes comme Venise, Rome, Naples, le mouvement industriel est presque inexistant, ou les établissements sont à l'État et le mouvement d'organisation presque nul.

6° — *La Direction du Parti.*

Après le vote sur les tendances, on arriva aisément à la résolution des questions sur la direction du Parti et sur l'*Avanti*.

Turati proposait la substitution d'un comité exécutif de 4 membres à la direction politique; mais la mesure parut trop radicale, le parti, dit-on, n'a pas encore d'éducation politique suffisante pour se régler soi-même, et sur un vote en nombre égal (226 pour, 226 contre), (presque 200 représentants étaient partis à la fin de la troisième journée) on maintint le *statu quo* et on nomma à la direction 6 députés : Turati, Ferri, Bissolati, Bertesi, Chiesa, Costa, et 5 autres camarades : Bocconi, Soldi, Parpagnoli, Longobardi, Vezzani ; — Ferri, Soldi, Parpagnoli, Longobardi représentent la minorité « révolutionnaire », les autres la majorité dite « réformiste ».

7° — *L'Avanti.*

Sur la question de l'*Avanti*, son directeur, Bissolati, qu'on accusait d'avoir donné une empreinte personnelle au journal, de n'avoir pas conservé la neutralité dans les polémiques sur les tendances, déclara avec beaucoup d'énergie et de clarté qu'il est impossible de restreindre l'office de direction du journal à régler sa publication, et son fonctionnement technique. La tâche de la direction, c'est d'expliquer la pensée politique du Parti ; et si dans le Parti il y a des polémiques, des dissensions, on ne pourra pas empêcher que le journal réponde à la pensée de son directeur. On ne pourrait l'empêcher d'apprécier chaque jour les faits enregistrés par le journal, et d'y faire vibrer sa conscience, sa personnalité, sans briser ses énergies de publiciste, et sans réduire le journal à une chronique sans vie et sans couleur. La Direction sort de l'indication politique des congrès, et si elle n'a plus confiance de la majorité du Parti, le Congrès n'a même pas fatigue de faire au directeur l'invitation de démissionner, rce qu'il est bien entendu que le directeur se présente ıjours au Congrès démissionnaire.

Et à l'accusation adressée à ses rédacteurs de faire désor-

mais du métier, Bissolati répondit fièrement que si on avait fait du métier, si on avait suivi le vent qui paraît souffler dans le Parti, on ne serait pas aujourd'hui devant le Congrès comme des accusés, mais on y serait seulement pour se faire applaudir.

Une grande ovation, la plus générale et la plus longue qui avait retenti dans le Théâtre d'Imola, éclata pour faire justice des accusations qu'on avait adressées contre l'*Avanti*. Un ordre du jour qui approuvait l'œuvre de l'*Avanti* et applaudissait à son directeur, fut voté à une très grande majorité.

C'est sur cet épanouissement de l'âme socialiste que le Congrès prit fin.

Il y avait encore à discuter l'action du parti vis-à-vis des organisations des paysans et du prolétariat industriel, la question de l'émigration, le prolétariat artistique, l'exercice des chemins de fer (de l'Etat ou des Compagnies particulières), mais c'était au soir de la quatrième journée, tandis que le Congrès n'aurait dû durer que trois jours seulement.

On chargea donc la Direction de résoudre les autres questions par voie de *referendum* auprès des sections.

Le Congrès d'Imola a démontré que le niveau de l'intelligence et de la culture politique du Parti socialiste italien s'est élevé, et que le ton de la discussion s'est amélioré. En fait, le Congrès a exécuté tout de suite si bien les faiseurs de phrases et les provocateurs de questions personnelles, et tous ceux qui vis-à-vis des camarades s'étaient conduits avec la plus grande méconnaissance des lois, je ne dis pas de fraternité, mais de sincérité et de bonne foi.

L'unité est cependant le plus beau résultat du Congrès, et surtout la reprise d'un travail fécond, qui, de l'aveu des journaux réactionnaires (*Gazetta di Venezia*, *Nazione*, *etc.*), est le plus à craindre pour le parti conservateur et pour la monarchie.

Alessandro Schiavi.

Rome, 19 septembre 1902.

LES SYNDICATS OUVRIERS

SUÈDE

Le 2e Congrès International des Travailleurs des Transports

Quelques représentants des marins et des travailleurs des ports de Grande-Bretagne et d'Allemagne participaient au Congrès socialiste international de Londres de 1896. Ils en profitèrent pour élaborer le projet d'une Fédération internationale englobant leurs deux professions, d'ailleurs, si étroitement connexes. L'année d'après, la Fédération commençait à fonctionner. En 1898, sur la demande des adhérents suédois et allemands, elle résolut d'ouvrir ses rangs aux employés et ouvriers des chemins de fer, des tramways, etc., et se transforma en *Fédération Internationale des Travailleurs des Transports.* Le premier Congrès eut lieu à Paris en 1900, immédiatement avant le Congrès socialiste international.

Le deuxième vient de se tenir à Stockholm, dans la *Folketshus* (Maison du peuple). C'était la première fois que se réunissait en Suède un Congrès international d'une fraction quelconque du prolétariat organisé. Aussi a-t-on fait aux délégués étrangers l'accueil le plus chaleureux.

La fédération comprend actuellement onze pays. Six de ceux-ci, englobant 207,000 syndiqués des professions en cause, étaient représentés à Stockholm par 20 mandataires. C'étaient la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark et la Suède. Trois pays, la France, l'Autriche et les Etats-Unis, n'avaient pu envoyer de délégations, mais s'associaient d'avance à toutes les décisions. Quant à la Belgique et la Norwège, leurs adresses d'excuses

et de solidarité ne parvinrent à Stockholm qu'après la clôture du Congrès.

Le rapport du secrétariat signale les progrès accomplis au cours des deux dernières années. En France, les diverses organisations de travailleurs des transports ont constitué une fédération nationale, et on s'occupe activement de syndiquer les gens de mer. En Italie viennent d'être fondées également une organisation des gens de mer et une fédération nationale des travailleurs des transports. Aux Pays-Bas, le mouvement est moins satisfaisant, à cause des âpres conflits qui existent, au sein du prolétariat organisé, entre socialistes et anarchistes. En Nouvelle-Zélande et en Australie, les efforts de Tom-Mann sont demeurés vains jusqu'à présent, à cause du particularisme des travailleurs de là-bas, et des illusions dont les nourrit la doctrine étatiste, prédominante parmi eux. Enfin, le secrétariat a fait un pressant appel à chacune des 230 organisations (de travailleurs des transports) qui existent aux Etats-Unis, et Ben Tillet a profité de sa visite au récent Congrès de la *Fédération Américaine du Travail*, pour recueillir plusieurs adhésions notables. On peut donc espérer que bientôt les camarades du Nouveau Continent seront nombreux dans l'Internationale des Transports.

L'action économique de celle-ci n'a pu être encore très considérable. Entre les Congrès de 1900 et de 1902, on ne peut rappeler que les grèves d'Anvers, de Copenhague et de Gibraltar. La dernière venait d'éclater, lorsque s'est ouvert le Congrès de Stockholm. Les deux autres ont échoué, surtout parce que les pouvoirs publics ont énormément facilité aux armateurs le recrutement des sarrazins.

Le secrétaire de la fédération a, en passant, protesté contre l'accusation de jingoïsme jetée aux dockers de Grande-Bretagne, lorsque ceux-ci eurent demandé aux boëromanes d'Amsterdam de renoncer à leur projet de boycottage continental de la marine marchande anglaise. Les dockers ont agi là exclusivement dans l'intérêt du prolétariat international. D'ailleurs, ils se sont trouvés d'accord avec la majorité de leurs camarades du continent.

L'action parlementaire de la fédération devait s'appuyer sur les résolutions que les délégués Stœrmer (Allemagne) et Octors (Belgique) ont fait adopter à la neuvième et dernière séance du Congrès socialiste international de Paris de 1900 (après-midi du 27 septembre — c'était la 6me question de l'ordre du jour). Par la fraternelle entremise du Bureau de Bruxelles, ces résolutions ont été adressées aux fractions socialistes des Parlements de tous les pays. Le camarade Cabrini, de Milan, déclare tenir des députés socialistes italiens qu'ils vont rédiger une proposition de loi où seront incorporées les revendications en cause. Le camarade Bell, qui représente à Stokholm les travailleurs des chemins de fer de Grande-Bretagne (comme le camarade Jackson représente le personnel des tramways du même pays), Bell expliqua comment les dockers du Royaume-Uni, grâce à l'intervention des députés Irlandais, ont obtenu de bénéficier désormais des *Factory Acts*. Il a malheureusement été impossible d'obtenir le même avantage pour les gens de mer. Les armateurs d'Angleterre et d'Ecosse forment une de ces puissances dont l'on ne semble pas près d'avoir raison à aucun point de vue.

Le congrès a complété les statuts de la fédération. Le Conseil fédéral demeure fixé à Londres, et le secrétaire général sortant, Ben Tillet, est réélu à l'unanimité. Le secrétaire général n'a que voix consultative au Conseil Fédéral, qui comprend sept membres, savoir, trois pour les Iles Britanniques et l'Amérique, un pour la France et l'Italie, un pour la Belgique et les Pays-Bas, un pour l'Allemagne et l'Autriche, et un pour la Scandinavie. Le secrétaire général est tenu d'adresser, à chaque organisation adhérente, un rapport mensuel sur le fonctionnement de la Fédération, et chaque organisation doit faire insérer ce rapport dans ses périodiques corporatifs. De son côté, chaque organisation adhérente doit adresser au secrétaire général un rapport trimestriel sur son fonctionnement.

Sur la proposition des délégués allemands, le taux de la cotisation annuelle a été élevé de cinq à dix centimes par

membre. Cette mesure sera applicable à partir du 1er décembre prochain.

Les délégués néerlandais ont réussi à faire soumettre au Conseil Fédéral, pour étude, un projet tendant à ce que la Fédération appointe un agitateur spécial pour Rotterdam.

Les délégués suédois demandaient que l'on adoptât une langue officielle pour la correspondance fédérale, les rapports, les debats des Congrès, etc. Les cinq autres nationalités présentes protestèrent avec véhémence. Et pourtant, le Congrès même prouvait la justesse de la proposition suédoise. Chaque discours y devait être interprété en quatre idiômes successivement. D'où une considérable perte de temps, et des erreurs aussi. On finit par s'entendre pour soumettre la question au prochain Congrès Socialiste International.

Le premier Congrès de la Fédération avait décidé que, en passant de l'une à l'autre des organisations adhérentes, un syndiqué ne pourrait être requis de verser un droit d'entrée à la seconde des dites organisations. Cette résolution n'ayant pas été observée partout, les délégués allemands, malgré l'opposition des camarades suédois, obtinrent qu'on la renouvelât. en y ajoutant une sanction : l'organisation qui, désormais, violera cette mesure, sera exclue de la Fédération.

La question des grèves et des boycottages a donné lieu à des débats approfondis, en conclusion desquels a été votée la résolution suivante :

« Le Congrès reconnait que, dans la lutte économique, la grève et le boycottage sont des armes essentielles pour les travailleurs de tous pays ; mais il recommande aux organisations adhérentes d'user de la plus grande circonspection, et de scruter à fond tous les aspects de chaque cas, avant de se décider à requérir l'emploi international de ces armes.

» Lorsqu'une organisation adhérente prévoit qu'elle ne pourra mener à bien une grève ou un boycottage que grâce à l'assistance internationale, c'est avant la proclamation de la grève ou du boycottage qu'elle doit se mettre en rapports avec le Conseil fédéral, et c'est seulement par l'intermédiaire

de celui-ci qu'elle peut requérir le concours des autres organisations adhérentes. Et dès qu'elle a soumis le cas au Conseil Fédéral, c'est désormais d'accord avec celui-ci qu'elle est tenue de prendre toute décision relative à la grève ou au boycottage.

« Chaque organisation adhérente doit adresser au Conseil Fédéral, au jour le jour, des rapports circonstanciés sur tout conflit, national ou international, où elle prend part. Aussitôt reçu ces rapports, le Conseil Fédéral les transmet à toutes les autres organisations adhérentes, de façon que celles-ci soient tenues constamment au courant des phases du conflit, et puissent intervenir efficacement dans la mesure de leurs moyens respectifs, — surtout en s'efforçant d'empêcher que les sarrazins n'affluent sur le terrain de grève ou de boycottage.

» L'organisation qui n'observerait pas les mesures ci-dessus spécifiées, ne pourrait s'attendre à nulle assistance de la part de la Fédération.

» Lorsqu'une organisation demande le concours financier de la fédération, le conseil fédéral ne peut lui répondre qu'après avoir fait procéder sur le conflit en cause, à une enquête locale par un camarade d'une nationalité autre que celle de l'organisation requérante ».

Sur l'initiative des délégués des gens de mer anglais et allemands, une conférence spéciale à cette profession a été tenue pendant le congrès. Conférence dont celui-ci a d'ailleurs fait siennes les propositions. Il a été décidé que l'on s'en tiendrait pour l'instant aux principes fixés dans la résolution du congrès socialiste international de Paris de 1900. On demandera sans doute au congrès d'Amsterdam de 1903 de les confirmer. Une conférence spéciale des délégués des gens de mer se réunira en septembre 1902, à Londres, pour préparer une campagne de meetings dans les grands ports de tous pays, et rédiger un manifeste qui sera publié dans toutes les langues des peuples à marine marchande. Là aussi on s'entendra pour un appel à adresser aux divers gouvernements, en vue de leur demander la convocation d'une conférence

internationale officielle, chargée d'étudier les conditions de travail des gens de mer et les réformes à y appliquer.

Le prochain Congrès de la Fédération Internationale des Travailleurs des Transports aura lieu en Allemagne en Juillet 1904.

(*Traduit par A. C.*). R. Jacobsen.

Note du Traducteur. — Voici le texte de la 6e Résolution du Congrès Socialiste International de Paris 1900 :

« Les revendications immédiates des marins, sur lesquelles on devrait presser les divers parlements d'aboutir, sont les suivantes :

1° Abolition des placeurs maritimes, et établissement de bureaux d'embauchage gratuits dans tous les ports de mer, sous le contrôle des organisations ouvrières ;

2° Etablissement d'hôtels et de maisons de marins, sous la direction combinée des organisations ouvrières et des autorités municipales, — hôtels et maisons où les marins ne seront influencés d'aucune façon ;

3° Etablissement de tribunaux spéciaux, comprenant des travailleurs comme juges, en vue de régler les différends qui ont pu s'élever pendant la traversée; le pouvoir des officiers-marins d'infliger des punitions et des amendes sera réduit ;

4° Fixation d'un maximum d'heures pour la journée de travail, avec des taux spéciaux de salaire pour les heures supplémentaires ; seul le travail indispensable sera fait le dimanche et les jours de fête ;

5° Il sera assuré une indemnité, proportionnée au préjudice, aux marins qui, par suite de leur travail, seront blessés ou rendus invalides ; en cas d'accident mortel, il sera complètement pourvu à la subsistance de ceux qui dépendaient de la victime ;

6° Fixation d'un minimum de salaire pour tous les marins naviguant ;

7° Vote d'une législation assurant une inspection complète et impartiale, en vue surtout de prévenir les accidents ; un cahier des charges convenable sera adopté pour tous les navires ; ceux-ci seront équipés d'une façon suffisante, tant au point de vue du nombre et de la capacité des hommes embarqués, qu'à celui de la connaissance des langues, pour que les marins puissent comprendre les commandements ;

8° Législation assurant un traitement convenable des marins en ce qui concerne la nourriture, les aménagements pour le logement, et spécialement pour que soient prises toutes les précautions sanitaires désirables ;

9° Aucun marin ne pourra contracter d'engagement en dehors de ces lois, sous n'importe quels conventions ou contrats spéciaux ;

10° Il sera nommé un nombre suffisant d'inspecteurs en vue de visiter complètement chaque navire quittant le port, et ayant les pouvoirs nécessaires pour retenir tout navire où ces conditions ne seraient pas satisfaisantes et où la loi serait transgressée d'une façon quelconque.

LES COOPÉRATIVES

AUTRICHE

Le second Congrès fédéral coopératif.

La fédération des coopératives autrichiennes a tenu son deuxième congrès fédéral à Vienne le dimanche 27 et le lundi 28 juillet. Sur les 54 organisations adhérentes, 33 avaient envoyé 59 délégués. La commission des syndicats autrichiens était représentée par le camarade Hueber. La présidence échut le premier jour au camarade Körmer, le second jour au camarade Exner. Ce dernier (délégué par la première coopérative de consommation de la Basse-Autriche) présenta le rapport du comité qui exposait les points suivants : dès la constitution même de la fédération au précédent congrès fédéral, on devait prévoir que l'on rencontrerait des difficultés. Les expériences passées ont profondément ébranlé la confiance en de semblables institutions. Cependant. grâce à l'activité déployée par le comité fédéral, la fédération qui, à ses débuts, ne comptait que 20 coopératives, voyait le nombre des sociétés adhérentes s'élever à 52. Dans le mois de juillet, Brünn et Ebergassing se joignirent aux sociétés fédérées dont le nombre montait dès lors à 54. Trois coopératives de consommation se sont fondues dans la société le «Vorwärts». Sur ces 54 associations, 9 sont à responsabilité illimitée, 45 à responsabilité limitée. Malheureusement les rapports envoyés sont incomplets ; leur rédaction laisse à désirer. Le nombre des adhérents manque ; les impôts et les loyers sont souvent confondus dans le même compte, etc... A l'avenir ces rapports devront être établis suivant les modèles fournis le comité directeur. D'après les renseignements qu'ils us donnent, à la fin de 1901, 44 coopératives comptaient 102 membres. Les renseignements sur le nombre des hérents dans les autres coopératives font défaut. Pour sociétés, les parts s'élevaient à 426.450 couronnes, 67

deniers ; le mouvement des marchandises à 9.196.429 couronnes, 40 deniers; le bénéfice net à 443.138 couronnes 73 deniers. Trois coopératives travaillèrent à perte. 368.091 couronnes, 51 deniers furent payés en dividendes. Les impôts absorbèrent 73.611 couronnes, 25 deniers. Cette somme ne comprend pas la totalité des impôts payés. Certaines sociétés ont, en effet, fait entrer ce compte dans d'autres dépenses. Le fonds de réserve s'élevait à 311.224 couronnes, 31 deniers. Les coopératives s'adressèrent 465 fois à la fédération pour demander des éclaircissements ou des renseignements. On a répondu par écrit à toutes les demandes. Des conférenciers ont été à différentes reprises envoyés dans les réunions. On a tenu des conférences à Graz et à Aussig. La réunion organisée dans cette dernière ville renforça la fédération, elle provoqua, en effet, l'adhésion de plusieurs sociétés. A la conférence de Graz, les délégués déclarèrent qu'ils feraient tous leurs efforts pour arriver à ce résultat. En Bohême, les représentants de la fédération ont convoqué quelques conférences; on y a discuté l'achat en commun des marchandises. Le rapporteur s'est étendu longuement sur ce sujet. Il s'est préoccupé également de la tendance de beaucoup de coopératives à payer à tout prix un dividende élevé. A propos des vendeurs, la fédération doit s'abstenir de toute intervention. Chaque société n'a qu'à s'adresser au syndicat des employés de coopératives. C'est à ce dernier également qu'incombe la responsabilité de fournir utilement des employés.

Neumann (Aussig) exprime le vœu qu'on joigne au rapport du comité une instruction aussi détaillée que possible sur la conduite à observer par les coopératives fédérées. Meizr (Simmering) fait la proposition suivante :

Considérant que, parmi les sociétés qui n'ont besoin que d'un crédit peu considérable et peuvent fournir à leurs créanciers peu nombreux des garanties suffisantes même sous le régime de la responsabité limitée de leurs membres, il faut ranger en première ligne les coopératives de consommation, le congrès décide de recommander à toutes les associations à responsabilité illimitée appartenant à la fédération leur transformation en sociétés à responsabilité limitée. Le con-

grès charge le comité directeur de prêter à ces sociétés toute l'assistance nécessaire pour amener ce résultat.

La proposition est renvoyée au comité.

Eckstein présenta le rapport financier : les recettes s'élèvent à 2.776,04 couronnes et les dépenses à 1.036,22 couronnes ; il reste en caisse 1.739,82 couronnes. — Au nom de la commission de contrôle, Périn demande que l'on approuve les comptes présentés par le comité. — La proposition est adoptée à l'unanimité.

Eckstein donne connaissance du rapport de la commission de surveillance. 12 sociétés fédérées ont été inspectées. On a pu se rendre compte que, dans beaucoup de coopératives, on ne comprenait pas assez nettement quels principes il fallait observer pour arriver à une bonne conduite des affaires. Un des plus grands inconvénients provient de ce que l'on acquiert des objets sans que l'on dispose des fonds nécessaires pour payer comptant les achats. A plusieurs reprises, l'inventaire des marchandises a montré que l'on tenait des articles dont l'écoulement dépendait beaucoup des caprices de la mode, ce qui empêche le renouvellement rapide du stock. Les coopératives qui ne sont pas encore très fortes doivent se borner au commerce des subsistances, ou, du moins, n'avoir en magasin que de très petites quantités d'autres articles. Un contrôle minutieux des marchandises est surtout important. Il faut chaque mois faire le décompte des marchandises en magasin, un inventaire exact est nécessaire tous les trimestres, ou tout au moins tous les semestres. Une question décisive est celle des dividendes. Il est sans doute très bien de payer un dividende, mais il doit être mérité. Le camarade Eckstein traite ensuite en détail de la comptabilité dans les coopératives de consommation.

Les débats sur ce dernier rapport occupèrent toute l'après-midi. Les observations présentées par le camarade Hueber, représentant la Commission des syndicats, sont particulièrement intéressantes. Il déclare que le congrès corporatif qui se tiendra l'an prochain s'occupera lui aussi de la question des coopératives de consommation. La classe ouvrière

se persuade de plus en plus que l'organisation des travailleurs comme producteurs qui se poursuit dans les syndicats doit se compléter par leur organisation comme consommateurs; à une condition seulement, c'est que le mouvement des coopératives de consommation n'adopte pas pour mot d'ordre la soi-disant « neutralité ». Il faut qu'il se pénètre de l'esprit prolétarien et comprenne que, dans la lutte que poursuit le prolétariat pour se libérer, lui aussi doit remplir un rôle important.

Les autres orateurs déclarent également que les coopératives, malgré les dispositions légales qui leur interdisent d'adhérer directement au parti, doivent se laisser guider par la classe ouvrière consciente. La place des sociétés qui ne suivent pas ces principes se trouve naturellement dans l'ancienne fédération.

Le second jour, on s'occupa de fixer les cotisations des sociétés. Une proposition du camarade Dr Karpeles (« Vorwärts », Vienne) tendant à les élever à 1/2 pour mille sur le chiffre d'affaires rencontra d'abord une certaine opposition. Certains délégués déclarèrent que les coopératives ne pouvaient répondre de cette augmentation. Au cours des débats, le camarade Svoboda déclara que les représentants de la première coopérative de consommation de la Basse-Autriche, qui se trouverait la plus atteinte par ce relèvement, n'en voteraient pas moins en faveur de la proposition parce qu'ils en reconnaissaient la nécessité. Cette déclaration fut accueillie par de vifs applaudissements. Dans cette discussion intervinrent encore les camarades Weissenböck (Leobersdorf), Neumann (Aussig), Skaret (« Vorwärts », Vienne), Adametz (Nussdorf). Ces débats éclairèrent si bien les esprits que la proposition du Dr Karpeles fut adoptée à l'unanimité, au vote nominal.

Sur la proposition du comité fédéral, les statuts furent modifiés : le nombre des membres de ce comité fut réduit de neuf à cinq. Y furent élus : Körmer (première coopérative de consommation de la basse Autriche), président ; Exner, Eckstein (même organisation), Dr Karpeles (« Vorwärts »,



Vienne), et Meizr (Simmering), membres ; suppléants : Nevole (première coopérative de consommation de la Basse-Autriche), Emmerling (« Vorwärts », Vienne), Bernhard (Landstrasse), Esterle (Leopoldstadt) ; contrôleurs : Donner (Simmering), Cap (Leopoldstadt), Martinek (Landstrasse).

On décida en outre que le congrès fédéral ordinaire ne se tiendrait plus désormais que tous les deux ans. Une proposition du Dr Karpeles fut adoptée à l'unanimité :

Le comité fédéral est autorisé à exclure toutes les sociétés fédérées qui n'auraient pas aussitôt remédié à des irrégularités constatées par les inspecteurs.

La dernière question de l'ordre du jour était celle de la presse. Le rapporteur, Dr Karpeles, fit la proposition suivante :

Le Congrès reconnaît la nécessité d'un organe fédéral, et charge le comité de la Fédération de faire sans délai toutes les démarches nécessaires. Le Congrès exprime le vœu que l'organe fédéral paraîtra sous la forme de suppléments à l' « Arbeiter Zeitung ».

A l'appui de sa proposition, le rapporteur expose que la seule objection que l'on puisse adresser à un journal spécial est que les ressources de la Fédération sont insuffisantes. Mais la combinaison proposée assure à cet organe une extension remarquable ; la classe ouvrière pourra se renseigner sur le mouvement coopératif. La proposition fut combattue par les camarades Neumann (Aussig), Meizr (Simmering). Ils déclarèrent que, sans obérer les finances de la Fédération, il suffirait de publier un bulletin qui coûterait peu à établir et serait uniquement réservé aux membres de la Fédération. La proposition du rapporteur en faveur de laquelle se prononcèrent les camarades Skaret, Martinek, Adametz et Weissemböck fut adoptée à une imposante majorité.

Les travaux du congrès fédéral étaient terminés. Le président Exner prononça la clôture dans une brève allocution : exprima sa joie de voir la fédération disposer réellement s moyens qui lui permettaient de remplir son but.

nne, le 12 août 1902. G. Baeck.

raduit par L. R.)

L'HYGIÈNE SOCIALE

BELGIQUE

La police des mœurs et la conférence internationale de Bruxelles

La Police des mœurs est depuis longtemps condamnée en droit. Cette institution repose juridiquement sur d'anciennes ordonnances royales dont aucun texte n'autorise l'application. Chaque jour la brigade des mœurs et le bureau de la préfecture de police, faisant fonction de tribunal d'exception, commettent des actes arbitraires, qui, pour rester inconnus du public, n'en sont pas moins de véritables attentats à la liberté et à la dignité de la personne humaine.

Cependant la Police des mœurs a résisté aux attaques que les abolitionnistes ne cessent de diriger contre elle, depuis que la voix de madame Butler s'est fait entendre il y a quelque vingt-cinq ans. Les raisons qui ont fait subsister cette législation caduque sont de trois sortes. Il y a d'abord l'instinct défensif des fonctionnaires, policiers ou médecins, qui, jugeant l'institution utile à leurs intérêts particuliers, estiment par un sophisme inconscient qu'elle est indispensable à l'intérêt public. Il y a aussi l'esprit de conservatisme de la bourgeoisie, qui s'effraie de tous les efforts qu'un souffle révolutionnaire peut inspirer, même indirectement, au nom de la justice sociale. Mais il y a surtout dans la mentalité de la majorité masculine une absence totale de justice sexuelle qui fait trouver à l'homme tout naturel d'être protégé aux dépens de la femme.

La deuxième conférence internationale pour la prophylaxie des maladies vénériennes, réunie à Bruxelles du 1[er] au 6 septembre, a mis en présence adversaires et partisans du

système *français* ; car c'est ainsi que ce système est qualifié à cause de son origine napoléonienne. Les discussions qui y ont eu lieu ont porté un coup mortel à la police des mœurs, juste un siècle après son institution (1802).

Le résultat premier de la Conférence de Bruxelles a été la reconnaissance, par les réglementaristes eux-mêmes, de l'absolue défectuosité du système actuel, qui plus est, de son inutilité. Mais tandis que les abolitionnistes ont soutenu l'iniquité de tout système qui s'inspirerait de près ou de loin des principes ou des méthodes réglementaristes, les réglementaristes veulent restaurer sous d'autres formes la police des mœurs. Ceux-ci ne sont du reste pas d'accord entre eux. Il y a lieu d'indiquer en quelques mots leurs conceptions diverses, les tendances divergentes auxquelles ils se rallient.

Il y a, d'abord, ceux qui veulent le *statu quo*. C'était l'avis du Dr Brouardel, en 1888, à l'Académie de Médecine, lors de la discussion de la proposition de loi Fournier. A la conférence de Bruxelles, l'arbitraire policier a été défendu par M. Honnorat, chef de la 1re division à la Préfecture de Police, qui a fait l'apologie du service auquel il préside.

Il y a ceux qui, avec le professeur Fournier, désirent couvrir la police des mœurs d'un voile juridique, la rendre légale en la faisant assister du pouvoir judiciaire. A cet effet, ils cherchent à créer une sorte de délit de prostitution, sans pouvoir définir celle-ci. Ils parlent de professionnelles qui se rendraient délictueuses par la provocation et le racolage publics ; ils oublient que le racolage est exercé aussi par l'homme. Ils ne voient pas, à côté des prostituées, les prostitués et prostituants.

Ces deux opinions, qui font retomber tout le poids de la réglementation sur la femme, caractérisent la conception réglementariste française, qui n'est qu'unilatérale. Plus logiques, les Allemands vont jusqu'au bout de l'idée de réglementation. Le célèbre dermatologiste de Breslau, le professeur Neisser, a exposé cette manière de voir dans un rapport fort intéressant et l'a défendue à Bruxelles. Il représente l'exaspération de l'étatisme autoritaire et moralisateur. Il

admet une réglementation pour les femmes et pour les hommes qui pourront être appelés, eux-aussi, à recevoir une carte. Dans le même sens, le Dr Teutsch voudrait que deux médecins soient attachés de façon permanente aux maisons de tolérance, et le Dr Lassar, professeur à Berlin, que la visite soit obligatoire pour l'homme et pour la femme avant chaque contact.

Les réglementaristes ont cherché à jeter le discrédit sur le mouvement abolitionniste en prêtant à tous les adversaires de la réglementation les sentiments de religiosité un peu surannée qui animent certains d'entre eux. Parmi les abolitionnistes, il en est, en effet, mais c'est une minorité, qui considèrent les maladies vénériennes comme le châtiment divin du péché sexuel. Les réglementaristes répètent bien haut que l'abolitionnisme n'a aucun souci de la Santé Publique. Leur tactique, adoptée par le professeur Fournier, dans le « Bulletin Médical » des 13 et 20 août 1902, est de ridiculariser le mouvement, en faisant de la troupe des abolitionnistes une sorte d'armée du salut de pasteurs protestants. Les réglementaristes ne comprennent pas qu'eux aussi, ils obéissent, comme les piétistes, à une idée religieuse renversée, en demandant le sacrifice d'êtres humains à la Nouvelle Idole, en inclinant le droit devant cette entité qu'est la Santé sociale, considérée indépendamment de la moralité et de l'hygiène individuelle.

Qu'ils soient matérialistes, spiritualistes ou panthéistes, les abolitionnistes se placent sur un tout autre terrain que l'hygiène religieuse des piétistes ou l'hygiène fétichiste des réglementaristes. Ce sont des juristes ou des féministes ou des médecins, comme M. le Dr Augagneur ou le vaillant Dr Fiaux, qui mènent campagne au nom de la justice et de la responsabilité. Ils réclament le droit égal pour l'homme et pour la femme, le droit pour toutes les femmes sans distinction d'être traitées avec le même respect de la personne humaine. Pour eux, la femme qui se vend est plus une malheureuse qu'une vicieuse, et la prostituée-type de Lombroso n'est qu'une exception.

L'abaissement moral et mental des prostituées apparaît aux abolitionnistes comme la résultante, non seulement d'une situation sociale et juridique vexatoire, mais surtout des conditions économiques. Une femme de courage et de tact, Mme Avril de Sainte-Croix, la seule Française présente à Bruxelles, a exprimé la pensée qui domine la campagne abolitionniste, lorsqu'elle a dit qu'il fallait considérer la misère et les bas salaires comme les causes de la prostitution et que 72 °/₀ des prostituées sortaient des établissements d'assistance, soit publique, soit privée (1).

Le professeur Landouzy, qu'aucun lien ne rattache à la Fédération abolitionniste ni au féminisme, a confirmé les paroles de Mme de Sainte-Croix. Pour lui, les réglementaristes sont hypnotisés par la prostitution. Ils ont le tort de ne point envisager ce qu'on pourrait appeler la syphilis des innocents, la syphilis familiale et la syphilis industrielle. Il ne faut point oublier qu'une cohorte de jeunes filles, d'ouvrières sans tutelle, sont la proie du patron qui abuse de sa situation et de son autorité. « La réglementation, a dit le professeur Landouzy, agit à l'abri d'un mythe ; c'est que, derrière tout appétit sexuel satisfait, il y a la débauche. Les règlements humains ne prévaudront pas contre les lois de la nature. »

Pour le Dr Landouzy, il faut faire rentrer les maladies vénériennes dans le droit commun. Il assimile à l'empoisonnement la contamination syphilitique, comme toutes les autres maladies contagieuses. Qu'on applique l'article 1382 du C. C. qui veut que quiconque a causé un dommage à autrui lui doive réparation ; qu'on applique cet article à l'homme comme à la femme, au nourrisson comme à la nourrice, au patron comme aux sages-femmes ou aux tenancières, à la contagion dans les usines, fabriques, ateliers, par l'intermédiaire des instruments de travail, comme à la contamination

(1) Mme de Sainte-Croix a cité un fait qui caractérise l'horreur des prostituées pour le médecin policier, celui d'une jeune fille recueillie par l'Œuvre libératrice, qui, au nom d'un médecin, sauta par-dessus le mur pour se sauver.

vénérienne ; et on y regardera de plus près à se faire contaminer et à contaminer. Il n'est pas nécessaire de créer un délit spécial, le délit vénérien. Il n'y a qu'à appliquer en jurisprudence la responsabilité qui existe déjà en droit.

Le professeur Landouzy demande pour chacun la liberté et la responsabilité morale et matérielle, c'est-à-dire civile, de ses actes. A cet effet il dépose un vœu signé par le professeur Gaucher et le Dr Queyrat, ainsi conçu : « Le régime de la réglementation tel qu'il est actuellement appliqué s'étant montré inefficace, est condamné. Il faut en matière de prophylaxie des maladies vénériennes en venir au droit commun *égal et semblable pour l'homme et pour la femme.* »

C'est sur le vœu du professeur Landouzy que s'est livrée la lutte entre réglementaristes et abolitionnistes.

La séance du mercredi soir 3 septembre n'a pas été un pur débat scientifique : elle a eu un caractère social dont ceux qui y ont assisté conserveront le souvenir. C'est avec une émotion profonde qu'on voit monter à la tribune, avec tant de peine et de courage, le vieux Dr Gailleton, chef de la délégation française. Il rappelle son expérience de 40 années comme maire de Lyon et professeur de syphiligraphie. Il déclare que la loi réclamée par les réglementaristes, même promulguée, ne pourrait être appliquée. Du reste, à quoi bon une loi nouvelle ? Le Dr Gailleton fait appel à la liberté individuelle et déclare le système réglementariste condamné.

Sans doute, c'est un mobile purement scientifique qui a déterminé ces savants désintéressés des luttes sociales que sont les Drs Landouzy, Gaucher et Queyrat. Cependant, malgré toute leur volonté de rester fidèles à cette neutralité médicale, ils ont senti un instant passer en eux la passion du combat pour le droit, lorsqu'au milieu des acclamations le professeur Gaucher a prononcé ces simples paroles : « Messieurs, je demande le vote et tous ceux qui ont quelque sentiment de justice voteront avec nous. »

Par suite d'une motion d'ordre, le vœu du professeur

Landouzy n'a pas été mis aux voix. Mais il a été immédiatement couvert de signatures et la victoire morale remportée par les abolitionnistes n'a été atténuée par l'adoption d'aucun autre vœu.

Ainsi la conférence de Bruxelles a eu pour double résultat : la condamnation expresse de la réglementation policière ; la reconnaissance implicite des principes abolitionnistes (le droit commun en matière sexuelle, la liberté et la responsabilité, l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi).

La réintégration des maladies vénériennes dans la médecine générale a permis de concilier la justice sexuelle et l'hygiène publique. Les revendications abolitionnistes ont été confirmées par la science. Autrefois juristes, féministes et socialistes en étaient seuls les défenseurs. Aujourd'hui ils ont l'appui des médecins les plus autorisés. Seuls ou presque seuls, les « professionnels » de la réglementation restent partisans d'une institution à laquelle les attache l'exercice d'une fonction.

La Conférence de Bruxelles n'aura pas été une victoire purement abolitionniste. Si l'on analyse les idées qui ont dirigé consciemment ou inconsciemment la campagne abolitionniste, on reconnaît qu'elles sont toutes plus ou moins d'inspiration socialiste.

La réglementation érige en droit la rupture de l'acte et de ses conséquences. Grâce à cette institution, l'homme peut considérer l'acte sexuel comme isolé dans la conduite de sa vie ; il peut accomplir cet acte sans être obligé d'en supporter les conséquences juridiques, économiques et sentimentales qui, dans une société normale, devraient l'accompagner. En détachant l'acte sexuel de ses suites naturelles, la réglementation permet à l'homme de ne point assumer les charges morales et matérielles qu'il a contractées en se servant d'une femme, même pour un moment de plaisir.

Par la réglementation et la sécurité illusoire qu'elle

prétend donner, l'Etat supprime le mobile psychologique préventif qui doit servir de frein aux exagérations des satisfactions sexuelles, le risque qui incline l'homme à des unions moins passagères. Sous prétexte d'assurer la santé de l'*espèce*, la garantie de l'Etat affaiblit en chaque individu l'instinct de protection personnelle.

L'acte sexuel n'est pas uni-latéral, il est le fait de deux partenaires ; est-il juste de faire tomber sur la femme seule le poids du bras séculier ? La police des mœurs a son origine dans la vieille idée qui donne à l'homme une sorte de droit de propriété sur la femme.

La police des mœurs ne consacre pas seulement une injustice sexuelle, mais l'exploitation d'une classe d'individus par la société : les prostituées ne forment-elles pas comme une classe que le reste de la société se croit en droit de sacrifier à la sauvegarde de la santé des hommes « honnêtes » et à la protection de la vertu des femmes « honnêtes » ?

Ce dernier aspect de la question fait du mouvement abolitionniste un prolongement du mouvement socialiste et prolétarien. Les mondaines et les demi-mondaines échappent à l'inquisition réglementariste. Les vexations policières ne retombent que sur les plus pauvres, blanchisseuses et fleuristes, mécaniciennes et cotonnières, brunisseuses et plumassières, ouvrières insuffisamment payées, qui cherchent dans la prostitution un salaire d'appoint, et ouvrières en chômage, domestiques séduites par leurs maîtres et ouvrières par leurs patrons, modistes et employées raccolées à la sortie des ateliers et magasins par les hommes des classes « supérieures ». Les prostituées ne forment-elles pas un véritable prolétariat féminin ? N'y a-t-il pas lieu de parler pour elles de la vente « de leur force de plaisir » comme on parle pour les ouvriers de la vente de leur force de travail ? Ne peut-on comparer le contrat de prostitution au contrat de travail ? Il est temps de comprendre que ces contrats ne se borne[nt] pas à l'échange de deux prestations matérielles, évaluable[s] en argent. Il y a pour l'ouvrier abandon d'une part d[e] liberté, pour la prostituée perte d'une parcelle d'âme.

liberté *réelle*, que les socialistes revendiquent pour l'ouvrier comme pour la femme, ne se réalisera que par une transformation des conditions économiques. La répartition des revenus dans la société capitaliste, qui permet à quelques-uns la polygamie, défend à tous les autres les unions jeunes. La cause même de la prostitution ne peut être supprimée que dans une organisation socialiste.

Édouard DOLLÉANS.

LES QUESTIONS AGRAIRES

FRANCE

La Coopération dans la Viticulture [1]

La crise viticole qui semble maintenant toucher à sa fin — au moins d'une façon transitoire — a suscité durant ces deux dernières années une abondante littérature. Les sociétés viticoles dans leurs rapports, les revues spéciales, les grands journaux politiques eux-mêmes ont fourni une sérieuse contribution à l'étude de cette question. Mais il ne suffisait pas de discerner les multiples causes générales et particulières qui avaient créé la pénible situation présente ; il importait surtout de rechercher les moyens les plus immédiatement efficaces pour l'atténuer et ceux capables d'en prévenir le retour. De très nombreux remèdes — parfois contradictoires — ont été préconisés à cet effet, et parmi eux : l'action coopérative viticole.

M. Adrien Berget, l'actif conseiller de la « Société des Viticulteurs de France », vient de publier sur cette question un travail consciencieux et documenté. Nous le signalons à ceux que les complexités du problème agraire préoccupent. Je me bornerai à en soumettre ici une esquisse entièrement objective.

L'auteur divise son ouvrage en cinq parties : 1° Tout d'abord, il fait l'examen général de la coopération appliquée à l'agriculture et à la viticulture ; 2° Il expose ensuite l'état de la coopération viticole dans ses pays d'origine, l'Allemagne et la Suisse ; 3° Il passe en revue les progrès du coopératisme viticole dans l'Europe centrale et méridionale ; 4° La qua-

---

(1) *La Coopération dans la Viticulture européenne* par Adrien Berget, professeur agrégé de l'Université *(Lille, A. Devos, Imprimeur-Editeur)*.

trième partie est consacrée à la viticulture et à la coopération viticole en France ; 5° Il termine par la critique générale de ces institutions nouvelles et essaye prudemment d'entrevoir leur avenir.

D'après M. Adrien Berget, trois causes essentielles ont déterminé, au cours des deux ou trois dernières décades, la formation de ces groupements ruraux :

I. La généralisation de la concurrence au marché mondial international ; II. La baisse générale des prix de toutes les denrées agricoles, conséquence naturelle du premier phénomène ; III. L'application des découvertes scientifiques et industrielles à l'agriculture.

Mais l'emploi de ces procédés techniques perfectionnés, qui seuls rendent possible la lutte contre les produits des pays neufs, n'est compatible qu'avec la grande agriculture. Pour réaliser de telles conditions, une unique ressource s'offre donc à la petite culture, c'est l'*Association* qui, sous la forme la plus parfaite, s'appelle *Coopération*.

M. Berget estime à quatre les avantages principaux que peut procurer l'action collective rurale : 1° L'acquisition du capital et des matériaux nécessaires à l'exploitation agricole, c'est-à-dire coopération de crédit et coopération d'achat ; 2° la préservation contre les risques agricoles, par l'assurance mutuelle généralisée ; 3° la Coopération de vente, qui soustrait les agriculteurs à la tutelle déprimante des intermédiaires ; 4° la Coopération de production, celle-ci assez répandue au sein des villes, est sans exemple encore dans le monde rural proprement dit. A l'heure présente, cette forme d'association reste limitée aux industries de transformation directe des produits agricoles.

Cependant l'auteur ne s'illusionne pas sur les difficultés externes et internes que doit rencontrer l'introduction d'un pareil mouvement dans les campagnes.

Il sait les privilèges économiques dont dispose la concurrence mercantile : expérience, connaissance du marché, capitaux, organisation, solide faisceau peu commode à rompre en un jour. Il sait aussi quel obstacle puissant réside

dans le caractère routinier, solitaire, aveuglément égoïste des ruraux. Si même l'entreprise trouvait des adhésions faciles, il est à craindre que ne surgissent d'autres inconvénients propres à la faire échouer : les divisions politico-religieuses, l'inexpérience des dirigeants, et surtout le manque de discipline des administrés.

Quoi qu'il en soit, certains économistes timorés laissent entendre avec mélancolie que ces institutions menacent l'antique indépendance paysanne, puisqu'elles se proposent de substituer progressivement au vouloir personnel, la loi de la volonté collective. M. Berget objecte que l'isolement paysan n'est en rien synonyme d'indépendance. Subordonné aux caprices des éléments, à la merci des intermédiaires, le petit agriculteur possède seulement l'apparence magnifique de la liberté. D'ailleurs, les progrès de la dépopulation des campagnes au profit des villes indiquent combien vaine et illusoire est devenue cette idyllique indépendance.

« En fait, ajoute l'auteur, loin de nuire à la liberté véritable, la coopération garantit la dignité de l'individu, le développement de sa valeur économique, intellectuelle et morale.... Elle l'exalte, car elle en accroît la puissance en étendant son champ d'action et la rend efficace à tous sans rien diminuer de son efficacité pour les intérêts particuliers de l'individu ». Et en même temps que les profits matériels, les bénéfices moraux s'accusent aux points de vue professionnel et humain ; on peut citer : la généralisation de l'instruction technique, la disparition graduelle de l'égoïsme et de la routine paysannes, la pénétration des sentiments solidaristes, l'élargissement des idées, etc. Aussi M. Berget, qui répugne à la fois « à l'individualisme de l'école libérale et à l'étatisme forcené du collectivisme doctrinaire » voit-il « dans ces faits d'organisation spontanée qui se manifestent de toutes parts dans le monde du travail par la floraison des syndicats, des sociétés d'instruction populaire et des coopératives, l'ébauche encore vage et confuse d'un ordre économique nouveau. »

Après avoir différencié juridiquement l'association coopérative des autres formes de l'action collective : sociétés de

personnes et sociétés de capitaux, M. Berget formule les principes fondamentaux qui, à son sens, doivent caractériser une véritable coopérative. Ils sont au nombre de trois : 1° La participation active et permanente des membres ; 2° La responsabilité pécuniaire, solidaire et générale des associés ; 3° La répartition des bénéfices au prorata, des « services personnels » de ses membres représentés soit par leurs achats, soit par leur travail, soit par leur fourniture.

La réunion nécessaire et suffisante de ces trois caractères permet de distinguer nettement la coopérative des mutualités, des syndicats, des sociétés commerciales. Mais la coopérative acquerra une forme plus complète et plus significative encore, si certaines dispositions statutaires limitent les droits du capital souscrit et attribuent une part des bénéfices aux collaborateurs salariés, ainsi qu'à la propagande coopérative.

Muni de cette définition, M. Berget passe en revue les divers groupements ruraux existants, pour les soumettre à une judicieuse confrontation. Il se refuse naturellement à englober sous le titre coopératif, les syndicats agricoles français ou suisses, les Conzorsi italiens qui ne sont — pour employer l'expression si concise de M. Coulet — que de simples boîtes aux lettres. Les Sociétés agricoles de crédit sont rejetées pour vices capitalistes. Les Sociétés mutuelles d'assurance également ne sont pas admises à cause de la laxité des liens qui unissent les membres, et de l'intermittence de leur action. Pour les coopératives de transformation des produits et de vente, seules méritent véritablement ce nom, celles qui distribuent les bénéfices en raison directe du *travail personnel* de chaque adhérent, que ce soit sous forme de produits ou de main-d'œuvre.

Aux reproches adressés à ces associations de devenir ainsi un monopole commercial, plus préjudiciable peut-être aux consommateurs que le régime des intermédiaires, M. Berget répond qu'en fait les consommateurs s'organisent dans un but analogue ; il voit, pour sa part, dans l'existence de ces deux groupements, l'un de producteurs, l'autre de

consommateurs, la garantie la plus certaine des droits et des intérêts de chacun. Il est, du reste, convaincu qu'une entente féconde s'établira tôt ou tard entr'eux.

En résumé, la Coopérative agricole est une « institution à » base démocratique, susceptible d'une très grande générali- » sation, parce qu'elle s'adapte parfaitement à des travaux » pour la plupart encore sous le régime de la petite pro- » priété ».

L'auteur s'efforce maintenant de mettre en lumière les conditions économiques de la viticulture. A l'inverse des autres cultures, les progrès l'obligent le plus souvent à une croissante main-d'œuvre. Les opérations deviennent davantage délicates, complexes, et nécessitent l'emploi d'ouvriers qualifiés, spécialistes, toujours plus nombreux. Aussi une tâche pareillement pénible et absorbante permet de moins en moins aux vignerons de s'adonner à d'autres travaux agricoles. Pour faire bien, ils sont réduits peu à peu à la monoculture.

Mais ces occupations exclusives, qui développent l'habileté et la valeur personnelles, engendrent chez les viticulteurs un état d'esprit individualiste dont les excès sont heureusement réfrénés par le facteur agglomération. Les populations viticoles sont, en effet, très denses, et, par suite, les contacts, les frottements entre les hommes s'opèrent aisément. Cette densité résulte principalement du fait que la culture de la vigne réclame une main-d'œuvre considérable, huit fois plus par exemple que celle du blé. Elle tient en outre à ce que deux ou trois hectares suffisent en moyenne à la vie d'une famille vigneronne. Il faut encore prendre en considération le haut prix des terres qui pousse les viticulteurs à détourner de leur culture favorite le moins possible de leur sol. Mais déjà le désastre phylloxérique a réveillé le paysan de son séculaire isolement et a brisé son particularisme étroit. Et M. Berget rappelle quelle merveilleuse leçon d'énergie collective, les viticulteurs puisèrent dans leurs maux. Ce fut un terrain propice au développement de la solidarité rurale, qui s'affirma bientôt par la constitution de

syndicats de défense contre le phylloxéra, la grêle, la gelée, des syndicats d'expérimentation d'études, des associations pour l'achat d'engrais et de produits chimiques, etc....

Néanmoins, la viticulture se prêterait médiocrement à l'utilisation du machinisme; la puissance productive du producteur autonome « éclairé » serait supérieure à celle de la grande exploitation. La constitution d'une coopérative de production — avec les méthodes capitalistes — apparaît donc, pour les viticulteurs, d'une réalisation difficile et d'un avantage incertain. Mais il est deux domaines voisins, où ceux-ci peuvent exercer profitablement leur action collective : celui de *la vinification* et celui de *l'écoulement des vins*.

La fabrication du vin a cessé d'être, depuis les découvertes pastoriennes, l'objet d'un art empirique ; elle est devenue la matière d'une science particulière qui a ses méthodes, ses procédés. Aussi ceux qui ont la faculté d'utiliser ces moyens nouveaux, peuvent-ils préparer des vins fort supérieurs à ceux produits par les paysans, pour le plus grand nombre dépourvus d'instruction technique et de capitaux. « La vinification familiale — poursuit M. Berget — est appelée à disparaître devant la concurrence des celliers perfectionnés des usines de vinification de l'avenir, comme la brasserie de ménage a disparu devant la brasserie industrielle ».

Pour l'heure, cet héritage passe aux mains expertes des commerçants en vins, qui subordonnent ainsi la vinification « moins à la culture qu'à la vente des produits ». Ils se trouvent en effet dans les conditions les meilleures pour remplir efficacement ce rôle : 1° Ils sont au courant du goût de leur clientèle et savent composer leur cuvée pour la plus grande satisfaction de cette dernière ; 2° Acheteurs de vins de toute provenance, ils ont la possibilité de préparer des types constants, uniformes ; 3° Pourvus enfin de capitaux, d'expérience technique, de vaisselle vinaire abondante et entretenue, de celliers propres, il leur est aisé de dominer le paysan routinier et isolé. Or, celui-ci perdant peu à peu l'habitude de faire son vin, manquant de l'outillage nécessaire, est contraint de vendre à n'importe quel prix une récolte qui « ne

saurait attendre ». Et par là, s'accentue la dépendance des producteurs. Telle est la situation des viticulteurs, destinée à s'aggraver dans l'avenir, à moins que ceux-ci ne se résolvent — par l'organisation coopérative — à recueillir eux-mêmes les bénéfices des progrès scientifiques. La récente mévente des vins, due à des causes accidentelles et permanentes, doit être un précieux avertissement. D'ailleurs les perfectionnements œnologiques, la reconstitution graduelle des vignobles font craindre pour un temps prochain de plus dangereuses surproductions — surtout si l'on songe que notre marché n'est pas indéfiniment extensible et que la population française reste stationnaire. « En raison de ce » fait — dit l'auteur — il faut donc organiser la vente, non » seulement pour développer la consommation à son maxi- » mum de puissance, mais il convient de le faire surtout en » s'appuyant sur la production de manière à pouvoir effica- » cement, le moment venu, limiter celle-ci aux besoins réels » et normaux. » Il est vrai que dans cette tentative on va se heurter aux intermédiaires du Commerce devenu le commanditaire de la production et le directeur général de la circulation des vins. La morale de cette situation, c'est que producteurs et consommateurs doivent s'unir pour supprimer les intermédiaires ou du moins réduire leur rôle à celui plus modeste de simples auxiliaires.

M. Berget prétend ne pas apporter un remède théorique en préconisant la coopération viticole. Elle est une expérience vivante née des nécessités économiques, comme le démontrent les faits accomplis.

I.

L'Allemagne constitue le pays par excellence où s'est acclimaté avec le plus d'intensité et d'originalité ce mode de groupement. L'auteur en fait une étude très attentive.

Sur le chiffre énorme de 17.400 associations de tous genres, l'Allemagne compte 13 636 sociétés agricoles, parmi lesquelles de nombreuses banques rurales.

Or, la *coopération agraire* viticole présente dans ce pays deux traits principaux.

Elle est liée à la *coopération de crédit* et domine dans les régions de petite culture.

Les *Banques populaires* jouissent en effet, outre-Rhin, d'une très grande prospérité. On y distingue trois types particuliers : 1° l'*Union générale des Associations agricoles et industrielles de l'Empire allemand* (*Schultze-Delitsch*) ; 2° *L'Union générale des Associations rurales de l'Allemagne* (*Raiffeissen-Neuwied*) ; 3° *L'Union générale des Associations agricoles allemandes* (*Darmstadt-Offenbach*).

Aucune société viticole n'est rattachée à la première. C'est aux deux autres — surtout à celle de Darmstadt — que revient l'honneur d'avoir donné une vigoureuse impulsion aux sociétés coopératives viticoles — aux *Winzervereine*.

Ces deux fédérations, destinées à fusionner, ont cependant quelques tendances divergentes, mais peu profondes. « La Neuwied » est centralisatrice, évangélique, encline à un vague et lointain communisne agraire. « La Darmstadt » est décentralisatrice et indépendante de toute préoccupation politico-religieuse.

La surface réservée aux vignobles comprend 126.109 hectares, donnant une production moyenne de 2.750.000 hectol. dont les 8/10 en vins blancs. Le prix de l'hectare atteint facilement 10 à 12.000 marcks, pour s'élever au quintuple dans les grands crus.

La viticulture allemande traverse une période de crise aiguë qui relève des causes suivantes : 1° La rudesse du climat ; 2° L'inégalité des rendements ; 3° La variété des qualités ; 4° Les difficultés d'adaptation à ce milieu. Et comme cause dérivées : *a*) L'élévation des frais de culture (coût de production : 800 à 1200 marcks à l'hectare, fumures non comprises) ; *b*) La production de vins artificiels stimulée par les hauts profits, évaluée déjà à 700 mille hectolitres en 1892 ; *c*) La concurrence de l'importation étrangère qui s'est accrue pour l'Italie de 1893 à 1900 de 228 %. 5° Enfin le morcellement exagéré de la propriété, qui ne permet pas à la

grande majorité des viticulteurs de travailler dans des conditions utiles et profitables. Sur 344,850 propriétés viticoles en 1895, 93/100 avaient moins de 1 hectare. Les conséquences fatales de cette extrême pulvérisation agraire, ce sont : 1. La routine, cause générale de mauvaise culture ; 2. L'insuffisance des bénéfices réalisés par le vigneron, réduits d'autant plus, que souvent il engage par avance ses maigres ressources pour l'acquisition de terres nouvelles, s'enfonçant ainsi chaque jour davantage ; 3. L'infériorité de la vinification et des produits résultant de l'absence de tout matériel convenable et complet. Ce manque d'installation se comprend d'ailleurs, car la valeur des récoltes de chaque viticulteur est en moyenne hors de proportion avec les frais d'entretien et d'amortissement de ce matériel.

En présence de conditions aussi défectueuses, le petit viticulteur allemand trouva plus simple et plus économique de renoncer peu à peu à fabriquer lui-même son vin, pour ne se limiter qu'à la vente des raisins. Cette pratique a commencé à se répandre en Allemagne dès 1850, marquant du même coup la précoce dépendance où les vignerons allaient progressivement tomber ; car ceux-ci se dépouillant de leur habileté technique de vinificateurs, ignorants des débouchés, privés de matériel, inexpérimentés, perdaient de la sorte — au moins en partie — leur valeur professionnelle et économique, — et devenaient la proie facile des commercants de jour en jour plus prétentieux. C'est précisément au caractère désespéré de la situation de la classe vigneronne, assure M. Berget, que sont dus l'apparition et le développement, dans ces dernières années, des Institutions coopératives de la viticulture rhénane. Ici nous avons l'obligation de citer presque textuellement M. Berget :

Ce n'est guère qu'en 1868 — dans la vallée de l'Ahr — que la coopération viticole prit son essor. Cette vallée au sol maigre, schisteux, aux pentes invraisemblables, soumise à un climat rigoureux, sujette à toutes les intempéries, vouée à la culture si aléatoire (dans cette région) des vins rouges, offre donc des conditions particulièrement précaires.

Cependant le perfectionnement de la culture, l'excellence des produits y ont acquis un tel degré, que cette contrée est devenue une précieuse école d'œnologie pour le monde entier.

Vers 1868, la situation des viticulteurs était devenue intolérable après 3 ou 4 années de récoltes invendues. L'extrême détresse ne tarda pas à susciter le prophète de salut. Joseph Kossmann, modeste sacristain de Mayschoss, fut l'initiateur énergique du mouvement coopératif dans l'Ahrthal (vallée de l'Ahr). Il proposa à ses compatriotes viticulteurs un plan pour faire ensemble et offrir en commun les vins au commerce. Le premier *Winzervereine* était fondé, avec 60 adhérents, à Mayschoss, et au bout de trois années de tâtonnements, de difficultés, cette Société avait réussi à attirer une clientèle et pouvait construire sa cave ainsi que son cellier. Les autres vignerons vinrent les rejoindre successivement. Le mouvement gagna bientôt les communes voisines, avec le même objectif de la préparation et de la vente en commun. Aujourd'hui toutes les localités de l'Ahrthal possèdent un ou plusieurs *Winzervereine*. Afin de développer leur action extérieure et accroître les garanties de sécurité commerciale, les principales coopératives de l'Ahrthal se sont fédérées à partir de 1879 en une *Union*. La plupart sont étroitement liées aux *Sociétés de crédit*, qui existent dans les mêmes communes — sociétés qui leur ont souvent fourni des fonds et qui escomptent leur papier. L'esprit catholique à tendances socialistes chrétiennes semble dominer dans ces coopératives, mais sans exclusivisme, ni intolérance. Boycottées au début par le commerce local, elles durent s'adapter hardiment aux méthodes commerciales. Elles se munirent de représentants, ouvrirent des dépôts dans les grandes villes, lancèrent des réclames, vendirent au détail, etc. L'exceptionnelle beauté du pays, réputé pour les sources thermales de Neuenahr qu'attiraient de nombreux malades et voyageurs, favorisa l'extension des *Winzervereine*. La coopération a développé chez les vignerons de l'Ahrthal, le sentiment de la discipline et du dévouement nécessaire à l'action commune. Elle a éveillé des capacités directrices paysannes, que la continuité des fonctions a perfectionnées, pour le plus grand bénéfice de l'Association entière. De plus, chaque membre ayant intérêt au succes de l'entreprise commune, apporte le maximum de bonne volonté.

Sous l'influence de l'œuvre accomplie dans l'Ahrthal, le mouvement pénétra peu à peu — et avec des modalités diverses — dans les autres régions : le Rheinthal, la Hesse-et-Moselle, le Wurtemberg, le duché de Bade, la Bavière, l'Alsace-Lorraine. On peut considérer, dans l'histoire de ce mouvement coopératif, trois phases successives : 1° la première, *période de préparation*, qui s'étendrait de 1868 à 1891,

c'est-à-dire au vote des lois douanières; 2° la deuxième, *période d'extension rapide*, de 1891 à 1900; 3° enfin depuis 1900 une période nouvelle, celle de *la consolidation*, s'est inaugurée par la constitution d'*unions fédérales*, destinées à relier les associations isolées et à multiplier leur puissance d'action.

(*A suivre*). Maurice OLIVIER.

BELGIQUE

Le Ve Congrès agricole du Parti Ouvrier Belge

L'application des doctrines socialistes aux questions agricoles est un des problèmes qui préoccupent le plus actuellement les théoriciens socialistes. En Belgique, la politique agricole du Parti Ouvrier est sortie de la phase purement théorique et la propagande socialiste, après avoir conquis la grande masse des prolétaires urbains, gagne peu à peu les ruraux et s'efforce de les arracher à la domination du « seigneur » et du « curé ». Nous avons, ici-même, rendu compte du Congrès agricole tenu à Bruxelles, l'année dernière (1). Cette année, c'est à Mons, en plein pays industriel, que le Parti Ouvrier a tenu son cinquième Congrès agricole, comme pour mieux indiquer par là aux militants ouvriers l'importance, au point de vue socialiste, de la question paysanne.

L'ordre du jour du Congrès était ainsi conçu :

1° Situation de l'agriculture dans le pays (Rapporteur : Maurice Hambursin).

2° La nouvelle loi sur la chasse et ses effets. (Rapporteur : A. C.);

3° Organisation par le gouvernement du contrôle de la réception des betteraves en sucrerie (Rapp. Favresse et Wathoul);

4° L'organisation des campagnards (Rapp. Debarsy);

5° La propagande à la campagne et la presse agricole du parti.

---

(1) Voir le *Mouvement Socialiste*, N° 63 (1er août 1901).

Le rapport d'Hambursin sur la première question (situation de l'agriculture) révèle une connaissance parfaite des documents agricoles, dont il expose et commente avec un remarquable esprit critique les résultats statistiques Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1° La petite culture est dans une situation déplorable ;

2° La grande culture non industrialisée, sauf des cas exceptionnels, est également dans une mauvaise situation ;

3° Dans le régime individualiste actuel, il n'y a aucun remède, si ce n'est l'industrialisation de la grande culture individuelle et de la petite culture syndiquée ;

4° Impossibilité de résoudre ce problème à cause du manque de capitaux.

De ces constatations, Hambursin tire les conséquences suivantes :

Nécessité de l'expropriation de la grande propriété terrienne capitaliste par la collectivité, ainsi que les industries agricoles capitalistes existantes ; création de nouvelles industries agricoles. En un mot, exploitation de la terre et des industries qui en dépendent (transitoirement représentée par l'Etat) au profit de la collectivité elle-même devenue seule propriétaire, seule exploitante. Transition pratique pour arriver au communisme intégral.

Comme on le voit, les conclusions du rapport d'Hambursin sont nettement socialistes et ne laissent aux cultivateurs d'espoir de salut que dans le collectivisme. C'est évidemment là une constatation qui est de nature à nous plaire. Mais il y avait peut-être, dans la façon dont le rapporteur produisait cette affirmation, un pessimisme exagéré, une condamnation trop radicale des réformes immédiatement réalisables, inscrites au programme du P. O. C'est ce qu'a fort bien exprimé Vandervelde : l'assurance des ouvriers agricoles, la modification de la loi sur la chasse, l'institution d'un contrôle de la réception des betteraves, ces questions et d'autres inscrites dans le programme du parti ou à l'ordre du jour même du présent Congrès, ne sont pas des réformes inutiles : sans doute, elles ne donnent pas au problème agraire une solu-

tion complète, mais elles préparent l'avenir. Condamner toute réforme immédiate serait désapprouver toute l'activité du P. O. depuis qu'il existe; il faut affirmer aux paysans la nécessité du collectivisme, et il faut préconiser les réformes comme des étapes vers le collectivisme, mais il ne faut pas nier l'utilité des réformes. Le Congrès a été de l'opinion de Vandervelde, et Hambursin a consenti à apporter à son remarquable rapport — qui doit être publié comme brochure de propagande — les quelques atténuations nécessaires.

La question qui a soulevé les plus vifs débats a été celle de la presse socialiste. L'organe agricole du Parti Ouvrier, le *Laboureur*, que notre camarade Debarsy dirige avec tant de compétence et de dévouement, a dû supporter des attaques assez ardues. On l'a trouvé fort lourd, trop serein, trop peu agressif. Les uns (Vandervelde notamment), lui ont reproché de s'adresser trop exclusivement aux petits cultivateurs et pas assez aux ouvriers agricoles ; les autres auraient voulu qu'il accentuât sa politique anticléricale. Après une discussion quelque peu confuse, il est apparu que les critiques adressées au *Laboureur* se réduisent en somme à fort peu de chose : on a été d'accord pour dire que le meilleur moyen de combattre le cléricalisme, c'était de répandre la science (or, les chroniques très bien faites du *Laboureur* ont précisément pour but de développer l'esprit scientifique des paysans) ; et si l'ordre du jour Vandervelde, adopté seulement à deux voix de majorité, recommande aux propagandistes de s'adresser d'abord aux *salariés* agricoles, on a dû reconnaître que l'organe *agricole* du parti devait bien différer des autres journaux socialistes, puisqu'il a pour but de mettre les propagandistes en mesure d'aborder les auditoires de paysans.

Le citoyen Debarsy avait préparé un rapport très documenté sur la question de l'organisation des campagnards. Il y montrait que la principale force des cléricaux résultait des œuvres qu'ils avaient fondées et il invitait les socialistes à leur opposer des œuvres socialistes. Si les coopératives socialistes faisaient toutes de la coopération intégrale (vente du lait, beurre, etc.), elles amèneraient indirectement les

campagnards à se grouper en coopératives de production socialiste pour s'aboucher avec les coopératives de consommation socialiste.

Cette importante question a été renvoyée au Congrès des coopératives.

La question du droit de chasse était également à l'ordre du jour du Congrès : la nouvelle loi de 1900 accorde en apparence quelques satisfactions aux cultivateurs, pour la réparation des dommages qui leur sont causés par le gibier. Mais, comme la plupart des lois sociales que nous devons à notre majorité cléricale, c'est une loi de façade, et il est facile aux propriétaires de garennes et de bois d'éluder toute responsabilité en forçant le cultivateur à des procédures lentes et coûteuses. Le Congrès a éte unanime à dire qu'il fallait s'en tenir à la formule du programme du parti : « droit pour le cultivateur de détruire en tout temps, par n'importe quels moyens, le gibier qui lui cause préjudice. »

On connait les véritables vols dont les cultivateurs sont victimes de la part des fabricants de sucre : les fraudes de de ces industriels pour le calcul de la *tare*, ou pour l'établissement de la *densité* sont classiques. Le Congrès a décidé en principe l'établissement d'un contrôle des employés de l'Etat, à la réception des betteraves. Mais, tant que l'un ou l'autre parti bourgeois sera au pouvoir, nous ne pouvons espérer pareille institution du gouvernement. On a donc exhorté les cultivateurs à se grouper en syndicats pour imposer un contrôle sérieux aux fabricants.

Telle est dans ses grandes lignes l'œuvre du V[e] Congrès agricole de notre parti. La discussion, parfois un peu confuse, l'absence de certains membres du parti que nous aurions voulu y voir assister, révèlent sans doute que l'éducation agricole de nos militants n'est pas encore parfaite. Mais, dans son ensemble, la propagande rurale atteste quelque progrès.

Le citoyen Bastien, en clôturant le Congrès, a pu justement exhorter les congressistes à persévérer dans cette voie et à se remettre plus que jamais au travail. Le Parti Ouvrier n'y faillira pas.

Louis Durieux.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Le Contrat collectif de travail, par B. RAYNAUD (*Arth. Rousseau, éditeur. Paris, in-8, 1901*). — C'est une importante et consciencieuse étude que M. Raynaud a consacrée au problème si actuel du contrat collectif de travail. Après un historique intéressant, où il signale le contrat collectif né spontanément de la liberté industrielle, en 1791, puis brutalement étouffé par la loi Chapelier, et reconquérant peu à peu une existence de fait et de droit, tant en France qu'à l'étranger, l'auteur envisage la question au double point de vue économique et juridique. Economiquement, le contrat collectif remédie à l'inégalité flagrante qui existe dans le régime individualiste du contrat de travail : M. Raynaud n'a pas de peine à montrer que, loin de jeter la perturbation dans l'ordre industriel, il en assure au contraire la stabilité autant qu'elle est possible. Il montre également que ce mode de contrat n'a rien d'incompatible avec les lois ou prétendues lois de l'économie politique (loi de l'offre et de la demande, etc.)

Au point de vue juridique, l'auteur passe en revue les documents confus, contradictoires et nettement insuffisants de la jurisprudence française et de la législation étrangère.

Aucune des bases juridiques assignées au contrat collectif actuel : mandat, gestion d'affaire, contrat *sui generis*, stipulation pour autrui (malgré la souplesse de cette dernière théorie) ne le satisfait complètement et il conclut à la nécessité d'une loi qui organise les rapports de l'employeur, du syndicat contractant et des ouvriers bénéficiaires. M. Raynaud n'hésiste pas à conclure à la nécessité du contrat collectif obligatoire : seulement il nous semble incliner trop facilement vers l'institution d'un contrat collectif légal, établi par des délégués patrons et ouvriers élus comme les prudhommes. Sans doute ce pourrait être un pis aller souhaitable, à supposer que pareil contrat pût être observé ; mais nous pensons que lorsqu'un syndicat groupe réellement une majorité notable de travailleurs, il faudrait rendre obligatoire pour les patrons de contracter avec ce syndicat, ou en tout cas confier à ce seul syndicat l'exécution du contrat collectif légal. D'ailleurs nous nous empressons de dire que M. Raynaud compte surtout sur le développement syndical pour assurer le succès du contrat collectif : il est regrettable qu'il n'ait pas critiqué plus énergiquement la jurisprudence qui, par son hostilité aux syndicats, contrarie leur développement et leur propriété.

M. Raynaud, sans se laisser illusionner par son sujet, fonde de grands espoirs sur le contrat collectif, plus souple que la réglementation du travail. « Mieux que le patronat, mieux que les rêves



collectivistes, il assure la dissociation nécessaire entre le travail et la personne humaine, entre l'outil et l'homme ». Nous assurons l'auteur qu'il n'y a entre le « contrat collectif » et les « rêves collectivistes » aucune incompatibilité. Les efforts faits notamment à la Chambre belge par notre camarade H. Denis, en faveur du contrat collectif (efforts que M. Reynaud signale), prouvent le contraire. Mais tandis que M. Raynaud estime que le contrat collectif de travail établira entre les deux forces « travail organisé » et capital un équilibre durable, nous pensons que le contrat collectif mettra le prolétariat en mesure de contrebalancer, puis d'annihiler et enfin de supprimer le despotisme du capital et de réaliser ainsi nos « rêves collectivistes ».

Quoi qu'il en soit, la documentation impartiale, la méthode rigoureuse, l'excellente dialectique, la composition soignée de l'ouvrage de M. Raynaud en recommandent la lecture à tous ceux qui veulent se former sur ce problème capital du droit ouvrier moderne une opinion raisonnée.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

L'Avenir Social (septembre). Les *accidents de travail* préoccupent à juste titre nos camarades belges, d'autant plus qu'il n'existe pas en Belgique de législation spéciale sur ce point. On est encore sous le régime du droit commun, et seuls les articles 1382 à 1384 visent ce problème primordial pour la classe ouvrière. Or, le gouvernement belge, qui, depuis quinze ans, étudie ou fait semblant d'étudier la question, a fini par déposer un projet de loi, à la veille des élections de 1898. Le système adopté est celui des législations anglaise et française. C'est l'étude de ce projet gouvernemental que publie *Louis Bertrand*. Le député de Bruxelles expose en détail le mécanisme du projet, et, tout en en condamnant sévèrement les parties détestables, conclut, avec *Destrée*, qui a consacré une brochure au sujet, que malgré ses défauts le projet vaut mieux que le régime actuel. — Quelques renseignements sur la *Législation Ouvrière en Espagne* sont donnés, d'après la *Revista Cooperativa Catalana*. — Le *Bulletin Syndical* commence la publication d'un compte-rendu de la *deuxième Conférence Internationale des secrétaires nationaux des organisations syndicales*, tenu à Stuttgart, après le Congrès des syndicats Allemands, et dont cette Revue a parlé en son temps. — Dans le *Bulletin Commercial*, à signaler, entre autres documents, les résultats de l'activité socialiste communale quant aux *écoles et œuvres scolaires*. — Le *Bulletin Coopératif* donne de complets renseignements sur le Congrès régional des coopératives à Huy et sur d'autres assemblées de ce genre.

LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit (n° 24). — Au récent Congrès de l'*Union générale des Coopératives allemandes*, à Kreuznach, le Dr Crüger, l'un des membres actifs du parti libéral et l'agent général de cette vaste association, s'est livré à un audacieux *Coup d'Etat*. Il a fait exclure de l'*Union* les coopératives de consommation, au nombre de 96, pour tendances subversives, c'est-à-dire socialistes. Il faut dire que l'*Union* comprenait des banques coopératives, des sociétés de crédit mutuel, des associations de petits artisans pour l'achat de matières premières, des coopératives d'achat fondées par des petits commerçants, etc., et d'une minorité de coopératives de consommation. Le Dr Crüger depuis longtemps tendait à jeter l'interdit sur ces dernières. Il a fini par les faire rejeter de son organisation anti-socialiste. Les coopératives de consommation n'auront qu'à y gagner. Elles constitueront leur fédération autonome, et leur développement, n'étant plus gêné, ne pourra que s'accroître rapidement. Les reproches allégués par le Dr Crüger sont de deux sortes : 1° l'esprit socialiste des coopératives de consommation ; 2° leur idéal de suppression de la petite bourgeoisie intermédiaire et commerçante. *Mehring* rappelle, à propos de cet incident, la situation où se trouvaient les coopératives de consommation, au temps de Lassalle, lorsque ce dernier les englobait dans une réprobation générale, parce qu'elles obéissaient aux tendances petites-bourgeoises de Schultze. Il cite la critique que firent de l'attitude exagérée de Lassalle les professeurs Huber et Lange. — *Karski* publie la seconde partie de ses *impressions de voyage en Galicie*. Sa relation est pleine de renseignements de tout ordre et elle nous donne surtout de précieuses indications sur la situation économique des régions traversées par l'auteur. — *Beer* consacre à *l'état intellectuel de l'Angleterre* quelques pages remplies d'indications. — *Mattutat* examine la question de *l'assurance contre la maladie* et *l'affaiblissement des caisses de maladies*. — *Cunow* publie une *revue économique* documentée et complète.

Socialistische Monatshefte (Septembre). — Avant le Congrès de Munich, *Auer* examine la tâche qui incombe à ces assises du socialisme allemand. Il ne voit rien à changer aux décisions antérieures du parti concernant la tactique électorale, qui constituera une des questions les plus importantes de l'ordre du jour du Congrès, vu l'imminence des élections législatives en Allemagne. Il rappelle aussi que les questions des assurances ouvrières et de la politique communale ont été examinées par le Congrès de Lübeck. Le *Vorwärts* a demandé la mise à l'ordre du jour de la question de l'attitude à avoir, aux élections, à l'égard du *Centre catholique*. Une discussion sur le Centre catholique paraît superflue à *Auer*. Si la situation n'est pas claire en ce moment, elle ne le deviendra pas davantage

après cette discussion. La question de l'attitude du groupe socialiste du Landtag bavarois à l'égard de la révision du droit électoral en Bavière a été longuement examinée, après le Congrès de Ludwigshafen, dans la presse. C'est une question de tactique, sur laquelle on peut différer de points de vue, mais elle n'a en rien le caractère d'une question de principe. *Auer* pense que le Congrès de Münich n'a pas à se prononcer sur ce point. A propos des élections générales prochaines au Reichstag, *Auer* s'exprime fermement et sans équivoque. Sous sa plume, les considérations suivantes ont une valeur spéciale. *Auer* se donne, en effet, comme un des plus « modérés » parmi nos camarades allemands. Il est pourtant loin encore de la dégénérescence de nos ministérialistes français, pour qui l'alliance organique avec les radicaux devient de plus en plus la loi suprême. Voici comment s'exprime Auer : « Le parti n'a aucun motif d'abandonner aux élections prochaines la tactique qu'il a toujours suivie. Partout il a des groupes et des membres, il prendra part à la lutte d'une façon nettement indépendante. Sans doute il vise à conquérir des sièges, mais il se servira des élections avant toute chose comme un moyen de compter ses adhérents. Il est certain qu'il faut avoir au Reichstag le plus grand nombre d'élus possible. Mais il est plus nécessaire encore de permettre au dernier ouvrier conscient de ses intérêts de classe d'exprimer son vote sur le nom d'un candidat socialiste. Ce qui importe, au cours de la campagne électorale, c'est d'étendre l'organisation du parti et de développer les principes mêmes de la socialdémocratie ; le succès proprement électoral ne s'en suivra d'ailleurs que mieux ». *Berstem* étudie la *Lutte pour la politique douanière dans l'empire et le système électoral des trois classes en Prusse.* — *Julius Brunhs* pose la question si une *obstruction aux élections au Landtag prussien* est à recommander. C'est une bien vieille question que celle de la participation aux élections au Landtag, mais elle est toujours d'actualité. *Conrad Schmidt* analyse le nouveau volume du professeur *Sombart* sur le *capitalisme moderne ; Kampfmeyer* discute le problème des *Assurances ouvrières et de la socialdémocratie ; Legien* donne des renseignements sur *l'influence de la crise économique sur les syndicats ; Daszynski*, le député polonais, exprime son avis sur la question si débattue : *Nationalité et Socialisme.* Ce numéro contient un portrait de Vandervelde, et une notice biographique sur l'éminent socialiste belge, par L. Gumplowicz.

Documente des socialismus (septembre). — A signaler : le compte rendu bibliographique habituel des divers ouvrages touchant le socialisme, parus récemment dans les diverses langues. — Publication d'un écrit oublié de *Moses Hess* : *Jugement dernier du vieux monde social*, paru à Genève, en français. — Publication de documents divers sur l'attentat contre Sipiaguine. — Sommaire des di-

verses revues socialistes. — Ce numéro publie une table des matières générales de tout ce qui a été publié dans les *Documente des socialismus.*

LANGUE ANGLAISE

The International socialist Review (septembre).— *Hyndmann* a publié récemment dans la presse française un article sur la *Situation Internationale et le Bureau socialiste international.* La revue de notre collaborateur Simons le reproduit dans son numéro de septembre. — Reproduction d'un article de Ferri, paru dans *Il socialismo*, exposant ce que l'auteur entend par *Méthode Révolutionnaire.* — Des documents et renseignements sur le *Terrorisme en Russie*, à propos de l'attentat de Balmacheff contre Sipiaguine. — *Kautsky* consacre une étude approfondie au livre récent de *Simons* : *The American Farmer.* — Notes de *Kunze*, sur le *Socialisme en Australie.*

LANGUE ITALIENNE

Critica sociale (16 septembre, nº 18). — Sur le Congrès d'Imola, sur ses résolutions et son œuvre, la direction de la *Critica sociale* donne son opinion, et naturellement exprime sa complète satisfaction. Selon Turati, le Congrès a été, du commencement à la fin, le triomphe de la plus absolue sincérité : c'est là son caractère essentiel et son titre d'honneur indiscutable ». Il fallait coûte que coûte, dans un sens ou dans l'autre, sortir de la situation intolérable où le parti socialiste italien se trouvait depuis les discussions continuelles sur les deux tendances. Maintenant, comme l'a dit Ferri, ont été rejetés tous les germes de *malaria* que contenait le parti. Un vent régénérateur les a chassés et dispersés. Turati estime que l'ordre du jour de Bonomi, qui a été adopté par 456 voix contre 279, avait le mérite de « traduire, sans réticence opportuniste, la voix de l'âme du prolétariat organisé... » Par cet ordre du jour, le parti clôt définitivement l'ère des disputes byzantines sur la tactique unique et inaugure la période de l'action complexe, multiforme, concrète, et surtout régénératrice du sentiment de la responsabilité ». — *Pietro Chiesa* et *Gino Murialdi* poursuivent la publication de leur rapport sur l'*organisation économique du prolétariat industriel.* — *Attilio Cabiati* et *Luigi Einaudi* terminent leur étude sur l'*Italie et les Traités de commerce.* — *Giovanni Montemartini* donne la fin de son intéressant essai sur les *Idéals économiques de la précédente et de l'actuelle génération en Italie.* — *Enrico Leone* : fin de ses note sur le *Principe de la Coopération dans ses rapports avec le Socialisme.*

L'Art, la Littérature

L'Année Poétique 1901-1902

Poésies de MM. Moréas, Retté, Degron, Magre, Jammes, de Bouhélier, Verhaeren, Gasquet, les Poètes de l'École Française, Guérin et Mme de Noailles.

La première année du siècle aura été une des plus fécondes et des plus significatives au point de vue de la production poétique.

Elle marque en effet une séparation très nette entre le symbolisme, dont le cycle paraît achevé, et une nouvelle poésie qui s'est constituée ces derniers temps comme d'elle-même et qui nous apporte non plus des théories, mais des œuvres.

Jean Moréas, avec les *Stances* (*La Plume*, éd.), nous offre un bel exemple de l'évolution poétique actuelle. Ce poète, parti, comme on sait, des limites extrêmes du symbolisme, qu'il a baptisé, est revenu aujourd'hui à la poésie claire et traditionnelle. Ses *Stances* sont un véritable chef-d'œuvre classique et les hautes qualités de la langue, la perfection du rythme, l'exactitude des images, aussi bien que la noblesse des pensées et le stoïcisme du sentiment, en font un de ces livres-types qu'on enseigne et qu'on lit toujours.

Déjà beaucoup de jeunes poètes pourraient y apprendre la sobriété, l'art souverain de modérer l'émotion par le rythme et l'admirable concision des pensées.

A quels effets Jean Moréas arrive en quelques vers, on en ..a par cette citation :

> Quand je viendrai m'asseoir dans le vent, dans la nuit,
> Au bout du rocher solitaire ;
> Que je n'entendrai plus, en t'écoutant, le bruit
> Que fait mon cœur sur cette terre ;

Ne te contente pas, Océan, de jeter
Sur mon visage un peu d'écume :
D'un coup de lame alors il te faut m'emporter,
Pour dormir dans ton amertume.

Nous voilà bien loin des déclamations romantiques et encore plus loin des objurgations mystérieuses des symbolistes. Ceci est de la poésie vivante.

Adolphe Retté nous a donné lui aussi, avec les *Lumières tranquilles* (*La Plume*, éd.) un beau témoignage de sa libération définitive de l'esthétique symboliste. Il est allé vers la nature et vers la vie et il en a rapporté des émotions graves, apaisantes, dont il a pénétré ses vers.

Ecoutez-le s'écrier d'une voix nouvelle :

O grand calme, ô splendeur du crépuscule immense,
Beaux arbres assoupis dans l'atmosphère d'or,
Fleurs de ma solitude et voix de mon silence,
Après tant de combats, je vous retrouve encor!

Cet état de ferveur de son âme devant les champs et la forêt a chassé tout souvenir des obscurités où il se complaisait dans ses premières œuvres. Il est redevenu un homme simple, un poète qui s'essaye à l'expression des choses sans autre souci que l'oiseau qui chante et il est arrivé ainsi à nous donner, plus d'une fois et tout naturellement, le frisson de ce mystère qu'il cherchait en vain à joindre autrefois.

Je citerai, en preuve, cet hymne :

Recueillement

Les arbres et les toits se découpent en noir
Sur le couchant couleur de rose-thé,
Voici l'ombre parmi les clos et les vergers
Et voici le calme du soir.
La route est si paisible où vont les attelages!
Des grelots assourdis tintent dans le lointain,
Le bruit soyeux que font les charrettes de foin
En frôlant les murs du village
Émeut en moi des rythmes incertains.
Je cueille quelque fleur frissonnante au talus
Et regarde, peureux, les linges étendus

Qui s'agitent pareils à des spectres d'oiseaux
Sous le vent frais chargé du parfum des sureaux.
L'angélus sonne, et puis tout se tait — le soir tombe,
Les arbres recueillis se tiennent immobiles,
Au bord de l'horizon, grave comme une tombe,
    On aperçoit les lueurs de la ville.
M'accoudant au mur bas que bordent de grands buis,
    Je reste là, contemplant la Vesprée,
Et je sens s'éveiller dans mon âme étonnée
    Les premiers rêves de la nuit.

Tout le livre est ainsi imprégné de poésie sincère et fraiche, et comparable à quelque belle fontaine pleine de rayons et de murmures.

Je ne séparerai pas d'Adolphe Retté son ami Henri Degron qui, dans les *Poèmes de Chevreuse* (*La Plume*, éd.), célèbre aussi les bois, les vallons et la simplicité. Légère, fine et sans prétentions, la poésie d'Henry Degron repose et, malgré le laisser-aller de la pensée et de la prosodie, on a plaisir à lire ces tableautins, ces chansons, ces odelettes, où toute la grâce poétique de la région de Chevreuse s'est prise :

Élégances à l'Yvette

Dans le val choisi pour les rencontres d'amour,
Sur la rive de mousse et la molle prairie,
La rivière de rêve étend sa rêverie,
En murmure la nuit, en silence le jour...
Les iris du printemps et les roseaux d'été
Penchent leur éventail sous le vent d'aventure,
Et c'est plaisir de voir l'âme de la nature
Se mirer, comme au ciel, en son lit de beauté...
Yvette, salut à toi ! rivière de rêve.
Si jolie avec tes feuilles, vaisseaux frôleurs,
Et tes nids d'oiseaux bleus parsemés sur la grève,
Et tes saules d'argent aux longs rameaux en pleurs...
Or, quand viendra l'automne avec son chant qui meurt,
Et que ton âme sera triste et résignée,
Garde-moi le berceau lointain où, chaque année,
Je viens jeter, en tes flots, des brins de mon cœur...

Avec Maurice Magre et le *Poème de la jeunesse* (*Eugène* *squelle*, éd.) le ton change et nous n'aurons pas à louer ce

poète d'une clarté qui lui est naturelle et qu'on trouve dès sa première œuvre : la *Chanson des Hommes*. Jean Moréas et Adolphe Retté voyagèrent longtemps dans le pays du symbole, Henry Degron le côtoya, mais Maurice Magre ne le connut jamais. Après le pur et solitaire Louis le Cardonnel, le magnifique Emmanuel Signoret et avec tout le groupe des nouveaux poètes : Joachim Gasquet, Charles Guérin, Marc Lafargue, Jean Viollis, Saint-Georges de Bouhélier, Edmond Jaloux, l'auteur du *Poème de la Jeunesse* est un de ceux qui réagissent contre la poésie de nos aînés et qui tentent un art moins obscur et surtout plus humain. Il y réussit souvent et ce m'est une joie de citer cette belle

Chanson de la Forge

Brûle, mon feu couleur de rêve,
Prépare la vie inconnue,
Fais des outils et fais des glaives
Brûle, mon feu, pour la charrue.

Afin que le bon pain des hommes
Jaillisse en blés verts des sillons,
Afin que les moissons embaument!
Brûle, mon feu, pour les canons!

Brûle, mon feu, forge des barres
Qui soutiendront les ponts de fer,
Forge la chaîne des amarres
Qui font captifs les vaisseaux clairs!

Brûle, mon feu, pour que les cloches
Roulent le soir, de seuil en seuil,
Des souvenirs et des reproches,
Chantent la joie, chantent le deuil!

Brûle, mon feu, pour les usines,
Pour les foyers et pour les ports,
Pour que le fer des croix s'incline
Sur la terre où dorment les morts.

Pour que, dans les champs, le bétail
Ait des sonnettes aux voix claires!
Brûle, mon feu, pour le travail!
Brûle, mon feu, pour la prière!

Brûle, mon feu, car il fait froid,
Car la neige s'est entassée
Dans le fond des chemins étroits,
Et que j'attends ma fiancée ;

Elle grelottera sans doute
En disant : C'est un vilain jour
Pour aller ainsi sur les routes...
Brûle, mon feu, pour nos amours !

Brûle, mon feu, pour la beauté,
Car tes couleurs sont merveilleuses
Et rien que pour te contempler
Je me sens une âme meilleure !

Brûle, mon feu, pour la révolte !
C'est l'incendie que j'aime en toi !
Et quand ta flamme rouge et haute
Dans l'atelier monte et flamboie,

Je sais qu'un jour, lointain encore,
Tu feras flamber la cité,
O mon feu beau comme l'aurore
Et beau comme la liberté !

De souffle large, d'accent oratoire, la poésie de Maurice Magre n'est pas toujours très pure. Les négligences y abondent et elle est parfois empreinte de puérilité. Toute la première partie de ce livre : le *Poète et l'Amour* n'offre presque rien d'émouvant. On y célèbre l'amour sentimental avec sincérité peut-être, mais sans aucun charme. La seconde partie, au contraire, le *Poète et la Cité*, contient des poèmes comme le *Mineur*, la *Brodeuse*, *Paris*, la *Liberté*, qui forment une belle suite d'odes socialistes, brûlantes de pitié et d'humanité.

On sent mieux tout le plaisir qu'il y a dans la lecture d'œuvres telles que le *Poème de la Jeunesse* qui, malgré sa sentimentalité, son romantisme et sa rhétorique, n'en reste pas moins une œuvre vivante, robuste et saine, quand on sse à des livres d'un de ces attardés du symbolisme comme ncis Jammes.

Le *Triomphe de la Vie* de ce poète est une épouvantable ophonie où, sous prétexte de simplicité, tout est mêlé, hé, perdu : poésie, langue, idées... S'il ne me répugnait

pas de salir ma plume avec les mots affectionnés de Francis Jammes, je citerais quelques-unes de ces lignes informes constellées d'expressions ordurières qui s'étalent au long de ce livre. Mais il vaut mieux sans doute répandre du silence sur de telles productions comme on répand de la cendre sur des excréments...

Pourtant, comme on pourrait croire à quelque exagération, je choisis ces trois vers qui sont parmi les moins sales et les mieux écrits :

Moi, je dis çà, çà peut paraître singulier :
Les Vigny m'emmerdent avec leur dignité !
Et si je ne veux pas moi de leur dignité ?

Quand on en vient-là, ce n'est plus de la colère qu'on soulève, mais de la pitié.

Les *Chants de la Vie Ardente* (*Eugène Fasquelle*, éd.), de St-Georges de Bouhélier, marquent un progrès, pour la forme et pour la pensée, sur ses premiers vers. Malgré de nombreuses taches, encore, le style est plus pur et, à cause de ce souci, l'inspiration, mieux serrée, nous vaut plusieurs belles pièces.

Il faut oublier, si l'on peut, les proclamations de l'auteur, celles qui ont précédé ce livre et celles que la *Préface* a recueillies, bien qu'atténuées, car on s'aperçoit tout de suite que tout ce qui est volontaire est manqué. La première partie, le *Livre Erotique et Sacré*, que St-Georges de Bouhélier appelle un *poème législatif*, est vraiment trop pauvre de pensée, de sentiment et de rythme. Une grande monotonie se dégage de ces *Inscriptions* qui ne nous apprennent rien, ne codifient que des banalités et qui ne se relèvent parfois que dans des descriptions familières du ton de celle-ci :

Inscription sur l'accueil dû aux pauvres

Mets la nappe de lin sur la table agrandie,
Verse dans les cristaux
Des vins fumants faits de raisins orientaux,
Orne de citrons verts, de pommes, de gâteaux
Les vaisselles polies,

Répands les fruits du parc et les fleurs de la plaine
En couronnes d'azur,
Tords le feuillage d'or le long du calme mur,
Inonde l'air d'odeurs et que d'un parfum pur
L'atmosphère soit pleine !

Commande aux serviteurs afin qu'ils te rapportent
Tous les vins du cellier,
Sors les sacs de la grange et détruis le hallier,
Dénude-toi, soustrais la grappe à l'espalier !...
Un pauvre est à la porte !

Or, tout vrai pauvre a droit à la plus belle place,
Il est l'hôte divin,
Il est l'expiateur qui va par le chemin
Lourd de tes maux dont il te rend le fardeau vain
Et qu'il porte à ta place !

Il y a là un sentiment bien personnel de la pompe domestique et qui frappe plus que l'objurgation morale qui en est le prétexte.

La meilleure partie de ce Recueil est incontestablement la seconde, *le Mystère des choses*, où Saint-Georges de Bouhélier ne s'est pas préoccupé de légiférer, mais de nous donner, dans la forme parfaite du sonnet, « les sentiments que lui inspiraient certains des spectacles du monde ». Il est arrivé ainsi à de très beaux effets de poésie cosmique, comme dans ces

Fiançailles de la Terre et du Soleil

A l'époque où la terre est nubile et s'émeut
De la floraison d'or dont sa poitrine s'orne,
Pomone fait tomber des parfums de sa corne,
Et délicatement se revêt de ciel bleu.

La terre qui s'éprend du soleil amoureux,
Le voit soudain sortir de l'obscur Capricorne,
Descendre à travers l'air où ne luit nulle borne,
Et bientôt tout rougir du reflet de ses feux.

Alors, faisant fumer ses mers, frémir des cimes,
Elle roule un grand globe égaré par l'amour
Parmi l'énorme espace où le soleil s'abîme !

Et tandis que l'azur autour d'elle disperse

Ses semences d'aurore et ses graines de jour,
Elle ouvre largement ses beaux flancs à l'averse!

De tels vers sont assurément d'un grand poète, et ils nous font espérer de belles joies lyriques si, débarrassé de ses fausses idées de sacerdoce poétique, Saint-Georges de Bouhélier sait se résoudre à chanter, dans une langue de plus en plus pure, ce qu'il voit et ce qu'il éprouve avec sincérité.

On connaît la manière d'Émile Verhaeren, tourmentée et violente. Quand ce poète traite des sujets en rapport avec son tempérament, il est impossible de lui résister. C'est un ouragan qui passe et qu'on subit. Nul n'a donné de telles impressions de déchaînements lyriques. On ne prend garde ni à la langue, ni à la versification, on est emporté.

Les *Forces Tumultueuses*, pourtant, et malgré leur titre, nous apportent comme une atténuation au talent plein d'âpreté et à la tristesse farouche d'Émile Verhaeren. Loin des spectacles tragiques qui formaient son inspiration habituelle, villages dévastés, villes grouillantes, océans déferlés, le poète s'est adouci à la fréquention de certaines idées et nous trouvons dans ce recueil une foi dans la vie, dans la science et dans l'art qui nous émeut d'autant plus qu'elle vient d'un cœur ordinairement sauvage et désespéré.

Le visionnaire, l'homme hanté, celui que les formes les plus simples troublaient, celui qu'une passion ou qu'une idée bouleversaient, dont certains poèmes poursuivaient comme des cauchemars ou des songes de malade, nous l'écoutons maintenant moduler cette large et belle chanson d'amour : l'*Amante*, dont voici la fin.

Les yeux des étangs bleus et l'extase des flores
Regarderont passer notre double beauté,
Et les oiseaux, par les midis diamantés,
Scintilleront, ainsi que des joyaux sonores.

Nous foulerons des chemins frais et flamboyants
Qu'enlacera l'écharpe d'eau des sources pures,
Un air de baume et d'or que chaque aurore épure
Assouplira nos corps en les vivifiant.

Nos cœurs tendres et forts s'exalteront ensemble
Pour plus et mieux comprendre et pour comprendre encor
Sans avoir peur jamais d'un brutal désaccord
Sur la fierté du grand amour qui nous rassemble.

Nous serons doux et fraternels, étant unis.
Tout ce qui vit nous chauffera de son mystère ;
Nous aimerons autant que nous-mêmes la terre,
La nature et l'instinct, la mer et l'infini.

Nous nous rechercherons, comme de larges proies,
Où toute ardeur, où tout élan peut s'assouvir :
Prendre pour partager et donner pour jouir !
Et confondre ce qui s'échange, avec la joie !

Oh ! vivre ainsi, fervents et éperdus,
Trempés de tout notre être, en des forces profondes
Afin qu'un jour nos deux esprits fondus
Sentent chanter en eux toutes les lois du monde.

L'Arbre et les Vents, de Joachim Gasquet, qui est passé presque inaperçu, est cependant un admirable recueil lyrique. Evidemment, l'influence de Victor Hugo y est trop constante, la crise chrétienne qui fait le fond du livre est fort peu émouvante, cérébrale uniquement et d'une beauté confuse, la rhétorique remplace souvent l'inspiration, mais on aurait dû considérer qu'imiter Hugo de cette façon c'est l'égaler, qu'il vaut peut-être mieux aller à la vie à travers le christianisme que de ne pas changer et qu'enfin la rhétorique et l'éloquence dans ce livre aboutissent parfois à la plus haute poésie.

Quelques citations feront juger quel grand, abondant et lumineux lyrique est ce poète.

Voici d'abord un fragment de la pièce à *l'Ancêtre* qui est, certes, le plus beau témoignage qu'on ait jamais rendu à Victor Hugo poète :

O Maître, pas à pas j'ai suivi ta pensée.
Ce livre t'appartient comme au ciel la rosée.
La matière en est prise au hasard, mais la loi
Vient de ton cœur, ô Maître, et la forme est à toi.
Je te sentais — ô Pan ! — paternel, redoutable,
Penché sur mes cahiers, lorsqu'assis à ma table,
Et ma lampe allumée, en face de la nuit,
Je faisais le silence en moi pour que le bruit

Du visible infini fût le seul que j'entende.
Ce livre t'appartient ; et pour que je le rende
A l'esprit dont il sort, je le donne aux grands vents,
Je le dédie aux morts, je le jette aux vivants,
Aux vagues de la mer, aux poussières des routes,
Aux champs silencieux qui virent nos déroutes,
Aux sommets glorieux qui verront nos drapeaux,
Aux fleuves, aux cités, aux arbres, aux troupeaux,
Aux nuits pleines de feux, aux couchants, à l'aurore,
Car ton âme partout chante, vit, rêve encore.
Mes vers te trouveront toujours sous le ciel bleu,
Ce livre t'appartient comme le monde à Dieu.

Quel magnifique tableau du bonheur nous offre maintenant le poème : *En voyant le couchant* :

De ses derniers rayons le soir baignait la table.
Sa fille le servait ; son beau front vénérable
N'avait pas une ride entre ses cheveux blancs.
Sur les fruits se posaient les phalènes tremblants.
Et les cuivres dorés qui scintillaient dans l'ombre
Égayaient le sommeil du large bahut sombre
Où des bouquets trempaient dans de vagues cristaux.
La nuit nous apportait la rumeur des coteaux,
Le murmure des pins et l'odeur des herbages,
La fenêtre s'ouvrant au milieu des feuillages
Et les souffles chez nous entrant à flots heureux,
Parfois un paon criait dans le parc ténébreux.
On servait les liqueurs, on apportait les lampes,
Et l'aïeul, dont le vent venait baiser les tempes,
D'un geste vague alors montrant les cieux profonds :
« C'est ainsi, disait-il, jeunes, nous triomphons,
Nous régnons, pleins de feu, de sang et de paroles,
Nous portons sur la vie offerte des mains folles.
Nous aimons les forêts. Nous murmurons des vers.
D'un pied impatient nous frappons l'univers
Et de divins échos dans notre âme répondent.
O mers, cités, blés mûrs ! Des fortunes se fondent...
Et le jour vient où rien dans le calme du soir
Ne vaut pour nous les fils que l'été fait asseoir
Reconnaissants autour du repas de famille,
Tandis qu'un rossignol chante dans la charmille
Et que par la fenêtre ouverte sur la nuit
Notre bonheur se mêle à la lune qui luit ».

Enfin, pour marquer la souplesse et la variété des dons d



ce poète, je citerai cette pièce, négligemment intitulée *Ritournelle*, et qui nous donne le véritable frisson poétique du mystère des choses :

Le ciel est plein de colombes,
Mais je demeure rêveur
Ayant vu sortir des tombes
Comme une vague lueur.

Le jardin est plein de roses,
Mais j'entends battre mon cœur
Dans le silence des choses
Et dans leur funèbre odeur.

Le bois est plein de grands chênes,
Je m'éveille, je dormais,
Rêvant de toutes les chaînes
Qu'on ne brisera jamais.

La colline est pleine d'ombres
Sous un soleil radieux,
Je songe à ces portes sombres
Par où s'en vont tous nos dieux.

Le monde est plein de mystère,
Endors-toi, mon cœur amer,
Contre le sein de la terre
Ou dans les bras de la mer.

La Foi nouvelle (*Eugène Fasquelle*, éd.) est un recueil de poèmes, précédé d'un manifeste, que publient les « Poètes de l'École française. »

Un groupe littéraire n'est ordinairement que le voile plus ou moins durable dont s'entourent une ou deux personnalités marquantes. Quand un groupe contient un Victor Hugo, un Leconte de Lisle, un Émile Zola, un Jean Moréas, on conçoit sa raison d'être.

Avec le groupe des Poètes de l'École française, pareil fait ne se produit pas, et c'est avec presque de la stupéfaction qu'on lit ces poèmes, tous égaux dans leur banalité. Il n'y a un seul bon poète, il n'y a peut-être même pas un seul e dans toute cette École.

aussi, fort embarrassé de citer quoi que ce soit, je me ttrai sur le *Manifeste* dont les prétentions, non justifiées, s, par ce qui suit, méritent cependant d'être notées :

« Pour les Poètes de l'Ecole française, la fonction essentielle de la poésie est d'exprimer la vie dans sa splendeur et dans sa force. Les préoccupations des groupements antérieurs se sont surtout portées vers les caractères d'exception, la singularité, l'anomalie, le conventionnel, le morbide. Dans cet ordre d'idées, les subtilités prosodiques les plus inattendues furent en honneur; à travers un métaphorisme bizarre, elles conduisirent la pensée du poète jusqu'à l'incohérence... Le groupe entend se soustraire aux influences de coteries, réintégrer en quelque sorte *la santé* dans l'art, s'étendre du centre à la province, et faire appel à toutes les énergies intellectuelles de la race française. »

A merveille! et nous applaudirions bien franchement s'il nous était permis d'admirer dans tout ce recueil quelques beaux vers.

Charles Guérin qui, dans le *Cœur solitaire* (1898), s'était déjà révélé un poète de race, nous donne, avec le *Semeur de Cendres*, un des meilleurs livres de la jeune génération. Il a délaissé toutes les licences prosodiques qu'il se permettait encore et c'est le beau vers romantique qu'il emploie pour notre plaisir.

Il ne continue pas du reste seulement la forme du romantisme, mais encore son esprit. Les grandes attitudes des Lamartine et des Musset devant la vie, la nature, l'amour, il les reproduit, mais en les faisant siennes et en y mêlant un accent qui est bien de notre temps.

C'est ainsi que l'idée du poète telle qu'elle apparait chez Vigny, Hugo, Baudelaire, prend avec Charles Guérin une signification nouvelle, plus profonde et plus douloureuse, et il n'est pas un artiste qui ne s'émeuve à la lecture du livre second du *Semeur de Cendres*, où se trouvent des poèmes tels que celui-ci :

La pensée est la plus amère des maitresses.
Tu formes tendrement son corps par des caresses,
Tu puises, pour prêter une âme à ses contours,
Dans toute ta douleur et toutes tes amours;

Tu la vêts d'un velours ciselé, tu la pares
De perles, de coraux et de bijoux barbares,
Et tu vendras ta vie et ton éternité
Pour ajouter un seul grain d'or à sa beauté.

Mais s'irritant d'un cœur toujours occupé d'elle,
Et courtisane experte à se montrer cruelle
Envers l'amant sincère et bon qu'elle avilit,
L'ingrate te rebute et te ferme son lit.

Et plus tard, dans les soirs de grande solitude,
Quand, relevant ton front ruiné par l'étude
Et te sentant désert de ton génie et vieux,
Tu verras cette femme agiter sous tes yeux
Ses doigts maigres couverts de bagues démodées
Où tu reconnaîtras tes plus chères idées,
Frappé d'une brutale horreur, tu t'écrieras :
« Telle est donc la beauté qui fut douce à mes bras !
La fleur de ma tendresse et mes belles années,
C'est à ce monstre-là que je les ai données !
C'est pour avoir voulu revivre par ce flanc,
C'est pour avoir nourri du plus chaud de mon sang,
Cette chair aujourd'hui tremblante et violette
Où déjà sous le fard s'accuse le squelette,
C'est pour avoir, séduit par elle, ô vain labeur !
Dans son unique amour anéanti mon cœur,
C'est pour avoir enfin trop chéri ma pensée
Que me voilà, pleurant ma force terrassée,
Et rassemblant ce qu'il m'en reste pour haïr
Mon œuvre que je vois d'heure en heure vieillir ! »
Ayant ainsi crié ta douleur, ô poète,
Par delà ta maîtresse impassible et muette,
Plein de la majesté des grands orgueils vaincus,
Quitte la chambre et l'âtre, amis des jours vécus,
Entre dans l'orageuse et noire vague humaine
Qui roule en écumant où son destin la mène ;
Et puisque, hélas ! ton âme, airain docile, rend
Au rêve qui la heurte un écho trop vibrant,
Qu'elle se taise, et soit sous la foule profonde
La cloche qu'on étouffe en la plongeant dans l'onde !

On voit que Charles Guérin possède à un haut degré les [illegible]oétiques par excellence : l'émotion, le nombre, la mu- [illegible] Je voudrais pouvoir citer encore certaines de ses [illegible]tions où éclatent des images neuves et simples comme :

Marcheur enfin las je m'assieds,
Et je vois mon ombre s'étendre
Comme un chien fidèle à mes pieds,

ou, dans la même pièce :

> Une charrue abandonnée,
> Des sillons obscurs émergeant,
> Aux derniers bruits de la journée
> Ouvre son oreille d'argent.

Mais tous les poèmes du *Semeur de Cendres* sont unis entre eux par de tels liens mystérieux qu'il est malaisé de les détacher et, pour goûter pleinement leur mélancolique beauté, il est nécessaire de tenir compte du développement même du livre.

Avant de clore cette rapide revue de la production poétique de l'année, j'exprimerai le regret de ne pouvoir rendre compte de *l'Ombre des jours*, de Mme de Noailles. Ce livre ne m'est pas parvenu ou me parviendra trop tard, et je ne veux en parler, comme des autres, qu'en toute connaissance.

Je dirai seulement que Mme De Noailles est une âme fraîche et ravie, qui se chante, et qui enchante souvent. Sans le chercher, cette jeune femme aura contribué à rendre la poésie plus claire et plus naturelle, et son succès n'est pas un des moindres signes du plaisir que prend le public à la renaissance actuelle.

Telle a été, à part quelques oublis, dont je m'excuse, la production poétique au courant de la première année du siècle.

Les conclusions à en tirer sont celles, sans doute, que j'indiquais au début : la fin du symbolisme, dont les poètes les plus sincères reviennent à la clarté et au vers régulier, et la constitution d'une nouvelle poésie abondante, lumineuse, vivante et traditionnelle, qui a déjà donné des œuvres de premier ordre et qui verra bientôt ses lauriers couvrir la France.

Paul Souchon.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longue

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiq

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES





QUATRIÈME ANNÉE
N° 106

15 Octobre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle Internationale

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VI°)
1902

L'Organisation socialiste et le Congrès de Commentry

Le premier congrès unitaire du « Parti socialiste de France », qui vient d'être tenu à Commentry (1), a eu, au point de vue de l'organisation des forces socialistes, une importance décisive. Il a réalisé le maximum d'unité — en ce moment possible — des éléments révolutionnaires, et à ce titre nous devons en signaler toute la portée aux lecteurs de cette revue.

On sait comment, après que le *Parti Socialiste Révolutionnaire*, *l'Alliance Communiste* et plusieurs fédérations autonomes eurent quitté, au mois de mai 1901, le Congrès de

---

(1) On en trouvera le compte-rendu *analytique* dans le premier numéro (20 octobre) du journal le *Socialiste, organe hebdomadaire du Parti Socialiste de France*. Nous donnons d'ailleurs, à titre de documents, l'ordre du jour et les résolutions du congrès:

Ordre du jour : 1° Rapport du Conseil central (Secrétariat pour l'Intérieur, Secrétariat pour l'Extérieur, Trésorerie); 2° Rapport du Groupe socialiste-révolutionnaire de la Chambre; 3° Rapport des Fédérations; 4° Examen de la campagne électorale de 1901 et de ses conséquences; 5° Fonctionnement et action de l'Unité Socialiste Révolutionnaire; 6° Le Congrès international d'Amsterdam (1903); 7° Élection de la Commission exécutive et ratification de la nomination des délégués au Conseil Central désignés par les Fédérations.

Résolutions : Cinq commissions ont été nommées, quatre pour examiner les quatre derniers points de l'ordre du jour, une pour l'examen de propositions diverses.

Nous analysons plus loin les résolutions de la 2° *Commission* (5° Fonctionnement de l'Unité. — Rapporteur Dubreuilh).

La 4° (7° Commission exécutive - rapporteur Laudier) n'a eu qu'à proposer la suppression de la disposition des statuts en vertu de laquelle la nomination des délégués au Conseil Central était soumise à la ratification du congrès (adopté).

La 1re Commission (4° Examen de la campagne électorale. — Rapporteur Vaillandet) a proposé les trois résolutions suivantes qui ont été adoptées :

A. Considérant que la lutte du prolétariat contre la classe bourgeoise sans distinction de fractions, doit être menée partout et toujours par le parti ;

Qu'étendue à tout le territoire sous forme de bataille électorale, elle constitue un des meilleurs instruments de propagande, de recrutement et d'organisation ;

Le Parti Socialiste de France décide :

Que les Fédérations sont invitées à ne laisser aucune circons-

Lyon, un rapprochement s'était opéré entre ces organisations et le *Parti Ouvrier Français*, isolé depuis le Congrès de la salle Wagram (septembre 1900). Le statut signé à la Conférence d'Ivry (3 novembre 1901) les réunit dans le *Parti Socialiste de France* (*Unité Socialiste Révolutionnaire*).

L'unité réalisée à Ivry n'était et ne pouvait être que for-

---

cription sans moyens d'affirmer aux élections générales législatives la doctrine et la tactique du Parti;

Que le Conseil Central est chargé de rechercher dès à présent, par voie d'organisation, de souscription et d'accord avec les Fédérations, les moyens d'assurer toutes les ressources d'hommes et d'argent nécessaires pour compléter et mener à bonne fin cette extension de la lutte électorale à toutes les circonscriptions de France;

En attendant, le Parti décide qu'il y a lieu pour lui de présenter des candidatures de classe dans toutes les élections partielles qui pourraient se produire au cours de la précédente législature, en exceptant toutefois de cette obligation, les circonscriptions où il y aurait lieu à une élection nouvelle par suite d'invalidation.

B. En cas de ballottage aux élections, le soin de déterminer l'attitude à prendre au deuxième tour de scrutin doit être laissé aux Fédérations ayant mené la lutte au premier tour, lesquelles agissent, sous leur responsabilité, au mieux des intérêts du Parti.

C. Nul ne pourra être désigné comme candidat du Parti aux élections législatives ou cantonales sans justifier d'un an au moins de présence dans l'organisation.

Le Congrès émet le vœu que, dans la ou les sections ayant plus d'une année d'existence, la même règle soit suivie pour les élections municipales.

La 3ᵉ Commission (6ᵉ Congrès d'Amsterdam. — Rapporteur Constans) a fait adopter cette résolution :

Le Congrès décide que l'attitude des délégués du Parti Socialiste de France au Congrès International d'Amsterdam devra s'inspirer exclusivement des termes et de l'esprit de la déclaration de principes de l'Unité Socialiste Révolutionnaire et renvoie, pour l'examen des voies et moyens, la question au Conseil Central du Parti.

La 5ᵉ Commission (Propositions diverses. — Rapporteur Ghesquière) a fait adopter quatre vœux présentés par diverses Fédérations.

A. Par la Fédération du Lot :

Considérant que le suffrage universel est un des moyens qui permettent au prolétariat de protester contre le régime capitaliste en présentant des candidats de classe dans les différentes élections;

Mais considérant, d'autre part, que le libre exercice de ce droit n'existe pas, principalement dans les campagnes, comme la dernière consultation électorale le démontre;

Demande que le Congrès invite le groupe parlementaire à présenter à la Chambre des députés un projet sur le secret du vote.

B. Par la Fédération de la Seine. — Qu'il soit pris toutes les mesures nécessaires pour l'élaboration d'un programme législatif et

melle ; chacune des organisations conservait sa constitution propre et son programme particulier ; dans les mêmes départements, leurs groupes formaient des fédérations différentes, parfois en violente hostilité ; et le *Conseil Central*, les deux ou trois délégués des fédérations autonomes mis à part, n'était que la juxtaposition du *Conseil National* du P. O. F. et de la Commission exécutive du *Comité Révolutionnaire Central* du P. S. R.

Pour faire de cette unité sur le papier une unité réelle, la besogne n'était pas mince. Les besoins quotidiens de la propagande venaient encore l'augmenter. A cela se joignait, par surcroît, la préparation des élections générales, auxquelles le *Parti Socialiste de France* participa en organisant la plus vaste consultation que les socialistes aient encore tentée dans notre pays, puisqu'il présenta des candidats dans toutes les circonscriptions.

Mais tous les militants étaient si décidés à accomplir leur œuvre ; si peu désireux étaient maintenant ceux qu'on nommait les « pontifes » de conserver, chacun dans leur « chapelle » une omnipotence absolue ; si impérieuse était la nécessité de créer une force capable de s'opposer à la marée montante de l'opportunisme, que malgré toutes les difficultés, l'œuvre s'est accomplie.

« Le Conseil Central a dû se résoudre, dit le rapport du Secrétaire pour l'intérieur, à être le plus souvent une simple

---

d'un programme municipal, lesquels seraient communiqués à tous les Groupes du Parti et finalement sanctionnés par le Congrès national suivant. Le texte de ces programmes, devra être envoyé par le Conseil central aux groupes avant le 1er avril 1903.

C. Par les Fédérations du Cher et de l'Allier. — Le Congrès, partisan de tous les modes d'action et d'agitation qui peuvent étendre les forces socialistes ;

En attendant que le Parti ait élaboré son programme général :

Décide qu'il peut participer aux élections sénatoriales et laisse aux fédérations départementales le soin de déterminer la part qu'elles pourront prendre à ces élections conformément à la déclaration de principes du Parti Socialiste de France.

D. (Grève générale). Par la Fédération du Cher : — Le Parti socialiste de France, constitué uniquement pour la défense et l'émancipation des travailleurs, rappelle qu'il a toujours appuyé et continuera à appuyer toute résolution votée par les organisations syndicales, susceptibles d'entraîner un mouvement révolutionnaire.

chambre d'enregistrement doublée d'un tribunal des conflits. Il a travaillé surtout à adoucir les frottements entre groupements appartenant à des organisations différentes. Bref, il a préparé avec conscience les voies à l'unité. »

Dès le mois de janvier 1902, grâce à ses efforts, grâce surtout à la bonne volonté de tous les militants, le plus gros était fait. Dans un grand nombre de départements voisinaient des organisations différentes : P. O. F. et P. S. R., dans l'Allier, le Gard, la Haute-Garonne, le Rhône, le Var ; P. O. F. et Indépendants en Seine-et-Oise ; P. O. F., P. S. R, A. C., Indépendants dans l'Indre, l'Oise, la Seine. Il n'y eut bientôt plus qu'une organisation par département. Sauf dans deux régions : le Rhône et la Seine, où la besogne est plus longue et plus difficile que partout ailleurs, et où la plupart des sections d'arrondissement sont d'ailleurs déjà constituées, l'unité est aujourd'hui partout une réalité ; et c'est un fait significatif, comme le remarquait le député de Commentry, Thivrier, dans son discours de bienvenue, que d'avoir choisi comme siège du premier Congrès du Parti le département où les luttes intestines étaient les plus vives, et où l'on se plaisait à dire que l'entente serait encore impossible quand partout ailleurs elle serait accomplie.

Le Congrès national n'avait plus qu'à enregistrer les faits et à modifier l'organisme central dans le même esprit que les organismes locaux. « Ce sera, disait le rapport du Secrétariat, votre pensée commune, et nous croyons que de ce Congrès datera une ère nouvelle, pour peu que vous décidiez la pleine et immédiate application des statuts du Pacte d'Ivry.»

La discussion s'est ouverte sur cette base, et les discours de Vaillant et de Guesde ont nettement défini ce que l'on pouvait faire, ce que tous voulaient faire avec une entière bonne foi :

« La fusion totale, a dit Vaillant, nous désirons tous qu'elle se fasse ; mais nous n'avons rien voulu précipiter. On ne crée rien par une décision : c'est la fonction qui crée l'organe. Quand le Conseil Central remplira les fonctions qu'exerçaient jusqu'ici les conseils des organisations, ceux-ci

deviendront inutiles. Donnons-lui leurs attributions ; la substitution se fera, progressive ; nous n'aurons plus, l'an prochain, qu'à l'enregistrer. Vouloir aller plus loin, nous le désirons tous. Il n'y aurait plus que la réalité vivante ; les formes organiques disparaîtraient dès maintenant. Nous préférons ne rien brusquer ».

« Oui, ajoutait Guesde, il n'y a pas qu'à prononcer un mot magique ; on ne peut aller que pas à pas, et seule la méthode expérimentale est juste. Créons un Conseil Central qui absorbe les autres, et laissons s'achever la transsubstantation. Nous ne venons pas ici faire l'unité, nous l'apportons toute faite ».

Delory résumait en ces mots : « La machine est toute prête ; il n'y a qu'à la mettre en marche ».

Les propositions de la 2[me] commission, qui avait à s'occuper du « Fonctionnement et de l'action de l'Unité Socialiste Révolutionnaire », ont été adoptées à l'unanimité des 79 délégués des 37 fédérations du Parti :

Le Conseil Central est désormais le *seul organe central* du Parti unifié ; il se compose d'un délégué de chaque fédération, le choix de ces délégués n'étant même plus soumis, comme par le passé, à la ratification du Congrès, et de trois membres du groupe parlementaire.

Le Conseil Central, soit par lui-même, soit par sa commission exécutive permanente, exerce toutes les attributions qu'exerçaient jusqu'ici les comités directeurs des organisations nationales.

Il est seul chargé de pourvoir aux besoins de la propagande générale.

Il choisit et contrôle la rédaction du journal du Parti.

Ce journal est *le Socialiste*, ancien organe du P. O. F., devient le journal officiel hebdomadaire de l'Unité. Tous groupes y sont obligatoirement abonnés.

La bibliothèque des organisations, les brochures éditées le P. O. F., deviennent la propriété du Parti unifié.

Les cotisations, ou du moins la part qui ne reste pas entre

les mains du groupe ou de la fédération (3 centimes par mois), vont directement, non plus à la caisse de l'organisation nationale, mais *uniquement* à la Caisse centrale du Parti. Les cartes d'adhérents sont faites sur un modèle unique, avec le timbre du Parti Socialiste.

Unité administrative, unité budgétaire, c'est, on le voit, la fusion complète ; et si l'on a cru devoir, encore pour une année, laisser subsister les formes anciennes, ce sont en fait des formes vides ; l'existence qui leur reste est purement nominale. Il est entendu que le congrès d'Issoudun a été le dernier congrès du P. O. F. Quant au Conseil National et au Comité Révolutionnaire Central, ils pourraient encore se réunir si la fantaisie leur en prenait : sans orateurs, sans journal, sans budget, quel pourrait être leur rôle ?

Nous ne pouvons mieux montrer dans quel esprit ces résolutions ont été prises qu'en reproduisant ces lignes que nous empruntons à l'ancien organe de la plus puissante fédération du P. O. F., *le Travailleur*, dont le dernier numéro (5 octobre) porte en manchette : « organe de la Fédération du Parti Socialiste de France » : « *Le Parti Ouvrier Français sait que sa mission historique particulière est terminée et qu'il n'a plus aujourd'hui qu'à disparaître*, qu'à se fondre dans une organisation unitaire et supérieure, dans l'intérêt même de l'émancipation des travailleurs... La chose est faite à présent, et bien faite ». Et de même *le Socialiste de l'Allier* (28 septembre) déclare : « L'Unité est aujourd'hui chose faite... Plus de suspicions déconcertantes ! Plus de rivalités meurtrières ! La pensée est une, le but est un, et l'armée en marche vers la libération définitive ne saurait se diviser ou s'attarder à ce qui n'est pas sa pensée et son but ». On pourrait extraire des citations semblables de tous les journaux locaux des deux anciennes organisations.

Ainsi : de ces organisations nationales dont on se plaisait à proclamer l'étroit sectarisme et l'orgueilleux isolement, il ne reste aujourd'hui que deux mots, que deux titres, qui survivront eux-mêmes peu de temps. Peut-être eut-il mieux valu supprimer jusqu'à ces survivances, et dans l'intérêt de l'Unité

même, ne rien laisser subsister de ce qui rappelle l'ancienne dualité ; mais il ne faut pas tout exiger à la fois. Une aussi complète transformation n'a pu se faire sans provoquer, au moins chez les anciens, une émotion très naturelle ; s'ils ont consenti la rénovation indispensable, s'ils ont compris que l'heure était venue où leurs partis devaient mourir, pour renaître, comme le Phénix des fables égyptiennes, sous une forme plus jeune, plus souple et plus vigoureuse, il ne faut pas leur en vouloir d'attendre un an encore avant de ranger au nombre des reliques des drapeaux qui furent souvent glorieux. L'important était que, de part et d'autre, on vînt à l'unité, non seulement par nécessité politique, mais aussi de bonne volonté ; et il suffisait de voir quels soins les uns et les autres apportaient à aplanir, ou plutôt à prévenir tout ce qui aurait pu être la cause d'une difficulté, d'un froissement, pour se rendre compte qu'il n'entrait dans l'esprit de personne la moindre arrière-pensée.

« Le Parti Socialiste de France » existe, et c'est en vain sans doute qu'on essaiera de le diviser par des manœuvres trop faciles et des insinuations prévues. Il mettra tous ses soins, il faut l'espérer, à donner l'impression que son unité est parfaite, et à faire disparaître les préventions que gardent contre lui bon nombre de militants. La besogne lui sera certes difficile, et son journal hebdomadaire ne suffirait pas à rompre la conspiration du silence, si les faits ne devaient parler pour lui. Mais il faudra bien qu'elles se rendent compte, celles des fédérations socialistes qui sont aujourd'hui autonomes, faute de savoir de quel côté se tourner, il faudra bien qu'elles se rendent compte, celles des fédérations socialistes qui n'ont adhéré au *Parti Socialiste Français* que par défiance des organisations nationales, que leur place est maintenant dans le *Parti Socialiste de France* unifié à Commentry. Elles suivront même évolution naturelle que ceux de leurs camarades ii s'y sont déjà ralliés. Unitaires, elles sont allées là où on parlait d'unité ; mais leur conscience socialiste s'accommode mal du langage qu'on y tient. Les unes n'ont pu le ipporter ; les autres le subissent encore avec une impa-

tience évidente. Il n'y a entre elles et leurs voisins de sympathie d'aucune sorte. Le principal des liens qui les unit, c'est la haine des organisations « sectaires, » et cette haine n'a plus d'objet.

Que reste-t-il qui les retienne dans un parti qui semble s'appliquer à ne chercher comme idéal que l'incohérence doctrinale et l'indiscipline constante ? Des foules évidemment nombreuses, — car elles comprendront bientôt tous les démocrates et libres-penseurs de notre pays,—y coudoient dans une fraternité touchante un certain nombre de socialistes. Vers un vague idéal de justice et de solidarité, elles marchent au hasard. On leur a imposé à Tours un programme improvisé ; mais cela n'avait aucune importance, car ceux qui avaient été chargés de le défendre, le violaient quinze jours après (1). Du même coup, on leur a donné un statut organique, mais cela était si peu sérieux, que cinq mois déjà se sont écoulés sans que le plus étrange des groupes parlementaires ait encore daigné s'y conformer. Un seul lien subsiste : le journal capitaliste qui a su accaparer pour son compte personnel la direction et le contrôle de la masse docile qui devrait le diriger et le contrôler. L'éloquence d'un grand orateur et des facéties de journalistes, tiennent lieu au « Parti Socialiste Français » de toute espèce d'organisation.

Cela ne pourra longtemps suffire aux fédérations socialistes que des admirations ou des affections personnelles, ou des animosités aujourd'hui sans objet, retiennent en cette cohue multicolore. Ceux qui ont su, comme nos camarades des Ardennes, de Seine-Inférieure, de l'Ain ou du Jura par exemple, créer des syndicats et des coopératives prospères, autour desquelles gravite un admirable mouvement prolétarien, ne pourront plus longtemps hésiter. On leur dira peut-être que si les organisations nationales sont mortes, les hommes restent avec leur politique « intransigeante » et « sectaire, » tro

(1) Nous avons signalé à son heure ce vote sur une propositi tendant au rétablissement du scrutin de liste, *l'une des revendic tions du programme de Tours*. Quatre membres du groupe parl mentaire ont voté contre, six se sont abstenus.

purement électorale, hostile aux institutions économiques du prolétariat. Il faudra bien qu'elles se rendent compte que ces critiques, qui furent justes sans doute, ne le sont plus aujourd'hui ; que la tactique étroite et rude *qui fut peut-être nécessaire* aux temps héroïques, lorsqu'il fallait faire la trouée, n'a pas échappé aux lois de l'évolution, et que la psychologie du « guesdiste » par laquelle on croit répondre à tout, n'est pas plus immuable qu'autre chose. La résolution du comité de Commentry sur la grève générale, par exemple, montre mieux que tous les discours qu'il y a quelque chose de changé depuis le temps où le P. O. F., en 1894, quittait le congrès de Nantes en refusant de la ranger au nombre de ses moyens d'action.

Et plus que tout, le péril contre lequel toutes les préventions doivent fléchir, contre lequel il faudra bien que tous les socialistes conscients s'unissent, finira par les persuader. Au lendemain de manifestations comme celle de Sens, où l'un des orateurs, un sincère pourtant, proclame que « les liens sont liés dans l'Yonne entre les radicaux et les socialistes pour l'œuvre républicaine » (1), où Jaurès atteste son espérance de fonder la stabilité gouvernementale (2) entre les mains des radicaux, — il faudra bien que toutes les forces révolutionnaires se rassemblent en un bloc qui ne sera pas le « Bloc Républicain ».

Où donc trouveraient-elles le noyau autour duquel il faudra qu'elles s'agrègent ? Est-ce dans le *Parti Socialiste Français* que peuvent aujourd'hui se rejoindre tous les socialistes?

Qu'iraient faire dans cette cohue, ceux pour qui un Parti doit être une armée disciplinée, solide, respectueuse de son programme et de ses propres décisions, et non une foule que la musique des paroles entraîne par les chemins ? Certes, on peut sans sourire nous parler de divergences qui nous séparent passagèrement (3), après des paroles telles que jamais core on n'en avait osé prononcer. Qui donc se laisserait ›ndre aux désirs prétendus unitaires qui s'expriment au ›ment même où l'on creuse irrémédiablement le fossé ?

(1) *La Petite République* du 30 septembre. — Discours d'Hervé.
(2) *Ib.* Discours de Jaurès.
Discours de Jaurès.

Le *Parti Socialiste de France* apparaîtra de plus en plus, comme la seule *force révolutionnaire organisée* de notre pays. Et c'est, à notre avis, en dehors même de toute question théorique, le point de vue qui domine tout. Les rapports des fédérations lus à Commentry révèlent une solidité d'organisation impressionnante. Ceux de l'Allier (Dormoy), de l'Aube (Philbois), du Gard (Rouger), du Cher (Laudier), du Nord (Delory), de l'Isère (Dognin), de Saône-et-Loire (Bouveri), de la Seine (Tanger), de Seine-et-Oise (Lecanu), ont surtout été remarqués. Le nombre des réunions organisées par chacune de ces fédérations, qui pour plusieurs dépasse la centaine, le nombre des brochures vendues ou distribuées par elles, celui de leurs membres payant une cotisation régulière (1), indiquent avec certitude l'existence de milieux socialistes actifs et bien vivants. Entre tous, le rapport de l'Isère a produit une sensation profonde, en montrant qu'au lendemain d'une crise pénible, la fédération se retrouve aussi intacte qu'avant, et que le départ de l'ancien élu, malgré l'influence personnelle que lui avaient valu son activité, ses services et le titre dont il était hier encore revêtu, n'a pu entraîner ni un groupe, ni aucun des militants de valeur.

De tels faits sont révélateurs d'une conscience socialiste profonde. J'ignore combien le *Parti Socialiste Français* peut compter de membres cotisants. Appuyé sur ses 24.000 cotisants, le *Parti Socialiste de France* peut regarder l'avenir avec confiance, et laisser les intéressés danser sur son cadavre la danse de l'unité. Les fédérations socialistes encore à l'écart sauront tôt ou tard retrouver leurs camarades naturels. L'unité des forces socialistes est malgré tout possible en France.

André MORIZET.

---

(1) La Fédération du Nord a 6.800 cotisants; encore vient-elle de se séparer des groupes du Pas-de-Calais, qui forment une autre organisation départementale, non encore recensée; celle de l'Isère en a 1.800; celle de l'Allier, 1,000; le Gard et l'Aube, plus de 500; Seine-et-Oise, le Cher, la Gironde, l'Oise, plus de 200; la Seine (dès maintenant), 1.500...; encore ces chiffres sont-ils inférieurs à la réalité, beaucoup de timbres des anciens modèles ayant été écoulés depuis la conférence d'Ivry, timbres dont le Secrétariat n'a pu tenir la comptabilité.

RÉFORMES SOCIALES
ET
RÉVOLUTION SOCIALE [1]

(FIN)

V

L'ATTÉNUATION DES ANTAGONISMES DE CLASSE

Considérons d'abord la première objection : « l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat s'affaiblit ». Je fais abstraction ici des crises industrielles dont la décroissance a été affirmée, il y a quelques années. Depuis, cette opinion a été si violemment contredite par les faits les plus évidents que je puis m'abstenir de la discuter ; d'ailleurs sa réfutation m'entraînerait trop loin. Je ne contribuerai pas davantage à prolonger les débats sur une théorie dont nous sommes rebattus : celle des partisans de la misère croissante. Avec un peu d'habileté, on peut, si on le veut, la développer à l'infini, mais on ne fait alors qu'entasser des commentaires sur le terme « misère », on ne constate pas de faits précis. Tous les socialistes admettent unanimement que le mode de production capitaliste, abandonné à lui-même, a pour conséquence un accroissement de la misère physique. Mais nous sommes également tous convaincus que, maintenant déjà, dans la société actuelle, l'organisation de la classe ouvrière et l'intervention de l'Etat sont capables d'endiguer cette misère. Nous sommes enfin d'accord pour penser que l'on doit attendre

(1) Voir les nos 103, 104 et 105 du *Mouvement Socialiste*.

l'émancipation du prolétariat non de son abaissement croissant, mais de l'augmentation de sa force.

L'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat s'accuse-t-il davantage? C'est là une autre question. Il nous faut examiner d'abord si le degré d'exploitation s'élève.

Marx a démontré, il y a déjà plus d'une génération, que l'exploitation augmentait et, à ma connaissance, personne encore n'a prouvé le contraire. Pour pouvoir contester ce fait que le prolétariat est de plus en plus exploité, il faudrait avoir commencé par réfuter le *Capital* de Marx.

On m'objectera, peut-être, que c'est là de la haute théorie; mais que l'on n'admet comme vrai, comme démontré que ce que l'on peut toucher de la main. On ne m'oppose pas de lois économiques, mais des données statistiques. A vrai dire, ces chiffres ne sont pas faciles à recueillir. Personne n'a jamais songé à établir statistiquement non seulement le total des salaires, mais le total des profits. Un coffre-fort est un château-fort, et le bourgeois le plus timide, le plus doux, le défend comme un lion contre toute incursion administrative.

On n'en a pas moins tenté de calculer quel était l'accroissement subi par les salaires et par les autres revenus. Nous renvoyons ici à l'une de ces études, la dernière en date, à notre connaissance. Son auteur est A. L. Bowley qui, en mars 1895, fit à Londres une conférence sur ce sujet devant la *Société de statistique* (insérée dans le *Journal* de la Société, juin 1895, p. 224-285). Nous lui empruntons le tableau suivant :

ANNÉES	Total du revenu annuel provenant de salaires.		Revenu ne provenant pas de salaires.			
			Soumis à l'impôt sur le revenu.		Non-soumis à l'impôt sur le revenu.	
	Montant en millions de livres sterling.	°/o du total du revenu national.	Montant en millions de livres sterling.	°/o du total du revenu national.	Montant en millions de livres sterling.	°/o du total du revenu national.
1860	392	47	376	45 1/3	64	7 2/3
1866	464	45	485	47	81	8
1870	486	44 1/2	521	48	85	7 1/2
1874	609	45 1/4	635	47 1/4	100	7 1/2
1877	591	43	652	47 1/2	130	9 1/2
1880	567	42	652	48 1/2	126	9 1/2
1883	609	42 2/3	696	49	122	8 1/3
1886	605	42	715	49 1/2	125	8 1/2
1891	699	43 1/2	782	48 1/2	130	8

Ce tableau suggère bien des réflexions. Il me semble trop optimiste, et le total des salaires y apparaît plus considérable qu'il n'a été en réalité.

Dans le calcul de ce total, l'auteur ne tient pas compte du chômage ; il admet en outre que dans la classe ouvrière des moments importants restent égaux d'ailleurs quand il ne peut pas établir les variations. Comme statisticien, il a sans doute le droit d'agir ainsi ; mais ces moments tournent toujours de plus en plus au détriment des classes laborieuses. Citons par exemple la proportion entre le travail féminin et le travail masculin, entre le travail qualifié (skilled) et le travail non-qualifié.

Ce qui est plus grave, c'est que le calcul ne porte que sur quelques branches de travail qui toutes, sauf

celle des ouvriers agricoles, sont puissamment organisées en syndicats. De plus, l'auteur admet sans examen que la situation de la classe ouvrière tout entière s'est améliorée, et a suivi en moyenne le sort des travailleurs organisés syndicalement qui, même en Angleterre, comprennent au plus le cinquième de toute leur classe. Il n'est pas sans intérêt d'examiner les variations des salaires dans ces différentes catégories. Le niveau du salaire comparé à celui de 1860 (celui-ci étant posé = 100) est le suivant :

	1860	1866	1870	1874	1877	1880	1883	1886	1891
Ouvriers agricoles	100	103	107	130	132	122	117	111	118
Ouvriers du bâtiment	100	116	116	126	128	125	125	126	128
Industrie du coton	100	125	125	148	148	134	146	155	176
Industrie de la laine	100	106	112	121	130	126	120	115	115
Industrie du fer	100	127	127	143	112	112	110	100	124
Construction de machines	100	108	110	124	123	120	127	126	126
Ouvriers du gaz	100	115	120	125	128	128	130	130	149
Matelots	100	113	103	129	123	102	118	110	143
Mineurs	100	?	100	150	115	100	115	100	150
Moyenne	100	113	113	138	132	124	130	125	140

Nous le voyons : l'élévation des salaires de 40 % pour la période de 1860 à 1891, qui, pour Bowley, atteint toute la classe ouvrière d'Angleterre, n'intéresse même pas toute l'aristocratie du travail, à l'exception des ouvriers de l'industrie cotonnière qui, en Angleterre, ne perdent rien à être conservateurs et sont présentés comme des modèles par tous les rêveurs de « paix sociale ». En 1891, la moyenne n'a été dépassée que par les ouvriers du gaz, les matelots et les mineurs. Les premiers sont redevables de ce progrès d'abord à la

politique qui, dans les grandes villes, a fait profiter les travailleurs municipaux de bien des améliorations. Pour les ouvriers du gaz, des considérations de concurrence et l'exploitation par le capital privé entrent fort peu en ligne de compte. D'autre part, le relèvement de 1891 est dû peut-être à l'influence du nouvel unionisme, qui éveilla de si vastes espérances pour bientôt se perdre dans le sable. Plus encore que chez les ouvriers du gaz, l'élévation des salaires en 1891 pour les matelots et les mineurs paraît soudaine, insolite, presque fortuite. En 1886, le niveau était le même qu'en 1860, en 1891 il avait haussé de 50 %. On ne peut appeler cette variation un progrès certain. Mais chez les travailleurs du bâtiment, de la laine et du fer, l'accroissement des salaires reste depuis 1860 bien inférieur à la moyenne. Bowley voudrait donc nous faire accepter que les salaires de l'ensemble des ouvriers anglais non organisés se sont élevés de 40 %, pendant que les ouvriers du fer, malgré l'excellence de leur organisation, n'ont bénéficié que de 25 % d'augmentation, pendant la même période.

Mais prenons ce tableau comme il est. Que nous montre-t-il ? En dépit de l'optimisme fort extraordinaire qui a présidé à sa confection, les salaires forment une partie sans cesse décroissante du revenu national. De 1860 à 1874, ils constituaient en moyenne 45 % de celui-ci ; de 1877 à 1891, 42 2/3 seulement. A défaut de chiffres mieux établis, soit la somme des revenus ne provenant pas de salaires et soumise à l'impôt égale à la masse de la plus-value, en 1860 cette plus-value était encore inférieure de 320 millions de marks au total des salaires. En 1891, au contraire, elle dépassait déjà ce dernier de 1.600 millions de marks.

Voilà qui dénote un accroissement vraiment consi-

dérable de l'exploitation. Le taux de la plus-value, c'est-à-dire le degré de l'exploitation de l'ouvrier, serait donc passé de 96 à 112 °/₀ durant cette période. En fait, et d'après les chiffres de Bowley, c'est dans cette proportion que se serait augmentée l'exploitation frappant même les travailleurs organisés en syndicats ; celle qui pèse sur la masse des ouvriers non organisés doit s'être accrue bien davantage encore.

Nous n'attribuons pas une valeur exagérée à ces données. Mais si elles prouvent quelque chose, elles parlent en notre faveur, elles n'infirment en rien notre hypothèse : l'exploitation de la force de travail s'est aggravée, et Marx, en suivant une autre voie, en étudiant les lois dynamiques du mode de production capitaliste, l'a démontré de façon telle que, jusqu'à présent, toute réfutation est restée impossible. On nous dira, il est vrai : Nous concédons que le taux d'exploitation s'élève. Mais les salaires montent, sinon toutefois dans la même mesure que la plus value. Comment le travailleur ressentirait-il donc cette aggravation ? Elle n'est pas patente : seules de longues recherches peuvent la déceler. Les masses laborieuses ne pratiquent pas la statistique ; elles ne réfléchissent pas sur les théories de la valeur et de la plus-value.

La chose est possible. Et cependant nous avons un moyen de nous rendre compte de l'élévation du degré d'exploitation. La manière de vivre de la bourgeoisie s'est améliorée, à mesure que s'accroissait la masse du profit. Mais il n'y a pas de murs de séparation entre les classes. Le bien-être grandissant passe peu à peu des classes supérieures dans les couches inférieures. Il éveille chez elles aussi de nouveaux besoins, fait naître de nouvelles prétentions et le salaire qui ne s'élève que lentement ne suffit pas à les satisfaire. La bourgeoisie

criaille, parce que les classes inférieures font bon marché de l'ancienne simplicité, elle s'indigne de leur avidité nouvelle. Mais elle oublie que si les classes inférieures augmentent leurs prétentions, c'est parce que les classes supérieures ont amélioré leur manière de vivre ; c'est leur exemple qui excite l'avidité des couches inférieures.

Ce progrès est beaucoup plus rapide pour les bourgeois que pour les prolétaires. Nous pouvons nous en rendre compte à chaque pas. Les habitations ouvrières ne se sont pas beaucoup améliorées depuis 50 ans, tandis qu'aujourd'hui l'appartement d'un bourgeois est fastueux, si on le compare à un logement bourgeois ordinaire de cette époque. Un wagon de troisième classe actuel et un wagon d'il y a 50 ans ne diffèrent pas beaucoup pour l'aménagement intérieur. Mais comparez un compartiment de première classe datant de la moitié du XIXe siècle avec un coupé d'un de nos trains de luxe. Je ne crois pas que les matelots d'un transatlantique soient beaucoup mieux logés qu'il y a 50 ans, mais le luxe que l'on déploie dans le salon des passagers aurait été inouï à cette date, même dans un bâtiment de plaisance princier.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur l'élévation du degré d'exploitation du prolétariat. Mais ce facteur économique ne serait-il pas compensé par le rapprochement politique des classes qui s'effectue de plus en plus ? Est-ce qu'au point de vue politique et au point de vue social, le bourgeois ne reconnaît pas de -us en plus son égal dans l'ouvrier ?

Pas de doute à ce sujet. Le prolétariat voit croître -pidement son crédit.

Dans son essor économique, il est dépassé par la -rgeoisie, aussi le mécontentement et l'envie ne

manquent-ils pas de se développer. Mais, par contre, le développement rapide et ininterrompu du prolétariat dans le domaine intellectuel et moral est peut-être le phénomène le plus surprenant de ces cinquante dernières années.

Il y a quelques dizaines d'années encore, le niveau du prolétariat était si bas, que des socialistes mêmes redoutaient sa victoire, craignaient qu'elle n'eût les plus funestes conséquences pour la civilisation. Après 1850, Rodbertus écrivait encore :

« Le danger qui nous menace le plus est qu'une nouvelle invasion des barbares, née cette fois au sein même de la société, n'anéantisse le foyer de la civilisation et de la richesse ».

A cette même époque, Henri Heine déclarait que l'avenir appartenait aux communistes : « J'avouais que l'avenir est aux communistes, — mais je le faisais sur le ton de l'appréhension, de la crainte la plus vive, et, hélas, ce n'était nullement une feinte. En fait, ce n'est qu'avec terreur et en frissonnant que je pense à l'époque où ces sauvages iconoclastes arriveront au pouvoir ; de leurs mains calleuses, ils briseront toutes les images de la beauté, » etc.

On sait qu'il en a été tout autrement. Ce n'est pas le prolétariat qui met aujourd'hui la civilisation moderne en péril. Le communisme est précisément le soutien le plus sûr de la science et de l'art, et les communistes ont combattu en leur faveur à mainte reprise et de la façon la plus décidée.

La crainte qui, après la chute de Paris, régnait encore sur tout le monde bourgeois, tend à s'évanouir rapidement. On redoutait que, victorieux, le prolétariat ne s'établît dans notre civilisation comme les Vandales des invasions, pour fonder sur un monceau de ruines un empire d'une barbarie ascétique.

Cette appréhension disparaît donc, et c'est peut-être en partie pour cette raison que les intellectuels bourgeois accordent de plus en plus leurs sympathies au prolétariat et au socialisme.

De même que le prolétariat, la classe des intellectuels est encore une des particularités du mode de production capitaliste. J'en ai déjà fait plus haut la remarque : ce mode occupe si bien les classes dominantes qui ne leur reste plus ni le goût ni le loisir d'assurer l'administration des affaires publiques ou de se consacrer aux arts et aux sciences comme le firent l'aristocratie athénienne ou le clergé au plus beau temps de l'Église catholique. L'activité intellectuelle la plus élevée, réservée jadis aux classes dominantes, est abandonnée aujourd'hui à des travailleurs salariés, et le nombre de ces fonctionnaires, ingénieurs, artistes, savants de profession, ne cesse de s'accroître rapidement.

Ils forment la classe de ce qu'on appelle les « intellectuels », la « nouvelle classe moyenne ». Mais elle se distingue surtout de l'ancienne bourgeoisie par l'absence d'une conscience de classe spéciale. Quelques-unes de ces couches possèdent bien une certaine conscience professionnelle, d'état, et surtout une certaine vanité professionnelle, mais les intérêts sont trop spéciaux pour qu'ils puissent donner naissance à une conscience de classe commune. Ses membres se rallient aux classes et aux partis les plus différents ; ils leur fournissent leurs défenseurs intellectuels. Les uns combattent pour les intérêts des classes dominantes au service desquelles beaucoup d'intellectuels sont tenus d'entrer par profession. D'autres ont fait leur la cause du prolétariat. Mais la plupart sont restés enfermés jusqu'ici dans le cercle d'idées des petits-bourgeois. Beau-

coup d'entre eux ont leur origine dans la petite bourgeoisie; de plus, leur situation dans la société a de l'analogie avec celle de la petite bourgeoisie, ils forment une classe intermédiaire entre le prolétariat et les classes dominantes.

Ce sont ces couches qui, comme nous l'avons fait observer plus haut, témoignent de plus en plus de sympathie au prolétariat et au socialisme. Elles n'ont pas d'intérêt de classe précis, par profession elles sont très accessibles aux vues scientifiques ; aussi des considérations intellectuelles peuvent-elles très bien les amener à certains partis politiques. La banqueroute théorique de l'économie bourgeoise, la supériorité théorique du socialisme devaient forcément leur apparaître. Les intellectuels sentent également que les autres classes cherchent à ravaler toujours la science et l'art ; de plus comparé surtout à la décadence fatale du libéralisme, le succès, le progrès irrésistible de la démocratie socialiste en impose à plus d'un. La sympathie pour les ouvriers, le socialisme deviennent populaires chez les gens instruits. Il n'existe peut-être pas de salon où l'on ne se heurte à un ou à plusieurs socialistes.

Si ces cercles d'hommes cultivés signifiaient la bourgeoisie, sans doute nous aurions partie gagnée, et la révolution sociale serait superflue. On pourrait fort bien s'arranger à l'amiable avec eux ; l'évolution lente, silencieuse, n'a pas à redouter de leur part quelqu'empêchement violent.

Mais ils ne forment qu'une partie de la bourgeoisie. Ils écrivent, il est vrai, et parlent en son nom, mais ne déterminent pas son action. C'est sur ses actes et non sur ses paroles que l'on juge une classe ou un homme.

De plus, cette fraction de la bourgeoisie qui témoi-

gne des sympathies prolétariennes en forme la partie la moins propre au combat et la moins combative.

Autrefois certes, quand, même dans la masse des gens cultivés, le socialisme était flétri comme un crime, comme une démence, les éléments bourgeois ne pouvaient venir au mouvement socialiste qu'en rompant avec tout leur monde. Quiconque abandonnait alors les sphères bourgeoises pour aller au socialisme, avait besoin, pour le faire, d'une énergie, d'une passion et d'une conviction révolutionnaires beaucoup plus grande qu'il n'en fallait à un prolétaire. Et, en thèse générale, ces éléments étaient les membres les plus révolutionnaires du parti et nourrissaient les idées les plus radicales.

Il en est tout autrement aujourd'hui : le socialisme est accepté dans les salons, il n'est plus besoin d'une énergie particulière, il n'est plus nécessaire de rompre avec la société bourgeoise pour porter le nom de socialiste. Rien d'étonnant dès lors que ces nouveaux venus restent imbus des idées et des sentiments traditionnels de leur classe.

Mais les méthodes de combat des intellectuels sont différentes de celles du prolétariat. Ce dernier doit opposer à la richesse et à la force des armes, la puissance du nombre et le faisceau de ses organisations de classe. Les intellectuels sont en nombre insignifiant et dénués de toute organisation de classe. Leur seule arme est la persuasion par la parole et par l'écrit, la lutte menée avec les « armes morales », à l'aide de la ıpériorité morale »; les socialistes de salon voudraient n voir décider ainsi les luttes de classes, les luttes ılétariennes. Ils se déclarent prêts à accorder au ılétariat leur assistance morale, mais à condition il renonce à la violence, non seulement là où elle est

sans espoir — les prolétaires l'abandonnent également dans ce cas, — mais même quand le succès est probable. Aussi cherchent-ils à frapper de discrédit l'idée de révolution, à représenter celle-ci comme un moyen inefficace. Ils s'efforcent de séparer du prolétariat une aile de réformistes. Ils accomplissent donc une œuvre de division, d'affaiblissement.

Tel est, jusqu'à présent, le seul résultat produit par ce commencement de conversion des intellectuels au socialisme.

A côté de cette « nouvelle classe moyenne », l'ancienne, la petite bourgeoisie, continue à végéter. Elle formait autrefois l'épine dorsale des révolutions. Combative, propre à la lutte, quand les circonstances lui étaient favorables, elle se soulevait volontiers contre toute sujétion, contre toute exploitation, contre la bureaucratie et le militarisme, contre les privilèges de la féodalité et du clergé. Elle formait le noyau des troupes de la démocratie bourgeoise. Une partie de la nouvelle classe moyenne fait aujourd'hui montre de bienveillance envers l'ouvrier ; de même la petite bourgeoisie témoignait autrefois une grande sympathie pour le prolétariat, agissait de concert avec lui, lui donnait et en recevait des encouragements moraux et des forces matérielles. Mais, ancienne ou nouvelle, la classe moyenne est toujours un allié peu sûr : la raison en est dans sa position intermédiaire entre les classes exploitantes et les classes exploitées. Comme Marx l'a déjà remarqué, le petit-bourgeois n'est pas tout-à-fait un prolétaire, mais n'est pas absolument un bourgeois. Suivant la situation, il a conscience d'être tantôt l'un, tantôt l'autre.

Cette position fausse, double, a pour effet de diviser la petite-bourgeoisie en deux fractions. Certaines de

ses classes s'identifient avec le prolétariat, les autres se joignent aux adversaires de celui-ci.

La petite industrie est condamnée à disparaître, sa décadence se poursuit fatalement. Mais elle se manifeste diversement, lentement dans la réduction des exploitations, rapidement dans leur ruine. Certains de leurs possesseurs tombent dans la dépendance complète du capital, ne sont plus que des ouvriers à domicile, des salariés qui, au lieu de travailler à la fabrique, exercent leur métier chez eux. D'autres petits-bourgeois, commerçants ou aubergistes, restent indépendants, mais toute leur clientèle se trouve dans les classes laborieuses. Leur existence est absolument liée à la prospérité ou à la misère du travailleur. Ces diverses catégories se rallient de plus en plus au prolétariat militant.

Par contre, il en est autrement, d'abord des couches de la petite-bourgeoisie qui ne sont pas encore tombées complètement sous la domination du capital, qui sont en voie de le faire ou courent à la ruine, puis de celles qui cherchent leur clientèle en dehors des classes prolétariennes. Elles n'espèrent plus se rétablir par leurs propres forces, elles attendent tout d'en haut, des classes supérieures et des pouvoirs publics. Tout progrès les menace ; aussi sont-elles hostiles à tout progrès, sur quelque terrain d'ailleurs qu'il s'annonce. La servilité, le besoin de réaction en font les suppôts volontaires et même les défenseurs les plus fanatiques de la monarchie, de l'Église et de la noblesse. Elles n'en restent pas moins démocratiques : les formes démocratiques seules leur permettent en effet d'exercer une influence politique et d'obtenir l'assistance des pouvoirs publics.

C'est dans cette division de la petite-bourgeoisie que la décadence de la démocratie bourgeoise a sa cause

principale. Certaines de ses fractions se tournent vers la démocratie socialiste prolétarienne, les autres vers la démocratie réactionnaire qui offre les nuances les plus variées, antisémitisme, nationalisme, démocratie chrétienne, subdivisions du parti conservateur et du centre, mais présente toujours le même contenu.[1]

Cette démocratie réactionnaire a emprunté à la pensée socialiste ses raisonnements et ses arguments : on a pu croire au début qu'elle ne formait qu'une transition particulière du libéralisme à la démocratie socialiste. Aujourd'hui, chacun peut voir combien cette doctrine est insoutenable. La démocratie socialiste n'a pas d'ennemi plus exaspéré que la démocratie réactionnaire. La première doit favoriser en effet tout progrès, qu'il serve d'ailleurs directement ou non les intérêts de classe du prolétariat ; au contraire, il est de l'essence de la seconde de s'opposer à tout progrès, quand bien même il ne menace pas directement la petite-bourgeoisie. Si la démocratie socialiste est le parti le plus favorable au progrès, celui-ci n'a pas de plus grand adversaire que la démocratie réactionnaire ; cette dernière allie en effet à la haine que tous les partis réactionnaires portent à la civilisation, la liberté d'esprit que donne l'ignorance la plus grossière de tout ce qui dépasse l'étroitesse de son horizon. En outre, considérés comme exploiteurs, les petits-bourgeois ne prolongent plus leur existence qu'en abusant des forces de travail les plus faibles, les moins susceptibles de défense, les femmes et les enfants. Ils se heurtent naturellement alors à l'opposition de la démocratie socialiste, qui s'efforce par l'organisation et par la législation à entraver cette destruction sauvage de vies humaines.

Ainsi, et dans la mesure où elle ne se rallie pas à la démocratie socialiste, la petite-bourgeoisie, d'alliée,

d'élément de conciliation entre la classe ouvrière et les classes supérieures, devient un ennemi exaspéré du prolétariat. Loin de s'atténuer, les antagonismes s'enveniment autant qu'on peut l'imaginer; et ce phénomène suit une progression rapide: il n'y a que quelques années en effet qu'il s'est suffisamment manifesté pour devenir l'objet d'observations nettes.

Ce que nous avons dit de la petite-bourgeoisie, s'applique aussi, sauf de légères modifications, à la classe paysanne. Elle se divise également en deux camps, l'un comprenant les éléments prolétariens, l'autre les propriétaires. Il est de notre devoir de favoriser ce procès de scission en éclairant les premiers de ces éléments sur leurs intérêts qui s'accordent avec ceux du prolétariat, et en les amenant ainsi à la démocratie socialiste. Mais nous entravons cette évolution en l'ignorant, et en nous adressant à toute la population paysanne sans distinction de classe. Par essence, la démocratie réactionnaire nous est aussi hostile à la campagne qu'à la ville, bien qu'elle n'ait pas si nettement conscience de cet antagonisme. La ligue agraire ne constitue pas un stade de transition, ne forme pas, pour les paysans, un passage des anciens partis, du parti du centre en particulier à la démocratie socialiste. Les camarades qui le croiraient s'illusionneraient autant que ceux qui, dans les villes, attendaient le même effet de l'antisémitisme. Le gros paysan, le paysan moyen, haïssent déjà notre parti parce qu'il lutte pour que le travailleur voie diminuer son temps de travail et ugmenter son salaire. C'est engager puissamment uvrier agricole à émigrer dans les villes et à laisser le paysan.

A la campagne également, les antagonismes sociaux ccusent entre les possesseurs et les prolétaires.

Notre remarque s'applique plus encore au conflit qui oppose le grand propriétaire foncier au salarié agricole qu'à l'antagonisme qui met ce dernier aux prises avec le paysan.

Dans la grande exploitation agricole le prolétaire joue un rôle beaucoup plus important que dans l'exploitation paysanne. Pour lui, l'élévation du prix des subsistances a une tout autre importance que pour le paysan qui consomme lui-même une partie de ses produits. L'antagonisme entre le producteur et le consommateur de moyens de subsistance n'est pas le même qu'entre l'ouvrier et l'exploiteur ; il se ramène à l'antagonisme, entre la ville et la campagne. Mais, à la ville, les prolétaires forment aujourd'hui la classe la plus nombreuse, la plus propre à la lutte, la plus combative ; et le vendeur de denrées se heurte ici encore au plus énergique de ses ennemis, au prolétaire.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, aujourd'hui, le grand propriétaire foncier ait changé de sentiment sur l'ouvrier industriel. Autrefois les luttes entre les capitalistes industriels et leurs ouvriers le laissaient indifférent. S'il les suivait, les insuccès des patrons lui procuraient une joie maligne et il témoignait aux prolétaires une certaine sympathie. L'obstacle pour lui n'était pas le travailleur, mais le capitaliste qui demandait des droits protecteurs là où il lui fallait le libre-échange, et qui, par contre, voyait dans la rente foncière un préjudice porté au profit, et cherchait à lui arracher le monopole des hauts emplois dans l'armée et dans la bureaucratie.

Il en est autrement aujourd'hui ; ils sont passés les temps où tories et hobereaux, Disraeli, Rodbertus, Vogelsang étaient sympathiques aux ouvriers. De même que la petite-bourgeoisie, de même que la classe paysanne des grands et des moyens propriétaires, la grande pro-

priété foncière devient de plus en plus hostile aux travailleurs.

Mais la classe capitaliste ? Son importance est aujourd'hui décisive. Comme les intellectuels, fait-elle au moins preuve d'un peu plus de sympathie envers les ouvriers ?

J'ai du regret à le dire, mais je ne remarque rien de semblable.

Certes, la classe capitaliste change, elle aussi, elle ne reste pas toujours semblable à elle-même. Mais quelle est donc la modification la plus importante qu'elle ait subie dans ces dernières dizaines d'années ?

D'une part, nous trouvons l'atténuation, et même parfois l'abolition complète de la concurrence entre les capitalistes d'une même branche d'industrie et dans un même pays, grâce aux unions d'entrepreneurs, cartels et trusts. D'autre part, nous observons l'aggravation de la concurrence internationale amenée par l'entrée en scène de nouvelles grandes puissances capitalistes, l'Allemagne et les États-Unis.

Les unions de capitalistes suppriment au profit de leurs membres la concurrence non seulement vis-à-vis des acheteurs de leurs produits, mais encore vis-à-vis de leurs ouvriers. Le travailleur ne se trouve plus en présence d'une quantité de preneurs de sa force de travail : un seul les remplace tous. Nous n'avons pas besoin de montrer plus en détail combien cette méthode augmente la supériorité des patrons, mais par contre aggrave encore l'antagonisme entre les exploiteurs et les exploités.

D'après le dernier recensement des États-Unis, de 1890 à 1900 les salaires ont diminué absolument dans l'industrie américaine. Si le fait est exact, nous ne nous

tromperons probablement pas en voyant dans cet abaissement un effet des cartels et des trusts.

Mais l'aggravation de la concurrence étrangère agit également dans le même sens. Ici encore cette évolution se poursuit non seulement au détriment du consommateur, mais de l'ouvrier. Les droits protecteurs qui favorisent de leur côté la constitution de syndicats capitalistes provoquent le renchérissement des marchandises et, d'autre part, c'est en exagérant encore l'exploitation du travailleur que les capitalistes cherchent à lutter contre la concurrence étrangère. Aussi s'attaquent-ils avec d'autant plus d'âpreté aux organisations ouvrières de combat, politiques et corporatives, qui leur font obstacle.

Là encore, il n'y a pas atténuation, mais aggravation des antagonismes de classe.

A ces deux ordres de faits, vient s'en ajouter un troisième : le capital industriel tend à se confondre de plus en plus avec le capital-argent, avec la haute-finance. Le capitaliste industriel est un patron qui possède une entreprise de production (celle-ci étant entendue au sens le plus large et comprenant les transports) où il exploite des salariés et tire d'eux son profit. Le capitaliste financier est par contre l'ancien usurier sous une forme plus moderne. Il tire son revenu de son argent en le prêtant à intérêt, non seulement comme autrefois à des particuliers dans le besoin, mais à des entrepreneurs capitalistes, aux communes, aux Etats, etc.

Un antagonisme bien accusé sépare le capitaliste industriel et le financier, analogue à celui qui met aux prises le premier avec le grand propriétaire foncier. Comme la rente foncière (fermage, loyer), l'intérêt payé pour un capital prêté constitue une soustraction opérée sur le bénéfice d'entreprise. Ces deux espèces de

capitaux ont donc ici des intérêts contraires. Au point de vue politique, les directions ne sont pas moins divergentes. La grande propriété foncière prend aujourd'hui fait et cause pour un pouvoir fort, monarchique autant que possible : comme noblesse de cour, elle pense pouvoir exercer son influence personnelle sur le monarque et par lui sur le gouvernement. Elle aime le militarisme à la folie : il ouvre en effet à ses enfants la carrière d'officier à laquelle les fils de bourgeois semblent moins propres. Aussi recommande-t-elle sans cesse une politique violente à l'intérieur comme à l'extérieur. De même, la haute finance est très prévenue en faveur du militarisme, d'un gouvernement fort, d'une politique de violence. Elle n'a rien à craindre d'un pouvoir fort, indépendant du parlement et du peuple : elle domine par des influences personnelles s'exerçant à la cour, et d'ailleurs le pouvoir est son débiteur. Les hommes d'argent ne voient pas d'un œil indifférent le militarisme, les guerres, les dettes publiques, non seulement comme créanciers, mais encore comme pourvoyeurs de l'Etat ; car la sphère de leur influence et de leur exploitation, leur puissance, leur richesse s'en trouvent augmentées.

Il en est autrement du capital industriel ; militarisme, guerres, dettes publiques signifient élévation des impôts, auxquels il lui faut largement contribuer ou qui tout au moins augmentent les coûts de production. De plus, la guerre est le signal d'un arrêt dans la production et dans l'écoulement des marchandises, d'embarras commerciaux et souvent de ruine. Si le financier est éraire, dissipateur et violent, l'industriel est économe, peureux, pacifique. Un pouvoir fort lui inspire elque méfiance : il sait, en effet, qu'il ne pourra agir ectement sur lui. Ses intérêts demandent non un

gouvernement fort, mais un parlement fort. Au rebours de la grande propriété foncière et de la haute finance, la bourgeoisie industrielle incline donc au libéralisme, dont elle partage l'étroitesse de vue. Si, d'un côté, la rente foncière, l'intérêt, les impôts restreignent son profit, d'autre part, le prolétariat qui s'élève menace tout le système économique fondé sur le profit. Mais vis-à-vis du prolétariat, et quand celui-ci ne lui paraît pas trop menaçant, il préfère, au lieu de l'abattre brutalement, employer les méthodes pacifiques ; il divise pour régner, corrompt et enchaîne par des établissements de bienfaisance, etc. Quand la classe ouvrière ne s'est pas encore constitué en parti indépendant, le capital industriel s'en sert volontiers comme de bélier, de bétail électoral pour accroître sa propre puissance politique. Pour le socialisme petit-bourgeois, l'antagonisme entre le capital industriel et le prolétariat est moins accusé que l'opposition entre le bénéfice d'entreprise d'une part, et la rente foncière et l'intérêt de l'autre ; pour lui, la solution de la question sociale est dans la suppression de l'intérêt et de la rente foncière.

Mais l'opposition entre la finance et l'industrie s'atténue de plus en plus : grâce aux progrès de la concentration des capitaux, la première se rend de plus en plus maîtresse de la seconde. Ce qui y contribue beaucoup, c'est le remplacement progressif des entrepreneurs privés par les sociétés montées par actions. Des optimistes bien pensants y voient un moyen de démocratiser le capital et de le changer ainsi, pacifiquement, insensiblement en propriété nationale. En fait, c'est le moyen de transformer en capital-argent tout l'argent que les classes moyennes et inférieures ne dépensent pas immédiatement dans la consommation ; c'est le moyen de le mettre à la disposition des grands financiers et de leur

permettre de restreindre le nombre des capitalistes industriels ; c'est le moyen d'augmenter pour la finance la faculté de concentrer l'industrie entre les mains de quelques hommes d'argent. Sans le régime des sociétés montées par actions, les grands financiers n'auraient pu gouverner que les exploitations qu'ils auraient achetées de leurs propres deniers. Grâce à ce système, ils arrivent à placer sous leur dépendance de nombreuses entreprises qu'ils ne peuvent acheter faute de fonds et à hâter ainsi leur acquisition. Toute la puissance fabuleuse d'un Pierpont-Morgan et Cie qui, aux États-Unis, dans l'espace de quelques années, a réuni en une seule main de nombreuses lignes de chemin de fer, des mines, presque toutes les usines sidérurgiques, et monopolisé les plus importantes lignes de transports transatlantiques, — toute cette conquête soudaine de l'industrie et du commerce des pays civilisés les plus importants, serait impossible sans les sociétés par actions.

D'après l' « Économist » de Londres, cinq hommes, J. D. Rockefeller, E. H. Harriman, J. Pierpont-Morgan, W. R. Vanderbilt et G. D. Gould, possèdent ensemble plus de 3000 millions de marks. Mais ils gouvernent, à eux cinq, un capital de plus de 30,000 millions de marks, alors que le capital total engagé dans les banques, chemins de fer, sociétés industrielles des Etats-Unis s'élève à 70,000 millions. Ainsi, grâce au système des sociétés par actions, ils gouvernent presque la moitié de ce capital dont dépend à son tour toute la vie économique de l'Union.

Et comme toujours, la crise, qui ne laissera pas éclater en Amérique, expropriera les petits actionnaires et étendra et assurera la propriété des grands.

Mais plus le capital financier s'empare de l'industrie, plus aussi le capital industriel adopte les méthodes

du premier. Pour le patron, qui vit à côté de ses ouvriers, ceux-ci sont encore des hommes. Leur prospérité, leur misère ne peut le laisser complètement indifférent, s'il n'est pas absolument endurci. Pour l'actionnaire, seul le dividende existe, les ouvriers ne sont que les chiffres d'un problème d'arithmétique, mais d'un problème au résultat duquel il est puissamment intéressé, qui peut lui apporter plus de bien-être, plus de puissance ou le forcer à se réduire et le frapper même de dégradation sociale. Ainsi s'évanouit le reste d'égard que le simple capitaliste pouvait encore avoir pour l'ouvrier.

Le capital financier est celui qui incline le plus à la violence. C'est lui qui se joint le plus facilement aux monopoles et obtient ainsi un pouvoir illimité sur la classe ouvrière ; c'est lui qui connaît le moins l'ouvrier, c'est lui qui élimine enfin le capital des capitalistes particuliers et commande de plus en plus à toute la production capitaliste.

Et la conclusion naturelle est ici encore : aggravation des antagonismes sociaux.

Mais l'Angleterre, m'objectera-t-on. N'y rencontrons-nous pas une atténuation graduelle de leur acuité ? Marx n'a-t-il pas dit déjà qu'elle était la terre classique du mode de production capitaliste et qu'elle nous montrait par avance notre propre destin ? L'état actuel de l'Angleterre n'est-il pas celui auquel nous sommes condamnés à arriver ?

C'est toujours à ce pays que nous renvoient les dévots de la paix sociale. Chose remarquable : ce sont précisément les mêmes gens qui nous reprochent à nous, marxistes orthodoxes, de nous en tenir opiniâtrément à toute proposition de Marx, qui pensent ici nous

abattre définitivement avec la phrase de Marx que nous avons citée.

En fait, les conditions ont fort changé depuis l'époque où Marx composait le *Capital*. L'Angleterre a cessé d'être la terre classique du capitalisme. Son développement se ralentit de plus en plus, d'autres nations, l'Allemagne, l'Amérique ne cessent de la dépasser et le rapport commence à s'inverser. L'Angleterre ne nous montre plus notre avenir, mais notre état économique peut déjà lui indiquer quel sera son destin dans le mode de production capitaliste. Voilà ce que l'étude des conditions réelles enseigne à ces marxistes « orthodoxes », qui ne se contentent pas de répéter aveuglément tout ce que Marx a dit, mais appliquent sa méthode et tentent ainsi de comprendre le présent.

L'Angleterre était le terrain classique du capitalisme : c'est chez elle que pour la première fois le capital industriel est arrivé à prévaloir.

Le capitalisme industriel triompha, l'emportant au point de vue économique non seulement sur les autres classes du pays, mais même sur l'étranger. Aussi put-il développer le plus librement du monde tous ces caractères qui lui sont particuliers et que j'ai déterminés précédemment. Il renonce à maintenir par la violence les classes laborieuses sous le joug ; il préfère suivre une voie pacifique, s'efforce de diviser le prolétariat en accordant des privilèges politiques à ses fractions les plus puissantes, les mieux organisées et en cherchant à gagner et à corrompre leurs chefs, ce qui ne lui réussit que trop souvent. Il renonce à toute violence à l'extérieur : paix et libre-échange, tel est son mot d'ordre. Il adopte une attitude pacifique vis-à-vis des Boërs, et feint même de vouloir enfin réparer le crime séculaire de l'Angleterre et accorder le home-rule à l'Irlande.

Mais entre temps la concurrence étrangère est devenue puissante, beaucoup trop puissante même. Elle oblige les capitalistes à supprimer à l'intérieur toutes les entraves apportées à l'exploitation de l'ouvrier, elle les force d'autre part à s'assurer des débouchés par la violence. En même temps, la haute finance exagère encore les pratiques usuraires qu'elle applique au procès de production. Depuis que se sont produits tous ces phénomènes l'Angleterre a bien changé. « L'esprit de l'époque, constataient B. et S. Webb dans la *Soziale Praxis* (20 mars 1902), s'est dans ces dix dernières années dans les rapports entre employeurs et ouvriers prononcé contre la pratique du « self-help » corporatif, qui caractérisait la génération antérieure. Dans les classes riches et chez les gens en place, l'opinion est réellement beaucoup plus hostile aux syndicats et aux grèves que ce n'était le cas, il y a une génération ».

Par suite de ce revirement, les syndicats se voient très sensiblement entravés dans leur activité par les tribunaux. Le libre-échange perd du terrain et les tarifs douaniers provoquent l'enchérissement des moyens de subsistance. La politique coloniale de conquête reprend un nouvel essor, ainsi que la législation coercitive contre l'Irlande. Un seul trait dépare le tableau : l'armée anglaise n'est pas encore organisée à la prussienne. L'Angleterre est complètement entraînée dans l'orbite politique de l'Allemagne et la suit dans sa politique polonaise, dans sa politique commerciale, dans sa politique sociale, dans sa politique extérieure, dans sa politique militaire.

Tous ces faits ne nous montrent-ils pas clairement que c'est en Allemagne (et en Amérique) qu'il faut aujourd'hui étudier la destinée de l'Angleterre, que l'état de ce dernier pays a cessé de nous représenter

notre avenir ? Le stade de « l'atténuation des antagonismes sociaux », de la préparation à la « paix sociale » est resté limité à l'Angleterre, et, même chez elle, appartient déjà au passé. Gladstone fut le représentant le plus éminent de la politique des concessions faites pour émousser les antagonismes sociaux. Cette méthode répondait à la façon de penser des industriels anglais, tout puissants vis-à-vis des autres classes et des autres pays. Le représentant le plus remarquable de la nouvelle tactique est Chamberlain. Il est l'homme des capitalistes financiers qui luttent pour maintenir leur suprématie par la violence. Nous nous trouvons ici en présence d'une des plus étranges ironies de l'histoire : en Allemagne, on célèbre hautement l'époque de Gladstone, on y voit notre avenir, on la regarde comme une des conquêtes impérissables de l'Angleterre, juste au moment où l'héritage de cet homme d'Etat se dissipe à tous les vents et où Chamberlain devient le héros du peuple anglais.

Je l'avouerai ouvertement : j'ai, moi aussi, fondé de grandes espérances sur l'Angleterre. Je ne pensais pas que le stade représenté par Gladstone pût jamais se reproduire en Allemagne ; mais j'espérais cependant qu'en Angleterre, grâce aux conditions spéciales où se trouve placé ce pays, l'évolution du capitalisme au socialisme pourrait s'effectuer, non par une révolution sociale, mais, pacifiquement, par une série de concessions progressives, consenties au prolétariat par les classes dominantes. L'expérience de ces dernières années a ruiné également l'espoir que j'avais mis en ce pays. Sa politique intérieure commence à se modeler sur celle de sa rivale, l'Allemagne. Puisse l'analogie se poursuivre ! Puisse cette politique produire sur le prolétariat anglais les mêmes effets que sur le prolétariat allemand !

Nous voyons maintenant dans quelle mesure l'hypothèse est justifiée, jusqu'à quel point il faut admettre que les antagonismes de classe s'atténuent, que la bourgeoisie se rapproche du prolétariat. Elle n'est pas imaginée à plaisir, elle se fonde sur certains faits. L'erreur consiste à attribuer une valeur générale à des phénomènes propres à une sphère restreinte. On identifie à toute la bourgeoisie certaines classes d'intellectuels. Une tendance sociale particulière à l'Angleterre, appartenant déjà au passé, devient une tendance générale, sans cesse grandissante, du mode de production capitaliste tout entier.

VI

La démocratie

Mais la démocratie ne nous fournit-elle pas la base propre à assurer le passage graduel, insensible du capitalisme au socialisme sans que nous ayons à redouter cette rupture violente avec l'état existant dont nous menace la conquête du pouvoir politique par le prolétariat ?

Quantité de politiciens prétendent que seule la domination despotique d'une classe rend la révolution nécessaire, la démocratie la rend superflue. Et dans toutes les nations civilisées, nous jouissons d'une dose de démocratie suffisante, pour que l'évolution pacifique soit possible, pour qu'elle se produise sans révolution. Nous avons partout la faculté de fonder des sociétés de consommation; étendues, elles pratiquent elles-mêmes la production pour leur propre compte, et, lentement mais sûrement, changent le caractère de la production capitaliste. Nous avons partout la faculté d'organiser des

syndicats : ils limitent de plus en plus le pouvoir qu'exerce le capitaliste dans sa propre exploitation, remplacent dans la fabrique l'absolutisme par le constitutionalisme et préparent ainsi lentement le passage de celle-ci à la forme républicaine. Presque partout la démocratie socialiste a la faculté de pénétrer dans les conseils communaux, de faire entrer en ligne de compte, dans les travaux publics, les intérêts de la classe ouvrière, d'agrandir toujours la tâche des municipalités et de restreindre la production privée en élargissant constamment le domaine de la production communale. Enfin, la démocratie socialiste entre au parlement, y conquiert une influence grandissante, fait aboutir une réforme après l'autre, limite le pouvoir des capitalistes par une législation protectrice du travail, étend toujours davantage la sphère de la production d'Etat, en poussant à la transformation des grands monopoles en services publics. Ainsi, par le simple usage des droits démocratiques et tout en restant sur le terrain déjà acquis aujourd'hui, la société capitaliste se développe en société socialiste, la conquête révolutionnaire du pouvoir public par le prolétariat devient inutile, la favoriser est tout simplement nuisible ; elle ne peut avoir d'autre effet que de troubler le cours de ce progrès lent, mais sûr.

C'est ainsi que s'expriment les ennemis de la méthode révolutionnaire.

C'est une idylle bien séduisante qu'ils nous dépeignent. Ici encore, nous ne pouvons dire que ce soit une pure imagination. Les faits sur lesquels elle s'appuie sont bien réels. Mais ils ne nous conduisent qu'à une demi-vérité. Un peu de dialectique aurait amené nos adversaires à la vérité complète.

Cette idylle ne vaut que si l'on admet qu'un des

termes de l'opposition, le prolétariat, croît seul en force, tandis que l'autre, la bourgeoisie, reste intacte dans son ancienne situation. Dans cette hypothèse, le prolétariat doit naturellement triompher progressivement, même sans révolution, de la bourgeoisie et l'exproprier sans qu'il y paraisse.

Mais l'aspect change si l'on considère l'autre terme. On voit alors que la bourgeoisie, elle aussi, croît en puissance. Chaque progrès du prolétariat la pousse à déployer de nouvelles forces, à inventer et à employer de nouveaux modes de résistance et d'oppression. A n'examiner qu'incomplètement la situation, on n'aperçoit que l'évolution progressive vers le socialisme. En réalité, des masses de plus en plus compactes de combattants s'organisent. Les armes que l'on crée, que l'on emploie sont de plus en plus puissantes, le champ de bataille s'étend constamment. La lutte des classes ne disparaît pas, le capitalisme n'est pas absorbé par le socialisme. Bien au contraire, la lutte se reproduit avec une ampleur toujours plus grande ; chaque victoire, chaque défaite ont des conséquences de plus en plus profondes.

Les coopératives,—et, parmi elles, seules les sociétés de consommation méritent aujourd'hui l'attention, — sont des plus innocentes. Leur caractère paisible les fait priser bien haut par tous les adversaires de la méthode révolutionnaire. Sans doute, elles peuvent offrir à la classe ouvrière quantité d'avantages. Mais il est ridicule d'attendre de leur fonctionnement l'expropriation même partielle du capital. Si elles éliminent une classe, c'est celle des petits boutiquiers et certaines catégories de métiers, les boulangers, par exemple. Aussi ne voit-on jamais les grands capitalistes combattre les sociétés de consommation qui, dit-on, devraient les faire dis-

paraître. Non, ce sont les petits bourgeois qui s'élèvent avec rage contre elles ; surtout ceux dont la clientèle est toute ouvrière, les plus susceptibles par conséquent de de se rallier à une politique prolétarienne. Si les coopératives de consommation procurent des avantages matériels à de nombreuses catégories d'ouvriers, elles éloignent du mouvement bien des éléments voisins du prolétariat. Ce moyen destiné à faciliter l'absorption pacifique du capitalisme et à supprimer la lutte des classes, y introduit un nouveau sujet de discorde et attise une nouvelle haine de classe. La coopérative de consommation n'a jusqu'à maintenant triomphé encore que du petit boutiquier. Il lui reste à vaincre le grand magasin. Elle n'y arrivera pas sans peine.

Il est absolument absurde d'admettre que les dividendes de ces sociétés, même s'ils n'étaient pas répartis mais épargnés, peuvent croître plus rapidement que ne s'accumule le capital, de croire qu'ils peuvent triompher de cette concentration et restreindre peu à peu la sphère du capitalisme.

Les coopératives de consommation n'ont d'importance pour l'émancipation du prolétariat que là où la lutte des classes est menée énergiquement, où elles procurent aux prolétaires militants un accroissement de force et de puissance. Mais elles dépendent complètement de l'état de la législation et de l'attitude du gouvernement. Tant que le prolétariat n'aura pas conquis le pouvoir politique, l'importance de ces sociétés pour la lutte des classes restera renfermée dans d'étroites limites.

Pour le prolétariat, les syndicats présentent un intérêt bien plus puissant que les coopératives, mais seulement à titre d'organisation de combat et non comme groupement poursuivant la paix sociale. Là



même où ils concluent des conventions avec les patrons — isolés ou organisés — ils n'y arrivent qu'autant qu'ils sont capables de mener la lutte à bien.

Mais si important, si indispensable que soit le syndicat pour le prolétariat militant, il a tôt ou tard à compter avec son rival, le syndicat patronal, qui, s'il prend la forme étroite d'un trust ou d'un cartel, ne présente que trop facilement un obstacle infranchissable à l'union ouvrière.

Les associations de patrons ne sont pas seules à menacer les groupements corporatifs : l'autorité publique n'est pas moins à craindre. Nous en savons quelque chose en Allemagne. Et des jugements récents, et que l'on connaît bien, ont montré que, même dans la démocratique Angleterre, les syndicats ne sont pas encore hors de tout péril ; ces décisions ne tendent à rien moins qu'à paralyser complètement leur action.

Sur ce point encore, l'article déjà cité qu'ont publié B. et S. Webb dans la « Soziale Praxis » nous fournit des renseignements dignes de remarque ; il jette une lumière spéciale sur l'avenir des syndicats. Il nous fait observer d'abord combien inégalement les groupements corporatifs se développent en Angleterre : « D'une manière générale, les unions puissantes déjà le sont devenues davantage encore ; celles qui ne l'étaient pas sont maintenant plus faibles qu'auparavant. Les syndicats des mineurs, des travailleurs de l'industrie cotonnière, du bâtiment, de la métallurgie se sont développés. Ils ont perdu de l'importance parmi les ouvriers agricoles, les matelots, dans l'industrie du vêtement et parmi les manœuvres. L'hostilité croissante des classes dominantes menace le monde syndical tout entier. Les lois anglaises s'entendent très bien à étouffer les organisations incommodes. Le danger de les voir appliquées

aux corporations ouvrières « s'est accru, l'aversion que l'on témoigne pour les syndicats et pour les grèves que magistrats et jurys partagent avec le reste des classes moyennes ou supérieures augmente encore l'inquiétude. » Les lois existantes peuvent « livrer au patron l'ouvrier pieds et poings liés ». B. et S. Webb en sont arrivés à prévoir une situation telle que « le contrat collectif avec son corollaire obligé, la cessation collective du travail et l'arrêt accidentel de l'industrie, sera rendu sinon impossible, du moins onéreux et difficile, grâce aux interprétations données à la loi ».

Mais si les syndicats sont arrivés à gêner beaucoup les capitalistes, on ne peut dire qu'ils aient réellement diminué l'exploitation. Qu'on songe à la conduite que tiendraient les pouvoirs publics même dans cet Eldorado syndical, même en Angleterre, si les corporations ouvrières réussissaient à entraver sensiblement le capital.

Ce que l'on appelle le socialisme municipal trouve également sa limite dans l'ordre établi, politique et social, là même où le suffrage universel gouverne la commune. Celle-ci reste toujours soumise aux conditions générales, politiques et économiques ; elle ne peut s'y soustraire par ses propres forces. Dans certaines localités industrielles, les prolétaires peuvent arriver à prendre en mains l'administration communale avant qu'ils ne soient assez forts pour conquérir le pouvoir public. Ils peuvent ainsi atténuer ce qu'elle contient de plus particulièrement hostile et y introduire quelques améliorations que l'on ne peut attendre d'un régime bourgeois. Mais l'activité de ces municipalités se heurte bientôt à une limite infranchissable, l'obstacle est moins le pouvoir central que l'impuissance économique. Les communes conquises les premières par la

démocratie socialiste sont la plupart du temps pauvres, habitées presque exclusivement par des prolétaires. Où pourraient-elles trouver les moyens de réaliser de grandes réformes ? D'une manière générale, la législation limite l'imposition des habitants de la commune ; et, quand il n'en est pas ainsi, on ne peut taxer les riches au-delà d'un certain point, sans faire émigrer ceux-là seuls que l'on peut utilement frapper. Toute réforme profonde exige de nouveaux impôts et ils déplaisent non seulement aux hautes classes mais encore à des fractions importantes de la population. La question des impôts a fait perdre aux socialistes ou à des réformistes qui les touchent de près, de nombreuses communes qu'ils avaient conquises. Il importe peu que leur administration ait été admirable. Ce fut le cas une fois à Londres et dernièrement à Roubaix.

Mais le domaine politique ! De telles limites lui sont inconnues ! Ne rencontrons-nous pas sur ce terrain un progrès ininterrompu de la protection ouvrière ?

La moindre session parlementaire n'impose-t-elle pas de nouvelles bornes au capitalisme ? Chaque élection n'augmente-t-elle pas le nombre de nos représentants au Parlement ? Notre pouvoir dans l'Etat, notre influence sur le gouvernement ne s'accroissent-ils pas lentement, il est vrai, mais progressivement, invinciblement ? Le capital ne tend-il pas ainsi à passer de plus en plus sous la dépendance du prolétariat ?

Sans doute, le nombre des lois de protection ouvrière grandit tous les ans. Mais si on les examine, on s'aperçoit qu'elles ne sont qu'une extension à d'autres sphères des prescriptions existantes ; on les applique maintenant aux employés de commerce, garçons marchands de vins, enfants travaillant en dehors des fabriques, industriels à domicile, matelots, etc. Les mesures

sont timides, le résultat problématique, et l'on se garde bien de les renforcer là où elles existent déjà. Si l'on considère avec quelle rapidité peu commune le mode de production capitaliste étend sa sphère d'action, avec quelle promptitude il s'attaque successivement à toutes les professions, à tous les pays, on s'apercevra que la protection ouvrière ne se développe que lentement, que jamais ses progrès ne dépassent ceux du capitalisme : boiteuse, elle ne suit le capital qu'avec peine. L'extension de celui-ci se poursuit suivant une allure de plus en plus rapide. La protection du travail tend de plus en plus à rester stationnaire.

Si le progrès de celle-ci est déjà insuffisant en largeur, il est presque nul en profondeur. En 1847, en Angleterre, sous la pression du mouvement chartiste, et de la misère croissante des ouvriers de l'industrie textile, on avait obtenu la journée de dix heures pour les femmes et les enfants, c'est-à-dire pour presque tous les travailleurs employés dans cette branche. Avons-nous jusqu'à présent été plus loin ?

En 1848, en France, la deuxième république avait fixé la journée pour tous les ouvriers à Paris à dix heures, dans le reste de la France à onze heures. Quand dernièrement Millerand fit adopter (sur le papier, avec de nombreuses restrictions) par la Chambre, la journée de dix heures pour les industries où femmes et enfants travaillent avec des hommes (pour certaines industries seulement), on vit dans cette mesure une œuvre digne de toute admiration et dont seul était capable un ministre socialiste. Et cependant Millerand était moins généreux que la législation bourgeoise anglaise qui datait d'un demi-siècle. Il permit, en effet, que la journée de dix heures s'appliquât aux enfants dont le temps de travail en Angleterre et dès 1844 était limité à six heures et demie!

Déjà en 1866, le congrès de Genève de « l'Internationale » réclamait la journée de huit heures et y voyait la condition préliminaire de toute réforme sociale féconde. Et, trente-six ans plus tard, au récent congrès socialiste français de Tours, un délégué pouvait s'opposer à ce que la journée de huit heures fût rangée au nombre de nos premières revendications. Il n'entendait demander que des mesures préparatoires. On ne rit pas au nez de cet individu, bien mieux, il put être candidat à Paris aux dernières élections.

On le voit : dans le parti de la réforme sociale, une seule chose est en progrès : la modestie des réformistes.

Mais comment est-ce possible? le nombre des députés socialistes s'accroît dans les corps représentatifs. L'explication est simple ; il suffit de ne pas se borner à ce phénomène et de considérer aussi le revers de la médaille. Le nombre des députés socialistes grandit, il est vrai, mais en même temps la démocratie bourgeoise déchoit. Cette décadence se manifeste souvent publiquement : le nombre de voix obtenues par elle dans les élections diminue ; la démoralisation éclate par contre à chaque instant. Chaque jour elle montre moins de caractère, chaque jour elle devient plus lâche ; elle ne sait plus se défendre que d'une façon du reproche d'être réactionnaire : elle se déclare prête à pratiquer elle-même une politique de réaction ; et elle le fait réellement quand elle arrive au pouvoir. Telle est aujourd'hui la méthode qu'il plairait aux libéraux d'employer pour conquérir le pouvoir politique.

Quand Bismarck vit son régime chanceler, il demanda que l'on portât la législature du Reichstag de 3 à 5 ans. C'était une mesure désespérée, réactionnaire, qui déchaîna une tempête d'indignation. Mais en

France, le dernier ministère radical, le ministère de défense républicaine, qui comprenait un ministre socialiste, proposa de porter la législature de 4 à 6 ans ; et la majorité républicaine lui accorda la prolongation. Sans le Sénat, cette mesure, réactionnaire si jamais il en fût, passait au rang de loi.

Mais non seulement le libéralisme bourgeois tend à disparaître à mesure que la démocratie socialiste se développe ; l'influence du Parlement décroît encore à mesure que notre parti voit son crédit grandir. Ces deux phénomènes sont simultanés, mais il n'y a entre eux aucune connexité immédiate. Au contraire, les Parlements où nous ne comptons pas de représentants, la Chambre prussienne ou saxonne, perdent plus rapidement que les autres leur influence, leur puissance de travail.

La décadence des Parlements a les causes les plus diverses. Les plus essentielles ne sont pas du ressort de la technique parlementaire ; ne croyons pas qu'on puisse s'y soustraire en modifiant l'ordre du jour ou la compétence parlementaire. Les plus essentielles ont leur origine dans le caractère des classes qui, par le parlementarisme, exercent une action déterminante sur le gouvernement.

Pour prospérer, ce régime a besoin de deux conditions préliminaires. Il lui faut d'abord une majorité forte, unie ; puis un grand but social, qu'elle poursuit énergiquement et qu'elle impose au gouvernement. A l'époque où le parlementarisme était dans sa fleur, ces deux conditions se trouvaient remplies. Tant que le capitalisme représenta l'avenir de la nation, toutes les classes du peuple, importantes au point de vue parlementaire, et, entre toutes, la masse des intellectuels s'employèrent à sa libération ; la majorité des petits

bourgeois, l'ouvrier lui-même se mirent sous la conduite de la bourgeoisie.

Ainsi naquit le libéralisme ; parti fermé, il se proposait des buts élevés. Ses efforts pour conquérir le parlement, ses luttes dans le parlement donnaient à ce dernier son importance.

Mais depuis s'est produite l'évolution que j'ai décrite plus haut : le prolétariat qui possède une conscience de classe spéciale, puis une fraction des intellectuels, de la petite-bourgeoisie et des paysans petits propriétaires sont entraînés dans le camp socialiste ; le reste des petits bourgeois et des petits agriculteurs devient complètement réactionnaire tandis que les éléments les plus puissants du capitalisme industriel s'unissent à la haute finance qui n'a jamais fait grand fond sur le parlementarisme, bien qu'elle sache en avoir raison — voir Panama.

Le parti libéral se résout ainsi en ses éléments sans que les classes dirigeantes puissent constituer pour le remplacer un autre grand parti parlementaire ayant un caractère suffisant d'unité. Plus les classes possédantes deviennent réactionnaires, moins elles forment une masse unique. Elles se divisent de plus en plus en petites fractions. Il devient de plus en plus difficile de réunir une majorité parlementaire homogène. A mesure que nous avançons, une majorité n'est plus possible que parce que les tendances les plus diverses se réunissent en coalitions passagères. Leur base est des moins sûres ; aucun lien intime n'en guide le jeu, seules des considérations d'opportunité les provoquent. De prime abord, elles sont frappées de stérilité : leurs éléments sont si divers qu'ils ne peuvent demeurer unis qu'à une condition : chacun d'eux doit renoncer à agir délibérément dans le sens qui lui est propre. Ces combi-

naisons ont leur origine dans la décadence du parlementarisme ; elles dénotent son impuissance politique et sociale. C'est méconnaître étrangement leur nature que de s'imaginer qu'en y participant on permettra au prolétariat de s'emparer lentement, graduellement du pouvoir politique.

Mais l'évolution sociale ne conduit pas seulement à la résolution des grands partis parlementaires en de nombreuses fractions diverses, opposées mêmes. Elle a encore un autre résultat : souvent les majorités parlementaires sont plus réactionnaires, plus hostiles à l'ouvrier que les gouvernements. Si ces derniers ne sont que les commis des classes dominantes, ils comprennent cependant mieux l'ensemble des rapports sociaux et politiques. Si la bureaucratie officielle n'est que la servante soumise du gouvernement, elle n'en développe pas moins sa propre vie, ses propres tendances qui réagissent à leur tour sur le pouvoir. Mais la bureaucratie se recrute parmi les intellectuels où, comme nous l'avons vu, on commence, timidement il est vrai, mais progressivement aussi, à comprendre l'importance du prolétariat.

Tout cela a l'effet suivant : il arrive que les gouvernements, malgré toutes leurs idées réactionnaires, hostiles aux travailleurs, ne montrent pas la même rage aveugle que les classes dominantes qui les suivent et leur queue de petits bourgeois et de paysans. Les parlements qui, autrefois, servaient à entraîner les gouvernements dans la voie du progrès sont un moyen maintenant d'étouffer le peu de progrès que les circonstances imposent aux gouvernements. Dans la mesure où les classes qui dominent par le parlementarisme deviennent superflues et même nuisibles, le mécanisme parlementaire perd de son importance.



Si d'autre part les égards que l'on doit aux électeurs prolétariens forcent un corps représentatif à faire montre de sympathie envers les travailleurs, à afficher des sentiments démocratiques et à surpasser le gouvernement sur ce point, ce dernier trouve facilement les moyens de venir à bout du Parlement.

Dans les États-Unis, la lutte contre les syndicats est menée moins par les corps représentatifs que par les tribunaux. C'est également la juridiction des lords et non la législation de la Chambre des communes soumise à l'élection qui, en Angleterre, a donné naissance à ces attaques contre les syndicats ; et en Allemagne, l'esprit de la loi contre les menées subversives, abrogée maintenant, subsiste encore dans bien des tribunaux, nos travailleurs en sauraient bien que dire.

Ainsi la chandelle brûle aux deux bouts : les partis dominants et les gouvernements taxent de plus en plus les Parlements de stérilité. Le parlementarisme devient de moins en moins capable de suivre une politique précise dans quelque direction que ce soit. Il devient de plus en plus décrépit, de plus en plus impuissant. Il ne retrouvera une nouvelle jeunesse, une nouvelle force que quand le prolétariat, encore dans son adolescence, l'aura conquis, comme tout pouvoir public, et l'aura fait servir à ses desseins. Le parlementarisme, bien loin donc de rendre la révolution impossible ou superflue, a besoin lui-même de la révolution pour renaître à l'existence.

Mais que l'on ne s'y méprenne pas : que l'on ne croie pas que je tienne la démocratie pour inutile et que les coopératives, les syndicats, l'entrée de la démocratie socialiste dans les municipalités, l'obtention de quelques réformes soient choses sans valeur. Rien ne serait plus erroné. Au contraire, tout progrès a une

importance inappréciable pour le prolétariat, et ne perd de sa valeur que si l'on y voit le moyen d'empêcher la révolution, c'est-à-dire la conquête du pouvoir politique par le prolétariat.

La démocratie a une grande valeur déjà parce qu'elle rend possible les formes supérieures de la lutte révolutionnaire. Celle-ci ne sera plus comme en 1789, et même en 1848, un combat de masses inorganisées, sans expérience politique, ne comprenant pas quelles étaient la puissance réciproque, la force des facteurs en lutte, n'entendant pas les difficultés du combat et ignorant les moyens de les trancher. Ce ne sera plus un combat de masses qui se laissent entraîner, égarer par le moindre soupçon, la moindre conjoncture. Ce sera au contraire une lutte de masses organisées, éclairées, pleines de constance et de réflexion, qui ne suivent pas toute impulsion, n'éclatent pas à la moindre injure, mais aussi ne se laissent pas abattre par le moindre insuccès.

D'autre part, les luttes électorales sont des moyens de se compter, soi-même et ses adversaires ; elles permettent d'apercevoir clairement la force relative des classes et des partis, leurs progrès et leurs regrès ; elles détournent ainsi d'attaques prématurées et évitent des défaites ; elles permettent même à l'adversaire de reconnaître publiquement combien telle position est intenable et de l'abandonner volontairement quand ce n'est pas pour lui une question d'existence. Le combat exige donc moins de victimes, est moins cruel, dépend moins des hasards aveugles.

De plus, il ne faut pas déprécier les conquêtes pratiques qui peuvent être faites grâce à la démocratie et par l'usage de ses libertés et de ses droits. Elles sont beaucoup trop minimes pour restreindre le pouvoir du capitalisme et le faire évoluer insensiblement en

socialisme. Mais la plus petite des réformes, la plus faible organisation peuvent présenter une grande importance pour la renaissance physique et intellectuelle du prolétariat qui, sans elles, livré pieds et poings liés au capitalisme, serait déjà démoralisé par la misère, dont celui-ci ne cesse de la menacer. Mais ce n'est pas seulement pour sortir le prolétariat de la misère que l'activité de représentants prolétariens dans les parlements et dans les assemblées communales, que l'action d'organisations prolétariennes sont indispensables. C'est un moyen de familiariser pratiquement le prolétariat avec les problèmes et les moyens que présentent l'administration de l'Etat ou de la commune, et les grandes entreprises économiques. C'est un chemin qui mène à cette maturité intellectuelle dont le prolétariat a besoin, s'il doit remplacer un jour la bourgeoisie comme classe dirigeante.

La démocratie est donc indispensable : elle rend le prolétariat mûr pour la révolution sociale. Mais elle n'est pas en état d'empêcher cette révolution. La démocratie est pour le prolétariat ce que l'air et la lumière sont pour l'organisme ; sans elle, il ne peut développer ses forces. Mais le progrès d'une classe ne doit pas faire oublier le progrès simultané de l'adversaire. La démocratie n'entrave pas le développement du capital ; son organisation, son pouvoir politique et économique croissent en même temps que la force du prolétariat. Les coopératives de consommation sont bien en progrès, mais l'accumulation du capital grandit aussi. Les syndicats sont prospères, mais la concentration du capital se poursuit sur une plus large échelle encore ; il s'organise en monopoles gigantesques. Pour effleurer un poir que nous ne développerons pas, la presse socialis s'étend, mais en même temps se répand aussi la presse

sans parti, sans caractère, qui énerve et empoisonne de larges sphères de la population. Les salaires montent, mais la masse des profits s'élève encore plus vite. Le nombre des députés socialistes dans les parlements augmente, mais l'importance et l'efficacité de ces institutions baisse de plus en plus, leurs majorités comme les gouvernements tombent de plus en plus sous le pouvoir de la haute finance.

A coté des forces du prolétariat se développent les forces du capital.

Cette évolution ne peut se terminer que par un combat décisif entre les deux adversaires, combat qui ne peut cesser que par la victoire du prolétariat.

La classe capitaliste est en effet superflue. Le prolétariat, par contre, est devenu la classe nécessaire de la société. La classe capitaliste est incapable de supprimer, d'anéantir le prolétariat. Après chaque défaite, il doit toujours se relever plus menaçant que jamais. Par contre, le prolétariat ne peut user que d'une façon de la victoire qui lui mettra le pouvoir politique entre les mains : il ne pourra l'employer qu'à abolir le capital. Tant que cette abolition ne se sera pas produite, la lutte entre les deux classes ne prendra pas, ne peut prendre fin. La paix sociale dans le mode de production capitaliste est une utopie, née de besoins trés réels de l'intelligence, mais qui ne trouve dans la réalité aucune base solide lui permettant de se produire. Il n'est pas moins utopique de croire que le capitalisme en se développant passe peu à peu au socialisme. Nous 'avons pas la moindre raison d'admettre qu'il finira ıtrement qu'il a commencé. Ni l'évolution politique, i l'évolution économique ne nous enseigne que l'ère 's révolutions qui caractérise le mode de production ɔitaliste est close. Les réformes sociales, les progrès



des organisations prolétariennes ne peuvent les empêcher. Elles peuvent tout au plus avoir cet effet : dans les sphères les plus développées du prolétariat militant, la lutte de classe menée contre le capital ne se rapportera plus aux conditions premières de l'existence ; elle aura le pouvoir pour but.

VII

Formes de la révolution sociale
Moyens dont elle dispose

Mais sous quelles formes s'engageront les luttes décisives entre les classes dominantes et le prolétariat ? Nous pouvons sans doute découvrir d'avance jusqu'à un certain point la tendance de l'évolution, mais nous n'en pouvons prévoir ni les formes, ni le rythme. En recherchant la tendance de l'évolution, nous n'avons affaire qu'à des lois relativement simples, nous pouvons faire abstraction de la variété confuse des phénomènes auxquels nons ne pouvons reconnaître ni régularité, ni nécessité, qui nous paraissent simplement fortuits. Mais ces phénomènes jouent un grand rôle dans la détermination des formes et de la rapidité du mouvement. Ainsi chez tous les peuples civilisés modernes la direction de l'évolution capitaliste a été la même au siècle dernier, mais chez chacun d'eux elle a affecté une forme différente et une rapidité différente. Celles-ci dépendaient de particularités géographiques, des qualités de race, de la faveur ou de la défaveur des voisins, de grandes personnalités qui les contrariaient ou les favorisaient et de beaucoup d'autres choses. Beaucoup de ces faits ne pouvaient être connus d'avance, mais beaucoup des facteurs qu'on pouvait connaître réagissaient

tellement les uns sur les autres que le résultat était extrêmement compliqué, impossible à démêler dans l'état actuel de la science. Ainsi, il arriva que même des gens qui dépassaient de beaucoup leurs contemporains par la connaissance complète et approfondie de l'état social de nos peuples civilisés, et par la méthode féconde suivie dans leurs recherches, Marx et Engels, par exemple, ont bien pu déterminer d'avance la tendance du mouvement économique pour un laps de temps assez long et leurs prévisions ont été justifiées brillamment par la marche des événements, mais ces mêmes penseurs ont pu se tromper parfois sur les formes et sur la rapidité du mouvement portant sur l'espace de quelques mois.

Il n'y a qu'une chose qu'à mon avis on puisse dire avec certitude de la prochaine révolution. Elle ne ressemblera en rien aux précédentes. C'est une des plus grandes erreurs que commettent les révolutionnaires et leurs adversaires, ils se représentent la prochaine révolution d'après le modèle des révolutions passées, et comme rien n'est plus facile que de démontrer que des révolutions comme ces dernières ne sont plus possibles, on en conclut sans peine que la révolution sociale est en somme une idée surannée. C'est la première fois dans l'histoire du monde que nous marchons à des luttes révolutionnaires, engagées sous des formes démocratiques par des organisations fondées sur les libertés démocratiques, contre des forces telles qu'on n'en avait encore jamais vues, contre les ligues d'entrepreneurs devant lesquelles les monarques eux-mêmes s'inclinent et dont la force s'augmente de toutes les ressources développées par le despotisme des grandes puissances, je veux parler de la bureaucratie et de l'armée.

Une des particularités de la situation actuelle est,

comme nous l'avons déjà dit, que ce ne sont plus les gouvernements qui nous opposent les plus vives résistances. Sous le régime de l'absolutisme auquel s'étaient attaquées les révolutions antérieures, le gouvernement était tout puissant, et les antagonismes de classes ne pouvaient pas se développer nettement. Le gouvernement empêchait non seulement les classes exploitées, mais même les exploiteurs de défendre librement leurs intérêts; et une partie seulement de ces derniers marchait avec le gouvernement; une fraction très considérable des exploiteurs, notamment des capitalistes industriels, étaient dans le camp de l'opposition aussi bien que toutes les classes laborieuses, les paysans et les petits bourgeois à côté des prolétaires — abstraction faite de quelques régions arriérées. — Le gouvernement était par conséquent isolé dans la nation, il n'avait pas de soutien dans les masses populaires, il représentait la principale force qui opprimait et pillait le peuple. Dans certaines circonstances, on pouvait réussir à le renverser par un coup de main.

Dans la démocratie, non seulement les exploités, mais aussi les exploiteurs peuvent plus librement développer leurs organisations ; et il faut qu'ils le fassent, s'ils veulent se défendre contre la puissance croissante de leurs adversaires. Les uns et les autres sont plus forts que sous le régime de l'absolutisme ; ils usent de leurs forces plus brutalement, plus impitoyablement que le gouvernement lui-même qui, loin de les dominer, leur est subordonné.

Les masses révolutionnaires ont donc affaire non seulement au gouvernement, mais encore à de puissantes organisations d'exploiteurs, et ces masses ne représentent plus, comme dans les révolutions antérieures, l'immense majorité de la nation en face d'une

poignée d'exploiteurs. Elles représentent aujourd'hui essentiellement une classe, celle des prolétaires qui ont pour adversaires non seulement tous les exploiteurs, mais encore la majorité des petits-bourgeois et des paysans et une grande partie des intellectuels.

Une fraction seulement des intellectuels, des petits paysans et quelques petits-bourgeois qui sont en réalité des salariés ou qui vivent de la clientèle ouvrière, marchent de concert avec les prolétaires. Mais ce sont des auxiliaires parfois peu sûrs, en général peu susceptibles de se servir de l'arme qui fait surtout la force du prolétariat, je veux parler de l'organisation.

Si les dernières révolutions ont été un soulèvement des masses populaires contre le gouvernement, on peut dire que la révolution future — excepté peut-être en Russie — aura plutôt le caractère d'une lutte d'une partie de la nation contre l'autre fraction et se rapprochera par cela, mais rien que par cela plus des luttes de la Réforme que de la Révolution française. Je dirai volontiers qu'elle n'aura rien d'une insurrection spontanée contre l'autorité, qu'elle ressemblera plus à une *guerre civile* prolongée, si l'on n'attache pas à ce dernier mot l'idée de guerre véritable, de massacre. Mais nous n'avons aucune raison d'admettre que des insurrections à main armée, des combats sur les barricades et d'autres actes d'hostilité puissent aujourd'hui encore jouer un rôle décisif. Les raisons en ont été exposées si souvent, que je n'ai pas besoin de m'y arrêter davantage. Le militarisme ne sera brisé que parce qu'on ne pourra plus compter sur la fidélité des soldats et non parce que le peuple en révolte en triomphera.

Nous ne devons pas plus attendre l'écroulement de la société actuelle d'une crise financière que des insurrections à main armée. Sous ce rapport aussi la situa-

tion est tout autre qu'en 1789 et en 1848. Alors le capitalisme était encore faible, l'accumulation des capitaux médiocre, le capital était rare et difficile à trouver. D'un autre côté, le capital était hostile à l'absolutisme, ou du moins montrait de la défiance à son égard. Les gouvernements étaient alors encore indépendants du capital, notamment du capital industriel, et souvent hostiles à son développement, bien qu'à regret. Mais la féodalité qui s'éteignait laissait se tarir toutes les sources de revenus, si bien que les gouvernements tirant de moins en moins d'argent du pays durent de plus en plus recourir aux emprunts. Cela devait conduire à un krach financier ou à des concessions aux classes qui tendaient à s'élever, mais l'un ou l'autre de ces événements entraînait après soi la débâcle politique.

Il en est tout autrement aujourd'hui. Le capitalisme ne néglige pas la production, comme le faisait le régime féodal, elle l'exagère ; il étouffe de pléthore. Le capital, loin de faire défaut, est en grande abondance, recherche un placement avantageux, les risques mêmes ne l'effrayent pas. Les gouvernements sont dans la complète dépendance des capitalistes qui ont toutes sortes de bonnes raisons pour les protéger et les soutenir. L'augmentation des dettes publiques ne peut devenir un facteur révolutionnaire qu'autant que les impôts devenant plus lourds poussent les classes inférieures à la révolte, mais elle conduira difficilement — exceptons encore la Russie — les gouvernements à la banqueroute ou même à une crise financière sérieuse. La crise financière ne nous conduira pas plus à la révolution que l'insurrection à main armée.

Le moyen particulier dont dispose le prolétariat pour lutter, pour exercer une pression sur ses adver-

saires, c'est la cessation de travail organisée, la grève. Plus le mode de production capitaliste se développe, plus le capital se concentre, et plus gigantesques sont les proportions que prennent les grèves. Et plus la production capitaliste refoule celle de la petite bourgeoisie, et plus aussi toute la société dépend davantage de la marche régulière de la production capitaliste, et plus un trouble sérieux comme en amène une grève importante deviendra un événement politique, une calamité nationale. A un certain degré de développement, on sera donc bien près de considérer la grève comme une arme à employer dans la lutte politique. Telle elle est déjà apparue en Belgique et en France, et elle a été utilisée çà et là avec succès. A mon avis, elle jouera un grand rôle dans les révolutions futures. C'est mon opinion depuis fort longtemps. Dans mes articles sur le nouveau programme du Parti de 1891 (*Neue Zeit*, 1890-91 n° 50, p. 757) j'ai déjà indiqué « que dans certaines circonstances, quand il s'agit de prendre une grande détermination, quand de grands événements ont profondément agité les masses ouvrières, il serait possible de provoquer de grands effets politiques par des grèves considérables ».

Je ne veux pas par là recommander la grève générale comme l'entendent les anarchistes et les syndicats français. Celle-ci doit remplacer, dit-on, l'action politique et notamment l'action parlementaire du prolétariat et pourra d'un coup renverser de fond en comble l'organisation sociale actuelle.

C'est insensé ! Une grève générale comprise de telle façon que sur un signal donné tous les ouvriers d'un pays quittent le travail, supposerait une entente, une organisation ouvrière qui semblent difficilement réalisables dans la société actuelle, et qui si elles pou-

vaient devenir une réalité, rendraient le prolétariat tellement invincible que la grève générale se trouverait inutile. Une telle grève rendrait impossible d'un seul coup non seulement la société actuelle, mais l'existence du prolétaire plus encore que celle du capitaliste, et cette arme terrible se briserait au moment même où son action révolutionnaire commencerait à se faire sentir.

La grève, comme arme de guerre politique, ne prendra peut-être jamais, certainement pas avant longtemps, la forme de grève générale de *tous* les ouvriers d'un pays ; elle ne peut pas non plus se proposer de *remplacer* les autres moyens employés dans la lutte politique du prolétariat, elles les *complètera*, les *renforcera.*

Nous marchons vers une époque où la grève isolée, non politique, sera tout aussi vaine contre la prépondérance des entrepreneurs organisés que l'est l'action parlementaire isolée des partis ouvriers contre la pression du gouvernement assujetti aux capitalistes. Il faudra toujours qu'elles se complètent l'une l'autre et puisent de nouvelles forces dans leur coopération.

Comme pour tout autre arme, il faut d'abord apprendre à se servir de la grève entendue au sens politique. Elle n'est pas une panacée comme le proclament à son de trompe les anarchistes, elle n'est pas non plus un remède infaillible dans toutes les circonstances, comme ils le pensent ; je ne puis pas ici assumer la tâche de rechercher sous quelles conditions on peut y recourir, mais, eu égard aux récents événements de Belgique, je voudrais faire remarquer, qu'ils ont bien montré que la grève exige une méthode particulière qui ne s'associe pas à volonté avec d'autres méthodes, à celle, par exemple, d'une coopération avec les libéraux.

Je ne la rejetterai pas dans toutes les circonstances. Il serait insensé de ne pas tirer profit de la désunion, des divisions de nos adversaires. Mais il ne faut pas attendre des libéraux plus qu'ils ne peuvent donner. Dans les débats parlementaires sur telle ou telle mesure, nous pouvons moins différer d'eux que les autres adversaires bourgeois; alors une action commune est tout indiquée. Mais dans une lutte extra-parlementaire au sujet d'une revendication à portée révolutionnaire on ne peut pas compter sur l'aide du libéralisme. Vouloir pour une telle action augmenter les forces prolétariennes par une alliance avec les libéraux, c'est émousser l'une par l'autre les armes qu'on emploie. La grève politique est une arme purement prolétarienne qui ne peut être employée que dans une lutte entreprise par le prolétariat seul ; elle doit donc surtout être prise en considération dans une lutte contre toute la société bourgeoise. Comprise ainsi, elle est peut-être la plus révolutionnaire de toutes les armes du prolétariat.

D'autres moyens, d'autres méthodes de combat, dont nous n'avons aujourd'hui pas la moindre idée, pourront encore se développer. Entre la connaissance de méthodes et des organes et celle de la direction suivie par les luttes sociales, il y a encore cette différence : cette dernière peut être étudiée théoriquement d'avance, tandis que les premières sont l'œuvre des praticiens ; ce n'est qu'après coup que les théoriciens peuvent les observer et étudier leur importance dans la suite de l'évolution. Les syndicats, les grèves, les ciétés par actions, les trusts, etc., sont issus de la atique, non de la théorie. Dans ce domaine nous pou-ıs nous attendre encore à plus d'une surprise.

La guerre peut également être un moyen de hâter 'olution politique du prolétariat et de lui livrer le

pouvoir. La guerre a bien souvent joué le rôle d'un facteur très révolutionnaire. Il y a des situations historiques où une révolution est nécessaire pour que la société continue à progresser, mais où les classes révolutionnaires sont trop faibles pour renverser les puissances dominantes. Quand on dit qu'une révolution est nécessaire il ne faut pas entendre par là que les classes qui tendent à s'élever acquièrent au moment opportun la force qui leur est nécessaire pour faire cette révolution. Le monde n'est malheureusement pas assez bien organisé pour cela. Il y a des situations où il est absolument nécessaire qu'une classe dominante soit remplacée par une autre, et où cependant la première s'entend à maintenir la seconde constamment opprimée. Si cet état dure trop longtemps, toute la société se corrompt et se désagrège. Mais bien souvent dans une telle situation la guerre exécute la tâche qui est au-dessus des forces de la classe qui tend à s'élever. Elle l'exécute de deux manières. Une guerre est impossible, si toutes les forces de la nation ne s'y appliquent. S'il existe une profonde scission dans une nation, la guerre oblige la classe dominante à faire des concessions à la classe qui veut s'élever, à l'intéresser à la chose commune et à lui donner ainsi une puissance qu'elle n'aurait pas eue sans la guerre.

Mais si la classe dominante n'est pas capable d'un tel sacrifice, ou s'il vient trop tard, la guerre aboutit à la défaite qui entraîne la révolution à l'intérieur. Elle renverse un régime dont l'armée était le principal appui en brisant cet appui.

C'est ainsi que dans des circonstances où tous les autres moyens sont impuissants, la guerre a souvent servi au progrès de moyen, brutal et dévastateur il est vrai, mais efficace cependant.

Le déplacement du centre de gravité économique de l'Europe vers les pays baignés par l'océan Atlantique, la guerre de Trente ans et ses suites ont trop affaibli la bourgeoisie allemande, par exemple, pour qu'elle pût de ses propres forces renverser l'absolutisme féodal. Elle en fut débarrassée par les guerres napoléoniennes et ensuite par celles de l'ère Bismarckienne. Le testament de 1848 a été exécuté en somme par les guerres des puissances contre-révolutionnaires, comme cela a déjà été souvent établi.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un état analogue à celui qui existait de 1850 à 1870 : il existe des antagonismes politiques à l'intérieur et à l'extérieur. De nouveau, il y a accumulation de matières inflammables. De plus en plus impérieusement s'impose la solution des problèmes à résoudre, mais aucune des classes ou des partis dominants n'ose se mettre sérieusement à l'œuvre, car cette œuvre est impossible sans de grands ébranlements, et l'on s'en garde, on connaît trop bien la force redoutable du prolétariat que tout grand ébranlement menace de déchaîner.

J'ai signalé plus haut combien la vie politique se corrompait à l'intérieur, la décadence croissante du parlementarisme le manifeste très clairement. Mais cette corruption à l'intérieur va de pair avec celle de la politique extérieure de l'Europe. On redoute toute politique énergique qui pourrait amener un conflit international, non parce qu'on réprouve la guerre comme immorale, mais parce qu'on craint la révolution dont la guerre serait le précurseur. C'est pourquoi toute la politique de nos gouvernants consiste, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, à renvoyer toutes les questions aux calendes grecques, à laisser s'accumuler les pro-

blèmes non résolus. C'est grâce à cette circonstance que subsiste encore une série de semblants d'États qu'une génération révolutionnaire plus énergique a cloués, il y a cinquante ans déjà, sur leur lit de mort ; la Turquie, l'Autriche existent encore. C'est d'un autre côté pour les mêmes raisons que la bourgeoisie a cessé complètement de s'intéresser à la question d'une nationalité polonaise indépendante.

Mais ces foyers de crises ne sont pas éteints, ils peuvent se raviver d'un jour à l'autre et, comme le mont Pelé dans l'île de la Martinique, allumer des guerres dévastatrices. L'évolution économique elle-même crée de nouveaux foyers de crises, multiplie les causes de frottement et produit des complications pouvant aboutir à la guerre; elle éveille en effet dans les classes élevées le désir de monopoliser les marchés, de conquérir des territoires au delà des mers et substitue aux idées pacifiques du capitaliste industriel les idées de violence du financier.

La seule garantie de paix que nous ayons aujourd'hui, c'est la peur du prolétariat révolutionnaire. Reste à savoir combien de temps elle résistera aux nombreuses causes de conflits. Il y a nombre d'Etats qui n'ont pas encore à redouter de prolétariat révolutionnaire indépendant, et plusieurs de ces pays sont entièrement dominés par une clique de gros financiers sans honte ni vergogne ; ces puissances, qui étaient jusqu'aujourd'hui pacifiques et sans importance dans la politique internationale, jouent chaque jour davantage un rôle perturbateur. Tels sont surtout les Etats-Unis, l'Angleterre et le Japon. La Russie occupait autrefois le premier rang sur la liste des Etats perturbateurs de paix européenne, son héroïque prolétariat lui a f[illegible] renoncer pour un moment à ce poste.

Mais le désespoir d'un régime chancelant peut to[illegible]

aussi bien allumer la guerre que la turbulence d'un gouvernement que rien ne réfrène à l'intérieur; c'était le cas de Napoléon III en 1870, ce pourra être celui de Nicolas II. Ce sont ces puissances avec leurs antagonismes qui menacent le plus aujourd'hui la paix du monde : ce n'est pas l'antagonisme entre la France et l'Allemagne, entre l'Autriche et l'Italie. Il faut que nous comptions avec la probabilité d'une guerre assez prochaine, mais aussi avec la probabilité de commotions politiques qui aboutiront directement à des insurrections prolétariennes ou qui du moins en frayeront les voies.

Qu'on me comprenne bien : J'examine ici, je ne prophétise pas et j'exprime encore moins des vœux. Je recherche ce qui peut arriver, je ne déclare pas ce qui arrivera, et ne réclame nullement ce qui doit arriver. Si je considère la guerre comme un moyen de révolution, cela ne veut pas dire que je désire la guerre. Elle sème une telle épouvante, qu'il n'y a que les fanatiques du sabre qui puissent trouver encore de nos jours le triste courage de la désirer de sang-froid. Quand même une révolution, au lieu d'être un moyen pour atteindre à un but, constituerait elle-même un but qui ne serait jamais trop chèrement acheté, dût-il coûter des flots de sang, on ne pourrait pas encore désirer la guerre, comme moyen de déchaîner la révolution. Car elle est le plus irrationnel des moyens. Elle entraîne après elle des désordres si terribles, réclame de l'Etat de si énormes sacrifices, qu'une révolution qui en résulte a à supporter des charges écrasantes qui ne viennent ... de son fait et qui absorbent presque toutes ses ...sources, toutes ses forces. En outre, une révolution ...i naît d'une guerre est un signe de la faiblesse de la ...sse révolutionnaire, et souvent la cause d'un plus ...nd affaiblissement qui provient des sacrifices que

la guerre impose et aussi de la dégradation morale et intellectuelle qu'elle provoque le plus souvent. Il y a donc très grande augmentation des charges pour le régime révolutionnaire, en même temps diminution de ses forces. C'est pourquoi une révolution issue d'une guerre, échoue assez facilement ou perd rapidement de son élan. Combien plus efficace a été la révolution bourgeoise en France, où elle a été le résultat d'un soulèvement populaire, qu'en Allemagne, où elle a été imposée par une suite de guerres. Et la cause prolétarienne aurait beaucoup profité de l'insurrection du prolétariat de Paris, si, provoquée par la guerre de 1870-71, elle n'avait pas éclaté prématurément, mais plus tard, à un moment où les Parisiens auraient été assez forts pour se débarrasser sans guerre de Napoléon Bonaparte et de sa bande.

Nous n'avons donc pas la moindre raison de souhaiter que notre marche en avant soit hâtée artificiellement par une guerre.

Nos souhaits n'ont pas d'importance. Les hommes font eux-mêmes leur histoire ; cela est vrai, mais ils ne choisissent pas à leur gré les problèmes à résoudre, ni les circonstances dans lesquelles ils vivent, ni les moyens par lesquels ils résoudront ces problèmes. Si cela dépendait de nos désirs, qui ne préférerait les moyens pacifiques à un moyen violent qui est peut-être au-dessus de nos forces, qui nous dévorera peut-être nous-mêmes ? Mais notre tâche n'est pas de formuler de pieux souhaits et de vouloir que le monde s'y conforme, elle consiste à prendre connaissance des problèmes posés, des circonstances, des moyens pou arriver ainsi à appliquer utilement ces derniers à la solution des premiers.

L'étude des faits est le fondement d'une politique

rationnelle; si je suis persuadé que nous marchons vers une ère de révolution dont nous ne pouvons préciser l'avènement, je suis arrivé à cette conviction en étudiant les faits, et non en faisant des vœux. Je ne désire qu'une chose, c'est de me tromper, et de voir que ceux-là ont raison qui croient que les plus grosses difficultés de la transition du capitalisme au socialisme sont déjà surmontées et que nous avons déjà acquis un terrain sûr, sur lequel nous avancerons vers le socialisme. Malheureusement il ne m'est pas possible d'être de cet avis. Le plus fort, le plus pénible reste à faire : c'est la lutte pour le pouvoir politique, elle sera longue et rude et tous nous devrons y employer tout ce que nous avons de force et d'énergie.

On ne peut pas faire de plus grand mal au prolétariat que de lui conseiller de désarmer dès à présent afin d'encourager les soi-disant avances de la bourgeoisie. Dans l'état actuel des choses, c'est livrer le prolétariat à la bourgeoisie, c'est le mettre dans sa dépendance politique et intellectuelle, c'est l'énerver, le dégrader, le rendre incapable de remplir ses hautes destinées historiques.

Les ouvriers anglais nous fournissent la preuve que je n'exagère pas. Le prolétariat n'est nulle part plus nombreux, son organisation économique ne s'est nulle part mieux développée, sa liberté politique n'est nulle part plus grande qu'en Angleterre. Et nulle part il n'a une moindre puissance politique. Il a non seulement perdu toute indépendance dans la haute politique, mais il ne sait plus même défendre ses intérêts les plus immédiats.

De nouveau, nous voudrions en appeler au témoignage des Webbs que nous avons déjà plusieurs fois mentionnés et qui ne sont pas suspects de tendances volutionnaires. Malgré les progrès dans ces dix

dernières années, l'intérêt de l'ouvrier anglais pour la politique ouvrière a diminué ; la loi des huit heures et le socialisme constructif à la manière des Fabiens qui passionnèrent tellement les syndicats entre 1890-93 ont peu à peu cessé de les captiver. Le nombre des représentants n'a pas augmenté à la Chambre des Communes. »

Même les coups de fouet que leur ont donnés récemment leurs adversaires n'ont pu secouer les ouvriers anglais. Ils restent muets quand on violente leurs syndicats, muets, quand on augmente le prix du pain. Comme facteurs politiques, les ouvriers anglais viennent loin après ceux de Russie, le pays d'Europe le plus ariéré au point de vue économique, le moins libre au point de vue politique. C'est leur conscience révolutionnaire très prononcée qui donne aux ouvriers russes leur grande force dans la pratique. C'est parce qu'ils renoncent à la révolution, parce qu'ils ne connaissent que l'intérêt du moment, que la politique dite des réalités, que les ouvriers anglais jouent le rôle de zéro dans la politique effective.

Mais dans cette politique des réalités, la dégradation morale et intellectuelle va de pair avec la perte de la puissance politique.

J'ai parlé plus haut de la renaissance morale des prolétaires qui, après avoir été les barbares de la société moderne, sont devenus le facteur le plus important du maintien et du progrès de notre civilisation. Mais ils ne se sont élevés à cette hauteur que là où ils sont restés les adversaires déclarés de la bourgeoisie, où leur aspiration vers la puissance politique les a profondément pénétrés de cette vérité qu'ils sont appelés à élever avec eux toute la société à un stade supérieur. Là encore l'Angleterre nous montre ce que devient une classe ouvrière qui renonce à la révolution

et ne fait que de la politique pratique, qui, se raillant de son idéal, le relègue dans un coin, et se tient à l'écart de toute lutte ayant un autre objectif que des livres sterling et des shillings. Les bourgeois eux-mêmes se plaignent de la décadence morale et intellectuelle de l'élite des ouvriers anglais, qui ne font d'ailleurs que marcher sur les traces de la bourgeoisie et sont aujourd'hui à peine autre chose que de petits bourgeois ne se distinguant des autres que par moins d'éducation, et n'ayant pas d'idéal plus élevé que de singer leurs maîtres; ils imitent leur respectabilité hypocrite; comme eux ils admirent la richesse quelle qu'en soit l'origine; ils emploient sottement leurs heures de loisir. L'émancipation de leur classe leur fait l'effet d'un rêve insensé, mais en revanche, le football, la boxe, les courses, les paris sont des affaires qui les passionnent et qui absorbent tous leurs loisirs, toute leur intelligence, toutes leurs ressources.

C'est en vain qu'on cherche par des sermons moraux à inspirer à l'ouvrier anglais une conception plus élevée de la vie, le sentiment de plus nobles efforts. L'éthique du prolétaire découle de ses aspirations révolutionnaires; ce sont elles qui lui donnent plus de force et d'élévation. C'est l'idée de la révolution qui a relevé le prolétariat de l'abaissement le plus profond, régénération qui est le plus grand événement de la seconde moitié du XIX[e] siècle.

C'est à cet idéalisme révolutionnaire que nous voulons surtout rester fidèles, puis advienne que pourra, nous endurerons de pénibles travaux, nous accomplirons de grandes choses et nous serons dignes de la grande tâche historique qui nous est réservée.

Karl KAUTSKY.

LES PARTIS SOCIALISTES

ALLEMAGNE

Les Congrès des femmes socialistes et des socialistes Allemands à Munich.

L'ancienne loi bavaroise sur les associations et les réunions étant abolie, les délégués du socialisme allemand ont pu se réunir, pour la première fois, dans la capitale du pays catholique par excellence de l'Empire, devenue d'ailleurs depuis longtemps un centre d'action socialiste.

Jamais nos adversaires n'avaient été si inquiets, avant un congrès de notre parti. Peu à peu, ils avaient pris l'habitude de crier à la scission, dans leurs journaux, avant les réunions plénières annuelles de la social-démocratie. Et, dans les dernières années, les discussions théoriques entre Bernstein et Kautsky, entre les « révisionnistes » et les « orthodoxes » avaient donné lieu aux interprétations les plus malveillantes et les plus déloyales. Ces débats dont ils ne comprenaient ni le sens ni la portée, étaient leur unique consolation, le Congrès une fois terminé, et c'est à l'aide de ces dissensions que leurs organes essayaient d'imposer à leurs lecteurs l'idée de la scission prochaine du parti social-démocrate. Mais ils sentaient bien tous, cette fois, que neuf mois avant les élections législatives, ils n'arriveraient pas à enlever au peuple tout entier la forte impression d'un parti socialiste un et indivisible, prêt, à l'heure qu'il est, au combat qui va se livrer dans peu de temps. Et si, d'autres sujets de consolation leur faisant défaut, d'aucuns ont encore prédit la scission, c'était par habitude peut-être, mais sans convictions et sans s'illusionner sur la valeur de ces prophéties, sans produire aussi le moindre effet sur l'esprit devenu méfiant de leurs lecteurs.



Après la clôture du Congrès, la presse bourgeoise a été encore plus déplorable. Ne sachant de quelle façon attaquer notre congrès, elle eut recours à des calomnies et à des mensonges ; elle s'attacha à exploiter, dans un sens erroné, surtout les débats sur la *Neue Zeit* et les *Monatshefte*, dont nous parlerons plus loin. Des hommes de valeur, mais aveuglés par la haine du socialisme, furent maladroits et violents : c'est ainsi que le pasteur Naumann, le chef sympathique du parti national-social, alla jusqu'à déclarer, dans sa revue *die Zeit*, que les discussions étaient descendues à un niveau très bas ; pour prouver enfin le fameux « écroulement du marxisme », il osa contester aux discours de Bebel, Molkenbuhr et Lizdemann toute valeur réelle. D'autres furent moins aimables : à Hambourg, au Congrès de la très libérale *Freisinnige Volkspartei*, M. Eugen Richter déclara la guerre sans merci aux agrariens comme aux socialistes. Et nous passons sous silence la réaction proprement dite ! Qu'on nous permette encore de dire en peu de mots la raison de cette attitude affolée : elle réside dans le caractère de lutte énergique contre tous les partis bourgeois qui distingua notre Congrès.

I° Congrès des femmes socialistes

Comme à Mayence, il y a deux ans, le Congrès fut précédé du Congrès des femmes socialistes, qui discuta l'ordre du jour suivant :

1° Rapport de la « personne de confiance ». — Rapporteur : la citoyenne *Baader*.

2° De la manière d'instruire nos propagandistes. — Rapporteur : la citoyenne *Zietz*.

3° La protection légale du travail des enfants et des femmes, et travail à domicile. — Rapporteurs : les citoyennes *Zietz* et *Braun*.

4° L'égalité politique des femmes, en particulier au point de vue .s lois sur les associations et les réunions. — Rapporteur : la .oyenne *Zetkin*.

.° Divers.

Ce congrès, qui eut lieu le 13 septembre, attesta une augmentation sensible des forces de l'organisation des femmes socialistes. Vingt endroits étaient représentés par 22 délégués, dont 4 hommes ; en outre treize camarades assistaient au congrès.

Après avoir écouté le rapport réconfortant de la citoyenne Baader, et après avoir envisagé les meilleurs moyens de pourvoir au parti des propagandistes femmes, — création de sociétés, groupes, etc., lecture de brochures et d'œuvres éducatrices, — le congrès s'occupa de la troisième partie, la plus importante, de son ordre du jour. Il adopta, après une discussion assez longue, plusieurs résolutions dont nous publions les passages les plus intéressants :

I. *La protection légale des femmes ouvrières*

Le Congrès des femmes socialistes, considérant :

Que l'enquête du gouvernement impérial sur le travail des femmes mariées dans les fabriques a de nouveau démontré la nécessité de véritables dispositions légales sur la protection des ouvrières ;

Que l'enquête récente du ministère de l'intérieur sur une diminution éventuelle de la durée du travail des ouvrières employées dans les fabriques fait craindre néanmoins un ajournement de réformes urgentes, ainsi que des mesures protectrices insuffisantes,

Exige l'adoption des *réformes proposées par le Congrès de Hanovre de la social-démocratie et par le congrès de Mayence des femmes socialistes*...

En ce qui concerne particulièrement la *diminution inévitable du travail des femmes*, le congrès demande en premier lieu (1) :

Pour les *femmes ouvrières* : la journée de huit heures introduite par une limitation progressive de la journée de travail actuelle.

Pour les *adultes* : limitation de la journée de travail jusqu'à 18 ans ; instruction obligatoire...

Abolition des heures supplémentaires.

En outre, le congrès demande :

Des mesures sanitaires dans les fabriques,..

---

(1) Il nous est impossible de reproduire en entier les résolutions du congrès, nous ne pouvons qu'indiquer les revendications les plus importantes. Voir la *Gleichheit*, n° 20, pages 158 et suiv.

Le congrès déclare que la protection actuelle des femmes en état de grossesse est insuffisante. Il demande :

Interdiction de tout travail pendant huit semaines après la naissance, si l'enfant vit, pendant six semaines si le nouveau-né, est mort, etc.

Prolongation éventuelle ..

Abolition des exceptions qui autorisent la reprise du travail avant l'époque fixée ci-dessus...

Assurance des femmes en état de grossesse par des caisses de malades. .

Le congrès demande à toutes les camarades de travailler à la réalisation de ces revendications par l'étude approfondie de ces questions ; par la publication de faits justifiant ces revendications ; la propagande écrite et verbale ; la participation au combat syndical et politique du prolétariat.

2. *Les commissions de contrôle*

Cette résolution préconise la création de commissions dont le travail consisterait à s'occuper des plaintes des femmes ouvrières, etc...

3. *La protection légale du travail des enfants*

... Le congrès demande :

L'interdiction de tout travail de la part d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de 14 ans, dans le commerce, l'industrie, l'agriculture et le travail domestique ;

Limitation de la journée maximale pour les ouvriers adultes à quatre heures de 14 à 16 ans, à six heures de 16 à 18 ans, et cours obligatoires.

4. *Le travail à domicile.*

Le Congrès recommande la participation au prochain Congrès qui va avoir lieu à ce sujet. Il recommande aussi des tentatives d'organisation syndicale des ouvrières travaillant à domicile.

Ensuite, le Congrès s'occupa de l'égalité politique des femmes. Dans l'ordre du jour qu'il adopta, nous relevons la revendication du suffrage des femmes, revendication dont la réalisation n'est peut-être plus si éloignée qu'on est habitué de le dire, et une protestation énergique contre l'interprétation de la loi sur les associations et les réunions de la part

de la police prussienne, qui empêche les femmes d'assister à des réunions publiques.

Enfin, le Congrès demanda des mesures contre la disette de la viande.

La date du prochain Congrès sera fixée ultérieurement par le « personnel de confiance », après consultation des camarades.

II° Le Congrès général du parti socialiste.

Nous avons signalé que le Congrès de Munich avait un caractère de combat et de lutte de classe. Et, en effet, son ordre du jour même révélait l'état d'âme de toute la social-démocratie. Il ne comprenait que des questions pratiques et d'organisation. Le *Vorwaerts*, et avec lui un certain nombre de groupes électoraux, avaient demandé qu'on ajoutât à l'ordre du jour proposé par le comité directeur la discussion de la réforme des divers suffrages dans tous les Etats fédérés et en outre un exposé sur la meilleure façon de combattre le Centre catholique, compromis plus que jamais par son attitude déplorable à l'égard du projet de loi des tarifs douaniers. Mais le Congrès, remettant la discussion de la réforme du suffrage à la Diète de Prusse — la plus importante — à un Congrès des socialistes prussiens, et ne reconnaissant pas la nécessité d'un combat particulier contre le Centre, adopta l'ordre du jour proposé et ainsi conçu :

1° Rapport du Comité-Directeur. — Rapporteurs : *I. Auer* et *A. Gerisch*.
2° Rapport des contrôleurs. — Rapporteur : *Meister*.
3° Rapport du groupe parlementaire. — Rapporteur : *Emil Rosenow*.
4° Les prochaines élections législatives. — Rapporteur : *August Bebel*.
5° L'assurance ouvrière. — Rapporteur : *Molkenbuhr*.
6° La politique communale. Rapporteur : *Dr Lindemann*.
7° Le Congrès international de 1900. — Rapporteur : *Paul Singer*.
8° La Fête du Premier Mai. — Rapporteur : *Richard Fischer*.



9° Propositions ayant trait au programme et à l'organisation.
10° Autres propositions.
11° Election du Comité-Directeur et des contrôleurs.

Le congrès fut présidé par Singer et Vollmar. Il se tint du 14 au 20 septembre. 250 mandats étaient représentés par 205 délégués.

Le parti socialiste autrichien avait délégué les citoyens Seliger, Dr Adler, Pernerstorffer et Seitz, et les citoyennes Popp, Pohl et Schlesinger ; le parti tchèque, le citoyen Nemec ; la S. D. F. anglaise, le citoyen Askew ; le parti suisse, le citoyen Paul Mueller ; Vandervelde représentait les socialistes belges et de langue française ; Giovanni Lerda le parti italien. En outre, de nombreux télégrammes, notamment du parti socialiste danois, du P. S. de France, du P. O. F., de la social-démocratie révolutionnaire russe, du Comité interfédéral du P. S. F., etc., avaient salué le Congrès, dès l'ouverture.

1° *Les Rapports.*

Les rapports des citoyens Auer, secrétaire du parti, et Gerisch, trésorier, furent suivis de longues discussions qui occupèrent le Congrès pendant quatre séances consécutives. Auer avait critiqué plusieurs propositions ; il avait notamment combattu celle du groupe électoral de Nuremberg qui demandait des comptes sur l'exécution des décisions des congrès antérieurs ; il avait aussi touché la question polonaise dont nous allons parler, et la situation de la presse, en général, et aussi la société la *Presse ouvrière*, organisation syndicale, pour ainsi dire, des camarades employés dans la presse du parti. Cette association, qui poursuit le but d'assurer à ses membres ne pouvant plus travailler une certaine rente, s'est entendue avec le comité-directeur pour qu'il contribue à cette surance des rédacteurs et journalistes socialistes. Auer ,outa que les grandes institutions du parti, tels le *Vorwaerts*, *Neue Zeit*, le *Wahre Jakob*, l'*Echo de Hambourg*, le *Journal Brême*, etc... avaient aussi introduit une assurance de rs autres employés. Enfin Auer défendit le parti des opi-

nions que parfois on lui a imputées à propos du mouvement syndical et coopératif : il déclara que le parti ne voit pas dans ce mouvement une concurrence qui lui enlève des deniers ouvriers, comme on l'a prétendu, mais qu'il soutient, de toutes ses forces, l'émancipation du prolétariat sous toutes ses formes.

Gerisch, dans son rapport financier, constata que la crise économique avait été néfaste pour les cotisations qui, cette année, furent moins régulières ; mais le testament d'un camarade qui fit hériter le parti de 38,000 marks, empêcha un déficit qu'on aurait dû couvrir à l'aide des réserves. Les recettes s'élevèrent à 346,535,44, les dépenses à 339,749,29 marks. La crise économique frappa aussi la presse qui ne présente qu'une faible augmentation de ses abonnés. Enfin, Gerisch fit voir les suites mauvaises de fondations souvent trop hâtées de journaux, etc... Son observation sur la *Neue Zeit*, qui a un déficit de 10.400 marks, couvert d'ailleurs par les bénéfices du *Wahre Jakob*, amena la discussion sur la *Neue Zeit* et les *Socialistische Monatshefte*, à laquelle nous avons déjà fait allusion et qui n'est, en somme, qu'un faible vestige des anciens débats entre « orthodoxes » et « opportunistes ».

2° *La liberté de pensée dans le parti socialiste.*

Le parti socialiste qui est surtout un parti de liberté, ne saurait tolérer l'écrasement d'une tendance. Ceci est un axiome qu'il faut admettre *a priori*. Et il peut donc paraître singulier qu'une discussion ait pu se produire à ce sujet en plein Congrès. Toutefois, qu'on se rappelle l'origine de ces débats et la passion avec laquelle fut menée pendant longtemps la lutte théorique entre les « bernsteiniens » et les défenseurs de « l'ancienne méthode » : on pourra comprendre alors la possibilité d'une telle discussion. Et il y a autre chose encore. Pour la première fois, les délégués apprenaient officiellement le chiffre d'affaires de la *Neue Zeit*, rentrée maintenant tout à fait dans la propriété du

parti. On peut concevoir qu'ils furent un peu étonnés du déficit, dont ils ignoraient jusqu'alors l'existence, pourtant bien ancienne. Il faut dire aussi que la *Neue Zeit* est relativement très favorisée : toutes les revues scientifiques ont des pertes, en Allemagne comme presque partout ailleurs, et la *Neue Zeit*, revue hebdomadaire avec le nombre très respectable de 3,400 abonnés, n'a qu'un déficit très peu considérable, en somme, puisqu'il est de 10,400 marcks ; il faut, en effet, envisager les fortes dépenses qu'exigent non seulement l'imprimeur et le brocheur, mais aussi les rédacteurs et les collaborateurs. Et une revue de ce genre ne peut compter que sur un nombre de lecteurs assez restreint. Mais le succès apparent des *Socialistische Monatshefte*, revue mensuelle, soutenue, financièrement, par un très riche éditeur, et rédigée avec la collaboration de beaucoup de camarades éminents, de tous ceux qu'on est convenu d'appeler « révisionnistes, » irrita un grand nombre de délégués qui ne voulurent pas tolérer cette concurrence faite à une entreprise du parti. Les « révisionnistes » eurent vite fait de déclarer que dans la *Neue Zeit* ils n'arrivaient pas à avoir la parole et d'accuser Kautsky, qui en est le rédacteur, d'intolérance vis-à-vis de ses adversaires.

Et les débats étaient ainsi amenés. Grunwald avait commencé, Hoffmann et Zubeil continuèrent et Heine leur répondit. Mais la discussion fut vraiment portée sur un terrain plus général, lorsque Bernstein prit la parole et attaqua violemment la *Neue Zeit*, surtout à propos d'un article énergique de Karl Liebknecht défendant la mémoire de son père contre les interprétations singulièrement arbitraires d'écrits posthumes par Jaurès (1). Après Bernstein, Bebel prit la parole et énergiquement repoussa les attaques de Bernstein :

Je suis d'accord avec Bernstein sur le fond, déclara Bebel, et nous devrions tous protester énergiquement, si l'on essayait dans le parti, d'empêcher la liberté d'opinion et de parler *(très bien !)*. On

---

(1) Dans les *Études socialistes*. L'article de Liebknecht, écrit avec vigueur, est concluant.

nous dit aujourd'hui qu'il existe dans notre parti une tendance qui veut en supprimer une autre ou écraser une minorité. J'ai la conviction que c'est là le reproche le plus grave qu'on puisse faire à l'ensemble du parti *(très bien !)*. Car il ne s'adresserait pas à certaines personnes en leur qualité de rédacteurs, mais à tout le parti, en particulier aux Congrès qui auraient, par conséquent, approuvé et sanctionné cette manière de supprimer la liberté de pensée. Mais cela ne s'est pas produit, et s'il y avait eu lieu à des plaintes, il aurait fallu s'adresser aux instances compétentes... Jusqu'à présent, ces organes, en particulier le comité-directeur, n'ont jamais été invoqués *(Écoutez ! Écoutez !)* et je constate qu'au Congrès même, on n'a pas présenté de plaintes concises. Et quelle est notre position fédérale vis-à-vis de la presse ? Il n'y a pas un camarade qui veuille limiter la liberté d'opinion dans notre parti *(Très bien !)*. Il n'y a pas un parti où la liberté d'opinion se révèle aussi franchement que dans le parti socialiste. Mais il faut aussi que la presse du parti soit soumise à son contrôle. Nos statuts le disent expressément. Et, à ce point de vue, les *Socialistiche Monatshefte* sont placés en dehors du parti....

Bebel rappela ensuite que, d'une part, le Comité-Directeur avait demandé aux camarades de faire de la propagande pour la *Neue Zeit* et que, d'autre part, des socialistes connus favorisent les *Monatshefte*. Il insista aussi sur ce point, qu'on fut violent des deux côtés, et défendit le jeune Dr Karl Liebknecht avec beaucoup de succès. Le discours de Bebel fut salué d'applaudissements enthousiastes.

Après lui, David, l'ami de Bernstein, essaya d'étayer un réquisitoire pénible d'accusations contre Kautsky, mais que celui-ci n'eut guère de peine à démolir. David déclara sans ambages :

....J'ai l'impression qu'on veut limiter par des détours la liberté de discussion. *(Violentes interruptions et approbation)*. C'est ma conviction que j'oppose à celle de Bebel. Après tout ce qu'on voit depuis les dernières années, il faut avouer qu'il y a vraiment des hommes dans le parti qui ne sont contents que lorsque certaines opinions n'atteignent que difficilement les oreilles et l'esprit des camarades...

Le lendemain, Kautsky prit la parole et se défendit très simplement et d'une façon très décisive en apportant des faits. Il déclara avoir demandé même à Bernstein, après le

Congrès de Lubeck, de collaborer de nouveau à la *Neue Zeit* et s'excusa de n'être pas aussi importun auprès des camarades que la rédaction des *Monatshefte !* Il insista énergiquement sur la lutte prochaine à mener contre la bourgeoisie allemande et affirma la nécessité de ne pas donner une importance exagérée à des discussions d'ordre théorique.

Stadthagen, ensuite, critiqua la façon singulière des *Monatshefte* de s'introduire auprès des syndicats ouvriers pour gagner des abonnés.

Très adroitement, Vollmar, qui collabore depuis longtemps aux *Monatshefte*, défendit la cause de la liberté de pensée, qui ne nous paraissait nullement compromise d'ailleurs. Il mit le déficit de la *Neue Zeit* sur le compte de la rédaction, c'est-à-dire de Kautsky, auquel il reprocha, tout en reconnaissant ses mérites, « son esprit de sectarisme et d'intolérance. » Et il conclut :

« ...C'est l'éternel esprit de contrôle et de discipline — discipline fausse ! — de discipline de caserne que nous combattons ; rappelez-vous donc que nous sommes des hommes indépendants..... Laissez-nous donc dire librement et loyalement notre opinion. N'employez pas de mesures de contrainte ! Bebel disait hier qu'il ne s'agit pas d'enfreindre la liberté de pensée. Mais la proposition Augsbourg (1) ne signifie pas autre chose.... Si on essayait de supprimer la liberté d'opinion, celui qui se soumettrait à une telle censure ne serait pas un véritable socialiste. Cela ne vaudrait vraiment pas la peine de devenir socialiste pour échanger d'anciennes chaînes contre de nouvelles ! *(Vifs applaudissements).*

Ces paroles, pour être éloquentes, n'en étaient pas moins injustifiées dans leurs tendances, et Vollmar a dû s'en convaincre lui-même, par la suite des débats. Clara Zetkin put facilement démontrer aux adversaires de Kautsky que « l'intolérance » était au moins aussi grande de leur côté et que le *Neue Zeit* ne mérite pas les reproches qu'on lui avait adressés. Puis, peu à peu, comme cela devait arriver, les esprits se calmèrent et on considéra ces choses avec plus de

(1) « Les polémiques entre camarades doivent de nouveau avoir lieu dans les organes du parti. »



sang-froid. Après quelques paroles de Heine et de Bernstein qui proclama que « le parti peut être fier de posséder des organes comme les *Monatshefte* et la *Neue Zeit*, » la proposition Augsbourg fut retirée, et on ne parla plus de la question jusqu'à la fin du Congrès, où on discuta, parmi les *propositions diverses*, celle de Kolb (Karlsruhe) qui voulait faire de la *Neue Zeit* une revue mensuelle. Kautsky profita de l'occasion pour faire un exposé très clair de la situation financière de la Revue. Ce discours eut, comme résultat, une discussion tout à fait tranquille, dans laquelle les « orthodoxes » — pour empêcher les « opportunistes » de se faire entendre, sans doute ! — leur reprochèrent de ne pas collaborer assez activement à la revue officielle du parti. La proposition Kolb fut repoussée à la presqu'unanimité. Cette fin des débats, où « orthodoxes » et « révisionnistes » se rapprochèrent plus que jamais, cette discussion qui fit jaillir la lumière et la concorde, prouve bien l'inanité de toutes ces déclarations pathétiques sur « l'esprit de caserne » et la « suppression de la liberté d'opinion. » Et si nous avons donné à cette partie des débats une grande importance, si nous avons cru devoir en parler aussi longuement, c'était pour bien montrer aux camarades français, surpris peut-être qu'une telle discussion ait pu avoir lieu, comment elle fut amenée et quel fut son caractère exact. Nous espérons les avoir rassurés sur cet « esprit d'intolérance » qu'on reproche à notre parti et que les journaux bourgeois de toutes les langues viennent encore de proclamer, à la suite du Congrès, qui pourtant les a démentis. Ce serait un indice bien désolant, si, au sein d'un grand parti comme le nôtre, des aspirations différentes, ou plutôt des tempéraments plus ou moins vifs, ne pouvaient se rencontrer. Mais la force de notre idée se manifeste le plus largement peut-être par le fait que ces tempéraments distincts maintiennent ouvertement leur pensée, et mènent pourtant le grand combat, unis, et avec le même enthousiasme.

(*A suivre*). Georges WEILL.

LES SYNDICATS OUVRIERS

ANGLETERRE

Le 35e Congrès des Trades Unions (1902)

1° *La manifestation de Hyde-Park*

Le trente-cinquième Congrès annuel des Trades Unions s'est tenu à Londres, dans la première semaine de septembre. Il y a vingt-un ans que pareil Congrès n'avait eu lieu à Londres.

Une manifestation avait été organisée pour le samedi 31 août, à Hyde-Park, et malgré une pluie torrentielle, cette manifestation fut fort bien réussie. Douze tribunes avaient été dressées ; à chacune d'elles on fit voter la résolution suivante :

> L'Assemblée, au nom du prolétariat de la Grande-Bretagne, proteste contre les récentes dispositions de la Chambre des Lords, qu'elle considère comme contraires au texte et à l'esprit des lois sur les Trades Unions. Elle invite le gouvernement à présenter un bill qui mette les Trades Unions à l'abri des poursuites que, conformément à cette jurisprudence, les patrons, désireux de vider les caisses des Trades Unions, ne manqueront pas d'intenter.
>
> D'ailleurs, pour arriver à ces fins, nous exhortons les travailleurs de notre pays à se grouper autour d'un programme qui assurera l'élection au Parlement et dans les Assemblées locales de représentants directs du travail, dévoués a la politique ouvrière, telle qu'elle a été affirmée à plusieurs reprises par les travailleurs organisés, au sein de leurs organisations respectives.

Les principaux orateurs, lors de cette manifestation, furent: D. J. Shackelton, le nouveau député de Clitheroe, John Burns, Keir Hardie, Cremer, membres du Parlement, W.-C. Steadman, membre du Conseil de Comté de Londres.

2° Ouverture du Congrès.

Les séances du Congrès s'ouvrirent lundi à midi, sous la présidence de W.-C. Steadman, président du Comité parlementaire. Presque toutes les Trades Unions, à l'exception du Syndicat National des mécaniciens, y étaient représentées. La plus large représentation était celle des mineurs, qui avaient envoyé 84 délégués, pour 330,000 membres. Les ouvriers des textiles comptaient 47 délégués représentant 82,367 membres. Les charpentiers avaient un effectif représenté de 62,000 membres ; les chaudronniers et les constructeurs de navires 49,000 ; les gaziers et manœuvres, 48,000 ; les briquetiers 39,000 ; les travailleurs en chaussures 28,000.

A l'ouverture du Congrès, M. Steadman était assisté de Sir John Mc Dougall, président du Conseil de Comté de Londres, MM. John Burns, W.-R. Cremer, R. Bell, D.-J. Shackleton, Keir Hardie, membres du Parlement ; M. W. Crooks, maire de Poplar, M. George Shipton, M. B. Cooper, membre du Conseil de Comté de Londres, l'alderman Bowerman, M. Dolan et M. Blockmon, représentant la Fédération américaine du Travail ; M. Robinson, secrétaire de l'Union typographique de Washington (Etats-Unis), plusieurs dames, les membres du Comité parlementaire et M. Sam Woods, secrétaire.

Après avoir entendu les discours du président et de quelques autres membres, le Congrès a élu comme orateurs les délégués suivants : T. Glover (mineurs), D. Thomas (mineurs), H. Orbell (dockers), J.-R. Clynes (gaziers), Tootwill (employés des tramways) et Hugh Boyle (mineurs du Northumberland). Comme membres du Comité d'affaires, on désigna : James Haslam (mineurs), P. Curran (gaziers), Jenkins (charpentiers des navires), J. Wignall (dockers) et J. Crinion (textiles).

3° Rapport du-Comité parlementaire

Sam Woods présenta le rapport annuel du Comité parlementaire. Ce rapport, après avoir relaté l'œuvre accomplie

depuis le dernier congrès de Londres jusqu'au couronnement et à la fin de la guerre boër, s'exprima ainsi :

L'année 1902 a été remarquable au point de vue trade unioniste, par la décision extraordinaire rendue par la Chambre des Lords dans l'affaire de la Taff Vale Company. A la suite de cette décision, le monde trade unioniste a été en proie à une agitation perpétuelle au sujet des mesures à prendre pour mettre en sécurité les fonds des Sociétés et au sujet de la nouvelle jurisprudence relative au *picketing*. Il n'est pas exagéré de dire que l'attention et l'activité du Comité parlementaire ont été, depuis le Congrès de Swansea, absorbées par cette question. Au cours de la dernière session parlementaire, votre Comité n'a laissé échapper aucune occasion ni épargné aucun effort pour soumettre la question à la Chambre des Communes; et, bien qu'il eût à lutter contre une opposition très vive et des formalités particulièrement compliquées, il a réussi enfin à en saisir la Chambre.

Parmi les autres questions importantes qui ont occupé l'attention de votre Comité au cours de l'année, on peut citer : les pensions de vieillesse, la question scolaire, la taxe sur les blés, le bill relatif aux machines de la marine, les indemnités pour accidents du travail et le minimum de salaire, le bill des huit heures dans les mines, les questions postales, les salaires des travailleurs de l'arsenal de Woolwich et de l'arsenal maritime, et la grève de Gibraltar. Pour exercer son action dans ces diverses questions, votre Comité a envoyé des délégations auprès des ministres; il a fait des démarches auprès de membres du Parlement, publié des circulaires; il a eu également à recevoir des délégations et à intervenir dans plusieurs conflits du travail.

Parmi les questions discutées au dernier Congrès, figurait celle des pensions de vieillesse. Le Congrès avait invité votre Comité à convoquer une assemblée de trade unionistes, de coopérateurs, de mutualistes et de membres d'autres Sociétés ouvrières. Le Comité se mit aussitôt en relation avec ces diverses corporations, et une conférence fut convoquée sous les auspices des Trades Unions et des Sociétés coopératives du royaume. Le Comité mixte, composé de représentants du Congrès des Trade Unions et du Congrès des Coopératives, décida, après plusieurs entrevues, de convoquer une conférence nationale au Memorial Hall de Londres, les 14 et 15 janvier 1902. Le Comité d'organisation avait soumis aux réflexions de la conférence dix projets distincts de pensions de vieillesse dans une rochure remise aux délégués. La conférence réussit parfaitement : rois millions au moins de travailleurs des deux sexes, appartenant des Trades Unions et à des Coopératives, y étaient représentés. près une discussion animée, on vota à l'unanimité les deux résoions suivantes :

« I. La conférence appelle l'attention du gouvernement sur la

nécessité urgente d'établir un système national de pensions de vieillesse qui sera appliqué universellement à tous les citoyens, hommes ou femmes, ayant atteint l'âge de soixante ans. La pension sera au moins de 5 shillings par semaine. La dépense nécessaire sera exclusivement prélevée sur l'impôt national.

« II. Le Comité parlementaire des Congrès des Trades Unions et l'Union des Coopératives sont invités à prendre toutes les mesures qui leur paraîtront opportunes, pour agir de concert, en soumettant à l'attention du gouvernement et du pays les résolutions de la conférence, y compris le dépôt au Parlement d'un bill sur les pensions de vieillesse. »

Ces résolutions ont été transmises à M. Balfour. Mais elles n'ont pas reçu de réponse.

Le rapport examine ensuite les diverses questions citées plus haut et termine en exposant ce qui a été fait, relativement au *Taff Vale case*, pour l'amendement de la loi sur le picketing et du statut légal des Trades Unions.

Le Mardi matin le Congrès se réunit sous la présidence de M. Steadman, assisté de J. Keir Hardie, Shackleton, M. et Mme Sidney Webb, J. E. Gregory, Macdonald et des membres du Comité parlementaire.

Le président, dans son discours d'ouverture, fit une revue complète du mouvement trade unioniste au cours de l'année écoulée. Quand il parla de l'œuvre du Parlement, il dit que les lois ne s'étaient enrichies, au cours de la session, d'aucune mesure favorable aux classes laborieuses. Au contraire, il y a eu recul : les bureaux scolaires ont été attaqués ; la nourriture du peuple a été taxée, et on a renoncé à toute idée d'une loi sur les pensions de vieillesse. Une violente campagne a été menée par le *Times* contre les Trades Unions : on a prétendu qu'elles ruinaient l'industrie britannique. Or, la profession dans laquelle les travailleurs sont le mieux organisés, c'est la construction des navires, et les chantiers anglais produisent 75 °/o des constructions navales du monde entier. L'industrie anglaise qui soit dans la plus triste situation, c'est l'agriculture : or, les travailleurs agricoles ne sont presque pas organisés.

4° *Condamnation de la guerre boër.*

Dans la discussion du rapport du Comité parlementaire qui eut lieu ensuite, un amendement condamnant la guerre boër, proposé par John Ward (manœuvres) et appuyé par Hugh Boyle (mineurs du Northumberland), fut voté par 176 voix contre 134.

5° *Discussion du rapport parlementaire.*

On vota aussi des amendements relatifs au Bill sur l'instruction publique, aux doléances des employés de la poste et des travailleurs de l'Etat.

Deux délégués de Gibraltar, Fernandez et Forbes, rendirent compte du conflit de Gibraltar, et, sur la proposition de John Ward, le Congrès vota une motion de sympathie en faveur des grévistes.

Après une discussion sur la situation légale des Trades Unions, on adopta les termes du rapport du Comité parlementaire et le Congrès s'ajourna pour déjeuner.

6° *Les Employés de Commerce*

L'après-midi, la première question portée à l'ordre du jour était celle du *Bill sur les Magasins*. James Macpherson proposa et fit adopter sans discussion la motion suivante :

Le Congrès est d'avis que le bill sur les magasins, proposé par « l'Union nationale des garçons de magasins, gardiens et employés », et soumis au Parlement par sir Charles Dilke, qui édicte une réduction des heures de travail et une heure uniforme obligatoire pour la fermeture des magasins est une mesure raisonnable et pratique, dont l'adoption s'impose pour la protection des travailleurs des magasins ; il charge le comité parlementaire de prêter tout son appui aux auteurs du bill et invite les Trades-Unions représentées d'exiger de leurs députés au Parlement qu'ils appuient ce bill à la Chambre des Communes.

Macpherson fit alors une autre proposition :

Le Congrès invite le comité parlementaire à insérer dans toutes

ses propositions de lois concernant le travail en général une clause qui vise les garçons de magasins, gardiens et employés. » — Il expliqua que ces travailleurs réclamaient la même protection que les autres. Actuellement ils sont vis-à-vis des ouvriers industriels dans un état d'infériorité, en ce qui concerne les Tribunaux de juridiction sommaire et les lois sur le *truck system*. Cette seconde résolution de Macpherson fut également votée sans discussion.

7° *La Journée de huit heures*

A. Hawkes (travailleurs du gaz) fit la proposition suivante :

Le Congrès déclare que le temps est venu de limiter à huit heures par jour le travail dans tous les métiers et industries du Royaume-Uni, et qu'il importe d'en faire une question de principe dans toutes les élections parlementaires ou locales. Il invite le comité parlementaire à proposer à la Chambre des Communes un bill qui fasse de la journée de huit heures une loi générale du pays.

H. Emery (boulangers et confiseurs) appuya cette proposition qui fut adoptée après quelque discussion.

John Weir (mineurs de Tibeshire) demanda « qu'on invitât « le Comité parlementaire à accorder tout son appui à la « Fédération des Mineurs de Grande-Bretagne dans ses efforts « pour obtenir la journée de travail de huit heures ». Ben Davres (mineurs de Rhondda) appuya cette motion qui, malgré l'opposition des mineurs de Durham, fut votée à une immense majorité.

8° *La Représentation ouvrière*

Mercredi matin on aborde la question de la Représentation ouvrière. Cette question avait été préalablement soumise à une commission composée de J. Sexton (dockers de Liverpool), W.-B. Cheesman (Varvatt Association), P. Curran (travailleurs du gaz), A. Wilkie (charpentiers de la marine) et A. Gill (fileurs). Le rapporteur Curran s'exprima ainsi :

Le Congrès, tout en accueillant avec joie les efforts énergiques des divers métiers pour s'assurer une représentation exclusivement ouvrière au Parlement, est d'avis que la meilleure méthode pour utiliser les forces ouvrières au Parlement serait de faire un effort

d'ensemble, avec un centre de direction organisée ; il invite le Comité parlementaire à convoquer une conférence de toutes les organisations vraiment ouvrières, déjà engagées activement dans la question d'une représentation exclusivement ouvrière, à établir une base d'action commune pour tous les députés ouvriers élus au Parlement et à publier des manifestes en faveur des candidats au Parlement portés par lesdites organisations; il l'invite également à prendre les mesures nécessaires pour assurer la publication et la distribution de ces circulaires dans les circonscriptions des divers candidats, et, d'une façon générale, à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour assurer le triomphe des candidats ouvriers.

J. Sexton reprit cette proposition et dit qu'il fallait renoncer à la représentation par métier individuellement, et qu'il fallait établir un plan de contrôle central. Il dit que la représentation particulariste n'avait donné que de mauvais résultats à la Chambre des Communes et qu'une autorité centrale était plus nécessaire que jamais.

W. Cheesman appuya cette résolution. Il dit qu'il ne pouvait y avoir de divergences d'opinion sur l'utilité d'organiser les forces politiques des travailleurs.

James O'Grady (industrie des meubles) proposa un amendement substituant les mots : « Comité de représentation ouvrière » à ceux de « Comité parlementaire. » Il affirma qu'en sa qualité de socialiste déclaré il appuierait tout candidat sincèrement ouvrier.

Robert Smillie (Fédération des mineurs) appuya cet amendement. Il expliqua qu'il n'espérait rien de bon de la multiplication des comités pour faire une même besogne. Le Comité de représentation ouvrière, dit-il, est tout désigné pour s'occuper de cette tâche.

Après quelque discussion, l'auteur de la proposition accepta l'amendement et la résolution ainsi modifiée fut votée à l'unanimité.

9° *Les accidents de travail*

F. Hall (employés des salles de jeux) fit la proposition suivante :

Le comité parlementaire, avec l'appui des Trades-Unions représentées au Congrès, appellera l'attention du gouvernement sur la nécessité d'amender le Compensation Act (loi sur les indemnités pour accidents du travail), de façon qu'il prévoit tous les accidents, s'applique à tous les métiers, quel que soit le lieu où ces accidents se produisent. L'indemnité devra être payée dès le premier jour de l'incapacité du travail; elle sera calculée d'après les salaires moyens des travailleurs. La loi, dit-il, a donné des résultats satisfaisants dans les industries où elle s'applique, mais il faut l'étendre à tous les métiers.

D. Cummings (chaudronniers) parla en faveur de cette motion. Howorth (fileurs de coton) demanda que la question fût renvoyée à l'étude du Comité parlementaire. Il dit qu'en ce qui concernait les industries textiles, le point faible de la loi résidait dans la clause des « salaires moyens ». D'après lui l'indemnité devrait être basée sur le gain hebdomadaire complet d'un travailleur du même âge et de la même catégorie que l'ouvrier blessé.

J. Wacker (charpentiers réunis) appuya le renvoi, mais M. Edmond Broune, conseil du Congrès, exposa que les vœux des délégués avaient été devancés par le bill que le Comité parlementaire avait introduit au Parlement et qui prévoyait qu'en cas d'accident les personnes des deux sexes, travaillant pour un employeur dans n'importe quel métier, auraient le droit à une indemnité, depuis le moment de la blessure, calculée sur le salaire ordinaire d'un travailleur, habile, de la profession. Cette déclaration donnait pleine satisfaction aux délégués.

La fin de la séance de la matinée fut occupée par les « compliments fraternels » des représentants de la Fédération américaine du Travail, Dolan et Blac Kmore et par ceux de l'Union coopérative, Gray et Vivian.

(A suivre).

(Traduit par R. B.) Mary. A. Macpherson.

LES COOPÉRATIVES

BELGIQUE

La « Maison du Peuple » de Bruxelles

Le Conseil d'Administration de la « Maison du Peuple » de Bruxelles vient de publier le bilan de ses opérations pendant le premier semestre 1902. C'est un nouveau bulletin de victoire à l'actif de notre belle Coopérative. La situation est d'autant plus brillante qu'elle a été acquise malgré les efforts désespérés des boulangeries capitalistes et des sociétés anonymes rivales, qui se coalisent contre la « Maison du Peuple », et font les plus insensés efforts pour lui nuire dans l'esprit de la population ouvrière bruxelloise. Mais rien n'y a fait : nous avons à enregistrer, pour la boulangerie, un chiffre supérieur à ceux des précédents exercices.

Bénéfices. — En effet, le bilan des opérations du premier semestre de l'an passé, 1901, accusait 200.263 fr. 43 c. de bénéfices. Le bilan du premier semestre de cette année, 1902, constate que les bénéfices en boulangerie ont augmenté de 21.000 francs environ. Voici d'ailleurs l'établissement du compte « bénéfices » au 30 juin 1902 :

Bénéfice net sur marchandises diverses .	Fr.	11.068	77
— boulangeries		221.239	24
— charbon.		13.620	10
— confections et nouveautés . .		15.589	01
— Maison du Peuple (café). . .		10.016	00
— Maison du Peuple de Molenbeek		956	22
— débit de lait		61	90
Total. . . .	Fr.	272.551	24

De ces bénéfices, il faut défalquer la perte en boucheries, i est de 1.209 fr. 76, ce qui nous donne 271.341 fr. 48.

Mais, en revanche, il faut y ajouter les 25.214 fr. 18 de tourne payés sur les marchandises diverses et les con-

fections et nouveautés, ce qui nous donne un total de ***296.555 fr. 66.***

Bilan des opérations. — Nous croyons utile de reproduire le bilan même des opérations du 1[er] janvier au 30 juin 1902, après avoir signalé les bénéfices :

Actif

Espèces en caisse . . . . Fr.		3.107 45
Sommes dues sur actions émises.		98.628 68
Actions libérées de diverses Sociétés coopératives.		79.784 53
Cautionnements déposés et prêts aux groupes.		102.295 37
Immeubles, mobilier, matériel et installations.		2.107.900 07
Débiteurs divers.		58.105 54
Farines en magasins . . Fr.	70.769 25	
Pains, levures, sel, etc. . . .	3.949 13	
Vins, bières, cigares	28.801 81	
Magasin à bières.	2.239 63	
Viandes en boucheries. . . .	569 00	364.938 65
Confections,draperies,nouveautés	161.897 74	
Charbons et fourrages. . . .	26.992 05	
Marchandises diverses et beurre.	69.798 04	
Total. . . Fr.		2.814.760 29

Passif

Capital : 25.027 actions émises . . . Fr.	250.270 00
Réserve	125.000 00
Fonds d'amortissement	756.000 00
Jetons en circulation, pain et charbon . . .	416 25
Cautionnement du personnel et dépôts des groupes	215.946 35
Emprunts hypothécaires	775.000 00
Créances par annuités.	22.791 (
Créditeurs divers	397.994
Bénéfices réalisés	271.341
Total. . . Fr.	2.814.760

Situation. — La situation, si l'on considère les tableaux précédents, se résume donc dans les observations suivantes : Les progrès des boulangeries sont très satisfaisants. La propagande n'en doit pas moins redoubler. Le rapport fait justement observer que si l'on arrivait à vendre 30,000 kil. de pain en plus par semaine, on pourrait ouvrir une troisième boulangerie, comprenant un outillage plus perfectionné. Il en résulterait, de plus, comme autres avantages, une diminution notable des frais de transport dans la banlieue bruxelloise. — La vente moyenne du pain, par semaine, durant le semestre, a été de 215,000 pains, ce qui indique qu'il y a plus de 20,000 coopérateurs.

C'est la boulangerie qui, de toutes les branches de la coopérative, est de beaucoup la plus importante. Sur 2,341,000 francs de recettes, la boulangerie l'emporte sur toutes les autres branches réunies, de 449,000 fr. Toutes les recettes autres que celles faites en vente de pains, ne s'élèvent qu'à 946,000 fr., tandis que les recettes en boulangerie s'élèvent à 1,395,000 fr. Voici la proportion des achats : sur 100 fr. de vente, 59,60 proviennent de la boulangerie ; 13,28 des épiceries, beurre et lait ; 9,17 des confections ; 7,85 des boucheries ; 6,46 des charbons ; 3,64 des estaminets. S'il y a 20,000 coopérateurs qui prennent leur pain à la Maison du Peuple, il n'y en a pas 3,000 qui se fournissent de lait, pas 2,000 qui achètent leur viande. La plupart des coopérateurs ne se fournissent donc que de pain.

Pour l'épicerie, il est incontestable que les magasins sont délaissés par des milliers de coopérateurs. Pour la boucherie l'exploitation continue à laisser à désirer : cependant le déficit de 1,200 fr. est dû surtout à la cherté extraordinaire du bétail pendant le premier semestre. La production du lait sera incorporée, à partir du prochain semestre, à la ...ison du Peuple. Les magasins de confections et nouveautés ...t bien. Bref, la prospérité, malgré quelques imperfections, ...ît chaque jour. Nous pouvons prévoir un développement ...nterrompu.

Vingt ans d'histoire. — La « Maison du Peuple » compte



aujourd'hui vingt années d'existence. Le « Bulletin semestriel » d'août 1902 rappelle ces vingt années de coopération. C'est le 4 septembre 1882 que la boulangerie a commencé sa fabrication, dans la modeste cave que les fondateurs avaient loué Chaussée de Gand. Le premier titre de la Société fut : *Boulangerie coopérative ouvrière*. Lors de la première reconnaissance légale en 1888, ce titre fut modifié en *Société coopérative ouvrière de Bruxelles*, pour s'intituler définitivement en 1891, pendant l'administration de Volders : *La Maison du Peuple, Société coopérative de Bruxelles.*

Les socialistes qui fondèrent la coopérative avaient surtout pour but d'amener plus de bien-être dans les ménages et de renforcer les moyens de propagande socialiste. La première semaine de consommation atteignit le chiffre de 528 pains, la farine employée fut de 4 sacs. Les coopérateurs versaient 5 centimes par semaine pour recevoir le pain gratuitement en cas de maladie.

Tel fut le début. En 1886, au moment où la grande révolte ouvrière en Wallonie donnait aux socialistes un réveil retentissant, la coopérative, participant au mouvement général, prit un nouvel essor. Le nombre de ses membres s'accrut considérablement et la fabrication hebdomadaire monta à 5000 pains, avec une consommation de 40 sacs de farine.

Fin 1886, le 25 décembre, fut ouvert, place de Bavière, le premier local de la Coopérative socialiste. L'ouverture de la Maison du Peuple fut le signal d'une propagande intense du Parti ouvrier, par la fondation de nombreux syndicats, groupements et cercles, et cette activité contribuait d'ailleurs toutes les semaines au développement de l'institution. Cette période de développement se manifeste surtout de 1887 à 1891, par l'établissement successif de nouvelles branches de coopération, telles que : boucherie, beurre, aunages, charbons, ainsi que la création du service médico-pharmaceutique qui date de 1891. En 1892, après dix années d'existence, la fabrication hebdomadaire atteignait 100.000 pains, on employait 750 sacs de farine.

Les luttes ardentes de 1893 pour la Conquête du suffrage

universel, et la première grève générale firent éprouver quelques moments critiques à la « Maison du Peuple ». Mais le calme finit par se rétablir, et l'extension de la Coopérative reprit son cours normal. Si bien qu'en 1895, le local de la place de Bavière étant devenu beaucoup trop étroit, un terrain fut acheté rue Joseph Stevens, pour y construire un local plus vaste, et en 1896 était inaugurée la seconde boulangerie, à Molenbeck : la consommation était montée à 150.000 pains par semaine. L'année 1897 apporta de nouvelles œuvres : l'extension du service médico-pharmaceutique gratuit à tous les coopérateurs chefs de famille, la fondation de l'assurance mutuelle, la construction d'une laiterie modèle dans la commune d'Herfelingen, œuvres d'une importance capitale, puisqu'il s'agit de sacrifices financiers considérables. Dès 1898, la construction de la nouvelle Maison du Peuple devient l'objet de toutes les préoccupations des administrateurs, et, à Pâques 1899 (les lecteurs de cette Revue s'en souviennent, qui lurent l'article qui y consacra ici-même Vandervelde), l'inauguration eut lieu du vaste et splendide local actuel. La Maison du Peuple est devenue le centre de toute l'activité syndicale, intellectuelle et politique ; c'est un nouveau réveil de la classe ouvrière ; les services sont débordés ; on construit de nouveaux et vastes dépôts de charbons, quai de l'Industrie ; on installe partout de nouvelles succursales, c'est le tour de la banlieue : Vilvorde, Boitsfort, Uccle ; on ne peut manquer, comme nous l'indiquons plus haut, d'agrandir prochainement les boulangeries.

Les sanglants événements d'avril 1902 et leur répercussion sur les élections de mai, n'ont pas arrêté l'essor de la « Maison du Peuple ». Malgré une campagne acharnée, infâme, des partis réactionnaires, le bloc de la Maison du Peuple est resté inébranlable, et, au mois de mai, était atteinte la plus [forte] production connue depuis la fondation : 230.000 pains [par] semaine, qui exigent la mise en fabrication de 1.775 sacs [de] 100 kilogr. de farine.

Aujourd'hui, la « Maison du Peuple » est la plus grande [bo]ulangerie et la plus grande coopérative de Belgique. Elle

possède son immense et superbe immeuble de la rue Joseph-Stevens, deux fabriques de pains, de vastes magasins de charbons, une laiterie à vapeur, trois boucheries, trois estaminets et 21 succursales dans Bruxelles et la banlieue. Son avoir, en propriétés, immeubles, matériel et installations, s'élève à la somme énorme de 2.107.000 francs, grevé seulement d'une charge d'environ 800.000 francs. Elle emploie 350 ouvriers et employés, et compte, comme nous l'avons relevé plus haut, plus de 20.000 membres coopérateurs.

Comme le dit le *Bulletin semestriel*, c'est le couronnement de vingt années de travail, de dévouement et de persévérance.

L. Durieu.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ALLEMANDE

Die neue Zeit. N° 25. — *M. Beer* rend compte du *35° Congrès des Trade-unions anglaises*. Il s'attache surtout à montrer quelle influence les décisions hostiles des Lords-Juges ont exercée sur l'état d'esprit des syndiqués. L'inquiétude est assez grande pour que le congrès, laissant de côté les subtilités juridiques auxquelles on attachait tant d'importance l'année dernière, ait voté deux résolutions importantes, l'une proclamant la nécessité de modifier la législation syndicale actuelle, l'autre organisant pour la première fois une représentation ouvrière. Un certain nombre de délégués voulaient, en outre, à l'exemple de la Nouvelle-Zélande et pour échapper aux rigueurs de la loi, revendiquer l'institution de tribunaux industriels d'arbitrage et de conciliation. Mais la Nouvelle-Zélande ne jouit plus de la même faveur qu'autrefois chez les Anglais et la proposition a été repoussée. En somme, le ton du Congrès est beaucoup plus radical. Mais il faut que des faits plus brutaux encore viennent à se produire pour que les ouvriers anglais prennent conscience de leur véritable situation. — *Gustav Bang* donne des renseignements fort intéressants sur les classes inférieures de la population agricole en Danemark. Il conclut à la séparation bien tranchée de trois classes distinctes : les ouvriers agricoles qui souffrent du sur-travail et de la sous-consommation ; les petits paysans : chez eux le sur-travail est encore effroyable, ils se privent tout autant que les ouvriers agricoles des jouissances de la vie, mais leur alimentation est plus saine ; de plus, chaque année, ils réussissent à mettre de côté une petite somme ; l'artisan de village : il travaille souvent avec excès, est plus mal nourri et n'épargne pas, mais jouit de plus de confort que les deux autres classes. — *Casimir de Kelles-Kranz* trouve des relations et établit des rapports entre la *musique* et l'*économie*. — *David Bach* apprécie sévèrement deux nouveaux produits de la *littérature de femme*.

N° 26. — *K. Kautsky* donne ses impressions sur le *Congrès de Munich*. Il pensait avec beaucoup de camarades que ce congrès ne présenterait pas un intérêt capital. En fait, la réforme électorale en [...]rière n'est pas venue en discussion. Mais les élections au Reichstag [...]fourni matière au rapport important de Bebel. Depuis les élections [...]1890, l'Allemagne n'a pas été appelée à prendre une décision plus [...]ve. Celles de 1903 promettent de mettre la démocratie socialiste [...]ituation, non plus de défendre simplement les intérêts de classe [...]prolétariat, mais les intérêts vitaux de toute la nation. Elle est [...]e le seul parti vraiment démocratique de l'Allemagne. En tous

cas, les classes non prolétariennes ne forment plus une seule masse réactionnaire, mais une confusion réactionnaire, incapable de tout travail positif. La situation est favorable à un parti conscient comme le nôtre. La question polonaise que l'on examina ensuite est fort compliquée et le congrès a eu raison de se montrer très conciliant. Il nous faut éviter à tout prix de permettre à nos camarades polonais de croire que nous ne voulons pas tenir compte de leurs sentiments nationaux et de leurs besoins particuliers. Les nations longtemps opprimées ont une grande susceptibilité patriotique, et beaucoup de nos camarades polonais ont autant à cœur la délivrance de la Pologne que la libération du prolétariat. Les opinions de Kautsky sur ce point ont notablement changé depuis 1896. On ne peut plus faire grand fond sur un mouvement national bourgeois dans la Pologne russe. De plus, on ne peut plus espérer qu'aucun gouvernement occidental impose à la Russie l'indépendance de la Pologne. La réalisation du socialisme est plus ou moins lointaine, mais le socialisme n'en donne pas moins à ses adhérents une certaine unité de conduite ; l'idée de l'indépendance de la Pologne joue le même rôle chez les socialistes polonais. Mais cependant la susceptibilité patriotique ne doit jamais nous faire oublier que notre but suprême, auquel tous les autres doivent être subordonnés, est l'émancipation du prolétariat. Nos camarades polonais doivent mener leur lutte dans trois grandes puissances européennes. Ils doivent donc former trois fractions de partis démocrates socialistes, russe, allemand, autrichien. C'est ce qui se passe en Autriche. En Russie, le caractère secret des groupes détermine naturellement plus d'indépendance. En Allemagne, il semblerait que la liaison dût être plus étroite que partout ailleurs, puisque nulle part chez nous on ne rencontre une population exclusivement polonaise. La démocratie socialiste allemande a fait aux camarades polonais toutes les concessions compatibles avec sa dignité, mais elle ne peut tolérer à aucun prix un parti-pris de semer la division et l'indiscipline. Espérons que de semblables éléments ne se rencontrent pas en Pologne dans les rangs du socialisme. Les débats soulevés au sujet des *Sozialistische Monatshefte* et de la *Neue Zeit* ont, contre toute attente, pris un caractère assez vif. Ils se sont ressentis des discussions entre revisionnistes et marxistes. S'ils n'ont pas été très réjouissants quand ils dégénéraient en attaques personnelles, ils ont permis du moins de détruire bien des légendes. Il ne s'est jamais agi de limiter la libre expression des opinions, mais peut-être les *S. M.*, organe des révisionnistes, eussent-ils mieux fait de ne pas employer à l'égard de la *Neue Zeit*, organe des marxistes des procédés de concurrence commerciale au lieu de s'en tenir à la discussion des idées. On ne peut souhaiter que tous les antagonismes disparaissent au sein du parti. Ce qu'il faut, c'est que notre unité, que notre confiance en nous-mêmes et en notre cause restent inébranlables.

Le Mouvement Artistique

LES LIVRES.

Guerre-Militarisme (édition des *Temps Nouveaux*, 4, rue Broca). — Les articles publiés dans le supplément littéraire des *Temps Nouveaux* sur la guerre et le militarisme sont réunis dans ce volume. Les écrivains réactionnaires y cotoient les écrivains révolutionnaires et apportent leur contribution à l'antimilitarisme.

Cet ouvrage aidera puissamment nos camarades dans leur propagande. Le volume est illustré, par Valloton, Steinlen, Hermann Paul, etc.

LES REVUES.

Les écrivains belges. — *Le Messager de Bruxelles* a consulté les principaux écrivains belges sur le sort qui leur est fait dans leur pays d'origine. L'enquête a fourni la preuve incontestable que « le public belge pour les écrivains belges écrivant le français n'existe pas ». Camille Lemonnier donne le chiffre dérisoire de 200 volumes, comme étant celui auquel son meilleur roman atteignit. Que doivent faire les écrivains belges? Georges Eeckhoud, dans sa substantielle chronique du *Mercure de France*, se pose cette question, et désireux de ne pas voir prendre le chemin de l'exil aux artistes de son pays, il cherche une solution qui assurerait la vie des jeunes débutants — les auteurs belges connus pouvant se faire lire et éditer à Paris. Il leur faut — pense-t-il — prendre un parti héroïque et logique : adopter le néerlandais, leur langue maternelle, pour leur langue littéraire — écrire en flamand. Ainsi — outre qu'ils trouveront en Belgique plus de lecteurs que leurs confrères de langue française, ils auront quelque chance d'être accueillis à La Haye et à Amsterdam.

Il reste maintenant à demander aux écrivains de la *Jeune Belgique* qui, avec Eeckoud, ont écrit leurs œuvres en français, pourquoi ils n'ont pas adopté le parti qu'aujourd'hui ils conseillent aux autres. — Eeckoud répond que Rodenbach, Verhaeren, Giraud ui, plus tard, Maeterlinck, Van Leberghe, Demolder, quoique naissance et de nom flamands, avaient été élevés en français. plus la langue flamande était loin de jouir alors de la consiation et la faveur qu'elle a reconquises depuis. — De plus, la iorité des *flamingants* entretenait des idées gallophobes, réaction-res et puritaines, et aucun éditeur n'aurait voulu éditer les *Jeune*

Belgique qui étaient en avance sur leurs compatriotes de langue flamande. Aujourd'hui les cafards et les sectaires du flamingantisme ont été débordés par les nouvelles couches. Après les poursuites contre Lemonnier et Eeckoud on peut en douter!

LES JOURNAUX.

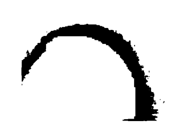
Balzac et les juges de Chicago. — De l'*Européen* : Une digne matrone, Mrs Jerome, souscrivit à une édition de la *Comédie Humaine*, qui devait être publiée par volumes périodiques. On lui affirma que ces ouvrages étaient une *lecture de famille*, mais sans doute eût-elle des soupçons, car avant de les confier aux mains innocentes de son mari et de ses enfants, la prudente acheteuse en lut elle-même quatre volumes. On ne nous dit pas lesquels, mais ce qu'elle y trouva fut si abominable qu'elle renvoya les malheureux livres et déclara ne plus vouloir verser le reste de la souscription. La contestation fut portée devant un tribunal assisté d'un jury. On leur fit la lecture des passages incriminés et susceptibles de pervertir le foyer familial, et, après avoir écouté avec la plus grande attention, les membres du tribunal prononcèrent un jugement déclarant indigne d'être accueillie dans les maisons américaines, la *Comédie Humaine* de Balzac!

Une supercherie littéraire ? — M. Ernest Dupuy affirme avoir découvert que le *Paradoxe sur le Comédien* n'est pas de Diderot, mais de son exécuteur testamentaire M. Naljeon. — La matière première sur laquelle le faussaire aurait opéré est une courte dissertation, un simple article paru dans les œuvres de Diderot, sous le simple titre d'*Observations sur l'art du Comédien* : « il en changea l'esprit et la forme et le gonfla moitié par un délayage de son cru ». Mais la cause de cette supercherie ? La grande Catherine, qui avait acheté pour une somme de 40.000 francs les livres et les manuscrits de Diderot, invita les héritiers et amis de l'écrivain, s'ils avaient entre les mains des manuscrits autres que ceux qu'elle avait achetés, à les lui envoyer : chaque écrit nouveau serait payé. C'était une prime aux faussaires, qui en profitèrent.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longi

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiq

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES



BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

N° 1. — MAURICE LAUZEL. *Manuel du coopérateur socialiste.* 0 fr. 50

Nos 2-4. — ÉMILE VANDERVELDE. *Le collectivisme et l'évolution industrielle* . . . . 1 fr. 50

N° 5 HUBERT BOURGIN. *Proudhon*, avec portrait . . . . 0 fr. 50

Nos 6 et 7. — LÉON BLUM. *Les Congrès ouvriers et socialistes français* (1876-1900) . . . . 1 fr. »

N° 8. — KARL MARX et F. ENGELS. *Le Manifeste communiste*, I, traduction nouvelle par CHARLES ANDLER . . . . . 0 fr. 50

Nos 9-10. — KARL MARX et F. ENGELS. *Le Manifeste communiste*, II, introduction historique et commentaire, par CHARLES ANDLER. . . . . 1 fr. »

Nos 11 et 12. — WILLIAM MORRIS. *Nouvelles de nulle part* (*News from nowhere*). Extraits traduits par P.-G. LA CHESNAIS, avec un portrait de William Morris . . . . 1 fr. »

VIENT DE PARAITRE

N° 13. — ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

I

Conte pour commencer l'année. — Crainquebille. — Clopinel. — ROUPART. — Allocutions . . . . 0 fr. 50

N° 14. — ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

II

ligion et l'Antisémitisme. — L'Armée et l'Affaire. — La ... — La Justice civile et militaire . . . . . . 0 fr. 50

QUATRIÈME ANNÉE
N° 107

1er Novembre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

SOMMAIRE

Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VIe)
1902

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

Avant-Propos

L'idée d'interroger les principaux représentants du Parti Socialiste international sur les rapports de l'Anticléricalisme et du Socialisme a naturellement son origine dans les conditions politiques actuelles de la France et l'attitude prise, en présence de la lutte menée par le gouvernement contre l'Église catholique, par une portion notable d'hommes politiques se réclamant de nos doctrines.

Dans les longues causeries que j'eus, cet été, au cours d'un voyage en Allemagne, avec ceux de nos camarades d'outre-Rhin que je rencontrais, c'était pour moi une continuelle surprise de voir avec quel étonnement les socialistes allemands accueillaient la nouvelle des manifestations dont les dépêches de France apportaient l'écho. Place de la Concorde, ou autour de la statue d'Étienne Dolet, c'étaient surtout les socialistes qu'on disait se distinguer par leur enthousiasme anticlérical. Et toujours, je retrouvais la même question : « Mais qu'ont donc les socialistes de France à se jeter ainsi dans l'anticléricalisme vulgaire ? »

Et, peu à peu, en étudiant, avec plus d'attention l'attitude qu'a toujours observée la social-démocratie allemande dans la lutte contre l'Église et contre l'esprit religieux, il me semblait qu'il ne serait pas inutile à nos camarades français de connaître et

d'apprécier l'état d'esprit et les raisons de nos camarades d'Allemagne.

Mais la nécessité de ne pas borner cette enquête indispensable à un seul pays me fit m'adresser, non seulement aux socialistes allemands, mais aux socialistes de toutes nations, y compris la France.

Ce sont leurs réponses que nous publierons ici, au fur et à mesure qu'elles nous parviendront.

Sans doute, il y a des différences de milieux et de conditions historiques trop importantes, pour croire que les raisons des uns puissent servir de lois absolues aux autres. Mais il y a cependant, au-dessus de ces contingences, pour tous ceux qui revendiquent la même doctrine et poursuivent le même idéal, des règles d'action qui, dans l'ensemble et en gros, sont identiques et invariables. C'est dans cette mesure que l'exemple des uns peut corriger les exagérations des autres.

Nous avons fait appel à toutes les fractions du socialisme international : nous avons voulu avoir l'expression exacte, sur les rapports de l'Anticléricalisme et du Socialisme, des sentiments raisonnés des représentants essentiels de toutes les tendances. Tous auront été interrogés, et, s'il en est dont nous ne publions point de réponse, c'est que nous n'en aurons point reçue.

Nous voulons espérer que cette enquête contribuera à jeter un jour plus vif sur une question redoutable, qu'on résout trop volontiers par des affirmations d'une tranchante et brutale simplicité.

André MORIZET.

I

ÉMILE VANDERVELDE

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique

Bruxelles, 5 octobre

Vous me demandez mon opinion sur l' « attitude du Parti socialiste vis-à-vis de l'Eglise », ou plutôt sur le « Socialisme et l'Anticléricalisme ».

Je voudrais essayer de répondre à ces questions, mais, autant que possible, *in abstracto*, dans leurs rapports avec les principes généraux du socialisme et sans prétendre porter un jugement sur la tactique actuellement suivie par la grande majorité des socialistes français.

Rien n'est plus difficile, en effet, lorsqu'on n'est pas sur place, que d'apprécier les circonstances locales, les faits contingents, les considérations secondaires, qui peuvent influencer ou déterminer l'attitude d'un parti politique.

Aussi notre vieux Liebknecht avait-il coutume de dire qu'*a priori*, et jusqu'à preuve contraire, la tactique adoptée par les compagnons d'un autre pays lui paraissait toujours la meilleure.

Certes, nous avons quelque peine à comprendre que le gouvernement français légifère contre les congrégations, alors qu'il se refuse à dénoncer le Concordat; que, d'une part, il s'attaque à l'Eglise, en prenant des mesures d'exception contre le clergé régulier, tandis que, d'autre part, il la protège, en subventionnant le clergé séculier.

Mais, si je considère la politique anticléricale du ministère Combes comme superficielle, contradictoire et, dans une large mesure, inefficace, je ne songe nullement à contester les avantages indirects, mais considérables, qu'elle présente au point de vue socialiste.

Tout d'abord, elle a pour effet, de diviser les forces de la bourgeoisie, de creuser entre les radicaux et les partis réactionnaires, un fossé qui ne sera pas facile à franchir.

De plus, elle oblige le cabinet républicain à s'orienter vers la gauche, à chercher un appui du côté des groupes socialistes, et, par conséquent, à leur faire les concessions indispensables pour obtenir cet appui.

Mais, d'autre part, il est permis de se demander — car toute médaille a son revers — si l'action anticléricale, menée avec l'exubérante ardeur que déploient certains de nos amis, ne constitue pas un dérivatif, une dépense excessive de force et d'énergies qui pourraient être consacrées à des tâches plus essentielles.

De même que les capitalistes chrétiens ne détestent pas d'entendre crier : « A bas les Juifs ! », les financiers opportunistes, dont l'homme de confiance, M. Rouvier, appartient au ministère Combes, ne trouvent peut-être pas mauvais que les socialistes s'égosillent à crier : « A bas la calotte ! ».

La question mérite d'être examinée de près, d'autant qu'elle ne se pose pas seulement en France, mais dans tous les pays, sans exception, où la religion catholique compte un grand nombre de fidèles : partout, en effet, l'anticléricalisme déborde, et, depuis quelque temps surtout, beaucoup de nos camarades préconisent la lutte à outrance, non plus seulement contre le parti catholique, ou contre l'Eglise, mais contre la Religion.

Le motif qu'ils invoquent, à l'appui de cette méthode

modificatrice de notre méthode traditionnelle, ce sont les prétentions grandissantes et les progrès inquiétants du cléricalisme.

Nous ne songeons nullement à méconnaître ces progrès, mais si le *cléricalisme* progresse, en tant que parti, faut-il en conclure que le *catholicisme* soit en hausse, en tant que croyance ? Faut-il admettre que, dans ces dernières années, le lent, mais continuel procès de déchristianisation des masses se soit interrompu, ou ait fait place à un mouvement en sens contraire ?

Il suffit d'interroger les plus clairvoyants parmi les cléricaux, pour se convaincre qu'il n'en est point ainsi.

Dans les couches profondes de la population, l'Eglise continue à perdre du terrain.

Seulement, à mesure que le Socialisme grandit et parce que le Socialisme grandit, dans la classe ouvrière, le Cléricalisme — nous ne disons pas le Catholicisme — progresse dans la bourgeoisie : quantité de bonnes gens, qui ne croient, d'ailleurs, ni à Dieu ni à Diable, se mettent à voter pour les candidats des prêtres, ces gendarmes en soutane, et par voie de conséquence, les partis de juste milieu voient diminuer, chaque jour, le nombre de leurs adhérents.

C'est un phénomène général que l'éclipse totale, ou partielle, du libéralisme !

Vaincus en Hollande, écrasés en Belgique, réduits à l'état de quantité négligeable en Allemagne ou en Autriche, — nous ne parlons pas de l'Angleterre, où la question se pose autrement — les libéraux ne parviennent à se maintenir dans l'Europe latine, qu'en faisant des concessions infinies à l'Eglise, comme en Espagne, ou en se radicalisant et en s'assurant l'appui des socialistes, comme en France ou en Italie.

Entamé, à la fois, par les deux grands partis qui se disputent la prééminence, affaibli moralement, plus encore que matériellement, par une politique fatalement indécise, condamné par la force des choses à rechercher un équilibre impossible entre des tendances et des intérêts contradictoires, le parti libéral conservateur justifie, de plus en plus, le jugement sévère, et prophétique, que portait contre lui, en 1851, le grand écrivain catholique Donoso Cortès :

« L'école libérale a également en horreur les ténèbres et la lumière, et elle a choisi comme son apanage, on ne sait quelle région où règne un crépuscule incertain, entre les régions lumineuses et les régions ténébreuses, entre les ombres éternelles et les aurores divines. Placée dans cette région sans nom, elle a entrepris, entreprise extravagante et impossible, de gouverner sans peuple et sans Dieu. Ses jours sont comptés ; on voit déjà, aux deux points opposés de l'horizon, se lever l'astre qui annonce Dieu, se former le nuage précurseur des fureurs du peuple. *Au jour terrible de la bataille, lorsque l'arène tout entière sera occupée par les phalanges catholiques et par les phalanges socialistes, personne ne saura plus où se trouve le libéralisme.* » (1)

Certes, les choses n'en sont pas encore arrivées à ce point. Même dans les pays catholiques, les cléricaux ne sont pas les seuls réactionnaires et les socialistes ne représentent pas toute la gauche. Mais, dès à présent, ils constituent la principale force agissante de la démocratie, et d'autre part, l'Eglise apparaît comme le plus solide boulevard des classes privilégiées : tandis

(1) Donoso Cortès, *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme.* Œuvres complètes, tome III, p. 285, Paris, 1862.

que les autres partis bourgeois déclinent, s'affaissent, abdiquent ou disparaissent, les groupements catholiques s'organisent, s'accroissent et notamment en Belgique, manifestent une remarquable vitalité.

Aussi est-il bien naturel que, dans les milieux socialistes, on se préoccupe, plus que par le passé, de l'attitude qu'il convient de prendre à l'égard des partis cléricaux, de l'Eglise et de la religion.

Ces préoccupations s'imposent d'autant plus, qu'à voir la divergence des tactiques nationales, il semble que, sur ces questions, l'accord soit loin d'être parfait, dans la social-démocratie.

En France, par exemple, nous voyons les forces socialistes se jeter à corps perdu dans la mêlée, apporter un concours enthousiaste aux tactiques radicales, préconiser contre l'Eglise les mesures d'exception les plus rigoureuses, se livrer à de virulentes attaques contre l'idée religieuse. Et, si nous sommes exactement informés, les députés socialistes antiministériels ne sont pas les derniers à appuyer le gouvernement, de la voix et du geste, lorsqu'il se trouve aux prises avec la meute cléricale et nationaliste.

En Allemagne, au contraire, où les social-démocrates considèrent cependant le Centre catholique comme leur plus redoutable adversaire, ils adoptent, en matière religieuse, une attitude pleine de réserve.

Récemment encore, au Congrès de Munich, Bebel et Vollmar, Bernstein et Kautsky, les « révisionnistes » de l'aile droite et les « intransigeants » de l'aile gauche, se sont trouvés pleinement d'accord pour affirmer que le socialisme, *en tant que parti,* doit combattre résolument le Centre catholique, sur le terrain politique et social, mais doit s'abstenir de toute attaque contre le

dogme et considérer la religion comme « une affaire privée » (*Privatsache*).

Nous nous trouvons donc en présence de deux solutions contradictoires, données à un problème qui, certes, ne se pose pas de la même façon, dans la France républicaine que dans l'Allemagne monarchique, mais qui touche de trop près à des idées fondamentales, pour que des divergences aussi considérables s'expliquent uniquement par la diversité des milieux.

Il importe donc de rechercher — sauf à tenir largement compte, dans l'application, des circonstances et des conditions locales — quelle est la solution qui paraît la plus conforme aux intérêts et aux principes du Parti socialiste.

Au fond, tout le problème se ramène à ceci : « Quel est le but essentiel poursuivi par le Socialisme ? »

Or, à cette question, il n'est pas un socialiste qui puisse hésiter à répondre : C'est l'émancipation des travailleurs, l'affranchissement du prolétariat ; et, par affranchissement du prolétariat, nous entendons son affranchissement intégral, l'abolition de toutes les servitudes qui pèsent sur lui, dans l'ordre spirituel aussi bien que dans l'ordre matériel.

Mais, sous peine de méconnaître l'évidence des faits — et nous ne croyons pas devoir insister sur ce point, lorsque nous parlons à des ouvriers et à des socialistes — il est impossible de dénier que, malgré les facteurs multiples qui concourent à l'asservissement du prolétariat, le plus décisif, le plus essentiel est le *facteur économique*.

Quels que soient l'importance, trop souvent méconnue, des formes de gouvernement, ou les dangers (que parfois on exagère peut-être), de l'action cléricale,

république ou monarchie, cléricalisme ou anticléricalisme, ne sont que des phénomènes secondaires, au regard des antagonismes de classe.

Par conséquent, à moins de lâcher la proie pour l'ombre, de sacrifier le fond à la forme, le principal à l'accessoire, les socialistes doivent lutter, avant tout, contre la domination capitaliste. Or, dans cette lutte, l'expérience de tous les jours établit que les prolétaires ne doivent guère compter sur les sentiments généreux, sur les concessions gracieuses, des classes dirigeantes, mais que — suivant l'inoubliable devise de l'Internationale — l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Il est donc indispensable que ces derniers se groupent, politiquement et socialement, sur le terrain de la lutte des classes, et, cela va sans dire, pareil groupement n'est possible qu'en se fondant sur les intérêts communs du prolétariat, sur ses revendications économiques et en écartant, autant que faire se peut, les dissentiments religieux et philosophiques qui sont de nature à diviser la classe ouvrière.

Aussi voyons-nous les Partis ouvriers de toutes les nationalités, faire appel à tous les travailleurs, sans leur demander s'ils sont catholiques ou protestants, chrétiens ou israélites, croyants ou libres-penseurs.

Mais, pour que cet appel ait chance d'être entendu, pour que les obstacles à l'union ouvrière soient réduits au minimum, il faut que tous aient la certitude que leurs convictions intimes, leurs croyances individuelles ne subiront aucune atteinte ; il est indispensable que le Parti socialiste se tienne à l'écart de toute politique sectaire, vexatoire, blessante pour des opinions, ou des sentiments, qu'on a le droit de trouver faux, et même

absurdes, mais qu'on a le devoir de respecter, quand leur sincérité ne peut être mise en doute.

Or, il est permis de se demander si, en toutes circonstances, nos amis restent fidèles à cette ligne de conduite.

N'arrive-t-il pas, trop souvent, au contraire, que par une injustifiable contradiction, certains de nos camarades prêchent l'union de tous les travailleurs et, d'autre part, agissent de telle sorte qu'ils rendent cette union moralement impossible!

N'est-il pas triste, par exemple, à la sortie d'une conférence où nous avons affirmé que le Parti socialiste respecte toutes les croyances, d'entendre des compagnons — empruntant au répertoire de la bourgeoisie révolutionnaire ce qu'elle a de pire — entonner cet odieux couplet de la *Carmagnole*, que, pour ma part. je n'ai jamais écouté sans dégoût :

...Le Christ à la voirie
La Vierge à l'écurie
Et le Saint-Père au diable !...

Passe pour le Saint-Père, — les peintres du moyen âge mettaient aussi dans leurs enfers des moines et des pontifes, — mais comment peut-il se trouver encore des socialistes assez insconscients, ou assez irréfléchis, pour jeter l'injure au Crucifié, victime des pharisiens et des prêtres, et pour insulter à la Vierge, image sublime de la douleur maternelle?

Se figurent-ils que pareilles attaques soient de nature à gagner au Socialisme, les ouvriers restés fidèles à l'Eglise ?

D'une manière générale, croient-ils que c'est en interdisant les processions, en défendant aux prêtres de porter la soutane, en organisant des dîners gras le

vendredi-saint, en prenant ou en proposant des mesures d'exception, des dispositions légales exorbitantes du droit commun, contre les catholiques, qu'ils font les affaires de la Révolution et qu'ils préparent l'avènement d'une société meilleure ?

De tels moyens d'action ne constituent pas seulement une insigne maladresse, parce qu'ils donnent à l'Eglise le bénéfice de la persécution, sans lui infliger un réel dommage ; mais ce qui est infiniment plus grave, ils vont directement à l'encontre des principes mêmes du socialisme et de la libre pensée ; ils diminuent notre force morale, en donnant à nos adversaires le droit d'affirmer que leur intolérance est égalée par la nôtre ; ils font obstacle au rapprochement de tous les exploités, en masquant le profond antagonisme des intérêts, par l'antagonisme, plus superficiel, des opinions et des croyances.

C'est pourquoi nous estimons — d'accord avec l'immense majorité de nos amis d'Allemagne — que le socialisme, *en tant que parti*, poursuivant dans l'ordre temporel, la réalisation d'un programme politique et économique, doit rester étranger aux questions purement religieuses et dogmatiques, « dont le royaume n'est pas de ce monde. »

Pour autant que la religion ne concerne que les choses du ciel, sans prétendre régir les choses de la terre, nous pouvons et nous devons, car l'intérêt du prolétariat l'exige, la considérer comme une affaire privée, ou, pour employer une expression qui nous paraît préférable, comme une *affaire de conscience*.

A quiconque se présente pour entrer dans nos rangs, il suffit de demander s'il accepte notre programme.

Nous n'avons pas à lui demander, en outre, s'il croit

ou s'il ne croit pas en Dieu, en l'immortalité de l'âme ou en l'Immaculée Conception ; et catholique ou libre-penseur, il doit avoir la garantie morale que nos convictions seront également respectées.

Actuellement, de nombreux groupes rationalistes sont affiliés au Parti Ouvrier belge. Que demain, une association de travailleurs chrétiens, se plaçant sur le terrain de la lutte des classes, demande à s'y faire inscrire, tout en maintenant intact son idéal religieux : on ne pourrait l'écarter, sans nuire à la cause ouvrière et sans porter atteinte à la liberté de conscience.

Seulement, il va sans dire que le respect de la liberté des croyants a pour complément nécessaire le respect de la liberté des non-croyants.

Nous admettons que les questions religieuses doivent rester affaire privée, mais nous entendons tirer de ce principe toutes ses conséquences.

Or, si la religion est affaire privée, affaire de conscience, il en résulte que la société civile ne doit intervenir, en matière religieuse, que pour assurer l'égale liberté de tous, sans privilège pour personne ; et ceci implique, nécessairement, la *séparation complète, dans tous les domaines, de l'Etat et des Eglises.*

Que l'Eglise catholique, ou d'autres confessions religieuses, exercent librement leur culte, mais qu'elles ne demandent pas aux libres-penseurs d'en payer les frais.

Qu'elles créent, autant qu'il leur plaît, et dans les limites du droit commun, des associations de bienfaisance, mais qu'elles ne prétendent pas établir leur contrôle sur la bienfaisance publique.

Qu'elles instituent, avec leurs ressources, des écoles libres — nous serons d'accord avec elles pour défendre

la liberté d'enseignement — mais qu'elles restent en dehors des écoles publiques.

Telles sont les conséquences logiques du principe d'action que nous avons posé, et quiconque n'aurait d'autres préoccupations que d'adorer son Dieu, de célébrer son culte, de vivifier sa foi par des œuvres, serait obligé de reconnaître que pareil régime, en vigueur, du reste, aux Etats-Unis, lui garantirait sa pleine et entière liberté.

Mais est-il besoin de dire que l'Eglise catholique — sauf dans les pays où elle est trop faible pour afficher toutes ses prétentions — ne se contente pas d'un régime de liberté : ce qu'elle réclame, ce qu'elle prétend exiger de la société civile, c'est une situation privilégiée.

Voici, par exemple, ce qu'enseigne, à cet égard, Mgr Rutten, actuellement évêque de Liège, dans son *Cours d'Apologétique chrétienne* :

« Quels sont les devoirs de la Société civile envers l'Eglise ?

« On peut les résumer en deux mots : le gouvernement ne doit pas être athée ; en d'autres termes : 1° Il ne peut se montrer indifférent à l'égard de la Religion, mais il doit, au contraire, lui prêter aide et protection ; 2° Et cette protection même, il a le devoir de ne l'exercer que sous la direction de l'Église. »

Étant données pareilles revendications, le conflit est inévitable avec tous ceux qui se refusent à y souscrire et, si légitimement préoccupé soit-il des questions économiques qui constituent sa principale raison d'être, nous sommes les premiers à admettre que le Parti socialiste ne pourrait, sans répudier l'héritage révolutionnaire des cinq derniers siècles, se désintéresser de la lutte contre le cléricalisme.

Seulement, nous estimons que son action doit se borner à la défense de la société civile contre les empiètements de l'Église et laisser en dehors du débat, la question religieuse proprement dite.

Est-ce à dire que nous méconnaissions l'importance de cette question, l'influence considérable que, par une réaction inévitable, les idées religieuses exercent sur l'ensemble de la vie sociale ?

Rien n'est plus loin de notre pensée.

A notre avis, tout ce qui concerne la religion, comme dogmes, doit rester en dehors de la sphère d'action du socialisme, comme parti, mais cela ne veut pas dire que les membres de ce parti, lorsqu'ils sont en même temps des libres penseurs, n'aient pas le droit et, si telle est leur conviction, le devoir de se placer au point de vue philosophique et de combattre l'influence de l'Église, par tous les moyens de propagande, de critique et de persuasion qui sont en leur pouvoir.

Nous ne demandons pas aux travailleurs chrétiens, qui entrent dans nos groupes, de renoncer à leurs croyances, mais ils ne peuvent nous demander, d'autre part, de renoncer à nos convictions philosophiques.

Pareille abdication serait d'autant plus injustifiable que l'Église catholique ne professe pas seulement une doctrine métaphysique, mais une doctrine sociale, qui constitue exactement le contre-pied de la doctrine socialiste.

S'il était besoin de le démontrer, une fois de plus, il nous suffirait de recourir aux déclarations les plus autorisées des catholiques eux-mêmes.

Nous sommes d'accord, avec eux, tout au moins, pour reconnaître et pour affirmer notre désaccord fondamental.

On l'a dit maintes fois, ce qui nous sépare, c'est la question du péché originel : dès l'instant où le travail est considéré comme une expiation, la souffrance et la misère comme des conséquences inéluctables de la malédiction divine, la division des classes comme la réalisation d'un dessein providentiel et, par conséquent, la propriété capitaliste comme un droit inviolable, il est tout naturel d'en conclure que le socialisme est la plus détestable des erreurs.

« Par tout ce qui a été établi — dit Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum Novarum* — on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, comme contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'*inviolabilité de la propriété privée.* »

Et, par propriété privée, le contexte établit que le pape entend aussi bien la propriété capitaliste que la propriété personnelle, fondée sur le travail.

Ainsi, par l'organe de son chef, catégoriquement et solennellement, l'Eglise se proclame solidaire du capitalisme, se constitue la protectrice des classes possédantes et, descendant du ciel sur la terre, donne pour mot d'ordre à ses fidèles : le Socialisme, voilà l'ennemi !

Quel est le devoir des catholiques en face du socialisme, demande Mgr Rutten, dans son *Cours d'Apologétique chrétienne :*

« Ils doivent le combattre sous toutes ses formes et cela avec d'autant plus d'énergie que cet ennemi s'attaque aux bases mêmes de toute société civilisée. »

Dans quelles mesures ces prescriptions engagent-

t-elles les fidèles ? Comment un croyant sincère peut-il concilier son attachement à l'Eglise et son indépendance en matière sociale ?

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de répondre, mais étant donnée l'autorité que les catholiques attachent à la parole du pape, force nous est de conclure que, dans le domaine philosophique comme dans le domaine politique, entre le Socialisme et l'Eglise, la lutte est inévitable.

Toute la question est de savoir quelles sont, dans cette lutte, les armes que les socialistes, qui sont en même temps des libres-penseurs, doivent adopter ? Et, déjà, l'on peut prévoir notre conclusion sur ce point.

Nous ne voulons pas de la guerre à coups d'épingles.

Nous nous refusons à employer les moyens de contrainte et de persécution dont nous avons toujours condamné l'emploi chez nos adversaires.

Nous plaçons toute notre confiance dans la force de l'exemple, l'évidence de la vérité scientifique et, surtout, dans l'action toute-puissante des transformations économiques.

Au lieu de faire, comme certains libres-penseurs, qui passent le plus clair de leur temps à manger du prêtre, sauf à passer par l'Eglise dans les circonstances solennelles, sachons considérer comme une obligation inflexible, pour ceux qui ne croient plus, de conformer toujours la publicité de leurs actes à l'intimité de leur conscience.

Au lieu de s'attaquer directement aux dogmes, le plus souvent avec une ignorance des choses théologiques qui fait sourire nos adversaires, ayons plutôt la préoccupation d'organiser un enseignement populaire rigoureusement scientifique, laissant à chacun le soin de décider si la conciliation est possible entre les résul-

tats de la science et les révélations des livres saints.

Enfin, et surtout, au lieu de compter principalement sur la propagande doctrinale, n'oublions jamais que nous sommes socialistes et que c'est en relevant la condition économique du prolétariat, en abrégeant ses heures de travail, en renforçant son organisation, en le délivrant des puissances temporelles qui l'asservissent, que nous travaillerons toujours, le plus efficacement, à sa libération intellectuelle.

ÉMILE VANDERVELDE.

II

ÉDOUARD VAILLANT

Député de Paris

Paris, 10 octobre.

Je ne puis — en toute hâte — que vous envoyer quelques lignes rapides : mais elles traduiront suffisamment ma pensée.

Les Eglises, les clergés, c'est, on l'a dit avec raison, la gendarmerie céleste dont la classe possédante ne peut pas plus se passer, que de sa gendarmerie terrestre : la police et l'armée, pour la garde de son privilège.

Mais tandis qu'elle n'admet pas qu'on lui rogne d'un homme, d'un canon, ou d'un centime sa provision de défense militaire, elle se plaît au jeu d'un anti-cléricalisme apparent, aussi limité que tapageur. Tant qu'il n'entame pas réellement l'Eglise et sa puissance de ténèbres, elle se peut livrer, et inviter le public, à ce divertissement, et s'en servir, pour ajourner toute

réforme démocratique et ouvrière. Et — comme en ce moment — sachant de quoi il retourne, le Pape y prend rôle et part ! Ne sait-il pas, de par l'assurance de M. Combes et de son bloc, qu'il ne sera touché ni au Concordat ni au budget des cultes, c'est-à-dire à la sujétion de l'Etat à l'Eglise !

Nous ne sommes pas dupes de ce double jeu : mais, nous pouvons profiter des circonstances, de l'opinion éveillée plus qu'on ne se l'est proposé, et qui ne doit pas se calmer sans qu'un résultat positif soit intervenu. Les radicaux doivent être mis en demeure ou de confesser leur duplicité ou de supprimer congrégations, Concordat et budget des cultes. Ce sont les premiers actes qui mèneront à la laïcité de l'enseignement et de tous les services de l'Etat, à la reprise par lui des biens usurpés par l'Eglise.

Les socialistes savent très bien que leur œuvre essentielle est de frapper à mort le capitalisme, car avec lui disparaissent aussi bien ses défenseurs spirituels que temporels.

Mais ils le frapperont d'autant mieux et plus mortellement qu'ils l'auront davantage affaibli et désarmé.

C'est en marchant et pour marcher plus sûrement, à la destruction du régime capitaliste que nous devons, sur tous les terrains où nous le rencontrons, livrer bataille à toutes ses forces de conservation et de réaction. Loin de s'enfermer dans une abstention doctrinaire, le « Parti socialiste de France », dans tous ses éléments, est aussi bien un parti d'action que de doctrine socialiste et révolutionnaire.

Devant l'ignorance et l'ignorantin, comme contre tout militarisme, contre toute réaction, le socialisme prend l'offensive, qui le met à la tête du mouvement démocratique, déserté même par les partis bourgeois

avancés. Et d'autant plus, que sous l'impulsion du socialisme, il se montre plus concordant avec son œuvre émancipatrice de la classe ouvrière, destructrice du privilège bourgeois.

En cette action démocratique et révolutionnaire, — si distincte de celle de la prétendue démocratie bourgeoise, qu'il ne lui est pas possible de s'y fourvoyer, — le socialisme trouve un puissant levier d'agitation, un incomparable moyen de ralliement et recrutement. L'action socialiste proprement dite, l'organisation des forces et de la lutte de la classe ouvrière contre la classe capitaliste, objet incessant et premier de notre parti, en est fortifiée, grandie. Elles s'unissent en une action totale qui est la force et la grandeur du parti socialiste, la garantie de sa victoire certaine.

En agissant ainsi, en faisant entrer dans son activité toutes les forces actives de révolution dirigées par lui, le parti socialiste ne fera que rester fidèle à ce mot d'ordre, à cette règle d'action révolutionnaire, historiquement déterminés : désarmer l'ennemi, armer le socialisme et la classe ouvrière de toutes les armes arrachées au capitalisme et à la réaction.

Edouard VAILLANT.

III

JULES DESTRÉE

Membre de la Chambre des Représentants de Belgique

Charleroi, 1er octobre.

Il y a, en ce moment, une tendance très marquée à croire à l'union fatale du socialisme et de l'anticléricalisme. C'est selon moi, une erreur dangereuse ; toutefois,

je dois reconnaître qu'en certains cas, les circonstances l'imposent.

Notre Parti ouvrier belge, par exemple, s'est nettement proclamé dès le début un parti de classe. Il a cherché à grouper tous les travailleurs sans distinction, proclamant, avec la social-démocratie allemande, que la religion était « affaire privée ». Sa propagande a conquis promptement tous les ouvriers de la Wallonie, plus ou moins affranchis des croyances religieuses et n'a eu jusqu'ici qu'un succès restreint près des populations agricoles et dévotes des Flandres. D'autre part, comme parti politique, il s'oppose à un gouvernement au service duquel s'emploient toutes les influences religieuses. Les conflits, dans ces conditions, sont inévitables et fréquents. Le socialisme y reprend la succession du libéralisme, mais il exige de ses partisans plus d'énergie effective dans l'action publique, plus de conformité des actes aux paroles dans la vie privée.

On a pu dire exactement que la bourgeoisie libérale entretenait le cléricalisme comme un mendiant entretient la plaie qui le fait vivre : le cri *A bas la calotte* a toujours été un dérivatif excellent quand on réclamait un peu vivement des réformes sociales. Il va de soi que l'anticléricalisme ouvrier a un tout autre caractère.

Mais c'est là une situation contingente, et d'ailleurs superficielle. Si nous cherchons à élever un peu le point de vue, nous ne trouvons plus du tout nécessaire l'alliance du socialisme et de l'anticléricalisme. Liebknecht avait raison quand il disait que la lutte acharnée contre l'Église n'est pas la véritable voie du socialisme. Nous avons mieux à faire. Pour unir les prolétaires du monde entier, il ne faut pas commencer par les diviser selon leur foi. Pour réaliser des modifications économiques profondes, il ne faut point les mêler d'éléments

étrangers. La lutte des classes est entravée, en son action salutaire et révolutionnaire, dès qu'on l'obscurcit par des luttes d'opinions. Et, pour conquérir la puissance politique, est-il bien adroit de commencer par une déclaration de guerre à la majorité de la nation ? Je me range donc résolument du côté marxiste.

Au surplus, c'est précisément parce que j'ai une horreur de tous les cléricalismes que je raisonne ainsi. Mon sentiment de la liberté est tellement vif que je ne puis admettre de contrainte d'aucune sorte dans le domaine de la pensée. Je souhaite voir l'État intervenir dans la production et la répartition des richesses ; mais s'il devait intervenir encore dans la direction des consciences, ce serait une étouffante tyrannie. Il y a malheureusement un cléricalisme rationaliste et républicain. Je sais bien que ses pontifes prétendent agir au nom de la raison, de la liberté, de la volonté nationale. Mais être opprimé au nom de ces idées, au nom de Dieu, ou au nom du Prince, c'est tout de même être opprimé. Et j'entends être libre. Et voulant la liberté pour moi, je la reclame pour les autres. Je ne puis admettre que la force publique s'emploie pour faire prévaloir une opinion, fut-ce la mienne.

Donc, séparation du Pouvoir et de la Croyance. Pas de budget des cultes. Pas de loi d'exception, ni pour ni contre l'Église. Liberté de pensée et d'opinion. Liberté d'enseignement. Liberté d'association. Personnification civile des associations philosophiques ou religieuses, — tel est le programme du Parti ouvrier belge, et je le crois bon. Si l'État accomplissait vis-à-vis de la classe ouvrière, tout son devoir, notamment dans le domaine de l'enseignement et de l'assistance, qui sont essentiellement domaines d'État et dont l'Église a assumé la charge, ces questions ne seraient plus embarrassantes.

J'ajoute que je ne considère pas l'Église comme une ennemie irréductible. L'histoire nous enseigne sa souplesse : elle s'est toujours empressée de consacrer les réussites. Actuellement, elle est hostile au socialisme, parce que le capitaliste est encore debout ; demain, si nous triomphons, elle sera notre servante docile et n'aura pas de peine à démontrer, par des fragments des Évangiles et des citations de ses Pères, qu'elle est plus socialiste que nous et l'était avant nous.

En attendant, chaque fois que nous la trouvons sur notre route, c'est-à-dire souvent, c'est la bataille. Dans cette bataille, le socialisme doit s'habituer et s'engager à ne jamais employer la contrainte. Il faut que les ouvriers croyants puissent venir à nous avec la certitude que nous n'emploierons jamais contre leur foi le pouvoir qu'ils nous auront donné.

Mais il reste, à ceux du Parti qui ne sont d'aucun culte, la persuasion. Nulle propagande n'est plus légitime, plus urgente, plus indispensable : l'émancipation philosophique facilite l'émancipation économique. On ne l'atteindra, à mon avis, que par la douceur, la tolérance, le respect vrai pour toute conviction sincère, par la proposition et l'exemple d'un idéal plus large et meilleur. Ce n'est point par de gros mots qu'il faut interrompre la vieille chanson berceuse de la misère humaine...

Jules Destrée.



IV

G. VON VOLLMAR

Membre du Reichstag d'Allemagne

Munich, 12 octobre.

Vous me demandez l'opinion des démocrates socialistes allemands sur la religion. Ma réponse pourra être heureusement très brève, après les résultats auxquels nous sommes arrivés dans notre récent congrès de Munich. Pour moi, personnellement, j'ai depuis longtemps particulièrement insisté pour qu'on tire toutes les conséquences de l'article de notre programme qui déclare que la religion est une affaire privée et pour que l'on mette un terme à toutes les équivoques que nous a légué le « progrès des lumières ».

Notre parti tout entier partage de plus en plus cette manière de voir. Surtout en Bavière, où nous avons principalement à lutter contre le parti du Centre (catholique), nous observons la neutralité la plus absolue dans les affaires religieuses. C'est en suivant cette tactique que nous remportons des succès réels sur les ultramontains, qui, de leur côté, s'efforcent désespérément de transporter la lutte sur le terrain plus commode de la controverse religieuse.

Déjà l'année passée, au Reichstag, à propos de ce ·'on a appelé la loi de tolérance, nous avons stricte- ·nt observé cette attitude et, maintenant dans son ·ngrès, tout notre parti vient d'adopter avec plus de ·tteté, avec une unanimité plus grande que jamais, le ·ncipe de la neutralité absolue vis-à-vis de la religion.

Nous avons précisément repoussé les tentatives d'un prêcheur libre-penseur qui voulait engager le parti dans la lutte contre les opinions et les institutions religieuses. Les discours prononcés à ce sujet, au cours des discussions, sont décisifs.

Je n'ajouterai qu'une chose : dans notre action parlementaire, tant au Reichstag que dans les Landtags, nous avons toujours été d'accord pour protester quand on voulait abusivement faire servir la religion à des fins de domination temporelle, pour combattre toute influence de l'Eglise sur les fonctions de l'Etat, surtout sur l'école. D'autre part, nous avons toujours été unanimes à accorder aux Eglises et aux communautés religieuses pleine liberté dans toutes leurs affaires privées. Quand, à l'époque du Kulturkampf, l'Etat tenta de s'immiscer dans ces dernières et fit des lois d'exception contre les jésuites et les autres ordres, nous nous sommes très nettement prononcés contre ces mesures, nous avons demandé pour tous, le droit commun et la liberté d'opinion.

G. von Vollmar.

P. S. — Les observations suivantes que j'ai présentées au Congrès de Munich, au cours des débats, expriment aussi nettement que possible mon avis sur les rapports du socialisme et de la question religieuse. Voici, d'après le compte-rendu officiel, le texte même de mon intervention :

....Les discours de Welker nous ont montré qu'il veut se replacer au point que nous avons abandonné il y a vingt-cinq ans environ (*Vive approbation*). Sa résolution a eu un effet excellent : elle nous a permis d'expliquer ce que nous entendions dire en proclamant que la religion était chose privée. Nous devrions donc éclairer les esprits en matière religieuse!

On a prononcé de bien beaux discours sur ce thème ; pour

moi, je n'en dirai rien. Il y a dix ans et plus, le Dr Rüdt et des personnages de son espèce nous ont déjà débité les mêmes contes (*Très bien*). C'est ainsi que vous voulez combattre le Centre ? Nous, qui depuis des dizaines d'années, étudions ce parti sous tous ses aspects, qui chaque jour avons affaire à lui, nous savons fort bien que, dès qu'on le pousse un peu, il est bientôt au bout de son latin et se rabat alors sur sa chère religion (*Très bien*). Faites donç votre *Kulturkampf* dans vos communes et, là, mangez du curé ! (*Très bien*). Mais laissez en paix notre parti, notre mouvement politique et économique ! (*Vifs applaudissements*).

Malheureusement, dans ces dernières années, la presse de notre parti n'est pas restée exempte de ces accès. Je rappellerai les écrits de Losinsky. On les connait : rien de plus superficiel ! J'espère que les critiques, qui les ont accueillis dans une bonne partie de notre presse, suffiront à nous préserver contre le retour de semblables procédés !

Nous en avons déjà fini avec la résolution de Welker. Mais il nous faut dire encore qu'elle n'a absolument rien de commun avec le programme de notre parti. L'article de notre programme qui concerne la religion nous oblige autant que tout autre. Il n'a pas été adopté pour des raisons de tactique. La position que nous avons prise à l'égard de la religion est d'importance. Et qu'en résulterait-il donc si nous nous livrions à ces espèces de *Kulturkampf* ? D'après notre programme, la religion est chose privée. Cela veut dire que chacun jouit de la plus grande liberté d'opinion en matière religieuse. Son opinion religieuse n'a rien à voir avec les questions politiques ou économiques. Ce principe donne naturellement à chacun le droit d'exprimer sa conviction religieuse ou anti-religieuse. Mais, d'un autre côté, dans ce domaine, le démocrate socialiste doit se montrer aussi réservé que possible : si je permets à quelqu'un de répandre ses idées sur l'athéisme, sur l'anticléricalisme, il me faut naturellement donner à celui qui professe une religion le droit de propager ses opinions. Sans cela, nous pourrions nous trouver

dans la même situation qu'en Angleterre, et les intérêts du parti en souffriraient.

Il importe donc d'user de modération et de se borner à ce qui est notre raison d'être : aux objets économiques, politiques. Il s'agit ici de se concentrer. Si vous voulez montrer que le Centre ou tout autre parti mésuse de la religion, c'est tout autre chose (*Très bien*). Mais la sphère des idées religieuses n'a rien à voir avec la lutte que nous menons. Ne pas le comprendre, agir dans un autre sens, c'est fortifier nos adversaires !

Quand un propagandiste n'est pas absolument sûr de son affaire, il devrait se modérer. Il devrait se souvenir que notre programme observe la neutralité la plus complète vis-à-vis du sentiment religieux ! Mais, par contre, dans la mesure où la religion sert d'instrument d'oppression, il faut agir énergiquement contre ceux qui en mésusent ainsi, contre le Centre en particulier. Au lieu de vous en tenir follement à votre « progrès des lumières », attaquez-vous à un des forfaits politiques ou sociaux commis par le Centre, et vous obtiendrez des résultats cent fois supérieurs ! (*Vifs applaudissements*).

V

Enrico FERRI

Député au Parlement italien

Rome, 15 octobre

Le socialisme étant une doctrine expérimentale et scientifique — en tant qu'induction théorique de faits sociaux et surtout des faits économiques — n peut être qu'anticlérical dans son esprit le plus profon

Le socialisme étant aussi un parti politique u défense et d'émancipation des travailleurs, ne peut êtr

qu'anticlérical, puisque le cléricalisme avec son esprit de résignation n'est que la « dégénérescence *graisseuse* » de la religion mise au service de la domination capitaliste.

Lorsqu'on fait de la propagande et de l'organisation socialiste — lutte de classes comme méthode, pour réaliser la propriété sociale des moyens de production et d'échange — on fait des consciences humaines réfractaires à toute forme de dictature intellectuelle, et partant réfractaires à tout esprit clérical.

Mais les socialistes n'ont pas besoin de faire de la propagande directement anticléricale. Ce sont des libres penseurs, et ils doivent par cela même respecter la liberté de conscience des croyants de bonne foi, près de qui (il s'agit surtout des paysans) il est impossible de faire une propagande anticléricale. Cette propagande a pour eux la signification antipathique de propagande antireligieuse et les empêche d'entendre les vérités de la doctrine socialiste.

Aussi la propagande directement anticléricale n'obtient — pour des raisons psychologiques — que des effets minimes. Mais il est facile de faire saisir dans une grève la signification sociale du cléricalisme, à des ouvriers et à des paysans qui voient les prêtres se mettre toujours du côté des capitalistes. En Italie, où l'anticléricalisme puise sa force dans le sentiment national — l'Église catholique étant en opposition avec l'unité nationale — la démocratie bourgeoise n'a presque rien obtenu après quarante ans de propagande anticléricale.

Au contraire, dans les campagnes où les socialistes fait une propagande nettement *socialiste*, les paysans ›s paysannes sont devenus des anticléricaux sincères. province de Mantoue en donne un exemple : dans x villages, lorsque le prêtre parlait de religion, on

l'écoutait, mais lorsqu'il attaquait le socialisme, paysans et paysannes abandonnaient silencieusement l'église. A Molinella (près de Bologne), où il y a eu les fameuses grèves des femmes qui travaillent dans les rizières, un journaliste conservateur remarque dans son enquête que, au-dessus des lits des paysans, les images des saints ont été remplacés par les portraits de Marx et des députés socialistes. Il s'est enquis alors si une propagande contre l'Église et les prêtres avait été faite et il lui fut répondu : « Non : mais nous sommes socialistes. »

La *conscience socialiste* est la force la plus révolutionnaire qu'on puisse donner à une créature humaine : elle est le résultat de toute opposition méthodique et réfléchie contre les formes d'oppression politique, économique, religieuse, intellectuelle.

Il me paraît donc, suivant les données de la psychologie et de l'expérience sociologique, que le parti socialiste ne doit pas prendre l'initiative d'une action anticléricale. Il lui suffit de continuer obstinément et méthodiquement la propagande socialiste qui fait et conquiert des consciences socialistes.

Toutefois, si une partie de la bourgeoisie entreprend une action anticléricale, le parti socialiste ne doit pas l'entraver. Il peut même l'aider à se défendre contre un assaut des forces réactionnaires ; mais à la condition de reprendre tout de suite sa place, de rester indépendant — pour pouvoir continuer son œuvre de propagande et d'organisation socialistes, la seule qui renferme en elle-même toutes les énergies révolutionnaires de l'humanité nouvelle.

(*A suivre*). Enrico Ferri.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

Le second Congrès du Parti Radical [1]

Le deuxième congrès du parti radical s'est tenu, cette année, à Lyon. Il empruntait à la situation actuelle une importance particulière. Les radicaux forment l'armature du fameux « bloc républicain », et ils sont, par la volonté du suffrage universel, destinés, entre leurs alliés de droite, les mélinistes dissidents, et leurs alliés de gauche, les socialistes ministériels, à jouer à la Chambre un rôle prépondérant. Ils décideront des réformes qui pourront être accomplies durant cette législature, et ils doivent, étant cette fois la majorité, montrer s'ils sont des incapables, comme ils l'ont laissé croire assez longtemps, ou s'ils sont des hommes d'action décidés à aller jusqu'au bout de leurs programmes électoraux, — dans la mesure évidemment où ces programmes contradictoires le leur permettent.

Cette année pourtant, rien de bien décisif n'est ressorti du congrès de Lyon, où les radicaux semblent surtout s'être donné rendez-vous pour fêter l'heureux résultat des élections et se féliciter de l'action anticléricale entreprise par le ministère Combes. — Aucun projet sérieusement étudié n'a été formulé, et sauf la question cléricale — sur laquelle d'ailleurs les radicaux s'entendent à demi-mot — aucune question n'a été traitée un peu abondamment. En revanche, des vœux nombreux ont été déposés ; beaucoup d'entre eux resteront longtemps encore platoniques, ils ont déjà pour la plupart été approuvés au dernier congrès, ils seront acclamés l'an prochain, et ainsi chaque année reparaîtront triomphants devant une nouvelle assemblée radicale.

Les radicaux sûrs de leur force, ont, à Lyon, mieux que jamais — et bien qu'ils s'en soient énergiquement défendus, dans leurs discours — montré leur politique à courte vue,

---

(1) Voir notre compte-rendu du premier Congrès radical dans *Le Mouvement Socialiste*, n° 62.

leurs conceptions étroitement sectaires. M. Delpech peut déclarer que ses amis et lui ne veulent « pas faire revivre l'ancienne Société des Jacobins, ni se substituer aux représentants du pouvoir législatif et exécutif *sans en avoir la responsabilité* », et M. Buisson se défendre d'être « un dictateur au petit pied », il n'en reste pas moins que les vœux émis parlent plus haut que les déclarations des chefs.

Sur la question de l'anticléricalisme, comme sur presque toutes les autres, les radicaux sont à peu près d'accord : ils veulent détruire l'ennemi par tous les moyens, sans se soucier trop de remporter contre lui des victoires à la Pyrrhus et de le voir au lendemain de sa défaite, reparaître plus fort et mieux armé. Ils envient à l'Eglise son pouvoir, et essaient de découvrir les méthodes qu'elle emploie pour le maintenir ; mais après avoir pressenti son rôle économique, ils se déclarent impuissants à la combattre sur son propre terrain. M. Bonnet a étudié devant le congrès l'organisation du parti clérical et, dans les campagnes particulièrement, l'œuvre des caisses rurales :

> La caisse rurale, a-t-il dit, vient en aide aux cultivateurs ayant besoin de quelque crédit pour faire des achats par l'intermédiaire du syndicat. Aussi, pour augmenter son importance sociale — j'entends par là sa valeur électorale — on veut unir les caisses rurales aux syndicats agricoles catholiques et faire graviter autour de ces industries une série d'autres œuvres : laiteries coopératives, mutualités, etc., puis fédérer ces diverses associations et créer des caisses régionales de crédit agricole pour les faire bénéficier des avances ou prêts gratuits sur les fonds mis à la disposition de l'État par la Banque de France en vertu de la loi du 17 novembre 1847. Le résultat escompté de cette entreprise clérico-financière, c'est.... une citation suggestive va vous la rappeler : « Là où la caisse rurale tient le « haut du pavé, l'esprit chrétien, la pratique de la loi de Dieu sont « en honneur. N'est-ce pas suffisant pour engager les catholiques à « travailler dans ce sens. »

Après ces constatations, M. Bonnet pouvait demander à son parti la création d'œuvres laïques qui feraient mieux que les œuvres cléricales. Le parti socialiste en Belgique a accepté, sur ce terrain-là, la lutte contre le parti clérical et il a réussi assez heureusement. Hélas ! contre cette action

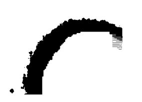


économique, le rapporteur ne conseille que des mesures politiques. Il faut supprimer les monopoles ? et les privilèges de l'ennemi, et le déloger des forteresses où la faiblesse des anciens gouvernants l'a laissé s'enfermer! La rupture avec la papauté cessera alors d'être dangereuse et fera le reste. En attendant, il faut soutenir résolument le ministère Combes. — « Plus il montrera de fermeté à faire respecter les lois de la République, de rigueur à exiger le *concours des fonctionnaires*, d'ardeur novatrice dans ses propositions et réformes, et mieux il répondra aux espérances et à la confiance du parti radical ». Tout cela est bien maigre!

Le congrès radical pourra, dans une adresse, féliciter le gouvernement pour l'énergie avec laquelle il a appliqué la loi des associations et l'engager à aller jusqu'au bout dans son œuvre de laïcisation, mais il sera incapable de masquer la « banqueroute sociale de la bourgeoisie » qui n'a pas encore pu permettre à l'ouvrier « d'échapper à la charité et à l'exploitation cléricale par un système d'assurance sociale et la fondation d'orphelinats laïques (1). » Il ne saurait non plus dissimuler le danger des lois d'exception aux socialistes et même aux démocrates dont l'horizon politique s'étend un peu plus loin que les limites de l'hémicycle parlementaire. M. Pépin, dans la *Revue Occidentale* (1er juillet) reconnaît que « la liberté de réunion et d'association est le corollaire inévitable de la liberté spirituelle et morale » et les socialistes savent que des tribunaux se sont servis déjà de la loi sur les associations contre les syndicats.

Dans le rapport Dumont sur les *affaires ecclésiastiques*, les radicaux demandent *la laïcisation des établissements hospitaliers* — réforme impossible actuellement, de l'aveu de M. Combes lui-même, et acclament, sans trop la souhaiter, la séparation de l'Église et de l'État. Ils craignent, en effet, que te mesure, entre toutes les mesures anticléricales la plus ;ente, ne gêne leur action électorale, M. Klotz a témoigné son angoisse en réclamant une loi sur la police des cultes

(1) V. G. La Chesnais : *Fanatismes. L'Européen*, 8 septembre.



et M. Chauvin a tenté d'enlever par avance quelques voix à son adversaire aux prochaines élections en apportant un vœu qui interdit le droit de vote aux ecclésiastiques et aux congréganistes qui ont prononcé des vœux. « Il n'y a, dit-il, aucune raison pour donner le droit de vote à ceux-ci, puisque l'armée liée, elle aussi, à l'obéissance, ne le possède pas. » On comprend la colère que peut avoir un anticlérical, en voyant sortir d'un couvent, pour se rendre à la salle de vote, une bande de moines! Mais pourtant on ne saurait excuser la proposition Chauvin, dont l'esprit pourrait nous conduire un peu plus loin que ne le désirent ceux qui la votèrent.

La question de l'enseignement est liée à la question anticléricale. Il faut reconnaître que le citoyen Buisson ne l'a pas élargie. Le rapport qu'il a déposé ne comporte aucun aperçu nouveau et vise tout simplement à la suppression de la liberté de l'enseignement. « Le mot de monopole », a-t-il dit, cache une idée juste. Le mot de « liberté » cache un sophisme. Il y a un terme qui est plus juste et la commission lui a donné la prépondérance, c'est l'idée du « droit de l'enfant. »

C'est pour sauvegarder ce droit qu'un vœu a été déposé et adopté, ne permettant pas à l'enfant de recevoir une éducation cléricale, sauf la volonté des deux parents réunie et formulée par écrit.

« La commission a été unanime à penser que l'Etat devait défendre la personnalité humaine, quand elle n'est pas en état de se défendre. » Nous aurions là-dessus beaucoup de questions à poser à M. Buisson : avant de donner notre confiance à l'Etat, nous voudrions savoir si l'école primaire continuera à enseigner suivant les méthodes déprimantes des curés, et si les excitations chauvines qui fabriquèrent, dès la laïque, tant de petits nationalistes, séviront toujours ? Nous craignons que notre Etat bourgeois ne continue à vouloir fabriquer de bons citoyens qui apprendront la morale bourgeoise dans les livres que nos amis du groupe des E. S. R. I. ont flétri dans une brochure trop peu connue (1), et nous

(1) *Comment l'État enseigne la morale.*

hésitons à nous confier à lui ! L'enseignement laïque sera toujours moins mauvais que l'autre, nous répondra-t-on. Sans doute. Mais nous, qui ne désespérons pas pour une partie des nôtres, de pouvoir créer des écoles, nous nous défions des restrictions au droit d'enseigner. Faire rentrer dans le droit commun les établissements libres nous suffirait (1). Le congrès radical a plus d'exigences et il a mis, en conclusion du rapport Buisson, les vœux favorables :

« 1° A l'abrogation de la loi Falloux et à celle de la fausse liberté d'enseignement ; 2° au refus par le Parlement de la reconnaissance du droit d'enseigner à tout établissement non laïque, et à ce qu'il ne l'accorde aux laïques que s'ils sont soumis à un contrôle vigilant de l'État; 3° à la déchéance des éducateurs, en cas de fraude ou de substitution de personne, ou de reconstitution d'association non autorisée ; 4° à l'élaboration, dans le sens le plus démocratique, d'un plan de réorganisation de notre enseignement national à tous ses degrés. »

Il faut ajouter que, cette année, le congrès radical s'est préoccupé, incidemment c'est vrai, mais à plusieurs reprises, du sort des instituteurs. Les républicains parviennent lentement à comprendre que l'enseignement primaire ne pourra triompher de ses concurrences que si le pauvre *Jean Coste*, débarrassé de ses soucis matériels, peut espérer une bonne situation. Mais ne faut-il pas craindre, après les décrets Combes visant les fonctionnaires et ordonnant de ne distribuer « les faveurs » qu'aux hommes de bonne volonté, respectueux des institutions républicaines, que les radicaux, en pensant à l'instituteur, ne s'arrêtent un peu trop à l'agent électoral.

C'est que sur la question politique et sur l'obéissance des fonctionnaires, les radicaux ne plaisantent pas. Un échec électoral ne se pardonne pas chez eux, et il faut voir avec quelle belle ardeur durant le discours d'ouverture de M. Delpech, on reprochait à M. Combes de n'avoir pas encore

(1) Un article de M. Aulard paru récemment dans l'*Européen* craint que la suppression totale et *immédiale* de la liberté de l'enseignement n'entraîne pour les écoles laïques, la cléricalisation et la routine.

exécuté tous les préfets plus ou moins suspects ne n'être pas radicaux. M. Lagasse prévoyant son échec, l'an dernier, avait été terrible sur cette question des préfets. Cette année, lorsque fut présentée la proposition relative à l'élection des juges et à la réforme de la magistrature, c'est lui encore qui insista sur la nécessité de recruter les magistrats parmi les républicains. Il fut d'ailleurs bien appuyé. M. Bepmale déposa une motion par laquelle il demande au gouvernement d'exiger de tous les candidats aux fonctions dans la magistrature, qu'ils aient fait toutes leurs études dans les établissements ou Facultés de l'État. C'est le stage scolaire qui reparaît, écartant définitivement M. Combes de toutes les fonctions. M. Chauvin, pour satisfaire au désir de M. Bepmale, dont l'avis est partagé par le Congrès, maintient le texte qui comporte la suppression de l'inamovibilité : il modifie le texte au point de vue de l'élection, en demandant que la réforme de la magistrature soit fondée soit sur l'élection, soit sur une forme nouvelle de présentation des magistrats et *donnant toute garantie aux républicains*. Plus exigeant encore, M. Huc dépose une motion ainsi conçue :

Le congrès, attendant des pouvoirs publics une réforme démocratique de la magistrature, invite la Chambre à supprimer d'urgence l'inamovibilité de résidence, qui mêle le juge aux querelles locales et crée une magistrature de combat.

Tout cela nous permet de mieux saisir la conduite des radicaux envers les fonctionnaires. Ces idéalistes autoritaires prétendent toujours imposer par la force leurs conceptions ; leur ambition semble se borner à imposer le credo des « vérités révélées » dont nous parlait le récent *Congrès de la libre pensée*. Ils ne sentent nullement le besoin d'assurer la liberté des citoyens, et quand ils parlent d'un fonctionnaire républicain, croyez toujours qu'ils parlent d'un fonctionnaire radical. Pour eux, tout est possible avec un changement de personnel.

Aussi ont-ils fait, cette année, un magnifique et vain effort pour se donner une organisation qui assurerait la victoire électorale. On sait que nul parti politique — si ce

n'est le parti nationaliste — ne connait pareille immoralité que le parti radical. Là, plus que partout ailleurs, un comité électoral est un comité fondé pour l'exploitation d'un élu. Cela tient évidemment à l'élasticité bien spéciale du programme radical, qui ne s'adresse pas à une classe, mais bien à des *intérêts passagèrement coalisés.* — Les discours des chefs tiennent lieu de principes, et on les écourte, on les tronque et les maquille pour les faire accepter dans telle ou telle circonscription. Ce n'est point évidemment la meilleure manière de bien remplir « cette mission principale » du parti radical dont parlait M. Bonnet, qui consiste à faire l'éducation du suffrage universel, mais elle est excellente pour réussir. — Il faut espérer qu'après avoir fait un règlement et des statuts, les choses iront mieux. Le projet établit la « Fédération générale du parti radical socialiste ». Un comité exécutif sera nommé à raison d'un délégué par 300.000 habitants dans chaque département. Ce comité nommera son bureau et il instituera un secrétariat permanent. Le siège du parti sera à Paris.

On peut douter cependant que ces résolutions parviennent à prévenir les écarts de personnalités notoires du parti. Dans le parti socialiste, on n'est point arrivé bien souvent à imposer aux élus une attitude nette ; dans le parti radical, je crains qu'on n'y parvienne jamais. Le hardi M. Bepmale n'a pu arriver à faire blâmer M. Doumer, qui s'excusa de son pro-consulat d'Indo-Chine en disant qu'au moment ou il l'entreprit il pouvait n'être d'aucune utilité à son parti. MM. Brisson et Maruéjouls ne l'avaient-ils pas d'ailleurs engagé à partir, oubliant comme lui qu'un projet d'impôt sur le revenu était déposé, qui pouvait gêner M. Méline ? Enfin, M. Doumer affirme qu'il ne s'est pas enrichi ! Il fut même très courageux, déclare M. Berteaux, pour clore l'incident. M. Bepmale est vaincu. Il reviendra à la charge pour demander [que] les élus et anciens élus qui ont à l'heure actuelle le [dr]oit d'assister au Congrès sans mandat, soient obligés de [ju]stifier d'un mandat. Le Congrès qui vient de décider [l']organisation du parti radical et radical-socialiste repousse [la] proposition.

Un des traits caractéristiques du Congrès de Lyon a été l'empressement qu'il manifesta — sans doute pour mieux l'étouffer — en faveur d'un socialisme néo-méthodiste. *La Raison* a fait remarquer que la salle du Congrès étant divisée en deux parties — d'un coté les radicaux, de l'autre les radicaux-socialistes — : on vit presque tous les délégués se précipiter derrière l'écriteau qui indiquait leur place aux radicaux-socialistes « qui sont aussi des socialistes ! » Deux délégués, Stern et Giraud, accusés d'avoir mal agi envers Jourde, furent expulsés aux cris de « Vive Jourde ! ». Les incidents de Marseille firent émettre par le Congrès l'avis que le parti radical et radical-socialiste de Marseille s'unisse à gauche et repousse les concours de l'action libérale et des cléricaux. sous peine d'exclusion de ceux qui les accepteraient.

Entre temps, des vœux étaient votés pour arracher au parti socialiste sa clientèle électorale — Le citoyen Sigismond-Lacroix donne lecture d'une proposition tendant à inviter le Sénat à voter au plus tôt la loi Berteaux relativement aux travailleurs des chemins de fer. Un vœu en faveur de l'abrogation des lois scélérates est adopté, ainsi que le rapport Bourra sur le rachat des Chemins de fer. En outre :

Le congrès radical et radical socialiste envoie l'assurance de sa sympathie aux ouvriers mineurs qui luttent, par la grève, pour la défense de leurs intérêts et invite le ministère à user de toute son influence auprès du Parlement pour obtenir le plus vite possible la discussion et le vote des lois destinées à leur donner satisfaction. Il invite les ouvriers à poursuivre leurs revendications avec calme et modération, afin de ne pas créer des incidents dont profiterait la réaction.

Les délégués de Paris demandent qu'une quête soit faite au profit des mineurs en grève, en témoignage de sa solidarité.

Un membre, rappelant les événements douloureux de la veille demande que les fonds recueillis soient versés à la veuve et aux orphelins du malheureux Colombet, tué par le gendarme Breuil.

La délégation de Saône-et-Loire propose une adresse qui, sans contenir un blâme quelconque au gouvernement, réclame de celui-ci le retrait des troupes à Montceau-les-Mines, où le calme est absolu.

Le citoyen Klotz propose d'émettre le vœu que le gouvernement n'emploie pas les forces militaires pour intervenir dans les conflits entre le capital et le travail. — Ces deux motions sont adoptées.

Pourtant les radicaux, même socialistes, n'ont pu aller jusqu'à admettre, même sur le papier, les transformations de la propriété individuelle en propriété collective. Ils se sont contentés de préciser dans le manifeste Bos leur socialisme. M. Maujan, en ouvrant la troisième séance, avait déjà pris la peine de le définir. « Nous sommes, avait-il dit, socialistes en même temps que radicaux, et s'il n'y a pour nous de dogmes infaillibles, nous n'en croyons pas moins à l'intervention nécessaire et possible de l'État dans les problèmes sociaux, notamment dans le plus important de tous, l'émancipation des travailleurs. Nos principes sont clairs, nous ne connaissons pas d'ennemis à gauche. » Gavroche n'a pas crié : « Sauf en temps d'élection », et M. Maujan a pu continuer et affirmer « *le patriotisme républicain* du parti radical-socialiste ». Le manifeste de M. Bos est plus explicite et fait mieux ressortir le bon sens de cette boutade, qui prétend qu'un radical-socialiste est un radical qui n'est pas socialiste et un socialiste qui n'est pas radical. Il indique les réformes inscrites au programme :

Caisse de retraite pour les travailleurs, arbitrage obligatoire, prévoyance, assistance et assurance sociales, suprématie du pouvoir civil, démocratisation de l'armée, justice gratuite, égale et commune pour tous, enseignement nationale à tous les degrés, réforme complète de notre système d'impôts, séparation des Églises et de l'État.

Et il ajoute sans rire : « Tout cela a été depuis *trente ans* développé éloquemment dans les professions de foi des républicains les plus éminents ». — Mais le passage le plus intéressant du manifeste est sans contredit celui qui définit les conceptions économiques des radicaux :

Avec *le bon sens* et les données positives de la science moderne, nous *restons attachés à la propriété individuelle*, dont nous ne voulons, comme le disait notre premier congrès, ni commencer, ni même préparer la suppression, parce que son principe repose tout entier sur le droit inviolable de la personne humaine au produit de son travail : nous pensons que nous devons prendre des mesures contre cette féodalité nouvelle, financière et industrielle, qui est une menace perpétuelle pour le monde du travail, aussi bien que pour l'État.

Nous entendons que l'ouvrier ait la propriété de son outil *comme le paysan a le sien depuis la Révolution ;* que l'Etat devienne le maître des chemins de fer; que le domaine public s'augmente de certains monopoles rendus nécessaires par des manœuvres de spéculations et d'agiotage ; de richesses nationales qui ont été concédées à des particuliers qui abusent de leur inexplicable privilège au point d'oser invoquer la protection du gouvernement contre les travailleurs, et de faire craindre, sinon de provoquer de cette manière, les plus épouvantables catastrophes. Ces richesses doivent revenir au pays. On ne prescrit pas contre la nation.

Les contradictions contenues dans de tels manifestes ont été tant de fois relevées, qu'il est inutile d'y insister beaucoup. Le radical-socialiste, en somme, veut maintenir la propriété individuelle, cependant qu'avec M. Drumont il constate la formation d'une féodalité financière et qu'il veut remettre à l'ouvrier son outil. Nous laissons le soin à M. Bos de donner un coin de mine aux 175.000 mineurs de France ! Et nous l'engageons à étudier d'un peu plus près la situation du paysan, pour se convaincre que la Révolution française ne lui a point assuré la terre. Enfin, malgré tout, le citoyen Bos peut arguer, pour consolation, que si nous ne l'avons pas compris, beaucoup de « socialistes » l'approuvent. Le citoyen Augagneur, au banquet qui suivit le congrès de Lyon, s'est posé cette question : « Qu'est-ce qui divise les socialistes et les radicaux-socialistes ? » ; et il a répondu : « Ce ne sont que des mots ! » Évidemment, citoyen ! Mais vous admettez tout de même que ces mots assemblés forment des phrases, et que les phrases du *Manifeste Communiste* s'opposent à celles du manifeste de M. Bos ! Toutefois pour contenter les radicaux et les socialistes qui pensent comme M. Augagneur, nous dirons, avec Hanriot, du *Progrès du Havre*, que les déclarations de M. Millerand à Carmaux et celles de M. Bos à Lyon ne diffèrent point essentiellement l'une de l'autre. Nous ajouterons même que beaucoup de radicaux se montrent moins empressés dans leur ministérialisme que certains « socialistes ».

Nous avions tous prévu la formation d'un grand parti démocratique ralliant l'extrême-droite du socialisme et la gauche du parti radical. Il existe virtuellement.

Emile Buré.

LES PARTIS SOCIALISTES

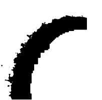
FRANCE

Le XXe Congrès national du Parti Ouvrier Français à Issoudun.

C'est à Issoudun, centre d'une contrée agricole qui n'a pas encore été atteinte par la concentration terrienne et dont presque tous les habitants possèdent un petit lopin de terre, que s'est tenu le 20e Congrès national du Parti Ouvrier Français.

Il s'est ouvert, le dimanche 21 septembre, par une réunion publique. Les citoyens issoldunois se pressaient nombreux dans la salle du théâtre pour entendre la parole socialiste. Présidée par le citoyen Dufour, député d'Issoudun et membre du P. O. F., cette réunion a servi à faire entrer tout de suite en communion de pensées les auditeurs et les délégués des Fédérations qui y ont pris la parole. C'est le citoyen Guesde qui a clôturé cette réunion, félicitant les électeurs issoldunois de ne pas s'être laissés embarquer dans le confusionnisme, malgré les appels de Jaurès, et d'avoir renouvelé leur confiance au socialiste révolutionnaire Dufour, qui avait rempli son mandat avec tant d'énergie et tant de loyauté. Puis, dans un discours plein de clarté et de feu, le citoyen Guesde exposa la situation des petits patrons et des petits propriétaires terriens, qui se voient tous les jours de plus en plus expropriés et rejetés dans le prolétariat, et dont le seul salut est dans leur union avec les prolétaires des villes, pour la lutte à soutenir contre la nouvelle féodalité capitaliste jusqu'au jour de la République sociale.

Le lundi matin avait lieu la première séance du Congrès. Le citoyen Paul Lafargue, président de séance, faisait procéder immédiatement à la nomination du secrétariat perma-



nent du Congrès et à la nomination de la Commission de vérification des mandats et de celle des conflits.

Aussitôt ce travail préliminaire terminé, le secrétaire du Conseil national lit son rapport sur l'action générale du Parti depuis un an. Il résulte des renseignements qui y sont contenus que 29 congrès régionaux ou départementaux ont été tenus par les différentes organisations du Parti et que 217 réunions publiques réparties dans 134 communes diverses ont été faites avec le concours des membres de la Commission permanente du Conseil national — qui ont de plus participé aux travaux du Conseil Central du *Parti socialiste de France* (U. S. R.) après le Congrès de ratification d'Ivry (1).

Il est rendu compte également des relations du P. O. F. avec les partis socialistes des différentes nations et avec le Bureau Socialiste international.

Après avoir entendu ce rapport, différents délégués se plaignent de la partialité et des erreurs commises par le Bureau international dans la brochure qu'il a publiée sur les congrès internationaux, et le Congrès vote à l'unanimité une motion regrettant une telle façon d'agir.

Le citoyen Roland lit ensuite le Rapport financier aux lieu et place du citoyen Fortin, trésorier, qui n'a pu assister au Congrès. De ce rapport il résulte que le nombre des cartes différentes distribuées s'est élevé à 19,748, chiffre qui n'avait pas encore été atteint, et que la bibliothèque a produit un total de vente de 3,256 fr. 60, portant sur 418 volumes et 21,278 brochures de propagande.

Après avoir entendu le rapporteur de la Commission de contrôle, le Congrès adopte les comptes du trésorier.

Vient ensuite le rapport de l'administrateur du *Socialiste*, organe central du P. O. F. Des chiffres qui sont communiqués, il ressort que ce journal compte actuellement plus de 1,400 abonnés et que ses ressources se sont élevées pour le dernier exercice à plus de 8,000 francs, auxquels sont venus s'ajouter les dons des fédérations et des militants, qui se

---

(1) Voir *Le Mouvement socialiste*, n° 71.

sont élevés à 4,165 francs. Les dépenses s'élevant à près de 12,000 francs pour un tirage de 2,000 exemplaires, il ressort des comptes présentés que la vie du journal a été assurée d'une façon normale toute l'année. Le Congrès, après avoir adopté le rapport de l'administrateur, prend les mesures financières nécessaires pour la publication régulière du *Socialiste* d'ici le prochain congrès annuel et vote à l'unanimité des remerciements à ses rédacteurs. Il décide, en outre, que pour que ce journal devienne de plus en plus le reflet du mouvement ouvrier de notre pays, les fédérations seront chargées de désigner un de leurs membres qui sera tenu de recueillir tous les renseignements économiques concernant sa région pour les lui adresser. Il est également entendu que le *Socialiste* ne pourra rendre publique l'exclusion d'un membre du Parti que lorsque la résolution lui sera communiquée par sa Fédération.

La deuxième séance du Congrès se tint sous la présidence du citoyen Pédron, le lundi, à 2 heures. Elle fut entièrement consacrée aux rapports des délégués des fédérations suivantes : Indre, Allier, Loire, Rhône, Ain, Isère, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Var, Pyrénées-Orientales, Dordogne, Seine-et-Oise, Région parisienne, Marne, Aube, Nord et Oise.

Ces rapports ainsi que ceux de quelques groupes isolés, font connaître la situation morale et financière des diverses organisations régionales ou départementales et l'action de propagande exercée depuis le dernier congrès national. De leur lecture se dégage l'impression unanime que si les efforts accomplis depuis un an ont augmenté les forces du Parti, la propagande et le recrutement se trouveront de beaucoup facilités par la réalisation de l'unification des forces socialistes révolutionnaires qui doit sortir du Congrès de Commentry.

En fin de séance la commission de vérification des mandats fait connaître que 652 groupes sont représentés par 47 délégués qui tous sont également chargés de représenter leurs organisations fédérales au Congrès de Commentry.

La première séance du mardi 23 septembre est présidée par le citoyen Bailleul, conseiller municipal de Roubaix.

L'ordre du jour appelle le compte-rendu des élus législatifs et municipaux.

Différentes décisions sont prises concernant les relations entre l'organisme central du parti et le groupe révolutionnaire de la Chambre, tant pour les votes que pour la propagande dans le pays, et il est entendu que ces décisions seront soumises au Congrès de Commentry pour lui demander de les faire siennes.

Sur la deuxième partie, relative aux élus municipaux, le citoyen Delory rend compte de la situation financière du *Bulletin mensuel des élus socialistes*. Il ressort de ce rapport que ce journal est loin de couvrir ses frais et constitue une lourde charge, pour la Fédération du Nord qui avait assumé la responsabilité de sa publication, et qu'il n'offre plus qu'un intérêt secondaire depuis qu'on fait paraître le *Bulletin officiel du Parti socialiste de France*, qui contient également tous les actes importants des élus socialistes.

Devant ces considérations, il est décidé que le *Bulletin mensuel des élus socialistes* ne continuera pas à paraître et les délégués de la Fédération du Nord déclarent alors au Congrès que les sommes qui vont se trouver disponibles par suite de cette décision seront employées à la publication de brochures de propagande à 5 et 10 centimes.

Un délégué ayant demandé qu'il soit pris une résolution déterminant d'une façon générale les relations qui doivent exister entre les sections et fédérations et les élus municipaux, il est décidé, après discussion, que la résolution prise par la Fédération du Nord dans son congrès de Fresnes sur cette question sera communiquée à toutes les fédérations, pour qu'elles puissent s'en servir comme base de discussion ou l'adopter si elles le désirent, en attendant qu'une solution générale soit donnée par un congrès national.

La résolution du congrès de Fresnes est la suivante :

1° Dans les localités où nos élus sont en minorité, ils doivent saisir toutes les occasions pour émettre, dans leur assemblée, les idées du Parti.

2° Dans les localités où nos élus ont l'administration, tous les élus

et le secrétaire de la section doivent recevoir copie des ordres du jour des conseils d'administration, des arrêtés municipaux et des affiches d'adjudication, ce qui leur permettra de suivre au jour le jour, la vie municipale, et faire, au besoin, des observations au maire avant que les décisions ne soient prises;

3° Chaque fois qu'une question intéressant la politique générale ou susceptible d'apporter un changement dans l'organisation du Parti, ou quand il s'agira de prendre une mesure administrative pouvant susciter une certaine émotion dans le public et de nature à nuire à notre influence sur le corps électoral, les élus devront s'entendre avec les commissions administratives de leurs sections.

Tous les six mois les élus rendront compte de leur mandat.

Lorsqu'une réclamation, transmise à l'administration municipale par la Commission de la section, n'aura pas reçu la satisfaction désirée par cette dernière, elle est autorisée à convoquer extraordinairement les élus pour s'entendre avec elle, mais elle ne pourra jamais intervenir dans la question des emplois; avant chaque séance du Conseil municipal les élus du Parti devront obligatoirement se réunir.

A la séance du mardi soir, qui fut présidée par le citoyen Dormoy, maire de Montluçon, le Congrès s'occupa tout d'abord de la 4e question portée à son ordre du jour et qui était ainsi conçu : *De la première campagne électorale et des suites à lui donner*. Le secrétaire du Conseil national rendit compte des travaux de la commission électorale qui avait été chargée de la mise en application de la résolution du Congrès de Roubaix qui comportait l'obligation de présenter des candidatures de classe dans toutes les circonscriptions. — Il fit ressortir les difficultés de toutes sortes qu'il avait fallu surmonter et passa en revue les résultats obtenus, bien supérieurs à ce qu'il était permis d'espérer avec les modestes ressources dont on disposait. Les dépenses pour les candidatures posées par le Conseil national (au nombre de plus de 400) se sont élevées à la modique somme de 2,057 francs, avec laquelle il n'était possible d'envoyer qu'un très petit nombre de circulaires programmes et de bulletins par circonscriptions. Et cependant cette consultation faite dans des conditions aussi peu favorables a donné des résultats et des enseignements qui contribueront puissamment à aider et à aider la propagande socialiste.

D'un autre côté, quoique les suffrages donnés aux candidatures du Parti aient été ou diminués par toutes sortes de moyens ou même complètement supprimés, il résulte quand même des statistiques falsifiées des résultats électoraux que plus de 217.000 électeurs se sont comptés sur le programme du P. O. F., comme le montre la brochure contenant la liste complète des candidatures de classe posées aux dernières élections législatives.

Après l'audition de ce rapport, le Congrès vote à l'unanimité des remerciements et des félicitations à tous les militants qui n'ont pas craint de donner leur nom au Parti pour qu'il puise s'en servir à grouper sur lui quelques voix de prolétaires conscients.

La discussion s'engage ensuite pour savoir si la décision du Congrès de Roubaix sera maintenue. Le maintien en est décidé, et il est convenu en outre qu'elle sera étendue aux élections partielles qui se produiront dans le courant d'une législature. D'un autre côté, voulant mettre à profit l'enseignement donné par les dernières élections et se préparer plus fortement pour les batailles futures, il est décidé qu'une commission spécialement nommée à cet effet sera chargée de réunir tous les renseignements et moyens qui permettront d'entrer en lutte dans de meilleures conditions qu'il n'a été possible de le faire cette année.

Différentes fédérations avaient mandaté leurs délégués pour demander au congrès de modifier la décision du Parti concernant le second tour de scrutin qui laisse aux Fédérations le soin de déterminer leur action dans la limite des alliances interdites et des coalitions tolérées par les solutions antérieure des Congrès du P. O. F.

Un débat très vif s'engagea sur cette décision dont le maintien fut cependant résolu par la majorité du Congrès, qui fit remarquer que le P. O. F. avait obtenu le maximum d'organisation de classe, en s'obligeant à lutter seul au 1er tour de scrutin, mais qu'aller au-delà serait nuire au recrutement du Parti et contribuerait à empêcher l'entrée de forces nécessaires pour l'œuvre à accomplir.

Sur la 5e question de l'ordre du jour : *Du fonctionnement de l'Unité socialiste révolutionnaire*, tous les délégués furent unanimes pour demander la mise en application complète et immédiate de la constitution unitaire, acceptées par toutes les organisations révolutionnaires au Congrès d'Ivry.

Aussi est-ce presque sans discussion, qu'il fut entendu que si les organisations subsistaient encore momentanément avec leurs titres, elles n'exerceraient plus aucune action distincte et ne serviraient que d'intermédiaires pour la distribution de la carte unique qui devra être délivrée à tous les adhérents.

Après ces décisions, qui devaient être présentées au congrès de Commentry au nom du P. O. F., diverses mesures intérieures furent également prises concernant soit l'organe central du P. O. F., soit sa bibliothèque, et toutes furent empreintes de la pensée d'apporter au « Parti socialiste de France » tout ce qu'il était possible, comme moyens de lutte et de forces déjà constitués.

Une dernière question figurait à l'ordre du jour du Congrès d'Issoudun, celle des congrégations et de l'anticléricalisme. Elle fut examinée dans la séance du mercredi matin, qui était présidée par le citoyen Dognin, secrétaire de la Fédération de l'Isère. La résolution suivante fut adoptée :

Dans l'anticléricalisme dont font parade depuis quelque temps nos gouvernants, et qui ne vise qu'un certain nombre de congrégations réfractaires à leur légalité, le Parti ouvrier français ne peut voir qu'une nouvelle manœuvre de la classe capitaliste pour détourner les travailleurs de leur lutte, contre la servitude économique, mère de toutes les autres servitudes politiques et religieuses.

Si la bourgeoisie au pouvoir, passant par dessus ses intérêts de classe, pouvait et voulait réellement atteindre églises et clergés, qui sont pour elle un instrument nécessaire de domination, il y a longtemps qu'elle aurait cessé de mettre au service de l'ennemi, les millions des contribuables sous le nom de budget des cultes, et que, réalisant l'article 2 de notre programme, elle aurait accompli le retour à la nation des biens dits de main-morte, meubles et immeubles, appartenant aux congrégations religieuses, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales où a lieu l'exploitation la plus éhontée du travail prolétarien, notamment celui de la femme et de

l'enfant. Elle ne se défendrait pas de toucher, même parmi les congrégations non autorisées, à celles dites hospitalières, qui sont de beaucoup plus dangereuses, puisqu'elles permettent de tenir par les entrailles la portion la plus désarmée de la classe ouvrière.

De même que, si elle avait véritablement l'intention de soustraire le cerveau des jeunes générations à l'action déprimante des religions, elle ne distinguerait pas entre congrégations autorisées ou non, qu'elle supprimerait au même titre, et elle commencerait par éliminer de l'enseignement prétendu laïque de son Etat républicain toutes notions contraires aux données de la science.

Décidé à poursuivre jusqu'au bout sa tâche éducatrice, en mettant en garde les travailleurs contre toute tentative de détournement à leur lutte propre, le P. O. F. leur rappelle, avec l'Internationale, que l'affranchissement intellectuel ne peut pas précéder, qu'il ne peut que suivre l'affranchissement économique, et que, par conséquent, le seul anti-cléricalisme sérieux en régime bourgeois est l'anticapitalisme.

Les religions, ainsi que toutes les conceptions surnaturelles, ne disparaitront que dans une société, où, toute classe exploitante disparue, l'humanité, maîtresse de ses moyens de production, sera devenue sa propre providence.

La discussion qui précéda le vote de cette résolution servit à préciser l'attitude que devait avoir le Parti dans son action de propagande, tant dans la question religieuse que sur la question des réformes à exiger comme utiles à la classe ouvrière pour son organisation, — en même temps qu'elle permit de rappeler que les groupes ne devaient faire appel pour leur propagande qu'aux militants du Parti, que ceux-ci ne devaient prêter leur concours qu'aux réunions organisées par les sections ou après avoir obtenu leur assentiment pour les réunions non organisées par elles.

Un seul conflit, survenu entre l'Agglomération roannaise et un groupe récemment constitué, avait été soumis à la commission spéciale, nommée dès le début du Congrès. Il adopta pour le résoudre la solution qui lui était proposée par sa commission et qui était identique à celles prises entièrement dans des cas semblables. Les deux groupes de Roanne, furent déclarés dissous et un membre de la commission permanente fut délégué immédiatement pour faire connaître cette décision aux intéressés et procéder à l'organisation d'un groupe unique.

La nomination de la commission de contrôle étant laissée aux soins de la Fédération de la région parisienne, il ne restait plus qu'à procéder à l'élection de la commission permanente du Conseil national. Les citoyens, Bracke, Chauvin, Dufour, Fortin, Guesde, Lafargue, Martin, Pedron, Prévost, Rolland, Roussel furent désignés pour cette commission.

Les travaux du XX[e] congrès national du P. O. F. étaient terminés.

Dans ce rapport succinct n'ont pu prendre place toutes les discussions ou résolutions de propagande prises pour activer l'organisation du prolétariat ; il est cependant nécessaire de dire une fois de plus que tous les efforts des délégués, toutes leurs paroles et tous leurs actes furent empreints de la volonté de chercher à réaliser l'organisation politique unitaire du prolétariat. C'est avec cette même pensée qu'ils se rendirent au Congrès de Commentry, d'où devait sortir constituée et agissante l'unité socialiste révolutionnaire.

A. RENARD.

ALLEMAGNE

Le Congrès des Socialistes allemands à Munich (1)

(FIN)

3° LA QUESTION POLONAISE

Déjà au Congrès de Lubeck, l'année précédente, une question polonaise fut discutée : on dut refuser l'admission au Congrès d'un groupement purement nationaliste (2). De plus, il y a eu, dans le courant de l'année, un conflit entre l'organisation socialiste polonaise et les socialistes allemands résidant en Posnanie et en Silésie, les Polonais ne voulant pas reconnaître aux Allemands le droit de participer à la nomination des candidats aux élections législatives. Il y a

(1) Voir notre dernier numéro.

(2) Voir le *Mouvement Socialiste*, III, 2, page 521.

donc ou deux listes de candidats, entre lesquels un accord est d'ailleurs en train de se faire, fort heureusement.

Néanmoins, au Congrès même, les Polonais furent suffisamment malmenés, surtout par Rosa Luxemburg, qui avait déposé l'ordre du jour suivant (91) :

Le Congrès :

Considérant que les intérêts économiques et politiques du prolétariat polonais et allemand dans l'empire sont identiques ;

Qu'ensuite le parti socialiste considère comme un devoir de protéger la classe ouvrière polonaise aussi contre l'oppression de sa nationalité et qu'il a toujours rempli ce devoir, autant que possible ;

Qu'enfin le parti socialiste considère et traite toujours ses membres polonais et allemands comme absolument égaux et soutient sa propagande parmi le prolétariat polonais au point de vue pécuniaire et moral ;

Déclare : que la séparation d'un groupement polonais, le « Parti socialiste polonais », du parti total semble forcément une attitude absolument injustifiée et provoquée par des tendances séparatistes qui n'ont aucun rapport avec les devoirs de la social-démocratie. Le Congrès condamne énergiquement les candidatures du groupement « Parti socialiste polonais » en Silésie, et exige des camarades polonais, qui se placent sur le terrain de la social-démocratie, de mettre fin aussitôt que possible à cette scission démoralisatrice. Les candidats du « Parti socialiste polonais » ne comptent plus désormais comme candidats du parti. Les propositions 12 et 13 (1) sont, par cela, éliminées, et le Congrès passe à l'ordre du jour sur les propositions 14 et 15.

Donc, malgré qu'auparavant dans son rapport, Auer eût fait ressortir la possibilité et l'avantage d'une entente amiable avec les Polonais, l'ordre du jour déposé par Rosa Luxemburg les exécutait nettement. Moins intransigeants, plusieurs camarades firent observer que la passion provoquée par la politique germanisatrice dont les exploits sont connus, pouvait excuser les fautes des Polonais, et Bebel proposa l'amendement suivant (95), adopté par Rosa Luxemburg :

Le Congrès remplace ainsi les trois derniers passages de l'ordre du jour Rosa Luxemburg :

---

(1) Deux propositions déposées avant le Congrès blâment les Polonais.

Deux autres les défendent.

La séparation d'un groupement polonais, le « Parti socialiste polonais », *qui s'est mis en opposition avec le parti total, semble forcément une attitude injustifiée.* Le Congrès condamne énergiquement les candidatures provoquées par le groupement « Parti socialiste polonais » en Silésie, et invite le *Comité-Directeur à faire encore une fois entre les deux partis, la tentative d'une entente qui réponde le mieux aux intérêts de toute la social-démocratie.*

C'est dans cette forme que l'ordre du jour fut adopté par le Congrès, qui fit ainsi preuve d'énergie autant que d'esprit de conciliation.

4° L'action socialiste au Parlement

C'est le député Rosenow qui présenta le rapport du groupe parlementaire, ne complétant d'ailleurs que le rapport imprimé et paru avant le Congrès. Il insista sur l'opposition faite par la fraction socialiste au projet de loi des tarifs douaniers ; puis il démontra le néant des réformes sociales proposées par le gouvernement, à tous les points de vue, tant pour le projet de loi sur le travail des enfants que pour les lois de règlements maritimes. Rosenow s'occupa aussi des propositions faites au Congrès par les groupements du parti : l'une d'elles (60) invoquait la nécessité de résoudre enfin la question des habitations, plusieurs autres (64, 65, 66, 66 *a*) réclamaient une intervention énergique en faveur de la journée de huit heures. Enfin Rosenow rappela aussi les efforts faits en vue des tribunaux d'arbitrage de commerce entre patrons et employés, et de l'amélioration de la situation dans les hôpitaux.

Dans la discussion, on s'occupa surtout de la journée de huit heures. De nombreux orateurs, tout en reconnaissant le travail fourni par nos députés et en rendant hommage à leur zèle infatigable, demandèrent qu'à la tribune du Reichstag, cette revendication principale du parti ouvrier fût incessamment rappelée. Nous citerons,parmi les orateurs qui se firent le plus applaudir,les citoyennes Zietz et Zetkin. Finalement le Congrès adopta une proposition (61) tendant à la *réforme de la loi sur l'assurance des malades*, et la proposition (63)

chargeant la fraction socialiste d'interpeller le chancelier de l'Empire sur la *situation des ouvriers des chantiers maritimes*.

Le Congrès soumit à l'attention du groupe parlementaire la proposition 66 *a* :

La fraction est chargée de déposer prochainement, au Reichstag, un projet de loi sur la journée de travail de huit heures. Des propositions tendant à l'introduction de la journée de huit heures dans les exploitations nationales et communales, devront aussi être faites dans toutes les corporations compétentes.

Enfin le Congrès adopta deux propositions (92 et 93) tendant à la protection légale des travailleurs à domicile.

5° L'ASSURANCE OUVRIÈRE

Le mouvement qui se dessine actuellement en France en faveur de lois de prévoyance sociale, nous oblige à parler un peu plus longuement des débats qui, au Congrès de Munich, ont eu lieu sur la question de l'assurance ouvrière. Dans son rapport, Molkenbuhr a su déterminer excellemment la position de notre parti. Il cita tout d'abord le programme d'Erfurt qui demande seulement, dans sa cinquième revendication immédiate, « l'étatisation de l'assurance ouvrière avec concours des ouvriers à l'administration » et présente donc deux lacunes assez graves en n'indiquant pas les moyens nécessaires pour aboutir à ce résultat et en n'expliquant pas ce qu'il faut entendre par « concours des ouvriers à l'administration ». Il faut, en tout cas, perfectionner la législation sur l'assurance ouvrière et l'orateur établit comme pivot de toute cette politique ses propres paroles prononcées au Congrès international de 1900 :

Il ne faut pas seulement, avait-il déclaré à Paris, assurer un minimum de salaire à ceux qui travaillent, mais aussi un *minimum de ressources* à ceux qui sont sans travail, à cause du chômage, de la maladie ou des accidents, c'est-à-dire à tous les hommes sans distinction.

En partant de ce point de vue, les résultats acquis en Allemagne doivent paraître bien mesquins, quoique le gou-

vernement en soit si fier. L'obélisque en or qui, à l'Exposition Universelle de 1900, représentait les dépenses faites pour l'assurance ouvrière par l'Empire, pesait 961,000 kilos, mais il ne répond, en somme, qu'à 6 pfennigs par ouvrier et par jour. En passant à l'historique de l'assurance ouvrière en Allemagne, Molkenbuhr détruisit la légende qui fit de Bismarck l'auteur de ces réformes.

L'assurance contre les maladies présente peu d'unité dans l'application de la loi. Selon le rapporteur, il faudrait aussi en faire jouir les ouvriers agricoles et les domestiques : en 1895, sur 15.641.000, ouvriers 8.115.000 seulement étaient assurés.

L'assurance contre les accidents devrait aussi être perfectionnée ; le rapporteur expliqua qu'il faut avant tout englober dans les accidents du travail les maladies professionnelles. Logiquement, ces maladies doivent être considérées comme « accidents du métier », car on pourrait les éviter en choisissant une profession différente. Cette thèse est d'ailleurs aussi soutenue par le D[r] Lewin, professeur à Berlin.

Au gouvernement qui se vante si fréquemment d'avoir payé déjà 592.740.000 marks d'indemnité, Molkenbuhr opposa les chiffres non moins éloquents des victimes des accidents du travail :

90.333 ouvriers ont trouvé la mort par accident ;
30.566 ouvriers sont devenus absolument incapables de travailler ;
477.447 ouvriers sont devenus incapables partiellement de travailler pour toute la vie ;
13.619 ouvriers sont devenus incapables partiellement de travailler pour un certain temps.

Ensuite, l'orateur discuta l'ensemble de la législation qui souvent se contredit. Il déconseilla une assurance des femmes en couches et préconisa, sous ce rapport, un plus large développement des caisses de maladies. L'assurance contre les maladies devrait, en général, être plus favorisée, surtout par des règlements prévenant les maladies et évitant,



par conséquent, les frais plus considérables nécessaires pour la guérison. Les caisses de maladie sont aussi soumises à une administration dont les ouvriers peuvent faire partie, ce qui ne se fait pas pour les autres assurances.

Puis, Molkenbuhr aborda la question très importante de *nouvelles assurances*. Il indiqua, en premier lieu, l'assurance contre le chômage, qu'on pourrait créer avec un fonds de 200.000.000 de marks, en répartissant les primes sur l'Etat, les patrons et les ouvriers en parties égales. Cette assurance déchargerait surtout les caisses de maladie. Et il ajouta, examinant la question au point de vue ouvrier :

Une institution pareille répond aux intérêts de l'ouvrier qui ne peut être lésé plus que par le chômage ; il est jeté dans la lie des grandes villes, il est poussé au vagabondage et au crime. La classe ouvrière en elle-même souffre énormément du chômage qui entraîne une diminution chronique des salaires.... Mais le chômage ne doit pas seulement être combattu au point de vue ouvrier, mais à un point de vue général.

Il démontra encore facilement l'inanité de ces termes employés fréquemment « prime à la paresse », en déclarant qu'on pourrait appeler « primes aux incendiaires » l'assurance contre les incendies.

Enfin, l'orateur termina son brillant exposé en préconisant l'assurance des veuves et des orphelins.

La discussion, fort longue, démontra l'intérêt porté par tous les délégués à cette question. Nous citerons parmi les orateurs les citoyens Hoch, Zubeil, la citoyenne Lily-Braun, les citoyens Bernstein et von Elm. Celui-ci présenta un amendement tendant à faire souscrire le Congrès aux principes du Congrès syndical de Stuttgart. Selon lui, les syndicats doivent supporter l'assurance contre le chômage, tant au point de vue administratif qu'au point de vue financier. Mais Molkenbuhr ayant déclaré que son ordre du jour ne revendiquait que l'introduction de l'assurance contre le chômage, sans déterminer la forme exacte de la réalisation, Elm retira son amendement. Finalement, le Congrès adopta l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, considérant :

Que les lois d'assurances ouvrières de l'Empire allemand, faites principalement en vue de décharger l'assistance publique et de préserver les patrons d'indemnités onéreuses, ne répondent en aucune façon aux besoins de la classe ouvrière, mais que néanmoins l'expérience a prouvé que l'assurance pouvait combattre bien des inconvénients et leurs graves conséquences économiques;

Demande :

1° l'extension de l'assurance à tous les ouvriers et domestiques ;
2° l'unification du système d'assurances ;
3° l'administration complète par les assurés eux-mêmes ;
4° la contribution de toutes les classes aux frais ;
5° la lutte contre les maladies populaires par l'assurance ouvrière ;
6° le perfectionnement des mesures contre les accidents; la création d'un contrôle par des fonctionnaires élus par les ouvriers et payés par l'Empire; l'amélioration des mesures pour empêcher les maladies professionnelles; l'indemnité complète des blessés et de leurs survivants (amendement Bœmelburg). L'interdiction du travail des femmes en état de grossesse et en couches, 4 semaines avant l'accouchement probable et 6 semaines après l'accouchement et l'indemnité conforme au salaire ordinaire (amendement Zietz).
7° l'organisation du marché du travail (amendement Dr Arons) ;
8° l'introduction d'une assurance contre le chômage ;
9° l'introduction d'une assurance des veuves et orphelins.

6° LA POLITIQUE COMMUNALE

Ainsi que le formulait ici-même, en janvier 1900, Paul Singer, la démocratie socialiste développe ses forces pour son œuvre propre, en luttant pour introduire le socialisme dans les municipalités. Le grand mouvement dans cette direction qui se poursuit en Allemagne actuellement, obligeait le Parti socialiste à fixer des normes pour le développement de cette politique communale. Et c'est à cela que tendait le rapport du Dr Lindemann au Congrès.

Le rapporteur précisa, tout d'abord, la relation qui existe entre l'État et la commune. La commune ne peut être socialiste dans l'État bourgeois, car elle constitue une partie de l'État qui saurait mettre à néant les projets d'une commune socialiste. Par contre, la commune exerce sur l'État une action non moins grande ; si l'infiltration du socialisme se fait dans les municipalités, il ne tardera pas à faire son effet

sur l'État. L'orateur démontre qu'il ne faut pas établir un contraste entre la commune et l'État qui se complètent mutuellement. La commune exerce un travail direct et fécond, l'État ne peut qu'agir dans les grandes lignes. Lindemann condamna l'antagonisme artificiel entre l'État et la commune. Puis, continuant, Lindemann expliqua le rapport entre l'administration bureaucratique de l'État d'une part, et la commune, d'autre part, qui ne peut qu'y mettre un frein. Il réclama, par conséquent, l'administration autonome de la commune.

Pour l'élection des représentants communaux, le rapporteur demanda un suffrage plus libre que celui qui existe dans bien des communes allemandes. Il réclama l'extension aux femmes du droit de suffrage.

Passant à la critique de l'organisation des conseils municipaux, il envisagea les droits des maires et demanda l'abolition du droit du gouvernement de ratifier l'élection des conseillers. Puis, examinant les moyens de recevoir l'argent nécessaire au fonctionnement de la municipalité, il critiqua fortement la tendance à tirer profit des usines communales (usine à gaz, électricité, eau) qui doivent donner à l'habitant le maximum de confortable tout en exigeant le minimum de dépenses.

Lindemann exposa ensuite la question des impôts communaux qui seraient à fixer par l'État. Il démontra que l'impôt doit être établi non seulement sur la base de la capacité, mais aussi sur la base de l'intérêt personnel, c'est-à-dire qu'aux impôts sur le revenu, sur la fortune, sur les successions, doit s'ajouter un impôt sur la rente du sol, mais que nous ne pouvons examiner ici dans ses détails. L'Etat contribuerait aussi aux besoins financiers, car ces revenus ne suffiraient pas. Mais l'Etat interviendrait-il partout ou seulement auprès des communes nécessiteuses ? Ici, il s'agirait de fixer des normes, afin d'éviter une omnipotence de l'Etat.

Ces divers points traités, Lindemann entra dans un développement large et complet de l'action municipale socialiste.

qui est résumée à merveille dans la motion suivante qu'il avait soumise au Congrès :

1° La position de la Commune dans l'État actuel est double : elle est, d'une part, un corps administratif local, qui sert à assurer les intérêts économiques et sociaux de la population d'un endroit limité, et, d'autre part, un organe auxiliaire du gouvernement et de l'administration de l'Etat Sous ces deux formes, elle est sujette à la tendance, due à l'organisation de classe de l'État et qui cherche à diriger l'administration selon les intérêts de la classe régnante.

2° Fidèle à son point de vue que l'abolition du gouvernement de classe ouvre la voie à une administration rationnelle, servant à tous les membres de l'Etat, la social-démocratie demande :

La réorganisation complète du système de l'administration communale d'après le principe que toute autre administration locale est, en même temps, administration de l'Etat, et par conséquent ne peut être soumise qu'aux lois et aux tribunaux au moyen de :

a) l'adoption du suffrage universel, égal, direct et secret, l'abolition de tous les privilèges du propriétaire;

b) la limitation du contrôle gouvernemental de la commune; l'abolition de l'autorité administrative gouvernementale vis-à-vis de la commune;

c) la réglementation par l'Etat du système de l'impôt communal; de contributions de l'Etat pour subvenir aux besoins de l'hygiène publique, de l'instruction publique et de l'assistance publique ;

3° La principale action de la politique socialiste communale porte sur le terrain de l'hygiène publique, de l'entretien de la ville et des habitations, de la politique sociale, de l'assistance publique, de l'instruction publique, de l'économie. Les principes suivants doivent être déterminants :

a) l'installation et le service des institutions nécessaires à cette action doivent être pris en régie par les communes.

b) Les tarifs de consommation des services communaux doivent être établis d'après le principe de couvrir essentiellement les frais d'exploitation.

4° Nos revendications sont les suivantes :

A. *Pour l'hygiène publique.*

1° Salubrité publique. Canalisation. Vidanges. Nettoyage des rues. Latrines publiques. Equarrissages.

Contrôle de l'alimentation, contrôle des marchés, abattoirs et régie communale de la production et de la circulation du lait, du pain, de la boucherie, de la brasserie, etc.

Développement de l'hygiène par l'installation de bains publics, de places de jeu et de gymnastique, parcs, etc.

2° Lutte contre les maladies par la construction d'hôpitaux, de sanatoria pour les tuberculeux, d'asiles d'aliénés, d'instituts pour les femmes en couches et pour les nourrissons. Stations pour les accidents. Pharmacies communales.

3° Enterrements gratuits.

B. *Constructions municipales et habitations*

1° Maisons et terrains salubres. Favorisation des petites constructions par des lignes de tramways, etc., etc.

2° Inspection, statistique des domiciles, etc.

3° Constructions de logements à bon marché.

C. *Instruction publique*

1° Ecole unitaire. Enseignement et fournitures scolaires gratuits. Cantines scolaires. Inspection médicale des classes particulières pour enfants peu doués. Ouverture des écoles supérieures aux enfants doués du prolétariat.

2° Bibliothèques populaires, salles de lecture, maisons du peuple, théâtres, salles de musique.

D. *Economie*

Mise en régie communale des services des eaux, d'éclairage, des tramways, du port, des entrepôts, des colonnes d'affiches, des kiosques à journaux.

E. *Politique sociale*

Révision du régime des soumissions. Défense aux membres de la municipalité d'être chargés de travaux communaux, etc. Travaux de nécessité en cas de chômage. Caisses. Commission d'ouvriers. Conseils de prud'hommes. Journée de huit heures, etc., etc.

F. *Assistance publique*

Assistance laïque ; chauffoirs ; crèches municipales ; asiles, etc., etc......

Cette motion ne fut pas mise aux voix, le Congrès ayant considéré que la question ne pouvait encore être tranchée définitivement. Voulant amener une discussion saine dans le parti, le Congrès, à l'unanimité, décida de mettre la question à l'ordre du jour du prochain congrès.

7° Les prochaines élections législatives.

C'est cette partie de l'ordre du jour qui surtout donna au Congrès son caractère de lutte de classe. Bebel s'était chargé du rapport et, dans un discours décisif, il arriva à définir exactement la situation du parti socialiste et la nécessité de son action indépendante et énergique. Déjà, dans l'ordre du jour qu'il avait soumis du Congrès, il avait fait ressortir avec une admirable précision les points importants de notre position :

Le Congrès oblige les camarades à proposer ses propres candidats dans les élections générales prochaines, comme dans les précédentes, dans toutes les circonscriptions où se trouvent des camarades; à compléter vite l'organisation là où cela paraît encore nécessaire et à prévoir aussi avant tout les besoins financiers.

Si les camarades se trouvent devoir prendre part au ballotage entre deux candidats adversaires, ils ne peuvent voter que pour le candidat qui se sera déclaré prêt à voter en cas de son élection :

1° pour le maintien intégral du suffrage au Reichstag ;

2° contre toute augmentation des tarifs douaniers sur les céréales ;

3° contre toute nouvelle contribution indirecte ou contre toute augmentation de celles qui actuellement frappent les articles de consommation de la grande masse de la population ;

4° contre toute législation d'exception et contre toute entrave du *status* juridique actuel ;

5° contre tout nouveau projet de loi sur l'armée et la marine qui exige des charges considérables.

S'il n'y a pas de candidat prêt à souscrire à ces conditions, l'abstention la plus stricte doit être proclamée.

En commençant, Bebel rappela que les prochaines élections au Reichstag vont se faire le 16 juin 1903, sans doute. Puis il passa au projet de loi sur les tarifs douaniers, dont les partis agrariens essaient autant que possible de hâter le vote, sans grande chance de succès d'ailleurs. Bebel déclara que ce seront les électeurs eux-mêmes qui jugeront en dernière instance et dont le verdict ne peut être douteux. Il montra aussi la situation embarrassée du Centre clérical, dont les adhérents paysans établissent des revendications encore plus intransigeantes que celles de l'*Union des Agriculteurs*, mais dont les adhérents ouvriers se rapprochent sensiblement

de la social-démocratie, du moins en ce qui concerne cette question. D'ailleurs la fraction cléricale du Reichstag avait décidé, dans une de ses dernières réunions, de se placer en général au point de vue des décisions de la commission parlementaire qui a encore augmenté, dans sa première lecture, les tarifs proposés par le gouvernement, quoique le projet gouvernemental soit la dernière limite que permettent les traités de commerce internationaux. Bebel, en précisant à merveille cette situation, souligna alors le rôle du parti socialiste qui doit combattre le plus énergiquement la politique gouvernementale, politique réactionnaire et dangereuse au dernier degré :

> Si nous ne savions pas arriver, dit-il, dans une telle situation, à l'aide de tous les moyens et à tout prix, à donner l'occasion au peuple allemand de dire ce qu'il pense de ce projet de loi, nous nous rendrions coupables de la plus grave violation de nos devoirs. (*Approbation.*) Nous trahirions nos électeurs, et si en guise de réponse, ils nous faisaient bien échouer aux prochaines élections, ce serait la seule bonne riposte. Dans des questions aussi importantes que celles soulevées par le projet de loi, il faut que le peuple exprime une fois son opinion. Il faut donc que nous fassions tout pour que les tarifs douaniers deviennent la plate-forme électorale. Quant à savoir comment nous nous arrangerons au Reichstag, nous n'avons pas à en parler ici (*Rires et applaudissements*) ; mais quant à la réussite, il n'y a pas de doute possible ! (*Vifs applaudissements*).

Ensuite, Bebel envisageant les exigences exagérées des agrariens de l'extrême-droite, et examinant la situation du gouvernement abandonné par tous les partis, fit entrevoir la possibilité d'une dissolution du Reichstag. Nous ajouterons toutefois que les agrariens les plus farouches, reconnaissant actuellement l'impossibilité de faire aboutir leurs revendications insensées, peu à peu se retirent sur le terrain du projet gouvernemental, tout en grommelant d'ailleurs, mais préférant un « agrarisme » modéré et moins impossible que la réalisation de leurs vœux à une tactique néfaste du « tout ou rien ».

Mais ce qui complique surtout la situation économique, c'est la disette de la viande dont on parle ici-même plus

loin et dont Bebel exposa admirablement les raisons et les effets. Et toutes les mesures proposées par les agrariens dans la commission parlementaire et qui sans doute seront adoptées par le plenum, provoqueraient les conséquences les plus néfastes pour la classe ouvrière.

Mais d'autres questions importantes occuperont encore le prochain Reichstag, et avant tout la situation financière de l'Empire. Cette situation est déplorable et il n'y a aucune raison d'espérer qu'un changement se produira. Et malgré cela, les dépenses pour l'armée et la marine ne font qu'augmenter, sans donner pour cela à l'armée allemande aucune supériorité vis-à-vis d'autres nations, notamment de la France, en ce qui concerne surtout l'artillerie, l'arme de guerre la plus importante.

La politique extérieure de l'Empire donna lieu aux plus vives critiques de la part de Bebel, ainsi que la politique coloniale, qui a produit des résultats détestables.

Après cette première partie de son discours, qui est une critique impitoyable de toute la politique de classe actuelle, Bebel s'occupa de l'autre côté de la question, l'action socialiste. Il souligna tous les devoirs qui nous incombent et en conclut qu'une fraction forte est nécessaire pour les remplir. Il faut donc, sans tarder, commencer la propagande et l'agitation et l'organisation en vue des élections. Quant au mode de combat, Bebel exposa très brièvement son ordre du jour dont la netteté rend superflu tout commentaire. Son discours dont le résumé, nécessairement trop succinct, ne rend que très imparfaitement la vigueur et la force, provoqua des applaudissements enthousiastes.

La discussion ne porta pas du tout sur le rapport de Bebel, mais presqu'exclusivement sur les paroles d'un délégué, Welker, qui proposa d'attaquer dans la lutte avec le Centre clérical la religion même, point de départ de sa puissance. Cette question intéresse sans doute nos camarades français auprès desquels une telle proposition n'aurait peut-être pas rencontré la même résistance unanime qu'au Congrès de Munich. Mais, en Allemagne, la lutte contre le cléricalisme

n'a pas le même caractère qu'en France. Dans le combat économique et politique que le prolétariat livre à ses exploiteurs, la religion n'a jamais été mêlée à la discussion et le parti socialiste laissant la liberté de foi à tous les adhérents, la déclare « affaire privée ». Ce point de vue, développé surtout par Vollmar et Bebel, fut approuvé par le Congrès tout entier (1).

L'ordre du jour Bebel fut adopté, ainsi qu'une proposition Singer ayant trait à la création d'un organe central pour les élections, qui réfutera toutes les allégations émises par nos adversaires au cours de la campagne ; enfin, on décida aussi de faire paraître le discours de Bebel comme brochure de propagande.

7° Le Congrès international de 1903

Le Congrès adopta sans discussion l'ordre du jour suivant présenté par Singer :

Le Congrès invite les camarades allemands à envoyer autant de délégués que possible au Congrès ouvrier international d'Amsterdam pour manifester le sentiment de solidarité internationale.

8° La Fête du Premier Mai

Le Congrès adopta l'ordre du jour présenté par Richard Fischer :

Conformément aux décisions des Congrès ouvriers internationaux de Paris (1889), Bruxelles (1891), Zurich (1893), Londres (1896), et Paris (1900), la social-démocratie allemande célèbre le premier Mai comme la Fête du Travail consacrée aux revendications de classe du prolétariat et à la paix universelle. Le Parti considère le chômage comme la fête la plus digne. Le Congrès oblige donc les ouvriers et organisations ouvrières à conseiller, outre les autres manifestations, le chômage général au premier mai, et à ne pas travailler le premier mai partout où il y a possibilité.

---

(1) Voir l'*Enquête sur l'Anticléricalisme et le Socialisme* entreprise par cette Revue.

9° Propositions ayant trait a l'organisation et au programme, et autres propositions

Nous retenons le vote d'une proposition déposée par lá citoyenne Zietz, favorisant l'organisation des femmes socialistes et d'un ordre du jour déposé par la citoyenne Weil protestant contre la disette de la viande.

10° Élection du Comité-Directeur, de la Commission de contrôle, etc.

Le Comité-Directeur se compose des citoyens Bebel, Singer (présidents), Gerisch (trésorier), Pfannkuch et Auer (secrétaires). La Commission de contrôle se compose des citoyens Meister, Kaden, Ehrhart, Bruehne, Bock, Koenen, Geck, Pfarr et la citoyenne Zetkin.

Le prochain Congrès aura lieu en septembre 1904, à Dresde.

Tel a été le Congrès de Munich, où une fois de plus la social-démocratie allemande a montré sa force croissante et irrésistible.

Il ne nous reste plus qu'à attendre avec confiance les événements qui vont se produire : les élections au Reichtag, qui auront lieu dans le courant de l'année prochaine, nous apporteront sans aucun doute, une forte augmentation des suffrages et du nombre de nos députés. Et en automne 1904, quand les délégués du parti allemand se réuniront de nouveau, à Dresde, ils représenteront un parti plus fort et plus puissant encore qu'il ne l'est à présent. Et voilà pourquoi le Congrès de Munich marque la fin d'une étape. Le Congrès de Dresde inaugurera une époque nouvelle, plus riche encore en victoires et en triomphes.

Georges Weill.

ESPAGNE

Le VIe Congrès du parti ouvrier espagnol.

Du 29 août au 1er septembre s'est réuni à Gijon (Asturies) le VIe congrès du Parti socialiste espagnol. 48 délégués y assistaient; 46 représentaient les groupes, les deux autres étaient envoyés par le Comité national.

Le Parti Ouvrier Socialiste Espagnol ne tient pas un congrès chaque année, et trois ans s'étaient écoulés depuis la dernière réunion de Madrid. Aussi dut-on revenir en arrière et présenter le rapport sur la participation au congrès socialiste international et au bureau international. L'attitude de nos délégués et leur adhésion à la résolution de Kautsky reçut l'approbation de tous. La ligne de conduite suivie par le comité directeur et par notre organe central *El Socialista* dans les luttes de ces dernières années fut appréciée de même. Les efforts des conseillers municipaux socialistes rencontrèrent dans le congrès la même sympathie. On confirma l'exclusion d'un ancien membre du conseil municipal de Bilbao, autrefois rédacteur en chef de l'organe du parti dans cette ville, la *Lucha de clases*, non qu'il eut failli à son devoir de conseiller, mais il avait accepté comme rédacteur de notre journal un pot-de-vin d'un tripot.

L'objet le plus important de nos délibérations était d'examiner dans quelles conditions le parti, quand les circonstances l'exigent, peut s'allier contre le gouvernement avec les « partis bourgeois les plus avancés » (il s'agit ici des républicains fédéralistes et des républicains radicaux). On décida qu'une semblable alliance ne pouvait être conclue avec nos adversaires que quand le gouvernement manifeste clairement l'intention d'abolir l'un quelconque des droits du peuple actuellement reconnus, ou de les restreindre par des mesures *ad hoc*. Mais même dans ce cas la décision ne

peut être directement prise par les unions locales ou provinciales.

C'est le parti tout entier qui doit trancher la question et juger si une alliance semblable doit être conclue. C'est seulement à la condition que les deux tiers au moins des membres du parti se prononcent en faveur d'une coalition qu'une semblable entente avec les partis bourgeois peut se produire.

La loi actuelle sur les accidents ne s'applique qu'aux travailleurs de l'industrie, les ouvriers agricoles ne peuvent prétendre à aucune indemnité. Aussi le congrès a-t-il résolu d'inviter le gouvernement d'une façon pressante à étendre aux travailleurs des campagnes les dispositions de cette loi. Il décida également d'entreprendre en Andalousie une campagne de propagande aux frais du parti dans le but spécial de rallier à notre organisation les travailleurs de cette région.

On adopta ensuite les propositions de :

1° Inviter le gouvernement à rétablir en Catalogne les garanties constitutionnelles, protester contre l'état de siège qui y est appliqué et empêche les ouvriers de se réunir et de s'organiser pour poursuivre l'amélioration des conditions de salaire et de travail ;

2° Protester contre les mesures prises par le ministre des travaux publics qui tendent à porter atteinte au droit de coalition des ouvriers et employés de chemin de fer ;

3° Protester contre l'oppression barbare exercée par les Turcs sur le peuple arménien, ainsi que contre l'autocratie russe à qui tout moyen est bon pour entraver le développement politique et empêcher les ouvriers de s'organiser en vue de leur émancipation.

Enfin, l'assemblée s'est préoccupée des mesures à prendre pour préparer la tenue du prochain congrès, a discuté sur la représentation du Parti Ouvrier Espagnol au prochain congrès socialiste international, et, après avoir réglé quelques affaires diverses, a procédé à l'élection du Comité national dont le siège a de nouveau été fixé à Madrid.

Malheureusement la clôture du congrès a été marquée par n triste incident. Un républicain fédéraliste, et jouissant

d'ailleurs d'une mauvaise réputation et entretenant d'étroites relations avec les anarchistes, s'est précipité sur le délégué d'Aviles au moment où celui-ci prenait un journal à la main et lui a porté par derrière plusieurs coups de poignard qui ont grièvement blessé notre camarade à la tête et au cou.

Cependant ce dernier n'avait jamais eu la moindre discussion avec son agresseur. Cet acte criminel, qui a excité une émotion générale à Gijon, a été condamné par toute la population.

Pablo Iglesias.

Madrid, 20 Septembre 1902.

LES SYNDICATS OUVRIERS

ANGLETERRE

Le Congrès des trade-unions de 1902

(SUITE) (1)

10° *Les Pensions de vieillesse*

Au début de la séance de l'après-midi, Charles Freak (Union nationale des bottiers et cordonniers) déposa la proposition suivante :

Le Congrès fait siennes les résolutions adoptées par la conférence mixte de trade-unionistes et de coopérateurs relativement aux pensions de vieillesse. Il invite énergiquement le gouvernement à établir un système national de pensions de vieillesse. Ce système devra s'appliquer universellement à tous les citoyens, hommes ou femmes, ayant atteint l'âge de soixante ans ; la pension sera d'au moins cinq shillings par semaine ; les frais en seront à la charge exclusive de l'État qui les recouvrera entièrement au moyen de l'impôt. Le Congrès espère que le Comité parlementaire saisira toute occasion de faire accepter ce projet par le parlement. Si l'on a besoin d'argent pour établir des pensions de vieillesse, dit Ch. Freak, on peut se les procurer en maintenant les taxes établies pour la guerre. Il y a là une question de défense nationale aussi bien que celle pour laquelle ces taxes ont été établies. D'ailleurs on verrait diminuer considérablement les sommes dépensées pour l'exécution de la loi sur les pauvres.

La résolution, appuyée par J.-N. Bell, fut, après quelque discussion, votée à l'unanimité.

11° *Les carriers de Penrhyn.*

L'ordre du jour ayant été interrompu pour discuter la question de la grève des carriers de Penrhyn, D.-K. Daniel (Union des carriers) dit que les grévistes étaient dans la

(1) Voir notre dernier numéro.

même situation qu'il y a douze mois. Leur situation financière était moins bonne, mais ils étaient toujours aussi résolus. P. Curran (travailleurs du gaz) dit que tous les moyens possibles avaient été employés pour amener Lord Penrhyn à une solution amiable, mais que tous les efforts avaient échoué.

W. Abraham, membre du Parlement, dit que les mérites des parties en causes étaient connus depuis bientôt deux ans et que les grévistes n'avaient pas à redouter un verdict défavorable de l'opinion publique. Lord Penrhyn réclame le droit de se faire représenter par ses agents, mais refuse ce droit à ses employés. Il a même refusé de recevoir une députation du Conseil de Comté de Carnavon, administration pourtant impartiale.

Lloyd George, membre du Parlement, dit qu'il venait plaider la cause de quelques milliers de travailleurs, dans une vallée perdue, engagés dans une lutte pour la liberté et leurs droits. Ces travailleurs réclament les droits élémentaires reconnus à tous les autres travailleurs du pays, les droits d'organisation et de représentation. Depuis deux ans, les grévistes combattent pour ces droits avec courage, sacrifice et enthousiasme.

John Ward (manœuvres) proposa la résolution suivante qui, appuyée par Hugh Boyle (mineurs du Northumberland), fut votée à l'unanimité :

Le Congrès exprime son mépris pour l'entêtement prolongé de lord Penrhyn à refuser de soumettre à l'arbitrage son différend avec ses ouvriers et s'engage à donner tout son appui, tant par des souscriptions que par une agitation parlementaire, pour permettre à ces travailleurs de remporter une victoire contre la tyrannie de la féodalité foncière.

12° *L'Inspection du travail*

Sur la proposition d'Anderson (arrimeurs), de Hayd (travailleurs du gaz) et de H. Gosling (allumeurs), le Congr émit le vœu suivant :

Afin d'assurer son plein effet à l'extension récente de la législ tion du travail au chargement des navires, à leur déchargemen

à leur approvisionnement en charbon, le Congrès estime que des hommes ayant une compétence professionnelle devraient être chargés de l'inspection du travail en ce qui concerne les navires ; le Comité parlementaire devra réclamer au Secrétaire de l'Intérieur l'exécution de cette mesure.

On décida également que le Comité parlementaire devait apporter tous ses soins pour obtenir l'application de la législation du travail aux maréchaux-ferrants, ainsi que l'inspection des cuisines, lavoirs, cabinets de toilette et chambres des hôtels, restaurants, auberges et cafés.

Sur la proposition de Stevenson (Union des travailleurs de bâtiment), appuyée par J. Emerson (charpentiers et menuisiers), on vota une résolution ainsi conçue :

Le Congrès estime qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de l'industrie du bâtiment, que des inspecteurs soient préposés à l'inspection spéciale du matériel et des machines employés dans la construction ou la démolition ; il pense qu'une pareille inspection constituerait, au point de vue de la construction, une sauvegarde pour le public en même temps qu'elle serait une mesure de protection pour la vie des travailleurs ; il regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir faire ces nominations ni donner à ses inspecteurs actuels des pouvoirs plus étendus.

Une proposition de H. Orbell (travailleurs des docks), vise les dangers courus par les travailleurs des ports :

Le Congrès demande énergiquement au gouvernement de nommer une inspection du travail plus efficace en ce qui concerne le travail des docks et des quais. Beaucoup d'accidents se produisent journellement, qui pourraient être facilement évités.

L'orateur fit remarquer que, dans le courant d'une seule année, il s'était produit aux docks 115 accidents mortels et 4075 non suivis de mort. De pareils chiffres suffiraient à uver l'opportunité de sa proposition. T. B. Davies (travail-rs des docks) appuya cette proposition qui fut votée à nanimité.

13° *L'arbitrage obligatoire*

Le jeudi matin, eut lieu une importante discussion sur la question de l'arbitrage obligatoire. Seddon (employés) et Wignall (dockers) avaient déposé la proposition suivante :

Le Congrès invite les législateurs à voter une loi instituant des cours d'arbitrage ; ces cours, composées d'un nombre égal de délégués ouvriers et patrons, et présidées par un juge, écouteront les parties en conflit ou leurs représentants. Les experts légaux ne pourront en aucun cas être pris comme mandataires. Les décisions de ces cours seront obligatoires si toutes les tentatives de conciliation échouent. Des cours de conciliation seront formées dans les principaux centres industriels sous le nom de cours de district. Dans tous les cas les commissaires ouvriers des cours d'arbitrage seront choisis par les Trades-Unions. Pour s'occuper efficacement du règlement des conflits, on nommera des commissaires pour toutes les grandes industries. Cette loi s'appliquera à tous les conflits industriels de Grande-Bretagne et d'Irlande. Nous invitons en conséquence le comité parlementaire à proposer un bill dans ce sens.

J. Sexton (dockers) combattit la proposition en disant que le Parti ouvrier n'était pas encore assez puissant au Parlement pour assurer une législation impartiale.

W. Thorne (travailleurs du gaz), D. Commings (chaudronniers) et d'autres la combattirent également. Par contre elle fut soutenue pr. J. O' Grady (industries des meubles) et Ben Tillet (dockers). Après un long débat, un vote au scrutin eut lieu et la résolution fut repoussée à une écrasante majorité (303.000 voix pour la résolution, et 961.000 contre); le résultat du vote fut accueilli par de vifs applaudissements.

Un vote de sympathie et de condoléance aux parents des ouvriers tués ou blessés dans l'explosion de la mine de Monmouthshire fut voté par les délégués, debout et en silence.

14° *Les règlements du Congrès*

W. J. Davis présenta un rapport sur un amendement proposé aux règlements du Congrès, dont il recommanda l'adoption.

Après une longue discussion technique, on décida qu'à

l'avenir les groupes verseront à la caisse du Comité parlementaire 30 shillings au lieu de 20 par 1000 membres. Le secrétaire du Comité recevra désormais 250 livres sterling par an et le Congrès subviendra aux frais de bureau nécessaires. A l'avenir, les sociétés qui refuseront de se soumettre aux déclarations du Comité parlementaire ne seront plus exclues, mais elles seront déférées au Congrès, qui avisera.

15° *Le Bill sur l'Instruction publique*

W. A. Appleton (ouvriers en dentelles) fit, au sujet du Bill sur l'Instruction publique, actuellement soumis à la Chambre des Communes, la proposition suivante :

Le Congrès réprouve le Bill sur l'Instruction présenté par le gouvernement, parce que ce bill méconnait le principe de la représentation directe ; qu'il accroît les rivalités des sexes ; qu'il abolit les lois qui reconnaissent la nécessité d'une instruction professionnelle et enfin parce qu'il empêche les femmes éducatrices d'être élues au Comité d'Instruction.

En conséquence le Congrès invite les travailleurs organisés à ne négliger aucun effort pour obtenir le rejet du bill et l'établissement d'un système national d'instruction, qui offrira aux enfants et aux parents de Grande-Bretagne des avantages au moins équivalents à ceux qui sont accordés aux enfants des autres nations. Les frais de cette institution nationale seront supportés par le Trésor public.

Le Congrès recommande, à cet effet, les mesures suivantes :

a) Afin d'assurer l'amélioration effective et la pleine extension de l'éducation en Angleterre et au pays de Galles, et spécialement pour assurer une administration économique et l'établissement des divers types d'écoles nécessités par les circonstances spéciales aux différentes localités, de même que, pour empêcher des gaspillages inutiles, il est nécessaire que tous les degrés d'instruction, dans un même district d'étendue raisonnable, soient soumis à une autorité locale unique élue directement et élue uniquement dans un but éducationnel. Le Comité parlementaire devra s'opposer à l'adoption de tout bill qui ne prévoit pas l'élection de pareille autorité.

b) Il faut que la loi prenne des mesures nécessaires pour assurer l'instruction effective des enfants jusqu'à l'âge de quinze ans, mais sans fixer d'ailleurs d'âge maximum ; il faut établir la gratuité des écoles élémentaires, cours du soir, écoles supérieures, écoles techniques, et rétablir toutes les subventions dont ces écoles jouissaient et qui leur ont été récemment retirées ou réduites.

c) Afin de fournir aux enfants des travailleurs les moyens de développer leur instruction, des bourses seront accordées aux parents qui voudront prolonger l'instruction de leurs enfants. Le principe qui présidera à l'obtention de ces bourses sera l'intelligence et les aptitudes de l'enfant.

d) Les obstacles à la tenue d'écoles libres du soir bien outillées seront abolis.

e) La loi organisera des collèges pour former les instituteurs : ces collèges seront soustraits à toute direction ou contrôle confessionnels.

f) Le Comité Parlementaire est chargé de préparer, et, d'accord avec les sociétés coopératives et tous autres partisans d'un système démocratique d'instruction, de proposer à la première occasion favorable un bill qui s'inspire des principes ci-dessus.

Le Congrès exprime l'opinion que le principe d'une imposition sans représentation peut être justement combattu par le refus de payer les taxes. Il est d'avis que des mesures soient prises pour assurer aux prochaines élections législatives la défaite de tout candidat qui ne s'engagera pas à donner au problème de l'instruction publique la solution indiquée par la résolution qui précède.

C. W. Bowerman (compositeurs) appuya cette proposition, qui, après quelque discussion et le rejet d'un amendement renvoyant la question à l'étude du Comité parlementaire, fut adoptée à l'unanimité moins quatre voix.

16° *Le Picketing*

Richard Bell (employés de chemins de fer), membre du Parlement, fit, au sujet du picketing, la proposition suivante :

Le Congrès réitère solennellement des protestations contre la série de décisions judiciaires de la Chambre des Lords et des autres tribunaux, rendues au mépris évident de l'esprit du **Trade-Union Act, 1871** et du **Conspiracy and Property Defence Act, 1875**, et qui ont interprété la loi coutumière de ce pays (**commun law**) dans un sens tel que les travailleurs se trouvent privés du plein droit de coalition et que les fonds si péniblement accumulés par eux sont exposés à un grave péril (1). Le Congrès réclame une nouvell législation qui devra :

(1) Voir au sujet de cette jurisprudence les articles publiés par notre collaborateur Raoul Briquet : *les Trades-Unions devant les tribunaux anglais* (*Mouvement Socialiste*, nos 78 et 79).

1° Reconnaître clairement aux Unions les droits d'associations libres, droits qui leur sont accordés par le *Trade-Union Act* de 1871 et dont elles ont été dépouillées par la décision rendue par la Chambre des Lords dans le cas *Taff Vale*.

2° Donner une définition précise de ce que sont le picketing et la « persuasion » pacifique.

3° Reconnaître aux ouvriers le droit de quitter le travail sans rupture de contrat, et aux Trades-Unions le droit de sanctionner ce retrait, et aux fonctionnaires de ces Unions de conseiller ou l'abandon du travail ou de transmettre la décision qui l'ordonne dans toutes les circonstances où les travailleurs poursuivent les fins du trade-unionisme.

4° Définir clairement la loi de *conspiracy*, afin que ce qui est légal pour un ouvrier ne devienne pas un délit pénal ou même civil quand il est accompli par plusieurs ouvriers coalisés.

5° D'une façon générale préciser et codifier les lois relatives aux Trades-Unions et aux conflits industriels en conformité avec les principes ci-dessus énoncés.

Le Congrès charge le comité parlementaire de faire sans délai les démarches nécessaires pour donner effet à cette résolution.

Il s'engage, en ce qui le concerne, à faire tout ce qui sera possible pour hâter le vote d'une législation conçue dans cet esprit, en exerçant une pression des trades-unions sur les membres du Parlement et sur les candidats au Parlement dans les couloirs des Chambres comme dans les réunions publiques.

W. Brace (Fédération des mineurs) appuya cette proposition. Il dit que la question avait une importance capitale pour les trade-unionistes. Les juges avaient mis trente ans pour déclarer que les trade unions n'avaient pas la situation juridique qu'on leur supposait, et leur décision avait laissé la question dans un état d'incertitude très grave. Plusieurs orateurs parlèrent encore en faveur de la proposition qui fut votée à l'unanimité.

17° *Les Travailleurs des services publics*

Les premières questions discutées, à la séance de vendredi, furent celles relatives aux Employés des Postes. Sur la proposition de W. E. Clery (Farwcett Association), le ongrès, après une discussion très courte, vota une résolution ar laquelle il demandait au gouvernement de nommer une



commission d'enquête parlementaire sur les doléances des employés des Postes et Télégraphes, renouvelait ses protestations contre les inégalités de solde et les manques d'avancements dans les différents grades du service ; demandait au maître général des Postes de reconnaître sans restrictions le droit pour les fonctionnaires des trade-unions des divers services, de représenter leurs membres auprès de l'administration ; condamnait l'attitude du maître général des Postes en ce qu'il restreignait ce droit ; et protestait contre la limitation à dix jours par an des congés accordés aux fonctionnaires des Unions.

Le Congrès résolut également de charger le Comité parlementaire d'envoyer à tous les candidats au Parlement une circulaire pour leur demander s'ils accorderaient leur vote, une fois élus, au Bill proposé pour garantir l'intégralité de leurs droits civils aux employés de l'Etat et pour soumettre à l'inspection et à la juridiction des autorités sanitaires légales tous les lieux où sont occupés les employés des postes et télégraphes.

A ce moment le Président lut un cablogramme de Johannesburg :

> L'union des trades-unions souhaite le succès de votre Congrès. Nous combattons énergiquement le système de travail à la tâche. Le marché du travail regorge.

J.-H. Jose (chaudronniers) fit la proposition suivante :

> Le Comité parlementaire se mettra en relations avec l'Amirauté pour lui demander d'accorder aux travailleurs employés à la construction des navires dans les chantiers de Sa Majesté des salaires au moins égaux à ceux qui ont été convenus entre les employeurs et les employés des chantiers particuliers ; en cas de refus de l'Amirauté, la question devra être soumise au Parlement.

F. Chandler, en appuyant cette motion, dit que le gouvernement était le plus dur exploiteur du Royaume. Les salaires de ses ouvriers descendent parfois, pour une semaine, de 8 shillings au-dessous du salaire normal.

La proposition fut votée ainsi qu'une autre relative à la même question :

Le Congrès demande au Comité parlementaire de provoquer une discussion à la Chambre des Communes, au début de la session de 1903, sur la question des salaires des ouvriers dans tous les chantiers et usines de l'État. Cette discussion aura pour but de faire porter les salaires à un minimum de 30 shillings par semaine et de faire adopter les tarifs des Trades Unions dans lesdits chantiers et usines.

W. Thorneloë (tisserands au métier), proposa :

Le Congrès estime que, pour assurer l'efficacité de la résolution de février 1891, relativement aux salaires raisonnables, une liste des contrats passés par les divers départements ministériels soit publiée mensuellement dans la *Labour Gazette* avec les noms et adresses des entrepreneurs. Toute entreprise qui emploiera des ouvriers à des prix inférieurs au taux normal des salaires sera signalée par le Comité parlementaire au département compétent. Le Comité parlementaire devra s'appliquer également à obtenir du Parlement une précision plus grande de la clause relative aux salaires normaux dans sa définition des salaires, des prix et des districts.

Thorneloë insista notamment sur la nécessité de définir le « district ». A Leicester, des grandes sociétés transportent leurs usines de quatre ou cinq milles, pour pouvoir payer des salaires inférieurs à ceux de la ville.

(*A suivre*). Mary A. Macpherson.

(*Traduit par Raoul Briquet.*)

LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

ALLEMAGNE

La disette de la viande

L'Allemagne est aujourd'hui sous le coup d'une calamité publique : la disette de la viande. Partout on n'entend qu'un cri : la « Fleischnot »! Dans tous les journaux, depuis la réaction qui en tire profit et cherche à l'atténuer, jusqu'à l'extrême-gauche, en passant par les libéraux pour arriver aux socialistes, on est sûr de rencontrer des articles traitant de la disette de la viande. Au lendemain du Congrès des femmes socialistes et de la social-démocratie allemande à Munich, où il en a été question, et à la veille des élections parlementaires qui se feront sur la formidable plate-forme des tarifs douaniers et de cette même *Fleischnot*, il nous semble devoir renseigner les camarades français sur la question qui actuellement agite tant leurs frères d'Allemagne, afin qu'ils puissent vérifier le phénomène économique en lui-même et en dégager toutes les conséquences politiques et sociales.

Toutefois, avant de montrer à nos lecteurs la situation actuelle, qui se traduit surtout par une hausse des prix de la viande, il faut signaler les causes qui ont déterminé cet état anormal. On n'ignore point que la production du bétail a progressé dans les dernières années d'une façon sensible, la science de l'agronomie permettant au paysan de hâter par des moyens artificiels l'élevage des bestiaux, en poussant le nourrissage à une haute intensité. Cela détermine un abatt rapide à grand rapport; mais toute médaille a son revers, en observant ce résultat, les chances de maladie du bétail augmenté dans des proportions notables. Les chemins de f les transports rapides par mer, le séjour dans les entre

et l'entassement toujours grandissant du bétail dans les étables des abattoirs, ont accru sensiblement les risques de contagion et de développement des maladies. Cette viande, dans le cas d'être infectée, repartant après diverses préparations dans toutes les directions pour être livrée à la consommation, peut empoisonner le consommateur. De ce point de vue, la nécessité d'une réglementation par une visite sanitaire, tant des abattages que de la viande, s'impose, afin de protéger la population du pays, en lui évitant la consommation de viande pernicieuse à son hygiène. Cette réglementation était assurée depuis 1879 par la législation particulière des Etats confédérés, mais cet état des choses présentait de graves inconvénients, ainsi qu'il ressort de l'exposé des motifs du projet de loi dont il sera parlé plus loin :

Il y avait des Etats qui, ne comprenant pas dans leur législation de dispositions particulières à l'égard du commerce des viandes, recevaient la viande malade qui n'avait pas droit d'entrée dans les autres Etats.

C'était un abus flagrant. Cette situation pleine de lacunes amena, vers 1897, un mouvement en faveur d'une législation générale d'Empire, réglant l'entrée du bétail et des viandes sur le territoire allemand, par une visite sanitaire obligatoire. L'agitation en faveur d'un projet de loi de ce genre fut activement poussée dans les milieux médicaux, par les vétérinaires, les agriculteurs et les bouchers. Mais comme toutes les questions dans l'Etat actuel, celle-ci aussi revêtit bientôt, en dehors de son caractère hygiénique, un caractère économique qui se traduisit par la nécessité de cette inspection sanitaire aux yeux des grands propriétaires terriens. Ceux-ci reconnurent immédiatement le grand profit qu'ils pourraient en tirer; ils virent dans cette réglementation, la création d'une barrière protectionniste contre l'entrée de la *viande* étrangère en Allemagne, car l'étranger avait déjà compensé la diminution de son exportation de *bétail* due à la loi du 14 mai 1879 et aux divers règlements de frontière, par un accroissement de ses envois de *viande* fraîche.

Enfin, le 17 février 1899, le Gouvernement déposa sur le



bureau du Reichstag un projet de loi sur la *Schlachtvieh-und Fleischbeschau* (Inspection du bétail et de la viande). Ce projet comprenait des paragraphes qui avaient entre eux un enchaînement très logique. Le paragraphe premier prescrivait une inspection sanitaire de toute pièce de bétail *avant* et *après* l'abattage. Les paragraphes 7, 9, 10 définissaient quatre états divers de viande relatifs à la consommation : bon, impropre, médiocre, déprécié en tant que valeur nutritive. Le paragraphe 20 interdit la viande préparée au moyen d'ingrédients chimiques qui pourraient nuire à la santé.

Nous énumérons ces quelques articles uniquement pour faire ressortir la tendance de la nouvelle loi et pour montrer à nos lecteurs dans quel sens purement agrarien elle a été interprétée. Mais le projet fut mal accueilli. Les agrariens n'étaient pas satisfaits des concessions faites par le gouvernement et voulaient en obtenir plus en tenant surtout à arriver à la prohibition complète de la viande étrangère. Cette tendance se fit voir dès la première lecture et éclata pleinement, lorsque la commission parlementaire adopta un article additionnel, le paragraphe 14[a] que nous reproduisons dans toute sa teneur, car c'est particulièrement l'application de ce paragraphe qui a amené la situation actuelle :

> L'importation de viande fumée ou préparée d'une manière analogue (excepté le jambon, le lard et les boyaux), de viande en conserves, de charcuterie et autres viandes hachées est interdite. Au reste l'importation de viande dans l'intérieur du pays est autorisée jusqu'au 31 décembre 1903, dans les conditions suivantes : La viande fraîche ne peut être importée dans l'intérieur du pays, qu'en corps entiers qui pourront être partagés en deux moitiés pour le gros détail (excepté les veaux) et les porcs.....
>
> La viande préparée ne peut être importée, que si le mode de préparation exclut tout danger pour la santé publique.
>
> Après l'époque fixée ci-dessus, l'entrée de viande (à l'exception de graisse, de lard, d'oléo-margarine et de boyaux) est interdite.

Ce paragraphe montre dans toute sa splendeur l'âpreté des agrariens, qui, en permettant au gouvernement de l'appliquer après décision spéciale du Conseil fédéral, le munissaient ainsi d'une arme dangereuse vis-à-vis des matières pouvant

entrer en conflit diplomatique ou commercial avec lui. En outre, cet article interdit l'entrée des conserves et rend celle des viandes plus difficile. Tout ceci rentrait dans le jeu des agrariens qui allaient ainsi rendre la viande plus rare et par conséquent plus chère dans le pays.

Et cette cherté des produits leur permettant de vendre le bétail à des prix beaucoup plus élevés, ils en tireraient des bénéfices d'autant plus grands. C'était là le point de départ de toute la politique agrarienne. Et grâce à l'agitation pour l'augmentation de la flotte qui occupait alors le gouvernement, celui-ci, désireux d'acheter les voix de la droite, ne combattit point cette tendance, l'encouragea plutôt, et ce fut ainsi que la loi fut votée le 22 mai 1900 par 158 voix contre 123 voix. Dans les voix de l'opposition, on trouve l'unanimité des députés socialistes qui, ainsi que l'explique leur rapport parlementaire pour l'année 1900 présenté au Congrès de Mayence, « ont voté contre le projet de loi, la fraction social-démocrate ayant reconnu à la suite des débats que le but hygiénique et sanitaire en avait été compromis et que par l'interdiction presque totale de la viande étrangère, cet aliment nécessaire à l'alimentation du peuple encourrait une hausse importante. »

Le paragraphe 14e dont il a été question plus haut, entrait en vigueur immédiatement après la promulgation de la loi et devait servir de mesure transitoire, tandis que la loi complète ne serait appliquée qu'à partir du 1er janvier 1904.

Après avoir ajouté que certaines réglementations, dues soit à des décrets, soit à des ordonnances de police, avaient rendu difficile dans les années de 1890 à 1898 l'importation du bétail et de la viande, nous pourrons, grâce à ces explications préalables, mieux comprendre la hausse des prix de la viande.

Quoique les tarifs douaniers de 1891 à 1893 fussent plus élevés que ceux qui actuellement sont en vigueur, l'Allemagne importait à cette époque pour 166,000,000 de marks de bétail et de porcs Sous l'influence de la nouvelle législation

(en en exceptant encore la nouvelle loi de 1899) cette même importation recula en 1899 à 69,000,000 de marks. Si l'on déduit du chiffre de l'importation, les chiffres de l'exportation de l'Allemagne à l'étranger, on obtient comme différence l'approvisionnement net du marché national. Voici le résultat :

ANNÉES	BÉTAIL	PORCS
1892	259.853 pièces	980.528 pièces.
1898	176.168 »	70.604 »

Les agrariens prétendaient pouvoir couvrir le déficit de l'importation par la production du bétail indigène. Une étude des statistiques nous prouvera s'ils ont raison ; le recensement du bétail en Allemagne indique les quantités suivantes :

ANNÉES	GROS BÉTAIL	PORCS	MOUTONS
1873	15.776.702	7.124.088	24.999.406
1884	15.786.764	9.206.195	19.189.715
1892	17.555.694	12.174.288	13.589.612
1897	18.490.772	14.274.557	10.866.772
1900	18.939.692	16.807.014	9.692.501

Ces chiffres montrent une augmentation du bétail, il est vrai, mais en tenant compte de l'accroissement parallèle beaucoup plus considérable de la population de l'Empire, on arrive à constater une diminution du bétail par habitant ; sur 100 habitants, il y avait en

ANNÉES	GROS BÉTAIL	PORCS	MOUTONS
1873	38,4 pièces	17,4 pièces	60,9
1883	34,5 »	20,1 »	42,0
1892	35,5 »	24,6 »	27.5
1897	35,4 »	27,3 »	20,8
1900	33,7 »	29,6 »	17.2

On aboutit à une conclusion complète en tenant compte des poids moyens des abattages, d'après les rapports des directions des abattoirs. Il y a alors sur 100 habitants :

en	1873	48,8	pièces de bétail
»	1883	48,7	» »
»	1892	44,4	» »
»	1897	44,3	» »
»	1900	42,8	» »

Le résultat signifie donc une augmentation de la production totale, absolue du bétail, mais un recul relatif, en comparant la proportion du bétail au mouvement de la population.

Grâce aux nouvelles lois, ce recul ne pouvait plus être compensé, et c'est ainsi que depuis 1893, à la suite de l'essor industriel qui augmenta le besoin de consommation, les prix eurent une tendance à la hausse. Le prix du porc s'en ressentit, il s'éleva, de 1895 à 1898, de 90 marks 10 pfennigs pour 100 kilos (2e qualité) à 111 marks 30 pfennigs.

Ce prix élevé entraîna un élevage considérable du porc ; les paysans y furent amenés, soit par la spéculation, soit par la récolte de fourrages qui fut excellente durant ces années ; en effet, de 1897 à 1900 on constate une augmentation de 2.500.000 de l'effectif porcin, au détriment de la race bovine et des moutons, dont l'effectif diminue.

D'un autre côté, l'étranger exportait en Allemagne de la viande fraîche et préparée ainsi que des conserves. Cette importation étrangère atteignait, déjà en 1898, une valeur de 46.000.000 de marks. La nouvelle loi qui entrait en vigueur partielle par le paragraphe 14a, la réduisit en 1901 à 21.400.000 marks. La baisse du prix du porc tendant à s'accentuer par l'offre toujours grandissante du porc sur le marché, l'élevage devenant moins lucratif, ne tarda pas à diminuer d'intensité, ce qui entraîna de nouveau une hausse artificielle ; les 100 kilos (2e qualité) furent cotés 117 marks 0 pfennigs en décembre 1901. Enfin, l'année 1902 fut une excellente année de fourrages, et le paysan, en raison de la diminution de ses frais généraux, retient donc le bétail dans ses pâturages pour l'engraissage. Il ressort en effet d'une



statistique publiée par la *Allgemeine Fleischer-Zeitung* (Journal des bouchers) qu'il a été abattu 197.214 pièces de porc en moins sur l'année 1901 (de janvier à août), soit 11.42 °/o de l'abattage total. Ce manque de bétail ne pouvant être compensé par l'importation de viande étrangère, les prix ont augmenté dans des proportions énormes.

D'après la *Statistische Correspondenz*, le prix moyen du porc s'établit par kilo :

en 1892/1901	133	pfennigs
» 1902	152	»

A Mulhouse, le bœuf se paie par livre 90 centimes, la livre de veau de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 centimes.

A Münster, bourgade située sur le versant allemand des Vosges (la « Schlucht), c'est-à-dire à quelques kilomètres de la frontière française, on paie la livre de bœuf 80 pfennigs (1 franc), le veau et le porc de 88 à 100 pfennigs la livre (1,10 à 1,25 franc). tandis que du côté français, à Gérardmer, le bœuf se paie 52 pfennigs (65 centimes), le porc 58 pfennigs. On voit par ce dernier exemple que la cherté de la viande n'est qu'artificiellement produite par la législation agrarienne allemande, étant donnée la faible distance qui sépare Gérardmer (France) de Münster (Allemagne). Des difficultés pour l'approvisionnement des troupes en manœuvre des 15ᵉ et 16ᵉ corps d'armée en Alsace-Lorraine et des troupes manœuvrant en Posnanie se sont produites fréquemment cet été. Ces prix énormes pèsent surtout sur la population laborieuse d'une façon sensible et amènent une diminution de la consommation de la viande. D'après l'enquête à laquelle s'est livrée la chambre de commerce de Plauen, il ressort que le lard se paie 95 pfennigs la livre (1 fr. 20). C'est là un prix évidemment trop élevé pour une famille ouvrière. La consommation de viande a diminué en Saxe de 2,228,450 kilos. Par contre, le rapport de Plauen établit une hausse de la consommation de *viande de cheval et de chien !*

Cette situation est non seulement mauvaise pour une alimentation hygiénique de la population, mais aussi pour

sa moralité. La crise industrielle que traverse l'Allemagne, a abaissé les salaires, tandis que les aliments les plus utiles ont renchéri ; le nombre des délits criminels augmente, ainsi que le prouveront les statistiques judiciaires publiées l'année prochaine. Les rôles des tribunaux correctionnels sont surchargés d'affaires de vagabondage et de mendicité.

Voici la situation où nous avons été amenés, grâce à la politique agrarienne du gouvernement, qui a cherché encore à nier l'existence de la disette de la viande par l'entremise du ministre de l'agriculture, M. de Podbielski. Les journaux du Centre catholique et des partis conservateurs suivent cette politique de dénégation en face des faits, qui pourtant attirent l'attention par leur brutalité éloquente,

Cette situation, que les officieux cherchent à enjoliver encore, n'a produit jusqu'alors qu'un appauvrissement des masses, car, ainsi qu'il ressort d'une statistique, l'effet hygiénique de la réglementation de frontière a été nul. La peste bovine s'étendait en :

ANNÉES	BŒUFS	PORCS
1894	93.919	32.405
1895	195.120	58.566
1896	710.481	252.068
1897	537.969	176.227
1898	462.078	121.107
1899	1.885.774	814.862
1900	430.356	200.294

La peste bovine a donc plutôt augmenté sous la nouvelle législation que diminué.

Mais tout cela n'est rien à côté de ce qui se produira lorsque la loi de 1900 sera mise entièrement en vigueur. Déjà le gouvernement prête à la viande de conserve américaine, à base d'acide borique, le défaut d'être nuisible à la santé publique (voir le fameux paragraphe 14[a]) et en a inter-

dit l'importation à partir du 1er avril 1903. Pour démontrer clairement l'innocuité de cette viande, il suffit de savoir que l'armée et la marine allemande emploient cet aliment avec succès depuis des années. L'interdiction de la viande conservée à l'acide borique amènera d'abord un nouveau renchérissement de la vie publique et, de plus, une augmentation des budgets de la Guerre et de la Marine, dont les administrations se verront forcées de se fournir à l'intérieur du pays, chez les grands propriétaires, au grand profit de ces derniers.

Mais il ne faut pas oublier qu'en dehors du *Schlachtvieh und Fleischbeschaugesetz* (loi sur l'inspection du bétail et de la viande), une autre loi va surgir. Cette loi a déjà été exposée aux lecteurs du *Mouvement socialiste* et n'est autre que le fameux, le célèbre tarif douanier.

Le projet du tarif douanier, qui vient d'être discuté devant le plenum du Reichstag, après avoir passé par deux lectures en commission, contient des tarifs, sur le bétail et la viande, d'une hauteur excessive.

Le projet gouvernemental hausse les tarifs contre ceux existant pour les :

Vaches et taureaux	9	Marks	2 à 5	Marks
Veaux	3	»	4	»
Bœufs	25.50	»	60	»
Moutons	1	»	2	»
Porcs.	5	»	12	»
Viande	15	»	30	»
Charcuterie.	17	»	17	»

Ces taux élevés entraîneraient à eux seuls un renchérissement important de la viande, mais les agrariens ne sont toujours point satisfaits des concessions accordées par le gouvernement, et, en effet, ils ont réussi dans les deux lectures en commission du projet à faire adopter, contre les v[illegible] socialistes et libérales, des taux encore bien plus exagér[illegible] de sorte qu'on peut envisager l'avenir, sans être pessimis[illegible] sous les plus noires couleurs.

Mais en face de l'attitude honteuse du gouvernement et [illegible]

la presse réactionnaire à laquelle s'ajoute le cynisme des revendications agrariennes pour le tarif douanier, les sentiments de protestation éclatent avec violence, et il ne se passe pas de jour, où un conseil municipal ne dépose une motion contre le « *Fleischwucher* » (l'usure sur la viande). Les conseils municipaux de Mulhouse, Strasbourg, Metz, Carlsruhe, Francfort, Munich, Nuremberg, Fuerth, Stuttgard, Offenbach, Mannheim, Hambourg, Brême, Lübeck, Breslau, Berlin, Hanovre etc., etc., ont protesté avec énergie contre la politique agrarienne. Ce sont d'ailleurs le plus souvent les éléments socialistes qui se trouvaient parmi eux, qui en ont donné l'initiative. Dans toute l'Allemagne, de nombreux meetings ont eu lieu — en une soirée, il y en avait dix-sept à Berlin —, des milliers de personnes ont adopté des ordres du jour condamnant la politique gouvernementale, constatant la disette de la viande et demandant l'abolition des prescriptions qui ferment la frontière aux importateurs étrangers. Il ne se passe pas non plus de Congrès important où cette situation ne soit discutée. Le Congrès de la *Freisinnige-Volkspartei* à Hambourg ; celui de la *Deutsche Volkspartei* à Offenburg ; celui de la *National-Soziale Partei* à Hanôvre, ont adopté des résolutions dans ce sens. Le Congrès des femmes socialistes et celui de la Social-démocratie allemande à Munich, ont voté, après avoir entendu le splendide discours de Bebel, qu'on peut lire dans le compte-rendu de notre camarade Georges Weill, des résolutions de même genre.

Ces résolutions, ces vœux, ne sont pas vains, car acculés par l'énorme poussée de l'opinion publique, les ministères badois, bavarois et hessois ont décidé l'ouverture d'enquêtes pour remédier à cette situation dangereuse. La question était d'ailleurs trop importante pour ne point être mise d'urgence à l'ordre du jour du Reichstag qui s'est ouvert le 14 octobre. Déjà une première escarmouche a eu lieu entre le député socialiste Stadthagen et le représentant du gouvernement, Kapp, à la commission des tarifs douaniers. Dans une prochaine correspondance, je vous entretiendrai des débats du Reichstag.

La social-démocratie, qui défend les intérêts de la classe ouvrière, combat avec acharnement et méthode les projets du gouvernement et des agrariens, sans trop se fier à ses alliés libéraux. L'impossibilité absolue de maintenir plus longtemps la situation actuelle lui assure d'ailleurs la victoire, qu'elle ne tardera pas à remporter sur les hobereaux exploiteurs.

15 octobre 1902. A. Blumer.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ALLEMANDE

Die neue Zeit (N° 1). Avec ce numéro, la Revue entre dans sa vingt-et-unième année. La rédaction en profite pour déclarer qu'elle continuera à rester fidèle à ses principes théoriques et à sa méthode de travail malgré le mépris immérité ou est tombée maintenant la théorie dans certaines sphères du monde ouvrier — *Karl Legien* critique une brochure du secrétaire général du syndicat des employeurs de Hambourg, intitulée *Ca'Canny* (sabotage). C'est une compilation d'articles du « Times » sur le sabotage pratiqué par les ouvriers. L'auteur de la brochure prend texte des faits relevés pour demander une « limitation rationnelle de la liberté de coalition en Allemagne. »

(N° 2). Dans l'*Angleterre et ses concurrents*, *M. Beer* fournit d'après le livre bleu publié dernièrement par le « Board of Trade », des données statistiques sur la situation commerciale de ce pays. — *Hjalmar Branting* commente les dernières élections suédoises. — *J. German* étudie les *organisations internationales de la grande industrie* et montre qu'elles permettent aux grands capitalistes d'accueillir avec assez d'indifférence les tarifs douaniers. — *Notices*. E. G. donne des renseignements sur la crise de la métallurgie dans les pays rhénans.

(N° 3). *Oda Olberg* donne les *échos du procès Palizzolo*. — *Avé Lallemant* fournit des renseignements sur la *politique d'expansion des Etats-Unis dans l'Amérique du Sud*. — *M. Kalsbeek* étudie les laiteries coopératives en Hollande.

Socialistische Monatshefte (N° 10). — *Eduard David* apprécie avec assez de sévérité les décisions du *Tribunal* (congrès) *de Münich*. A son avis, les débats ont tourné plutôt en faveur des révisionnistes, il espère qu'à l'avenir la liberté de pensée sera considérée par le parti comme intangible, comme supérieure à toute autorité.—*Leo Arons* se préoccupe de la *participation aux élections au Landtag prussien*. — *Wolfgang Heine* préconise une modification de la *méthode de travail parlementaire*, et l'extension du droit d'initiative. — *Adolph von Elm* s'élève contre l'exclusion au congrès coopératif de Kreuznach des coopératives à tendances socialistes. *Lily Braun* rend compte des débats du congrès de Münich sur la *question féminine*. — *Fanny Ymle* traite de l'*assistance syndicale contre le chômage*. L'auteur nous montre quelle extension a prise cette institution et quels effets heureux elle exerce sur les syndicats : développement de l'éducation et de l'esprit syndical. — Dans une *contribution à l'étude de l'alcoolisme*, *Ignaz Zadek*, demande que

les directeurs de prison soient autorisés sur avis du médecin à délivrer aux détenus alcooliques une dose d'alcool suffisante pour prévenir les accès parfois mortels de delirium provoqués par la cessation brusque de l'usage du poison.

Documente des Socialismus (13e livr.) Ce recueil contient la reproduction de pages très curieuses de *Virchow* datant de 1848 et de 1849 et empruntées à la *medizinische Reform* de cette époque. Virchow y expose ses idées alors fort radicales sur l'*hygiène publique*, le *droit au travail* et le *droit à l'existence*, la *réglementation du temps de travail*, les *médecins des pauvres*, les *épidémies politiques et somatiques*, *etc* ; — des documents intéressant le mouvement ouvrier de la même période ; les *résolutions de la conférence des femmes socialistes* tenue à Munich, le 13 et 14 septembre 1902.

LANGUE ANGLAISE

The Socialist (septembre) publie d'amusantes caricatures et mène le bon combat socialiste à Seattle, dans l'Etat de Washington, à l'autre extrémité du continent américain. Il représente les tendances les plus nettes dans le mouvement socialiste des Etats-Unis, et défend sans compromissions l'intégrité des principes socialistes. Une série d'études très intéressantes des principaux militants du socialisme américain, Harriman, Walter Thomas, Mills, Spargo, A. M. Simons, ont paru dans *The Socialist*. Un de ces derniers numéros contenait une lettre de chaleureuse sympathie de notre éminent ami Karl Kautsky, qui suit avec intérêt les remarquables progrès du socialisme dans le pays des trusts.

The Comrade (septembre) publie une saisissante gravure inspirée par la grande grève de Pensylvanie et montrant les mineurs accueillis à coups de fusil à l'entrée des mines sur les ordres d'un gouvernement, qui n'est au pouvoir que grâce aux suffrages inconscients des prolétaires. Frédéric Mac Cartney, représentant socialiste au Parlement de l'Etat de Massachussets, expose comment il est devenu socialiste. Richard Kitchelt donne un interwiew intéressant de Paul Singer. Notre ami et collaborateur John Spargo étudie l'œuvre de George Booth et de la « Crasabrook press » à Détroit. Georges Booth est un disciple de Ruskin et de William Morris, auquel on est redevable de fort belles productions artistiques. La colonie communiste de Marion dans l'Indiana a communiqué à nos amis du *Comrade* d'intéressants documents sur Robert Owen, notamment le plan d cité idéale de la « Nouvelle Harmonie » et un curieux portrai grand utopiste anglais.

Le même numéro contient une photographie de la Maison Peuple de Stockholm, prise au cours de la grève générale de j dernier et la suite des « Nouvelles de Nulle Part », très bien ill trées par M. G. Jentzsch.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante, provoquée par une analyse bibliographique parue ici-même. Notre impartialité nous fait un devoir de la publier :

Cher camarade,

Je voudrais qu'il me soit permis de faire quelques remarques se rapportant à ma controverse avec Belfort Bax, qui se trouve relatée dans votre numéro du 1er septembre, n° 103, p. 1629 (Bibliographie).

D'abord, je vous dirais qu'il n'est pas exact de présenter le club auquel appartient Bax, comme un simple club, dont la majorité des membres sont libéraux. Le club auquel le camarade Belfort Bax appartient est le « National libéral Club », qui avec le « Reform Club » remplit le rôle de quartier général du parti libéral. Quel que soit le cas de Bax, le fait est, je le sais de bonne source, que les membres ne sont plus admis maintenant que s'ils déclarent personnellement être d'accord avec les principes du parti libéral.

En second lieu, je dirai, quelque curieux que cela puisse sembler, que je n'y attache pas grande importance. Je soulignerai simplement la situation anormale d'un homme qui désirait voir exclu Bernstein du parti socialiste pour crime d'hérésie, mais qui s'accorde à lui-même le privilège d'être membre d'un club libéral. Je suis personnellement parfaitement d'avis d'accorder la plus grande liberté possible aux goûts individuels du membre en question. Mais alors ceux qui réclament la liberté pour eux-mêmes doivent l'accorder aux autres.

Votre

J.-B. Askew.



L'Art, la Littérature

CRITIQUE D'ART

L'Exposition des Primitifs Flamands à Bruges

Du 15 juin au 5 octobre, fut ouverte, à Bruges, une Exposition d'œuvres des premiers peintres flamands. Elle a eu un succès étonnant. Ce fut un défilé incessant de Belges et d'étrangers, d'artistes et de collectionneurs, d'esthetes et de snobs, de gens du peuple et de gens du monde, de connaisseurs et d'ignares, et un concert unanime d'éloges pour les maîtres autrefois dédaignés. Notre siècle incrédule et sceptique s'enthousiasma pour ces œuvres de foi ; notre siècle d'agités s'éprit de ces œuvres de calme et de paix. Et l'on vit les âmes les plus éloignées de leur compréhension s'exalter en louanges aussi passionnées qu'inattendues.

Qu'il y ait eu en ceci quelque mode, c'est certain. Il sera de bon ton, cet hiver, d'avoir été à Bruges, et plus d'une perruche jacassera dans les salons élégants son extase devant Memling ou Gérard David, cet écorcheur déconcertant, — oui, ma chère ! — qui vous fait frissonner si délicieusement au charme de sa couleur somptueuse ; plus d'un littérateur subtil développera un paradoxe compliqué sur la mystique réaliste des Van Eyck ; plus d'un archéologue démontrera que telle œuvre n'est pas, ne peut pas être du maître auquel elle est, depuis toujours, attribuée...

Mais il y eut, quand même, bien des admirations sincères. Et l'Exposition aura rappelé l'attention sur cette considérable Ecole d'art, qui au XVe siècle, illustra nos provinces belges. Car notre petit pays eut la singulière fortune d'éblouir par deux fois (par trois fois même si j'y comprends la période contemporaine) le monde par la splendeur des œuvres de ses peintres. Il est bien entendu que l'épithète de primitifs, appliquée à des maîtres aussi parfaits que Van Eyck, aussi raffinés que Quentin Metsys, signifie simplement qu'ils sont les plus anciens. S'il fallait comprendre par là que leur art a

quelque chose de barbare et d'enfantin, d'inachevé et d'incomplet, l'étiquette nouvelle qu'on a substituée à celle de « gothiques » serait absolument inacceptable.

Les tableaux réunis à Bruges ont montré avec éclat à ceux qui l'ignoraient, à quelles définitives hauteurs ces « primitifs » avaient su s'élever. Il y eut là des portraits qui sont parmi les plus étonnantes évocations qu'on ait faites de la face humaine. Il y eut là des compositions religieuses dont on ne dépassa depuis l'onction et la ferveur. Il y eut là des maîtrises de dessin et de couleur qui peuvent soutenir la comparaison avec n'importe quelle œuvre de n'importe quel pays.

Et cependant l'Exposition fut loin d'être complète. Toute belle qu'on la trouvât, on déplorait qu'elle ne fût pas plus belle encore. Quel événement, par exemple, c'eût été, que de reconstituer l'*Adoration de l'Agneau*, des Van Eyck, qui se trouve dispersée à Bruxelles, à Gand et à Berlin ! Il paraît que Berlin eût prêté ses fragments, si ceux de Gand avaient pu être promis. Mais les sacristains qui trafiquent du chef-d'œuvre s'y sont refusés. Quelle révélation c'eût été que de réunir les Metsys, les T. Bouts et les Breughel d'Anvers et de Bruxelles ! Mais il fallut bien limiter les emprunts faits à nos grands musées. Quelle joie curieuse on eut éprouvé à contempler diverses œuvres célées en des collections particulières ! Mais les collectionneurs sont craintifs, égoïstes et ont parfois de si bizarres prétentions !

Ainsi se trouvèrent contrecarrées, par diverses circonstances, les vastes projets des organisateurs. L'Exposition DES Primitifs flamands, qu'on avait espérée, ne fut qu'une Exposition DE Primitifs flamands. Si certains maîtres tels que Hans Memling et Gérard David y étaient heureusement représentés, on se fut fait une très fausse idée en jugeant [V]anderweyden, Van der Goes, Quentin Metsys ou Breughel [s]ur les œuvres qui leur étaient attribuées. Il fallait absolu[m]ent ajouter, à une visite à Bruges, une visite au musée [d]'Anvers et une autre au musée de Bruxelles.

Et vraiment, alors, la magnificence incomparable de nos

artistes de ce temps apparaît sans réserve. Autour des grands maîtres, Van Eyck, Vanderweyden, Memling, Metsys, on découvre avec un intérêt croissant toute une série d'artistes de second rang dont les œuvres ont des qualités telles qu'elles ont pu être confondues avec celles des maîtres : Gérard David, Thierry Bouts, Mabuse, Petrus Christus, Juste de Gand, etc. L'école eut son paysagiste : Joachim Patenier ; son réaliste observateur de ruraux : Breughel ; son rêveur halluciné : Jérôme Bosch. Puis encore, toute une série d'œuvres inquiètent comme des énigmes et l'on en ignore les auteurs. Pour s'y reconnaître un peu, les érudits proposent des dénominations mystérieuses : le maître de Flémalle, le maître d'Oultremont, le maître des Demi-figures de femmes, etc.

Ces « inconnus » sont innombrables. Et ce sont des charades harcelantes. Or, à Bruges, quand on avait beaucoup admiré, on cherchait nécessairement à chasser ses impressions, à fixer ses souvenirs, à connaître un peu l'œuvre ou le peintre admiré. Ce ne fut pas toujours facile. Un bon nombre d'attributions étaient fantaisistes. Des critiques avisés et doués d'aplomb affirmaient doctement des hypothèses hasardeuses. L'aisance intrépide avec laquelle certaines gens parlent de tous ces problèmes ardus, est parfois bien amusante et l'on en vit des exemples tout à fait curieux.

D'autant plus qu'au début, il n'y avait pas de catalogue. Les gens circonspects attendirent avec foi celui que rédigeait M. James Wheale, connu pour ses travaux sur Memling et Gérard David. Ce fut une déception pour ceux qui avaient espéré qu'il apporterait, dans ces obscurités des attributions, un peu des lumières qu'on était en droit d'attendre de son érudition et de son autorité. M. J. Wheale tira prudemment son épingle du jeu et nous avertit, en caractères gras, qu'il déclinait toute responsabilité dans les attributions, ay[ant] respecté celles indiquées par les propriétaires. De telle so[rte] que toutes les fantaisies inspirées par la vanité ou la cu[pi]dité, reçurent une sorte de consécration officielle.

On peut trouver ce procédé cavalier. Il se comprend d[e]

part d'un mercanti qui craint de déprécier la marchandise confiée par des confrères, il ne se comprend pas de la part de personnages considérables pour qui l'intérêt de l'art et de la vérité devrait être essentiel et primer toutes autres considérations. Des Expositions de ce genre ont une mission éducative et instructive, et elles y manquent gravement en contribuant à répandre dans le public, mal informé, des appréciations erronées.

On eut heureusement, vers la fin, un *Catalogue critique* de M. Georges Hulin de Loo. L'ouvrage est hautement intéressant. Toutes les allégations n'en sont point incontestables, sans doute, mais il offre au désir de savoir maint prétexte à réflexion. Au moins, avec lui, on sait que souvent on ne sait pas. On constate combien ces merveilleux maîtres flamands sont encore insuffisamment connus. Car s'il y a pour les Van Eyck, Memling, Bouts, Vanderweyden, G. David, Vander Goes, quelques œuvres d'une authenticité certaine, quelles déductions fragiles pour conclure de celles-là d'autres attributions! Le maître de Flémalle est-il Jacques Daret? Le maître d'Oultremont est-il Mostaert? Le maître des Demi-Figures, dont il y a au Louvre un portrait gracieux, classé (n° 3174) parmi les anonymes de l'école *hollandaise*, est-il un Clouet? Tout cela est terriblement incertain encore. Et quelles ombres autour de Mabuse, de Van Orley, de De Bles, de Breughel. Leurs noms sont célèbres, au moins, à ceux-là, si leurs œuvres sont mal identifiées. Mais que de ténèbres plus denses encore autour d'Adrien Ysenbrant, Ambrosius Benson, Albrecht Bouts, Jan van Eeckele que nous cite M. Hulin! Il eut été à désirer que dès le début, les visiteurs eussent pu s'aider des remarques de son *Catalogue critique*. — On a moins justement blâmé les organisateurs à propos du prix — relativement ...é : 3 francs — de l'entrée. Ce sont des bourgeois qui ont ... le plus fort. Je ne puis leur donner raison, car ils ne ...aient pas compte des frais énormes nécessités par une ...nifestation de ce genre; ils oubliaient qu'à l'Exposition ...mbrandt, où les tableaux étaient en nombre moins élevé, ...trée était de 5 francs.



A Bruges, à certains jours, il y avait trop de monde et le va-et-vient de la foule mondaine, aux réflexions souvent stupides, rendait difficile et fatigant l'examen des tableaux. Baigneurs fuyant le désœuvrement des plages, étrangers riches fastueusement en voyage, belles dames et jeunes snobs qui pourront fleurir leurs souvenirs de villégiatures de quelques enthousiasmes conventionnels pour le maître de Flémalle ou Gérard David, tous ces gens là pouvaient bien payer 3 francs. L'Exposition de Bruges était devenue non seulement une solennité artistique, mais une cérémonie d' « hichlifferie, » selon le néologisme hardi d'Edmond Picard. Pour ceux du high-life, qui en sont ou qui veulent avoir l'air d'en être, trois francs, ce n'est vraiment pas trop. Quand j'entends leurs doléances, je ne puis m'empêcher de comparer l'aisance prodigue avec laquelle ils satisfont les caprices de leur vanité ou de leur gourmandise, et la parcimonie avec laquelle ils mesurent toute dépense d'ordre intellectuel. Tel qui trouve cher un livre de 3 fr. 50, qui récrimine contre un droit d'entrée à 3 francs pour voir 400 tableaux, boira comme chose toute naturelle, dix bocks pour arroser ses protestations ! Laissons donc ces bourgeois parler de démocratie...

Mais les ouvriers ? Mais tous ceux, étudiants, artistes, amateurs d'art qui ont peu de pécune et beaucoup de ferveur pour les joies esthétiques ? N'aurait-on pas dû songer à eux ? Incontestablement. Et l'on y a songé. Et ce m'est une grande satisfaction de constater que de plus en plus on reconnaît chez nous, on s'efforce de consacrer le droit du peuple à la Beauté. Il y eut, depuis l'ouverture, 150 entrées gratuites, tous les dimanches, sur le vu de cartes délivrées à l'Hôtel-de-Ville à tous les ouvriers de Bruges sans distinction. Et cela en vertu d'une stipulation formelle de l'administration communale de Bruges, qu'on ne saurait assez louer de cette initiative.

Quant aux ouvriers des autres villes, la commission organisatrice accorda aux groupes qui en firent la demande, de même qu'aux établissements d'instruction, des réductions

notables. La section d'art de la Maison du Peuple de Bruxelles en profita, lors d'une excursion, au coût démocratique, qu'elle organisa vers la mélancolique cité. Nous étions une trentaine ; menuisiers, forgerons, employés, professeurs, etc., ouvriers de l'outil ou de la pensée. Et le plus simplement du monde, je les guidai devant les œuvres principales. Je garde un souvenir charmé de leur attention, de la vivacité de leur compréhension, de leur attitude déférente vis à-vis de l'œuvre d'art, de l'originalité et de la justesse de leurs réflexions ou de leur ardente bonne volonté d'apprendre.

Faut-il citer quelques-unes des œuvres qui nous requirent ? Les *quatre Evangélistes*, attribués à Broederlam, d'une si belle couleur rouge et or, qui, dès le XIV[e] siècle, et dès l'entrée de l'Exposition, attestent cette sensibilité aux nuances opulentes et chaudes, qui fut toujours l'une des caractéristiques des peintres de Flandre. L'*Adam et l'Eve* (Musée de Bruxelles) ; le *portrait de la Femme du Peintre* et la *Vierge du chanoine Van der Paele* (Musée de Bruges), et les *trois Marie au Sépulcre* (collection de sir F. Cook), de Van Eyck, perfections stupéfiantes puisqu'on ne leur trouve point de précurseurs notables et puisque après des siècles, on ne sait imaginer œuvres plus complètes, plus puissantes, plus définitives. Le tragique *Christ pleuré*, de Vanderweyden, acquisition récente et excellente du Musée de Bruxelles. Les Memling, si nombreux, si variés, depuis les miniatures de la *Châsse de sainte Ursule*, jusqu'aux grands volets d'orgue venant du monastère de Najera, ses portraits si robustes et si vivants, ses diptyques et ses triptyques d'une si belle couleur et d'un sentiment si profond, presque tous de premier ordre. Les *Cènes*, les *Martyres*, anguleux, tristes et fastueux, de Thierry Bouts. La *Vierge parmi les saintes* (Musée de Rouen), le *Châtiment du Juge prévaricateur* (Musée de Bruges) et les *Madones*, de Gérard David. Le *portrait d'un Chanoine* (collection du prince de Lichtenstein), de Quentin Metsys. La *Pêche miraculeuse* (collection de sir Kenneth, Musée Mackenzie), un exquis petit paysage fluide, lumineux et clair, attribué à J. Patenier. L'*Ecce Homo* et le

Portement de croix (Musée de Gand), de Jérôme Bosch. Enfin les Breughel, et tout spécialement cet extraordinaire et savoureux *Pays de Cocagne* (collection von Kaufmann).

Ce sont là quelques œuvres caractéristiques, d'une certitude d'attribution à peu près incontestée et qui nous permirent de suivre l'évolution de la peinture dans les Flandres, dans un ordre chronologique. On peut, en effet, assez facilement situer dans sa mémoire les choses et les lieux d'activité principale en faisant ainsi succéder, par quart de siècle, les noms culminants : 1425, Van Eyck (Bruges) — 1450, Vanderweyden (Bruxelles) — 1475, Memling (Bruges) — 1500, Gérard David (Bruges) — 1525, Quentin Metsys (Anvers) — 1550, Breughel (Bruxelles.) Au début du XVIe siècle, des influences italiennes troublent et pervertissent l'école, font à certains artistes une personnalité incohérente, les entraînent dans des directions peu conformes au génie de leur race, et une grande confusion se produit, les uns continuant la tradition affaiblie des maîtres nationaux, les autres s'efforçant à suivre la mode romaine, d'autres échappant à l'une et à l'autre convention pour s'inspirer directement de la nature, dédaignant la peinture religieuse pour donner au paysage (Patenier) ou au mouvement observé dans la vie quotidienne (Breughel) une importance inconnue de leurs devanciers.

Il y a donc, vers cette époque, un grand nombre d'œuvres non classées. Il y en a aussi un nombre très considérable encore, avant ou après. Et parmi elles, beaucoup dont on pouvait discuter l'attribution, mais non la valeur. Et ce n'était pas l'un des moindres charmes de l'Exposition que leur découverte.

Qu'il était beau le portrait d'homme, au chaperon écarlate, attribué à Petrus Christus, mais vraisemblablement d'un artiste postérieur, appartenant à M. H., de Pari

Quelle était gracieuse la petite princesse Isabelle, attri à ce curieux Mabuse !

Quel caractère dans les trois portraits appartenant M. Oppenheim, de Cologne !

Et quelle majesté, quel style incomparable dans le *Christ pleuré*, attribué à Antonello de Messine, envoyé par M. le baron Albenas, de Montpellier ! M. Hulin donne quelques raisons pour faire honneur de cette œuvre admirable à l'école d'Avignon, et très justement s'élève contre la coupable indifférence de la France pour des artistes du XV[e] siècle. Car il y a des Primitifs français, et ce sont les moins connus de tous. Un tableau envoyé par Glascow et qu'on croyait être de Van der Goes a été unanimement apprécié comme une œuvre marquante de provenance française. Deux autres, moins remarquables, mais intéressants encore, de la collection Somzée, ont été achetés par un marchand anglais.

Il faut dire que la Belgique fut aussi coupable que la France en laissant acheter, par le même marchand, une précieuse *Vierge* du maître de Flémalle. Les productions de ce maître sont trop rares pour ne pas être conservées à tout prix dans nos musées. Et celle là, particulièrement, était un chef-d'œuvre sans équivalent. D'allure massive, avec sa grande figure presque masculine, cette Vierge, presque vulgaire au premier aspect, révélait bientôt à qui s'attardait à la contempler, un inoubliable et spécial accent de force, de calme, de dignité. La couleur, dans une gamme de gris verdâtre, était unique. Et le petit paysage urbain, entrevu par la fenêtre, avec des ardoisiers grimpant sur un toit, était si joli ! Je suis vraiment affligé de penser que je ne le reverrai probablement jamais plus...

Jules Destrée.

Le Mouvement Artistique

THÉATRE

Vaudeville : *Sa Maîtresse*, par Henry Bauër.

...st le sujet même de *la Veine* que M. Henry Bauër a repris *Sa Maîtresse*, mais au lieu d'une pièce riante et sceptique, il

nous a donné une œuvre sombre et sincère. Après la comédie, le drame. Julien de Lormel a sauvé autrefois, il a élevé jusqu'à lui, une maîtresse ramassée au hasard ; il lui a appris à sentir et à penser. L'amour a fait d'elle une honnête femme. Un jour, lâchement, Julien la quitte ; l'argent, l'ambition, l'entraînent à épouser une femme riche. Mais sa lâcheté ne lui porte pas bonheur. Sa femme le trompe, de mauvaises spéculations le ruinent. Et dès lors, sans femme et sans fortune, il tombe, lui aussi, aux pires déchéances, et c'est la maîtresse délaissée, la pauvre créature sauvée et relevée autrefois, qui à son tour le sauve et le relève.....

L'œuvre est vigoureuse, de beau courage et de belle sincérité. L'auteur dramatique est resté fidèle aux idées du critique ; il a su faire admirer dans son drame ce que lui-même admira si souvent dans les pièces des autres : une action simple et forte, dédaigneuse des petits moyens qui forcent le succès. Bravement, il n'a voulu intéresser et émouvoir qu'au spectacle de la vérité toute nue, sans vaines subtilités psychologiques ; par la seule éloquence des situations des scènes et des faits, il a imposé à l'attention du public, habitué à des œuvres légères et charmantes, une pièce sévère et simple. Peut-être, pourrait-on regretter que M. Henry Bauër, dans sa volonté réfléchie et brutale, de ne nous montrer que des faits, de ne nous intéresser qu'au conflit des idées, ne nous ait donné que des personnages plus représentatifs que vivants. Mais quoi qu'il en soit, la sympathie et l'admiration d'une Revue comme la nôtre sont acquises, d'avance, aux tentatives nobles et sincères comme celle-ci, qui peu à peu élargissent le domaine du théâtre.

Comédie Française : Mme Suzanne Desprès, dans *Phèdre*.

Mme Suzanne Desprès a voulu s'essayer dans le rôle de Phèdre. Elle a eu ce courage et elle a bien fait. Certes, il était évident qu'elle y serait intéressante, mais on ne pouvait prévoir jusqu'à quel point son talent saurait se plier aux difficultés écrasantes de ce rôle classique. Elle a été une Phèdre profondément émouvante. Quelle simplicité ! Quelle douloureuse beauté dans ses attitudes, quelle force et quelle passion dans son admirable voix ! Mme Suzanne Desprès sort grandie de cette épreuve redoutable ; elle peut être contente de son succès, rien n'y a manqué : enthousiasme dans la salle et perfidie dans les couloirs, c'est-à-dire admiration et envie.

Jacques Bizet.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

QUATRIÈME ANNÉE
N° 108

15 Novembre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

SOMMAIRE

Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
), RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VI°)
1902

LE
MOUVEMENT SOCIALISTE
Revue bi-mensuelle internationale
PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

10, rue Monsieur-le-Prince, PARIS (VIe)

LE NUMÉRO :
France et Belgique. . 0.50 | Autres pays 0.60

ABONNEMENT :
France et Belgique : { *Six mois : 5 fr.* *Un an : 10 fr.* | Autres Pays : { *Six mois : 6 fr.* *Un an : 12 fr.*

DIRECTION :
HUBERT LAGARDELLE

SECRÉTARIAT :
ÉMILE BURÉ
Pour tout ce qui concerne l'*Administration*, s'adresser au *Secrétariat*

DIRECTION LITTÉRAIRE :
LUCIEN BESNARD

Les scandales capitalistes et administratifs

DE LA MARTINIQUE

Par un mandat dûment motivé, le comité fédéral de la Fédération socialiste de la Martinique m'a invité à saisir le comité interfédéral du « Parti socialiste français », le groupe parlementaire socialiste et la presse socialiste des événements désastreux qui se déroulent à la Martinique depuis tantôt trois mois. Le comité interfédéral a été à ce point ému des premières révélations que je lui fis, qu'il lança, à ce sujet, un manifeste. Les autres faits que je portai dernièrement à sa connaissance l'amenèrent à décider que tous les documents que j'avais fait passer sous ses yeux, seraient communiqués au « groupe parlementaire socialiste ». Cette communication eut lieu : les députés du « Parti socialiste français » envoyèrent, dès le lendemain, une délégation — à laquelle on voulut bien m'adjoindre — demander des explications à M. le Ministre des Colonies. M. Doumergue, après avoir longtemps conféré avec les trois délégués qui seuls s'étaient trouvés au rendez-vous (les citoyens Bouhey-Alex et de Pressensé étant absents), ne me reçut qu'au dernier moment, de sorte que j'eus moins la préoccupation de discuter les arguments du Ministre que de les enregistrer.

En attendant que pour se conformer au désir que leur a exprimé le groupe des « Antilles », les élus socialistes veuillent bien nous laisser discuter devant eux les explications de M. le Ministre des Colonies, j'accomplis ici le nouveau devoir que m'ont assigné mes compatriotes socialistes de Paris, — en appelant sur

la situation désastreuse de la Martinique ouvrière, l'attention des lecteurs du *Mouvement Socialiste.*

En effet, les travailleurs sinistrés de la Martinique ne sont pas seulement molestés, accablés : on peut soutenir que l'administration locale a occasionné la mort de bon nombre d'entre eux, et, qu'encouragée par le pouvoir central dont elle exécute fidèlement les ordres, elle organise — pour le compte de l'usine capitaliste et réactionnaire — leur exploitation systématique.

Mais pour bien faire comprendre les faits, il faut remonter à leur source même. Je n'étonnerai aucun socialiste, en disant qu'après la catastrophe du 8 mai, la lutte des classes, loin de perdre de son intensité dans notre petit pays, en devint, au contraire, plus violente. Les gros possédants s'exaspérèrent à la pensée que la disparition de Saint-Pierre, en ouvrant une crise économique sans précédent, entraînerait, entre autres conséquences, la ruine de leurs privilèges ; et pour raffermir ceux-ci, ils devaient essayer de drainer tout l'or que, par une souscription internationale, le monde civilisé avait entendu offrir à toutes les victimes — sans distinction — d'une des plus grandes calamités que l'humanité ait eu à enregistrer.

Aussi bien, nous n'avions pas encore essuyé nos larmes, pansé nos blessures, que déjà la grande bourgeoisie de la Martinique entreprenait, directement ou par l'intermédiaire de ses agents, une campagne de révoltants mensonges contre le prolétariat et même contre la demi-bourgeoisie. Naturellement elle a caché, cette fois encore, ses appétits capitalistes sous la traditionnelle équivoque ethnique. Rien n'est plus facile, en effet. Par suite de notre évolution sociale — les classes étant des races, aux Antilles — le prolétariat étan

en majorité formé de noirs, la demi-bourgeoisie de mulâtres, et la grande bourgeoisie de descendants d'anciens colons, il n'est pas étonnant que celle-ci essaie d'étouffer les aspirations des deux autres classes, en les représentant comme « ennemies des blancs ». L'équivoque est créée, d'ailleurs, pour dissimuler des visées politiques autant que des visées économiques. La grande bourgeoisie, qui a dû sa souveraineté d'antan aux régimes déchus, les regrette ; la petite bourgeoisie et le prolétariat, qui doivent tout à la République, ont, au contraire, les yeux tournés vers l'avenir.

Le 23 mai, moins de quinze jours après la catastrophe de St-Pierre, M. Noël Pardon, ancien gouverneur réactionnaire de notre colonie, faisait à un reporter de la *Politique Coloniale*, la déclaration suivante : « Il faut se méfier, pour la réparation du dommage et pour tout ce qui concerne l'avenir de la Martinique, des idées de race et de l'hostilité des noirs contre les blancs qui subsistent là-bas. Actuellement, la plupart des fonctionnaires de la Martinique sont des mulâtres ; et il n'y aurait pas besoin de chercher bien loin pour deviner la source des renseignements souvent intéressés qui nous parviennent. »

Le 24 mai, dans la *Revue Bleue*, sous le titre « Haine de races », M. Francis Mury, ex-commissaire colonial, nous apprenait « qu'aux Antilles il y avait des milliers » de noirs paresseux, insolents, voleurs, vautrés toute » la journée au soleil et poursuivant de leurs insultes » ceux qui préfèrent le travail à la mendicité. A peine » vêtus de haillons, sans toit pour s'abriter, ils vivent » de rapines et se réfugient la nuit dans les maisons » abandonnées. » Aussi pour cet élégant écrivain, bien nourri, comme vous voyez, de la Déclaration des Droits de l'Homme, les « mulâtres et les noirs qui ne possèdent

d'ailleurs rien » ne pouvaient être sinistrés, non plus qu'ils ne devaient être citoyens français :

> Il fallait prendre garde, disait-il, que les secours envoyés pour les victimes de la catastrophe ne fussent détournés de leur vraie destination. Seuls les « blancs » pouvaient manquer de pain... D'après les dernières dépêches reçues, des milliers de nègres avaient reflué vers Fort-de-France, où ils réclamaient impérieusement des vivres. Cette multitude venue de tous les coins de l'île, ne s'était rassemblée autour de la capitale qu'avec le dessein de profiter de ce désastre pour se faire bien nourrir pendant un temps plus ou moins long. L'administration locale devait leur refuser tout secours et réserver à ceux qui sont réellement sans pain et sans asile les vivres d'Europe et d'Amérique.

Et M. Francis Mury ajoutait :

> Lorsqu'on aura paré aux premiers besoins, il faudra songer à répartir équitablement, parmi les victimes de cette catastrophe, les souscriptions ouvertes dans le monde entier. Les enquêtes devront être faites, avec un soin minutieux, par une commission spéciale, venue de France, et dont ne pourrait faire partie aucun fonctionnaire originaire de la colonie, non plus que ses représentants politiques.

D'autres *select men* des « races supérieures » emboîtèrent le pas à M. Francis Mury. Suivant une coutume déjà vieille, c'est surtout à la presse anglaise et à la presse américaine que les capitalistes réactionnaires de la Martinique confièrent leurs diffamations calomnieuses contre les prolétaires noirs et les demi-bourgeois de couleur. Quelques exemples, à cet égard, suffiront à fixer la pensée des socialistes, sur la mauvaise foi et la sottise des ennemis de la démocratie coloniale. Vers le 10 juin paraissait, dans *Le Petit Journal*, une dépêche de source anglaise, où on allait jusqu'à prétendre qu'un

Anglais, retour des *Indes occidentales*, avait déclaré avoir vu à la Martinique les noirs se réunir en bandes joyeuses pour fêter l'heureux jour (le 8 mai), où ils avaient pu enfin être débarrassés des « blancs » ; se sentant désormais maîtres du pays, ils avaient élu un *roi nègre*. Le 29 juin, *La Patrie* publiait les stupidités que voici :

SCANDALE AUX ANTILLES

New-York, 28 juin. — Plusieurs journaux publient un compte-rendu de la séance secrète tenue hier par la Chambre de commerce de New-York et dont le procès-verbal est parvenu, on ne sait comment, entre les mains des reporters. Il s'agissait d'examiner la façon dont les fonds souscrits pour les victimes de la Martinique ont été distribués.

M. de Médeuil, délégué de la Chambre de commerce française, a fait d'affligeantes révélations sur l'esprit sectaire qui a présidé à cette distribution. Parce que les nègres sont radicaux et les blancs sont républicains, les premiers ont été favorisés au détriment des seconds. Avant de remettre des secours, les fonctionnaires du gouvernement français ne s'occupaient pas de la situation d'une victime, mais de sa nuance politique. Les dénonciations sont admises sans enquête.

M. de Médeuil affirme, sous serment, que les fonds envoyés par les États-Unis ont servi à la propagande électorale. Les districts contenant une majorité de nègres radicaux et révolutionnaires ont reçu la plus grosse part de ces fonds, au détriment des districts où les blancs sont en majorité. Le comité de Fort-de-France serait particulièrement responsable de ces iniquités.

Le délégué de la Chambre de commerce va plus loin. Il affirme à l'encontre des dépêches officielles françaises que les *malheureux habitants de Saint-Pierre n'avaient pas tous été tués sur le coup*. Pendant deux jours, après l'éruption du 8 mai, beaucoup d'entre eux, massés sur les rivages, attendaient qu'on vint les sauver. Trois jours après le 8 mai, on entendait encore les gémissements des mourants.

M. de Médeuil affirme, sous la foi du serment, qu'on aurait pu sauver beaucoup d'habitants de St-Pierre et des environs.

La ville était mal notée, étant le foyer de l'opposition politique et le quartier général du parti anti-nègre.

Le rapport du délégué a été envoyé au gouvernement de Washington qui l'a transmis à M. Cambon, ambassadeur de France, avant son départ pour Paris.

Rappelons que nous avons donné hier, dans notre service téléphonique de Berlin, l'analyse d'un article de la *Gazette de Francfort* qui relate ce scandale.

D'autre part, nous recevons ce matin de notre correspondant de Londres, une dépêche relative à la même question. Le *Globe* et le *Standard* parlent en détail de ce scandale. Ils ajoutent que la plus complète anarchie règne à la Martinique. Les nègres refusent de travailler, même dans les districts qui ne furent jamais menacés par les éruptions. Ils vivent tous sur les distributions de secours.

Ajoutons que M. Cler (1), dont nous avons déjà donné les déclarations accablantes contre l'administration de la Martinique, a fait une nouvelle déposition tout aussi grave que la première.

M. Crassous de Médeuil, créole de la Martinique, était, en effet, arrivé à Fort-de-France avec 25.000 francs de la Chambre de Commerce française de New-York. M. le Ministre des Colonies avait avisé, par câble, le gouverneur intérimaire de la Martinique de l'envoi de ces 25.000 francs. Or, M. Crassous de Medeuil disposa librément de cette somme (on comprend au profit de qui) sans en aviser le gouverneur, ni même le trésorier-payeur de la colonie, caissier centralisateur des fonds d secours. Voilà comment il était fondé à parler du secta risme des autres. Au reste, il faut ajouter que dès qu'

(1) Usinier, chef de la réaction capitaliste à la Martinique.

eût connu l'ampleur que ses racontars prenaient en Europe et aux Antilles, il se résigna à les démentir (1).

Mais il n'est pas jusqu'au journal *Le Temps* qui ne fît entendre sa note dans ce beau concert. Dans son numéro du 20 septembre, il reproduisait, avec beaucoup de complaisance, les déclarations faites au *Petit Havre* par un passager du *Canada*, paquebot de la ligne des Antilles. Dans cette information, qui parut d'ailleurs dans plusieurs journaux à la fois, notamment dans la *Politique Coloniale*, les noirs étaient accusés non seulement de faire de leur qualité de « sinistrés » une véritable profession, de n'accepter aucun travail, « quelque fussent les prix offerts », mais encore de « développer le *mouvement séparatiste* qui depuis longtemps existe dans la colonie. »

Du reste, les capitalistes réactionnaires avaient pris soin de circonvenir tous les reporters qui arrivèrent à la Martinique après le 8 mai ; et dans des interviews retentissantes, ils dirent toute leur haine à l'égard des « mulâtres » et des « noirs », et tout le danger que couraient les intérêts des « blancs ».

Ces calomnies criminelles, auxquelles vinrent s'adjoindre d'ignobles intrigues de couloir, produisirent sur l'esprit du Ministre des Colonies l'effet qu'on attendait.

Ancien magistrat en Indo-Chine, partisan résolu de la suppression de la représentation coloniale et de la restriction de nos libertés constitutionnelles, M. Doumergue n'était peut-être que trop accessible à certains racon-
ars. Bientôt, au pouvoir central, on fut persuadé qu'à a Martinique « mulâtres » et « noirs », par leur « haine des lancs », étaient un obstacle au relèvement de la colonie.

1) Procès-verbal du 26 juillet de la Commission de secours de ..-de-France.

Les demi-bourgeois de couleur ne diffèrent guère des petits bourgeois des autres pays. Ils concilient difficilement leurs intérêts immédiats avec leurs aspirations politiques. Economiquement, ils ménagent toujours la grande-bourgeoisie, quand, politiquement, ils ne consentent pas à des alliances électorales avec elle. A la Martinique, même dans la crise actuelle, ou plutôt à cause même de cette crise, ils devaient montrer la plus grande timidité en face des revendications exagérées de la grande-bourgeoisie. Malgré tout, une suspicion qui devait, dans les circonstances présentes, avoir les conséquences les plus graves (car ils occupent encore en majorité le pouvoir), pesa sur eux en même temps que sur les prolétaires.

Dès le mois de juin, les capitalistes, afin de se rendre intéressants, s'offraient pour assurer la réorganisation du travail dans tous les centres de la Martinique (1). Or, le travail n'avait jamais cessé que dans la zone volcanique ; et celle-ci avait été complètement évacuée. Parler de reprise du travail, c'était demander que l'on renvoyât les travailleurs au volcan. A la vérité, les capitalistes, dont quelques-uns ont à la fois des usines dans le nord et dans le sud, avaient l'ardent désir, sous prétexte de relèvement de la colonie, de faire augmenter leur crédit en banque, en même temps qu'ils voulaient, sous couvert d'assistance par le travail, puiser à pleines mains dans la caisse de secours du Ministère des Colonies.

Des mesures rationnelles et pratiques pouvaient être prises, qui prépareraient le relèvement de la Martinique et offriraient le moyen de gagner leur vie à ceux-là qu'on ne traitait de paresseux que pour mieux les accabler et

(1) Discours Gérault-Richard à la Chambre des députés. *Journal Officiel* du 20 juin.

les exploiter. Par suite de la disparition de Saint-Pierre un chemin de fer s'imposait pour relier les communes du Nord à Fort-de-France, devenu le principal centre de ravitaillement de l'île. L'agrandissement de notre bassin de radoub, la création d'un dépôt de charbon à Fort-de-France, l'aménagement, pour les besoins du commerce, de l'admirable port de la capitale de la Martinique, pouvaient faire l'objet des préoccupations immédiates du gouvernement.

On pouvait entreprendre ces travaux dans un délai très court, si le Ministre des Colonies avait voulu soit faire adopter par les Chambres, avant leur séparation, les crédits nécessaires, soit faire consentir par la commission officielle de secours de Paris, sur les huit millions de la souscription internationale, les avances indispensables pour engager les premières dépenses. Mais M. Doumergue n'adopta ni l'une ni l'autre de ces deux solutions ; il alla jusqu'à retirer, sans même en avertir le rapporteur, un projet de loi qu'il avait déposé sur le bureau de la Chambre. Il préféra sans doute commencer par favoriser le plus complètement la rapacité capitaliste des rastaquouères usiniers.

C'est d'abord, en effet, à cette première idée des capitalistes de faire reprendre le travail dans la zone volcanique, que s'arrêta l'administration de la Martinique, sans que le Ministre des Colonies ait, par la suite, songé, un instant, à révoquer ses dangereuses et détestables mesures.

Le 4 août, M. Lhuerre, gouverneur intérimaire de notre colonie, qui, malgré les attaques dont il était l'objet, n'était et ne pouvait être qu'un haut fonctionnaire de l'ordre bourgeois, adressait la circulaire suivante aux maires des communes où s'étaient réfugiés les travailleurs sinistrés :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'après entente avec la mission scientifique française, j'ai décidé le retour des sinistrés dans leurs communes d'origine.

En conséquence, vous voudrez bien faire savoir aux sinistrés qui ont trouvé asile dans votre commune, qu'ils ont jusqu'au 15 août courant pour rallier leurs domiciles. Passé ce délai, ils ne recevront aucun secours en nature de l'administration. Ils continueront, au contraire, à être nourris dans leurs communes respectives, pendant un laps de temps qui leur permettra de se remettre courageusement au travail.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Maire, de vouloir bien me tenir au courant des mesures prises ou à prendre par vous pour le retour des sinistrés dans leurs communes d'origine... Recevez, etc.

G. LHUERRE.

Devant un ordre aussi impératif, les travailleurs sinistrés, à l'exception de ceux de Saint-Pierre et du Prêcheur, dont les habitations avaient été détruites, durent rentrer dans leurs communes d'origine. Résignés comme le sont généralement les noirs de nos pays, et fatigués aussi de l'oisiveté à laquelle ils étaient trop longtemps condamnés, ils regagnèrent, sans murmurer, leurs chaumières.

Le 30 août, à 9 heures du soir, environ *trois mille d'entre eux* (on n'a pu jusqu'à présent en évaluer le nombre) *tombaient foudroyés par le Volcan, au Morne-Rouge et à l'Ajoupa-Bouillon.*

M. Lhuerre est-il seul responsable de cette hécatombe humaine ? Ici, les faits parlent pour dénoncer tous les coupables.

En même temps que M. Lhuerre faisait rentrer les sinistrés dans la zone volcanique, le pouvoir central faisait tous ses efforts pour rendre inévitable l'exécution de cette mesure. Il coupait, en effet, littéralement l

vivres à la Commission locale de secours chargés de ravitailler les sinistrés de toute la colonie, c'est-à-dire près de 20.000 personnes (1).

Cette Commission, qui siégeait à Fort-de-France, avait été instituée par arrêté de M. Lhuerre en date du 12 mai, publié au *Journal officiel de la Martinique*, le 16 mai. Elle se composait du maire de Fort-de France, président ; du vicaire général, administrateur du diocèse, vice-président ; du trésorier-payeur de la colonie, vice-président ; du directeur du service administratif ; du sous-directeur d'artillerie ; de MM. Eustache, Siger, Ivanès, conseillers généraux ; du substitut du Procureur général ; du vice-président de la Chambre de commerce ; de l'agent général de la Compagnie transatlantique ; du chef du service des douanes ; du chef du service des ponts-et-chaussées ; du chef du bureau des finances du secrétariat général ; de MM. les Drs Mathieu et Barbe ; de M. Th. Roy, négociant ; de M. Labat, adjoint au maire, et de M. Saint-Cyr, avocat.

Cette Commission avait été créée, comme on le voit, suivant les règles de la pure administration bourgeoise. Elle devait, en toute logique, d'autant plus inspirer confiance à M. le ministre des Colonies, que sur dix-neuf membres, elle comptait onze « blancs » et que les deux partis bourgeois qui se disputent le pouvoir à la Martinique — le parti réactionnaire et le parti républicain — y étaient représentés.

Ainsi qu'en fait foi un procès-verbal publié au *Journal officiel de la Martinique*, le 12 août, cette ommission, à la date du 26 juillet, n'avait plus de ssources. Outre les vivres qui avaient été expédiés

(1) J'emprunte ce chiffre à une lettre du 16 août 1902 de M. Lhuerre maire de Fort-de-France.



par la France et l'Amérique, elle n'avait eu à sa disposition qu'une somme de 101,004,55, provenant de la générosité de quelques donateurs de la Métropole et des souscriptions ouvertes à la Martinique et dans les pays voisins. M. l'inspecteur Bloch, vers le 23 mai, était arrivé à Fort-de-France avec cinq cent mille francs que le ministère Waldeck-Rousseau avait destinés aux sinistrés, à titre de premiers secours.

Sur cette somme, il avait remis cent mille francs au gouverneur intérimaire, « aux seules fins de secours en espèces ». A la vérité, il avait aussi voulu mettre le reliquat à la disposition de la Commission de secours ; mais celle-ci, couvrant ses dépenses par les cessions de vivres qu'elle faisait aux commerçants de la colonie, avait décliné cette offre ; et M. l'inspecteur Bloch, en déposant ce reliquat au trésor, avait cru devoir donner l'ordre au trésorier-payeur de n'en rien distraire, sans instructions expresses du pouvoir central.

Or, à cette date du 26 juillet, la Commission de secours devait soustraire les sinistrés aux menaces d'une épidémie qui commençait à sévir à Fort-de-France. Il était urgent qu'elle leur fît évacuer le centre de la ville et les logeât dans la périphérie. Cette évacuation nécessitait la construction de nouveaux bâtiments de refuge. Pour faire face à cette dépense et pour assurer l'alimentation de ces malheureux, la Commission, par câble et par l'intermédiaire du gouverneur, demanda au Ministre des Colonies de vouloir bien l'autoriser à prélever une somme de cent cinquante mille francs sur les fonds laissés au trésor par M. l'Inspecteur Bloch.

Après sept jours de silence, le Ministre des Colonies répondit pour n'autoriser qu'un prélèvement de *cinquante mille francs*. Dans l'intervalle, — pour ne pas faillir à la mission qui lui avait été confiée — la Com-

mission avait dû engager environ cent cinquante mille francs de dépenses (1). Informé de cette situation et sollicité de mettre cette fois à la disposition de la Commission la totalité de la somme déposée au trésor, le Ministre des Colonies autorisait l'ouverture d'un crédit total de *cent mille francs*. La Commission, *composée comme nous l'avons dit plus haut*, fut à ce point émue des difficultés qui lui étaient créées, que, pour ne pas partager la responsabilité qu'assumait le Ministre des colonies, *elle démissionnait à l'unanimité* (2).

Cette parcimonie du Ministre des Colonies était d'autant plus surprenante que la souscription internationale avait déjà produit près de *sept millions* et que la commission d'assistance siégeant au Pavillon de Flore avait, afin de secourir — de juillet à octobre — les quelques familles bourgeoises réfugiées dans la Métropole, engagé une dépense, renouvelable d'ailleurs, d'environ *six cent mille francs*.

Voici la lettre par laquelle le Président de la Commission de secours de Fort-de-France remettait au gouverneur la démission des membres de cette commission :

Fort-de-France, le 16 août 1902.

Le Maire de la Ville
à Monsieur le Gouverneur de la Martinique,
Fort-de-France.

Monsieur le Gouverneur,

La Commission de secours aux victimes de l'éruption volcanique s'est réunie cet après-midi à l'effet de prendre connaissance de la réponse de M. le Ministre des Colonies, à qui vous aviez demandé une ouverture de crédits pour assurer le service des sinistrés.

---

(1) Procès-verbal du 8 août 1902 de la Commission de secours.
(2) Procès-verbal du 16 août à la Commission de secours.

Votre lettre de ce jour lui a été lue, au milieu d'une émotion qu'il vous sera facile de comprendre, puisque, témoin de ses efforts, vous aviez bien voulu l'informer, à différentes reprises, qu'elle possédait toute votre confiance. La réponse de M. le ministre a marqué, pour tous, que la sienne ne nous était pas acquise. C'était nous dicter la résolution à prendre. Cependant, sur l'observation faite que la retraite de la Commission pourrait amener des complications regrettables, quelques membres ont émis l'avis qu'il convenait de provoquer une nouvelle et troisième dépêche du département; mais la majorité a estimé, au contraire, que le sentiment de M. le ministre était assez nettement exprimé par son refus réitéré d'ouvrir les crédits demandés par la Commission.

Elle n'a pu même s'empêcher de rapprocher cette parcimonie de la libéralité avec laquelle la Commission de Paris a pu octroyer des secours à des personnes qui, au su de toute la Martinique, ne sont pas des victimes de l'éruption.

Quant au devoir patriotique qui leur imposait de rester quand même à leur poste, tous les commissaires s'en sont montrés également pénétrés, mais la majorité a jugé qu'il n'appartenait ici qu'au Gouverneur d'apprécier si le concours de la Commission peut encore être utile au pays.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur, Monsieur le Gouverneur, de vous remettre la démission de la Commission.

M. le Commandant Gauthier, sous-directeur d'artillerie, auquel les règlements militaires interdisaient de s'associer à ses collègues, a annoncé à ceux-ci qu'il vous avait adressé, ce jour même, et par la voie hiérarchique, une lettre de démission fondée sur les mêmes causes.

Il me reste, Monsieur le Gouverneur, à vous prier de prendre acte que la Commission est prête à vous présenter ses comptes, et qu'elle vous demande, dans tous les cas, de les soumettre au Conseil privé investi à cet égard des fonctions de Cour des comptes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de mon plus respectueux dévoûment.

Signé : V. Sevère.

Par lettre en date du 18 août, le gouverneur intérimaire priait le Président et les Membres de la Commission de secours de revenir sur leur décision, pour ne point créer d'embarras au gouverneur titulaire, M. Lemaire, qui devait arriver à Fort-de-France trois jours après. La Commission ne reprit point sa démission, mais accepta d'expédier les affaires courantes jusqu'à l'arrivée du gouverneur titulaire.

Celui-ci débarquait à Fort-de-France le 21 août.

Voici, maintenant, des faits à l'actif de ce nouvel administrateur — qui montrent avec plus de force encore quel esprit préside à la direction des affaires de la Martinique.

Dès le 16 août, le Mont-Pelé, qui avait sommeillé quelques jours, était entré dans une nouvelle phase d'activité. Le 26 août, il y eut une très violente éruption qui fut très visible à Fort-de France. Cela est établi par un rapport adressé au Ministre de la Marine par le capitaine de vaisseau Pivet, commandant du croiseur *Tage*, et chef intérimaire de la division navale des Antilles (1) :

Depuis le 16 août, dit cet officier, le volcan de la Montagne-Pelée reprit une grande activité ; les éruptions furent continuelles ; et plusieurs furent très violentes.

Le 26 août, à sept heures du matin, par un calme plat, nous vîmes subitement s'élever au-dessus de la Montagne-Pelée un nuage épais qui, d'un seul jet, monta à une altitude d'environ dix mille mètres. Durant la nuit, des éclairs sillonnaient presque continuellement les cendres que le vent chassait vers le nord-ouest.

Dans cette même journée du 26, les habitants du

(1) *Dépêche de Brest* du 24 octobre 1902.

Carbet et du Morne-Rouge, affolés, bien qu'ayant jusque là fait preuve de beaucoup de courage et de sang-froid, se voyant voués à une mort certaine, envoyèrent en délégation auprès de M. Lemaire, les premiers 26, les seconds 32 de leurs camarades.

Ces travailleurs terrifiés arrivant vers midi, après avoir parcouru 30 kilomètres, à Bellevue, villégiature du gouverneur, osèrent y pénétrer pour porter leurs doléances au chef de la colonie.

Celui-ci, furieux d'être « incommodé » à pareille heure, fit dresser par son secrétaire la liste de ces importuns, pour « régler leur compte ». Immédiatement, il donnait des ordres pour qu'aucun secours ne leur fût accordé, à Fort-de-France, et qu'ils fussent forcés de retourner près du volcan. Sur les instances du maire de Fort-de-France, qui lui représenta combien il serait inhumain de forcer ces travailleurs à faire en un même jour et sans avoir pris de nourriture, un voyage aller et retour de 60 kilomètres, le chef de la colonie voulut bien tolérer qu'un gîte leur fût donné pour le soir avec une ration entière ; mais pour les obliger, malgré tout, à rentrer dans la zone volcanique, il décidait que le lendemain, il ne leur serait accordé que deux tiers de ration. Voici, d'ailleurs, le texte des instructions que le gouverneur écrivit sur la feuille même de papier qui portait la liste des délégués et qu'il remit au maire de Fort-de-Erance :

Après vérification d'identité en tant que sinistrés, ration entière aujourd'hui et demain deux tiers. Veillez au non-cumul en avisant les localités où ces sinistrés percevraient ration.

Le gouverneur,
Signé : Lemaire.

26 août 1902.

Transmis à M. le délégué de l'administration pour exécution des ordres de M. le gouverneur.

Le maire,

26 août 1902, 4 h. 1/2 soir. *Signé* : V. Sevère.

Le 27, en effet, ces futures victimes, le cœur meurtri, regagnèrent leurs communes. Mais les délégués du Morne-Rouge, pour la plupart, n'en devaient plus revenir.

Le journal *L'Opinion*, de la Martinique, dont le récit concorde absolument avec celui de nos correspondants socialistes, dit expressément :

Durant la semaine, depuis le 25 août, presque tous les maires des communes de la zone volcanique ont adressé au gouverneur des dépêches et des lettres pressantes, pour lui demander l'évacuation de ces communes. — Nous connaissons — ajoute ce journal — un chef d'édilité qui lui a envoyé dans la même journée, *huit dépêches restées sans réponse*.

Voici, à titre d'exemples, deux des télégrammes que le maire de Grand'Rivière, notamment, adressa, durant ces jours de détresse, à M. Lemaire :

Du 26 août,

Maire Grand'Rivière,

à Gouverneur, Fort-de-France.

Le 24, vers 10 heures du matin, il y a eu deux secousses de tremblement de terre suivies d'éruptions relativement faibles.

Le 25, de 6 heures du matin jusqu'au coucher du soleil, éruptions successives accompagnées de fortes détonations et de longs grondements.

Pendant toute la nuit, le volcan a grondé sans discontinuer ; toute la population était sur le qui-vive ; les habi-

tants des hauteurs ont dû regagner le bourg vers minuit, *effrayés par le feu du volcan* ; *toute la montagne représentait un immense brasier.*

Aujourd'hui, 26, les éruptions se succèdent plus fortes que jamais. Il est 8 heures du matin ; la cendre ne tombe pas encore ; mais tout le ciel est couvert d'épais nuages noirs. Il n'y a pas d'orage ; et le tonnerre gronde sans cesse, provenant sans doute de l'électricité dégagée par le volcan.

Ces phénomènes sont en tout semblables à ceux des 5, 6 et 7 mai dernier ; et cette similitude jette la panique parmi la population.

Le Maire,
RÉMILIEN, Théophile

Du 28 août 1902.

Maire Grand'Rivière,
à Gouverneur Fort-de-France.

Depuis le 26, situation inchangée ; le volcan fume et gronde toujours. *On ne compte plus les éruptions tant elles sont nombreuses.*

Trépidations continuelles du sol ; population effrayée commence à émigrer vers le Lorrain et la Trinité. Aucun travail n'a pu être repris ; les habitants sont dans la plus grande anxiété ; *les plus résolus commencent à se décourager.*

Commune isolée ; pas de téléphone (1). Communication par mer interrompue par un épais rideau de cendres. Les nouvelles du chef-lieu mettent trois jours à nous parvenir par la poste. *Il faudrait être sur les lieux pour constater cette situation par trop décourageante.*

Le Maire,
RÉMILIEN, Théophile.

Au reste, dans une lettre du 3 septembre, à laquelle M. Lemaire n'eût garde de répondre, M. Sevère, chef

(1) Le maire de Grand-Rivière était forcé de faire porter ses dépêches à Basse-Pointe, voie de terre.

de l'édilité de Fort-de-France, président de la Commission de secours, rappelait au gouverneur « qu'à plusieurs reprises il avait eu l'honneur de lui exprimer ses sentiments sur le peu de sécurité laissé par l'administration aux sinistrés du Nord, en particulier à ceux du Carbet et du Morne-Rouge, *rapatriés et maintenus* dans leurs communes d'origine. »

Mais M. Lemaire ne pouvait avoir confiance dans les avis, ni se laisser toucher par les sollicitations éplorées des autorités civiles qui, à ses yeux, comme aux yeux de ceux qui l'inspiraient, ne pouvaient avoir qu'un dessein : faire nourrir par la caisse de secours des *électeurs fainéants*.

Aussi ne se décida-t-il à croire à la gravité de la situation que lorsque, dans l'après-midi du 30, il reçut des diverses brigades de gendarmerie du Nord de l'île, après de multiples avertissements antérieurs, des notes désespérées, dont l'une, au dire du journal *l'Opinion* (1), était ainsi conçue : « Trépidation continue du sol. Montagne lance bombes volcaniques. Grondements incessants semblables au bruit d'un train entrant en gare à toute vitesse. »

Le 30, à 5 heures, — mais alors seulement, — le gouverneur apprenait au maire de Fort-de-France son intention de se rendre dans le Nord, afin d'en ramener un demi-millier de sinistrés (2).

Il y en avait, au bas mot, huit mille ! Et c'était juste quatre heures avant la catastrophe, que M. Lemaire songeait à commencer l'évacuation des communes menacées ; encore ne pensait-il qu'à une évacuation par la voie de mer (qui ne pouvait d'ailleurs faire courir aucun

(1) N° du 7 Octobre 1902.
(2) Rapport du maire de Fort-de-France au gouverneur, n° 199.

risque à sa vie), tandis qu'une évacuation par voie de terre s'imposait aussi, pour les habitants du Morne-Rouge et de l'Ajoupa-Bouillon, qui se trouvaient au centre même de la zone volcanique.

Le gouverneur ne s'embarqua pour le Nord que le lendemain matin. La nouvelle de la disparition du Morne-Rouge et du désastre de l'Ajoupa-Bouillon n'arrivait à Fort-de-France qu'après son départ ; elle était portée par le citoyen Colat, maire socialiste du Morne-Rouge, qui n'avait dû la vie qu'à un hasard : il se trouvait à la campagne, au moment de l'éruption.

M. le gouverneur Lemaire a été envoyé à la Martinique, à cause de la situation créée par les éruptions du Mont-Pelé. Le pouvoir central avait jugé que sa présence y était à ce point indispensable que, nommé par décret en date du 29 juillet, il était forcé de partir le 9 août. Sa pensée première et persistante eût dû être, par conséquent, de prendre toutes les mesures pouvant avoir pour effet de mettre hors de danger les populations menacées. 48 heures après la catastrophe du 8 mai, toute la zone volcanique avait été évacuée. Pourtant, à ce moment, aucun service de transport n'avait été à l'avance préparé par l'administration. Le rapport du commandant Pivet, cité plus haut, établit qu'il y avait, au contraire, dans les eaux de Fort-de-France, à l'arrivée de M. Lemaire, outre le *Tage*, le *Jouffroy* et le *Suchet*. L'administration avait d'ailleurs pris l'habitude de réquisitionner, en toute occasion, les bateaux des entreprises privées. Tout un personnel de sauveteurs était organisé ; et le matériel de l'artillerie pouvait être utilisé pour les évacuations par voie de terre.

Je le demande, en vérité, aux socialistes qui me lisent : si, au lieu d'avoir à mettre la vie des travailleurs

hors de la portée de bombes volcaniques, le gouverneur, en débarquant à la Martinique, avait trouvé le prolétariat en pleine effervescence gréviste, n'eut-il pas immédiatement trouvé le moyen d'envoyer des troupes non seulement dans le Nord, mais sur tous les points de l'île ?

(*A suivre*) J. LAGROSILLIÈRE.

LE SCRUTIN DE LISTE

Le scrutin de liste est un article du programme radical. De nouvelles propositions ont été présentées à la Chambre. Un député, M. Klotz, a même essayé d'obtenir un vote de principe. La Chambre a décidé de renvoyer toutes les propositions relatives au mode de son élection à une commission spéciale, qui devra préparer le texte qui sera discuté en séance publique. Les socialistes sont aussi favorables au scrutin de liste, mais à la condition que ce soit avec représentation proportionnelle : ils ne pouvaient donc s'associer à un vote de principe où la Chambre se serait déclarée favorable au scrutin de liste sans qu'il fût question de représentation proportionnelle.

L'expérience du scrutin de liste a été faite une fois, en France, aux élections législatives de 1885. Ce fut une surprise. Il sembla, au premier tour de scrutin, que la réaction allait triompher. Les républicains furent surtout effrayés de voir le département le plus peuplé après la Seine, le Nord, envoyer à la Chambre un bloc de députés cléricaux. Le résultat fut un mot d'ordre de « discipline républicaine » au second tour, et l'établissement de listes de concentration : c'est ainsi qu'à Paris furent élus les premiers députés socialistes, MM. Camelinat et Basly, sur la même liste que des républicains modérés.

Tels sont, en effet, les deux graves inconvénients du scrutin de liste : les surprises et la confusion.

S'il existe un grand nombre de circonscriptions où les deux partis principaux en présence ont des forces à peu près égales, il suffit d'un changement très léger dans la disposition des électeurs pour faire subitement passer une forte majorité à l'état de minorité très faible. C'est un système éminemment instable. Notre système de scrutin uninominal pour une Chambre nombreuse de près de 600 députés, constitue au

contraire une sorte de méthode empirique de représentation proportionnelle, les voix perdues par un parti dans une circonscription étant compensées par les voix perdues dans une autre circonscription par le parti adverse. Aussi les Chambres successives se ressemblent beaucoup, elles donnent une image assez fidèle du pays, dans lequel l'opinion varie peu, et ne s'accentue qu'assez lentement vers la gauche. Avec le scrutin de liste, des courants d'opinion surexcitée — hier dans le sens nationaliste, aujourd'hui dans le sens anticlérical — se manifesteraient d'une manière tout à fait exagérée dans les élections.

Si le scrutin de liste transforme la balance électorale en girouette, présente-t-il, du moins, en dehors de cette question arithmétique, des avantages d'un autre ordre ? C'est ce que prétendent ses défenseurs. Ils disent que les influences locales et personnelles, si puissantes dans le scrutin par arrondissement, s'exerceraient moins, et que les députés oublieraient moins facilement qu'ils sont députés du pays, et non simplement de leur circonscription. Ceci paraît juste et deviendrait vrai probablement, lorsque le scrutin de liste serait entré dans les habitudes. Mais ce serait tout aussi vrai du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, et même bien plus certain, comme nous allons le voir.

S'il n'y avait dans tout le pays, comme autrefois en Angleterre, que deux grands partis traditionnels en présence, on concevrait encore le scrutin de liste pur et simple. Mais il n'en est plus ainsi nulle part, et en France les partis sont très émiettés. Il en résulte un très grand avantage pour les candidats amphibies, qui savent faire mettre leur nom sur plusieurs listes, qui appartiennent un peu à plusieurs partis, réellement à aucun : c'est la confusion. Si, par la pratique du scrutin de liste pur et simple, on s'habituait à opposer une seule liste à une seule liste, la confusion serait plus grave encore, car alors, voici ce qui se produirait : un parti, important dans une circonscription, mais qui n'aurait pas à lui seul la majorité absolue, ferait une liste panachée, pour

s'assurer les voix des partis les plus voisins. Il y aurait partout des marchandages entre partis, et parmi les votes qui se seraient portés sur une liste, on ne saurait plus distinguer combien doivent être attribués à chacun des partis qu'elle représente.

Au contraire, dans le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, tous les partis qui peuvent espérer un siège formant une liste distincte, chaque électeur vote pour un parti, c'est-à-dire pour un programme. Aucun panache, aucun marchandage n'est nécessaire. Les partis sont obligés, au contraire, de s'organiser, de préciser leur programme. L'influence personnelle des candidats est aussi réduite que possible. Les forces électorales de chaque parti sont parfaitement connues. C'est le scrutin le plus sincère qu'il soit possible d'imaginer. Il contraste absolument avec le scrutin de liste pur et simple.

Quel est d'ailleurs le but que l'on se propose en perfectionnant le mode du scrutin ? Il est double. Il s'agit d'établir un système qui oblige les partis à s'organiser avec la conscience politique la plus grande possible, et nous avons vu ce qu'il faut penser du scrutin de liste à cet égard. Il s'agit aussi d'élire une Chambre qui soit l'image la plus fidèle possible du pays. C'est bien là ce que l'on recherche, en dépit des théories de droit constitutionnel sur ce point.

Or, si c'est là ce que l'on recherche, il n'y a pas de doute possible : le scrutin de liste pur et simple est le système le plus absurde que l'on ait imaginé.

Voyons, en effet, ce qui s'est passé en Belgique, lorsque les élections s'y faisaient par le scrutin de liste sans représentation proportionnelle. M. Beernaert, dans la discussion de la représentation proportionnelle à la Chambre des Représentants de Belgique, disait :

En 1886, les catholiques et les libéraux obtiennent à peu près le même nombre de voix : 17047 votants se prononcent pour les catholiques, 17997 pour les libéraux, mais ce léger écart vaut à ceux-ci 28 sièges, tandis que nous n'en obtenons que 17.

En 1888, par un juste retour des choses d'ici-bas, les proportions

sont absolument renversées, et 25512 voix nous donnent 44 sièges, tandis que 22561 n'en donnent que 2 aux libéraux.

Nouvelles surprises des chiffres en 1890, et ne semble-t-il pas que ce soit à peu près l'oscillation d'un pendule ? Cette fois, 20825 voix libérales obtiennent 40 sièges, tandis que 21505 voix catholiques, la majorité, n'en donnent que 29.

Enfin, en 1892, 5847 voix de majorité dans le pays, soit un vingtième, nous ont valu 32 sièges de majorité à la Chambre et 16 au Sénat. Et à l'occasion de cette dernière élection, dont les résultats nous ont été si manifestement favorables, il a été établi, mathématiquement établi, qu'il aurait suffi d'un déplacement de 325 voix dans tout le pays pour que notre imposante majorité fût remplacée par une majorité libérale. Nous n'en aurions pas moins conservé une inutile majorité de plus de 5000 voix dans le corps électoral ; mais le gouvernement eût été à d'autres, et cela dans des conditions parfaitement légitimes, d'après les institutions en vigueur.

Les élections belges, autrefois, se faisaient au scrutin de liste par arrondissements administratifs au nombre de 41, dont chacun, par conséquent, n'avait à élire qu'un très petit nombre de députés (1 par 40.000 habitants), sauf dans des circonscriptions comme Bruxelles. On voit quels étaient les résultats du système. Si les élections avaient été faites par provinces, les résultats auraient été plus choquants encore.

Le scrutin de liste pur et simple n'est pas un scrutin sincère. Il peut, une fois par hasard, donner une Chambre où les partis soient représentés proportionnellement à leurs forces dans le pays. Plus souvent, il renforcera le parti le plus fort abusivement ; quelquefois ce sera le contraire. Quel intérêt peut le faire proposer ? Ce ne peut être qu'un intérêt politique de parti à courte vue, sans souci de l'avenir et des principes. Il est probable que les radicaux s'imaginent que le scrutin de liste, actuellement leur serait favorable, puisqu'ils sont en train de devenir le parti qui réunit la majorité relative des voix en France, et puisque c'est l'anticléricalisme, leur grand cheval de bataille, qui conduit la politique du moment. Leurs calculs pourraient les tromper, car l'expérience montre combien le scrutin de liste est décevant. Et

c'est d'une bien pauvre politique, d'adopter un mode de scrutin en escomptant un succès électoral prochain, sans même savoir si son mécanisme ne se retournera pas plus tard contre les premiers qu'il aura favorisés.

Sans doute il est intéressant d'examiner la répercussion immédiate qu'aurait telle réforme électorale sur la composition de la Chambre. Il est évident, à cet égard, que le scrutin de liste pur et simple réduirait à très peu de chose la représentation du parti socialiste à la Chambre. Dans aucun département, en effet, les socialistes n'ont la majorité, même relative, parmi les partis. Il n'y aurait donc de socialistes élus que ceux à qui les radicaux feraient place sur leur liste au second tour, par une application tardive partielle, et arbitraire dans la forme, du principe de la représentation proportionnelle. Les radicaux choisiraient les socialistes qui leur conviendraient.

Mais peu importe ceci. Un parti politique s'honorerait en se prononçant en faveur d'un mode de suffrage qui ferait d'abord diminuer le nombre de ses représentants, si ce mode de suffrage est conforme à ses principes. Le scrutin de liste pur et simple n'est conforme à aucun principe.

Par contre, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, à condition d'adopter le système du quotient électoral, uniforme pour toutes les circonscriptions, et d'interdire les listes panachées, est le scrutin rationnel, sincère, celui qui donne l'image véritablement fidèle du pays. Il est fort douteux que le nombre des élus socialistes soit tout d'abord augmenté par ce système. Il sera pourtant défendu par les socialistes. Et le parti socialiste y gagnera, même si sa représentation parlementaire est diminuée. Il y gagnera parce que toute la vie politique en sera plus claire et plus sincère, en évitant le personnalisme et l'esprit de clocher du scrutin uninominal, aussi bien que les surprises et le confusionnisme du scrutin de liste pur et simple. Il y gagnera aussi par la cohésion plus grande qui lui sera ainsi imposée.

P.-G. La Chesnais.

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE) (1)

VI

Pablo IGLESIAS

Secrétaire du *Parti Socialiste Ouvrier Espagnol*

Madrid, 21 octobre.

J'estime que, pour un véritable socialiste, l'ennemi essentiel n'est pas le cléricalisme, mais bien le capitalisme, qui asservit aujourd'hui tous les peuples.

Il n'empêche que, contre la prépondérance du cléricalisme, qui se trouve l'auxiliaire plus ou moins volontaire de la classe exploiteuse, les socialistes doivent faire tout ce qu'ils peuvent.

Mais, dans cette lutte nécessaire, ils ne doivent pas placer beaucoup d'espoir dans l'anticléricalisme des éléments bourgeois. Ceux-ci, en effet, malgré la profusion de gros mots qu'ils dirigent contre l'Eglise, ne la combattront que dans la mesure où elle tend à la prépondérance exclusive, où elle veut partager le pouvoir avec les maîtres de la production. Mais ils la soutiendront, s'allieront même à elle, du moment où elle voudra bien se borner à avoir comme unique mission la défense de l'ordre bourgeois.

(1) Voir notre dernier numéro.

Le cléricalisme ne peut pas être mortellement atteint, en pleine société capitaliste. Comme le militarisme, comme toutes les institutions qui coexistent avec le régime du salariat, le cléricalisme ne disparaîtra que le jour seulement où le prolétariat prendra pleinement possession du pouvoir.

Pousser le prolétariat à diriger son activité et son énergie *plutôt contre les cléricaux que contre les patrons*, c'est la plus grave erreur dont puissent être victimes ceux qui aspirent à en finir avec l'exploitation humaine.

Pablo IGLESIAS.

VII

H. QUELCH

Membre de la *Social Democratic Federation*

Londres, 25 octobre.

En réponse à votre enquête, me demandant mon opinion sur ce que doit être l'attitude du parti socialiste vis-à-vis de l'Église, il me semble qu'aucune autre attitude n'est possible que celle d'une hostilité sans compromission.

L'Église est un ennemi puissant, astucieux, plein de ressource, qu'il est parfois maladroit de provoquer, mais elle ne peut jamais être l'amie du progrès démocratique et du développement intellectuel du peuple et reste toujours irréconciliable. Elle est d'autant plus à craindre qu'elle paraît plus aimable.

En tant qu'institution, l'Église tient pour l'obscurantisme et pour la réaction. Il n'est pas d'iniquité si vile, de crime si scandaleux, que l'Église n'ait béni et sanctifié, s'il a été perpétré avec succès.

L'Église est un des piliers du capitalisme, et la réelle fonction du clergé est d'endormir l'intelligence des ouvriers et d'en faire de dociles esclaves salariés, patients et contents de leur sort dans ce monde, dans l'attente d'une glorieuse récompense dans l'autre.

Tant que l'Église tiendra les esprits des prolétaires dans ses serres, il y a peu d'espoir d'émanciper leur corps de la domination capitaliste.

H. QUELCH.

VIII

KARL KAUTSKY

Directeur de la *Neue Zeit*

La rédaction du ***Mouvement Socialiste*** m'a demandé, ainsi qu'à d'autres camarades, d'exposer à ses lecteurs quelle devait être la position de la démocratie socialiste allemande dans un conflit entre l'Etat et l'Eglise, et comme il existe à ce sujet des divergences d'opinion même entre socialistes français, il serait — m'a-t-on dit — important, vu la lutte menée actuellement en France contre les congrégations, de connaître sur ce point les opinions du parti allemand.

Mais pour l'Allemagne même la question présente de l'intérêt. Les débats du congrès de Munich à propos des discours de Welker l'ont bien montré. La lutte contre le parti du Centre catholique constitue notre devoir politique prochain, l'œuvre la plus importante que nous ayons à accomplir immédiatement. Le Centre tentera de mobiliser l'Eglise contre nous et d'utiliser l'influence de cette dernière sur les masses.

Non seulement en France et en Allemagne, mais

encore en Belgique, en Hollande, en Autriche, en Espagne, l'influence de l'Eglise est en progrès et partout elle témoigne son hostilité au prolétariat militant. Il n'est donc pas inutile d'examiner à nouveau la position réciproque de la démocratie socialiste et de l'Église.

I

Religion et Clergé

Nous bornerons notre étude à l'Église catholique. Pour les Églises protestantes, le problème prend un autre aspect ; il faut distinguer, en effet, entre le christianisme d'Etat tel qu'il s'est constitué surtout en Allemagne et les sectes démocratiques qui se sont développées puissamment, principalement dans les pays anglo-saxons. Il nous faut négliger ici tous ces points, si nous ne voulons pas compliquer outre mesure notre étude.

Mais on ne peut parler de l'Église sans savoir ce qu'on entend par religion. La chose n'est pas simple. L'idée de religion est très confuse, très variable. Le nombre de ses définitions est légion. C'est ce qui se produit pour tout phénomène social complexe, pour la révolution par exemple.

On peut d'ailleurs ramener toutes les définitions de la religion à deux types. On ne les confond que trop, et cependant ils sont exclusifs l'un de l'autre. Schiller déjà les a caractérisés tous deux dans ses célèbres vers :

> « Quelle religion je reconnais ? Aucune de celles que t[u] me nommes. — Et pourquoi aucune ? Par religion ! »

D'une part, on désigne sous le nom de religion u[n] certain sentiment individuel, la personnalité s'élevan[t] au-dessus de ses intérêts actuels ; c'est une espé[r]

d'idéalisme moral, une exaltation. D'autre part, on entend également par religion un phénomène historique collectif, un système de l'univers auquel les masses n'arrivent pas par leur propre réflexion, mais que, par un acte de foi, elles acceptent d'une autorité supérieure et dont elles font la règle de leurs pensées et de leurs actes. Göhre, il est vrai, dans un article récent sur le « christianisme et la conception matérialiste de l'histoire », a prétendu qu'entendue en ce dernier sens la religion est en contradiction complète « avec la nature véritable et propre de la religion », mais il n'arrive pas à désigner par un autre terme que celui de religion, cette religion « impropre » et « fausse ». Deux concepts bien différents sont donc désignés de la même façon : la raison en est que l'esprit humain use volontiers de ruse quand il se trouve dans la désagréable situation d'être obligé de ne plus reconnaître comme exacte une idée ou une institution à laquelle sa vie sentimentale le rattache par toutes les fibres de son être. Il tranquillise son cœur en donnant à la nouvelle idée, à la nouvelle institution qui évince l'ancienne le nom de celle-ci. Il voit dans la première une forme plus pure et plus élevée de celle qui l'a précédée. Le sentiment s'en trouve fort bien, mais la clarté scientifique y a moins son compte ; sans qu'on le veuille, les deux notions, absolument distinctes, ne cessent de se confondre.

La religion, comprise au sens d'une affaire de sentiment, d'une affaire privée par suite, et les religions col-
ctives, historiquement constituées, qui représentent
produit de la vie sociale, non seulement sont choses
t différentes, mais n'ont fait que trop souvent très
uvais ménage. La première, en effet, ne reconnaît à
n sentiment moral et métaphysique, d'autre guide
e la conscience personnelle, les autres exigent la sou-



mission de toute conscience à une autorité sociale qui se réclame de son origine surhumaine.

La constitution d'une semblable autorité est la condition sociale obligée de toute religion collective, seul genre dont nous ayons à nous préoccuper ici.

Dans les religions naturelles primitives, cette autorité est dans l'ensemble des croyants. L'individu ne comptait pas en dehors de sa « gens » ou de sa tribu. La pensée de celles-ci le dominait complètement ; cette pensée conforme à la coutume, lui fournissait les règles et les idées les plus sûres, les plus inviolables en matière de mœurs, de droit ou de religion.

Il en est tout autrement des religions nées de la dissolution de la société ancienne. Tribu, « gens », commune, tout ce qui accordait sa protection à l'individu disparaît. Il se trouve jeté dans une société montrueuse, dans une société de peine et de misère qui s'avance à grands pas vers sa ruine. Plein de terreur, il cherche un remède à cette marche fatale, un nouveau sauveur. Craintif, pusillanime, il s'humilie devant tout pouvoir nouveau et tend à le considérer comme surhumain, comme divin. Au milieu de la ruine générale, une puissance humaine ordinaire est incapable de le sauver. Sans hésitation, il rend aux Césars des honneurs divins ; il croit à l'origine divine d'une nouvelle communauté qui, consciente d'elle-même, invincible, ne cesse de progresser dans la décadence générale. Sans examen, il admet ses doctrines, en fait sa foi et se soumet à ceux qui les enseignent.

Les anciennes religions naturelles étaient démocratiques. Elles avaient leur source dans la conscience générale et, à leurs débuts, ne connaissaient pas de caste religieuse distincte. Chaque homme du peuple constituait une fraction de l'autorité qui créait et

répandait la foi religieuse. Mais elles étaient également nationales. Au contraire, les religions qui naissent de la ruine de la société ancienne ne sont démocratiques qu'à l'origine, quand elles sont encore en dehors de la société et n'exercent pas d'influence sur elle. Elles se divisent en deux classes : misérables et bienfaiteurs, disciples et maitres, laïques et clercs. Elles sont de plus internationales.

Mais à côté de ces causes générales, d'ordre social, qui donnent naissance à l'autorité du clergé dans l'Eglise, il en est encore d'autres d'origine strictement économique. A l'époque où le christianisme s'est établi, non seulement tous les organes, tous les pouvoirs sociaux traditionnels étaient détruits, mais la misère des masses se répandait et s'aggravait de plus en plus. Les communautés chrétiennes constituèrent d'abord des organisations qui cherchaient à remédier à cette situation par la mise en pratique d'une sorte de communisme qui certes n'était pas celui de la démocratie socialiste moderne. On a déjà souvent fait remarquer que le prolétariat romain de l'époque impériale n'était pas composé de salariés, mais de miséreux. Le métier, l'agriculture formaient encore les principales espèces de la production. Aussi ce communisme ne pouvait-il être un communisme de production, c'était un communisme de consommation. Il s'exerçait dans la répartition des produits, non dans la réunion des moyens de production.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer que le communisme de consommation ne peut devenir une institution générale, durable, s'appliquant à toute la société. Il ne s'agit ici que de caractériser brièvement les tendances sociales de l'Eglise.

Si on l'applique strictement, le communisme dans

la consommation suppose la communanté domestique, la transformation de la société en une famille. Les communautés chrétiennes primitives ont pu réaliser cet idéal, mais elles ont dû s'en éloigner à mesure qu'elles prenaient de l'extension.

Dès que l'Église atteignait un certain degré de développement, la communauté domestique ne pouvait plus s'étendre à tous ses membres. Cette tendance communiste ne pouvait dans la pratique se réaliser que sous deux formes : ou bien on s'en tenait strictement à la communauté domestique, on l'appliquait sévèrement, supprimant le mariage et la famille, mais cette institution ne convenait qu'à une petite sphère d'élus qui, considérés comme particulièrement saints, s'opposaient à la masse de la population encore attachée à la propriété privée. Ses cloîtres formaient de semblables communautés ; ils interdisaient la propriété privée à leurs membres ; cette prohibition n'empêchait pas chacune de ces associations d'acquérir une propriété sociale d'autant plus sujette à se développer qu'elle ne suivait pas le sort de la propriété privée qui, en vertu du droit d'héritage, se morcelait de plus en plus.

Le communisme conventuel fut précisément un moyen de créer de nouveaux centres d'exploitation, d'accumulation de richesses sous cette forme.

Le communisme chrétien devint un nouveau principe d'inégalité.

A côté de lui se développe une seconde espèce plus générale. A l'origine on demande à tout membre de la communauté de vendre ce qu'il possède et d'en remettre le prix à ses chefs qui en font profiter les nécessiteu ou l'emploient à des buts généraux. Mais universalise cette pratique, c'était ruiner la société tout entière : tous les moyens de production se seraient transform...

en moyens de consommation, et le progrès de la production et avec lui la société auraient été rendus impossibles. En pratique on atténua la rigueur de cette règle et le possesseur n'aliéna plus toute sa propriété, mais seulement l'excès de son revenu sur ses propres besoins.

Les chefs des communautés chrétiennes virent bientôt que leur devoir ne consistait pas seulement à persuader aux riches de distribuer leurs biens aux pauvres et de taxer de vol celui qui s'en abstenait ; ils comprirent qu'ils devaient aussi réfréner la cupidité des pauvres et réprimer leurs désirs coupables. Le droit des pauvres aux biens des riches devint une aumône et l'organisation de la communauté chrétienne, l'Église, fut l'intermédiaire qui distribuait les secours et administrait les fonds qui y étaient consacrés.

L'Église ne pouvait donc pas supprimer l'antagonisme entre riches et pauvres ; bien mieux, elle en fit un nouvel antagonisme social. A l'origine, son organisation était démocratique, ses fonctionnaires étaient élus par les membres de la communauté.

Mais à mesure que l'Église s'étendait et que ses biens s'accroissaient, se développait aussi l'indépendance de ses fonctionnaires, des clercs, vis-à-vis de la communauté. Les miséreux vivant d'aumônes devinrent de plus en plus dociles ; grâce à eux, on pouvait toujours tenir en échec les membres riches de la communauté.

On mit aux prises les uns et les autres, mais le gagnant était toujours le clergé. Si les richesses des cloîtres s'accroissaient, les biens de l'Église devenaient plus considérables, et le clergé régulier organisé devint un pouvoir. C'est en vain que les empereurs romains cherchèrent à la détruire ; socialement elle était nécessaire, c'était le seul moyen, bien qu'imparfait encore et fort coûteux, de remédier à l'effroyable paupérisme et

de sauver la société de la ruine. Les empereurs ne pouvaient lui opposer aucune organisation qui pût se charger de ses fonctions, ils devaient la combattre, et ils n'eurent bientôt plus d'autre alternative que d'être renversés par elle ou de partager le pouvoir avec elle. Ce ne fut pas l'élévation de la doctrine chrétienne, mais la possibilité de s'appuyer sur l'Église, pouvoir organisé, qui fit de Constantin un chrétien.

Le christianisme entra dans une nouvelle atmosphère sociale au moment des invasions des peuples germaniques. Eux ne connaissaient ni décadence ni servilité. La misère générale ne se rencontrait pas chez eux, ils n'avaient besoin ni d'un appui moral ni d'un appui économique en dehors de leurs organisations communistes et démocratiques.

Pleins d'arrogance et d'audace, ils ne demandaient pas un sauveur, ils se croyaient eux-mêmes assez forts pour sauver le Sauveur. Un chef germain entendant parler de la passion de Jésus-Christ, s'écria : « Si seulement j'avais été là avec mes guerriers ! nous aurions bien traité ses bourreaux ! »

Malgré tout, ils durent, eux aussi, bien qu'avec beaucoup de répugnance, se soumettre à la domination des prêtres chrétiens. La civilisation du christianisme, qui avait son origine dans une époque de décadence, constituait un recul considérable sur la période la plus brillante de l'antiquité ; sa science, son économie, son art, étaient inférieurs si on les comparait à ceux du paganisme romain et hellénique ; ils l'emportaient sur la barbarie germanique. La force brutale dut se courber devant la supériorité de la doctrine romaine et de ses prêtres. Ils dominaient les Germains ignorants, comme ils étaient arrivés à régner sur le monde romain, moralement corrompu et économiquement misérable. Dans

les luttes formidables des invasions, seules les tribus germaniques qui s'inclinaient devant l'Eglise romaine, en recevaient la culture et en acceptaient ses formes politiques fixes, pouvaient triompher. Les tribus hostiles à l'Eglise furent détruites, anéanties, absorbées; toutes, elles furent vaincues par les Francs qui, parmi les Germains, jouaient le même rôle que Constantin parmi les Césars. Ce furent les premiers qui reconnurent la puissance de l'Eglise et surent l'utiliser.

Tels sont donc les fondements principaux de la puissance du clergé; à côté de ses fonctions économiques comme bienfaiteur des pauvres, outre la richesse qu'il acquit ainsi, outre sa puissance économique, c'est tantôt la faiblesse des masses et tantôt leur ignorance qui lui ont valu sa force.

Depuis, le clergé a bien développé ce caractère : il dut, il est vrai, partager son pouvoir avec d'autres classes; mais à l'époque des croisades, l'Eglise catholique centralisée dans la papauté se soumit les maîtres de l'Europe et devint la principale puissance du christianisme occidental. Surtout à partir de la Réforme, le clergé a vu son crédit diminuer, mais son caractère est resté le même. Sur un point, très important il est vrai, il s'est modifié; l'apogée de sa puissance et de sa richesse est dans le passé, aussi est-ce là que se trouve son idéal. Si depuis la chute de l'empire romain jusqu'aux croisades, ses tendances étaient progressistes et favorisaient le développement social, elles deviennent de plus en plus réactionnaires dans ces derniers siècles. A la vérité, la nécessité l'oblige à s'accommoder des conditions modernes, mais toute tentative de rétablir des formes médiévales, toute classe qui frappée de déchéance économique résiste au progrès de l'évolution, rencontre un appui énergique dans le clergé

catholique ; — mais il ne faudrait nullement à ce propos entonner les louanges des Églises protestantes officielles.

L'Église catholique est l'ennemie déclarée de tout mouvement révolutionnaire ; sans doute, elle s'incline devant les révolutions victorieuses, mais toute classe révolutionnaire qui se développe peut s'attendre à voir l'Eglise diriger contre elle toutes les armes dont elle dispose. Elle hait surtout les tentatives de supprimer l'exploitation et les différences de classes. Les restes du communisme particulier qu'elle pratiquait à son origine, les différentes formes sous lesquelles elle secourt les pauvres et les malades et instruit la jeunesse, ne lui servent qu'à détacher des masses considérables de prolétaires de leur mouvement de classe.

Cet antagonisme entre l'Eglise et la démocratie socialiste ne signifie nullement qu'il soit impossible d'être en même temps un chrétien ayant la foi et un démocrate socialiste convaincu. Le christianisme est le produit de facteurs si nombreux, il a traversé tant de transformations sociales en s'y adaptant que la notion de chrétien est devenue extrêmement vague et, comme l'idée de religion, tolère les conceptions les plus opposées. Aussi peut-on l'entendre en un sens où elle corresponde à des tendances socialistes. Et, véritablement, le mouvement socialiste est plus près du christianisme primitif que de tout autre tendance moderne ; il est comme lui d'origine prolétarienne.

Sans doute, ce fut le prolétariat misérable, réduit à la mendicité, non le prolétariat fier, le prolétariat militant, qui lui imprima sa première marque, mais quoi qu'il en soit, la tendance à supprimer les antagonismes de classes se concilie fort bien avec la doctrine chrétienne des évangiles.

On peut se considérer comme un excellent chrétien

et cependant prendre la part la plus ardente à la lutte des classes. Cette observation s'applique mieux encore aux millions de ceux qui forment aujourd'hui la masse des chrétiens et ne restent que par habitude membres de leur Église sans avoir beaucoup réfléchi sur son rôle. Le prolétariat militant organisé, la démocratie socialiste n'a pas la moindre raison d'écarter de semblables éléments, s'ils peuvent et s'ils veulent mener la lutte des classes comme nous l'entendons.

Nos camarades français se déclareront opposés à cette opinion : en France, en effet, et depuis le dix-huitième siècle, une lutte si violente s'est établie entre le clergé catholique et les classes révolutionnaires, qu'il est impossible dans ce pays d'avoir des sentiments chrétiens et d'être socialiste ; mais le cas n'est pas le même dans toutes les nations.

Aux États-Unis, par exemple, deux prêtres catholiques, les pères Mac Grady et Hagerty sont deux des propagandistes les plus zélés de la démocratie socialiste. Ils eurent un prédécesseur en Mac Glynn qui, en qualité de prêtre catholique, fit en 1887 avec Henry George et les socialistes de New-York, de la propagande en faveur de la constitution d'un parti ouvrier, sans pour cela devenir infidèle à ses croyances.

Mais comme organisation générale, distincte de l'individu, le clergé catholique pense autrement sur ce sujet. Là où il est impossible d'être en même temps un bon chrétien et un bon démocrate socialiste, la faute en est non à notre parti, mais au clergé. S'il peut avoir ses raisons de fermer les yeux quand quelques-unes de ses ouailles ou même certains de ses pasteurs participent aux luttes de classes prolétariennes, les intérêts et les traditions cléricales sont en contradiction trop accusée avec l'émancipation du prolétariat pour que

l'Église ne s'oppose pas vigoureusement à toute tentative sérieuse de ses membres de participer à la lutte des classes, — cette participation dût-elle d'ailleurs rester étrangère à notre parti et s'adapter parfaitement aux formes religieuses. Même là où le socialisme dit chrétien est pris au sérieux, ne se réduit pas à un charlatanisme démagogique, il ne peut jamais servir efficacement à la libération du prolétariat.

Cette observation s'applique aux conditions les plus favorables, aux États-Unis, par exemple, comme l'a montré le cas Mac Glynn. Sa propagande lui a valu l'excommunication papale. Mac Gardy et Hagerty n'en sont pas encore là, mais les attaques violentes de la presse catholique ne permettent guère d'espérer une issue plus heureuse. Il leur faudra bientôt choisir entre l'Église et le socialisme.

Ainsi donc, bien que la démocratie socialiste respecte toute conviction religieuse, bien qu'elle en ait fait l'affaire de chaque individu, bien que les doctrines de l'Évangile soient compatibles avec les buts que nous poursuivons, notre parti ne s'en heurte pas moins à l'hostilité de cette autorité qui domine dans la religion catholique considérée comme religion collective, à l'hostilité du clergé.

Ce dernier n'est pas moins l'ennemi de la bourgeoisie libérale. Et nous vivons précisément à une époque où la puissance cléricale prend de l'extension. N'y a-t-il pas là une raison pressante de nous rallier étroitement à la bourgeoisie libérale pour, d'accord avec elle, nous opposer aux empiètements de la puissance cléricale ? Une fraction des socialistes français a suivi dernièrement cette conduite. Est-ce que la politique religieuse ne constitue pas un de ces points de contact importants

du libéralisme et du socialisme auxquels certains d'entre nous attachent tant de valeur ?

On peut constater une communauté d'antagonisme sans que la question se trouve vidée par là-même. Un antagonisme peut avoir les causes les plus différentes et son abolition peut exiger les efforts des partis les plus divers. L'opposition au capital industriel ne nous est-elle pas commune avec les féodaux, les agrariens ? Les Disraeli et les Rodbertus pouvaient en déduire la possibilité d'une lutte commune contre la classe capitaliste. Il y a longtemps que la réalité a fait bon marché de cette illusion.

Il ne nous suffit pas d'établir cette communauté d'antagonisme. Il nous faut saisir les raisons qui font du libéralisme l'adversaire du cléricalisme et comprendre les méthodes qu'il emploie pour combattre ce dernier.

(*A suivre.*) Karl Kautsky.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

Au Parlement : La rentrée des Chambres.

Les vacances parlementaires ont été troublées cette année : adversaires et amis du gouvernement ont mené grand tapage autour des décrets Combes, visant à la stricte application de la loi sur les congrégations.

A Paris, cléricaux et anticléricaux faillirent se heurter à diverses reprises, Mesdames de Mun, Reille, Cibiel et de Pomeyrol purent se croire un instant destinées à jouer un rôle historique : le peuple n'entendit point leurs voix, ne comprit pas que la Liberté était menacée, et Dieu lui-même donna, dans les rues de Paris, la victoire aux mécréants mieux armés. Ainsi toujours le Dieu des armées se décide en faveur de celui des belligérants qui possède les meilleurs canons. Le *Temps* constata que « les conservateurs sont inhabiles à se servir des moyens violents et que sur ce terrain ils seront toujours battus ». Les défenseurs de la foi menacée ne connurent point le martyre.

En Bretagne les paysans, excités par leurs curés et leurs députés, tentèrent de résister aux injonctions des commissaires. Le *bluffage* des journaux catholiques donna de l'ampleur à quelques échauffourées. En réalité, les armes des révoltés, pour être empoisonnées, n'étaient point meurtrières, et M. Vallé, en divulguant que la consommation des petits verres — déjà si considérable en Bretagne — avait enco augmenté notablement dans les endroits où la résistance à la l fut essayée, a réduit à ses justes proportions la chouanner. pour rire. Néanmoins, des troupes avaient été appelées à l'aid des agents du gouvernement — ce qui donna l'occasion deux officiers de refuser, au nom de leurs croyances, d'obé

aux ordres gouvernementaux. Traduits devant deux conseils de guerre, le lieutenant-colonel de Saint-Rémy et le commandant Le Roy Ladurie furent condamnés, le premier à un jour de prison, le second à la destitution.

La peine prononcée par le conseil de guerre de Nantes étonna certaines personnes naïves qui ne comprenaient rien aux subtilités militaires judiciaires, tendant à prouver que M. de Saint-Rémy n'était pas coupable de désobéissance à des ordres donnés par ses supérieurs. Le gouvernement mit en disponibilité par retrait d'emploi l'officier rebelle. Tout cela donna sans doute à réfléchir au second conseil de guerre, qui condamna le commandant Le Roy Ladurie à la destitution — pour prouver que les juges militaires ne sauraient se décider « par ordre ».

Le cas du colonel de Saint-Rémy pourra souvent être invoqué par les socialistes en faveur des officiers (?) et des soldats qui refuseront de marcher contre les grévistes. Messieurs les nationalistes nous ont fourni d'excellents arguments et nous les en remercions !

Les rumeurs de la place publique n'empêchaient point de discuter les avocats des congrégations. Les décrets Combes étaient violemment attaqués comme ne se trouvant point en parfaite conformité avec la loi du 1er juillet 1901.

Les protestations de René Goblet, de Gabriel Monod, de Michel Bréal et de Bernard Lazare — tous notoirement anticléricaux — appuyaient les réclamations des catholiques. Le siège de la difficulté se trouvait dans l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901. Aux termes du paragraphe 1er de cet article « aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement ». Et le paragraphe 2 ajoute : « Elle ne pourra fonder aucun établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat. »

On prétendait que le gouvernement ne pouvait donner un effet rétroactif à l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901, et on l'accusait d'avoir violé la loi organique de l'enseignement primaire du 30 octobre 1886 en exigeant des écoles congréga-

nistes d'autres formalités que celles qui sont requises par cette loi. Pour cela, on invoquait les avis de M. Waldeck-Rousseau, et l'arrêt du Conseil d'Etat qui ne s'était décidé qu'à deux voix de majorité en faveur de la thèse gouvernementale relative aux établissements fondés postérieurement à la loi sur les associations, et on reprochait au gouvernement, au lieu d'employer la voie administrative, de n'avoir pas soumis les cas contestés aux tribunaux ordinaires.

Les partisans du ministère invoquaient pour sa défense toute une législation concordante, qui a commencé par les lois de la Révolution, qui s'est continuée par une série d'autres lois, notamment par la loi du 24 mai 1825, et la loi du 1er juillet 1901. Le commentaire que M. Trouillot avait donné de l'article 13 ne laissait non plus aucun doute. Au reste, la bonne foi des cléricaux était suspecte. Les congrégations d'hommes — mères et filiales — avaient partout sollicité des autorisations, alors que les congrégations de femmes avaient négligé d'en demander pour tous leurs établissements. Evidemment un jurisconsulte homme politique avait passé par là, qui espérait créer des embarras au ministère lors de la fermeture des congrégations de femmes : on spéculait sur la popularité des sœurs.

Le pays approuvait les mesures anticléricales. Elles avaient reçu l'adhésion des conseils généraux et les manifestations dont les voyages ministériels étaient l'occasion, affermissaient encore la confiance du gouvernement.

M. Combes, au reste, semblait prêt à la lutte. A Paris, il déclarait que sa politique était fondée sur l'application rigoureuse de la loi. Ses collègues n'étaient pas moins énergiques : « Nous autres, disait Pelletan, nous n'avons aucune haine contre les convictions religieuses, nous les respectons comme les choses de cœur. Mais nous ne pouvons accepter que l'Eglise catholique, institution politique, autant que religieuse, prétende mettre la main sur la vie nationale. »

L'harmonie ministérielle semblait complète. Elle ne fut troublée un instant que par le discours retentissant de M. Pelletan qui, de Corse, menaça l'Italie. « La chaleur

communicative d'un banquet » avait été la cause de tout le mal. M. Pelletan regretta sa faute et fut absous après une admonestation de M. Combes — qui seul engage le gouvernement par ses déclarations — et plusieurs discours patriotiques où il regrettait la barbarie des guerres.

Cependant M. Rouvier se taisait et son silence — on le laissait croire — était d'or.

La Chambre reprit ses séances le 14 octobre. Les interpellations sur les décrets eurent libre cours. Les orateurs cléricaux s'acquittèrent de leur besogne sans beaucoup d'enthousiasme et un peu rageusement. Ils connaissaient l'issue du combat et savaient que leurs arguments beaucoup trop connus avaient fait long feu et ne pourraient intéresser le débat. Les facéties de M. Baudry-d'Asson qui demandait la mise en accusation du ministre ne purent même émouvoir la Chambre. Nous avons résumé ci-dessus les arguments fournis contre les décrets. Ce sont les mêmes qui furent apportés à la tribune du Parlement. Ils aident évidemment à faire ressortir les hésitations qui se manifestèrent lors de la discussion de la loi sur les associations, mais ils n'ont point convaincu le ministère d'illégalité. M. Combes s'est tout d'abord défendu d'avoir voulu sournoisement attenter à la liberté de l'enseignement. Il reprit les arguments déjà fournis par la presse amie du ministère et que nous avons exposés et démontra à M. de Mackau que ses conseils avaient pu être néfastes aux congrégations qui retirèrent leurs demandes d'autorisation.

La loi du 1[er] juillet 1901 n'ayant pas institué de sanction judiciaire pour la fermeture des écoles, on avait dû s'en remettre à la sanction administrative. M. Combes promettait de déposer un projet de loi destiné à combler cette lacune. Comme M. Benoist protestait contre l'apposition des scellés, le président du Conseil se justifiait en invoquant un arrêt rendu à Nancy le 31 juillet 1880 qui conclut que l'apposition des scellés est la conséquence naturelle de la fermeture. Il faut signaler l'intervention de M. Jonnart dans la discussion sur l'application des décrets. L'ancien « centre gauche » en faisant quelques réserves adhéra à la politique du « bloc

républicain. » Nous devons rappeler aussi l'aveu solennel de M. Combes, déclarant qu'il avait dû distinguer entre les établissements scolaires et les établissements hospitaliers pour cette raison — évidemment peu juridique — qu'il ne pouvait remplacer ces derniers. Le citoyen Gérault-Richard trouve que c'est une raison très forte ! Elle est même trop forte à notre avis, et témoigne de la pauvreté de nos lois d'assurance et de prévoyance.

Le citoyen Constans, au nom du groupe socialiste révolutionnaire, vint définir comment ses amis du *Parti socialiste de France* et lui-même entendent la politique anticléricale. Il ne s'opposa point aux mesures gouvernementales, mais affirma que toutes les congrégations religieuses étaient dangereuses au même titre et se déclara partisan de leur suppression totale. Il se plaçait ainsi sur le même terrain que les ministériels en regrettant seulement qu'ils n'aient point été assez loin dans la voie où ils se sont engagés. Ce n'est point cette affirmation que nous aurions souhaité, et nous craignons les lois d'exception — même contre les pires ennemis de la liberté.

Le citoyen Constans qui prétend, avec raison, que l'article 12 de la loi sur les associations menace les socialistes, croit-il que la nouvelle loi qu'il se propose, supprimant toutes les congrégations, ne comporterait point quelque nouveau danger. L'État qui voit s'élever contre lui la menace de l'Église et la menace des socialistes doit se défendre en même temps contre ses ennemis de droite et ses ennemis de gauche : les lois d'exception actuellement sont presque forcément des armes à double tranchant.

Néanmoins, nous devons remercier le citoyen Constans et le citoyen Vaillant qui ont tenu à montrer qu'à la Chambre, leur rôle n'était point d'enfler le chœur des ministériels et qu'ils se tenaient loin de toute confusion avec les républicains — prêts seulement à les aider quand leur politique doit servir l'action socialiste.

L'ordre du jour accepté par le ministère et signé Maujan, Sarrien, *JAURÈS*, Paul Gouzy, était le suivant :

La Chambre, résolue à appliquer énergiquement la loi sur les associations, approuve l'attitude et les actes du gouvernement et passe à l'ordre du jour.

Les membres du « groupe socialiste révolutionnaire » demandèrent que l'ordre du jour qu'ils avaient déposé en cours de séance fût joint au premier. Il permettait aux socialistes, sans entraver l'action du gouvernement, de préciser leur attitude. Il était ainsi conçu :

La Chambre, ne voyant dans les décrets d'application de la loi sur les associations que le commencement des mesures immédiatement nécessaires à l'entière laïcisation de l'Etat, invite le gouvernement à déposer sans retard un projet de loi pour l'abrogation du Concordat, la séparation des Églises et de l'Etat, la suppression du budget des cultes et l'entière laïcité de l'enseignement et des services publics.

Un mameluck ministériel, M. Klotz, juif antisémite pendant l'affaire Dreyfus, fit repousser toute addition à l'ordre du jour du bloc républicain. Il est très curieux de constater l'état d'esprit d'une Chambre qui vote qu'elle n'acceptera aucune addition à un ordre du jour : cela porte à croire que « le bloc républicain » est encore peu résistant. Tous les membres du groupe socialiste révolutionnaire ont voté contre la motion Klotz et, avec eux, Basly, Benezech, Adrien Veber, Lamendin et quelques radicaux dont M. Cornet. La *Petite République* publia le lendemain que les « purs » avaient encore une fois fait le « jeu de la réaction » et les radicaux qui les avaient aidés dans cette vilaine besogne furent flétris comme « radicaux dissidents ». Il y a peu de temps encore on appelait ainsi les radicaux à tendance nationaliste, et M. Cornet n'a pas dû être flatté de l épithète qu'on lui décochait. Il a, sans doute, pour un moment, regretté les éloges qu'il fit de ses amis les socialistes ministériels à Sens.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat — cette question abhorrée — avait été écartée un instant par la motion Klotz. M. Ernest Roche la souleva de nouveau. Les intentions du député nationaliste n'étaient pas aussi pures que le cristal



qui porte son nom et son projet était si mal étudié qu'il permit au citoyen Gérault-Richard d'en souligner, sitôt la lecture faite, les contradictions. — Le coup si longtemps prémédité par les amis de M. Rochefort était manqué. Au reste le citoyen Dejeante vint enlever aux nationalistes les honneurs de la journée en rappelant que le 27 juin dernier il avait, au nom de ses amis du « groupe socialiste révolutionnaire », déposé un projet concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Par 237 voix contre 219, la Chambre — dont la majorité est, paraît-il, anticléricale — refusa l'urgence au projet Dejeante.

Par 285 voix contre 179 elle fit le même sort au projet Ernest Roche.

Enfin par 290 voix contre 254 elle décida le renvoi de la question à une commission spéciale.

Le ministère n'avait pas voulu influencer le vote. Cependant M. Henri Brisson, plus ministériel que le ministère lui-même, déclara qu'il ne voterait pas l'urgence de la proposition de M. Ernest Roche, qui pouvait surtout avoir pour objet « d'embarrasser le ministère et la majorité républicaine. » — « Vous êtes dur pour le ministère, interrompit M. Renault-Morlière. » — Mais M. Brisson pense qu'il faut en finir avec la question des congrégations ! Nous saisissons dans son discours la crainte qu'inspire aux radicaux la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A noter, dans cette séance, que certains nationalistes et droitiers ont cru bon de se déclarer les partisans de la rupture avec l'Église « Si le gouvernement, dit M. Cunéo d'Ornano, use encore du Concordat pour opprimer l'idée religieuse, je voterai la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes. »

Nous passons sur la séance où les nationalistes, en interpellant le gouvernement sur l'affaire Pictet, montrèrent leur sottise et l'incapacité où ils se trouvent de faire une opposition un peu sérieuse, et nous en arrivons au débat sur la grève des mineurs.

Le citoyen Thivrier, avec beaucoup d'énergie, demande

au gouvernement que les troupes ne soient point envoyées contre les grévistes :

Le droit à la grève, dit-il, est bien inscrit dans la loi, mais avec l'éducation qu'ont reçue les troupes, qu'a reçue la gendarmerie, on ne peut empêcher que ces forces, lorsqu'elles sont en présence des grévistes, ne les considèrent comme des éléments de désordre ou de troubles qu'elles doivent contenir. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cela est si vrai que c'est avec le fusil chargé que les troupes partent pour les grèves. (*Réclamations à droite*).

A Terrenoire, notamment, les gendarmes avaient des balles dans leurs révolvers.

Au moindre incident, tout au plus justiciable d'un tribunal de simple police, les soldats ou les gendarmes s'arrogent le droit de tuer (*Vives réclamations au centre et à droite*) et comme à Terrenoire de mettre à mort des travailleurs dont le seul crime est de demander un peu plus de bien-être pour eux et leurs familles. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

.... En remontant haut dans l'histoire, l'Empire avec la Ricamarie, la République avec Fourmies, Châlon et la Martinique, nous montrent qu'en société capitaliste, quel que soit le régime politique, les ouvriers sont toujours en butte à la férocité des troupes qu'on a envoyées contre eux. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Réclamations au centre et à droite,*)

Le citoyen Briand apporta à l'appui des paroles du citoyen Thivrier le récit des évènements qui amenèrent la mort du malheureux Jean Colombet, assassiné par les gendarmes. « Ce n'est pas un fait divers, déclara t-il, c'est un fait de grève (1)... En ce sens qu'il ne se serait pas produit en temps ordinaire, en période normale ». Et Briand, développant son interpellation, s'employa à démontrer à la Chambre que les faits douloureux qui se sont produits à Terrenoire peuvent se produire sur tous les champs de grève :

Par état, par destination, dit-il, un soldat ne peut pas être un neutre. Quand on le met en action, quand on le fait marcher, dans

(1) *La Petite République* avait écrit en italiques que ce n'était pas un fait de grève !

son esprit, c'est toujours forcément contre quelqu'un. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par le fait seul du déplacement, il cherche du regard, pour ainsi dire, instinctivement l'ennemi auquel on l'oppose. Or, comme en période de grèves, il lui est formellement interdit de communiquer avec les grévistes et que, d'autre part, il ne lui est pas défendu d'avoir des contacts avec les patrons, l'ennemi lui est ainsi tout désigné, c'est le gréviste !

Quant aux gendarmes, auxquels on a recommandé de surveiller les allées et venues, les faits et les gestes des grévistes, je mets quiconque au défi d'obtenir d'eux qu'ils exercent cette surveillance dans un esprit de neutralité : quand un gendarme a l'œil ouvert sur quelqu'un, croyez-moi, c'est toujours avec une arrière-pensée hostile. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Orateur disert et persuasif, Briand parvint à faire entendre la thèse socialiste et peut-être à la faire partager pour un instant par la Chambre qui aime les paroles éloquentes avant de se réfugier dans les votes prudemment réactionnaires :

Nous, socialistes, disait Briand, qui avons horreur du sang versé, même quand il l'est dans les rangs de nos pires ennemis, nous demandons seulement — et cela nous avons le droit de l'exiger — l'égalité de traitement dans la modération. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche*).

Sur ce point, j'espère que nous aurons satisfaction et que M. le président du conseil, du haut de cette tribune, annoncera les mesures décisives qu'il va prendre ou qu'il a déjà prises pour obtenir de ses agents qu'ils fassent montre à l'égard des grévistes de la même patience, du même sang-froid dont ont bénéficié les révoltés de Bretagne. (*Très bien ! très bien !*).

Mais, messieurs, la vraie solution, la solution juste, logique, conforme aux sentiments dont la majorité de cette Chambre se dit être animée, serait d'inaugurer en matière de grève une politique enfin républicaine. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*) Et ce Gouvernement s'honorerait en rompant, par une interprétation tout ensemble plus équitable et plus démocratique du droit de grève, avec les détestables traditions que tous les républicains flétrissaient sous l'empire. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*) Car enfin, de quel droit traiter les grévistes comme des malfaiteurs ? Pourquoi contre eux toutes ces mesures préventives à la fois si injurieuses et si humiliantes ? Pourquoi l'armée dans les grèves ?

Vous me direz, monsieur le président du conseil, qu'une grève ne va pas sans risques de désordre et de violences, et que c'est le devoir de tout gouvernement de prendre des précautions contre

de telles éventualités. A cela je vous réponds dès maintenant que vos précautions, loin de diminuer ces risques, ne font que les accroître en les augmentant d'un risque nouveau bien autrement redoutable, celui qui résulte toujours du contact permanent entre des gendarmes, des soldats et des grévistes.

Basly vint ensuite démontrer que les revendications des grévistes n'étaient pas — comme les avocats des Compagnies tentent de le faire croire — exagérées, et que la prospérité des Compagnies minières les rendaient réalisables. Nous citerons une partie de ce discours :

Je voudrais mettre sous vos yeux quelques chiffres pour montrer que les compagnies ont eu tort de réduire les salaires de 10 pour 100.

J'ai là un relevé de la situation des charbonnages depuis leur origine ; je ne parlerai que des bénéfices, des salaires et des prix de vente.

Pour la Compagnie d'Anzin, en 1887, le centième de denier donnait 190 fr. de bénéfice ; le cours du denier était de 4,220 fr. En 1901, le centième de denier rapporte 290 fr. et coûte 5,600 fr.

Pour la Compagnie de Bruay, fondée en 1852 au capital de 3 millions divisé en actions de 1,000 fr., le dividende, qui était de 800 fr. en 1896, a atteint 2,750 fr. en 1901.

Je reconnais que cette compagnie, plus généreuse, a maintenu le taux des salaires. (*Très bien ! à l'extrême gauche*).

Jaurès. — C'est parce qu'elle a un administrateur républicain.

Basly. — La compagnie de Courrières, qui a réduit les salaires de 10 °/₀, a obtenu sa concession en 1852. Son capital était de 6 millions, divisé en actions de 1,000 fr., sur lesquels 300 francs seulement ont été versés, l'exploitation ayant permis tout de suite de dispenser de tout nouvel appel de fonds.

Ces 300 fr. ont été divisés en trentièmes. Ce trentième a donné un dividende de 54 fr. 20 en 1896, et de 109 fr. en 1901 ; il était coté 2,700 fr. le 15 septembre dernier. La compagnie a une réserve de 3 millions.

La société civile de Liévin a été fondée en 1862 au capital de 2,916,000 fr., divisé en 2,016 actions de 1,000 fr., divisées elles-mêmes en dixièmes. En 1896, le dixième valait 1,300 fr. et 2,520 fr. en 1901. Il a été payé 350 fr. par action en 1897 et 800 fr, en 1901. Elle n'en a pas moins réduit les salaires de 10 °/₀, sans doute pour remercier le gouvernement d'avoir remercié son directeur.

La compagnie de Meurchin a été constituée en 1857, au capital de 3,000 actions de 1.000 fr. L'action était cotée 6,500 fr. en 1898 et distribuait un dividende de 375 fr. ; elle atteignait le cours de 1,355 fr. en 1901 et servait un dividende de 800 fr.

La compagnie de l'Escarpelle exploite des charbons maigres ; elle tire prétexte de ce que les charbons maigres produisent moins pour prétendre ne pouvoir rien faire pour les ouvriers. Le cinquième d'action de la compagnie de l'Escarpelle était coté 730 fr. en 1898. Le dividende était de 13 fr. Au 15 septembre 1902, le cinquième valait 945 fr. et le dividende était de 40 fr.

La compagnie de l'Escarpelle a été constituée en 1847 au capital de 3 millions représenté par 6,000 actions de 500 fr. Elle a une réserve statutaire de 1 million 132,534 fr. et une réserve spéciale de 134,938 fr. En 1897, elle accusait un bénéfice de 778,736 fr. et en 1900 un bénéfice de 2 millions 699.968 fr.

La Compagnie de Nœux a été fondée en 1861 au capital de 4 millions divisés en 4.000 actions de 1 000 francs sur lesquels 600 francs ont été versés. En 1897, le cours des actions était de 21.000 fr. et le dividende de 700 francs. En 1901, les actions valaient 22.000 francs et le dividende montait à 1.000 francs.

La compagnie de Béthune a été constituée en 1854. au capital de 3 millions. Elle a distribué un dividende de 50 fr. en 1896 et un dividende de 150 fr. en 1900 et en 1901. Les bénéfices accusés par la direction de la mine étaient de 2 millions 110.668 fr. en 1896 et de 12 millions en 1901.

J'ai réservé le plus gros morceau pour la fin. Il s'agit d'une compagnie qui prétend être dans la douloureuse situation de réduire les salaires. Elle le fait, dit-elle, à son grand regret. Si elle le pouvait elle accorderait une augmentation. C'est la compagnie de Lens, constituée en 1855, au capital de 3 millions, divisé en 3.000 actions de 1.000 fr. sur lesquels 300 francs ont été appelés.

Le centième qui valait 285 francs en 1897, était côté en 1901, 655 francs. Le dividende était, à la même époque, de 30 francs par centième, soit 3.000 francs par action. En 1897, le dividende était de 1.000 francs.

M. Reumaux, ingénieur distingué et directeur de la compagnie, a publié la liste des travaux neufs effectués depuis 1895 et l'état des sommes dépensées.

Tous ces travaux ont été payés dans l'année où ils ont eu lieu. Les compagnies font, la Chambre le sait, trois parts de leurs bénéfices : une part pour le dividende, une part pour le salaire et une part pour la réserve.

C'est sur la réserve que sont prélevées les sommes afférentes aux travaux neufs.

Depuis 1895, M. Reumaux accuse 16 millions 817.078 fr. 63 de travaux neufs.

Le moment était mal choisi par la compagnie pour réduire les salaires de 10 %, puisqu'il est démontré par ses propres chiffres que ses bénéfices, s'ils ne sont pas scandaleux — il n'y a rien de scandaleux à notre époque quand on gagne de l'argent — sont tout

au moins formidables. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Après cela, Basly pouvait ajouter :

On a dit que nous jouons à la grève. C'est une odieuse calomnie. Toujours nous avons fait nos efforts pour empêcher les grèves, en 1893 comme il y a quelques jours. Mais peut-on blâmer les ouvriers de chercher à améliorer, soit à augmenter leurs salaires, surtout au moment où par une hausse constante des prix du charbon, les Compagnies réalisent des bénéfices énormes.

Le citoyen Jaurès, à son tour, examina chacune des revendications des grévistes, les réduisit à ce qu'il croit immédiatement réalisable. Son discours a été reproduit *in-extenso* dans la *Petite République*, et nous croyons inutile d'y insister. Sur la question des salaires, les arguments du citoyen Jaurès doivent cependant être rappelés :

C'est au moment, déclare-t-il, où les compagnies minières ressentent encore, quoi qu'elles en disent, les effets de cette prospérité exceptionnelle, qu'elles osent réduire les salaires consentis aux ouvriers mineurs !

Que leur ont-elles donné ? Le salaire des ouvriers mineurs s'est accru, de 1898 à 1900, de 32 millions. Il y a eu, en 1899, un accroissement de 11 millions, en 1900, un accroissement de 21 millions ; le chiffre brut de salaires est passé ainsi de 183 millions à 215 millions par année ; et les compagnies, dans leurs journaux, dans leurs revues, disent : C'est un beau chiffre.

Prenez garde, messieurs, c'est l'accroissement brut du salaire, et pour que ces 32 millions d'accroissement brut du salaire représentent un accroissement individuel de salaire pour chacun des ouvriers mineurs, il faudrait que le nombre des ouvriers employés à la mine n'eût pas augmenté, que le nombre des journées de travail enregistrées à la mine n'eût pas augmenté. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

Or, en 1899, le nombre des ouvriers nouveaux embauchés par les compagnies pour suffire aux besoins croissants de l'exploitation a été de 5 000 ; en 1900, ce nombre a été de 9.000.

Ainsi, c'est 14.000 ouvriers nouveaux qui sont entrés à la mine ; et il y a eu en 1899 1.118.000 journées de plus que l'année précédente ; en 1900 2.095.000 de plus qu'en 1898, c'est-à-dire un total de 3.213.000 journées nouvelles. Et comme, au témoignage des statistiques officielles publiées par le ministère des travaux publics,

c'est surtout à l'extraction, au travail du fond qu'a été employée cette main-d'œuvre nouvelle, nous sommes obligés de compter le prix de chacune de ces journées à plus de 4 fr. Et ainsi, sur les 32 millions d'augmentation apparentes des salaires qu'étalent les compagnies, il y a 15 millions qui représentent non pas un accroissement individuel des salaires pour les ouvriers, mais l'extension des affaires des compagnies. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) Il ne reste donc à l'actif, au bénéfice des ouvriers, pour représenter leur part, la part du travail dans cette merveilleuse et soudaine croissance des richesses, que 16 millions par année.

Le citoyen Jaurès, en terminant son discours, sollicita l'arbitrage du Gouvernement.

Le président du Conseil, tout d'abord, justifia l'envoi des soldats dans les grèves, et son discours ne fut pas bien différent de ceux de ses prédécesseurs réactionnaires, sur la même question :

Un triple objet s'imposait à la sollicitude du Gouvernement comme il s'impose, dit M. Combes, toujours en pareille circonstance : mettre les personnes et les choses à l'abri de la violence, assurer la liberté du travail partout où le travail demandait à être protégé (*Très bien! très bien! au centre*), respecter le droit de grève dans son exercice légitime. (*Applaudissements a gauche*).

C'est à ce triple mobile que nous avons obéi en faisant sentir notre action dès la première heure et en l'accentuant au fur et à mesure que la grève acquérait de la force et de l'extension.

Nous avons procédé en tout cela d'après un plan concerté entre les départements ministériels intéressés. On ne pourrait pas dire sans injustice, que nous n'ayons pas atteint le but accompli.

Répondant directement au chef du groupe socialiste parlementaire, M. Combes déclara :

Nous pensons, *comme M. Jaurès lui-même,* qu'il n'y a pas de formule générale qui soit applicable aux salaires de l'industrie houillère envisagée dans son ensemble. (*Applaudissements au centre et à droite*). Les bénéfices de cette industrie, et par conséquent les salaires de ceux qui l'exercent, dépendent des conditions locales qui varient avec les mines. (*Tres bien! très bien! au centre*). Il est naturel, il est légitime que les salaires croissent avec les bénéfices de l'industrie. (*Très bien! très bien! au centre et à gauch*
Mais ces bénéfices, je le dis encore, sont subordonnés à bien d...

conditions variables, à la richesse de la mine, à la facilité de l'extraction du charbon, aux frais de transport. Le Gouvernement ne peut intervenir par voie de prescriptions impératives et générales. C'est une affaire surtout entre les parties intéressées. (*Très bien ! très bien ! au centre*).

Il est près d'ailleurs à intervenir pour rapprocher et conseiller les deux partis, et en les rapprochant et les conseillant à leur faciliter une discussion pacifique en vue « d'une entente cordiale. »

Après M. Combes, s'était inscrit M. Paul Beauregard. Les chiffres et les faits qu'il invoqua pour les compagnies furent successivement démentis par les citoyens Jaurès, Basly et Charpentier. Le citoyen Bouveri, que les déclarations de M. Combes ne contentaient pas, intervint dans une improvisation énergique :

Les dispositions prises par le Gouvernement à l'égard de la ville de Montceau que je représente, dit-il, ne sont nullement justifiées, et j'estime que si M. le ministre avait été suffisamment renseigné sur la situation de notre région, il n'aurait pas fait un déplacement de troupes aussi grand et complètement inutile (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche*).

. . . .
. . . .

En somme, j'ai le droit de dire qu'on a eu tort d'envoyer des troupes non seulement à Montceau-les-Mines, mais dans tout Saône-et-Loire, où le travail n'est pas encore interrompu, et personne ne peut dire s'il le sera. La grève n'existe pas en Saône-et-Loire, mais sans pitié, les mêmes mesures ont été prises, tout comme si nous étions un pays à conquérir.

Je proteste énergiquement contre l'attitude du Gouvernement à notre égard (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs à droite*).

Et le débat était épuisé quand M. Plichon vint apporter une fois encore les arguments des compagnies et faire démentir les chiffres fournis par Basly. Un premier ordre du jour signé Paul Constans, Allard, Bouveri, Chauvière, Jules Coutant, Delory, Dufour, Dejeante, Sembat, Thivrier, Vaillant et Walter, était ainsi conçu :

La Chambre condamne l'intervention armée du Gouvernement dans les grèves, intervention qui sous prétexte de défendre la liberté du travail, est tout entière dirigée contre la grève et les grévistes ; invite le Gouvernement à retirer immédiatement toutes les forces militaires et de police des régions où les mineurs ont suspendu le travail, et décide d'aborder au cours de la présente session, pour les résoudre dans le sens des revendications des travailleurs du sous-sol, les questions portées à l'ordre du jour de la grève (journée de huit heures, minimum de salaire et retraites pour la vieillesse).

Les citoyens Aristide Briand, Jaurès, de Pressensé, Piger, Charpentier, Francon, Fournier, et Bouhey-Allex, présentaient en même temps cet ordre du jour :

« La Chambre, constatant que le douloureux événement de Terrenoire n'eût pas été possible si les agents de la force publique n'avaient pas contracté dès longtemps l'habitude de voir dans la grève une sorte de délit ; convaincue en outre que l'emploi préventif de la force armée aggrave au lieu de les atténuer les risques de violence et que le progrès des organisations ouvrières est la meilleure garantie de la marche légale et pacifique des grèves, passe à l'ordre du jour. »

La priorité pour ces deux ordres du jour fut repoussée et sur la proposition de M. Bos, accordée à l'ordre du jour du « bloc » signé Gouzy, Sarrien, Etienne et Jaurès :

« La Chambre, prenant acte de la déclaration du président du conseil qu'il pressera dans les deux Chambres la discussion et le vote des réformes intéressant les ouvriers mineurs, confiante dans sa fermeté et sa sagesse pour maintenir tout ensemble *la liberté du travail* et le libre exercice du droit de grève, l'invite à user de toute son influence pour faire accepter l'arbitrage par les parties en présence et passe à l'ordre du jour. » (*Applaudissements*).

La division fut demandée et le vote eut lieu sur le premier paragraphe ainsi conçu :

« La Chambre, prenant acte de la déclaration du président du conseil qu'il pressera dans les deux Chambres la discussion et le vote des réformes intéressant les ouvriers mineurs... »

Il fut adopté par 525 voix contre 3. Sur la proposition de

M. Lasies la division sur la dernière partie de l'ordre du jour fut encore demandée. Le président mit aux voix la seconde partie :

« .. confiante dans sa fermeté et sa sagesse pour maintenir tout ensemble la liberté du travail et le libre exercice du droit de grève... »

Cette seconde partie fut adoptée par 335 voix contre 180. Le groupe socialiste révolutionnaire s'abstient avec les citoyens Briand, Benezech, Cadenat, Charpentier, Ferrero, Piger, de Pressensé, A. Veber.

Pour une fois le citoyen Gérault-Richard, qui ne pardonne jamais aux « purs » de voter parfois avec l'opposition nationaliste, avait mêlé son bulletin à ceux de M. le comte d'Alsace et de M. Le Hérissé.

La troisième partie de l'ordre du jour fut adoptée par 418 voix contre 95 et l'ensemble par 375 voix contre 164.

En somme, les deux débats dont nous venons de rendre compte ont affirmé l'unité actuelle du groupe socialiste révolutionnaire et la division qui règne dans le groupe socialiste parlementaire.

Jaurès en signant un ordre du jour qui revendique « la liberté du travail » liberté hypocrite en régime bourgeois et tant de fois dénoncé par les socialistes, semble avoir renoncé *nettement* à toute politique spécifiquement socialiste. Il est à remarquer que la majorité ne nous semble pourtant pas voir sans crainte les projets des socialistes ministériels.

Les radicaux n'ont-ils point, il y a peu de jours, nommé M. Doumer à la présidence de la Commission du budget, malgré l'opposition des socialistes.

Tout danger de contre révolution est définitivement écarté, il ne saurait plus être question de *défense républicaine.*

Emile Buré.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le Xe Congrès des Bourses du Travail de France et des Colonies (1)

Le Xe Congrès des Bourses du Travail qui s'est tenu, cette année, à Alger, peut être considéré comme l'un des plus importants. Le lieu de réunion que nous avions choisi et l'importance de notre ordre du jour lui donnaient un intérêt tout particulier. Pourtant, malgré les démarches faites pour briser les difficultés résultant du long voyage à entreprendre par les délégués, nous étions bien peu à conserver l'espoir d'un succès. Mais c'étaient là craintes vaines, et, sous tous les rapports, notre congrès à réussi pleinement.

Au moment même où quelques hommes de parti qui ne se consolent pas d'avoir perdu la direction du mouvement ouvrier et où certaines individualités jalouses de voir prospérer une œuvre qui n'est pas la leur essayaient de supprimer si possible, ou tout au moins d'amoindrir l'organisme ouvrier le plus puissant et le moins dictatorial, le plus nécessaire à l'éducation ouvrière et le moins intolérant, le plus fécond en résultats et le plus riche en initiatives, cet organisme s'est montré plus vivant que jamais il ne le fut.

Si l'un de ses principaux rouages, *l'Office national ouvrier de statistique et de placement*, n'a pu atteindre le degré de perfection auquel nous aspirions, cela tient aux tiraillements aux indécisions et, disons-le, à l'incohérence qui s'est manifestée dans l'action de quelques-uns des membres du

(1) Voir dans les nos 69 et 70 du *Mouvement Socialiste* notr compte-rendu du IXe Congrès.

Comité fédéral de la ***Fédération des Bourses du Travail,*** qui s'élevèrent contre la demande au gouvernement d'une subvention de 10.000 francs au moment où celle-ci allait aboutir. Notre prédécesseur Fernand Pelloutier avait cependant fait comprendre au Comité la nécessité où il se trouvait de demander une subvention pour mettre debout son projet. Ces demandes alors n'avaient pas été désapprouvées... Mais oublions toutes nos luttes et constatons seulement que le *référendum* auprès des Bourses nous a donné raison. L'action de notre Fédération s'est étendue, ses services se sont accrus et, sans renier aucun des principes qui sont la raison d'être de notre organisation, nous avons *exigé* du gouvernement ce qui nous était nécessaire. Nous n'avons pas cru non plus, par nos démarches auprès de telle ou telle personnalité, nous diminuer en rien.

Sur *83* Bourses du Travail adhérentes à la Fédération, *65* étaient représentées au Congrès ; 36 directement, 29 indirectement. Par suite du départ précipité du Secrétaire, huit jours avant le Congrès, deux adhésions furent perdues pour le Congrès : Chartres et Calais, qui donnaient au Secrétaire fédéral le mandat de les représenter. Ainsi nous aurions eu *67* Bourses du Travail.

La première séance du Congrès fut consacrée à la vérification des mandats et à la nomination. Notre camarade Soulery, secrétaire de la Bourse du Travail d'Alger, fit le discours de bienvenue :

La Bourse d'Alger est heureuse et fière de recevoir des camarades qui n'ont pas reculé devant la distance pour venir jusqu'en notre belle Alger discuter les droits et les intérêts des travailleurs, affirmer les revendications du Prolétariat français et chercher les meilleurs moyens de les faire aboutir. Je n'ai pas besoin de vous dire l'importance du Congrès; mais, pour nous, Algériens, il revêt un caractère bien particulier qui en augmente l'intérêt. C'est la première fois, en effet, que la France qui travaille, qui souffre et qui lutte, envoie jusqu'ici ses représentants resserrer encore les liens qui unissent la Métropole à notre jeune Algérie ; ce Congrès constituera une date ineffaçable pour les travailleurs algériens, qui y puiseront un précieux encouragement pour l'avenir.

L'ordre du jour de ce Congrès en fait une manifestation écono-

mique d'une grande importance pour la classe ouvrière ; j'espère qu'il ne se départira pas du caractère de concorde et de fraternité qu'ont revêtu nos précédentes assemblées et qui en a fait des modèles que devraient bien suivre nos Parlements.

En fin de séance, le délégué de Montpellier proposa l'ordre du jour suivant :

Le X[e] Congrès de la Fédération des Bourses du Travail de France et des Colonies tenant ses assises à Alger, est heureux de profiter de l'occasion qui réunit les représentants des Bourses du Travail pour envoyer, au début de ses travaux, le salut syndicaliste et révolutionnaire du prolétariat organisé de France aux exploités du monde entier.

Il tient surtout à manifester son admiration pour le courage et la fermeté avec lesquels les grévistes de tous pays soutiennent leurs si légitimes revendications, et fait des vœux pour que le succès prochain de ces camarades soit le prélude de l'émancipation définitive des travailleurs.

Le Congrès ne commença ses travaux que l'après-midi.

Outre le rapport moral du Comité qui donna lieu à une discussion intéressante, l'ordre du jour comportait surtout deux grosses questions : 1° *l'Unité ouvrière ;* 2° *l'autonomie des Bourses.*

Il nous semble que mettre l'une devant l'autre ces deux questions, c'était mettre la *charrue devant les bœufs*. En effet, n'était-il pas plus urgent de s'appliquer à rendre autonomes les Bourses du Travail, pépinières de Syndicats, au lieu de fusionner deux organismes centraux, ayant chacun leur raison d'être distincte, leurs attributions spéciales, bien qu'elles soient orientées vers un même but. C'est sans doute ce que nous démontrera l'avenir.

Les Travaux du Comité devant le Congrès

Après avoir exprimé sa satisfaction pour les travaux accomplis durant le dernier exercice, et tout en regrettant la brièveté d'une année pourtant bien employée qui oblige à négliger les besognes importantes, le Rapport exposait l'état de prospérité de la Fédération et des Bourses.

Notre Fédération comptait :

Au	30 Juin	1897	47	Bourses	adhérentes	
—	—	1898	51	—	—	—
—	—	1900	57	—	—	—
—	—	1901	65	—	—	—
—	—	1902	83	—	—	—

Au moment ou nous écrivons, elle en compte 88.

Après quelques questions d'ordre administratif, le Rapport évoque le souvenir douloureux de la Bourse de Saint-Pierre (Martinique). Le secrétaire rend compte des démarches faites pour avoir des renseignements sur ces camarades éloignés qui luttaient comme nous pour le même idéal social et partageaient les mêmes espérances. Constantine propose l'ordre du jour suivant, adopté à l'unanimité :

Le Congrès,

Adressant un souvenir ému aux camarades disparus dans l'horrible catastrophe qui a ému l'humanité, engage le Comité Fédéral à continuer à se procurer des renseignements sur les camarades survivants pour arriver à les aider si besoin est, et à considérer la Bourse du Travail de la Martinique comme adhérente encore pendant un an à la Fédération. CONSTANTINE, ALGER, MUSTAPHA, ORAN.

La discussion continua sur le chapitre du Rapport ayant trait aux *Syndiqués et Soldats*, et l'on fit mention des belles soirées éducatives et récréatives organisées pour le départ des Conscrits, et on relata les efforts faits pour mettre en contact les jeunes soldats avec les organisations ouvrières qui se trouvent dans les localités où ils sont encasernés. La circulaire invitant les soldats à fréquenter les Bourses a été reproduite dans le Rapport. On se souvient qu'elle donna lieu à une autre circulaire *confidentielle* du général André, interdisant aux soldats l'accès des Bourses. Le délégué de Paris dit qu'à l'Union des Syndicats on s'est occupé d'une « Caisse du Sou du Soldat » pour tous nos militaires (active, réserve, territoriale). Il déclara même que cette caisse fonctionnerait l'an prochain, et il invita les autres Bourses à suivre l'exemple qui venait de leur être donné. Le secrétaire fédéral ajouta :

Que chaque Bourse pourrait créer une Caisse du Soldat, ce qui n'empêcherait nullement les syndicats ou fédérations d'avoir la leur. Ce n'est pas non plus les soldats qui s'en plaindraient, et il est certain que ces camarades ne voudraient jamais que le tintement, dans leur poche, des pièces de monnaie fournies par la solidarité ouvrière s'harmonisât au bruit d'un fusil qu'on charge pour tuer des camarades ou leurs frères dans une grève ou émeute populaire.

Un camarade ayant fait observer que si le soldat craint de fréquenter la bourse il peut fréquenter l'*U. P.*, il lui fut répliqué que l'*U. P.* n'est pas toujours composée d'ouvriers. Le Secrétaire intervint et dit :

Les *U. P.* rassemblent toutes sortes d'individus qui veulent apprendre, s'éduquer, s'instruire, et il n'y a pas d'inconvénients à ce que des gens, autres que nous, y parlent ou écoutent, car si nous apprenons beaucoup d'eux, qui ont étudié plus que nous, ils apprennent beaucoup de nous, qui vivons l'organisation ouvrière, qu'ils ne connaissent pas.

Les trois ordres du jour suivants furent adoptés en fin de discussion :

Sur la question des relations entre les syndiqués et les soldats, le Congrès décide :

Qu'il y a lieu d'étudier et de rédiger le « Manuel du Soldat, » pour être distribué à tous les jeunes gens de dix-huit à vingt ans.

Le Comité Fédédal serait chargé de rédiger et d'éditer ce *Manuel*.

Dans ce but, un appel de fonds serait fait à toutes les organisations.

LEVALLOIS.

Au nom de la liberté qui, outre des décisions des Congrès, doit être laissée à la Fédération des Bourses elle-même, le Congrès laisse au Comité Fédéral le soin de décider s'il peut et s'il doit éditer une brochure de propagande antimilitariste.

PERPIGNAN.

Le Congrès engage les Bourses à faire de la propagande antimilitariste par tous les moyens et sous toutes les formes, en leur laissant leur autonomie.

Plusieurs Bourses.

Le Rapport appelait ensuite la discussion sur *la Circulaire Waldeck-Rousseau*, enjoignant aux préfets d'inviter les municipalités à mieux surveiller les fonds alloués comme subvention aux Bourses du Travail et à en exiger les preuves

d'emploi. Naturellement, suivant les fonctionnaires, suivant les localités, cette circulaire fut différemment interprétée ; elle suscita de la part de beaucoup un zèle intempestif :

Le Mans expliqua la situation qui lui était faite par la circulaire Waldeck-Rousseau. La Bourse ne peut plus toucher un sou sans des formalités qui n'en finissent plus. Au commencement, elle a essayé de lutter, mais n'a pu continuer.

Lyon déclara être dans la même situation ; il préconise une agitation bien menée pour permettre aux Bourses de se débarrasser de cette tutelle.

Alger dit qu'une des raisons pour lesquelles les Bourses sont ainsi sous la domination de l'autorité est que les fonctionnaires sont mandatés nominativement pour les sommes à toucher et, de ce fait, deviennent des fonctionnaires municipaux ou départementaux. Le meilleur palliatif serait, comme Alger et d'autres villes l'ont déjà fait, d'établir un budget d'avance et de faire mandater la subvention au nom de la Bourse. Alger fait ainsi et s'en trouve bien. Pour éviter tout ennui, les caisses de grèves et de secours sont alimentées par cotisations syndicales ou toutes autres ressources.

Nous ne désespérons pas, au Comité fédéral, de faire rapporter cette circulaire ou tout au moins d'en faire annuler les stupides effets par une nouvelle, qui prêterait moins à une interprétation exagérée de la part des fonctionnaires qui agissent, — les uns par scrupule outré du devoir et de l'obéissance, les autres par esprit chicanier ou par haine des syndicats ouvriers.

La discussion roula ensuite sur la *Circulaire d'Angers*, qui était un reproche au Comité et surtout à son secrétaire, à propos de deux circulaires lancées aux environs du 1[er] Mai et à propos des événements de Vienne (Isère).

La déclaration suivante du Secrétaire termina l'incident :

Si le Comité Fédéral a parlé de révolte dans sa circulaire, c'est qu'à ce moment-là, à Vienne, la troupe aux ordres des auteurs de la loi Millerand-Colliard, fusillait les ouvriers qui faisaient grève pour que des patrons, qui refusaient de s'y soumettre, observent cette loi. Il était typique de montrer le même gouvernement, auteur de cette loi, envoyer la troupe contre ceux qui voulaient la faire respecter, et il était naturel de dire qu'il ne restait aux ouvriers qu'un seul moyen : la Révolte !

Quant au *label*, abandonné par le Comité fédéral, parce

que le Comité des fédérations de métiers et industries s'en occupait, la discussion se résuma par les deux déclarations suivantes. que le congrès admit :

Le Secrétaire général. — Tout en reconnaissant l'intelligente initiative et l'activité qu'a mises la Confédération à créer le Label, je regrette qu'elle n'ait pas cru devoir consulter la Fédération des Bourses et lui demander une délégation chargée d'établir, d'accord avec la Confédération, l'application de ce Label. Je me demande, du reste, quelles ressources légales aurait la Confédération pour empêcher les syndicats jaunes d'imiter cette marque et, par suite, d'en enlever toute la valeur.

Montpellier fait observer que c'est sur un article de lui, paru dans la *Voix du Peuple*, que l'application du Label a été étendue aux Bourses du Travail. Il termine en disant que cette question, dépendant en grande partie des résolutions que prendra le Congrès au sujet de l'unité ouvrière, doit être rattachée à la discussion de cette question.

Le chapitre du Rapport ayant trait aux *Syndicats agricoles* pour l'étude desquels le Comité fédéral avait nommé dans son sein une Commission, ne put donner tout ce qu'on attendait d'elle par suite de la grève d'Ourscamp (Oise), qui accapara tout le temps et toute l'activité du secrétaire de la Bourse de Creil, qui s'était chargé de fournir un important Rapport sur cette question au Congrès d'Alger.

Ce camarade avait même, d'une façon très intéressante, donné connaissance des grandes lignes du Rapport qu'il voulait écrire à la Commission, qui se reposa sur lui.

Comptant sur ce Rapport jusqu'au dernier moment, le Secrétaire fédéral se décida à en faire un très succinct, dont il donna lecture au Congrès. Il fit ensuite la déclaration suivante en réponse à ceux qui craignaient que le Comité ne se mêlât d'une chose qu'il connaissait naturellement moins bien que les camarades de province :

La Commission, dit-il, n'a jamais entendu empiéter sur l'initiative personnelle des Bourses. Ce que nous voulions faire, c'est, à l'aide de toutes les indications, de tous les renseignements fournis par les Bourses du Travail, élaborer une sorte de Catéchisme du paysan, afin de faire rentrer, sous une forme simple et concise, dans les masses ouvrières agricoles, l'idée du groupement ouvrier sous toutes

ses formes : syndicat et coopération. Nous nous proposons de reprendre et mener à bonne fin cette tâche interrompue, pourvu que le Congrès nous en laisse le soin et que les Bourses s'engagent à nous seconder en nous adressant toutes les communications qu'elles croiraient utiles sur ce sujet.

Amiens déclara :

Nous travaillons en ce moment dans la Somme à créer des Syndicats industriels. Les ouvriers agricoles nous demandent instamment de nous occuper d'eux ; les deux questions se touchent et nous nous proposons de les étudier ensemble.

Tours dit :

J'ai mandat de ma Bourse de déposer un projet sur cette question au Congrès corporatif de Montpellier. La Fédération des Bourses ou la Commission émanant d'elle est-elle mieux qualifiée que le Congrès corporatif pour étudier la question ? Je suis assez embarrassé.

Le Secrétaire répondit :

Je m'étonne de la question posée par le délégué de Tours. N'est-il pas plutôt du rôle des Bourses du Travail de faire la propagande Syndicale parmi les ouvriers des champs, puisqu'elles sont à même de voir, chacune dans leur région, la nécessité. Ainsi que Bourges, Amiens, Perpignan, Montpellier, etc., nous l'ont démontré, ce n'est pas la Confédération qui siège à Paris qui peut deviner que, dans telle ou telle localité, il y aurait lieu de créer un Syndicat. Ce n'est pas une organisation centrale qui aurait pu découvrir l'exploitation colossale et monstrueuse qui s'accomplissait dans l'Oise (à Ourscamp) si la Bourse du Travail de Creil ne s'en était émue, étant la plus proche. C'est donc bien aux Bourses du Travail, et par conséquent à leur Fédération, à s'occuper de cette question et à la résoudre.

Le président mit fin à la discussion sur les Syndicats agricoles, soulevée par le rapport du Comité fédéral, en mettant aux voix l'ordre du jour suivant de *Bourges*, qui fut adopté :

Bourges propose qu'une propagande active soit faite dans les campagnes, par les soins des Bourses du Travail, auprès des travailleurs des champs, sans oublier l'élément féminin, afin de les organiser en Syndicats, et que, dans un prochain Congrès, le Comité Fédéral centralise tout ce qui sera fait en ce sens et produise un Rapport documenté sur la question en indiquant les efforts tentés respectivement par chaque Bourse du Travail.

La *Commission juridique* dont le Rapport énumère les services rendus, dispensa le secrétaire d'ajouter un mot qui pût les faire apprécier. Tous les congressistes furent unanimes à s'en montrer satisfaits et sur la proposition faite d'adresser des remerciements et félicitations aux membres de cette Commission, voici le dialogue qui s'engagea :

Montpellier. — Je suis content du travail accompli par la Commission juridique, mais j'estime qu'elle n'a fait que son devoir et que la satisfaction du devoir accompli doit être sa meilleure récompense. Nos félicitations seraient superflues.

Alger. — S'il s'agissait d'un de nos fonctionnaires, je serais de l'avis de Montpellier, mais, en l'espèce, il s'agit de personnalités en dehors du mouvement syndical et qui n'ont pas hésité à nous prodiguer leurs connaissances et leur dévouement, donnant à nos camarades des consultations et rapports précieux et documentés sur toutes les questions qui les embarrassaient, les défendant personnellement devant toutes les juridictions, et, ce qui est le plus à leur éloge, gardant en tout cela le strict anonymat. J'estime donc qu'ils ont fait plus que leur devoir et que ce serait être ingrats que de ne pas les féliciter (*Applaudissements*). Je propose l'envoi d'un vote de remerciements. — *Adopté*.

L'Office national ouvrier de Statistique et de Placement donna lieu à longue discussion :

Ce puissant organisme de notre Fédération nous aura coûté, durant cet exercice, bien des ennuis et bien du temps, disait le Rapport.

Ce fut d'abord, continuait-il, la divergence d'idées qui se manifesta entre les membres du Comité fédéral, au sujet de la continuation des démarches à faire en vue d'obtenir une subvention annuelle de 10.000 francs. Une partie du Comité n'était pas d'avis que soient continuées ces démarches précédemment approuvées et par le Comité et par le Congrès. Cependant, l'accord unanime fut trouvé sur la proposition émise de consulter les Bourses elles-mêmes par voie de *referendum*. A l'unanimité des cinquante-deux Bourses qui répondirent, ces démarches furent approuvées, et le Comité fut engagé à les poursuivre. Le succès répondit à nos efforts, puisque, avec le concours de MM. Léon Bourgeois, Mesureur et Astier, députés, la Chambre vota, sans presque de discussion, un article *26 bis* au budget du Commerce, allouant une subvention annuelle de 10.000 fr. à la Fédération des Bourses pour son Service de renseignements sur l'état du marché du Travail. Ce vote fut, peu de temps après, ratifié par le Sénat. Aussitôt, le Comité s'occupa de réinstituer l'Office sur les mêmes bases qu'il l'était avant qu'on ne manquât de ressources.

Il serait fastidieux de redire ce qu'est notre Office de Statistique et de Placement. Dans les comptes rendus de nos deux précédents Congrès et dans les Rapports du Comité pour ces deux Congrès, l'on trouvera toute explication. Ce qu'il est urgent de dire, c'est ce qu'il faut faire encore pour la perfection de ce rouage si utile de la Fédération des Bourses.

Et le Rapport ajoutait :

Enverrions-nous circulaires sur circulaires, cela ne vaudra jamais une tournée de conférences explicatives dans la plupart des Bourses de France. Le camarade désigné pour cette tournée, partant peu de jours après les Congrès, pourrait relever sur place bien des renseignements utiles, il initierait les Secrétaires des Bourses du Travail à la besogne de statistique, qui deviendrait un jeu lorsque le travail serait établi. Parlant de l'Office, il ne pourrait pas se dispenser de parler de la Fédération, et ce serait encore un bon moyen de propagande. Auprès des Préfets, des Maires, des Entrepreneurs, il ferait valoir l'utilité de notre Office. Il leur dirait d'adresser à la Fédération tous leurs travaux en perspective, l'ouverture des chantiers et, d'accord avec le Secrétaire de la Bourse, le salaire et la durée du travail. En même temps, il pourrait s'informer de ce qui se passe dans les ateliers de l'Etat, comment y sont appliquées les lois ouvrières.

En somme, il y a là quelque chose de très sérieux à faire et, si le Congrès n'avait été si proche, le Comité aurait sans doute décidé cette tournée de conférences, qui est ajournée jusqu'après les Congrès, afin de tenir compte des renseignements ou observations qui pourront y être fournis à ce sujet.

Alors, il sera grand temps de mettre en vigueur le *viaticum* ou secours de route, dont on n'a pu s'occuper cette année par suite des péripéties survenues à propos de cet Office, dont la subvention était douteuse.

Nous ne voulons pas nous arrêter là.

Pourvu que le Congrès approuve et partage nos espoirs, nous voulons qu'à côté de ce secours de route pour les voyageurs, à côté de cet Office de Placement et pour renforcer encore ce rouage, en rendre les services plus précieux, nous voulons, dis-je, que soit aussi créée une *Caisse de Prêt*, qui, si elle réussissait, permettrait aux ouvriers placés d'attendre au moins leur première paie, après les avoir aidés à pouvoir emporter avec eux leur mobilier. Les Bourses et la Fédération s'entendraient pour l'institution de cette Caisse.

Rien de tout cela n'est impossible et nous n'hésiterons pas à l'essayer, tant que nos ressources y pourront suffire.

Une question qui vient se greffer encore à notre Office, c'est celle de l'*Apprentissage*. Il en sera question au cours du Congrès avec

la *Commission d'Éducation syndicale*, et il serait oiseux de nous y appesantir.

Comme on le voit, nos ambitions sont grandes. Nous nous appliquerons à mettre notre courage et notre activité à leur hauteur.

Les Bourses du Travail nous seconderont, il le faut, et nous y comptons, disait, en terminant sur ce sujet, le Rapport du Comité.

Le Secrétaire rappela tout cela, puis laissa la parole au délégué de l'Office qui déclara :

Cet office, vous avez pu le voir, a fonctionné régulièrement depuis deux ans. Il vous a été rendu compte dans un précédent Congrès des résultats obtenus.

Je viens aujourd'hui demander au Congrès d'étendre la sphère d'action de ce service et de mettre en application le principe du *viaticum*, qui, jusqu'à présent, n'a pu être mis en pratique et auquel peut se rattacher une *caisse de prêt*.

Vous connaissez le viaticum ; il est inutile que j'en répète le fonctionnement.

L'essentiel, pour le moment, est de connaître les moyens dont on peut disposer pour en faire une œuvre réellement durable.

Quelle difficulté se présente-t-il donc à l'application de ce service ? Une seule, celle qui fait tout fonctionner, le nerf de la guerre : l'argent.

L'argent, nous l'avons pourtant, et il nous est très facile, sur les fonds qui nous sont alloués, d'en employer une partie pour créer ce service, qui devrait fonctionner depuis longtemps.

Quant à la caisse de prêt, dont il est inutile d'indiquer l'immense avantage, son fonctionnement marche de pair avec celui du viaticum, et c'est avec le début de ce dernier que doit commencer le sien, puisque nous sommes tenus d'appliquer ce système.

Je ferai donc au Congrès la proposition de prendre sur les fonds qui sont alloués une somme de 1.000 francs et de nommer une Commission ayant pour but d'élaborer les statuts de ces nouveaux services.

Je vais aborder un autre ordre d'idées relatif à la propagande.

Malgré la bonne volonté de tous pour répandre dans le sein des Bourses du Travail les idées syndicales, malgré l'organe que nous possédons, dont la diffusion se fait la plus large possible, le mouvement social, chez nous comme à l'étranger, nous reste pour ainsi dire complètement inconnu.

Il existe bien des brochures qui ont la prétention de nous renseigner sur le mouvement du travail, brochures arides où la fantaisie le dispute à l'inexactitude, où les chiffres sont donnés sans contrôle efficace et qui ont la prétention de renseigner les gens parce qu'elles émanent d'un organe gouvernemental.

Ces ouvrages auraient un certain mérite si l'origine n'en était pas bâtarde. Ce n'est pas des gens qui tiennent à maintenir la situation sociale et économique actuelle qu'il faut que nous attendions des renseignements précis sur les conditions du travail : leur source même nous oblige à en suspecter la sincérité. C'est de nous-mêmes que nous devons tirer les éclaircissements qui nous sont nécessaires pour avoir un aperçu exact du travail en France et, au besoin, à l'étranger. Il rentre dans le travail des Bourses, c'est même un devoir pour elles, de nous fournir les renseignements qu'elles peuvent avoir ; c'est au Comité fédéral qu'il appartient de les centraliser et de les retenir dans un Bulletin qui sera publié et propagé de telle façon que la classe ouvrière puisse être efficacement renseignée sur les conditions du travail.

Pour vous donner une idée de la fantaisie qui préside à la confection des publications officielles, je vous citerai le taux des salaires des menuisiers et des journaliers dans le département de l'Eure (*Bordereau des salaires*, 1900-1901, page 200). On y voit dans le même département : salaire du journalier à 4 fr. 50 et 5 francs pour le menuisier ; dans une ville voisine, 3 francs pour le journalier et 5 fr. 50 pour le menuisier. Il est inadmisible que, dans une ville, le salaire du journalier soit de 0 fr. 50 de différence avec le menuisier, et dans l'autre qu'il y ait 2 fr. 50 de différence.

Je pense que le Congrès s'intéressera aussi aux travaux de la Commission d'éducation syndicale des jeunes gens et des jeunes filles. D'ailleurs, le Rapport qui vous est soumis vous édifiera complètement.

Voilà, camarades, le compte rendu sommaire de ce que peut être l'Office ; c'est à vous d'examiner si on peut encore mieux faire ; nous sommes ici du reste pour étudier. Je vous ai apporté ma façon de voir, ajoutez-y la vôtre, modifiez la mienne au besoin. Il n'y a de véritable bon travail que celui qui est fait en commun.

A toutes ces propositions du Rapport et du Délégué de l'Office, le délégué de Narbonne répondit :

J'appelle l'attention du Congrès sur la tournée de conférences dont il est parlé dans le rapport du Comité Fédéral dans le chapitre : *Office National de Statistique et de Placement*. Deux causes ont suggéré cette idée. La première est la nécessité absolue d'établir pour la France et l'Algérie une statistique du marché du travail. La seconde est le peu d'empressement manifesté par les Secrétaires des Bourses à répondre aux questionnaires de l'Office. Nul ne mettra en doute le besoin de faire cette statistique, mais le moyen préconisé par le Comité fédéral ne nous paraît pas efficace.

En effet, c'est au-dessus de l'effort d'un homme, quelle que soit bonne volonté, de mener à bien une pareille tâche. Il serait préfé-

rable, puisque la plupart des Secrétaires des Bourses sont ici présents, de les inviter à faire eux-mêmes cette enquête ; et ce sera facile.

A la réunion des délégués des divers Syndicats, ils n'ont qu'à se renseigner sur les salaires corporatifs de chaque délégué et à établir le coût de la vie pour une famille de 3 ou 4 personnes.

On arrivera ainsi plus rapidement et plus justement qu'avec un camarade allant enquêter sur place et à qui le temps fera matériellement défaut.

Il faut enfin que les camarades de province se pénètrent du devoir qui leur incombe et montrent, chacun dans leur sphère d'action, l'activité indispensable pour faire prospérer l'organisation ouvrière.

Puisque nous voulons la décentralisation, il faut la faire nous-mêmes, et les Bourses de province devraient plutôt compter sur elles-mêmes que sur des camarades de Paris. Ces camarades de Bourse pourront s'enquérir auprès des préfets, des maires, des entrepreneurs, des travaux en perspective, et les renseignements seraient communiqués à l'Office pour être répandus dans toute la France.

Si l'on envisage ce que coûterait une pareille tournée, on peut affirmer qu'il serait préférable d'éditer une brochure démontrant l'utilité de l'association en général de la Fédération des Bourses, de l'Office de Placement, de tous les groupements ouvriers et de faire pénétrer cette brochure dans les centres où il n'existe pas de Bourse du Travail.

On pourrait, en outre, indemniser les Secrétaires des Bourses qui, n'étant pas permanents, seraient obligés de perdre quelques journées de travail pour se livrer efficacement à l'enquête demandée.

Il faudrait demander également aux Secrétaires des Bourses de s'intéresser du nombre de syndiqués et non-syndiqués contenus dans chaque corporation pour mieux juger de l'effort à faire.

C'est ainsi qu'a procédé la 21e section des Travailleurs du Livre, lorsqu'elle adressa un questionnaire à chaque syndiqué, lui demandant combien il y avait d'ouvriers, ouvrières et apprentis dans leur atelier, etc.

En un mot, le Comité fédéral pourrait envoyer un questionnaire aux Bourses du Travail contenant tous les renseignements à fournir et, si les Secrétaires des Bourses, comme nous n'en doutons pas, comprennent l'importance et l'urgence de la nécessité de créer une statistique relatant les divers salaires payés aux diverses industries, répondent rapidement à ce questionnaire, nous aurons avant peu un travail de réelle importance et une source de renseignements précieux.

Quant à la tournée projetée, si le Congrès en désire le maintien, nous croyons qu'elle serait plus utile faite dans les milieux où il n'existe pas encore de Bourses du Travail.

Je dépose pour sanction à mon argumentation l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès des Bourses du Travail, confiant dans le zèle et » l'initiative des Secrétaires de Bourses, les invite à répondre au » questionnaire qui leur sera adressé par les soins du Comité fédé- » ral, pour l'établissement d'une statistique du marché du travail. »

Outre l'ordre du jour de Narbonne, les ordres du jour suivants sont déposés :

« Le Comité fédéral des Bourses aura la faculté d'envoyer une » délégation dans certaines régions pour faire de la propagande et » enquêter sur tout ce qui concerne les intérêts des travailleurs.

» LEVALLOIS ».

« Je propose qu'on étudie la création d'offices de placement » régionaux pour les régions trop éloignées de Paris. Par exemple, » un office de placement à Bordeaux et un autre à Marseille.

» NICE ».

« Sur la question de la propagande à faire en faveur de l'Office du » Travail, après les explications fournies par le délégué de Narbonne » et par le Comité fédéral, le Congrès décide qu'après la tournée de » conférences faite par le Comité fédéral, des fonds destinés à » l'Office du Travail soient mis à la disposition des Bourses qui » pourraient faire de la propagande dans leur région.

» MACON ».

Je crois, dit Montpellier, que la meilleure façon de terminer le débat et de mettre tout le monde d'accord serait de voter ensemble les ordres du jour Mâcon et Narbonne, qui ne se contredisent nullement, mais se complètent.

Mâcon appuie l'opinion de *Montpellier*.

Finalement, ces deux ordres du jour, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité moins une voix (Lyon).

Paris explique la nécessité de régler la consommation sur la production, pour éviter les crises économiques. Les Bourses du Travail pourraient, à ce sujet, donner des indications utiles au cours de leurs tournées de conférences.

Comme conclusion, il dépose l'ordre du jour suivant :

« Afin de pouvoir déterminer quelle serait la puissance de fabri- » cation des divers métiers, ainsi que les divers produits alimen- » taires de chaque région, les Bourses du Travail devront établir » une statistique de l'outillage, ce qui permettra, au lendemain de » la révolution, d'assurer la consommation.

» Les Bourses du Travail devront soumettre au prochain Congrès » le résultat de leur enquête ».

Adopté à l'unanimité.

Narbonne, revenant à la question soulevée par Poitiers, demande qu'il soit envoyé au Congrès de Berlin un délégué connaissant la langue allemande.

Paris. — Les Congrès sont des moyens de propagande et d'éducation que nous ne devons pas oublier. NARBONNE a l'air d'ignorer que, dans les Congrès allemands, il y a des interprètes. La seule question à discuter, c'est si nous avons les fonds nécessaires pour envoyé un délégué.

Levallois-Perret. — Le Comité fédéral a-t-il des propositions à faire ?

Rochefort-sur-Mer. — Au moment où nous affirmons sans cesse nos principes internationalistes, nous ne devons pas négliger l'occasion qui nous est offerte, en déclinant l'invitation des camarades allemands.

La clôture sur la question est demandée et adoptée après les orateurs inscrits.

Tours. — Ne ferions-nous pas mieux d'employer notre fonds de propagande à notre organisation propre plutôt que de le dépenser à constater que nos camarades étrangers sont mieux organisés que nous ?

Le Secrétaire fédéral. — En ce moment, nous avons de l'argent ; nul ne sait si nous en aurons plus tard. J'estime qu'on ne peut mieux l'employer qu'à participer à toutes les manifestations internationales ouvrières, surtout lorsque nous pouvons y puiser un précieux enseignement d'organisation, d'administration et d'éducation économique.

Finalement, le principe d'envoyer un délégué est voté par 30 voix contre 6.

Poitiers demande que le Congrès désigne quel sera le délégué.

Le Congrès décide que le soin sera laissé au Comité fédéral de désigner le camarade le mieux qualifié pour remplir cette mission.

Ainsi se termina la discussion sur l'Office.

Le chapitre relatif à l'*Entente internationale* ne donna lieu qu'à une approbation unanime de ce qui fut fait :

Pour l'entente internationale des travailleurs organisés, disait le Rapport, absorbés par les questions intérieures, nous avons dû négliger un peu la correspondance que nous rêvions d'établir avec nos camarades étrangers.

Malgré tout, nous avons eu le plaisir de correspondre av[ec] plusieurs camarades ou secrétaires des organisations ouvrières, [et] nous savons maintenant où et à qui nous devons écrire pour entretenir ou établir des relations internationales qu'il est indispensabl[e] que nous établissions, car il y a des Bourses du Travail en Allemagne et en Italie ; il y a une Fédération semblable à la nôtre e[n] Suisse ; en Espagne, en Angleterre, on s'intéresse trop à not[re]

organisation pour que nous négligions de répondre à la sympathie exprimée par tous ces frères qui, au delà des montagnes et des mers, luttent et espèrent comme nous en vue d'une entente internationale, universelle, de tous les travailleurs qui veulent s'affranchir de tout ce qui les opprime ou les exploite !

Au Congrès, le Secrétaire fédéral donna lecture de la correspondance échangée avec les différentes organisations étrangères.

Marseille fit observer qu'aucune discussion ne pouvait s'engager à ce sujet et que l'on ne peut qu'approuver la conduite du Secrétaire fédéral.

Le Congrès approuve.

A propos de la *Commission d'Education syndicale*, voici ce que disait le Rapport :

Toutes les Bourses ont été mises au courant de cette question ; elles savent ce qu'est cette Commission, ce qu'elle a fait et quel est son but.

Nous croyons inutile de nous appesantir sur cette question, puisque le Congrès aura à discuter sur le Rapport qui lui sera présenté à ce sujet.

Mais nous devons dire ici que cette Commission ne négligea pas une occasion, ne ménagea aucun effort pour donner à l'œuvre entreprise l'importance qu'elle mérite.

Le but à atteindre est par lui-même si généreux et promet assez d'heureux résultats pour qu'il appartienne aux délégués des Bourses d'apporter au Congrès d'Alger le fruit des consciencieuses études faites par le Conseil d'administration sur cette question mise à l'ordre du jour.

Le Rapport s'acheva sur le conflit survenu entre la Bourse de Nice et sa Municipalité, qui est encore présent à toutes les mémoires.

Nous n'aurions pas hésité à nous prononcer, dit le Rapport, si, malheureusement, ce conflit n'avait été aussi la cause d'une division entre les travailleurs organisés de Nice. Cela est douloureusement :grettable. En pareille circonstance, le Comité fédéral se trouvait ssez embarrassé. Il crut prudent et sage de ne pas se prononcer pour l'une ou l'autre des deux fractions avant d'être informé. A cet ffet, le Comité décida qu'une enquête serait ouverte par les soins 'un camarade qui serait désigné par la Bourse du Travail de rseille, afin d'éviter toutes suspicions sur l'impartialité du Comité nême temps que pour amoindrir les frais de délégation. Le



Congrès, nous l'espérons, approuvera notre façon d'agir. Le Comité fédéral prit connaissance du Rapport de l'enquêteur désigné par la Bourse de Marseille et, après avoir constaté le dévouement, l'impartialité et la sagesse avec laquelle fut menée cette enquête, il en approuva les conclusions et accepta, *jusqu'à ratification du Congrès*, l'adhésion de la Fédération des Syndicats des Alpes-Maritimes. Il reste au Congrès à dire laquelle des deux organisations syndicales de Nice devra disparaître de notre Fédération. Nous espérons qu'un délégué de chacune des fractions se trouvera au Congrès pour discuter contradictoirement le Rapport de l'enquêteur, qui sera lu.

Ajoutons que malgré la démarche du secrétaire à Nice et la décision du Congrès, rien n'y fit. Le conflit subsiste.

Enfin le Rapport se terminait ainsi :

Nous aurions voulu faire beaucoup plus si les évènements et les questions, brûlantes parfois, soit de tactique, soit de principe, n'avaient un peu paralysé notre marche. Avec la plus entière bonne foi de part et d'autre, nous nous sommes un peu contredits entre camarades du Comité sur certaines questions, mais, si cela nous a pris quelque temps, ce n'est pas la Fédération des Bourses qui peut s'en plaindre, car c'est justement la sympathie sincère que nous avions tous pour cette Fédération et pour son avenir qui nous a fait discuter sur des moyens que nous jugions différemment.

Vous le constatez, la Fédération des Bourses n'est pas moins prospère.

Quant à la Séance du Congrès sur la fin de la discussion du Rapport moral du Comité, elle se termina de la façon *significative* suivante :

Le Président. — La discussion sur le rapport moral du Comité Fédéral étant terminée, je vais le mettre aux voix.

Le Congrès adopte à mains levées le Rapport moral du Comité.

Le Secrétaire fédéral. — Après les discussions auxquelles a donné lieu l'énumération des travaux du Comité fédéral, je demande au Congrès de signifier d'une façon plus catégorique, moins indifférente, s'il approuve entièrement le Rapport moral du Comité fédéral. Malgré que nulle main ne se soit levée à la contre-épreuve, j'estime que le nombre d'abstentions à la première épreuve peut prêter à équivoque, et, si le Comité n'a fait que contenter à demi le Congrès, celui-ci doit le lui dire.

Albi. — Je comprends le scrupule du Secrétaire fédéral. Lorsque, pendant un an, on a fait tous ses efforts pour mener à bien l'œuvre à laquelle on s'est attaché, on ne veut pas d'une demi-approbation par un demi-vote.

Alger. — Moi aussi, j'approuve l'observation du Secrétaire fédéral qui croit que le Comité et lui-même ont fait leur devoir, et, puisque nous sommes justement tous ennemis des félicitations pour le devoir accompli, c'est bien le moins que nous ayons à signifier carrément notre appréciation sur les travaux accomplis durant l'année. Je propose le vote au bulletin secret.

Le *Président* fait procéder au vote secret qui donne l'*unanimité* pour l'*approbation* du Rapport moral du Comité.

Ce vote répondit très bien à ceux qui prétendaient que de toutes parts on se plaignait du Comité et de ses fonctionnaires.

Le Rapport financier fut adopté de même, après quelques éclaircissements donnés par le Trésorier de la Fédération, présent au Congrès.

(A suivre). GEORGES YVETOT.

ANGLETERRE

Le Congrès des trade-unions de 1902

(FIN) (1)

18° *Les droits politiques des femmes.*

Une proposition avait été faite en faveur de l'électorat des femmes ; mais elle fut rejetée, sans discussion, par 110 voix contre 103.

19° *Lois de naturalisation.*

Le Congrès réclama une modification des lois de naturalisation, en ce qui concerne les trade-unionistes.

20° *Indemnité parlementaire.*

On vota aussi la rétribution des membres du Parlement aux frais du trésor public.

---

(1) Voir nos deux derniers numéros.

21° *Le travail des enfants.*

Hayday (travailleurs du gaz) fit la proposition suivante :

« Le Congrès affirme à nouveau sa conviction que l'élévation de la » limite d'âge pour le travail industriel est une réforme nécessaire, » non seulement dans l'intérêt des enfants employés dans l'industrie, » mais aussi dans l'intérêt bien compris de la collectivité. Il invite » le Comité parlementaire à proposer à la Chambre des Communes » un bill qui interdise le travail des enfants âgés de moins de 15 ans, » dans les usines, filatures ou autres. Il blâme les parents qui per- » mettent à leurs propres enfants de leur faire concurrence et » d'amener ainsi l'avilissement des salaires. »

Thurston (mécaniciens) appuya cette motion. Mais, le député Shackelton fit remarquer que pareille loi était inutile en ce qui concerne les ouvriers des textiles. Tout le monde sait, dit-il, que 70 °/₀ des enfants employés dans ces industries ont leurs parents qui travaillent dans d'autres métiers plus rémunérateurs. Que ces ouvriers commencent par retirer leurs enfants des usines, et les ouvriers des textiles les imiteront volontiers.

Au scrutin, la proposition obtint 535.000 voix contre 514.000.

22° *La politique militariste.*

John Ward (manœuvres) fit la proposition suivante :

« Le Congrès affirme à nouveau sa répulsion pour toutes les » guerres d'agression, qui n'ont d'autre but que l'enrichissement des » sinistres représentants de la finance cosmopolite, qui veulent » maintenir les travailleurs de tous les pays dans un état général » de servitude sociale et économique. »

On a dit, exposa John Ward, que la question de la guerre n'intéressait pas les délégués; qu'ils vivaient par le commerce et qu'ils devaient faire tout ce qui était en leur pouvoir pou le stimuler. En réalité, la guerre ferme les cordons de l bourse de la nation, sauf pour des dépenses de mort, et répan ainsi la misère parmi les travailleurs. Il a fallu la guerr sud-africaine pour qu'un gouvernement osât établir une

taxe sur le pain. D. Holmes (bonnetiers) appuya la proposition, tant au nom des principes de justice que de la saine politique. Il ne faut pas désirer la guerre : il faut travailler à établir le règne de la paix, de la bonne entente et du progrès humain.

La résolution fut votée avec enthousiasme.

23° *Les trusts.*

Ben Cooper (cigariers) et A. Taylor (employés municipaux) proposèrent et firent adopter une résolution ainsi conçue :

« Le Congrès estime que le développement de gigantesques trusts » capitalistes, investis du pouvoir considérable de contrôler la pro- » duction, est préjudiciable aux progrès de la classe ouvrière, parce » que ces coalitions, en faisant hausser le prix des marchandises, » peuvent diminuer le bien-être du peuple, compromettre la liberté » des travailleurs et menacer la prospérité nationale. »

24° *Les accidents de chemins de fer.*

Dobson (employés des chemins de fer) fit adopter à l'unanimité la proposition suivante :

« Nous appelons l'attention du Congrès sur le retard apporté à » l'application de la loi de 1900, sur les mesures préventives contre » les accidents et nous réclamons son appui pour soulever l'opinion » publique contre le mauvais vouloir des compagnies. »

Dobson expliqua que la Société des employés des chemins de fer, depuis plusieurs années, s'appliquait à empêcher les accidents qui se produisaient sans cesse sur les voies ferrées, et ses efforts ont si bien réussi qu'alors qu'en 1874 un voyageur par 5.000.000 était tué pour des causes qu'elle n'avait pu contrôler, en 1901 il n'en était pas mort un sur 100.000.000. Mais par contre la mortalité accidentelle avait été redoutable pour les employés. Une loi a été votée pour remédier à cette situation, mais les Compagnies ont soulevé les plus grandes difficultés à son application.



25° *Revendications des mineurs.*

W. Onions (mineurs) demanda « que le Comité parlementaire prêtât tout son appui à la Fédération des mineurs, en » pressant le vote par le Parlement des amendements aux lois » réglementant le travail des mines ». Il exposa que ces amendements étaient au nombre de trois : le bill de réglementation ; le bill des « gamins » et le bill des ouvriers du carreau.

T. Charlton (mécaniciens) dit qu'on devrait bien contraindre les inspecteurs du travail à la surveillance des salles de machines et des appareils d'aération, sur le bon état desquels repose la sécurité de tant de vies humaines.

J. Copley (mécaniciens) proposa l'addition suivante :

« Une inspection périodique des appareils de ventilation et de la » machinerie en général, dans les mines, sera faite par un inspecteur » royal ; toute salle de machines, à la surface ou au fond, sous » laquelle ou à travers laquelle passent des conduites de vapeur sera » munie d'une double voie d'accès et de sortie. »

La proposition et l'addition furent votées.

26° *Application de la loi sur les accidents du travail aux navires étrangers.*

H. Gosling déposa une motion ainsi rédigée :

« Attendu que la législation sur les accidents du travail (Work» men's Compensation act., employer's Liability act et Common Law) » n'ont effectivement aucune sanction en ce qui concerne les marins » anglais au service d'armateurs étrangers, et que cette situation » s'empire chaque jour par le transfert de marins anglais sous des » pavillons étrangers, le Congrès invite le gouvernement de Sa Ma» jesté à modifier la législation de façon à rendre les armateurs » étrangers ou leurs représentants dans tous les ports anglais res» ponsables des accidents survenus par leur négligence ; il invite le » Comité parlementaire à présenter sans retard un projet conçu dans » ce sens. »

L'auteur de la motion exposa que pareille mesure législative s'imposait : les armateurs étrangers, se sachant sous-

traits à toute responsabilité, ne prennent aucune précaution et de là proviennent des accidents nombreux. Après quelques mots d'Orbell (Dockers) en faveur de la proposition, elle fut votée par le Congrès.

27° *Situation financière du Comité parlementaire.*

Après déjeuner, W. H. Wilkinson et W. Pairot, auditeurs, présentèrent le rapport financier du Comité parlementaire.

Recettes	3.461	livres sterling.
Dépenses	2.071	id.
Excédent des recettes. . . .	1.390	id.

(L'année dernière, l'excédent avait été de 1450 livres sterling).

28° *Conditions du travail dans les contrats passés avec les services publics.*

J.-T. Morrisson (selliers et bourreliers de Londres) fit la proposition suivante :

« Le Congrès invite le gouvernement à appliquer sévèrement les » pénalités encourues par les entrepreneurs qui n'exécutent pas la » clause relative aux conditions du travail, inséré dans les contrats » passés par le gouvernement, en ce qui concerne les sous-entreprises » et le travail à effectuer hors des établissements industriels; il » l'invite également à obliger tous les soumissionnaires de travaux » publics à afficher dans une partie bien apparente de chaque atelier » une liste des prix payés pour chaque article, et qui doivent être » les prix normaux du district; le Congrès invite d'ailleurs le Comité » parlementaire à faire les démarches nécessaires auprès des chefs » de divers départements ministériels pour que l'on procure aux » fonctionnaires de trade-unions le moyen d'indiquer les entrepre- » neurs à qui il convient d'accorder les travaux. »

B. Cooper, membre du Conseil de Comté de Londres, appuie la motion. Il dit que si le Parlement avait voté une résolution en faveur de l'établissement de salaires raisonnables, le Gouvernement n'avait pas su l'appliquer. Cependant le Conseil de Comté de Londres, qui, après l'Etat, est le

plus fort employeur public, n'avait eu aucune difficulté à assurer l'exécution dans tous les contrats des clauses relatives aux conditions du travail.

30° Election du Comité parlementaire et du Secrétaire.

Le Congrès a terminé ses séances samedi matin : tout le monde s'est accordé à reconnaître qu'il a dépassé, en succès, tous ceux qui l'ont précédé.

Les résultats du vote pour l'élection du Comité parlementaire furent écoutés avec le plus vif intérêt. C'est, en effet, sur ce Comité que repose pendant l'année qui va s'écouler l'exécution des résolutions adoptées par le Congrès. Il y avait 22 candidats pour 12 sièges. Voici les résultats proclamés :

C.-W. Bowerman (Compositeurs) . .	1.053.000	voix	Elu
W. Thorne (Travailleurs du gaz) . .	1.048.000	—	—
E. Cowey (Fédération des mineurs) .	997.000	—	—
W.-B. Hornidge (Cordonniers) . . .	995.000	—	—
D. Holmes (Tisseurs du Nord). . . .	991.000	—	—
W.-C. Steadman (Const. de barques).	941.000	—	—
De Cummings (Chaudronniers) . . .	934.000	—	—
R. Bell, député (Emp. de ch. de fer).	912.000	—	—
F. Chandler (Charpentiers)	911.000	—	—
A. Wilkié (Constructeurs de navires).	876.900	—	—
W. Mullin (Cardeurs).	869.000	—	—
J. Sexton (Travailleurs des docks). .	849.000	—	—
W.-J. Davis (Travailleurs du cuivre).	838.000	—	
C. Hobson (Métiers de Sheffield). . .	465.000	—	
J.-O. Grady (Ebénistes).	342.000	—	
E.-C. Gibbs (Décorateurs de maisons).	248.000	—	
J. Macpherson (Employés de magasins)	241.000	—	
G. Simpson (Dentelliers)	183.000	—	
W. Matkin (Union des charpentiers).	179.000	-	
Mme Fairhurst (Tisseuses de Wigan) .	52.000	—	
E.-C.-Me Innes ( ) .	39.000	—	
W. Charlton (Mécaniciens).	21.000	—	

Le vote pour l'élection du secrétaire donna les résultats suivants :

S. Woods (Fédération des mineurs), secrétaire sortant	1.103.000	voix élu.
B. Tillet (Dockers)	250.000	—

On procéda aussi au choix des délégués pour le Congrès américain. Furent élus : E. Edwards (fédération des mineurs) et M. Arrandale (machiniste).

31° *Clôture du Congrès.*

Le Congrès termina ses travaux par le vote de motions en faveur d'une loi sur les habitations ouvrières, de la répression du sweating system, et d'adresses aux mineurs grévistes de l'Amérique.

W. J. Davis proposa un vote de félicitations au camarade Steadman pour la façon dont il s'était acquitté de ses devoirs de président et lui fit hommage de la sonnette,dont la bonne tenue des congressistes lui avait rendu l'usage inutile. Hugh Boyle s'associa à ces éloges, et après une courte réplique du président le congrès se sépara.

Le prochain Congrès aura lieu à Leicester.

Londres, Septembre 1902.

Mary A. MACPHERSON.

(Traduit par Raoul Briquet.)

LES COOPÉRATIVES

ALLEMAGNE

Un coup d'État coopératif : Le Congrès de Kreuznach

L'exclusion aussi inattendue qu'injustifiée — au récent Congrès de Kreuznach — du sein de l'*Union générale des Associations coopératives* de 96 sociétés de consommation a valu à ces dernières, pour un moment, les honneurs de toute la presse, d'une presse plutôt bonne et favorable. Même des organes réputés peu tendres aux idées et tendances réformatrices, ou bien ont pris plus ou moins ouvertement parti pour les coopératives victimes, ou bien se sont bornés à blâmer le procédé du Comité directeur comme une maladresse inexcusable. Si cet événement en soi ne semble avoir, au premier abord, qu'un intérêt de politique intérieure, il faut dire, en revanche, que le *conflit* qui depuis longtemps couvait au sein de l'*Union générale* et qui a reçu cette solution plutôt brutale, à cause des tendances antagonistes, des conceptions et discussions qu'il soulevait, est pour le mouvement coopératif en général d'un haut intérêt, parce qu'il met bien en évidence les théories ancienne et nouvelle, parce qu'il précise, avec toute la netteté désirable, les points du programme néo-coopératif. C'est pourquoi nous croyons utile d'y insister plus particulièrement.

D'après la dernière statistique (1901) présentée par le Comité directeur, l'*Union générale* comprenait 904 sociétés coopératives de crédit avec 226.874 membres, et 696 sociétés coopératives de consommation, dont 638 comptaient 630.785 membres. A la tête de l'*Union* se trouve depuis de longues années un homme qui peut dire, par l'influence et l'autorité — à la façon toute prussienne — qu'il exerce : « l'État, — c'est-à-dire l'Union — c'est moi » : — nous avons nommé M. le

Dr Cruger, le grand défenseur des intérêts du « Mittelstand », c'est-à-dire de la classe moyenne ou petite bourgeoisie libérale, dont M. Richter est le représentant politique.

Jusqu'à présent, les coopératives de crédit, dont les membres se recrutent surtout parmi les artisans, petits commerçants, petits bourgeois, étaient toujours en majorité. Cependant, malgré l'antagonisme fondamental des intérêts de ces deux genres de coopératives, malgré que les coopératives de consommation se voyaient négligées dans la représentation de leurs intérêts, on s'efforçait, surtout du côté de ces dernières, à faire bon ménage ensemble. Les coopératives de consommation espéraient, et, (en effet, devant l'accroissement rapide de leur nombre — cependant que le développement des coopératives de crédit restait relativement stationnaire — elles pouvaient l'espérer) arriver sous bref délai à avoir la majorité dans l'*Union*. Autant cette perspective consolait et rassurait les coopératives de consommation, autant M. Cruger et ses acolytes s'en inquiétaient, s'en affolaient même. Ces derniers se voyant déjà débordés et peut-être détrônés, se disaient alors : tant que nous avons encore la majorité, profitons-en pour mettre à la porte, n'importe sous quel prétexte, la partie la plus dangereuse pour nous, avant qu'il ne soit trop tard ! C'est là, en effet, la seule explication, le seul motif vrai, car dans toute l'argumentation du Comité directeur — de l'avis même des organes tout-à-fait impartiaux — on ne peut trouver d'autre motif plausible ou valable. De là donc, cet acte désespéré et brutal qu'on peut appeler un coup d'Etat.

Parmi les exclues se trouve la « Société pour l'achat en gros » de Hambourg et toutes celles qui formaient l'avant-garde du courant nouveau, autrement dit toutes celles qui ont commencé à comprendre toute la portée du mouvement dont elles sont les agents et les foyers, et qui s'étaient mises à en tirer toutes les conséquences logiques et pratiques.

Les origines du conflit en question datent du jour — il y a de cela déjà 3 ou 4 ans — où un certain nombre de sociétés de consommation de la Saxe, dans lesquelles l'élément ouvrier

dominait, avaient, dans le but de mieux sauvegarder leurs intérêts, formé la Fédération « Vorwärts ». Quelque temps après, M. Cruger émit la prétention que, si elles voulaient continuer à faire partie de son *Union générale*, elles signassent un engagement d'après lequel elles devaient s'interdire toute immixtion de politique socialiste. Si encore il y avait eu, de leur part, des faits ou velléités semblables, on aurait pu comprendre cette prétention. Mais, pour justifier son procédé, M. Cruger ne put-il alléguer aucun fait positif : seulement des « *tendances* » ! C'était à peu près comme si l'on exigeait des hommes qu'on croit assez dignes d'inviter à un banquet et dont l'honorabilité est patente, de signer l'engagement de ne pas voler des couverts d'argent. L'année suivante, au congrès de Hanovre, le même M. Cruger, s'apitoyant sur la situation de plus en plus précaire des petits commerçants, membres des coopératives de crédit, allait jusqu'à soutenir que l'action bienfaisante des sociétés de consommation ne doit pas aller jusqu'à miner l'existence des petits commerçants ; à ces derniers il recommandait de former des coopératives d'achat en gros en les assurant de sa sollicitude et de sa bienveillance. La coexistence de ces éléments et de ces tendances absolument antagonistes dans une même « Union », dès lors semblait impossible. Aussi est-ce à cette occasion que le conflit éclata pour la première fois.

Fidèle au même esprit qui lui dictait ces attitudes, M. Cruger continuait, tel un procureur du roi trop zélé, à chercher et à accumuler des « preuves » tendant à démontrer et à dénoncer *le caractère subversif* du nouveau courant, qui peu à peu se fit jour dans un certain nombre de coopératives, — celles en particulier qui s'étaient groupées autour de la « Société de gros » de Hambourg et son organe, le « Wochenbericht ». Tout ce réquisitoire, fruit de ses recherches patientes et de ses nuits d'insomnies, il le publia dans une série d'articles, au début de cette année, dans son organe « Blätter für Genossenschaftswesen ». La polémique qui s'ensuivit dans le « Wochenbericht » et ailleurs, fut des plus intéressantes et des plus fécondes pour le courant nouveau

Lorsque le citoyen von Elm, auquel M. Cruger fait l'honneur de l'accuser d'être l'inspirateur et l'âme du courant moderne, demanda à ce dernier de dire d'une façon franche et précise s'il peut prouver que jamais une coopérative ait commis une action ayant le caractère d'un appui formel ou matériel en faveur du parti socialiste, M. Cruger répondit, par la tangente : « qu'il avait traité la question d'un point de vue général et qu'il ne croyait pas opportun d'examiner publiquement si certaines coopératives poursuivent, contrairement à la loi, des buts politiques. » Pressé de répondre sur les motifs qui l'avaient déterminé à refuser certaines coopératives, entres autres, celle de Mannheim dans le sein de l'Union générale, il donna comme grief principal, qu'il y a dans les statuts de cette Société un article qui stipule que la préférence doit être donnée à ceux des fournisseurs qui respectent le droit de coalition des ouvriers et qui se conforment, dans leurs entreprises, aux conditions de travail formulées par les syndicats de la contrée ; que c'est là une preuve que la coopérative fait partie du groupe qui voit dans le mouvement coopératif un *complément* du mouvement syndical et socialiste; que c'est, d'autre part, en contradiction avec le principe de la *neutralité* exigé par la loi, reconnu et prôné par le citoyen von Elm. Sur quoi, ce dernier répondit : « M. Cruger aurait raison si j'avais omis, dans ma brochure de propagande incriminée, de préciser comment j'entends ce *complément*. Je répète donc que partout et toujours j'ai dit que je considère le mouvement coopératif comme un complément du mouvement syndical et politique ouvrier, *en tant qu'il s'agit chez tous les trois communément d'une élévation ou amélioration des conditions d'existence de l'ouvrier*... Mais il n'y a pas de parti politique qui ne prétende vouloir aussi cette amélioration, ajouta von Elm. » Il démontra ensuite que sous tous les rapports, cette amélioration est dans l'intérêt général de la société et du progrès, etc. ; qu'il y a nécessité, d'un autre côté, de grouper dans une organisation centrale toutes les coopératives, afin de former un contrepoids contre les organisations en trusts des grands producteurs. « *Pour*



arriver à ce but nous avons tous le devoir strict et catégorique, d'affirmer et de pratiquer dans l'action coopérative une neutralité sans réticences, et, je crois, nous pouvons le faire avec une sincère conviction et avec une parfaite franchise ».

« Il est évident, continua-t-il, que M. Cruger, voyant le rapide développement du mouvement coopératif de consommation sous l'impulsion croissante de l'élément ouvrier, et sentant le danger probable contre l'ordre économique actuel qui y est contenu en puissance, ne verrait pas d'un mauvais œil une scission se produire parmi les coopératives. *Ceci doit être évité à tout prix* ».

C'était encore avant le congrès de Kreuznach. La scission, en effet, fut provoquée par M. Cruger, d'accord en cela avec les représentants des coopératives de crédit,mais pas du tout avec le résultat qu'il escomptait : car la grande majorité des coopératives de consommation se sont, aussitôt après l'exclusion, entendu pour former une « Union allemande des sociétés coopératives de consommation, » union qui, en fait, est déjà préparée par l'organisation de l'achat en gros, que la société centrale de Hambourg a étendue sur toute l'Allemagne, et qui a ses points d'appui dans les 25 ou 26 fédérations régionales. A l'heure qu'il est, cette nouvelle Union doit définitivement se constituer. Ce qu'il y a de plus inattendu pour M. Cruger, c'est qu'il s'est trouvé un grand nombre de coopératives qu'il croyait bien pensantes — à sa façon — et qui, aussitôt, lui ont envoyé leur démission, en même temps qu'elles déclaraient adhérer à la nouvelle Union. De sorte qu'on peut dire que, non seulement toutes les sociétés vraiment conscientes de leur rôle d'ores et déjà en font partie, mais aussi un bon nombre d'autres où l'esprit petit-bourgeois et mercantile dominait ; quant au reste, elles ne tarderont pas à y venir, puisque leur intérêt les y obligera.

En ce moment, dans toute l'Allemagne, de nombreuses coopératives, les Fédérations régionales surtout, s'occupent activement des statuts de la nouvelle Union. Déjà celles de l'Allemagne du Sud (Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse, Alsace-Lorraine, etc.) qui viennent de tenir un Congrès

extraordinaire à Stuttgart, avec une presque unanimité, ont déclaré ne plus vouloir se laisser enfermer dans la caserne Crugerienne, et, en attendant la formation d'une nouvelle Union générale, se sont constituées en Union autonome des Sociétés coopératives de l'Allemagne du Sud. En somme, on peut dire que la nouvelle Union se présente sous les meilleurs auspices : la scission souhaitée et voulue par certains esprits et organes intéressés ne sera qu'une épuration. Nul doute que les intérêts étant ainsi plus homogènes, elle soit sous peu une véritable force dans la vie économique de l'Allemagne, et assurément elle saura gré à M. Cruger et ses congénères de l'avoir aidée si puissamment, sans l'avoir voulu !

C. MUTSCHLER.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Discours et Pamphlets, par Ferdinand Lassalle, traduits de l'allemand, par Victor Dave et Léon Rémy (V. Giard et E. Brière, libraires-éditeurs, Paris, 1 vol. in-18).

Il était jusqu'ici regrettable que le public français n'ait point encore à sa disposition les principaux discours et pamphlets de Lassalle. L'admirable éloquence du fondateur du socialisme allemand — faite de clarté, de logique, de chaleur — n'était connue par ceux qui ne peuvent lire le texte allemand que sur la foi de l'universel hommage qui lui a été rendu. Victor Dave et Léon Rémy ont choisi, parmi les discours et les pamphlets de Lassalle, ceux qui étaient à la fois les plus célèbres et les plus décisifs. La sélection judicieuse qu'ils ont faite parmi les œuvres de propagande du grand agitateur allemand, permet de suivre, au point de vue politique et social, le plein développement de sa pensée. Les titres seuls des discours et pamphlets traduits dira suffisamment à nos lecteurs l'excellence du recueil : *De l'essence d'une constitution*, une des plus limpides et des plus éclatantes conférences de Lassalle, faite en avril 1862 ; *La Science et les Travailleurs*, le fameux plaidoyer prononcé par Lassalle, en janvier 1863, devant la Cour criminelle de Berlin, en réponse à l'accusation d'avoir publiquement incité les classes pauvres au mépris et à la haine des classes riches. Dans cette défense superbe, vrai chef-d'œuvre d'éloquence judiciaire, Lassalle établit d'une manière définitive que la haute destinée de notre époque était de porter *la science* dans *le peuple*, de provoquer l'union indissoluble de *la science* et *des travailleurs*, « de ces deux pôles opposés de la société qui, s'ils s'embrassent jamais, étoufferont immanquablement tous les obstacles mis en travers de la civilisation » ; le *Programme Ouvrier*, conférence faite en 1862 à Berlin, confisquée par les autorités sitôt imprimée, et qui amena des poursuites contre Lassalle ; *Lettre Ouverte*, en réponse au Comité central d'organisation des ouvriers allemands à Leipzig ; *Les fêtes*, la *Presse et la Diète de Francfort*, discours prononcé à Barmen, Solingen et Düsseldorf en 1863 : Lassalle fut poursuivi et condamné par défaut à un an de prison ; la Cour d'appel réduisit à six mois la peine ; *La Propagande de l'Association Générale des Ouvriers allemands et les Promesses du Roi de Prusse*, discours prononcé à Ronsdorf en 1864, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de « l'Association Générale des Ouvriers allemands » ; *Aux Ouvriers de Berlin*, pamphlet énergique, répondant aux calomnies des journaux ennemis, mais qui, comme les précédentes, fut saisi et fit intenter un nouveau procès à Lassalle : la mort du grand orateur vint mettre fin aux poursuites. — Tel est le

contenu du recueil de Victor Dave et Léon Rémy. Ce livre a sa place nécessaire dans toutes les bibliothèques de groupes et de militants.

Nouvelles Pensées de Tolstoï, d'après les textes russes, par Ossip Lourrié (Félix Alcan, Paris, 1903, 1 vol. in-18).

Ces *Nouvelles Pensées de Tolstoï* continuent celles — signalées ici même — réunies précédemment par M. Ossip Lourié. Ces Pensées, comme les précédentes, sont empruntées aux œuvres diverses de Tolstoï. M. Lourié a indiqué, dans un appendice, la source de ses citations, ce qui permet d'entrevoir la place que chaque *pensée* occupe dans l'ensemble de l'œuvre. — Ces *Nouvelles Pensées* portent sur tous les sujets qui touchent l'homme : I. La vie, l'homme, la société; II. La religion; III. Le Pouvoir; IV. Le patriotisme; V. Le militarisme; VI. La richesse, le travail; VII. La science, l'art; VIII. Le libre arbitre; IX. L'amour, la femme; X. Le bien, le mal, la vérité; XI. Diverses; XII. La mort. — Quatre planches hors texte reproduisent des autographes de Tolstoï : un extrait d'une lettre en français ; une lettre inédite, en russe; une page extraite du manuscrit *Le Père Serge*; une feuille d'impression de *Maître et Serviteur.*

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE FRANÇAISE

Le Socialiste, organe central du « Parti Socialiste de France ». (Nos 1, 2 et 3). Le Congrès de Commentry — comme nos lecteurs ont pu le lire ici-même — a décidé la transformation du journal officiel de l'Unité, l'ancien organe du P. O. F. Les trois premiers numéros du *Socialiste* transformé ont déjà paru. Ils reflètent fidèlement la vie intérieure et extérieure du « Parti Socialiste de France » et, nous assurant que le nouvel organe sera, de ce point de vue, une source précieuse de renseignements, que tous les socialistes devront connaître. L'absence d'une presse socialiste quotidienne vraiment digne de notre parti donne, en effet, une plus grande valeur au journal du P. S. D. F. — Avec une déclaration, adressée aux groupes et fédérations du parti, le no 1 est consacré à un *Compte-rendu* détaillé du *Congrès de Commentry*, contenant le texte de toutes les résolutions prises et le résumé des rapports présentés. — Le no 2 a, comme sommaire : *Calomnie et Vérité*, par *Edouard Vaillant* ; *Bonne Semaine*. par *Dubreuilh*; le texte des discours de *Constans*, *Vaillant* et *Allard* à la Chambre, à propos des Congrégations ; celui de *Thivrier* sur la Grève des Mineurs ; *A travers la semaine*, par *Bracke*, sur la *Propagande chez les Ruraux*, par *Compère-Morel*; *Les Tardigrades*, par le Dr *Cherechewski*; *La Vie Ouvrière et Socialiste*, en France. — Le no 3 comprend une étude solidement documentée de *Groussier* sur la *Durée du Travail*; un article

pénétrant de *Dubreuilh* sur la Grève des Mineurs : le *Socialisme à la Chambre*, par *Bracke* ; un complet *Bulletin du Parti* ; *Les Maîtres-Chanteurs*, par *P. Grados* ; les *Grèves*, par *P. M. André* ; le *Mouvement International*, par *Ch. Rappoport* ; la chronique de la *Vie Ouvrière et Socialiste*, en France.

La Revue Socialiste (septembre). — *Fournière* continue sa Lettre à M. Jules Soury, sur le *Nationalismé* ; W. Rakhmetow commence la publication d'une étude sur la *Situation de la classe ouvrière en Russie* ; *Paul Buquet* examine *La Réforme de l'Enseignement secondaire*. A signaler un article documenté de *Ch. Cornelissen* sur l'*Influence des* trusts *et des Monopoles sur le marché*. *G. Rouanet* commente le livre récent de M. Canton : *Napoléon antimilitariste*. — *Mouvement social*, par *A. Veber*.

(Octobre). — *Fournière* continue et termine sa Lettre à M Jules Soury, sur le *Nationalisme* ; *Maxime Leroy* consacre quelques pages remplies d'intérêt au *Droit de l'Avocat* ; *Maurice Charnay* donne, sur le *Gaz à Paris*, une étude complète. L'article de M. *Popovitch*, sur l'*Évolution des ouvriers chrétiens en Allemagne*, donne des renseignements nombreux sur ce mouvement, mais il paraît en retard et ne contient pas les derniers faits intéressant le sujet traité. La *Question de l'Enseignement secondaire* est envisagée par M. *Loewé-Rodrigues*. *Fournière* critique M. Brunetière et ses théories, dans une *Revue Philosophique* ; *Mouvement social*, par *A. Veber*.

L'Avenir Social, revue du Parti Ouvrier Belge **(octobre).** — *V. Racca*, à propos du livre récent de M. Pareto : *Les Systèmes socialistes*, examine *Le Socialisme chrétien*. Le catholicisme devient social. Mais dans les rangs des chrétiens qui s'occupent des questions sociales — dit *V. Racca* — se rencontrent presque toutes les différentes nuances des partis politiques contemporains : il y a des libéraux, des interventionnistes qui ne font pas appel à l'État, des socialistes d'État, etc. Ce sont ces nuances que *V. Racca* précise. Il signale très justement l'activité des catholiques sociaux, copiant plus ou moins les socialistes dans leur désir de conquérir à eux le peuple en général, et plus spécialement la classe ouvrière. — Le *Mouvement ouvrier et socialiste international* est relaté dans ses grands traits. — *A. Meert*, ouvrier cordonnier, marque toute l'importance des organisations syndicales. — Suite du compte-rendu de la *Deuxième Conférence Internationale des Secrétaires Nationaux des Organisation syndicales*. — E. Vinck énumère *Les Réformes municipales immédiates*. — Publication de la partie du *Cahier général des charges de la province de Liège* portant modification de la clause prescrivant l'assurance des ouvriers contre les accidents du travail. — Le *Bulletin coopératif* est rempli, comme à l'habitude, d'indications précieuses.

L'Art, la Littérature

ÉMILE ZOLA

Encore tout ébranlé par une douleur si foudroyante, j'hésite à écrire sur Émile Zola. Je crains d'émettre des paroles improvisées, des jugements hâtifs : je redoute que l'émotion ne m'étreigne et ne me paralyse.

Le Mouvement Socialiste m'a demandé d'évoquer ici même les grands traits intellectuels qui font de l'auteur des *Rougon Macquart* et des *Quatre Évangiles*, un archétype unique d'humanité, une physionomie si grandiose et si glorieuse ; et malgré moi c'est encore l'image du mort qui me poursuit, l'image du mort telle qu'elle m'apparut la dernière fois que je la vis dans cette chapelle ardente de la rue de Bruxelles, parmi la profusion des violettes et des roses, sous la lueur artificielle des lampes électriques, glacée par l'immobilité tragique du néant, si belle toujours quoique défigurée pourtant par les fards macabres et les teintures spéciales des embaumeurs.

Qu'on me pardonne ces défaillances ! Comme le disait Anatole France, en de tels instants, il ne faut prononcer que des paroles graves et sereines et ne donner que des signes de calme et d'harmonie. J'essayerai donc de me conformer à ce sage précepte. Car seules les idoles d'un jour ont besoin d'oraisons funèbres. A quoi bon, autour d'une pareille gloire, amasser des fleurs de rhétorique, et quelle vanité que d'ouvrager et de tresser des phrases en couronnes mortuaires ! Les seules fleurs dignes de lui ne furent-elles pas jetées sur sa dépouille, en cette journée inoubliable des funérailles, alors que des innombrables mains prolétariennes tombaient, tombaient les églantines.... Tout autour du cercueil elles amoncelaient leurs flocons rouges, formant un profond tapis de neige sanglante qui toujours et sans cesse s'épaississait.

Et cette avalanche fleurie n'était pas qu'un hommage anonyme, spontané et collectif. Elle comportait la signification d'un symbole. Pour toute cette foule, cette semence qui

empourprait le sol évoquait l'espérance des prochaines moissons de justice, elle impliquait que l'action d'une pensée si haute n'était nullement interrompue, mais qu'elle allait continuer dans les intelligences son sourd travail, pour aboutir tôt ou tard à la plus prodigieuse des fécondations humaines.

Un des traits dominants du caractère de Zola, c'est cet instinct de combativité qui jamais ne l'abandonna. Dès ses débuts, on le voit prendre déjà cette posture de militant opiniâtre et indomptable. C'est d'abord la lutte pour la vie, les efforts farouches de l'adolescent pauvre pour conquérir un peu de cette indépendance, nécessaire à l'expansion de la personnalité. Dans les besognes les plus obscures et les plus déprimantes du journalisme et de la librairie, il faut d'abord le suivre peinant et s'obstinant avec une inlassable volonté. Rien de plus douloureusement beau que l'histoire de ces années de jeunesse dont Paul Alexis nous a laissé le récit dans ses notes confidentielles. Combien cela diffère de ces débuts dorés dans les Lettres qui deviennent aujourd'hui de plus en plus fréquentes. Au souci du pain quotidien, se joint l'amer désir d'une œuvre à faire. Mais toutes ces misères, loin de l'abattre, paraissent fouetter son énergie, viennent ajouter encore à la native âpreté de son tempérament.

Nous sommes en 1864, et déjà Emile Zola est en pleine bataille. Il envoye chaque semaine des chroniques au *Salut Public* de Lyon, puis à l'*Événement*, que dirigeait Villemessant. On sait quel énorme scandale allaient provoquer ces critiques virulentes qui plus tard devaient être réunies sous ce titre *Mes Haines*.

A cette époque le romantisme agonisait. L'effort de 1830 avait surtout abouti à un reverdissement de la langue. Mais cette formule était devenue pareille à un arbre stérile, et sa sève épuisée ne pouvait plus donner naissance à de nouveaux fruits. Oui, peu à peu, les romantiques aboutissaient à un poncif aussi factice et aussi conventionnel que celui contre lequel ils avaient lutté plus de trente ans aupa-

ravant. Le goût des poètes pour les personnages fantastiques, leur prédilection pour les draperies, les phrases à panache, la rhétorique à grand orchestre les avaient insensiblement éloignés de la nature. On eût été porté à croire qu'ils vivaient et respiraient vraiment dans un fastueux dictionnaire, qu'ils s'alimentaient de termes magnifiques et rares, uniquement séduits et grisés par l'éclatante sonorité des riches vocabulaires. Aucun frisson de vie ne subsistait dans ces architectures lyriques et chatoyantes, dans ces édifices de versification babélique, qui paraissaient avoir été construits pour une autre planète que la nôtre, en dehors des grandes lois qui régissent notre univers. Pour tout dire, enfin, les poétiques titans de 1830, si admirables pour leur abondance vitale et qui semblaient de taille à jongler avec les Ossa et les Pélions avaient déterminé toute une progéniture de nains difformes, et ces gnômes du Romantisme avaient perdu tous traits humains.

Quant à la littérature romanesque, elle était représentée par une école de romanciers, personnifiée par Octave Feuillet, et dont le faux idéalisme correspondait parfaitement aux hypocrites pudeurs de cette société impériale, affolée par les flonflons d'Offenbach et les romances de Gounod, qui était en train de courir dans le vertige des cotillons, dans l'étourdissement des contre-danses et des jouissances mondaines, à la culbute fatale et tragique, à la banqueroute, à la débâcle. Partout, la bourgeoisie étalait l'impudent triomphe d'une classe gorgée de bien-être, satisfaite de sa médiocrité et qui somnolait, sourde à toutes idées généreuses ou supérieures, plongée dans le ronronnement stupide et béat de son égoïsme.

C'est au milieu de cette époque pourrie que, tout à coup, une voix se fait entendre, une voix bourrue et sévère, rude et franche, une voix que soulève et qu'enflamme le feu sacré de la jeunesse. Quelle était cette infime journaliste qui se permettait de s'attaquer ainsi sans concessions et sans réticence aux dieux du jour? On le disait le chef d'une petite bande terrible et tapageuse de rapins révolutionnaires : des



fous furieux qui peignaient la réalité avec des tons d'une crudité atroce et chez qui les audaces de coloriste bouleversaient l'optique habituelle. Cette bande, c'étaient les impressionnistes, les Monet, les Cézanne, les Claude Monet, les Pissarro, dont l'œuvre allait régénérer la peinture moderne et qui avaient trouvé en la personne d'Emile Zola leur théoricien et leur porte-parole.

Dès cette première bataille qui eut pour prétexte la vaillante poussée des peintres impressionnistes, on peut déjà retrouver les principes et la genèse de cette grande théorie d'art qui restera immortellement connue sous le nom de Naturalisme. Zola n'en possède peut-être pas encore la conscience nette, mais il en a l'obscur instinct. Il faut l'entendre dans *Mes Haines* reprocher à Hugo de « parler de la banlieue de Paris comme Dante a parlé du ciel et de l'enfer ».

Rien de ce qui est art ou littérature n'est susceptible de le contenter. C'est en vain qu'il recherche l'Homme dans les Livres. Il y voit bien des marionnettes sentimentales, des pantins métaphysiques, ou des monstres encore que de grands poètes ont emplis comme des amphores de chair, du trop plein de leur fièvre et de leurs rêves. Mais il n'y distingue jamais la créature frissonnante de vie, dont les impulsions et les actes sont dictés par des lois mystérieuses, l'organisme pensant, l'agrégat palpitant, attaché aux fibres de la terre, qui se meut et se baigne dans le complexe et infini tissu que composent autour de lui l'élément végétal, la masse des eaux, la vivifiante atmosphère et les astres ardents.

Parmi les auteurs vivants ou passés, Zola trouva pourtant des esprits fraternels. Ce fut d'abord Gustave Flaubert, qu'il aima pour avoir entrevu combien pouvaient contenir d'émouvante splendeur les êtres les plus convaincus de médiocrité ; ce furent aussi les frères Goncourt, pour l'apitoiement de leurs monographies réalistes, puis il remontait à Balzac, à Stendhal, à Raitif, et enfin à Diderot, le véritable père de la critique contemporaine, qui, le premier, avait puissamment esquissé les grandes lignes d'une esthétique matérialiste. Pourtant, les hommes qui l'attiraient davantage, qu'il oppo-

sait victorieusement aux demi-dieux du Romantisme, c'étaient des savants et des philosophes positivistes, les Auguste Comte, les Claude Bernard, les Darwin. Voilà les noms qu'il brandissait, comme ceux de ces précurseurs ! Et, en vérité, à cette organisation sensible, ardente, impressionnable, qu'était Emile Zola, ces hommes allaient fournir une méthode et une direction.

Et quand on l'entend exposer avec une inflexible rigueur les principes du positivisme et de la science, opposer au superbe verbiage des romantiques ces simples et sévères formules, établies par la méthode expérimentale, on comprend aisément que les premières polémiques de Zola aient ainsi provoqué une telle stupéfaction. La discussion littéraire, qui jusqu'alors était surtout un exercice élégant et aristocratique, n'avait point encore été troublée par des accents si sérieux et si sincères. La critique qui procédait par épigrammes et par ironies, dont les armes favorites étaient le coup d'épingle et la piqûre de guêpe, s'épouvantait réellement à l'aspect de ce débutant surgissant soudain dans la cohue des Lettres, et qui, armé de la massue d'Hercule, faisait ainsi table rase de toutes les superstitions littéraires.

Mais pouvait-on se douter aussi que ce jeune homme portait en soi un monde ! Nous sommes, en effet, en 1868, lorsque Zola entreprend cette énorme série des *Rougon Macquart*, cette histoire naturelle et sociale d'une famille, qui devait s'élargir jusqu'à contenir dans son cadre immense, l'immense tableau de toutes les activités terrestres. Cette œuvre unique en son genre, qui comprend vingt volumes et qui compte plus de douze mille pages, où s'agitent plus de douze cents personnages s'irradiant dans la confuse collectivité des plèbes et des multitudes les plus diverses ! Cette œuvre-là est plus que l'histoire d'une époque, elle demeure l'épopée même de l'espèce humaine, considérée dans une époque de transition, persévérant, se transformant dans le cercle défini d'un milieu social, subissant la modification profonde des bouleversements sociologiques, intellectuels et vitaux, que provoqua le XIX[e] siècle. Un poète y a décrit l'humanité éternelle, soumettant

ses appétits, ses actes, ses mouvements, aux formes supérieures et permanentes des lois biologiques aussi bien qu'aux éphémères nécessités des accidents historiques.

Je ne me sens aujourd'hui ni la force ni le courage d'analyser ici cette œuvre colossale, d'en déterminer l'esthétique, de traduire la vaste philosophie panthéiste qui s'en dégage. Ce sont des spectacles de foules agissantes, d'immenses visions panoramiques, de larges et infinies régions où la terre déroule ses innombrables aspects, ce sont des sanglots de pitié, des cantiques d'amour, des cris tumultueux de rut et de révolte qui montent dans nos mémoires ! On voudrait avoir la puissance verbale de caractériser d'un seul mot cet Homme-Univers, et l'on ne parvient qu'à balbutier ! Un océan de formes nous envahit et nous submerge ! Des couples qu'agitent les hérédités originelles et gravement émus par la conscience des rites génésiques, passent devant nous dans l'adorable floraison de leur chair éternelle ! Tout un monde s'écroule et toute une humanité s'élabore ; et c'est une gigantesque convulsion qui tient à la fois de l'agonie et de l'enfantement. Vous faites fumer vos parfums, brasiers de roses du Paradou, vous nous poursuivez de vos clameurs, blessés sanglants de Sedan, qui expiez sur le champ de bataille, les hontes et les folies d'un régime dont vous n'êtes pas responsables ! Vous étalez les grandioses horreurs de nos plaies sociales et de nos tares humaines, éloquentes et tragiques prosopopées de *la Curée*, de l'*Assommoir*, de *Germinal*, de *La Débâcle*. Et vous mêlez à votre monotone et profonde lamentation les accents d'un hymne à la vie, si éperdu, qu'il faudrait remonter aux antiques Védas, pour retrouver un pareil panthéisme. Caractériser *Les Rougon Macquart ?* Je ne puis que répéter cette phrase que j'emprunte à Zola lui-même : « Il a mangé son siècle, pour le recréer, et en faire de la vie. »

(A suivre) Maurice Le Blond.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqu

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES



BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

N° 1.— MAURICE LAUZEL. *Manuel du coopérateur socialiste.* 0 fr. 50

Nos 2-4. — ÉMILE VANDERVELDE. *Le collectivisme et l'évolution industrielle* . . . . 1 fr. 50

N° 5 HUBERT BOURGIN. *Proudhon*, avec portrait . . . . 0 fr. 50

Nos 6 et 7. — LÉON BLUM. *Les Congrès ouvriers et socialistes français* (1876-1900) . . . . 1 fr. »

N° 8. — KARL MARX et F. ENGELS. *Le Manifeste communiste*, I, traduction nouvelle par CHARLES ANDLER . . . . . 0 fr. 50

Nos 9-10. — KARL MARX et F. ENGELS. *Le Manifeste communiste*, II, introduction historique et commentaire, par CHARLES ANDLER. . . . . 1 fr. »

Nos 11 et 12. — WILLIAM MORRIS. *Nouvelles de nulle part* (*News from nowhere*). Extraits traduits par P.-G. LA CHESNAIS, avec un portrait de William Morris . . . . 1 fr. »

VIENT DE PARAITRE

N° 13. — ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

I

Conte pour commencer l'année. — Crainquebille. — Clopinel. — ROUPART. — Allocutions . . . . 0 fr. 50

N° 14. — ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

II

Religion et l'Antisémitisme. — L'Armée et l'Affaire. — La esse. — La Justice civile et militaire . . . . . . 0 fr. 50

QUATRIÈME ANNÉE
N° 109

1er Décembre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VIe)

1902

L'ÉTAT ET LES CHARBONNAGES

en Belgique

Si l'on me demandait quel est l'événement le plus important qui se soit produit en Belgique, pendant l'année 1902, je ne dirais pas que ce sont les élections générales du 25 mai, ou même la grève de trois cents mille hommes du mois d'avril.

Je répondrais, sans hésiter, que c'est la découverte, ou plus exactement, la constatation définitive de l'existence et de l'exploitabilité d'un vaste bassin houiller, dans le sous-sol de la Campine.

Il ne s'agit rien moins, en effet, que d'une nouvelle Belgique industrielle, d'une véritable colonie souterraine, prête à sortir des entrailles de la terre.

Tout fait prévoir que, dans huit ou dix ans, des milliers de mineurs, et des milliers d'ouvriers d'autres industries, se concentreront dans les plaines, presque désertes aujourd'hui, qui s'étendent depuis la Meuse, jusqu'aux environs de Santhoven, aux portes d'Anvers.

Dès à présent, de nombreux sondages ont établi que, sur une distance de 55 kilomètres — la distance de Quiévrain à Charleroi — il y a, dans les provinces de Limbourg et d'Anvers, des couches de houille, à des profondeurs variant de 400 à 600 mètres.

Certes, pour mettre à fruit ce nouveau bassin, il faudra du temps et de grosses dépenses ; si l'amande est savoureuse, l'écorce ne laisse pas d'être dure. Pour arriver au charbon, il faudra forer des puits au travers de *morts terrains*, de sables aquifères d'une épaisseur considérable. Mais, une fois ces difficultés vaincues,

quelle brillante perspective, pour la Campine, que ce bassin houiller neuf et riche, directement relié à la mer.

« Que de pain sur la planche — dit avec raison M. Harzé — dans cette profonde cave d'approvisionnements pour toutes nos industries, pain noir dont la mise à jour promet du pain blanc à tant de chercheurs de travail.

» Grâce à son nouveau gisement, notre pays peut aspirer à une grande exportation charbonnière par voie de mer. Voilà donc un nouvel aliment pour la création d'une marine marchande, dont les bâtiments en retour viendront déverser dans la Campine les minerais que réclame déjà l'industrie métallurgique qui s'y développe.

» Aussi, entrevoyons-nous de grands travaux publics pour faire pénétrer les navires au cœur même de la région. Les charbonnages eux-mêmes pourront contribuer par leur exhaure à l'alimentation d'un canal maritime.

» Nous prévoyons, de plus, une fusion plus intime de l'élément wallon et de l'élément flamand. Bien que beaucoup de nos Flamands viennent déjà renforcer l'effectif de notre personnel minier, le wallon ira, chez le frère flamand lui-même, enseigner l'art d'extraire la houille, comme il lui a déjà appris celui d'isoler le zinc et le plomb des minerais étrangers (1) ».

Ajoutons, pour être complets, qu'il lui enseignera également le socialisme et lui apprendra que, dans la société actuelle, les progrès industriels profitent surtout à ceux qui n'ont rien fait pour les accomplir et le richesses naturelles sont presque toujours dilapidée

(1) *Harzé. Le Bassin houiller du nord de la Belgique*, p. (Bruxelles, Goemaere, 1902).

au profit de quelque-uns, par ceux-là même qui auraient pour élémentaire devoir de les conserver, au profit de tous.

En sera-t-il ainsi pour les charbonnages et la Compagnie ? Allons-nous voir se renouveler les aliénations scandaleuses qui, pendant la première moitié du XIXe siècle, ont dépouillé la Belgique de ses plus belles forêts et fait passer, presque gratuitement, les mines de la Wallonie dans le patrimoine de quelques riches familles ?

Peut-être serons-nous impuissants à conjurer cette éventualité menaçante, mais au moins voulons-nous faire tout ce qui sera possible pour que la population belge apprenne à connaître ses droits et se mette en mesure de les défendre.

La propriété des charbonnages

Tout d'abord, à qui appartiennent les richesses minérales enfouies dans le sous-sol de la Campine ?

Interrogez le premier venu, qui ne soit pas au fait de la législation positive et, s'il veut se donner la peine de réfléchir, il ne manquera pas de répondre : puisque ces richesses n'ont été produites par personne, elles doivent, en bonne justice, appartenir à tout le monde.

Que l'on indemnise les propriétaires de la surface, à raison des dommages que l'exploitation peut leur causer : nul n'y voudra contredire.

Que l'on couvre les dépenses et que l'on rémunère le travail des « inventeurs », des personnes qui ont découvert les gisements houillers : en agir autrement, ce serait décourager, dans l'avenir, des initiatives fécondes.

Mais l'État, représentant les intérêts des générations

actuelles et des générations futures, peut seul être considéré comme le propriétaire légitime d'un domaine, qui ne doit rien au travail de l'homme, qui doit tout, au contraire, à l'action séculaire des forces naturelles (1).

C'est, d'ailleurs, de cette manière, que la question fut tranchée par la Révolution française : d'après l'art. 1er de la loi des 12-28 juillet 1791, votée par l'Assemblée nationale, après une intervention éloquente de Mirabeau, les mines étaient à la disposition de la nation et ne pouvaient être exploitées que de son consentement et sous sa surveillance. On accordait une indemnité aux propriétaires de la surface, mais cette indemnité portait seulement sur les non jouissances et dégâts occasionnés par l'exploitation des mines. Elle ne constituait nullement le rachat d'un droit.

Si cette législation était restée en vigueur, avec les améliorations de détail que l'expérience aurait pu dicter, l'État belge et l'État français disposeraient actuel-

---

(1) Cf. *Delebecque. Traité sur la législation des mines*, I, p. 17. Bruxelles, 1838 : De tout ce qui précède, il résulte qu'en principe de droit naturel, les mines ne forment pas une dépendance de la propriété du sol ; qu'en ce sens, elles ne sont pas une propriété pripée; qu'elles doivent être exploitées dans l'intérêt général, et que, pour vu'elles puissent être exploïtées dans cet intérêt, il est des règles posées qar l'art et l'expérience qu'on ne pourrait enfreindre impunément. La première de ces règles est que l'exploitation s'étende d'après la nature et le gîte du mineral, sur une étendue qui permette des résultats assez avantageux pour engager aux avances premières, souvent considérables, et qui ne peuvent être faites que dans l'espoir d'un bénéfice proportionné.

Ces considérations diverses ont conduit à poser en principe que la propriété des mines, dans une étendue déterminée, devait dériver d'une concession, d'un octroi, d'une permission, qui émanerait d'un pouvoir dont la mission serait de veiller au bien-être de la société ; on a donc consacré l'existence de ce pouvoir dans les mains du gouvernement.

Le *droit régalien*, ainsi entendu, est donc, quant aux mines, légitimement établi, s'il ne confère que le mandat et la puissance de disposer des mines, envisagées comme propriété *publique*, *commune* ou *indivise*.

lement d'un admirable domaine, d'une source de revenus considérables provenant, soit de l'exploitation directe des mines, soit de l'exploitation par des Compagnies concessionnaires, pour un temps et moyennant des conditions, des garanties et des prestations pécuniaires à déterminer.

Malheureusement, la loi de 1791 fut abrogée, sous l'influence de Napoléon et remplacée par la loi de 1810, dont les principales dispositions subsistent encore aujourd'hui.

Aux termes de la loi du 21 avril 1810, combinée avec la loi belge du 2 mai 1837, le gouvernement a le droit, après délibération du Conseil des mines, et *par simple arrêté royal*, de concéder l'exploitation des charbonnages à des particuliers, qui en acquièrent ainsi la *propriété perpétuelle*.

Les concessionnaires doivent payer à l'État, une redevance fixe de 10 francs par hectare et une redevance proportionnelle, qui ne peut dépasser 5 % du produit net de l'extraction (en fait, cette redevance n'est que de 3,25 %).

De plus, ils doivent payer aux propriétaires de la surface, une redevance fixe, déterminée par l'acte de concession, qui ne peut être moindre de 25 centimes par hectare de superficie et une redevance proportionnelle qui varie de 1 à 3 % du produit net de la mine.

Ajoutons que le propriétaire de la surface, dont l'étendue est reconnue suffisante à l'exploitation régulière et profitable de la mine, obtient la préférence pour les concessions nouvelles, s'il justifie des facultés nécessaires pour entreprendre et conduire des travaux de la manière prescrite par la loi.

Néanmoins, le gouvernement peut, de l'avis du Conseil des mines, s'écarter de cette règle, dans des cas

où des propriétaires de la surface se trouvent en concurrence soit avec l'inventeur, soit avec un exploitant de mines, demandeur en extension.

En cas que l'inventeur n'obtienne pas de concession de mine, il a droit à une indemnité de la part du concessionnaire ; cette indemnité est réglée par l'acte de concession.

De toutes ces dispositions il résulte que, *si le gouvernement concède,* les inventeurs et les propriétaires de de la surface ont, moyennant certaines conditions, un privilège ; que, s'ils ne remplissent pas ces conditions, ou ne demandent pas à être déclarés concessionnaires, ils ont droit à une indemnité.

Seulement, pour que cette indemnité soit due, pour que ce privilège vienne à naître, il faut que le gouvernement *décide de concéder*. Or, si la loi du 2 mai 1837 lui interdit de concéder, contre l'avis du Conseil des mines, elle ne l'oblige nullement à accorder des concessions, alors même que le Conseil serait d'avis de les accorder (1).

Tel est le régime bizarre, suranné, incohérent, qui résulte de la combinaison des lois de 1810, et de 1837.

Le propriétaire de la surface est, en principe, propriétaire du sous-sol, mais le gouvernement peut disposer de cette propriété, au profit d'autres particuliers, à charge par ceux-ci de payer à l'ancien propriétaire une minime redevance.

L'Etat a le droit d'octroyer ou de ne pas octroyer des concessions ; néanmoins ce droit régalien ne lui confère pas la propriété même de la mine.

Mais, cette propriété qu'il ne possède pas, il peut la concéder *à titre perpétuel*, au concessionnaire ! Par

(1) V. *Pandectes belges*, V° Concession de mines, n° 291.

arrêté royal, sans aucune intervention du pouvoir législatif, le gouvernement a le pouvoir de livrer aux particuliers des richesses immenses, et ce, gratuitement, car la redevance ne constitue nullement un *prix de location*, mais un *impôt*, et un très modeste impôt, sur la rente des mines.

Pourvu que l'on soit assez riche, que l'on dispose de capitaux suffisants pour exploiter des mines, on peut, moyennant la faible somme annuelle de dix francs par hectare (plus 3.25 °/₀ du produit net), acquérir pour soi-même, pour ses enfants et pour les enfants de ses enfants, la propriété des plus riches charbonnages, le droit de vivre, sans être obligé de fournir aucun travail personnel, aux dépens de tous ceux qui travaillent dans les mines, depuis les ingénieurs et les directeurs jusqu'aux simples ouvriers !

C'est pour mettre fin, pendant qu'il est temps encore, à ce régime dont la défectuosité et l'injustice crèvent les yeux, qu'Hector Denis a déposé une proposition de loi que j'ai eu l'honneur de signer avec lui (1).

La proposition Denis-Vandervelde

En substance, nous demandons que les mines non concédées à ce jour soient incorporées au domaine public de l'État. — Une loi ultérieure en organiserait l'exploitation. — Les indemnités des propriétaires de la surface et celles des inventeurs seraient fixées avant toute exploitation ; ces dernières seraient établies conformément à l'article 11 de la loi du 2 mai 1837.

Peut-être reprochera-t-on à ces propriétaires, du côté socialiste, de faire la part trop belle aux propriétaires de la surface.

Autant les indemnités se justifient pour les inven-

(1) Nous en donnons le texte à la fin de cette étude.

teurs, qui ont couru des risques, effectué des dépenses et fourni du travail, autant elles sont discutables, lorsqu'il s'agit des propriétaires de la surface, qui n'ont fait aucune dépense et n'ont fourni aucun travail.

A quels droits, par exemple, M. de Mérode, l'un des grands propriétaires de la Campine, peut-il raisonnablement prétendre? Parce qu'à l'époque des iguanodons, des gisements de houille (dont il ne soupçonnait pas l'existence), se sont formés à la place que recouvrent, aujourd'hui, les bruyères et les bois de ses propriétés ?

Mais quoi qu'il en soit, l'essentiel est que ces gisements soient incorporés au domaine public, restent dans le patrimoine de la nation, sauf à examiner ensuite s'ils doivent être exploités directement par l'État ou par une organisation analogue à celle de la Société des chemins de fer vicinaux, ou bien encore par des compagnies concessionnaires, mais pour un laps de temps déterminé.

Nous savons bien que, pour faire triompher ce principe d'élémentaire justice — *la propriété sociale des charbonnages* — il nous faudra lutter contre les intérêts, les appétits, les préjugés d'une classe qui a toujours considéré le domaine de tous, comme son domaine propre. Mais, quelle que soit l'issue du débat, quelle que doive être la décision finale d'une majorité, que tous les précédents rendent suspecte en pareille matière, nous ne permettons pas au gouvernement belge d'échapper par la tangente, de combattre, par exemple, le principe de l'*appropriation collective*, en ergotant sur les difficultés de l'*exploitation collective*, et, si nos propositions sont repoussées, nous le mettrons en demeure de se prononcer sur d'autres propositions, moins radicales, et qui émanent d'hommes que l'on ne peut accuser d'avoir des opinions socialistes.

Les propositions Harzé et Hanrez

Voici, tout d'abord, M. Émile Harzé, directeur général honoraire des mines.

Dans une communication faite à la Société géologique de Belgique, cet éminent fonctionnaire, dont la science, reconnue par tous, n'est égalée que par la prudence, suggérait au gouvernement, propriétaire du camp et des terrains de manœuvres de Beverloo (près de 4.500 hectares), de suivre l'exemple de ses voisins et de faire exécuter des recherches méthodiques dans le sous-sol de son domaine.

« La question — disait M. Harzé — nous paraît d'un intérêt suffisant pour qu'elle soit tout au moins posée aux services compétents, ou soumise à l'avis d'une commission spéciale (1). »

Le gouvernement a-t-il fait, ou se propose-t-il de faire quelque chose dans ce sens ? Se laissera-t-il prendre la houille sous les pieds, par des compagnies concessionnaires ?

Peut-être daignera-t-il s'expliquer, à cet égard, dans la discussion prochaine des budgets.

D'autre part, M. Hanrez, sénateur et industriel, est l'auteur d'une proposition qu'il a traduite en projet de loi. Il s'agirait de réserver, dans la nouvelle formation houillère, deux zones pour constituer le domaine minier de l'État. La première serait comprise entre deux plans verticaux dirigés du S. S.-O., ou N. N.-E., distants l'un de l'autre de 25 kilomètres et dont le plus à l'Est passerait par Hasselt. Cette zone engloberait, et bien au-delà, le camp de Beverloo. La seconde serait constituée par

(1) *Société géologique de Belgique*. La houille en Belgique, p. 38, Liège. Vaillant-Carmoine, 1902.

tout le sous-sol situé à l'ouest d'un plan vertical, de même direction que les précédents et passant à 15 kilomètres d'Anvers.

Le Parlement n'adoptera-t-il pas cette proposition, admise en principe par la Commission sénatoriale de l'industrie, et qui rencontre des partisans parmi les hommes et dans les journaux de tous les partis, depuis l'*Indépendance Belge* jusqu'au *Soir*, la *Gazette de Bruxelles* jusqu'au *Bien Public* ?

Certes, il faut s'attendre à tout de la part de la majorité cléricale actuelle.

Néanmoins, une décision négative serait d'autant plus injustifiable qu'elle irait directement à l'encontre des tendances qui se manifestent ailleurs, et, notamment en Hollande et en Prusse.

La Loi Hollandaise du 24 juin 1901

Pour ce qui concerne, tout d'abord, la Hollande, nul n'ignore que, depuis longtemps, l'État y possède des mines de charbon : ce sont les mines domaniales de Kerkrade, qui furent d'abord exploitées en régie, mais qui, depuis 1845, ont été louées — et non pas concédées — pour un terme de 99 ans, à la Société du Chemin de fer d'Aix-la-Chapelle à Maestricht.

Aujourd'hui que des gisements nouveaux viennent d'être découverts dans la Campine limbourgeoise, le gouvernement hollandais n'a pas eu, un seul instant la pensée de faire cadeau de ces richesses naturelles moyennant un simple pourboire, à des groupes de capitalistes.

Par arrêté royal du 17 avril 1899, une commission avait été instituée, à l'effet de rechercher si une parti

des terrains houillers du Limbourg devait être exploitée par l'État.

Cette commission déposa son rapport le 23 août 1900, et conclut à ce que l'État conserve pour lui la meilleure part des gisements découverts, 4.250 hectares environ, en laissant toutefois une certaine zone dont l'exploitation serait concédée à des particuliers.

Mais cette proposition transactionnelle ne fut pas accueillie par le Parlement, et la loi hollandaise, du 24 juin 1901, s'inspirant de l'exemple de l'Allemagne, a domanialisé 14.515 hectares, constituant ainsi une *réserve de l'État* que l'on évalue à plusieurs milliards de tonnes !

Et encore faut-il noter que la Hollande n'exploitant pas elle-même ses chemins de fer, la constitution de pareille réserve n'était pas aussi impérieusement indispensable qu'en Belgique, où le Ministre des chemins de fer est le plus puissant des consommateurs de charbon.

On peut et on doit donc invoquer dans notre pays, tous les arguments qui viennent de déterminer le gouvernement prussien à étendre, dans l'intérêt de ses chemins de fer, son domaine minier.

Émile VANDERVELDE.

(A suivre.)

Les scandales capitalistes et administratifs

DE LA MARTINIQUE

(SUITE [1])

La preuve est maintenant faite de la malveillance qui a inspiré les actes de l'administration coloniale, avant la catastrophe du 30 août.

Du reste, au moment même où affluaient à son cabinet toutes les dépêches le suppliant de prendre des mesures pour sauvegarder l'existence de milliers d'êtres humains, le gouverneur trouvait assez de sang-froid pour rédiger un arrêté des plus draconiens, dont la conséquence naturelle devait être d'enchaîner plus encore les travailleurs au volcan.

La Commission locale de secours estimant qu'un homme valide ne pouvait généralement avoir un appétit inférieur à celui d'un malade, avait fixé les rations des sinistrés, d'après les portions de vivres accordées — après avis du conseil privé — aux pensionnaires de l'hôpital civil de Fort-de-France :

Pain	500 gr.	par jour et par adulte.
Viande ou lard salé	260 gr.	—
Morue	260 gr.	—
Légumes secs . .	200 gr.	—

Les enfants avaient demi-ration (2).

Le 29 Aout, sans consulter la Commission de

(1) Voir notre dernier numéro.

(2) *Circulaire* du Président de la Commission locale aux Présidents des comités communaux, 15 mai 1902.

secours, le gouverneur fixait comme suit la ration journalière des sinistrés (1) :

Pain . . .	300 gr. (!)		
ou Riz . .	300 gr. avec 10 grammes de sel.		
Viande salée.	150 gr. (!)		
ou Morue .	150 gr. (!)	—	(2).

L'article 2 de cette décision disposait que les quantités ci-dessus seraient réduites d'un TIERS *pour les enfants au-dessous de seize ans*, et DEUX TIERS pour les enfants *au-dessous de six ans*.

L'article 3 enlevait aux travailleurs sinistrés toute liberté de vendre leurs vivres, et, partant, de se procurer d'autres mets pour diversifier leur ordinaire. Il stipulait, en effet, que *tout sinistré qui aurait vendu les vivres à lui distribués ou qui en aurait fait un usage prouvant qu'il n'avait de ces vivres aucun besoin, serait rayé de la liste des rationnaires.*

Enfin aux termes de l'article 4, *serait également rayé de la liste, tout rationnaire reconnu apte au travail ou qui aurait soit refusé, soit déserté sans motif le travail offert.* »

Telle était la réponse de M. Lemaire au Maire de Grand-Rivière, notamment, qui lui disait que les habitants de sa commune avaient cessé tout travail et

---

(1) Arrêté du 29 août 1902, *Journal officiel de la Martinique*, même date.

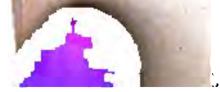
(2) La Commission locale de secours protesta contre une réduction aussi forte de la ration (Lettre du 4 septembre 1902). Le gouverneur prétexta qu'une erreur était glissée dans l'impression du *Journal officiel* de l'arrêté du 29 août, et qu'il fallait lire 500 gr. de pain au lieu de 300 gr. Le 5 septembre, au *Journal officiel*, le gouverneur confessant non plus une erreur, mais plusieurs, daignait porter la quantité de morue à 200 gr. et y ajouter 0,06 d'huile. Mais cette maigre concession faite à la Commission était purement formelle, car déjà le gouverneur avait substitué les secours en espèces aux secours en vivres.

fuyaient éperdus, vers le Lorrain et la Trinité. Sans doute, si les événements n'étaient venus justifier la conduite de ces malheureux, le gouverneur eut considéré leur fuite comme un refus ou une désertion du travail offert. Messieurs les possédants capitalistes n'auraient pu partager leur culpabilité, car ils avaient depuis longtemps pris soin de se mettre à distance du volcan et de confier la direction de leurs exploitations à des sous-ordres qui, le soir, prudemment, s'éloignaient, à leur tour, de la zone dangereuse.

Mais nous voilà au lendemain du 30 août. L'administration a été forcée de faire évacuer à nouveau toutes les communes de l'extrême-Nord, y compis le Carbet et excepté le Morne-Vert qui, bien que placé en face même de la Montagne-Pelée, a été jugé par le gouverneur n'être pas en danger et même n'être pas « sinistré ». De ces « réfugiés », il y a bien dix mille adultes — hommes et femmes — en état de travailler. Ce sont en grande partie de petits propriétaires qui, sur ces terres jusque-là si riches des environs de Saint-Pierre, ont connu une aisance relative. Il y a aussi des ouvriers de toutes professions. Par rapport aux autres catégories de sinistrés, les ouvriers agricoles y sont, sans doute, en mino rité.

Nous sommes d'ailleurs, à l'heure actuelle, dans l'interrécolte sucrière (1). Or, durant l'interrécolte, les ouvriers agricoles ne sont employés que deux ou trois jours par semaine. La population de la Martinique est très dense. A cause de la crise ouvrière, les propriétaires ne plantent pas toutes leurs terres. Il y a surcro de bras dans les centres sucriers. Que doit faire l'Admi

(1) L'interrécolte dure d'avril à décembre-janvier.



nistration de ces 20.000 sinistrés (1), dont elle a la charge devant l'humanité ?

Tous, ils désirent ardemment refaire par le travail leur situation perdue. Tous, ils souffrent profondément d'être forcés de tendre la main et de subir les vexations de bureaucrates chagrins et mesquins, dont le fonctionnement de la machine administrative a fait, pour l'instant, des interprètes de la générosité internationale. C'est la vérité historique. Aucun sophisme, aucun mensonge capitaliste ne pourra prévaloir contre elle ; et elle ne saurait être mise en doute par aucun de ceux — européens ou créoles — qui, connaissant notre peuple antillais, ne sont point intéressés à le discréditer. Au *Temps*, feignant de croire à la légende du « nègre paresseux » et « du sinistré professionnel », il faut opposer le *Temps* lui-même, le *Temps* du 16 septembre, laissant parler en ces termes un correspondant de Fort-de-France, à l'occasion du rapatriement des sinistrés dans la zone volcanique : « Je m'attendais à une certaine opposition de la part des sinistrés ; j'ai été étonné, au contraire, de les voir rejoindre leurs foyers, *non seulement sans récrimination, mais avec entrain et avec la joie de ceux qui vont retrouver leurs maisons, leurs terres, leurs habitudes* ». Et n'est-ce pas le gouverneur Lemaire, lui-même, qui proclame, dans une lettre du 3 septembre, au président de la Commission locale de secours, que la population sinistrée, privée « *déjà du confort le plus élémentaire*, est, par surcroît, *malheureuse de son oisiveté ?* »

(1) J'avais, d'après une lettre de M. Lhuerre, précédemment évalué à 20.000 le nombre des sinistrés existant avant la catastrophe du 30 août. Mais il résulte, au dire du Ministre des Colonies, des tableaux de recensement dressés par M. Lemaire, qu'ils sont maintenant 20 000, ce qui nous fonde à croire qu'ils étaient 22 ou 23.000, avant le 30 août.

Les sinistrés qui ont dû, une seconde fois, abandonner au volcan tout ce qu'ils possédaient, veulent donc travailler. Outre les travaux énumérés au commencement de cet exposé, il en est d'autres qui offrent le double avantage de pouvoir être entrepris, sans délai, par l'administration locale, et d'être accessibles, par leur facilité même, à tous ces malheureux, sans distinction de profession : ce sont les travaux de réfection des routes communales et coloniales, qui, toutes ou presque toutes, ont été abandonnées à la suite de la catastrophe du 8 mai. D'ailleurs, dans une lettre en date du 26 août, la Commission locale de secours a fait connaître au chef de la colonie qu'en raison du fonctionnement de la garantie coloniale vis-à-vis du Crédit foncier, il est à prévoir qu'un certain nombre de propriétés terriennes pourront prochainement tomber dans le domaine de la colonie. D'autres pourront être acquises directement. Des pourparlers doivent donc être engagés dès maintenant par une commission spéciale chargée d'examiner les offres des propriétaires, les pourparlers devant être conduits avec méthode, activement, mais sans hâte fébrile, avec le seul désir d'offrir bientôt aux meilleures conditions des concessions de terres aux sinistrés, sans préjudice de tout ce qui pourrait être tenté ensuite, dans le même but, dans une autre colonie, la Guyane par exemple. En tout cas, le chiffre auquel a atteint la souscription internationale semble rendre possibles les mesures transitoires, en vue de l'assistance immédiate, bienveillante, cordiale même de nombreux êtres humains accablés par le malheur.

Mais que fera M. Lemaire ?

La fameuse idée de la reprise du travail dans la zone volcanique, ayant abouti à une hécatombe, le gouverneur, exaspéré, semble-t-il, par cet échec, et poursui-

vant la même fin de la défense exclusive des intérêts capitalistes, s'attachera avec plus de violence encore et de ténacité à un autre projet d'assistance par le travail, qui sera, en réalité, l'organisation du travail forcé dans les centres non évacués, au seul bénéfice des gros possédants usiniers.

A vrai dire, poursuivant son but, à travers une incohérence voulue, des contradictions calculées et seulement apparentes, le gouverneur parlera, en des termes qui pourront surprendre l'impartialité de ceux qui ne savent ce qui se cache derrière une telle façade, de « chantiers à ouvrir » (1), de « reconstitution de col-
« lectivités ou d'extension de villages existants (2), de
« terrains pour bâtir et planter, de fournitures de cases,
« d'une certaine assistance en vivres ou deniers, à
« accorder aux sinistrés petits propriétaires ou ouvriers,
« afin qu'ils puissent attendre le premier rapport de
« leur travail » (3).

Mais on peut dire — sans exagérer — que tous les articles de ce beau programme que, pour se mieux couvrir, M. Lemaire représente comme émanant du Ministre lui-même, seront autant d'occasions pour le gouverneur d'accabler les travailleurs sinistrés et de servir le capitalisme réactionnaire. Au reste, comme ce mirifique projet ne peut être réalisé dans les vingt-quatre heures, le chef de la colonie, sous prétexte « de

(1) *Circulaire* du gouverneur, 9 septembre. — *Journal officiel de la Martinique*, même date.

(2) Circulaire 19 septembre. — *Journal officiel* de la colonie, même date.

(3) Des baraquements pouvaient, en attendant, être construits, dans la *périphérie* des bourgs, voire dans les hameaux environnants et sur les terres communales ou coloniales. Pourquoi le gouverneur ne pense-t-il à ces terres que pour ceux des sinistrés que n'absorberaient pas « les habitations » capitalistes ? (*Circulaire* du 9 septembre).

faire vite », « d'éviter l'entassement des réfugiés dans « les bourgs où ils causeraient de mauvaises conditions « hygiéniques (?) et encombreraient les chantiers « particuliers (?) », le gouverneur mande aux maires, présidents des sociétés de secours, « de placer d'urgence » sur les propriétés capitalistes « le plus grand nombre possible de sinistrés ». En cas de résistance à cette mise en mesure, ou « de refus de travail à conditions raisonnables », les travailleurs sinistrés seront privés de secours.

Ne croyez pas, d'ailleurs, que le gouverneur ait rien négligé pour préparer cette ingénieuse combinaison capitaliste, pour lui faire produire son plein effet.

Par arrêté du 3 septembre, publié au *Journal officiel de la Martinique*, le 5 septembre, M. Lemaire, feignant de vouloir maintenant, après son fameux arrêté du 29 août, « fournir aux sinistrés le moyen de se procurer les vivres du pays », substitue les secours en espèces aux secours en nature. « Les secours journaliers sont établis d'après le tarif suivant : hommes 0.70, femmes 0.50, enfants au-dessous de seize ans, 0.30, enfants au-dessous de six ans, 0.20 ». Et, bien que l'évacuation de l'extrême-Nord soit à peine terminée, que les magasins particuliers des diverses communes où les sinistrés se sont réfugiés, soient incomplètement ravitaillés, par suite du mode de distribution de secours pratiqué jusqu'ici, le gouverneur applique sa décision, sans transition, avec une hâte et une brusquerie que seule la connaissance du but qu'il poursuivait, perme de comprendre. Que dis-je ? La décision est appliquée avant la lettre. « Dans notre commune, dit un correspondant du *Lorrain*, qui relate les événements du 30 août, sont agglomérés les survivants horriblement blessés. hélas ! de l'Ajoupa-Bouillon et Morne-Rouge, mai

encore les habitants de Basse-Pointe, du Morvo-Balai, du Morne-Capot, Bourdon et Bon-Repos. Les magasins étaient vides. Le gouverneur, prévenu, envoie des vivres. Le pain est mis au feu.

Le lendemain, au moment où l'on va procéder à une distribution, une dépêche invite le maire à n'en rien faire; quelques instants après, nouvelle dépêche demandant l'envoi au chef-lieu de la liste des sinistrés, avant toute distribution de secours; une autre demandant de « fixer la condition de chaque sinistré »; enfin une dernière, donnant l'ordre à la gendarmerie de faire mettre le pain et les vivres sous clef et d'attendre des instructions. Deux jours s'écoulent avant que nous ayons le moindre secours (1) ».

Mais qu'importait au gouverneur? Il fallait que dans le plus bref délai il substituât à la distribution des secours en nature la distribution des secours en espèces, cette dernière distribution pouvant être facilement faite, partout, même dans les centres le plus éloignés des bourgs.

En effet, le 9 septembre, M. Lemaire décidait non seulement que le plus grand nombre possible de sinistrés serait « placé d'urgence » sur les propriétés terriennes des exploitations sucrières, mais encore que les régisseurs de ces propriétés seraient pour ceux des sinistrés travaillant sous leur direction, constitués distributeurs (billeteurs) des fonds de secours.

(1) Notre camarade, le citoyen Colat, maire intérimaire du Morne-Rouge, écrit, à la date du 11 octobre, que les habitants de sa commune sont, depuis le 30 août, vêtus, pour la plupart, de haillons, cependant que les magasins des sinistrés regorgent de vêtements envoyés par les Etats-Unis et la France.

Dans son numéro du 1er novembre, le journal *L'Opinion* rapporte que le gouverneur a laissé pourrir, au Morne-Cabri (Lamentin) toute une cargaison de morue.



Les conséquences d'un tel système se montrent d'elles-mêmes aux socialistes : les travailleurs sinistrés sont mis en concurrence avec les travailleurs non sinistrés ; d'où baisse du salaire. Cet avilissement du salaire est d'autant plus préjudiciable aux uns et aux autres que l'employeur peut exercer un véritable chantage sur les travailleurs sinistrés : « Je vous offre un salaire normal, mais y compris le montant du secours qui vous est alloué ; si vous refusez, c'est que vous ne voudrez pas travailler, et alors vous serez privés de secours. »

C'est, en effet, ce qui advint. Pour ne citer que le cas le plus typique, dit l'*Appel du Comité fédéral de la Fédération socialiste de la Martinique* (1), M. de Lacoste, à l'usine des Trois-Rivières (extrême-Sud), recevait directement de l'Administration 1000 fr. par semaine, pour être distribués comme secours aux sinistrés dirigés sur son exploitation. Il faisait rentrer la totalité de cette somme à raison de 0,50 centimes (2) par tête et par jour dans le salaire qui n'était pas pour cela augmenté d'un centime ». Le taux du salaire des ouvriers agricoles étant de 1 fr. 25, c'était une prime égale aux deux cinquièmes du salaire que M. de Lacoste touchait par sinistré et par jour.

Ajoutons que les patrons, que l'administration locale assistait si efficacement, n'avaient, pour la plupart, rien perdu dans les catastropes du 8 mai et du 30 août.

Pour livrer ainsi les travailleurs sinistrés à la rapacité patronale, M. Lemaire employa les moyens les plus tyranniques.

« Il y a de cela vingt jours, dit le citoyen Colat, maire

---

(1) L'*Aurore* du 22 novembre 1902.

(2) Bientôt, en effet, le taux des secours fut ramené, comme on va le voir, par le gouverneur, à 0,50 centimes par jour.

« par intérim du Morne-Rouge, dans une lettre du 11 octobre, « — sous la conduite du brigadier des douanes Mont-Louis, « 125 sinistrés du Prêcheur furent dirigés sur l'usine Soudan, « au Lamentin. Le directeur de l'usine, non averti, dit-on, de « leur arrivée, ne donna aucun ordre pour les faire loger. On « les laissa toute *une nuit et tout un jour dans un parc à « mulets*. Incommodés, las d'attendre, ces malheureux regagnèrent le casernement de la Levée, à Fort-de-France.

« D'urgence la police leur enjoignit, sous peine de privation de secours et d'emprisonnement (!), de retourner au « Lamentin; et défense fut faite à leurs parents à qui de tels « procédés arrachaient des larmes, de les recevoir chez eux, « sous peine d'être chassés à leur tour, et immédiatement, de « leurs casernements.

Écoutez, maintenant, un militant socialiste du Gray-Morne (1) :

« Savez-vous comment, dans ma région, on a obligé les « sinistrés à se fixer dans les centres usiniers? *Manu militari*. Ainsi, sur la route du Gros-Morne à la Trinité, il y « avait un piquet de gendarmes qui obligeaient les sinistrés « à rebrousser chemin vers l'usine et la grande propriété. « De pauvres femmes du peuple, dont les maris et les enfants « se trouvaient dans le Sud, étant venus au Nord, pour « affaires, restèrent séparées de leurs familles, durant plusieurs semaines. Des voyageurs, des petits commerçants, « parce qu'on les avait englobés parmi les sinistrés, restèrent « prisonniers, des jours entiers, dans les centres usiniers. »

On comprendra toute la duplicité de M. Lemaire, si nous disons qu'en même temps qu'il traitait ainsi les travailleurs sinistrés, il affectait de décider que « tout sinistré désireux de travailler recevrait le salaire normal de son labeur. » Mais une semblable disposition

(1) Lettre du 4 novembre.

— inutile, voire ridicule, en régime capitaliste, surtout dans l'état actuel de notre législation — était d'autant plus vaine en l'occurrence que le gouverneur n'avait eu garde de publier au *Journal officiel*, le moindre avis pour faire connaître aux travailleurs les conditions que devaient leur faire les employeurs avec qui, pourtant, l'administration avait pris soin de s'aboucher. Ces conditions furent cachées même aux présidents des comités de secours, dont le chef de la colonie entendait faire des agents de recrutement pour le haut patronat usinier.

Aussi bien le 13 septembre, le maire de Fort-de-France, adressait au secrétaire général du gouverneur la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire général,

Je reçois à l'instant la visite de M. Girold, chef de bureau, hors classe, des secrétariats généraux, et de M. de la Coste, propriétaire à l'usine des Trois-Rivières, qui m'entretiennent de l'envoi de 150 travailleurs sinistrés dans ce centre d'exploitation.

Je ne puis que vous confirmer la lettre que je vous ai adressée ce matin, sur le même sujet, n° 214. Malgré tout le dévouement que je suis prêt à mettre toujours au service de l'administration supérieure, celle-ci me permettra de décliner les responsabilités d'une pareille opération.

Je ne voudrais pas être recherché moralement au sujet d'engagements que j'ignore et qui pourront présenter ultérieurement des difficultés, soit du côté de l'employeur, soit du côté des travailleurs.

Veuillez agréer, etc.

V. Sévère.

Ignorant les conditions qui leur seraient faites dan les centres d'exploitation capitaliste, plus exactemen prévoyant de quels abus ils seraient victimes, un ce

tain nombre de sinistrés, au début de cette organisation du travail forcé, refusèrent de laisser ainsi trafiquer de leur misère (1).

Le gouverneur en profita non seulement pour radier ces « récalcitrants » de la liste de secours, mais encore pour frapper ceux qui s'étaient pourtant courbés devant le despotisme administratif et même ceux qui n'avaient point été appelés à se rendre sur les grandes propriétés. Par un arrêté en date du 18 septembre (2), M. Lemaire réduisait, en effet, le taux des secours à *0,50 centimes* par jour, pour les adultes *hommes et femmes, et à* 0,20 CENTIMES POUR LES ENFANTS AU-DESSOUS DE 16 ANS, sans qu'en *aucun cas l'indemnité collective pour une famille pût excéder 1 fr. 60.*

A l'aide d'un document, qui est la cheville ouvrière de la défense qu'il présente de M. Lemaire, le Ministre des Colonies essaie de démontrer que le gouverneur n'a placé ou voulu faire placer dans les centres d'exploitation capitalistes que 1000 travailleurs. Aux autres, prolétaires chargés de famille et anciens petits propriétaires, le chef de la colonie se proposerait de donner des terres plus tard. En admettant, pour un instant, que cette pièce soit l'expression de la vérité, ce que nous avons la prétention de pouvoir contester victorieusement, M. Doumergue ne voit-il pas qu'elle est la condamnation de son subordonné ? Si l'administration ne

---

(1) Détail à noter : ce furent surtout les travailleurs indiens, derniers restes de cette immigration indienne que les privilégiés de l'ancienne oligarchie coloniale avaient fait établir pour avilir la main d'œuvre indigène, ce furent les indiens qui, les premiers, refusèrent d'obéir aux injonctions de M. Lemaire ; ils demandèrent à être rapatriés, comme ils en ont le droit. Pour toute réponse, le gouverneur les priva de secours. Bientôt réduits à la mendicité, ils se promenaient en longues théories affamées dans les rues du Marin et de Saint-Joseph, où ils s'étaient particulièrement réfugiés.

(2) *Journal officiel de la Martinique*, 18 septembre 1902.



voulait embaucher que mille ouvriers ; si, pour leur rendre service, dit M. Doumergue, pour leur procurer du travail, pourquoi l'Administration tirait-elle prétexte du refus de travail formulé par quelques-uns de ces prolétaires « non chargés de famille » *pour réduire à la misère* tous les autres sinistrés, qui, au dire de M. Doumergue lui-même, sont au nombre de 19,000, et qui, aux yeux de l'Administration, constituaient la catégorie la plus intéressante (1) ?

Comment, surtout, le gouverneur osait-il écrire, pour justifier sa sévérité à l'égard de ces pauvres gens, « que la plupart des sinistrés ou désertaient ou refusaient le travail même « destiné à leur procurer des moyens de relèvement et de ravitaillement ? »

(*A suivre*). G. LAGROSILLIÈRE.

(1) Personne n'osera sérieusement soutenir que, même à la Martinique, des familles nombreuses, comme le sont, généralement, les familles créoles, qui ont abandonné au volcan leurs terres, leurs jardins, tout ce qu'ils possédaient, peuvent vivre avec 1 fr. 60 par jour. A cet égard, le témoignage de M. Calonne, maire du François, mérite d'être cité ; « Dans ma commune, écrit-il, des familles entières meurent de faim, par suite de la nouvelle réduction des secours. De plus, elles sont sans vêtements. C'est une situation horrible. Au nom de l'humanité, menez, je vous prie, une campagne de presse ».

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE [1])

VIII

KARL KAUTSKY

Directeur de la *Neue Zeit*

(SUITE [2])

II

LA BOURGEOISIE ET L'ÉGLISE

Les intérêts de la bourgeoisie et ceux de l'Eglise catholique se croisent de la façon la plus diverse. Ce résultat tient au rôle que joue cette dernière comme pouvoir organisé, grâce aux fonctions économiques qu'elle exerce, grâce à son caractère international et enfin à ses sympathies réactionnaires.

Considérons d'abord ce dernier point. Depuis la fin du moyen-âge, l'Eglise catholique est l'adversaire non seulement du prolétariat, mais de toute classe révolutionnaire. L'apogée de la forme médiévale de société et d'Etat marque également l'apogée de sa puissance. Aussi est-ce pour elle un idéal auquel elle tend toujours à revenir. C'est la bourgeoisie naissante qui a le plus contribué à détruire ces formes anciennes, et c'est contre

---

(1) Voir les numéros 107 et 108 du *Mouvement Socialiste*.
(2) Voir notre numéro 108.

elle que l'Eglise a soutenu les luttes les plus acharnées. Plus un penseur bourgeois montrait d'audace et de largeur de vues, plus aussi était grande sa haine de l'Eglise qui, pour Voltaire et ses amis, était l'« infâme » institution qu'il s'agissait d'écraser avant tout. Au cours de cette lutte qu'il menait énergiquement, le prolétariat s'est grandi.

Cependant, à ses débuts, l'antagonisme entre l'Eglise et la bourgeoisie n'est pas absolu, universel. L'idéal médiéval de l'Eglise ne valait que pour l'Europe. Dans les autres parties du monde, il n'existait ni traditions ni classes susceptibles de lui faire désirer le retour au passé. L'ouverture et l'exploitation de ces régions — la politique « mondiale » — formait, dès l'origine, pour la bourgeoisie le principal moyen d'acquérir pouvoir et richesse. Elle trouvait dans le clergé un auxiliaire, un associé très avisé, qui, en étendant la sphère de la politique mondiale, accroissait par là même le domaine soumis à son empire et à son exploitation. Malgré la concurrence jalouse, malgré la diversité passagère des méthodes de domination et d'exploitation, malgré tous les froissements qui en résultent, pour l'essentiel, l'Eglise et la bourgeoisie se sont toujours placées sur le même terrain, pour tout ce qui concerne la politique étrangère. Les mêmes pouvoirs qui se combattaient avec acharnement en Europe, se prêtaient mutuellement assistance, se favorisaient dans les colonies. Le missionnaire devint le pionnier du marchand et du conquérant; et le marchand exportait aussi volontiers les bibles que l'eau-de-vie. Ce n'est que dernièrement que nous avons pu observe[r] des illustrations bien nettes de ce fait, qui paraît [si] étrange; nous avons vu les mêmes pouvoirs — lib[é]ralisme et cléricalisme — qui, en Europe, se font [si] souvent la guerre, se prêter mutuellement appui [à]

l'étranger. Le même ministère Waldeck-Rousseau, qui entreprit la lutte contre les congrégations, faisait, au même moment, la guerre à la Chine, pour imposer à ce pays ces mêmes congrégations dont il déclarait intolérable le maintien en France, et, pour les indemniser de leurs pertes, il leur abandonnait une série de millions, alors qu'en France il les menaçait de la confiscation de leurs biens.

Mais, si dans les colonies, l'Eglise est aussi révolutionnaire, pourrions-nous dire, que la bourgeoisie, cette dernière a cessé de l'être en Europe. Elle devient conservatrice, veut maintenir l'état existant ; elle ne cherche en se développant qu'à consolider sa puissance en constituant des trusts, en pratiquant la politique mondiale, etc. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, l'Eglise a toujours su s'arranger avec les classes dominantes, tant qu'elle n'a pas visé à l'autocratie. Comme la noblesse foncière, elle a fait sa paix avec le grand capital. Comme la première, elle cherche à mettre de plus en plus les méthodes capitalistes au service de son exploitation et de sa domination. Sans doute, et sur ce point également elle se rapproche de la noblesse foncière, son désir de retourner au moyen-âge subsiste toujours et réapparaît constamment. Dès qu'une classe réactionnaire se révolte avec quelque chance de succès contre le libéralisme bourgeois, elle peut compter sur l'appui de l'Eglise. Elle ne cesse de sympathiser avec ces fractions de la bourgeoisie qui s'opposent à tout progrès politique et social. On peut dire, cependant, qu'en Europe même, à mesure que la bourgeoisie devient plus conservatrice, l'hostilité de l'Eglise qui a son origine dans le caractère révolutionnaire de cette classe, tend à disparaître.

Le progrès de l'évolution atténue moins l'opposition



de ces deux pouvoirs, quand elle a sa cause dans le caractère international de l'Eglise catholique.

Cet internationalisme est un héritage de l'Empire romain. A l'époque impériale, toutes les nations qui le constituaient s'étaient fondues et avaient formé une civilisation unique ne possédant que deux langues, la latine et la grecque. Tout sujet libre de l'Empire, quelle que fût d'ailleurs sa race, Syrien ou Egyptien, Gaulois ou Germain, était citoyen romain. Ce nivellement trouva son expression la plus forte dans le christianisme. Il représentait, en effet, toutes les nouvelles tendances de l'époque impériale et se développait à l'encontre des traditions payennes. Ce caractère international devint une source importante de force pour l'Eglise catholique, quand, sur les ruines de l'Empire romain, dans sa partie occidentale latine, se constituèrent les nombreux Etats formés par les tribus germaines où le pouvoir public était faible. Seule l'organisation internationale de l'Eglise, qui trouva son chef dans le pape, pouvait empêcher les pays occidentaux de tomber dans l'anarchie et d'être subjugués par les conquérants étrangers. A ce moment, l'Eglise sauva la civilisation de l'Europe et la porta à un point tel que des villes puissantes, jouissant d'une industrie florissante et d'un commerce étendu, purent se développer. C'était élever son propre adversaire.

Une autorité publique nationale, forte à l'intérieur et à l'extérieur, était indispensable à la bourgeoisie. Il lui fallait un pouvoir capable de briser la souveraineté des petites communautés et de les fondre en une grande nation. De plus, il fallait savoir ménager à cette nation un certain crédit à l'étranger, assurer le respect de son territoire et lui procurer une place convenable sur le marché universel. L'Ultramontanisme, c'est-à-dire la

dépendance où se trouve la nation vis-à-vis des maîtres de la chrétienté résidant de l'autre côté des Alpes (ultra-montes), devint chez tous les peuples l'objet de la haine de la bourgeoisie dès qu'elle sentit la nation assez forte pour se frayer son propre chemin. « Séparons-nous de Rome », telle fut désormais la solution. On remplaça dans la littérature et dans le service divin la langue internationale de l'Église, le latin, par la langue populaire ; on tenta de substituer à l'Église romaine internationale une organisation religieuse nationale.

Mais, à ce point de vue, il existe une grande différence entre les ordres religieux et le clergé séculier. Nous avons, dans notre premier chapitre, étudié les deux formes que prit le communisme aux origines du christianisme. D'un côté, nous trouvions un certain nombre de personnes pieuses, ayant renoncé au mariage et à la famille, réunies en communauté dans un cloître fermé au reste du monde ; d'un autre côté, la constitution, au profit de la masse des croyants qui ne quittaient pas le monde, d'un fonds commun, les biens de l'Église, destiné principalement à assister les malheureux et à subvenir à des buts communs, à l'instruction des enfants, par exemple.

Les habitants des cloîtres formaient le clergé régulier, les ordres religieux ; les chefs des communautés, les administrateurs des biens de l'Église constituaient le clergé séculier. A mesure que l'Église se développait, l'une et l'autre de ces deux catégories devenait un organisme énorme. Leur chef commun était le Pape.

Comme à beaucoup d'autres points de vue, chacun d'eux prit un caractère différent quant à l'internationalisme. Le séculier avait à remplir d'importantes fonctions

sociales. Souvent ce n'était pas le cas pour le régulier. Le premier voyait confiner son existence dans un territoire déterminé. Les différents ordres, par contre, possédaient en tous pays. Le séculier vivait parmi le peuple, le clergé régulier en était exclu. Le mariage, la famille, c'est-à-dire la constitution de liens de parenté avec la population lui était interdit par la nature même de l'institution conventuelle. Par contre, les fonctions du séculier s'accordaient fort bien avec le mariage et la famille. Si, grâce au caractère particulier de son communisme et à la tendance ascétique du christianisme primitif, l'Église n'a jamais tenu le mariage en grand honneur, si pour elle le célibat a toujours été plus élevé et plus saint, cependant — et surtout chez les Germains qui avaient accepté le christianisme — la joie de vivre a toujours fini par triompher, et, en dehors des cloîtres, le communisme est resté sans influence. Le mariage des prêtres séculiers était d'un usage reçu dans l'Église catholique jusqu'au XIIe siècle.

Il s'ensuit que les ordres religieux, les congrégations, étaient moins soumis aux influences nationales que le clergé séculier. Ce furent eux qui devinrent surtout les représentants du caractère international de l'Église et les défenseurs de la puissance internationale des papes. Le clergé séculier, avec ses chefs immédiats, évêques et archevêques, montra toujours une résistance plus opiniâtre à la papauté et plus de bienveillance à l'égard des pouvoirs nationaux que les ordres. Pour les rendre plus indépendants du milieu national, les papes cherchèrent de bonne heure à astreindre les séculiers au célibat comme les réguliers. Le grand fondateur de l'absolutisme international de la papauté, le cluniste Grégoire VII, réussit enfin à imposer sinon la chasteté du moins le célibat au clergé séculier. La Réforme, la rupture

avec Rome des organisations religieuses dans les divers pays, devait permettre à nouveau le mariage des prêtres, pour faire pièce à l'internationalisme papal, abstraction faite des autres raisons. Mais, pour les cloîtres, elle les supprima.

Même dans les pays qui restèrent catholiques, les adversaires de l'Église établirent une distinction nette entre le clergé séculier et les congrégations. Ce fut principalement contre celles-ci qu'ils dirigèrent leurs attaques. Les souverains les plus pieux se trouvèrent en conflit avec elles : elles essayaient de conserver leur indépendance vis-à-vis du pouvoir du pays. De plus, même chez les nations catholiques de l'Europe, le clergé séculier n'a jamais été placé sous la dépendance exclusive de la papauté. Celle-ci a dû toujours tolérer que le pouvoir exerçât une certaine influence sur sa direction (dans le choix des évêques, etc). Par contre, la papauté a souvent cherché à soustraire le plus possible le clergé régulier à l'autorité des évêques et à les faire dépendre directement du Saint-Siège. Elle y a réussi.

L'opposition du clergé régulier et des congrégations se poursuit également sur un autre terrain, où l'antagonisme de la bourgeoisie et de l'Église se manifeste également : sur le terrain économique.

L'Eglise a pris place parmi les classes possédantes ; ses biens ont pris une grande extension. Elle se heurte ainsi à la bourgeoisie qui dirige ses attaques contre les deux formes de la propriété religieuse, la forme féodale et la forme capitaliste.

Nous avons déjà appris à connaître les raisons qui rendent l'Eglise catholique réactionnaire et la rattachent aux traditions du moyen-âge. Mais elle peut ainsi entraver sérieusement le développement de la bourgeoisie et du capitalisme plus encore en favorisant les ouvriers

qu'en conservant le caractère oppresseur du féodalisme. Celui-ci a bien tenté d'aggraver la dépendance juridique du travailleur, mais tant que prédomina l'économie naturelle, et ce fut le cas à la plus belle époque du féodalisme, on n'essaya que peu d'augmenter le travail de l'ouvrier. Le développement de la civilisation et de la productivité du travail amenèrent alors, au XIIIe et au XIVe siècles, un accroissement du bien-être : on avait plaisir à vivre et à se laisser vivre, et la joie de vivre se manifestait en d'innombrables fêtes. L'Eglise, pendant longtemps, s'y attacha obstinément soit par l'inertie, qui est toujours plus forte dans toute masse importante que dans de petits groupements, soit pour d'autres raisons, dont nous étudierons bientôt l'une. Mais la bourgeoisie naissante avait ces fêtes en horreur ; elle restreignaient, en effet, l'exploitation de l'ouvrier.

L'Eglise catholique ne se contentait pas de gêner la bourgeoisie par ses fêtes ; ses œuvres de charité ne lui étaient pas moins désagréables.

Nous avons vu qu'à l'origine les biens de l'Eglise devaient subvenir à des dépenses communes, assistance des malheureux et des malades, éducation de la jeunesse, etc. Mais au cours des temps, elle se désintéressa de plus en plus des buts poursuivis. L'Eglise ne pouvait renier catégoriquement son origine, c'est surtout pour elle que la tradition est une grande force ; quelle que fut la différence entre les soupes que l'on distribuait aux affamés aux portes des couvents et les plantureux repas qui, à l'intérieur des cloîtres, engraissaient un clergé débauché, le capital naissant voulait qu'en dehors des ateliers où il les exploitait, la famine menaçât partout les non-possédants. De même que les fêtes, les œuvres de charité lui enlevaient des forces de travail prolétariennes qui lui faisaient défaut.

Mais l'Eglise féodale ne privait pas seulement la bourgeoisie de forces de travail, elle lui retirait également des capitaux. Dans les communautés précapitalistes, l'accumulation des richesses revêt deux aspects : celui de la grande propriété foncière et celui des trésors, or, argent, bijoux. Ceux-ci sont assemblés différemment suivant la situation du possesseur. Celui qui socialement est faible les cache, souvent les enterre pour les mettre à l'abri du vol et du pillage. Celui qui est puissant, au contraire, préfère les étaler avec ostentation et augmenter ainsi sa considération, donner de l'assurance à ses partisans en montrant ses ressources, s'attacher de nouvelles amitiés et intimider ses adversaires. L'Eglise catholique suivit les mœurs en cela. Elle mit autant de zèle à étendre ses propriétés foncières qu'à entasser des trésors qui prirent naturellement des formes religieuses — ostensoirs, chasubles, ornements d'autel. etc. —, et elle aimait de même à exhiber ces richesses dans ses fêtes. Nous avons déjà rappelé combien grande était cette joie de vivre, combien modeste était l'obligation de travailler à la meilleure époque de la féodalité ; en outre, cette magnificence féodale était une des causes principales des innombrables fêtes religieuses célébrées à cette époque. On peut retrouver aujourd'hui des restes de ces cérémonies et de cette pompe dans les pays catholiques.

Le bourgeois avait en horreur cette accumulation de trésors qui, immobilisés, n'étaient pas fructueusement engagés comme capital dans le commerce et dans l'industrie, surtout dans les premiers siècles de la période capitaliste, où les capitaux étaient aussi rares que les prolétaires, dans l'indignation que lui causaient ces trésors. Il se rencontrait, avec les prolétaires déjà en lutte. Mais, comme sur beaucoup d'autres points,

leur hostilité commune pour l'Eglise était de nature très différente. Si ces derniers s'élevaient contre le faste du clergé c'est parce qu'ils étaient les adversaires de toute exploitation et de tout luxe, le bourgeois ne s'en irritait que parce que ces richesses ne servaient pas à une nouvelle exploitation capitaliste.

D'ailleurs les mesures étaient prises pour que les trésors ne prissent pas une extension indéfinie. Sans doute, l'Eglise avait bon estomac ; comme institution immortelle, elle ne connaissait pas les héritiers qui se font une joie de partager les fortunes et de les dissiper. Elle aurait bien fini par absorber la richesse totale de la chrétienté, si une petite saignée n'était venue de temps en temps la sauver d'une pléthore exagérée. Depuis l'époque des invasions jusqu'à Napoléon, le pillage des églises et des couvents était un des moyens favoris employés par les princes et les autres chefs militaires pour remplir leurs poches. La Réforme, en particulier, y a largement contribué. Mais c'étaient la plupart du temps de joyeux compagnons qui détournaient ainsi les trésors sacrés de leur pieuse destination. Le métal précieux ne demeurait pas longtemps dans leurs poches, il ne tardait pas à circuler parmi ceux auxquels, dans ces derniers siècles, toute grande transformation sociale finit par profiter : à tomber aux mains des capitalistes. Le vol sacrilège sous ses différentes formes a très puissamment servi l'accumulation primitive du capital.

Ainsi, un antagonisme économique accusé mettait aux prises la bourgeoisie et l'Eglise des temps féodaux. Il subsiste encore, dans la mesure où cette dernière se rattache aux traditions féodales. Mais l'antagonism n'est pas moins prononcé, là où de petites organisations cléricales ont su s'adapter à l'exploitation capitaliste. De bonne heure déjà se sont développées isolément de

formes cléricales de capitalisme. On peut même dire qu'au nord des Alpes les établissements conventuels furent les premières entreprises industrielles présentant des caractères capitalistes. Ce furent les Jésuites qui, les premiers, après la Réforme, réussirent à mettre consciemment, scientifiquement les méthodes d'exploitation du capitalisme, commerce, industrie, politique coloniale, au service de l'Eglise, ou plutôt, de leur ordre. Mais celui-ci devint ainsi un concurrent redoutable du capital bourgeois. Outre leur richesse et leur extension internationale, les institutions charitables des ordres permettaient à leurs entreprises industrielles de soutenir victorieusement et sur bien des points la concurrence bourgeoise. Leurs œuvres de charité avaient placé les couches les plus abandonnées, les plus asservies et les plus arriérées du prolétariat sous leur dépendance complète, non seulement dans l'ordre économique mais encore dans l'ordre spirituel. Elles fournissaient des sujets d'exploitation avec lesquels on pouvait tout entreprendre. Si les œuvres de bienfaisance avaient irrité la bourgeoisie, parce qu'elles soustrayaient des prolétaires au travail salarié et tournaient au profit du « lumpen proletariat », les institutions charitables du cléricalisme capitaliste l'indignaient davantage encore : elles enlevaient aux capitalistes séculiers les prolétaires les moins coûteux et les plus humbles, les empêchaient de les soumettre au travail salarié pour les livrer à l'exploitation de leurs concurrents cléricaux.

Ici encore, l'antagonisme entre l'Eglise et la bourgeoisie est différent suivant qu'il s'agit des congrégations ou du clergé séculier. Sans doute, le bourgeois est l'adversaire de l'Eglise féodale dans toutes ses parties.

Mais il en est différemment de l'Église qui a survécu au féodalisme. Le cléricalisme capitaliste est surtout

représenté par les congrégations. Celles-ci, dès l'abord et par nature, comme communautés domestiques, constituent également des associations de coopération économique. Dans la mesure où elles ne tirent pas leurs revenus d'une forme quelconque de la mendicité, elles doivent les acquérir au moyen de la production. La coopérative domestique devient une coopérative de production. Mais il en est des coopératives de production religieuses comme des coopératives laïques. Dès qu'elles réussissent, leurs membres cessent de travailler par eux-mêmes et en laissent le soin à d'autres, que l'on exploite. Dans les conditions féodales, ce phénomène revêt des formes féodales ; dans l'ordre capitaliste, des formes capitalistes. Les congrégations sont donc fort propres par nature à exercer l'exploitation capitaliste.

Il en est autrement du clergé séculier. Les fonctions qu'il exerce, la position qu'il occupe font du séculier un fonctionnaire, non un homme d'affaires. Si, pendant la féodalité, son revenu était formé outre des redevances en nature d'une certaine part réservée des biens de l'Église, c'est que cette situation correspondait à la nature même du mode de production d'alors : le fonctionnaire laïque voyait payer ses services par l'investiture d'un certain bien-fonds. La différence entre fonctionnaire religieux et fonctionnaire laïque était la suivante : le second cherchait à assurer à l'un de ses fils la terre dont il était investi, et par suite sa charge. Aussi voyons-nous pendant la féodalité se faire jour la tendance à rendre héréditaires toutes les charges, à commencer par la royauté. Le célibat empêchait le clergé de manifester de semblables intentions. Ou plutôt pour ne pas les laisser se produire, on lui imposa le célibat en faveur duquel certaines autres raisons parlaient encore.

Mais quand arriva le règne de l'argent, et qu'avec

lui s'établit le salariat, il devint naturel de ne plus reconnaître les services des fonctionnaires en leur attribuant une terre, mais de le rémunérer en argent. Leur dépendance vis-à-vis du maître devint beaucoup plus étroite. La terre donnait une fois pour toutes la sécurité économique au fonctionnaire féodal. Le fonctionnaire moderne touche ses appointements chaque mois. On peut à tout instant lui tenir la mangeoire haute ou le priver complètement de ses moyens de subsistance. Dans le système féodal, le fonctionnaire pourvu de sa terre inclinait facilement à l'insubordination vis-à-vis de son suzerain. Seul le régime économique fondé sur l'argent permit l'institution d'une bureaucratie placée sous la dépendance complète de l'autorité et rendit par suite l'absolutisme possible. Et ce qui s'applique aux services d'administration s'applique également à toutes les autres branches de l'organisation publique. L'armée, composée de vassaux féodaux, maîtres de leur personne, devint une armée ayant des officiers à gages qui, même en temps de paix, doivent obéir aveuglément à tout ordre supérieur. L'absolutisme des princes tenta d'agir de même à l'égard de l'Église. Le séculier devint un fonctionnaire payé. Le pouvoir y trouvait un double avantage : non seulement il s'assurait mieux la dépendance du clergé, il pouvait encore s'attribuer les biens de l'Église qui servaient à l'entretien des prêtres.

Mais seul le clergé séculier pouvait ainsi passer au service de l'État. Il remplissait, en effet, un office de fonctionnaire. Cette mesure était inapplicable aux congrégations qui n'exerçaient pas de charges, mais formaient des associations industrielles. Vis-à-vis d'elles, le pouvoir naissant se trouvait dans cette alternative, ou de les détruire ou de les laisser subsister comme par-

ties de l'Église économiquement indépendantes et, par suite, politiquement libres.

Nous voyons ainsi qu'ici encore se manifeste la différence entre le clergé séculier et les congrégations, que nous avons déjà observée quand nous étudiions le caractère international de l'Eglise.

La politique religieuse de la bourgeoisie se déduit donc facilement de ce que nous venons de dire. Là où elle est révolutionnaire, et aussi longtemps qu'elle l'est, c'est-à-dire est hostile à l'ordre public existant, la bourgeoisie est également l'adversaire de l'Eglise tout entière, non seulement des congrégations, mais encore du clergé séculier qui, au service du régime existant, cherche à maintenir la sujétion des classes populaires qui tentent de s'élever. Mais dès que la bourgeoisie est arrivée à régner, elle cherche à s'emparer de tous les moyens de domination, de tous les pouvoirs organisés ; elle n'a donc plus de raison de diminuer l'influence de l'Église sur le peuple. Elle ne songe plus à entraver la bureaucratie et le militarisme ; elle sait s'entendre avec le clergé séculier ; seules les congrégations la gênent. Ce n'est plus l'Eglise tout entière qui est pour elle l'institution infâme qu'il faut écraser à tout prix, ce qui excite son indignation c'est cette partie de l'Eglise qui restée libre ne dépend pas du pouvoir. Mais cette attitude est surtout traditionnelle et disparaît de plus en plus. A mesure que le capital devient plus international, le caractère international de l'Eglise présente moins de danger pour lui. L'Eglise a fort bien su s'adapter aux exigences économiques du capital. Le nombre des jours de fête a été considérablement réduit, même dans les pays les plus catholiques. Les œuvres de charité ne gênent plus : le capital dispose aujourd'hui de masses suffisantes de prolétaires ; il voit même

ces institutions d'un bon œil, elles diminuent, en effet, à son profit les charges d'assistance.

La classe capitaliste n'a plus de raison de considérer avec envie les trésors de l'Eglise ; les masses de capital se sont accrues en proportions si énormes que les biens de l'Eglise sont relativement fort modestes. L'accumulation du capital se poursuit avec une telle rapidité que la classe capitaliste n'a plus besoin de recourir artificieusement à la confiscation de la fortune cléricale. Le capital lui-même n'a plus à craindre la concurrence commerciale des congrégations. Elle ne s'exerce pas dans les sphères de la grande industrie, mais dans la production de spécialités peu importantes, de liqueurs par exemple, ou de branches arriérées où prédomine encore l'industrie domestique.

D'un autre côté, le prolétariat, qui croît en nombre et en force, devient de plus en plus menaçant. Aussi la bourgeoisie se sent-elle de moins en moins disposée à ébranler les institutions qui assurent son pouvoir. La religion doit être conservée pour le peuple. La volonté, la force de mener une lutte énergique contre l'Église disparaissent de plus en plus.

Néanmoins de temps en temps on en vient encore aux mains.

En un autre lieu, j'ai exposé qu'une des caractéristiques de la bourgeoisie, c'est de régner mais sans gouverner, sans exercer les fonctions d'une classe dominante. Elle les abandonne aux autres classes qu'elle a créées spécialement dans ce but ou qui lui sont acquises depuis longtemps et qu'elle a mises en contribution. Aux premières appartiennent les journalistes, les professeurs, les bureaucrates, aux dernières les officiers et les ecclésiastiques. Mais tout organe important tend toujours à devenir indépendant, à se poser soi-même comme fin

et à se révolter par intervalles contre ceux qui ne font de lui qu'un moyen pour atteindre leur but. Les moyens de domination de la bourgeoisie se soulèvent contre leur maître. C'est l'Église catholique qui montre le moins de subordination ; elle le doit à ses traditions, à ses sympathies réactionnaires, à sa puissance, et les congrégrations qui en forment la partie la plus forte et la plus indépendante sont toujours au premier rang. Mais il ne faut pas s'en laisser imposer par le vacarme que ces luttes provoquent ; ce sont des querelles de ménage ; chaque partie a besoin de l'autre ; elles ne peuvent se séparer. Ces conflits ne présentent d'inconvénients sérieux que pour les tiers, pour le prolétariat militant, s'il prend la dispute au sérieux et fonde sur elle une nouvelle tactique.

Engager le prolétariat côte à côte avec la bourgeoisie dans un nouveau « Kulturkampf », c'est égarer l'impulsion révolutionnaire du prolétariat, c'est dissiper sans profit sa force révolutionnaire. C'est lui représenter une querelle entre la bourgeoisie et l'Église comme une grande action destinée à sauver le monde, c'est concentrer toute sa force sur une œuvre dont il ne résultera rien, qui ne peut aboutir à rien. La bourgeoisie ne peut en effet mener victorieusement la lutte contre l'Église : force conservatrice, elle n'est pas capable d'un acte révolutionnaire, qu'elle ne saurait accomplir avec succès comme force révolutionnaire.

La bourgeoisie et le prolétariat ne peuvent mener en commun la lutte contre l'Église. La position de classe du prolétariat exige une tout autre politique religieuse que celle de la bourgeoisie.

C'est cette politique qu'il nous reste à étudier.

Karl Kautsky.

(A suivre).

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le X[e] Congrès des Bourses du Travail de France et des Colonies

(SUITE [1])

LE CONFLIT DE NICE

Aussitôt discuté et adopté le Rapport moral et financier du Comité fédéral, le Congrès s'occupa du conflit de Nice. Mais, pour ne pas perdre un temps précieux, le Congrès confia l'étude de cette question délicate à une Commission.

Toute bonne volonté fut mise pour tenter un rapprochement. Cependant, ainsi que nous l'avons dit, comme le délégué de la Bourse de Marseille et le Secrétaire fédéral qui passèrent chacun plusieurs jours à Nice pour tâcher d'arranger les choses, le Congrès ne réussit pas à décider ceux qui étaient restés à la Bourse de Nice, à s'entendre avec les meilleurs d'entre les syndiqués de Nice. Dans un superbe mouvement d'indépendance et de dignité, ceux-ci avaient quitté cette Bourse, laissant à tort le champ libre à ceux qui, par fourberie, ambition et inconscience, préféraient des sinécures conditionnelles à l'indépendance de leurs organisations et à l'estime de tous les travailleurs organisés — ailleurs que dans les syndicats jaunes.

Cette Commission soumit au Congrès un rapport complet et proposa l'ordre du jour suivant :

Le Congrès, constatant avec regret le conflit qui a éclaté parmi les camarades de la Bourse du Travail de Nice, est d'avis que la Fédération des Syndicats des Alpes-Maritimes devra rentrer à la Bourse du Travail de Nice.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Le règlement élaboré par la Bourse, en dehors des camarades dissidents, devra être annulé et l'ancien règlement appliqué, sous cette réserve qu'il pourra être revisé au bout d'une année.

Le Congrès décide que, au cas où l'une des deux organisations ne se conformerait pas à cette décision, elle ne pourrait faire partie de la *Fédération des Bourses*.

Ajoutons que le conflit subsiste toujours et que si nous ne le passons pas sous silence, c'est pour donner plus de force à l'argumentation que nous avons émise, en disant que l'*Unité ouvrière* aurait dû être étudiée et résolue après l'*Autonomie des Bourses*.

Si la Bourse de Nice avait acquis d'abord son indépendance, la désunion, aurait pu exister. De plus, ce regrettable conflit ne serait pas venu, comme un ironique trouble-fête, comme un cynique renverseur de beaux rêves, au moment même où tant de camarades sincères crurent enfin avoir établi l'*Unité Ouvrière*.

Hélas ! Combien d'autres villes, où existent des Bourses du Travail subventionnées, sont dans le même cas, ou peut s'en faut, que Nice ! Pourtant, sans Bourses du Travail et sans subventions pour leurs syndicats, combien aurions-nous de syndiqués ?

L'Unité Ouvrière

L'Unité Ouvrière était une des trois questions principales du Congrès et la première dans l'ordre d'importance donnée à chacune. Nous le répétons, ce n'est pas dans cet ordre que nous aurions voulu voir mettre cette question.

Avec la deuxième question : l'*Autonomie des Bourses*, cette question : l'*Unité Ouvrière* avait fait déjà l'objet des séances des Congrès ouvriers de 1901. Elle est connue des lecteurs de cette Revue, et cela nous dispensera d'en faire la genèse puisqu'ils la pourront retrouver dans les n[os] 69 et 70 des 1[er] et 15 novembre 1901.

Aux congrès de l'année dernière, à Nice et à Lyon, ce fut le projet, le plan de l'Unité Ouvrière. Cette année, à Alger et

à Montpellier, ç'en a été l'institution, l'édification, et à Bourges en 1904, ce sera l'examen et l'amendement de son fonctionnement.

Toute l'année elle fut agitée, discutée, cette question de l'*Unité*. Le journal syndical la *Voix du Peuple* a publié des projets, des critiques. L'auteur de cette idée de l'Unité, le camarade Niel, la soutint et la défendit vaillamment. Il sollicita les critiques et répondit à toutes, et, ce qui prouve sa bonne foi, il amenda son primitif projet autant qu'il fût nécessaire.

La parole fut donnée, tout d'abord, au camarade Niel, de Montpellier, qui s'exprima à peu près en ces termes :

Il est une loi à laquelle tout est soumis, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel, c'est la loi fatale de l'évolution...

L'organisation syndicale ne pouvait échapper à cette loi, et la question de l'unité n'est qu'une phase de cette évolution syndicale.

Si nous remontons, en effet, dans l'histoire des syndicats, nous voyons successivement se produire différents effets qui doivent être attribués à cette force occulte mais réelle.

Les Syndicats se sont groupés tout d'abord en Bourses du Travail et en Fédérations corporatives ; puis les Bourses du Travail, à leur tour, se sont fédérées entre elles ; l'Unité Ouvrière était faite, puisque le prolétariat possédait un organisme central.

Au sein des différents Congrès tenus par la *Fédération des Bourses*, des discussions s'élevèrent pour raffermir encore cette unité ; c'est ainsi que l'on songea à créer la *Confédération générale du Travail*.

C'est aux assises du congrès du Limoges, en 1895, que s'est fait jour, que s'est constitué cet organisme central ; il s'était déjà perfectionné au congrès de Toulouse en 1897, et enfin il fut discuté à fond l'an dernier, au congrès de Nice.

Deux organisations ouvrières, en France, ont le droit de dire qu'elles représentent chacune tous ou presque tous les syndiqués. Il y a eu antagonisme sur la valeur des deux organisations. Aujourd'hui il n'y a plus que deux organismes centraux représentant une seule chose. Nous voudrions que l'unité se fît partout, dans les syndicats, dans les fédérations, dans les Bourses, et enfin dans la Confédération.

Cependant, l'idée d'unité a toujours rencontré dans ces assemblées, une hostilité sourde, parce que, à première vue, on craignait qu'elle ne créât des papes et des empereurs ouvriers. Mais il n'en est rien. Les militants qui emploient tous leurs efforts à assurer l'unité

sont les adversaires acharnés de toute autorité concentrée entre les mains de quelques hommes; s'ils combattent les tyrans capitalistes, ce n'est certes pas pour les remplacer par des despotes ouvriers.

La deuxième objection était que les deux organisations n'étaient pas les mêmes. Mais si les attributions sont différentes, le but est absolument le même. Les statuts de chacune sont identiques. Cependant, l'antagonisme existait; mais toujours et de chaque côté des décisions pareilles étaient prises.

C'est ce que comprit le congrès de Nice qui, par 42 voix contre 5, vota l'ordre du jour présenté par la Bourse du Travail d'Orléans, ainsi conçu :

« Considérant que la motion proposée par Aix implique non pas » la fusion de la *Fédération des Bourses du Travail* dans la *Confédération générale du Travail*, mais la disparition complète de » cet organisme central, qui a donné des résultats excellents pour » la marche en avant du prolétariat;

» Le Congrès rejette cette proposition.

» Que d'autre part, après la démonstration d'unité ouvrière faite » par Montpellier, laquelle a été intéressante et laquelle n'a rien de » commun avec la proposition d'Aix,

» Le Congrès décide qu'une étude approfondie de ce projet soit » soumise par le Comité fédéral à toutes les Bourses du Travail » avant la réunion du prochain Congrès;

» A ce dernier incombera le soin de définir cette unité. »

Si tous ces efforts louables n'aboutirent pas, c'est qu'un antagonisme s'établit entre la *Fédération des Bourses* et la *Confédération du Travail*. De deux choses l'une : ou bien ces organisations peuvent, sur certains points, diverger de vues, et alors cette dualité ne permettrait pas l'entente recherchée; ou bien, au contraire, elles seront du même avis sur toutes les questions, et l'utilité de deux institutions pour poursuivre le même but avec les mêmes moyens n'apparaît plus.

Le seul moyen de réaliser l'unité désirée serait de réorganiser l'Internationale des Travailleurs, qui fut supprimée, mais sur des bases nouvelles, essentiellement économiques. Il faudrait, pour cela, régler les rapports entre les diverses unités nationales. Or, à qui s'adresserait, aujourd'hui, le Bureau International, s'il devait soumettre des questions au prolétariat français? A la *Fédération des Bourses* ou à la *Confédération du Travail*?

Voilà le défaut de la cuirasse de l'organisation syndicale actuelle, source de conflits.

Ces querelles font rire nos adversaires, et nous devons y mettre un terme. L'Internationale des Travailleurs, sous la forme du fédéralisme, appuyée sur les syndicats, répond absolument à ce but, puisqu'elle réunirait toute la classe des malheureux, des spoliés, contre la classe des capitalistes, des accapareurs.

On a prétendu que mon but était de décapiter la *Fédération des Bourses*. Je proteste hautement contre cette affirmation. Comme je l'ai dit au Congrès corporatif de Lyon, la *Fédération* doit devenir une section de l'organisme général ; mais ce n'est là qu'un changement de titre et ce n'est pas pour une modification aussi insignifiante que le Congrès repoussera mon projet.

D'ailleurs, fatalement, l'organisation syndicale est portée vers l'unité, car l'unité capitaliste est déjà formée, et, pour lutter contre elle, l'entente générale des travailleurs s'impose.

Or, elle ne saurait se faire que par la création d'un organisme central unique : la *Confédération générale du Travail*, réunissant les deux grands corps ouvriers actuels qui deviendraient ainsi, en quelque sorte, deux sections de la *Confédération* : l'une prendrait le nom de *Section des Fédérations corporatives*, et l'autre, celui de *Section de la Fédération des Bourses*.

Ainsi disparaîtrait la dualité dont nous parlions tout à l'heure ; ainsi seraient supprimées les contradictions entre les deux institutions dont nous souffrons tous et qui paralysent l'action syndicale dans une certaine mesure.

Chacune d'elles, en effet, tout en conservant son autonomie, aurait une tâche particulière, un programme de travaux bien défini et bien distinct.

Un autre avantage de notre projet serait de réaliser des économies budgétaires par l'organisation d'un seul Congrès, alors que l'ordre de choses actuel en exige deux.

La seule raison d'être invoquée en faveur du *statu quo* consiste dans l'opinion que l'existence des deux éléments constitue un stimulant. Mais cette idée est fausse : représentant tous deux les mêmes intérêts, poursuivant le même objet, non seulement les deux corps ne déterminent pas une action fertile en résultats, mais, au contraire, ils sont en butte à des dissensions intestines, dangereuses pour la marche en avant de la classe ouvrière.

Le Congrès d'Alger accomplira un acte important, une œuvre appelée à avoir le plus grand retentissement, si, de ses assises, sort le vote de l'unité ouvrière.

On remarquera que le camarade Niel, dans son discours, croit et fait croire qu'un antagonisme existe entre personnalités des deux organisations : cela n'existait réellement pas. Sans congrès, sans une année de discussions byzantines, qui ont plutôt paralysé qu'activé la marche en avant des organismes ouvriers, l'unité se fut sans doute faite telle qu'elle fut établie au congrès de Toulouse en 1897, et peu différente de celle du dernier projet du camarade Niel.

Mais cette question agitée si fort, réveilla en sursaut ceux qui désespéraient de reparaître dans le monde syndical, depuis que celui-ci avait résolu de bannir la politique.

La plupart des projets présentés par les Bourses le furent dans un sens favorable à la *Fédération* et surtout à son autonomie. La *Voix du Peuple* publia les plus importants.

Avant le congrès, il fut adressé aux Bourses du Travail, deux projets de Briat et Thierrart, sur lesquels elles devaient se guider. L'un était simple, l'autre compliqué. Le projet Briat s'en tenait au projet de Toulouse de 1897, tandis que celui de Thierrart eut été difficilement réalisable.

D'ailleurs, si l'on trouvait qu'il y avait trop de deux organisations, ce n'était pas le moment de n'en faire qu'une tellement compliquée, qu'elle en eût valu dix.

Outre les rapports lus et déposés, plusieurs délégués de Bourses firent des déclarations importantes, résumant leurs rapports.

Ainsi celui de Lyon dit :

Le projet de Lyon comporte la suppression complète de la *Fédération des Bourses*. Tous les services de la *Fédération des Bourses* seraient régis par un *Comité Confédéral*, composé comme suit : trois délégués de chacune des Fédérations nationales ou des Syndicats nationaux, ainsi que des branches d'industrie constituées dans la Fédération ; deux délégués de chacune des Fédérations régionales ou locales ; un délégué de chacun des Syndicats admis isolément, jusqu'à ce qu'ils soient constitués en section d'industrie ; enfin, d'un délégué par Bourse du Travail.

Le *Comité Confédéral* se subdiviserait en quatre grandes commissions :

1re Commission d'administration et d'initiative ;
2e Commission des grèves et de la grève générale ;
3e Commission du journal et de la propagande ;
4e Commission des Bourses du Travail.

La *Confédération* aurait pour mission de soutenir les institutions des Bourses, de leur apporter, par son action, toute la force qui leur est nécessaire pour permettre aux organisations ouvrières de pouvoir discuter les intérêts qui leur sont communs.

Le délégué de Paris avait remis à chaque délégué une petite brochure exposant le Projet présenté par lui. Ce projet

définissait les attributions de chacune des deux organisations. Il sauvegardait leur autonomie. Il laissait aux Bourses leur rôle d'organisation et d'éducation et aux syndicats et fédérations leur rôle de combat, d'action.

Voici ce qui est dit dans ce projet :

Nous nous sommes efforcés, nous servant de l'expérience du passé, de doter la classe ouvrière d'un organisme unifié, mais qui, avant toute autre chose, conservait ce qui a été reconnu bon, utile, qui a rendu des services incontestés, et même, nous pouvons le dire, incontestables à l'organisation économique de la classe ouvrière.

En laissant aux seuls Syndicats intéressés ou aux Fédérations le soin de mener le combat, nous enlevons aux pouvoirs publics toutes raisons de fermer les Bourses en cas de conflit entre le capital et le travail. C'est là l'une des causes principales qui nous font penser que ce serait agir sagement et surtout avec prévoyance en laissant, dans le sein même de l'organisme unifié, l'autonomie de fait que nous assurons dans le présent rapport à la Commission des Bourses du Travail.

Le délégué d'Alger dit :

Nous sommes aussi partisans de l'Unité, mais nous la voulons bien solide, laissant à la *Fédération des Bourses* dont les progrès sont constants toute son autonomie. L'Unité ne doit pas être empêchée par des rivalités personnelles. Des résultats tangibles doivent sortir de ce Congrès : plus de scission, et ainsi nous aurons fait du bon travail, pour les Bourses, pour l'Unité, pour le Prolétariat.

Le délégué de Narbonne préconisa les fortes cotisations et s'éleva contre les fonctionnaires syndicaux trop nombreux ou trop rétribués.

Celui de Versailles constata que sur le principe de l'Unité les Bourses étaient unanimes comme les militants qui les représentaient.

Il ajouta :

Tous, nous voulons l'Unité complète sur le terrain corporatif, mais je ne crois pas qu'elle puisse se réaliser dans les Congrès décidés à maintenir deux appareils différents. Si nous voulions suivre la pensée de Pelloutier en dehors de toute polémique, nous verrions qu'il avait conçu une Unité réalisée sur le terrain d'administration et de statistique. Les étiquettes de partis, les suspicions de personnalités doivent disparaître sur le terrain économique, où tous nos efforts doivent converger vers un but commun : la défense syndicale.

Tous les Syndicats reconnaissent le même idéal révolutionnaire et internationaliste, mais il faudrait supprimer cet état de choses qui fait que, dans beaucoup de Syndicats, c'est la personnalité qui est à la tête qui fait tout. Il faudrait plus d'initiative collective.

Le délégué de Nîmes lut la déclaration suivante :

...Que l'on n'oublie pas surtout que la simplification si utile des rouages politiques et administratifs, ne l'est pas moins en matière d'organisation ouvrière. On obtiendra ce résultat en laissant à chaque organe appelé à concourir à son fonctionnement les attributions qui lui sont propres, en les fortifiant au besoin :

A la *Fédération des Bourses du Travail*, la centralisation et la publication des documents sur les conditions du Travail et la condition ouvrière ; la statistique dans chaque ville et région des salaires et frais d'entretien ; la généralisation du placement des ouvriers, ouvrières et employés des deux sexes ; la mise à la disposition des syndicats de tout ce qui peut faciliter leur fonctionnement et assurer leurs services : salles de réunion, de cours, de conférences, bibliothèque, fournitures, etc.

Aux Syndicats nationaux, Unions et Fédérations de métiers et de métiers similaires, la défense et l'amélioration des intérêts professionnels, par des secours de grève, de chômage, de déplacement, de maladie, d'incapacité de travail, basés sur l'esprit de solidarité ouvrière ; l'initiative de cours professionnels, pour le relèvement de l'apprentissage.

Aux Unions et Fédérations nationales de syndicats, la mission de grouper les syndicats là où n'existe pas de Bourses du Travail, et une propagande active pour fortifier les organisations ouvrières.

A la *Confédération générale du Travail* :

1° La direction morale du mouvement corporatif ;

2° L'administration intérieure de la Confédération (secrétariat, correspondance, trésorerie, comptabilité et archives) ;

3° Rapports et correspondances avec les organisations corporatives centrales des autres pays ;

4° Unification de l'action corporative (propagande syndicale, individuelle, agricole et commerciale) ;

5° Arbitrage dans les conflits entre organisations confédérées ;

6° Centralisation des renseignements relatifs aux grèves : cause des conflits, leurs solutions, sommes versées, souscriptions recueillies, subventions accordées, etc. ;

7° Organisation des congrès annuels corporatifs et exécution de leurs décisions.

Quant aux Syndicats isolés, aux Unions et Fédérations régionales et locales de syndicats, ils auront la faculté de se grouper autour d'une organisation centrale (Fédération nationale de métiers

ou de syndicats), ou bien de devenir les auxiliaires des Bourses du Travail les plus rapprochées et de rentrer en relation avec leur Comité fédéral, tout en pouvant adhérer à ces diverses organisations à la fois.

En résumé, la constitution d'une organisation centrale comprenant tous les éléments corporatifs ouvriers du pays s'impose tous les jours avec une impérieuse nécessité, d'autant plus grande que les conditions du travail sont de plus en plus intolérables. Mais que l'on s'habitue surtout à ne créer, autant que possible, que des organes administratifs, simples agents exécutifs des décisions des Congrès, tout en donnant au mouvement corporatif, par trop délaissé, une impulsion plus continue. S'il se rencontre, parfois, dans l'organisation ouvrière des rouages secondaires, inutiles ou surannés — tel est le cas du *Secrétariat national du Travail,* du moins tel qu'il a été organisé — qu'on n'hésite pas d'en alléger l'ensemble de nos institutions.

Les avantages d'un mode d'organisation corporative unitaire dans son action et simplifié dans son fonctionnement indiscutables, tant au point de vue des économies à réaliser par les organisations confédérées que pour la propagande des revendications sociales. Ainsi, les Fédérations de métiers, la Fédération des Bourses du Travail et les Fédérations nationales de Syndicats, qui tiennent des Congrès périodiques ou intermittents, pourraient économiser des sommes importantes en s'habituant à tenir leurs Congrès dans la même ville et à la même époque que le grand Congrès annuel corporatif...

D'autres délégués firent encore des déclarations, exposèrent des projets, préconisèrent des systèmes. Tous, ou à peu près voulurent la *Fédération des Bourses* intacte, avec une autonomie absolue.

Le délégué d'Angers déclara, en terminant, que sa Bourse lui avait donné le mandat de voter la proposition Briat, laquelle n'était autre, à son avis, que celle du regretté Pelloutier, développée ainsi au Congrès de Toulouse :

Ainsi donc, les Congrès de Toulouse auront achevé la constitution du Prolétariat; à la base, le Syndicat, d'où doit partir toute décision ; puis, d'un côté, l'Union des Syndicats d'un même métier ou de métiers similaires ; les diverses unions ainsi formées se fédèrent en un Conseil National Corporatif : d'autre part, les Syndicats de toutes professions groupés localement dans les Bourses du Travail, et l'ensemble de ces Bourses, de ces Unions de Syndicats, constituant la *Fédération des Bourses* ; au sommet, enfin, l'Union du Conseil Corporatif et du Comité Fédéral des Bourses du Travail, c'est-à-dire la *Confédération.*

La discussion continua. Montpellier constata que personne n'avait apporté d'objections au principe de l'Unité. Il se réjouit à la pensée que du Congrès d'Alger sortirait une organisation ouvrière nouvelle plus forte et plus efficace.

Pour répondre au délégué de Versailles qui avait dit qu'il voulait que l'Unité se fit sur tous les terrains, il répondit :

L'expression « tous les terrains » est trop large Les décisions des congrès précédents veulent qu'elle se fasse uniquement sur le terrain exclusivement syndicaliste et corporatif. C'est sur le terrain du Travail que tous les exploités ont intérêt à se grouper. C'est ce que je fais valoir, du reste, dans la déclaration qui précède mon projet.

A son tour, le Secrétaire fédéral, qui n'avait pas pris part à la discussion, exposa de vive voix comment il entendait l'Unité.

Voici, en substance, les paroles qu'il prononça, au nom de la Bourse de Bagnères-de-Bigorre :

Je tiens, dit-il, à déclarer que ce n'est pas le secrétaire fédéral, mais le délégué de Bagnères-de-Bigorre qui parle en ce moment.

Je me suis abstenu autant que possible de prendre part à la discussion sur l'Unité qui eut lieu dans le cours de l'année, parce que j'estime avoir assez dit quelle était ma façon de penser, lorsque je répondis à Niel au Congrès de Nice. Mon opinion n'a guère varié, et puisque maintenant il faut se prononcer sur l'Unité, voici très brièvement comme je l'entends :

La *Confédération générale du Travail* serait constituée en deux sections :

1° *Section des Bourses du Travail ou Fédération des Bourses ;*

2° *Section des Fédérations de métier ou d'industrie et Syndicats isolés.*

Comme les attributions de chacune de ces deux sections restent bien distinctes, elles conserveraient chacune leur complète autonomie : autonomie morale et autonomie financière. Chacune des deux sections nommerait son bureau. Trois commissions seraient formées d'une partie égale de membres de chacune des deux sections. Ce seraient :

1° La Commission de contrôle, qui vérifierait les comptes des deux sections de la *Confédération* et de leurs Commissions ;

2° La Commission du journal syndicaliste la *Voix du Peuple*, devenu réellement l'organe de la *Confédération générale du Travail*; mais la responsabilité morale et financière de ce journal resterait toute à la section des Fédérations de métier et d'industrie et Syndi-

cats isolés, parce que cet organe d'action immédiate et permanente rentre bien dans les attributions de cette section et aussi parce que cette section en a assumé la gestion et s'est ingéniée à lui conserver l'existence;

3° La Commission de la Grève générale. Cette commission, ainsi composée de membres des deux sections signifierait bien que le moyen en lequel nous espérons pour l'affranchissement social du travailleur comporte aussi bien de l'éducation que de l'action. En outre, il donnerait satisfaction aux partisans les plus convaincus de la grève générale qui peuvent se trouver dans le Comité Fédéral et qui trouveraient ainsi l'emploi, au sein de cette Commission, de leur activité révolutionnaire.

Voilà comment je conçois l'unité ouvrière...

Maintenant, en deux mots, je veux répondre à l'argumentation, qui n'est pas nouvelle, du camarade Niel, redisant encore comme à Nice et à Lyon, que les Congrès des Bourses ont discuté des questions qui n'étaient pas dans leurs attributions.

Il était heureux que la *Fédération des Bourses* s'occupât de ces questions, puisqu'elle était, à ces moments, la seule organisation qui le pouvait faire. Et d'ailleurs, une question comme la grève générale sera, à mon avis, toujours mieux discutée par les Bourses du Travail que par les organisations adhérentes, parce qu'elles sont forcées d'avoir sur ce sujet des idées plus générales, plus larges, plus pratiques.

Enfin, cette longue discussion qui n'est qu'une partie des travaux du Congrès sur la question de l'Unité se termina par l'ordre du jour suivant :

Le Congrès d'Alger passe à la nomination d'une Commission composée des auteurs de projets et des camarades qui assisteront au Congrès de Montpellier. Cette commission présentera un rapport et le rapporteur de cette Commission sera chargé, après la discussion, de soutenir ainsi les vues des Congrès des Bourses sur la question de l'Unité, au Congrès de la *Confédération*.

Cet ordre du jour fut complété par celui-ci :

Une Commission de sept membres est nommée à charge de fournir un rapport sur l'Unité ouvrière.

S'inspirant des indications données par la majorité des délégués entendus, cette Commission fournira un projet d'unité maintenant l'institution de la *Fédération des Bourses* et l'autonomie de ces Bourses.

Le Congrès des Bourses pourra se tenir à la même date et au même lieu que le Congrès national corporatif.



La *Fédération des Bourses* pourra mettre en tête de ses circulaires le titre de *Confédération générale du Travail.*

Il serait trop long de donner ici l'énumération des articles des Statuts de l'Unité.

Reproduisons les parties essentielles du Rapport de la Commission, résumant ses travaux :

.. La discussion s'est engagée d'abord sur le point de savoir s'il fallait se prononcer définitivement sur un projet quelconque dans tous ses détails, ou s'il ne serait pas préférable de se prononcer surtout sur les questions de principes et d'ordre général, laissant au camarade que vous nommerez pour vous représenter au Congrès de Montpellier, le soin de décider les divers points de détail sur lesquels des modifications pourront être acceptées.

C'est cette dernière manière de voir qui a prévalu, et immédiatement la Commission a fixé les points de principe devant garantir l'autonomie des Bourses et de leur Fédération, tout en accomplissant la plus grande somme possible d'Unité Ouvrière.

Ces points sont au nombre de trois :

1° La place de la *Fédération des Bourses* dans la *Confédération Générale du Travail* ;

2° L'Emploi des Cotisations ;

3° La tenue des Congrès.

Sur le premier point, la Commission a décidé que l'article 1er des Statuts de la *Confédération Générale du Travail* serait ainsi rédigé :

La *Confédération Générale du Travail* est constituée de deux sections autonomes :

La première section prend le nom de *Fédération des Bourses.*

La deuxième section prend le nom d'*Union des Fédérations d'Industrie ou de Métiers et des Syndicats isolés.*

Sur le deuxième point, il est décidé que chacune des deux Sections percevra les cotisations des éléments qui les constituent et en disposera selon les besoins de ses attributions...

Sur le troisième point, la Commission estimant que la tenue d'un grand Congrès ouvrier auquel pourraient assister toutes les organisations, ainsi que l'indiqueront les Statuts, était nécessaire pour manifester la preuve de l'Unité Ouvrière enfin réalisée, a décidé que ce Congrès aurait lieu chaque deux ans, au mois de septembre.

Toutefois, et afin que la possibilité soit laissée aux Bourses du Travail de se réunir pour discuter des questions d'administration qui lui sont plus spéciales, la Commission a décidé d'ajouter à l'article concernant les Congrès, l'amendement suivant :

« Les Bourses du Travail tiendront, si elles le jugent utile, dans la semaine qui précèdera le Congrès de la *Confédération,* une réunion où seraient discutées les questions purement administratives,

du ressort de ces institutions ; un rapport d'ensemble sera soumis au Congrès. »

Mais, comme indication générale devant servir aussi bien à la *Fédération des Bourses* qu'à l'*Union des Fédérations d'Industries ou de Métiers* et à toutes les organisations syndicales, la Commission déclare qu'il y a lieu désormais de faire une large application du *referendum* pour traiter des questions qui nécessitent quelquefois l'organisation de conférences ou de Congrès coûteux. Après avoir décidé que le titre générique de *Confédération générale du Travail* devrait être désormais apposé sur les imprimés des deux sections de la *Confédération*, comme sur ceux de toute organisation confédérée, la Commission a aussi adopté la proposition suivante :

« Le principe de l'Unité ouvrière ne peut en rien entraver la liberté de chaque syndiqué. Mais il doit être entendu que dans une ville, il est de toute importance qu'il n'y ait qu'un syndicat de même profession.

» Les sections de l'Unité ouvrière devront faire tous leurs efforts pour que les syndicats de même profession, existant dans une même ville, fusionnent au plus tôt. »

Enfin, après les explications fournies par divers camarades, la Commission a décidé que le statut fondamental de la *Confédération générale du Travail* serait précédé d'une déclaration indiquant que le but poursuivi par les organisations qui viendraient se grouper dans l'organisme central, était la suppression du Salariat et du Patronat....

Saumur fit une observation au sujet de la Commission de la Grève générale :

Dans l'article 15, relatif à cette Commission, il est dit :

« Elle s'efforce, en outre, de faire toute la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés, la *nécessité* de la Grève générale. »

Il me semble que le mot *efficacité* conviendrait mieux, qu'il exprimerait d'une façon plus exacte notre pensée et le but que nous poursuivons. Mais ce n'est là qu'une question de mots. Je relève également le titre d'*entente internationale* que souhaiterait le Rapporteur. Vous n'ignorez pas qu'il existe une loi contre l'Association Internationale des Travailleurs, sous laquelle il ne faudrait pas que nous tombions. Ce que nous voulons, c'est que, de même que dans les observatoires scientifiques, les astronomes et les mathématiciens correspondent de pays à pays pour se communiquer les renseignements nécessaires, de même pour le grand observatoire du Travail, il n'y ait plus de nations, plus de frontières, mais une union large, féconde, universelle.

Paris répliqua :

Je suis tout à fait opposé à l'avis de SAUMUR. J'estime que le mot *nécessité* est bien celui qu'il faut employer, car, alors que le mot *efficacité* semblerait signifier que la Grève générale peut être plus ou moins bonne, le mot *nécessité*, au contraire, implique bien qu'elle est le seul moyen pour les travailleurs d'obtenir cette liberté vers laquelle tendent tous nos efforts ; cette expression traduit bien notre pensée révolutionnaire. Ce n'est qu'une question de mots, a dit SAUMUR : j'estime, moi, que c'est presque une question de principes.

Au cours de la discussion des Statuts, article par article, e délégué de Saumur réitéra son observation. Comme le délégué de Saumur et Versailles n'était autre que le citoyen Louis Maurice, rédacteur à la *Petite République*, cette obstination à vouloir *efficacité* au lieu de *nécessité* provoqua la même obstination parmi ceux qui approuvaient le mot *nécessité*.

Montpellier (rapporteur) dit :

La différence entre *nécessité* et *efficacité* est tellement subtile, que je m'étonne de l'importance qu'y attache VERSAILLES. Les différents Congrès et la plupart des Syndicats ont affirmé sur cette question une opinion conforme à la mienne. Au nom de la Commission, je maintiens le mot *nécessité*.

Versailles :

Il peut y avoir eu changement depuis ; c'est mon opinion, et le Congrès n'est pas tenu de se conformer religieusement aux opinions ultérieures.

Plusieurs membres demandèrent alors le vote immédiat et nominal. Le Président ouvrit le vote. Ceux qui étaient pour le mot « *nécessité* » votèrent *oui*. *Non* signifia *efficacité*.

Le résultat du vote fut : 32 *oui*, 14 *non*, 8 *abstentions*. Le Congrès adopta le mot « *nécessité* ».

On adopta la déclaration suivante définissant le rôle et l- but de l'organisation, suivie de l'article 1er des Statuts constituant :

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL est, au point de v matériel, la force unitaire et agissante de la classe ouvrière pour (revendications immédiates comme pour ses aspirations futures ; e

groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat et l'élaboration sur le terrain économique de la société communiste.

Article premier. — La CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL est constituée de deux sections autonomes :

La première section prend le nom de *Fédération des Bourses ;*

La deuxième section prend le nom d'*Union des Fédérations de Métier et d'Industrie et des Syndicats isolés.*

Les autres articles instituent les deux *sections* autonomes, définissent leurs attributions,

Il n'y a plus qu'un *Comité confédéral* se réunissant tous les trois mois, composé des délégués de chacune des deux sections.

Dans ce *Comité* sont pris, moitié dans chaque *Section*, les *Commissions permanentes* qui sont : 1° *Commission du Journal* ; 2° *Commission des grèves et de la grève générale* ; 3° *Commission de contrôle.*

La première section est la *Fédération des Bourses* :

Elle est formée par les représentants des Bourses du Travail ou Unions locales ou régionales de Syndicats divers ; elle nomme son Bureau composé de : un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint, un archiviste, et fixe les attributions de chaque membre du bureau ; elle perçoit les cotisations des Bourses du Travail ou Unions locales ou régionales de Syndicats divers et en dispose selon les besoins de ses attributions.

La réunion de ses délégués prend le nom de *Comité des Bourses du Travail.*

La *Fédération des Bourses du Travail* a pour objet d'entretenir des relations entre toutes les Bourses dans le but de coordonner et de simplifier le travail de ces organisations ; de créer ou provoquer la création de nouvelles Bourses ou Unions de Syndicats divers dans les centres, villes ou régions qui en sont dépourvues ; d'engager les Syndicats de ces organisations, non fédérés par métier ou industrie, à adhérer à leurs Fédérations respectives.

Elle dresse périodiquement, avec les renseignements fournis par Bourses du Travail ou toute autre organisation syndicale, des tatistiques de la production en France, de la consommation, du hômage ; des statistiques comparées des salaires et du coût des vres par région, ainsi que du placement gratuit qu'elle généralise x travailleurs des deux sexes et de tous corps d'état.

Elle surveille avec attention la marche de la juridiction ouvrière

pour en signaler les avantages ou les inconvénients aux organisations confédérées.

Elle s'occupe de tout ce qui a trait à l'administration syndicale et à l'éducation morale des travailleurs.

La *Fédération des Bourses du Travail* se réunit, selon les besoins, sur convocation de son secrétaire, et prend toutes les mesures qui sont nécessaires à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

Comme on le voit, le rôle de la *Fédération*, son autonomie sont intacts.

C'est tout simplement l'organisation bien définie du projet de 1897 (Congrès de Toulouse).

La deuxième section ou *Union des Fédérations d'Industrie ou de Métier et des syndicats isolés* conserve aussi ses attributions, son autonomie :

Elle a pour objet de créer ou de provoquer la création de fédérations d'Industrie ou de Métier et de grouper en branches d'industries les syndicats de même profession ou de même industrie, pour lesquels il n'existe aucune Fédération.

Elle s'efforce de faire adhérer aux Bourses du Travail ou Unions locales ou régionales de syndicats divers, les syndicats de ces organisations qui en sont en dehors, afin de compléter l'union syndicale.

Elle entretient des relations entre les Fédérations de Métier ou d'Industrie pour coordonner l'action spéciale de ces organisations, et prend toutes les mesures nécessaires pour soutenir l'action syndicale sur le terrain économique. La *Section des Fédérations d'Industrie ou de Métier et des Syndicats isolés* se réunit, quand c'est nécessaire, sur convocation de son secrétaire et prend toutes les mesures indispensables à la bonne marche des fonctions qui lui sont dévolues.

Les statuts parlent ensuite du *Comité confédéral* :

Il est formé par la réunion des deux sections. Il se réunit tous les trois mois pour permettre à chaque section d'exposer les observations qu'elle pourrait avoir à présenter et les modifications qu'elle pourrait proposer dans l'intérêt supérieur du prolétariat organisé. Il peut se réunir extraordinairement en cas de besoin ou d'urgence. Il est l'exécuteur des Congrès Nationaux ; il intervient dans tous les événements de la classe ouvrière et prononce sur tous les points d'ordre général.

Étant donné, dit l'art. 20, que tous les éléments qui constituent la *Confédération* doivent se tenir en dehors de toute école politique,

les discussions, conférences, causeries organisées par le Comité Confédéral ne peuvent porter que sur des points d'ordre économique ou d'éducation syndicale et scientifipue.

Le Bureau de la *Confédération* est formé par la réunion des bureaux des deux sections.

Il prépare les réunions du *Comité Confédéral* et veille à l'exécution des décisions prises en Assemblée générale.

A tour de rôle, les deux secrétaires font fonction de secrétaire dans les réunions du Bureau et du *Comité Confédéral* et dressent les procès-verbaux de ces réunions.

(*A suivre*). G. YVETOT.

ITALIE

Organisation ouvrière

Comme en France et en Allemagne, les travailleurs organisés se groupent dans les Bourses de travail et dans les grandes fédérations nationales de métier.

Dans le but d'atténuer les antagonismes entre ces deux ordres d'organisation qui paralysent un peu le mouvement en Allemagne et en France, — et pour rendre l'entente plus intime en vue d'une propagande plus rapide et plus efficace même vis-à-vis des organisations étrangères —, les représentants de 26 fédérations nationales comptant 480.000 travailleurs organisés, et le Comité central des Bourses de travail, ont tenu une réunion à Milan, et décidé la constitution d'un *Secrétariat central des Bourses de travail et des Fédérations de résistance*, composé de 8 membres élus, 4 par le Comité des Bourses, et 4 par le Conseil des Fédérations.

Tous les organisateurs se sont trouvés pleinement d'accord pour affirmer qu'il était nécessaire de réserver la résistance aux fédérations de métiers, de condamner la grève générale dans les luttes économiques (après les échecs de Tunis, de Florence et de Pise), de développer l'organisation de métier, d'engager le prolétariat organisé dans une lutte énergique contre les budgets militaires, et de pousser le Parti socialiste à mener campagne contre le chômage qui menace de sévir dans les campagnes pendant cet hiver.

Alessandro SCHIAVI.

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

L'Union d'Amiens, Société coopérative de consommation

Nous donnerons prochainement le compte-rendu du 3e Congrès de la Coopération socialiste qui s'est tenu à Amiens les 1er et 2 novembre 1902. Mais, auparavant, nous croyons devoir présenter aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* le texte de l'allocution prononcée par le citoyen Wartel, président de l'*Union*, au banquet du 1er novembre, offert aux congressistes.

Tous ceux qui s'intéressent au mouvement coopératif trouveront dans les paroles de notre ami l'exposé d'une des plus intéressantes formes de la coopération ouvrière. Ils verront comment les ouvriers d'Amiens, sans l'aide des textes ou des dogmes, poussés seulement par le besoin de leur propre émancipation, ont su créer une organisation où s'allient, pour accroître leur efficacité respective, les deux produits fondamentaux du mouvement ouvrier, le syndicat et la coopérative de consommation.

Et puisque les théoriciens de la coopération (pour rehausser sans doute le prestige de la matière qu'ils étudient et pouvoir en parler avec plus d'importance), élèvent les tentatives diverses faites par les Coopérateurs à la dignité d'Écoles, puisque nous devons dire *École de Nîmes*, quand nous voulons parler des essais, des projets et des tendances de ceux qui attendent patiemment la transformation de la société d'une forme de coopération pacifique, qui ne veut point connaître de classes ; puisque nous devons dire *École de Saint-Claude*, quand nous voulons parler de ces organisations toutes imprégnées de socialisme créées par nos amis jurassiens, où l'esprit de propriété coopérative s'élargit jusqu'à celui de propriété impersonnelle et communale, — nous demandons qu'un chapitre supplémentaire figure dans les ouvrages à venir qui parleront de la Coopération en France, et que l'on dise *École d'Amiens*, quand on parlera des résult. merveilleux obtenus par l'Union étroite du mouvement coopéra et du mouvement syndical.

Ph. L

Texte du discours prononcé par le citoyen Wartel au banquet offert par l'Union d'Amiens aux congressistes, le 1er novembre 1902 :

Au nom du Conseil d'administration, au nom de la Société coopérative l'*Union*, je remercie la *Bourse coopérative* d'avoir choisi Amiens, pour y tenir son 3e Congrès. Nous n'avons pas été insensible à l'honneur qui nous a été fait.

Cependant, bien d'autres vaillantes coopératives méritaient cet honneur plus que nous, et nous pensons que le choix de la *Bourse* a eu surtout pour but de témoigner sa sympathie à la première coopérative qui avait su allier, de si heureuse façon, le mouvement syndical au mouvement coopératif.

L'Union, en effet, est dirigée absolument par les syndicats ouvriers d'Amiens, et elle est la première coopérative qui ait inscrit dans ses statuts l'obligation d'être syndiqué pour être coopérateur.

Peut être cette obligation n'a-t-elle pas été assez rigoureuse au début ; mais, depuis 4 ans, elle est strictement appliquée.

Et, au moment où sont réunis les délégués de coopératives de France, il ne serait peut-être pas inutile de dire à quel mobile les syndicats amiénois ont obéi, en alliant le mouvement coopératif au mouvement syndical, puis, de démontrer ce que cette tentative a donné d'heureux résultats.

Quand l'organisation syndicale se développant sort de la période de début, quand elle commence à devenir une force agissante, on ne tarde pas à sentir la nécessité de donner aux syndiqués des avantages plus grands ou plus palpables que l'indemnité de grève.

Pour avoir ou retenir les indifférents, les ignorants, on a créé des caisses de secours, de maladie, d'invalidité et de chômage ; mais la création de chaque nouveau service exigeait un effort nouveau pour les syndiqués.

Il fallait chercher à résoudre ce problème : créer des

organismes donnant des avantages immédiats aux syndiqués et ne leur créant pas des charges trop lourdes.

Le problème semblait insoluble, mais il a suffi que le mot Coopération fût jeté pour que la situation s'éclairât. La coopération, en effet, par les avantages qu'elle procure à ses membres, pouvait alléger les charges des syndiqués ; elle pouvait même prendre à sa charge certains services qui grevaient la caisse spéciale, tels la maladie et le chômage.

Une autre considération a aussi guidé les syndicats d'Amiens. Sachant par expérience, qu'on ne laisse à l'ouvrier que ce qui lui est indispensable pour vivre, ils ont compris que les avantages que leur procurait la coopération seraient vite repris par le patronat au moyen de baisses de salaires et ils résolurent alors que les syndicats soutiendraient de toutes leurs forces la coopérative naissante, mais, qu'en revanche, pour conserver les avantages acquis, en cas de grève, la coopérative soutiendrait les syndicats, dont le rôle était d'opposer une barrière à la rapacité patronale, et l'un et l'autre, syndicats et coopérative, ont loyalement tenu leurs promesses.

Ici, les syndiqués sont coopérateurs, les coopérateurs sont syndiqués ; nos organisations se soutiennent mutuellement et nous avons, à Amiens, au lieu de discussions qui existent malheureusement dans de nombreux centres ouvriers, une unanimité de vues et une cohésion remarquables.

Les syndicats avaient aussi entrevu un autre avantage dans la fusion du mouvement syndical avec le mouvement coopératif,

Trop souvent, camarades, ceux qui acceptent les fonctions syndicales sont en butte aux vexations patronales et trop souvent aussi les organisations syndicales végètent ou périclitent parce que les camarades hésitent à se découvrir.

La coopération pouvait remédier à ce grave inconvénient et permettre, en prenant les militants syndicalistes dans son sein, de donner un plus grand développement aux organisations ouvrières.

Puis, nous avions la possibilité de posséder un personnel

ayant les mêmes idées, les mêmes aspirations que le Conseil d'administration.

Chez nous, l'employé principal est président du syndicat des typographes ; notre comptable, secrétaire du syndicat des employés ; nous possédons, en outre, dans notre personnel, le secrétaire du syndicat des teinturiers, des administrateurs du syndicat du textile, des typographes, des employés, etc., etc.; et, certains d'être hors d'atteinte de la vengeance patronale, nos camarades employés mènent le bon combat, défendent les camarades de leur corporation.

Les employés de l'*Union* sont nos collaborateurs, car nous savons comprendre qu'il ne suffit pas d'avoir été nommé administrateur pour posséder les qualités nécessaires à la tenue de cet emploi.

Nous les considérons tellement, avec raison, comme nos auxiliaires, que nous les chargeons de la propagande à faire dans les centres de la Somme; et, croyez-le, camarades, nous n'avons pas eu à nous plaindre, jusqu'à ce jour, de cette façon de faire.

C'est par l'union de toutes les forces ouvrières, camarades, que nous triompherons un jour. Le secret de nos faiblesses réside surtout dans nos divisions : qui aime ceci, croit de son devoir de détester cela.

Aimons-nous les uns les autres, soutenons-nous ; aimons notre syndicat, aimons notre coopérative, soutenons et défendons toutes les œuvres qui, à un titre quelconque, préparent un avenir meilleur aux travailleurs. Prêchons l'union de ceux qui souffrent, et, la main dans la main, marchons à la conquête de notre émancipation.

Citoyens et Camarades,

Je bois à la coopération, je bois aux syndicats, je bois à l'union des travailleurs.

WARTEL,
Président de l'*Union d'Amiens*.

LES GRÈVES

FRANCE

La Grève d'Ourscamp

Chiry-Ourscamp est un petit bourg de 1500 habitants, perdu dans la partie nord du département de l'Oise, dans cet arrondissement de Compiègne où la grande culture a implanté sa domination économique et politique. C'est dans ce pays que MM. Moritz ont exploité pendant des années, et d'une façon éhontée, les serfs et serves de leur usine de tissage.

Les habitants de ce pays connaissent trop bien le régime du travail forcé appliqué à l'usine Moritz pour y placer leurs enfants, ou y entrer eux-mêmes, et c'est dans des contrées fort éloignées que les maîtres du bagne étaient contraints d'aller chercher leur « chair à profit ».

Depuis 50 ans que l'usine est créée, c'est de cette façon quelle se procure des ouvriers.

Des agents recruteurs sont envoyés dans le Luxembourg et dans la Bretagne, et là, grâce au tableau magnifique qu'ils font : à l'heureuse vie, le travail abondant, les salaires élevés d'Ourscamp, ces individus, qui touchent une prime de cent sous par ouvrier expédié, parviennent à arracher à leur sol natal de nombreuses familles.

Voici les propos que tenaient ces racoleurs aux Luxembourgeois et Bretons :

« A Ourscamp, au tissage de velours de M. Moritz, le travail est peu fatigant. Les contre-maîtres sont des camarades vivant au milieu de vous et que l'on peut appeler plutôt des amis que des surveillants. Les salaires que vous recevez sont très élevés. L'homme touche 4 francs par jo (3 fr. 50 au minimum), la femme 2 fr. 50 à 3 fr. et des enfan pourront se faire de 1 fr. 50 à 2 fr.; tout cela sans compte les primes sur le travail fort nombreuses. Maintenant, il es

entendu que si vous consentez à aller à Ourscamp, vos frais de voyage vous seront payés jusques et y compris votre installation dans des gentilles maisonnettes toutes meublées appartenant à M. Moritz, qui vous seront données. Et puis, il y a là aussi un jardin spacieux où vous pourrez vous délasser le dimanche ; une crèche pour vos plus jeunes enfants ; une école pour les plus grands ; un médecin pour vous soigner ; des médicaments à votre entière disposition, et au-dessus de tout cela un économat où les denrées vous seront fournies à des prix défiant toute concurrence et vous permettant de vous nourrir à un prix moitié moindre des habitants d'Ourscamp, obligées de s'alimenter chez les petits marchands ».

Tentés par ces belles paroles, n'hésitant pas à quitter leur milieu misérable où la plupart du temps ils végètent, Luxembourgeois et Bretons vendaient leur mobilier, le petit coin de terre qu'ils pouvaient posséder, leur bétail, brisaient les amitiés créées par des relations de générations entières et émigraient sur Ourscamp.

Ah ! quel déchantement dès l'arrivée !

Les maisons d'abord sont pis que des cabanes des pays les moins civilisés. J'ai eu sous les yeux des photographies de quelques-uns de ces logements : c'est tout simplement répugnant et l'on ne peut croire qu'à vingt-cinq lieues de Paris, il y eut des êtres humains logés dans de pareils taudis !

Trois lits dans une chambre pour neuf personnes, voilà la chambre à coucher. Et quel lit ? Une caisse faite en bois grossier ; des matelas et traversins garnis de paille qu'il faudra acheter 50 centimes la botte, quand on voudra la remplacer !

La cuisine est encore pis. A peine si l'on y voit clair ; sale et humide.

Immédiatement, l'ouvrier proteste, ou se plaint qu'on l'a trompé, réclame.... On lui répond qu'au cas où il ne veut point rester, il n'a qu'à repartir... Repartir dans le Luxembourg ? Repartir en Bretagne ? Mais de l'argent ? Il n'en a pas... Bref, pendant les quelques jours que durent ces allées et venues, il mange les maigres ressources qu'il s'était procurées



en vendant ses meubles et bien avant son départ : la tête basse, le cœur serré, il entre à l'usine.

Quant aux salaires, c'est autre chose.

Je cite textuellement les paroles d'un camarade qui est resté là-bas, sur le terrain de la grève, depuis 6 mois :

« Malgré qu'il soit de coutume de payer les ouvriers chaque quinzaine, les embauchés ne sont payés qu'au bout d'un mois de travail.

« Cette précaution a deux fins : la première se devine, il ne faut pas que l'ouvrier s'aperçoive de l'odieuse tromperie dont il est victime en comparant le salaire donné au salaire promis ; la seconde est que le malheureux exploité soit dans l'impossibilité de s'échapper d'Ourscamp. Il est nécessaire de l'épuiser à fond en l'obligeant à fournir le crédit sur son travail. Les malheureux sont dans le piège. La paie arrive. L'homme touche de 1 fr. 50 à 2 fr. ; la femme de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 ; l'enfant débute à 0,70 et obtient 0,10 cent. de plus tous les *deux ans* ! Les malheureux constatent de plus qu'une retenue de 3 fr. est faite sur cette quinzaine payée au bout d'un mois et cela sous le titre « avance ».

« Ils s'informent ; c'est tout simplement le prix du voyage que le patron ne veut point perdre et qu'on retiendra ainsi pendant des années. Les martyrs n'ont plus de sous, ils vont pleurer sur leur paille ; ils attribuent d'abord à leur inexpérience ces faibles salaires ; ils prient Dieu de les aider ; ils espèrent.

« La quinzaine suivante, Dieu les ayant écoutés, ils touchent moins. Le contremaître a infligé une amende de 1 fr. à une enfant qui est restée trop longtemps aux cabinets ; 5 fr. à un homme qui a fumé une cigarette dans la cour. Et le loyer de 3 fr. par mois est retenu ainsi que le paiement du médecin, de 20 cent. à 1 fr. par mois et par famille.

« Le patron s'octroie aussi les petits profits suivants : sur le ramonage des cheminées (2000 fr. de bénéfice par an) ; les amendes (80.000 fr. par an), et les retenues pour manque à l'école patronale (1500 fr. par an). Car le patron a son église, son curé, ses sœurs, sa crèche gratuite où l'on paie 3 fr. par mois, etc...

« Bref, l'esclave d'Ourscamp est complètement dépouillé, l'économat lui enlève ce qu'il reste de sa paie, et il y a des ouvriers qui sont des mois sans toucher un sou. »

Ne croirait-on pas en lisant ces lignes retrouver les passages du *Capital* où Marx dépeint l'exploitation des hommes, femmes et enfants à la naissance de l'industrie en Angleterre ?

Et ces choses ne paraissent-elles pas incroyables ?

Il y a des amendes qui ne peuvent même se comprendre que par le désir immodéré de se faire des bénéfices sur les choses les plus saintes. Ainsi une mère fut condamnée à 5 fr. d'amende parce qu'elle était restée quatre jours absente pour veiller au chevet de son enfant mort d'une méningite !

Des feuilles de paye attestent que sur une somme de 72 fr. il y a eu 52 fr. d'amendes retenues ; une autre indique que sur 64 fr. il y a eu une retenue de 54 fr. !

Et, malgré cela, malgré la tuberculose ravageant les ouvriers (en 1901, 40 en sont morts sur 600) ; malgré le surmenage ; malgré le manque d'hygiène ; malgré les logements infects et repoussants ; malgré la modicité des salaires qui obligeait des familles de 8 personnes à diner avec un fromage de 0,20 centimes ; malgré les amendes ; malgré toute cette barbare exploitation érigée en système, les tisseurs d'Ourscamp continuaient, sans un mot, sans un geste, à produire de la plus-value au capitaliste Moritz !

Et celui-ci comptait tellement sur la passivité de son bétail humain, qu'il ne songea jamais à améliorer son matériel, ses outils. L'usine fonctionne encore aujourd'hui avec les mêmes instruments qu'il y a 50 ans, quand elle fut créée; et pour se mettre au niveau de ses concurrents, pour pouvoir produire à aussi bon compte, c'est sur la main-d'œuvre qu'elle se rabattait ! Loin de suivre le progrès qui s'avance à pas de géant, dans la mécanique. M. Moritz ne trouvait rien de mieux que d'abaisser les salaires au strict minimum et d'élever les amendes et diverses retenues au maximum.

Mais, ce n'était pas suffisant. Le maître voulut réduire encore les salaires de 30 %. Ainsi l'homme n'aurait plus touché que 1 franc à 1 fr. 40 par jour ; la femme 0 fr. 75 cent. à 1 franc et les enfants 0 fr. 50 centimes...

Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Le 29 mai, les tisseurs se mirent en grève au nombre de 500.

La Bourse du Travail de Creil vint à l'aide des grévistes ; elle les organisa en syndicat et soumirent leur desiderata au maître. Celui-ci ne voulut rien entendre, il refusa de s'aboucher avec les délégués du syndicat. La troupe, comme

toujours, vint apporter son concours à l'usinier. Les soldats furent logés dans ses bâtiments ; les officiers traités au château.

Que dire de plus des péripéties de cette lutte du travail contre le capital ! C'est l'éternelle histoire des grèves ; les ouvriers terrorisés, pourchassés jusque chez eux, arrêtés, passant en jugement pour des choses anodines, et condamnés à des peines infamantes.

Les camarades des syndicats de l'Oise firent l'impossible pour aider les grévistes ; des quêtes, des conférences, des collectes dans les usines, tout fut employé ; et l'on put nourrir tous les exploités d'Ourscamp pendant 104 jours, avec la somme de 8 centimes par tête !

C'était un combat sublime, plus héroïque que les batailles clinquantes. que menèrent les tisseurs d'Ourscamp, mais devant l'inéductibilité de leur maître enrichi de leurs misères, de leurs souffrances, de leurs peines, il ne fallut point penser à rentrer à l'usine avec gain de cause. Toutefois, ne pouvant plus songer à vivre avec les salaires offerts, chacun des grévistes tâcha de trouver du travail, de se faire rapatrier, ou de se rapatrier lui-même, et à l'heure qu'il est, il reste encore une cinquantaine de familles sur la brèche.

Il y a quelques jours à peine, le capitaliste Moritz voulant priver le syndicat de ses soutiens les plus fermes, de ceux qui jusqu'au dernier moment donnèrent de leurs personnes sans compter, lançait à 12 familles des sommations d'avoir à quitter leur logement en quelques jours...

Espérons que grâce à la solidarité ouvrière nous trouverons des emplois de fileurs, tisseurs ou similaires pour placer les derniers lutteurs, victimes de l'odieux exploiteur d'Ourscamp, qui préfère fermer son usine plutôt que de laisser leurs maigres salaires aux esclaves qu'il torture depuis un demi-siècle.

COMPÈRE-MOREL.

ITALIE

Les grèves de 1900 d'après la statistique officielle

Les signes de la renaissance économique et du développement industriel de l'Italie s'accusent par le nombre des grèves — qui en 1900 a atteint son maximum avec 383 grèves et 80.858 grévistes dont 74 °/o d'hommes, 20 °/o de femmes et 6 °/o d'enfants. Le chiffre des grèves comptant moins de 100 grévistes est de 55 °/o.

Dans la statistique, les industries textiles entrent pour 32 °/o, les industries du bâtiment pour 12 °/o, les industries mécaniques 7 °/o, les mines 6 °/o. Jusqu'en 1899, les moyennes pour cent étaient les suivantes : 52 grèves sur 100 demandaient une amélioration des salaires, 16 °/o s'opposaient à une diminution des salaires, 32 °/o étaient dus à d'autres couses : en 1900 les chiffres sont 55 °/o — 9 °/o — 36 °/o.

Pour arriver à une amélioration des salaires nous comptons 47 °/o de grèves, 8 °/o pour une réduction des heures de travail, 7 °/o pour s'opposer à une réduction du salaire et 2 °/o pour une augmentation des heures de travail.

Les catégories d'ouvriers le plus souvent en grève pour une augmentation de salaire sont les journaliers, les maçons, les ouvriers de la pierre, les boulangers, les ouvriers des usines de chemins de fer, pour une réduction des heures de travail les teinturiers, doreurs, menuisiers. La plus forte résistance à une réduction des salaires a été opposée par les ouvriers des verreries et du tissage de la laine.

La force des organisations s'est affirmée par la diminution des grèves d'une durée de moins de trois jours et par l'envoi de fonds à 34 grèves. Le nombre de journées de travail perdues s'élève à 498.893 et les salaires perdus à 1.100.000 fr. Il faut noter que les grèves défavorables aux ouvriers qui avaient été de 46 en 1898 ont été seulement de 39 en 1900.

L'issue des grèves a été favorable dans le cas d'augmen-

tation des heures de travail (67 °/₀) de diminution des heures de travail 52 °/₀, dans le cas d'augmentation de salaire 25 °/₀.

Les grèves suivent une proportion décroissante : de la Lombardie (38 °/₀) au Piémont, Emilie, Toscane, Latium, Vénétie, Campanie. Les grèves de solidarité sont au nombre de 2 ; 6 grèves ont été engagées pour arriver à la suppression du travail aux pièces, 3 pour le maintenir, 2 tendaient à s'opposer à l'introduction des machines.

Il y a eu 14 *lock out* dont 5 pour imposer des conditions aux ouvriers et 9 pour protester contre les impôts. Les grèves agraires, au nombre de 9 en 1899, ont été plus nombreuses en 1900 : on en compte 27 : 24 tendaient à une augmentation de salaire, une s'opposait à une diminution de salaire, 2 étaient dues à d'autres causes.

Les résultats donnent 11 grèves favorables et 8 défavorables. Journées perdues : 150.000. Les prud'hommes ont réglé 4 conflits.

Alessandro Schiavi.

LES QUESTIONS AGRAIRES

FRANCE

La Coopération dans la Viticulture [1]

(FIN)

A l'origine, les *Winzervereine* avaient moins pour but de se charger de la vente des vins, que de retenir dans les mains des petits producteurs l'industrie de la vinification. Mais devant l'hostilité grandissante du commerce, ils durent envisager la nécessité de se passer de ses services et, par suite, d'entrer en concurrence avec lui. Sans doute, ils présentaient à certains égards un état d'infériorité économique assez sérieux pour n'espérer pas avoir un accès facile sur le marché ; cependant certaines qualités venaient compenser en quelque mesure cette primordiale faiblesse. Leurs produits offraient, en effet, sur ceux du commerce, les supériorités fort appréciables « de pureté et d'authenticité. » Ainsi les *Winzervereine* s'adaptèrent par force à toutes les méthodes de l'activité commerciale et imaginèrent même des procédés nouveaux, tels que « la Vente aux enchères, l'ouverture des débits-restaurants. » Ils essayèrent encore d'entrer en relations avec les coopératives urbaines ; mais outre que l'ouvrier allemand ne peut guère consommer couramment ces vins d'un prix élevé, il y a une opposition profonde entre les tendances politico-religieuses des coopératives urbaines, les premières plutôt conservatrices évangéliques, les secondes pénétrées d'idées socialistes.

Toutefois, ces tentatives donnaient des résultats insuffisants, car chaque *Winzervereine* agissait isolément, pour son propre compte. Aussi cette dispersion et cette incohé-

---

(1) Voir notre numéro du 1er octobre.

rence des efforts dépensés fut reconnue à la longue comme une mauvaise condition de succès :

> Pour lutter contre le commerce, il faut bénéficier des mêmes avantages que lui : réserves abondantes, concentration des services auxiliaires, possibilité d'accéder aux grandes adjudications, organisation d'une publicité étendue, exportation sur les marchés de l'étranger. D'où la pensée qui devait naître de grouper les Sociétés particulières en Fédérations puissantes. ..... Ce n'est qu'à partir de 1897 (exception faite pour l'Ahrtal) que les coopératives vinicoles ont senti le besoin d'une union plus étroite, constituant un organisme propre, pourvu de moyens d'actions particuliers. Cette initiative appartient à la *Fédération de Neuwied.*

Sous son inspiration un établissement, à la fois station centrale de vente et débit pour la dégustation — le premier du genre —, fut créé à Cologne en 1897 pour servir à l'écoulement des vins de toutes les Sociétés vinicoles adhérentes à la Fédération de Neuwied.

Mais les *Winzervereine* ne se sont pas contentés d'accroître leur puissance, aggravant davantage les rivalités déjà anciennes qui existent entre eux et le commerce, ils ont pris aussi une part active à l'agitation agraire contre le régime douanier de 1892. Ils se proposaient un double but : 1° mettre un terme à la concurrence des vins artificiels ; 2° obtenir la surélévation des droits de douane. La loi du 24 mai 1901 a donné partiellement satisfaction à leurs désirs. Elle prohibe complètement la fabrication des vins artificiels, crée un service d'inspection et de contrôle des caves, élève les pénalités infligées aux infractions, frappe les contrefaçons de marques et limite étroitement la faculté du sucrage.

Il est paru enfin, le 26 juillet 1901, dans le *Moniteur officiel de l'Empire*, un projet de tarif douanier qui, s'il était adopté, modifierait profondément la législation actuelle des vins. Mais il suscite de violentes oppositions à l'heure actuelle.

Les résultats acquis par les *Winzervereine* sont à cette heure considérables. Pour les apprécier en toute exactitude, rien ne vaut que de se reporter aux tableaux comparatifs, dressés par M. Berget et que nous ne pouvons reproduire ici. Ces résultats se mesurent : 1° à l'importance des quantités

de raisins livrées aux coopératives, tout compte fait de l'extrême inégalité des récoltes ; 2° à la quantité des vins produits, mis en vente et écoulés annuellement ; 3° au prix moyen des raisins payé par l'Association, comparativement à celui obtenu dans le même lieu et avec les mêmes produits par les non-sociétaires ; 4° à l'élévation graduelle du prix des terres dans la région ; 5° à l'importance de l'actif social et du fonds de réserve ; 6° au chiffre des gains réalisés en dernier lieu après la vente des vins, et qui s'ajoutent au produit ordinaire des récoltes représenté par le prix de vente des raisins.

Comme il était à prévoir, les résultats intellectuels et moraux commencent aussi à apparaître dans les *Winzervereine*. Les vignerons se débarrassent peu à peu de leur individualisme étroit et glacial :

Ils acquièrent le sentiment de leurs intérêts généraux et de la puissance possible de leur collectivité organisée... Ils prennent conscience des difficultés de l'administration, de la vigilance et des aptitudes de tous genres qu'elle suppose...... Des rangs de ces humbles ont pu sortir des hommes d'une valeur administrative incontestée que rien dans leur éducation première, très négligée, n'avaient préparé au rôle que les circonstances leur ont imposé... Les profondeurs du monde rural comme celles du monde ouvrier recèlent des réserves d'aptitude et d'énergie insoupçonnées du plus grand nombre, que cet incomparable instrument d'éducation sociale, la coopération, pourra graduellement faire surgir en pleine lumière...

Bref, les *Winzervereine* ont tiré leurs adhérents de la torpeur intellectuelle qui est la caractéristique de trop de populations rurales et ont fait d'eux des praticiens intelligents et expérimentés, ouverts à la compréhension de tous les progrès.

Il ressort donc de cet examen rapide que l'Allemagne présente à cette heure trois types d'associations viticoles : 1° La Société temporaire de vinification en commun ; 2° La « Cave Coopérative » qui se propose la fabrication et la vente du vin ; 3° La station centrale de vente « sorte de magasin coopératif de gros affecté non seulement à la fourniture des marchandises nécessaires aux coopératives adhérentes, mais surtout au débit de leurs produits particuliers. » Ces trois

formes ne sont en réalité que les stades successifs où parviennent les *Winzervereine* au cours de leur évolution. La dernière forme est — entre toutes — une preuve de leur solidité et de leur maturité.

Nous avons tenu à insister sur l'état de la coopération viticole en Allemagne parce que nulle part ailleurs ce mouvement ne présente des caractères aussi originaux et un développement aussi considérable. Néanmoins nous accorderons encore une mention spéciale à la Suisse et à l'Italie qui offrent quelques particularités intéressantes, sans suivre M. Berget dans l'étude des autres pays où l'ébauche incertaine et confuse de la coopération viticole n'est pas susceptible de fournir à cette heure un enseignement solide et fécond. Il nous plaira seulement d'examiner en terminant les conditions de la viticulture française et de dire quels profits pratiques cette dernière peut retirer des exemples de l'étranger.

— La Suisse ne possède qu'une superficie de 32 mille hectares plantés en vignes, et malgré l'exiguïté de ce domaine, ou peut-être même à cause d'elle, la perfection des méthodes culturales a atteint un très haut degré. La production annuelle oscille entre 800.000 à 1.300.000 hectolitres avec une échelle des prix comprise de 14 à 45 fr. l'hectolitre. La consommation normale de la Suisse s'élevant à près de 2 millions et demi annuellement d'hectolitres, celle-ci est donc en partie tributaire de l'étranger. Déjà même — depuis 1892 — la concurrence croissante de l'Italie et de la France menace la production locale. C'est justement le besoin de résistance contre l'importation envahissante qui a déterminé le récent essor de l'organisation viticole suisse. Du reste le terrain était préparé de longue date qui allait favoriser singulièrement l'épanouissement des institutions coopératives.

Dès le XIIe et le XIIIe siècles on rencontre en effet de nombreuses associations viticoles helvétiques à côté desquelles on verra apparaître au XVIe siècle les confréries de Vignerons, si répandues bientôt au cours des XVIIIe et XIXe siècles.

Vers 1893 ces divers groupements ont été autorisés par la loi à se transformer en syndicats de défense. Mais les conditions économiques nouvelles créées par la concurrence obligent ces associations à modifier progressivement leur rôle et leur objet.

Quoi qu'il en soit, on distingue aujourd'hui en Suisse quatre types de groupements viticoles qui représentent chacun les phases de passage conduisant aux *Winzervereine:*

1° « Les Confréries de Vignerons » se proposent pour but l'encouragement et le perfectionnement de la culture de la vigne.

2° Les « Sociétés d'Agriculture », similaires des sociétés françaises de même nom, se préoccupent de la propagation des meilleures méthodes de cultures.

3° « Les syndicats vinicoles, » dont l'origine remonte pour la plupart à la rupture des relations commerciales de la France avec la Suisse, en 1892, se donnent pour tâche de faciliter l'écoulement des produits. Ils s'efforcent d'assurer « la qualité des vins et l'éducation œnologique du public, » grâce à quoi les prix se maintiennent à un cours rémunérateur. Leur activité se porte en outre à la découverte de nouveaux débouchés. Mais ils se bornent à mettre producteurs et consommateurs en rapport et déclinent toute responsabilité collective. Ces syndicats offrent, du reste, une grande variété de formes, à ce point que certains rappellent par quelques côtés les coopératives proprement dites.

4° « Les Sociétés vinicoles » réalisent ce dernier type. Elles étendent leur action collective à la fois à la fabrication et à la vente des produits. Le Valais est le pays d'élection où elles ont pris naissance spontanément. La plus ancienne et la plus prospère de ces sociétés, est la coopérative de Sion fondée en 1872 par M. de la Pierre.

L'intérêt de la coopération vinicole suisse réside surtout dans le fait que ce mouvement s'est développé en dehors de toute influence étrangère et qu'il n'a trouvé pour croître ni l'appui des caisses rurales de crédit, ni celui de l'Etat, ni le concours des coopératives de consommation. Il a jailli tout entier de l'initiative privée.

— Nous arrivons maintenant à l'Italie, où la viticulture constitue une des branches les plus importantes de l'agriculture italienne. La production moyenne a été de 27 millions d'hectolitres entre 1890 et 1900, pour s'élever ensuite à 47 millions en 1901.

Outre l'invasion du phylloxera, trois obstacles paralysent l'essor de la viticulture italienne : 1° le manque de capitaux ; 2° l'insuffisance de l'instruction technique des paysans ; 3° l'insuffisance des débouchés. Il semblerait que les facilités de circulation accordées aux vins sur le marché intérieur, l'autorisation du vinage en franchise soient propres à donner une grande extension à la consommation des vins, de même que les bonnes relations commerciales entretenues par l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Amérique du Sud.

Malgré cela, elle ne parvient pas à compenser les pertes éprouvées depuis la rupture avec la France De plus les récentes réclamations douanières des agrariens allemands et autrichiens font craindre une limitation prochaine de l'exportation italienne dans ces pays. Dans ces graves conjonctures, quelques œnologues italiens ont pensé que la coopération viticole devait être un élément de salut et ils ont donné une vigoureuse impulsion à ce mouvement déja théoriquement préparé.

L'histoire de ces tentatives peut se diviser en trois périodes : 1° La première, celle des initiatives capitalistes, caractérisée par la fondation des sociétés œnologiques, s'étend de 1870 à 1884 ; 2° La deuxième, de 1884 à 1898, fut surtout marquée par une propagande théorique continue ; 3° Enfin, dans une troisième période, se constituent et se multiplient les institutions coopératives vraies, les cantines sociales et les distilleries sociales.

I. Les « Sociétés Œnologiques, » vastes sociétés par actions, achetaient les raisins aux viticulteurs pour les vinifier dans leurs caves selon les procédés les plus perfectionnés et les revendre ensuite sur le marché des grandes villes. En dépit des chances apparentes de succès, elles succombèrent bientôt toutes, sauf une. Leur échec tient à plusieurs cause

et parmi elles à la hâte de leur ambition : elles immobilisèrent d'emblée de gros capitaux en coûteuses constructions avant que de s'être assurées des débouchés. Cette douloureuse expérience rendit les œnologues plus prudents et plus avisés. Et il ne fallut rien moins que la réussite de quelques coopératives de laiterie pour amener les esprits à concevoir une méthode pareille dans l'industrie viticole.

II. Ottavio Ottavi et Cerletti formulèrent les premiers les principes constitutifs des cantine sociali (caves coopératives).

La première « *Cantine sociale* » véritable fut fondée en 1884, sur des bases très modestes, par l'avocat Hippolyte Pestellini, à Bagno-de-Ripoli, près de Florence.

Mais ce fut seulement après une phase d'expérimentation et de tâtonnements qu'en 1895, les *cantine sociali* commencèrent à prendre leur essor continu. A titre d'exemple, nous signalerons la coopérative de Stra, près de Venise, dont voici le fonctionnement :

A l'époque de la vendange, le Conseil d'administration fixe la quantité de raisins à travailler et la divise par le nombre des actions : chaque sociétaire fournit une quantité de raisins déterminée et en proportion du nombre d'actions qu'il possède. L'estimation des raisins est faite par le directeur et un arbitre nommé par le président, en tenant compte 1° du lieu de production des raisins ; 2° du degré gleucométrique ; 3° de l'état de maturité et de la santé des raisins ; 4° des prix pratiqués sur les marchés voisins. La société possède une distillerie avec quatre cuves ; elle a créé en outre un vignoble modèle planté des variétés du pays et du Bordelais. Pour l'écoulement de ses produits, elle a créé des dépôts à Venise, Padoue, Trieste. Les bénéfices sont ainsi répartis : 20 % au fonds de réserve, 70 % aux actions et 10 % aux sociétaires en raison des quantités de raisins fournies à l'origine de la fondation de ces *cantine sociali* — et c'est leur caractéristique. On rencontre souvent en Italie l'intervention d'un grand propriétaire et l'encouragement officiel de l'Etat.

Mais outre ces caves coopératives, il existe encore en ce

pays des entreprises très intéressantes. C'est d'abord la production directe des vins que quelques grandes coopératives de consommation ont essayé de réaliser. « L'Union coopérative de Milan », qui compte près de 5 mille sociétaires, achète elle-même ses raisins et les vinifie dans ses celliers, de manière à constituer quelques types de vins d'un caractère constant en rapport avec les goûts de sa clientèle. Nous signalerons ensuite avec l'existence de certains syndicats de vente, des distilleries coopératives. Ces dernières doivent leur rapide développement aux conséquences de certaine disposition législative sur les spiritueux. La loi du 18 août 1895 établit une différence profonde entre les distilleries qui travaillent les matières amylacées, grains, mélasses etc., et celles qui distillent des vins, marcs, fruits, miel, etc. Les établissements coopératifs de cette deuxième catégorie ont droit a un boni de 18 °/o sur le total de la taxe de 180 lires par hectolitre d'alcool anhydre à la température de 15°. De la sorte, les bénéfices que tiraient isolément les viticulteurs des résidus de la vinification ont plus que doublé.

L'extension rapide en Italie des diverses formes de l'action coopérative viticole s'explique parce que déjà les banques populaires avaient développé l'usage du crédit. La nécessité et l'enseignement agricole poussèrent sur cette base solide à l'esprit d'entreprise.

— Examinant la situation générale de la viticulture française, M. Berget est amené à lui reconnaître les trois caractères généraux suivants : 1° La France est la première nation viticole du monde, tant par la quantité de ses récoltes annuelles que par la quantité générale de ses produits ; 2° Elle est le premier marché viticole du monde ; 3° Au point de vue de l'économie rurale, la viticulture est en France le domaine par excellence de la petite culture.

Il en conclut que l'importance exceptionnelle d'une classe de petits et de très petits propriétaires vignerons rend nécessaire ici plus que partout ailleurs l'introduction de la coopérative dans l'industrie œnologique. Cette nécessité apparaît

d'autant plus évidente que le relèvement brusque de la production française vient de révéler l'impuissance du commerce à assurer normalement la conservation et l'écoulement des vins.

Aussi M. Berget est-il conduit à se demander si le milieu viticole français permet de laisser entrevoir un avenir favorable à la Coopération.

Il constate tout d'abord le développement rapide qu'ont pris les syndicats agricoles et viticoles en particulier, depuis la loi de 1884.

Ces groupements viticoles, non contents d'opérer des achats collectifs, se sont voués plus spécialement à cette double tâche : 1° l'organisation de la défense des vignobles contre les fléaux naturels ; 2° la reconstitution des vignobles au moyen des cépages franco-américains. Quelques-uns même ont essayé d'aborder indirectement, il est vrai, le domaine de la vinification. Ils ont acheté les coûteux appareils nécessaires pour la pratique de certaines opérations œnologiques qui sont appelées à se répandre : alambics à marche rapide et surtout pasteurisateurs à grand travail. D'autres, sous l'influence de la crise actuelle ont fait quelques tentatives peu fructueuses pour assurer la vente directe des vins. « Mais les frais et la permanence que supposent de semblables institutions, exigent une organisation plus forte et plus intime que celle des syndicats ; elle implique des responsabilités et des engagements qui excèdent leur capacité juridique ; l'installation de caves rurales ne peut donc être que le fait de la coopération proprement dite. » — Toutefois, comme l'observe M. Berget, l'existence préalable de caisses rurales, prépare mieux encore que les groupes syndicaux, l'essor de la coopération viticole. Les exemples de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, le démontrent irréfutablement. Or, en France, la coopération rurale de crédit ne représente à cette heure qu'une force inefficace. Officiellement, le total des différentes sociétés de crédit agricole n'est que de 800 environ. « Pour passer de l'association élémentaire qu'est le syndicat viticole à l'association complexe qu'est la cave coopérative, un échelon manque donc à nos vignerons pour suivre aussitôt l'exemple de l'Allemagne. »

Mais M. Berget ne veut pas se livrer à des généralisations superficielles en ce qui concerne notre pays. Les conditions de notre production viticole sont très variées à tous les points de vue ; caractère de l'exploitation, nature, quantité ou qualité des produits. C'est pourquoi, il faut étudier séparément chacune des grandes régions naturelles de France et rechercher dans quelle mesure chacune est susceptible de faciliter l'adaptation de la coopération. La géographie viticole française offre à l'examen 4 grands groupes : l'Est, le Centre-Ouest, le Sud-Est, le Midi, subdivisés à leur tour en groupes secondaires. Nous ne pouvons accompagner l'auteur dans cette étude longue et détaillée dont la plus succincte analyse ne donnerait aucune idée Elle vaut d'être lue tout entière. Nous rappellerons seulement pour mémoire deux des tentatives d'organisation coopérative qui ont eu quelque retentissement dans le monde viticole. Il s'agit en premier lieu de la campagne, un peu lointaine déjà menée, si vigoureusement par René Lamarre en Champagne. Après bien des heurts, il parvint à créer à Damery, en 1893, un syndicat qui avait pour objet de préparer des vins en vue d'une champagnisation future et d'un essai de vente directe. Cette société prit le nom « d'Association vinicole des propriétaires récoltants de Damery ». Il s'agit ensuite de la coopérative viticole récemment fondée à Maraussan (Hérault) sous l'impulsion d'un socialiste, Elie Cathala. Cette société « Les Vignerons libres » s'est constituée sous la forme d'une société *anonyme* coopérative de production :

Elle a pour but de grouper les cultivateurs-vignerons de Maraussan pour la vente en commun et directe aux consommateurs des produits ou sous-produits de leur sol, récoltés par eux. 2° de poursuivre la suppression des intermédiaires et l'unité de vinification par la création de caves coopératives par la constitution d'un grand chai commun comportant l'installation et l'outillage viticole reconnus nécessaires pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Dès maintenant, cette coopérative a noué des relations avec les coopératives de consommation de France et de Belgique.

Elle répartit ses trop-perçus ainsi qu'il suit : 25 % aux sociétés, syndicats, coopératives de consommation et individualités acheteuses,



au prorata de leurs achats, 20 °/₀ à des œuvres de propagande prolétarienne et de solidarité sociale, 5 °/₀ à la Bourse nationale des Coopératives socialistes et 50 °/₀ aux vignerons coopérateurs, répartis également et conformément entre tous les sociétaires. La Société n'admet dans son sein que des cultivateurs-vignerons.

Au terme de ses laborieuses recherches sur la viticulture française, M. Berget aboutit à cette conclusion que « même dans les régions de grande production l'organisation de coopératives locales, quoique plus difficile parce que plus dispendieuse, semble devoir être la préface indispensable de tout développement ultérieur. »

M. Berget se livre ensuite à une révision générale des formes de la coopération viticole, apparues dans tous les pays. Il établit leur classification et leur progression, pénètre leur vie intérieure et examine la constitution légale qui les régit.

Il nous reste maintenant à envisager l'avenir de la coopération viticole — particulièrement en France :

Réduites aux moyens ordinaires du commerce des vins, les coopératives viticoles ont obtenu des résultats, mais qui ne sont pas assez généraux, ni assez décisifs, pour qu'elles soient dans ces conditions, complètement assurées de vivre, surtout si leur multiplication rapide venait à provoquer entr'elles une nouvelle concurrence plus désastreuse que celle du commerce ordinaire. Fatalement les coopératives vinicoles sont donc amenées à désirer pour assurer l'écoulement de leurs produits, un mode nouveau d'une simplicité et d'une stabilité assez grande pour les débarrasser du poignant souci de la vente fractionnée. Ce mode de l'avenir apparaît déjà dans ses grandes lignes : c'est la vente directe aux Coopératives de consommation.

Malheureusement la jonction de ces deux mouvements a été paralysée par un double obstacle : 1° des deux côtés, la persistance de l'esprit mercantile qui voile souvent l'esprit coopératif de solidarité ; 2° des deux côtés, l'influence de présomptions et de préjugés politiques.

M. Berget s'efforce de dissiper tous ces malentendus néfastes et il propose un programme d'entente qui se résume dans cette formule : « Alliance des coopératives de tout ordre

sous la garantie des règles constitutives de la véritable coopération. »

La coopération ayant pour rôle de rétablir la sincérité et l'économie dans les échanges, les coopératives doivent donc s'astreindre à certaines obligations, propres à éviter l'immixtion de la spéculation commerciale ou financière dans leurs rapports. Ces règles sont les suivantes : 1° La répartition des bonis d'achat et produits de la vente au prorata des apports en acquisition ou en nature (travail et matières premières) ; 2° Participation des auxiliaires-salariés aux répartitions et à l'administration de la Société ; 3° L'obligation statutaire de réserver un tantième de leurs répartitions à la constitution d'un fonds de réserve collectif et indivisible ; 4° L'obligation pour les coopératives de chaque catégorie de s'adresser, pour toutes leurs fournitures, aux coopératives spéciales en état de les leur procurer et constituées sur les bases ci-déterminées.

Peut-être alors, dit M. Berget en terminant, qu'à travailler ensemble beaucoup prendront plus de confiance dans la valeur sociale de la coopération. Peut-être qu'ils s'apercevront en donnant le pas à une méthode d'action qui attend tout des efforts mutuels des individus et rien de l'autorité, qu'il y a plus de chances d'arriver ainsi à des résultats sociaux et politiques considérables que par l'agitation décevante des partis électoraux, plus propice aux intrigues des ambitions médiocres qu'à éclairer scientifiquement les intelligences, dégager les aptitudes pratiques et élever la conscience morale des masses.

Ainsi le développement de la coopération viticole contribue pour une large part à rendre possible et prochaine la jonction du mouvement agraire et du mouvement ouvrier. Et c'est dans cet espoir, que paraphrasant la formule du Manifeste Communiste, M. Berget convie les vignerons de tous les pays à l'Union.

Maurice Olivier.

VARIÉTÉS

Le Nationalisme de M. Jules Soury

Sous le titre belliqueux de « Campagne nationaliste », l'auteur du *Système nerveux central* a réuni les articles politiques et philosophiques qu'il a publiés, pendant l'Affaire, dans divers journaux. Ces articles sentent la poudre et sonnent comme le clairon des batailles. Il y a si longtemps que M. Jules Soury méditait ou travaillait dans la solitude, loin des hommes et de la vie ! Le sang tout entier protestait sourdement contre les empiètements et les prérogatives du cerveau. Il a bien fallu, comme d'autres, prêter l'oreille aux bruits de la rue et déserter un instant le laboratoire.

Néanmoins, M. Jules Soury fut moins héroïque : on ne le vit pas dans les carrefours ; il se contenta du journal ; une plume lui tint lieu d'épée.

Brillante et fougueuse épée ! Je voudrais dire ses belles passes, mais voici qu'un scrupule m'arrête au moment de le faire. N'ai-je pas été moi-même un acteur très actif dans cette tragi-comédie ? Et dès lors, suis-je de force à rendre justice à mon adversaire ? Cruelle perplexité. Ici, je me demande si le savant a secouru le polémiste ou si le polémiste a servi le savant. Après avoir mûrement réfléchi, j'ai pris le parti de me taire, mais d'interroger deux amis excellents, Apemantus et Prospero, qui considèrent les idées, les hommes et l'histoire sous des aspects divers, quelquefois opposés, mais toujours curieux et nouveaux.

I

Voici ce que me répondit Apemantus :

Les idées principales exprimées dans la *Campagne nationaliste* nous découvrent, avec éloquence, l'état d'esprit d'un savant égaré par sa propre science !

L'aventure n'est point rare ; je dirai même qu'elle est de règle chez le savant moderne. Au sens propre du mot, il n'y a pas, et, il ne peut pas y avoir de *savant* à notre époque. Herbert Spencer — avec le secours d'une armée de secrétaires — aura été le dernier homme capable de nous donner cette illusion.

Il fait songer, par la somme prodigieuse de ses connaissances, à quelque nouvel Aristote. Pourtant Spencer, le plus docte, ignore encore trop de choses pour mériter le titre de savant. La science moderne — d'ailleurs si pauvre au regard de notre bonheur — est devenue trop riche pour nos esprits. Aucune tête n'est capable de la contenir, encore moins de l'ordonner ! Il n'y a que de bons ouvriers de science ; quant aux architectes (*philosophes, sociologues, ethnologues et biologues*), ils construirent sur le sable et dans les nuages. D'où vient cela ? De la *spécialisation*, conséquence inévitable de la *division du travail* qui règne nécessairement dans tous les domaines, aussi bien matériels qu'intellectuels.

Le champ de la connaissance est apparu tellement vaste depuis un demi-siècle que chacun a dû circonscrire son petit domaine. Et dans ce domaine même, rétrécir encore son horizon intellectuel. Mais le commerce quotidien, continu et constant de l'esprit avec une branche spéciale du savoir a créé dans chaque individu un état mental et même un état affectif très particuliers dont nous pouvons voir les effets dans les doctrines sociales, les systèmes « philosophiques » ou seulement les idées politiques.

Un naturaliste voudra calquer les sociétés humaines sur le peuple des abeilles ou des fourmis ; un microbiologiste se moquera du naturaliste et ne manquera pas de fonder la sociologie biologique, en invoquant les guerres intestines des infiniment petits ; un neurologiste haussera les épaules et viendra leur opposer l'irréductibilité de certains neurones qui établit une distinction profonde, radicale et complète entre des individus de races différentes, ramenant ainsi tou[s] les conflits à des conflits ethniques ; etc., etc. Chaque *savan[t]* muni de son lumignon, armé de son humble truelle, ve[ut]

éclairer le monde, tout construire et tout expliquer. Joignez à cela le fétichisme de la science dans les classes *éclairées* (depuis la mort des Dieux) et vous comprendrez le succès de ces chimères ou de ces mensonges.

M. Jules Soury ose formuler cette immense erreur historique :

La considération des races ou des espèces humaines demeure la grande complication de l'histoire de la civilisation. Dans le passé comme dans le présent, elle reste la raison dernière de la nature des actions et des réactions des individus dans la lutte pour l'existence.

Cette affirmation absolue, qui ne repose sur aucun fondement historique, n'est qu'une proposition *finaliste*. Dire que la raison dernière des actions et des réactions des individus dans la lutte pour l'existence est le triomphe de la race, c'est supposer *a priori* qu'il y a un *but*, une *fin* dans le monde. Or, M. Jules Soury, bien que ferme catholique de tradition, n'est ni un théologien ni même un déiste. il repousse avec raison toute espèce de finalisme :

De fin, de plan, de but ou de raison des choses, il n'en existe point dans le monde. Un esprit étroit et égoïste comme celui des anciens Hébreux peut seul s'être imaginé l'économie de ce monde à l'image d'une maison de banque où chacun aurait son compte inscrit sur le grand-livre. Jahweh Elohim est un Shylock de ghetto. (*Préface*, page 47) (1).

Comment concilier ces deux idées exprimées dans le même ouvrage ? S'il n'y a pas de fin, de plan, de but ou de raison des choses dans le monde, pourquoi le struggle for life aurait-il nécessairement pour fin dernière, le triomphe ou la défaite

(1) Cette idée de comparer Dieu et sa suite à une maison de banque est parfaitement juste. La comptabilité de nos actions est tenue, d'ailleurs, en partie double sur la terre. Les ministres de Dieu distribuent des indulgences partielles ou plénières dont l'efficacité se mesure au degré de la *bienfaisance*. Il y a aussi des saints (Antoine de Padoue, par exemple), dont l'inépuisable bonté est une source de richesse intarissable pour les malheureux Aryens dépouillés par les Juifs.



d'une race ? Voilà deux propositions absolument contradictoires.

S'il était vrai que le conflit des hommes ne fût qu'un conflit de races déguisé, comment pourrait-on exprimer la fusion, en France, des races aux caractères si distincts qui peuplèrent son sol depuis mille ans ? On a vu le Normand, le Bourguignon, le Provençal, le Gascon, etc. (produits des races les plus diverses), se haïr avec une fureur, dont la haine franco-allemande (absolument éteinte) n'aurait pu donner l'idée. Si la haine ethnique avait été la *raison dernière*, pourquoi n'aurait-elle pas survécu ?

J'entends que M. Jules Soury va répondre : Tous ces Aryens étaient faits pour s'entendre, tandis que l'Aryen et le Sémite sont irréconciliables en vertu de « leur nature hétérogène ou en partie irréductible ». M. Soury insiste beaucoup sur ce point :

> Les caractères différentiels du Sémite et de l'Aryen ont été souvent étudiés en ethnologie, en anthropologie, en épidémiologie, en clinique. Le Sémite réagit autrement que l'Aryen à la plupart des maladies infectieuses de l'économie (tuberculose, choléra, peste, etc.) et présente, ainsi que Charcot aimait à le répéter dans ses leçons, une neurologie (névroses, psychose, affections organiques des centres nerveux) profondément distincte de celle de l'Aryen.

M. Jules Soury en conclut légèrement qu'il doit y avoir « chez les deux races, qui sont peut-être deux espèces humaines, des caractères anatomiques et physiologiques différents, relativement à la structure et à la texture des tissus des divers systèmes d'organes, du système nerveux en particulier ? » Et c'est ainsi qu'apparaît le mieux la faiblesse de cette doctrine. Le finaliste étouffe le déterministe. Préoccupé, surtout, de faire valoir la prépondérance des caractères ethniques, notre auteur ne considère qu'une seule influence : l'hérédité. Celle-ci, en vérité, nul ne songe à la nier, mais aussi faut-il ne pas négliger l'influence la plus considérable à notre époque, celle du *milieu social* et des circonstances.

M. Jules Soury n'en fait mention nulle part. Il nous laisse croire que les névroses, les psychoses, les affections orga-

niques des centres nerveux, se sont abattues sur les Juifs spontanément et sans cause. Un historien attentif aurait dû se poser la question suivante : puisque les maladies sont le résultat du fonctionnement défectueux des organes placés dans un milieu inapproprié, recherchons ce qui a pu déterminer chez les Juifs ce mauvais fonctionnement, c'est-à-dire cherchons à connaître les conditions de vie auxquelles ont été soumis les Juifs depuis deux mille ans. Ensuite considérons l'état actuel des Juifs, sans nous laisser fasciner par le spectacle de quelques grosses fortunes. Si M. Jules Soury s'était posé cette question, s'il avait réfléchi un instant aux horizons qu'elle découvre, il aurait fait acte de vrai savant et de bon déterministe. La grande masse des Juifs depuis plusieurs siècles a toujours vécu dans la misère, portant dans la maladie et la saleté.

Aujourd'hui le juif agioteur, trafiqueur et financier, constitue une minorité — audacieuse et forte assurément — mais une infime minorité au regard du prolétariat juif qui grouille misérablement dans la Russie, la Roumanie, la Perse, le Maroc et l'Algérie (1). Dès lors il n'est pas surprenant que le docteur Pilcz de Vienne ait trouvé que le nombre des paralytiques généraux s'élève de 18 à 27 °/ₒ chez les Israélites ; il n'est pas surprenant que Charcot reconnaisse l'extrême fréquence de la neurasthénie chez les Juifs et qu'une foule d'autres médecins aient noté chez eux la précocité des affections du système nerveux. Tout cela est parfaitement juste, à condition de donner à ces statistiques leur vraie signification et toute leur signification. Il est à présumer que si les constatations médicales étaient faites séparément, d'abord sur la population indigente, ensuite sur la population riche des juifs, les résultats seraient différents (2).

(*A suivre*). Henri DAGAN.

---

(1) Voir *Le prolétariat juif*, par Henri Dagan.

(2) A cet égard, il convient de rappeler que l'éminent Dr Manouvrier, de l'Ecole d'Anthropologie, a produit précisément sur cette question des documents significatifs empruntés à divers auteurs étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Les Systèmes Socialistes, par Vilfredo Pareto (Paris-Giard et Brière. 2 vol. in-8°. 1902-1903). — Une étude doit être consacrée aux deux volumes que M. Vilfredo Pareto vient de faire paraître sous ce titre : *Les Systèmes Socialistes*. Par cette notice, nous signalons simplement à nos lecteurs l'ouvrage important du célèbre professeur d'économie politique. C'est l'ensemble des systèmes socialistes qu'envisage l'auteur, depuis Platon jusqu'à Marx et ses disciples. Dans l'Introduction il tente l'exposé d'une théorie nouvelle de la constitution sociale, fondée sur la circulation des élites. Nous ne l'examinons pas ici : nous ne faisons que la mentionner. — M. Vilfredo Pareto classe, dans son exposé, les systèmes socialistes selon les principes en usage dans les sciences naturelles. Nous ne discutons pas ici cette méthode de classification. L'auteur envisage chaque système à un double point de vue : 1° à celui des conditions économiques et sociales qui leur ont donné naissance ; 2° à celui de ce qu'il appelle la valeur logique et expérimentale de leurs théories. — Le premier volume traite des principes généraux de l'organisation sociale, des systèmes socialistes (Sparte, Pythagoriciens, le socialisme d'État en Grèce et à Rome, le socialisme en Chine, Java Paraguay, Perse, les Hussites, le Chartisme, etc.), les systèmes religieux (Thibet, les Cathares, les Patarins, le Christianisme, etc.) et enfin, en deux chapitres distincts, des systèmes théoriques. — Le second volume traite des systèmes métaphysiques et des systèmes scientifiques et parmi ceux-ci, principalement du Marxisme. — Ces deux volumes feront l'objet d'une revue critique approfondie.

La Cité Future, essai d'une utopie scientifique, par Ernest Tarbouriech (Paris — Stock — 1902). — Pa davantage, l'essai d'utopie scientifique — comme il désigne lui-même sa tentative — de M. Ernest Tabouriech ne peut être analysé et examiné au cou d'une simple notice. Trop de questions, de méthode, de théorie, ‹ faits sont soulevées esquissées, exposées par l'auteur. — Nous signa lons, pour le moment, le contenu du livre : Ch. I. *Généralités*. Ch. II. La *Consommation*. — Ch. III. *Production*. — Ch. I *Equilibre de la Production et de la Consommation*. — C ouvrage forme un gros volume de près de 500 pages.

Hambourg et l'Allemagne contemporaine, par Paul De Rousiers (Paris, A. Colin, 1902). — C'est une étude pleine de documents et de vie que M De Rousiers a consacrée au grand port de l'empire allemand. A la fois enquête économique et enquête sociale, c'est une monographie complète sur le développement de Hambourg. L'auteur examine la transformation qui s'est opérée et dans quelle mesure l'Allemagne contemporaine a contribué à l'expansion extraordinaire de son port principal. Il précise le rapport des forces productives de l'Allemagne avec le commerce hambourgeois. Il fait connaître les moyens de transports divers aboutissant à Hambourg. Il décrit l'organisation du port. Il conclut en exposant la situation des ouvriers du port et les problèmes sociaux qui s'y rattachent. Quelles que soient les idées personnelles de l'auteur, son volume doit être lu par tous ceux qu'intéressent le développement economique de l'Allemagne actuelle.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ITALIENNE

I Problemi del Lavoro, revue internationale de questions pratiques ouvrières — (*août* et *septembre*). Voilà une très intéressante publication, qui, sous la direction d'*Umberto Zanni*, rendra de grands services, en s'occupant exclusivement, comme son sous-titre l'indique, de questions ouvrières pratiques. Les 2 premiers numéros correspondent pleinement au but que poursuit la Revue. — N° 1 : *L'organisation des travailleurs du port de Gênes*, par *Gino Murialdi* ; *Les problèmes du travail au Parlement*, par *Giovanni Merloni* ; *La législation du travail en Russie*, par S. D. ; *Les Bourses du Travail* (Gewerkschafkartelle) *en Allemagne*, par *Umbreit* ; *Le marché et la circulation du Travail*, par *F. Fischer* ; *La loi sur l'arbitrage et la conciliation obligatoire en Nouvelle-Zélande*, par *A. P. Bockhouse*. — N° 2 : *Les Travailleurs des services publics*, par *Ivanoe Bonomi* ; *Les grèves de solidarité*, du professeur *R. Dalla Volta* ; *Contre la grève génerale*, par *Chiesa* et *Murialdi* ; *L'assurance contre le chômage en Allemagne*, par *Carlo Galli Lucich* ; *La question ouvrière aux États-Unis*, par *G. de Leener* ; *Le repos hebdomadaire des employés de commerce*, reproduction partielle d'une conférence de Jaurès ; la fin de *L'organisation des travailleurs du port de Genève*, de *G. Murialdi* : une *Revue des Revues* signalant les principaux articles traitant les sujets intéressant les problèmes du Travail.



L'Art, la Littérature

ÉMILE ZOLA

(FIN [1])

Et cependant cet impérissable monument des *Rougon Macquart* fut lentement et patiemment élaboré au milieu des huées, des indignations, des colères déchaînées. A mesure qu'un volume succédait à l'autre, c'était une nouvelle tempête, ravivée par la médiocrité, la sottise et la haine. Chaque fois que le poète présentait au monde un de ses nouveaux fils, celui-ci était accueilli par des bourrasques d'injures. Par ce qu'il peignait l'homme complet, puisant dans sa nature physique les principes directeurs de sa vitalité ; parce qu'il dénonçait les misères sociales, l'insolente apothéose de la luxure, de l'injustice, du mensonge et de l'argent, on lui lança l'accusation imbécile d'immoralité et de pornographie.

Non seulement, la presse catholique, mais encore la presque totalité de la critique, essayèrent de noyer cette gloire surgissante sous le flot ignominieux d'une boue fétide. Il est hélas ! de notre devoir de déclarer ici que les compagnons d'âge d'Emile Zola furent tout à fait inaptes à le défendre. Il est évident qu'un petit conteur égrillard et vulgaire, comme Guy de Maupassant, qu'un stercoraire laborieux comme J. K. Huysmans, n'estimaient en lui que le romancier réaliste et contribuèrent beaucoup à justifier les qualificatifs d'égoutiers, de saligauds, de vidangeurs de lettres, qui s'abattirent comme grêle sur ceux de Médan. Leurs œuvres attestent formellement qu'ils ne soupçonnaient rien aux fins augustes du naturalisme, qu'ils ne comprenaient point ce chantre enthousiaste, qu'ils ne distinguaient nullement les

(1) Voir notre dernier numéro.

traits de l'apôtre qui devaient transfigurer peu à peu les traits primitifs de l'artiste.

Bien que cette stupide accusation de pornographie ne traîne plus aujourd'hui que dans des feuilles sans nom, il est nécessaire de faire une fois pour toutes justice de cette légende, et à ce propos on me permettra de reproduire ce passage, que je prends dans une de mes études précédentes (1) sur Émile Zola :

« On a fait à Zola un grief d'avoir attribué dans ses romans une grande importance aux fonctions animales. Mais pourquoi donc négliger des fonctions qui tiennent tant de place dans notre existence ? Pourquoi nos romanciers et nos poètes ne verraient-ils de la nature que le côté badin et superficiel, frivole ou bienséant. N'est-il pas permis aux personnages de comédie d'être sensibles aux ardeurs de la chair, aux profondes impulsions du sang, d'avoir soif et d'avoir faim comme tous les hommes de la campagne et de la ville. Non, rien n'est laid parmi tout ce qui vit, parmi tout ce qui souffre, rien n'est laid et tout dépend des yeux qui voient les choses, des narines qui les sentent, des oreilles qui entendent. La vie sexuelle était bannie des aventures idylliques. Émile Zola a su l'ennoblir en nous montrant qu'elle était vraiment la cause finale de l'amour. Après avoir lu *La Terre*, la honte disparaîtra des pudeurs charnelles. nous considérerons l'amour comme un magnifique ensemencement. La fructification des chairs nous paraîtra auguste, sacrée, très charmante. Désormais, de savoir que Juliette ou Elvire eussent pu devenir mères, cela ne nous offensera nullement, et la vue de la grossesse elle-même ne nous apparaîtra plus, j'en suis sûr, comme un spectacle antiesthétique. »

Au cours de la série des *Rougon Macquart*, Zola avait toujours observé ce précepte artistique établi par Flaubert : l'impersonnalité du romancier. C'est-à-dire que le roman n'étant point une thèse, mais une exposition harmonieuse de

(1) *Émile Zola devant les Jeunes* (La Plume, éditeur).

la vie, l'auteur n'y doit jamais y apparaître, interrompre l'action logique de son livre, pour donner son opinion et se mettre en posture de discourir. Cela n'empêchait pas d'ailleurs son œuvre d'être aussi un plaidoyer social, les faits eux-mêmes ayant leur éloquence flétrissante et justicière. Avec la deuxième série, *Les Trois Villes*, Zola change tout à coup de manière. Il se met directement en scène sous les traits de l'abbé Froment. Ce qu'il se propose d'étudier, c'est la faillite de la foi, puis l'ensemble des philosophies rationnelles qui sont en train de supplanter les croyances maudites. *Lourdes*, *Rome*, *Paris*, sont pour ainsi dire des livres de critique en action, auxquels le décor des trois cités symboliques viendrait mêler ses différentes rumeurs, fournir de larges *leitmotivs* qui se confondent parfois avec le déroulement des idées, qui relèvent d'un intérêt dramatique, cet énorme examen de conscience d'une époque tout entière.

Après *Paris*, il est évident que l'on perçoit, chez Zola, comme de la lassitude. La guerre des classes et l'écroulement de tant de systèmes philosophiques, la médiocrité et la veulerie du régime républicain, le spectacle permanent de la luxure sans joie et de la haine égoïste, le précipitaient dans le pessimisme et avivaient son amertume. Il y avait, derrière lui, trente années de travail, trente années de lutte d'art, qui étaient peut-être stériles puisqu'elles n'avaient pas ébranlé l'incompréhension des hommes. Et il y avait encore la monotonie du labeur accompli, la tâche quotidienne perpétuellement identique, sans autre joie que celle de créer.

Ce fut à ce moment tragique que l'homme se montra derrière le poète, qu'il écrivit son fameux *J'accuse*, que, risquant dans la mêlée, tout son passé, tout son labeur et toute sa gloire, il osa proférer son héroïque cri de justice qui devait éveiller la France.

Or, si grand ou si fort que l'on soit, on peut douter de s
génie, on ne peut douter de sa conscience ! Emile Zola conn
donc, ce jour-là, la plus sublime des joies. Il ressentit d
un vertige la grandeur de son rôle et, avec tous ses deve
et les droits qu'elle confère, l'éclatante vertu du poète. E

sormais, les pires persécutions, la plus violente campagne de presse qui fut jamais, les condamnations, l'exil ne pouvaient plus que le grandir, que le fortifier dans sa foi, que l'exalter davantage dans une renaissance de tout son être. La fameuse sortie du Palais de Justice, le 7 février 1898, où Zola manqua d'être massacré par la foule en fureur, sera célébrée, j'en suis sûr, par quelque Michelet des temps futurs, et quelque Delacroix l'illustrera. En ces sombres circonstances, on sait que Zola risqua la mort. Epouvanté, chétif, glacé, devant l'aveugle déchaînement de la tempête populaire, il l'entendait grondante devant lui, toute prête à l'engloutir dans son remous tragique.

D'opaques vagues humaines venaient se briser sur sa poitrine avec des chocs sinistres ; il distinguait devant lui l'immense houle des faces d'émeute, des gestes de carnage, des visages de fièvre, soulevée, menaçante et terrible dans l'effrayant fracas des rumeurs meurtrières. Magnifique cependant, à son poste de combat, pareil à un capitaine sur son bord, le vaillant maître ne tremblait pas, et celui qui, dans *Germinal,* dans la *Débâcle* et dans *Lourdes*, avait si richement chanté l'élément populaire, le contemplait encore en ces heures d'effroi, avec cette ferveur superbe du marin, perdu dans l'ouragan, qui jusqu'au seuil du naufrage, adore la mer et vénère l'océan !

Ce fut donc en ces heures sinistres, dont la fièvre hante toujours nos souvenirs, que l'illustre écrivain résolut de consacrer les dernières années de sa vie à une grande œuvre d'enseignement moral, qui serait le couronnement de sa carrière. Ce fut alors qu'il entreprit d'écrire *Les Quatre Évangiles.* Désormais les soucis d'art d'autrefois paraissent l'avoir abandonné ! Son unique ambition est d'être entendu de tous. Il recherche « la phrase de cristal, claire et si sim-le que les yeux ingénus des enfants puissent la pénétrer de art en part, s'en réjouir et la retenir » ; « l'idée si vraie, si ue qu'elle apparaisse transparente elle-même et d'une soli-é de diamant dans le cristal de la phrase. » Désormais, il mblerait qu'il pût adopter cette formule de Proudhon :

L'œuvre d'art est une représentation idéaliste de la nature et de nous-mêmes, en vue du perfectionnement physique et moral de notre espèce.

Fécondité, c'est en effet le perfectionnement physique et moral de la famille, *Travail*, c'est la cité régénérée, *Vérité*, c'est la nation, et *Justice*, *Justice*, dont nous ne connaîtrons jamais, hélas! la splendide conception, ce devait être la rénovation totale de l'Humanité. Ce que Zola tentait de faire, en concevant les Quatre Évangiles qui restent inachevés, c'était, je l'ai dit déjà, quelque chose d'étranger à la pure littérature, c'était une prophétie lyrique, une parabole amplifiée jusqu'à la chanson de geste, c'était de la poésie d'apostolat, c'était un prêche formidable: le grand prêche socialiste proféré, pour la première fois, par les poumons d'un poète géant.

Non, Zola ne fut pas seulement une force isolée qui suit sa propre propulsion! Il fut un véritable faisceau de forces réunies et coordonnées dans les limites d'un individu. Des mouvements d'idées comme le positivisme, le scientisme et le romantisme trouvent en son œuvre leur épanouissement et viennent puiser en lui une vigueur nouvelle. Je crois donc que nulle restriction n'est possible à l'égard d'un pareil créateur. Nous ne pouvons que totalement l'accepter, ou le rejeter en entier. Il ne peut inspirer que toute la répulsion des uns, que tout l'amour des autres.

Les hommes de mensonge et d'erreur, ceux qui marchent le front tourné vers le passé, qui ajoutent foi aux superstitions métaphysiques, et qui, dans la crainte de voir la lumière et de réaliser la justice, ferment les yeux à la vie et se confinent dans le mirage illusoire des religions, tous ceux-là restent encore terrifiés par son passage. Il a passé sur eux comme le vent du désert! Mais pour ceux qui croient en la vie et que passionne l'équité, il fut un héros bienfaiteur; et sa voix sa voix immense, grave et large comme un flot, aura réveillé nos consciences. Elle aura ébranlé la torpeur des démocraties, en même temps qu'elle aura ranimé l'énergie qui vacillait chez les élites dirigeantes.

Son action sur la société et sur l'homme s'annonce comme formidable : et ce serait une besogne téméraire et insensée d'en présager à cette heure les conséquences. Nous allons essayer cependant de déterminer comment cette influence a pu se faire sentir jusqu'ici dans les manifestations les plus différentes de l'activité artistique et littéraire.

J'ai déjà dit qu'il avait été le théoricien et le porte-parole des peintres impressionnistes, que ce fut lui qui encouragea et dirigea le début de cette école picturale. Avec eux, il réprouva la vaine imitation des Maîtres, il proclama que l'artiste doit être avant tout de son époque, et que sa véritable inspiratrice est la nature vivante, aux sources de laquelle il doit perpétuellement se retremper. On peut même dire que Zola, en quelque sorte, est un impressionniste. *L'art, coin de nature vue à travers un tempérament*, est surtout une formule de peintres, et le romancier nous a laissé d'innombrables paysages frissonnants de lumière, des miroitements d'atmosphère, d'exquises visions de verdures et de chairs qui font de lui un véritable émule des Monet et des Pissarro, s'exprimant avec des moyens différents. On ne pourra donc nier que Zola ait puissamment contribué à l'éclosion et au succès de cette illustre pléiade, qui devait transformer la peinture moderne.

On a souvent repété que Zola n'était pas un auteur dramatique. Il ne connut point en effet les gros succès de la rampe, et bien que *Thérèse Raquin* soit un drame d'un tragique très sobre et très humain, elle n'est pas un de ces chefs-d'œuvre devant qui l'on s'incline. Mais qui oserait soutenir qu'Emile Zola n'a pas renouvelé l'esthétique théâtrale et n'a pas introduit dans l'art scénique un souci de vérité inconnu jusqu'alors ? L'effort tout entier du Théâtre Libre et de M. Antoine est un des résultats de sa pensée, il a pour origine les écrits du grand romancier. Qu'on relise avec quelque soin ces deux volumes, *Le Naturalisme au Théâtre* et *Nos Auteurs Dramatiques*; que l'on dépouille ces critiques de leur apparence combative et de leur caractère belliqueux d'articles de journaux, on y retrouvera bientôt les principes généraux de la

rénovation dramatique contemporaine. Pourtant Zola n'est pas seulement le promoteur du *vérisme* au théâtre. Il est un précurseur du grand drame social. C'est pourquoi, au lendemain de sa mort, un rédacteur du *Vorwaerts* a pu justement prétendre que si *Germinal* n'avait pas existé, Hauptmann n'aurait jamais écrit les *Tisserands*. Nous pouvons compléter cette opinion, en ajoutant que nous lui sommes aussi redevables des *Mauvais Bergers*, de tout un cycle prochain de hautes œuvres qui doivent naître et qui naîtront nécessairement, un jour ou l'autre, lorsque la France sera enfin en possession de son Théâtre Populaire!

Roman, peinture et drame! Poussons plus loin encore nos investigations! Par un phénomène singulier, Zola, qui n'était pas musicien, qui n'a pour ainsi dire jamais parlé sur la musique, a pourtant réussi à provoquer dans cet art un mouvement révolutionnaire. Collaborateur d'Alfred Bruneau, en écrivant pour ce dernier les poèmes en prose de *Messidor* et de *l'Ouragan*, il a relevé ce genre du Livret d'Opéra jusque là si négligé, déchu au point de n'être plus considéré que comme une pacotille accessoire (1). M. Gustave Charpentier, le jeune et puissant compositeur, doit également beaucoup à Zola. Il lui doit autant qu'à Richard Wagner et qu'à Bizet. Le symphoniste héroïque et moderniste qui dans *Napoli*, dans *la Vie du Poète* et dans *Louise* a célébré, peint et chanté les splendeurs et les cris des villes modernes, les mouvements des foules et l'âme des plèbes contemporaines, se rattache au Naturalisme. Il peut légitimement honorer en l'auteur de *l'Assommoir* et de *Paris*, un des fécondateurs de sa riche personnalité.

Zola non plus n'était pas un poète, dans le sens étroit du mot, je veux dire que ce créateur d'épopées ne nous a laissé, comme Chateaubriand, que d'incolores essais de versification. Les Parnassiens ont même voulu nous le représenter, ainsi que l'ennemi né de toute poésie. Mais il s'était compos

(1) Lire à ce propos les belles études de M. Alfred Bruneau *la Revue* (ancienne *Revue des Revues*).

de l'art poétique, une conception très curieuse et très large. Ces lignes, qui datent de 1880, seront une preuve suffisante de ce que j'avance :

« Un poète naîtra, qui dégagera du milieu contemporain une formule poétique d'une grande largeur. Une blanchisseuse se rendant au lavoir, un jardin public rempli de promeneurs, une forge retentissant du bruit des marteaux, un départ en chemin de fer, un marché même avec la vie grouillante des vendeuses, tout ce qui vit, tout ce qui vous entoure, peut être porté dans les vers et y prendre un charme très grand. Le poète de demain sera profondément moderne, il apportera la note naturaliste dans toute son intensité. Il exprimera notre monde, grâce à une langue nouvelle qu'il créera. »

Ces phrases sont significatives et véridiques, et nous reconnaissons dans ce prophétique portrait, la figure de cet admirable Verhaeren, réaliste et visionnaire, qui devait nous donner plus tard *les Villes Tentaculaires* et *les Forces Tumultueuses*. Enfin, après avoir cité encore Constantin Meunier, le statuaire du travail, qui a synthétisé les forces de la terre, et qui a fixé le mouvement des Hommes-Fonction dans des attitudes éternelles, nous aurons suffisamment démontré qu'il n'existe point aujourd'hui une seule branche de l'art, qui n'ait été vivifiée par la sève abondante et fertilisante du Naturalisme, sous l'impulsion d'Émile Zola.

Il nous resterait encore à étudier l'héritage de Zola, au double point de vue moral et social. Dans cet ordre, les acquisitions dont il nous enrichit sont de même nature que ces découvertes esthétiques. En art, il a combattu le romantisme ; pour des raisons identiques et inhérentes à sa nature, il fut le plus implacable ennemi du catholicisme. Cet esprit de vérité ne pouvait pas davantage se satisfaire des chimères religieuses que des héros romanesques et des imaginaires fantaisies de la littérature. Il était logique que le passionné de la vie, qui considère la vie comme la seule des religions, s'attaquât à cet édifice d'erreurs, obstacle à tout progrès et toute évolution, se révoltât contre une morale qui divinise la

stérilité, qui ne voit dans l'existence qu'un châtiment et qu'une expiation, contre cette Eglise de servitude qui réserve toutes ses tendresses pour les simples d'esprit et qui fait de l'ignorance une vertu. Pareillement, cet adorateur de la nature, qui avait proclamé devant la beauté l'égalité de tous les êtres, la magnificence de toutes les fonctions et de tous les actes, fut aussi un grand destructeur de hiérarchies ! Au socialisme verbaliste et mystique des romantiques, il opposa le socialisme expérimental et scientifique. Il nous enseigna que la révolution sociale, que l'ère nouvelle de justice ne serait jamais proclamée, dans l'allégresse d'un soir d'émeute, par un décret quelconque et à la suite d'un ensemble de circonstances miraculeuses. Il nous confirma, par ses ouvrages et par son exemple, que la plus petite découverte et que la plus minime des conquêtes humaines, ne sont le fruit que d'un labeur constant et opiniâtre. Tel fut ce poète épique du prolétariat, qui fut un grand caractère et un grand citoyen, et qui, par sa vie de vertu, nous laisse, en outre, un immortel exemple d'énergie quotidienne et d'héroïsme humain.

Maurice Le Blond.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE & D'ÉDITION
17, rue Cujas, Paris (Ve), TÉLÉPHONE 801-04

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

Nº 1.— MAURICE LAUZEL. *Manuel du coopérateur socialiste*. 0 fr. 50

Nos 2-4. — ÉMILE VANDERVELDE. *Le collectivisme et l'évolution industrielle* . . . . 1 fr. 50

Nº 5 HUBERT BOURGIN. *Proudhon*, avec portrait . . . . . 0 fr. 50

Nos 6 et 7. — LÉON BLUM. *Les Congrès ouvriers et socialistes français* (1876-1900) . . . . 1 fr. »

Nº 8. — KARL MARX et F. ENGELS. *Le Manifeste communiste*, I, traduction nouvelle par CHARLES ANDLER . . . . . 0 fr. 50

Nos 9-10. — KARL MARX et F. ENGELS. *Le Manifeste communiste*, II, introduction historique et commentaire, par CHARLES ANDLER. . . . . 1 fr. »

Nos 11 et 12. — WILLIAM MORRIS. *Nouvelles de nulle part* (*News from nowhere*). Extraits traduits par P.-G. LA CHESNAIS, avec un portrait de William Morris . . . . 1 fr. »

VIENT DE PARAITRE

Nº 13. — ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

I

Conte pour commencer l'année. — Crainquebille. — Clopinel. — ROUPART. — Allocutions . . . . 0 fr. 50

Nº 14. — ANATOLE FRANCE

OPINIONS SOCIALES

II

Religion et l'Antisémitisme. — L'Armée et l'Affaire. — La Presse. — La Justice civile et militaire . . . . . . 0 fr. 50

Quatrième Année
N° 110

15 Décembre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VI°)
1902

LE
MOUVEMENT SOCIALISTE
Revue bi-mensuelle internationale
PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

10, rue Monsieur-le-Prince, PARIS (VIe)

A PARTIR DU 1er JANVIER 1903

LE NUMÉRO :

France et Belgique. . 0.60 | Autres pays 0.75

ABONNEMENT :

France et Belgique : { *Six mois : 6 fr.* / *Un an : 12 fr.* } | Autres Pays : { *Six mois : 8 fr.* / *Un an : 15 fr.* }

DIRECTION :
HUBERT LAGARDELLE

SECRÉTARIAT :
ÉMILE BURÉ
Pour tout ce qui concerne l'*Administration*, s'adresser au *Secrétariat*

DIRECTION LITTÉRAIRE :
LUCIEN BESNARD

Renouvellement des Abonnements

L'Administration du **Mouvement Socialiste** prie instamment les abonnés *dont l'abonnement expire avec le présent numéro*, de faire bon accueil à la quittance de recouvrement qui leur sera présentée, [...]n d'éviter toute interruption dans l'env[...] Revue.

L'IDÉAL SOCIAL DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

I

Les communautés anglo-saxonnes ont exercé une grande séduction sur les politiciens bourgeois avancés d'Europe, dans ces soixante-dix dernières années. Fuyant les troubles populaires, les représailles policières, ils allèrent d'abord aux États-Unis, puis en Angleterre, puis en Nouvelle-Zélande s'édifier sur la libre constitution, sur la législation sociale de ces pays. Le continent européen était un fond sombre : les institutions anglo saxonnes s'y détachaient en pleine lumière. On ne composait pas des études politiques scientifiques : on publiait des livres où l'on construisait la société. Les communautés anglo-saxonnes étaient aux aspirations politiques de la bourgeoisie continentale ce que l'utopie était à la fantaisie socialiste révolutionnaire.

L'étude d'Alexis de Tocqueville sur la démocratie en Amérique, restée classique pendant des dizaines d'années, ne présente maintenant quelque intérêt que pour l'historien littéraire ou pour le psychologue. « Ses tableaux de la démocratie américaine ne sont plus exacts dans bien de leurs détails ; il ne l'ont jamais été pour beaucoup d autres.... Il dépeignait l'Amérique ; mais son cœur était en France », remarque James Bryce dans sa spirituelle étude sur de Tocqueville. (« Prédictions », Johns Hopkins University Series, 1882).

Les contributions fournies dans ces dernières années sur le présent et l'avenir politique et social de l'Angleterre sont encore moins appréciables. L'enthousiasme pour ce pays entraîna tous les politiciens. Les mesures les plus indispensables prises contre la dégénérescence des couches les plus dégradées furent célébrées : c'était du socialisme municipal. Le trait grotesque du moindre journaliste plaisantin

devenait l'expression de la sagesse la plus profonde. Il est impossible de se reporter à cet accès d'anglomanie sans devenir sceptique sur la crédulité de nos réformistes. Mais il n'y avait pas là simple illusion. La théorie économique et sociale de l'Angleterre vers 1890 était inspirée par le désir de tuer le marxisme, ou, pour être plus exact, de nier que la bourgeoisie capitaliste eût un caractère de classe.

Aujourd'hui, ce déluge d'anglomanie s'est écoulé. Les Anglais et les Américains eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'avouer que la Grande-Bretagne ne nous offre plus rien d'intéressant au point de vue politique et social. Les aveux de Béatrice et Sidney Webb (« Soziale Praxis », mars 1902) sur la réaction qui a sévi en Angleterre dans les dernières années du XIX[e] siècle, pourraient être signés par le marxiste le plus intransigeant.

Mais au lieu de se mettre en contact avec le développement réel, les esprits désillusionnés s'embarquent pour la Nouvelle-Zélande, et vont chercher, pour les appliquer à l'Europe, des modèles dans une vie politique et sociale encore à ses premiers débuts. Cette méthode nous paraît peu rationnelle, peu conforme à la sociologie. C'est pourtant là que se trouve la clé d'un des mouvements anglo-saxons contemporains les plus intéressants ; il jette quelque clarté sur le « révisionnisme » qui sévit sur la démocratie socialiste internationale.

II

Les politiciens anglais de notre époque croient que le revirement brusque de l'opinion en Angleterre est dû à la débâcle de l'individualisme. L'exercice effréné de la concurrence des individus, qui, pendant si longtemps, a dominé la vie économique, a atteint sa limite. Un nouveau pouvoir régulateur devient nécessaire. Ce ne peut être que l'Etat, éliminé, il est vrai, par le radicalisme philosophique des Bentham et des Mill, et par le libéralisme économique des Cobden et des Gladstone. Les Anglais veulent de nouveau posséder un Etat qui dirige et règle leurs travaux, leur commerce, l'éducation,

le service militaire. L'Angleterre, en travail pendant ces dernières années, annonçait la naissance de l'Etat. Tel est le sens de l'impérialisme anglais moderne.

Cette explication n'est vraie qu'en partie. Elle est exacte dans la mesure où l'on a en vue la fermentation des classes moyennes, qui voient leur existence menacée par la concentration du capital. Elles réclament un Etat, l'Etat social, l'Impérialisme social, qui puisse les défendre contre les trusts et les monopoles, qui les empêche en un mot de se perdre dans le prolétariat. Elles demandent le maintien des classes moyennes, des employés et des travailleurs les mieux situés (les syndiqués), le développement de la petite propriété et la liberté de la concurrence. Ces désirs, ces tendances, encore à l'état chaotique, ont trouvé leur philosophe : M. Benjamin Kidd. Dans son ouvrage tout récent « Principes of Western Civilization », il déclare que l'idéal de l'humanité est de réduire les monopoles grâce à l'Etat et de maintenir une saine concurrence.

La haute finance qui, plus que tout autre, ressent les effets de la décadence de la suprématie commerciale de l'Angleterre, appelle également l'intervention de l'Etat, mais à l'extérieur seulement, sous forme de guerre coloniale, de fédération impériale. A l'intérieur, elle revendique la liberté personnelle absolue, telle que le radicalisme la lui avait donnée. Elle supplie lord Salisbury de garantir la liberté du travail, « la liberté personnelle, le plus précieux des biens », et de refréner les tentatives de réforme sociale (*Times*, 17 avril).

Nous ne pouvons examiner ici si ces deux courants se heurteront et inspireront au socialisme anglais une nouvelle énergie ; nous ne pouvons non plus rechercher à quel moment cet antagonisme éclatera. Jusqu'à présent ces deux tendances ne sont pas encore distinctes. On les désigne du terme vague d'impéralisme, parce que celui-ci est leur dénominateur commun. C'est en Nouvelle-Zélande qu'elles se manifestent le plus nettement. Ce pays incarne l'impérialisme social. Son premier ministre, populaire, M. Seddon, en fonction depuis

dix ans déjà, semble être un mélange de Chamberlain et de Fabien. C'est ce qui explique l'accroissement du nombre des œuvres sur la Nouvelle-Zélande et la faveur qui s'attache à l'étude de ces conditions. Toute cette littérature est antimarxiste. Pratiquement, elle s'adapte à l'esprit des classes moyennes menacées. Au point de vue théorique, elle a pour but de démontrer que la lutte des classes est un point de vue démodé et que le peuple n'a qu'un véritable ennemi : le monopole.

III

Lorsque l'Angleterre entra dans la grande carrière économique qui comprend le XVIII[e] et le XIX[e] siècles, son symbole, sa caractéristique étaient Robinson Crusoë. C'est l'homme isolé, « the economic man », qui, par une lutte infatigable, courageuse, prudente, contre les difficultés et l'hostilité des éléments, conquiert un champ à son activité, et arrive ainsi au succès et au bonheur.

L'Angleterre fait aujourd'hui son entrée dans une autre période, et trouve à son seuil la force collective, l'Etat. La brochure des Fabiens bien connue : « L'Etat et ses fonctions en Nouvelle-Zélande », composée par W. P. Reeves, ancien ministre du travail dans ce pays, commence par énumérer les obstacles que rencontre le colon moderne, et l'auteur s'écrie : « L'Etat, seul l'Etat peut procurer les finances nécessaires ; c'est à lui qu'est confié le soin d'ouvrir la colonie. Les avertissements qu'on lui donne sur les dangers de l'intervention de l'Etat n'effraient pas le colon. N'est-il pas lui-même une partie active de l'Etat ? » De toutes les libres colonies de l'Angleterre, c'est la Nouvelle-Zélande qui a l'Etat le plus fortement constitué. C'est lui qui est le propriétaire foncier le plus riche, l'employeur le plus important, le protecteur de ceux qui économiquement sont faibles.

Cependant, l'Etat n'était pas à l'origine de ce pays. Jusque vers 1880, les conditions n'étaient pas très sensiblement différentes de celles de la mère-patrie. Le gouvernement n'y administrait que les chemins de fer et l'assurance sur la vie.

Tout le reste était abandonné à la libre concurrence. Les résultats étaient les suivants : « La concentration des biens fonds, du capital, du machinisme, fruit d'une évolution ayant exigé plusieurs siècles en Europe, cent ans en Amérique, s'accomplit dans l'espace de vingt ans en Nouvelle-Zélande. En 1890, tout était monopolisé, la terre, le feu (le charbon), l'eau (la navigation). Les conditions, qui rendaient le paradis néo-zélandais insupportable au peuple, étaient arrivées à maturité. » (Lloyd).

Certes, la situation était particulière : voilà une jeune colonie dont l'étendue n'est égale qu'aux quatre cinquièmes de la superficie du Royaume-Uni ; sa population n'est que le soixantième de celle de l'Angleterre. Son climat est celui de l'Italie, mais sans malaria et sans siroco. Le terrain est riche en or, en charbon, en sources minérales et en autres trésors, très propre à l'élève du mouton et à l'agriculture. Les colons sont actifs physiquement et moralement, forment une nation unie, sont entreprenants, libres de toute tradition. Et cependant, ces îles délicieuses, vrai paradis, sont pleines de sans-travail, de meurt-de-faim, de sans-logis.

En même temps, de nouvelles idées arrivent de la mère-patrie, le socialisme, le nouvel unionisme. Les colons s'apprêtent à la lutte ; elle commence par une grève de matelots en Australie, et atteint son point culminant avec la grève des tondeurs de laine de la Nouvelle-Zélande. Le combat mettait aux prises quelques grands capitalistes et des milliers de colons désillusionnés, désespérés. Les ouvriers succombèrent, mais leur défaite les instruisit. Ils rejettent l'arme émoussée de la défense personnelle et se tournent vers la politique. « L'ancienne loi a été le bâton qui les a frappés ; la nouvelle loi sera leur soutien » (1). Le 2 septembre 1889, la Nouvelle-Zélande obtient une réforme électorale, et le 5 décembre 1900 ont lieu les premières élections sur la base du suffrage universel des hommes. Le gouvernement conservateur est ren-

(1) M. Tregear, inspecteur général de la Nouvelle-Zélande, dans le *Engineers Journal*. Avril 1902.

versé et remplacé par un gouvernement prétendu libéral, réformateur en réalité, qui devient de point en point l'Etat rêvé par les classes moyennes, l'Etat hostile aux monopolistes. « L'idée directrice de la Nouvelle-Zélande, dit Lloyd, est contraire à cette théorie sociale qui divise l'humanité en deux camps, en millionnaires et en miséreux qui luttent pour l'existence. La Nouvelle-Zélande suit une autre direction : elle fortifie et accroît la classe moyenne... Il faut chercher la clé de toutes les institutions législatives et sociales de ce pays dans le désir conscient et inconscient de créer une vaste classe moyenne absorbant millionnaires et miséreux. »

IV

Le courant révolutionnaire qui, partant d'Allemagne, s'est étendu vers 1880 sur le monde civilisé, a laissé peu de traces en Angleterre. La conservatisme inébranlable de ce peuple, ses antiques traditions, la jalousie avec laquelle il garde ses intérêts eurent tôt fait d'en repousser les flots. Les seuls effets de ce grand événement de l'histoire de la civilisation furent l'Armée du Salut et l'organisation municipale. Il en fut autrement en Nouvelle-Zélande. Encore irritée, la jeune colonie adopta l'idée formelle de réforme sociale et y mit un contenu conforme aux conditions où elle se trouvait. Le premier pas des réformateurs nous indique quelles elles étaient : ils s'attaquèrent d'abord a la législation agraire. Le véritable vice dont souffrait le pays était la grande propriété. La colonie vit de l'élève du mouton et de l'agriculture. Sur les 13 millions de £ de marchandises exportées en 1900, les objets fabriqués ne représentaient que 55.000 £.

Dès l'origine, les terres furent, en Nouvelle Zélande, considérées comme propriété de la couronne, c'est-à-dire du gouvernement de la colonie. Comme celui-ci était en proie à des difficultés financières et que sa politique manquait totalement de stabilité, les terrains furent aliénés à des prix dérisoires au profit de compagnies et de grands spéculateurs. En 1891 — au début des réformes — 1600 individus possédaient

18 millions d'acres; 11 individus possédaient des propriétés foncières d'une valeur de 100 millions de marks en chiffres ronds; 107 disposaient de terres valant 140 millions de marks.

Le nouveau gouvernement réformateur s'occupa aussitôt d'instituer une nouvelle législation agraire qui se traduisit par l'acte de 1892 (1). Au terme vague de terres de la couronne fut substitué la propriété d'Etat, qui, en principe, ne doit être affermée que pour un nombre maximum d'acres. Mais ce principe fut gravement violé au profit de la propriété individuelle. Actuellement, on rencontre en Nouvelle-Zélande les trois espèces suivantes de propriété foncière :

1° *Lease-in-perpetuity* : concession à perpétuité, c'est-à-dire pour 999 ans, moyennant un loyer annuel (rente) payable à l'Etat et s'élevant à 4 % de la valeur du terrain estimée à l'époque de la concession. Le prix de location ne peut être révisé.

2° *Lease with purchase* : concession avec faculté d'achat. Le loyer s'élève à 5 % de la valeur primitive du fonds. Entre la dixième et la vingt-cinquième année de location, le concessionnaire à le droit d'acheter la terre qu'il cultive, contre le paiement d'une somme représentant la valeur primitive du fonds.

3° *Cash* : achat au comptant ; un quart du prix d'achat est immédiatement exigible ; le surplus ne l'est qu'au bout de trente ans. Le titre de propriété n'est obtenu que quand l'acheteur a accompli certaines améliorations sur son fonds.

Póur les terres de la première classe, la superficie maxima que l'on peut aliéner est de 640, pour celles de la seconde, de 2000 acres. La collation des fonds s'effectue par voie soit de tirage au sort, soit de transaction privée entre le représentant du gouvernement et le concessionnaire, fermier ou acheteur. La forme de propriété que l'on préfère est la *lease with purchase*.

Dans la *lease in perpetuity*, rentre une espèce particulière,

---

(1) « The New Zealand official Year-Book », 1894, publié par le gouvernement à Wellington.

QUATRIÈME ANNÉE
N° 110

15 Décembre 1902

LE Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

SOMMAIRE

Le Numéro : France et Belgique, 0,50 ; Autres pays, 0,60

PARIS
10, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE (VIe)
1902

En vertu du « Factory act » (loi sur les fabriques), la colonie est divisée en districts, soumis à un inspecteur général et à 150 inspecteurs locaux. Est considéré comme fabrique ou comme atelier tout établissement comprenant deux ouvriers salariés au moins. Il doit répondre aux prescriptions sur la ventilation, la propreté, les mesures de protection. Il est défendu d'employer des enfants au-dessous de 14 ans. Pour les travailleurs n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans, le temps de travail est soumis à des restrictions. Tous les produits établis au dehors des ateliers réguliers et inspectés doivent porter une marque spéciale qui empêche ainsi le « sweating system ». L'inspection s'étend sur les dortoirs des travailleurs agricoles et les tondeurs de laine.

« The public contract act » de 1900 (loi sur les travaux publics) oblige les entrepreneurs qui se chargent par contrat de l'exécution de travaux publics ou communaux à ne pas faire travailler plus de huit heures par jour.

Citons entre autres réformes : l'extension aux femmes du droit de suffrages, en 1893 ; la loi établissant en 1898 en faveur de tous les citoyens et citoyennes âgés de 65 ans et ayant vécu 25 ans dans la colonie une pension de 7 marks par semaine. Les indigènes, les Maoris ont également droit à une pension.

Telles sont les lois de protection ouvrière de la Nouvelle-Zélande. La loi de conciliation et d'arbitrage passe pour la plus importante. Les réformistes anglais y voient le salut du Trade-unionisme menacé sous sa forme actuelle. La prochaine étape n'est plus le socialisme qui doit être réalisé par la lutte des classes ; c'est l'Etat, qui, par son juge suprême, apaisera les conflits. Lloyd se montre très enthousiaste de cette législation. Il s'exprime ainsi : « En dix ans, les habitants de la Nouvelle-Zélande nous ont livré un faisceau de réformes qui peut soutenir la comparaison avec les résultats de n'importe quelle révolution. Et cependant ce ne sont pas des êtres extraordinaires. Ils n'ont de remarquable que ceci : ils constituent la démocratie la plus compacte, la plus unitaire, la plus homogène du monde. C'est par hasard, non de propos

délibéré. Le pays est beaucoup trop lointain pour devenir une Nouvelle Europe comme l'Amérique. C'est la « Nouvelle Angleterre », comme l'imaginaient nos ancêtres, les puritains ; c'est le pays que Washington, Jefferson, Adams attendaient de leurs constitutions.... En Nouvelle-Zélande, la meilleure race parmi les peuples civilisés, — la nôtre —, a été isolée par le destin pour y cultiver les réformes, comme le bactériologiste isole les germes. La Nouvelle-Zélande a découvert l'antidote de la révolution, et le monopole le remède au monopole.

VI

Examinons d'un peu plus près cette culture anti-révolutionnaire. Distinguons ce qui est de ce qui paraît. La Nouvelle-Zélande s'est proposé deux œuvres législatives ; une législation agraire et une législation protectrice du travail. Le principe novateur qui devait inspirer la première a été gravement violé ; la propriété privée est prédominante. Ce sont d'abord les acquisitions de 1892 qui forment la plus grande partie des terres cultivées. Puis, viennent les « lease with purchase » et les « cash » qui l'emportent de beaucoup sur les « lease in perpetuity ». Il suffit que les conditions évoluent quelque peu pour que la grande propriété foncière reprenne tout son empire. La puissance des travailleurs organisés sera brisée par le raffermissement de la classe paysanne moyenne. La législation agraire de la Nouvelle-Zélande n'a établi qu'une égalité sociale passagère. C'est un véritable travail des Danaïdes. Dans la législation protectrice du travail, le principe nouveau s'est au contraire maintenu dans toute sa rigueur.

D'où vient cette différence ?

Si nous la comprenons bien, la nature particulière de ce pays nous apparaîtra bien plus nettement que dans toute la littérature qui lui est consacrée.

La colonie s'occupe en première ligne de l'élève du mouton, en second lieu, d'agriculture. Telles sont les ressources qu'exploitent la plus grande partie de ses ouvriers. On ne

peut établir combien la Nouvelle-Zélande comptait de travailleurs en 1890. Leur nombre est connu pour 1895. Il y en avait 25.000 à cette époque, répartis dans les deux îles principales. Le pays ne possède ni industrie ni centres ouvriers. M. Tregear, inspecteur général et secrétaire de l'Office du travail en Nouvelle-Zélande, donne dans le *Amalgamates Engineers Journal* de Londres (avril 1902) une statistique très intéressante pour notre démonstration. Il rapporte qu'en 1895 le nombre des charrons et forgerons s'élevait à 1,739, en 1901 à 3,353; les constructeurs de machines, mécaniciens, etc., étaient 1,222 en 1895, et 3,620 en 1901 : les ouvriers en confections 3,234 : 5,128; les travailleurs du bois 2,627 : 4,959. On ne peut donc parler d'un prolétariat industriel proprement dit en Nouvelle-Zélande. Nous avons affaire à une population agricole, à une démocratie agricole naissante.

Connaissant la situation, il nous est facile de répondre à la question posée plus haut.

La principe fut violé dans la législation agraire, parce qu'il se heurtait à une vive opposition de la part des grands propriétaires fonciers. Ce n'est pas là une simple supposition. La brochure des Fabiens que nous avons déjà citée l'avoue expressément.

Par contre, dans la législation protectrice du travail, le principe resta intact, il ne rencontra aucun obstacle, il ne pouvait en rencontrer parce que la classe des capitalistes industriels n'existe pas. Aussi fit-on des lois dans le vide. La loi de conciliation, que l'on célèbre tant, peut très facilement prévenir des luttes de classe qui ne se produisent pas. Il est très édifiant de soumettre à l'arbitre suprême, qui plane au-dessus des classes, un conflit, s'il n'a que l'importance d'un procès civil fort ordinaire. Un brave artisan est appelé en conciliation avec ses deux compagnons. Les anciennes corporations le faisaient tout aussi bien ! Plus on pénètre profondément dans les conditions économiques de la Nouvelle-Zélande, plus on examine sa législation, et plus aussi on se convainc du peu de réalité de ces réformes. Si son impé-

rialisme social n'aveuglait pas tant Lloyd, il aurait jugé avec plus de calme !

Voici quelques passages caractéristiques de ses écrits ; ils parlent une langue très claire pour le sociologue. Il nous dit : « Quand j'étais en Nouvelle-Zélande (1899), un syndicat ouvrier refusa de rendre public le nom de ses chefs ; il craignait que ceux-ci ne devinssent des *suspects.* » Et plus loin : « Même dans une période aussi favorable que l'époque actuelle, on peut lire dans les journaux néo-zélandais des nouvelles comme les suivantes : « Depuis le commencement de la saison froide, on a distribué, à titre de secours, du charbon et des couvertures de lit à près de 200 personnes à Christchurch ; un grand nombre de pauvres se trouve encore inscrits ». Remarquons que Christchurch et ses faubourg comptent 57,000 habitants. Plus loin, Lloyd laisse encore échapper les paroles suivantes : « On rencontre en Nouvelle-Zélande un syndicat du mouton, un syndicat du charbon — nous dirions des trusts —: à certains symptômes, il est permis de prévoir la constitution d'un syndicat du bois et une association des exportateurs de viande dirigée contre les éleveurs de mouton. » Lloyd remarque enfin ceci : « Tout le monde, la presse, discutent avec inquiétude la diminution du taux des naissances. Comme l'observateur le devine, elle est certainement due en partie à la mauvaise situation économique ; on s'inquiète de l'avenir des enfants... Si le voyageur lit les nouvelles dans les journaux d'Australasie, il se croit transporté à New-York, à Londres, dans d'autres Sodome et Gomorrhe. »

Tel est l'*idéal* que nous offre la Nouvelle-Zélande ! Et telle est la *réalité*, tandis que la réforme sociale n'existe que sur le papier.

M. Tregear, qui est bien informé, est aussi plus prudent. Dans son article que nous avons déjà cité sur la loi de conciliation et d'arbitrage, il écrit ce qui suit : « Il serait fort peu sage de prétendre qu'on peut sans dommage transporter une loi convenant à certaines circonstances dans d'autres conditions dissemblables, absolument différentes. »

On ne le peut certainement pas! C'est aussi impossible que de transplanter les corporations de métiers dans le capitalisme moderne. Néanmoins, il y a lieu de craindre que le mouvement ouvrier anglais ne perde les années qui vont suivre en efforts infructueux pour atteindre l'idéal fantasmagorique de la Nouvelle-Zélande.

C'est vers ce but que tendent les politiciens anglais qui veulent profiter de l'irritation des Trades-Unions, soulevée par la décision de la Taff-Vale (1), et de l'impossibilité complète d'obtenir une nouvelle législation pour fonder un parti ouvrier à la mode de la Nouvelle-Zélande. Il semble parfois que tout conspire en Angleterre pour faire tomber la classe ouvrière d'une illusion dans l'autre. La démocratie-socialiste anglaise est totalement impuissante vis-à-vis des forces réunies de la bourgeoisie, des politiciens et des chefs tradesunionistes. Ce qu'elle peut faire, et ce qu'elle fait, c'est de s'efforcer de mettre en garde la démocratie-socialiste internationale contre les illusions anglo-saxonnes.

M. BEER.

(1) Voir sur ce cas de la *Taff-Vale*, le *Mouvement Socialiste* du 8 février 1902 (N° 78), article de Raoul Briquet sur: *Les Trades-Unions devant les tribunaux anglais*.

L'ÉTAT ET LES CHARBONNAGES

en Belgique

(FIN [1])

LA NOUVELLE LOI PRUSSIENNE

Tout le monde sait qu'en Prusse, comme dans les autres pays d'Allemagne, l'État possède un certain nombre de mines.

Les plus importants des charbonnages prussiens se trouvent situés près des frontières orientale et occidentale : en Haute-Silésie, d'une part, et, d'autre part, dans le bassin de Sarrebrück, où le fisc est à peu près le seul propriétaire minier.

Une notable partie des charbons provenant de ces mines est consommée par l'État lui-même, pour les besoins des chemins de fer et de la marine.

Néanmoins, les rapports de l'administration des chemins de fer établissent que la production des mines de l'État reste fort au-dessous de la consommation des services publics.

En 1900, par exemple, la provenance des charbons consommés par les chemins de fer prussiens, se répartissait comme suit :

2.694.820	tonnes du district		de Westphalie
128.220	—	—	d'Aix-la-Chapelle
350.017	—	—	de *Sarrebrück*
177.041	—	—	de la Basse-Silésie
2.191.972	—	—	de la *Haute-Silésie*

On voit que le district de Westphalie fournit près de la moitié de la consommation de charbon que comporte

(1) Voir notre dernier numéro.

le service des chemins de fer prussiens ; et cette consommation, qui est actuellement de 5 1/2 millions de tonnes, semble devoir atteindre bientôt 6 et peut-être 7 millions de tonnes !

Or, comme l'État prussien ne possède pas de mines dans le district de Westphalie, il doit, pour la moitié de ce qu'il consomme, passer par les conditions que lui fait le tout puissant syndicat Rhénan-Westphalien, qui représente, à lui seul, la moitié de la production totale du royaume (51.08 °/₀ en 1900 ; 49.81 °/₀ en 1901).

C'est, en grande partie, pour se soustraire à cette dépendance vis-à-vis des magnats charbonniers, que le gouvernement prussien s'est décidé à étendre son domaine minier et à exploiter lui-même des charbonnages, en Westphalie, dans le bassin de la Ruhr.

Seulement, comme il n'avait pas la chance, que nous avons, de posséder des gisements neufs, non encore concédés, il a dû procéder à l'achat de terrains bouillers, qui avaient été concédés, mais qui n'étaient pas encore en exploitation.

Des négociations, conduites par un tiers, aboutirent à l'offre, à l'État prussien, de diverses concessions, portant sur environ 21.000 hectares, c'est-à-dire sur une étendue supérieure à celle des plus puissantes sociétés de Westphalie. Le gouvernement en proposa l'acquisition au Landtag, pour le prix de 51.712.892 marcs, plus 6 millions de marcs pour frais d'équipement et d'exploitation.

Dans l'exposé des motifs de son projet de loi, le gouvernement ne méconnaissait point l'existence d'un risque à courir, mais il signalait — et cette considération s'applique également à la mise à fruit du bassin de la Campine — que ce risque était atténué par l'importance du domaine à acquérir, « l'histoire de l'exploita-

tion minérale de Westphalie enseignant que les grandes entreprises comportent une certaine garantie de rémunération, par la compensation qui s'établit entre les circonstances défavorables et les circonstances favorables sur des points différents. »

En dernière analyse, le projet tendait à autoriser l'émission de titres de rente sur l'État, jusqu'à concurrence de 58 millions de marcs (72 1/2 millions de francs), en vue de l'acquisition de mines nominativement désignées.

En agissant de la sorte, le gouvernement prussien n'a pas eu seulement pour but d'exercer une action sur les prix de vente, pour son avantage personnel de consommateur et pour le plus grand profit de l'ensemble de la nation.

M. Bellom, dans l'intéressante étude que publie — signe des temps! — le « Bulletin du Comité central du travail industriel » — énumère, comme suit, les autres arguments que l'on a fait valoir :

« L'absence de mines d'État considérables dans le bassin de la Ruhr obligeait à exiger des houillères de la Haute-Silésie et de la Sarre une production excessive.

« D'autre part, l'État semblait devoir suivre l'exemple des grandes entreprises de l'industrie privée, qui cherchent dans l'acquisition de mines de charbon une garantie d'indépendance et un moyen de prévenir toute gêne dans leur propre marche.

« Enfin, l'intérêt général devait trouver une satisfaction dans une mesure qui aurait assuré l'exécution des transports par voie ferrée, lors même que la production houillère eût été ralentie et qui aurait permis de participer à l'alimentation, en combustible, de la marine allemande. »

Est-il besoin de faire observer que la plupart de ces arguments, invoqués en Allemagne pour *racheter* des

charbonnages déjà concédés, s'appliquait à bien plus forte raison en Belgique, où il s'agit de *conserver* des gisements qui n'ont pas encore fait l'objet d'un acte de concession.

Chez nous, comme en Prusse, l'État, exploitant les chemins de fer, aurait le plus grand intérêt à imiter Cockerill et bien d'autres établissements, qui produisent eux-mêmes la houille dont ils ont besoin, au lieu de passer par les conditions des syndicats de charbonniers.

Ne fut-ce qu'à ce point de vue, ce serait une faute énorme que d'abandonner les charbons de la Campine à des particuliers, moyennant une redevance dérisoire, pour les racheter ensuite majorés d'un gros bénéfice.

Mais, à côté de cet argument, on peut en invoquer bien d'autres, à l'appui des propositions qui auraient pour objet de réserver à l'État, non seulement la *propriété*, mais *l'exploitation* des gisements houillers du Nord de la Belgique.

Tout d'abord, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'État pourrait exercer une action régulatrice sur le prix de vente des charbons.

En second lieu, il pourrait, en donnant lui-même l'exemple d'une politique sociale énergique, contraindre les Compagnies à réaliser des améliorations importantes dans les conditions du travail.

Enfin, l'exploitation directe des charbonnages constituerait une ressource importante pour le trésor, et les bénéfices, ainsi réalisés, permettraient de diminuer d'autant la charge des impôts.

La Régularisation des prix de vente

Dans l'exposé des motifs de la nouvelle loi prussienne, il est formellement déclaré que l'État, en qualité de propriétaire exploitant ses propres houillères en

Westphalie, pourra, dans une certaine mesure, exercer une action sur la fixation des prix de vente, et cela pour son avantage personnel de consommateur et pour le plus grand profit de la nation.

Cette action régulatrice, d'ailleurs, s'exerce dès à présent.

En 1900, par exemple, lorsque le prix de la tonne de charbon s'élevait à 17 fr. 36 en Belgique, il ne dépassait pas 11 marks 50 (1 mark = 1 fr. 25), dans le bassin de la Sarre (1).

En constatant ce fait, un ingénieur français, M. Weiss, adversaire de l'exploitation en régie, mais observateur impartial et objectif, l'interprétait de la manière suivante :

« La crise récente, qui a été si aiguë en France, en Angleterre et en Belgique, pays individualistes, où la liberté de production et de vente est complète, a été beaucoup moins forte en Allemagne, où l'association d'une part, et le socialisme d'État, d'autre part, limitent la liberté des exploitants » (2).

Certes, il ne faut rien exagérer et ce serait une exagération ridicule que de représenter l'État prussien comme le protecteur du public contre l'avidité des capitalistes.

En maintes circonstances, au contraire, les socialistes allemands lui ont amèrement reproché d'obéir, avant tout, à des préoccupations fiscales et de faire cause commune avec les « usuriers du charbon », dans l'intérêt du trésor, au lieu de s'opposer à leurs prétentions, dans l'intérêt général.

---

(1) V. les données comparatives pour les différents pays, dans les développements rédigés par M. H. Denis, de notre proposition de loi, p. 17.

(2) *Weiss*. L'exploitation des mines par l'État.

Mais, si pareils agissements sont possibles, dans un pays où le gouvernement ne subit que d'une manière imparfaite le contrôle de l'opinion, l'exemple de nos bas tarifs de chemin de fer démontre qu'en Belgique, l'État, s'il exploitait lui-même des charbonnages, devrait bien plus tenir compte des réclamations de l'industrie et des consommateurs.

Ses bénéfices, sans doute, seraient moindres que ceux du fisc prussien, mais les charbons coûteraient moins chers, les pauvres auraient moins froid, l'industrie serait plus abondamment pourvue de son pain noir et l'on ne verrait plus, comme en 1900, l'administration des chemins de fer obligée de se fournir à l'étranger, pour échapper aux prétentions exorbitantes des charbonniers coalisés !

Le devoir social de l'Etat

L'Etat exploitant les charbonnages et n'ayant pas seulement des préoccupations de lucre, pourrait et devrait être un patron modèle, donnant l'impulsion aux Compagnies privées, en matière d'heures de travail, de salaires et d'institutions de prévoyance.

On ne manquera point d'objecter qu'à ce point de vue, le fisc prussien est resté fort au-dessous de sa tâche.

Certes, les ouvriers des mines royales ne travaillent guère que 8 heures, dans le bassin de Sarrebrück, mais, dans la Haute-Silésie, ils travaillent plus de dix heures.

D'autre part, l'Etat a dépassé l'industrie privée en prévoyance sociale : « Près de 4 millions de marks sont dépensés annuellement, par la direction de Sarrebrück, pour les œuvres d'assistance : c'est 100 marks (125 fr.) par ouvrier, 10 p. c. du prix de revient, dont l'Etat fait ainsi abandon, en vue de soulager les misères de la

population qu'il fait vivre » (1). Nulle part le sacrifice n'est égal : de 46 *pfennig* par tonne à Sarrebrück, il est de 34 *pfennig* par tonne, seulement, dans les grandes exploitations de Westphalie.

Mais, à côté de ces avantages, les ouvriers du fisc se trouvent, à certains points de vue, dans des conditions pires que les autres travailleurs.

Ainsi que le fait remarquer H. Denis, si l'Etat prussien a mis fin aux grèves, c'est en brisant les syndicats, et la statistique témoigne que le salaire a suivi plus fidèlement la hausse des prix dans les mines privées que dans les mines fiscales.

C'est pourquoi les mineurs allemands se montrent assez peu enthousiastes de la reprise des charbonnages par l'Etat.

Mais la question se pose en des termes bien différents, dans un pays comme la Belgique, où les intitutions parlementaires ne sont pas une vaine apparence. D'une manière générale, on peut dire que, dès à présent, les ouvriers de l'Etat se trouvent, en somme, dans des conditions plus favorables que ceux de l'industrie privée.

Nous savons bien que le personnel des chemins de fer se plaint, avec raison, de l'insuffisance des salaires et de la longueur exagérée des prestations.

Néanmoins, chaque fois qu'une place se trouve vacante, les candidats affluent, parce qu'en entrant au service de l'Etat, ils savent y trouver cet avantage inestimable : la sécurité.

Peut-être seraient-ils mieux payés, s'ils travaillaient pour le compte d'un particulier, mais ils se contentent d'une moindre rémunération, pour les mêmes motifs

(1) *Weiss*, l. cit., p. 57.

que les rentiers de l'Etat, les détenteurs de fonds publics se contentent d'un moindre intérêt. La stabilité de leur emploi compense l'infériorité de leurs salaires. Ils sont garantis contre les risques du chômage, d'invalidité, d'incapacité de travail, qui planent, comme une ombre menaçante, sur tant de vies ouvrières.

Aussi avons-nous la conviction que, même sous le régime actuel, malgré les défectuosités de toute nature que présente l'organisation du travail dans les ateliers de l'Etat capitaliste, les ouvriers mineurs auraient avantage à l'exploitation des charbonnages en régie.

Et, à plus forte raison en serait-il ainsi, le jour où le gouvernement du vote plural ferait place à un gouvernement démocratique, ou obligé de faire des concessions à la démocratie, puisqu'il serait issu du suffrage universel.

Les bénéfices des charbonnages

Le 20 décembre 1900, M. Hanrez, dont personne ne conteste la capacité industrielle, disait au Sénat que, pour l'ensemble des charbonnages de la Belgique, un bénéfice de 5 à 6 millions serait un très beau bénéfice, étant donnés les amortissements qu'on a pu faire depuis longtemps.

Or, de 1845 à 1899, la moyenne des bénéfices, déduction faite de tous les travaux de renouvellement et de constructions nouvelles, a été de 13,485,605 fr. par an, soit plus du double.

Pour les dix dernières années, le bénéfice général a a été de 261,854,910 fr., soit une moyenne annuelle de plus de vingt-six millions :

ANNÉES	BÉNÉFICES	SALAIRE ANNUEL
1891	35.861.000	1086
1892	11.762.000	957
1893	6.395.000	887
1894	8.097.800	941
1895	8.237.400	948
1896	10.897 000	980
1897	19.556 750	1023
1898	23.274.600	1097
1899	37.843.200	1168
1900	99.870.160	1143
1891 - 1900	261.854.910	1055

Donc, CENT MILLIONS de bénéfices en 1900, alors qu'en 1885, Guillaume Degreef, dont les chiffres ne furent pas sérieusement contestés, estimait à CENT DIX MILLIONS seulement la valeur totale des charbonnages belges !

Si l'on avait effectué le rachat, à cette époque, les bénéfices de la seule année 1900 auraient remboursé à peu près le capital !

N'est-ce pas la preuve éclatante que l'exploitation des charbonnages constitue une affaire d'or et que l'Etat, en prenant à sa charge la mise en valeur des gisements de la Campine pourrait, dans un avenir prochain, alléger fortement la charge des impôts.

Ce sont d'ailleurs des considérations de ce genre qui ont déterminé le gouvernement hollandais à exploiter directement ses charbonnages du Limbourg, et il est utile d'ajouter que cette décision a été prise, après une enquête approfondie sur les résultats financiers de l'exploitation dans les mines royales de la Prusse.

Voici comment s'exprime, à cet égard, l'exposé des motifs de la loi hollandaise du 24 juin 1901 :

« Avant de conclure à l'exploitation par l'Etat, la Commission a voulu connaître les résultats obtenus par ce système en Allemagne, où il est pratiqué sur une grande échelle. Son examen porta sur les mines si étendues du bassin de la Sarre, dont les résultats techniques et commerciaux lui parurent probants. Car, bien que l'exploitant n'ait pas pour unique but la réalisation de bénéfices; que les salaires payés aux ouvriers soient, à peu de chose près, les mêmes que dans les exploitations particulières ; et que de nombreuses heures de repos leur soient accordées, on peut dire cependant que *les résultats financiers ne laissent rien à désirer*. En général donc, il paraît à la Commission que l'Etat peut, *sans appréhension*, entreprendre personnellement son exploitation. »

Il suffit, au surplus, de consulter les derniers bilans de l'administration des charbonnages de la Sarre, pour se convaincre que la rentabilité des mines prussiennes ne laisse rien à désirer.

Certes, elles n'ont pas réalisé, dans les années exceptionnelles comme 1899-1900, les bénéfices exorbitants que nos charbonnages ont fait, aux dépens de l'industrie et du public, mais c'est précisément parce que l'Etat prussien s'est efforcé de réagir contre la hausse anormale des prix.

Au reste, voici les chiffres :

ANNÉES	EXCÉDENTS DE RECETTES
1893-1894	5.914.945 marks
1894-1895	6.323.215 »
1895-1896	8.474.314 »
1896-1897	9.324.086 »
1897-1898	12.336.067 »
1898-1899	12.352.262 »
1899-1900	15.945.316 »

Soit un bénéfice annuel de plus de dix millions

de marks (douze millions et demi en frs), pour une production de huit à neuf millions de tonnes, et un effectif d'environ quarante mille ouvriers, le tiers de la population minière de Belgique.

Ajoutons que ces résultats financiers seraient, sans doute plus remarquables encore, si des nécessités budgétaires ne venaient pas entraver l'action des fonctionnaires de la régie.

« Il faudrait — dit M. Weiss — pour tirer le meilleur parti possible du domaine industriel de l'Etat, rompre avec les traditions de l'unité du budget et donner au fisc minier une personnalité propre, lui permettant de créer des réserves et de faire des amortissements ou des grands travaux de développement. Cette mesure donnerait une vitalité normale à l'industrie, *pourtant très florissante*, du bassin de la Sarre. »

La régie des charbonnages.

Telles sont, brièvement indiquées, les considérations essentielles que l'on peut faire valoir, en faveur de l'exploitation directe des charbonnages par l'Etat.

Nous aurions, d'ailleurs, l'occasion d'y revenir, plus simplement, le jour ou serait tranchée, dans le sens de l'appropriation collective, la question fondamentale, la seule qui soit actuellement en cause : savoir si les mines, non encore concédées, doivent être abandonnés à des particuliers, en pleine propriété, ou doivent, au contraire, rester dans le domaine public.

Mais, dès à présent, il peut être utile de rencontrer les principaux arguments que l'on invoque, pour soutenir que les charbonnages de la Campine ne doivent pas être exploités directement par l'Etat.

Nous les trouvons, fort bien résumés, dans un article de l'*Indépendance belge* du 12 novembre 1902 :

— Confier à l'Etat, l'établissement des nombreux sièges d'exploitation nécessaires dans la Campine, c'est s'exposer, à coup sûr, à la lenteur excessive des procédés administratifs et à l'exploitation la plus coûteuse et la plus onéreuse. Or, les travaux à établir en Campine sont des plus considérables et des plus urgents. La découverte du houiller s'étend sur plus de 40.000 hectares. Pour une telle étendue, à raison d'un siège par 350 hectares, il faudra plus de cent dix sièges d'extraction. Or, étant données les difficultés à vaincre, l'on peut dès maintenant affirmer qu'il faudra un capital de 6 à 8 millions par siège d'exploitation et que huit années, au moins, seront nécessaires entre le début des travaux et le moment où l'on pourra mettre la houillère en exploitation. Et alors, se posent ces questions : allons-nous confier à l'administration de l'Etat, *exploitant novice*, un capital de 500 millions (1), nécessaires pour le creusement des sièges, leur outillage, leurs ateliers, leurs demeures ouvrières, leurs voies ferrées ? Ou bien allons-nous retarder, pendant des années et des années, l'utilisation de notre nouvelle richesse minière ? Dans de pareilles conditions, au point de vue de l'intérêt général, il serait blâmable de confier à l'Etat *seul*, le monopole de la mise à point du nouveau bassin houiller campinois. —

« Mais que l'Etat, gros consommateur de combustibles, se réserve une partie du gisement suffisante pour assurer nos besoins en cas de nécessité et pour se mettre à l'abri des trusts, des grèves et des fluctuations du cours, rien de plus rationnel.

« Que l'on modifie la loi de 1810 ; que l'on prévoie même le rachat des exploitations dans des conditions déterminées, tout cela peut s'admettre.

« Mais, ce que nous devons combattre, c'est cette tendance à annihiler tous les efforts de l'initiative privée et à remettre aux mains des administrations de l'Etat,

---

(1) 110 sièges, à raison de 6 à 8 millions, cela fait 660 à 880 millions. Pourquoi l'auteur de l'article parle-t-il, immédiatement après, de 500 millions seulement ? N'est-ce pas ingénuement reconnaître que ce sont là des chiffres en l'air ?

mauvais industriel, une entreprise qui doit avoir une influence considérable sur notre vie nationale. »

Telle est, en substance, l'argumentation de l'un des plus éclairés de nos adversaires.

Qu'il y ait une part, et même une large part de vérité dans sa critique de l'inertie et des lenteurs de l'exploitation par l'Etat, *dans sa forme actuelle,* nous songeons d'autant moins à y contredire qu'en maintes circonstances, nous avons dénoncé les conséquences fâcheuses du système de *centralisation*, avec son corollaire, *l'irresponsabilité*, qui constitue la caractéristique déplorable de notre système d'exploitation des services publics (1).

Comment veut-on, d'ailleurs, que les choses marchent bien, sous un régime où la direction suprême des chemins de fer et des postes n'appartient pas à un technicien, un homme d'expérience, un grand industriel de profession, mais à un avocat, un homme politique, désigné aux fonctions de ministre pour les services rendus à son parti, plutôt que pour les qualités requises pour diriger la plus vaste des entreprises industrielles du pays ?

Seulement, ces inconvénients, et bien d'autres encore, ne sont point du tout la conséquence nécessaire de l'exploitation en régie.

Ils proviennent uniquement de la confusion regrettable qui existe entre les fonctions de l'Etat-gouvernement et de l'Etat-industriel.

Pour les faire disparaître et supprimer, du même coup, ce qu'il y a de pertinent dans l'argumentation de

(1) V. notamment notre livre sur *Le Collectivisme et l'évolution industrielle*. Chapitre III, pp. 170 à 186. (Paris, *Soc. nouvelle de librairie et d'édition*, 1900).

nos adversaires, il faudrait donner à nos services publics, et spécialement à la régie éventuelle des charbonnages l'autonomie qui appartient, dès à présent, à des institutions d'Etat comme le Crédit Commercial ou la Caisse d'Epargne.

C'est, d'ailleurs, le système qui existe en Prusse, où le service des mines appartenant au fisc possède, à l'égard du pouvoir central, une indépendance très grande. Le Comité directeur de l'exploitation, qui s'occupe de la partie commerciale et administrative, exerce des fonctions très semblables à celles du Conseil d'administration d'une société particulière. Le service actif des mines est confié à des ingénieurs, ayant des pouvoirs très étendus, tout en restant soumis à l'autorité du Comité de direction.

Pour apprécier la valeur de pareil système, au point de vue industriel, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'opinion de M. Weiss, qui décrit, en ces termes, l'organisation administrative des charbonnages de l'Etat Prussien :

« La rémunération des agents de toute nature est assez large, sauf celle des directeurs, dont les appointements ne sont pas en rapport avec la lourde responsabilités qui leur incombe.

» En 1899, les traitements et appointements des divers fonctionnaires des mines royales s'élevaient, non compris le logement et le chauffage, fournis gratuitement, aux chiffres suivants (en marks) :

Président de la direction —	Direction 1re classe —	Direction 2e classe —	Inspecteurs des machines —	Inspecteurs de l'exploitation —	Géomètres —
9.300	4.200 à 6.000	3.600 à 4.200	3.600 à 4.800	3.000 à 3.600	2.400 à 3.600

Secrétaires et employés	Commis aux écritures	Employés supérieurs	Employés moyens	Employés inférieurs
—	—	—	—	—
1.650 à 3.300	1.500 à 2.200	1.800 à 2.800	1.500 à 2.600	900 à 1.500

« Considérée dans son ensemble, l'administration des mines est dotée d'une forte organisation qui lui permet de concourir, dans le domaine industriel, avec les entreprises privées les mieux dirigées. Nous devons constater que, malgré les habitudes d'autorité inhérentes à la race, malgré ce qu'on appelle le caporalisme prussien, *l'administration est très décentralisée, les responsabilités sont bien définies, une large initiative est laissée aux agents d'exécution.*

» Les directeurs des inspections sont, sous l'autorité de la direction générale de Sarrebrüch, les maîtres absolus, mais responsables, de leur inspection ; leur autonomie est infiniment plus grande que celle des ingénieurs de bien des compagnies particulières. Le personnel qui les seconde est discipliné et profondément attaché à la mine.

» C'est grâce à cette solide organisation que l'Etat prussien, gérant le plus grand domaine minier du monde est arrivé à de *brillants résultats*, malgré les difficultés inhérentes à toute exploitation d'Etat » (1).

En présence de pareilles constatations, faites, nous le répétons, par un observateur hostile à la reprise des charbonnages, il devient impossible de soutenir que l'exploitation en régie soit nécessairement inférieure à l'exploitation par des compagnies privées, surtout lorsque ces compagnies ont une importance telle que leur organisation bureaucratique présente les mêmes inconvénients que celle de l'Etat.

---

(1) *Weiss*, l. cit., p. 35.

Résumé et conclusions

La hausse formidable des prix du charbon, pendant les années 1899 et 1900, a démontré, d'une manière éclatante, que, grâce au monopole naturel dont ils disposent, les propriétaires des mines, groupés en cartels ou en syndicats, ont tout pouvoir de tailler à merci le public en général et les industriels en particulier.

Ce n'est donc pas seulement au point de vue du prolétariat, intéressé à obtenir de meilleures conditions de travail, mais au point de vue de l'industrie et de la collectivité tout entière, qu'il importe d'incorporer au domaine public — en attendant la reprise intégrale des charbonnages — les mines non encore concédées.

Certes, nous concevons que l'on hésite à faire exploiter directement par l'Etat, sans avoir procédé à expérimentation préalable, la totalité des gisements houillers de la Campine.

Nous pourrions parfaitement comprendre que l'on concède une partie de ce vaste domaine, à une Société nationale, organisée sur le modèle de la *Société des chemins de fer vicinaux*, et dans laquelle les pouvoirs publics posséderaient la majorité des actions.

Mais, en tous cas, ce qui serait inadmissible, ce qui constituerait, nous n'hésitons pas à le dire, un véritable *crime contre les masses*, ce serait d'appliquer purement et simplement la loi de 1810, et, moyennant d'insignifiantes redevances, de faire abandon à des sociétés capitalistes des richesses, qui, données par la nature, ne peuvent appartenir qu'à la généralité des citoyens.

Emile Vandervelde.



Les scandales capitalistes et administratifs

DE LA MARTINIQUE

(FIN [1])

Ce n'est malheureusement pas tout.

Je supplie les lecteurs du *Mouvement socialiste* de me suivre, malgré la longueur de cet exposé. La « question de la Martinique » apparaît comme une révoltante escroquerie, pratiquée au détriment de ceux qui ont voulu soulager toutes les victimes du Mont-Pelé et compliquée des pires attentats contre le *droit ouvrier*.

Même diminuées, comme nous l'avons dit, même réduites au taux quotidien de 0,50 pour les adultes, de 0,20 pour les enfants au-dessous de seize ans (sans que « l'indemnité collective pour une famille » pût excéder 1.60), les secours parurent excessifs à M. Lemaire. Il se fit un devoir, une raison d'État, de radier des listes d'assistance le plus possible de sinistrés. Par suite même de la concurrence obligatoire établie entre les travailleurs sinistrés et les travailleurs non sinistrés, il y eut bientôt surabondance de bras dans les centres d'exploitation agricole. L'impossibilité absolue pour les sinistrés — dont bon nombre étaient complètement étrangers aux travaux des champs — de trouver la besogne exigée fut pour l'Administration un motif de les priver de secours, car ils étaient alors convaincus de vouloir vivre dans l'oisiveté. Mais, au demeurant, un prétexte était-il bien nécessaire ? Le bon plaisir des agents du gouvernement suffisait la plupart du temps.

---

(1) Voir nos deux derniers numéros.

« A Saint-Joseph, affirme un employé socialiste de la » municipalité de cette commune, dès le premier jour de la » distribution des secours en espèces, plus de trois cents » sinistrés ont été radiés, *sans rime ni raison* (1). »

» Au Gros-Morne (2), il était arrivé, après le 30 août, » plus de *1500* sinistrés, hommes et femmes, et environ *500* » enfants au-dessous de *16 ans*. De ce nombre le gouverneur » ne consentit à *secourir que les 300 premiers inscrits. D'un* » *trait de plume, tous les autres ont été radiés*. Quelquefois, » la distribution faite, il restait *deux cents, trois cents francs*. » *Plus de cent cinquante mères de famille*, affamées, leurs » enfants pâles et décharnés sur les bras, tendaient les mains, » pleuraient, se traînaient à genoux aux pieds des membres » du Comité de secours sans pouvoir rien obtenir, parce que » l'agent du gouverneur réprimait, d'ordre de celui-ci, tous » les mouvements de cœur que pouvaient avoir les membres » du Comité ».

L'*agent du gouverneur* près du Comité de secours de chaque commune était et est encore le chef de la brigade de gendarmerie, et à son défaut, tout autre militaire. Pour donner ainsi aux gendarmes la suprématie même sur les maires, le gouverneur s'y est pris de la façon la plus adroite. Le 29 août (3), il décida que « le recense- » ment général de la population sinistrée serait fait » dans chaque commune par le maire, assisté du chef » de la brigade de gendarmerie ». Par arrêté du 1er sep- » tembre (4), « à défaut de représentants de l'Adminis- » tration, déjà attitrés près des Comités de secours, les » chefs de brigade étaient chargés de l'établissement » de l'inventaire des magasins de sinistrés. » Or, sauf à Fort-de-France, où le maire, à cause de ses multiples

(1) Lettre du 23 octobre 1902.
(2) Lettre du 4 novembre 1902.
(3) *Journal officiel de la Martinique*, même date.
(4) *Journal officiel de la Martinique*, 2 septembre 1902.

occupations, avait demandé à être secondé par un délégué de l'Administration, celle-ci n'avait de représentant attitré dans aucune commune. La Commission locale de secours s'en était remise à l'expérience des différents maires pour la formation des Comités de secours. Ces derniers, d'ailleurs, furent composés de la façon la plus régulière au point de vue administratif : ils furent créés sur le modèle même de la Commission centrale. Le gouverneur, par son arrêté du 1er septembre, tendait donc tout simplement à nommer représentants de l'administration les chefs des brigades de gendarmerie. Il avait même émis la prétention de faire contrôler par eux les comptes de gestion des Comités de secours. Certains maires, tel M. le docteur Iman, du Marin, protestèrent (1). Pour se rendre à leurs justes observations, le chef de la colonie délégua dans les fonctions de représentant de l'administration, dans chaque commune (2), « le fonctionnaire du service des Contributions, le plus haut gradé ou, à son défaut, le directeur de l'école ». Toutefois, les chefs de brigades de gendarmerie, étant déjà chargés de procéder au recensement de la population sinistrée et à l'inventaire des magasins d'approvisionnement, furent, COMME NATURELLEMENT, appelés à décider des radiations à faire ou à ne pas faire sur les listes de secours. Des instructions postérieures, *transmises par des télégrammes que le gouverneur n'eut garde de publier* au *Journal officiel* de la colonie, vinrent renforcer les pouvoirs spéciaux de ces agents de l'autorité (3),

(1) Lettre du 1er octobre 1902.

(2) Arrêté du 3 septembre 1902. — *Journal officiel de la Martinique* du 5 septembre.

(3) A Fort-de-France, à Saint-Joseph, ce sont les gardes d'artillerie qui « opèrent ». Au Marin, c'est le lieutenant de gendarmerie.—

On comprend dès lors que les scènes si douloureuses qui se sont produites au Gros-Morne, se reproduisent partout où sont agglomérés des sinistrés.

« Ceux qui étaient secourus la veille, dit encore un corres-
» pondant de Fort-de-France (lettre du 1er novembre 1902),
» cessent de l'être le lendemain, brusquement, sans avertis-
» sement. — Allez travailler, leur disent brutalement les mili-
» taires, sans même se préoccuper de leur profession, sans
» vouloir même se demander s'ils ont pu trouver du travail.
» Les femmes gémissent et poussent des cris de désespoir;
» les hommes, des flammes dans le regard, doutant de la
» France et de la République, regrettent que le volcan les
» aient épargnés le 8 mai et le 30 août. »

Ainsi se justifie l'affirmation si impressionnante de nos camarades du Comité fédéral, *que les quatre cinquièmes des sinistrés sont, à l'heure actuelle, privés de tout secours.*

Craignant une explosion de la colère populaire et voulant tuer définitivement les énergies prolétariennes à la Martinique, M. Lemaire y a instauré les mœurs du Dahomey et du Congo, d'où il est frais émoulu. Comme il n'ose encore établir cet état de siège dont il parle sans cesse, il se contente, pour l'instant, de militariser le plus possible les services publics. A l'Alma, aux Deux-Choux, sont fixés les sinistrés du Carbet et de Fonds-Saint-Denis, avec les maires et les conseillers municipaux de ces anciennes communes ; néanmoins, à la tête de ces agglomérations nouvelles, le gouverneur a placé des militaires.

Le lieutenant *Salé* est, par lui, pourvu du titre « commandant du village de l'*Alma* ». Le lieutena

Attestations du maire de Fort-de-France présent à Paris. Lettre de Saint-Joseph, en date du 25 octobre.— Journal l'« Op nion » du 21 octobre.

Tessier administre le village de *Tivoli*. Le lieutenant. *Cassandre* est chargé de la « colonisation » à *Rivière-Pilote* A *Sainte-Marie*, un employé du service des Contributions, ancien employé des Ponts-et-Chaussées, ancien élève de l'École Nationale des Arts-et-Métiers, était chargé du morcellement de la propriété domaniale *Fourniols*. A l'arrivée de M. Lemaire à la Martinique, il fut remplacé par un lieutenant d'infanterie coloniale.

Des gardes d'artillerie sont envoyés en mission dans toute la colonie, avec des indemnités supérieures à leurs appointements, pour étudier des projets de création de villages (1).

« A Fonds-Lahaye, le capitaine *commandant le village* » touche quotidiennement DOUZE FRANCS EN SUS DE SA SOLDE ; » l'officier d'administration placé sous ses ordres, SIX FRANCS ; » les sous-officiers ont chacun CINQ FRANCS ; les soldats, TROIS » FRANCS (2) ».

Les sabreurs n'y suffisant pas, le gouverneur a recours aux curés. Durant un certain temps, ces serviteurs de l'ordre céleste et terrestre eurent pour *mission officielle* d'inviter, du haut de la chaire, les sinistrés à se rendre dans les centres usiniers. Le 5 octobre, le desservant de Saint-Joseph, l'*abbé Jourdan*, apprit à ses « ouailles » qu'il *avait recu l'ordre du gouverneur* (3) *de leur faire cette invitation*.

Le 7 septembre, le chef de la colonie télégraphiait au maire de Sainte-Marie :

« Demandez concours tous agents de l'Administration,

---

(1) Appel du Comité fédéral de la Fédération socialiste de la Martinique.
(2) Journal *L'Opinion* du 14 novembre 1902.
(3) Appel du *Comité fédéral. Lettres de Saint-Joseph* et de Fort-de-France.

» curé de votre paroisse pour influencer les gens, comman-
» dant brigade de gendarmerie, hommes de fermeté et
» d'ordre. »

A ces procédés d'administration, qui sont d'autant plus odieux qu'ils sont employés sur une vieille terre française *colonisée depuis trois cents ans*, on cherche vainement une réelle compensation matérielle pour les travailleurs sinistrés.

Par une décision en date du 3 septembre (1), le gouverneur ouvrait entre « la commune de Schœlcher et » le hameau de Bellefontaine des chantiers de travaux » pour l'installation de centres de peuplement, à l'usage des sinistrés. »

Sans consulter le chef du service des Ponts-et-Chaussées, mais « *d'accord avec le commandant supérieur des troupes* », il plaçait à la tête de cette entreprise M. le *capitaine Marin* (2).

Bientôt on apprenait que cet officier avait, à la fin d'une semaine, refusé de payer des ouvriers sinistrés, parce que ceux-ci, à cause de la pluie, n'avaient pu venir au chantier le samedi ; non seulement il les avait frustrés de leur salaire de la semaine, mais encore il s'était arrogé le droit de les priver de secours et, avec eux, leur femmes et leurs enfants, qui n'en pouvaient mais. M. Jules Sévère, maire de Case-Pilote, indigné de ce despotisme militariste contre lequel il avait vainement protesté, envoya au gouverneur sa démission de président du Comité de secours de cette commune, dont

(1) *Journal officiel de la Martinique*, 5 septembre 1902.

(2) A la Martinique, il y a une Administration civile des Ponts-et-Chaussées, composée d'anciens élèves de l'Ecole Nationale des Arts-et-Métiers. Il y a même des élèves d'Aix, de Châlons et d'Angers qui sont sans emploi et qui n'attendent que l'occasion d'entrer dans ce service.

M. le capitaine *Morin* avait si singulièrement pris la direction. Il y a plus : on apprenait aussi que le capitaine *Morin*, *dont les opérations n'étaient pas plus contrôlées que celles des autres officiers détachés aux Ponts-et-Chaussées*, pratiquait à l'égard des sinistrés le même système d'exploitation dont usaient les capitalistes usiniers, c'est-à-dire qu'il *défalquait du montant de leurs salaires le montant des secours officiels qui leur étaient alloués*.

Mais, nous dit-on, M. Lemaire morcelle des terres pour les sinistrés. Et on n'est pas éloigné de soutenir que jamais gouverneur ne fut plus humain, plus pénétré de ses devoirs dans des circonstances exceptionnelles.

Voici la réalité :

Dans sa lettre du *26 août* — déjà mentionnée, — la *Commission locale de secours* proposait au gouverneur d'utiliser aux fins de morcellement et de concessions aux sinistrés les propriétés privées qui bientôt tomberaient dans le domaine commun par suite du fonctionnement de la *garantie coloniale* vis-à-vis du Crédit foncier. Aucun avis ne pouvait être plus sage en l'occurrence.

Les propriétaires sont dans l'impossibilité — en ce moment surtout — de faire face à leurs obligations envers le Crédit foncier. Le montant des prêts hypothécaires *dépasse d'ailleurs de beaucoup* la valeur des propriétés sur lesquelles ils reposent. La colonie étant, en fin de compte, TENUE de rembourser le Crédit foncier, pourrait dès maintenant obliger cet établissement à procéder conformément à ses règlements organiques — à l'expropriation de ses débiteurs en retard, et elle aurait ainsi la faculté d'acquérir les immeubles qui seraient mis en vente devant les tribunaux.

Mais, sous prétexte — ici encore — d'aller vite, en réalité pour ménager les intéressants débiteurs du très intéressant Crédit foncier et pour favoriser le capitalisme, M. Lemaire publia purement et simplement dans le n° du 5 septembre du *Journal officiel* de la Colonie un avis pour « inviter à lui faire leurs offres tous les » propriétaires de terrains non utilisés, mais propres » à l'établissement de cases et de cultures pour les » sinistrés du Nord. »

Les capitalistes coururent à la curée ; ils *offrirent les terres dont ils étaient embarrassés, à des prix exorbitants*. Des débiteurs du Crédit foncier proposèrent des affaires où ils devaient, leurs dettes hypothécaires payées, réaliser un sérieux bénéfice.

Le plus beau, c'est que M. Lemaire prit toutes les précautions pour ne point faire profiter la Caisse des sinistrés de cette concurrence capitaliste. Sous prétexte de ne pouvoir répondre « assez rapidement à toutes les offres », il charge le seul M. *Thierry* de les « étudier » (1). M. *Thierry*, homme d'affaires plus qu'agronome, reçoit en même temps la mission — moyennant SIX MILLE FRANCS d'appointements, payables en partie par la Caisse des sinistrés et en partie par le service local — de régler « toutes les affaires d'agriculture et de colonisation pratique » concernant les sinistrés.

Aussi bien M. *Thierry* a toute latitude pour traiter avec les propriétaires.

La *Démarche*, propriété qui vaut à peine VINGT-CINQ MILLE FRANCS, *qui est totalement dépourvue d'eau et où le « pient » est à l'état endémique*, est achetée CINQUANTE MILLE FRANCS.

Sur *Fonds-Lahaye* et sur *Fonds-Boucher* reposait un

(1) *Journal officiel de la Martinique*, 16 septembre 1902.

hypothèque de *30.000 francs*. Ces deux « habitations » sont de véritables rochers, dont l'ex-usinier *Guérin* n'a jamais pu rien tirer. Vendues à la barre du tribunal — ainsi que cela devait se produire bientôt, — elles n'auraient jamais trouvé un prix supérieur au montant de la créance qui les grève. M. *Guérin* a la bonne fortune de les vendre *81.247 fr. 22* et de pouvoir ainsi « dégager » certaines autres de ses propriétés, également grevées.

La Concorde, Préfontaine et *Demartinières*, situées à *Rivière-Pilote*, coûtent *158.000 francs*. Or, il n'est pas douteux, pour qui connaît la situation actuelle de La Martinique, que la préoccupation de servir les seuls intérêts de la colonie et des sinistrés eût produit un autre résultat.

Détail suggestif, d'ailleurs : la *Commission coloniale* (1), formée en majorité de républicains-radicaux, fut à ce point terrorisée par les menaces d'état de siège que le gouverneur allait, dit-on, mettre à exécution, si la « dissémination » des sinistrés ne s'opérait dans le plus bref délai ; — que, mise par l'Administration en face des faits accomplis ou à accomplir, elle s'empressa de couvrir d'avis favorables ces spéculations de MM. Lemaire-Thierry (2).

Mais, grâce aux *pouvoirs dictatoriaux* que lui a conférés M. Doumergue, le gouverneur n'avait-il pas l'intention de passer outre aux avis de la Commission coloniale s'ils avaient été contraires à ses desseins ?

Dès le 19 Septembre (3), en effet, il avait avisé les

---

(1) La Commission coloniale est une délégation du Conseil général, qui siège entre les sessions de cette Assemblée, veille à l'exécution de ses votes et prend les initiatives prévues par la loi.

(2) *Commission coloniale*, : séance du 11 octobre.

(3) *Journal officiel de la Martinique*

sinistrés « anciens propriétaires de Macouba, Grand'-» Rivière, Prêcheur et Carbet, inscrits sur les listes de » secours de Fort-de-France que des concessions de » terres leur étaient offertes dans la région située entre » Case-Pilote et Schœlcher ». Ces concessions seraient *provisoires*; elles ne deviendraient définitives qu'après l'accomplissement de certaines conditions que le gouverneur ne ferait connaître que plus tard, et que pour le moment, il disait vaguement ne devoir porter que « *sur le délai et la nature de mise en valeur des terres concédées* ». Néanmoins, les sinistrés devaient — pour obtenir ces concessions — se faire inscrire au Secrétariat général du 20 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE. Passé ce délai, ceux qui auraient refusé ou négligé de s'inscrire *seraient privés de secours*.

Quant aux sinistrés de ces communes qui n'étaient point propriétaires avant les éruptions volcaniques, ils devaient, sous les mêmes menaces, s'inscrire au même lieu et dans le même délai, pour être particulièrement dirigés sur « les différents centres de colonisation » que l'Administration se proposait de créer.

Les sinistrés anciens propriétaires du *Morne-Rouge* et de *Fonds St-Denis*, résidant encore à Fort-de-France, étaient avisés à leur tour, que des concessions de terre leur étaient offertes sur la propriété *Tivoli*, à 4 kilom. de Fort-de-France (1).

Le 7 octobre, le *Journal officiel de la Martinique* portait l'avis suivant :

Le gouverneur de la Martinique informe les sinistrés des communes du Carbet, de la Grand'Rivière et du Morne-

(1) Sur indications de la Commission locale de secours, l'Administration s'était résignée à faire l'acquisition de la propriété « Tivoli », à la barre du tribunal.

Rouge, actuellement inscrits sur les listes de secours de Fort-de-France, qu'après la répartition de secours commencée le 4 courant, les répartitions à venir se feront pour eux aux endroits ci-après indiqués :

Sur les habitations « Fonds-Lahaye » ou « Démarche » pour les sinistrés de Grand'Rivière et du Carbet;

Sur l'habitation « Tivoli » pour les sinistrés de Morne-Rouge.

Les sinistrés de ces communes sont invités à se rendre dans le plus bref délai à ces différents endroits pour y être soit employés aux travaux de colonisation (?), soit pourvus d'une concession de terrain, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Aucune répartition de secours ne leur sera faite sur les listes de Fort-de-France.

Que s'était-il passé du 20 septembre au 7 octobre ?

Tous les préparatifs étaient-ils faits, en vue de l'installation de ces malheureux dans ces nouveaux centres, comme l'avait fait espérer l'avis officiel du 19 septembre? Point du tout. Aucun plan parcellaire n'avait été dressé pour rendre possible le lotissement de ces propriétés. Il n'y avait aucun abri pour loger, même provisoirement, ceux qu'on chassait si sévèrement de Fort-de-France. Il est vrai que, *quelles que fussent leurs professions et leurs aptitudes*, les sinistrés devaient eux-mêmes construire leurs cases. Mais pour la construction de ces cases, leur avait-on donné cette « indemnité » que leur avait promise M. Lemaire ? Nullement. Avaient-ils eu au moins une fourniture de cases ? — Ecoutez le citoyen *Colat*, maire socialiste de Morne-Rouge. Le citoyen *Colat* est un vieillard ; il est presque octogénaire. C'est le doyen de notre Fédération martiniquaise ; c'est un de ces noirs qui ont connu l'esclavage, qui y ont puisé beaucoup de force de résistance, et qui, pour avoir trop souffert de

l'injustice, s'en voudraient de manquer de justice, voire de mesure, même envers un gouverneur. Il a tenu d'ailleurs, depuis le 8 mai, une conduite simplement héroïque, qui donne plus d'autorité encore à sa parole d'honnête homme :

Fort-de-France, le 11 octobre.

Les survivants du Morne-Rouge qui avaient rallié Fort-de-France depuis la dernière éruption ont dû, d'urgence et d'ordre du gouverneur, se fixer à « Tivoli ».

On a décidé alors de donner à chaque famille une case de 4 m. de longueur sur 3 m. de largeur. La charpente de cette case, ainsi que sa couverture de tôle, est livrée à Fort-de-France. Il faut que les sinistrés transportent charpente et couverture à « Tivoli », qui est distante de Fort-de-France de 4 kilom. ; ils doivent eux-mêmes planchéier, cloisonner, palissader leur case. Mais, me demandent-ils, avec quelles ressources pouvons-nous faire les frais de transport et de montage ; avec quel argent achèterons-nous les planches nécessaires pour bâtir ?

M. Thierry, le délégué de l'Administration, d'accord en cela avec le gouverneur, veut que les sinistrés palissadent *en bambous avec revêtement en bouse de vache et se contentent de la terre battue comme plancher. De vraies cases à mulets.*

Il est vrai que, dans notre situation malheureuse, nous ne pouvons ni ne devons nous montrer difficiles. Mais je pense que les généreux donateurs qui nous ont envoyé avec un tel ensemble leur obole veulent que ces malheureux, habitués chez eux, pour la plupart, à une aisance relative, soient placés dans d'assez bonnes conditions d'hygiène et de confort. Il est assez dur d'être chassé de chez soi, d'abandonner sa commune, sa maison, de perdre ses économies de longue date, sans que l'Administration malveillante de M. Lemaire ne vienne jeter le découragement dans les cœurs de braves gens, qui ont la ferme volonté de transporter à « Tivoli » leur activité et de contribuer par leur labeur au relèvement de la Martinique.

Ajoutez que bon nombre d'entre eux sont privés déjà d



secours dérisoires que l'administration accorde aux sinistrés.

Que faire ? que dire ? Se serrer le ventre et souffrir ! Il y a des situations vraiment imméritées qui poussent aux pires révoltes ; j'admire la vaillance de notre population, qui supporte de telles misères avec une résignation sans bornes.

A *Fonds-Lahaye*, c'est pire qu'à *Tivoli*.

Par lettre du 9 octobre, le maire de Grand'Rivière faisait connaître au gouverneur qu'il n'avait trouvé à *Fonds-Lahaye* qu'une trentaine de cases palissadées en « gaulettes, couvertes en paille et pouvant abriter au » plus une centaine de personnes ». M. *Rémilien Théophile* ajoutait « qu'il ne croyait pas qu'il fût possible à » la partie de la population sinistrée de *Grand Rivière*, » installée à *Schœlcher* et à *Fort-de-France*, c'est-à-dire » à sept cents personnes environ, de se rendre immé- » diatement à *Fonds-Lahaye* ». Néanmoins, le gouverneur fit expulser *manu militari* ces malheureux de leurs casernements et les fit diriger sur *Fonds-Lahaye* (1).

Là, ils furent soumis à la dictature du capitaine *Morin*, qui est non seulement « conducteur des Ponts-et-Chaussées », mais encore « commandant de village ». Quelques faits entre tous :

Le capitaine *Morin* a établi, à *Fonds-Lahaye*, une fille de joie ; il lui a donné, avec une boutique, le *monopole du commerce*. Défense fut faite à quelques pauvres femmes sinistrées, qui vendaient de menues marchanchandises, de continuer leur petit trafic, sous peine d'être « chassées du village » et d'être rayées de la liste de secours (2).

Le capitaine *Morin*, quand il n'est pas satisfait du travail d'un ouvrier ou d'un manœuvre, le fait enfermer

---

(1) Journal *L'Opinion* du 30 octobre 1902.

(2) Journal *L'Opinion* du 28 octobre.

à la salle de police. Un hangar a été construit, par ses soins, spécialement à cet effet (1).

Enhardis par les procédés de leur chef, les soldats placés sous les ordres du capitaine *Morin* font subir toutes sortes d'outrages aux malheureuses sinistrées et poussent la barbarie *jusqu'à les violenter*. Celles qui ont assez de force pour leur résister *sont chassées de Fonds-Lahaye et privées de secours* (2).

Un mari indigné fustigea un sous-officier ; l'Administration voulut bien en faire « un émeutier », mais elle dut se rendre à l'évidence.

A la *Démarche*, un simple particulier a été adjoint au capitaine Morin, comme représentant de l'Administration. Bien qu'il ne fût point propriétaire avant les catastrophes du 8 mai et du 30 août, M. Lemaire lui a concédé sur cette propriété *dix hectares de terre, couvertes de cannes* avec le *moulin*, la *rhummerie* et *dix bœufs*; il y détient, par surcroît, d'ordre du gouverneur, le monopole du commerce.

A « sa propriété », ce privilégié, qui répond au nom de Cambeille, a fait « attacher par l'administration » un certain nombre de travailleurs, qu'il traite comme de véritables serfs. Il s'arroge le droit de retenir chaque semaine, sur leur salaire, une somme égale au prix d'une journée de travail; et comme, le gouverneur aidant, ces malheureux seront impitoyablement chassés de la *Démarche* à la moindre velleité de résistance, ils sont forcés d'accepter la dure loi qui leur est faite. Bien plus, le sieur Cambeille, pour les obliger plus sûrement à s'approvisionner dans sa boutique, pour les mettre dans

(1) Appel du *Comité fédéral* de la *Fédération socialiste de La Martinique*. *L'Aurore* du 23 novembre 1902.

(2) Journal *L'Opinion* du 21 octobre et du 30 octobre 1902. *Lettre* du 23 octobre 1902.

l'impossibilité d'aller faire leurs emplettes, le dimanche, à Case-Pilote où à Fort-de-France, les paie, non le samedi, mais le lundi; il leur vend tout ce dont ils peuvent avoir besoin, et à un prix si exorbitant que, leurs emplettes faites, ils ne leur reste ordinairement plus un sou vaillant (1).

Le 31 octobre, les anciens propriétaires du *Prêcheur* ont reçu l'ordre de se rendre à Rivière-Pilote, sur les propriétés *Concorde*, *Presfontaines et Desmartinières*. Ils ont été, eux aussi, chassés brutalement de Fort-de-France. Quel sort ont-ils trouvé à Rivière-Pilote ? Déjà l'*Opinion* du 6 novembre nous a appris qu'à cette date aucune mesure n'avait été encore prise pour l'installation de ces pauvres gens.

En même temps que les travailleurs sinistrés sont ainsi traités, les gens *sinistrés ou non de la bourgeoisie réactionnaire* reçoivent, le plus largement, la manne administrative.

Déjà, dans son arrêté draconien et barbare du 29 août, au moment où il condamnait les travailleurs sinistrés au lard salé et à la morue, M. Lemaire précisait que tous autres vivres existant en magasins et non désignés par cet arrêté « feraient *l'objet de délivrance sur instructions particulières émanées soit du Président de la Commission locale de secours, soit du représentant de l'Administration*.

Le 18 septembre, en réduisant le taux des secours en espèces à 0,50 pour les adultes et 0,20 pour les enfants au-dessous de 16 ans, et en fixant le montant maximum de l' « indemnité collective pour une famille » à 1.60, *M. Lemaire prenait soin de stipuler que « des allocations*

(1) Appel du *Comité Fédéral*.—(L'*Aurore* du 22 novembre 1902); journal l'*Opinion* du 1er et du 4 novembre 1902.

spéciales pourraient, dans les cas méritoires et particuliers, être accordées par le gouverneur. »

A l'ombre de ces belles dispositions administratives, le chef désastreux de notre infortunée colonie donne libre cours à sa générosité de classe et à son humanité de coterie. Aussi, dit l'*Appel* de la *Fédération socialiste de la Martinique*, « à part les listes officielles de secours, » il existe des listes occultes, à la faveur desquelles les » *persona grata* reçoivent des sommes considérables. » On a la prévenance de leur expédier ces sommes » quand elles sont absentes du chef-lieu, tandis que » les travailleurs sinistrés sont, d'ordre du gouverneur, » immédiatement et définitivement radiés quand ils ne » sont pas présents à l'appel, qui a lieu ordinairement » en plein air. »

M. *Cambeille*, déjà nommé, en sus des avantages qui lui ont été accordés, touche des appointements comme représentant de l'Administration à Fonds-Lahaye. Tandis que les travailleurs ne reçoivent de concessions de terrains qu'à titre provisoire, M. Cambeille a un droit si définitif sur « son exploitation » que, par voie d'annonce dans le journal l'*Opinion* du 15 novembre, il mettait en vente les *dix hectares de cannes* et *les dix bœufs qu'il doit à la munificence administrative.*

Le trésorier de l'association *Cambeille-Morin*, *l'homme qui manie les fonds de la souscription internationale à Fonds-Lahaye et à la Démarche, est un escroc, qui fut convaincu d'avoir, au moyen de faux, soustrait 160.000 francs à la Banque de La Martinique, dont il était l'employé. A la suite de ses exploits, toutes ses propriétés avaient été saisies par la Banque. Mais qu'importe ? Il a toute la sympathie et toute la confiance de M. Lemaire, uniquement parce qu'il appartient à la bourgeoisie réactionnaire* (1).

(1) *Lettre* du 1er novembre 1902.

Le gouverneur a substitué les secours en espèces aux secours en nature. A cette règle qu'il appliqua si brusquement et avec une telle hâte, M. Lemaire a fait une exception : à *Sainte-Marie*, les sinistrés continuent à recevoir des vivres. Pourquoi ? Parce que le transport des marchandises est fait par les soins de M. *de la Houssaye*, armateur, ancien sous directeur de l'usine *Sainte-Marie*, chef du parti réactionnaire dans cette commune (2).

A la fin d'octobre, le maire de *Ducos* recevait cette dépêche d'un laconisme terrifiant : « *Supprimez tout » secours aux sinistrés de votre commune, à l'exception » de la famille H....* ». Or, *Madame H....* a perdu, il y a six ou sept ans, son fils *O....*, qui a laissé deux millions de fortune. Elle a perdu, l'année dernière, un autre fils, *J...*, qui a laissé son million. Cette dame a encore deux fils : l'un, *S...*, directeur d'usine, *G...*, propriétaire de vastes exploitations, a un revenu annuel de 125.000 francs ; l'autre, *M....*, directeur d'usine également, a 75.000 francs de revenu.

Le gouverneur Lemaire pour s'être affranchi de *l'influence souvent dictatoriale des républicains bourgeois*, n'en est pas moins à *l'entière merci de la Réaction capitaliste*. Il exécute fidèlement les ordres de celle-ci, épouse ses haines, marche au doigt et à l'œil.

M. Lemaire n'a mis aucun subside à la disposition des municipalités des communes républicaines, malgré les travaux qu'il serait indispensable d'exécuter partout et dans le plus bref délai. A la disposition de M. *Fernand Clerc*, usinier, maire de la *Trinité*, le gouverneur

(1) Même lettre.

(2) *Lettre* du 1er novembre 1902.

a mis plus de cent mille francs (1) pour des rues et boulevards à créer dans cette commune ; le plus beau, c'est que l'administrateur ordinaire de la *Trinité*, le 1er adjoint au maire, se vante d'être dispensé de rendre compte des dépenses qu'il engage. Là, d'ailleurs, les sinistrés travaillent sous la surveillance de gendarmes armés du revolver (2).

Ne croyez pas, d'ailleurs, que le chef de la colonie consulte son Conseil privé pour prendre ces mesures. Il se moque de son Conseil privé comme de la Commission coloniale, comme du Conseil général et de tous les élus de la Martinique : M. Lemaire est roi d'une monarchie absolue.

Au début, il traitait de la façon la plus cavalière et la plus grossière, soit par lui-même, soit par l'intermédiaire de son secrétaire ou de son officier d'ordonnance, les chefs des édilités républicaines, dont plusieurs sont aussi conseillers généraux. Maintenant il ne les reçoit plus, ne leur parle ni ne leur écrit. Quand le maire d'une commune lui fait une communication, c'est au représentant de l'Administration, ou au chef de la brigade de gendarmerie de cette commune, que le gouverneur répond. Cependant, son cabinet est toujours ouvert aux réactionnaires, qui y règnent en maîtres (3).

« La Colonie », organe nationaliste et clérical (4) *fondé*

---

(1) *Lettre* du 11 octobre 1902. — Journal *L'Opinion* du 26 octobre 1902.

(2) Journal *L'Opinion* du 25 octobre 1902.

(3) Lettre de *Fort-de-France* du 23 octobre 1902. — Lettre de St-Joseph du 30 octobre. — Journal *L'Opinon* des 2, 8 et 30 octobre, etc., etc...

(4) *La Colonie* est l'amie des Congrégations. Le citoyen *Gérault-Richard*, dans une lettre publiée par *L'Opinion* du 16 octobre, reconnait que ce journal combat tout ce que défendent les socialistes et défend tout ce qu'ils combattent. Le ministre des colonies lui-même ne conteste pas le caractère réactionnaire de la feuille usinière.

après la catastrophe du 8 mai par M. Fernand Clerc, chef de la réaction capitaliste, est le second journal officiel de la Martinique. Elle n'ignore rien de ce qui se passe au gouvernement ; elle dénonce, calomnie, commande avec plein succès.

Le commandant *Herbay*, européen, chef de la gendarmerie à la Martinique, diffamé de la façon la plus violente dans sa vie privée par cette feuille, à cause de ses tendances républicaines, poursuit son insulteur. Le gérant de *La Colonie* est condamné par le tribunal correctionnel de Fort-de-France à *deux mois* de prison, *500 fr. d'amende, 5.000 fr. de dommages-intérêts*. Le jugement est même signifié. M. Lemaire intervient, force la main à ce militaire assez exceptionnel pour n'être pas l'ennemi de la République, *lui donne l'ordre écrit de se désister de son action*. Cet extraordinaire abus de pouvoir n'est pas attesté seulement par l'avoué et l'avocat de M. *Herbay*. Il est reconnu par le gouverneur lui-même, qui, pour trouver une excuse impossible, argue de la nécessité où il était de calmer les esprits surexcités. *L'ordre écrit* n'est fait, ajoute-t-il, que pour permettre à M. *Herbay* de « se couvrir » vis-à-vis de ses chefs. Le prétexte est d'autant plus invraisemblable et fallacieux qu'il est établi que les chefs du commandant Herbay sont les coauteurs de cet attentat contre la loi. Voici, en effet, le texte du télégramme que le gérant de *La Colonie* adressait au sous-directeur de l'usine *Ste-Marie*, avant même que le désistement de M. *Herbay* fût chose décidée par le gouverneur :

Ravenot

Ste-Marie

Ai plaisir t'annoncer qu'ai vu général inspecteur de Beylié,

de Pointre-à-Pitre à Martinique. Après communication dossier Herbay, a vu gouverneur.

Après entente, Herbay a été invité à aller se justifier autre part qu'en police correctionnelle des accusations portées contre lui. Gouverneur, représentant ministre de la guerre en circonstance *lui a refusé*, toujours d'accord parties avec général, *autorisation* (?) me notifier jugement, qui devient nul de plein droit. Faites part amis. Annoncez partout que ministre est décidé à gouverner et pas à se laisser gouverner.

Amitiés

Confiant

Cette pièce démontre d'ailleurs que pour briser les résistances du commandant *Herbay*, on commit une première illégalité : le refus d'une autorisation que la loi n'a nullement prévue. Le commandant ayant passé outre, on eut recours à l'ordre écrit, en terrorisant cet officier.

Le gouverneur a, d'ailleurs, si peu de désir de travailler à l'apaisement des esprits, à la Martinique, qu'il persécute tous les fonctionnaires socialistes, voire républicains (1). Je crois savoir que, dernièrement, il est parvenu au Ministère des Colonies, un rapport où M. Lemaire fulmine contre tous ceux de ses subordonnés, Européens ou créoles, blancs ou noirs, qui commettent le crime de ne pas pactiser avec la réaction. Le Procureur général lui-même y est dénoncé comme un mauvais esprit, un incapable et un fonctionnaire dangereux. Le qualificatif de *meneur* est la moindre des épithètes dont le gouverneur qualifie nos amis socialistes. Au reste, ces derniers, pour la plupart, ont été déjà disgraciés. L'un d'eux, sur une simple dé

(1) Lettres du 5 octobre, du 31 octobre, etc..

nonciation de *La Colonie*, s'est vu privé de son grade et de la moitié de ses appointements. Il a été placé en sous-ordre dans un poste difficile et ingrat, bien qu'il eût conquis son titre antérieur par un concours où il avait obtenu le n° 1. Il est marié et père de trois enfants ; sa mére, en apprenant la nouvelle de sa disgrâce imméritée, est tombée frappée d'apoplexie.

Les travailleurs intellectuels, découragés, mettant leurs dernières espérances dans la France socialiste, poussent vers nous les appels les plus désespérés. Les travailleurs manuels *s'en retournent simplement dans la zone volcanique*, préférant le danger de la mort à l'humiliante et criminelle charité administrative, devenue, par une suprême ironie du sort, l'expression même de l'universelle pitié qui s'est manifestée en faveur de notre chère et malheureuse Martinique.

M. Lemaire, pour dégager sa responsabilité et pour essayer de donner une dernière fois le change à l'opinion publique, a publié dans le *Journal officiel* de la colonie, n° du 24 octobre, la déclaration suivante :

« L'Administration est informée que diverses personnes » circulent ou séjournent dans la zone évacuée à la suite des » éruptions volcaniques. Elle les prévient que cette zone n'a » pas cessé d'être dangereuse, et toute personne qui s'y aven- » turera sera considérée comme le faisant à ses risques et » périls ».

Cette précaution de M. Lemaire n'est-elle pas sa condamnation définitive ? Pourquoi des hommes iraient-ils ainsi à la mort, s'ils n'étaient pas à bout de patience et de résignation ? Du reste, au moment même où paraissait cette note officielle, un capitaine de gendarmerie arrivé subitement au Gros-Morne, se substituait au brigadier de gendarmerie dans la Commission de secours *pour engager les sinistrés à rentrer dans leurs foyers, sous pré-*

texte que les fonds de secours étaient complètement épuisés (1).

Le but de M. Lemaire est donc bien clair : *se débarrassser n'importe comment des travailleurs sinistrés pour déchaîner ensuite son favoritisme éhonté.*

M. Lemaire est un criminel. Il peut toutefois plaider l'irresponsabilité ; il est, en effet, l'agent exécuteur du pouvoir central; et, de plus, il est atteint de la *soudanite*, de cette maladie dont on a tant parlé à l'occasion de *Voulet* et de *Chanoine*, et qui pousse ceux qui en sont affligés à commettre les pires excès, les actes d'atrocité les plus écœurants.

Mais l'homme véritablement responsable devant la nation et devant l'humanité *est M. Doumergue, ministre des Colonies*. Il est trop intelligent pour n'avoir pas déjà compris que son honneur politique est lié à la question de la Martinique.

Il n'est pas douteux que les mensonges officiels émanant de M. Lemaire lui-même viendront contredire à la vérité qui se dégage des documents officiels et qu'affermit *l'unanimité des témoignages républicains et socialistes*. Mais M. Doumergue ne pourra prouver sa bonne foi qu'en faisant la pleine lumière sur les scandales que nous dénonçons. Puisque le ministre des colonies est si profondément persuadé de l'innocence de l'accusé, il doit publier toutes les pièces du procès : les rapports *Bloch* et *Picanon*, dont parlent les journaux officieux ; les comptes de M. Lhuerre, de M. Lemaire, de tous ceux qui, de près ou de loin, ont été appelés à manier les fonds de secours. Une enquête s'impose.

---

(1) L'*Opinion* du 30 octobre publie, à ce sujet, une lettre du Gros-Morne en date du 26 octobre. Cette lettre est confirmée dans tous ses détails par nos correspondants socialistes.

Nous espérons que les socialistes sauront, par leur énergie, l'exiger et l'obtenir.

En attendant, nous nous battrons pour la vérité. Nous lutterons jusqu'à la dernière étincelle de notre énergie. Nous avons, il y a trois ans, exposé nos vies pour un juif injustement condamné. Nous attendons tranquillement que des protestants (1), par pure solidarité confessionnelle, imitent les catholiques fanatiques; qu'ils démontrent que, pour eux aussi, les principes ne sont rien, que le salut des coreligionnaires est tout; ce sera un beau spectacle pour les philosophes que de voir une minorité jadis traquée et méconnue s'en prendre à la MINORITÉ NOIRE, aujourd'hui encore *traquée et méconnue*. Mais nous, qui n'admettons la solidarité que dans et pour le bien, nous saurons — nous en avertissons sagement nos adversaires — tirer de notre situation présente toutes les conclusions qu'elle comporte.

J. LAGROSILLIÈRE.

ERRATUM

Par suite d'une erreur, la partie de l'article de notre camarade Lagrosillière qui a été publiée dans notre dernier numéro, a été dénaturée par de nombreuses fautes typographiques. Nous renonçons à les relever, les lecteurs ayant pu les corriger facilement eux-mêmes, et l'étude de Lagrosillière devant paraître sous peu en brochure.

N. D. L. R.

(1) M. Lemaire est protestant.

ENQUÊTE

SUR

L'ANTICLÉRICALISME & LE SOCIALISME

(SUITE [1])

VIII

KARL KAUTSKY

Directeur de la *Neue Zeit*

(FIN [2])

III

LE PROLÉTARIAT ET L'ÉGLISE

Parmi les classes qui composent la société actuelle, le prolétariat occupe une position toute particulière : il est la classe inférieure ; il ne domine aucune autre, il ne peut, dans l'ordre économique, s'élever au-dessus d'aucune autre. S'il conquiert le pouvoir politique, il ne pourra l'utiliser qu'à abolir les classes et à se supprimer lui-même comme classe. Il ne pourra s'en servir pour établir une nouvelle domination de classe à la place de l'ancienne. Il poursuit donc la possession du pouvoir politique pour se débarrasser des instruments de la domination de classe et non pour s'en ménager l'usage. Dans cette mesure, et nous l'avons déjà remar-

(1) Voir les numéros 107, 108 et 109 du *Mouvement Socialiste*.
(2) Voir nos deux précédents numéros.



qué dans notre premier article, il est l'adversaire de l'Église qui, elle, constitue un de ces moyens de domination.

Mais l'Église ne se borne pas à ce rôle. La religion qu'elle enseigne répond aujourd'hui encore aux besoins impérieux de masses considérables. Comme classe inférieure, dont la liberté d'opinion et la liberté de conscience sont le plus entravées par les autres classes, le prolétariat doit se prononcer pour la liberté religieuse illimitée et laisser chacun faire son salut à sa façon. Il se mettrait en contradiction avec sa mission historique, qui procède de sa situation dans la société, s'il voulait empêcher les masses cléricales de satisfaire à leur manière leurs besoins religieux. Dans cette mesure, la démocratie socialiste doit rester neutre à l'égard de l'Église. Mais comment accorder cette attitude avec son antagonisme avec cette dernière, considérée comme instrument de domination ?

Ce problème ne se pose pas seulement pour l'Église. Il existe d'autres institutions qui sont aujourd'hui des moyens pour les classes dominantes d'asseoir leur domination : mais elles exercent, en outre, des fonctions, qui les rendent nécessaires au moins quelque temps encore. La bureaucratie nous en fournit un exemple. Elle constitue un excellent moyen de dominer les masses et, comme telle, nous la combattons. Mais il n'existe plus, à l'heure actuelle, de grand organisme social que l'on puisse administrer en dilettante, après avoir accompli son travail professionnel. Il a besoin d'une administration exercée, se confondant avec lui, d'une bureaucratie. Même une société socialiste ne pourrait s'en passer. Mais il faut lui retirer tous les caractères qui en font une classe spéciale placée au-dessus de la masse de la population. Il faut dépouiller ses membres de leurs

privilèges, en faire, en réalité et non en paroles seulement, des serviteurs du peuple, auquel doit revenir le droit de choisir et de révoquer au moins leurs chefs. Il faut développer le « self government » local, au détriment de l'administration centrale qui règlemente de haut en bas. La bourgeoisie ne le peut, bien que, surtout sa fraction la plus radicale, ne se prive pas de discourir sur ce sujet. Elle a besoin du fonctionnaire, qui lui sert d'instrument de domination ; aussi doit-elle le placer au-dessus du peuple; il lui faut faire de chaque policier un demi-dieu intangible, entretenir la morgue bureaucratique, donner à la bureaucratie centralisée la haute main sur l'administration locale, quelque incommodité d'ailleurs que cette méthode présente pour elle. Seul un régime prolétarien peut créer actuellement une démocratie véritable.

Il en est de même du militarisme. Le prolétariat doit tendre à supprimer l'armée, considérée comme moyen de maintenir le peuple sous le joug, mais il ne peut malheureusement encore s'en passer ; c'est un moyen de défense contre ses ennemis extérieurs, surtout contre ses ennemis de l'Orient. Ici encore, le problème ne peut être résolu par la simple suppression de l'armée. Il faut abolir les privilèges dont elle, c'est-à-dire dont ses officiers jouissent dans une si large mesure; il faut renoncer au désarmement de la nation, instituer l'armement du peuple. Seul, un régime prolétarien peut accomplir cette tâche, en dépit des Novicow, Suttner et consorts : la bourgeoisie a en effet besoin de l'armée pour maintenir sa suprématie. La lamentable issue de l'affaire Dreyfus a montré ce que valent les emportements passagers de la bourgeoisie à l'égard de l'armée.

Le cas est le même pour l'Église. La démocratie

socialiste ne songe pas, ne peut songer à opprimer les Églises. Elle doit observer vis-à-vis d'elles, la politique qu'elle pratique à l'égard de l'armée et de la bureaucratie. Il lui faut, avant tout, exiger la suppression des privilèges que le clergé exerce sur le reste de l'humanité, privilèges reconnus par exemple dans les §§. 166, 167, 196 du Code pénal allemand. L'Église jouit également d'un autre privilège : l'État met ses écoles à sa disposition, pour qu'elle y enseigne ses doctrines, qu'elle instruise la jeunesse dans ses idées et ses pratiques, et l'État va même jusqu'à forcer les enfants à recevoir cet enseignement.

En France, l'Église ne possède plus cette situation privilégiée, mais le clergé n'occupe pas moins en ce pays une position exceptionnelle : il est, en effet, payé par l'État, bien qu'il ne remplisse plus de fonctions publiques. Chose remarquable, la bourgeoisie libérale n'à rien à objecter. Les mêmes orateurs bourgeois qui, à la Chambre, ne pouvaient peindre sous des couleurs assez noires l'influence néfaste des congrégations, donnaient leurs louanges au clergé séculier, qui représente cependant les mêmes idées, et les répand parmi la population. Et cette même Chambre, qui conféra au gouvernement le droit de dissoudre les congrégations non-autorisées, vota tranquillement un budget de 40 millions au profit du clergé catholique et le maintien de l'ambassade auprès du pape. Libre penseur, l'État français impose les citoyens français, si libre-penseurs qu'ils puissent être, pour payer des curés et des évêques et rendre au pape les honneurs souverains.

La démocratie socialiste combat ce que poursuit la bourgeoisie libérale, la transformation de l'Église en une administration publique, du clerc en un fonctionnaire public. La démocratie socialiste demande que le prêtre

devienne un simple particulier, et l'Église, une association ordinaire. La bourgeoisie veut incorporer l'Église à l'État, la démocratie socialiste veut séparer l'Église de l'État.

C'est à tort que l'on prétend que la Belgique nous avertit des dangers de cette séparation. Dans ce pays, l'Église est bien indépendante de l'État, mais l'État est sous la dépendance de l'Église. L'État n'a pas à s'immiscer dans les affaires de l'Église, mais celle-ci a fort à faire dans les affaires de l'État. Le clergé est encore une institution rétribuée, privilégiée, qui coûte annuellement six millions de francs à l'État. Ce n'est pas en Belgique, mais aux États-Unis, que la séparation de l'Église et de l'État est surtout devenue une réalité pour le plus grand bien de l'un et de l'autre.

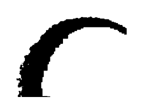
Mais même là, la séparation n'est pas complète. « Cependant, en vertu de la constitution de l'État du New-Hamspshire, qui date de 1788, et est encore en vigueur, seuls les protestants peuvent exercer les fonctions les plus élevées. Dans le Maryland, seuls les chrétiens et les juifs, en Pensylvanie, dans la Caroline du Nord, dans le Mississipi et dans le Tennessee, seuls ceux qui croient en Dieu et à l'immortalité de l'âme sont admis aux fonctions publiques... L'interdiction de troubler les offices religieux et la fête dominicale ainsi que les peines portées contre les blasphémateurs peuvent ne pas être envisagées comme telles : on peut les considérer comme des mesures légitimes destinées à sauvegarder le sentiment religieux et les coutumes du pays. Cependant ces lois ont en partie dépassé de beaucoup la juste mesure dans la répression ». (Rüttimann. «Das nordamerikanische Bundesstaatsrecht, II, p. 269, 270).

Ainsi, même dans les États-Unis, l'Église possède

encore bien des privilèges, insignifiants certes, si on les compare à ceux dont elle jouit en Europe.

La démocratie socialiste internationale tout entière est unanime pour adopter cette politique religieuse dans la mesure où elle s'applique au clergé séculier. Par contre, des divergences se font jour chez elle, au sujet de l'attitude à observer vis-à-vis des congrégations. Devons-nous étendre aux ordres religieux la liberté d'association que nous revendiquons ? Devons-nous au contraire tendre à une législation d'exception ?

On peut comprendre le point de vue prolétarien de telle façon qu'on accepte la tactique bourgeoise vis-à-vis des congrégations, tout en exigeant qu'on en tire logiquement et délibérément toutes ses conséquences. C'est d'ailleurs le rôle historique réservé au prolétariat : tant qu'il n'a pas une politique de classe propre, comme classe inférieure qui n'est entravée par aucune considération sociale, comme fraction de la démocratie, le prolétariat doit toujours prendre le libéralisme au mot et l'entraîner constamment à pousser ses principes jusque dans ses dernières conséquences. C'est inconsciemment que le prolétariat a joué ce rôle dans la grande Révolution, et c'est consciemment que Marx le lui assignait encore en Allemagne en 1848. On ressent une impression particulière à voir le socialisme dépassant Marx s'élever à un stade supérieur, en revenant à cette tactique, qui correspond à sa minorité et dont Lassalle reconnaissait clairement l'impossibilité en Allemagne vers 1860. En France, où les traditions de la Révolution Française continuent à exercer une action si puissante, où les congrégations sont devenues des organisations de combat si prononcées au service de la réaction, il s'agit sans doute pour les socialistes de l'emporter sur les libéraux, non seulement par la qualité du combat



mené contre elles, mais encore par la vigueur de la lutte ; il faut, en ce pays, demander la dissolution des ordres et la confiscation de leurs biens.

La situation est différente en Allemagne. Aussi, l'attitude de la démocratie socialiste à l'égard des congrégations n'est-elle pas la même. Elle s'est prononcée contre toute restriction à la liberté d'association, même religieuse. A notre avis, cette tactique est plus conforme aux principes et répond mieux à la situation que le prolétariat occupe comme classe. Toute mesure dirigée, en effet, contre cette liberté doit finir par atteindre directement ou indirectement plutôt le prolétariat que les congrégations. Quelque grands que puissent être les antagonismes entre les diverses fractions des classes possédantes (et en particulier de la bourgeoisie libérale), celles-ci n'en appartiennent pas moins toujours aux classes possédantes, et leur antagonisme avec les autres classes de même genre ne peut jamais être aussi profond que celui qui les oppose au prolétariat. La lutte menée contre ce dernier tend de plus en plus à devenir la tendance dominante de la politique bourgeoise qui arrive toujours à se faire jour, au milieu des querelles passagères des classes possédantes. Quiconque met donc des armes entre les mains du pouvoir public, pour restreindre la liberté d'une classe dominante, doit s'attendre à ce que, demain, l'on tourne ces mêmes armes contre le prolétariat, avec plus de force encore. Ce point peut paraître peu intéressant à la bourgeoisie libérale. La démocratie socialiste doit réfléchir à deux fois avant d'armer ainsi le pouvoir.

De semblables considérations se présentent souvent à nous, quand il s'agit de lutter contre les unions conclues par nos adversaires les plus forcenés, par exemple contre les cartels et les trusts. On ne peut les entraver

efficacement ou les soumettre au contrôle de l'Etat, sans mettre par là même les syndicats en péril, qui, eux aussi, constituent des associations formées pour élever les prix d'une marchandise déterminée, — la force de travail — au-dessus du niveau ordinaire qu'ils atteignent sur le marché. Et une loi susceptible de frapper les unions de patrons et les associations d'ouvriers se verra appliquer avec moins de ménagement encore à ces dernières qu'aux premières, qui d'ailleurs peuvent plus facilement se soustraire à ses effets. Cette remarque s'applique à la lutte contre les congrégations. Ou bien, on fait une loi d'exception dirigée contre elles, on reconnaît la légitimité d'employer une législation d'exception contre des adversaires politiques incommodes, et l'on fraie la voie à des lois de ce genre, dirigées demain contre les anarchistes, et après-demain contre les démocrates socialistes. Les lois d'exception du « Kulturkampf » ont précédé les lois d'exception dirigées en 1878 contre notre parti.

Ou bien on cherche à renfermer les congrégations dans le droit commun. On restreint alors si bien le droit d'association que d'autres sociétés peuvent se trouver atteintes.

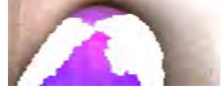
Et pourquoi s'engager dans cette voie dangereuse ?

On nous objecte les grands dangers des congrégations. Certes, dans certains États, leur fortune a cru absolument. Mais dans les nations capitalistes, elle est relativement faible, comparée à la richesse de la classe capitaliste. Les congrégations peuvent devenir néfastes au point de vue économique chez les peuples pauvres en capital, arriérés, dont elles gênent l'essor industriel, en Espagne, par exemple. Là, l'ancienne méthode, la dissolution des ordres, la confiscation de leurs biens peut avoir un excellent effet, être même nécessaire.

Mais, dans une nation où la production capitaliste est développée, l'influence économique des congrégations est bien inférieure à celle qu'exercent les grands monopolistes de la classe capitaliste. Les monopolistes des chemins de fer français, par exemple, exercent un tout autre pouvoir sur la vie économique de la France que les congrégations, et la transformation en service public de ces lignes serait, au point de vue économique, une mesure beaucoup plus importante que la confiscation même de tous les biens des ordres religieux. On estime à un milliard de francs la valeur des biens des congrégations, et le capital avancé dans les chemins de fer français à quinze milliards et demi.

Sans doute, la démocratie socialiste, qui aspire à la socialisation des moyens de production, ne s'arrêtera pas à la propriété des ordres religieux. Mais nous jugeons qu'une propriété déterminée est mûre pour la socialisation, d'après ses fonctions dans le procès de production, et non d'après l'espèce de ses propriétaires. Il va de soi que nous ne pensons nullement à socialiser d'un coup tous les moyens de production. Mais il nous faut commencer par les grands monopoles, chemins de fer, mines, grandes propriétés foncières, grandes industries trustifiées, sans établir de distinction entre les propriétaires. Par contre, il serait absurde de vouloir effectuer le passage à la production socialiste, en expropriant les unes après les autres les catégories de possesseurs, sans avoir égard à l'espèce de leur propriété, en expropriant par exemple les congrégations aujourd'hui et demain les Juifs.

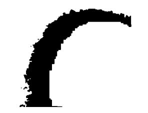
Fort peu de gens aujourd'hui s'en prennent aux congrégations pour le rôle qu'elles jouent dans le procès de production. Elles deviennent plutôt dangereuses par la façon dont elles emploient le revenu de leurs



richesses, par l'influence morale qu'elles exercent grâce à leurs établissements d'instruction et de bienfaisance.

La réaction s'en trouve considérablement fortifiée, c'est incontestable. Reste à savoir si les mesures de violence sont un bon moyen de supprimer ou même d'atténuer leur action. Si les congrégations gagnent de cette façon une influence considérable, grandissante, la faute en est bien moins aux ordres religieux qu'à l'Etat bourgeois : elles n'ont pu acquérir ce crédit que parce qu'il a grossièrement négligé ses devoirs. Est-ce la faute des congrégations si, actuellement encore, en France, presque deux millions d'enfants, presqu'un tiers des élèves des écoles, reçoivent l'instruction des congréganistes ? Il est juste de dire que, depuis la guerre de 1870, la France a fait toute une série d'efforts excellents pour reformer l'instruction primaire, et son régime scolaire l'emporte à bien des points de vue sur le système prussien que l'on prône tant. Mais dans aucun domaine l'Etat bourgeois ne peut faire œuvre décisive. Que l'on transfère les charges scolaires de la commune à l'Etat, que l'on donne les instructions les plus sévères à tous les maîtres enseignant dans des écoles privées ou publiques, que dans ces dernières on fournisse aux enfants tout ce dont ils ont besoin pour s'instruire, qu'on leur donne le repas de midi, et l'on aura plus fait pour diminuer l'influence de l'Église sur l'école et sur la population qu'en expulsant quelques sœurs des établissements d'enseignement.

Nous ne pouvons rien de plus contre les congrégations; et si l'on ferme toutes les écoles privées, tous les établissements d'enseignement qui ne se conforment pas aux instructions pédagogiques sévères que l'on observe dans les écoles publiques, et si l'on ferme en particulier les institutions où l'instruction n'est qu'un



prétexte à exploiter l'enfance, nous ne nous opposerons pas à cette mesure, parce que les écoles congréganistes et les institutions religieuses d'enseignement s'en trouveront atteintes. Au contraire, tout démocrate socialiste doit approuver et soutenir les dispositions les plus larges tendant à la protection des enfants contre toutes les influences nuisibles au point de vue pédagogique.

Mais autre chose est d'interdire, pour des motifs politiques, certaines espèces d'associations et, pour la même raison, de les exclure des écoles, ainsi que leurs membres. Le même régine qui éloigne des écoles plusieurs espèces de congrégations, parce qu'elles le gênent au point de vue politique, a frappé des instituteurs socialistes parce qu'en dehors de l'école ils critiquaient l'armée ou faisaient de la propagande socialiste. Gardons-nous de faire des membres du corps enseignant les esclaves passifs du gouvernement. Seule l'aptitude pédagogique et non l'opinion politique, doit faire conférer ou retirer le droit d'enseigner. L'État bourgeois considère l'école surtout comme un moyen de domination, le maître congréganiste lui déplaît non parce qu'il abrutit le peuple, mais parce qu'il est indépendant. Il frappe les instituteurs socialistes plus impitoyablement que les congréganistes insubordonnés. Il paie de plus le prêtre pour qu'il inculque aux enfants, à l'Église, les mêmes idées que le congréganiste leur inculquait à l'École. L'État bourgeois n'a nullement l'intention de détruire l'influence cléricale sur la population, en perfectionnant l'école laïque et en prenant à sa charge les frais d'instruction incombant aux communes. Une semblable politique scolaire coûte en effet de l'argent, et un État bourgeois ne peut réunir le pécule nécessaire, s'il s'obstine dans le culte du militarisme et s'oppose à tout impôt frappant énergiquement les classes possédantes. Un gouvernement qui compte parmi ses mem-

bres un André et un Rouvier ne peut guère témoigner son amour du progrès dans les questions d'enseignement qu'en se chamaillant avec quelques sœurs têtues.

Il en est de même avec les établissements de bienfaisance. Ici, la lacune que l'État bourgeois laisse subsister est si évidente, la mauvaise volonté de la combler est si grande qu'il ne cherche même pas à faire croire que, sur ce terrain, il cherche à rendre les congrégations inutiles en fondant des établissements laïques. Sans aucun doute, une institution publique assurant suffisamment l'ouvrier contre le chômage et l'incapacité de travail, un large développement de l'assistance publique par l'honnête rémunération du personnel, entraverait complètement l'action des congrégations et restreindrait considérablement leur influence sur la population. Mais, ici encore, l'État bourgeois n'a pas d'argent à consacrer à cet objet et au lieu de faire des dépenses en faveur des prolétaires pauvres et des malades, les libre-penseurs et les francs maçons de la France républicaine préfèrent les abandonner aux congrégations.

Des raisons historiques nous permettent de comprendre pourquoi la majorité des socialistes français veut lutter contre les congrégations, en les supprimant violemment. Mais la démocratie socialiste allemande a de bonnes raisons pour suivre une autre politique à l'égard des ordres catholiques ; elle a toujours combattu toute mesure d'exception dirigée contre elles.

Elle sait fort bien que l'État bourgeois ne peut, ne veut en venir à bout, en employant la violence. L'emploi de la force n'aboutit qu'à accroître encore les armes dont le pouvoir dispose envers ses adversaires — et, par suite, envers le prolétariat qui cherche à s'élever, — sans que pour cela la puissance de l'Église s'en trouve diminuée le moins du monde.

La démocratie socialiste allemande est restée constamment fidèle au principe qu'elle a adopté à l'époque du « Kulturkampf » et répond à son programme qui revendique :

« La reconnaissance du caractère privé de la religion. Suppression de tout emploi des ressources publiques à des buts religieux ou ecclésiastiques. Les communautés religieuses ou ecclésiastiques doivent être considérées comme des associations privées qui règlent leurs affaires comme elles l'entendent. »

Précisément en ce moment, où la lutte contre le Centre catholique passe pour nous au premier plan, il sera nécessaire d'exposer aux ouvriers catholiques quelle conduite nous avons tenue pendant le « Kulturkampf. » Malheureusement le Manuel pour le Reichstag de Schippel ne contient sur ce point presque rien qui mérite d'être retenu. A propos de la « loi contre les Jésuites » on y analyse, il est vrai, l'action du Centre catholique, mais au sujet de la fraction parlementaire démocrate socialiste, on ne fait que la remarque suivante : « Là encore, comme toujours, elle a repoussé toute loi d'exception. » Et, à propos du paragraphe qui vise les discours prononcés en chaire, il n'y est pas fait allusion à notre parti.

Et, cependant, le « Kulturkampf » montre précisément combien était juste la politique suivie par la démocratie socialiste : les événements l'ont justifiée de toutes façons.

A propos du « Kulturkampf » Bebel écrivait entre autres choses dans sa brochure « Die parlementarische Tätigkeit des deutschen Reichstags und der Lantage » (Leipzig, 1873):

« Si donc, malgré tout, la lutte entre l'autorité publique et le clergé n'est pas sérieuse parce qu'il est d

l'intérêt de tous deux de ne pas lui faire dépasser certaines limites, il n'en faut pas moins rejeter délibérément les moyens grâce auxquels on cherche à combattre le cléricalisme... Il ne reste qu'une issue ouverte à la bourgeoisie et au gouvernement : ni l'un, ni l'autre ne veulent employer contre les menées cléricales le seul moyen radical, le seul efficace — séparation de l'Ecole et de l'Eglise, de l'Eglise et de l'Etat, et élévation de l'instruction primaire au plus haut degré de perfection ; — il lui faut employer la violence brutale contre l'opposition cléricale qui devient gênante.

« C'est là qu'a sa source l'empressement avec lequel libéraux et hommes de gouvernement ont recours à des lois d'exception et les appliquent, comme il arrive presque toujours quand on en arrive aux mesures de violence, au nom de la liberté, de l'ordre et du bien public. Lois d'exception contre le clergé, loi d'expulsion des Jésuites, etc., tout a donc été adopté par le Reichstag à la grande joie des libéraux, exception faite pour le petit nombre d'entre eux qui conservait encore un certain idéal. Le résultat sera que l'Ultramontanisme qui occupe déjà une soixantaine de sièges au Reichstag verra dans la prochaine assemblée leur nombre augmenter de 40 ou de 50 (p. 47-50). »

Cette prophétie s'est accomplie presque à la lettre. Il en est de même de la prédiction contenue dans le même écrit et qui promettait au « Kulturkampf » une fin lamentable et y voyait la cause de la chute de Bismarck. Nous recommandons ces deux points à ceux qui recherchent avec ardeur les prédictions de Bebel qui ne se sont pas accomplies !

L'attitude observée par la démocratie socialiste pendant le « Kulturkampf » a déjà été féconde ; elle le deviendra encore davantage à la suite de notre propa-



gande parmi les ouvriers catholiques. Cette propagande constitue notre tâche principale dans la lutte contre le cléricalisme.

Si ce dernier est en progrès, il ne faut pas en voir la raison dans les talents infernaux des congréganistes contre lesquels nous serions impuissants. Il faut en rechercher la cause dans l'évolution des conditions sociales qui les favorise. Mais cette évolution ne tourne pas uniquement à leur profit, elle seconde aussi le socialisme dans son progrès. Ces conditions ne sont défavorables qu'au libéralisme bourgeois. Il n'est pas de mesure policière au monde qui puisse arrêter ce procès.

D'autre part, la décadence des classes moyennes (petite bourgeoisie, classe paysanne) renforce la puissance de l'Église. Il y a deux siècles déjà, ces classes étaient en décadence. Mais, sous l'absolutisme, elles voyaient la cause de leur misère, et, en grande partie, avec raison, dans l'exploitation que faisaient peser sur elles la cour, la bureaucratie, la noblesse et le clergé. Ces classes étaient alors foncièrement libérales et attendaient tout de la victoire de la démocratie. Mais le libéralisme ne déchaîna que le capitalisme, et, après un court stade de transition, devint, pour la petite bourgeoisie et pour la classe paysanne, un nouveau sujet de misère. Le libéralisme n'était pas le sauveur pour lequel il s'était fait passer. Ces classes en cherchèrent un nouveau avec angoisse, sans répit. Une constitution spirituelle, semblable à celle qui, à l'époque impériale, avait gouverné toute la société, les séduit et les pousse vers l'Eglise. Notre remarque s'applique en particulier à la petite bourgeoisie des villes. La classe paysanne n'a jamais encore su s'émanciper de la tutelle religieuse.

C'est exact : les chefs de la démocratie réactionnaire se trouvent en présence d'une œuvre impossible. Ils ne

peuvent tenir leurs promesses. Aussi, tôt ou tard, se révèlent-ils comme des fous ou des intrigants. Mais c'est se tromper que de croire que, parmi la petite bourgeoisie, la réaction soit pour cette raison destinée à perdre prochainement tout son crédit. Seuls les éléments laïques, ceux qui se rattachent surtout aux traditions de libre-pensée de l'époque révolutionnaire, s'usent ainsi et font place nette au régime clérical ou s'y soumettent. Avec son expérience de mille ans, en possession de ce mécanisme puissant qui asservit la raison, offrant toujours l'au-delà en perspective quand l'empire est refusé en ce monde, l'Eglise est précisément faite pour prêter son appui à la misère sans espoir, qu'elle soit d'ailleurs morale ou économique. Les chefs laïques de l'antisémitisme et du nationalisme peuvent s'user rapidement : il ne s'ensuit pas que ces mouvements reculent. Seulement, ils perdent de plus en plus les traits caractéristiques de la démocratie libérale et se transforment de plus en plus en mouvements purement cléricaux.

Mais même dans les différentes couches de la bourgeoisie, le cléricalisme gagne du terrain. Ici, ce n'est pas la décadence économique de cette classe, mais les progrès politiques accomplis par le prolétariat, qui remettent le gouvernement en honneur chez les bourgeois. Pour les uns, c'est un moyen sciemment employé pour tenir les masses en bride. Ce sont les éléments ordinaires de la bourgeoisie. Par contre, chez les natures plus fines, mieux organisées, comme l'a déjà justement remarqué notre camarade Roland-Holst, les progrès irrésistibles du prolétariat éveillent une disposition, souvent une vive inclinaison au mysticisme. Ces tendances se trouvent encore renforcées par la ruine de la conception libérale qui répondait à leur propre situa-

tion de classe ; souvent aussi, ayant épuisé prématurément toutes les jouissances sensuelles, elles recherchent de nouvelles sensations dans la mystique. Aucune institution ne répond mieux que l'Église catholique à ce besoin de mysticisme. Elle s'entend beaucoup mieux à le satisfaire que le protestantisme, où le bourgeois du Nord a incarné son sensualisme, son matérialisme grossier. L'époque de la Réforme avait bien été favorable au mysticisme. Le diable et les sorcières y ont suffisamment terrorisé et tourmenté les hommes, mais cette fantasmagorie était trop naïve et trop grossière pour pouvoir captiver l'homme moderne. Il en est tout autrement du mysticisme catholique, dont les origines s'étendent jusqu'à l'époque si raffinée de la Rome impériale.

L'attrait qu'exerce la mystique catholique est encore relevé par la pompe du rite. Nous avons vu que ce faste avait sa source dans les conditions économiques de la période féodale ; il est né naturellement et n'a pas été intentionnellement inventé par des prêtres hypocrites pour éblouir et séduire les hommes. Ce n'est pas de cette façon naïve que se produisent de grands phénomènes sociaux qui subsistent pendant un millier d'années. Mais une fois instituée, la pompe religieuse éblouit et séduit ; elle répond au besoin que les masses ont de beauté matérielle et d'émotion physique, et, dans certaines circonstances, elle est en accord avec la joie qu'éprouvent les classes exploitrices à se livrer à de folles prodigalités, quand le degré d'exploitation a atteint un certain développement.

Le régime capitaliste en est arrivé à ce point depu quelque temps déjà. La classe capitaliste, qui prétenda encore, il y a quelques dizaines d'années, que le capi était créé par l'épargne et l'abstinence, qui voyait dar ces pratiques les vertus économiques, ne sait plus α

faire aujourd'hui de la masse énorme de richesse que lui procure l'exploitation systématique actuelle. La prodigalité aboutissant au luxe criard, telle est sa devise. Notre remarque ne s'applique pas seulement aux mœurs actuellement en honneur en Allemagne et où il ne faudrait pas voir une série de fantaisies personnelles. Nous retrouvons la même manie de luxe en Angleterre comme viennent de nous le prouver les fêtes tapageuses du couronnement ; nous rencontrons encore le même phénomène chez les milliardaires américains. La prodigalité effrénée de la Rome impériale et de l'« ancien régime » commence à prévaloir parmi la classe capitaliste, avec cette différence que la grâce de ses modèles lui fait défaut. Les capitalistes s'entendent à jeter l'argent par les fenêtres: ils ne savent jouir avec élégance.

Le catholicisme répond beaucoup mieux à ce désir de prodigalité fastueuse que le protestantisme, dont la sobriété sévère date de l'époque où la bourgeoisie considérait encore le luxe féodal comme une coupable dissipation de capitaux dont on aurait pu tirer profit, — et où, d'après ses idées, seule une simplicité puritaine pouvait plaire à Dieu. Ce n'est pas par hasard que, dès que l'exploitation capitaliste eût dépassé une certaine limite en Angleterre, la tendance à égaler en magnificence le rite catholique se fit jour dans l'Eglise anglicane (dans le mouvement ritualiste vers 1840) ; si bien que, sur beaucoup de points, elle ne se distingue plus guère de l'Eglise romaine qu'en ce qu'elle reconnaît pour chef suprême le roi d'Angleterre au lieu du pape.

Il est imposible de s'en prendre à tous ces facteurs qui valent à l'Eglise la faveur de la bourgeoisie, grande et petite. L'Eglise va continuer à voir sa puissance et son crédit s'accroître dans ces sphères. Une améliora-

tion de l'instruction publique resterait sans effet : le passage dans le camp catholique de beaucoup de gens instruits, la foi dans le spiritisme qu'on rencontre chez bien des savants nous le prouve. Le mysticisme, le besoin d'une autorité religieuse dépendent beaucoup moins de l'état des connaissances que de l'état de la société. Quand la réalité sociale n'offre plus à une classe ou à une société qu'une perspective désespérée, celle-ci détourne de plus en plus ses pensées de cette réalité et se réfugie dans un au-delà meilleur. Le degré de développement auquel sont arrivées les sciences naturelles détermine seulement la forme sous laquelle se produit ce phénomène. L'esprit humain est suffisamment riche pour trouver un fondement plausible à chacun de ses besoins.

Mais le crédit de l'Eglise ne grandit pas seulement dans les classes dont nous venons de parler ; son influence prend de l'extension dans bien des sphères qui appartiennent au prolétariat. Le phénomène revêt sans doute un aspect différent. Ce n'est pas que d'importantes fractions du prolétariat restées jusqu'alors en dehors de l'Église y rentrent et deviennent pieuses. On ne peut nulle part constater le moindre symptôme précurseur de ce retour. Le prolétaire n'a aucune raison de douter de l'avenir de sa classe. Elle marche de victoire en victoire, et il n'est pas de prolétaire qui, ayant compris sa situation de classe et ayant pénétré la mission historique de sa classe, éprouve le besoin de détourner ses pensées de l'étude et de la conquête des réalités, pour les porter sur un au-delà, sur des fantaisies couleur de rose. Ses espérances, ses prévisions appartiennent toutes à ce bas monde.

Mais si le nombre des prolétaires obéissant encore à une direction cléricale, augmente, ce n'est pas que le

clergé ait réussi à en détacher nulle part du socialisme. La raison de ce progrès est dans l'accroissement rapide de la masse du prolétariat. Beaucoup de nouveaux-venus acceptent encore l'autorité de l'Eglise, parce qu'ils sortent de classes ou proviennent de régions où le clergé gouverne encore (ou de nouveau) tous les esprits. Les facilités de communication, la ruine de l'agriculture paysanne contribuent beaucoup à attirer dans les villes des masses de travailleurs arriérés. De plus, le désir d'avoir le plus possible à sa disposition immédiate des forces de travail peu coûteuses ou des matières premières, le développement pris par l'exploitation des mines font que l'industrie capitaliste s'étend de plus en plus dans la campagne, dans les régions complètement soumises encore à l'influence cléricale.

Gagner au socialisme ces nouvelles couches du prolétariat, constitue un problème difficile. Mais il faut le résoudre, et il peut l'être. Quelque puissantes, en effet, que puissent être les traditions qui attachent ce nouveau prolétariat aux classes réactionnaires et aux idées réactionnaires dans lesquelles il a grandi, les luttes d'intérêt du présent le poussent dans le camp du prolétariat conscient et la réalité finit par triompher du souvenir du passé. Mais, pour hâter la marche de ce procès, pour donner à la lutte des classes où est entré ce nouveau prolétariat des qualités de conscience et d'unité, il est nécessaire qu'il mette sa confiance dans la démocratie socialiste. Elle a, en effet, pour devoir de transformer les luttes de classes instinctives en luttes menées consciemment et de réunir en un grand mouvement unitaire les efforts isolés des prolétaires qui cherchent à se défendre, qui poursuivent le progrès dans les sphères les plus diverses, par les moyens les plus différents.

Mais nous ne gagnerons pas cette confiance en réclamant de l'État des mesures coercitives contre l'Église; comme classe inférieure, le prolétariat professe une horreur instinctive contre toute oppression et apporte ses plus chaudes sympathies à tous les opprimés, à une nation, à une communauté religieuse qui n'a rien de commun avec ses intérêts de classe. L'Église catholique le sait fort bien. Elle se plaint partout d'être opprimée, même là même ou elle jouit de privilèges importants et où elle opprime toute la liberté d'opinion. Cependant poser au martyr n'est efficace que là où l'Eglise a à subir quelques entraves, fussent-elles insignifiantes d'ailleurs. Un « Kulturkampf » à la mode de Bismarck la favorise au point de dépasser ses désirs. Il fait en faveur de l'Eglise et parmi les prolétaires catholiques autant de propagande qu'une persécution de Dioclétien, et ne diminue que d'une façon insignifiante sa puissance matérielle, grâce aux demi-mesures dues à la faiblesse de la bourgeoisie. Elle gagne plus au point de vue moral qu'elle ne perd au point de vue matériel. C'est le « Kulturkampf » de Bismarck qui a acquis au parti du Centre les masses prolétariennes des régions catholiques de la Prusse et en fit pendant longtemps ses troupes les plus dociles. Le « Kulturkampf » que l'on mène actuellement en France aura sans doute des effets moins puissants, pour la simple raison que, au moins jusqu'à présent, il est beaucoup moins important que celui de Bismarck.

Mais la démocratie socialiste ne doit pas moins se garder de créer des martyrs catholiques que de paraîtr être l'alliée des pouvoirs dont le prolétariat est l'adv saire naturel : la bureaucratie et le capital. Partout ce pouvoirs s'opposent au prolétariat qui cherche à s'éleve Mais si, par rapport aux fractions libres-penseuses de

classe ouvrière, ils se rangent du côté de la religion, aux yeux des travailleurs arriérés cléricaux ils paraissent être des libres-penseurs décidés. Ce qui, chez ces prolétaires, prend l'aspect du cléricalisme, c'est souvent une simple haine de classe contre le bourgeois libéral et le pouvoir libéral. Nous compromettrions irrémédiablement notre position à l'égard de ces ouvriers, si, côte à côte avec les fonctionnaires et les bourgeois libres-penseurs, nous marchions contre eux et contre leur Église, et si nous portions dans leurs rangs, non la lutte de classe, mais le « Kulturkampf. » Il est préférable de leur montrer que la lutte de classe est plus forte que toute divergence en matière religieuse. Il nous faut nous employer non à accroître, mais à diminuer l'intérêt qu'ils portent aux questions religieuses ou théologiques, en concentrant leur attention sur les problèmes de la vie matérielle. Nous devons leur montrer que l'ouvrier catholique, ou chrétien en général, est plus près du travailleur libre-penseur que le bourgeois libre-penseur; nous devons enfin leur faire voir que c'est avec ce dernier que le clergé, séculier ou régulier, faisant au fond partie des classes dominantes et possédantes, a beaucoup plus de points de contact qu'avec le prolétaire, si pieux soit-il.

On le voit : en se plaçant au point de vue de la propagande, on arrive au même résultat qu'en restant sur le terrain de nos principes. La politique religieuse de la démocratie socialiste doit différer complètement de celle du libéralisme et elle a toutes les raisons de laisser apparaître publiquement, incontestablement que sa politique religieuse est autre. Elle ne doit pas se compromettre aux yeux des masses prolétariennes encore chrétiennes, en ayant l'air de ne se distinguer du libéralisme en faillite, non par sa nature, mais seulement par son absence de scrupules.

Dans les couches inférieures, le libéralisme est fini. Leurs membres, accablés de peines et de travaux, croyaient atteindre, dans un Etat libéral, au bonheur et à la liberté. Ils célébraient le libéralisme comme leur libérateur, et commencèrent à se détourner de l'Eglise réstée fidèle à l'ancienne exploitation féodale.

Mais le libéralisme n'a pas tenu ses promesses. Il a libéré les classes laborieuses d'anciennes calamités, pour en établir de nouvelles plus redoutables, et il n'offre plus aucun grand but aux classes qui aspirent à leur délivrance. Il ne peut leur fournir que les preuves statistiques de l'accroissement de son bien-être. Les masses se détournent de nouveau de lui et ont recours à l'ancienne autorité religieuse.

Seul, le socialisme peut s'opposer avec succès à cette réaction. Le but qu'il poursuit peut être proposé comme un idéal supérieur aux classes opprimées et exploitées, un idéal qui les élève et les enthousiasme, d'autant plus qu'on ne le professe que par ce qu'on reconnaît la réalité et non parce qu'on en désespère, parce qu'il est fondé sur la nécessité de la victoire du prolétariat et non sur la nécessité de la renonciation, parce qu'il prêche la conquête énergique de cette terre et non l'attente patiente de la vie future. Seul, un semblable but peut ruiner la domination qu'exerce le clergé sur de vastes fractions du prolétariat. Le libéralisme en est incapable.

Mais ce n'est pas seulement par la grandeur de son idéal, c'est par son unité de vues, par sa marche hardie, délibérée, vers le but qu'elle connaît et auquel elle s'attache avec tenacité, que la démocratie socialiste se distingue du libéralisme confus, peureux, tâtonnant, s'épuisant en demi-mesures.

A ces deux points de vue, faisons en sorte de ne pas devenir semblables aux libéraux, de ne pas être con-

fondus avec eux. Ce serait tarir les sources de notre force, ce serait risquer d'enlever toute valeur à notre propagande en échange d'avantages pratiques douteux.

Ce que nous venons de dire s'applique à toute politique, et par suite aussi à notre politique religieuse. Elle doit nous être propre, elle doit être socialiste, elle ne peut pas nous être commune avec le libéralisme.

KARL KAUTSKY.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

Le Xe Congrès des Bourses du Travail de France et des Colonies

(FIN [1])

Sur l'article 22, au sujet des indemnités des fonctionnaires, une discussion s'éleva. Certains camarades désiraient voir les militants des organisations ouvrières payés au taux minimum du métier auquel ils appartiennent.

Cette façon de voir fut combattue. Il fut facile de montrer que les rétributions des fonctionnaires n'avaient rien de scandaleux, qu'elles étaient simplement raisonnables.

On décida :

Pour permettre à la *Confédération* d'assurer ses divers services, les organisations confédérées sont tenues de verser des cotisations fixées comme suit :

1° Les Bourses du Travail ou Unions de Syndicats divers : 35 centimes par Syndicat les constituant, et par mois ;

2° Les Fédérations d'industrie ou de métiers : 50 centimes par cent membres ou fraction de cent membres et par mois ;

3° Les Syndicats isolés : 5 centimes par membre et par mois ;

4° Les Sous-Comités de grève générale : 50 °/₀ des cotisations qu'ils perçoivent des Syndicats qui les constituent.

La *Confédération générale du Travail* organise, pour le mois de septembre, chaque deux ans, un grand Congrès National du Travail, auquel sont invitées à prendre part les organisations qui, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une Fédération, d'une Bourse du Travail ou Union de Syndicats divers, sont adhérentes à la *Confédération*.

L'ordre du jour de ces Congrès sera établi par les soins du Comité Confédéral et adressé aux organisations confédérées après les avoir consultées.

---

(1) Voir nos deux derniers numéros.

Dans la plus large mesure possible, la Confédération, en outre des Congrès, usera du *referendum*.

Le *Comité Confédéral* peut déléguer partie de ses pouvoirs aux organisations confédérées ayant leur siège dans la ville où se tiendra le Congrès.

Ne pourront assister aux Congrès que les organisations ayant rempli leurs obligations financières envers la *Confédération générale du Travail*, au moment où le rapport financier à présenter au Congrès sera établi.

Les Bourses du Travail tiendront, si elles le jugent utile, dans la semaine qui précédera le Congrès de la *Confédération*, une réunion où seraient discutées les questions purement administratives du ressort de ces institutions ; un rapport d'ensemble en sérait soumis au Congrès.

Toutefois, le referendum devra être usité dans la plus large mesure.

Dans le but de favoriser la création d'une entente internationale des travailleurs, la *Confédération* entretiendra des relations avec les organisations ouvrières et Bourses du Travail des autres pays.

La *Confédération générale du Travail*, basée sur le principe du Fédéralisme et de la Liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se seront conformées à ses statuts.

Le siège social de la *Confédération générale du Travail* est fixé à Paris.

L'ensemble des statuts de l'Unité dont nous donnons ci-dessus les grandes lignes, *fut adopté à l'unanimité,* après quelques légers amendements.

C'est par de vifs applaudissements que le Congrès et les assistants accueillirent ce vote.

Plusièurs délégués crurent utile de présenter l'ordre du jour suivant :

Le Congrès,

Soumettant au Congrès national corporatif le projet d'Unité ouvrière élaboré à Alger, déclare : que les modifications qui pourraient être apportées à ce projet au congrès de Montpellier ne pourront en rien atteindre :

1° Le titre et l'autonomie administrative et financière de la *Fédération des Bourses* ;

2° Le taux des cotisations établies pour les Bourses par le Congrès d'Alger ;

3° L'article du projet des statuts qui donne à la *Fédération* toute garantie pour tenir, précédemment au Congrès national et dans la même ville, des réunions de Bourses du Travail.

Mis aux voix, cet ordre du jour fut adopté à l'unanimité moins deux voix (Lyon et Paris).

Le Congrès, sur la proposition de Bagnères-de-Bigorre, chargea le camarade Niel, délégué de Montpellier et rapporteur de la Commission de l'Unité ouvrière, de défendre ces statuts devant le Congrès corporatif de Montpellier.

Ainsi se termina cette longue discussion sur l'*Unité ouvrière*.

C'est au Congrès de Montpellier qu'il appartenait dès lors de ne pas rendre inutiles tant d'efforts.

Chacun souhaita qu'à ce Congrès de Montpellier, où la même question allait être chaudement discutée, les camarades observent entre eux la même tolérance pour les idées différemment émises, la même courtoisie et la même loyauté que se doivent des militants conscients de leur tâche et du but à atteindre.

Le prochain compte-rendu de ce Congrès de Montpellier dira aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* comment les vœux des congressistes d'Alger furent réalisés.

L'Autonomie des Bourses

L'ordre du jour appelait la discussion sur les projets déposés relativement à l'*autonomie des Bourses*.

Le délégué de *Toulouse* développa un projet dans lequel la vitalité des Bourses était assurée : 1° par une cotisation des Syndicats adhérents, au prorata du nombre des membres; 2° par les bénéfices réalisés à l'aide des coopératives de production et de consommation à créer dans ce but.

Le délégué de Nîmes fit cette déclaration :

> Je suis d'avis que les Bourses ne peuvent conserver leur indépendance qu'en se tenant à l'écart des partis politiques et de l'action électorale.
>
> Les Bourses du Travail, d'après mon projet, seraient reconnues d'utilité publique.

Le délégué de *Rouen* préconisa aussi l'indépendance des Bourses par le moyen du coopératisme joint au syndicalisme :

il proposa que cette question fût portée à l'ordre du jour du prochain Congrès :

Une étude approfondie permettrait d'assurer l'autonomie des Bourses, grâce à des coopératives de production ou de consommation, qu'appuierait au besoin une banque coopérative, dépendant exclusivement des Syndicats, qui y verseraient tout leur avoir. La Banque et la Coopérative s'adresseraient à la Bourse du Travail pour le recrutement de leurs employés.

Le délégué de Paris déclara :

Je doute que l'autonomie des Bourses soit acquise, même par la coopération, si une loi n'intervient pas qui leur donne cette autonomie. L'autorité gouvernementale ou municipale pourra toujours et aussi bien faire fermer une Coopérative-Bourse du Travail qu'elle le fait pour une Bourse du Travail simplement.

Nous sommes, dit-il, partisans d'un projet de loi où serait indiqué : que chacune des Bourses du Travail se meut, conformément à la loi de 1884, en défendant les intérêts professionnels et économiques des travailleurs en général, sans ingérence gouvernementale ni municipale et que toute violation de la loi ne puisse, en aucun cas, entraîner la fermeture du local; que ceux qui auront contrevenu aux lois, décrets et règlements régissant l institution des Bourses du Travail, soient poursuivis par le pouvoir judiciaire et non par le pouvoir administratif.

Le délégué de *Constantine* déclara se rallier absolument aux projets de *Toulouse* et de *Paris*, et il donna lecture de son projet. Celui-ci s'appuyait totalement sur la loi, mais une loi qui laisserait les Bourses indépendantes, ne relevant d'aucune autorité, s'administrant elles-mêmes et dont le budget nécessaire serait alimenté par une taxe prélevée sur tous les ouvriers, et par une taxe de la ville :

Si, par exemple, dit ce projet, le chiffre nécessaire au bon fonctionnement de la Bourse a été arrêté à la somme de 3.000 francs, et que le nombre des contribuables assujettis à la taxe soit de 2.000, le décompte sera fait de la manière suivante :

Quote-part de la Ville		1.500 »
Part des ouvriers		1.500 »
Quote-part individuelle	1.500 » / 2.000 »	0 75

Chaque ouvrier serait donc ainsi appelé à verser la somme de 75 centimes.

L'autonomie des Bourses ne sera réelle, dit le délégué de

Niort, que lorsque les Syndicats assureront l'indépendance de leur Bourse par des cotisations. Le projet de *Constantine* est un projet de garantie et non d'autonomie.

Le délégué de *Levallois* exposa aussi qu'il est impossible à la classe ouvrière de créer et faire fonctionner des Bourses, lesquelles sont utiles à tout le monde par leurs services, et il trouva qu'il est urgent de leur assurer une existence légale avec un budget suffisant. Il engagea le Congrès à décider que la *Fédération* étudierait et rédigerait un projet de loi qu'elle enverrait à la Chambre, directement, sans intermédiaire, en demandant l'urgence.

Le délégué de *Cette* demanda que fut nommée une Commission pour résoudre cette question de l'autonomie des Bourses.

Le délégué de *Châteauroux* combattit cette proposition.

Le délégué de *Tours* dit qu'il serait impossible, à l'heure actuelle, de rechercher une indépendance plus grande, réalisable par les gros sous des travailleurs. Tous les moyens préconisés le laissent perplexe, si ce n'est celui de la coopération.

Il ajouta :

Nous nous demandons si vraiment ce serait aller vers l'indépendance, que d'accepter que ce soit l'Etat au lieu de la Commune qui subventionne, même législativement, les Bourses du Travail. Il est certain que, par la coopération sous ses différentes formes, par la création, à cet effet, de coopératives de production et de consommation, on peut arriver à un résultat très appréciable ; ce que nous voulons signaler ici, c'est que, par ce moyen, le résultat peut être long à atteindre. Ce sera par de longs et laborieux efforts que le prolétariat français pourra, avec ses coopératives, subvenir aux Bourses du Travail. Cependant, seul jusqu'ici ce moyen nous a paru pratique et pouvant donner des garanties suffisantes pour que l'effort prolétarien soit connu. Si donc nous considérons que l'indépendance des Bourses du Travail doit être recherchée par les organisés, nous considérons aussi que cette indépendance, c'est-à-dire le but proposé, ne soit pas une demi-mesure, qu'au contraire ce soit vers une véritable, une entière indépendance, que l'orientation soit faite par le Coopératisme, tout en admettant que ce résultat ne sera obtenu que par un travail obstiné des militants coopérateurs.

... Mais, dit-il en terminant, nous avons quelque chose à faire. c'est de préparer notre défense en cas d'attaque, de parer aux coups

qui pourront nous être portés dans l'avenir. Ne vous souvient-il pas, camarades, d'avoir vu les Bourses du Travail de Cholet, Blois, du Havre, Châlons, Saint-Nazaire et d'autres encore succomber par suite du retrait de la subvention qui leur était accordée ?

La classe bourgeoise nous réserve sans doute d'autres coups. Elle se résigne difficilement à voir s'organiser cette masse que jusqu'alors elle avait trompée et exploitée à merci.

Parons les coups !

Il ne faut plus qu'une Bourse du Travail tombe frappée par les bourgeois. Et pour cela que faut-il faire ? Nous vous proposons ce moyen :

Que chaque Syndiqué se dispense pour une fois de rentrer au café et qu'il verse tous les ans la modique somme de cinquante centimes pour venir en aide aux Bourses du Travail, victimes d'un retrait de subvention.

Le délégué de *Laval* exposa les causes qui ont amené l'échec de leur coopérative de production :

Le camarade de Constantine ayant pris le cas de l'échec de Laval comme principale argumentation pour combattre l'institution des coopératives de consommation ou de production, comme moyen de participation pour arriver à assurer l'autonomie des Bourses, ce qui est une absolue nécessité (car étant subventionnées par leurs municipalités, elles sont à la merci d'une décision de ces dernières, trop d'exemples l'ont démontré) ;— je crois qu'il est du devoir de Laval d'exposer les causes qui ont amené l'échec.

L'année dernière, la Bourse a cherché à créer une boulangerie coopérative : beaucoup de syndiqués avaient compris le but poursuivi, mais le nombre n'était pas suffisant. Une autre cause a participé à cet échec. Le travail de la région est assuré presqu'entièrement par une seule industrie : l'industrie cotonnière. Un chômage intensif ayant sévi sur cette industrie, les ouvriers furent contraints d'avoir recours au crédit des fournisseurs ; et voyez l'adresse de ceux-ci, ils préfèrent faire crédit, au risque de perdre, pour empêcher les ouvriers de s'adresser à la coopérative.

Le délégué de *Lyon* déclara qu'il ne croyait pas que l'autonomie se puisse faire complètement tant que nous serions obligés d'avoir besoin des subsides municipaux ou autres. Le seul moyen qui paraisse pratique serait la coopération.

En déposant un rapport sur cette question, le Secrétaire fédéral dit :

L'autonomie des Bourses est, à mon avis, une question des plus importantes. Je crois même qu'elle est primordiale à toute autre

question. Plutôt que par les lois, que quelques camarades voudraient voir élaborer et en lesquelles je n'ai aucune confiance, je voudrais voir les Bourses viser à leur autonomie par les seuls moyens dont elles peuvent disposer par elles-mêmes. Je voudrais vous dire en quelques mots, comment j'entends que les Bourses du Travail pourront obtenir leur autonomie.

Par une loi spéciale déclarant autonomes les Bourses du Travail et leur allouant une subvention, j'estime que les Bourses n'auront pas du tout leur autonomie. Elles dépendront du gouvernement et de ses lois, et, par conséquent, seront sujettes à toutes modifications de ces lois qui pourraient ainsi devenir le contraire de ce qu'elles étaient.

Continuellement, nous disons que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, et toujours nous comptons sur quelqu'un ou sur quelque chose qui ne soit pas nous-mêmes ou qui n'émane pas de nous-mêmes.

Je rejette le système de la cotisation, parce que j'estime que l'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre. Lorsque je vois des corporations très fortes, faisant payer des cotisations relativement élevées pour donner à leurs adhérents des secours de *chômage* et de *maladie*, lorsque je vois que, même en attirant les individus par l'égoïsme, elles ne réunissent même pas la moitié des ouvriers qui font la totalité de ces corporations, comment voulez-vous que je puisse sérieusement croire, comment voulez-vous que je me permette d'espérer que ces individus comprendront que pour avoir un immeuble à eux, une Bourse du Travail, il faut qu'ils ne marchandent ni les efforts, ni les sacrifices ?

Ceux qui ne se soucient pas d'acquérir leur bien-être matériel se soucieront moins encore d'acquérir leur bien-être intellectuel et moral. Trop indifférents à tout, trop veules pour prendre les moyens qui les peuvent affranchir, ils attendront toujours que quelqu'un leur apporte ce dont ils ont besoin et ils récrimineront contre ceux qui font profession de *promettre* ; après avoir cru en ceux-là, ils les changeront pour ceux-ci, se souciant peu de la nuance, allant au plus offrant ; toujours déçus, toujours bernés, ils resteront de parfaits électeurs et entretiendront longtemps l'espèce parasitaire qu'est le candidat.

Il faut donc que les militants syndicalistes agissent dans leurs organisations pour que soit adopté un des systèmes préconisés en dehors de la subvention, en dehors de l'augmentation des cotisations et en dehors du recours à une loi quelconque, pour rendre les Bourses du Travail autonomes. J'en préconise un dans la deuxième partie de mon rapport. J'estime que si les autres sont bons, celui-ci est sûr. L'employer comme il faut, ce n'est pas bâtir sur le sable. De plus, sans être une panacée, ne demeurant qu'un moyen, il est éducatif à plusieurs points de vue.

Ce moyen, vous le connaisez, c'est la *coopération*.

Les critiques formulées jusqu'à ce jour contre ce moyen n'ont pas du tout fait varier mon opinion à son sujet, car elles ne s'adressent qu'à la coopération actuelle sans atteindre ce qu'il faut entendre par coopération.

Autant que nous sommes ici, il est certain que nous voulons tous la transformation sociale, et c'est bien à cela que tous nous prétendons travailler. Mais il en est parmi nous qui ne croient pas que cette transformation sera simplement et uniquement une question de force et de violence, mais qu'elle sera surtout la solution primordiale d'un problème d'organisation, nécessitant un patient travail de gestation préliminaire. Il en est parmi nous qui croient qu'il faut initier l'ouvrier à l'administration de ses propres affaires, à la direction économique de la société autrement que par l'intermédiaire d'un Etat, de quelque nuance soit-il ; il en est parmi nous qui estiment que c'est par le moyen d'institutions ouvrières : associations de production, coopératives de consommation, en un mot de toutes organisations émanant directement de la classe prolétarienne organisée et soustraite à toute tutelle gouvernementale, laquelle est toujours dangereuse, souvent suspecte, rarement indépendante, que l'ouvrier s'affranchira intégralement.

On a cité tout-à-l'heure la Bourse du Travail de Laval, qui forma une Coopérative de Boulangerie qui eût certainement réussi sans l'indifférence et le parti-pris de certains syndiqués contre la coopération.

En effet, sur huit cents syndiqués environ qui sont à la Bourse du Travail de Laval, cinq cents seulement comprirent l'avantage qu'il y avait d'adhérer à cette coopérative, où l'on ne payait pas plus cher qu'ailleurs du pain de bonne qualité, mais où l'on réalisait, en se passant d'intermédiaires, des bénéfices qui eussent été assez conséquents pour payer le loyer de l'immeuble de la Bourse du Travail, avec le chauffage et l'éclairage, et certainement, un jour ou l'autre, l'on eût pu acquérir entièrement l'immeuble, si, au lieu de cinq cents coopérateurs, les huit cents syndiqués avaient adhéré à la Coopérative.

Cela est une preuve que, par la coopération régénérée, l'on peut faire quelque chose de bien pour le but que nous voulons atteindre : l'*Autonomie des Bourses*.

Le délégué de *Châteauroux* donna lecture d'un rapport où il envisageait les aléas auxquels sont sujets les camarades qui comptent sur les libéralités municipales ou gouvernementales pour que marche leur organisation ; il préconisa la coopération et en expliqua le système tel qu'il le comprend : — au lieu de celui qui existe, entièrement basé sur le dividende à

donner aux adhérents de la coopérative, il voudrait voir ces dividendes attribués aux Bourses pour qu'elles se passent de subventions. Il faudrait pour cela que les syndiqués soient aussi les coopérateurs :

La conclusion du rapport de la Bourse de Châteauroux, dit-il, est celle-ci : c'est que ces coopératives fondées comme il est indiqué ci-dessus, sont bien les bases sur lesquelles non seulement l'indépendance des Bourses est fondée, mais encore l'indépendance des œuvres sociales préconisées par le prolétariat entier. Cette indépendance acquise sera l'aurore de la société à laquelle nous travaillons tous, et nous mettrons en pratique ce que nous disons à tous : *L'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes !*

En somme, toutes les Bourses, bien qu'elles touchent des subventions et tiennent leur immeuble d'une municipalité (à part quelques exceptions), sont unanimes à penser que ces libéralités plus ou moins intéressées leur pèsent et qu'elles voudraient bien s'en affranchir ; et presque toutes comprennent qu'elles n'y arriveront que par la coopération à bases aussi communistes que possible : certaines ont déjà commencé.

La discussion sur l'*Autonomie des Bourses* reviendra certainement à l'ordre du jour des Congrès futurs. Puissent les résultats faire place aux tâtonnements, aux hésitations, aux scrupules que l'idée coopérative a jusqu'içi trouvés dans les Congrès ouvriers !

Finalement, l'ordre du jour suivant est adopté :

Le Congrès,

Désireux d'apporter toute l'attention des organisations ouvrières sur les voies et moyens d'assurer l'autonomie et l'indépendance des Bourses du Travail, donne mandat au Comité Fédéral de préparer un questionnaire inspiré par les diverses propositions soumises au Congrès et d'en élaborer les conclusions en conformité des réponses qu'il aura reçues.

Ajoutons que dans son rapport, le Secrétaire fédéral rappela l'idée des Bibliothèques roulantes, développée par le camarade Sieurin, typographe, dans la *Voix du Peuple.*



Éducation Syndicale des Jeunes Gens

Les deux principales questions liquidées, il restait à l'ordre du jour la question de l'*Education syndicale des Jeunes gens et des Jeunes filles*.

Le Secrétaire donna lecture du Rapport de la *Commission d'Education syndicale*, après avoir fait au Congrès l'historique de cette Commission : comment elle se forma, ce qu'elle fit déjà, et ce qu'elle se propose.

De ce rapport, que la place nous empêche de reproduire ici, nous voulons tout au moins donner les vœux qui le terminent :

1° La Commission propose au Congrès de faire de la propagande syndicale : *a*) par des conférences, brochures, circulaires, etc. ; *b*) par l'organisation du placement gratuit des apprentis dans les meilleures conditions possibles de salaire, d'hygiène et de durée du travail quotidien, sans toutefois porter atteinte au travail des adultes ;

2° La Commission propose au Congrès d'approuver l'admission des apprentis dans le Syndicat à titre de pupilles du Syndicat. Ils n'auront pas à payer de cotisation, mais simplement une indemnité maxima de 25 cent. à l'entrée ;

3° Les apprentis seront autorisés à assister à l'Assemblée générale du Syndicat à titre consultatif seulement, sans voix délibérative ;

4° La Commission propose au Congrès la création d'une délégation Syndicale pour chaque corps de métier, destinée à la surveillance des apprentis, tant en ce qui concerne les conditions du travail, que les salaires et les travaux eux-mêmes auxquels sont employés les apprentis ;

5° La Commission devant avoir, tant pour les conférences en province que pour l'organisation du placement, des frais relativement importants et ne disposant jusqu'ici par elle-même d'aucune ressource, demande au Congrès des Bourses qu'il lui soit affecté une certaine portion (le quart par exemple) de la somme de 10,000 francs mise par le Ministre du Commerce à la disposition de l'*Office Central de Statistique et de Placement*. Elle s'efforcera d'ailleurs de se procurer des fonds dans le cours des mois prochains et espère pouvoir bientôt se passer de l'appui qu'elle sollicite pour ses débuts.

Plusieurs délégués de Bourses déclarèrent que parmi les moyens préconisés par la Commission dans son Rapport, il en était certains mis déjà en application, surtout en ce qui concernait l'enseignement professionnel.

Parmi les délégués qui parlèrent à ce sujet, voici ce que déclara l'un d'eux :

A Constantine, nous nous occupons surtout de la question d'enseignement syndical et d'éducation syndicale. Nous nous sommes mis en rapport avec les anciens élèves des écoles indigènes et nous nous occupons de leur donner une solide éducation professionnelle. L'enseignement doit sortir des lignes qu'il suivait autrefois et nous poursuivons avec acharnement la fusion de la Ligue de l'Enseignement avec l'Université Populaire. Nous organiserons alors des Patronages populaires, des jeux et amusements de toutes sortes, où se mêleront des enfants de toutes races qui apprendront ainsi à se mieux connaître et à s'aimer.

Pour les militaires, nous ferons des conférences et nous tâcherons même de leur faire obtenir des permissions permanentes pour les jours où auront lieu ces conférences.

La discussion qui eut lieu sur cette question donna motif à plusieurs ordres du jour favorables, qui furent tous adoptés.

L'année dernière, la *Fédération des Bourses* institua la *Commission juridique* qui fonctionna très bien et mérita les félicitations unanimes des Bourses du Travail, parmi lesquelles bon nombre eurent besoin de ses conseils et de son assistance.

Cette année, la *Fédération* institua la *Commission d'éducation syndicale des jeunes gens et des jeunes filles*. Etant donnés les éléments qui composent cette commission, nous avons la certitude qu'au prochain Congrès elle apportera des preuves incontestables de ses travaux et qu'elle n'aura marchandé aucun des efforts nécessaires à atteindre le but proposé.

Voilà un rouage nouveau qui vient à point pour justifier l'utilité de notre *Fédération* et lui attirer l'intérêt et la sympathie de ceux qui aiment l'action permanente. Il n'en est pas une qui soit plus urgente que l'éducation syndicale à faire au sortir de l'école où l'on arme l'enfant pour l'égoïsme, la lutte pour la vie, alors que nous savons, nous, que c'est pour l'altruisme et l'entente pour la vie, qu'il faut des hommes, qui feront demain ce que nous n'aurons peut-être pu faire aujourd'hui.

Lois ouvrières

La dernière question mise à l'ordre du jour du Congrès était : l'*Application intégrale des lois ouvrières à l'Algérie*.

Notre *Commission Juridique* a fourni sur ce sujet, dans le cours de l'année, un intéressant Rapport que publia la *Voix du Peuple*.

Le Secrétaire narra au Congrès les démarches faites pour cette question et les résultats qu'elles obtinrent.

Puis, le délégué de *Constantine* lut un long rapport très documenté sur les différences existant entre les lois ouvrières appliquées en France et les décrets régissant les travailleurs d'Algérie.

Il énuméra les nombreuses lois non encore étendues à l'Algérie et indiqua les modifications profondes introduites dans celles qui y sont applicables.

L'orateur termina en soumettant au Congrès toute une série de résolutions dont l'adoption par le Parlement et le Gouvernement ferait enfin cesser une injustice flagrante et mettrait les travailleurs de la Colonie en égalité avec les travailleurs de la Métropole.

Cette proposa que non seulement les lois ouvrières soient appliquées à l'Algérie, mais encore à toutes les colonies françaises ou protectorats.

Saumur rappela que, depuis plusieurs années, les camarades antillais réclament l'application des lois ouvrières, et signala les difficultés existantes pour l'application intégrale de ces lois dans toutes les colonies, où les conditions de vie et de travail sont différentes. Il insista pour que le Congrès réclame l'application des lois ouvrières aux colonies antillaises, à la Guyane et à la Réunion.

Lyon demanda que cette mesure soit étendue aux colonies de protectorat.

Enfin, le Secrétaire déclara avoir pris bonne note de tous ces désirs et s'engager à en donner connaissance au Comité fédéral, pour qu'il agisse dans le sens indiqué par le Congrès.

Les Vœux

La Commission qui fut nommée pour recueillir, assembler, coordonner les vœux, présenta son Rapport et soumit au Congrès plus de quarante vœux portant surtout sur la défense ouvrière, et principalement relatifs à l'Algérie.

En dehors de ceux-là, il en fut émis : contre la peine de mort, félicitant M[lle] Henriette Meyer pour sa courageuse campagne ; contre la guerre, etc., etc.

Minimum de Salaire

La question étant à l'ordre du jour, le délégué d'*Angers* lut un long rapport sur le *Minimum de Salaire*.

Une courte discussion fit suite à cette lecture : et *Versailles* proposa l'ordre du jour suivant qui clôtura la discussion :

> Le Congrès,
>
> S'inspirant du projet du minimum de salaire soumis par Angers et de toute proposition similaire, charge le Comité Fédéral de fournir au prochain Congrès un rapport, selon les correspondances fournies par les Bourses et relatives aux tentatives communes et particulières faites pour l'application du minimum des salaires.
>
> Le Congrès estime, en outre, que la question du minimum de salaire est inséparable de la question du maximum des heures de travail.

Cet ordre du jour fut adopté.

Le prochain Congrès

Le Congrès discuta ensuite le choix de la ville où se tiendrait le prochain Congrès.

Bourges, Châteauroux, Marseille, Amiens, Rouen, se proposèrent chacune pour organiser le prochain Congrès.

A une forte majorité, la Bourse du Travail de *Bourges* fut choisie pour organiser le prochain Congrès, et il fut décidé qu'à titre d'indication, en serait informé le Congrès de Montpellier.

Clôture du Congrès

Le délégué de *Versailles*, qui présidait cette dernière séance, sut la clôturer, en même temps que le Congrès, par un beau discours :

...Ce Congrès, camarades, j'en ai la conviction, marquera dans l'histoire du prolétariat en veille de libération. Il restera historique, parce qu'il aura réalisé le maximum possible d'organisation unitaire corporative, tout en maintenant l'autonomie du syndiqué, du syndicat, de la *Fédération des Bourses de Travail* et des institutions dépendantes.

Vous avez montré par cela que l'unité ne s'achèverait que par l'acceptation loyale de toutes les activités qui, sincèrement, concourent à l'œuvre de révolution. Cette constatation — vous le comprenez sans que j'insiste — m'est particulièrement sensible ; je souhaite qu'il en soit de même à Montpellier.

Il semble, camarades, que l'ère des tâtonnements et des hésitation s'achève et qu'une ère nouvelle commence, d'harmonie et de développement progressif de l'organisation et de la capacité administrative ouvrière, sans lesquelles il ne peut y avoir de transformation sociale...

Le Congrès d'Alger était fini. Chacun des congressistes gardera le souvenir

De ce charmant pays où jamais les hivers
N'attristent les rameaux des arbres toujours verts.

Chacun se souviendra du fraternel accueil, de l'enthousiasme sincère des camarades d'Alger.

Lorsque le bateau qui emmenait les délégués, s'éloigna du port : tous, du ponton et du bateau, comme obéissant à un signal invisible, poussèrent énergiquement ce cri : « *Vive la Révolution Sociale !* »

Les grosses pierres du port sur lesquelles restent gravés les mots : « *Vive Drumont !* » « *Vive Régis !* » « *Vive l'armée !* » « *Mort aux Juifs !* » auraient dû s'écrouler et s'engloutir dans la mer, si elles n'étaient là justement pour montrer aux voyageurs, entrant dans le port d'Alger, la honte d'un peuple fanatisé et abruti par ceux qui vivent du détournement de ses haines, de la déviation de ses colères.

Mais ce grain de révolte que nous avons jeté dans les

consciences de nos amis d'Algérie germera. Et, lorsque de nouveau, ils feront gronder leurs colères, ils iront droit au but, sans se laisser guider par un crasseux maître-chanteur, ni par un rastaquouère de bas-étage.

Même à ce seul point du vue, le Congrès d'Alger aura été fécond. Il aura fait, là-bas, des révolutionnaires. Il aura fait des conscients.

Georges YVETOT,
Secrétaire de la *Fédération des Bourses du Travail*.

ERRATUM

A la page 2,084 de l'avant-dernier numéro, dans la déclaration du délégué à l'*Office de Placement*, celui-ci propose qu'il soit pris sur les fonds une somme de 1,000 francs. C'est 4,000 francs qu'il faut lire.

G. Y.

VARIÉTÉS

Le Nationalisme de M. Jules Soury

(FIN [1])

Il est donc faux d'affirmer l'irréductibilité morale et intellectuelle du Sémite et de l'Aryen, d'abord parce qu'on n'a jamais montré de différence « dans la structure et la texture des tissus des divers systèmes d'organes », ensuite parce que l'observation directe a montré que le Juif (comme les autres hommes), placé dans des milieux sociaux différents, réagit organiquement de façons différentes. Il importe de bien noter cette vérité que l'on pouvait formuler *a priori* en réfléchissant au déterminisme économique, dont les biologistes ignorent même le nom. Dans les sociétés primitives constituées en tribus et en clans, la race était une réalité vivante, elle résultait de la continuité du même sang, — soumis aux influences puissantes du climat et du sol ; alors, ce n'était pas une fiction de dire que la *patrie* (celle du clan ou de la tribu) était la terre des *pères* ; tous étaient consanguins et en même temps propriétaires. Peu à peu, l'accroissement de la population, les guerres, l'évolution des forces productives (le travail), ont modifié, changé, bouleversé les institutions primitives. Les races se sont en partie confondues et leur antipathie réciproque s'est atténuée. Ce phénomène suit une marche ascendante. Tout ce qui dérive de la race perd de plus en plus de sa valeur et de son importance. Aujourd'hui, la profession, le genre de travail ou d'occupation, le degré de fortune, le plus ou moins de possibilité de satisfaire aux besoins primordiaux ou acquis de l'organisme, la classe à laquelle nous appartenons, voilà les facteurs essentiels, capitaux, de nos habitudes mentales et affectives.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Nous aimons et nous haïssons, nous pensons et nous rêvons à notre insu, d'après ces propulseurs puissants, quotidiens et ininterrompus. C'est ce que j'appelle les conditions d'existence. Si Karl Marx est l'un des plus profonds penseurs du siècle, c'est pour avoir illustré cette vérité moderne si féconde pour l'intelligence de l'histoire.

Nous sommes des êtres asservis au travail et à son signe : l'argent. Et quand je dis *asservis*, je ne l'entends pas au sens de bassesse ou de domesticité, mais au sens plus général de dépendance invincible et fatale. En conséquence, ne pas voir ce phénomène universel qui commande toute notre destinée — laquelle n'a pas de but — c'est méconnaître son siècle, son époque, sa « civilisation » ; c'est forcément s'exposer à toutes les divagations idéologiques, depuis celle des *Droits de l'Homme et du Citoyen* jusqu'à celle, non moins ridicule au xx° siècle, de « l'homme s'agite, la race le mène » (1).

Non, la thèse des races est insoutenable pour expliquer le *processus* des « civilisations » et le conflit permanent des hommes. Chez M. Jules Soury, nous devinons plutôt le sentiment et la passion que la conviction de pensée. Cela transparaît dans certaines contradictions qui nous choquent vivement :

> L'écueil inévitable, dit-il, où viendront se briser l'orgueil, la fortune et les destinées d'Israël, c'est la dégénérescence héréditaire, l'usure du système nerveux central (page 142).

Or, voici ce que nous lisons au chapitre intitulé : *La Rédemption d'Israël* :

> Seul, le nom, l'idéale vision de Jérusalem, fait encore descendre la rosée dans les yeux calcinés du Juif. Or, *ceux-là sont-ils donc à jamais perdus et dégénérés* qui ont conservé le don des larmes ? *Nous ne le croyons pas*. Israël se souvient, il aime toujours. « O

---

(1) C'est cette méconnaissance du milieu social et des circonstances qui a pu faire dire à Renan : « La race sémitique comparée à la race indo-européenne représente réellement une combinaison inférieure de la nature humaine ». La *combinaison inférieure*, c'est la dégénérescence physique résultant des unions consanguines dans des conditions de vie hostiles à l'organisme.



Jérusalem ! si je t'oublie, j'oublierai ma main droite ! » (Ps. cxxxvii, 5). C'est dans cet amour de l'enfant pour la vieille mère défunte, dans la fidélité aux rites, aux coutumes, à la religion des ancêtres, dans la piété de ces déracinés pour la terre des morts — pour la patrie — qu'est, selon nous, le signe certain, l'annonce et le présage infaillible de la future Rédemption d'Israël (page 94).

Ce n'est pas la seule contradiction étonnante que nous ayons remarquée. En voici une autre :

Cette Église, dit M. Soury, avec ses prêtres et ses religieux n'est même aujourd'hui si odieuse à ses persécuteurs que parce que son idéal de charité, de sacrifice et de renoncement est insupportable à des hommes qu'une société purement laïque de Francs-maçons et de Socialistes a rendu plus charnels encore que des Juifs (page 10).

La *charité*, le *sacrifice* et le *renoncement*, voilà donc les vertus que l'auteur prise si haut ; néanmoins, deux pages plus loin, il nous dit les raisons de sa haine envers les socialistes :

Rien de plus abject qu'un socialiste, de plus hideux qu'un internationaliste, si ce n'est un prêcheur de paix, de fraternité et de solidarité humaine (page 12).

Ainsi les socialistes ont horreur de l'Église à cause de son idéal de charité, de sacrifice et de renoncement, et pourtant les mêmes socialistes ont un idéal de fraternité et de solidarité qui sont des vertus essentiellement chrétiennes !

De qui se moque-t on ?

Et celle-ci dans la même page (89) :

L'Église et l'Armée existent encore ; ce sont des organismes vivants, formés par les siècles, que les siècles seuls peuvent détruire (page 89).

Les instincts eux-mêmes s'émoussent à l'usage, les instincts de défense sociale et de protection nationale comme les autres, et *les vertus qui ont fait l'Eglise romaine* et la Monarchie française *se sont éteintes* comme les lampes des sanctuaires déserts et abandonnés (page 89).

Que signifie cela ? L'Église est-elle un *organisme vivant* et indestructible, ou bien a-t-elle des *vertus éteintes* ?

Nous ne sommes pas fixés. L'auteur non plus, du reste :

Ce n'est pas, on le pressent, que j'aie conservé la moindre illusion sur les hommes et les institutions que je défends. L'éducation clé-

ricale, non plus que la discipline militaire, ne sauraient, d'êtres dégénérés, faire des héros ou des saints.

A la bonne heure! Nous savons à présent que nous sommes presque tous dégénérés : juifs, catholiques, cléricaux et militaires (le juif Max Nordau ajoute : les poètes et les artistes). Ainsi le veut le physiologiste professionnel. Ainsi le veut le savant égaré par sa science fragmentaire et bornée de la vie. Ainsi le veut l'humble et respectable manœuvre qui joue à l'architecte. *Ne sutor ultra crepidam.*

Mais pourquoi voyons-nous M. Jules Soury prendre la défense des êtres dégénérés (cléricaux, militaires, monarchistes, etc.) ? Cela est vraiment trop chrétien et peu digne d'un darwinien social. Je crois en trouver la raison dans le tempérament de l'auteur : il était fait pour guerroyer ; vingt ans de solitude et de méditation ont accumulé dans son jeune sang des réserves de force extraordinaires ; il a besoin de les dépenser, de les prodiguer, vite, violemment et sans mesure. C'est ce qu'il fait, aujourd'hui, avec un entrain, une verve, une fureur qui déconcertent.

Écoutez :

Puissent les vieilles guerres, toujours entretenues comme le feu sous la cendre, éclater en flammes, en incendies, car tout vaut mieux, la mort même, pour un peuple de notre race, pour une nation de Celtes, entre toutes élue, que l'avènement d'un régime d'anarchie internationale, que le règne des instincts de la brute repue et obtuse, fermée à tout idéal et à toute idée. Quelles désillusions si l'orage passait sans éclater ! Nous aurions vécu en vain ; car la science, l'art et l'industrie ne sont que vanité au regard des revanches sanglantes de l'idéal guerrier et religieux de notre race (page 216).

Que MM. Déroulède et Millevoye pâlissent !

Et ce cri de guerre :

Quand on s'appelle « la grande nation », on n'existe que pour étonner le monde, et lorsqu'on ne le tient plus sous le charme de ses arts et de sa littérature, de sa politesse et de sa civilisation, il ne reste qu'à l'épouvanter par les flammes de l'incendie de Moscou, par le déchaînement des cataractes de sang de Waterloo ! (page 197).

M. François Coppée n'avait-il pas raison d'écrire, dans le

style poétique des Académies : « Tout homme a dans le cœur un bonnet à poil qui sommeille » ?

Enfin ce passage où l'auteur arrive au paroxysme du patriotisme :

C'est à coups de plat de sabre, à coups de crosses de fusils dans les reins, s'il le faut, qu'on poussera au baptême de feu et de sang les apôtres de la Religion de l'Humanité, les FF.·. de la Fraternité des peuples, les prédicants huguenots, les socialistes et internationalistes de la solidarité humaine (page 200).

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas le langage de quelque soudard blanchi dans les casernes ? Peut-être (1).

Peu importe. La France n'a plus besoin de savants. Et le peuple se moque de la science. En avant donc pour le baptême de feu et les « cataractes de sang de Waterloo » !

Ainsi parla mon ami Apemantus. Je rapportai fidèlement ses paroles ardentes à mon ami Prospero, qui me répondit en ces termes :

II

Je ne dirai rien des arguments produits par Apemantus contre la doctrine « raciste » de M. Jules Soury. Ils sont décisifs. Mais je veux effacer l'impression désagréable qu'ils pourraient laisser dans notre esprit au regard de l'*homme*. La haine du savant, si âpre soit-elle, n'est ni basse, ni vulgaire. Elle est presque au-dessus des partis : c'est la véhémence de sa raison contrariée. M. Jules Soury sait rendre justice à ses ennemis :

Israël défendant son sol, dit-il, le sol conquis par ses pères, contre l'Assyrien, l'Égyptien, le Romain ; Israël inviolablement fidèle aux traditions politiques et religieuses de ses rois et de son Temple ; Israël, indomptable, farouche, refusant seul de courber la nuque devant les aigles romaines, préférant périr dans les ruines fumantes de Jérusalem, — Israël est une nation héroïque. Ses destins ont été tragiques. Le vainqueur doit honneur au vaincu.

M. Jules Soury sait dire la vérité à ses amis et à ses alliés. Croirait-on qu'il est rédacteur à la *Gazette de France* et à

(1) M. Jules Soury est devenu l'ami intime du général Mercier, à qui son livre est dédié.

l'*Action française* (revue officielle des monarchistes), celui qui a écrit :

Je ne suis point monarchiste. La tare, le vice rédhibitoire des royalistes, c'est la frivolité. Je sais de plus vilains défauts ; je n'en connais point de plus graves. Un homme frivole, avec de la bonté, de l'honneur, de la bravoure, ne saurait s'appliquer à aucune étude, être capable d'attention, suivre même un raisonnement.

D'abord il ne sait rien ; peut-être a-t-il des lumières sur tout ce qui permet aux perruches de cour ou de salon, de ramager comme oiseaux de volière. Telle cette impératrice du Nord (la tsarine) qui trouvait que Loubet faisait très bien en chlamyde (page 4, *Préface*).

Voici maintenant le tour de la femme royaliste, la douairière du noble faubourg :

Voilà trop d'années qu'elle parcourt, chaque soir, dans la *Gazette de France*, le récit des abominations du siècle. Elle se dit que telle est sans doute la volonté de Dieu, de ce Dieu sur lequel elle s'est toujours déchargée de ses soucis et de ses peines, de ses deuils même, de ce Dieu dont l'existence ne lui est pas moins certaine que celle de ses titres de rente. Elle ne doutera de Dieu que le jour où le Trésor ne paiera plus. Ou plutôt, elle ne doutera pas, car elle est incapable d'un pareil effort mental ; elle ne doutera point, elle s'éteindra en silence, de faim et de solitude, et on la trouvera morte, comme un pauvre oiseau oublié et délaissé dans sa cage (page 6).

Ménage-t-il seulement les grands savants, comme Louis Pasteur ? Non, s'ils n'ont pas le courage de rompre avec le déisme. Mais il ne le fait pas à la manière de M. Rochefort (qui salissait le savant à cause de ses opinions royalistes et religieuses). Il reste doctrinal. Pasteur avait écrit : « Le surnaturel est au fond de tous les cœurs. L'idée de Dieu est une forme de l'idée de l'infini ».

M. Jules Soury répond :

Cette doctrine est le scandale de l'esprit critique qu'invoquait sans cesse Pasteur et dont il répétait que « sans lui tout est caduc », car « il a toujours le dernier mot ». Ce n'est pas seulement Aristote et toute la conception philosophique du monde de notre race qui répugne à cette notion puérile de l'infini : la science méprise, comme un outrage d'esclave, d'ilote ivre, ces mots de « surnaturel » et de « miracle » que Pasteur a osé écrire.... L'idée de l'infini dont nous connaissons le frisson sacré, est si peu « une forme de l'idée de Dieu » qu'elle la nie ; un athée a l'idée de l'infini parce qu'il n'a point celle d'un Dieu, de nécessité finie, comme tout autre être...

Quel contraste avec la lâcheté intellectuelle de MM. Bourget, Brunetière, Lemaître, Coppée, qui opèrent une habile *conversion* vers le Dieu des marchands du Temple, l'un pour sauver la caisse menacée par les grondements des foules malheureuses, l'autre pour ménager sa clientèle, celui-ci par aveuglement, celui-là par « sainte simplicité » !

Et que l'antisémitisme d'un Drumont fait pauvre figure à côté de celui de Jules Soury !

> Le plus grand méfait d'Israël, c'est d'avoir infesté nos races aryennes d'Occident de son monothéisme, de la croyance en un Dieu créateur du ciel et de la terre, nomenclateur d'espèces, de flores et de faunes. Cette cosmogonie juive est l'éternel scandale de la raison aryenne, telle qu'elle a fleuri dans l'Inde védique, ou dans l'Hellade... (page 9).

Mais nous connaissons, sur ce point, bon nombre d'Aryens qui sont sémites.

Dur envers les royalistes, dur envers les « nobles dames » du faubourg, dur envers les savants déistes, M. Jules Soury n'épargne guère les gens d'Église et les « savants catholiques » :

> L'homme d'Eglise, dit-il, a l'habitude d'attaquer de front toutes les questions, sans nulle conscience de ce qui nous manque à tous pour en imaginer même une solution éloignée toujours provisoire, toujours subordonnée à l'infirmité de notre esprit et à l'indigence de notre science. C'est qu'en effet le pli que l'on contracte dans les classes de théologie ne paraît point susceptible de s'effacer. Cette gymnastique à vide de l'esprit scholastique a donné tant de souplesse et de force aux facultés ratiocinantes de l'entendement, que l'ecclésiastique discute volontiers sur tout et a réponse à tout (p. 238).

L'auteur parle de ces abbés démocrates et socialistes qui ont la prétention saugrenue « de s'adapter aux partis politiques de ce temps en maintenant leur qualité de chrétiens, comme certains apologistes ont tenté de concilier le transformisme et la Bible en se déclarant évolutionnistes chrétiens ». Au sujet du transformisme, il convient de lire le chapitre *Oratoire et Laboratoire*, où l'auteur nous rappelle avec force que « la science est et sera toujours étrangère à la foi » et où il résume l'histoire de la théorie de l'évolution

ou de la descendance « plus ou moins nettement entrevue, mais généralement admise par les plus vieilles cosmogonies de l'Asie occidentale et de la Grèce, exposée par Lamarck et par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, conçue philosophiquement par Gœthe, réformée par Darwin et développée par Haeckel, n'est qu'un cas particulier de la plus vaste des hypothèses cosmiques, celle de la conservation et de la transformation de l'énergie. »

Peu de révolutionnaires auront porté à la superstition, à la religion, à la croyance, à la tradition, et au spiritualisme (« cette ânerie du monde naissant »), des coups aussi forts que ceux portés par ce savant respectueux de la « tradition » de l' « Église » et de la «Terre des Morts ».

Au surplus, les nobles pensées ne manquent pas dans ce livre tumultueux où la polémique, l'histoire, la science et la philosophie s'entrechoquent si violemment. En voici quelques-unes remarquables :

Certes, en matière de science, comme en tout autre, il ne faut jurer sur la parole d'aucun maître : c'est en ce sens que j'ai écrit moi-même que la haine de l'autorité est, pour une tête philosophique, le commencement de la sagesse et la fin de la science (p. 57).

Que pouvait-il sortir des doctrines de Saisset, de Caro, de Janet? On n'enseigne pas la philosophie. Chaque savant se fait la sienne. Tout au plus peut-il être utile de chercher à découvrir l'enchaînement historique des idées de l'homme sur les phénomènes de la vie et de l'univers. Qu'on enseigne l'histoire de la philosophie, non la philosophie (p. 152).

Le vulgaire n'est pas tant l'homme dénué de culture que l'homme frivole, couvrant sa paresse, ce qui est un vice d'esclave, du nom de scepticisme, mot qu'il n entend point, car le scepticisme, c'est l'esprit de Pascal, non celui de Voltaire (p. 70).

Rappelons que c'est ce faux scepticisme, ce dandysme mesquin qui a précipité les Bourget, les Lemaître et les Brunetière dans la croyance au « Dieu-bourreau » (Taine).

S'il ne croit pas ce que croient ses frères (dit-il, en parlant de l'athée), ce n'est pas par orgueil, mais par humilité ; il connaît mieux les limites de son intelligence, l'infirmité de sa raison, la profondeur de son néant. S'il pouvait prier, la prière de l'athée serait la plus pure, puisqu'elle serait la plus désintéressée. Nul n'a prié et adoré comme Marc-Aurèle.

Qui ne reconnait là le pur accent de la philosophie renanienne ? Parfois cet homme acerbe exhale un soupir de mélancolie et verse une larme discrète : « Si le Dieu de nos mères existait, il y aurait dans le monde quelque miséricorde ».

Mais qu'on lise ces *Méditations* stoïques et graves qui terminent la « Campagne ». Ce sont des pages de grande allure qui font oublier bien des choses :

Je me sens aussi seul sur la Terre que sur une planète inhabitée. Cet isolement devient très doux avec le temps, il apaise et rassérène comme une promenade à travers bois dans le silence des nuits d'hiver.

... Cette lutte pour la vie, inutile carnage qui de cette Terre fait un charnier, ne nous semblerait pas seulement, si c'était œuvre humaine, d'une hideuse cruauté : elle nous paraîtrait bête, au sens où la Mort, dans la *Tentation de Saint-Antoine*, parle de la « bêtise du soleil ». Pris dans sa masse et dans son éternité, l'univers est certainement moins intelligent que le dernier des protozoaires. C'est qu'il ne souffre pas. Toute vie psychique, toute vie de l'esprit et de l'âme a grandi dans la souffrance : elle n'est délivrée de la douleur que par la mort.

Oublions les invectives, les égarements et cette folle aventure intellectuelle qu'il a décorée du nom de « Campagne », et ne retenons que l'œuvre du savant et la haute pensée du philosophe. Du reste, si Jules Soury s'est rangé ainsi du côté des puissances ténébreuses, c'est parce qu'il connaît plus les livres que les hommes et moins les hommes que l'homme. Oserai-je le dire ? A cet égard il n'est inférieur à aucun savant de ma connaissance. La solitude, la méditation, le laboratoire ont façonné leurs têtes ardentes, livresques, mais bornées. Vivant toujours à l'écart du monde, ils ignorent presque tout de la vie du peuple : sa condition, ses souffrances obscures, ses passions fatales et ses vices nécessaires. Ils ne se doutent guère de l'indécence de leur langage, lorsqu'ils ont le triste courage de disserter sur le bien, le mal, le vice, la vertu et autres vilenies intellectuelles, au regard de ceux dont l *existence* quotidienne est un problème qui occupe, absorbe et corrompt toute la *vie*...

Henri DAGAN.

BIBLIOGRAPHIE

Notices

LES LIVRES

Le Socialisme en Belgique, par Jules Destrée et Emile Vandervelde. Seconde édition (Paris, Giard et Brière, 1903). — Le livre devenu classique sur le *Socialisme en Belgique*, de Destrée et de Vandervelde, a eu un rapide succès. Une deuxième édition, rendue nécessaire, vient de paraître. Les auteurs n'ont pas refondu leur œuvre : elle reste constituée par une série d'études complètes et vivantes, formant un ensemble sur l'organisation et les tendances du socialisme en Belgique. Mais ces études ont été mises à jour et complétées jusqu'après les événements de 1902. Nous n'avons pas à insister sur l'importance de ce volume, qui devrait être dans toutes les mains de militants. Rappelons simplement que la première partie décrit les *institutions économiques* du Parti ouvrier belge. On y trouve des indications précises et complètes sur les origines du Parti, sur le mouvement mutuelliste, syndical, coopératif, ainsi que sur les œuvres rurales.— La deuxième partie, consacrée à l'*Effort politique*, expose notamment l'histoire politique du Parti ouvrier belge, l'agitation révisionniste, l'œuvre des socialistes au Parlement, dans les communes, la crise de 1902, etc. — Dans les parties suivantes Emile Vandervelde publie deux études sur le collectivisme, et un exposé de la question agraire en Belgique. Jules Destrée examine la question féministe et les préoccupations intellectuelles, esthétiques et morales du Parti ouvrier belge, dans des pages dont les lecteurs du *Mouvement Socialiste* ont eu la primeur (nos 103 et 104 des 1er et 15 septembre 1902). Le volume est complété par un appendice, où se trouvent reproduits le programme et les statuts du Parti ouvrier belge, ainsi qu'une bibliographie très complète des travaux publiés par les socialistes ou sur le socialisme en Belgique, qui est l'œuvre de Paul Deutscher. — Tous nos camarades doivent se procurer cette édition nouvelle du livre de Destrée et Vandervelde.

Le Mécanisme de la Vie Moderne, par le vicomte G. d'Avenel. 4e série (Paris, Armand Colin, 1902). — M. d'Avenel poursuit ses vivantes études sur le Mécanisme de la Vie Moderne. Il étudie dans cette quatrième série : l'*habillement féminin*, la *publicité*, le *théâtre*, le *prêt populaire*. Dans l'*habillement féminin*, il donne de curieux renseignements sur les chapeaux de femmes, chapeaux de feutre et de paille, sur les formes et les modistes, sur les plumes et fleurs, les fourrures, les corsets, les grands couturiers, les confectionneurs, les chaussures et les gants. Depuis les plus piquantes anecdotes jusqu'aux indications générales données sur les conditions économiques des ouvrières et les modes divers de fabrication, ce sont des causeries agréables, faciles à lire. — La *publicité* comprend : les annonces de journaux, les réclames et la publicité financière, les prospectus, les affiches. — Le *théâtre* décrit : l'agencement des salles ; les décors et machineries ; les trucs et l'éclairage ; les costumes ; la mise en scène ; la situation des acteurs, des figurants, des danseuses, de l'orchestre, des auteurs dramatiques ; la censure, la claque ; la critique, le public et les recettes ; l'exploitati

théâtrale, le budget de l'Opéra-Comique et de l'Opéra. — Le *prêt populaire* nous conduit d'abord au Mont-de-Piété, et nous apprenons sur cette institution des choses curieuses. Le mécanisme des Bons Crépin-Dufayel nous est ensuite expliqué, ainsi que celui du Crédit Mutuel. — Assurément, ce livre, agréable et facile à lire, n'a pas de haute valeur scientifique : il n'en fournit pas moins, sous une forme amusante et variée, des indications intéressantes sur les sujets que l'auteur examine.

LES PUBLICATIONS SOCIALISTES

LANGUE ALLEMANDE

Die Neue Zeit (N° 4). *B. Kritchevsky* étudie *l'état du socialisme en France.* Le congrès de Commentry constitue à son avis un événement fort important. Il a, en fait, réuni en un parti unitaire le Parti Ouvrier Français, le Parti Socialiste Révolutionnaire, l'Alliance Communiste et quelques fédérations autonomes ; il forme « le seul noyau solide autour duquel peuvent et doivent se grouper tous les éléments socialistes prolétariens. Les statuts de ce parti assurent à un degré suffisant la légitime indépendance des organisations locales sans que pour cela le parti se résolve en ce simple aggrégat de groupements régionaux qu'est le Parti Socialiste Français de Jaurès.... Par leurs délégués au conseil central les fédérations départementales participent directement à la direction générale du parti.... Sur un point, le congrès de Commentry est allé trop loin.... Il n'a pas fixé de règles générales à observer au second tour de scrutin et a abandonné complètement les décisions à prendre aux fédérations. En tout cas,... il est impossible de reprocher au Parti Socialiste de France une centralisation dictatoriale... Le sort du parti prolétarien en France est lié à son succès. »

Socialistische Monatshefte (N° 11). *E. Bernstein* établit la mesure dans laquelle les partis politiques représentent les différentes classes et montre que seule la démocratie socialiste est l'interprète d'une classe déterminée. Les autres partis répondent plutôt à certains principes politiques, ce qui ne les empêche pas de former une seule masse non-prolétarienne, le parti bourgeois. Cependant les diverses fractions qui le composent adoptent souvent des attitudes différentes dans les corps légiférants, attitudes commandées jusqu'à un certain point par les intérêts divers des classes bourgeoises. C'est ce que prouvent la conduite qu'elles observent à l'égard des revendications ouvrières en particulier.

Les Enigmes de l'Univers, par Ernest Haeckel, traduit de l'allemand par Camille Bos (Paris, Scleicher, 1902). Le livre célèbre d'Haeckel, qui a été mis à la portée du public français par Camille Bos, est un vaste résumé des résultats scientifiques du XIX[e] siècle : anatomie, physiologie, embryologie, généalogie humaine et comparée ; nature de l'âme, psychologie comparée, embrologie de l'âme, phylogénie de l'âme, conscience et immortalité de l'âme ; loi de substance, histoire du développement de l'Univers, unité de la Nature, Dieu et le Monde, Science et Croyance, Science et Christianisme, religion et morale monistes, solution des énigmes de

l'Univers ; — telles sont les parties successives de l'œuvre puissante d Haeckel. L'auteur résume et vulgarise très clairement, dans les premiers chapitres, les connaissances scientifiques où nous sommes parvenus. C'est la partie impersonnelle, peut-on dire, de l'œuvre. Mais Haeckel n'a exposé que pour construire : il tire des résultats scientifiques tels qu'il les a résumés une philosophie moniste de la nature. Il n'y a qu'un univers unique, formé par le monde matériel et par le monde spirituel. La conservation de la matière et de l'énergie, qui est la *loi de substance*, dirige ce monde unique. Le corps et l'âme sont les formes d'une seule réalité. Haeckel, après cet exposé de sa théorie mécaniste de la vie, résume brièvement les théories panthéistiques, évolutionnistes, naturalistes, etc. ; il combat violemment la philosophie dualiste et, avec elle, la religion chrétienne, l'adversaire irréductible de la science. Il insiste beaucoup sur la lutte à mener contre l'Eglise. Ce livre, quelques réserves qu'on ait à faire sur la théorie maîtresse de l'auteur, est une œuvre de haute pensée philosophique et scientifique ; et, comme tel, il occupe une place essentielle dans l'ensemble des œuvres de l'illustre savant allemand.

Œuvres complètes de Léon Tolstoï, traduites par J.-W. Bienstock. (Stock, Paris). L'éditeur Stock vient d'entreprendre la publication des œuvres complètes de Tolstoï en forts volumes de 350 pages et plus, au prix de 2 fr. 50. Les quatre premiers volumes ont déjà paru. Le Tome I comprend deux nouvelles : *L'Enfance* (1852) et *L'Adolescence* (1854). Avec détails et émotion, Tolstoï y raconte les épisodes des premières années de sa vie. Il ne faudrait pourtant pas prendre ces nouvelles comme une autobiographie réelle. — Le Tome II est composé également par deux nouvelles : *La Jeunesse* et *La Matinée d'un grand seigneur* — Dans *La Jeunesse*, Tolstoï continue, toujours sous la forme autobiographique, l'histoire des héros des nouvelles précédentes. Avec *La Matinée d'un seigneur*, l'auteur veut s'orienter dans une voie nouvelle, et la question sociale apparaît dans l'œuvre de Tolstoï. Son personnage favori — le prince Nekludow — visite ses paysans, et c'est une poignante description des misères et des souffrances des esclaves russes — Le Tome III contient trois nouvelles : *Les Cosaques* (1852) ; l'*Incursion* (1852) et la *Coupe en Forêt* (1854-1855), descriptions saisissantes la de vie militaire en campagne. — Le Tome IV publie : *Sébastopol*, suite de récits et d'épisodes guerriers pleins de tumulte et de sang ; *Une rencontre au Détachement* et *Deux Hussards*, nouvelle du même ordre militaire que les précédentes.

Almanach de la Révolution pour 1903 (aux bureaux des *Temps Nouveaux*, 4, rue Broca). Cet almanach, publié sous la direction de Paul Delesalle, est particulièrement intéressant cette année. Tous les articles qu'il publie sont inédits : ils sont signés Charles Albert, René Changhi, Lucien Descaves, Paul Delesalle, André Girard, Jean Grave, Pierre Kropotkine, Elisée Reclus, etc., qui comptent parmi les meilleurs écrivains anarchistes. — Parmi les dessinateurs Luce, Steinlen, Roubille.

LANGUE ANGLAISE

International socialist Review (octobre). Le Dr Rubinow fait une décisive critique d'un récent article de M. Merriam, directeur du Bureau des Recensements des Etat-Unis, dans lequel ce grand fonctionnaire s'efforçait de rassurer le public sur l'importance des trusts dont il déclarait la production annuelle, quelque importante qu'elle fût, limitée cependant encore au dixième de la production industrielle des Etats-Unis. Par une rigoureuse analyse des statistiques le Dr Rubinow montre combien les conclusions optimistes de M. Merriam sont contredites par les faits les moins contestables. S'appuyant sur les documents officiels et pour les faits postérieurs à 1900 sur le *Journal of Commerce and Commercial Bulletin*, le plus important organe de la Bourse de New-York, l'auteur montre que le capital total des trusts constitué pendant ces trois dernières années s'élève à la somme énorme de 33,000,000,000 (*trente-trois milliards*) de francs. En réalité ce n'est pas un dixième, mais un *quart* de l'industrie américaine qui est « consolidée » dans les trusts. Encore a-t-on exclu dans les statistiques officielles les établissements Carnégie, non considérés comme « trustifiés », les syndicats financiers du gaz qui représentent les uns un capital de 600.000.000 de dollars, les autres un capital de 716,000,000.

Notre ami A.-M. Simons répond aux critiques faites de divers côtés à certaines des conclusions de son excellent livre sur le *Fermier américain*. G. Leonard donne une très utile exposition du système juridique anglo-saxon des « injonctions » par lesquelles les magistrats peuvent « défendre » de faire ou de ne pas faire tel ou tel acte. Ce système des injonctions a été très employé au cours des récentes grèves, contre les militants ouvriers.

« Marxist » discute la philosophie de l'histoire de M. Hennesey et les concepts de « loi » et de « nécessité ».

Le comité national du parti socialiste américain, ou plus exactement son bureau de St-Louis publie son rapport semi-annuel plein de récriminations amères contre les tendances autonomistes des diverses organisations fédérales des Etats. Dans un article extrêmement virulent, Untermann reproche au bureau de St-Louis de n'accomplir aucun travail positif, de coûter très cher et de se borner d'attaquer de la façon la plus injuste des militants qui font d'un bout à l'autre de la grande république un admirable travail socialiste, couronné de succès.

Untermann donne également une bonne revue du mouvement socialiste en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Norwège, etc. ; Max Hayes rend compte de la situation générale du mouvement ouvrier aux Etats-Unis.

TABLES DES MATIÈRES

TOME VIII

DE LA COLLECTION

JUILLET-DÉCEMBRE 1902

N° 99. — 5 juillet

N° 100. — 12 juillet

N° 101. — 1er août

N° 102. — 15 août.

N° 103. — 1er septembre.

N° 104. — 15 septembre.

N° 105. — 1er octobre

N° 106. — 15 octobre

N° 107. — 1er novembre.

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

N° 108. — 15 novembre.

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

N° 109. — 1er décembre

ENQUÊTE SUR L'ANTICLÉRICALISME ET LE SOCIALISME

N° 110. — 15 décembre

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

Table générale des Matières

Le

Mouvement Socialiste

Revue bi-mensuelle internationale

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

des

QUATRE PREMIÈRES ANNÉES

1899-1902

PARIS
ÉDITIONS DU MOUVEMENT SOCIALISTE
10, rue Monsieur-le-Prince (VIe)

1903

PREMIÈRE ANNÉE

Année 1899

TOME I

JANVIER-JUIN 1899

N° 1. — 15 JANVIER

N° 2. — 1er FEVRIER

N° 3. — 15 FEVRIER

N° 4. — 1er MARS

N° 5. — 15 MARS

N° 6. — 1er AVRIL

N° 7. — 15 AVRIL

N° 8. — 1er MAI

N° 9. — 15 MAI

N° 10. — 1er JUIN

N° 11. — 15 JUIN

TOME II

JUILLET-DÉCEMBRE 1899

N° 12. — 1er JUILLET

N° 13. — 15 JUILLET

N° 14. — 1er AOUT

N° 15. — 15 AOUT

N° 16. — 1er SEPTEMBRE

N° 17. — 15 SEPTEMBRE

N° 18. — 1er OCTORRE

N° 19. — 15 OCTOBRE

N° 20. — 1er NOVEMBRE

N° 21. — 15 NOVEMBRE

N° 22. — 1er DÉCEMBRE

Nos 23-24. — 15 DÉCEMBRE

DEUXIÈME ANNÉE

Année 1900

TOME III

JANVIER-JUIN 1900

Nº 25. — 1er JANVIER

Nº 26. — 15 JANVIER

N° 27. — 1er FEVRIER

N° 28. — 15 FEVRIER

N° 29. — 1er MARS

N° 30. — 15 MARS

N° 31. — 1er AVRIL

N° 32. — 15 AVRIL

N° 33. — 1er MAI

TOME IV

JUILLET-DÉCEMBRE 1900

N° 37. — 1er JUILLET

N° 38. — 15 JUILLET

N° 39. — 1er AOUT

N° 40. — 15 AOUT

N° 41. — 1er SEPTEMBRE

N° 42. — 15 SEPTEMBRE

N° 43. — 1er OCTOBRE

Nº 44. — 15 OCTOBRE

Nº 45. — 1er NOVEMBRE

Nº 46. — 15 NOVEMBRE

Nº 47. — 1er DECEMBRE

N° 48. — 15 DECEMBRE

TROISIÈME ANNÉE

Année 1901

TOME V

JANVIER-JUIN 1901

N° 49. — 1er JANVIER

N° 50. — 15 JANVIER

N° 51. — 1er FEVRIER

N° 59. — 1er JUIN

N° 60. — 15 JUIN

TOME VI

JUILLET-DÉCEMBRE 1901

N° 61. — 1er JUILLET

N° 62. — 15 JUILLET

N° 63. — 1er AOUT

Nº 64. — 15 AOUT

Nº 65. — 1er SEPTEMBRE

Nº 66. — 15 SEPTEMBRE

Nº 67. — 1er OCTOBRE

N° 71. — 1er DÉCEMBRE

N° 72. — 15 DÉCEMBRE

QUATRIEME ANNÉE

Année 1902

TOME VII

JANVIER-JUIN 1902

N° 73. — 4 JANVIER

N° 74. — 11 JANVIER

N° 75. — 18 JANVIER

N° 76. — 25 JANVIER

N° 77. — 1 FÉVRIER

N° 81. — 1er MARS

N° 82. — 8 MARS

N° 85. — 29 MARS

N° 86. — 5 AVRIL

N° 87. — 12 AVRIL

N° 88. — 19 AVRIL

N° 89. — 26 AVRIL

N° 90. — 3 MAI

N° 91. — 10 MAI

N° 92. — 17 MAI

N° 93. — 24 MAI

N° 94. — 31 MAI

N° 95. — 7 JUIN

N° 96. — 14 JUIN

N° 97. — 21 JUIN

N° 98. — 28 JUIN

TOME VIII

JUILLET-DÉCEMBRE 1902

N° 99. — 5 JUILLET

N° 100. — 22 JUILLET

N° 101. — 1er AOUT

N° 102. — 15 AOUT

N° 103. — 1er SEPTEMBRE

N° 104. — 15 SEPTEMBRE

N° 105. — 1er OCTOBRE

N° 106. — 15 OCTOBRE

Nr 107. — 1er NOVEMBRE

Enquête sur l'Anticléricalisme et le Socialisme

ÉDITIONS

DU

Mouvement Socialiste

VIENT DE PARAITRE :

(Janvier 1903)

Brochures

à fr. 0,10

Edouard Dolléans. — Prostitution et Socialisme

à fr. 0,15

Jules Destrée. — Révolution verbale et Révolution pratique

à fr. 0,25

Karl Kautsky. — L'Eglise et le Socialisme

à fr. 0,50

Maurice Le Blond. — Emile Zola

Volumes à fr. 2,50

Emile Vandervelde. — Essais sur la Question agraire en Belgique.

Karl Kautsky. — La Révolution Sociale

Volumes à fr. 4,—

Jules Uhry. — Les grèves en France et leur solution

